
3 1761 04412 2406

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

Feu M. BERTRANDY-LACABANE et É. COÜARD

ARCHIVISTES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

SEINE-ET-OISE

ARCHIVES CIVILES — SÉRIE E — ARTICLES 5864-6930

[Tome 5]

VERSAILLES

CERF, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE

59, RUE DUPLESSIS, 59

—

1897

INTRODUCTION

La publication de ce nouveau volume de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-et-Oise, qui, dans la série E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles, est le tome troisième de la sous-série *Notaires et tabellions* (1) permettra, nous l'espérons du moins, aux chercheurs, aux érudits, aux historiens, de consulter sans peine et avec profit une quantité considérable de documents inédits qui, dans leur ensemble, s'élèvent à près de 100.000 pièces, — minutes séparées ou registres et cahiers, — lesquelles sont réparties entre 1.090 articles. Elles proviennent toutes, par l'intermédiaire des bailliages ou des prévôtés au siège desquels le dépôt en avait été fait avant la Révolution, des notariats ou tabellionages de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge, — Breuillet, Breux et Saint-Yon, — Breval, — Bullion, — Cergy, — Cernay-la-Ville, — Chanteloup, — Chatou, — Chaville, — Cheptainville, — Chevreuse et Châteaufort, — Chilly-Mazarin, — Coignières, — Corbeil, — Corbreuse.

De ces 1.090 articles, ceux qui concernent les sièges de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge; Breuillet, Breux et Saint-Yon; Breval; Bullion; Cernay-la-Ville (2), ont été rédigés par notre prédécesseur, M. Bertrandy-Lacabane, décédé en 1888. La rédaction des autres est notre œuvre personnelle. Voici comment nous avons compris notre tâche.

Deux considérations devaient nécessairement présider à l'économie du présent volume, c'est-à-dire déterminer à la fois la méthode que nous suivrions pour composer les liasses, et la mesure dans laquelle nous développerions l'analyse qui serait faite des pièces constituant les articles. La première, c'était le désir exprimé par le Conseil général, en 1887, de voir préparer la publication de l'Inventaire des archives d'une manière plus sommaire (3). La seconde, la nécessité qui s'imposait de recourir à un mode d'exécution plus rapide, car nous allions nous trouver en présence de fonds extrêmement riches, ceux de Chevreuse-Châteaufort (4) et de Corbeil en particulier, formant à eux seuls une masse supérieure à 85.000 pièces (5). Il nous a donc paru que, dans ces conditions, le seul parti à prendre était le suivant : faire entrer dans chaque article un plus grand nombre de minutes, toutes celles, par

---

(1) Série E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. Tome I[er], 1873; tome II, 1880; tome III, 1884; tome IV, 1887. De plus l'Inventaire de la série G. Archives ecclésiastiques, Clergé séculier, a paru en 1895 [un volume]. Enfin le tome I[er] de la série A, Actes du pouvoir souverain et du domaine public (feuilles 1-26) et B, Cours et juridictions, est en cours d'impression.

(2) E. 5864-6312; E. 6321-6327; soit l'inventaire de 4.400 pièces.

(3) Délibérations du Conseil Général. Session d'Août 1887. Séance du 3 septembre, page 1.024.

(4) Un acte du 28 novembre 1694 se termine ainsi : « Fait et passé à la Trinité de Chasteaufort, après midy, le 28 novembre 1694, devant le tabellion de l'ancienne jurisdiction royale de Chasteaufort unie et incorporée au bailliage de Chevreuse. » [E. 6813 *bis*.]

(5) Les notariats de Chevreuse-Châteaufort donnent plus de 72.000 minutes, indépendamment de 17 registres comprenant environ 5.580 pages; ceux de Corbeil sont représentés par 15.000 minutes environ.

exemple, qui se rapportaient à une ou plusieurs années consécutives, après les avoir classées régulièrement et, le cas échéant, dans un ordre correspondant à celui des anciens Répertoires, quand ils se rencontraient; ensuite, renonçant à énumérer toutes les pièces, choisir entre elles les plus intéressantes, les plus caractéristiques, et donner de celles-ci, soit sous forme d'analyses, soit sous forme de citations, une idée suffisamment nette pour que le lecteur pût se rendre compte de l'extrême variété des actes qui étaient passés devant les notaires, et, par là, savoir ce qu'on peut légitimement s'attendre à trouver, comme éléments d'informations, dans ces vieilles minutes, si fécondes en renseignements de toute espèce. C'est ainsi que nous avons été naturellement amené à faire ici l'application de la méthode d'inventaire que nous appellerons, pour employer une expression qui rende bien notre pensée, l'inventaire par *échantillons*.

Si la question de l'importance des minutes notariales était encore débattue, nous aurions le devoir de montrer ici les services multiples qu'elles sont susceptibles de rendre à ceux qui, dans un ordre d'idées quelconque, peuvent être appelés à les consulter, et conséquemment quel puissant intérêt s'attache à leur conservation et à leur communication. Mais nous n'avons pas à le faire, car, heureusement, leur utilité n'est plus mise en doute. Comme le constatait, en 1890, avec l'autorité qui résulte de sa haute compétence, M. le sénateur de Rozière, membre de l'Institut, Inspecteur général honoraire des Archives, on ne méconnaît plus « les ressources si nombreuses et si variées que les anciennes minutes » de notaires peuvent fournir à l'étude de l'histoire en général, et de l'histoire des arts en particulier. » L'indifférence qu'on avait témoignée jusqu'à ces derniers temps aux documents de cette nature » tenait à la fausse opinion qu'on s'était formée de leur contenu. On était convaincu qu'ils ne » renfermaient que des contrats privés, et que leur importance ne s'étendait pas au delà du cercle » des intérêts domestiques. Des études récentes ont, au contraire, prouvé que l'histoire intime d'une » foule de localités s'y trouve comprise, et qu'ils donnent sur la vie publique et municipale les détails » les plus authentiques et les plus curieux » (1). Qu'il nous soit permis d'insister, brièvement d'ailleurs, sur ce dernier point.

Dans le département de Seine-et-Oise, comme dans beaucoup d'autres sans doute, les localités que nous appelons aujourd'hui des **Communes** n'étaient avant la Révolution, à part un très petit nombre de villes, que des **Paroisses**, de simples **Communautés d'habitants**. On y chercherait donc vainement, tout au moins jusqu'en 1787 (2), un corps élu qui ait quelque analogie avec nos **Conseils municipaux**. Voilà pourquoi les archives conservées dans les Mairies, — la même réserve étant, bien entendu, faite quant aux villes, — ne renferment pas et ne peuvent pas renfermer de registres qui soient l'équivalent de nos modernes **Registres des Délibérations communales**. De là, une lacune regrettable dans la plupart des monographies, souvent très consciencieuses, dont nos Communes font l'objet. Leurs auteurs, bien renseignés sur tout ce qui touche à la seigneurie, à

---

(1) Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1890. Séance du jeudi 29 mai. Allocution de M. de Rozière. *Journal officiel*, vendredi 30 mai 1890, page 2.557.

(2) « Au mois de juin 1787, le régime municipal des villages de l'Ile-de-France et de quelques autres provinces reçut des changements profonds. Changements éphémères, est-il besoin de le dire ? La date fait voir que l'ancien temps va finir et toute réforme se perdre dans la Révolution. . . . . On étendit les assemblées provinciales, établies, en 1778, dans le Berry et la Haute-Guyenne, à tous les pays qui n'avaient pas d'États, et on créa au-dessous d'elles, pour en seconder l'action et en propager l'influence, deux ordres de conseils nouveaux : des assemblées d'élection ou de district et des assemblées municipales. » A. Rey, *Notes sur mon village. Syndics et municipalités à la fin de l'Ancien Régime.* (P. 25-26) L'édit de création des assemblées provinciales porte la date de juin 1787 ; il fut suivi en ce qui regarde l'Ile-de-France, le 8 juillet, d'un arrêt du Conseil qui la divisa en douze départements comprenant chacun six arrondissements. Voir, à ce sujet, les savants travaux de M. Rey, qui forment une très précieuse collection portant ce titre général : Notes sur mon village ; et aussi de M. Seré-Depoin, *Trois catastrophes à Pontoise en 1788-1789. Étude administrative et de mœurs sous l'Ancien Régime.* Pontoise, 1880.)

l'église, à la terre, ne disent rien, ou presque rien, de ce qu'était la vie de la Paroisse : ils ne montrent pas cette Communauté de paroissiens délibérant et agissant. Est-ce à dire que, pour écrire ce chapitre, qui ne serait pas le moins instructif, les éléments fassent défaut? Au premier abord, on serait tenté de le croire, et cependant il n'en est rien. Mais on les cherche là où ils ne sont pas, et on ne songe pas à les recueillir là où ils se trouvent, dans les minutes notariales, qui seules peuvent les fournir. Représentons-nous, en effet, comment les choses se passaient dans nos villages sous l'ancien régime, et, pour cela, empruntons à l'un des ouvrages les plus connus de M. Albert Babeau, les lignes qui suivent : « Voici ce qu'on pouvait voir, avant 1789, dans les villages de France, à certains dimanches » de l'année. La messe ou les vêpres, venaient de se terminer; les fidèles sortaient en foule de » l'église. Tandis que les femmes regagnaient lentement leurs demeures, les hommes, vêtus de leurs » habits de fête, s'arrêtaient et conversaient entre eux. Les cloches sonnaient, appelant les habitants » à l'assemblée de la communauté. Elle se tenait d'ordinaire devant la porte de l'église, à l'ombre des » vieux arbres ou du clocher ; et là, soit debout, soit assis sur les murs du cimetière ou sur le gazon, » les hommes se groupaient autour du juge local, du syndic ou du praticien, qui leur exposait la question sur laquelle ils devaient exprimer un avis ; ils délibéraient ensuite, souvent d'une manière simple » et sommaire, quelquefois avec force, et, lorsque leur délibération était terminée, ils votaient à haute » voix, soit pour la décision à prendre, soit pour l'élection des agents et des employés de la communauté. Ces assemblées..... étaient l'essence même de l'administration du village » (1).

Or, et c'est là que nous voulions en venir, cette assemblée donnait lieu à la rédaction d'un procès-verbal, cette décision était consignée dans un acte authentique qui en faisait mention expresse : procès-verbal et acte authentique étaient l'œuvre du tabellion ou notaire que l'on avait spécialement convoqué (2), ou par-devant lequel on se rendait, et ces pièces, qui pour nous sont les manifestations

---

(1) Albert Babeau, *Le Village sous l'Ancien Régime*. Paris, Didier, 1878. Pages 20-21. M. Rey [*Syndics et municipalités...*] (p. 4 et 5) fait au sujet du passage que nous venons de citer de fort judicieuses réflexions : « Cette peinture, dit-il, rappelle la manière des auteurs du XVIII[e] siècle, qui accommodaient volontiers les choses au gré de leur sensibilité. Une objection se présente tout de suite. Comment n'a-t-on pas laissé le peuple rustique continuer à gérer ses intérêts de cette façon utile et décente? Pourquoi la royauté elle-même a-t-elle jeté la zizanie des élections parmi cette concorde? C'est que la réalité n'était pas ce que l'on se figure aujourd'hui. Il faut entendre là-dessus les hommes d'État qui ont eu l'administration en main à la fin de la monarchie, comme Calonne et Turgot. Le premier disait, dans un mémoire présenté à l'assemblée des Notables : « L'usage d'assembler, en certains cas, les habitans des paroisses et de les autoriser à prendre des délibérations a existé de » tout temps et subsiste encore dans le royaume; mais, ces assemblées n'ayant pas d'objet habituel et régulier, ceux qui s'y » trouvaient admis ne pouvaient être préparés sur rien, et, le seul domicile dans la paroisse donnant le droit d'y assister, » elles sont presque toujours composées d'un si grand nombre de membres qu'elles deviennent tumultueuses et que les » avis n'y peuvent être discutés avec la tranquillité nécessaire pour former des résultats raisonnables ». L'ancien intendant du Limousin se plaint, au contraire, de la désertion des assemblées, et assure qu'elles ne sont qu'une fiction : « Un notaire se » présente à la porte de l'église à la fin de l'office ; presque tous les paysans s'en vont; parmi le peu qui reste, deux ou » trois disent leur avis, et le notaire tourne le plus souvent la délibération comme il veut. » Ainsi, trop ou trop peu d'empressement à ces conseils, passion ou indifférence d'un public mal préparé, voilà les inconvénients entre lesquels oscille la pratique administrative dans les villages. »

(2) Tables de tabellions. — Dans cet ordre d'idées, M. Ernest Moussard, notre collègue à la Commission des Antiquités et des Arts du département [Arrondissement de Mantes], a bien voulu nous adresser une note, dont nous le remercions et que nous sommes heureux de résumer ici. Celles de nos anciennes églises de campagnes qui sont encore entourées du cimetière et de son enceinte primitive possèdent presque toujours à droite ou à gauche, quelquefois des deux côtés, de la porte du mur de clôture une ou deux dalles engagées dans l'épaisseur même de ce mur. A Chauffour-lez-Bonnières, une table de pierre scellée à gauche de l'entrée du cimetière porte encore le nom caractéristique de *table du tabellion*. Dans l'axe de cette dalle, et à quelques mètres seulement, il y avait une croix, également en pierre, surmontant une sorte de piédestal ayant la forme d'un pupitre. C'est en cet endroit que se traitaient les affaires publiques. A Cravent [Canton de Bonnières], on remarque, à droite et à gauche de la porte du cimetière, deux dalles; chacune de ces tables est surmontée, en outre, d'une toute petite croix de pierre. A Jeufosse [Canton de Bonnières], même disposition des tables, moins les petites croix. Depuis la Révolution, c'est sur l'une de ces pierres que, dans un certain nombre de paroisses, l'on vend aux enchères *la pièce* [partie réservée] du pain bénit. Cet usage tend, du reste, à disparaître.

officielles de la vie paroissiale — nous allions dire communale, — restaient déposées dans l'étude, classées au rang des minutes, à leur ordre chronologique, entre un contrat de mariage et un testament. Les actes de la vie publique et municipale étaient confondus au milieu des contrats d'ordre privé.

Ce principe une fois posé, cherchons, à titre d'exemple, à fixer dans ses grandes lignes la part contributive que fournira pour l'histoire de Chevreuse et des localités voisines le fonds des minutes notariales de cette ville, le plus complet de tous ceux qui sont actuellement déposés aux Archives départementales.

La petite ville dont il s'agit porte un nom qui rappelle de grands souvenirs ; elle a eu son historien, M. Auguste Moutié, qui a publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet* (1) un travail considérable et dont nous apprécions toute la valeur, ayant pour titre : CHEVREUSE. RECHERCHES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET GÉNÉALOGIQUES. Deux chapitres (2) sont spécialement consacrés aux officiers des châtellenies de Chevreuse et Maurepas, ainsi qu'à la ville et au château de Chevreuse. Il y est traité des baillis, des prévôts, des sceaux et gardes des sceaux de la châtellenie, des procureurs fiscaux, des greffiers, sergents, receveurs, tabellions, capitaines de la ville et du château, des faits historiques, de la banalité des moulins, fours et pressoirs, du forage des vins, des foires et marchés, du commerce, des industries, des métiers, de la ville et de ses routes, enceintes, places, rues, maisons et enseignes, dénominations diverses, de sa population, de l'église paroissiale, du prieuré Saint-Saturnin, de l'Hôtel-Dieu ou hospice, de la léproserie, de la chapelle Saint-Lubin, du château et des chapelles de Sainte-Marie-Madeleine. Qu'il serait aisé, aujourd'hui, de faire à ces deux chapitres, une série d'additions qui les compléteraient sous bien des rapports, comme nous allons le montrer en groupant sous quelques titres une partie très restreinte des indications que nous avons recueillies tout en rédigeant l'Inventaire.

LES ASSEMBLÉES PAROISSIALES.

Quand, où et comment, dans quelles circonstances, sous quelle forme se réunissait la communauté des habitants de Chevreuse ? Qui était membre de ces assemblées ? Qui avait qualité pour les convoquer ? Quel était le mode de convocation ? Sur quels objets étaient-elles appelées à se prononcer ? Comment se faisait le vote ? Quelle était la sanction donnée à la décision prise ? Autant de questions qui se posent tout d'abord, et dont la solution se dégagerait, sinon sur tous les points du moins sur quelques-uns, d'un examen approfondi des actes dressés par les divers tabellions qui se sont succédé depuis la seconde moitié du XVI[e] siècle jusqu'à 1768 (3). Quelques faits à l'appui de notre assertion.

---

(1) Tomes II et III. Rambouillet. Raynal, 1874 et 1876.

(2) Tome II, pages 73-188, chapitres VII et VIII.

(3) Barthélemy-Guillaume et Louis-Barthélemy CORNILLET sont les derniers notaires royaux de Chevreuse dont nous possédions des pièces classées dans la série E. — E. 6783. Barthelemy-Guillaume Cornillet, notaire du Roi, reçu au Châtelet de Paris, résidant en la ville de Chevreuse. 1758. — E. 6783 *bis*. Louis-Barthélemy Cornillet, notaire du Roi, reçu au Châtelet de Paris, résidant en la ville de Chevreuse (sans date, mais entre 1766 et 1791, le contrat passé devant lui étant notifié par Anne-Gabriel-Henri Bernard marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris de 1766 à 1791) [M. LE COMTE DE MAS-LATRIE. *Trésor de Chronologie*, col. 2188]. Barthélemy-Guillaume Cornillet exerça sa charge dès l'année 1755. L'*Inventaire des titres concernant les domaines, droits et mouvance des terres et seigneuries de Chevreuse, Châteaufort, Magny-Lessart, Gomberville et dépendances y unies, appartenantes à Mesdames de la Royale Maison de Saint-Louis establie a Saint-Cyr* D. Saint-Cyr, 825 *bis* fournit à leur sujet les indications ci-après : « 13 avril 1755. Acte passé en brevet devant Desmeures, notaire à Paris, par

5 janvier 1594. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'huy, cinquiesme jour de janvier 1594, avant midy, en l'estude et par-devant moy Nicollas Ambroyse, principal tabellion juré,..... sont comparus les personnes cy-après nommez : vénérable et discrette persone Messire Simon Follain, prestre, curé de Chevreuse, Me Jacques Thiersant, lieutenant général au baillage et gruerye de Chevreuse, Me Robert Geoffroy, procureur fiscal dudict duché, Me Noël Picard, Me François Auvery et Philippe Gohier, marchand et recepveur dudict duché, Ciprien Foucault, Toussaint Thiersant, Martin Vadureau, Me Loys Haultemps le jeune, Jhérosme Haultemps, René Filleul, André Chevallier, Pierre de Tournay, René Tellier, Jacques Delisle, Michel Lejeune, Gilles Plomet, Roger Penelle, Jacques Lambert et Symon Gohier, tous manans, habitans et bourgeoys de ceste ville de Chevreuse, y demeurant, lesquels, sur l'interpellation à eulx faicte par honnorables hommes Symon Gohier et Jacques Lambert, comme marguillers et proviseurs de l'église parrochialle Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse, ont dict et déclaré qu'ils consentent . . . .
. . . . Et, en ce faisant, ont consenty et accordé les dessus dicts, comme représentant la plus sayne partye des habitans de ladicte ville et paroisse, que. . . . . Ce fut faict, dict et octroyé les an et jour que dessus, ès présence de Henri Morise et Nicolas Laillé, clercs, demeurant audict Chevreuse » (1).

27 juillet 1650. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'huy, mercredy, vingt-sept juillet mil six cens cinquante, le procureur fiscal de Monseigneur ayant donné avis à nous, Marcel Auvery, lieutenant général au baillage et duché de Chevreuse, qu'il avoit receu de la part de mondict seigneur une requeste à luy présentée par Sr Marguerite de St-Jophet [*sic*], religieuse professe du tiers ordre St Domminique, et sa compagne, par laquelle elles ont requis très humblement mondict seigneur leur permettre s'establir en sa ville de Chevreuse jusques au nombre de six seullement, pour instruire les jeunes filles gratuitement, ne désirant estre à charge au publicq, ayant fond raisonnable pour vivre, au bas de laquelle mondit seigneur, par sa bonté, a renvoyé icelle à nous, ses officiers, sur lequel advis nous aurions résolu avecq ledict procureur fiscal de faire sonner la cloche et faire sçavoir aux habitans par Gauldrot, sergeant, qu'ils eussent à comparoir ledict jour en l'auditoire dudict Chevreuse, où estans sont comparus les cy-après nommez, ausquels ledict procureur fiscal a fait entendre l'effect de ladicte requeste, sur laquelle Me Jean Brenot, prestre, Me Louis Audiger, Nicollas Aubert, marguillier, Simon Hardy, Roger Dugord, Me Robert Gobillon, François Grandguillot, Michel Lambert, André Vauremoire, Ive Ducloud, Pierre Tellier, Clair Hardy, représentant une partye des habitans de cette ville, (lesquels) d'une commune voix ont dit . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Cet advis servira seullement à mondict seigneur pour luy démonstrer l'obéissance que luy doibvent, et submettent après à mondit seigneur d'en faire ce qu'il luy plaira. Duquel dire, ce requérant ledict procureur fiscal, avons donné acte ausdicts habitans ; et sera icellui advis ataché à ladicte requeste, pour estre envoyé à mondict seigneur conjointement avec cellui dudict procureur fiscal, Me Sébastien Dodin, et de nous. Ce fait,

---

lequel Anne-Marthe Chefdeville [mère de Nicolas Moret] nomme et présente Guillaume-Barthélemy Cornillet pour estre pourvu de l'office de notaire royal à Chevreuse dont estoit pourvu ledit Nicolas Moret lors de son décès. — 18 avril 1755. Quittance du marc d'or dudit office au proffit dudit Cornillet. — 22 avril 1755. Provisions dudit office au proffit dudit Cornillet. — 30 mai 1755. Procuration *ad resignandum* dudit Cornillet en brevet devant Desmeures, notaire à Paris, le nom en blanc. — 20 octobre 1780. Quittance du Sr Lavit, pour la finance de l'office de notaire royal à Chevreuse, qui avoit été levé des parties casuelles par le Sr Cornillet et remboursé par les Dames. — 23 décembre 1783. Quittance de 100e denier par le receveur des parties casuelles au Sr Barthélemy-Louis Cornillet, notaire royal à Chevreuse, de la somme de 60 livres pour six années à raison de 10 livres de la fixation de son office en vertu de l'édit de 1771, ladite quittance valant pour l'année 1784 et les cinq années antérieures. — 3 décembre 1784. Pareille quittance de 10 livres pour l'année 1785 donnée audit Sr Cornillet. » [Folio 175 recto et verso.]

(1) Supplément, E. 6431 *bis*, pièce numérotée 261.

ledict procureur fiscal a requis acte de ce que lesdicts habitans susnommez ont reffuzé signer le dire cy-dessus, ne le voullant aprouver, et se submettent à la volonté de Monseigneur, et ont encores de rechef refuzé signer.

AUVERY. AUVERY. DODIN » (1).

30 janvier 1661. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'huy, trentiesme jour de janvier 1661, après le son de la cloche pour assembler les habittans de ceste ville de Chevreuse pour délibérer entre eux des plus importantes affaires de leur communauté, le procureur fiscal de ce duché auroit représenté à l'assemblée que. . . . .

. . . .

» Car ainsi, etc. Promettant, etc. Obligeant, etc. Faict et arresté audict Chevreuse, lesdicts jour et an que dessus, ès présence de. . . . . . » (2).

17 novembre 1664. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'huy, 17e jour de novembre 1664, sont comparus par-devant moy Achille Vallet, greffier et principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, soussigné, Me René Pellé et Charles Riou, marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'esglise dudict Chevreuse, Guy Boudier, procureur syndic des manans, et habittans dudict lieu, lesquelz m'ont requis voulloir recevoir les voix et suffrages desdicts habitans pour nommer asséeurs et collecteurs de tailles pour l'année prochaine 1665, et suivant la sentence rendue de Mrs les président, lieutenant et eslus de Paris, le. . . . . dernier, et, pour ce faire, ont fait sonner la cloche pour faire assemblée en la manière accoustumée; à quoy sont comparus les habitans cy-après nommés [*suivent les noms et, à la fin de l'acte, les signatures*], tous lesquels habitans d'une commune voix ont dict.

. . . .

Dont ils ont requis acte à eux octroyé...... » (3).

27 juillet 1687. — *Acte d'assemblée.*

« Par-devant Achilles Vallet, principal tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, soubsigné, furent présens en leurs personnes Jacques Le Roy, l'aisné, Pierre Audiger, marguilliers de l'église dudict Chevreuse, Me Louis Auvery, procureur, Nicolas Boisseau, huissier à cheval, Jacques Le Roy le jeune, huissier royal, Jean Audiger, marchand, Jacques Batouffle, cordonnier, Jean Jamet, masson, Pierre Prudhomme, Jacques Thomas, Pasquier Herson le jeune, Estienne Charpentier, Estienne Buchère, Denis Thomas, Robert Léger, marchands, Louis Vatou, maistre chirurgien, Roger Grimoul, Henry de Lanoix, Louis Riou, Pierre Langlois, Pierre de La Val, Gilles Mannory, Jacques Deleau, marchands, Jacques Boireau, arquebuzier, Jacques Lambert, Gilles Quignon, Pierre Floquet, marchands, Charles du Berle, sergent, et Gabriel Lagnon (?), orloger, tous manans et habittans de la parroisse dudict Chevreuse, faisant et représentant la plus grande et saine partie, assemblez au son de la cloche, à l'issue de la grand messe de parroisse, au-devant de la porte de l'église dudict lieu, en la manière accoutumée, lesquels, après avoir conféré et délibéré, ... ont iceux manans et habittans, tant pour eux que pour les autres manans et habittans de ladicte parroisse, donné charge et pouvoir à Nicolas Bercher, leur procureur syndic, ...

. . . .

» Faict et passé audict Chevreuse, au-devant de la porte de ladicte église, l'an 1687, le vingt-septiesme jour de juillet, après midi, ès présence de Pierre Baron, clerc, et Jean Simon, commis aux entrées dudict Chevreuse, y demeurant, témoins » (4).

19 janvier 1727. — *Acte d'assemblée.*

« L'an mil sept cens vingt sept, le dimanche dix-neuf janvier, heure de midy, à la réquisition de Jacques

---

(1) E. 6641. Pièce foliotée 70.
(2) E. 6684. Pièce foliotée 157.
(3) E. 6693. Pièce foliotée 141.
(4) E. 6746. Pièce foliotée 217.

Lambert, Jean Lemarquant, Claude Blacqueteau et Hillaire Terrenoire, collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse de la présente année, je me suis, Louis Deniset, principal notaire et tabellion du bailliage de Chevreuse, y demeurant, soussigné, transporté au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de Saint-Martin de Chevreuse, issue de la grande messe, les habitans sortans d'icelle, après que la grosse cloche a esté sonnée en branle par deux fois en la manière accoutumée, auquel lieu estans lesdicts collecteurs nous ont fait représenter auxdits habitans que . . . .

. . . .

Dont lesdicts collecteurs ont requis le présent acte, qui leur a esté octroyé par le notaire soussigné. Dont et de tout a esté rédigé le présent procès verbal au-devant de ladicte grand porte, les jour et an que dessus, en présence de Louis Brunet, corroyeur, et Louis Geoffroy, serrurier, tous deux demeurans à Chevreuse » (1).

Ce que nous venons de montrer pour la tenue des assemblées des habitants de la ville et paroisse de Chevreuse, nous pourrions également l'établir relativement aux paroisses voisines : Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Choisel, Dampierre, Châteaufort, Saint-Aubin, Igny et autres localités. Deux citations seulement trouveront place ici.

Igny, 9 décembre 1646. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'hui, dimanche, neufviesme décembre mil six cens quarante six, issue de la grande messe de paroisse dicte, chantée et célébrée en l'église parochialle Sainct-Pierre d'Igny par Me Joachin Gallye, prestre, curé dudict Igny, sont comparus par devant....... les manans et habitans dudit lieu sortans de ladicte église et assemblés au-devant de la grande porte et principalle entrée d'icelle église, après y avoir été convocqués et apellés au son de la cloche, en la manière accoustumée, ainsy qu'ils font pour délibérer de leurs affaires communes, et ce à la diligence de Michel Henri, leur procureur sindic, ...

. . . .

» Fait et passé au devant de la principalle [porte] et entrée de l'esglize parochialle dudit Igny, les an et jour que dessus, ès présence de Me Joachin Gallye, prestre, curé dudict Igny, et Me François Le Peltier, prestre, vicaire dudit Igny, et Dominicque Amaury, tesmoins » (2).

Châteaufort, 13 février 1724. — *Acte d'assemblée.*

« Aujourd'huy, dimanche, treize février mil sept cent vingt quatre, issue de la grande messe de l'église paroissialle de Saint-Cristophle de Châteaufort, par-devant Louis Deniset, principal notaire et tabellion des ville et baillage de Chevreuse et dépendances, résident audict Chevreuse, soussigné, sont comparus les manans et habitans de ladite paroisse, assemblez au son de la cloche, en la manière accoutumée, au-devant de la grande porte et principale entrée de ladicte église, pour délibérer entre eux sur les affaires de leur communauté, sçavoir : François Malabel, serrurier, sindic de la paroisse, Aubin Picot, laboureur, marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de ladicte paroisse, Claude Voil, Me chirurgien juré royal audict Châteaufort, Nicolas Gervais, Me tonnellier audict lieu, Charles Emery, menuisier, Georges Ferret, Me maréchal, François Lépine, Me charron, Claude de Maisons, Me masson, et Louis de Buc, manouvrier, tous anciens sindics, marguilliers et collecteurs de ladicte paroisse, y demeurans tous, composans la meilleure et plus saine partie de la communauté, auxquels a esté représenté par ledit François Malabel, sindic, que . . . .

. . . .

» Sur quoy la communauté ayant délibéré, a esté unanimement arresté de. . . . .

. . . .

» Fait et passé audit Châteaufort, dépendant du baillage et notaires dudict Chevreuse, à ladite grande porte et principale entrée de ladite église paroissialle de Saint-Cristophle, où ledict notaire s'est transporté à cet effet, avec les tesmoins cy après nommés, les jours et an que dessus » (3).

---

(1) E. 6771. Pièce numérotée 6.
(2) E. 6802. Pièce numérotée 71.
(3) E. 6768. Pièce numérotée 38.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le représentant de la Communauté au point de vue civil, est le *Procureur-syndic* ou *Syndic;* simple agent, il est élu par les habitants réunis en assemblée; son rôle, qui, dans une certaine mesure, peut être comparé à celui du Maire actuel, paraît, d'ailleurs, assez mal défini. Ses fonctions sont plutôt une charge, qui ne lui confère pas de prérogative particulière. Il conviendrait de dresser une liste de ces syndics : parfois même on arriverait à savoir comment leurs commettants ont apprécié leur gestion.

A côté de ces renseignements sur les syndics, on en recueillerait de fort piquants sur les asséeurs et collecteurs de la taille, c'est-à-dire de la principale contribution perçue dans les villages. « Vexatoire et arbitraire, comme tous les impôts sur les revenus, la taille n'aurait point existé » pendant quatre cents ans si elle avait atteint toutes les classes de la société. L'un de ses vices les » plus criants, l'inégalité, en assura la durée. Les grands et les riches, s'ils en avaient éprouvé les » abus, n'auraient pas manqué d'user de leur influence pour les faire réformer (1). »

Quand le brevet de la taille avait été arrêté dans le Conseil du Roi, puis envoyé dans les provinces, que l'imposition avait été répartie entre les Élections par les trésoriers de France, et entre les communautés de chaque Élection par l'intendant, un trésorier et les élus, alors la répartition se faisait et le recouvrement avait lieu dans chaque localité par des agents élus par les habitants, les *asséeurs*, les *collecteurs*. Charge onéreuse à tous égards pour ceux qui en étaient investis; tenus de répartir et de percevoir l'impôt, ils étaient garants des non-valeurs et responsables envers le fisc sur leurs biens, sur leurs meubles, sur leurs personnes. « En 1785, dans une seule élection de Cham- « pagne, quatre-vingt-quinze [collecteurs] sont mis en prison, et chaque année il y en a deux cent mille « en chemin. — Le collecteur, dit l'assemblée provinciale du Berry, passe ordinairement pendant deux « ans la moitié de sa journée à courir de porte en porte chez les contribuables en retard. — Cet emploi, « écrit Turgot, cause le désespoir et presque toujours la ruine de ceux qu'on en charge; on réduit ainsi « successivement à la misère toutes les familles aisées d'un village. — En effet, il n'y a point de « collecteur qui ne marche par force et ne reçoive, chaque année, huit ou dix commandements. « Parfois, on le met en prison aux frais de la paroisse. Parfois on procède contre lui et contre les « contribuables par établissement de garnisons, saisies, saisies-arrêts, saisies-exécution et vente de « meubles (2). »

Aussi chacun, par protection ou par privilège, s'efforce-t-il de se soustraire à cette lourde fonction. S'il n'y réussit pas, il cherche souvent à en tirer parti, déchargeant avec partialité ses parents, ses amis, les fermiers des seigneurs, et soulevant ainsi des haines et des récriminations (3).

Les minutes notariales abondent en documents qui jusqu'ici, dans notre département, ont été inutilisés.

8 avril 1657. — *Élection de syndic et d'asséeurs.*

« Par-devant Pasquier Le Marquant, principal tabellion juré au bailliage, duché et pairye de Chevreuse, furent présens en leurs personnes Me François Auvery, procureur audit bailliage, Claude et Jacques Hardy, Nicollas Boisseau, marguillers de l'église dudit Chevreuse, Toussaint Thiersant, ...

(1) Albert Babeau, *Le Village sous l'Ancien régime*, p. 211-212.
(2) H. Taine, *Les origines de la France contemporaine. L'Ancien régime* (20e édition, page 461.
(3) Voir A. Babeau, *op. cit.*, p. 212-213.

. . . .
tous manans et habitans de la ville et paroisse de Chevreuse, représentans la plus grande et saine partie d'iceux, lesquels tous d'une commune voix et pour esviter à l'advenir aux abus et retard des deniers de Sa Majesté qui se sont passez par le passé et pour l'advenir remédier à tous procès qui pourront ce mouvoir dans les eslections des tailles et subsistances qui sont et seront à lever dans la parroisse dudit Chevreuse, à commencer dans les subsistance et taille de la présente année mil six cens cinquante sept, et continuer pendant le temps de six années, y compris la présente, ont de leur propre volonté, après [que] publications ont esté faictes au prosne ledict jour, son de la cloche, en la manière accoustumée, accordé ce qui ensuit, sans qu'aucuns desdicts habitans puissent aller ny venir au contraire pendant les dites six années, et ce pour éviter à la ruine, perte et animosité desdits habitans comme ils ont esté auparavant, et que désirent à l'advenir, moyennant ses présentes, vivre en amitié les ungs avecq les autres sans aucunes rancunes pour lesdictes tailles.

» Pour à quoy parvenir, ilz ont résolu et accordé. . . . . par lesdits habitans susnomez, représentant la plus grande partie des habitans, que les nommez Guillaume Soidde, Louis Bernay, Jacques David, le jeune, Girard Esnault, Pierre Ficques, Pierre Tellier, Pasquier Le Marquant le jeune, Jean Audiger, Charles Menu, Simon Hardi, Pierre Preud'homme et Louis Gohier le jeune, habitans dudit Chevreuse, passeront dans lesdites charges, sçavoir deux pendant lesdites six années pour asseoir et cottiser lesdits habitans comme antiens, avecq deux autres habitans de ladite ville qui seront nommez par l'assemblée qui sera faite des habitans dudit Chevreuse ce jour d'huy, issue des vespres, en la manière accoustumée, et lesquels susnommez au nombre de douze, estans esleuz deux d'iceux, ont dès à présent accepté lesdictes charges et promis en faire leur debvoir avecq les deux qui seront, comme dit est, esleus issue de vespres. Et pour l'advenir le restant desdits douze cy dessus nommez ont accepté lesdites charges, à l'exception de Gohier, absent, en ce que d'eux l'un deux (1) seront esleuz avec deux autres desdits habitans n'ayant point esté dans lesdites charges. Et sera fait et esleu dès la présente année par les autres habitans un procureur scindicq. Ce que lesdits habitans promettent effectuer et entreprendre contre qui il appartiendra, tant envers (2) les refuzans d'accepter les charges de procureur scindicq que collecteurs qui seront esleus par chacunes années. . . . . Car ainsy, etc. . . . . Fait et passé à Chevreuse, avant midy, le huictiesme avril mil six cens cinquante sept, ès présence de . . . . ».

Le même jour, à l'issue des vêpres, les habitants, « assemblés au son de la cloche », en la manière accoutumée, « au désir de l'acte cy-dessus » procèdent à la désignation « d'aseyeurs et collecteurs et d'un scindicq » en la forme et manière qui suit :

« Girard Esnault a esleu Simon Hardy et Jacques David le jeune, antiens habittans, Louis Le Jeune et Jean Thiersant ; et pour procureur scindic François Menu.

» Nicollas Boisseau a esleu Simon Hardy et Jacques David, antiens habitans, et Marin Le Gros, ... Quentin Merisier ; et procureur scindic. . . . .

» Jacques David l'aisné a esleu ledit Simon Hardy et ledit Jacques David le jeune, et Denis Boucher et Jean Larcher ; procureur scindicq, ledit François Menu.

» Louis Berné a esleu Simon Hardy et Jacques David le jeune, antiens habittans, et Denis Boucher et Jean Larcher ; procureur scindic, ledit François Menu.

. . . .

» Fait et arresté lesdits jour et an que dessus » (3).

24 février 1726. — *Élection de syndic.*

Les habitants se réunissent le dimanche 24 février 1726, « issue de grande messe de paroisse », en présence de Louis Deniset, principal notaire et tabellion de la ville et du bailliage, pour procéder à

(1) Le notaire semble avoir mal exprimé ce qu'il avait à consigner ; il a dû vouloir dire : *en ce que, parmi eux, deux seront élus avecq deux autres desdits habitans.*

(2) Les deux mots *tant envers* sont d'une lecture douteuse.

(3) E. 6670. Pièce foliotée 17.

l'élection d'un syndic conformément à l'ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Paris conçue en ces termes :

« Charles Régnier, conseiller procureur du Roy au bailliage royal de Versailles et subdélégué à l'Intendance de Paris.

» Sur ce qui nous a été remontré que le nommé Jacques Tiphaine, sindic de la ville de Chevreuse, ne peut pas vacquer aux affaires de ladite ville, étant âgé de soixante douze ans et très infirme, pour quoy il seroit convenable pour les intérêts des habitans de décharger ledit Tiphaine de sadite commission et d'en commettre un autre en son lieu et place, nous subdélégué susdit, en exécution des ordres à nous adressez par Monseigneur l'Intendant, ordonnons aux habitans de ladite ville de Chevreuse de s'assembler dimanche prochain, vingt-quatre du présent mois, issue de la messe paroissiale, au son de la cloche, en la manière accoutumée, à l'effet de nommer un sindic au lieu et place dudit Tiphaine, incapable de faire ladite fonction, à cause de son grand âge et de ses infirmitez, leur mandant de nous justiffier dès le landemain de l'acte de nomination, à faute de quoy il en sera par nous nommé un d'office.

» Fait à Versailles, le vingt-un février mil sept cent vingt six.

» Régnier. »

Les habitants qui se trouvent à l'assemblée et qui représentent « la plus grande et saine partie de ladite paroisse », émettent successivement leur vote :

» Pierre Duvivier (1) a nommé pour syndic au lieu et place dudit Tiphaine la personne de Jean Fremineau, marchand mercier ; a signé : Duvivier.

» Ledit Jacques Tifaine a nommé ledit Fremineau ; et a signé : Jacques Tifzine.

» Pierre Delaval (2) a nommé Jean Fremineau ; et a signé : Delaval.

» Sieur Guy Quignon (3), marguiller, a nommé pour sindicq la personne de Nicolas Dodin, marchand ; et a signé : Quignon

» Sieur Jean Lemarquant (4) a nommé ledict Jean Fremineau. — Lemarquant.

» Sieur Henry Henriau (5) a nommé Toussaint Le Roy pour sindic. — Hanriau.

» Sieur François Roger (6) a nommé Toussaint Le Roy. — Roger.

» Sieur Simon Buchère (7) a nommé le sieur Jean Lemarquant ; et a signé : Buchère.

» Achille Baron (8) a nommé ledit Jean Fremineau ; et a signé : Baron.

» Pierre Dominé (9) a nommé ledit Jean Fremineau ; et a signé : Dominé.

» Sieur Joseph Duclos (10) a nommé Toussaint Le Roy. — Duclos.

» Charles Girault (11), marchand bourelier, a nommé Toussaint Le Roy, et a signé : Girault.

» Eustache-Romain Prevet (12) a nommé Nicolas Dodin ; et a signé : Prevet.

» Desquelles nominations a esté ausdits habitans, ce requérans, octroyé le présent acte par le notaire soussigné, et qui fut fait rédigé et passé au-devant de ladicte grand'porte et principale entrée de ladite église de Chevreuse, en présence de Claude Rousseau l'aîné, mareschal de forge, et Marin Courtois le jeune, serrurier, tous deux demeurans en cette ville, témoins, qui ont signé les jour et an que dessus.

» Rousseau. — Marin Courtois. — Deniset. »

---

(1) Pierre Duvivier, marchand tanneur, administrateur de l'Hôtel-Dieu.
(2) Pierre Delaval, marchand boucher, ancien marguillier.
(3) Guy Quignon, marchand tanneur, marguillier.
(4) Jean Le Marquant, huissier au Châtelet.
(5) Henri Hanriau, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.
(6) François Roger, marchand drapier, administrateur de l'Hôtel-Dieu.
(7) Simon Buchère, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.
(8) Achille Baron, marchand hôtelier, collecteur des tailles en 1726.
(9) Pierre Dominé, marchand.
(10) Joseph Duclos, maître chirurgien, marguillier du Saint-Sacrement.
(11) Charles Girault, marchand bourrelier, collecteur des tailles en 1726.
(12) Eustache-Romain Prevet, ancien collecteur.

19 janvier 1727. — *Élection de syndic.*

« L'an mil sept cent vingt sept, le dimanche dix neuf janvier, heure de midy, à la réquisition de Jaque Lambert, Jean Lemarquant, Claude Blacqueteau et Hillaire Terrenoire », une assemblée est tenue en la manière accoutumée. Les collecteurs se plaignent de la « négligence du sindicq, nommé Fremineau », qui a porté préjudice à la communauté; pour éviter les abus « qui pourroient par la suite se continuer par le sindicq », étant donné, d'autre part, que « l'année de sindicquat » de Fremineau « est finie », on procède à l'élection d'un nouveau syndic, et les membres présents, « tous anciens habitans, anciens sindicqs et collecteurs », nomment d'une commune voix » pour syndic en la présente année 1727, la personne « de Jean Anfroy, marchand mercier et ancien habitant de ladite ville de Chevreuse, au lieu et place dudit Jean Fremineau » (1). Cinq semaines plus tard, le dimanche 23 février, une autre assemblée se tenait pour procéder à une nouvelle élection, « attendu que depuis l'ellection faite de la personne dudit Emfroy, ledit Jean Fremineau n'auroit pas laissé de vouloir faire, au préjudice d'icelle, les fonctions de sindicquat, que, d'un autre costé, ledit Anfroy faisoit difficulté d'accepter ladite charge, sous prétexte qu'en ladite assemblée du 19 janvier dernier les habitans n'auroient pas nommez séparément » (2).

8 novembre 1671. — *Élection d'asséeurs et collecteurs.*

« Aujourd'huy, dimanche, huictième novembre 1671, issue de la messe d'ordinaire ditte et célébrée en l'églize parochialle St Martin de Chevreuse, à la requeste et diligence de Allexandre Chapelle, principal marguiller de l'œuvre et fabricque dudict Chevreuse, je me suis, Nicolas Delaplane, principal tabellion au duché dudit Chevreuse, transporté au banc des marguillers de ladite fabricque, pour estre proceddé à l'eslection des asséeurs et collecteurs de la paroisse dudit Chevreuse pour l'année prochaine 1672; et estant audit banc de l'œuvre, après la cloche sonnée en la manière acoustumée, ledit Chapelle, audit nom de principal marguiller, auroit requis estre proceddé au fait desdites eslections, à quoy personne ne se seroit présenté; et sont tous les habitans partis de ladite églize. Pour quoy ledit Chapelle, audit nom, auroit requis acte de ses diligences et protesté contre lesdits habitans de tout ce qui est à protester, lequel acte je luy ay octroyé en la présence de Louis Audiger, aussy marguiller de ladite fabrique.

» Et ont signé : ALLEXANDRE CHAPELLE, — LOUIS AUDIGER. »

« Le dit jour, yssue de la grande messe ditte et célébrée, je me suis de rechef transporté à la prière et requeste dudit Chapelle, marguillier, à la table et banc desdits marguilliers pour recevoir les voix et sufrages des habitans pour le fait de ladite eslection d'asséeurs et collecteurs, où estant, nul desdits habitans ne c'est présenté, et se sont tous retirez. Et m'a icellui Chapelle, audit nom, requis acte de ces diligences et de ces prothestations qu'il réitère.

» Ce fait, se sont présentez Pasquier Lemarquant et Pierre Prudhomme, bourgeois et habitans dudit Chevreuse, lesquels ont dit et déclaré estre prests de donner leurs voix pour l'eslection en question, après que les marguillers auront donné leurs voix préalablement et leur avis (?) aux habitans, ainsy qu'il a esté observé cy-devant.

» Et par ledit Chapelle a esté dit qu'il est prest à donner sa voix conjointement avecq tous les habitans en nombre suffisant. Dont acte.

» Et ont signé : ALLEXANDRE CHAPELLE. — LE MARQUANT. — PRUDHOMME. — LOUIS AUDIGER.

» Ledit jour, issue de vespres et après la cloche sonnée, je me suis, tabellion susdit, transporté, à la requête de Chapelle et Audiger, marguillers susdits, au banc de l'œuvre et bureau desdits marguillers, pour procedder à la réception des voix et sufrages desdits habitans pour le fait desdits asséeurs et collecteurs, où estant, ledict Chapelle a esleu Bara, cordonnier, Lanoix, cordier, Noël Bercher, Jacques Le Royer. Ledit Audiger, marguillier, a esleu Jean Chevallier, Louis Masson, Jacques Crestien et Noël Bercher. Après lesquelles deux eslections, lesdits habitants, [n'étant pas?] en nombre suffisant, ne se sont présentés pour faire lesdites eslections et ce sont retirez. Pour quoy lesdits marguilliers ont requis acte de leurs diligences..... ».

---

(1) E. 6771. Pièce numérotée 6.
(2) E. 6771. Pièce numérotée 18.

En fait l'élection n'a lieu que le dimanche 22 novembre (1) ; la feuille de pointage des voix attribuées se trouve encore jointe au procès-verbal dressé par le notaire Delaplane (2).

22 février 1665. — *Remplacement d'un asséeur incapable.*

Assemblée est tenue par les habitants de Chevreuse, réunis le dimanche, à la sortie de la messe, au-devant de la porte de l'église, en présence du tabellion, Achille Vallet. Clair Hardy, Jacques Richer, Guillaume Lebon, habitants de la paroisse, « nommez pour asséeurs et collecteurs des tailles dudit lieu pour la présente année 1665, avecq Pierre Bruneau, aussi habitant dudit Chevreuse », exposent que, « comme ilz ont voulu procéder à l'assiette et confection du roolle desdites tailles avecq ledit Bruneau, ils ont reconneu que ledit Bruneau estoit incapable d'asseoir et cueillir lesdites tailles non seullement à cause de son ancien aage mais particullièrement à cause de son insolvabilité, ne possédans aucuns biens ». En conséquence, après constatation de l'exactitude du dire des asséeurs, « ont iceux habittans, faisant et représentant la plus grande et saine partie d'iceux, reconnu l'insolvabilité notoire dudit Pierre Bruneau, aussi habittant dudit Chevreuse, pour faire la charge d'asséeur et collecteur en la présente année avec lesdits Hardy, Richer et Lebon (3) ».

30 janvier 1724. — *Remplacement de collecteurs incapables.*

« L'an mil sept cent vingt quatre, le dimanche trentiesme jour du mois de janvier, vers unze heures et demye du matin, sur la réquisition de Guillaume Courtois, maçon, Eustache-Romain Prevet, marchand, et Jean Courtois, marchand épicier, bourgeois de la ville de Chevreuse, y demeurans, tous trois nommez avec Barthellemy Doynet et Pierre Desgretz pour faire la collecte des tailles et autres impositions en ladite ville et paroisse de Chevreuse, me suis, Louis Deniset, principal notaire et tabellion au bailliage dudit lieu et dépendances, résidant audit Chevreuse, soussigné, transporté avec lesdits Courtois, Prevet et Couturier, avec les témoins cy-après nommez au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de cette ville, auquel lieu, jour et heure ils ont dit avoir fait convoquer assemblée au son de la cloche et en la manière accoutumée, où estans, après la cloche sonnée, issue de la grande messe dite, chantée et célébrée en ladite église, les paroissiens en sortant en grand nombre, se sont trouvez en ladite assemblée sieurs Henry Loisel, marchand, [*suit l'énumération des membres présents*], tous anciens marguillers, administrateurs, sindicqs et collecteurs de ladite ville, notables habitans et bourgeois dudit Chevreuse et taillables de ladite ville, y demeurans, représentans la plus grande et saine partie dudit lieu, lesquels, sur la représentation à eux faite par lesdits Courtois, Couturier et Prevet que lesdits Barthélemy Doynet et Pierre Desgrets sont connus en ladite paroisse pour mendians, estans employez sur le rolle des pauvres de ladite paroisse, n'estant compris au roolle des taillables d'icelle, et conséquemment incapables de faire la fonction de collecteurs, et qu'il est nécessaire, pour la sûreté des deniers royaux et de celle de toute la paroisse, de nommer deux autres collecteurs au lieu et place desdits Barthellemy Doynet et Degretz, ont tous dit d'une unanime voix qu'ils ont connoissance de l'insolvabilité, pauvreté et incapacité desdits Doynet et Degretz pour faire la fonction de collecteurs. Et, après avoir délibéré, sont d'avis que, pour sûreté des deniers royaux et pour l'intérest de ladite paroisse, qu'il est nécessaire de nommer ou indiquer d'autres personnes pour faire la collecte au lieu et place desdits Desgretz et Barthélemy Doynet avec lesdits Courtois, Couturier et Prevet, auxquels ils donnent pouvoir de faire ladite nomination. Dont acte.

» Fait et passé à ladite porte et principale entrée de ladite église de Chevreuse........................ ».

[*Suivent les signatures desdits habitants*] (4).

---

(1) Le procès-verbal porte à tort dimanche 23 novembre.
(2) E. 6713. Pièces numérotées 138, 138 *bis*, 138 *ter*.
(3) E. 6696. Pièce foliotée 200.
(4) E. 6768. Pièce numérotée 19.

III. LES IMPOTS ET LES EMPRUNTS.

« Il faut avouer que les peuples sont fort chargés », écrivait Colbert en 1680, « et que, depuis le » commencement de la monarchie, ils n'ont jamais porté la moitié des impositions qu'ils portent » (1). Les paroisses dont nous nous occupons, ont à supporter un double impôt : les contributions royales, dont le chiffre est fixé sans leur consentement et qui sont dépensées sans leur aveu, la principale est la taille ; les impositions communales, qu'elles discutent et consentent, et dont il doit leur être rendu compte. Cette grave question des impôts, de leur répartition et de leur recouvrement, est celle qui se trouve le plus souvent à l'ordre du jour dans les assemblées tenues par les habitants de Chevreuse (2).

15 février 1596. — *Désaveu de l'assiette des tailles.*

Par-devant Nicolas Ambroise, principal tabellion, comparaissent un certain nombre de « manans et habitans de Chevreuse, lesquels ont faict et constitué leur procureur Mre Nicolas Hautry, procureur-sindic des dits habitans, auquel ils ont donné pouvoir de désadvouer, comme les dits constituans desadvouent, l'assiette faicte des tailles, taillons et crues naguères faictes en ceste année par Gilles Plomet, Barthélemy Cléry, Picard, Christofle Boucher et Pierre Freslon, asséeurs, en ce qu'ils ont surtaxé plusieurs habitans ny assis les taillons et crues au sol la livre du principal de la grand taille ordinaire et avoir malversé en leur charge d'assiette, en requérir et demander acte. . . . . . . » (3).

8 août 1610. — *Imposition communale. Emprunt.*

Acte d'assemblée tenue le dimanche 8 août 1610, « yssue de messe parochialle dicte et célébrée » en l'église, « soubz le chappiteau où l'on traicte des affaires et négoces d'icelle paroisse, ensuyvant la publicacion qui a esté faicte au prosne de la dicte messe » ; à cette réunion assistent « Me Jean Thiersant, conseiller du Roi, esleu pour Sa Majesté en l'Eslection de Chevreuse et lieutenant général audict bailliage et duché, Me Loys Haultemps, procureur fiscal audict bailliage et duché, Me Nicolas Symonneau et Me Mathurin Hautry, marguillers de l'église dudict Chevreuse, Me Gilles de Trappu, Me Pierre Viart, Me Jherosme Haultemps, procureur du Roy en l'Eslection de Chevreuse, Jean Thiersant, Loys Hautry, Anthoine Haultemps, ... tous manans et habitans de la paroisse ». Objet de la délibération : Achèvement de la reconstruction de l'église et suite à donner au désir des habitans, « soubz le bon plaisir du Roy, nostre sire, d'asseoir et imposer sur eulx contribuables aux tailles la somme de 4.600 livres tournois pour subvenir au susdict bastiment, qui sera assize et cottizée par quatres notables manans et habitans dudict Chevreuse selon leur advis et conscience, sans avoir esgard aux rolles des tailles, laquelle somme sera cueillye par les marguilliers qui seront en charge, lesquelz en rendront compte aux habitans par le compte du revenu de ladicte église, et à quoy tous lesdicts manans et habitans s'y consentent et acordent par ces présentes, en donnant pouvoyr et charge à maistres Nicolas Symonneau et Mathurin Hautry, à présent marguilliers, de poursuyvre ladicte assiette et en obtenir lettres pour estre contraincts, comme dict est, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, qui s'en sont chargez et [ont] promis en faire leur debvoir . . . .
Et, parce que la levée des deniers se poura faire en plusieurs années, et qu'il est nécessaire de promptement vacquer à la couverture desdicts bastimens, ont consenty et acordé que lesdicts marguilliers puissent emprunter de quelque particullier habitant plus aysez ou autres jusques à ladicte somme de 4.600 livres tournois pour y subvenir, sans intérestz, ainsy que la trouveront et s'obliger en leurs noms privez ou autres au désir des bailleurs et en passer telle obligation qu'il sera nécessaire, de laquelle tous les dictz habitans dessus nommez

---

(1) P. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, II, p. 63.
(2) Au sujet des impôts, voir A. Babeau, *op. cit.*, p. 210 et suivantes.
(3) E. 6445. Pièce foliotée 458.

les ont promys acquitter, garentir et indempniser par ces présentes, sans qu'ils en puissent et soient tenuz en avoir aulcune perte ny dommaige. Et à cest effect se sont obligez par ces présentes, aveq tous et chacuns leurs biens présens et advenir. Et ayant lesdictz habitans advisé ensemblement des personnes pour faire ladicte assiette, ont commys et commettent par ces présentes [les personnes] de Me Marc Huger, Me Gilles de Trappu, Martin Vadureau et Jacques Gohier, ausquelz semblablement ilz en donnent pouvoir sans avoir acception de personnes, dont ilz en chargent leurs consciences, à la charge que ceux qui ont jà (?) baillé et advancé deniers leur sera desduyt et rabattu sur leurs cottes. Dont et de ce que dessus les dessus dicts marguilliers m'ont requis acte. Fait ès présence. . . . . » (1).

19 mai 1637. — *Constitution d'avocat.*

« Furent présens en leurs personnes. . . . . , tous manans et habitans de la ville de Chevreuze, représentans la plus grande et saine partie, lesquelz ont faict et constitué leur advocat Me Adam Rousseau, advocat au Privé Conseil du Roy, pour au nom du corps desdictz habitans dudict Chevreuze s'oposer à l'entérinement de la requeste à eux signifiée de la part des nommez Jehan, Jacques et Charles Les Rois, Thomas Telier, Pierre Telier, Simon Gohier, Jacques Gohier le jeune, Jérémye Laille, Fiacre Hureau, Pierre Masson, Clair Hardy l'esnay, Henry Chevalier et Marin Bignon, à eux signifiée soubz le nom de la communeaulté desdictz habitans et qui se trouve seulement signée de treize particuliers habitans, n'entendant qu'elle aye esté présentée soubz le nom colectif de tous lesdictz manans et habitans, estant contre droict et raison, à l'effect des taxes faictes par Michel Loisel, procureur sindic de ladicte ville, Marin Auvery et Pasquier Le Marquant, marguiliers de l'œuvre et fabrique dudict lieu, par le roolle par eux faict des vingt mille livres désirez par Sa Majesté estre assis sur ledict Chevreuze, suivant et conformément à la commission et mandement à eux adressez de la part de sadicte Majesté, desquelz lecture fut faicte au prosne et assemblée solennellement faicte à ce subject, les ayans esleuz pour faire icelle ; lequel roolle ainsy faict par lesdictz procureur-sindiq et marguiliers ilz entendent estre suivy et exécutté, désadvouant ce qui pouroit avoir esté faict par lesdictz Jehan, Jacques, Charles Les Rois et autres, cy-devant nommez, au préjudice d'icelle, conformément à la volonté de sadicte Majesté et sondict Conseil qu'ilz suplient très humblement diminuer icelle somme, estant impossible d'y pouvoir satisfaire par lesdictz habitans à cause de leurs misères et pauvretez tant au subject des gens de guerre [et] chevaux qu'ilz ont esté contrainctz fournir tant à Sainct-Denis que à Sainct-Cloud, comme ilz feront aparoir, que de la maladie contagieuse de laquelle ilz ont esté afligez deux fois, notamment en l'année mil six cens trente et trente six dernier, sans avoir receu aucune diminution de taille, ainsy qu'ilz ont conclud, au nom desdictz habitans, par les défences par eux faictes, oudict nom de procureur sindic et marguiliers, contre ladicte requeste présentée par lesdictz Jehan, Jacques, Charles Les Rois et autres cy-dessus nommez, par laquelle défence, par l'advis dudict sieur Rousseau, leur advocat, ilz se sont défenduz et pour défence remonstré le juste procédé qu'ilz ont observé en faisant ledict roolle, ayant donné aux riches et faisans trafficq ce qu'ilz pouvoient porter dudict emprunct eu esgard à ladicte somme de vingt mil livres, et soulagé les pauvres à cause de leurs misères et pauvretez, de craincte d'esmotion que lesdictz Jehan, Jacques et Charles les Rois et autres cy-dessus se sont éforcez faire, leur faisant croire qu'ilz estoient taxez au sol la livre de ce qu'ilz avoient de taille l'année précédante, et qu'ilz essayent encore à présent faire, afin de faire soulever le peuple et eulx demeurer dans leurs biens et facultez, ayant tousjours, à cause de leurs grandz biens et inteligeance, gouverné et tenu le commung à leur dévotion, n'ayant eu de taille que ce qu'ilz ont désiré et faict donner à ceulx qu'ilz ont voulu, à laquelle défence lesdictz Jehan, Jacques et Charles Les Rois et autres ci-dessus nommez ont répliqué, et lesdictz procureur sindiq et marguiliers dupliqué, l'afaire estant en estat au principal entre les mains de Monsieur Maistre Maurie, conseiller audict Conseil, directeur de ses finances et député de sadicte Majesté pour le faict dudict emprunct, qui ne reste que à juger ; lesquelz constituans ont dict et déclaré icelle poursuite avoir esté bien et deuement faicte par ledict sieur Rousseau, advouant icelle ; et afin que le présent désadveu soit notoire cy-après à Me François Duport, advocat audict Conseil, qui a signé ladicte requeste, consentent que soit signifié à iceluy à ce que n'ayt à s'ingérer en aucunes de leurs affaires, donnant pouvoir audict sieur Rousseau de faire touttes remonstrances nécessaires pour l'obtention des fins et conclusions demandées par ledict sieur Rousseau, leur advocat, audict Conseil, sans révoquation. Et générallement etc., J'açoyt etc., Promettans etc., Obligeans etc., Renonceans etc.

(1) E. 6498. Piece foliotée 52. Voir à ce sujet E. 6500. Prêt de 1.200 livres consenti par Jacques Audiger (février 1611).

» Faict et passé audict Chevreuze, après midy, le dix-neufiesme jour de may 1637, ès présence de Jacques Bignon et Fleurant Gaulard, marchans, demeurant à Chevreuse » (1).

[Suivent environ 70 signatures, parmi lesquelles les suivantes : LOISEL. — AUVERY. — P. LEMARQUANT. — F. GAULARD. — M. DE TRAPPU. — PRUDHOMME. — P. FLEURY. — CHARLES CORVAIZIER. — JOUANNE. — AUDIGER. — NICOLAS BOISSEAU. — LEFEBVRE. — AMBROYSE. — PIERRE DAVID. — CHARBONNIER. — DE TOURNAY. — PALLAIS (?). — J. LAMBERT. — JEHAN AUBERY. — SYMONNEAU. — DELAVAL. — AUDIGER. — MARCILLE.]

19 juin 1637. — *Constitution de procureurs.*

« Aujourd'huy, dix-neufiesme jour de juin 1637, une heure de rellevée, sont comparus par-devant moy Robert Prudhomme, [commis de] René Pellé, tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, Michel Loysel, marchand, demeurant à Chevreuse, scindicq des habitans dudict lieu, assisté de François Ferré, Jean Allais, Me Marcel Auvray et Me Sébastien Dodin, Me Pierre Grandguillot, lesquelz, en conséquence et au subject de la clameur et plaincte du peuple qui s'est ce jourd'huy faicte aux carrefours et lieux publicqs de cette ville, disans estre vexez, ruynez et consomez au préjudice de leur famille réduictz à mandicité à cause de la malversation commise par Henry Chevalier, Pierre Tellier, Pierre Masson et Nicolas Aubert, marchands et bourgeois dudict Chevreuse, en l'assiette et imposition de la somme de 16.000 livres tournois qu'il a plu à Sa Majesté avoir (?) et. . . . . pour l'emprunct à quoy son Conseil avoit taxé cette ville de Chevreuse, et comme notoire que lesdits Chevalier et ses consors alliez des plus apparens et riche famille de cette dicte ville ont abbuzé en ladicte assiette, au préjudice de leur conscience, s'estans et leurs alliez non seullement deschargez de la cotte et juste part qu'ils pouvoient porter à l'esguard de leurs facultés et moyens, à la foulle et oppression des pauvres et veufves, mais encore à la descharge de Marin Bignon, Guillaume Soiddé et autres, leurs associez, jusques au nombre de vingtz, que les ont appuyez et assistez en la poursuitte faicte au Conseil pour estre deschargez au préjudice, foulle et oppression desdicts pauvres et veufves qui n'ont eu moyen de s'adjoindre avec eux, et ce qui a donné subject de disentiment ausdicts habitans complaignans c'est que, mercredy dernyer, sur le soir, ledict Marin Bignon, paroissant soubz la halle dudict Chevreuse, lieu le plus publicq, ayant un feulard de bois de chesne en main, un boucquet de fleurs à son chappeau, disans et publians à hautte voix qu'ils avoient la victoire et qu'ils avoient lieu et pouvoient, en conséquence de l'arrest qu'ils disoient avoir ledict jour obtenu, cotter et ruyner à leur fantaisye qui bon leur sembleroit, et mesme qu'il estoit à leur pouvoir contre ceulx qui s'eslevoient contre eux, de les retaxer à leur discrétion, pour ce que par ledict arrest leur rolle devoit subsister; dont, pour esviter ce murmure, a esté advisé de faire sonner la cloche et s'assembler au-devant de la principalle porte et entrée de l'église de Chevreuse, lieu accoustumé de faire assemblée, pour en délibérer et estre pourveu sur ladite vexation notoirement faite qui seroit recongneue sy la justice avoit ample cognoissance des brigues et malversations qui se font par les plus apparens dudict Chevreuse au préjudice et oppression des pauvres.

» A quoy sont comparus Me Robert Huby, chirurgien juré en cette ville, Pierre Boucher [suivent les noms des comparans, hommes et femmes, au nombre de 58], tous manans et habitans de ladite ville de Chevreuse, représentans la plus grande et saine partie d'iceulx, lesquels tous d'une commune voix se sont opposez et s'opposent par ces présentes au roolle et assiette qui a esté faicte par lesdicts Chevallier, Tellier, Masson et Aubert, et pour [desduyre ?] leurs moyens à Sa Majesté, à Monseigneur le Chancellier et le Conseil, ils ont constitué leur procureur Me Marcel Auvery, Robert Huby et Sébastien Dodin, pour représenter véritablement la pauvreté et misère de la pluspart des habitans cottizés audit roolle et faire veoyr évidement que ceulx qui se sont pourveus au Conseil n'ont eu autre deseing que de leur descharger et faire descharger leurs alliez plus apparens et les mieux conditionez de biens de cette ville et qu'ainsy (ne) soit vériffiez qu'ils ont déclaré verbalement que leur intention estoit de disposer à leur volonté pour laditte assiette, quelque somme que leur coustât et, affin que les autres habitans complaignans fissent pareille despence et poursuitte qu'eux, ont dict lesdicts asséeurs, Marin Bignon et autres, leurs associez, que donneroient subject de se pourveoir ainsy qu'ils ont faict mesme représenter par lesdicts procureurs constituez que lesdits Bignon et

(1) E. 6619. Pièce numérotée 173.

consors ont payé aux finances de Sadicte Majesté lesdictes 16.000 livres et que les autres habitans complaignans ne les peuvent rembourser desdits denyers attendu leur pauvreté; c'est pourquoi iceulx habitans sont d'advis, pas (?) qu'il a pleu au Roy et en son Conseil par sa déclaration du 18 décembre dernier et commission depuis envoyée, d'imposer pour le recouvrement et répétition de ladicte somme sur chacun cuir tanné..... ......de bœuf 16 solz tournois, de vache 8 solz, sur chacune douzaine de peaux de veau 16 solz tournois, sur chacun cent de thoisons de layne entrans ou sortans de ladite ville de Chevreuse 100 solz tournois, sur chacun poinson de vin sortans dudict Chevreuse et qui sera debité en détail 10 sols tournois, lesquelz droitz se pourront facillement lever sans beaucoup incommoder les pauvres habitans dudit Chevreuse et ce jusque au parfait remboursement de ladicte somme de 16.000 livres à commencer ladicte levée du jour qu'il a pleu au Roy l'ordonner. Dont et ce que dessus lesdicts habitans constituans m'ont requis donner acte... Promettant... Obligeant.

» Fait et passé à Chevreuse, les jour et an que dessus, présence de Jean Duport, mercyer quinquallier, demeurant en la paroisse de Bernyère, pays de Normandye proche Vir, Jean Cochet de pareil estat, demeurant audict lieu et paroisse. . . . . » (1).

[Suivent les signatures au nombre de 37].

20 décembre 1637. — *Emprunt.*

Acte d'assemblée tenue « au devant de la principalle [porte] et entrée de l'esglise de Chevreuse, yssue de la grande messe paroissialle le 20 décembre 1637, et suivant la publiquation faite au prosne d'icelle messe », à laquelle assistent les signataires de la délibération, « manans et habitans dudict Chevreuse ou du moings faisant et représentans la plus grande et saine partie d'iceulx », lesquels, « de leurs bons grés ont consenty et accordé, comme par ces présentes consentent et accordent que la somme de 3.000 livres tournois qui a esté empruntée pour estre employée tant à fournir les soldats qu'il a pleu à Sa Majesté faire lever dedans ladicte ville de Chevreuse l'année dernière que pour les trois chevaulx qu'il a aussy fallu livrer à Sa dicte Majesté soict assize et cottizée sur eulx, affin de faire la récolte par ceulx qui y seront esleus pour la faire par lesdits habittans, et à la diligence de leur procureur sincdic, auquels ils donnent tout pouvoir de ce faire comme ils le font par ces présentes. Duquel consentement le procureur sincdic m'a requis et demande acte à luy octroyé, ... Fait et passé. . . . . » (2).

18 avril 1638. — *Inscription au rôle de la taille.*

Le dimanche 18 avril 1638, le tabellion est requis par les asséeurs et collecteurs de se transporter « au devant de la principale porte et entrée de l'église, œuvre et fabricque Mr Saint-Martin de Chevreuse, après le billet publié au prosne de la grande messe dudit Chevreuse, à la cloche sonnant, pour faire assemblée » afin de leur donner acte de « l'advis qu'ils demendent aux manans et habitans de ladicte ville de Chevreuze pour sçavoir sy cotiseront au roolle des tailles les personnes sy après nommé : sçavoir Me Christophe de Vallée, Me Charles Thiersant, advocat en Parlement, Saunier et Pierre Auvery ». L'assemblée « est recontinuée jusqu'à issue de vespres », et le procès-verbal constate que « les susdits habittans ont dit et déclaré d'une commune voix qu'ilz sont d'advis que l'on cottise au roolle et assiette que se fera pour ladite année » les personnes du sieur de Vallée, Saulnier et Pierre Auvery « à l'exception dudit sieur Thiersant » (3).

12 avril 1647. — *Inscription au rôle des tailles.*

Délibération prise par un certain nombre d'habitants de Chevreuse, réunis « avant midi au-devant de la grande porte de l'église dudit Chevreuse » ayant été convoqués au son de la cloche pour adviser entre eux sur le mémoire publyé à la diligence des asséeurs et collecteurs dudit Chevreuse la présente année,

---

(1) E. 6619. Pièce numérotée 175.
(2) E. 6620. Pièce foliotée 119.
(3) E. 6624. Pièce foliotée 85.

pour leur donner advis sy comprendront au roolle des dictes tailles la présente année les nommez Claude Garnier, marchant tanneur, François Ferré et Robert Prudhomme, Jacques Beurcher, Mᵉ Louis Audiger et Jacques Gohier le jeune; lesquelz habittans susdictz ont tous d'une commune voix esté d'advis que iceulx asséeurs et collecteurs des dictes tailles cottisent et compreignent en leur roolle les dicts susnommez, à l'exception des dicts Jacques Gohier et Beurcher, qu'ilz n'entendent estre compris au dict roolle. Et de ce faire les dictz habittans donnent pouvoir aus dictz asséeurs et collecteurs, et, à faulte de ce faire, protestent de répetter contre eux en leurs noms tous despens, dommages et intérestz. Et pour facilliter et donner moyen aus dictz asséeurs et collecteurs de leur faire paier de la cotte à quoy sera taxé par eux le dit Garnier, sont les dictz habittans d'advis que sa dicte cotte soit jointe avec celle de Martin de Trappu et de Jacques Thiersant soubz une mesme cotte et mesme article ou séparément, comme bon leur semblera. Et davantage, sur ce que les dictz asséeurs et collecteurs ont dit aus dictz habittans qu'il leur a esté signiffyé ung arest de Nosseigneurs de la Cour des Aydes, obtenu par les dictz Jacques Gohier le jeune, et qu'on les veult contraindre rasseoir une somme de 900 livres portée par icelluy, iceux habittans susdictz ont empesché la dicte réassiette, désirant leur pourvoir contre le dit arest, joint un arest du Privé Conseil qui deffend telle réassiette soubz de grandes peynes mesmes contre les asséeurs qui font telle chose au préjudice du dit arest. Car ainsy, etc. . . . . » (1)

11 mai 1653. — *Assiette de la taille.*

Par-devant Philippe Lemarquant, commis du tabellion juré, à la diligence de Toussaint Thiersant, procureur syndic, « sur la publication qu'il a faict faire au prosne de la grande messe dicte et célébrée ce jour d'huy en l'église de cette dicte ville, et au son de la cloche, pour faire assemblée affin de résouldre les affaires de la communaulté », les habitants dont les noms sont indiqués dans l'acte et qui représentent « la plus grande et seine partie de la communauté », se réunissent pour trancher les difficultés auxquelles donne lieu « l'assiette de tailles de l'année 1652 par Pierre Prudhomme et autres asséeurs et collecteurs des tailles de ladicte année ». Tous, d'une commune voix, consentent et accordent « que les dicts collecteurs facent l'assiette et imposition des tailles de la dicte année 1652 suivant et au désir de la commission envoyée par Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris pour touttes les sommes y contenues, dont ils feront roolle par l'ordre de leur consiance, lequel roolle contiendra la desduction (?) que doibt estre faicte d'un chacun particulier de ce qu'il se treuvera avoir payé de la levée de 4.000 livres que a esté faicte sur les dicts habitans faisant partie et desduction (?) de la somme principalle portée par ladicte commission. Et d'aultant que le roolle qui a esté faict de la levée desdictes 4.000 livres contient plus grande somme au moyen des frais qui ont esté faictz et payez, sera desduit sur chacune cotte à proportion au sol la livre de la somme à quoy se monte lesdicts frais qui ne sont en aucunne considération (?) à l'esgard du recepveur, et, au surplus, procedder par lesdicts asséeurs et collecteurs selon leur prudance et ordre cy dessus........ Fait et passé... » (2)

8 avril 1657. — *Nouveau mode d'élection des asséeurs.*

Assemblée tenue par les habitants à l'effet de déterminer le nouveau mode qui sera suivi pour l'élection des syndic et asséeurs, afin de remédier « aux abus » et aux « procès » pour « éviter à la ruine, perte et animosité desdits habitans comme ils ont esté auparavant ». (3)

30 janvier 1661. — *Vexations commises par les collecteurs.*

Assemblée tenue par les habitants « après le son de la cloche ». Le procureur fiscal représente « à l'assemblée que les vexations qui ce font par les colecteurs esleuz en charge pour l'imposition des tailles de cette ville a causé la diminution du nombre des habitans, qui transfèrent leurs demeures allieurs, où ils sont beaucoup

---

(1) E. 6633. Pièce foliotée 141.
(2) E. 6654. Pièce foliotée 58.
(3) E. 6670. Pièce foliotée 17. Voir ci-dessus pages XII et XIII.

soulagez des cottes qui leur sont ainsy données par animosité à la foulle et opression de ceux qui restent, comme à présent il se reconnoist par ceste mauvaise cause qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville ». Arrangement conclu, en conséquence, avec Jacques Hautry. (1)

6 mars 1661. — *Impôts indirects. Droit sur les vins.*

Acte d'assemblée des « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse », réunis le 6 mars 1661, « au son de la cloche, en la manière accoustumée, pour traicter des affaires de leur communauté ». Ils constituent un procureur, auquel « ils donnent plein pouvoir et puissance d'articuller au procès d'entre Pasquier Le Marquant et Me Henry Puisseux, pendant devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes à Paris, que lesdicts habitans de ladicte ville et parroisse de Chevreuse ont privilèges et estappes franches de vendre vin en gros franchement et quittement, que ce privilège leur a esté accordé par lettres patentes du Roy, nostre sire, du mois de may 1650, vériffiées en la Cour des Aydes par arrest du 21 juin 1651, à la charge de dix livres par chacun an, laquelle somme de dix livres est imposée annuellement sur lesdicts habitans dans le roolle des tailles par forme d'équivallent, mesme soutenir et articuller que ledict privilège leur a aussy esté accordé par nos prédécesseurs Roys, par lettres patentes aussy vériffiées en ladicte Cour, duquel droict et privilège lesdicts habitans ont tousjours jouy franchement, et partant requérir qu'ilz soient maintenus etgardez en icelluy aveq despens, dommages et intérests contre ledict Puisseux, et générallement, etc. — Faict et passé. . . . . » (2)

26 février 1662. — *Demande de décharge des tailles; misère de la paroisse.*

Acte d'assemblée, en laquelle figurent Marcel Auvery, lieutenant au bailliage et duché, Jean Coué, procureur fiscal, Sébastien Dodin, procureur, et un certain nombre de « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse, faisans et représentans la plus grande et sayne partye d'iceux », réunis « au son de la cloche, en la manière accoustumée, pour délibérer des affaires de leur communauté ». Ils constituent des procureurs généraux et spéciaux, « ausquels ils ont donné et donnent plein pouvoir et puissance de eux transporter en la ville de Paris, pour prendre advis de ce que lesdits habitans peuvent faire pour la descharge des tailles à quoy ils ont esté imposez les années précédentes, desquelles ils sont redevables de grandes et notables sommes entrautres (?) des années 1658, 1659 et 1660, et notamment celle de 1661, qui n'a encore esté assize et que lesdits asséeurs esleuz ne peuvent en nulle fasson asseoir à cause de la misère et insolvabilité desdits habitans, lesquelz sont en la plus grande partie tous mandiens qui ne vivent que par le moyen des aumosnes qui leur sont faictes par les maisons de religion proches dudict lieu et quelques noblesses des environs; à l'effet de quoy lesdicts procureurs, estans en ladicte ville de Paris, prendront conseil comme ils se doivent pourvoir et devant quels juges pour obtenir la descharge desdictes tailles ou du moins diminution d'icelles et surcéance pour, suyvant l'advis que lesdicts procureurs auront eu, poursuivre et faire touttes poursuittes nécessaires jusques à arrest de descharge. . . . . Faict et passé à Chevreuse, le dimanche 26e jour de febvrier 1662, issue de vespres chantées en l'esglise dudict lieu. . . . . » (3)

23 octobre 1663. — *Inscription au rôle des tailles.*

Acte d'assemblée, à laquelle assistent Me Marcel Auvery, lieutenant, Me Jean Coué, procureur fiscal, Me Sébastien Dodin, Me Philippe Le Marquant, procureur, et un certain nombre de « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse, faisant et composant la plus grande et sayne partye d'iceux », réunis « après le son de la cloche, en la manière accoutumée », lesquels, après avoir conféré et délibéré sur ce que Michel Le Floq, Pierre Prudhomme, Hubert Taillebois et Mathurin Millart, asséeurs et collecteurs des tailles de ladite paroisse en « l'année 1663, font difficulté d'imposer en leurs roolles desdites tailles » les héritiers de la veuve de Me Jacques

(1) E. 6684. Pièce foliotée 157. Voir plus loin [*V. L'Assistance et la santé publiques*] dans quel but cet arrangement est conclu avec Jacques Hautry.

(2) E. 6683. Pièce foliotée 25.

(3) E. 6686. Pièce foliotée 35.

Le Lièvre, les héritiers de la veuve Corvoisier, Robert Lechat et Simon Hardy « sans au préalable en avoir l'advis et adveu desdits habitans, ont iceux habitans en nom collectif dict et déclaré qu'ils sont d'advis que lesdicts collecteurs imposent lesdicts dessusdicts en leurs dictz roolles leur donnant pouvoir de ce faire, pourveu qu'ils soient raisonnablement cottisés selon leurs facultez et moyens. Et en cas qu'il intervienne procès par les dessusdicts pour estre rayez du roolle, lesdicts habitans en nom colectif promettent intervenir et prendre le fait et cause desdits collecteurs, pour soutenir que les dessusdicts sont taillables et qu'ils doivent estre imposez audit roolle. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé audict Chevreuse, le 23 octobre 1663. . . . . » (1)

19 novembre 1663. — *Imposition supplémentaire à l'occasion du recouvrement de la taille.*

Acte d'assemblée des manants et habitants de la paroisse de Chevreuse, lesquels, « après avoir conféré et délibéré sur la sentence donnée de Messieurs les président, lieutenant et esleuz de Paris entre les collecteurs de ladicte paroisse de l'année présente et lesdicts habitans, le 17e jour des présents mois et an, portant que lesdicts habitans s'assembleroient pour accorder ou contester l'imposition de la somme de 360 livres 3 sols demandée par lesdicts collecteurs pour les fraiz faits à la requête du Sr receveur desdites tailles, emprisonnemens d'aucuns desdicts collecteurs, frais de nourriture, gistes et geollages, après déclaration des avis, ont iceux habitans en nom collectif et après avoir veu le sac et mémoire desdicts fraiz représenté par lesdicts collecteurs, consenty et accordé par ces présentes que lesdicts collecteurs imposent dans leurs roolles desdictes tailles conjointement avec les deniers royaux la somme de 200 livres tournois sur lesdicts habitans, à laquelle somme s'est trouvé monter lesdicts fraiz dont lesdicts habitans sont tenus par le deffault ès imposition des deniers portés par la commission et sans tirer à conséquence pour l'advenir. Et est ledit mémoire annexé à ces présentes, après qu'il a esté signé desdicts collecteurs et paraphé d'aucuns desdits habittans. Promettant, etc. . . . . Faict et passé audict Chevreuse, le 19e jour de novembre 1663, ès présence de. . . . . » (2)

Ce mémoire nous paraît mériter l'attention ; il est ainsi conçu :

« Estat et mémoire des fraiz faits par le Sieur recepveur des tailles en exercice l'année présente 1663 all'encontre des habitans de la paroisse de Chevreuse :

Premièrement, pour quatre emprisonnements, la somme de.	40 livres.
Plus, pour douze contraintes, la somme de	36 —
Plus, pour les gistes geollages et bien venuz payés à aultres prisonniers, sçavoir 10 livres pour les biens venuz et 28 livres pour les gistes et geollages.	38 —
Pour les deux sentences de nominations d'office, la somme de	20 —
Pour les significations d'icelles, la somme de.	10 —
Plus, pour la noriture et allimentz pendant leur détemption ès prisons, la somme de.	105 livres 13 sols.
Plus, pour l'appointement de mettre ès mains de Mr Du Vaux les pièces de l'instance.	3 —
Pour la communication et conclusions de Monsr le procureur du Roy la somme de.	6 —
Pour la sentence interlocutoire intervenue et levée, la somme de.	3 livres 6 sols 8 deniers.
Pour les espices	3 —

Nous soussignez, collecteurs, certiffions le présent mémoire véritable.

Faict le 19 novembre 1663. »

16 mars 1664. — *Droit de maubouge* (3).

Acte d'assemblée tenue par Guy Boudier, procureur syndic, Pasquier Langlois, Pierre Prudhomme et

(1) E. 6689. Pièce foliotée 122.

(2) E. 6689. Pièce foliotée 147.

(3) Maubouge. « C'est un droit d'entrée qui se lève en Normandie, et en d'autres lieux, sur les boissons qui entrent, et

autres « manans et habittans de la paroisse dudict Chevreuse faisant et représentant la plus grande et sayne partie d'iceux, assemblez après le son de la cloche, en la manière accoustumée », lesquels, « après avoir conféré et délibéré sur l'advis qui leur a esté donné que les nommez Jean Larcher et consors, cy devant asséeurs et colecteurs des tailles dudict Chevreuse en l'année 1661, par une pratique et intelligence qu'ils ont aveq quelques particulliers, prétendent et s'efforcent de faire un roolle et imposition d'un prétendu droit de maubouge qui a esté révoqué par Sa Majesté, ce qui seroit vexer lesdits habitans, qui n'en sont tenuz, outre que lesdicts Larcher et consorts, n'estans plus colecteurs, n'ont aucune qualité vallable pour ce faire, ont lesdicts habittans en nom collectif déclaré et déclarent qu'ils se sont oposez et oposent par ces présentes audict prétendu roolle et imposition que lesdits Larcher et consors prétendent faire sur iceux habitans dudict prétendu droit de maubouge, empeschant formellement qu'il y soit proceddé tant par iceux Larcher et consors que par autres personnes quelzconques, tant au moyen de ce que lesdicts habitants n'en sont tenuz, en conséquence de ce que ledict prétendu droit a esté révoqué par Sa Majesté, que parce que la communauté desdicts habitans est et se trouve surchargée des tailles dues à Sa Majesté tant des années 58, 59, 60, 61, 62, 63 et la présente année 64, qui n'est encore assize, et lesquelles tailles lesdits habitans sont dans l'impuissance de payer à cause de leur nécessité et misère et pour les autres causes et raisons à desduire en temps et lieu, déclarant en outre par lesdits habitans que, où au préjudice de ces présentes lesdicts Larcher et consorts ou autres personnes quelconques passeroient outre et feroient aucune chose contre lesdits habitans, que ilz les en désadvouent et protestent de répetter contre iceux Larcher et consors, en leur propres et privez noms, tout ce qui sera par eux faict aveq tous despens, dommages et intérestz. Et, pour faire signifier ces présentes à qu'il appartiendra, lesdits habitans ont fait et constitué leur procureur le porteur, auquel ilz ont donné pouvoir de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra. Promettant, etc. . . . . . Fait et passé audit Chevreuse, le 16e mars 1664, après midy, es présence de. . . . . » (1)

27 juillet 1687. — *Non inscription au rôle de la taille.*

Acte d'assemblée tenue par les habitants « assemblez au son de la cloche, à l'issue de la grand'messe de paroisse, au-devant de la porte de l'église dudit lieu en la manière accoutumée ». Après avoir « conféré et délibéré sur l'assignation à eux donnée en parlant au domicille de Noël Bercher, leur procureur scindiq, pardevant Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris, à la requeste de Me Guy Haultemps, bailly de Rambouillet, par exploit de Boisseau, huissier à cheval au Chastelet, du 21e des présent mois et an, ont iceux manans et habittans, tant pour eux que pour les autres manans et habittans de ladicte parroisse, donné charge et pouvoir audict Bercher, leur procureur scindiq, de comparoir et constituer procureur sur ladicte assignation, pour déclarer qu'ils n'ont moyens vallables pour empescher que ledict sieur Haultemps soit distrait du roolle des tailles de ladite parroisse de Chevreuse l'année prochaine et cottisé en la paroisse dudict Rambouillet, attendu la translation de son domicille audict lieu de Rambouillet, suivant l'acte de publiquation au prosne dudict Chevreuse du 27 aoust 1684, enregistré au greffe de ladicte eslection le 30 desdicts mois et an, et sous ces moyens requérir estre renvoyez de ladicte assignation avec despens. Et généralement, etc. Promettant, etc. Fait et passé audict Chevreuse, au devant de la porte de ladicte église, l'an 1687, le 27e jour de juillet, après midy, ès présence de. . . . . » (2)

27 mars 1731. — *Réclamation en matière de taille.*

Acte d'assemblée tenue le 27 mars 1731, issue de la messe paroissiale, « au devant de la grande porte et principale entrée et sortie de l'église, après la grosse cloche d'assemblée sonnée en vol, en la manière accoustumée », en présence de « Louis Deniset, principal notaire et tabellion », à laquelle assistent Louis Vauremoire, marchand tanneur, procureur syndic de la paroisse et communauté, François Courcelle, laboureur, Henri

---

qui sont brassées dans les villes et lieux où il y a foire et marché. *Vectigale potabilium.* Il fut inventé par un nommé Maubouge, qui lui a laissé son nom. A Paris, le droit apellé maubouge se leve sur les bœufs, vaches, moutons et autres bêtes qui ont le pied fourchu. » Dictionnaire de Trévoux.

(1) E. 6692. Pièce foliotée 43.

(2) E. 6746. Pièce foliotée 217.

Henriau, marchand, tous deux marguilliers en charge, etc. Les habitants ainsi réunis « à la diligence dudict syndic » ont « dit avoir pris communication du roolle des tailles et autres impositions de ladicte paroisse pour la présente année 1731, par lequel Jean Emfroy, marchand mercier, auroit esté cottisé et imposé sur le rolle à la somme de 200 livres de taille, Jean Anfroy, marchand tanneur, à cent trente-neuf livres, et Anne Marguerite Blondeau, veuve Jean Fremineau, marchande mégissière, à cent trente quatre livres, le tout du corps de taille; que les collecteurs de la présente année, en faisant lesdites impositions, les ont faites conformément aux intentions desdits habitants, qui approuvent et confirment les cottes, quoy qu'elles soient bien au dessous du tau que lesdits trois particuliers, chacun à leur égard, peuvent porter pour leur traficq considérable, qu'à proportion de leur traficque ils payent, en payant lesdites cotes, moytié moins de taille à proportion que le reste des autres habitans, ainsy lesdits trois particuliers, sans être laisez ni surchargez, devroient dans toute la justice et équité, pour le soulagement et rendre justice aux autres habitans, payer le double de taille que celle de leurs dites cottes chacun à leur égard. Dont et du tout leur a esté, ce requérans, octroyé le présent acte; ce qui fut fait et passé audit Chevreuse, au-devant de ladite grande porte....... » (1)

IV. LE SERVICE MILITAIRE. MILICES ET MARÉCHAUSSÉE.

Dans son *Histoire des Milices provinciales*, M. Gébelin s'exprime ainsi : « Le XVIIe siècle est, » dans l'histoire du recrutement, la contre-partie du XVIe. Le service obligatoire se relève. Les déve- » loppements de l'effectif, l'étendue des opérations militaires ont créé de nouveaux besoins. L'enrô- » lement volontaire continue à former la base du recrutement; mais, à défaut de volontaires, les » populations sont appelées de force à combler les vides des armées. De plus et souvent elles sont » convoquées pour un service militaire spécial. La langue distingue alors nettement les troupes » réglées et les milices ; les troupes réglées qui subsistent en tout temps et sont employées partout ; » les milices tirées, à titre extraordinaire, des habitants des villes et des campagnes pour un service » temporaire et presque toujours local » (2). Examinons comment les choses se passèrent à Chevreuse tant aux époques où l'enrôlement forcé fut employé pour un cas exceptionnel, — dans la guerre de Trente ans par exemple, en 1636, quand la prise de Corbie par les Impériaux fit courir de grands dangers à la capitale, — qu'à partir du moment où les milices provinciales créées et organisées par ordonnances des 29 novembre 1688 et 23 décembre 1691, régulièrement distribuées en régiments, prenant rang dans l'armée, servirent pendant toute la durée d'une guerre, une institution générale ayant ainsi remplacé ce qui n'était qu'un expédient passager et local (3).

1re époque. *Expédient passager.* — Le gouvernement impose aux populations un contingent. La répartition du contingent entre les paroisses est dévolue aux intendants ou à des commissaires spéciaux. Les paroisses sont responsables de leurs recrues : elles doivent représenter les déserteurs ou les remplacer. Celles qui ne fournissent pas le contingent demandé sont taxées à un contingent double (4).

14 août 1636. — *Levée d'hommes.*

« Christofle de Valles, escuyer, sieur de Guillherville, conseiller et maistre des requestes ordinaires de

---

(1) E. 6775. Pièce numérotée 35. Voir même liasse [pièce cotée 76] une délibération spéciale concernant une réclamation de Jean Emfroy, et, dans le présent volume, page 328, colonne Ire.

(2) *Histoire des Milices provinciales* (1688-1791). Paris, 1881. Introduction, p. 17.

(3) *Ibidem*, p. 33 et 34.

(4) *Histoire des Milices provinciales*, p. 20.

l'Hostel de Monseigneur frère unique du Roy duc d'Orléans, avocat en Parlement, lieutenant général civil et criminel du bailliage et duché de Chevreuse, Marin Auvery, Pasquier Lemarquant, marguilliers de l'œuvre et fabrique Sainct-Martin dudict Chevreuse, Jehan Le Roy, Jacques de Laval l'esnay, Vincent Tournay, Nicolas Auvery » et autres, « tous habittans de la paroisse dudict Chevreuse, faisans et représentans la plus grande et saine partie d'iceulx », constituent un procureur, auquel ils donnent pouvoir de, « pour et au nom desdicts habittans et pour le corps d'iceux, emprunter deniers à intérest ou aultrement, selon qu'ilz trouveront comodité, de telles personnes que ce soient, pour parvenir au payement qu'il convient de faire pour la levée de vingt cinq hommes armez que Sa Majesté a ordonné estre levez en la ville dudict Chevreuse, jusques à la somme de 2.000 livres et plus . . . .
Fait et passé à Chevreuse. . . . . » (1)

20 décembre 1637. — *Levée d'hommes et de chevaux.*

Le dimanche 20 décembre 1637, « au-devant de la principalle [porte] et entrée de l'esglize dudict Chevreuse, yssue de la grande messe parroissialle, et suivant la publication faite au prosne d'icelle messe », les habitants de Chevreuse « consentent et accordent que la somme de 3.000 livres tournois qui a esté empruntée pour estre employée tant à fournir les soldats qu'il a pleu à Sa Majesté faire lever dedans ladicte ville de Chevreuze, l'année dernière, que pour les trois chevaulx qu'il a aussy fallu livrer à sa dicte Majesté soict assize et cottisée sur eulx, affin de faire la récolte par ceux qui y seront esleus pour la faire par lesdicts habittans et à la dilligence de leur procureur sincdic, auquel ils donnent tout pouvoir de ce faire comme ils le font par ces présentes, duquel consentement ledict procureur sincdic m'a requis et demandé acte à luy octroyé. . . . . . » (2)

2e époque. *Institution générale.* — Le pouvoir royal a fixé par ordonnance le contingent total et le nombre des régiments à lever dans tout le royaume ; il en a fait la répartition entre les Généralités, en indiquant pour chacune le nombre d'hommes, de compagnies, de régiments à fournir. Dans l'intérieur de la Généralité, l'intendant a réparti entre les paroisses le contingent assigné à son département. Dans l'intérieur de la paroisse, il va être procédé d'abord par élection, puis par voie de tirage au sort, à la désignation des miliciens ; la paroisse doit les remplacer à bref délai, s'ils viennent à manquer pour une cause quelconque.

Le milicien est pris parmi les hommes âgés de vingt ans au moins, quarante ans au plus. Non assujetti à l'uniforme, il doit avoir de bons effets, des vêtements de drap. Pour armes, il a un mousquet ou un fusil, une épée. L'habillement, l'équipement sont aux frais de la paroisse. D'abord faite en nature par les paroisses, la fourniture ne tarde pas à être remplacée par une prestation par milicien. Les « jeunes hommes mariés » sont compris dans les levées, à partir de 1690. La durée du service, primitivement fixée à deux ans, est en fait souvent prolongée (3).

1er mai 1692. — *Acte de nomination de milicien.*

« Aujourd'huy, premier jour de may 1692, sont comparus Guy Quignon, marguillier de l'œuvre et fabrique de Chevreuse, Pierre Édelinne, cy-devant sindicq de l'année 1689, Jean Lemarquant, Guillaume Batoufle, sindicq en l'année 1691, Robert Léger, marguillier de l'année dernière, Pierre et Fleurant de La Val, Noël Bercher, Jean Breton, Pierre Floquet » et autres, énumérés au présent acte, « tous manans et habitans dudict Chevreuse, assemblez, et autres, estant tous assemblez à la porte de l'églize, à l'issue de la grande messe paroissiale, au son de la cloche, sur l'advis qu'ils ont eu que le nommé Jean Morin, sindicq de ladicte paroisse, porteur d'un ordre de Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Paris pour faire la nomination ou tire au billet pour faire

(1) E. 6616. Pièce foliotée 25.
(2) E. 6620. Pièce foliotée 119.
(3) *Histoire des Milices provinciales*, passim.

nommer un soldat de millice au lieu et place de Antoinne Madellaine, cy-devant soldat de la milice, qui a déserté au moyen de l'intelligence qu'il a eue aveq ledict Morin et avoir fait contribuer lesdicts habitans à luy donner de l'argent par violence et sans ordre, après quoy ledict Madelaine a, comme dit est, déserté, ce qui oblige lesdicts habitans pour satisfaire aux ordres du Roy et à Monseigneur l'intendant.

» Et à l'instant ledict Quignon a esleu et nommé pour soldat de milice, en la place d'Antoinne Madelaine, la personne de ***, fils de Jacques Lambert, marchand, demeurant à Chevreuse.

» Pierre Édeline a nommé pour soldat de milice Jacques Lambert, fils de Jacques Lambert, marchand, demeurant à Chevreuse ». Suivent, énoncés en la même forme, les votes de Jean Lemarquant, huissier, [Jacques Lambert]; Rémy de La Croix, [*idem*]; Robert Léger, [*idem*]; Fleurant de La Val, [*idem*]; Simon Moison, [*idem*]; Jean Morin, procureur syndic, [« François Compagnon, tixier en thoille, demeurant audict Chevreuse »]; Jean Breton, [Jacques Lambert]; Noël Bercher, [*idem*]; Pierre de La Val, [*idem*]; Pasquier Herson, [Jacques Delalande, fils de Mathieu Delalande, demeurant à Chevreuse]; Nicolas Boisseau, [Jacques Lambert]; Pierre Ficques, [*idem*]; Louis Langlois, [*idem*]; Guy Quignon, [*idem*]; François Compagnon, [*idem*]; Nicolas Boffeau [*idem*]; Charles Grandguillot, [*idem*]; Louis Brochard, [*idem*]; Roger Grimault, [Guy Boudier, fils de *** Boudier, demeurant à Chevreuse]; Robert Léger, [Jacques Desgrez, fils de feu *** Desgrez, demeurant à Chevreuse]; Étienne Buchère, [Jean Hanot, fils de *** Hanot, demeurant à Chevreuse]; Guillaume Batoufle, [Jacques Desgrez]; Noël Bercher, [Guy Boudier]; Cantien Papillon, [Robert Piquart, fils de *** Piquart, demeurant à Chevreuse].

» Lesquels habitans desnommez ont signé, à la réserve de Noël Bercher, Simon Moisson, Guillaume Batoufle, qui ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer, de ce interpellez suivant l'ordonnance; et quant audit Morin, a fait reffus de signer sa nomination, pour quoy lesdits habitans [se] sont réservez se pourvoir contre luy, tant pour l'intelligence qu'il a eue et a encore aveq ledict Madelaine et de tous les fraiz qui sont faits et à faire et de l'argent qu'il a levé et receu desdicts habitans, dont il a retenu pour mettre à son profit. » (1)

18 janvier 1693. — *Assemblée de milice. Tirage au sort.*

« L'an mil six cens quatre vingt treize, le dimanche dix huict janvier, nous Jean-Charles Thiersant, nottaire royal à Chevreuze et greffier au baillage dudict lieu, sur le réquisitoire de Mathieu Delalande, jardinier, demeurant à Chevreuze, et procureur sindiq des habitans dudict Chevreuze pour l'année présente, sommes transporté au-devant de la grande et principalle porte et entrée de l'églize et paroisse de St Martin dudict Chevreuze, à l'issüe de la grande messe cedict jour dite, chantée et cellébrée, les habitans sortans d'icelle en grand nombre, et ce après la cloche sonnée ledict jour, pour, en exécution de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris, du 27 décembre dernier, signée : Phelippeaux, et, au dessoubz, *Par Monseigneur :* Du Chastellier, exhibée par ledict sindiq, et de laquelle par nous a esté faict lecture à haute voix ausdicts habitans pour assembler tous les garçons de ladicte paroisse, depuis l'aage de vingt ans jusqu'à celle de quarante, pour tirer ensemble au billet au sort et hazard lequel d'eux serviroit Sa Majesté dans ses armées en qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse, pour le remplacement de celuy qui est déceddé, aucuns desdits garçons ne se sont présentez pour tirer au billet, ainsi que dit est, et se sont tous évadez et retirez sans tirer au billet, ce que les habitans dudit Chevreuze ont pareillement refusé pour leurs enfans et parens. Dont ledit Lalande a requis acte à luy octroyé, pour luy servir ce que de raison, ledit jour à l'instant, ès présence de Guy Quignon, principal marguillier, et de Jean Flocquet, clerc au greffe de Chevreuse, tesmoins. Ledit Delalande a déclaré ne sçavoir escrire ny signer, interpellé.

» J. Flocquet. — G. Quignon. — Thiersant. » (2)

2 février 1693. — *Engagement de milicien.*

« Aujourd'huy lundy, deuxième jour de février 1693, après midy, est comparu par-devant Jean-Charles Thiersant, greffier et nottaire royal au baillage de Chevreuse, en présence des témoings cy-après nommés, Gabriel Manoury, natif du village des Mollières proche Lymours, aagé de vingt-un ans, comme il a dit, lequel

---

(1) E. 6758. Pièce numérotée 170.
(2) E. 6759. Pièce numérotée 27.

s'est vollontairement engagé de servir en quallité de soldat de milice le Roy dans la compagnie de Bois-Roger, à la descharge de la ville dudit Chevreuse, pendant le temps de deux années à commencer la présente année, et d'acquitter les manans et habitans de ladite ville de Chevreuse, ensemble le procureur scindic de la ville, de l'obligation qu'elle a de fournir un soldat de milice suivant l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris du 27 décembre 1692, publiée au prône dudit Chevreuse le 18 janvier dernier, moyennant la somme de cinquante quatre livres, laquelle somme Mathieu Delalande, procureur scindic de la paroisse dudit Chevreuse, à ce présent, a promis et s'est obligé de bailler et payer audit Manoury la veille de son départ pour la campagne, après qu'il aura esté accepté par mondit seigneur l'intendant et par son capitaine, et, en outre, ses pretz qui luy seront payez par ledit scindic depuis le jour qui commencent à courir jusqu'au jour de son départ. A quoy faire estoit présent Toussaint Million, marchand carréeur demeurant audit lieu des Mollières, oncle dudit Manoury, lequel a promis et s'est obligé de faire servir ledit Manoury en ladicte qualité de soldat de milice pendant lesdites deux années à la descharge de ladite paroisse de Chevreuse, à peine d'estre contraint en son propre et privé non à rendre ausdits habitans ladite somme de cinquante quatre livres de tous dépens, dommages et intéretz, reconnoissant ledit Delalande avoir en ses mains ladite somme de cinquante quatre livres provenant de la recherche faite ès maisons des habitans de ladite ville de Chevreuse. Car ainsy, etc. Obligeant, etc. Fait et passé audit Chevreuse, en l'estude dudit notaire, les jour et an que dessus, ès présence de Denis Besson, cordonnier, et Jean Flocquet, clerc, demeurant à Chevreuse, témoins, qui ont signé. Quant audit Manoury et Delalande, ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer.

» Marque dudit MILLION. — DENIS BESSON. — J. FLOCQUET. — THIERSANT. » (1)

4 mars 1693. — *Traité en vue de remplacement.*

« Furent présens le S[r] Pierre Prudhomme, Jacques Lambert, Fleurent de La Val, Simon Moison, Pierre Dominé, (et) Louis Francœur, (et) Madeleine Menu veuve Simon Langlois, et Anthoine Breton le jeune, en son nom, tous manans et habitans de Chevreuze, lesquels de leur bon gré et volonté stipullans pour leurs enfans, sont convenus que, comme il est nécessaire que ce jour d'huy, en exécution de l'ordre de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris, les garçons de cette ville tirent au billet par le sort et hazard lequel d'eux garçons ira servir Sa Majesté dans le régiment des milices en la place de Rémy Cousturier, l'un des soldats dudit régiment, pour cette ville et paroisse, et qu'au cas que l'un des enfans desdites partyes comparantes soit celuy sur lequel ledit sort tombe et qu'il luy eschaye d'estre soldat de milice, que toutes lesdites partyes contriburont esgalement à la somme à laquelle sera convenu par eux tous pour payer un homme qui sera entre eux acheplé pour marcher en ladite qualité d'un soldat de milice en la place de celuy sur lequel ledit sort seroit escheu, et que lesdites partyes comparantes s'obligent chacune en droit soy d'accomplir à peine de tous despens, dommages et intérests, consentans mesme icelles, en vertu des présentes, au deffault de contribuer de leur part, de pouvoir estre contrainctes au payemement de leur dite somme égallement. Et ou cas que le soldat qui sera acheplé vienne à décéder en campagne de mort naturelle ou à déserter, lesdictes partyes comparantes se sont, comme dit est, obligez chacune en droit soy de contribuer à nouveaux frais égallement à en achepter un nouveau. Car ainsy, etc. Obligeant, etc. Renonçant, etc. Fait et passé à Chevreuze, l'an 1693, le 4 mars, avant midy, présence de *** et de Jean Flocquet, clerc, demeurant à Chevreuse, tesmoins, qui ont aveq lesdites partyes signé. Lesdits Flocquet et Moison ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer interpellez.

» LAMBERT. — PRUDHOMME. — FLEUREND DELAVAL. — PIERRE DE LA VAL. — P. DOMINE. — G. QUIGNON. — L. FRANCŒUR. — A. BRETON. — MAGDELAINE MENU. — THIERSANT. » (2)

4 mars 1693. — *Assemblée de milice. — Tirage au sort.*

« L'an 1693, le 4 mars, unze heures du mattin, nous Jean-Charles Thiersant, nottaire royal à Chevreuse, soubsigné, sur le réquisitoire de Mathieu Delalande, jardinier, demeurant à Chevreuse, et procureur sindiq des habitans de la paroisse, sommes, assisté dudit Delalande, transporté au-devant de la principalle porte et entrée de l'église de Chevreuze, où estans, après la cloche sonnée que l'on a coustume de sonner pour assembler les

(1) E. 6759. Pièce numérotée 45.

(2 E. 6759. Pièce numérotée 81.

habitans de cette ville, affin et à l'effet de procéder à tirer au billet par tous les garçons de cette dite ville et paroisse qui sont aagez depuis vingt jusqu'à quarente ans, en conséquence des ordonnances de Sa Majesté, lequel desdits garçons ira servir sadicte Majesté en ses armez en qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse au lieu et place de Rémy Cousturier, soldat, qui a déserté depuis peu, les habitans cy-après nommez seroient comparus, et, après que ledit sindiq leurs a fait faire lecture à haute voix de l'ordre à luy donné par Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris ou Mr son subdélégué, signé : ROOLLANT, datté du premier mars présens mois et an, rendu audit sindiq, ledit ordre portant injonction audit sindiq de provoquer incessamment ladite assemblée aux fins susdites, et pour procéder à ce que dessus auroient esté faites trente deux billets, pour estre tirez par le nombre de trente deux garçons dont a esté fait estat, sçavoir de Jacques Lambert, Guillaume Grandguillot, Michel Prudhomme, Simon Moizon, Anthoine Breton, Jacques Langlois, Michel de La Val, Pierre de La Val, Louis Francœur, Pierre Flocquet, Claude Quignon, ***** Gellé, Guillaume Fiquet, Pierre Jardin, Nicolas Marquant, Jacques David, Estienne Charpentier, ***** Bercher, ***** Auffray, ***** Freslon, Nicolas Dodin, Estienne Simonneau, ***** Brayer, Guy Boudier, Le Roux (?), Achille Chapelle, Pierre Magdelaine, François Compagnon, Charles Taillebois, Nicolas Clément, Jean Papillon et Henry Gervais, lesquels billets auroient esté mis dans le chapeau de Louis Édeline, aagé de quinze ans, lequel c'est trouvé présent.

» Et après avoir esté remuez, ledit Lambert auroit tiré le premier billet ; et, après l'ouverture d'icelluy, c'est trouvé blanc.

» Ledit Guillaume Grandguillot a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Ledit Breton a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Jacques Langlois a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Fleurant de La Val a tiré pour Michel de La Val, son frère, et son billet c'est trouvé blanc.

» Pierre de La Val a tiré pour Pierre de La Val, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.

» Louis Francœur père a tiré pour Louis Francœur, son fils, et son billet s'est trouvé blanc.

» Pierre Flocquet a tiré pour Pierre Flocquet, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.

» Guy Quignon a tiré pour Guy Quignon, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.

» Et après que ***** Gellé a esté apellé et qu'il n'est point comparu, son billet a esté tiré par Mathieu Courtois, enfant aagé de unze ans, et le billet c'est trouvé blanc.

» Pierre Jardin a tiré, et son billet ayant esté ouvert c'est trouvé blanc.

» Et Nicolas Marquant ayant esté apellé plusieurs fois n'a point comparu, pour quoy ledit enfant Courtois a tiré un billet pour luy, lequel après l'ouverture faite c'est trouvé blanc.

» Jacques David a tiré, et, ouverture faite de son billet, c'est trouvé blanc.

» Estienne Charpentier ayant esté absent, a esté tiré pour luy par ledit enfant Courtois, et le billet ayant esté ouvert c'est trouvé blanc.

» Jean Bercher ayant esté apellé n'a point comparu et a esté tiré pour luy par ledit enfant; le billet c'est trouvé blanc.

» Jean Auffray ayant esté apellé n'a point comparu, et a esté tiré pour luy par ledit enfant ; le billet c'est trouvé blanc.

» ***** Freslon a esté apellé, et, n'ayant point comparu, a esté tiré pour luy par ledit enfant ; son billet c'est trouvé blanc.

» Nicolas Dodin ayant esté apellé n'a point comparu, et son billet c'est trouvé blanc.

» ***** Braier ayant esté apellé n'est point comparu, et, ayant esté tiré par ledit enfant, le billet c'est trouvé blanc.

» Guy Boudier ayant esté apellé plusieurs fois à haulte voix, il n'est point comparu ; et a esté par ledit enfant Courtois tiré son billet, lequel, après l'ouverture faite d'iceluy présence dudit nottaire, sindic et habitans, ledit billet c'est trouvé noir et escrit en iceluy : *Pour servir de soldat de milice à Chevreuse.*

» Dont et de quoy ledit sindiq a requis acte. Et a esté procédé présence de Roger Grimoust et de Jean Flocquet, clerc, et des susnommez comparans lesdits jour et an. Ledit sindic a déclaré ne sçavoir escrire ny signer, interpellé.

» L. FRANCŒUR. — G. QUIGNON. — LAMBERT. — BRETON. — PIERRE DE LA VAL. — DAVID. — FLEURENT DELAVAL. — ROGER GRIMOULT. — J. FLOCQUET. — THIERSANT. » (1)

---

(1) E. 6759. Pièce numérotée 84.

6 mars 1696. — *Assemblée de milice. — Tirage au sort.*

Le mardi 6 mars 1696, « sur les cinq heures du soir, les habitans de Chevreuse sortans en grand nombre de l'église paroissialle dudit lieu du salut ledit jour et heure dit et célébré », sommation leur est faite de « tirer au billet, mesme de faire aussi tirer leurs garçons présens », pour désigner le soldat de milice qui remplacera Gabriel Manoury, « dernier soldat, déserteur ».

Sur quoi, « lesdits habitans, mesme lesdits garçons, à ce présens, ont esté refuzans de tirer, ce qui a obligé Fr. Arcicot, procureur syndic, de faire tirer par François Hémon, enfant aagé de six ou sept annéez, lesdits billets, après qu'ils ont esté brouillez dans le chapeau dudit Hémon. » Sur le cinquième billet, tiré par l'enfant pour Étienne Basset ou Baffet, « il s'est trouvé estre escrit : *Pour servir de soldat de milice en la paroisse de Chevreuse* ». Dont et de quoi, « en la présence desdits habitans, ledit Arcicot a requis et demandé acte octroyé ès presence des dits habitans, qui ont refuzé de signer, de ce interpellez. » (1)

18 mars 1696. — *Engagement de milicien.*

Le dimanche 18 mars 1696, à l'issue de la grand'messe, « après la grosse cloche sonnée en la manière accoustumée », les habitants sortant en grand nombre de l'église, sont requis par François Arsicot, procureur syndic, de procéder au tirage au sort « des garçons dudict Chevreuse en estat de servir le Roy en qualité de soldat de milice pour ladite paroisse ». Intervient alors « Jean Chevallier, demeurant à Chevreuse, aagé de 29 ans, originaire dudit lieu, lequel c'est volontairement, sans aucune contrainte, obligé de servir Sa Majesté en ses armées en qualité de soldat de milice pour ladite paroisse pour l'année présente, soubs les protestations qu'il a faittes de n'estre tenu d'aucun service au-delà de ladite présente année, estant marié, lequel présent engagement a esté fait moyennant la somme de 80 livres, laquelle somme provient, sçavoir : 47 livres 10 sols que les garçons de ladite paroisse de Chevreuse ont payez ès-mains dudict sindicq, et le surplus provient des prestz avancez par ledit sindicq pour la subsistance du quartier d'hiver dernier, sauf à luy à la répéter sur les particuliers cotizables de ladite paroisse, laquelle dite somme de 80 livres ledit Chevallier a présentement eue et et receue contant, et qui luy a esté payée réellement en deniers contans, dont il se tient content. Fait audit lieu et à l'instant, ès présence desdits habitans . . . . et de leur consentement. » (2)

6 avril 1727. — *Subsides fournis aux miliciens.*

Le 6 avril 1727, les miliciens de la paroisse de Chevreuse, au nombre de sept, « Jean-Baptiste Floquet, Pierre Girault, Jacques Caillebeau, Guillaume Lebon, Jean Piedgelé, Félix Desgrets, et Claude Langlois », reconnaissent avoir reçu de Jean Fremineau, syndic en 1726 et en 1727, ayant « charge des deniers cy après, à ce présent et acceptant, qui leurs a présentement baillé, payé et réellement délivré, à la vue des notaire et témoins soussignez », la somme de 601 livres, « à quoy se montent les différentes sommes qui luy ont esté mis volontairement ès mains par différens particuliers et habitans de la paroisse de Chevreuse pour gratiffier et aider auxdits miliciens dans leurs besoins, attendu que lesdits miliciens n'attendent que ce jour pour partir et aller à leurs départemens conformément aux ordres du Roy qui sont envoyés à cet effet, de laquelle somme lesdits miliciens sont contens, en quittent et déchargent ledit Fremineau, l'ayant lesdits miliciens enbourcée chacun par égale portion, sauf et sans préjudice auxdits miliciens de l'augmentation qui est arrivée sur lesdites espèces, dont ledit Fremineau doit leur tenir compte à proportion de ladite somme qui doit monter à 120 livres, et aux autres prétentions desdits miliciens, deffenses au contraire par ledit Fremineau, qui a protesté n'estre obligé de leur tenir compte de ladite augmentation et des autres prétentions desdits miliciens que jusqu'à ce que Monsieur l'intendant n'ait décidé à ce sujet sur le procès-verbal de Monsieur le lieutenant général au bailliage de Chevreuse, en date du 24 mars dernier, et par mondit sieur le lieutenant envoyé à Monsieur Régnier, subdélégué de Monseigneur l'intendant. A ce faire estoient présens le sieur Jacques Lambert, Guy Quignon, ...

(1) E. 6762. Pièce numérotée 69.
(2) E. 6762. Pièce numérotée 76.

. . . . habitants de Chevreuse, lesquels, après avoir pris communication de ce que dessus, ont volontairement consenty la délivrance de ladite somme de six cens une livres faites ausdits miliciens par ledit Fremineau et la décharge donnée par lesdits miliciens audit Fremineau, consentant qu'il en soit bien et valablement déchargé, comme ils le déchargent en tant que de besoin. Car ainsy. Promettant, etc. . . . . » (1)

3 décembre 1730. — *Logement de la maréchaussée.*

Le 3 décembre 1730, Louis Vauremoire, marchand tanneur, syndic de la paroisse, comparaît par-devant Louis Deniset, notaire royal, et déclare avoir fait « convocquer assemblée au son de la cloche en la manière accoutumée au devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de Saint-Martin dudit Chevreuse, issue de la grande messe de paroisse dite, chantée et célébrée en ladite église le jour et feste de S[t] André, qui estoit le 30 novembre dernier, en vertu des ordonnances de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris à luy addressées par Monsieur Régnier, procureur du Roy au bailliage royal de Versailles et son subdélégué, en datte dudit mois de novembre dernier, à l'effet de pourvoir au logement ordonné par mondit seigneur l'intendant pour la brigade de maréchaussée establie audit Chevreuse. Et pour satisfaire auxdites ordonnances, seroient comparus les sieurs François Courcelle et Henry Henriau, marguillers en charge, les sieurs Simon et Charles Buchère, marchands et anciens marguillers, sieur Nicolas Paris, lieutenant des chirurgiens de cette ville, Nicolas Metey, laboureur, M[e] Pierre Boisseau, procureur au baillage de Chevreuse et administrateur de l'Hôtel-Dieu, François Roger, marchand, ancien marguiller, Nicolas Delaval, aussy ancien marguiller, et autres habitans soussignez, tous anciens et notables habitans de ladite paroisse, représentans la plus grande et seine partie d'icelle, tous à ce présens, lesquels, après avoir mûrement délibéré et conféré entre eux, ils n'ont pas trouvé un logement plus commode pour un cavalier de garde, les chevaux et équipages et fourages de ladite brigade qu'une maison scize audit Chevreuse proche la porte de Paris, appartenante au sieur Jean Lemarquant, huissier au Châtelet de Paris, laquelle maison en total lesdits habitans offrent de louer pour ladite brigade la somme de cent livres, à laquelle ledit sieur Lemarquant s'est restrainct par chacune année. Mais, comme ladite paroisse est très pauvre et surchargée à la taille, lesdits habitans suplient très humblement Monseigneur l'Intendant de vouloir bien avoir la charité pour ladite paroisse de la décharger de ladite somme par an sur la capitation de ladite paroisse et faire prendre le payement des loyers sur icelle. Dont ledit syndicq et autres habitans ont requis le présent acte, qui leur a esté octroyé par ledit notaire, ce qui fut fait et passé audit Chevreuse, en l'estude, le 3 décembre 1730, en présence de. . . . . » (2)

V. L'INSTRUCTION PUBLIQUE. PERSONNEL, ÉCOLES, MESURES DE POLICE.

Nous sommes fort mal renseignés sur ce qu'étaient au Moyen Age les écoles de la ville de Chevreuse. Il en existait : c'est tout ce qu'on peut dire.

Jean Mouchard, curé de Bagneux au diocèse de Paris, vicaire et garde du sceau de l'archidiacre de Josas, visitant au nom de celui-ci, de 1458 à 1470, les églises paroissiales, abbayes, prieurés et autres établissements religieux de l'archidiaconé, constate, le 19 novembre 1467, l'état de la paroisse de Chevreuse (3). Le curé résidant ne dessert pas son église ; il y a un chapelain faisant résidence. Le patron de l'église est l'abbé de Bourgueil-en-Vallée (4). Le nombre des paroissiens est de 35 environ. Aucun excommunié. Pas un seul concubinaire. Tous ont communié à Pâques. Les marguilliers ont rendu leur compte et remplissent bien leur devoir. *Les écoles de la ville sont à la présen-*

(1) E. 6771. Pièce numérotée 31.
(2) E. 6774. Pièce numérotée 116.
(3) Registre des visites de l'Archidiacre de Josas. Archives nationales LL. 33.
(4) Bourgueil. Indre-et-Loire. Ar. Chinon. Ch.-L.-C[on].

tation du seigneur du lieu et des paroissiens. Il y a une sage-femme jurée. Les paroissiens ne se plaignent ni du curé ni du chapelain (1).

Moins de dix-huit mois après, le 23 mars 1469, le même ecclésiastique, procédant à une nouvelle visite consignait sur son registre des observations à peu près identiques (2). Pas d'excommunié, pas de *fornicarius publicus* (3), pas d'usurier. Une sage-femme jurée, s'acquittant bien de son devoir. Dans la paroisse un Hôtel-Dieu, dont l'administration et la direction appartenaient aux bourgeois de la ville. *Les écoles du lieu à la provision du seigneur de Chevreuse* (4).

Voilà tout ce qu'on sait. « Nous aurions voulu », déclare M. Moutié, « dire ici quelques mots des » écoles établies dans la ville de Chevreuse au Moyen Age ; mais nous n'en avons pas trouvé d'autre » mention que celle faite dans les procès-verbaux des visites à l'église de Chevreuse en 1467-1469 (5) ». En sait-on beaucoup plus sur l'école ou les écoles qui ont existé en cette même ville aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ? Nous ne le croyons pas, car, à notre connaissance du moins, il n'a pas été publié jusqu'à ce jour de documents qui les concernent ou dans lesquels on les trouve mentionnées. Les minutes notariales viendront donc fort à propos combler une lacune regrettable en donnant des faits positifs, des noms et des dates.

3 juin 1593. — *Acte de renonciation.*

Le jeudi 3 juin 1593, « vénérable et discrette personne Me Jehan Perron, prestre, précepteur des escolles de ceste ville de Chevreuse », comparaît par-devant le commis du tabellion de cette ville et déclare « renoncer par ces présentes à l'exercice de précepteur et maistre des escolles et estuddes dudict Chevreuse, auquel il auroict esté cy-devant mis et installé par messieurs les ballif, procureur fiscal et habitans de ceste dicte ville de Chevreuse, et ce pour et en faveur de vénérable et discrette personne, Me Thomas Advenel, aussy prestre habitué en l'église dudict Chevreuse, pour faire par ledict Advenel par cy après et à l'advenir », au lieu dudit renonçant, « monstrer et enseigner audict Chevreuse les sciences et estuddes accoustumées » et pour « en jouir aux honneurs, droicts, proffitz et esmolumens y attribuez, à la charge de se faire par ledict Advenel recepvoir audict exercice par mesdicts sieurs les baillif, lieutenant, procureur fiscal et habitans dudict Chevreuse. » (6)

29 juin 1600. — *Contrat de mariage.*

Le 29 juin 1600, Me Noël Briffault, « maistre escrivain demeurant à Chevreuse » (7), qualifié ailleurs de « précepteur des escolles publicques de Chevreuse », et Marie Menjan, passent leur contrat de mariage devant le commis du notaire de Chevreuse. (8)

---

(1) Registre des visites, etc. Visite du 19 novembre 1467 [*Folio* 161 recto] : « *Numerus parrochianorum circa triginta quinque. Nullus est excommunicatus. Omnes communicaverunt in festo Pasche. . . . . Scolle ejusdem ville sunt in presentatione domini ejusdem loci et parrochianorum. Nullus est coucubinarius. Est obsetrix jurata. Parrochiani non plangunt se a curato neque a capellano.* »

(2) *Ibidem.* Visite du 23 mars 1469 [*Folio* 213].

(3) Le visiteur ajoute toutefois : « *Fama est publica quod quidam nominatus Gauffridus Emery, uxoratus, commorans in dicta parrochia, est publicus fornicarius et maxime cum quadam tortixe nominata Isabeau G***, que est pregnans de facto suo, ut dicitur.* »

(4) « *Nullus est excommunicatus. Nullus fornicarius publicus. Nullus usurarius. Est obsetrix jurata, que facit bene debitum suum. In illa parrochia est Domus Dei que est in regimine et provisione burgensium illius loci. Scole ejusdem loci sunt in provisione domini de Caprosia. . .* »

(5) Tome II, pages 142, 143 et 163.

(6) E. 6434. Registre, folio 609.

(7) E. 6458. Pièce foliotée 12.

(8) Dans un acte du 18 octobre 1631 [E. 6588. Pièce foliotée 52], Noël Briffault est qualifié « maistre escrivain des biblio- » thèques du Roy soubs la charge de Mr de Beaugrand, escrivain et secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue des Sept-Voyes, » parroisse Sainct-Estienne-du-Mont, estant de présent en ceste ville de Chevreuse ».

4 novembre 1624. — *Constitution de procureur.*

Le 4 novembre 1624, « Me Marguerin Lefebvre, prestre habittué à Chevreuse, maistre des escolles dudict Chevreuse », constitue un procureur général et spécial, auquel il donne les pouvoirs nécessaires pour le représenter devant toutes juridictions. (1)

29 août 1632. — *Obligation.*

Le 29 août 1632, « Jehan Veau, maistre escrivain à Chevreuse », se reconnaît débiteur d'une somme de 171 livres 12 sols 6 deniers envers Michel Lynet, marchand en cette ville. (2)

27 juillet 1650. — *Avis exprimé par les habitants.*

Le 27 juillet 1650, les habitants, invités à donner leur avis au sujet de l'établissement à Chevreuse d'une communauté religieuse « pour instruire les jeunes filles gratuittement », déclarent « d'une commune voix » que, « atendu la pauvretté du peuple et du pays, ilz pourront ce passer utillement que y eust aulcune religion en leur dite ville ou paroisse y en ayant de sy près qui les oppressent, Gif et Port-Royal.., par l'achapt et enlèvement des nourritures qui arrivent au marché de Chevreuse et dans les vilages où ilz les retiennent et empesche[nt] le convoy du marché, ne se contentant pas d'en prendre pour la nouriture de leurs maisons et couvens sur les lieux, mais aussy en fournissent en leur religion à Paris, en sorte qu'à vray dire les religions cy proche de Paris ne servent que pour assembler leurs nécessitez, qui debveroient venir au peuple, ce qui fait enchérir les danrées et vivres, en sorte que les pauvres habitans manquent de nouritures, pour n'avoir le moyen d'y pouvoir satisfaire. Et ainsy ses dames, prenant le mesme chemin des aultres de leur profession, ne demandent que leur antrée pour faire la mesme fonction. D'aillieurs, les habitans de la ville n'en peuvent recevoir que de l'incommoditté pour d'aultres raisons considérables, qui ont esté emplement exprimées à Monseigneur lorsque y en eu aultres qui ont voullu s'y introduire, n'estant le prétexte desdictes dames pour faire leur introduction de voulloir gratuittement montrer et enseigner les filles dudict Chevreuse, pour ce que jusques à présent, grâce à Dieu, ilz n'ont point manqué d'instruction. » (3)

1er février 1653. — *Contrat de mariage.*

Au contrat de mariage passé le 1er février 1653, entre « Damian Beaufourt, careyeur », demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, et Anne Douet veuve Beaugrand, demeurant à Chevreuse, figure parmi les témoins « Jehan Ferrey [signature Ferré], maistre escrivain à Chevreuse. » (4)

23 mai 1663. — *Déclaration des asséeurs et collecteurs.*

Le 23 mai 1663, « Noël Vadureau, Jean Chaussée, Pierre Hardy et Pasquier Herson, asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse en l'année 1662 avec Pierre Sauvegrain », font dresser acte à l'effet de constater que « auroient tous comparu le jour d'hier, dix heures du mattin, en la maison de Michel Desvignes, maistre d'escolles audit Chevreuse, pour procéder à la confection du roolle desdites tailles, à l'exception dudit Sauvegrain, qui n'y seroit venu ni comparu ». L'acte dressé porte la signature de Michel Desvignes. (5)

---

(1) E. 6560. Pièce foliotée 107.
(2) E. 6600. Pièce foliotée 77.
(3) E. 6641. Pièce foliotée 70. Voir ci-dessus, pages IX et X.
(4) E. 6655. Pièce foliotée 124.
(5) E. 6689. Pièce foliotée 44.

30 septembre 1672. — *Mise en apprentissage.*

Le 30 septembre 1672, « Jean Lebourg, maistre d'escolles demeurant à Chevreuse », met son beau-frère en apprentissage à la manufacture royale de serges établie en cette ville. (1)

4 mars 1680. — *Donation faite par Florentin Lambert.*

« Fut présent le Sr Florentin Lambert, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint Séverin, tant en son nom que comme se faisant et portant fort d'Élisabeth Pelletier, sa femme, par laquelle il promet faire rattifier ces présentes et la faire obliger solidairement avec luy à l'exécution d'icelles, et pour faire ladite ratification tant en présence qu'absence il l'a dès à présent auctorizée, lequel, ayant considéré que l'éducation de la jeunesse est d'une grande utilité pour se conduire sagement dans la vie et arriver à une heureuse fin, il a depuis longtemps pris résolution de contribuer à l'instruction des enfants de l'un et l'autre sexe, et principalement des pauvres de la ville et parroisse de Chevreuse, et, pour y parvenir, ledit Sr Lambert, èsdits noms, et solidairement un chacun d'iceux, a volontairement donné par ces présentes, aux conditions suivantes, par donation pure et simple irrévocable entre vifs et autrement en la meilleure forme que faire ce peut et doit, sans garantie que de ses faicts seulement, aux manans et habitans, œuvre et fabricque de ladicte ville de Chevreuse, ce acceptant pour eux et leurs ayant cause à l'advenir par Me Nicolas Lemarquant, prestre et curé dudict Chevreuse, et Jacques Vauremoire, premier et principal marguiller de ladite œuvre et fabrique, Jamet, procureur scindicq, Thomas Hémon, second marguiller, Me Sébastien Dodin, procureur en ce baillage, Simon Langlois, marchand, Pierre Audiger, aussi marchand, Pasquier Lemarquant, Robert Grossante, aussy marchand, Nicolas Boisseau, Jacques Herson, Georges Henryot, Jean Batouffle, cordonnier, et Clair Hardy, marchand, demeurant à Chevreuse, tous habitans de ladicte paroisse de Chevreuse et faisans la meilleure et la plus saine partie desdits habitans, pour ce assemblez au son de la cloche, à l'issue du salut des prières des Quarante Heures, en la forme et manière accoustumée, c'est à sçavoir :

» Une maison, scize en cette ville de Chevreuse, au carrefour du prieuré, vulgairement appellée l'Image de Saint-Jean, tenant du costé d'orient à la veuve Vignon, du costé d'occident à Me Sébastien Dodin, par derrière, vers le midy au sieur Masson dict La Fontaine, et par devant sur ledict carrefour ;

item, une rente de 18 livres 8 sols faisant partie de plus grande rente dues audict donateur ès-dicts noms par la veuve et héritiers de Denys Boucher, à prendre sur une maison aussy scize audict Chevreuse, rue des Forges, tenant d'un costé, d'orient, à Jean Breton au lieu des héritiers Hiérosme Chéron, du costé d'occident aux enfans de Louis Bernay le Jeusne, héritiers de Pierre Liard, par derrière au jardin du prieuré, et par-devant sur ladicte rue des Forges, le surplus de ladite rente montant à 9 livres 7 sols 6 deniers ayant esté laissée cy-devant à l'église dudict Chevreuse pour satisfaire à la fondation faite par René Lepaige ;

» *item*, quattre arpens de terre labourables scituez au terroir et proche de Coignière ;

» *item*, une maison et lieux sciz à la Grande-Verrière, paroisse du Mesnil-Saint-Denis, avec le cloz dépendant d'icelle et deux arpens de terre labourable sciz audit lieu de La Verrière ;

» *item*, deux petites rentes de 30 sols par an chacune, l'une due par Pierre Grésillon, l'autre par les héritiers ou succession de Robert Phélippeaux, à prendre sur les héritages sujets à icelle ;

» lesquels quattre arpens de terre sciz à Coignère, maison, cloz et deux arpens de terre sciz à la Grande-Verrière, et deux rentes de trente sols par an, ont été acquises, par ledict Sr Lambert avec la maison mentionnée au premier article par sentence d'adjudication par décret rendu en ce baillage le ******, qu'il a promis bailler et mettre ès mains desdits sieurs curé et marguillers incessemment, pour plus grande désignation et justiffication de la propriété desdicts biens.

» Les loyers desquels biens cy-dessus spécifiez ledit Sr donateur, ès-dicts noms, veut et entend estre employez au payement de la rétribution et gages du maistre d'escolle pour les garçons qui est à présent, ou autre qui sera choisy cy-après pour ladicte fonction, et, à cet effect, que ledict maistre d'escolle qui est ou sera choisy puisse jouir par ses mains desdicts biens et en recevoir les loyers au fur et à mesure qu'ils eschoiront, pour quoy les baulx qui en auront été faicts par lesdicts sieurs curé et marguilliers en présence dudict maistre ou luy

(1) E. 6715. Pièce numérotée 83.

appelé luy seront mis ès mains, sans que lesdicts sieurs curé et marguilliers soient tenus de faire la recepte desdits loyers et revenus, mais seulement auront soin que ledict maistre face faire les réparations nécessaires auxdites maisons de l'Image St-Jean et la Grande-Verrière, lorcequ'il en sera besoin, sur lesdicts loyers, à ce que lesdictes maisons soient toujours entretenues en bon estat et que lesdicts loyers ne diminuent point.

» *Item*, ledict donateur esdicts noms a pareillement donné sans autre garantie que de ses faicts, comme cy-dessus, auxdictes œuvre et fabrique, manans et habitans, ce acceptans par les dessus nommez, une maison et lieux, cour et jardin scis en la rue Neuve dudict Chevreuse, par luy acquise de Me René-Antoine Périnelle, procureur en la cour, tenant du costé d'orient aux De Bernet, du costé d'occident à la cour commune d'entre le sieur Riou et maison de l'Espée royalle et au jardin de ladite maison de l'Espée royalle, par derrière à la rivière, et par-devant à ladite rue Neuve ;

» *item*, une rente de 10 livres par chacun an, racheptable de 200 livres de principal, dues audict sieur donateur èsdicts noms et à luy constituée par Marguerite-Jeanne Lemarquant, à présent femme de Me Jean Coué, procureur fiscal de ce duché, par contract du 15 décembre 1671, passé devant Delaplane, lors tabellion, pour desdictes maison et rente les revenus estre employées à la rétribution et gaige de la maistresse d'escolle pour les filles qui est à présent ou sera cy-après, laquelle pourra occuper ladite maison en personne, sy bon lui semble, ou recevoir les loyers d'icelle et les arrérages de ladite rente, et, à cet effect, les baulx qui auront esté faicts de ladicte maison, en cas qu'elle ne l'occupe pas elle mesme, par les dicts sieurs curé et marguilliers, en présence de ladicte maistresse ou elle appelée, comme il a esté dict cy-devant à l'esgard des biens délaissez pour le maistre d'escolle des garçons, ensemble un extraict du contract de constitution de ladicte rente seront mis ès mains de ladicte maistresse qui est à présent ou sera cy après, pour faire la perception desdicts loyers et arrérages, sans que lesdicts sieurs curé et marguilliers soient tenus de s'immiscer dans la perception d'iceux, mais auront seulement soing, comme il a esté dict à l'esgard du maistre des garçons, de prendre garde que ladicte maistresse d'escolle des filles présente et qui sera cy-après fasse faire les réparations nécessaires en ladite maison de la rue Neuve lorce qu'il en sera besoin.

» Cette donation ainsy faicte à la charge que lesdicts maistre et maistresse d'escolle seront tenus d'instruire les enfans de l'un et l'autre sexe de ladicte ville et paroisse de Chevreuse, et chacun sexe séparément, aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine et à lire et escrire, sans d'iceux prendre ny recevoir aucune rétribution, si ce n'est qu'elle leur fust volontairement offerte par les personnes riches et qui auront moyen de le faire, et oultre que lesdits maistre et maistresse destinez pour faire ladicte instruction seront choisis et nommez par lesdicts Lambert et sa femme ou le survivant d'eux, leur vie durant, et, après leur déceds, par ledict sieur curé et ses successeurs, bien entendu toutefoys que celuy qui sera choisy pour l'instruction des garçons sera autant que ce pourra faire prestre, qui ne pourra néammoins estre admis à ladicte instruction qu'il n'ait esté examiné et jugé capable par M. le Supérieur qui sera lors de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare estably à Paris ; que lesdicts maistre et maistresse desdicts enfants leur fairont dire après qu'ils seront assemblez la prière du matin, et, à la fin de l'instruction, l'*Angelus* et un *De Profundis*, et, le soir, les litanies de la très sainte Vierge et les prières du soir avec un *De Profundis*, à l'intention et pour le repos des âmes des parens et amys desdits fondateurs décédez et d'iceux fondateurs après leur déceds. Et auront pareillement soin lesdicts maistre et maistresse que lesdicts enfants assistent à la messe au moins le mardy et jeudy de chaque semaine avec la modestie et décence requise.

» Et encore ledit sieur Lambert ès-dits noms a donné, ceddé et délaissé sans garantie que de ses faicts, comme dict est, les loyers dües des héritages et rente cy-dessus spécifiez montant, suivant le mémoire attaché à la minute des présentes et de luy paraphé, à la somme de *******, et encore la somme de 60 livres à luy deües par le nommé Marvis, locataire de ladicte maison de La Verrière, par obligation pour argent presté, le brevet de laquelle a esté présentement mis ès mains dudict sieur curé, pour se faire payer d'icelle ensemble desdits loyers et arrérages, et après la perception, en cas qu'elle puisse estre faicte, en faire un fonds, s'il se peut, pour augmenter la rétribution desdicts maistre et maistresse d'escolle, dont les revenus seront partagez entre eux par moitié.

» Et en cas que, par la négligence desdicts sieurs curé et marguilliers futurs, il intervînt cessation desdictes escolles ou l'une d'icelle, veut et entend ledit donateur, ès-dits noms, que les loyers et revenus cy-dessus destinez au maistre ou mestresse qui cessera appartienne à l'Hostel-Dieu de Paris pendant le temps de ladicte cessation, à compter néanmoins du jour de l'expiration de six mois depuis la cessation.

» Et pour perpétuelle mémoire de la présente donation et fondation, elle sera escripte sommairement avec

ses charges sur une table de marbre qui sera posée aux frais dudict sieur donateur, ès-dicts noms, en lieu éminent et commode de l'église de Saint-Martin dudict Chevreuse.

» Et pour faire insinuer ces présentes au greffe du Chastelet de Paris ou partout ailleurs qu'il appartiendra dans les quattre mois, suyvant l'ordonnance, lesdictes parties ont faict et constitué leur procureur le porteur des présentes, auquel ils ont donné pouvoir de ce faire et d'en requérir les actes nécessaires.

» Faict et passé audict Chevreuse, devant l'église parroissiale dudict Sainct-Martin, ledict jour quatriesme jour de mars l'année présente 1680, en présence de Me Marcel Auvery, advocat en Parlement, Me Pasquier Lemarquant, procureur au Chastellet de Paris, y demeurant, tesmoins, estans de présent en ce lieu . . . .

» F. Lambert. — Lemarquant, curé. — S. Dodin. — J. Vauremoire. — S. Langlois. — P. Audiger. — Lemarquant. — Grossante. — Herson. — Hardy. — Auvery. — Lemarquant. — Boisseau. — Chevallier. » (1)

26 janvier 1683. — *Bail à rente perpétuelle.*

Le 26 janvier 1683, « Me Claude-Cristophle Tibault [signature C.-C. Thibault], prestre, diacre en l'église Sainct-Martin de Chevreuse, y demeurant », voulant « se libérer, lui et ses successeurs à l'avenir, des entretiens d'une maison et lieux sciz en ladicte ville dans la rue Neufve, où pend pour enseigne l'image Saint-Jean, donnée aux manans et habitans, œuvre et fabrique dudict Chevreuse avecq autres maisons et hérittages, en faveur d'un maistre d'escolle pour les garçons de la paroisse dudict Chevreuse, par Me Florentin Lambert, bourgeois de Paris, et Élizabeth Peltier, sa femme, ... », déclare bailler, « en la présence et du consentement de vénérable et discrette personne Me Nicolas Lemarquant, prestre, curé dudict Chevreuse, et de Me Louis Gourlier et Me Charles Thiersant, marguilliers en charge de ladicte œuvre et fabrique dudict Chevreuse », et délaisser « à titre de rente fontière annuelle et perpétuelle non racheptable et à toujours à Jean Clément, marchand tailleur d'habits, demeurant audict Chevreuse, à ce présent et acceptant, pour luy, ses hoirs et ayans cause à l'avenir, c'est assavoir ladicte maison et lieux, ... couverts de thuille, en la censive de Monseigneur le duc de Chevreuse, et chargée envers luy de tels cens et droits seigneuriaux que ladicte maison et lieux peuvent debvoir . . . . . ». Le présent bail à rente est fait « à la charge dudict cens et droits seigneuriaux à l'avenir, et, oultre, moyennant le prix et somme de 45 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle par chacun an non racheptable, laquelle rente de 45 livres par an ledit débiteur sera tenu et c'est obligé luy, ses hoirs et ayans cause à l'advenir de bailler . . . . à toujours bonne, solvable et bien payable audict sieur Thibault et à ses successeurs qui tiendront l'escolle des garçons en son lieu et qui seront nommez et choisys par lesdicts sieurs curé et marguilliers . . . . Fait et passé audict Chevreuse, en l'estude du tabellion soussigné, ... ès présence de Estienne Lambert et Pierre Baron, clercs, demeurant audict Chevreuse, qui ont aveq les parties et lesdits sieurs curé, marguilliers et tabellion signé. . . . .

» C. C. Thibault. — J. Clément. — Lemarquant. — Thiersant. — Gourlier. — E. Lambert. — P. Baron. — Vallet. » (2)

28 juillet 1683. — *Donation d'immeuble.*

Le 28 juillet 1683, comparaissent par-devant le notaire, Mre Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse, d'une part, Charles Thiersant, procureur au bailliage et duché, et Louis Gourlier, sieur de La Haquinière, demeurant à Chevreuse, agissant en qualité de marguilliers de l'église et fabrique de Saint-Martin, Florentin Lambert, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Jacques, et Élisabeth « Le Pelletier », sa femme, d'autre part. Le curé expose « qu'ayant considéré qu'il seroit nécessaire à ladite fabrique d'avoir une maison scittuée proche ladite église et lieu presbitéral dudit Chevreuse, propre et convenable pour y loger Messieurs les éclésiastiques qui officient en ladite églize, avec le bedeau et Me d'école », il avait acquis par contrat du 4 juillet 1675, de Claude Gourlier, une maison, lieux et jardin sis à Chevreuse, « rue Pinceloup, vis-à-vis du presbitaire, avec un clos scis tout proche lesdicts lieux, tenant aux murs de closture de la ville, moyennant la

(1) E. 6723. Pièce numérotée 211.
(2) E. 6734. Pièce foliotée 22.

somme de 60 livres de rente de bail d'héritage, racheptable en deux payemens égaux de 765 livres chacun, revenant ensemble à 1.530 livres ». Désirant donc « assurer à la fabrique la maison pour l'effet cy-dessus », il propose aux marguilliers d'en faire le délaissement à la fabrique, à la charge d'acquitter ladite rente. La fabrique sera indemnisée du paiement de cette rente par: 1° une rente de 12 livres 10 sols à elle offerte par le curé ; 2° plusieurs rentes à elle également offertes par Florentin Lambert et sa femme. La proposition ainsi faite est acceptée par les marguilliers, aux conditions stipulées entre les parties, parmi lesquelles les suivantes : la fabrique et les marguilliers « seront tenus de loger en ladicte maison, lieux et jardin lesdits sieurs éclésiastiques qui officient et officieront cy-après en ladite églize, le bedeau et le maistre d'escolles, sans qu'icelluy bedeau et le maistre d'escolle ny aucuns éclésiastiques puissent loger aucunes femmes ny filles en ladite maison ; mesme fournir un lieu en ladite maison où ledit maistre d'escolle puisse instruire les pauvres garçons selon la fondation que lesdits sieur Lambert et sa femme en ont faite » ; aux saluts de fondation « assisteront lesdits sieurs éclésiastiques, bedeau et maistre d'escolle, qui seront logez en ladite maison et lieux ». (1)

19 octobre 1683. — *Donation de rentes.*

Le 19 octobre 1683, Claude Auvery et Jeanne Moutton [signature Jeanne Mouton], filles majeures, demeurant à Chevreuse, déclarent que, « par contract de societté fait entre elles et feüe Élizabeth Mouton » pardevant notaires (2) à Paris, le 16 août 1674, elles se sont fait donation mutuelle de tous leurs biens pour en disposer par la dernière survivante. Élisabeth Mouton étant morte, elles estiment ne pouvoir affecter ces biens à un meilleur usage qu'en les donnant « pour establir une communauté de filles en ceste ville de Chevreuse, en la maison où elles sont demeurantes, qui a esté donnée par le sieur Florentin Lambert, bourgeois de Paris, pour servir d'escolles aux filles ». Cette communauté « sera de six filles ou plus, selon le besoin, pour donner gratuitement une éducation chrestienne aux pauvres filles de la parroisse dudit Chevreuse, leur enseignant à lire, à escrire, à prier Dieu, le cathéchisme du diocèze et à bien vivre ; lesquelles filles vivront soubz l'obéissance d'une supérieure, qu'elles éliront entre elles tous les trois ans, lesquelles ne pourront estre renvoyées après avoir esté receues par la communauté pour maladie, vieillesse ou autre cause, si ce n'est pour une vie scandaleuse et incorrigible. Et pour y parvenir, lesdites comparantes pourront recevoir dès leur vivant jusqu'à six filles, qu'on ne poura renvoyer comme dessus, et vivre desjà en communeauté en instruisant lesdites pauvres filles, comme dit est, et ainsy que lesdites comparantes ont mesme faict depuis plusieurs années au mieux qu'il leur a esté possible pour la gloire de Dieu, touttes lesquelles filles, qui seront receues cy-après en ladicte communauté, seront soubzmises à Monsieur le curé dudict Chevreuse et ses successeurs et indépendantes d'autres communautez. Et au cas que ladicte communeauté ne s'établisse point dans un an, lesditz biens demeureront et apartiendront à la fabrique dudict Chevreuse, à laquelle fabrique lesdites comparantes entendent audit cas en faire la donation, à la réserve de la jouissance leur vie durant, et à la charge que les marguilliers ne pouront employer lesdits biens à autre usage qu'à la fondation d'une messe par chacun jeudy et d'un salut le jour St-Jean-Baptiste par chacun an, et encore à l'entretien de deux filles que lesdictes comparantes choisiront pendant leur vie, du consentement dudit sieur curé, lesquelles leur succéderont, sans qu'on les puisse révoquer, et jouiront de tout ce que dessus, mesmes estant malades et en vieillesse, pourveu qu'elles supléent par d'autres et que ce ne soit pas par négligense. Et de mesme aux deux filles qui leur succéderont à tousjours, qui seront nommées et establies par ledit sieur curé et ses successeurs selon les statutz synodaux de Monseigneur l'archevesque de Paris, lesquelles semblablement ne pouront estre révoquées tant qu'elles s'aquitteront de leur employ, mesmes estans vieilles et infirmes, pourveu que ce ne soit par négligense et qu'elles supléent par d'autres, en sorte que l'instruction desdictes pauvres filles soit tous jours faicte et continuée bien et deuement sans interruption ». Elles ont donc « communiqué et faict entendre » leur « projet à très hault et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Honoré d'Albert duc dudict Chevreuse, et prié Sa Grandeur de l'avoir agréable et accepter ladite donation pour et au nom de ladicte communeauté et en attendant l'establissement d'icelle, laquelle acceptation mon dit seigneur leur a promis de faire ».

En conséquence, Claude Auvery et Jeanne Mouton font donation irrévocable à la communauté « qui sera établie en ceste dicte ville, comme dit est, ce acceptant pour icelle communauté par mondict seigneur duc de

(1) E. 6734. Pièce foliotée 182.

(2) « Torinon et Huart, notaires au Châtelet. »

Chevreuse, estant ce jour d'huy en son château de Dampierre, à ce présent » : 1° de 100 livres de rente rachetable de 2.000 livres ; 2° d'une autre somme de 100 livres de rente sur les aides et gabelles ; 3° de 50 livres de rente rachetable de 1.000 livres ; 4° de « 6 matellas, traversins, couvertures, bois de litz et tours de litz, 24 draps, 3 douzaines de serviettes, 1 douzaine de nappes, 2 douzaines d'assiettes, 1 douzaine de platz d'estain sonnant, une garniture de cuisine, sçavoir deux poisles, deux chaudières, deux chaudrons, deux marmittes, deux grils, deux broches et lichefrittes, et générallement tous leurs autres meubles et argent, si aucuns se trouvent de plus que ce qui est cy-dessus spécifié après le déceds de la dernière vivante desdictes donnatrices, pour de tout ce que dessus jouir par ladicte communeauté comme de chose à elle apartenant, à commancer la jouissance au jour du décedz de la dernière vivante d'icelles donatrices ».

La présente donation est faite aux charges, clauses et conditions ci-dessus indiquées, « et à la charge et condition expresse qu'arrivant que ladite communauté de filles ne s'établisse en ceste dicte ville dans un an, en ce cas lesdictes rentes cy-dessus mentionnées demeureront et apartiendront à ladite fabrique de Chevreuse, à laquelle fabrique, audit cas, lesdictes donnatrices en font donnation aussi entre vifz, ce acceptant pour icelle fabrique par vénérable et discrette personne Me Nicolas Le Marquant, prestre, curé dudit Chevreuse, et par Mrs Louis Dodin et Nicolas Bertin, au nom et comme marguilliers en charge de ladicte fabrique, aussi à ce présens, pour en jouir après le déceds de la dernière vivante, ... et estre lesdites rentes employées sçavoir, celle de 50 livres . . . . au profit de ladite fabrique, à la charge de par les marguilliers d'icelle successivement faire dire une messe par chacun jour en ladite église et fournir, pour ce faire, d'ornemens, luminaire, pain, vin et autres choses nécessaires, à laquelle messe assisteront les filles et maistresses de l'escolle, comme aussi de faire chanter un salut par chacun an en ladite église le jour Saint-Jean-Baptiste à l'heure de *** heures du soir, lequel sera sonné en la manière accoutumée, et y seront chantées les hymnes, antiennes et oraisons que l'on a aussi de coutume de chanter aux autres saluts qui se font en ladite église, le Saint Sacrement estant exposé sur l'autel, aveq un *De profundis* à la fin ; et, à l'égard des arrérages des deux autres rentes de 100 livres, seront employez par lesdicts marguilliers aux deux filles qui feront l'exercice de maistresses d'escolles et à leurs successeures, ainsy qu'il est cy-dessus expliqué, ausquelles maistresses d'escolles lesdites donnatrices ne donnent de leurs meubles que 3 lits, 12 draps, 2 douzaines de serviettes, la douzaine de napes, les 2 douzaines d'assiettes, la douzaine de platz d'estain sonnant, les 2 poisles, 2 chaudières, 2 chaudrons, 2 marmittes, 2 grilz, 2 broches et lichefrittes ci-dessus marquez, se réservant lesdites donnatrices la disposition du surplus. Comme aussy lesdites donnations cy-dessus sont faictes à la charge que lesdictes filles, soit de la communauté si elle se fait, soit les deux maistresses de l'escolle, ne pouront alliéner quoy que ce soit des choses cy-dessus données, mesme, si le rachapt se faisoit desdictes rentes ou de quelqu'une d'icelles, le remploy en sera faict au plutost que faire ce poura, à quoy lesdits sieurs curé et marguilliers tiendront la main . . . . Faict et passé audict chasteau de Dampierre et audict Chevreuse, le dix-neufième jour d'octobre 1683, après midy, ès présence de honorable homme Pasquier Lemarquant l'aisné, marchand, et de Nicolas Esnault, bedeau en l'église dudit Chevreuse, y demeurans, témoins à ce requis et appellez.

» Et ont tous signé.

» Charles-Honoré d'Albert duc de Chevreuse. — C. Auvery. — Jeanne Mouton. — Esnault. — Dodin. — Lemarquant. — Bertin. — Lemarquant. — Vallet. » (1)

Michel Desvignes, que nous avons trouvé, en 1663, remplissant les fonctions de maître d'école de la paroisse, les continua jusqu'au jour de sa mort, survenue en 1684. Il fut alors remplacé par Pierre Bruno. Le dossier concernant la nomination de celui-ci est à tous égards fort instructif (2) ; il importe donc de faire connaître les pièces dont il se compose, pour qu'on ait une idée exacte de la manière dont les choses se passaient quand il y avait lieu de pourvoir à une nomination de maître d'école.

6 octobre 1684. — *Choix par le curé d'un maître d'école.*

« Nous soussigné, curé de Chevreuse, reconnoissant par l'expérience que nous avons depuis plusieurs

(1) E. 6734. Pièce foliotée 239.

(2) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Dossiers. 1684.

années dans la conduite de cette paroisse qu'un des plus efficaces moyens pour la régler selon les loix divines et civiles pour le bien de la religion et de l'état, est de remplir les escoles d'excellents maistres, capables de donner une sainte éducation aux enfants et de leur apprendre à bien lire et à bien écrire ; or, comme il est rare de trouver dans ce siècle corrompu des hommes d'une probité reconnue ou capables de bien s'acquitter d'un emploi où la plus grande partie des maistres ne s'appliquent que pour un gain honteux, nous avons cru être obligés de nous informer avec soin d'un maistre pour succéder à défunt Michel Desvignes, mort depuis trois mois ou environ dans ladite charge. Plusieurs se sont présentés. Nous les avons examinés et nous n'en avons point rencontré de plus capable que Me Pierre Brunot, du diocèse de Chartres, de la paroisse de Saint-Avi (1), province du Perche, duquel des personnes d'une probité au-delà du commun nous ont rendu un assez puissant témoignage pour n'avoir pas besoin d'une longue recherche pour trouver en luy toutes les qualités que l'on peut désirer afin qu'il s'acquitte de cet emploi pour la gloire de Dieu et pour la satisfaction de nos paroissiens. Néantmoins, parce que nous devons connoistre par nous-mêmes de sa capacité pour en rendre témoignage au public, nous l'avons examiné sur sa foy, que nous avons trouvée orthodoxe, sur sa vie, que nous savons estre édifiante, sur sa capacité à bien apprendre à lire, à écrire, l'aritmétique, la doctrine chrestienne, que nous reconnoissons, par l'exercice qu'il a fait depuis un mois, estre suffisant et dont le public est assez satisfait, ce qui nous incite à luy accorder des lettres de son établissement. Nous donc, pour satisfaire au devoir de notre charge, selon l'usage et les statuts synodaux de ce diocèse et nommément selon le 12e article du synode de Messire François de Harlay, archevesque de Paris, du 6 juillet 1673 : *Ludi magistri magistrœque minorum scholarum in urbe, suburbio et banileuga Parisiensi ab ecclesiœ nostrœ prœcentore designentur ; in reliquis vero diocœseos nostrœ locis a parochis, quibus cura erit ut magistri isti pueros tantum in scholas admittant ; si secus fiat, promotorem nostrum admonebunt*, déclarons avoir establi, et par ces présentes establissons ledit Pierre Brunot maistre de ladite escolle des garçons seulement, pour leur apprendre à lire, écrire l'aritmétique, la prière et le catéchisme du diocèse; défendons à tout autre de s'ingérer à faire cette fonction sans notre pouvoir spécial, prions Messieurs de la justice de maintenir ledit sieur Brunot dans ladite charge et dans la jouissance de tous les priviléges et revenus de ladite maistrise, ainsi que ses prédécesseurs en ont jouy, consentons que ces présentes soient inscrites et enregistrées au greffe du baillage et partout où besoin sera pour y avoir recours, ainsi que de raison.

» Donné en notre maison presbytérale, le sixième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt-quatre.

» NIC. LEMARQUANT. » (2)

6 octobre 1684. — *Approbation de ce choix par les marguilliers, syndic et habitants.*

« Nous soussignés, marguilliers, sindiq et habitans de la paroisse de Chevreuse, avons agréable le choix que Nicolas Lemarquant, curé, a fait de M. Pierre Brunot pour maistre de l'escole des garçons, et consentons qu'il en fasse l'exercice et qu'il occupe la maison destinée pour l'escole. Ce six octobre mil six cent quatre-vingt-quatre.

» BERTIN. — J. AUDIGER. — VALLET. — LAMBERT. — LEMARQUANT. — VATOU. — PRUDHOMME. — BUCHER. — HERSON. — LOUIS VAUREMOIRE. — THOMAS BOISSEAU. — PIERRE DE LA VAL. — ÉDELINE. — ROUSSET. — LANGLOIS. — QUIGNON. — PIERRE DOMINÉ. — FICQUET. — LEMARQUANT. — JEAN AUDIGER. — THIERSANT. » (3)

Octobre 1884. — *Requête au bailli.*

« A Monsieur le Bailly de Chevreuse ou son lieutenant.

» Supplie humblement Pierre Bruno, disant qu'il auroit été appellé en cette ville par M. le curé dudit lieu, lequel, ayant parfaite connoissance de sa vie et mœurs chrétiennes et capacité pour instruire la jeunesse tant au fait de la lecture, écriture, que de l'arithmétique, etc, il auroit accordé au suppliant des lettres pour tenir l'école des garçons, etc. Et pour cet effect il auroit été présenté à Monségneur le Duc, qui auroit agréé et consenti qu'il fût établi maistre d'école de cette ville à l'exclusion de tous autres, et qu'il joüit de tous les droits, privilèges, revenus et prérogatives attribuez à ladite fonction.

---

(1) Saint-Avit, Eure-et-Loir. Ar. Châteaudun. Canton Brou.
(2) D'après une copie prise en 1880.
(3) D'après une copie prise en 1880.

» Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que les lettres d'établissement données au suppliant par ledit sieur curé, le 6 octobre 1684, seront registrées, et permettre au suppliant de s'établir en cette ville en qualité de maistre d'école des garçons pour leur apprendre à lire, écrire, l'arithmétique, etc, et d'occuper la maison de ville destinée pour les maistres d'écoles, joüir de tous les autres droits, revenus, profits et privilėges atribuez à ladite fonction, faire deffenses à tous autres de s'immiscer dans ladite fonction et de tenir école publique. Et vous ferez justice.

» Bruno. »

Communication de la requête au procureur fiscal.

« Soit la présente communiquée au Procureur fiscal.
» Fait ce 23 octobre 1684.

» Gautier. »

Conclusions du procureur fiscal.

« Je n'empesche, ains consent l'établissement du suppliant aux fins de la présente.
» Ce jour et an.

» Coué. »

23 octobre. — *Décision du bailli.*

« Veu lesdites lettres d'établissement données par Mre Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse, le 6 octobre de la présente année, et les conclusions du procureur fiscal, disons que le suppliant se retirera par devers Monseigneur, pour avoir son agrément par écrit.
» Fait ce 23 octobre 1684.

» Gautier. »

3 novembre. — *Consentement du duc de Chevreuse.*

« Je consents volontiers à l'establissement du suppliant dans l'employ qu'il demande, pour lequel il s'adressera aux officiers du siège de Chevreuse.
» A Paris, ce 3e novembre 1684.

» Le duc de Chevreuse. »

6 novembre. — *Permission accordée par le bailli.*

« Veu les dittes lettres d'établissement accordées au suppliant par le sieur curé de Chevreuse, le sixième octobre 1684, et l'agrément et consentement de Monseigneur du troisième novembre 1684, seront lesdites lettres registrées, pour jouir par le suppliant du contenu en icelles, et, en conséquence, permis au suppliant de s'établir en cette ville en qualité de maistre de l'école des garçons et d'occupper la maison de ville destinée aux maistres de ladite école et de jouir de tous les autres droicts, profits, privilèges et émoluments attribués audits maistres, à la charge de prester par-devant nous le serment de bien et fidèlement s'acquitter de ladite fonction. Fait ce sixième novembre 1684.

» Gautier. »

7 novembre. — *Prestation de serment.*

« Aujourd'huy, septième jour de novembre 1684, est comparu devant nous Gabriel Gautier, sieur de La Coudretz, ledit Pierre Bruneau, lequel, en exécution de nostre ordonnance du six du présent mois, a presté serment de bien et fidellement monstrer et enseigner à lire et escrire aux jeunes garçons de cette ville. Dont et de quoy nous lui avons donné acte. Et a signé.

» Bruno. — Gautier. »

Pierre Bruno ne semble pas être demeuré bien longtemps à Chevreuse, car, dès la fin de l'année suivante, le nom d'un nouveau maître d'école apparaît dans les actes, ainsi qu'on va le voir.

30 décembre 1685. — *Bail.*

Le 30 décembre 1685, « Pierre Poullain, maistre d'escolles des pauvres de la ville de Chevreuse, y demeurant », fait bail de deux pièces de terre à Robert Bachelet, laboureur à Coignières. (1)

26 mars 1686. — *Bail.*

Le 26 mars 1686, « Pierre Poullain, maistre d'escolles, demeurant à Chevreuse », fait bail de divers héritages à titre de « rente annuelle et perpétuelle foncière et de bail d'héritage non rachetable. » (2)

21 février 1687. — *Vente.*

Le 21 février 1687, « le même Pierre Poullain, maistre d'escolles, demeurant à Chevreuse,» fait une vente à Nicolas Esnault, bedeau de l'église de cette ville. (3)

30 juillet 1687. — *Nomination de maîtresse d'école.*

Le 30 juillet 1687, Me Nicolas Lemarquant, curé de Chevreuse, et Claude Auvery, fille majeure, demeurant en cette ville, se rendent par-devant le notaire, et, « en exécution du contrat concernant les escolles des filles de ceste ville de Chevreuse, du 19 octobre 1683 », déclarent choisir et nommer « pour maistresse desdites escolles la personne de Claire Hardy, fille jouissante de ses droits, demeurant audit lieu » ; Claude Auvery lui « cedde les choses mentionnées audit contrat, pour en jouir par icelle Hardy après le déceds de ladite Auvery conjointement avec celle qui sera aussy nommée par ladite Auvery pour maistresse desdites escolles avec ladite Hardy ». En outre, Claude Auvery cède à Claire Hardy « la moitié des rétributions qui proviendront desdites escolles tant que ladite Hardy exercera avec ladite Auvery, sans préjudice des entretiens qui seront fournis durant ledit temps par ladite Auvery à icelle Hardy, le tout moyennant et à la charge que ladite Hardy, à ce présente et acceptante, sera tenue, promet et s'oblige de faire bien et deuement ledit exercice et fonction de maistresse desdites escolles conformément audit contrat, qu'elle a dit bien sçavoir pour en avoir eu comuniquation et lecture. Fait et passé. . . . . ès présences de Allexandre Courgibet, sergent au baillage dudit Chevreuse, et Pierre Baron, clerc, demeurans audit lieu, tesmoins; et ont signé

» Lemarquant. — C. Auvery. — Claire Hardy. — Baron. — Courgibet. — Vallet. » (4)

30 juillet 1687. — *Donation.*

Le même jour, Claude Auvery, « pour la bonne amitié et affection que ladite donatrice porte à ladite donataire et la récompenser des bons et agréables services qu'elle luy a rendus et parce que telle est la volonté d'icelle donatrice de le faire ainsi », fait donation à Claire Hardy de « la somme de 400 livres une fois payée, et sans préjudice à ladite donataire de ce qui lui a esté cédé par ladite donatrice par l'acte de nomination de maistresse des escolles passé ce jourd'hui entre elles, à prendre sur tous et chacuns les biens de ladite Auvery, donatrice, après son déceds. » (5)

---

(1) E. 6739. Pièce foliotée 245.
(2) E. 6743. Pièce foliotée 87.
(3) E. 6746. Pièce foliotée 65.
(4) E. 6746. Pièce foliotée 223.
(5) E. 6747. Pièce numérotée 52.

27 octobre 1725. — *Cession et transport de rente.*

Le 27 octobre 1725, « Me Nicolas Bertin, chevalier, seigneur de Vaulgien, (1) conseiller du Roy en ses Conseils et maistre des requestes honoraires de son hostel, demeurant ordinarement à Paris, isle Nostre-Dame, sur le quay des Balcons, parroisse Saint-Louis, estant de présent en son chasteau de Vaulgien, parroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse », déclare « que, comme il a une parfaite connoissance que la maistresse d'escolle pour l'éducation des pauvres petites filles de la parroisse de Chevreuse n'est pas récompensée comme elle le mérite du soin qu'elle prend pour lesdittes filles, n'ayant ny gages ny revenus sufissans pour subsister en laditte fonction, il désireroit contribuer de sa part, autant que faire se peut, à l'entretien d'une pareille escolle, si nécessaire dans une ville, en assurant à la maistresse, et à celles qui luy succéderons en ladite fonction, un petit revenu annuel, espérant que les personnes pieuses et charitables augmenteront dans la suitte ledit revenu. » En conséquence, Messire Nicolas Bertin, « du consentment de Messire Pierre Collot, prestre, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse, comme directeur et supérieur né desdittes escolles dans l'étendue de sa paroisse », cède à « sœure Marie Bazard, au nom et comme maistresse establie pour l'escolle des pauvres petites filles de la parroisse de Chevreuse, demeurante en la communeauté des filles dudit lieu, à ce présente, acceptante tant pour elle que pour celles qui lui succéderons dans la suitte en laditte fonction, et ce du consentement et sous l'autorisation dudit sieur curé en tant que de besoin », 32 livres et 4 poulets gras de rente foncière. Entre autres clauses, il est stipulé que la présente cession est faite « à la charge par laditte sœure Bazard, qui s'oblige tant pour elle que pour ses successeurs, de faire dire par leurs escolières le soir et matin des prières à l'intention des bienfaiteurs de laditte escolle ». Fait et passé à « l'égard dudit seigneur de Vaulgien, en son chasteau dudit Vaulgien, et à l'égard de ladite sœur Bazard et dudit sieur curé, à Chevreuse, en l'étude, l'an 1725, le 27e octobre, avant midy, en présence de Claude Rousseau le jeune, maréchal ferrant, et d'André Blutté, tanneur, tesmoins.

» Bertin. — M. Bazard. — C. Rousseau le fi. — André Bluté. — Collot. — Deniset. » (2)

21 août 1735. — *Procuration.*

Le 21 août 1735, « Marie Bazard et Margueritte Ollivier, filles majeures, demeurantes en communauté audit Chevreuse », donnent procuration à Jean-Joseph Roux, bourgeois de Paris, à l'effet de « pour elles et en leurs noms accepter le don qui leur doit être fait par Mre Nicolas Bertin, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requestes honoraire de son Hôtel, et par Mre Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse. » (3)

28 août 1735. — *Donation.*

Le 28 août 1735, Nicolas Bertin, désirant augmenter le don qu'il a fait en 1725 et ainsi « contribuer à l'entretien de laditte écolle, si nécessaire dans une ville, en asseurant à la sœur Marie Bazard, qui fait actuellement laditte écolle, et à la sœur Margueritte Olivier, qui luy succeddera en laditte fonction, et après la survivante d'elles à celles qui successivement feront laditte écolle, un revenu annuel non seulement plus considérable que celuy porté au don sus-énoncé, mais encore suffisant pour la subsistance desdittes sœurs », déclare, qu'avec le consentement du curé de la paroisse, Mre Pierre Collot, « comme directeur et supérieur né des écolles dans l'étendue de sa paroisse », il fait don à la sœur Bazard et, après elle, à la sœur Olivier, tant pour elles que pour celles qui leur succéderont en ladite fonction de : 1° 500 livres de rente au capital de 4.200 livres ; 2° 14 livres 17 sols, « sur lequel pied sont employez dans l'état du Roy 29 livres 14 sols de rente perpétuelle sur les tailles »; 3° une maison à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, « servant aux écolles de la paroisse de Saint-Rémy, produisant 50 livres de loyer » ; 4° 60 livres de rente foncière et de bail d'héritages ; 5° 75 livres de rente foncière non rachetable ; 6° 32 livres en argent et 4 poulets gras de rente foncière ; 7° 40 livres et 12 poulets gras de rente foncière ; 8° une maison située près le pont de Saint-Rémy, jardin et terres ; 9° une autre maison au même lieu,

---

(1) Vaugien. Commune de Saint-Rémy-lez-Chevreuse.

(2) E. 6769. Pièce numérotée 99.

(3) E. 6779. Pièce numérotée 63.

jardin et terres ; 10e 2 maisons contigües, au carrefour de Saint-Rémy ; 11e 36 livres de rente foncière ; le tout aux conditions énoncées dans l'acte, plus à « la charge par lesdittes sœurs Bazard, Ollivier et leurs successeurs d'acquitter les arrérages des cens et droits seigneuriaux dont lesdits héritages sont chargés envers les seigneurs et dames dont ils relèvent et les arrérages deus à la Delle Graville et au seigneur de Coubertin des rentes énoncées, ... et, en outre, sous les conditions suivantes : En premier lieu, que les maîtresses d'écolle qui succéderont auxdittes sœurs Bazard et Ollivier seront prises de Chevreuse et Saint-Rémy par préférence à touttes autres, lorsqu'elles auront les qualitez nécessaires pour cet employ. En deuxième lieu, que lesdittes maîtresses suivront en tout le règlement fait pour les écolles en 1712, et en conséquence feront l'écolle le samedy matin. En troisième lieu, que les maîtresses pour leur conduitte personnelle se conformeront dans tous les points au règlement fait pour leur maison et approuvé par S. E. Monseigneur le cardinal de Noailles. En quatrième lieu, que l'intention des donateurs est que lesdittes maîtresses étant ainsy secourües se donnent touttes entières à l'instruction de la jeunesse et ne se chargent point d'autres travaux, lesquels, joints à l'instruction, les consument en peu d'années. En cinquième lieu, que le revenu des dittes rentes et biens entrera dans la bourse commune, dont sera rendu compte chaque année, dans les vacances, audit sieur curé de Chevreuse et ses successeurs en laditte cure, et qu'il sera pris et ôté sur ledit revenu la somme de cent livres, qui sera remise par la sœur tenant laditte écolle au maître d'écolle des pauvres garçons de laditte paroisse de Chevreuse, pour l'ayder à vivre plus commodément dans laditte fonction. En sixième lieu, que lesdittes sœurs Bazard, Ollivier et leurs successeurs auront la faculté de faire des baux à rente de ceux des biens sus-énoncez qui sont louez, en la présence touttefois et du consentement dudit sieur curé et de ses successeurs. En septième lieu, que lesdittes maîtresses d'écolle n'exigeront rien des filles qui ne seront point en état de payer, mais seulement de celles qui le pourront. En huitième lieu, qu'en cas que lesdittes sœurs Bazard, Ollivier ou leurs successeurs soient forcées de recevoir le remboursement desdites parties de rente, ce ne pourra être qu'en présence dudit sieur curé et desdits sieurs ses successeurs, en faisant par elles le remploy le plus tôt qu'il sera possible, du consentement du dit sieur curé et des dits sieurs ses successeurs, du sort principal desdittes rentes en acquisition d'héritages ou rentes foncières non rachetables au proffit de laditte maîtresse d'écolle avec les déclarations nécessaires, affin que le fond desdittes rentes soit seurement remplacé et que les héritages ou rentes qui seront acquis des deniers provenans du remboursement desdittes rentes appartiennent à perpétuité à ladite maîtresse d'écolle, sans pouvoir par elle dans la suitte les vendre ny engager pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit. En neuvième lieu, que, quand il n'y aura point de feste dans la semaine, il ne sera donné par laditte maîtresse d'écolle que deux congez, le mecredy et le samedy après midy, et, quand il y aura une seulle feste, on ne donnera qu'un congé, qui sera le samedy, après midy. En dixième et dernier lieu, que ladite maîtresse d'écolle et ses successeurs seront tenues de faire dire par leurs écollières, soir et matin, des prières à l'intention des bienfaicteurs desdittes écolles et principalement desdits donnateurs et de leur famille. » (1)

15 septembre 1739. — *Titre nouvel.*

Le 15 septembre 1739, « dames Marie Bazard, Marguerite Olivier et Louise Benoist, filles majeures, demeurantes en la communauté des filles de Chevreuse et faisant les écolles des pauvres petites filles de Chevreuse composantes la plus grande partie de ladite communauté », passent titre nouvel. L'acte est signé : « M. BAZARD. — MARGUERITE OLIVIER. — LOUISE BENOIST. — BLUTÉ [et] BÉNARD [témoins]. — DENISET [notaire]. » (2)

15 septembre 1758. — *Bail à rente.*

Le 15 septembre 1758, « dames Marie Bazard, fille majeure, supérieure de la communauté de Chevreuse, Margueritte Ollivier, supérieure deladitte communauté, Marie-Françoise Descoins et Marie-Jacqueline Cointré, sœurs de laditte communauté », en présence de « Me Jean-Louis Moret, prêtre, curé de la paroisse Saint-Martin de laditte ville de Chevreuse, supérieur spirituel de laditte communauté », baillent à titre de rente foncière divers immeubles appartenant à la communauté par suite de la donation faite par Nicolas Bertin en 1735. (3)

(1) E. 6779. Pièce numérotée 63.
(2) E. 6782. Pièce numérotée 90.
(3) E. 6783. Pièce numérotée 1re.

Les écoles, on le voit, ne manquaient pas à Chevreuse ; étaient-elles fréquentées autant qu'elles auraient dû l'être par les enfants de la ville ? Il est permis d'en douter si l'on jette les yeux sur une ordonnance de police rendue, en 1755, par le bailli de Chevreuse, et dont nous croyons utile de publier le texte.

6 février 1755. — *Ordonnance de police.*

« Sur ce qui nous a été représenté par le procureur fiscal de ce baillage qu'une grande partie des enfans des manouvriers de cette ville sont depuis le matin jusques au soir à libertiner dans les rues, où ils s'attroupent soit pour jouer, soit pour insulter par des huées ceux qui viennent en cette ville ou passent dans les rues d'icelle, que lesdits enfans débauchent aussy ceux des autres bourgeois, nottament que lesdits enfans s'assemblent dans la cour de l'église et dans celle de la maison seigneurialle du prieuré de cette ville, où ils jouent toutte la journée, même les dimanches et festes, pendant le service divin, au lieu d'assister aux offices, catéchismes et autres instructions, ce qui est scandaleux et cause du trouble au service divin par le bruit que lesdits enfans font dans la cour de l'église et que, dans cette saison où il y a beaucoup de glace, lesdits enfans se mettent à glisser dans ladite cour du prieuré, qui devient impraticable aux personnes que leurs affaires attirent nécessairement et à toutte heure dans cette maison, lesquelles personnes courent risque de faire des chuttes et de se blesser ou casser bras ou jambes, qu'il est de l'intérêt public et du bon ordre d'arrester le libertinage et la licence effrénée desdits enfans, pour quoy requéroit qu'il nous plût enjoindre aux pères et mères desdits enfans de les retenir dans leurs maisons ou les envoyer aux écolles et instructions, et les empescher de libertiner et s'attrouper dans les rües, faire deffenses auxdits enfans d'insulter les passans par des huées ny autrement, leur faire pareillement deffenses de s'assembler dans la cour de l'église et dans celle de la maison seigneurialle du prieuré pour jouer, nottament les jours de dimanches ou festes, pendant les heures du service divin, ou pour glisser sur la glace, le tout à peine de prison contre chacun des contrevenans, et ordonner que notre ordonnance sera lüe, publiée au son du tambour, affichée partout où besoin sera et exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel, s'agissant de fait de police ;

» Nous, faisant droit sur ledit réquisitoire, enjoignons aux pères et mères desdits enfans de les retenir dans leurs maisons ou les envoyer aux écolles et instructions, leur faisons très expresses inhibitions et deffenses de les laisser libertiner, faisons deffenses aux enfans de s'attrouper dans les rües soit pour jouer, soit pour insulter les passans par des huées ou autrement ; faisons pareilles deffenses auxdits enfans de s'assembler dans la cour de l'église parroissiale de Saint-Martin de cette ville ny dans celle de la maison seigneurialle du prieuré, soit pour y jouer, nottamment les jours de dimanche ou feste, pendant les heures du service divin, soit pour glisser sur la glace dans ladite cour du prieuré, à peine de prison contre chacun des contrevenans. Et sera notre présente ordonnance lüe, publiée au son du tambour en la place publique du marché de cette ville, iceluy tenant, autres places et carrefours accoutumés, affichée partout où besoin sera, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, et exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans y préjudicier, s'agissant de fait de police.

» Fait ce 6 février 1755.

» Auvery. » (1)

VI. L'ASSISTANCE ET LA SANTÉ PUBLIQUES.

Il y aurait place, dans une histoire de Chevreuse telle que nous la concevons, pour un ou deux chapitres consacrés à l'assistance et à la santé publiques.

On déterminerait, si la chose est possible, à quelle époque et par qui ont été fondés les divers établissements hospitaliers, dont les plus anciens, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie, sont mentionnés l'un dès

(1) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Dossiers. 1755.

1322, sous le nom de « la Meson-Dieu de Chevreuse », l'autre en mai 1262, date à laquelle Hervé de Chevreuse légua par testament à la Maladrerie 15 sols, dont 10 pour les lépreux et 5 pour leur prêtre (1). On chercherait à savoir comment ils étaient administrés, quelles étaient les ressources dont ils disposaient et d'où celles-ci leur provenaient, quels services ils rendaient, quelles transformations ils subirent, ce qui en subsistait au moment de la Révolution. On se demanderait, en même temps, comment étaient soignés les malades, surtout pendant les épidémies; quand et dans quelles circonstances éclatèrent ces épidémies, ce qu'on fit pour les combattre, quel fut approximativement le nombre des victimes ; s'il ne se rencontra pas dans ces circonstances douloureuses des hommes de bien — médecins, chirurgiens, infirmiers, — qui se signalèrent par leur dévouement envers leurs concitoyens et dont les noms méritent d'être tirés de l'oubli. Au cours de ces recherches, on serait forcément amené à parler de l'organisation médicale dans une petite ville, et, sans doute, il y aurait bien des choses curieuses à dire au sujet des médecins et des chirurgiens, de leurs privilèges, de leurs prétentions, de leur genre de vie.

Tel pourrait être, dans ses grandes lignes, le cadre d'une étude qui ne manquerait pas d'intérêt. Notre intention n'est pas de le remplir, mais simplement de montrer, en citant quelques actes, comment dans cet ordre d'idées les minutes notariales pourraient fournir un contingent très appréciable de renseignements.

17 août 1673. — *Antiquité de l'Hôtel-Dieu. Constitution de procureurs.*

Le 17 août 1673, les habitants de Chevreuse « constituent leurs procureurs généraux et spéciaux les personnes de vénérable et discrette personne Me Louis Auvery, prestre et curé de l'églize de Chevreuse, Me Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché dudict Chevreuse, et Pierre Prudhomme, de présent administrateur de l'Hostel-Dieu de Chevreuse, pour plaider et opposer et substituer et affirmer et comparoir en la Chambre Royalle et par-devant Nosseigneurs tenant icelle et séante à l'Arsenal à Paris, sur l'assignation qui leur a esté donnée à la requeste de Monseigneur le grand vicaire général et Mrs les commendeurs et chevalliers de l'ordre de Nostre-Dame de Mont-Carmel et de Sainct-Lazarre de Hiérusalem en parlant audict administrateur, et là dire et déclarer et soustenir que ledict Hostel-Dieu dudict Chevreuse et ses appartenances et deppendances ne sont de fondation royalle, et qu'icelluy Hostel-Dieu a esté compozé de quantité de donations faictes par personnes du lieu, pieuses et meües de charitté, pour assister les pauvres domesticques tant corporellement que spirituellement, leur administrant vivre et leur donnant enseignement et instruction ès-escolles du lieu, et les estrangers passant, comme il a esté faict et exercé de tout temps immémorial jusques à présent par ung ordre admirable, ce qu'ils espèrent continuer à l'advenir, en ayant la pocession et jouissance de plus de mil à douze cens ans (2), et encores consentent et accordent lesdicts habittans que pour les frais et despences que lesdits sieurs procureurs susnommez feront en la poursuitte et sollicitation de ladicte instance affin d'estre conservé en la manutention dudict Hostel-Dieu certitudde et croyance sera faitte sur le mémoire qui en sera représenté, les deniers advencez par ledict administrateur, et sera passé et alloué au compte dudict Prudhomme, administrateur. » (3)

1er octobre 1634. — *Hôtel-Dieu et maladrerie. Demande de décharge ou diminution d'impôt.*

Le 1er octobre 1634, les habitants de Chevreuse, réunis en assemblée à l'issue de la messe paroissiale, reçoivent de « Jacques Le Roy, marchand.... ayant l'administration des Hôtel-Dieu et Maladerye dudict Chevreuse, » communication des « sommations à luy faictes par Chocquart, sergent, le vingt-troisiesme septembre dernier, de porter ou envoyer dans la quinzainne ès-mains de Me Eutroppe, marchand, demeurant rue de Sainne,

---

(1) *Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet.* Tome II, pages 160 et 162.

(2) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les habitants de Chevreuse commettent une erreur en faisant remonter à une époque aussi reculée la fondation de l'Hôtel-Dieu de leur ville.

(3) E. 6717. Pièce numérotée 38.

faubourg St-Germain-lez-Paris, les sommes de six-vingtz douze livres, d'une part, à quoy ladite Maladerye a esté taxée par Sa Majesté pour son revenu temporel, et soixante dix-sept livres, [d'autre part,] aussy par elle taxée pour le revenu dudict Hostel-Dieu ». Après quoi, ils donnent à Jacques Le Roy plein pouvoir, en cas de contrainte, de « former opposition soit affin d'estre deschargés desdites taxes, ou du moings affin de diminution, pour les raisons à desduire en temps et lieu ; de ce faire donnent pouvoir, mesmes donnent pouvoir audit Le Roy, après en avoir pris advis, de payer. Et ayant ce faict, tous, après meure délibération, consentent et accordent que par le compte qu'il rendra, lesdictes sommes ensemble les frais qu'il fera pour ce subjet soient couchées au chapitre de despence d'icelluy..... Promettant... » (1)

1er octobre 1634. — *Hôtel-Dieu et maladrerie. Élection d'un administrateur.*

« Aujourd'huy dimanche, premier jour d'octobre 1634, issue de la messe paroichialle ditte et célébrée en l'église St-Martin de Chevreuse, après la cloche sonnée, en sortant d'icelle, Jacques Le Roy, marchand, demeurant audict Chevreuse, administrateur de l'Hostel-Dieu et Maladerie dudict lieu, nous a requis qu'eussions à prendre les voix des habittans affin qu'en son lieu il soit nommé et commis ung aultre administrateur, sa charge estant finie ce jour d'huy, à quoi l'avons reçu.

» Et sur ce sont comparus :

» Jacques Gohier l'esnay, lequel a esleu pour administrateur François Haultemps, marchand, bourgeois dudict Chevreuse.

» Thomas Tournay a faict pareille eslection.

» Simon et Louis Les Gohiers, pareille eslection.

» Jacques de Laval l'esnay a faict mesme eslection.

» Pierre Tournay, mesme eslection.

» Me Louis Audiger, pareille eslection.

» Me Louis Ambroise, pareille eslection.

» Charles Le Roy a faict la mesme eslection.

» Thomas Regnault a faict mesme eslection.

» Et Jacques Delaval le jeune, pareille.

» Veu laquelle eslection par nous Martin Simon, licentié en loix, advocat en Parlement, bailly du bailliage, pour ce appellé, et receue par René Pellé, notre tabellion, ordonnons qu'elle aura lieu et qu'en la plasse dudict Le Roy ledict Haultemps fera la fonction suivant et au désir de l'entienne coustume.

» MARTIN SIMON. — PELLÉ. » (2)

3 décembre 1656. — *Hôtel-Dieu. Attestation des services rendus par Pierre de Rehez* (3), *chirurgien.*

« Aujourd'huy dimanche, troisiesme décembre 1656, sont comparus devant le principal tabellion juré au baillage, duché et pairye de Chevreuse, vénérable et discrette personne Me Louis Auvery, prestre, curé de l'églize Saint-Martin dudit Chevreuse, Me Jean Brenot, prestre, vicaire en ladite églize, confesseur et administrateur spirituel des pauvres de l'Hostel-Dieu dudit Chevreuse, Me Claude Auvery, procureur fiscal de Monseigneur le duc dudit Chevreuse en son duché, Clair Hardy, à présent administrateur dudit Hostel-Dieu, Roger Dugord, Simon Hardy et Louis Bernay, marchands, antiens administrateurs dudit Hostel-Dieu, André Parmentier, gardien d'icelluy, Me Gilles Auvery et Me Philippe Lemarquant, procureurs en ce bailliage et duché, Pierre Tellier, Pasquier Lemarquant le jeune, Jean Audiger, ... demeurantz audit Chevreuse, lesquels ont dit avoir bonne cognoissance que depuis un an ou environ Me Pierre de Rehez, chirurgien ordinaire du Roy et maistre chirurgien juré en cette ville et duché de Chevreuse et des pauvres de l'Hostel-Dieu dudit lieu, a pensé, traitté et

(1) E. 6606. Pièce foliotée 90.

(2) E. 6606. Pièce foliotée 91. — Voir *passim* des actes de même nature ; ainsi, en 1654 [E. 6657], procès-verbal d'election d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu pour succéder à Charles Le Roy, décédé. Votants : 10. Elu par 5 voix: Clair Hardy.

(3) La véritable forme du nom de ce chirurgien, écrit de diverses manière, est Rehez. Voir sa signature sur son testament [E. 6687. Pièce foliotée 180].

médicamenté tous les mallades et blessez qui sont survenus audict Hostel-Dieu, sans avoir esté assisté d'aucuns autres chirurgiens et sans avoir par luy pris aucuns deniers ny autres choses pour lesdits pensementz et médicamentz desditz mallades et blessez ny d'autres personnes, ains tous lesdits pensementz, traittementz et médicamentz ont esté par luy charitablement faits au contentement et satisfaction desdits blessés et mallades et du public. Dont et de ce que dessus ledit Rehet m'a requis et demandé le présent acte, à luy auctroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ainsy que de raison. » (1)

1596. — *Épidémies. Mention relative à l'épidémie de 1591.*

En l'année 1596, Jeanne Patu, âgée de 60 ans environ, ne voulant pas « encourir les sençures éclésiasticques de certaine monnition qui ce publye en l'église de ceste ville », fait une déclaration relative à un fait qui avait eu lieu « en l'année quatre-vingtz-unze, durant les malladyes contagieuses qui régnoient et pulluloient en ceste dicte ville. » (2)

15 septembre 1597. — *Épidémies. Déclaration relative à la peste qui sévissait en la paroisse de Senlisse* (3).

Le 15 septembre 1597, Pierre Loriot, curé de Senlisse, Zacharie Sebille, receveur et collecteur de la paroisse, Antoine Ragon, « naguères tous habitans de ladite paroisse de Senlise et reffugiez en autres lieulx prochains de ladite paroisse » ; François Geuffroy, curé de Dampierre, « prochaine et voisine dudit Senlise », Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, Pierre de Bunel, seigneur de « Villeneufve », et Richard Tétard, habitants de Dampierre ; Jean Théret, curé de Choisel, et Jacques Tournay, habitant de cette paroisse, « aussy proche et voisine dudit Senlise », viennent déclarer à Chevreuse, « distant de deulx lieues ou environ de la paroisse de Senlise », par-devant le notaire Nicolas Ambroise, que tous « ilz ont bonne congnoissance que depuys troys moys en sà c'est mis et engendré ung tel et sy mauvais accet de maladye de peste contagieuse en ladite paroisse de Senlise, où est assis et situé tout proche de l'église la maison, lieu et court de Senlise, en laquelle le sieur Balthazard de Gouin estoict demeurant, et à cause de ladite maladye la pluspart des habitans sont mors, que sy peu qui s'en est resté ont esté contrainct, pour éviter le danger de la mort, quité et abandonné leurs maisons et lieux, sans sont allez réfugié allieurs en autres endroictz, mesmes ledit sieur curé dudit Senlise quité sa maison probitairal et ledit Sebile, lequel de craincte depuys six sepmaines qu'il n'y a osé chanter messe, comme aussy ledit Sebille a quité sa dicte maison et prins demeure à La Bare, et semblablement mesmes auroict ledict sieur de La Court de Senlise faict quicté à sa femme et enffans sa dicte maison et lieu à cause de ladicte maladye, réfugié et allé demeuré avec sa dicte femme, enffans et famille en ladicte paroisse de Dampierre; en telle sorte et manière qu'il y a danger d'aller et frécanter en la dicte maison et lieu de La Court de Senlise, assis audict village de Senlise, à cause de ladicte maladye de peste contagieuse et mauvais accet, et, pour éviter tel danger de mort, n'y voudroictz pas lesdicts attestans pour l'or du monde allé et frécenter audit villaige. » (4)

2 décembre 1629. — *Épidémies. Traité passé par la ville avec un infirmier.*

« Pour traicter par M[rs] de la ville de Chevreuse avec Adrian d'Agneus (5) pour solliciter, penser et médicamenter les mallades de contagion pendant ung an à commencer au premier décembre 1629.

» Premièrement, ladicte ville promet audict d'Agneus de payer la taille à laquelle ledit d'Agneus pourra estre cottizé ; luy payer la somme de deux cens livres tournois pour ladite année pour ses peynes et vaccations, dont

(1) E. 6666. Pièce foliotée 129. — Pierre de Rehez mourut en 1662 ; voir à son sujet article E. 6687, testament de « Pierre de Rehez, maistre chirurgien, demeurant audit Chevreuse, estant au lict mallade », 27 janvier, et procès-verbal d'inventaire et description des biens, meubles, titres, etc., demeurés après le décès de M[e] Pierre de Rehez, à la requête de Catherine Heluis, sa veuve, 24 février.

(2) E. 6445. Pièce foliotée 93.

(3) Senlisse, commune située à 7 kil. de Chevreuse.

(4) E. 6450. Pièce foliotée 128.

(5) *Alias* Dagneus ou Dagnens.

luy sera avancé la somme de cinquante livres tournois contant et le surplus de mois en mois par esgalle portion.

» Luy sera aussy payé par les mallades quy aurois moien de [le] faire les drogues qu'il leur fournira en leurs dites malladies, et seront les pauvres exempts dudict payement.

» Et moiennant ce ledict d'Agneus sera tenu de bien et deument visiter, solliciter et médicamenter lesdits mallades, tant riches que pauvres, jusques à garison, et enterrer les corps mors au lieu du cimetière des pauvres ou iceux faire enterrer, et sera la ville tenue de faire les fosses, [et] nettoier les maisons quy se trouverront infectez de ladicte malladie.

» Faisant laquelle function et pendant que ladite malladie durera, il ne pourra abandonner ladite ville pour aller allieurs pour quelque cause que ce soict, et pendant ledit temps de malladie sera logé aux despens de ladite ville, et ne luy sera loysible de hanter ni frécanter en sa maison ny aveq lesdits habitants pour quelque cause que ce soict, sinon pour enlever les mallades et les conduire ou faire conduire en l'Hostel-Dieu des champs.

» Promectra de donner advis aux députez de la ville de ceux qui seront mallades, affin d'y donner l'ordre convenable.

» Et ladite malladie cessée en ladite ville et n'y ayant plus aucuns mallades, sera loysible audict d'Agneus de exerser la mesme fonction où il en sera requis, à la charge touteffois qu'en ce faisant il ne pourra hanter ny frécanter en ladite ville ny mesmes en sa maison.

» Furent présens en leurs personnes ledit Adrian Dagneus, tixerrant en thoille, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré et bonne volonté, sans aucune force ny contrainte, a recongneu et confessé avoir promis et promet à MM^rs les habittans de la ville dudit Chevreuse, ce acceptans par honorables hommes Jean Leroy et Pierre Auvery, marchands, demeurant audit Chevreuse, à ce présens, de faire tout le contenu au traité cy-dessus.... aux clauses, charges et conditions y portées; et par lesdits Leroy et Auvery a esté promis icelluy entretenir et faire entretenir par lesdits habittans. Et en ce faisant, ont présentement baillé et payé par advance la somme de cinquante livres tournois, et le surplus l'ont promis paier audict d'Agneus, comme il est porté par ledit traitté. Et, outre ce, ont promis lesdits habittans de donner à Mathurin Binard, estant de présent logé à l'Hostel-Dieu des champs, la somme de dix-huict livres tournois pour six moys de sa peyne à ayder audit Dagneus à enterrer les corps, et payable de mois en mois. Et ce pourra ledit Dagneus loger dans ledit Hostel-Dieu et vivre ensemble avecq ledit Binard avecq les envois des vivres (1) qui leur seront envoyés par la ville. Car ainsy, etc. Promettant. Obligeant respectivement..... Fait et passé audit Chevreuse, après midy, le deuxième [jour] de décembre mil six cens vingt-neuf, présence de Jacques Le Roy, marchand, et Guillaume Menu, clerc, demeurant à Chevreuse, tesmoins. Ledit Dagneus a déclaré ne pouvoir signer interpellé.

» P. Auvery. — J. Leroy. — J. Le Roy. — G. Menu. — Ambroyse. » (2)

3 novembre 1630. — *Épidémies. Attestation des services rendus par Robert Huby, chirurgien.*

« Aujourd'hui, troisiesme jour de novembre, après midy, sont comparus personnellement par-devant moy Nicolas Ambroyse, tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, Michel Mahou (3), manouvrier, Pierre Chevallier, Jean Thibault, Mathurin Binart, lesquels m'ont dict et déclaré, mesme juré et affirmé en leur conscience, que Me Robert Huby, maistre chirurgien juré en la ville de Chevreuse, leur a baillé et fourny plusieurs pensementz et médicaments pour les guarentir de la maladie contagieuse, lesquels leurs ont esté apportez tant par ledict Huby que par Guillaume Chappelle, manouvrier, demeurant à Chevreuse; de quoy ledict Huby n'en a eu aucuns paiemens et ne leur en demande aucune chose. Dont et de ce que dessus ledict Huby, à ce présent, m'a requis et demandé acte à luy octroyé le présent, pour luy servir et valloir en temps et lieu ainsy que de raison. Promettant. . . . . » (4)

---

(1) La lecture de ces trois mots est très douteuse.

(2) E. 6583. Pièce foliotée 17.

(3) Ou Maheu.

(4) E. 6587. Pièce foliotée 55. Robert Huby n'existait plus au mois de mars 1649; à cette date, en effet, un immeuble est vendu à « Lucresse Manival, veuve de feu Me Robert Huby, maistre chirurgien à Chevreuse » [E. 6638. Pièce foliotée 2]. En 1653, on trouve un sieur « Hiérosme Huby, maistre chirurgien à Chevreuse » [E. 6656. Pièce numérotée 16].

10 mai 1636. — *Épidémies. Traité conclu par la ville avec Henri Marquet* (1), *chirurgien.* (2)

« Fut présent en sa personne Henry Marquet, chirurgien, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré et bonne vollonté, a promis et promet aux manans et aux habitans de la ville et parroisse de Chevreuse, présentz et ce acceptant par vénérable et discrette personne Me Jullien Boudet, prêtre, prieur et curé dudit Chevreuse, Me Christophe de Vallées, Me Pierre Ambroise, Jehan Leroy, Jehan Aubert, Jacques de La Val, Me Sébastien Dodin, Me Richard Basin, Pasquier Lemarquant, Me André Chevallier, Simon Hardy, Me Charles Veau, Jacques Vauremoire, Me Louis Ambroyse, Me Estienne Simonneau, Louis Chappelle, François Ferré, Michel Loysel, Léonard Herbelot, Vincent de Tournay, Simon Gohier, Marin Bignon, Claire Hardy, Edme du Cloud, faisant la plus grande et sayne partie desdits habitans, de bien fidellement et dilligemment voir, visiter les personnes qui seront frapées et soubçonnées d'estre attainctes du mal de peste et contagion dans l'estendue de ladite parroisse, faire raport de leurs noms, aages et l'endroit du corps où ledit mal parroistra à Me Vincent de Tournay, maistre chirurgien, demeurant audit Chevreuse, auquel lesdits habitans se sont confiez de préparer les remeddes et donner l'ordre du pensement et traictement desdictes malladies selon les occurances dudit raport et les distribuer audit Marquet pour iceux penser, médicamens [donner], appliquer les remeddes et iceux faire

---

(1) Marquet ou peut être Marquis.

(2) A propos des chirurgiens, il est bon de rappeler, qu'à cette époque, « les chirurgiens des campagnes se distinguaient plus des médecins que des barbiers, à la corporation desquels ils avaient longtemps appartenu dans les villes. Leur condition était modeste; leur demeure et leur mobilier ressemblaient à ceux d'un paysan aisé. La loi exigea d'eux des garanties d'études et des certificats de capacité. On n'en disait pas moins dans certaines provinces, en 1789 : Il suffit de savoir manier un rasoir pour s'ériger maître en chirurgie » [ALBERT BABEAU. *Le Village sous l'Ancien Régime*, p. 296]. Les chirurgiens semblent avoir été assez nombreux à Chevreuse au XVIIe siècle. Indépendamment de Pierre de Rehez, de Robert Huby, de Jérôme Huby, d'Henri Marquet, de Jacques Hautry, citons les noms de Guillaume Hameau, de Michel Grosset, de Louis Vatou. — Le 20 mai 1647, est passé par-devant notaire le contrat de mariage entre « Guillaume Hameau, maistre chirurgien, demeurant en ceste ville de Chevreuse », et Jacqueline Tiphaine [E. 6634. Pièce foliotée 30]. — En 1664, Thomas David, marchand laboureur, demeurant à Saint-Lubin, paroisse de Chevreuse, met en apprentissage chez « Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roy et commis du premier médecin de Sa Majesté en la ville et duché de Chevreuse, y demeurant », son fils, Jacques David, âgé de 18 ans, auquel Michel Grosset promet de « monstrer et enseigner bien et fidellement son art et exercice de barbier et chirurgien et tout ce dont il se mesle et entremet en iceux » [E. 6692. Pièce foliotée 33]. En 1673, contrat de même nature entre « Guillaume de Baize, chirurgien ordinaire du Roy en son artillerye », demeurant à Paris, et « Me Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roy et commis aux rapports du premier médecin de Sa Majesté, demeurant à Chevreuse » [E. 6716. Pièce numérotée 38]. En 1677, inventaire des biens meubles, titres, papiers, etc. demeurés après le décès de « Michel Grosset, vivant maistre chirurgien demeurant audit Chevreuse, naguères décédé » [E. 6720. Pièce numérotée 44]. En 1680, contrat de mariage entre « Jean Prévost, maistre chirurgien, demeurant à Dampierre », et « Madelaine Grosset, fille de deffuncts Michel Grosset, vivant lieutenant des chirurgiens en la ville et duché de Chevreuse, et commis du premier médecin de Sa Majesté, et Madelaine Neveu, sa femme, ses père et mère » [E. 6723. Pièce numérotée 15]. En 1684, bail par « Me Louis Vatou, lieutenant des chirurgiens de la ville et duché de Chevreuse, y demeurant » [E. 6736. Pièce foliotée 98]. — Les chirurgiens forment à Chevreuse, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une communauté jalouse de maintenir ses privilèges, et s'opposant à l'introduction dans la ville de nouveaux venus voulant exercer la même profession. En 1717, par exemple, ils adressent à « Mesdames les religieuses de l'abayie royal de Saint-Louis à Saint-Cyr, dames de Chevreuse » la requête suivante : « Mes Dames, Vous remontrent très humblement les maitres de la communauté de la ville et duché de Chevreuse que le nommé Cadot seroit sorty depuis trois semmaines de chez l'un desdits maitres, et que depuis ce temps là il ce seroit immensé [*sic*, pour immiscé] d'exercer l'art de chirurgie aussi bien que la barbe sans aucune qualitez, ce qui est au grand préjudice des susdits chirurgiens, et qu'ils auroient apris qu'il auroit présenté un placet à Mes Dames pour faire servir leur authorité à son établissement. Mais (comme) les susdits chirurgiens se trouvent déjà fort oppressée par le nombre de quatre qu'ils sont dans l'enclos de ladite ville, sans y comprendre les environs, où il y a des chirurgiens trois ou quatre à une lieüe ou une lieüe édemy les plus éloignez, ce qui resère fort lesdits chirurgiens. Et leur remontrent aussi que ledit Cadot n'est point en état d'entrer dans un corps comme est celuy de la chirurgie, n'ayant pas les qualitez requises, qui est d'estre de bonne vie et mœurs et catholicité, se servant plutôt de l'art magique que de l'art de chirurgie, et même n'ayant point aproché des sacremens depuis quatorze mois qu'il est dans le lieu. Ils espèrent que Mes Dames auront égard à l'établissement des anciens, qui sont assez oppressez par leur familles et les susittes [*sic*, pour subsides] qu'ils payent actuellement, et qui, étant pourvus de lettres, sont en droit de se maintenir et conserver dans leurs privilèges qui sont authorisées par arest et esdits conformément à leurs statües. Ce faisant, ladite communauté sera obligée de redoubler leurs vœux et prières pour la santé, prospérité et conservation de Mes Dames ». [B. Bailliage de Chevreuse. Procédures. 1717.]

prendre auxdits mallades, curer et nettoyer les playes et thumeurs ou charbons escarboucles jusques à entière et parfaicte garison d'un chacun et qu'il plaira à Dieu retirer son fléau de dessus ladite parroisse, à peyne de repréhention en cas de faillite condigne à ladite promesse et effectz d'icelle, moyennant que lesdits habitans ont promis et promettent norrir, ou pour sa norriture seize sols par jour, et loger ledit Marquet, et iceluy maintenir contre et envers tous au fait desdits pensemens et administration desdits remeddes, et outre ce luy faire donner par Marin Bignon, marchand tanneur, demeurant audit Chevreuse, à présent administrateur de l'Hostel-Dieu dudit Chevreuse, en fin et ladite malladie cessée, la somme de cent livres tournois en argent et un habit complet de pourpoint, hault [et] bas de chausse, houpelan ou manteau, chapeau et soulliers, de la condition que la quallité dudit Marquet le mérite et que par son bon soin, expérience et dilligence il se sera rendu cappable de cette honneste reconnaissance; et, affin de luy donner plus de subjet de mieux s'employer ausdits pensemens et cures, lesdits habitans promettent audit Marquet (que) après ladite malladie cessée, de le faire jouir de la maistrise de chirurgie audit Chevreuse aveq pouvoir de tenir boutique ouverte et jouir des privilèges de ladite maistrise ainsy que font les maistres dudit art audit Chevreuse. . . . . . . Promettant. . . . .

» Passé à Chevreuse, avant midy, le dixiesme jour de may 1636.

» Et le vendredy, quatreiesme jour de juillet audit an, lesdistz habitans sont comparus devant moy tabellion susdict et soussigné, lesquels, en la présence des tesmoings cy-après nommés, ont recogneu et confessé que ledict Marquet a tellement exécuté et satisfaict à la promesse qu'il avait faicte et contenue au contract cy-devant escript, de laquelle à ce moien lesdits habitans l'ont deschargé. » (1)

19 mai 1637. — *Épidémies. Mention des épidémies de 1630 et 1636.*

En 1637, le 19 mai, les haditants de Chevreuse voulant obtenir une diminution d'impôts, font représenter au Conseil du Roi l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'acquitter les taxes « à cause de leurs misères et pauvretez tant au subjet des gens de guerre [et] chevaux qu'ils ont esté contrainctz fournir tant à Sainct-Denis que Saint-Cloud, comme ils feront aparoir, que de la maladye contagieuze de laquelle ilz ont esté afligez deux fois notamment en l'année mil six cens trente et trente-six dernier, sans avoir receu aucune diminution de taille. » (2)

30 janvier 1661. — *Épidémie de* 1631 ; *traité conclu par la ville avec Jacques Hautry, chirurgien.*

« Aujourd'huy, trentiesme jour de janvier 1661, après le son de la cloche pour assembler les habittans de ceste ville de Chevreuse pour délibérer entre eux des plus importantes affaires de leur communauté, le procureur fiscal de ce duché auroit représenté à l'assemblée que les vexations qui ce font par les colecteurs esleuz en charge pour l'imposition des tailles de cette ville a causé la diminution du nombre des habitans, qui transfèrent leur demeure allieurs, où ilz sont beaucoup soulagez des cottes qui leur sont ainsy données par animosité, à la foulle et opression de ceux qui restent, comme à présent il se reconnoist par ceste mauvaise cause qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville. Ceste remonstrance généralle auroit donné une pensée particulière à l'esgard de Jacques Hautry, maistre chirurgien en ce duché, qui auroit esté contrainct d'habandonner la ville, quoique le lieu de sa naissance, pour habiter allieurs où il a esté traicté plus favorablement. Et comme il est sur le point de quitter sa demeure de la parroisse de Dampierre, ou il a esté demeurant maintes années, en ressouvenance de ce que ledit Hautry en l'année 1631 a assisté la communeauté des habitans pendant la maladie contagieuse, donnant sa vie au hasard pour sa patrie en une sy considérable nécessité sans en avoir eu récompense, et lors il luy estoit promis sa demeure comme habittans sans payer tailles, mais, comme le temps fait oublier les promesses et que la pluspart des habitans qui estoient lors sont décédez, a esté advisé de faire audit Hautry une proposition pour l'obliger à prendre sa demeure en ceste ville à une somme fixée par le roolle des tailles pendant le cours de sa vie. A quoy inclinant ledit Hautry, paroissant en ladite assemblée, a esté convenu et expressément accordé entre lesdicts habitans et ledict Hautry que pour toutte taille, subsistance et imposition il sera réglé annuellement à la somme de quatre-vingts livres tournois, qu'il payera ès mains du receveur des tailles à la descharge des colecteurs et sans qu'il puisse estre esleu en aucune charge publique. Et en cette considé-

(1) E. 6615. Pièce foliotée 141.
(2) E. 6619. Pièce foliotée 194.

ration, quoyque ladicte somme de quatre-vingtz livres tournois par an soit raisonnable à proportion des biens et facultez qu'il peult posséder, a promis en cas de pareil accident de contagion, que Dieu nous veuille préserver, d'assister comme a faict la communauté desdits habitans. Et affin que le présent traicté soit stable, ont tous lesdicts habitans soubzsignés constitué leur procureur le porteur des présentes, auquel ils ont donné pouvoir de consentir l'homologation et registrement des présentes en l'Eslection de Paris et, sy besoin est, en la Cour des Aydes. Car ainsy, etc. Promettant... »

[Suivent les signatures des habitants.] (1)

28 juillet 1665. — *Établissement d'un médecin à Chevreuse; traité conclu par la ville avec Louis Mayart, docteur en médecine.*

« Aujourd'huy, vingt-huictième jour de juiliet 1665, par-devant le principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse soussigné, sont comparus les sieurs curé, officiers, manans, et habitans de la ville dudit Chevreuse cy-après nommez, à sçavoir vénérable et discrette personne Me Louis Auvery, prestre, curé dudit Chevreuse, Me Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage et duché dudit lieu, Me Jean Coué, procureur fiscal, Me François Auvery, procureur, Pasquier Lemarquant, marchand, Clair Hardy, marchand tanneur, Michel Grosset, maistre chirurgien, Louis Leroy, marchand tanneur, Gaillard Coué, maistre cordonnier, Nicolas Boisseau, aussy cordonnier, Thomas Laillé, marchand, Toussaint Thomas, aussy marchand, Me René Pellé, Me Charles Thiersant, procureur, Toussaint Goues, maistre boucher, Louis Audiger, tailleur d'habits, Noël Vadureau, maistre boucher, Pierre Hardy, corroyeur, Jean Plançois, tailleur d'habits, Pierre Prudhomme, marchand, Michel Boisseau, tailleur d'habits, Simon Langlois, marchand, Pasquier Langlois, cordonnier, Charles Guillet, sergent, Jean Fenel, arquebuzier, Marin Harson, maistre boucher, Claude Bruneau, cordonnier, Claude Breban, vitrier, Louis Lejeune, coroyeur, Estienne Courtin, tailleur d'habitz, Pierre Gellé, maistre boucher, Louis Grandguillot, marchand, Guillaume Hameau, maistre chirurgien, Me Robert Prudhomme, arpenteur, Jacques Richer maistre chirurgien, Louis Masson, marchand tanneur, Jean Grosset, chirurgien, Jacques Leroy, marchand, Nicolas Delaval, marchand, Pierre Delaval, maistre boucher, et Fleurent Delaval, aussy maistre boucher, tous manans et habitans de la parroisse dudit Chevreuse, faisant et représentant la plus grande et sayne partie d'iceux assemblez après le son de la cloche en la manière accoutumée, lesquelz, après avoir conféré et deslibéré sur ce qu'il seroit très important et nécessaire de faire establir un professeur en médecine en ceste ville de Chevreuse pour l'utilité du publiq, qui en recevroit non seullement un grand soulagement, mais aussy pour esviter aux dépenses excessives que l'on est obligé de faire pour les malades lorsqu'ilz ont besoin d'estre visitez par les médecins que l'on est contraint d'envoyer quérir en la ville de Montfort, esloigné de quatre lieues, qui est le lieu le plus proche où l'on en puisse trouver, et encore plus particullièrement pour esviter aux dangers et incommoditez qui arrivent ausditz malades faulte d'estre secouruz promtement, et de ce qu'il arrive souvent qu'ayant esté visitez par lesdictz médecins, qui laissent leurs ordonnances, les maladies viennent à se changer sy tost que lesdicts médecins s'en sont retournez, en sorte que leurs dictes ordonnances sont préjudiciables ou inutiles, ont iceux habitans en nom colectif pour et au nom de la communeauté dit et déclaré qu'ilz sont demeurez d'accord, ainsy qu'ilz ont faict cy-devant par plusieurs conférances et assemblées particulières faictes sur ce subjet, de rechercher les voyes et les moyens les plus convènables pour faire ledit establissement. Et sur ce qu'il leur a esté représenté que Me Louis Mayart, docteur en médecine de la faculté d'Angers, demeurant à Paris, s'offre de faire son établissement et sa résidance actuelle en ladite ville de Chevreuse pour y servir le publiq en sa profession, à condition que lesditz manans et habittans l'indemniseront et aquitteront de la taille et le comprendront sur les roolles au nombre des exempts, et en ceste considération assistera gratuitement les pauvres malades de la Charité et de l'Hostel-Dieu et les autres pauvres de la paroisse qui n'auront moyen de payer, ont lesdits habitans audit non colectif pour et au nom de la communeauté, après avoir consi-

(1) E. 6684. Pièce foliotée 157. — Jacques Hautry mourut en 1663, ainsi que l'indique une requête présentée au bailli par « Michelle Foullon, veufve de deffunt Jacques Hautry, vivant maistre chirurgien à Chevreuse, disant ledit Hautry, son mary, estant décédé environ le mois de mars 1663 », pour qu'il fût procédé à la nomination d'un tuteur, étant « demeurée avec cinq enffens yssus de leur mariage » [E. 6696. Pièce foliotée 166 *bis*]. En 1663, le 9 novembre, la résolution d'un bail était consentie par le duc de Chevreuse au profit de « Michelle Foullon, veuve de deffunct Jacques Hautry, vivant maistre chirurgien, demeurant à Bequencourt, parroisse Saint-Forget » [E. 6689. Pièce foliotée 136].

déré ladicte proposition et le bien et soulagement qui leur en peult arriver, dict et déclaré qu'ilz ont consenty et accordé, consentent et accordent par ces présentes que ledict Sieur Mayart fasse son establissement et sa résidance en ladicte ville de Chevreuse pour y servir le publiq en sadicte profession. Et à cet effet, pour luy donner le moyen et la facilité de ce faire et pour vivre honnestement, ont promis et promettent de l'indemniser et aquitter des tailles à l'advenir pendant qu'il fera l'exercice de sa dicte profession en la dicte ville, à la charge qu'il ne fera aucun commerce ny trafic et qu'il visitera et assistera gratuitement les pauvres malades de l'Hostel-Dieu et de la Charité et les autres pauvres de la parroisse qui n'auront moyen de payer, ce qui a esté consenty et accepté par ledit Sieur Mayart à ce présent. Et affin que ces présentes soient stables et exécuttées, lesdits habitans en ont consenty l'enregistrement et omologuation partout où besoin sera, constituant à cet effect leur procureur le porteur, auquel il donne pouvoir de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra. Promettant. Obligeant. Renonçant.

» Fait et passé à Chevreuse, les jour et an que dessus, en présence de Pierre Larcher et de Claude Lucas, clercs, demeurant audit lieu, tesmoins. »

[Suivent les signatures des parties, des témoins, du notaire.] (1)

9 août 1670. — *Convention pour paiement d'honoraires.*

Le 9 août 1670, un accord est conclu « entre M[re] Nicollas Houdin », curé de Cernay-la-Ville, et Louis Mayart, médecin à Chevreuse, en vue du réglement des honoraires dus à celui-ci pour « plusieurs voiages que ledit sieur Mayard auroit faict audict Cernay pendant une grande maladie que ledict sieur Houdin auroit eu trois ans y a ou environ ». Une sentence du bailli de Senlisse avait condamné Nicolas Houdin à payer 45 livres tournois. (2)

23 novembre 1681. — *Affaire Mayart. Pouvoir donné aux asséeurs et collecteurs d'imposer Louis Mayart.*

En l'assemblée tenue le 23 novembre 1681, les habitants de Chevreuse donnent pouvoir aux « asséeurs et collecteurs des tailles de la parroisse dudict lieu, pour l'année prochaine 1682, de comprendre et cottiser en leurs roolles M[e] Louis Mayart, médecin, demeurant audit Chevreuse, raisonnablement eu égard à ses biens et facultez, advouant lesdits asséeurs et collecteurs en ladite cotte et imposition, et promettant que, si aucun procès et différend estoit intenté contre lesdits collecteurs à la requeste dudit S[r] Mayart pour estre rayé dudit roolle, d'intervenir et prendre le fait et cause desdits asséeurs..... » (3)

18 janvier 1682. — *Affaire Mayart; constitution de procureur.*

Le dimanche 18 janvier 1682, assemblée est tenue par les habitants de Chevreuse, qui sont réunis « à la diligence de Robert Léger, procureur scindiq, pour délibérer sur l'assignation donnée ausdits habittans pardevant Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris, à la requeste de M[e] Louis Mayart, médecin, demeurant audit Chevreuse, par exploit de Boisseau, huissier à cheval au Chastelet, du quatorziesme jour du présent mois et an ». Ils constituent « leur procureur général et spécial M[e] ****, procureur en ladite Eslection, auquel ilz donnent pouvoir de comparoir à ladite assignation et requérir lesdits habittans estre déchargés et envoyés absoubs de la demande et conclusions dudit sieur Mayart portées audict exploit..., le soutenir non recevable et mal fondé en ladite demande, nonobstant l'acte, dont il a baillé copie, fait entre luy et lesdits habittans y nommés le 28 juillet 1665, qui ne peult nuire ny préjudicier ausdits habittans, tant par ce qu'il est nul de soy et qu'il n'est auctorisé par Sa Majesté ny omologué en justice que parce que régullièrement ledit S[r] Mayart doibt la taille selon les ordonnances et règlemens, et autres raisons et moyens que ledit procureur alléguera selon qu'il jugera à propos ; mesmes, en tant que besoin fust ou seroit, les dits habittans ont révoqué et révoquent par ces pré-

(1) E. 6696. Pièce foliotée 183.
(2) E. 6711. Pièce numérotée 52.
(3) E. 6728. Pièce foliotée 222.

sentes ledict acte du 28 juillet 1665, requerrant en outre despens, poursuivre jusqu'à sentence et jugement définitif ». (1)

21 août 1682. — *Affaire Mayart; arrêt de la Cour des Aides en faveur de Louis Mayart.*

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, au premier des huissiers de nostre Cour des Aydes ou autre nostre huissier ou sergent sur ce requis.

» Comme ce jour d'huy comparant judiciairement en nostre ditte Cour des Aydes, Maistre Louis Mayard, docteur en médecine, demeurant à Chevreuse, appellant de la sentence interlocutoire des Esleus de Paris du 7 février 1682, et encore, en tant que besoin seroit, d'une autre sentence rendue par lesdits Esleus le 14 décembre 1630, en ce que par icelle il avoit esté ordonné que ledit Mayard sera adjousté aux roolles des tailles de Chevreuse en leur loyauté et consciences, et demandeur en évocation de la demande princippalle par luy faicte en laditte Eslection le 4 janvier 1682, à ce que suivant l'acte du 28 juillet 1665 lesdits inthymez et deffendeurs cy-après nommez soient condamnez de l'acquitter et indemniser de la taxe et imposition faite de sa personne aux roolles des tailles de ladite parroisse par les collecteurs d'icelle parroisse de ladite année, faire en sorte que lesdits collecteurs n'exerce[nt] aucune contrainte contre luy et que ceux quy seront nommez à l'advenir ne l'imposent plus aux roolles de ladite parroisse et condamnez en les dommages, intérêts et despens, et encore demandeur en autre requeste du ***** jour d'aoust présent mois et an à ce que les deniers par luy payez luy soient rendus et restituez, à cet effet réimposez à la première assiette par les collecteurs de l'année prochaine à peyne d'en répondre en leurs noms propres, d'une part ;

» Et les scindicqs, manans et habittans de laditte parroisse, inthimez et deffendeurs, d'autre ;

» Et encore entre les sieurs curez de la parroisse dudit Chevreuse tant pour eux que pour les pauvres dudit lieu, Me Jean Coué, procureur fiscal, et Maistre Charles Thiersant, procureur, marguilliers, et autres habittans dudit Chevreuse, demandeurs en requeste par eux présentée à la Cour le 8 du présent mois affin d'estre receus parties intervenantes, faisant droit sur leur intervention il fust ordonné que le traitté fait aveq ledit Mayard sera exécuté selon sa forme et teneur, deffences d'y contrevenir à peine de payer par les contrevenans en leurs noms la somme à laquelle il pouroit estre impozé et, pour satisfaire au règlement de Sa Majesté, que ledit Mayart sera imposé au roolle de la taille à cinq sols seullement pour l'advenir, d'une autre part;

» Et lesdits Mayart, scindicqs et habittans de Chevreuse, deffendeurs en ladite intervention et requeste, d'une autre part;

» Après que Auvery, advocat de Mayart, appellant et demandeur, de Vaux, pour les habittans de ladite ville de Chevreuse, inthimez et deffendeurs, et Desmoullins pour les intervenans, ont dit avoir communiqué de la cause au parquet de nos gens pour en passer par leurs advis ;

» Ouy de Montsol pour nostre procureur général ;

» Nostre dite Cour a receu et reçoit les partyes de Desmoullins intervenantes, et ayant égard à l'égard de l'intervention a mis et met les appellations et ce dont a esté appellé au néant, émendant, évoquant le principal et y faisant droit, ayant aucunement égard à l'acte d'assemblée du 28 juillet 1665 et aux conclusions du procureur général du Roy, a rédhuit et modéré la taxe et imposition faite de la personne de la partie d'Auvery aux roolles de Chevreuse à la somme de 5 sols, fait inhibitions et deffences aux habittans, asséeurs et collecteurs de ladite parroisse de l'imposer à l'advenir à plus haute somme, à peine d'en répondre par les collecteurs en leur propre et privé nom, et en conséquence ordonné que les sommes payez au pardessus desdits cinq sols luy seront rendues et restituez, et à cet effet réimposez à la prochaine assiette par les collecteurs de l'année prochaine 1683, en leur mettant ès mains l'original du présent arrest avant la confection des roolles, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms, despens compensez. Sy te mandons à la requeste dudit Mayart mètre le présent arrest à deüe et entierre exécution selon sa forme et teneur, [et] de ce faire te donnons pouvoir.

» Donné à Paris, en nostre dite Cour des Aydes, le 21e jour d'aoust 1682, et de nostre règne le quarentiesme.

» Signé . . . . » (2)

---

(1) E. 6731. Pièce foliotée 18.

(2) E. 6731. Pièce foliotée 18 *bis*. — Louis Mayart continua d'habiter à Chevreuse, ainsi qu'en témoignent les actes suivants : bail fait par lui en 1684 [E. 6736. Pièce foliotée 211] ; autre bail par le même en 1688 [E. 6748. Pièce foliotée 9] ; renonciation par le même à une succession [E. 6754. Pièce foliotée 93].

VII. LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

« D'après le terrier de Chevreuse fait en 1668 et conservé aux archives de la mairie, il y avait, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle : 28 marchands ; — 22 tanneurs ; — 9 manouvriers ; — 6 tailleurs d'habits ; — 5 bouchers ; — 3 boulangers ; — 4 cordonniers ; — 2 maréchaux ; — 2 maçons ; — 2 tisserands ; — 2 épiciers ; — 2 chirurgiens ; — 1 apothicaire ; — 1 arpenteur ; — 1 charpentier ; — 1 sellier ; — 1 bourrelier ; — 1 serrurier ; — 1 arquebusier ; — 1 cordier ; — 1 filassier et 1 boisselier, tous censiers du duc de Chevreuse. » (1)

En admettant comme suffisamment exacts pour l'année 1668 les chiffres que donne M. Moutié, on peut *a priori* supposer qu'ils ont nécessairement beaucoup varié et qu'ils doivent être sensiblement différents soit à la fin du XVIe siècle, soit dans le cours du XVIIIe. Voici, par exemple, la corporation des maîtres bouchers, le corps de métier « assurément le plus considérable », ayant « depuis longtemps des coutumes, statuts, droits, franchises et ordonnances ». (2) En 1592, leur nombre était au moins de 10, car en cette année, par acte du 27 septembre, « honorables hommes Claude Esnault, Philippe Marquant, Jean Chappelle, Jacques Liard, Laurens Blondeau, François Menu, Guillaume Cellier, Toussaint Thiersant, tous maistres bouchers et jurez en la boucherye dudict Chevreuse », donnent procuration à « honorables hommes Jacques de Lisle et René Filleul, aussy maistres bouchers jurez en ladite boucherye ». Il serait intéressant, et pour cette corporation et pour les autres, de relever, dans la mesure où on pourrait le faire, des chiffres à plusieurs époques, et de déterminer ainsi, au moins approximativement, quelles étaient les corporations qui avaient été en augmentant, quelles étaient celles dont l'importance avait été en diminuant. Bien des questions se rattacheraient d'ailleurs à celle-ci et pourraient être étudiées simultanément.

Prenons la corporation des maîtres-tanneurs, dont l'industrie était fort ancienne à Chevreuse, puisque l'on voit dans un aveu de 1280 qu'il existe déjà un *molendinum ad tannatores*. (3) Après avoir noté les noms de ces familles dont les membres s'adonnaient de père en fils à cette profession — les Gohier, les Delaval, les David, les Thiersant, les Hautry, les Bignon, les Grandguillot, — on se demanderait quelle était la condition de l'apprenti, du compagnon, du maître ; à quel prix on se procurait les marchandises et à combien montaient les salaires ; de quelle considération jouissaient les patrons et les membres de leur famille. Les recherches faites dans cet ordre d'idées ne seraient certainement pas infructueuses : il nous suffira de produire ici quelques documents à l'appui de ce que nous avançons.

3 avril 1598. — *Bail d'apprentissage.*

« Fut présent en sa personne honnorable homme Girard Esnault, maistre tanneur, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré, a promis à Jacques David, filz de deffunct honnorable homme Loys David, son neveu, et duquel il est tuteur, à ce présent, de bien et deument lui aprendre, monstrer et enseigner son estat et mestier de tanneur, duquel ledit Esnault s'entremect et mesle, le nourrir et lui fournir tous allimentz corporelz, pendant le temps de deux ans, à commencer du premier jour du présent moys d'apvril, lequel mestier ledit David a dict le désirer sçavoir et que sa vollonté est telle d'apprendre ledict mestier ; et pendant lequel temps icellui David a promis bien et deument servir ledit Esnault, son oncle, sans soy enffuir ni ailleurs aller servir ; ce faict

(1) A. MOUTIÉ. *Op. cit.*, II, p. 115.
(2) *Ibidem*, II, p. 115.
(3) *Ibidem*, II, p. 114.

moyennant la somme de trente escuz sol., que ledit David consent estre diminuée et rabattue audit Esnault sur le revenue de son bien, que ledit Esnault a en son gouvernement..... Faict et passé le troisième jour de apvril 1598. » (1)

25 mai 1653. — *Bail d'apprentissage.*

« Fut présent en sa personne Louis Gohier, marchand tanneur, demeurant en ceste ville de Chevreuse, lequel, de son bon grez, confesse avoir pris pour aprentif Guillaume Gaillart, à ce présent, auquel il a promis monstrer son mestier de tanneur et tout ce dont il ce mesle, sy tant son esprit le peult comprendre, et pendant deux années à commencer au premier jour de juing prochain, à la charge de par ledit Gohier nourir, coucher et faire blanchir le linge dudit Gaillart, comme l'on a de cousturne de faire aux aprentifs dudit mestier, sans estre tenu luy fournir d'habitz, chausseures et ses autres nécessittez, ains sera tenu ledit Gaillart de s'entretenir d'habitz, linge, chausseures et autres ses nécessitez à ses despens. Ce bail ainsy faict moyennant la somme de cent cinquante livres tournois, que ledit Gaillart sera tenu et c'est obligé payer audit Gohier dans ledit jour premier juin prochain. Et sera tenu ledit Gohier de permettre audit Gaillart d'aller au divin service, principallement les dimanches et festes, comme un bon père de famille. Car ainsy, etc..... Fait et passé à Chevreuse,... le vingt cinquiesme jour de may 1653. » (2)

1er juin 1632. — *Engagement de compagnon tanneur.*

« Fut présent en sa personne Guillaume Bataille, compagnon tanneur, demeurant à Chevreuse, lequel a promis et promet de bien et deüement servir Nicolas Heutry, marchand tanneur, pendant le temps d'un an entier, à commencer du jour de demain, moiennant le pris et somme de six livres tournois par chacun mois que ledit Heutry a promis et promet payer audit Bataille de mois en mois jusques en fin de ladicte année, et oultre de le norrir et lui administrer tous allimentz corporelz, sans l'entretenir d'aucuns habitz ny chaussures, ains sera tenu s'en entretenir d'iceux..... Fait et passé audit Chevreuse, avant midy, le premier jour de juing 1632. » (3)

12 avril 1638. — *Marché pour vente de cuirs.*

« Fut présent en sa personne Jehan Chardon, marchand boucher, demeurant à Jouy, lequel confesse avoir vendu et promis livrer à Jacques Viart, marchand taneur, demeurant à Chevreuse, à ce présent achepteur, c'est assavoir tous et ungs chacuns les cuirs de bœufz à raison de quatre-vingtz dix livres la douzaine de cuirs de bœuf, avecq les vaches que poura faire à raison de cinquante livres tournois la douzaine, et les noriages (4) trois pour deux, et les veaux à cinquante solz la douzaine, à commancer à livrer lesdits cuirs de ce jour d'huy, et ainsy continuer jusques au jour de caresme prenant prochain ; et ledit Viart, achepteur, promet payer audit vandeur la somme de cent livres tournois dans jeudy prochain, dont ledit vandeur promet advancer audit Viart de la marchandise jusques à cent cinquante livres ; et, lorsque ledit Viart aura receu ladite marchandise de cent cinquante livres, promet payer audit Chardon la somme de cent livres. Et sera tenu ledit vandeur rendre lesdits cuirs à Vauboyen (5), dont ledit Viart sera tenu les envoyer quérir. Car ainsy. Promettant..... Fait et passé à Chevreuse, après midy, le douzième jour d'apvril 1638. » (6)

---

(1) E. 6452. Pièce foliotée 279.

(2) E. 6654. Pièce foliotée 12.

(3) E. 6600. Pièce foliotée 15.

(4) Norriage. Bétail qu'on élève : « Beufs, vaches, moutons et autres norriages et bestial. » La Curne de Sainte-Palaye. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois.* (Niort-Paris. 1880.)

(5) Vauboyen, hameau de Bièvres.

(6) E. 6624. Pièce foliotée 88. — Voir également, à l'article E. 6667, un accord conclu pour mettre fin à un procès pendant entre Louis Granguillot, marchand tanneur à Chevreuse, et Jean Bunel, marchand boucher à Dampierre. Bunel s'était engagé à livrer à Granguillot « de sepmaine en sepmaine, depuis le jour de Pasques 1654 jusques au jour de caresme prenant ensuivant, tous les gros cuirs, tant de beufs que vaches, que ledit Bunel pouroit abattre pendant ledit temps, à raison de vingt livres le cent poisant. » Granguillot avait refusé de « faire marché des menus cuirs de moutons et brebis procédans de l'abatis dudit Bunel pendant ledit temps à raison de quatre-vingt livres le cent de peaux. » [12 juillet 1656.]

8 août 1638. — *Marché pour vente de chaux.*

« Fut présent en sa personne Jean Landry, marchand chaufournier, demeurant en la parroisse de Saint-Nom de Lévys (1), lequel, de son bon gré, confesse avoir vendu et promis garentir et livrer en cette ville de Chevreuse, touttes fois et quanttes qu'il en sera requis par honorables hommes Simon Gohier, Clair Hardy, Thomas Tournay, Louis Chappelle, Charles Le Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Jacques Tiersant, Martin de Trappu, Toussaint Thiersant, et encore ledit Masson soy faisant et portant fort de la veuve Louis Masson, sa mère, Henry Chevalier et Jacques Lejeune, tous marchands tanneurs demeurant en cette ville de Chevreuse, présens et acceptans, ausquels ledit Lendry a composé et s'est obligé de livrer en leurs maisons à leur commodité et dans [le but] d'apprester leur marchandise de cuirs, la chaulx bonne et vallable, sans aucun biscuit, qui leur conviendra à chacun d'eux pliurer [?] (2) en leur tannerie, moyennant la somme de trois livres et cinq sols tournois pour chacun poinçon de chaux à mesurer en une fustaille d'Orléans comble, à commencer la livraison du jour de demain jusques en un an finissant à pareil jour. Et ce sont les parties respectivement obligées chacune en droit soy, savoir ledit entrepreneur à faire ladite livraison de chaux sans aucun manque, et aussy lesdits tanneurs ne pourront prendre de la chaux à autre qu'audit entrepreneur, le tout à peyne de tous despens, domages et intérestz, chacun en droit soy. Et sera tenu icelluy entrepreneur de faire transporter ses ameneurs de chaux par sepmaine ès logis desdits tanneurs, pour prendre l'ordre de leur amener de la chaux à leur comodité. Et seront tenus lesdits susnommez tanneurs de payer audit entrepreneur lors de la livraison, si faire se peut, ou sinon huict jours après la livraison qui leur sera faite au plus tard, le prix à ladite raison de ce qu'il aura à chacun d'eux livré de marchandise. Car ainsy..... Fait et passé à Chevreuse, après midy, le 8e jour d'août 1638 » (3).

18 octobre 1616. — *Accord entre plusieurs marchands tanneurs.*

« Furent présentz en leurs personnes honorables hommes Jacques Gohier, Symon Gohier l'esnay, Jacques de Laval, Jehan et Thoussainctz les Tyersantz, Symon et Loys les Gohiers, Loys Hautry, Jacques David, Symon David, Thomas Tellier, Jacques Haultemps, Michel Lambert, Marin Bignon, (4) toutz marchandz tanneurs, demeurant à Chevreuze, lesquelz, de leurs bons grez et bonne vollonté, sans aulcune force ne contrainte, ont faict et accordé ce qui ensuit et promettent entretenir :

» C'est asçavoir : la plus grande et saine partye des susdictz nommés ont pris à tiltre de loyer et prix d'argent de Monsieur Lelong la ferme du conterolle et marque des cuirs tannez et an blanc, et ce pour le temps porté par le contract faict avec ledict sieur Lelong, et oultre moyennant la somme de six centz livres tournoys par chacun an, à payer de trois moys en trois moys, par esgalle portion, jusques en fin dudit bail.

» Pour faire icelle somme sera faict papier et registre, qui sera porté par iceulx qui auront les marteaux pour marqué les cuirs desdictz tanneurs, et feront ceulx qui en auront la charge pendant leurs moys signer le contenu de toutes les marchandizes qui seront marquez par toutz les susdictz nommez, et ne marqueront aulcuns cuirs tannez sy ne sont secz et bien apareillez, suivant l'édict du Roy, sy ce n'est que l'on an vande aulx marchandz de Chevreuze, et, là où il s'en trouverra qu'ilz ne seront marquez des deulx marteaulx, seront acquis et confisquez à la communeaulté, et les deniers provenant de la vente des susdictz cuirs seront mis entre les mains du bastonnier de la confrairie de Monsieur St-Sébastian, pour estre employez à la réparation de l'hostel de Monsieur St-Sébastian, là où ilz verront bon estre.

Aussy ont acordé et acordent que ceulx qui auront les marteaulx pendant leurs moys seront tenus d'aller marquer eulx mesmes, ou gens capables et suffisantz, si tost et incontinant qu'ilz auront esté advertiz, pourveu qu'ilz soit heure deue de jour, ou, sy ne vont marquer, pourront vendre et mener leurs marchandizes à Paris ou ailleurs après l'advertissement faict par ceulx là lesquelz auront des cuirs à marquer.

» Car ainsy s'obligent toutz les susdictz nommez à entretenir tout le contenu de ces présentes sans rien déroger audict contract ; et encores ont accordé que la grosse de veaulx tannez ne payeront non plus que une

---

(1) Lévy-Saint-Nom, commune du Canton de Chevreuse, à huit kilomètres [distance légale] de cette ville.

(2) Employer (?)

(3) E. 6625. Pièce foliotée 24.

(4) Ont été rayés les noms suivants : « Girard Esnault, Fleurant et Thomas les Tournay, Loys Masson, Clair Hardy, Jehan et Jacques les Bongrand, Loys Chappelle, Eutroppe Gourby, Claude Blondeau. »

douzaine de cuirs fortz, et la douzaine de cuirs forts non plus que la douzaine de vaches, et deulx grosses de moutons pour une douzaine de gros cuirs.

Et pour le regard des six centz livres par an de ferme, se sont obligez et s'obligent par ces présentes, toutz ung seul et pour le tout, sans divission ne discussion, au payement d'icelle somme, à telz jours que deubz seront audict sieur Lelong.

» Et pour exécuter tout le contenu de ses présantes, sera levé en forme ledict contrat, qui sera mis présentement entre les mains des deulx qui seront en charge pendant leurs moys, pour en faire leur devoir, et l'aultre moys les bailleront aux deulx aultres à qu'il fauldra délivrer les marteaulx, et ainsy continuer jusques en fin dudict bail. Et que sy d'aventure quelqu'un des susdicts nommez ne payent ce qu'il devront par cartiers, ce à quoy ilz seront taxés suivant le registre seront exécutés à leurs despens, sans que les aultres ilz soient tenus en nulle façon que se soit.....

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le dix-huictième jour d'octobre 1616. » (1)

2 décembre 1631. — *Accord en vue d'un arbitrage.*

« Furent présents en [leurs] personnes Louis Gohier, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, d'une part, Thomas Tournay, Simon Gohier et Louis Chappelle, aussy marchands tanneurs, demeurant audict Chevreuse, soy faisans et portans fortz du corps des autres tanneurs dudict Chevreuse, d'autre part, lesquelles parties, de leurs bons grés, pour assoupir les procès et différendz qu'ils ont entre eux pour raison du corps de l'estat de tanneur et de l'office de prudhomme et controlle tant en ce bailliage que par devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes, ont nommé, choisy et esleu pour leurs juges arbittres, arbittrateurs et amiables compositeurs [les] personnes de Mre Jullien Boudet, prestre, prieur et curé de l'église de Chevreuse, et de noble homme Mre Anthoine Le Roy, advocat en Parlement à Paris, ausquels ils se sont submis et raportez, submettent et raportent pour juger et terminer leursdictz différendz, au jugement desquelz ils se sont submis et raportez comme sy c'estoit par arrest de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, et promettent entretenir icelluy à peyne au contrevenant qui ne vouldra acquiesser au jugement arbitral qui sera par eux donné de payer à l'acquiessant en pure perte la somme de cent cinquante livres tournois; et, où lesdits juges arbittres ne se pourroient accorder, ont esleu et choisy la personne de honnorable homme Jean Le Roy, marchand, demeurant audit Chevreuse, pour tiers, auquel ilz se sont aussy submis et raportez. Et promettent mettre leurs pièces et proceddures ez mains desdits juges arbittres dans trois jours, pour par eux en rendre leur jugement au plus tost que faire ce pourra. Promettant. . . . .

» Fait et passé audict Chevreuse, après midy, le deuxième jour de décembre 1631.

» T. DE TOURNAY. — GOHIER. — S. GOHIER. — L. CHAPPELLE. — AMBROYSE. » (2)

21 octobre 1635. — *Constitution de procureurs.*

« Par-devant René Pellé, principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, furent présens en leurs personnes honorables hommes Thomas de Tournay, Louis Gohier, Claire Hardy, Louis Chappelle, Charles Le Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Toussainct Thiersant, Jehan et Jacques les Thiersant, Martin de Trappu, Thibault Delisle, Jaques de Laval le jeune, et ledict Masson soy faisant et portant fort de la veuve Louis Masson, sa mère, tous marchandz tanneurs, demeurant audict Chevreuse, lesquels, de leurs bons grez, ont faict et constitué leurs procureurs généraux et spéciaux les personnes de honorables hommes Simon Gohier et Marin Bignon, aussy marchands tanneurs, demeurant audict Chevreuse, à ce présens, pour et au nom desdicts constituans ce transporter en la ville de Paris, et là assembler tels advocatz que bon leur semblera, pour leur demender advis et conseil touchant les impôtz eslevez que l'on leur veult faire sur leur estatz et marchandize, pour après faire et poursuyvre suyvant et au désir desdits advis desditz advocats et, sy besoing est, faire donner assignation aux partizans qui ont levé lesdites impositions ou ainsy qu'il appartiendra, mesme poursuyvre l'instance jà commencée par-devant M^rs^ les Esleuz de Paris, ou aultre justice qu'il appartiendra, concernant le parisis que l'on fait payer à l'entrée des portes dudit Paris, et générallement advouant lesdits constituans tout ce qui sera besoing de faire pour ce qui conserne le corps de leur èstat. . . . .

» Fait et passé audict Chevreuse, après-midy, le 21e jour d'octobre 1635. » (3)

---

(1) E. 6524. Pièce foliotée 123.
(2) E. 6590. Pièce foliotée 34.
(3) E. 6611. Pièce foliotée 97.

5 août 1634. — *Contrat de mariage.*

Le 5 août 1634, comparaissent par-devant le notaire de Chevreuse « honorable homme Jehan Thiersant, marchant tanneur, demeurant à Chevreuse, fils de honorable homme deffunct Jehan Thiersant, vivant aussy marchant tanneur, demeurant audict Chevreuse, et de Marye Rosay, ses père et mère, d'une part, et Marye Auvery, fille de honorable homme Nicolas Auvery, aussy marchant, demeurant audict Chevreuse, et de Marye Haultemps, ses père et mère, d'aultre part », promettant de « prendre l'ung l'aultre par foy et loy de mariage, et icelluy solempniser en face de nostre mère saincte église le plus tost que bonnement faire ce pourra, sy Dieu et nostre dicte mère saincte église y consent ». Ils sont entourés de leurs parents et amis, « sçavoir, de la part dudict futur espoux, de Marye Rozay, sa mère, noble homme maistre Charles Thiërsant, bailly de Rochefort, oncle du costé paternel, et Charlotte Le Mercyer, sa femme, Jacques Thiersant, frère dudict futtur, ... noble homme Me Cristophle de Valles, lieutenant général au bailliage et duché de Chevreuse, cousin yssu de germain dudict futtur; et, de la part de ladite future espouse, desdicts Nicolas Auvery et de ladicte Marye Haultemps, sa femme, père et mère de ladite future, Louis Auvery, Nicolas Auvery, ses frères, Me Louis Haultemps, conseiller du Roy, lieutenant pour Sa Majesté en l'Élection particullière de Chevreuse, maistre des requestes ordinaire en l'Hostel de la Royne, procureur fiscal de Monseigneur le duc de Chevreuse en son duché, oncle du costé maternel, Pierre Auvery, marchand, oncle du costé paternel, Me André Chevallier, greffier en ce bailliage, beau-frère, ... Me Jehan Haultemps, advocat en Parlement, bailly de Rambouillet, cousin du costé maternel, Me François Haultemps, procureur fiscal au compté dudict Rochefort, aussy germain dudict costé maternel, noble homme Guy Haultemps, hérault d'armes de France du tittre de Chanpingne, aussy cousin germain, etc. » La future apporte une dot de « douze cens livres tournois, avecq un trousseau composé par douzainne », un lit, des « habitz nupciaux selon sa qualité, outre ses habitz de fillage, et, oultre ce que dessus, la somme de trois cens livres tournois dedans six ans après lesdictes espouzailles ». En considération du futur mariage, Marie Rosay, mère du futur époux, « baille la propriété du fondz et tresfondz de la maison et tanneryе asscize à la rue Neufve, où elle est à présent demeurente, avec le quart du jardin asscis sur les rivières et le quart du moullin Beaunyer ». (1)

19 février 1651. — *Contrat de mariage.*

Le 19 février 1651, le notaire de Chevreuse dresse le contrat en vue du futur mariage entre « Michel Pelault, escuier, sieur de Vierville, demeurant à Dourdan, parroisse St-Germain, fils de deffunct noble homme Me Pierre Pelault, conseiller du Roy, esleu et controlleur en l'Eslection dudict Dourdan, et de dame Charlotte Leroux, jadis ses père et mère », d'une part, et « Marie Gohier, fille de deffunctz honorable homme Simon Gohier, vivant marchant tanneur, demeurant à Chevreuse, et de Anne Hersant, jadis ses père et mère ». (2)

Nous ne voulons pas multiplier ces citations ou résumés de contrats passés par-devant notaires, mais il nous est assurément permis de tirer de celles qui précèdent une conclusion : c'est que, si en dépouillant avec soin les minutes notariales, on y trouvait une série d'actes de même nature concernant les autres corporations ou corps de métiers, un ou plusieurs chapitres curieux pourraient être consacrés, dans une histoire de Chevreuse, au Commerce et à l'Industrie. On y constaterait notamment la présence en cette petite ville d'une « Manufacture royale de serges de Londres », dont l'existence ne semble pas avoir été signalée jusqu'ici. Ainsi, en 1668, le notaire dresse le contrat en vue du futur mariage entre « Jean Soufflier, maistre serger en la ville de Beauvais, travaillant à la Manufacture royalle de serges de Londres establie à Chevreuse », et « Marie Fallot ». (3) En 1671, il est fait bail d'une maison à « Jacques Desgroyes [ou Desgrayes; signature : Jacques Des Grais], ouvrier en soye (ou serge?) travaillant à la Manufacture royalle de soye (ou serge?) dudit Chevreuse ». (4) L'année suivante,

(1) E. 6606. Pièce foliotée 40.
(2) E. 6645. Pièce foliotée 46.
(3) E. 6702. Pièce foliotée 61.
(4) E. 6712. Pièce numérotée 10.

le 15 juin 1672, le curé et la fabrique consentent à ce que « Me Estienne Mortellet, bourgeois de Paris, commis à la direction de la Manufacture de serges façon de Londres establie de par Sa Majesté en cette ville, à ce présent, acceptant, fasse mettre et placer en l'esglise et dans le fond de la nef, à main droite, au dessoubs de la chappelle St-Louis, un banc,..... pour en jouir luy, sa femme et ses enfans à l'advenir ». (1) Enfin en 1673, Pierre Luger, manouvrier, « baille et met en aprentissage pour le temps de trois années » son neveu, Pierre Bryère, âgé de 17 ans, à « Me Estienne Mortellet, directeur de la Manufacture royalle des serges fasson de Londres establie en cette ville, à ce présent pour Messieurs les intéressés en ladite Manufacture, auquel aprenty icelluy Sr Mortellet promet monstrer et enseigner le mestier de serger et tout ce dont il se mesle pour le fait des serges et luy payer par chacun jour de travail six sols pendant la première année; à l'égard de la seconde, lui sera payé par chacun jour sept sols; et pour la troisième, huit sols, non compris les jours de dimanche et feste, pendant lesquels jours ledit aprenty sera nory à ses despens » (2).

Était-ce d'ailleurs la seule manufacture royale qui existât à Chevreuse? Les termes de l'ordonnance suivante, rendue par le bailli de Chevreuse en 1669, pourraient faire naître le doute :

« Sur les plaintes à nous faites de la part des sieurs intéressés aux manufactures establyes en cette ville de Chevreuse, portant que ce quy retarde l'advancement et la perfection desdites manufactures ne vient que de ce que la plupart des ouvriers y travaillans, au lieu de s'y employer avec application et assiduité tout le long du jour, pour plus aisément y gaigner leur vye et à leur famille, vont perdre une grande partie de leur temps au jeu et au cabaret, ce quy ne va pas seulement au préjudice desdits ouvriers et de leurs familles, mais aussy est préjudiciable ausdites manufactures et au public, pour quoy empescher [et] réprimer tel désordre et abus et pour le bien du public, nous, ouy sur ce le procureur fiscal de ce duché, avons fait et faisons très expresses inhibitions et deffences à tous ouvriers travaillans èz dites manufactures tant des rubans qu'autres establyes en cette ditte ville d'aller jouer à la boulle ou autre jeu les jours ouvrables ny d'aller boire au cabaret lesditz jours ouvrables à autre heure qu'à midy et pour y prendre leur repas du disner, l'espace d'une heure seulement, et à tous hostelliers, cabaretiers ou autres de recepvoir ny souffrir chez eux lesdits ouvriers lesdits jours ouvrables à autre heure qu'à ladite heure de midy et pour le disner seulement pendant ledit temps d'une heure, après laquelle enjoinct ausdictz hostelliers, cabaretiers ou autres de les renvoyer et faire sortir de leurs maisons et cabaretz pour les faire retourner à leur travail; le tout à peine contre les contrevenants de quinze livres d'amande applicable aux pauvres de la paroisse dudict Chevreuse, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ny appellation quelconque et sans préjudice d'icelles comme s'agissant du fait de police et sera publyé aux prosnes de la paroisse de ladite ville de Chevreuse et affiché aux carrefours de Chevreuse. Donné par nous Pierre Sellyer, licencié ez loix, advocat en Parlement et bailly du duché de Chevreuse, ce cinquiesme octobre 1669.

» SELLYER. » (3)

On trouverait aussi dans les papiers du notariat de Chevreuse plus d'un renseignement utile à propos des marchés et des foires. Bornons-nous à deux citations.

En 1689, il est question de transférer le marché au blé. Aussitôt un grand nombre de laboureurs et de marchands se rendent par-devant le notaire et déclarent que la mesure projetée leur semble désavantageuse. Voici les raisons qu'ils donnent :

« Ont dit et déclaré, certiffié et attesté pour vérité en leurs âmes et consiances, comme ils feroient en jugement s'ils en estoient requis, que le lieu et endroit où se tient de toutte ancienneté et de temps immémorial le marché à bled dudit Chevreuse est l'endroit et la place les plus comodes et les mieux sicttuez de ladicte ville pour y continuer icelluy marché non seullement parce qu'il est proche des Halles, mais encore qu'il est en

(1) E. 6714. Pièce numérotée 184.
(2) E. 6717. Pièce numérotée 42.
(3) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Procédures. 1669.

égout et que les eaues s'en écoulent facillement, en sorte que le bled n'est point en danger d'estre mouillé ny endommagé, qu'il est entouré d'hostelleries et maisons comodes pour les marchands et chevaux, mesme pour y resserrer les grains quand il en est besoin ; c'est pourquoy ils estiment et sont d'advis qu'il est utile et à propos de continuer ledict marché au mesme lieu plustost que de le transférer dans la rue Neuve, qui seroit un endroict plus incomode et dommageable, ladicte rue estant dans une sittuation platte, où les eaues et immondices ne s'écoulent pas sy facillement que dans le lieu cy-dessus mentionné, et aussy que ladicte rue est plus éloignée desdictes Halles, mesme que c'est le grand chemin par où passent les carrosses, chevaux et harnoys, qui seroient incomodez par ledict marché, qui le seroit pareillement par lesdicts harnoys et passans, adjoutant que, sy ledict marché estoit transféré, les maisons et hostelleries qui sont autour d'icelluy diminueroient de plus de moitié de leur valleur, qui feroit souffrir un préjudice et dommage très nottable aux propriétaires et locataires d'icelles. » (1)

De temps immémorial, il existait dans la ville de Chevreuse quatre foires franches annuelles. « D'après un aveu de 1507, deux de ces foires se tenaient le jour et fête de Sainte-Croix, c'est-à-dire le 3 mai et le 14 septembre, la troisième à la Saint-Martin d'hyver (11 novembre) et la quatrième le jour et fête de la Madeleine. Il est probable que les plus anciennes étaient celles de Sainte-Croix, et que la plus récente était celle de la Madeleine. » (2) Ces indications sont nécessaires, si l'on veut lire et comprendre le procès-verbal de l'« Assize tenue devant nous, Guillaume Menu, procureur au Chasteilet de Paris, bailly du baillage, duché et pairie de Chevreuse pour Monseigneur le duc dudit lieu, ce jour d'huy quatorzième septembre 1655, jour et feste de l'Exaltation Sainte-Croix, auquel jour se tient la foire proche la chappelle Sainct-Lubin », à laquelle comparaissent « Me Marcel Auvery, lieutenant général, Me Claude Auvery, procureur fiscal, Me Pierre Ambroise, Me Louis Audiger, Me François Auvery, Me Sébastien Dodin, Me Jean Coué, Me Gilles Auvery, Me Philippe Lemarquant et Me Louis Dodin, tous procureurs audit baillage et duché, ensemble tous les sergeans dudit baillage Yon Gaudrot, Michel Lambert, Louis Chappelle, Pierre Moheau, Pierre David, Marin Léger, Charles Guilletz et Jacques Hautry », et à laquelle se trouvent ou doivent se trouver les divers « estats : drappiers, merciers, chaussettiers, paind'espiciers, boullengers, chappelliers, quinqualiers, couverturiers, thoilliers, cidriers, espissiers, cloutiers, potiers d'estain, bonnetiers, vendeurs de coustilz, mégissiers, boisseliers, pottiers de terre, pâtissiers, chaudronniers, verriers, tailliendiers, vendeurs de poix sucrez, cordiers, vanniers, rouetiers, cordonniers, savetiers, bouchers, regratiers, gantiers. » (3)

Voici la « pancarte » des droits qui se percevaient à la foire, suivie de l'ordonnance rendue par le bailli de Chevreuse le 4 octobre 1721, faisant « deffenses à touttes personnes d'exiger dans lesdites foires et marchés et aux jours d'iceux, des marchands vendant et achetant, autres ny plus grands droits que ceux en la pancarte mentionnez, sous prétexte de plaçage devant les maisons ou autrement, à peine de punition. »

« Pacnarte des Droits de Mesurage, Hallage, Langayage, Étalonage, Menües-Coûtumes, Péages, Travers, Pied-fourché, Pesage, Étalage, Plaçage, Jeu de Quilles, et autres, qui ont accoûtumé d'être perçus et levez en la Ville de Chevreuse, Fauxbourgs et Détroits d'icelle ; ensemble aux Foires qui se tiennent tant en ladite Ville qu'aux Lieux dits Auvilliers, ou Foire de la Magdelaine, S. Lubin, ou Foire Sainte-Croix.

Ville et Marchez de Chevreuse.

Étalage, *Plaçage*, *Pesage*, *Langayage*.

Chacun marchand étalé au-dehors de sa boutique dans la Ville, et le forain fréquentant les marchez de Chevreuse, doit par chacun premier samedy de may 5 sols.

(1) E. 6732. Pièce foliotée 16.
(2) A. Moutié, II, p. 107.
(3) E. 6662. Pièce foliotée 76.

Et s'il n'acquitte lesdits 5 sols au premier samedy de may, doit 1 sol par chaque samedy de l'année lorsqu'il étalera.

Le seizième des pains qui se vendent au marché de la ville ou fauxbourgs de Chevreuse est dû à cause de la bannalité de moulin.

Est pareillement dû :

Le quatrième pied (sçavoir, un des pieds de devant, coupé dans le joint) de toutes les bêtes à pied fourché qui se débitent en la ville et fauxbourgs de Chevreuse, tant par les bouchers qu'autres.

La douzaine de poulets d'Inde vendus au marché doit 2 sols.

La cage de poulets et autres volailles, 6 deniers.

Le panier au beurre, fromages ou œufs, 3 deniers.

La hottée de pommes, poires ou autres fruits doit 2 de l'espèce en essence.

Le sac de noix, chateignes ou autre sorte de fruits faisant somme de bête doit deux jointées de l'espèce en essence.

Le sac de navets faisant somme de bête doit une botte de l'espèce, et le receveur est obligé de fournir les mesures nécessaires et convenables.

Le sac composé de deux à trois cochons de lait doit 1 sol.

Chanvre et fillasse doit pour pesage par livre composée de seize onces 3 deniers.

Et pour le plaçage du marchand 3 deniers.

Pour langayage de chacun porc vendu en la ville, foires et marchez de Chevreuse, est dû 2 sols 6 deniers; et le langayeur est responsable des fautes d'ignorance ou impéritie, tant de luy que de ses préposez.

Chacun trafiquant, marchand vendant et achetant laine dans la ville et fauxbourgs de Chevreuse doit pour pesage, suivant l'abonnement, 5 livres par an.

Chacun boucher, *idem*, 2 livres.

Chacun tanneur, *idem*, 2 livres 10 sols.

Chacun mégissier, *idem*, 2 livres 10 sols.

Toute autre marchandise qui se vend ou achète en gros, à l'œuvre de poids, doit à raison de 2 sols par chacun cent pesant pour plaçage et pesage.

Mesurage.

Le septier de bled doit pour mesurage 2 sols.

Le minot d'avoine doit 6 deniers.

Le septier comble de pois gris ou vesse 2 sols 8 deniers.

Le quart de pois blancs ou pois verts, grosses ou petites fèves, graine de filasse, graine de lin, 3 deniers.

Tous les droits cy-dessus de mesurage s'acquittent par le vendeur.

Étalonage.

Toutes mesures servant à mesurer grains, ensemble les vins et autres liqueurs, tant simples que composées, doivent être étalonnées et marquées aux Armes de Mesdames (1) et par leurs officiers, sans pouvoir par les marchands cabaretiers et autres se servir d'aucune mesure qu'elle n'ait été étalonnée, à peine d'amende, pour lesquels étalonages est dû : sçavoir, le minot 15 sols; le demy-minot 7 sols 6 deniers; le boisseau, 5 sols; le quart et demy-quart composé d'un seul vaisseau, marqué dessus et dessous, 7 sols 6 deniers; la mesure à vin ou autre liqueur, grande ou petite, 6 deniers.

Péage travers.

Le cochon passant dans la ville, fauxbourgs et détroits de Chevreuse, doit 1 denier.

Le bœuf, vache ou génisse passant *idem*, doit 3 deniers.

Le troupeau de moutons, grand ou petit, passant, *idem*, doit 10 sols.

---

(1) La communauté des Dames de Saint-Louis établie à Saint-Cyr.

Foire d'Auvilliers, *dite de la Magdelaine, qui se tient le 22 juillet.*

La dite foire est francbe, et n'est dû que le langayage accoutumé, sçavoir, par chacun porc 2 sols 6 deniers, et le langayeur est garant comme dessus.

Foire qui se tient proche la chapelle de Saint-Lubin, le 14 septembre, et foire de Saint-Martin, qui se tient dans la ville et aux environs, le 12 novembre, et lorsque lesdits jours se trouvent le dimanche, lesdites foires sont remises au lendemain.

Ausdites foires est dû, sçavoir :

Le bœuf, vache, cochon, cheval, asne, et toutes autres bêtes à pied rond ou pied fourché, vendu ou non vendu, doit pour sortie 12 deniers.

Langayage de chacun porc, 4 sols, avec garentie comme dessus.

Le marchand détaillant étalé, 1 sol.

Le vendeur de légumes, 1 sol.

La douzaine de poulets d'Inde, 4 sols.

La cage de volailles, 1 sol.

Le panier de beurre, fromage ou œufs, 6 deniers.

Tavernier vendant vin ou autres liqueurs simples ou composées, doit 5 sols.

Jeu de quilles au bâton et coureurs à la bague s'afferment tous les ans.

Est dû en outre aux assises qui se tiennent à la foire de Saint-Lubin, 5 sols par chaque corps de métier pour la jurande ». (1)

VIII. L'ÉGLISE ET LA FABRIQUE.

On se ferait difficilement une idée du nombre et de la variété des renseignements que peuvent donner les minutes notariales pour l'histoire de l'église de Chevreuse ; c'est cependant une source à laquelle personne, croyons-nous, n'a puisé jusqu'à ce jour, et qu'il importe, par conséquent, de signaler à ceux des érudits qui seraient désireux de compléter les excellents ouvrages composés par MM. Moutié, Sauvageot (2) et Morize (3).

Comment d'ailleurs en serait-il autrement? Qu'il s'agisse de marchés avec les entrepreneurs chargés des travaux d'agrandissement ou d'embellissement de l'édifice; de devis relatifs à la décoration des chapelles ; d'acquisition d'objets mobiliers destinés au culte ; de fonte de cloches ; de testaments et, par suite, de legs plus ou moins considérables faits à l'église, — leur énumération est parfois instructive ; — souvent aussi de demandes d'inhumation dans la nef ou dans les chapelles latérales (4) :

---

(1) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Procédures. 1721.

(2) Claude Sauvageot, *Monographie de Chevreuse. Étude archéologique.* Paris, Morel et Cie. 1874.

(3) L. Morize, *Le Canton de Chevreuse. Notes topographiques, historiques et archéologiques.* Tours, Deslis frères, 1892. Société archéologique de Rambouillet XXII.

(4) Les inhumations dans l'intérieur de l'église sont extrêmement fréquentes aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Presque tous les habitants de Chevreuse appartenant à d'anciennes familles ou occupant une certaine situation veulent être enterrés « en l'église Monsieur Sainct-Martin » et expriment cette volonté dans leurs dispositions testamentaires. Guillaume Pépin, prêtre, organiste, prie et supplie « Monsieur le curé et Messieurs les habitans d'estre mis soubz les orgues dudit Chevreuse », 1558. — Me Nicolle Boisseau, prêtre, « seigneur de la Court de Sanlises et de Doinvillier », veut être enterré « devant l'hostel Madame Saincte Barbe », 1558. — Demoiselle Geneviève de Baillon demande à être inhumée « en l'église Monsieur Sainct-Martin, proche le deffunct sieur de Méridon, son mary », 1596. — Mêmes désirs manifestés par « Me Jacques Thiersant, lieutenant pour le Roy, nostre sire, en l'Élection de Chevreuse et cappitaine du chasteau de Dampierre » : en l'église, « près sa deffuncte femme, en la manière accoustumée et comme sa qualité le requiert », 1602 ; — par Jacques Haultemps, marchand cirier et chandelier » : en l'église, « devant l'hostel Monsieur Sainct-Sébastian, au lieu où sont inhumez ses père et mère », 1603 ; — par Mre Louis Audiger, procureur au baillage : en l'église, « aux lieu et place où a été inhumé deffunct Me Audiger, son père ;..... veult et ordonne que, après son déceds, il soit mis et apposé et gravé en plastre à l'endroict de la place où il sera ensépulturé une carte qui contiendra le jour de son déceds » et qui fera mention de la fondation de son obit, 1603 ; — par

de confréries (1); enfin, dans un autre ordre d'idées, de procès-verbaux d'élection de marguilliers ou de règlement de leur service, aussi bien que de traitements à fixer pour les divers agents ou artistes — l'organiste, par exemple, — employés au service de l'église, c'est toujours au notaire que l'on a recours, pour qu'il dresse un acte authentique de la décision qui est prise, et qu'il en délivre aux intéressés une expédition en bonne et due forme, « à fin de leur servir et valoir ce que de raison ».

Les documents que nous allons citer en sont un témoignage certain : avant de prendre connaissance de ceux-ci, on voudra bien se rappeler qu'à l'époque dont il s'agit « l'église était à la fois le centre de la paroisse et de la communauté » ; que la paroisse et la communauté avaient la plupart du temps les mêmes intérêts ; que les marguilliers étaient élus et avaient des fonctions qui engageaient leur responsabilité ; que les habitants intervenaient dans les affaires de l'église ; que « la paroisse s'administrait elle-même sous la suprématie du curé comme la communauté sous la suprématie du seigneur. » (2)

2 septembre 1558. — *Inventaire des biens mobiliers de l'église.*

« Inventaire faict par Hardouyn Richer, tabellion juré ou duché de Chevreuse, à la requeste de Loys David, l'ung des marguilliers de l'église St-Martin dudict Chevreuse, de tous et chacuns les biens meubles et extancilles (*sic*) trouvez en icelle église, linges, lettres, tiltres et enseignemens d'icelle.

» Du 2e jour de septembre 1558.

» Et premièrement, a esté monstré et exibé le linge qui ensuict, au grand coffre de ladicte église fermant à troys serrures de troys clefz ; a esté trouvé troys orilliers dont deux de vellours viollet, ung aultre de tafetas figuré, ung autre orillier faict de fil de laine.

» La chasse Monsr Sainct-Martin, en laquelle sont les reliquaires eusians de ladicte église.

» *Item*, une croix d'argent, en laquelle y a de la vraye croix de Nostre-Signeur, en laquelle y a une grosse perle.

» *Item*, ung autre reliquaire d'argent dorré des os de Monsr sainct Martin, ung autre bras faict de boys, dedans lequel y a eu reliquaire de Monsr sainct Honoré.

» *Item*, le reliquaire de Monsr sainct Rocq, le reliquaire de Monsr sainct Crespin, et plusieurs autres reliquaires estans dedans une boiste, et ung petit sac de drap d'or figuré.

» *Item*, a esté trouvé ung bassin de cuyvre.

» *Item*, quatre serviettes et une nappe ouvrée avecques environ une aulne de tafetas rouge servant à mettre dessoubz les reliquaires.

» *Item*, a esté trouvé ung livre servant de martolloge, institullé *Januarius habet dies trente et ung*, auquel sont contenuz les laiz données et léguez par les personnes contenues et déclarées dedans ledict martolloge.

Simon Gohier, marchand : en l'église, devant « l'hostel Nostre-Dame », 1618; — par Pierre de Rehez, maitre chirurgien : en la nef de l'église, « à l'endroit où a esté inhumé son enfant », 1662; — par le sieur de Doinvilliers : en l'église, devant la chapelle de la Vierge, « à l'endroict où l'un de ses enfans a esté inhumé », 1662 ; — etc. — On relèvera comme une exception la volonté suivante exprimée par Jean Coué, ancien procureur au bailliage, en son testament (1697) : « Je désire après mon trespas d'être inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Martin, à l'entrée de la porte de la chappelle où repose le corps du bienheureux Me Louis Auvery, ancien curé, ne méritant pas d'estre mis dans ladite chapelle; et, pour ne point frustrer l'ouverture de ma fosse en l'église où feu mon père est inhumé, sera paié six livres au marguiller en charge tout ainsi que si j'estois dans ladite église ». [E. 6756 bis] — Les personnes de condition ordinaire reçoivent la sépulture dans le cimetière : Denis Roger, maçon, exprime le désir d'être inhumé dans le cimetière de la paroisse, « proche la fosse de sa deffuncte femme », 1609. — L'église de Chevreuse devait donc renfermer un grand nombre de dalles funéraires, et voici, à ce sujet, ce que dit M. de Guilhermy : « Plusieurs dalles funéraires, dont aucune ne nous a semblé antérieure au XVIIe siècle, sont disséminées dans l'église ; nous n'avons pu y lire une seule ligne, tant la gravure s'en est oblitérée. » [*Inscriptions de la France*, III, p. 400.]

(1) Ainsi, dans son testament (9 décembre 1723) le sieur Louis Gobillon, officier du Roi et de feue Madame la Dauphine, demeurant à Chevreuse, lègue 50 livres à « la confrairie du Saint-Sacrement érigée en la paroisse », 50 livres à « la confrairie de la Charité des pauvres malades érigée en ladite église », 50 livres à « la confrairie de la Sainte-Vierge érigée en ladite église ». [E. 6767. p. n. 105]

(2) A. Babeau, *op. cit.* p. 98, 113, 115, 123, 124.

» *Item*, au coffre estant près le cœur de ladite église a esté trouvé le linge qui ensuyt :

» Et premièrement, a esté trouvé sept nappes de thoille de chanvre neufves avecques vingt-neuf autres nappes de thoille de lin, demy usez, dont y en a quatre de thoille ouvrez, troys crevechefz et ung esmit de thoille de lin, dix sept custodes de lin, vingt et ung crevechef de thoille de lin.

» ..... une croix d'argent.

» Troys callices d'argent avecques les paix, le tout d'argent.

» Une boiste d'argent que l'on a acoustumé porter Nostre-Seigneur.

» Deux moyennes croix d'argent dorré.

» Un Agnus-Dei enchassé en boys dorré.

» Un bras doré auquel est enchassé des hos sainct Honoré.

» Un bassin de cuivre.

» Deux (*sic*) orilliers, dont deux de soye et ung de layne.

» Ung image de St-Crespin et ung tableau auquel y a plusieurs relicques.

» Deux orilliers de velours viollet.

» Ung ancensuer d'argent de nouvel donné à ladicte église par deffunct Me Nicolle Boisseau.

» A esté trouvé audict coffre une chasse où sont les reliquaires de ladicte église, une chasse d'érain, dedans laquelle sont des reliquaires de Monsr St-Martin et autres reliquaires.

» *Item*, dedans ung grant coffre fermant à deux clefz a esté trouvé trente neuf nappes de thoille, dont sept neufves, thoille de lin et chanvre, ouvrées et les autres chanvre et lin.

» *Item*, a esté trouvé vingt-six serviettes, thoille de chanvre et lin, dont y en a une ouvrée.

» *Item*, a esté trouvé vingt-cinq crevechefz de thoille de lin.

» *Item*, a esté trouvé dedans ledict coffre dix-sept custodes de thoille de chanvre et estouppes, avecques troys vielz..... à frange telz quelz.

» *Item*, dedans ung autre coffre estant près ledict coffre fermant à troys clefz a esté trouvé le linge qui ensuit :

» Et premièrement, a esté trouvé deux obes et quatre esmitz.

» *Item* a esté trouvé vingt-troys nappes servans à mettre sur les hostelz, chanvre et estouppes, dont y en a troys ouvrez telles quelles.

» *Item*, a esté trouvé quinze serviettes d'hostel et une autre grande serviette à porter pain bénist, le tout de thoille de chanvre et estouppes.

» *Item*, une nappe de thoille de lin avecques..... serviettes d'hostel telles quelles.

» *Item*, a esté [trouvé dedans] ung autre coffre estant près l'hostel Saincte-Barbe fermant à une clef, le linge qui ensuit :

» Et premièrement, unze nappes d'hostel de thoille de chanvre et estouppes, treize serviettes d'hostel.

» *Item*, une aube et deux esmit de thoille de chanvre.

» *Item*, une autre obbe et ung esmit de thoille de chanvre.

» *Item*, sur les sept hostelz ont esté trouvé sept teppiz avecques seize nappes de thoille, seize chandelliers cuivre tant grans que petitz, deux paremens d'hostel, l'ung devant d'hostel Sainct-Martin et l'autre devant Nostre-Dame. » (1)

Mars-avril 1593. — *Inventaire des biens du bassin des trépassés.*

« L'an mil cinq cens quatre-vingts et treze, le cinquiesme jour de mars, a esté par moy Nicolas Ambroyse, principal tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, faict inventaire et description des biens meubles, tiltres et enseignemens, or et argent monnoyé et non monnoyé, appartenant à la fabricque et bassin des trespassez fondé en l'église Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse, à la requeste de honnorable homme Roger Senelle, marchand bourgeoys de Chevreuse et y demeurant, au nom et comme procureur dudict bassin des trespassez fondé en ladicte église, et ce en la présence de vénérable et discrette personne Messire Symon Follain, prestre, curé dudict Chevreuse, et de honorable homme Charles de La Val, marchand, maître boucher, à Chevreuse, y demeurant, à présent marguillier et procureur dudict bassin, auquel iceulx biens, meubles, tiltres et enseigne-

(1) E. 6409 bis. Pièce numérotée 17. Cet inventaire est resté inachevé.

mens, or et argent monnoyé et non monnoyé, ont esté présentement baillés et délivrés.... lesquels s'ensuivent cy-après..... :

» Premièrement, ung calice d'argent garny de son estuy.

» *Item*, trois aulbes garnyes de leurs aymys et sainctures telles quelles, avecq une cappe (1) et une serviette.

» *Item*, deux chappelles garnyes de chasuble, chappes et chasubles à diacre et soubz-diacre, l'une d'étuppe de veloux et l'autre demy ostade, avec ung drap mortuaire aussi d'étuppe de veloux servant à mettre sur le poisle.

» *Item*, c'est trouvé en argent la somme de quinze escuz d'or sol. quarente quatre solz neuf deniers tournois, ... le tout présentement baillé et délivré par ledict Senelle audict de La Val, qui a iceulx prins et embourcez.

» *Item*, a dict et déclaré estre deub audict bassin les sommes de deniers et par les personnes qui ensuivent :

[*Suivent les noms des débiteurs.*]

» Ensuyvent les contraictz tant tiltres novels, constitutions de rente que baulx à ferme faisant mention du revenu dudict bassin :

[*Énumération et détail desdits contrats.*]

» Tous lesquelz biens, meubles, deniers, tiltres et enseignemens ont esté baillés et délaissez audict Charles de La Val, à présent procureur et marguillier dudict bassin, qui de [leur] garde c'est voluntairement chargé, a promis et promet d'en rendre bon et fidèle compte et reliqua quand et à qui il apartiendra, et que prié et requis par justice en sera. Promettant, etc.

» Faict et passé audict Chevreuse, après midy, en l'hostel dudict juré, le premier jour d'avril 1593, en présence de honorables hommes : Me Françoys Auvery, Me Estienne Symonneau, Jehan Marcille, Henry Morise et René Le Paige, marchands, demeurant audict Chevreuse, tesmoings.

» Charles Delaval. — Auvery. — Symonneau. — R. Senelle. — Le Paige. — J. Marcille. — Morize. — Ambroyse. » (2)

5 avril 1609. — *Travaux à l'église ; marché* (3).

« Au nom de Nostre-Seigneur Jésus-Christ.

» Ensuyvent les ouvraiges de massonnerye, pierre de taille et taille d'icelle qu'il convient faire pour l'église Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse.

» Premièrement, fault faire la vuidange des terres massives, tranchées et rigolles nécessaires à faire pour les fondations des murs où seront posez les pilliers et fondations d'entre deux pour la closture du cœur de ladicte église, lesquels seront fondez jusques à la bonne fondation, et icelles fondations seront remplyes de grosses pierres de meullières, chaux et sable jusques à la haulteur de l'ayre de ladicte église, et pour la fondation où seront plantez les pilliers auront cinq pieds d'espoisseur, et pour les aultres fondations d'entre deux pilliers auront deux pieds et demy d'espoisseur, le tout massonné de pierre de meullière, chaulx et sable.

» *Item*, sera faict à neuf au-dessus des fondations cy-dessus mentionné les pilliers ronds nécessaires à faire pour la closture du cœur de ladicte église, et auront chacun pillier troys piedz de dyamaistre avecq sa basse, et chappiteaux seront faictz de pierre de meullières taillée ainsy qu'il appartient.

» *Item*, sera faict à neuf la massonnerye et taille des arondes (4) du cœur de pierre de meullière portant chanfrein par dessoubz, qui auront chascun deux piedz d'espoisseur, faire et enger (?) les desseretz (5) au-dessus

---

(1) Ou nappe (?)

(2) E. 6436. Pièce numérotée 6.

(3) « La partie L des murs du collatéral (voy. pl. 18), l'escalier du clocher et des combles M, et peut-être aussi les pilliers octogones du chœur, nous semblent dater du XIIIe siècle. Les voûtes du chœur et des collatéraux ont été reconstruites vers 1614, et des clefs de voûte de bon goût contribuent à leur donner quelque intérêt. Les matériaux employés dans la construction sont : le grès dans toute la partie inférieure du chœur, et la pierre meulière dans toute la partie primitive. » Claude Sauvageot, *Monographie de Chevreuse*, p. 28.

(4) Il paraît difficile de lire autre chose que le mot arondes.

(5) Dosserets.

des chappiteaux de pierre de meullière, et eslever les dictz desseretz jusques à la haulteur du dessoubz des arcs doubleaux des voultes du cœur, et le remplaige entre icelle taille sera massonné de moillon, chaux et sable jusques à la haulteur de l'entablement, qui sera faict en plastre ou pierre taillée, et ce suyvant le desseing, faire les piedz droictz des jours pour mettre les vistres de pierre de meullière taillée en chanffrin, et le remplage de pierre de meullière.

» *Item*, seront faictz les arts doubleaux de toutes les voultes qu'il conviendra faire, qui seront de pierre meullière portant chanffrin, faire aussy tous les arcqs d'augives desdictes voultes, lesquelz seront de pierre meullière taillée avecq moulleure honneste, et seront les arcqs doubleaux de quinze poulces de large, et pour les arcqs d'augives de huict poulces de large, et pour le remplage des voultes entre les arcqs d'augives seront massonnez de pierre de meullière et plastre de l'espoisseur de quatre à cinq poulces enduictz par le dessoubz.

» *Item*, sera faict à neuf le rehaussement des murs de closture du grand poinct rond là où seront gardées les veues, dont les piedz droictz seront faictz de meullière taillée, et le remplage d'iceulx de pierre de meullière taillée et sera ledict mur entre deux vistres massonnées de pierre de meullières, chaux et sable jusques à la haulteur de la plaincte des basses chappelles, qui sera faict de meullière, et au dessus de ladicte plaincte sera levé des poinctes en forme de fronton, où sera faict une plaincte de lustre servant à mettre et poser la charpenterye des chappelles, et sera ledict mur massonné de l'espoisseur qu'il est de présent.

» *Item*, sera faict à neuf le rehaussement de tous les pilliers bouttans qui seront hors œuvre, lesquelz seront conduictz jusques à leur haulteur et suyvant le desseing, pose et taille de pierre de meullière, et aussy sera faict à chascun pillier une pierre de gresserye servant de gargouille, qui sera en saillye, servant pour jecter les eaues d'entre deux combles de chappelle, et sera faict les larmyers qu'il convient faire ausdits pilliers de pierre de gresserye, ensemble sera mys et posé par derrière les dalles et gargouilles dessus les arcqs doubleaux des chappelles des dalles de gresseryes taillées en goustières, et seront les joinctz desdictes pierres joinctes de cyment à feu, ainsy qu'il appartient.

» *Item*, sera faict à neuf la massonnerye de tous les autels portées par le plan lesquelz seront massonnez de pierre de meullière, chaulx et sable ensemble les murs de devant, où seront posez les ymages et au devant desdictz autelz seront faicts à chascun une contrétable autel qui seront faict en platte, de moulleure honneste, ainsy qu'il appartient.

» Et seront tous lesdits ouvrages de massonnerye et taille d'icelle bien et deuement faictz suyvant et conformément le plan et desseing que pour ce faire en a esté faict, devys cy dessus transcript, au dire d'ouvriers et gens à ce congnoissans. Et prendra l'entrepreneur à son proffict toutes les desmolitions qui se trouveront aux abattage, fors et excepté le boys et thuille qui proviendront des desmolitions de ladicte église, lesquelles desmolitions il fera à ses despens pour les applicquer ausdictz ouvrages; et aussy sera ledict entrepreneur tenu de fournyr le reste de toutes mathières à ce nécessaires à ses despens, sçavoir pierre de taille de meullière, blocquable, chaux et sable, plastre, cheriages, peynes d'ouvriers, chaible, engin, le tout à ses despens, ensemble que permys luy sera prendre et tirer toutes et chascunes les pierres, gresserye et meullière où il s'en trouvera, sans qu'il en soyt tenu d'en payer aulcune chose de ce qui pouroit appartenir à la terre de l'église dudict Chevreuse pour faire lesdictz ouvrages; et sera ladicte église enduicte de plastre par le dedans, crespie de chaux et sable par le dehors; rendre place nette, meublée, vidangée au plus proche que faire se poura, et, sur ce, tous lesdictz ouvraiges de massonnerye et vuidanges de terre massyves cy-dessus mentionnez seront thoysées suivant les uz et coustumes de la prévosté et viconté de Paris, hormys et excepté que les voultes de (1) toyseront à plain, sans par après retoyser les artz doubleaux et arcs d'augive.

Suit le contrat aux termes duquel « Jehan Bellanger, masson, demeurant à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget », s'engage à « bien et deuement faire et parfaire les ouvrages de massonnerye de l'église et rompoinct suyvant et au désir du mémoyre et modelle présenté et mémoyre cy-dessus rédigé par escript, que ledit Bellanger a dict bien [cognoistre], à commencer la première sepmaine suyvante après le jour et feste de Pasques prochain et continuer sans discontinuer jusques à la perfection desdicts ouvrages de massonnerye, lesquelz il promect faire au dire et visitation de personnes à ce congnoissans, et qu'il aura à son proffict les choses mentionnées en icelluy project et qui en sont réservées, moyennant la somme de dix livres tournois par chascune thoise de massonnerye que lesdicts Clément et de Tournay [ou nom et comme marguilliers] promectent ès dictz noms payer audict Bellanger ou au porteur au feur et à mesure qu'ilz feront lesdits ouvrages, à la

(1) Il faut évidemment lire se.

charge que ne sera faict desdicts ouvrages par chacun an que pour la somme de mil ou douze cens livres par an..... Faict et passé audit Chevreuse, le cinquiesme jour d'avril 1609. » (1)

8 août 1610. — *Travaux à l'église; imposition extraordinaire et emprunt.*

Le dimanche 8 août 1610, les habitants de Chevreuse tiennent une assemblée, « yssue de messe parochialle, » et se réunissent « soubz le chappiteau où l'on traicte des affaires et négoces d'icelle paroisse »; le notaire constate ce qui suit :

« M'ont dict et déclaré en présence des tesmoings cy-après nommez que, dès cinquante ans sont ou envyron, leurs ayeulx ayant recongneu par l'affluence du peuple qui estoit pour lors en ladicte paroisse et pouvoit continuer à l'advenir, il estoit besoing et nécessaire de croistre et augmenter ladite église, et de faict dès ledict temps ont faict bastir et construire place appellée le rond-poinct de ladicte église, qu'ilz ont acquise à grand fraiz et despens, et eussent parachevé lesdicts bastiments sans les troubles et guerres qui depuys sont survenues; et touteffoys le peuple n'a laissé de plus en plus à croistre en ladite ville, tellement que la pluspart est contrainct perdre le service hors ladicte église, n'y pouvant entrer à cause de sa petitesse; au moyen de quoy désireroient lesdictz habitans continuer lesdictz bastimens et achever ce que leurs pères ont encommencé, ce que ne se peult faire sans deniers, lesquelz manquent aux marguilliers; et, d'aultant que ce qui est faict de nouveau se poura gaster en l'hyver prochain, pour remédyer aux inconvéniens, désireroient, soubz le bon plaisir du Roy, nostre sire, d'asseoir et imposer sur eulx contribuables aux tailles la somme de quatre mil six cens livres tournois, pour subvenir au susdict bastiment, qui sera assize et costizée par quatre notables manans et habitans dudict Chevreuse, selon leurs advys et conscience, sans avoir esgard aux cottes à quoy ilz sont taxés ès rolles des tailles, laquelle somme sera cueillye par les marguilliers qui seront en charge, lesquelz en tiendront compte ausdicts habitans par le compte du revenu de ladicte église, et à quoy tous lesdictz manans et habitans s'y consentent et accordent par ces présentes, en donnant pouvoyr et charge à Maistres Nicolas Symonneau et Mathurin Hautry, à présent marguillers, de poursuyvre ladicte assiette et en obtenir lettres pour estre contrainctz, comme dict est, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, qui s'en sont chargez et [ont] promys en faire leur debvoir, à ce présens. Et par ce que la levée des deniers se poura faire en plusieurs années et qu'il est nécessaire de promptement vacquer à la couverture desdicts bastimens, ont consenty et acordé que lesdicts marguilliers puissent emprunter de quelques particulliers habitans plus aysez ou autres jusques à la somme de quatre mil six cens livres tournoys, pour y subvenir, sans interestz, ainsy que les trouveront, et s'obliger en leurs noms privez et autrement, au désir des bailleurs, et en passer telle obligation qu'il sera nécessaire, de laquelle tous lesdictz habitans dessus nommez les ont promys acquitter, garentir et indempniser par ces présentes, sans qu'ilz en puissent et soient tenuz encourir aulcune perte ny dommaige, et à cest effect se sont obligez par ces présentes aveq tous et chacuns leurs biens présens et advenir. Et ayant lesdicts habitans advisé ensemblement de personnes pour faire ladicte assiette, ont commys et commettent par ces présentes Me Macé Huger, Me Gilles de Trappu, Martin Vadureau et Jacques Gohier, ausquelz semblablement ilz en donnent pouvoir, sans avoir acception de personnes, dont ilz en chargent leurs consciences, et à la charge que ceulx qui ont jà baillé et advencé deniers leur sera desduict et rabattu sur leurs cottes.

» Dont et de ce que dessus lesdictz marguilliers m'ont requis acte. »

[Suivent les signatures.] (2)

1er février 1611. — *Travaux à l'église; prêt et don par Jacques Audiger.*

« Me Jacques Audiger (3), procureur fiscal et receveur admodiateur de la terre et seigneurie de Lévy,

---

(1) E. 6491. Pièce foliotée 140.

(2) E. 6498. Pièce foliotée 52.

(3) « De toutes les verrières qui décoraient autrefois cette église, il ne reste plus que deux grands fragments : l'un, placé dans la belle fenêtre qui éclaire le chevet, représente Jésus-Christ en croix, la sainte Vierge accompagnée de saint Jean et de sainte Marie-Madeleine . . . . Le second fragment est placé dans la fenêtre qui termine le collatéral du midi. On y voit l'Annonciation, et au-dessous sainte Anne, le donateur et ses deux fils, avec cette inscription : *Cette vitre a été donnée par maistre Audiger le jour de l'an mil six cens quatorze.* » [Moutié, II, 137]. Ce n'est donc pas « Jean Audiger, lieutenant-général du bailliage en 1570, » (*ibidem*) qui doit être considéré comme l'auteur de la donation de la verrière dont il s'agit ici.

Bois des Mareschaux et autres en deppendans, nay et natif de la ville de Chevreuse, faict sçavoir aux habitans dudict lieu pour entendre à son réhabitation en la ville dudict Chevreuse qu'il [a] promis bailler et prester à la fabricque et église monsieur Sainct-Martin de Chevreuse, son patron, la somme de douze cens livres tournois comptant et sans aucun intérest ny profit, pour estre employez à la nécessité de ladicte fabricque à la charge que générallement tous et ungs chacuns les bourgeois, habittans et domicilliers de la parroisse dudict Chevreuse luy accorderont et s'obligeront le descharger et rendre indampne de toutes affaires de ville, exempt de taille et administration dont en général il pourroit estre tenu par contraincte et obligation en quelque sorte que ce soit, pendant et durant sa vie seullement, fors qu'il entend payer tous droictz d'entrée pour marchandise de vin et huictième, s'il y eschet;..... et, après son trespas arrivé quand il plaira à Dieu, donnera, comme il donne aux conditions susdites à ladite fabricque ladite somme de 1.200 livres en pur don, sans espérance d'autre prouffit ny rémunération, fors que par chacun an il sera faict mémoire aux quatre festes solennelles et mis ès prières des gens de bien, et à tel jour qu'il déceddera soit dit à notte ung obiit solennel à son intention, le tout affin que les habitans ne croyent qu'il soit ingrat..... Car ainsy.....

» Faict et passé à Chevreuse, après midy, le premier jour de febvrier 1611.

» Audiger. — Ét. Symonneau. — Boudier. — Ambroyse. » (1)

11 août 1618. — *Testament de Jacques Audiger; legs à l'église.*

Le 11 août 1618, « honorable homme Me Jacques Audiger, marchand, demeurant à Chevreuse », fait son testament, « estant poussé d'un sainct désir [et] par inspiration divine voullant quitter entièrement le monde et ses deppendances, pour soy retirer et reclure à la Chartreuse du Val-Dieu, suivant le veu et promesses par luy faicte », et voulant, en ce qui concerne ses biens temporels, que « ses enfans ne demeurent à ce subjet dépourveuz de congnoissance et puissent à l'advenir le représenter en la jouissance et possession de ses facultez et moyens, jouir d'iceux plainement et paisiblement ». Entre autres volontés, il exprime les suivantes. Une somme de 600 livres sera prise pour « faire dire, chanter et célébrer en l'église de Chevreuse et dans la chappelle Saint-Louis d'icelle, à son intention, ung an durant à commencer à tel jour qu'il partira de ceste ville pour s'acheminer à ladite Chartreuse une messe haulte à diacre et soudiacre ». Une autre somme de 2.000 livres tournois sera également prise pour être donnée « à l'œuvre, église et fabricque dudict Chevreuse, à la charge de par les marguilliers et proviseurs de ladite église achepter ung aigle de cuivre, lequel portera sur ses deux aisles deux anges de cuivre, ung piton de cuivre sur son col, le tout de grandeur et pesanteur convenable, et, pour cest effect, y sera par les marguilliers d'icelle église employé 200 livres tournois prinse sur lesdites deux mil livres cy dessus; ce faict, icelluy suspendre devant l'ymage et chappelle Nostre-Dame en ladite église au lieu que le testateur à désigné à la voulte d'icelle, et sur iceluy piton poser un cierge de douze livres pesant de cire blanche, à perpétuité, qui sera tenu droict et en estat avecq un cercle de cuivre par mains destres ou senestres desdits anges et à la mieux séante, lequel cierge sera allumé toutes les festes de la Vierge et autres bonnes festes de l'année;..... d'entretenir par lesdits marguilliers la lampe qu'il a cy-devant donnée à ladite église d'huille et mèche et icelle tenir ardante nuict et jour à perpétuité » etc. Son exécuteur testamentaire sera « la personne d'honorable homme Me Toussaint Le Roy, procureur fiscal », qu'il institue pour « tuteur et curateur des personnes et biens de Mo Jacques et Jehan les Audiger, ses enfants », dont l'un, « Mre Jacques Audiger », est « escollier estudiant en l'Université de Paris ». Signatures : Audiger. — Le Roy. — Jehanne Audiger. — Roger Masson. — J. Le Roy. — V. de Tournay. — Gaspard Renou. — Louis Sansson. — L. Le Roy. — Ambroyse, commis. (2)

29 juillet 1619. — *Décoration de la chapelle de la Vierge; marché.*

« Fut présent en sa personne Pierre Le Jeune, menuisier, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré, a promis et s'est obligé de faire et parfaire pour Madame Péricard, dame de Méridon, ad ce présente et accep-

---

(1) E. 6500. Pièce foliotée 205.

(2) E. 6531. Pièce cotée 174. — Le 21 mars 1621, les marguilliers en charge reconnaissent avoir reçu de Toussaint Le Roy, exécuteur du testament de Mre Jacques Audiger la somme de 40 livres tournois restant à payer sur celle de 2000 livres énoncée au susdit testament. *Ibidem.* L'examen des signatures prouve bien que l'auteur du présent testament est le même Jacques Audiger dont il a été question dans l'acte du 1er février 1611.

tant, les ouvrages qui ensuivent : c'est assavoir le tour et closture de l'hostel de la chappelle de Nostre-Dame de l'esglise de Chevreuse, que sera tenu de faire bien et deuement jusques à la haulteur de la corniche de l'hostel dudict cloistre avec les bancqz de Monsieur et Madame dudict Méridon, dans la chaise duquel banc seront mises les armes dudict sieur de Méridon et pepitre, avec un huis pour faire closture dudict ban, laquelle closture dudict hostel sera faicte de moullure, paignes et montans, coullonnes tournées, corniches en hault et arquitrade pour tenir les cierges des sœurs de la confrarye de Nostre-Dame, le tout faict de boys de chesne de forrest secq, bon, loyal et marchand, et rendre le tout faict dans deux moys prochains à la visitation de gens à ce congnoissans, excepté que ladicte dame fournira la serrure qu'il conviendra tant pour le tour que pour les cierges, et ce moyennant le prix et somme de six-vingtz dix-huict livres tournoiz, que ladicte dame a promys payer moictyé dans un mois, et l'autre moictyé après la besongne faicte, livrée et receue. Car ainsy.....

» Faict et passé audict lieu de Méridon, le 29e jour de juillet 1619, présens Me Jacques Vadureau, bailly dudict Méridon, et Simon Nicolet, sergent.

» Madeleine Galinet (?) (1) — P. Le Jeune. — Vadureau. — Nicollet. — Grandguillot, commis pour l'absence du tabellion. » (2)

11 août 1620. — *Décoration de l'église; marché.*

« Fut présent en sa personne Guillaume Mahieu, maistre fondeur à Paris, y demeurant, rue de la Verrerye, parroisse de Saint-Gervais, à l'enseigne du Cheval rouge, estant de présent en ceste ville de Chevreuse, lequel, de son bon grez, a entreprins et entreprend de faire bien et deuement, au dire et visitation de personnes à ce congnoissans, de honorables hommes Me Jehan Granguillot, procureur en ce baillage, et François Haultemps, marchand, demeurant en ceste ville de Chevreuse, ou nom et comme marguillier de l'église Monsieur Sainct-Martin de ceste ville, c'est asscavoir de faire deux pilliers de cuivre jaulne pour la décoration du maistre hostel de l'église dudict Chevreuse, de haulteur de dix piedz de hault, comprins deux anges qui seront possez sur lesdicts deux pilliers, et de six poulces de diamettre de grosseur, ledit cuivre bon, loyal et marchand et de pareille façon et pareil cuivre que sont les deux pilliers qui sont à présent à la chappelle du non de Jésus en l'église St-Gervays à Paris, et iceulx rendre faictz et parfaictz dans le jour de Toussainctz prochain venant, revenant le tout, lesdictes coullonnes, pilliers et anges, qui feront ensemble six cens livres ou environ, et, estant faictz, ledict entrepreneur a promis et promet les faire amener et placer bien et deuement dans ladicte église, et, pour ce faire, fournira du fer qu'il conviendra dans lesdictz pilliers et anges sans que lesdicts marguilliers soient tenuz paier aulcune chose par ledit sieur, à la charge de par lesdictz marguilliers fournyr de harnoys et chevaulx pour amener iceulx, le tout aux fraiz et despens dudict entrepreneur, excepté payer harnoys ; ce marché faict, comme dict est, moyennant la somme de vingt solz tournoiz pour chacune livre de cuivre que lesdicts Grandguillot et Haultemps, marguilliers, ont promis et promettent payer audict entrepreneur lorsque lesdictz pilliers seront placez en ladicte église. Car ainsy....

» Faict à Chevreuse, avant midy, le unziesme jour d'aoust 1620.....

» Mahieu. — Grandguillot. — Haultemps. — Ferré. — Hardy. — Rigollet. Ambroyse. » (3)

29 mars 1650. — *Concession faite par la fabrique.*

Le 29 mars 1650, le curé de la paroisse et les marguilliers, ayant connaissance d'une « permission donnée à l'acceptante cy-après nommée par Monseigneur au bas de certain placet à luy présenté le quatriesme janvier dernier, signée Claude de Lorraine », déclarent concéder à Jeanne Masson, veuve de Clair Hardy, le « pouvoir de mettre et attacher avecq gondz et nœufs de fer completz de fer neuf le long de la chapelle Saint-Sébastien, à commencer depuis les marches qui sont à l'opositte d'icelle chapelle et de l'œuvre des marguilliers, par bas, et finissant, par hault, à l'opositte du bancq et place où soulloit ce mettre dans l'église les sieurs et damoiselle de Méridon exclusivement, sans y rien entreprendre », un banc, qui « ce pourra lever et baisser, et particulièrement baisser, lorsque l'on fera les processions dans l'église ». En retour celle-ci donnera à la fabrique « ung

(1) Les quatre dernières lettres du nom Galinet sont d'une lecture très douteuse.

(2) E. 6538. Pièce foliotée 155.

(3) E. 6542. Pièce foliotée 130. La dépense s'éleva à la somme de 800 livres, qui fut soldée en trois paiements : 500 livres le 24 mars 1621 ; 100 livres le 1er juin suivant ; 200 livres le 11 décembre de la même année (*Ibidem*).

baston couvert d'argeant de la valleur de six-vingtz livres pour porter la croix aulx processions et autres actes pieux qui s'exercent en ladicte esglise ». (1)

6 septembre 1682. — *Décoration du chœur et de l'autel ; marché.*

« Furent présens en leurs personnes Me Charles Thiersant, procureur au baillage et duché de Chevreuse, et Mr Louis Gourlier sieur de La Haquinière, demeurant audict Chevreuse, au nom et comme marguilliers en charge de l'œuvre et fabrique St-Martin dudict Chevreuse, assistés de vénérable et discrette personne Me Nicolas Lemarquant, prestre, curé dudict lieu, à ce présent, d'une part, et Pierre Saget l'aisné et Pierre Saget le jeune, son fils, maistres menuisiers, demeurans à Poigny, estans de présent audict Chevreuse, d'autre part, lesquelles partyes ont reconnu et confessé avoir faict et accordé entr'elles le marché qui ensuit : à sçavoir que lesdictz Saget, père et filz, ont entrepris, promettent et s'obligent ensemblement et solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, ... de faire et parfaire bien et deuement comme il apartient, suivant l'ordre d'architecture et au dire de gens experts à ce connoissans, un contrétable d'autel au cœur de ladicte église de Chevreuse, suivant et conformément au desseing qui a esté présentement mis par lesdictz sieurs curé et marguilliers ès mains desdictz Saget, après avoir esté paraphé desdictes partyes, lequel desseing ils seront tenus d'exécutter ponctuellement, à l'exception du tabernacle et des deux grandes figures, au lieu duquel tabernacle sera fait et fourny par lesdicts entrepreneurs une crosse figurée audict desseing pour servir à la suspension du Sainct-Sacrement, laquelle crosse sera mise et posée sur le hault du fronton, comme aussy sera faict dans le milieu du gradin une petite ormoire de la hauteur des deux gradins et de largeur d'un pied, pour servir à serrer le sainct ciboire, comme aussy, outre les trois chaises marquées audict desseing pour les trois célébrans, sera encore fait par lesdictz entrepreneurs trois pareilles chaises de l'autre costé, pour faire la simétrie, touttes lesquelles chaises, tant d'un costé que d'autre, seront fassonnées à proportion en surplus dudict desseing ; que les aisles des deux costez de l'autel avanceront jusqu'à la marche de la communion, laquelle marche de la communion sera revestue de bois de chesne, comme pareillement seront tenus lesdits entrepreneurs de faire et fournir de bois de chesne le sanctuaire avecq le marchepied de deux degrez, et mesme feront la table d'autel en forme de coffre, qui aura son ouverture par derrière l'autel, de toutte sa grandeur, dans lequel coffre lesdicts entrepreneurs mettront trois tablettes de bois blanq, et encore feront le quadre du devant dudict autel aveq deux guirlandes aux deux costez, et laisseront la place pour mettre les deux grandes figures chacune de cinq piedz de hault ; sera en outre faict et fourni par lesdictz entrepreneurs un lambris au derrière du corps dudict autel, lequel lambris sera fassonné en quadres et boudins à l'entour, et les deux aisles seront par derrière comme par devant. Pour faire tous lesquelz ouvrages cy dessus déclarez, lesdicts entrepreneurs fourniront de bon bois de chaisne bien sec, sain et bien conditionné, sans aucun aubié, fentes ni fissures ny nœuds difformes ny apparens, et lequel bois sera d'une mesme couleur sans mélange, et fourniront de peine d'ouvrier, à commancer à travailler dès à présent et continuer incessamment, en sorte que le tout soit faict, parfaict et placé pour le jour de l'Assension prochain, à peine de tous dépens, dommages et intérestz. Ce marché faict, ainsi que dit est, moyennant le prix et somme de huict cens vingt livres, sur laquelle somme ledict Thiersant, oudict nom de marguillier, a présentement baillé et payé ausdictz entrepreneurs celle de cent livres, qu'ils ont prise et embourséе, dont ils se tiennent comtans et en quittent lesdicts marguilliers et tous autres ; et quant au surplus, montant à sept cens vingt livres, lesdicts marguilliers ès dictz noms promettent de le payer ausdictz entrepreneurs ou aux porteurs, sçavoir deux cens livres au jour de Noël prochain, plus cent livres au jour de Pasques ensuivant, et le restant après lesdictz ouvrages faictz, placez, visittez et receus. Outre laquelle dite somme de huit cens vingt livres, lesdictz marguilliers payeront encore ausdictz entrepreneurs la somme de quinze livres, lorsqu'ils placeront lesdictz ouvrages, pour leur dépense ; et pour seureté desdictes avances faictes et à faire, et en exécution de ladicte entreprise portée au présent marché, est comparu Cristophle Saget, charpentier, demeurant à Gomberville, parroisse de Magni-Lessart (2), à ce présent, lequel s'est volontairement obligé et oblige par cesdictes présentes pour et aveq lesdictz

(1) E. 6612. Piece numérotée 195. Dans le placet au duc de Chevreuse, Jeanne Masson représente qu'elle désire « desserrer les sepultures des aïeulx et encestres de son deffunct mary et la sienne faicte dans l'églize de Chevreuse devant la chappelle du Sainct-Rozaire de la Vierge, entre l'œuvre des marguilliers et la chapelle Sainct-Sébastien en ladicte églize ». *Idem*, p. n. 196]

(2) Aujourd'hui Magny-les-Hameaux.

entrepreneurs, tant pour la seureté desdictes avances que exécution de ladicte entreprise et marché, dont il répond. . . . . Promettant . . . . .

» Faict et passé audict Chevreuse, en la maison dudict sieur Gourlier, le sixième jour de septembre 1682, apres midy, ès présence de Me Antoine Dodin, prestre, diacre de ladicte église, et Estienne Lambert, clerc, demeurans audict Chevreuse, tesmoings. Et ont signé.

» LEMARQUANT. — GOURLIER. — THIERSANT. — P. SAGET. — P. SAGET. — CHRISPTOFLE [*sic*] SAGET. — DODIN. — LAMBERT. — VALLET. » (1)

28 mars 1683. — *Décoration du chœur et de l'autel ; dépenses.*

Le 28 mars 1683, les habitants de Chevreuse tiennent une assemblée. Sur la représentation qui leur est faite par Mre Nicolas Lemarquant, curé de la paroisse, et les marguilliers en charge, que ceux-ci n'ont « deniers suffizans en leurs mains soit des revenus de ladite église ou des reliquats de comtes des précédens marguilliers, pour payer et aquitter ce qu'il convient desbourser pour la perfection du grand autel qui a esté trouvé à propos de faire au cœur de ladite église pour l'honneur et la gloire de Dieu et décoration de cette église », suivant le marché du 6 septembre 1682, fait « non seullement de l'advis et consentement de Monseigneur le duc de Chevreuse, mais aussi desdits habittans, et qu'ainsy il estoit nécessaire d'adviser aux moyens les plus faciles pour satisfaire à ce que dessus sur les fondz de ladicte église, ensemble pour satisfaire au payement de ce qu'il convient aussy débourser pour les quatre figures qui doivent estre posées audit autel et que l'on fait faire par le sieur Legendre, sculpteur à Paris, à quoy lesdits Saget ne sont obligez par ledict marché », les habitants décident qu'une somme de 300 livres provenant d'un legs sera affectée au paiement des honoraires dus aux sieurs Legendre et Saget, et, de plus, que « les deux pilliers et figures de cuivre estans à l'ancien autel dudit cœur d'icelle église soient venduz par lesdicts sieurs curé et marguilliers le plus hault prix qu'ils pouront trouver ». (2)

12 septembre 1622. — *Sonnerie et entretien de l'horloge de l'église ; marché.*

« Fut présent en sa personne Loys Le Roy, serrussier, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon grez, a entrepris et entreprend d'honorables hommes Jehan Thiersant et Thomas Tournay, marchands tanneurs, demeurans à Chevreuse, comme marguilliers de l'église et fabrique Monsieur St-Martin dudict Chevreuse, à ce présens, c'est assavoir de faire sonner l'orloge dudict Chevreuse par les heures accoustumées pendant le temps de six années enthières, à commencer du premier jour d'aoust dernier, à la charge de par ledict entrepreneur icelle entretenir de menues réparations, et oultre moyennant la somme de vingt quatre livres tournois par an, que lesdictz marguilliers audict nom ont promis et promettent payer audict entrepreneur de trois moys en trois moys, dont les premiers trois moys de payement escherront le premier jour de novembre prochain venant. . . . . . .

» Faict et passé à Chevreuse, après midy, le douziesme jour de septambre 1622.

» J. TYERSANT. — T. DE TOURNAY. — L. LE ROY. — GAUDROT. — VERDYER, commis. » (3)

31 juillet 1623. — *Carillon de l'église ; marché.*

« Furent présens en leurs personnes Jacques Langloix, sergeant traversier et garde des boys du duché de Chevreuse, et Estienne de Tournay, demeurant à Chevreuse, lesquelz, de leurs bons gré, ont entreprins et entreprennent de Thomas de Tournay, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, l'ung des marguilliers de l'église de Chevreuse, avec Jehan Thiersant, marchand, demeurant à Chevreuse, son comarguiller, à ce présent, de carillonner aux cloches de l'église Monsieur Saint-Martin de Chevreuse à toutes les festes sollempnelles et autres que l'on a acoustumez, aux heures et jours quy ont aussy accoustumé, durant le temps de troys années à commencer du jour de demain premier jour d'aoust. Ceste entreprinse faicte comme dict est, et

---

(1) E. 6731. Pièce foliotée 190.
(2) E. 6734. Pièce foliotée 64. Voir aussi *ibidem* pièce foliotée 143.
(3) E. 6551. Pièce foliotée 141.

moyennant la somme de quinze livres tournoys par chacun an que le dict de Tournay audict nom a promis et promect payer ausdictz entrepreneurs de trois moys en trois moys...

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le trente et uniesme jour d'aoust 1623. (1)

» T. de Tournay. — J. Langlois. — Étienne de Tournay. — Verdyer. — Ambroyse. » (2)

10 mars 1637. — *Fourniture d'un lutrin.*

« Fut présent en sa personne Louis Prévost, maistre fondeur, demeurant à Paris, rue de la Ferronnerye, lequel, de son bon grez, confesse avoir eu et receu de honorable homme Marin Bignon, marchand taneur, demeurant à Chevreuse, présent, la somme de sept cens livres tournois qu'il estoit obligé luy payer par contract portant obligation passé soubz le scel de Chevreuse en date de * * * *, pour la vente et délivrance par ledict Prévost faicte audict Bignon d'un lieutrin, pour servir à l'esglize et fabricque Monsr St-Martin dudict Chevreuze, qu'il la confesse avoir eu et receu, dont il s'en est tenu pour comptant; ensemble ledict Prévost a recogneu que icelluy Bignon a payé, oultre ladicte somme de sept cens livres tournois, tous et ungs chacuns les fraictz qu'il a convenu faire pour faire charrier et aposer ledict lieutrin de ladicte ville de Paris en celle de Chevreuse...

» Faict et passé... l'an 1637, le 10 mars avant midy. » (3)

16 mars 1653. — *Fourniture de l'horloge de l'église; marché.*

« Furent présens en leurs personnes Pierre Tellier, marchand, demeurant à Chevreuse, ou nom et comme cy-devant marguillier de l'œuvre et fabricque St-Martin de Chevreuse, d'une part, et Anthoine Coignet, maistre orloger à Paris, y demeurant, au Marché-Neuf, d'aultre, lesquels, en la présence et du consentement de Mre Louis Auvery, prestre, curé de ladicte esglise, et de Me Claude Auvery, procureur fiscal de Monseigneur, ont faict entre eux le marché qui ensuit. A sçavoir que ledict Coignet a entrepris de faire de neuf une orloge de la largeur de deux pieds en carré de tous sens, de pareille grandeur et largeur que celle qui est de présent au cloché de l'esglise dudict Chevreuse, laquelle ledict entrepreneur a dit avoir veue, et promis icelle orloge neufve rendre, placer à l'endroit où est celle qui est de présent audict clocher bien sonnante et la rendre en sa perfection bien fabricquée et de fer neuf subjecte à visitation, et icelle garentir et entretenir bien et deuement sonnante et réglée aux heures et de tout ce qui sera nécessaire, à ses despens, pendant une année du jour de la visitation qui sera faicte d'icelle orloge placée, comme dict est, après ledict an et jour, et oultre de faire ung timbre à ladicte orloge, pour sonner l'heure d'icelle orloge dans l'esglise; et, pour ce faire, fournira ledict Coignet tout le fer et acier que conviendra pour faire tant ladicte orloge que timbre, le tout suivant et au désir de ladite visitation qui en sera faicte. Ce marché faict comme dict est, et moyennant le prix et somme de deux cens livres tournois, à quoy lesdictes partyes ont convenu et accorddé ensemble, laquelle somme ledict Tellier a promis audict nom bailler et payer audict Coignet lors de la livraison et visitation faicte, à quoy le dict Coignet a promis et s'est obligé satisfaire dans trois mois d'huy prochain venant à peyne de tous despens, dommages et intérestz. Et, depuis, a esté accordé entre les partyes que ledict Tellier payera audict entrepreneur la somme de soixante livres dans quinzaine d'huy, et pour assurance dudict payement ledict Coignet sera tenu lors du payement bailler bonne et sufizante caultion de respondre de ce qu'il recevera, et le surplus de ladicte somme sera payé trois mois après ladicte livraison. Car ainsy...

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le seiziesme mars 1653, ès présence de Jean Laubreau, serrurier, et Thomas Tellier, demeurans à Chevreuse, tesmoins.

» P. Tellier. — Anthoine Cognet. — J. Lobreau. — T. Tellier. — Auvery. — Le Marquant. » (4)

A la suite de ce marché, se trouve une quittance portant la date du 17 octobre 1653, aux termes de laquelle Antoine Coignet reconnait avoir reçu « la somme de cent quarante livres, avecq soixante livres tournois à luy baillée et payée cy-devant », à luy payée « sans préjudicier à la visitation de l'orloge entreprise par ledict Coignet et qui est de présent placée dans le clocher au désir du présent marché, qui sera faicte d'huy en ung mois. Laquelle visitation faicte, et ladicte orloge bien et deuement faicte, et parfaicte suivant le présent marché, les-

(1) Il faut évidemment juillet 1623.
(2) E. 6556. Pièce foliotée 228.
(3) E. 6619. Pièce foliotée 193.
(4) E. 6654. Pièce foliotée 148.

dicts sieurs curé, procureur fiscal et marguilliers ont consenty et accordé que l'orloge qui estoit auparavant demeure et apartienne audict Coignet, combien que n'en soit faict aucune mention dans le présent marché, suivant l'accord verbal qui avoit esté cy-devant faict entre eux. » (1)

1er mai 1729. — *Refonte de la grosse cloche ; marché.* (2)

Le dimanche 1er mai 1729, le curé de la paroisse, les marguilliers et les habitants de Chevreuse tiennent une assemblée à l'issue de la messe paroissiale, « en laquelle assemblée Simon Buchère, marchand drapier, marguillier comptable, auroit représenté que, l'hiver dernier, la grosse cloche de laditte église, appellée Martine, se seroit trouvée cassée, et qu'il convient, pour pouvoir s'en servir, la faire refondre ; et, comme le sieur Louis Godiveau, marchand fondeur, demeurant à Lieusaint en Brye proche Corbeille (3), étant ce jour en cette ville, à ce présent, se seroit offert, comme il offre présentement, et fait marché de refondre laditte cloche moyennant le prix et somme de cinq cens livres, la rendre après la fonte de même poids, plutôt l'augmenter que la diminuer, la rendre de la même épaisseur, circonférence et hauteur qu'elle l'est à présent, bien sonnore, d'un ton d'accord ainsy qu'elle doit l'être avec les autres cloches du clocher avec lesquelles elle doit corder, sans aucuns creux, fantes, pailles ny autres deffaults, et enfin la rendre bien conditionnée selon les règles de l'art, à dire d'experts et gens à ce connoissans, à peine de toute perte, dépens, dommages et intérests, la prendre au clocher où elle est actuellement pour la fondre, et la rendre après la fonte pendue en état de sonner en sa place, dans les mêmes bois et ferrures qu'elle est aujourd'huy, la faire pezer et mesurer en présence desdits sieurs curé et marguilliers tant avant la fonte qu'après la fonte, et pour peser icelle ledit Godiveau fournira un fléau de bois avec les fers et cordages et autres choses nécessaires attendu que dans le païs il n'y a pas de fléau de fer capable de porter ledit fardeau ; les fourneaux pour faire laquelle fonte seront faits dans le cimetière sous le chapiteau, en cas qu'on ne puisse trouver une place plus convenable ; s'oblige iceluy Godiveau de fournir le métail qu'il conviendra pour en remplacer le déchet qui se fera à la fonte ensemble tous les matériaux et généralement touttes autres choses nécessaires pour le tout faire et parfaire à ses frais et dépens, sans pouvoir demander autre chose que ladite somme de cinq cens livres, qui luy sera payée par laditte fabrique, en faisant néantmoins par icelle fabrique les frais qu'il conviendra pour déplacer l'horloge et rendre le passage libre pour descendre et remonter laditte cloche ; bien entendu qu'au cas qu'icelle cloche se trouvera plus pezante après laditte fonte qu'elle ne l'est à présent, laditte fabrique luy tiendra compte de ce qu'elle pezera de surplus à raison de dix huit sols la livre, à condition que la fabrique fournira audit Godiveau la quantité de quatre cens livres pezans de métail rendue à Chevreuze pour parvenir à laditte fonte, à la susditte raison de dix huit sols la livre, en déduction néantmoins desdits cinq cens livres prix du présent marché, sans qu'au surplus ledit Godiveau puisse exiger

---

(1) *Ibidem.* — Il convient d'observer que dès 1651 [contrat du 9 décembre] un marché avait été conclu par la fabrique avec « Raoul Dunepart [*sic*], maistre orloger à Paris, y demeurant, rue des Boucheryes, parroisse Sainct-Sulpice, faulxbourg Sainct-Germain, estant de présent en cette ville », lequel s'était engagé à « faire de neuf une orloge de la largeur de deux pieds et demy en carré de tous sens, bien sonnante, ... et oultre de faire un timbre à ladite orloge pour sonner l'heure d'icelle orloge ; et s'est ledict Dunepart obligé faire à l'esguille du cadran d'icelle orloge une fleur de lys d'un costé, et de l'autre costé ung croissant, laquelle fleur de lys sera dorée et le croissant argenté à ses despens. » Ce marché ne fut évidemment pas exécuté, bien que l'entrepreneur se fût obligé d'y « satisfaire dans le moys de febvrier prochain venant à peyne de tous despens, dommages et intérestz ». L'acte est signé : « Dunepart. — Auvery. — P. Tellier. — S. Nicollet. — Le Marquant. — P. Le Marquant. » [E. 6644. Pièce foliotée 155]

(2) Cette cloche a été conservée. Voici ce qu'en dit M. F. de Guilhermy [*Inscriptions de la France. Ancien diocèse de Paris.* Tome III, p. 401] : « La tour de Saint-Martin contenait autrefois cinq cloches. La seule qui existe encore, et qui pèse environ cinq mille cinq cents livres, fut fondue une première fois, en 1659, sous le patronage de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et de Marie de Rohan-Montbazon, sa mère. Cassée en 1729, elle a été refondue la même année. Le curé Pierre Collot. . . . . . la consacra au culte divin ; le second des maréchaux de Noailles, Adrien-Maurice, et la supérieure de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, lui servirent de parrain et marraine. Madame de Glapion, représentait en cette circonstance sa communauté, à laquelle Louis XIV avait attribué la seigneurie de Chevreuse, après en avoir transféré le titre ducal sur le comté de Montfort-l'Amaury. De son côté le maréchal de Noailles était devenu neveu de Madame de Maintenon, la fondatrice de Saint-Cyr, par son mariage avec Françoise d'Aubigné. » Voir également à ce sujet Moutié, II, p. 139 et 140.

(3) Voir au sujet des nombreuses cloches fondues par les Gaudiveau et existant encore dans les paroisses de l'ancien diocèse de Paris M. F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, et spécialement le tome V publié par MM. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, Table des noms de personnes, page 438.

après lesdites quatre cens livres pesans de métail fourny ce qui luy restera à payer par ladite fabrique qu'après que ladite cloche sera replacée en ses bois et ferrures et receue par ladite fabrique, et que ledit Godiveau n'employera pour laditte fonte le métail nécessaire que de ce qui proviendra de partye desdits quatre cens livres pezans, qui luy seront, comme dit est, fournys par ladite fabrique; s'obligeant ledit sieur Godiveau de mettre autour de laditte cloche en relief les empreintes des noms et écritures qui luy seront indiquées par laditte fabrique (1), et commancer l'ouvrage au plus tard à la Saint-Jean-Baptiste d'été prochain ; offrant et promettant, pour plus de suretés et garentye dudit marché, donner et fournyr pour iceluy bonne et suffisante caution et y faire obliger avec luy et laditte caution Jacques Godiveau, aussy marchand fondeur demeurant à Morbant-en-Brye (*sic*), (2) son frère et associé, sous les soliditez nécessaires et en fournir acte à laditte fabrique avant que de rien commancer. Dans ces circonstances, ledit sieur Buchère, audit nom, requiert la présente assemblée de délibérer sur ce que dessus. Sur quoy, le tout mis en délibération et mûrement examiné, les dits sieurs curé, Dominé, marguiller, et autres anciens marguillers et habitans cy-dessus nommez ont tous dit, d'une unanime voix, qu'ils trouvent ledit marché convenable et qu'ils l'acceptent, pour et au nom de laditte fabrique, ausdits prix, charges, clauses et conditions y exprimez. Et pour lesquels exécuter de la part de ladite fabrique en ce qui la concerne, donnent audit sieur Buchère tous pouvoirs pour ce nécessaires, l'autorisant de frayer et débourser laditte somme et avancer tout ce qu'il conviendra et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour cet effet pour le plus grand avantage de ladite fabrique, auxquels clauses et conditions ledit sieur Godiveau, de sa part et en ce qui le concerne, s'oblige comme dit est... Car ainsy...

» Fait et passé audit Chevreuse, au ban et tablette de l'œuvre de laditte église, après ladite cloche d'assemblée sonnée.....

» COLLOT, (3) curé. — L. GAUDIVEAU. — BOISSEAU. (4) — BUCHÈRE. (5) — DUCLOS. (6) — DOMINÉ. (7) — BOISSEAU. (8) — ROGER. (9) — N. DODIN. (10) — VAUREMOIRE. (11) — FRANCŒUR. (12) — DELAVAL. (13) — HANRIAU. (14) — BARON. (15) — LOISEL. (16) — FIQUET. (17) — FLOQUET. (18) — DENISET. (19)

» Contrôlé à Chevreuse. » (20)

---

(1) Voici l'inscription que porte cette cloche :

✠ LAN 1729 IAY ETE BENITE PAR MRE PIERRE COLLOT PRETRE DOCTEVR DE SORBONNE CVRE DE CE LIEV ET NOMMEE MARIE ADRIEN PAR TRES HAVT | ET TRES PVISSANT SEIGNEVR MONSEIGNEVR ADRIEN MAVRICE DVC DE NOAILLES PAIR DE FRANCE GRAND DESPAGNE ETC. ET PAR MADAME MARIE | MADELEINE DE GLAPION SVPERIEVRE DES DAMES DE LA ROYALE MAISON DE ST LOVIS A ST CYR DAME DE CE LIEV | JACQVES ET LOVIS GAVDIVEAV MONT FAITE.

Sur les registres de l'église, après la bénédiction de la cloche, faite le 18 septembre 1729, on lit cette note écrite de la main du curé Collot : « . . . . . Mais ce qui a été une douleur inexprimable pour toute la paroisse, c'est que la première fois que cette cloche nouvellement fondue a servi, ç'a été pour le service solennel que la paroisse a fait faire pour Mme de Glapion, marraine de ladite cloche, ... cette dame étant morte le jour de Saint-Michel, peu de jours après la bénédiction de ladite cloche. » [MOUTIÉ. II, p. 139-140].

(2) Sans doute Mormant-en-Brye. Mormant [Seine-et-Marne. Ar. Melun. Ch.-L.-Con] était l'une des paroisses de l'Élection de Rozoy-en-Brie.

(3) Pierre Collot, docteur de Sorbonne.

(4) Pierre Boisseau, procureur au bailliage.

(5) Simon Buchère, marchand drapier, marguillier comptable.

(6) Joseph Perouguet (?) Duclos, maître chirurgien, ancien marguillier de la confrérie du Saint-Sacrement.

(7) Louis Dominé, marchand, marguillier en charge.

(8) Marcel Boisseau, ancien marchand, notable habitant.

(9) François Roger, marchand drapier, ancien marguillier.

(10) Nicolas Dodin, marchand tanneur, *idem.*

(11) Louis Vauremoire, marchand tanneur, syndic.

(12) Martin Francœur, tailleur d'habits, ancien marguillier.

(13) Nicolas Delaval, maître boucher, *idem.*

(14) Henri Henriau, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.

(15) Achille Baron, marchand hôtelier, témoin.

(16) Henri Loisel, marchand hôtelier, ancien marguillier.

(17) Denis Ficquet, marchand tanneur, témoin.

(18) Jean-Baptiste Flocquet, huissier en l'Amirauté de France, ancien marguillier.

(19) Louis Deniset, notaire, devant qui est passé le présent acte.

(20) E. 6773. Pièce foliotée 31, numérotée 41.

28 juillet 1652. — *Élection des marguilliers de l'église et du marguillier des trépassés.*

Le dimanche 28 juillet 1652, il est procédé, de la manière suivante, à l'élection des marguilliers et à celle du marguillier des trépassés.

« Premièrement M. le Curé [a esleu] Louis Bernay et Me Louis Audiger ; et Philippe Charpentier, marguillier des trépassez.

» M. le Lieutenant, pareille eslection dudict Bernay, et Me Franç. Auvery, marguilliers, et pour [marguillier des trépassez] ledict Charpentier.

» M. le Procureur fiscal, pareille eslection.

» Pierre Tellier a esleu lesdicts de Bernay et Me François Auvery, et [marguillier des trépassez] ledict Charpentier.

» Simon Hardy a esleu Roger Dugord et Bernay, et pour [marguillier des trépassez] ledict Charpentier.

» Simon Legris l'aisné, Me François Auvery et Bernay, et ledict Charpentier [marguillier des trépassez].

» Jean Audiger a fait pareille eslection.

» Nicolas Boisseau, pareille eslection.

» Pasquier Lemarquant le jeune a esleu Pierre Éleline et Bernay, et ledict Charpentier pour marguillier des trépassez.

» Louis Bernay a esleu Me François Auvery et Girard Esnault, et pour marguillier des trépassez Pierre Tiphaine.

» Girard Esnault a esleu ledict Me Franç. Auvery et Me Sébastien Dodin, et pour marguillier des trépassez Pasquier Langlois.

» L'assemblée continuée à issue des vespres.

» En continuant :

» Toussaint Thiersant a esleu Me François Auvery et Pierre Éleline, et pour marguillier des trépassez Philippe Charpentier.

» Me François Auvery a esleu ledict Bernay et Me Louis Audiger, et pour marguillier des trépassez Charpentier.

» Louis Grandguillot a esleu Me François Auvery et Pierre Éleline, et pour marguillier des trépassez Toussaint Thiersant.

» Pierre Fiquet a esleu Toussaint Thiersant et Me Sébastien Dodin, et pour marguillier des trépassez ledict Charpentier.

» Me Pierre Ambroise a esleu Me Louis Audiger et Roger Dugord, et pour marguillier des trépassez Pierre Liard.

» Me Pasqier Lemarquant a fait pareille eslection.

» Ce faict, après avoir coligé les voix cy-dessus, avons lesdicts Me François Auvery et Bernay créé pour marguilliers, et ledict Charpentier pour marguillier des trépassez ; en conséquence de quoy, ce réquérant le procureur fiscal, ordonnons que demeureront en ladicte charge et en seront advertys par les anciens.

» AUVERY. — AUVERY. — AUVERY. — P. TELLIER. — LEMARQUANT. » (1)

6 novembre 1596. — *Le bassin des trépassés ; service du marguillier-proviseur.*

« Aujourd'huy, sixiesme jour de novembre 1596, sont comparus par-devant moy, Nicolas Ambroyse, principal tabellion juré au baillage et duché de Chevreuze, ... Me Simon Follain, prestre, curé de

(1) E. 6649. Pièce foliotée 35. Sont alors : bailli, Me Marcel Auvery ; procureur fiscal, Me Claude Auvery ; curé, Me Louis Auvery. — Le notaire ayant laissé au début de l'acte un blanc qu'il a omis de remplir, nous empruntons à une élection faite le 25 juillet 1662 la formule qui aurait dû être transcrite entre la date et la constatation du choix fait par le premier votant : « Aujourd'huy, vingt-cinquième jour de juillet 1662, feste saint Jacques et saint Christophle, devant nous Marcel Auvery, et sur le réquisitoire du procureur fiscal, a esté procédé à l'eslection de deux marguilliers de l'œuvre et fabrique Saint-Martin-de-Chevreuse, et d'un marguiller et proviseur du bassin des trépassez fondé en ladite église, pour commancer au premier jour d'aoust prochain et finir à pareil jour 1664, à l'effect de quoy a esté receu les voix et suffrages des habitants, pour ce assemblés en ladite église, à l'issue de la messe célébrée ledict jour en icelle, après le son de la cloche, en la manière accoustumée ». [E. 6686. Pièce foliotée 102].

Chevreuze, Mre Jehan Thiersant, esleu pour le Roy en l'Eslection de Chevreuze, Me Loys Haultemps, procureur fiscal dudict duché, Noël Picard, ... tous habitans de la ville et paroisse dudict Chevreuze, lesquels ont déclaré, juré et affirmé que Simon Gohier, ... habitant dudict lieu, est à présent constitué et esleu par lesdits habitans en la charge de procureur et proviseur pour le bien et augmentation du bassin des deffunctz trespassez, cy-devant fondé en ladicte église pour l'entretenement du divin service qui est dict et célébré tous les jours de l'année des deniers aumosnés par les gens de bien, pour faire la cueillette desquels ledict Gohier est subject assister en ladicte esglize chacun desdictz jours depuis quattre heures jusques à unze ou douze heures du mattin, pour porter ledict bassin par ladicte église et recepvoir lesdictes aumosnes durant que l'on célèbre le divin service en commémoration desdicts deffunctz, et mesmes assister aux vigilles quy se disent chacun jour en ladicte église à quattre heures de rellevée, pour payer les gens d'esglize assistans audict service, laquelle charge il est tenu faire tant et sy longuement qu'il sera en icelle par charitté et sans aucuns gaiges, pendant lequel temps il n'y a aucun moyen qu'il puisse faire aucune charge et vaccation publicque ny vaquer bonnement à ses affaires particulliaires, qu'il est contrainct quicter pour se acquitter de sadicte charge, de laquelle déclaration et affirmation ledict Gohier m'a requis et demandé acte à luy octroyé et délivré le présent pour luy servir en temps et lieu. . . . . . . » (1)

19 février 1558. — *Testament de Me Guillaume Pépin, prêtre, organiste de l'église de Chevreuse.*

« Du samedy dix-neufiesme jour de febvrier 1557.

» Fut présent vénérable et discrette personne Messire Guillaume Pépin, prestre, organiste de l'église Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse, lequel, estant en bonne prospérité et sancté, sain d'esprit et d'entendement, ... confesse avoir fait son testament et ordonnance de dernière volunté en la forme et manière qui s'ensuyt :

» C'est assavoir que le dit Pépin a recommandé son âme à Dieu, le créateur de tout le monde, à tous les sainctz de Paradis, que leur plaisir soict prier Dieu pour le remède de son âme.

» *Item*, veult et prie ledit testateur que après son décedz et trespas (que) son corps soict inhumé et enterré en l'église dudict Chevreuse, priant et suppliant Monsr le curé et Messrs les habitans estre mis soubz les orgues dudict Chevreuse.

» *Item*, ...

. . . .

» Promettant, etc. Obligeant, etc. Presens Pierre Chauldon et Marin Chausset, tesmoings. » (2)

28 juillet 1596. — *Engagement d'un organiste.*

« Fut présent en sa personne Jehan Gervays, organiste, demeurant à Chevreuse, lequel a confessé avoir entrepris et entreprend de M. Macée Huger, procureur aux baillage et duché de Chevreuse, Philippe Marquand, maistre boucher, demeurant à Chevreuse, ad ce présens, ou nom et comme marguilliers de l'église et fabricque Monsr Sainct-Martin de Chevreuse, de bien et deuement faire sonner les orgres (*sic*) qui sont en ladite église toutes les festes de l'an commandées de l'église et les dimenches depuys le jour des Rameaulx, iceluy compris, jusques au dernier jour de juillet ensuivant, et depuys le premier dimanche des Advens de Noël jusques au jour de quaresme prenant, sans y commettre aucune malversation de ce; ledict entrepreneur entend estre bons, vallables et fourniz de tout ce qu'il convient pour les faire soner et jouer. Oultre, promect et entreprend de bien et deuement gouverner et fassonner l'orloge de ladicte église par compas et mesure, tant de jour que de nuict, laquelle il promect entretenir de toutes menues réparations et qu'il recongnoist estre garnye et fournye de toutes choses requises, et en fin du temps de ladicte entreprise rendre ladicte orloge bien sonnante par compas et mesure. Ceste entreprise faicte comme dict est pour le temps et le terme de deux ans, à commencer dès le premier jour de may dernier passé et finissant à pareil jour que l'on comptera 1598, moyennant la somme de vingt six escuz sol. par chacun an, que lesdicts marguilliers ou leurs successeurs seront tenus payer audict entrepreneur de troys en troys mois par esgalle portion, les premiers troys moys eschéant le premier jour

(1) E. 6116. Pièce foliotée 173.
(2) E. 6108. Folios 13 et 14.

d'aoust prochain venant, et ainsy continuer. Et ne pourra ledict entrepreneur transporter la présente entreprinse à aulcun, et qu'il sera et est tenu de faire luy mesme en personne lesdictes choses cy dessus. . . . . Promettant. . . . .

» Faict et passé audict Chevreuse, en l'hostel de Pierre Petit, après midy, le vingt-huictiesme jour de juillet 1596, ès présence dudict Pierre Petit et Jehan Bongrand, demeurant audict Chevreuse, tesmoings.

» J. Gervays. — M. Huger. — P. Marquant. — Jehan Bongrand. — Pierre Petit. — M. Prunier, *commis*. » (1)

1er août 1610. — *Engagement d'un organiste.*

« Fut présent en sa personne Nicolas Le Febvre, organiste et facteur d'orgues, demeurant à Mente, lequel, de son bon gré, a entreprins et entreprend de honnorables hommes maistres Nicolas Symoneau, huissier audientier en l'Eslection de Chevreuse, et Mathurin Hautry, praticien, demeurant audict Chevreuse, comme marguilliers de l'église et fabrique de M. Sainct-Martin dudict Chevreuse, de jouer bien et deuement des orgues de ladicte église aux jours de festes mentionnées en l'estat et mémoyre présenté et (2) parafé par les dicts marguilliers et Lefebvre, et vigilles d'icelles,..... à la charge de par ledict Le Febvre les entretenyr bien et deuement en estat deub bien sonantes et acordantes, et en fin de deux ans, à commencer du jour d'huy, les rendre en bon estat soubz la visitation qui en sera faicte à la diligence desdicts marguilliers par expers aux despens dudict Le Febvre au cas qu'il se trouve qu'elles ne soient en bon et suffisant estat. Ceste entreprinse faicte comme dict est pour et moyennant le prix et somme de soixante et quinze livres tournoiz que lesdicts marguilliers ont promys et promettent payer audict Le Febvre par chacun an de troys en troys moys, dont les premiers troys moys de payement escherront le premier jour de novembre prochain venant..... ; et apartiendra audict Le Febvre les confraries et mariages où il sera requis de jouer, pour par luy en prendre les proffitz outre le pris cy-dessus. Car ainsy, etc.

» Faict et passé à Chevreuse,..... le premier jour d'aoust 1610, présens Me Jhérosme Haultemps, procureur du Roy en l'Eslection de Chevreuse, et Jacques de Laval, marchand tanneur, demeurant audict Chevreuse.

» Hautry. — Symonneau. — Le Febvre. — Haultemps. — De Laval. — Ambroyse. » (3)

25 mars 1733. — *Délibération de la fabrique au sujet des honoraires de l'organiste.*

« Aujourd'huy mercredy, jour et feste de l'Anonciation de la Sainte-Vierge, 25 mars 1733, issue de la grande messe paroissialle et vêpres ensuite chantées et célébrées en l'église et paroisse de Saint-Martin de cette ville de Chevreuse, après la grosse cloche d'assemblée sonnée en vol et annonce faite par le sieur curé ce dit jour en la manière ordinaire, sur le réquisitoire de sieurs Louis Vauremoire, marchand tanneur en cette ville, au nom et comme marguiller honoraire, et Joseph Perouguet [ou Perougult] (?) Duclos, maître chirurgien, demeurant aussy en cette ville, au nom et comme marguiller en charge de la fabrique de ladite église, nous, Louis Deniset, notaire, garde notte et garde scel de Sa Majesté receu au Châtelet de Paris et principal notaire et tabellion du baillage de Chevreuse, y résidant, soussigné, sommes transportez au banc et tablette de l'œuvre de ladite église, auquel lieu et heure que dessus lesdits sieurs Vauremoire et Duclos, èsdits noms, nous auroient dit avoir fait convocquer assemblée au son de ladite cloche, pour délibérer sy convient continuer le sieur Toussaint Mauge pour organiste ordinaire en ladite église et sur les honoraires qui luy appartiennent. Nous auroient aussy dit que par acte fait par Baron, huissier au baillage de Chevreuse, en date et controllé à Chevreuse par Buchère le jour d'hier, ils ont fait prier et requérir Messire Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de ladite paroisse, d'annoncer ladite assemblée et s'y trouver, attendu le reffus fait par ledit sieur curé de lui compar[oir] en l'assemblée qui avoit esté convoquée à pareilles fins dimanche dernier audit lieu et heure, quoy qu'ilz l'en eussent requis verballement, ce qui auroit empesché que les habitans qui y estoient présens aient délibéré pour lors par la defférence qu'ils ont pour ledit sieur curé, ne voulant rien faire sans luy ou tout du moins qu'il n'ait

---

(1) E. 6446. Pièce foliotée 349.

(2) Ces deux mots sont d'une lecture douteuse.

(3) E. 6498. Pièce foliotée 201. — En 1613 et 1614 le traité dont il s'agit est renouvelé au profit du beau-fils de Nicolas Lefebvre, « Anthoine Chambort, absent, acceptant par ledict Me Nicolas Lefebvre, son beau-père ». *Ibidem.*

esté deuement requis, pour quoy ledit Baron auroit déclaré que, faute par ledit sieur curé d'y comparoir, (qu)'il seroit passé outre à la délibération desdits habitans tant en absence que présence. Et ont signé : VAUREMOIRE. — DU CLOS.

» Où estants arrivez avec lesdits marguillers, seroient comparus audit ban et tablette de l'œuvre Monsieur Me Charles Lequieux, lieutenant général au baillage de Chevreuse, y demeurant, sieurs François Courcelle, receveur de la terre et seigneurie du château de cette ville, ancien marguiller de ladite fabrique et sindicq en charge de la paroisse dudit Chevreuse, Jacques Doché, fermier du moulin banal de cette ville, marguiller en charge de la confrairie du Saint-Sacrement érigée en ladite église, François Roger l'aîné, ancien marguiller de ladite fabrique et ancien administrateur de l'Hôtel-Dieu dudit Chevreuse, Pierre de Laval l'aîné, Henri Loiselle (?), Estienne Legros l'aîné, Guy Quignon l'aîné, Marcq Francœur l'aîné, Henry Henriau, marchands et anciens marguillers de ladite fabrique, Mr Nicolas Paris, maître chirurgien juré et lieutenant du premier chirurgien du Roy en la communauté des maîtres chirurgiens de cette ville, Robert Rousseau, marchand bonnetier, anciens marguilliers de ladite confrairie du Saint-Sacrement, Me Jacques Delaplane et Me Jacques Lemarquant, procureur au baillage dudit Chevreuse, Marcel Boisseau, Estienne de Trappu, Achille Baron, Estienne Legros le jeune, François Roger le jeune, Jean-Jacques de Lange, marchands, et Jean-Baptiste Perouguet (?) Duclos, maître chirurgien juré, tous notables et anciens habitans dudit Chevreuse, assemblez comme dit est, représentans la plus grande et considérable partie des paroissiens et habitans de ladite ville ; et, après avoir attendu ledit sieur curé un temps suffisant sans qu'il soit comparu, vu l'original dudit acte duement controllé et représenté par lesdits sieurs Vauremoire et Duclos, lequel à leur réquisition est demeuré annexé à ces présentes pour y avoir recours, a esté procédé par ledit notaire à la réception de la délibération des paroissiens et habitans présens ainsy qu'il suit.

» En laquelle assemblée lesdits sieurs Duclos et Vauremoire auroient représenté que ledit sieur Mauge se seroit plaint de la modicité des honoraires qui luy sont accordez pour toucher l'orgue, qui ne consistent qu'en la somme de soixante deux livres, sçavoir quarante deux livres par la fabrique, douze livres par la confrairie du Saint-Sacrement et huit livres par la confrairie de la Sainte-Vierge, ce qui n'est pas proportionné à son travail ny à ses assiduitez, joint d'ailleurs que l'orgue vient d'être augmentée de cinq jeux (1), et qu'ainsy il ne peut continuer que ses honoraires ne luy soient augmentez ; mais que, cependant, il ne veut pas exiger à la rigueur le mesme prix que les autres organistes ont accoutumé d'avoir : c'est pourquoy il ne demande seulement pour continuer que cent vingt livres par an, à compter du mois d'aoust prochain, pour être payé aux termes ordinaires, laquelle somme est très médiocre et bien au-dessous de ce qui luy appartiendroit légitimement ; il désire par là marquer son zèle et son affection pour ladite fabrique et contribuer de sa part, par la modicité de ses honoraires, au bien et soulagement d'icelle ; à la charge qu'il sera continué pour organiste ordinaire en ladite église tant qu'il demeurera à Chevreuse, sans pouvoir par les sieurs curez et marguillers remercier ledit sieur Mauge, ny luy ladite fabrique, sans cause légitime et assemblée préalablement faite dans les formalitez ordinaires, et ce pour éviter les différentes variations qui pouroient arriver, ce qui le rendra d'aultant plus affectionné, joint à ce que le sieur Toussaint Mauge, son ayeul, le sieur Toussaint Mauge, son père, et luy ont toujours continué successivement au gré et contentement de ladite fabrique et avec l'applaudissement d'un chacun ; lesquels sieurs Duclos et Vauremoire auroient trouvé la remonstrance dudit sieur Mauge très juste, mais n'ont rien voulu faire sans en demander avis. Dans ces circonstances requièrent l'assemblée de donner son avis et délibérer sur ce que dessus.

» Sur quoy, la chose mise en délibération, le tout mûrement examiné, l'assemblée est d'une unanime voix convenue que les honoraires dudit sieur Mauge sont trop modiques. C'est pourquoy a esté d'une commune voix convenu qu'il sera donné chacque année pour honoraires audit sieur Mauge pour toucher l'orgue, à compter du mois d'aoust prochain, aux termes ordinaires, sçavoir : par la fabrique la somme de quatre-vingt livres, par la confrairie du Saint-Sacrement vingt livres et par celle de la Sainte-Vierge pareille somme de vingt livres, le tout au lieu des sommes que ledit sieur Mauge avoit ci-devant à prendre sur les revenus de la fabrique et desdites confrairies chacune en droit soy. Pour quoy, et pour payer lesdites sommes chacun en droit soy, lesdits marguillers tant de ladite fabrique que desdites confrairies qui entreront en charges, et les sieurs leurs successeurs en charges à l'avenir, demeurent authorisez, à la charge que ledit sieur Mauge sera continué pour

(1) « L'orgue est sorti de l'atelier d'un facteur renommé, L.-A. Clicquot, 1732 » (L. MORIZE, *Le Canton de Chevreuse*. Tours, 1892, (Société Archéologique de Rambouillet. XXII) page 16). Il est étonnant que le marché conclu à cette occasion avec L.-A. Clicquot ne figure pas parmi les pièces des années 1730, 1731, 1732 et 1733.

organiste ordinaire, comme l'assemblée le continue, tant qu'il demeurera à Chevreuse, sans pouvoir par lesdits sieurs curez et marguillers remercier ledit sieur Mauge, ny luy ladite fabrique, sans cause légitime et sans assemblée préalablement faite avec les formalitez requises.

» Ce faisant, est intervenu et fut présent ledit sieur Toussaint Mauge, demeurant à Chevreuse, lequel, en conséquence de la délibération cy-dessus, qu'il a eu pour agréable, promet et s'oblige envers ladite fabrique, ce acceptant par lesdits sieurs marguillers et paroissiens présens, de continuer de toucher ladite orgue aux prix, charges, clauses et conditions énoncées tant qu'il demeurera à Chevreuse.

» Fait et passé audit Chevreuse, audit ban de l'œuvre, lesdits jour et an, en présence de Louis Thomas, huissier au baillage de Chevreuse, et de Pierre Rousseau, mareschal, demeurant à Chevreuse..... »

[Suivent les signatures.] (1)

CONCLUSION.

Les documents très variés que nous venons de citer ou de résumer dans un certain nombre de paragraphes consacrés aux **Assemblées paroissiales**, au **Personnel administratif**, aux **Impôts** et aux **Emprunts**, au **Service militaire**, à l'**Instruction publique**, au **Commerce** et à l'**Industrie**, à l'**Église**, se rapportent presque exclusivement à Chevreuse, petit bourg composé de « 300 feux » (2) au XVIIIe siècle. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le présent inventaire [articles 6406 — 6818, 6405 bis — 6813 bis] pour se convaincre que les minutes des tabellions de cette ville n'offrent pas un moindre intérêt pour les localités environnantes, celles de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Châteaufort, Magny-Lessart, (3) Saint-Lambert, Dampierre, Senlisse, Choisel, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, etc., aussi bien que pour les grandes abbayes voisines, notamment celles de Gif et de Port-Royal. Pour cette dernière, en particulier, si nous n'éprouvions la crainte de donner à cette Introduction un développement excessif, nous serions tenté de publier une série de contrats dont l'existence a été forcément ignorée jusqu'ici, et dont la connaissance ne peut être indifférente aux amis de ce célèbre monastère. (4) Mais il faut savoir nous imposer une limite, et nous demandons, en terminant,

---

(1) E. 6777. Pièce numérotée 24.

(2) Description de la Généralité de Paris. — Paris, 1759. [Élection de Paris, *verbo* Chevreuse.]

(3) Aujourd'hui Magny-les-Hameaux.

(4) Le nom de l'abbaye de Port-Royal des Champs se retrouve bien souvent dans les minutes du notariat de Chevreuse. C'est devant le tabellion de cette ville que comparaissent des personnages réputés alors pour leur science ou leurs vertus. Les uns veulent témoigner l'affection qu'ils portent au monastère en contribuant à son développement par des donations ou des legs. Ainsi agissent, en 1670, Antoine Arnauld — le grand Arnauld — et, en 1673, Pierre Nicole. D'autres prennent leurs dispositions pour être inhumés dans l'abbaye. Il en est enfin qui ne figurent dans les actes qu'à titre de témoins, mais leurs signatures sont de celles qu'il importe de relever, car ils s'appellent Claude Lancelot, Isaac Lemaistre de Saci, Arnauld de Luzancy, Pierre Nicole, Claude de Sainte-Marthe, Sébastien Le Nain de Tillemont, etc. Jacqueline Arnauld — la Mère Angélique — appose fréquemment sa signature sur les actes à partir de l'année 1603 : la jeune abbesse n'est alors âgée que de douze ans, mais sa signature se fait déjà remarquer par une ampleur et une fermeté qui dénotent un caractère peu commun. On consultera sans doute avec profit les articles E. 6469-6471 ; 6476 ; 6478 [Quittance donnée par « les serviteurs et servantes de Madame de Port-Royal »] ; 6491 ; 6510 [Ferme et métairie des Granges] ; 6524 [Travaux divers notamment à « la chapelle qui est dedans l'église »] ; 6541 ; 6551 [Antoine Arnauld et Catherine Marion, père et mère d'Angélique Arnauld ; prêt et don] ; 6555 [Construction de bâtiments] ; 6787 [Nécessité pour les religieuses de quitter Port-Royal « à cause du péril où elles seroient s'il arrivoit des guerres et pour les incommoditez qu'elles reçoipvent des inundations des eaux »] ; 6558 ; 6588 ; 6789 [Ferme des Granges] ; 6604 ; 6666 ; 6674-6676 ; 6681 bis ; 6684 ; 6696 ; 6706 — 6707 ; 6710 [signatures de l'abbesse de Port-Royal, Sœur Marie de Sainte-Madeleine, et de trente-deux religieuses] ; 6711 [Antoine Arnauld, prêtre, docteur de Sorbonne] ; 6712 [les Vitart] ; 6713 ; 6717 [Pierre Nicole et Claude de Sainte-Marthe] ; 6719 [Le Nain de Tillemont] ; 6722 ; 6736 ; 6743.

la permission de tirer des considérations qui précèdent une conclusion, que nous présentons sous la forme d'un vœu.

Si, comme nous croyons l'avoir démontré, on ne peut songer à écrire une histoire complète de nos communes sous l'ancien régime sans compulser avec patience les minutes notariales, souhaitons que ces documents, trop souvent négligés par leurs détenteurs, précisément parce qu'ils n'offrent plus guère qu'un intérêt historique, deviennent l'objet de soins plus vigilants, qui en assurent mieux la conservation. Souhaitons qu'à défaut d'Inventaires, des Répertoires ou des Catalogues sommaires révèlent aux travailleurs leur existence, leurs dates extrêmes, le lieu de leur dépôt, et que les personnes qui se vouent aux études historiques aient la faculté de les consulter librement. Ce vœu, nous le formulons ainsi que tous ceux qui ont en vue les progrès de la science historique ; peut-être n'est-il pas téméraire de concevoir l'espérance qu'il se réalisera dans un avenir prochain.

É. COÜARD.

TABLE DE L'INTRODUCTION

INVENTAIRE SOMMAIRE

NOTAIRES ET TABELLIONS

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, MAROLLES-EN-HUREPOIX ET SAINT-MICHEL-SUR-ORGE *(suite)*. — CORBREUSE.

E. 5864 — E. 6930.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de Famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

NOTAIRES ET TABELLIONS

(SUITE)

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, MAROLLES-EN-HUREPOIX ET SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (*suite*).

E. 5864. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuillets in-4°.

9 janvier au 14 mars 1702. — Jean Noury. — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Leuville, faite, moyennant 30 livres, à « Denis Perrot, » vigneron audit lieu, par Jean Pinotteau, le jeune, vigneron à Guipereux. — Actes relatifs à une vente d'héritages, à Leudeville, faite à Marin Caille, vigneron audit lieu, par Marie Charpentier, veuve de Bernard Moyson, vivant, commis du tabellion du bailliage de Savigny, demeurant à Épinay-sur-Orge. — Quittance de 600 livres délivrée à Aimée Gilbert, veuve de Jean Sauret, cabaretier au Plessis-d'Argouges, par Denis Sauret, laboureur audit lieu, Pierre Desmonceaux, charron à Lisse, et Jean Séjourné, laboureur au Plessis. — Contrat de mariage entre « Jean Rousseau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Jeanne Pillard, fille de feu Jacques Pillard, vivant, vigneron en la paroisse de « Ballainvillier, » d'autre part. — Actes relatifs à une transaction entre les enfants et héritiers de Jacques Guéné. — Contrat de mariage entre « Nicolas Meingot, » vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Maingault et de Jeanne Bretonnet, d'une part, et Anne Delamain, fille de feu Étienne Delamain, vivant, berger à Boissy-le-Cutté, d'autre part. — Autre entre « Jacques Guinchard, » jardinier à Linas, fils de feu Jacques Guinchard, vivant, vigneron à la Roncière, paroisse de « Fontenoy-soubz-Bois, » et de Jeanne Bourguignonne, d'une part, et Marie Madeleine Marigneau (*sic*), fille de Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, et de Simonne Masson, d'autre part. — Partage entre les enfants et héritiers de Bernard Moyson et de Marie Charpentier, ci-devant nommés.

E. 5865. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

8 au 27 avril 1702. — Partage de la succession paternelle entre Mathurin Dorré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et sa sœur Marguerite Dorré. — Bail d'héritages à Leudeville, fait à Marin Caille, le jeune, vigneron audit lieu, par Michelle Charpentier, veuve de Claude Rayé. — Contrat de mariage entre Jean Pinotteau, le jeune, vigneron à Guipereux, veuf de Marguerite Peuvrier, d'une part, et Jeanne Bourgeron, fille de feu Claude Bourgeron et de Claude Halliot, d'autre part. — Partage entre les héritiers de Pierre Mondelait. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres passé, au profit de Jean Leroy, notaire royal à Montlhéry, par Cosme « Mollu, » vigneron à Guipereux, Mathurin Doré,

déjà nommé, et Claude Molu (*sic*), sa femme. — Échange entre Jean-Baptiste Logre, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Danne, sa femme, d'une part, Martin Lemperié, vigneron à Montlhéry, et Anne Gigny, sa femme, d'autre part. — Actes relatifs au bail de la ferme du Mesnil fait, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Mathurin « Devilliers, » laboureur à Brétigny, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny et laboureur audit lieu, ayant pouvoir d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Actes relatifs au partage des successions de Jean Blot et de Jeanne Moulin, sa femme. — Actes relatifs à un échange entre Nicolas Cordeau, déjà nommé, et Pierre Coilliau, vigneron à Brétigny.

E. 5866. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1er au 19 mai 1702. — Obligation de 27 livres souscrite, au profit de Julien Le Moisne, batteur en grange en la ferme de la Noue-Rousseau, par Jacques « Brevet, » tonnelier à Saint-Michel-sur-Orge. — Baux d'héritages faits par Jean « Gezon, » maître boulanger à Paris, à Jean Rousseau, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge, Jean Lornois, manouvrier au même lieu. — Vente de 6 arpents 17 perches de terre labourable, terroirs de Charcois et Brétigny, faite, moyennant 460 livres 4 sous, à Isaac Boville, laboureur à Charcois, par « Noël Moulain, » laboureur au même lieu.

E. 5867. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 29 juin 1702. — Échange entre « Jean » Chamaillé, » vigneron à Leudeville, et Françoise Chaisneau, sa femme, d'une part, et Jeanne Pillard, veuve de François Lambert, d'autre part. — Bail de 4 arpents 3 quartes de terre, terroir de Leudeville, fait, moyennant 19 livres, à Jacques « Buard, » vigneron audit lieu, par la susnommée Jeanne Pillard. — Ventes d'héritages, à Charcois, faites à Isaac Bouillet, laboureur audit lieu, par « Hugues Blot, » marchand à Grigny, et Marguerite Petit, sa femme. — Délivrance d'un legs de 10 livres de rente faite à l'église du Plessis-d'Argouges par Jeanne Moulin, veuve de Jean Blot, vivant, receveur de la terre et seigneurie de Grigny et du Plessis-le-Comte. — Vente d'un demi-arpent de vigne, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite, moyennant une rente annuelle de 6 livres, à Jacques Arnoul, dit Jassemain, manouvrier audit lieu, par Jacques « Brevet, » tonnelier au même lieu. — Contrat de mariage entre « Michel Chopard, » charretier à Bondouffle, fils de feu Léon Chopard, d'une part, et Marguerite Fortvêtu, fille de Claude Fortvêtu, d'autre part. — Accord entre Louis Aubert, vigneron à Saint-Vrain, d'une part, et Anne Ballargeau, veuve de Jean Mosny, d'autre part. — Obligation de deniers contractée envers Jean « Charpentier, vigneron à Villiers-sur-Orge, par Pierre Roux, Pierre « Pinson » et Georges Coullant, vignerons au même lieu. — Bail de 16 perches de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous, à Pierre Pinoteau, vigneron audit lieu, par « Thomas » Dupont, » vigneron à la Bretonnière, paroisse de Saint-Germain-lès-Châtres.

E. 5868. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-folio.

13 juillet au 31 août 1702. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 5 livres passé, au profit de la fabrique de Guibeville, par Toussaint « Roger, » marchand à Brétigny. — Autre d'une rente annuelle de 40 sous tournois passé, au profit de Charles Lenormant, sieur de « Villairs, » par « René Hébert, » manouvrier à Brétigny. — Bail d'héritages à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Michel « Blanvillain, » marchand à Janvry, par Pierre Peuvrier, le jeune, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Partage entre la veuve et les enfants et héritiers d'Alexandre Gouffier, vivant, vigneron à Longpont. — Bail d'héritages, au Carouge, fait à Pierre Logre, vigneron à Brétigny, par Guillaume, « Germain, » bourgeois de Paris, mandataire de Nicolas Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Simon Gigon, » vigneron à Rosières, par Geoffroy de « Guillerville, » écuyer, sieur de la Fontaine, paroisse de Saint-Philibert-de-Brétigny. — Autre bail de la ferme de la Fontaine fait, par le même de « Guil-» lerville, » à « Nicolas Laisné, » meunier au Carouge. Ces deux derniers actes datés, l'un du 28 et l'autre du 31 août 1702, portent, entre autres signatures, celle de Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert.

E. 5869. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

4 au 26 septembre 1702. — Échange entre

« Noël Moulain, » laboureur, et Isaac Bouillet, laboureur à Charcois. — Bail d'héritages fait au susnommé Bouillet par le même « Noël Moulain » et « Françoise » de Ranci, » sa femme. — Bail d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, champtier des Friches, fait, moyennant un loyer annuel de 30 sous et un poulet, à Simon Gigon, vigneron à Brétigny, par Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert dudit lieu (7 septembre 1702). — Vente d'héritages, terroir de « Fontenoy-soubz-Briis, » faite à Jean « Bodé, » marchand charron à « Briis » proche Limours, » par Denis Badault, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et « Denize Hédiar, » sa femme. — Contrat de mariage entre Jean Durand, berger au Mesnil, fils de feu Martin Durand, vigneron à « Ormay, » et de Madeleine Dupré, d'une part, et Marie Barré (sic), fille de Jean Barué (sic), vigneron à Brétigny, et de feue Madeleine Coüar, d'autre part. — Accord entre Nicolas Brehier, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Pierre Souchard et consorts, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous passé, au profit de Madeleine Debaumont, veuve de Mathurin Débonnaire, demeurant à Montlhéry, par Nicole « Biart, » veuve de Thomas Lubin, vivant, cordonnier à Brétigny. — Bail de 4 arpents de terre labourable, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous par arpent, à « Pierre Mansel, » laboureur au dit lieu, par « Henry » Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. — Bail d'héritages fait à Jean Le Duc, manouvrier à Bondoufle, par Clément « Danne, » maître boulanger à Paris. — Acte intéressant les familles Penon, Bligny et Godefroy. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous passé, au profit de Henri Martel, ci-devant nommé, par François « Chartier, » vigneron à Saint-Michel. — Autre d'une rente de 40 sous passé, au profit de Charles Le Normant, sieur de Villers (sic), bourgeois de Paris, par « Marie du Coudray, » veuve de Noël Baschon Dessansonnières (sic), vivant, écuyer de la grande écurie du Roi, demeurant à Paris.

E. 5870. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1er au 30 octobre 1702. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres passé, au profit de Geofroy de Guillerville, écuyer, sieur de la Fontaine, par Élisabeth Combault, veuve d'André Souchard, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Autre d'une rente de 54 sous passé, au profit du même, par Jeanne-Gabrielle Chesnette, demeurant à Linas, veuve de François Pelletier. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres, à Pierre Le Redde, berger, par Marie Martin, demeurant à Châtres. — Actes relatifs à une cession de droits héréditaires faite à Olivier Gallot, vigneron à Leuville, par son frère, Claude Gallot, soldat au régiment des Gardes, dans la compagnie de M. De Lisle, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Cassation de bail entre le susnommé Claude Gallot, d'une part, et Michel et Mathurin Doré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Bail de 4 arpents 1 quartier de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 27 livres, à Pierre Souchard, aîné, vigneron audit lieu, par Charles « Dupuis de Mercy, » sieur de Mercy, bourgeois de Paris.

E. 5871. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

3 au 29 novembre 1702. — Partage d'immeubles entre Gilles Aumont, laboureur, vigneron à Brétigny, Nicolas Aumont, charretier à Liers, fils et héritiers de Pierre Aumont et de Marie Yvon. — Transport d'une rente annuelle de 4 livres fait à Toussaint « Bezard, » sergent au bailliage et marquisat de Saint-Vrain, par Michel « Noury, » maître chirurgien à Boissy-sous-Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Nicolas Aumont, déjà nommé, veuf de Jeanne Lemperaire, d'une part, et Germaine Hélye, fille de feu Jean Hélye, d'autre part. — Autre entre Michel Danne, vigneron à la ferme de la Noue-Rousseau, d'une part, et Anne Goix, d'autre part. — Vente d'une quarte de terre, terroir de Guipereux, faite, moyennant 10 livres, à Pierre « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marin Caille, vigneron à Guipereux, et Barbe Chartier, sa femme. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Simon Gaillien, vigneron audit lieu, par Charles « Du- » puis de Mercy, » sieur de Mercy, bourgeois de Paris. — Autre fait par le même « Dupuis de Mercy, » à Louis Baucheron ou Boucheron, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 8 livres 10 sous, passé, au profit d'Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de Madame de Chartres, par Michel Aumont, vigneron à Brétigny. — Autre d'une rente annuelle de 6 livres tournois passé, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par « Marie du » Coudray, » bourgeoise de Paris. — Contrat de mariage entre Simon Souchard, fils de Pierre Souchard,

le jeune, vigneron à Brétigny, et de feue Marguerite Martin, d'une part, et Antoinette Courtin, fille de feu Jacques Courtin, d'autre part. — Transport de rente fait à Jean « Noury, » greffier du bailliage de Brétigny, par François « Noury, » charretier au Plessis-d'Argouges. — Bail d'héritages fait à Pierre « Girard, » laboureur à Brétigny, par « Denis Chevriau, » jardinier à Brétigny au service et au nom d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Actes intéressant les familles Moulin, Lefébure, Héron, Forest, Berjonneau.

E. 5872. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 au 31 décembre 1702. — Bail d'une ferme, au hameau de Cossigny, fait, moyennant, entre autres choses, un loyer annuel de 260 livres et 2 poulets d'Inde, à Guillaume Fauveau, laboureur, par « Marie » du Coudray, » veuve de Noël Beschot, sieur des Sansonniers (sic), écuyer de la grande écurie du Roi. — Bail d'héritages à Essonville, fait par la même « Marie du Coudray » à François Mesline, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages fait à Pierre Demante, manouvrier à Brétigny, par Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert de Brétigny (4 décembre 1702). — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 33, portant injonction aux collecteurs des tailles pour l'année 1703 d'inscrire au rôle les occupants de la ferme de Valorge, ainsi que les sieurs Néret et de Guillerville. L'acte, daté du 6 décembre 1702, contient 20 signatures, y compris celle du tabellion. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous tournois passé, au profit de Jean Froissant, marchand à Châtres, par la veuve et les enfants de Gille Piffret. — Bail d'un demi-arpent 10 perches de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle de 3 livres, à Pierre Logre, vigneron audit lieu, par Louis « Néret, » bourgeois de Paris. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle de 50 sous tournois, par le même « Néret, » à « Pierre Mollu, » vigneron audit lieu. — Renonciation par Pierre « Girard, » laboureur à Brétigny, à la succession de son père, Pierre Girard, vivant, laboureur à Bondoufle. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres passé, au profit de Marie Bourdon, par Jean « Charpentier, » marchand à Villiers-sous-Longpont, et Marguerite Girardeau, sa femme. — Bail de 30 arpents de terre labourable, terroir du Plessis-d'Argouges, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres par arpent, à Esmé Gilbert, veuve de Jean Sauret, et à Denis Sauret, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal et laboureur à Brétigny, Antoine, « Polleau, » laboureur au même lieu, et Françoise « Polleau, » veuve de Robert Maschelard, demeurant à Fresne.

E. 5873. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

10 au 28 janvier 1703. — Contrat de mariage entre Claude « Ledour, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils d'autre Claude et de Barbe Charpentier, d'une part, et Françoise « Panet, » fille de Jean Panet et de Noëlle Morin, d'autre part. — Contrat de mariage entre Guillaume Marigneau, marchand à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marie Gaultier, fille de feu Thomas Gaultier, vivant, laboureur au même lieu, d'autre part. — Bail d'un quartier de terre planté en arbres fruitiers, à Épinay, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Fiacre Caille, vigneron audit lieu, par « Jean Rousseau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Actes relatifs au soldat de milice fourni par Brétigny en 1703. — Bail d'héritages à « Caterine » Thomas, » femme « délaissée du sieur de la Marti- » nière, » demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean « Le Cler, » jardinier à « la Galenderie, parroisse » de Saint-Germain-de-Chastres. » — Lots et partage des biens provenant des successions de Pierre Mollu et de Claude Bligny, sa femme. — Quittance de 300 livres, délivrée à Cosme « Mollu, » vigneron à « Gui- » perreux, » et Mathurin Dorré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Michel Danne, laboureur à « la » ferme de la Nourousseau, » paroisse dudit Saint-Michel, et « Vincent Troussiau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Autre de 150 livres, délivrée au susdit « Vincent Troussiau » par Marie Mongdelayt, veuve de Nicolas Laisné, demeurant à Brétigny. — Règlement de comptes entre « Denis Cheuriau » (pour Chevriau?) jardinier à Brétigny, au service d'Antoine Lévesque, huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry, « en sa maison du Cas rouge, sis en la parroisse » de St-Philbert dudit Brétigny, » fondé de procuration du susdit Lévesque (jointe à l'acte), d'une part, et Henri « Martel, » chevalier, « comte de Fontaine, » seigneur de Brétigny, premier escuyer de Son Al- » tesse Royale Madame d'Orléans, » d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Nicolas Laisné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de

Marie Dif, d'une part, et Catherine Forget, fille de feu Jean Forget et de Jeanne Logre, d'autre part.

E. 5874. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 au 28 février 1703. — Ratification, par Anne Aumont, d'une vente d'un demi-arpent de terre faite par son mari Toussaint Roger, marchand laboureur à Brétigny, à Antoine Baudet de Beaumont, chevalier de Saint-Lazare. — Quittance de 200 livres en argent et un trousseau, délivrée à Marguerite Plé, veuve de Jean Peltier, par son fils, Denis « Peltier. » — Contrat de mariage entre Denis Plé, veuf de Barbe Poisson et fils de Denis Plé, vigneron à Brétigny, et de Claude Médard, d'une part, et Marguerite Vallée, fille de feu Michel Vallée, d'autre part. — Actes relatifs aux familles « Bedeau » et « Robert. » — Transport de créance à « Simon Angot, » marchand boucher à Montlhéry, par « Simon Mony, » laboureur à Brétigny.

E. 5875. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1er au 28 mars 1703. — Bail de maison et dépendances, à Bondoufle, fait à Jean Desmard, charretier audit lieu, par « Marie Boulenger, » bourgeoise de Paris. — Transaction entre Martin Baudin, laboureur à Brétigny, d'une part, et Michel « Duval, » laboureur au Plessis-d'Argouges, d'autre part. — Actes relatifs à une vente d'héritages faite à « Paul Fichet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par les héritiers de Michel Robin. — Bail de 3 arpents de pré, prairie de « Leu- » ville, » fait, moyennant un loyer annuel de 45 livres, à Philippe Carquéville et « Pierre Lochard, » vignerons à « Leuville, » par « Nicolas Laisné, » laboureur à « la Fontaine, parroisse de St-Philebert de Bréti- » gny. » — Échange entre Didier Pinoteau, vigneron à « Guiperreux, » d'une part, et Élisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, d'autre part. — Bail d'héritages à Barthélemy « Foulon, » vigneron à Marolles, par Anne Balargeau, demeurant à Saint-Vrain. — Vente d'un droit d'égout faite à « Denis Duchesne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Fichet, » l'aîné, vigneron au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 100 sous tournois, au profit de Marin Caille, vigneron à « Guiperreux, » par Pierre « Dantier, » marchand à Saint-Germain-lès-Châtres et consorts.

E. 5876. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 feuillets in-4° chacun.

1er au 30 avril 1703. — Transport d'héritages à Isaac Bouillet, laboureur à « Charcois, parroisse du » Plessis d'Argouges, » par Étienne Hervieux, laboureur à « Liers, » paroisse Sainte-Geneviève-des-Bois. — Bail d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous, à Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, tabellion au bailliage de Brétigny, par « Henry » Martel, » chevalier, « seigneur comte de Fontaine, » Brétigny et autres lieux, premier escuyer de Son » Altesse Royale Madame d'Orléans. » — Autre de 77 perches 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sous, par le même « Henry Martel, » à Nicolas Dabancourt, maître chirurgien à Brétigny. — Bail de 5 arpents 3 quartiers de pré, prairie de Brétigny, « apellé Chanquille ou les prez de Besnars ou Ausl- » nettes de Chanqueuille, » fait, par le même « Henry » Martel, » moyennant un loyer annuel de 14 livres par arpent, à Pierre « Souchard » et Antoine Mesnard, vigneron à Brétigny, et « Jean Souchard, » marchand à « la Bertonnière, parroisse de Saint-Ger- » main-lès-Chastres. » — Certificat de dépôt d'un extrait des actes et contrats des aliénations des biens des communautés laïques et ecclésiastiques du Royaume, en exécution des déclarations du Roi des 11 et 22 juillet 1702, dont est détempteur Jean Noury, notaire à Brétigny ; l'extrait contient 7 articles. — Vente de 95 perches de vigne, terroir de « Leudeville, » faite, moyennant 120 livres, à Jacques « Bruière, » laboureur « en la ferme de la Maison-Neuve, parroisse » de St-Pierre de Brétigny, » par Madeleine Lambot, veuve de Toussaint Devilliers, demeurant à Brétigny. — Compte de tutelle rendu à Nicolas « Meingot, » vigneron à Brétigny, un des enfants et héritier pour un quart de Nicolas Meingot et Jeanne Bretonnet, par Jacques Renié, vigneron à Brétigny. — Bail de 3 quartiers de vigne, terroirs de Montlhéry et Longpont, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, à Eutrope Blondeau, vigneron à « la Ville-du- » Bois, » par Nicolas « Dabancourt, » maître chirurgien à Brétigny. — Partage entre Nicolas « Meingot, » déjà nommé, et Jacques Renié, ci-devant nommé, agissant en qualité de tuteur de Pierre, Antoine et Marie Meingot.

E. 5877. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

8 mai au 26 juin 1703. — Bail de 2 arpents de terre, terroir du Perray, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à Marie Portehault, veuve de Sulpice Foureau, par Jean « Charpantier, » vigneron à Villiers-sur-Orge, paroisse d'Épinay, — Cession de terrain faite à Denis « Duchesne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Antoine « Duchesne, » son frère, vigneron au même lieu. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre labourable, terroirs de Saint-Michel-sur-Orge et Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 32 livres 10 sous, à « Martin Minguet, » berger, et Pierre David, vigneron à Rosières, par Jean « Gezon, » maître boulanger à Paris. — Bail de 2 vaches fait à Pierre Réault, manouvrier à Fleury-Mérogis, et Marie Coudray, sa femme, moyennant un loyer annuel de 10 livres, par Antoine Acurse « Moulin, » laboureur au Plessis d'Argouges. — Marché de moisson conclu entre Pierre Souchard, l'aîné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jean Maubert, manouvrier au même lieu, d'une part, et Denis « Carré, » laboureur à la ferme du Perray, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Michel Aumont, vigneron à Rosières, par Jeanne-Gabriel Chesnet, veuve de François Pelletier, demeurant à « Linois. » — Renonciation aux successions paternelle et maternelle par Vincent Petineau, couvreur en ardoise à « Bellegarde-en-Gastinois, » « Claude Petineau, » couvreur en ardoise à « Linois, » et Pierre Fredet, maçon en plâtre à Longpont, à cause de Marie Petineau, sa femme. — Contrat de mariage entre « Louis Chapron, » charretier à Brétigny, fils de feu Jean Chapron et de Jeanne Goguin, d'une part, et Françoise « Polleau, » veuve de Robert Machelard, laboureur au même lieu, d'autre part. — Acte y relatif.

E. 5878. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

15 juillet au 28 août 1703. — Vente d'héritages, à Saint-Vrain, faite à « Jacques Le Gros, » maître maçon en plâtre à « Saint-Vrain Descorcy, » par Guillaume Tessier, charretier à « Bresonvilliers, parroisse de Leudeville. » — Marché de louage de jardinier entre Jean « Maupin, » intéressé dans les fermes du Roi, demeurant à Paris, se portant fort d'Antoine Lévesque, d'une part, et « Louis Fouquet, » jardinier à « Linois, » d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 47 sous 6 deniers, au profit de l'église de Saint-Pierre de Brétigny, par Pierre David, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages fait à Henri Souchard, garçon vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Charles « Dupuis, » bourgeois de Paris, et Françoise-Angélique Simonnet « de la Chaussée, » sa femme. — Transaction entre Denis Badault, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et « Denize Médiart, » sa femme, d'une part, et François « Bardon de Moranges, » chevalier, seigneur de Moranges, de Launoy et Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Quittance de 20 livres, délivrée à Guillaume Houyel, laboureur « à la Grande Besche, parroisse de Saint-Hillaire, province de Normandye, » par Jacques Poisson, charretier à Brétigny, et consorts. — Contrat de mariage entre Antoine Privé, manouvrier à Brétigny, fils de feu Jean Privé et de Marie Bonnart ou Bouvart, d'une part, et Marie Ravet, fille de feu Antoine Ravet, vivant, boulanger à Brétigny, et de Julienne Esguiard, remariée à Claude Valadon, d'autre part.

E. 5879. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuillets in-4°.

10 au 30 septembre 1703. — Contrat de mariage entre « Pierre Petineau, » ardoisier à Sainte-Geneviève-des-Bois, fils de feu Vincent Petineau, d'une part, et Geneviève Chalonnier (sic), fille de feu Charles Louvrier (sic), marchand charron à Juvisy, et de « Justinne des Champs, » d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Claude « Ledour, » le jeune, vigneron audit lieu, par Jean Gezon, maître boulanger à Paris. — Autre fait à Jean Maubert, journalier à Saint-Michel-sur-Orge, par Joachine Breton, veuve de Louis Lamy, demeurant à Juvisy. — Bail de 2 arpents de terre en jardin, à Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle de 15 livres, à Antoine Fouquerolles, marchand à Brétigny, et Jeanne Dolbeau, sa femme, par Jacques Pinoteau, le jeune, marchand à Marcoussis, et « Louise Divry, » sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, proche la Mare Janot, fait à « Claude Rossegnol, » charretier audit Saint-Michel, par Philbert Trousseau, vigneron au même lieu. — Donation à ses enfants par « Nicole Bliar, » veuve de Thomas Lubin, vivant, cordonnier à Brétigny. — Actes y relatifs. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 55 sous passé, au pro-

fit de « Henry Martel, » chevalier, seigneur comte de Fontaine, Brétigny et autres lieux, écuyer de Madame d'Orléans.

E. 5880. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

23 octobre, 7 au 27 novembre 1703. — Acte d'assemblée de paroissiens de Sainte-Geneviève-des-Bois, au nombre de 7, portant injonction aux collecteurs des tailles d'imposer pour 300 livres, au rôle de l'année, Guillaume Boudinot, marchand de bois, occupant et exploitant les bois de la terre et seigneurie de Sainte-Geneviève. — Bail de 2 arpents 1/2 de terre, appartenant à l'église Saint-Pierre de Brétigny et situés sur le terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à Pierre David, vigneron, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Jacques « Tessier, » marguillier de ladite église. — Bail d'un arpent de terre et jardin, à Charcois, fait par le même « Tessier, » moyennant un loyer annuel de 110 sous, à Noël Céjourné, laboureur au Plessis-d'Argouges. — Contrat de mariage entre Julien Le Moine, manouvrier, fils de feu Jean Le Moine, vivant, batteur en grange, à Bernier, pays de Normandie, et de Jacqueline Crémillier, d'une part, et Élisabeth Fredet, fille de feu Michel Fredet, vivant, maçon à Saint-Michel-sur-Orge, et d'Élisabeth Berny, d'autre part. — Autre entre Michel Brehier, vigneron à Brétigny, fils de feu Marin Brehier et de Catherine Fontaine, d'une part, et Marie Amon, demeurant à Brétigny, fille de Robert Amon, manouvrier à Pointel, province de Normandie, et d'Anne Duval, d'autre part. — Pièces y relatives. — Procuration donnée à Louis Fouquet, jardinier à Brétigny, par Antoine « Lévesque, » huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Étienne Denise, jardinier à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'une part, et Claude Lucas, fille de Jean « Lucas, » vigneron, et de Marie May, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Michel « Gouvet, » marchand tailleur à Étampes, veuf de Madeleine Guillot, d'une part, et « Élizabet Meunier, » fille de feu Louis Meusnier et d'Anne Robin, d'autre part. — Contrat de mariage entre Henri Souchard, journalier, fils de Pierre Souchard, l'aîné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise Fichet, d'une part, et Marie Le Roy, fille de feu Denis Le Roy, marchand meunier à Montfort-l'Amaury, et de Marguerite Musnier, d'autre part.

E. 5881. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

2 au 31 décembre 1703. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle, de 7 livres 10 sous tournois, à Michel « Charpentier, » vigneron audit lieu, par Bernard « Moyson, » marchand à Épinay-sur-Orge. — Obligation de 35 livres 10 sous souscrite au profit de Jean « Trompaut, » marchand à Villiers, par François Chartier, le jeune, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge. — Assemblée d'habitants de Brétigny pour le tirage au sort d'un soldat de la milice (9 décembre 1703). — Transport de rente fait à Jean « Trompaut, » ci-devant nommé, par Mathurin Doré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Claude Mollu, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres tournois passé, au profit de François de Bardon, chevalier, seigneur de Moranges et de Launay et Saint-Michel-sur-Orge, par « Claude Danne, » vigneron audit Saint-Michel. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à « Michel Robert, » charretier à Brétigny, par « Henry Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de Madame d'Orléans. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres passé, au profit de Nicolas Huet, écuyer, par les héritiers d'Antoine Moulin et de Clémence Danne, sa femme. — Bail de maison et dépendances fait à Catherine La Blanche, par Pierre Danne, vigneron à Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, passé au profit de Claude Nally, teinturier à Paris, par les héritiers de Claude Gallot. — Acte relatif à un conflit entre le curé et des paroissiens de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la nomination d'un marguillier, délivré à « Pierre Bulté, » cribleur de grains à Liers.

E. 5882. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 janvier au 27 février 1704. — Bail de « la ferme et des dépendances de Place, sise en la paroisse de Lisse, » fait, moyennant un loyer annuel de 625 livres et 4 douzaines de pigeonneaux, par Antoine « Olivier, » agent des affaires de « Madame Marin, » veuve de « Monsieur Declin, » vivant, conseiller en la grande chambre du parlement, demeurant au château de « la Grande Laprévosté, » paroisse de « Savigny-le-Temple-en-Brye. » — Contrat de mariage entre Pierre Peuvrier, vigneron à Saint-

Michel-sur-Orge, fils de feu Martin Peuvrier, vivant, marchand à Longpont, et de Françoise Bruslé, d'une part, et Élisabeth Petit, « servant domestiquement » de Charles « Levrard, » tapissier à Saint-Michel-sur-Orge, fille de Jean Petit, charretier au même lieu, et de Denise Taguignot, d'autre part. — Actes intéressant les familles Guignot, Moyson, Boissy, Pinson, Cottard, Charpentier, Cordeau, Martin. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit de Didier Perrot, vigneron à « Gui- » perreux, » par « Jean Hébert, » marchand charron à Montlhéry, et consorts. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre labourable, « planté en arbre » pommier, » terroir de Saint-Michel-sur-Orge, champtier des « Meurgers, » fait, moyennant une rente annuelle de 9 livres, à « Estienne Fredet, » maçon en pierre à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Brière, sa femme, par Étienne « De Boissy, » jardinier à « Espinay-sur-Orge. » — Lots de partage entre les enfants et les héritiers de Denis Hébert, vivant, charron à Montlhéry, et de Claude Turon, sa femme. — Déclaration attestant que 14 habitants de Brétigny, nommés dans l'acte, ont contribué à indemniser les collecteurs de tailles de l'année 1703, d'une cote indûment inscrite au rôle. Cet acte est du 26 février 1704; il porte 9 signatures, y compris celle du tabellion. — Bail d'un arpent 1/2 quartier de terre et vigne, vignoble de Saint-Michel-sur-Orge, champtier de « Pierre lait, » fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Pierre Beslin ou Leslin, vigneron à Saint-Michel, par Jean « Gezon, », bourgeois de Paris.

E. 5883. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1er avril au 30 mai 1704. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit d'Acurse Antoine Moulin, laboureur au Plessis-d'Argouges, par Marguerite Plé, veuve de Jean Pelletier, demeurant à Brétigny. — Vente de 6 perches de terre, terroir de Longpont, dans les jardins, faite, moyennant 30 livres, à Élisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, par Jacques « Finet, » marchand charron à Montlhéry. — Bail d'héritages à Jacques « Ailorge, » marchand à « Saint-Verin-Des- » corçaie, » par Jean « Charpentier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Alexis Godard, menuisier, à « Virry-sur-Orge, » veuf de Catherine Jacquet, d'une part, et Françoise Souchard, fille de feu Pierre Souchard et de Marie Leblancq, d'autre part. — Transports d'héritages à Pierre Brayé, vigneron à Brétigny, par Denis Brayé, vigneron au même lieu, et Esmé Millet, sa femme. — Bail de 3 quartiers de pré, prairie de « Leuville, » le long de la chaussée de Launay, » fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Philippe Carqueville, vigneron à « Leuville, » par Simon « Disson, » prêtre et curé de Saint-Philibert-de-Brétigny (30 mai 1704).

E. 5884. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1er au 28 juin 1704. — Bail d'un arpent 20 perches de terre labourable, terroir de Brétigny, champtier dit « Courpecul, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres 12 sous tournois, à Pierre Brehié, vigneron à Brétigny, par « Louis Fouquet, » jardinier au « Casrouge, parroisse de St-Philebert de » Brétigny » au service et fondé de procuration d'Antoine Lévesque, huissier ordinaire du duc de Berry, demeurant à Versailles. — Ventes identiques faites par le même à François Mesline, manouvrier à Brétigny ; Michel Brahié, vigneron au même lieu ; Barthélemy Sevin, manouvrier au même lieu. — Donation à « Pierre Petineau, » couvreur en ardoise à Sainte-Geneviève-des-Bois, par Laurent Deschamps, jardinier-manouvrier au même lieu. — Accord entre Nicolas « Dabancourt, » maître chirurgien, et Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny. — Transport d'héritages à « Pierre Petineau » et Geneviève Chalouvrier, sa femme, par « Justine Deschamps, » mère de ladite Geneviève. — Bail de 3 quartiers de vigne, vignoble de Brétigny, fait par Louis Fouquet, déjà nommé, à « Cansin Martin, » vigneron à Brétigny, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres. — Accord et transaction entre Jacques Baudry, berger, à « Fleury » Mérogy, » d'une part, et Pierre Chaline, berger à « Courcouronne, » d'autre part. — Réglement de comptes entre Henri « Martel, » chevalier, « comte » de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier escuyer » de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, » d'une part, et Martin Baudin, laboureur à la ferme du château de Brétigny, d'autre part. Cet acte est daté du 26 juin 1704 et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Marguerit Du Carouges, » curé de Saint-Pierre de Brétigny.

E. 5885. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

8 juillet au 15 septembre 1704. — Contrat de

mariage entre Toussaint Gersant, charretier, fils de feu Théodore Gersant et d'Antoinette Coignet, d'une part, et Françoise Marineau, veuve de Simon Gardy, servante de Monsieur Néret, en sa maison de « Rosière, » paroisse de St-Pierre de Brétigny, » et fille de feu Mathieu Marineau et de Claude Mosny, d'autre part. — Vente du produit de 4 arpents de blé, haricots et vesces, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant 40 livres, à « Simon Mony, » charretier audit lieu, par Denis Badault, manouvrier au même lieu. — Vente d'un troupeau de 218 bêtes à laine, 8 vaches laitières, 1 taureau, faite, moyennant 1100 livres, dont 800 livres pour les bêtes à laine, à « Henry Martel, » chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier » escuyer de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, » par Martin Baudin, laboureur en « la ferme du chas- » teau de Brétigny, » et Marie Privé, sa femme. Cet acte, daté du 15 juillet 1704, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Margeuerit Du Carouges, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Contrat de mariage entre Jean « Bourgeron, » vigneron à « Ollain- » ville, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, fils de Mathurin « Bourgeron, vigneron au même lieu, et de feue Denise Mareschal, d'une part, et Marguerite Charpentier, fille de Jean « Charpentier, » praticien à Saint-Michel-sur-Orge, et de « Marguerit Jubin », d'autre part. — Règlement de comptes entre Marguerite « de Lépine, » femme de Charles Le Normand, s^r de Villers, bourgeois de Paris, ayant pouvoir d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry, « propriétaire de la ferme du Mesnil, sise en » ce lieu de Brétigny, » d'une part, et Mathurin « De- » villiers, » laboureur en ladite ferme, d'autre part. — Accord et transaction entre Geoffroy de « Guillerville, » sieur de la Fontaine, » commandeur de Saint-Louis, « estant de présent en sa maison de la Fontaine, size » en ce lieu de Brétigny, parroisse de Saint-Philebert, » d'une part, et « Nicolas Laisné, » laboureur en ladite ferme, d'autre part. Cet acte, daté du 14 août 1704, porte, entre autres signatures, celle de Simon « Dis- » son, » curé de Saint-Philibert de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit de Jeanne Bouillet, fille d'Isaac Bouillet, laboureur à « Charcoix, » par Marguerite Plé, veuve de Jean Pelletier, demeurant à Brétigny. — Actes relatifs à l'obligation, par « Pierre Huré, » garde des terres et seigneuries « du Bouchet, Vallepetit, Vallegrand, Mon- » taubert, » Marguerite Fontaine, sa femme, et Louis Fontaine, vigneron à Bondoufle, de payer tous les pansements et médicaments nécessaires à la guérison de Pierre Peuvrier, messier et garde du vignoble de Saint-Michel-sur-Orge.

E. 5886. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

4 octobre au 7 décembre 1704. — Bail de 2 arpents de terre labourable, terroir de Brétigny, lieu dit « St-Antoine, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres, à Nicolas « Meingot, » vigneron à Brétigny, par « Magdelaiene de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque. — Autre de maison et dépendances, « au Cas-rouge, parroisse de » St-Philebert de Brétigny, » fait par la même à Louis Baugé, berger à Brétigny. — Autre de grange et dépendances, au même lieu, fait par la même à « Jean « Robin, » cordonnier à Brétigny. Nota. La procuration donnée à Madeleine de Lespine par Antoine « Lé- » vesque, » huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry, demeurant ordinairement à Versailles, est passée devant des notaires de Paris et porte la date du 15 septembre 1704. — Rétrocession de bail à Denis « Chartier, » premier huissier audiencier en la capitainerie royale des chasses du comté de Limours, demeurant à « Morsan-sur-Orge, » par François Navet, marchand fruitier audit « Morsan. » — Baux d'héritages faits par Christophe « Pajot, » abbé de « la Chas- » seigne et Valcinthe, » conseiller en la Grand'cham- « bre, seigneur de Launay et St-Michel-sur-Orge, » à : Jean Jollivet, garçon meunier à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Villemaire, sa femme ; Henri Souchard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Le Roy, sa femme ; Étienne « Chapé, » marchand charpentier à « Linois. » — Autres, par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à Denis Deslimoge, vigneron à « Rosière, » « François Plé, » vigneron au même lieu ; Michel Aumont, vigneron à Brétigny. — Contrat de mariage entre « René Laurent, » fils de Liénard Laurent et de feue Anne Maingot, d'une part, et Agathe Lubin, fille de feu Thomas Lubin et de « Nicole Biar, » d'autre part. — Autre entre Pierre « Cordeau, » vigneron à « Guiperreux, parroisse de Longpont, » d'une part, et Catherine Hargenvillier, fille de feu Vincent Hargenvillier, marchand à Saint-Michel-sur-Orge, et de Madeleine Delaunay, d'autre part. — Vente d'héritages à Jean « Breton, » maître cordonnier à Montlhéry, par Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, et Marie Trouillet, sa femme, « Mathurin » Gérard, » vigneron à « Savigny, » et Louise Trouillet, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 100

sous tournois, au profit de Christophe Pajot, « abbé de » la Chasseigne et de Valsainte, » seigneur de « Launay » et de Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre « Pierre Clouzeau, » fils de « Denis Clozeau, » vigneron à « Guiperreux, » et de feue Jeanne Robin, d'une part, et Jeanne Mollu, fille de « Pierre Mollu, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Marie « Pino- » teau, » d'autre part. — Autre entre « Michel Pifret, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Gille Pifret et d'Élisabeth Martin, d'une part, et Marie-Anne Charpentier, fille de feu Clément Charpentier, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Marie Gillot, d'autre part. — Autre entre Fleurant « Bro- » desolle, » vigneron à « Ver-le-Grand, » fils des feus François Brodesolle « vivant, vigneron... audit Val- » legrand, » et Jeanne Durant, d'une part, et Françoise Brière, fille des feus Gille Brière, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Françoise Peuvrier, d'autre part. — Procuration donnée à Pierre Privé par sa mère, Marie Bonnard ou Bouvard, veuve de Jean Privé, demeurant à Brétigny.

E. 5887. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

10 janvier au 8 février 1705. — Bail de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, sur la rue conduisant du carrefour à l'église Saint-Pierre, fait à François « Boissier » ou « Boissière, » tailleur d'habits à Brétigny, par « Germain Giron, » laboureur à la ferme de la Justice, paroisse du Plessis-d'Argouges. — Acte de tirage au sort pour un soldat de milice de Brétigny. — Bail d'un quartier de vigne et de 6 quartiers de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres, à « Jean Guignard, » vigneron à Guipereux, par Thomas Rousseau, marchand cabaretier à Montlhéry. — Bail de 9 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 110 sous par arpent, à Gabriel Meslian, marchand cabaretier à Bondoufle, par « Louis Fontaine, » vigneron au même lieu. — Annulation du bail de la ferme de la Fontaine entre Jacques Gorge (*sic*) « de Beaulieu, » conseiller du Roi, contrôleur général des ventes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, au nom et comme fondé de procuration de Philippe Godens (*sic*) Emmanuel de Francquesne, conseiller et greffier du conseil des finances de Sa Majesté Catholique à Bruxelles, seul et unique héritier, à cause de Marie-Anne de Francquene (*sic*), sa femme, de feu Godefroy Francquene (*sic*) de Guillerville, commandeur de Saint-Louis et gouverneur de Bouillon, oncle de ladite Marie-Anne, du côté paternel, d'une part, et Nicolas Laisné, laboureur à la ferme de la Fontaine, d'autre part. — Bail de la ferme de la Fontaine, fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres pour la première année, et de 460 livres pour les années suivantes, par le susnommé « de Beaulieu » à « Denis Soret, » laboureur au Plessis-d'Argouges.

E. 5888. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1er au 30 mars 1705. — Vente de 4 perches de terre, terroir de Guipereux, champtier des Trois-Croix, faite, moyennant 4 livres, à Bon Goin, vigneron à Longpont, par Louis « Chartier, » vigneron au même lieu. — Bail d'un demi-arpent 8 perches de terre, terroir de Leudeville, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois, à « Louis » Bouché, » vigneron audit lieu, et Marie Mignot, sa femme, par Pierre « Dantier, » marchand à Saint-Germain-lès-Châtres, et Jeanne Charpentier, sa femme. — Vente d'une quarte de terre, terroir de Longpont, faite, moyennant 100 sous, à Louis « Chartier, » déjà nommé, par Pierre Chartier, vigneron à Guipereux. — Quittance de 180 livres délivrée à Jacques « de Mar- » guerit du Carouges, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par Marie Boutrie (4 mars 1705). — Transport d'une rente annuelle de 50 sous tournois, fait par la même Marie Boutrie à la fabrique de Saint-Philibert de Brétigny. Cet acte, daté du 9 mars 1705, porte, entre autres signatures, celle de Simon « Disson, » curé de Saint-Philibert. — Bail de maison et dépendances, à Linas, fait à Jean « Deslion, » marchand boucher audit lieu, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny. — Actes relatifs à la vente d'un quartier de vigne et terre, à Guipereux, faite, moyennant 90 livres, à Sulpice Lecompte, vigneron audit lieu, par Claude Guéron, vigneron à Montlhéry. — Contrat de mariage entre « Hervieu » René-Antoine « Bezuelz, » carrier, fils de feu Jean Bezuelz, vivant, laboureur à « Plelevillé, » diocèse de Coutances, élection de Valogne, généralité de Caen, d'une part, et Marie Le Page, veuve, en dernières noces, de Joseph Debours, vivant, marchand cabaretier à Longpont, d'autre part.

E. 5889. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

22 avril au 27 mai 1705. — Bail de la ferme de

la Maison-Neuve, fait, pour 9 ans, moyennant un loyer annuel de 800 livres, à Jacques « Bruière, » laboureur à ladite ferme, par « Henry Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de la duchesse d'Orléans. — Vente de 7 quartiers de terre, terroir de Brétigny, contiguë à la grande avenue d'ormes, faisant face au château de Brétigny du côté du Plessis, faite, moyennant 122 livres 10 sous, au susnommé « Henry Martel, » par François « Lemaire, » conseiller du Roi, banquier expéditionnaire en cour de Rome, seigneur et propriétaire des Bordes-Piedefert. — Consentement à délivrance de deniers donné à Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, par Martin Baudin, laboureur à la ferme de « Place, » parroisse de Lisse. » — Quittance de 3766 livres 19 sous 2 deniers, délivrée au susdit Baudin et Marie Privé, sa femme, par « Henry Martel, » déjà nommé. — Bail de 5 quartiers de terre, avec arbres fruitiers, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à « Simon Gillet, » vigneron audit lieu, par Pierre « Le Cler, » maître jardinier en la maison seigneuriale de La Norville. — Obligation de 54 livres, souscrite, au profit de Pierre David, vigneron à Brétigny, par « Pierre Bunot, » bourgeois de Paris.

E. 5890. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 feuillets in-4° chacun.

7 au 30 juin 1705. — Partage entre « Denis » et « Estienne Peuvrier, » vignerons à Longpont, fils et héritiers de Denis Peuvrier et de Marie Artage. — Bail d'un demi-arpent 1 quarte de vigne en friche, terroir de Saint-Michel, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 110 sous, à Claude « Le» dour, » le jeune, vigneron audit lieu, par Denis Ménager, vigneron à « Ballinvillier. » — Transport de rente fait à Jean « Trompant, » marchand à Villiers-sous-Longpont, par « Estienne Peuvrier, » déjà nommé. — Bail d'un quartier 1 quarte 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, à Simon Souchard, vigneron audit lieu, par Madeleine « de Lespine, » au nom et comme ayant charge d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Partage entre les enfants et héritiers d'André Souchard et d'Élisabeth Combault. — Règlement de comptes entre « Marie du » Coudray, » veuve de Noël Beschon, sieur « des » Sansonniers, » demeurant à Paris, d'une part, et Jean Poupond, laboureur en la ferme de Rochebrune, d'autre part. — Bail de la ferme de Rochebrune, fait par la même « Marie du Coudray, » moyennant un loyer annuel de 230 livres, à « Claude Perrot, » laboureur à Brétigny. Cet acte, daté du 28 juin 1705, porte, entre autres signatures, celle de François « Lemée, » curé du Plessis-d'Argouges. — Obligation de 121 livres 10 sous, souscrite, au profit de Jean Gouffier, vigneron à Longpont, par Jean Cordeau, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre « Jean Petitpas, » vigneron à Linas, fils de « Jean Petitpas » et d' « Anne » Berry, » d'une part, et Justine Brière, fille de Jacques Brière et de Barbe La Noüe, d'autre part.

E. 5891. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

13 juillet au 26 septembre 1705. — Contrat de mariage entre Joachim Geoffroy, jardinier au Perray, veuf de Madeleine Mathias, d'une part, et Marie Portehault, d'autre part. — Désistement de droits à valoir sur la veuve et les héritiers de Mathurin Champagne, de Leuville, au profit de « Didier Robin, » vigneron audit lieu, par son fils « Jean Robin, » cordonnier à Brétigny. — Quittance de 75 livres délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la Grande » Besche, paroisse de Saint-Hilaire, province de Nor» mandie, » par Simon Souchard, vigneron à Brétigny, et Antoinette Courtin, sa femme. — Obligation de 195 livres souscrite, au profit de Jean « de Compans, » par Jean Fontaine, laboureur à Cossigny, et Marie Moison, sa femme. — Marché de maçonnerie conclu entre « Louis Mazure, » laboureur et fermier de la ferme de la Noue-Rousseau, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. — Autre entre le susdit Claude Perrot et Charles Laurent, maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, et Jean « de » Compans, » ci-devant nommé, d'autre part. — Transport de bail d'héritages fait à Louis « Réault, » laboureur au Plessis-d'Argouges, par « Denis Soret, » laboureur à Brétigny.

E. 5892. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

18 octobre au 22 décembre 1705. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter à l'église de Saint-Pierre de Brétigny, conclu entre Jacques « Bru» ière, » laboureur à la ferme de la Maison-Neuve, agissant en qualité de marguillier en charge de ladite

église, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 18 octobre 1705, porte, entre autre signatures, celle de Jacques de Marguerit « du Carouges, » curé de Saint-Pierre. — Transport de rente fait à Pierre « Brunet, » marchand de vin à Paris, par Jean « Froissant », vigneron à Châtres. — Vente d'héritages faite à Claude Duchesne, veuve d'Henri Mollu, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par son frère « Denis Duchesne, » vigneron au même lieu. — Baux divers faits par Toussaint « Roger, » marchand à Brétigny, à François Bourgault, marchand boucher à Montlhéry, Antoine « Esnard, » marchand tailleur d'habits à Montlhéry, « Jean Ro- » bin, » cordonnier à Brétigny. — Récépissé d'extraits d'actes où les particuliers ont pris la qualité d'écuyer ou chevalier, délivré en faveur de Jean Noury, tabellion à Brétigny, Disson, curé de Saint-Philibert, et Lesmé, curé du Plessis-d'Argouges, par « Poignant, directeur de la Noblesse, » en exécution de l'arrêt du Conseil d'État ordonnant que les greffiers, notaires et tabellions etc. délivreront des extraits de tous les actes, sentences et jugemens, dans lesquels les parties auront pris les qualités de noble ou noble homme, d'écuyer, de messire et de chevalier. L'arrêt, qui est du 8 janvier 1697, est imprimé et précède le récépissé daté du 17 décembre 1705. — Actes intéressant les familles Ledour, Dauphin, Nion.

E. 5893. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

5 janvier au 29 mars 1706. — Procès-verbaux de tirage au sort pour soldat de milice à Brétigny. — Quittance de 75 livres, moitié de la somme donnée en gratification, par les garçons de Brétigny, à Louis Luce, soldat de milice dudit lieu. — Vente de 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Longpont, faite, moyennant 113 livres, à « Jean Guignard, » vigneron à Guipereux, et Marie Peuvrier, sa femme, par « Claude » Manon, » vigneron à Marcoussis, et Marguerite Geoffroy, sa femme. — Bail d'héritages fait à Antoine Godenet, vigneron à Guipereux, par Vincent Caille, vigneron au même lieu. — Vente d'un demi-quartier de vigne, vignoble de Guipereux, champtier « du » Fourneau, » faite, moyennant 21 livres 10 sous, à Vincent Caille, déjà nommé, par « Michel Vezé, » vigneron à Montlhéry. — Lots et partage entre François Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, Michel « Charpentier, » vigneron au même lieu, et Catherine Chartier, sa femme, d'autre part, enfants et héritiers de François Chartier, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny pour implorer la pitié de l'intendant au sujet de l'impossibilité où ils se trouvent de remplacer immédiatement Louis Luce, leur soldat de milice, qui passe pour avoir déserté.

E. 5894. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

4 avril au 25 juin 1706. — Acte d'assemblée des habitants de Brétigny portant affectation, au maître d'école, d'une rente annuelle de 24 livres 5 sous, léguée pour les pauvres, « attendu que présentement il n'y a » aucuns pauvres, » dans les deux paroisses, « quy » ayent besoin du secours de ladite rente. » — Bail d'héritages fait par Catherine-Angélique Dapremont, veuve de Clément Soin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel de robe courte au bailliage et siège présidial de Troyes, à Louis Perrot, maçon, et Jean « Lesueur, » bourrelier à Brétigny. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris. — Acte déclaratif du revenu annuel de la cure de Saint-Pierre de Brétigny (1200 livres), de la pension que peut supporter ce bénéfice (400 livres), suffisante « pour faire vivre et subsister... » Hiérosme Follope, » prêtre du diocèse de Rouen, en faveur de qui ladite cure a été résignée par Jacques « de Marguerit du Carouges » (20 mai 1706). — Contrat de mariage entre Thomas ou Vincent Vassé, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Simon Vassé, d'une part, et Marie Bourlet, fille de Jean Bourlet, manouvrier à Joigny-sur-Seine, servante de Charles « Levrard, » bourgeois de Paris, d'autre part. — Vente de grains faite à Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, par « Pasquié Girard, » manouvrier à Charcois. — Procès-verbal des réparations à faire en la ferme de Saint-Philibert, dressé d'après l'estimation faite par Liénard Laurent, maçon en plâtre, Claude Perrot, maçon en terre à Brétigny, et Étienne « Cha- » pel, » charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, à la requête de Jean Follope, avocat en parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et héritière d'Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, et d'Antoinette-Madeleine de Bordeaux, veuve dudit Henri Martel.

E. 5895. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

27 juillet au 30 septembre 1706. — Marché pour réparations au pressoir de la ferme de Saint-Philibert, conclu entre Jean « Follope, » avocat au Parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et héritière d'Henri Martel, d'une part, et Étienne Chapel, charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Quittance de 15 livres délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la » Grande Besche, » paroisse de Saint-Hilaire, en Normandie, par Nicolas Courtin, manouvrier à Brétigny. — Bail des fermes du Château et de Saint-Philibert fait, moyennant un loyer annuel de 2700 livres, dont 1500 livres pour la ferme du Château et 1200 livres pour la ferme de Saint-Philibert, à Jacques Daix, laboureur à « Saulx, » par Jean « Follope, » déjà nommé, en la présence et du consentement d'Antoinette Madeleine de Bordeaux, veuve d'Henri Martel, seigneur de Brétigny. — Bail de 9 arpents moins 1 quartier de terre, fait, moyennant, un loyer annuel de 44 livres 7 sous, par le sus-nommé Jean « Follope, » à Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny. — Bail de maison et dépendances, à Charcois, fait à François Desplaces, laboureur audit lieu, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont. — Contrat de mariage entre Jean « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de Catherine Trousseau, d'une part, et Marie Fichet, fille de feu Pierre Fichet et de Jeanne Robin, d'autre part. — Bail d'héritages, à « Iteville, » fait à François « Dif, » manouvrier audit lieu, par François Dif, laboureur aux Bordes Piédefert. — Bail de « la ferme et métairie de la Fontaine, autrement » dit de la Moynerye, » fait, moyennant un loyer annuel de 520 livres, à Marie Chevallier, veuve de Jacques Guené, « laboureur » en ladite ferme, par Nicolas « Suert de Lambert, » avocat au parlement, au nom et comme procureur de Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, chanoine de Strasbourg, prieur commendataire de Notre-Dame de Longpont. — Renonciation, par Didier « Bedeau, » aux successions de Pierre Bedeau et Marie Robert, ses père et mère. — Bail de 50 arpents de terre labourable, terroir du Plessis-d'Argouges, fait, moyennant un loyer annuel de 220 livres, à François « Aniel, » menuisier, « et Pierre Gauchain, marchand audit lieu, par Nicolas « Suert de Lambert, » déjà nommé.

E. 5896. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

17 octobre au 25 novembre 1706. — Actes relatifs à une rente annuelle de 40 sous tournois, rachetée et reconstituée, le jour même, 17 octobre 1706, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par 1° Pierre Danne, vigneron audit lieu, 2° Clément « Danne, » bourgeois de Paris. Les deux actes portent, entre autres signatures, celles de François « Guil-» lemot, » curé, et Étienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Jean Leduçq, vigneron audit lieu, par Marie Mongdelait, veuve de Nicolas Laisné, meunier au moulin du Carouge. — Contrat de mariage entre Claude Musnier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Simon Musnier et de Marie Cordeau, d'une part, et Louise Vallé, fille de feu Jacques Vallé, vivant, vigneron à Longpont, d'autre part. — Autre entre Nicolas Augé ou Angé, fils de feu Louis et de Louise Rottier, demeurant à Leuville, d'une part, et Marie-Jeanne Mesnard, fille de feu Antoine Mesnard et de Jeanne Chaperon, d'autre part. — Transport du bail de la ferme de Saint-Philibert fait à Jacques « Daix, » le jeune, par son père Jacques « Daix, » laboureur à « Saulx. » — Marché pour réparations à une maison, conclu entre « François Deplasse, » laboureur à Charcois, d'une part, et Marie Musnier, veuve de Denis Aumont, d'autre part.

E. 5897. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

16 au 26 décembre 1706. — Actes relatifs à la liquidation de la succession de Jacques de Marguerit du Carouges, curé de Saint-Pierre de Brétigny. Les actes, qui sont datés des 16 et 17 décembre 1706, portent, entre autres signatures, celles de Pierre Joseph « de Marguerit, » écuyer, seigneur du Mesnil, frère et héritier du défunt curé, et Jean « Delclergue, » son successeur à la cure de Saint-Pierre. — Baux divers faits par Pierre « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et « Nicole Mauclère, » sa femme, à « Di-» dier Perrot, » vigneron à Guipereux, et Françoise Danne, sa femme, Robert Peuvrier, vigneron à Guipereux, et Catherine Turon, sa femme, Jean « Peuvrier, » vigneron à Guipereux, et Élisabeth Guionnet, sa femme.

E. 5898. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

5 janvier au 22 mars 1707. — Bail de 10 arpents 3 quartiers de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous par arpent, à Barthélemy « Foulon » et Jean « Feuilleret, » vignerons à Marolles, par Jean « Oury, » arpenteur royal à Brétigny. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait, par le même « Noury, » à Jérôme Puot, charretier à Marolles. — Contrat de mariage entre Étienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge, y demeurant, fils des feus Étienne Simon, aussi maître d'école, vivant, demeurant à « Charny-en-France, diocèze de Meaux-en-Brie, » et de Catherine Morlet, d'une part, et Jeanne Charpentier, veuve de Louis Dupuis, vivant, soldat aux gardes du Roi, et, auparavant, veuve de Robert Donné, vivant, marchand vannier à Saint-Michel-sur-Orge. — Transaction entre Michel et Guillaume Marineau, frères, vignerons à Saint-Michel-sur-Orge. — Rétrocession d'héritages à « Jacques Charpentier, » vigneron à Brétigny, par Léonard Piedeleu, manouvrier au même lieu. — Contrat de mariage entre Michel Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Jean Marineau, d'une part, et Anne Chartier, fille de feu Claude Chartier et de Charlotte Mazy, d'autre part. — Autre entre Charles Souchard, vigneron à Brétigny, fils de Pierre Souchard et de feue Marguerite Martin, d'une part, et « Marie Gomez, » servante à Brétigny, fille de feu Marin Gomez et de Madeleine Guéné, d'autre part. — Quittance de 30 livres délivrée à Anne Aumont, veuve de Toussaint Roger, par Vincent Boudet, charretier à Brétigny. — Bail de portion de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, fait à « Louis Brequin, » serrurier à « Viry, » par Jacques Poisson, charretier à Brétigny. — Bail de 10 arpents de pré, prairie de Brétigny, « entre la chaussée de Guiperreux et le Cas- » rouges, » fait, moyennant un loyer annuel de 270 livres, à François « Cordeau, » marchand hôtelier à « Linois, » par Jean « Folloppe, » avocat au parlement, demeurant à Paris, au nom et comme tuteur honoraire (sic : pour onéraire ?), d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et unique héritière de feu Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, « premier escuyer de son Altesse Royale Madame la » duchesse d'Orléans, » agissant avec le consentement d'Antoinette Madeleine « de Bordeaux, » veuve du défunt Henri Martel (22 mars 1707). — Ratification par Gabrielle Arivau ou Arinau, veuve de Jacques Bruière, du bail de « la ferme de la Maison-Neuve, » fait à son mari par Henri Martel, ci-devant nommé.

E. 5899. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

14 avril au 1er juin 1707. — Acte de remise de titres entre Pierre-Joseph « De Marguerit, » écuyer, sieur du Mesnil, demeurant à Paris, agissant comme donataire universel de feu Jacques de Marguerit du Carouges, prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, d'une part, et Jacques Masson, maréchal à Brétigny, agissant en qualité de marguillier de l'église Saint-Pierre, d'autre part. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, champtier de « Terre » Riche, » fait, moyennant une rente annuelle de 100 sous par arpent, à « Claude Polleau, » marchand fruitier à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean-Louis « Né- » ret, » bourgeois de Paris, « de présent en sa maison » de Rosierre, parroisse de St-Pierre de Brétigny. » Cet acte, daté du 1er mai 1707, porte, entres autres signatures, celle de François « Lemée, » prêtre, curé du Plessis d'Argouges. – Bail d'héritages, par le même « Néret, » à Michel Aumont, vigneron à Brétigny. — Titre nouvel d'un cens de 3 sous et d'une rente foncière de 60 livres, au profit d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, seule fille et héritière d'Henri Martel, seigneur de Brétigny, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, greffier et tabellion au bailliage de Brétigny (1er mai 1707). — « Devis des grosses » ouvrages de massonnerye à faire présantement en » la ferme de St-Philbert, despendant de la seigneurye » de Brétigny, » et marché en conséquence entre Jean « Folloppe, » avocat au parlement, tuteur onéraire de « Mademoiselle de Fontaine Martel, » d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. — Bail de la dépouille de 44 arpents de pré, dépendant du prieuré de Longpont, fait, moyennant 29 livres par arpent, à Claude Cordeau, demeurant à Longpont, par Nicolas « Suert de Lambert, » avocat au parlement de Paris, agissant en qualité de procureur de « Frédéric » Constantin de la Tour d'Auvergne, chanoine de » Strasbourg, prieur commandataire du prieuré de » Nostre-Dame de Longpond, ordre de Cluny, diocèse » de Paris » (13 mai 1707). — Bail de la ferme « du » Mesnil » et dépendances fait par le même « Suert de » Lambert, » moyennant un loyer annuel de 575 livres et 6 chapons gras, à Antoine « Polleau, » laboureur en ladite ferme, et Catherine Machelard, sa femme. — Transports de créances au même « Suert de Lambert, »

par François « Chalmette Desaintefoy, » demeurant à Paris, tant pour lui que pour Louis-Joseph Chalemette de Sainte-Foy, écuyer, conseiller du Roi. — Contrat de mariage entre « Anthoine Picot, » veuf en premières noces, de Françoise Bertelot, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Geneviève Bedeau, fille de feu Pierre Bedeau, d'autre part. — « Devis des » ouvrages de charpente à faire en la ferme de St-Philebert, » et marché en conséquence entre Jean « Folloppe, » ci-devant nommé, d'une part, et Étienne « Chapé, » charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part.

E. 5900. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

13 août au 4 septembre 1707. — Quittance de 50 livres, délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la grande Besche, parroisse de St.-Hillaire, » province de Normandie, » par Jean Poulliau, charretier au Plessis d'Argouges, et Marie Poisson, sa femme. — Bail de 6 quartiers de terre labourable, terroir de Brétigny, champtier de « la Longue Raye, » fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à Pierre Brayé, vigneron à « Lagarde, » paroisse de Brétigny, par Jean « De Compans, » bourgeois de Paris, agissant en qualité de tuteur des mineurs de Nicolas Philippe et Anne Thérèse Gaitat, et aussi comme procureur de Florance Le Clerc, veuve de Claude Gaitat, vivant, fermier général du domaine. — Bail de 5 arpents 1/2 quarte de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres 10 sous, par le même « De Compans, » à Toussaint Gersant, charretier à Brétigny, et Françoise Marineau, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à « Rosière, » fait à Marie Ribaut, veuve de Pierre Lafontaine, par Henri « Peuvrier, » bourgeois de Paris. — Baux à rente faits par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à : Julien Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; « Claude Meunier, » vigneron au même lieu ; Simon Meusnier, vigneron au même lieu ; « Pierre Mollu, » vigneron au même lieu. — Convention entre Claude Dufour, jardinier à Dijon en Bourgogne, d'une part, et Marie Pastoureau, veuve de Claude Lochon, vivant, concierge des prisons de Montlhéry, d'autre part.

E. 5901. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

21 octobre au 30 décembre 1707. — Testament de Jacques « Masson, » maréchal à Brétigny. — Testament de Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, demeurant à « Rosierre, parroisse de St.-Philibert » de Brétigny. » La testatrice lègue 3 livres de rente à la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 15 sous par arpent, à Louis « Réault, » laboureur au Plessis d'Argouges, par Jean « Folloppe, » avocat en parlement, tuteur onéraire de « Mademoiselle de Fontaine Martel, » Dame de Brétigny. » — Bail d'un demi-arpent de pré, prairie de Brétigny, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 7 livres, à « François Plé, » vigneron à Brétigny. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de la susdite Dame de Brétigny, par : les héritiers de Jacques Courtin ; les héritiers de Pierre Ravet. — Assemblée d'habitants de la paroisse Saint-Philibert de Brétigny, au nombre de 35, portant délibération sur les voies et moyens pour réparer l'église menaçant ruine. Cet acte est daté du 18 décembre 1707 et revêtu de 23 signatures, y compris celle du tabellion. — Baux à rente faits par Jean Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à Claude « Ledour, » le jeune, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Michel Leblancq, charron à Brétigny. — Bail de maison et dépendances, à « St.-Vrain, » fait à Henri « Petit, » charretier à Saint-Vrain, par Marie Chevallier, veuve de Jacques Laboureur, demeurant à Brétigny.

E. 5902. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

7 janvier au 26 mai 1708. — Testament de Jacques « Masson, » maréchal à Brétigny. Cet acte, daté du 7 janvier 1708, porte, entre autres signatures, celle de « Spire Rochefort, » maître des petites écoles de Brétigny. — Contrat de mariage entre « Jean-Bap- » tiste Lamartinier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Jacques Gaspard de Lamartinière, officier du Roi dans le régiment « d'Autrecq, dans les Dragons, » et de « Catherine Thomas, » d'une part, et Barbe Pinson, fille de Michel Pinson, vigneron au même lieu, et de feue Françoise Cottard, d'autre part. — Tirage au sort pour soldat de milice. — Bail de 5 quartiers de vigne fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres 7 sous 6 deniers, à « Caterine Thomas, » déjà nommée, par « Estienne Régnier, » jardinier à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Robert Donné, fils de feu Robert Donné et de Jeanne Charpentier, remariée à Étienne « Simon, » maître de pension à

Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Élisabeth Cossonnet, fille des feus Jacques Cossonnet et Élisabeth Charpentier, d'autre part. — Devis des ouvrages à faire à l'église Saint-Philibert, et adjudication des travaux. — Vente de récolte en grains faite à « Hector » Jarsant, » charretier à Brétigny, par Françoise Marineau, veuve de Toussaint Gersant. — Contrat de mariage entre Nicolas Pierre, garçon meunier au moulin du Carouge, veuf, en premières noces, de Louise Langlois, d'une part, et Marie-Anne Galois, fille de feu Pierre Galois et d'Anne Graingault, d'autre part. — Actes relatifs à un transport de bail d'héritage fait à « Hector Jarsant, » par Françoise Marineau. — Vente de terre labourable, terroir de Brétigny, faite, moyennant 56 livres l'arpent, à Denis « Marineau, jardinier au Carouge, par Isaac Bouillet, laboureur, et Françoise Girard, sa femme, demeurant à Charcois. — Transaction entre les héritiers de Jacques Masson, vivant, maréchal à Brétigny.— Ratification, par Marie Mosny, d'un acte de Nicolas Buard, son mari, laboureur à Brétigny. — Renonciation, par Jean Poulleau, charretier au Plessis d'Argouges, à la succession d'Antoine Polleau, son père. — Bail de la ferme du Mesnil fait, moyennant, entre autres conditions, un loyer annuel de 500 livres et 6 chapons, à « Jean » Bourgeron, » meunier au moulin Basset, par Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Plusieurs actes parmi ceux qui composent cette liasse portent la signature de Spire « Rochefort, » maître d'école à Brétigny.

E. 5903. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1er au 22 juillet 1708. — Quittance de 80 livres délivrée à Jean Charpentier, praticien à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean Guignot, vigneron à Épinay-sur-Orge, et Marguerite Moison, sa femme. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à Nicolas Fraysié, berger à Brétigny, par Marc Fouquet, jardinier à Linas, et consorts. — Quittance de 15 livres, rachat de rente, délivrée à X. Boutterie par Jacques Arnoul, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Collibet, sa femme. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre plantée en pommiers, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres, à Pierre Beslin ou Geslin, manouvrier audit lieu, et Louise Fichet, sa femme. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, portant acceptation des propositions d'Antoine « Beau- » det de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de La Garde, touchant un changement de chemin, la clôture d'une fontaine, l'appropriation d'un lavoir. Cet acte, daté du 22 juillet 1708, est revêtu de 13 signatures, y compris celles de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, Nicolas « Ferron de Mondion, » curé de Saint-Philibert, et Jean « Noury, » tabellion. — Acte d'assemblée de paroissiens de Saint-Philibert, au nombre de 18, portant acceptation de rachat de rentes dues à la fabrique et autorisation au marguillier Nicolas Buard de payer 160 livres à Claude Perrot, maçon, entrepreneur des travaux de réparations à l'église. — Actes relatifs à un legs de meubles fait à Marie-Anne Quatrehomme par son oncle, Nicolas Corneillet, curé de « Septueille » près Mante-sur-Saine. »

E. 5904. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

2 au 30 août 1708. — Désistement de promesse de mariage faite à Marie-Anne Galois, par Nicolas Picard, garçon meunier au moulin du Carouge. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Jean Guignard, vivant, vigneron à Guipereux, et de Marie Peuvrier. — Titre nouvel d'une rente annuelle passé, au profit de « Didier Perrot » et de « Jean-Baptiste » Logre, » par « Henry Roben, » vigneron à « la » Villedubois. » — Transport d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 livres fait à « Sulpice Le Conte, » vigneron à Guipereux, par « Denis le Roy, » bourrelier à Nozay. — Bail d'héritages, à Guipereux, fait à « Anthoine Godinet, » ou « Godinot, » vigneron audit lieu, et Marie Bouzinard, sa femme, par « Jean Be- » noist, » vigneron au même lieu, et Élisabeth Guignard, sa femme.

E. 5905. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

12 au 30 septembre 1708. — Bail d'une vache laitière fait à Charles Merry, berger à La Norville, par Pierre Fouquault, berger à Brétigny. — Conventions entre Nicolas Ferron « de Mondion, curé de St-Phil- » bert, » d'une part, et Spire « Rochefort, » le jeune, sergent au bailliage de Brétigny, touchant la tenue des petites écoles dans la paroisse de Saint-Philibert, d'autre part. (15 septembre 1708.) — Protestation de Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal du bailliage et syndic

perpétuel de Brétigny, contre l'opposition de certains habitants à l'exécution d'une convention intervenue entre les habitants de Brétigny et Beaudet de Beaumont, propriétaire de la maison de La Garde. — Testament et codicile de Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson. Legs à l'église de Montlhéry. La testatrice donne à l'église Saint-Pierre « un plat de cuivre, » à la charge de 2 messes basses pour le repos des âmes de son mari et de ses père et mère. — Transport de créance fait à Léonard Mérigot, maçon « en pierre en » gros murs, » à Longpont, par Pierre Bureau, maçon en terre au même lieu.

E. 5906. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

15 au 28 octobre 1708. — Transport de créance fait à « Paul Matar » et consorts, collecteurs des tailles de la paroisse du Plessis-d'Argouges en l'année 1707, par Isaac Bouillet, laboureur à Charcois. — Contrat de mariage entre Clément Gonsé, charretier, à Brétigny, fils de Marin Gonsé et de Madeleine Guené, remariée à Pierre Brayé, d'une part, et Jeanne Fouquerolle, fille de « Antoin Foucroll, » mercier à Brétigny, et de Jeanne Dolbeau, d'autre part. — Bail de 3 arpents 1 quartier 1/2 de terre, appartenant à la fabrique de Saint-Philibert, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres par arpent, à Jean « Robin, » cordonnier à Brétigny, par « Nicolas Buard, » laboureur et marguillier de Saint-Philibert — Quittance de 49 livres 19 sous, délivrée à François Aniel, menuisier au Plessis-d'Argouges, par François Husson marchand de chevaux « du pays de Pointel, province de Norman- » die. » — Baux d'héritages faits par Françoise « Né- » ret, » bourgeoise de Paris, à Clément Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Jean-Baptiste « La- » martinier, » vigneron à Brétigny ; Étienne « Fre- » det, » maçon en plâtre à Saint-Michel-sur-Orge ; Florent Bradessolle, vigneron au même lieu. — Récépissé de titres donné à Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, par Louis Peuvrier, compagnon fripier à Paris. — Bail d'héritages à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Alexandre Chenet ou Chevet, journalier à Paris, par Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny.

E. 5907. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

5 au 25 novembre 1708. — Désistement de toutes poursuites et procédures contre le sieur de Beaumont, conseiller du Roi, expéditionnaire en cour de Rome et propriétaire de la maison de La Garde, de la part de « Michel Robert, Jacques Charpentier, » et « Gabriel Harivau, » veuve de « Jacques Bruière, » demeurant à Brétigny. — Compromis et choix d'arbitres entre Marguerite « de Lespine, » femme de Charles Lenormand, sieur de Villiers, major du régiment de..., ayant charge de Monsieur Delamolaison (*sic*), nouvel « acquéreur de la maison, fief et terre de » la Fontaine, » d'une part, et « Denis Soret, » laboureur, demeurant dans la maison de la Fontaine, d'autre part. — Pièce y relative. — Transport d'héritages, à Châtres, fait à « Estienne Régnier, » jardinier à Saint-Michel-sur-Orge, et Catherine Le Coisne, sa femme, par Pierre Mollu et consorts. — Désaveu de poursuites contre le sieur de Beaumont, de la part de Pierre Coilliau et Pierre Brayé, vignerons à Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 6 livres, passé au profit de Michel Danne, par Michel « Pinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Bail d'héritages, au Perray, fait à Nicolas « Hocquigny, » marchand à Sainte-Geneviève-des-Bois, par Pierre « Leclerc, » ou « Leclère, » jardinier à La Norville, et consorts. — Bail d'héritages, à Villiers sur-Orge, fait à Thomas Panet, par Jean Guignot, vigneron à Épinay-sur-Orge, et Marguerite Moyson, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 45 sous tournois, passé, au profit de Jean Quatromme, marchand maréchal à Montlhéry, par Pierre Souchard, le jeune, et consorts.

E. 5908. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 30 décembre 1708. — Élection d'un marguillier pour la paroisse de Saint-Philibert. — Transport de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Morangis, fait à Jean Pichard, manouvrier audit lieu, par Nicolas Pichard, charretier au Perray. — Transport d'héritages fait à Pierre Savoye, vigneron à Brétigny, par Étienne Colliau, manouvrier au même lieu. — Élection d'un marguillier pour la paroisse de Saint-Pierre. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Taillefer, fils des feus Nicolas et Charlotte Jolly, d'une part, et Marie-Jeanne Aumont, fille de Gille Aumont, vigneron à Brétigny, et de Marie Pillard, d'autre part. — Consentement à délivrance de deniers, donné au profit de Louise-Madeleine, Madeleine et Charlotte Lormier, demeurant ordinairement à Misery, par Pierre Arnoult, jardinier à « Valgrand. » — Acte relatif au soldat de milice pour Brétigny.

E. 5909. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

27 janvier au 10 mars 1709. — Contrat de mariage entre « Denis Delahaye, » fils de Guillaume Delahaye et de Marie Fouré, d'une part, et Geneviève Delaplace, fille de Vincent « Delaplace, » charron à « Valgrand, » et de Denise Pardé, d'autre part. — Pièces relatives à une estimation de dommages et intérêts faite par Jacques « Daix, » laboureur, et « Nico- » las Buard, » laboureur à Brétigny, experts nommés par acte passé par-devant le tabellion de Brétigny, le 9 novembre 1708, entre Marguerite Delespine, au nom et comme ayant pouvoir de « Monsieur Damoresan, » nouvel acquéreur et propriétaire de la terre, maison » et fief de la Fontaine, sis en ce lieu, d'une part, » et « Denis Sauret, laboureur et fermier de ladite terre, » maison, clos, jardin et despendances dudit fief de la » Fontaine, d'autre part. » — Quittance de 7 livres 10 sous, délivrée à Étienne Chapé, charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, par Marguerite Bourgeron, veuve, en dernières noces, de Jacques Masson, maréchal, demeurant à Brétigny. — Acte relatif à la liquidation de la succession de Marguerite Plé, veuve de Jean Peltier. — Inventaire après décès de Guillaume Séguain, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Testament de Louise Lornois, femme de Pierre Bouron, manouvrier, à « Cossigny, » paroisse Saint-Pierre-de-Brétigny. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de « Linois, » champtier dit « Carcassonne, » faite, moyennant 40 livres, à Nicolas « Cordeau, » laboureur en la ferme de « Vallorge, » par Martin « Cordeau, s[r] Delestan » et Guillaume « Cordeau de Bellefontinte » (*sic*, dans la signature autographe, et « sieur de Bellefontaine » dans le corps de l'acte), tous deux « jens d'armes du » Roy, estans de présent logé en la ferme de Vallorge, » parroisse de S[t]-Philbert-de-Brétigny. » — Vente de bestiaux à Anne « Grosbois, » veuve de Jacques Guyot, demeurant à Longpont, procuratrice substituée du « prince Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, » prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de » Longpond, » par Antoine « Polleau, » laboureur en « la ferme du Mesnil, parroisse de S[t]-Philbert » de Brétigny. — Lots de partage des immeubles provenant des successions de Laurent Deschamps, de Sainte-Geneviève-des-Bois, et Barbe Perdijon, sa femme.

E. 5910. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

18 avril au 10 juin 1709. — Accord et transaction entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « propriétaire de la terre, maison, » fiefs et despendances de la Fontaine, size en ce lieu » de Brétigny, comme l'ayant acquis de M[r] l'abbé de » Boisgibault, demeurant ordinairement à Paris,... » estant de présent en sa dite maison de la Fontaine, » paroisse de S[t]-Philbert de ce lieu de Brétigny, » d'une part, et Denis Soret, d'autre part. — Quittance de 12 livres, délivrée à Claude Duchesne, veuve d'Henri Molu, et Antoine Duchesne, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jacques Renié, vigneron à Brétigny. — Acte d'assemblée des habitants des paroisses Saint-Pierre et Saint-Philibert de Brétigny, portant nomination de deux paroissiens pour l'exécution de l'arrêt du parlement du 19 avril 1709, sur la subsistance des pauvres. Cet acte, daté du 5 mai 1709, porte, entre autres signatures, celles de « N. de Mondion, curé de » S[t]-Philbert » et « Delclergue, curé de S[t]-Pierre. » — Vente d'héritages à Michel « Réault, » laboureur, par Louis « Réault, » laboureur au Plessis. — Transport d'héritages fait par les mêmes « Réault » à leur sœur « Charlotte Réault, » veuve de Clément Guéné, vivant, laboureur, à Fleury-Mérogis. — Testament de François « Guillemot, » prêtre, curé de Saint-Michel-sur-Orge. Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Michel, « au lieu et place où ses prédécesseurs » curés ont estez mis ; » il nomme pour exécuteur testamentaire François Lemée, prêtre, curé du Plessis d'Argouges. Cet acte est daté du 10 juin 1709 et a été signé par les deux témoins, Étienne « Simon, maistre » de pension » à Saint-Michel-sur-Orge, et Pierre « Ca- » barin, prêtre de Paris, déservant la cure dudit » Saint-Michel-sur-Orge, accause de l'indisposition » dudit sieur curé. » — Règlement de comptes entre Louis « Regnault, » maréchal à Montlhéry, d'une part, et Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson, maréchal à Brétigny, d'autre part.

E. 5911. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

21 juillet au 29 septembre 1709. — Quittance de 225 livres, délivrée à Pierre « Mollu, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Françoise « Néret, » bourgeoise de Paris, « estant présentement en sa maison » de Rosière, parroisse de S[t]-Pierre de Brétigny, » agissant en qualité de fille et héritière en partie de Jean Louis Néret. — Vente de 8 perches 1/3 de pré, paroisse de Saint Michel sur-Orge, faite, moyennant 36 livres, à Christophe « Pajot, » conseiller au parle-

ment, « seigneur de Laulnoy, St-Michel-sur-Orge et » autres lieux, de présent au chasteau dudit Laulnoy, » par Nicolas Fichet, l'aîné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Catherine Forget, sa femme. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Jacques Charpentier et de Geneviève Brayé. — Assignation à Jean Bourgeron, laboureur à Brétigny, lieu dit le Mesnil, en payement de la somme de 7 livres, prix d'un « chap- » peau fin, » à la requête de Jean Delaunay, marchand chapelier à Montlhéry. — Transport de créance à Nicolas « Cordeau, » fermier à « Vallorge, parroisse » St-Filbert » de Brétigny, ayant charge et pouvoir de « Monsieur le marquis de Leuville, » par Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur » du fief de la Fontaine, siz en ce lieu de Brétigny. » — Contrat de mariage entre Jean Chenechal, berger à Brétigny, veuf en dernières noces d'Anne Agot, d'une part, et Geneviève Charpentier, fille de feu Jacques Charpentier et de Geneviève Brière, d'autre part. — Renonciation, par Jacques « De La Roche, » maître peintre à Paris, et « Anne Mestois, » sa femme, aux successions de Roch Mestois, « s^r Demonregnault, » et de Marie Amyot, père et mère de ladite Anne. — Contrat de mariage entre Nicolas Bucher, fils de « Pierre » Bucher, » vigneron à « la Ville-du-Bois, » et de feue Jeanne Cochonnet, d'une part, et Marie-Jeanne Roussiau, fille des feus Jean Roussiau et Jeanne Mignié, d'autre part. — Bail de 7 arpents 3 quartiers de terre fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 14 sous, par la fabrique de l'église Saint-Pierre de Brétigny, à Claude Perrot, marguillier de cette église. Cet acte est daté du 29 septembre 1709 et porte la signature de Jean « Delclergue, » curé de l'église Saint-Pierre.

E. 5912. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

18 octobre au 26 décembre 1709. — Quittance de 30 livres délivrée à Laurent Dantier, charretier à « Charcoix, » par Jacques Hardy, charretier au Plessis d'Argouges. — Vente de droits successifs à Charles » Jaiard, » vigneron à « La Vallée, paroisse de Saint- » Vrain-Descorsy, » par Louis « Aubert, » vigneron au même lieu, et Marie Jaiard, sa femme. — Quittance de 15 livres, pour une année de loyer de 2 arpents de terre, délivrée à Nicolas Durant, charretier à Bondoufle, par Aimée Gilbert, veuve de Jean Soret, cabaretier au Plessis d'Argouges. — Bail de maison et dépendances, « au Mesnil, paroisse de Saint-Phili- » bert » de Brétigny, fait à Pierre Logre, vigneron à Brétigny, par Louis Savoye, laboureur à « Saint-Erz, » près Corbeil. » — Bail de maison et dépendances en la paroisse de Linas, fait à « Jean Jollivet, » boulanger en ladite paroisse, par Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson, demeurant à Brétigny. — Bail d'un quartier de terre labourable, terroir de Brétigny, champtier « de Coldejet, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres, à Guillaume Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, demeurant à Brétigny. — Vente faite par « Nicolas » Meingot, » vigneron à Brétigny, et Anne Delamain, sa femme, à Jean Pinot, vigneron à Auvers, de tous les biens appartenant à ladite Anne dans la succession de son père, Étienne Delamain. — Marché pour travaux de réparation aux conduites d'eau du parc et des environs du château de Brétigny, passé entre Jean « Folloppe, » avocat en parlement, en qualité de tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, « dame dudit Brétigny, » d'une part, et « Éloy Mulot, » fontainier à Châtres, d'autre part. — Quittance de 42 livres, délivrée à « Laurent Dantier, » charretier à « Charcoix, » paroisse du Plessis d'Argouges, par Jacques Hardy, charretier au Plessis d'Argouges. — Bail d'héritages à Pierre « Gauchain, » laboureur au « Plessis Pasté, » par Marie Patoureau, veuve de Claude Lochon, demeurant à Brétigny. — Accord entre « Jean Bourgeron, » laboureur à Brétigny, et Madeleine de « Lespine, » fondée de procuration de « Monsieur Lévesque. » — Déclaration de Michel « Chotard, » jardinier au château du Plessis d'Argouges, portant qu'il a gardé auprès de lui, par pure amitié, son petit-fils, Louis Réault, dont le père, Louis Réault, ne doit, par conséquent, aucun frais de pension. — Bail de 6 quartiers de terre labourable « au Mesnil, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 13 livres tournois, à Simon et Charles Souchard, vignerons, par Madeleine « de » Lespine, » bourgeoise de Paris, fondée de procuration « du sieur Antoine Lévesque, huissier de la » chambre de Monsieur de Berry, propriétaire de la » maison appelée le Cas rouge, ferme et dépendances » du Mesnil, sis en la paroisse de Saint-Philbert » de Brétigny.

E. 5913. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au 30 janvier 1710. — Titre nouvel d'une rente de 10 livres, au profit de Jacques Taillefer, marchand

à « Villemoisson, » par Catherine Tremblay, veuve de Simon Tissier, vivant, tonnelier à « Villier sur-Orge. » — Accord et transaction entre Guillaume Robinet, charretier au hameau du Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, veuf de Barbe Provenché, d'une part, et Guillaume Provenché, valet de cour en la paroisse d'Athis, d'autre part. — Transport de rente à Marguerite Benoist, veuve de Nicolas Morin, fermière « au Noüe, paroisse de Valgrand, » par Nicolas « Cordeau, » laboureur à « Vallorge, paroisse de Saint- » Philibert de Brétigny, » et Cécile Poulleau, sa femme. — Transport de créance aux époux Cordeau par la même Marguerite Benoist. — Conventions entre des paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, au nombre de 11, et Jacques Barrié, jardinier, qui est nommé bedeau de cette église. Cet acte est daté du 19 janvier 1710 et revêtu de 9 signatures, parmi lesquelles on voit celles de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, et de Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny. — Vente d'une quarte 1/2 de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 25 livres, à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par Louis Cornut ou Cormit, vigneron à Marcoussis, et Marie Blondet, sa femme. — Actes intéressant les familles Marineau, Masson, Barry, Peltier, Prévost, Lemaistre.

E. 5914. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 au dernier février 1710. — Vente d'héritages à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par Jean « Bourgeron, » vigneron à « la Ville- » du-Bois, » et Geneviève Blondeau, sa femme. — Autre au même « Huguet, » par François « Rous- » seau, » vigneron à la « Ville-du-Bois, » et Anne Rattier, sa femme. — Transport de rente à Claude « Ledour, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Debouge, demeurant au même lieu. — Quittance de 100 sous, délivrée à Denis Pelletier par Jean Bouillet, laboureur à « Charcoix, » paroisse du » Plessis Pasté. » — Accord et transaction entre Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, d'une part, et Antoine Privé, manouvrier au même lieu, et Marie Ravet, sa femme, d'autre part. — Vente de 14 perches de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 45 livres, à Nicolas « Hu- » guet, » déjà nommé, par Pierre Cornut, vigneron à Marcoussis, et Marie Heurtault, sa femme. — Bail d'héritages à Pierre Fredet, maçon en plâtre à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean « Gézon, » boulanger à Paris.

E. 5915. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 au 25 mars 1710. — Vente de vignes à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par « Pierre Peuverier, » vigneron à Marcoussis, et Jeanne Rogé, sa femme, Jean et Louis Cornut, vignerons au même lieu. — Échange entre Jacques « Finot, » marchand charron à Montlhéry, d'une part, et Jean Gouffier, vigneron à Longpont, d'autre part. — Vente d'héritages à Antoine « Beaudet De Beau- » mont, » chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Paris, « de présent en sa maison de Fontaine Lagarde, size » en ladite paroisse de Saint-Pierre de Brétigny, » par Denis Brayé, jardinier à Cossigny, paroisse de Saint-Pierre de Brétigny, et Émé Millet, sa femme. — Bail de maison et dépendances à Guillaume Robinet, charretier au Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, par Guillaume Provenché, manouvrier au même lieu. — Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur et propriétaire » du fief de la Fontaine, size en la parroisse de Saint- » Philbert » de Brétigny, déclare « que, de tout temps, » il y a eu un coulombier à pied basty dans la cour » de ladite maison de la Fontaine, sur le fond dudit » fief; lequel a esté abattu par feu Monsieur Roserot, » lors propriétaire dudit fief; qu'en attendant que » ledit sieur Damoresan fasse le restablissement du- » dit coulombier à pied, il a l'intention de faire » eslever une vollière au-dessus du corps de logis » de ladite maison,... et proteste que ladite vollière » ne pourra rien desroger au droit qu'il a de faire » bastir... un coulombier à pied, etc. » — Adjudication des ormes qui sont autour du clos Maubert, sciz à « Charcoix, » appartenant à l'église Saint-Pierre de Brétigny, faite, moyennant 63 livres 10 sous, à André Blar, charron à Montlhéry, par la fabrique de cette église. Cet article porte la date du 16 mars 1710 et la signature de Jean « Del- » clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Obligation de 15 livres 10 sous, prix d'un setier d'orge, passée au profit de Christophe Pajot, conseiller en la Grand-Chambre, « seigneur de Laulnoy » et de Saint-Michel-sur-Orge, » par Pierre Aboislard, vigneron à Saint-Michel sur-Orge. — Obligation de 40 livres 10 sous, prix d'une vache laitière,

passée au profit de Jean Trompault, marchand de bétail à « Villiers, » par Pierre Beslin, menuisier à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Fichet, sa femme. — Quittance de 150 livres, délivrée à Michel « Char- » pentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Bernard « Moyson, » vigneron à « Espinay-sur-Orge, » et Louise Touffu, sa femme. — Transport de rente à Sulpice Le Compte, vigneron à « Guiperreux, » paroisse de Longpont, par « Jean Benoist », vigneron au même lieu, et Élisabeth Guignard, sa femme.

E. 5916. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

7 au 22 avril 1710. — Vente d'une quarte de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 20 livres, à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par Jean Barangé, vigneron à Marcoussis, et Catherine Peuvrier, sa femme. — Bail d'un demi-arpent de vigne, vignoble de Montlhéry, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres, à Michel Quatromme, portefaix à Montlhéry, par Marc Cordeau, vigneron à la « Villedubois, » et Marie Codard, sa femme. — Obligation pour un setier d'orge, mesure de Montlhéry, passée, au profit de Christophe Pajot, conseiller au parlement, « seigneur de Laulnoy » et St-Michel-sur-Orge, » par Pierre Beslin, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Inventaire après décès de Marie du Couldray, veuve, en premières noces, d'Ange Savitani, et en secondes noces de Noël Bechon Dessansonnier, fait, à la requête de ses enfants, « Marie- » Anne de Savitani, » et Anne « Olympe Bechon Des- » sansonnier, » bourgeoises de Paris « de présent en » leur maison de Rochebrune, sise en la parroisse » Sainct-Pierre de Brétigny, » et mentionnant les meubles « tiltres, papiers et enseignements demeurez » après le déceds de ladite dame du Couldray dans la- » ditte maison de Rochebrune, ses appartenances et » despendances, où elle est décédée... » L'étain, 20 sous la livre ; 1 collier de perle ronde, 60 livres ; 1 bague « de turquoise, accompagnée de six diaments » à cotté, enchassé dans ladite bague d'or, » 30 livres ; 1 montre, « dont l'estuy ou boëte est d'argent, » 20 livres. — Obligation pour 1 mine d'orge, passée au profit de Christophe Pajot, déjà nommé, par Gabriel Bance, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Vente d'une quarte de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 20 livres, à Nicolas « Huguet, » déjà nommé, par « Léon Peuvrier, » vannier à Marcoussis, et Marie-Anne Jaquet, sa femme.

E. 5917. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1er mai au 17 juin 1710. — Transport de créance à « Jean Robinet, » marchand bourrelier à Longjumeau, par Guillaume Robinet, charretier au Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois. — Bail de 2 vaches laitières fait par le même au même, moyennant un loyer annuel de 10 livres. — Abandon à Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, par Marie Mignié, veuve de Martin Auchenard, demeurant à « Valpisiaux, » des hardes, linges et meubles, de son défunt mari. — Obligation de 273 livres passée, au profit d'Anne « Grosbois, » veuve du sieur Guyot, demeurant à Longpont, procuratrice par substitution de « Son Al- » tesse Royal, Monseigneur le prince Frédéric Cons- » tantin de la Tour d'Auvergne, prieur commenda- » taire du prieuré de Longpont, » par Antoine « Pol- » leau, » laboureur en « la ferme du Mesnil, paroisse » de St-Philbert de Brétigny. » — Autre, de 253 livres, au profit de la même, par Marie Chevallier, veuve de Jacques Guéné, fermier en « la ferme de la Moinerye, » parroisse St-Pierre de Brétigny. — Continuation du bail du moulin du « Cas rouges, parroisse St-Philbert » de Brétigny, faite, moyennant un loyer annuel de 530 livres, à Marie Montdelait, veuve de Nicolas Laisné, meunière, demeurant au « moulin du Cas rouges, » par Pierre « De Louvain, » écuyer de la petite Écurie du Roi, seigneur de « Villarceau. » — Assemblée des habitants des deux paroisses de Brétigny pour protester contre la mesure du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui prescrit de faire la procession du mercredi des Rogations non à Longpont mais en toute autre église du voisinage, au choix du curé de Saint-Philibert de Brétigny. Cet acte, qui est daté du 28 mai 1710, est revêtu de 11 signatures, parmi lesquelles on voit celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert; le curé de Saint-Pierre de Brétigny ne paraît pas à l'assemblée, parce qu'il est malade. A cet acte est attachée par une épingle une lettre du grand archidiacre, l'abbé « Dorsann, » au « curé de St-Philbert de » Brétigny, à St-Philbert de Brétigny, » contenant l'exposé des motifs de la mesure prise par le cardinal de Noailles. — Vente d'héritages, à « Pierre Petineau, » ardoisier à Sainte-Geneviève-des-Bois, par « Pierre » Mansel, » laboureur au même lieu, et Geneviève Deschamps, sa femme. — Marché pour travaux de charronnage entre Charles « Bailleux, » receveur de « Laulnoy Saint-Michel-sur-Orge, » d'une part et Denis Hébert, maître charron à Montlhéry, d'autre part. —

Transport de rente à Sulpice Le Compte, vigneron à « Guiperreux, » paroisse de Longpont, par Élisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, et ses enfants.

E. 5918. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

10 juillet au 18 septembre 1710. — Accord entre Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, d'une part, et Claude Perrot, maçon au même lieu, d'autre part. — Quittance de 212 livres 10 sous, délivrée à Madeleine Delaunay, veuve de Vincent Hargenvillier, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Le» fébure, » charron à Brétigny, et Marie-Anne Moulin, sa femme. — Quittance de 40 livres, délivrée à « Monsieur de Beaumont, » par Geneviève Marchand, servante à Brétigny. — Contrat de mariage entre « Claude Meunier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de Louise Vallée, d'une part, et Jeanne Sevain, fille de feu Barthélemy Sevain, vivant, vigneron à Brétigny, et de Jeanne Chambois, servante de la marquise de Lhospital, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. Cet acte, daté du 27 juillet 1710, porte, entre autres signatures, celles de « Élisabeth de » Chollet de Lhospital, » veuve du marquis de Lhospital, et de « Paul-François de Lhospital, » chevalier, marquis de Lhospital, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre « Estienne An» douard, » vigneron au « Mesnil, paroisse de Long» pont, » veuf, en troisièmes noces, de Louise Degoutte, d'une part, et Claude Duchesne, veuve, en secondes noces, d'Henri Mollu, d'autre part. — Transport de bail à Louis « Réault, » laboureur au Plessis d'Argouges, par René Aumont, berger à Fleury-Mérogis. — Autre à Guillaume Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Françoise Bruslé, veuve en dernières noces de Thomas Gautier, demeurant au même lieu. — Renonciation par les enfants et héritiers aux successions de Marin Brayé et Catherine Fontaine. — Bail de 2 arpents de terre labourable, terroir du Perray, champtier de la chaussée de Longpont, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres 10 sous, à « Michel Hardy, » vigneron à Longpont, par Jean « Gezon, » maître boulanger à Paris. — Quittance de 20 livres, délivrée à Michel Dardan, marchand meunier au « moullin Serpie, parroisse de Chastres, » par Antoine « Morin, » vigneron et marguillier de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, avec l'assentiment du curé, François « Rebut, » et de 9 autres paroissiens nommés dans l'acte, qui est revêtu de 12 signatures (14 septembre 1710). — Acte relatif à la liquidation de la succession d'Apolline Chartier, fille mineure des feus Pierre Chartier et Marie Le Compte.

E. 5919. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

5 octobre au 31 décembre 1710. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église Saint-Philbert de Brétigny, par Jacques « Verjon, » charron à « Verle» petit. » — Transport d'une rente de 105 sous et une poule, au profit de la même fabrique, par Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « pro» priétaire du fief de la Fontaine, maison, lieux et » héritages en despendants, sis en la paroisse Sainct» Philbert » de Brétigny. — Bail de 7 quartiers de terre, terroir de « Linois, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 17 livres 10 sous, à Toussaint Geoffroy, vigneron à « Linois, » par Nicolas « Cor» deau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, « Marie Poistrimoux, » veuve de Michel Cordeau. et Pierre « Pestrimoux, » hôtelier à « Linois. » — Donation à ses enfants par « Marguerite Jubein, » veuve de Jean Charpentier, vivant, praticien à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Jean « Le Sueur, » bourrelier à Brétigny, veuf, en dernières noces, de Marguerite Barré, d'une part, et Marie-Anne Perrot, fille de feu Liénard Perrot et de Marguerite Triviau, à présent femme de Charles Galopin, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 livres 1 sou, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par François Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, Michel « Charpentier, » vigneron au même lieu, et Catherine Chartier, sa femme. — Donation à Marguerite Poupon, veuve de Pierre Girard, le jeune, par « Louise Gourley, » veuve de Pierre Girard, demeurant à Brétigny. — Partage entre les héritiers et donataires de Jean Charpentier et de Marguerite Jubein, ci-devant nommés. — Acte y relatif. — Accord entre Didier « Bedeau, » laboureur, « Nicolas Buard, » laboureur, et Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny, solidaires du reliquat de la taille dû par Louis Chapperon et Pierre Brayé, collecteurs de Brétigny pour l'année 1707, d'une part, et ledit Pierre Brayé, d'autre part. — Abandon d'immeubles, au profit de « Michel Pifret » et « François Piffray, »

vignerons à Saint-Michel-sur-Orge, par leur mère, Élisabeth Martin, veuve de Gilles Piffret, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Partage entre les deux frères Piffret, sus-nommés. — Bail de maison et dépendances, à « Cossigny, parroisse St.-Pierre de Bréti- » gny, » fait à Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, par « Margueritte de Lépine, » femme de Charles Le Normant, « sieur de Villers, » chevalier de Saint-Louis. — Testament d'Anne Millet, femme de Denis Brayé, demeurant à « Cosigny. » — Accord entre Étienne Cordeau, vigneron à « Guiperreux, » d'une part, et Joseph « Vaudoux, » laboureur à « Val- » grand, » d'autre part. — Vente de coupe de bois taillis sur 15 arpents, clos de fossés, « proche la ferme de » la Maison Neuve, » faite, moyennant 645 livres, un cent de fagots et un cent de bourrées, à « Jean » Prunier, » marchand de bois à La Norville, par Jean « Folloppe, » avocat en parlement, agissant en qualité de tuteur onéraire d'Henriette Julie Martel, fille et unique héritière d'Henri Martel, chevalier, « comte de » Fontaine, seigneur de Brétigny. » — Contrat de mariage, informe, sans date de jour ni signatures, entre Léon Chevallier, boulanger à « Charaintru, » paroisse d'Épinay-sur-Orge, fils des feus Jacques Chevallier, vivant, procureur au bailliage du duché de Chevreuse, et de Catherine Buché, d'une part, et Julienne Pagnié, fille de Louis Pagnié, vigneron à « Vielleray proche » Laon en Picardie, » et de Marie Hardouin, d'autre part.

E. 5920. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

6 janvier au 20 février 1711. — Bail d'héritages, à Brétigny, fait à François Ganau, berger audit lieu, par Jean « Lesueur, » bourrelier au même lieu. — Contrat de mariage entre François Ganiau, berger à Brétigny, d'une part, et Marie Laurent, fille de Liénard Laurent, maçon en plâtre audit lieu, et de feue Anne Mingot, d'autre part. — Contrat de mariage entre Andry Minet, fils de feu Michel Minet, vivant, laboureur à la « ferme de Baillot, parroisse de Brierre, » et de Louise Buard, d'une part, et Marie Amont, veuve de Michel Brayé, d'autre part. — Acte entre « Claude Mathieu Raier, » fils des feus Claude Rayé et Michelle Charpentier, d'une part, et Marie Mollu, fille de « Pierre Mollu » et de Marie Pinoteau, d'autre part. — Autre entre François Girard, fils des feus Pasquier Girard et Michelle Bonnemain, d'une part, et Marie du Bocq, veuve d'Antoine Duchesne, vivant, vigneron à Brétigny. — Bail de la ferme « de la Noüe Rousseau, » paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Germain « Gillet, » laboureur à Bondoufle, par Christophe « Pajot, » conseiller au parlement, « abbé des abbayes de Valsainte » et de la Chasseigne, seigneur de Laulnoy et de » St.-Michel-sur-Orge, Lormoye et autres lieux, » demeurant à Paris (3 février 1711). — Transport de droits civils à Claude « Bouzinard, » vigneron à « Guiperreux, parroisse de Longpont, » par Jean Renard, jardinier à Saint-Michel-sur-Orge. Cet acte est daté du 6 février 1711 et porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Cézard Barrué, maraîcher à Brétigny, veuf, en premières noces, d'Élisabeth Bertin, d'une part, et Marie Mandonnet, fille de Jacques Mandonnet et de feue Marie Rochas, d'autre part. — Autre entre « François Herson, » jardinier à Brétigny, fils de feu Nicolas Herson et d'Antoinette Chappelle, à présent femme de Denis « Marineau, » maraîcher à Brétigny, d'une part, et Marie-Anne Gallois, fille de feu Pierre Gallois et d'Anne Graingault, d'autre part. — Acte d'assemblée des garçons de Brétigny portant tirage au sort pour fournir un soldat de milice (19 février 1711). — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, au profit de Jean Bourgeron, vigneron au Plessis-Pâté, par les enfants et héritiers de Nicolas Maingot et Jeanne Bretonnet.

E. 5921. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

8 au 20 mars 1711. — Actes relatifs à la liquidation des successions de Michel Fredet et d'Élisabeth Barny, sa femme. Un de ces actes daté du 9 mars 1711 porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Baux divers faits par Christophe « Pajot, » conseiller au parlement, abbé des abbayes « de Valsainte et de la » Chasseigne, seigneur de Laulnoy et de Saint-Michel- » sur-Orge, Lormoye et autres lieux, » à Pierre Souchard, l'aîné, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Fichet, sa femme ; François Girard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Dubocq, sa femme ; Claude « Ledour, » l'aîné, vigneron au même lieu, et Barbe Charpentier, sa femme ; Pierre Ferdet, maçon au même lieu, et autres ; Jean-Baptiste « Lamarti- » nier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Barbe

Pinson, sa femme ; Claude « Ledour, » le jeune, vigneron au même lieu ; « Nicolas Fichet, » le jeune, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Élisabeth Rottin, sa femme ; Pierre Souchard, le jeune, vigneron au même lieu ; Denis Duboelle, tisserand à Saint-Michel-sur-Orge. — Actes intéressant les familles Souchard, Gousset, Guéné, Brayé, Gombault. — Contrat de mariage entre Thomas Pannet, vigneron à Villiers-sous-Longpont, veuf de Catherine Daragon, d'une part, et Jeanne-Marguerite Gillet, fille de « Simon » Gillet, » vigneron à Saint-Michel, et de Marguerite Charpentier, d'autre part. — Échange entre « Louise » de Fesques, comtesse de Vassé, » veuve « d'Artus » Joseph, comte de Vassé, marquis d'Esguilly, sei- » gneur de Marsilly, la Follye, etc. . . . . d'une part, et « Jean-Baptiste Bouettin, » sieur de la Boissière, « demeurant ordinairement audit lieu de la » Boissière, paroisse de Saint-Vrain, » d'autre part. — Autre entre François Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Michel Charpentier, vigneron au même lieu, d'autre part.

E. 5922. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

15 avril au 28 mai 1711. — Baux divers faits par Christophe « Pajot, » conseiller au parlement, abbé des abbayes de « Valsainte et de la Chassaigne, sei- » gneur de Laulnoy et de Saint-Michel-sur-Orge, Lor- » moy et autres lieux, » à : Antoine Jeuffroy, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Thomas Pannet, vigneron au même lieu ; Jean Bance, vigneron au même lieu. — Testament de Jacques Le Meusnier, natif de la paroisse de Saint-Hilaire, province de Normandie. — Acte d'assemblée des paroissiens de Sainte Geneviève-des-Bois, au nombre de six, portant consentement à ce que « Pierre du Cancel » et Pierre « Bulté, » imposent à la somme de 200 livres le fermier judiciaire et occupant de la petite ferme du Perray. — Contrat de mariage entre « Simon Moni, » charretier à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de Françoise Pelletier, d'une part, et Madeleine Glane, servante de l'abbé Pajot, d'autre part. — Quittance de 86 livres, délivrée à Éloy » Varangue, maître ès arts, receveur général du » collège de Montégu, à Paris, » par les enfants et héritiers d'Élisabeth Lelong, première femme d'Antoine Boissière. — Acte y relatif. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Thomas Pannet, ci-devant nommé, par « Pierre Bremant, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge. — Marché pour construction d'un mur de clôture de 9 pieds de haut conclu entre Nicolas « Francain, » avocat en parlement à Paris, « de présent en sa maison de Rosière, par- » roisse de Saint-Pierre » de Brétigny, agissant en qualité de mari de Françoise Néret, d'une part, et Jean Taillefert, maçon, à « Rosière, » d'autre part. — Contrat de mariage entre Michel Delanoüe, manouvrier « au Mesnil, parroisse de Saint-Philbert de Bré- » tigny, » veuf, en premières noces, de Françoise Noël, d'une part, et Denise Raddé, fille de feu Charles Raddé et de Marie Capitriau, d'autre part.

E. 5923. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

19 juillet au 23 septembre 1711. — Bail de 4 arpents 3 quartiers de terre labourable dépendant de la cure de St-Philbert de Brétigny, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Michel Leblancq, charron à Brétigny, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Accord entre « Jean Mar Perray, » vigneron à « Bure, » et Gabrielle Sevin, sa femme, d'une part, et Jacques David, vigneron à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 20 juillet 1711, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle, au profit de Cristophe « Pajot, » conseiller au parlement de Paris, abbé des abbayes » de la Chassaigne et Valsainte, seigneur des terres et » seigneurye de Laulnoy et de St-Michel-sur-Orge, » par Michel « Dardan, » meunier à Châtres. — Testament de Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, demeurant à « Rosierre, parroisse de St-Philbert » de Brétigny. — Bail d'héritages à Andry Miné, vigneron à Brétigny, et Marie Amond, sa femme, par Antoine « Beaudet de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Paris, « de présent en sa maison de Fon- » taine Lagarde, parroisse Sainct Pierre » de Brétigny. — Autre à Jean « Charpentier, » vigneron à « Leu- » ville, » par Michel « Charpentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres, au profit de l'église de Saint-Philbert de Brétigny, par « Denis Souchard, » vigneron à « Linois. » — Contrat de mariage entre « Fiacre Jérosme, » maçon à Montlhéry, veuf de Catherine Peuvrier, d'une part, et Marie Briberon, fille de feu Briberon, et de Marguerite Grignon, d'autre part. — Partage de la succession de Françoise Cot-

tard, femme de Michel Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge.

E. 5924. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 5 et 6 feuillets in-4°.

3 octobre au 29 décembre 1711. — Lots de partage entre les héritiers de Toussaint Roger. — Accord entre Madeleine « de Lespine, » bourgeoise de Paris, fondée de procuration d'Antoine Lévesque, maître d'hôtel de Madame la Dauphine, « propriétaire d'une » maison appellée le Cas Rouges, size à Brétigny, » d'une part, et Claude Valadon, maçon à Brétigny, d'autre part. — Contrat de mariage entre Michel « Pinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf, en premières noces, de Françoise Cottard, d'une part, et Germaine Sourciau, veuve, en premières noces, de Simon Gigon, vivant, vigneron à Brétigny. — Autre entre Nicolas « Pinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils du précédent, d'une part, et Marie Gigon, fille du sus-nommé Simon Gigon, d'autre part. — Autre entre « Jean Regnié, » vigneron à Brétigny, fils de Jacques Regnié et d'Anne Bretonnet, d'une part, et Jeanne Fouquerole, veuve, en premières noces, de Clément Gousset, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Partage de la succession de Jean Prévost, le jeune, vivant, vigneron à « Villiers-sous-Longpond. » — Contrat de mariage et actes y relatifs, entre René Laurent, maçon à Brétigny, veuf, en premières noces, d'Agathe Lubin, d'une part, et Barbe Coquis, fille de feu Jean Coquis et de Louise Linié, demeurant au même lieu, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jacques David, vigneron à Brétigny, d'une part, et Anne Lucas, fille de Jean « Lucas, » vigneron, et de Marie May, d'autre part. — Échange entre Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque, maître d'hôtel du duc de Berry, petit-fils de France, et contrôleur général de la maison de la duchesse de Berry, d'une part, et Denis « Peltier, » vigneron au « Casrouge, » d'autre part. — Bail d'héritages à Jean Taillefert, maçon à Brétigny, par Nicolas « Francain, » avocat en parlement, et Françoise « Néret Francain, » sa femme, demeurant à Paris, « de présent en leur maison de Rosierre, parroisse » St-Pierre de Brétigny. » — Transport de rente à Christophe « Pajot, » abbé des abbayes « de Valsainte » et de la Chassaigne, » conseiller au parlement, « seigneur de Launoy et de Saint-Michel-sur-Orge, Lormoy et autres lieux, » par Laurent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Lecoisne, sa femme. — Contrat de mariage entre Antoine Jeuffroy, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Thomas Jeuffroy et de Jeanne Morin, d'une part, et Marie Bance, fille des feus Nicolas Bance et Marthe Fichet, d'autre part. — Testament de Michelle Logre, femme de Jacques Marineau, manouvrier à « Cossigny, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous, au profit de l'église de « Chetainville, » par Anne Aumont, veuve de Toussaint Roger, vivant, demeurant à Brétigny. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Françoise Cottard, femme de Michel Pinson, l'aîné. — Acte d'assemblée d'habitants de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, au nombre de 40, portant projet de règlement pour l'assiette des tailles. Cet acte qui est daté du 29 décembre 1711 porte 20 signatures, y compris celle du tabellion.

E. 5925. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1er janvier au 10 mars 1712. — Conventions pour l'exercice de la commission de bedeau en l'église Saint-Pierre, conclues, en présence du curé Jean « Delclergue, » entre Claude Perrot, marguillier en charge, d'une part, et Pierre Pinoteau, vigneron à Brétigny, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 39, portant règlement pour une nouvelle et meilleure péréquation de la taille. — Contrat de mariage entre « Jean Haran, » fils de feu Charles Haran et de Marie Robin, d'une part, et Claude Molu, veuve de Mathurin Dorré, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. Cet acte, daté du 18 janvier 1712, porte, entre autres signatures, celle d'Étienne « Simon, » maître d'école audit lieu. — Vente d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, faite à « Jean Bourgeron, » vigneron audit lieu, par Laurent Fichet et Jeanne Le Coisne, sa femme, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages faits par Christophe « Pajot, » abbé de Valsainte et de la Chassaigne, conseiller en la grand'chambre du parlement, seigneur de Launay et Saint-Michel-sur-Orge, à Mathurin Paché, manouvrier, Martin Faucher, manouvrier, et Jean Regnard, jardinier à Saint-Michel-sur-Orge, Denis Badault, manouvrier, et André Foureau, vigneron au même lieu. — Cession de droits de propriété sur des héritages et vente faite à Pierre « Charpentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par les époux Fichet, déjà nommés. — Bail de 3 quartiers de terre, terroir

de Brétigny, champtier « des Prévostes, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sous, à Denis Deslimoges, vigneron à Brétigny, par Claude Perrot, maçon, agissant en qualité de marguillier de Saint-Pierre, avec le consentement du curé Jean « Delclergue » (28 février 1712). — Vente d'héritages faite à Louis Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief de la Fontaine, par « Denis Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Mainfroy, sa femme. — Vente de droits successifs faite à Pierre Coilliau, vigneron à Brétigny, par les enfants et héritiers de Jacques Charpentier et de Geneviève Brayé. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de « Leudeville, » faite, moyennant 75 livres, à François « Pillard, » laboureur à « Villacouplet, » par Marguerite Fouquet, veuve de Pierre Pillard.

E. 5926. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

9 avril au 20 mai 1712. — Quittance de 60 livres délivrée à Jean Lucas, l'aîné, vigneron à Brétigny, par Jacques David, son gendre, vigneron au même lieu. — Transport de rente fait à Christophe « Pajot, » abbé de Valsainte et de la Chassaigne, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, seigneur de Launay, Saint-Michel-sur-Orge, Lormoy, par Laurent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Le Coisne, sa femme. — Règlement de comptes et actes y relatifs entre « Anne Thourin, » veuve de Claude Touzeau, vivant, lieutenant au régiment de Feuquières, fondée de procuration de Gabriel Touzeau, sieur de Forville, et d'Anne Catherine Touzeau, héritiers par bénéfice d'inventaire d'Anne Olympe Beschon Dessansonnières, d'une part, et César Barrué, maraîcher au Carouge, d'autre part. — Accord et transaction entre les enfants et héritiers d'Hugues Plumet, vivant, demeurant à Bouray. — Bail de 11 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, à Pierre Brayé et André Minet, vigneron, audit lieu, par Jean « De Compans, » bourgeois de Paris. — Bail de 3 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre, fait, moyennant un loyer annuel de 14 livres 10 sous, à Antoine Jubin ou Jubert, berger à Brétigny, par Michel « Roger, » bourrelier audit lieu, agissant en qualité de marguillier et en présence de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert (8 mai 1712). — Vente d'un demi-arpent de terre, dans l'enclos de Fontaine-la-Garde, faite, moyennant 40 livres, à Antoine « Beaudet de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de Fontaine-la-Garde, par Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, et Marguerite Berjonneau, sa femme. — Accord entre François Méline, vigneron à Brétigny, et Marie Coignet, sa femme, d'une part, et René « Hébert, » sergent à Brétigny, d'autre part. — Contrat de mariage entre « André Lornois, » vigneron à Fontaine la-Garde, veuf de Marguerite Aubry, d'une part, et Anne Marineau, fille de feu Mathieu Marineau, d'autre part. — Ratification, par Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, y demeurant, « Catherine de Jacomel, » sa femme et Charles de Herte, sieur de Ramicourt, fils et héritier de Jean de Herte, seigneur de Haille, président au présidial d'Amiens et premier mari de ladite Catherine, d'un contrat de remboursement de rente fait à leur mandataire, M. de la Motthefort, par M. de Raille, conseiller au siège d'Amiens. — Échange entre le même « Damoresan, » d'une part, et Madeleine Delaunay, veuve de Vincent Hargenvillier, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part.

E. 5927. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

14 au 27 juin 1712. — Contrat de mariage entre « Jean Du Boille, » fils de Denis Du Boelle, tisserand à Saint-Michel-sur-Orge, et de Catherine Mahu, d'une part, et Claude-Élisabeth Fichet, fille de feu Pierre Fiquet et Jeanne Robin, d'autre part. — Autre entre « Nicolas Héricourt, » jardinier à Sainte-Geneviève-des-Bois, veuf, en secondes noces, de Philiberte Robin ou Robert, d'une part, et Marie Frimaude ou Frimande, veuve de Pierre Goulé, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Charles Jumelle, vivant, meunier au Moulin-Neuf, paroisse de Bruyères-le-Châtel, et de Jeanne Henry. — Bail d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, à Antoine Jubert, berger au Mesnil, par Nicolas « Francain, » avocat au Parlement, et Françoise « Néret, » sa femme. — Obligation de 20 livres souscrite au profit de M. Compans par Jacques Boucher, manouvrier à Brétigny.

E. 5928. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

20 juillet au 22 août 1712. — Quittance de 71

livres 12 sous 8 deniers délivrée aux paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, assemblés au nombre de 14, par « Anne Tourain Touzeaux, » veuve de Claude Touzeau, vivant, lieutenant au régiment de Feuquières, demeurant en la paroisse de Saint-Philibert, au nom et comme fondée de procuration de Gabriel Touzeau, sieur de Forville, et d'Anne-Catherine Touzeau ; ladite quittance contenant une délibération par laquelle les paroissiens révoquent la procuration générale par eux précédemment donnée à leur curé Jean Delclergue. — Contrat de mariage entre Vincent Hargenvilliers, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Vincent Hargenvilliers et Madeleine Delaunay, d'une part, et Marguerite Ledour, fille de feu Claude Ledour et de Barbe Charpentier, d'autre part. — Bail de 5 arpents 3 quartiers de pré, prairie de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Louis « Delaunay, » laboureur, et Denis Deslimoges, vigneron à Brétigny, par Jean « Folloppe, » avocat au parlement de Paris, tuteur onéraire d'Henriette-Julie Martel, fille d'Henri Martel, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. — Quittance de 127 livres 15 sous délivrée à Antoine « Beaudet de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de la Garde, par la veuve et les enfants de Pierre Brayé ; cet acte, daté du 28 juillet 1712, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert. — Bail d'héritages fait à Jean Polleau, manouvrier au Plessis-Paté, Denis « Rians, » tixier en toile, à la Folie, et Élisabeth Poisson, sa femme, par Jean « Folloppe, » déjà nommé. — Accord et transaction entre Edmond Courtois, manouvrier à « Pointelle, province de Nor- » mandie, » d'une part, et Pierre Papant ou Papaut, maçon à « Lisse, » d'autre part. Cet acte est du 17 août 1712 et porte, entre autres signatures, celle du curé « Thibault. » — Annulation d'un marché de culture entre Louis-Timoléon Damoresan, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, d'une part, et Michel Aumont, vigneron à Brétigny, d'autre part. — Échange entre le même « Damoresan, » d'une part, et Hélène Vazé, veuve d'André Souchard, d'autre part. — Vente de droits successifs faite à Michel Aumont, déjà nommé, par les enfants et héritiers de Lazare Tessier.

E. 5929. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1er janvier au 18 mars 1713. — François Colaye. — Nomination d'un marguillier pour l'église Saint-Pierre. — Accord entre Gilles Lornoy, manouvrier à la Garde, « André Lornois, » manouvrier, « Anthoine » Picot, » manouvrier à Avrainville. — Transaction entre les enfants et héritiers de Lazare Tixier et de Marie Guillaume. — Titres nouvels de diverses rentes passées au profit de la fabrique de Saint-Pierre par : Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, tabellion à Brétigny ; « Robert Hilaire, » manouvrier au Plessis ; Françoise Julien, veuve de Thomas Delanoüe ; Michel Aumont, vigneron à Rosières ; Marguerite Grignon, veuve de Pierre Briberon, et consorts ; Denis « Peltier, » vigneron au Carouge ; Guillaume Lamperier, vigneron à Montlhéry ; Nicolas Baudon et consorts ; Marie Pâtureau, veuve de Claude Lochon ; René « Hébert, » sergent à Brétigny ; Jacques David, vigneron à Brétigny ; Jacques Régnier, vigneron à Brétigny. — Bail de 7 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à François Mesnil, vigneron audit lieu, par Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre (15 mars 1713). — Continuation de bail de maison et dépendances, à Essonville, en faveur du même François Mesline, par Louis Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert, au nom et comme fondé de procuration de Gabriel-Léonard Touzeau, sieur de Forville, chevalier de Saint-Louis, aide-major de la ville d'Arras, y demeurant, et se portant fort d'Anne-Catherine Touzeau, demeurant à Paris. — Actes relatifs à une transaction entre le curé « Thibault, » agissant pour les Touzeau, d'une part, et le curé « Delclergue » et Marie Pétronille « Danjan, » demeurant chez Delclergue, d'autre part, touchant l'exécution de dispositions testamentaires d'Anne-Olymphe Bechon Dessansonnières. — Devis des réparations à faire à l'église Saint-Pierre de Brétigny. Cette pièce porte, ainsi que presque toutes celles qui composent cette liasse, la signature du curé Delclergue.

E. 5930. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

24 avril au 21 août 1713. — Obligation, par Léonard Dumas, maître couvreur à Châtres, et André Quéroy, maître couvreur à Boissy-sous-Saint-Yon, de terminer dans 2 mois les réparations dont ils se chargent à l'église Saint-Pierre. — Contrat de mariage entre Denis « Marineau, » veuf, maraîcher au Carouge, d'une part, et Germaine Canu, veuve de Denis Torin, vivant, manouvrier, d'autre part. — Payement, entre les mains de Jean « Delclergue, » curé et agissant au nom de la fabrique de Saint-Pierre, par Étienne « Blondeau, »

marchand de vins, bourgeois de Paris, héritier d'Étienne Blondeau, vivant, marchand à Évry-sur-Seine, et de Barbe Aumont, sa femme, d'une somme de 100 livres, donnée par ladite Aumont « pour ayder à la construc- » tion d'une sacristie ou un (*sic*) tableau sur le maître » autel où il en est nécessaire, » moyennant 3 messes basses par an (1er juin 1713). — Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairie de Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Clément Le Cocq, vigneron audit lieu, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert (15 juillet 1713). — Obligation de deniers, souscrite, au profit de Madeleine Garier, veuve de François Peuvrier, et Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, par Pierre Mordenet, manouvrier à Sainte-Geneviève-des-Bois. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 9 livres passé, au profit des religieuses de Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, par les enfants et héritiers de Pierre Briberon et de Marguerite Grignon. — Obligation de 58 livres, souscrite, au profit de Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Mathurin Martin, manouvrier à Cossigny, et Michelle Du Bois, sa femme. — Vente de maison et ferme à Verton, près Montreuil-sur-Mer, faite, moyennant 6,000 livres, à Louis « Boudon, » marchand, bourgeois et ancien échevin de la ville de Montreuil, par Louis Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine et « Caterine de Jacomel, » sa femme. — Actes intéressant les familles Aufroy, Gaultier, Boucher, Brayer, Sevin, Perrot, Jérôme, Briberon.

E. 5931. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

30 octobre au 31 décembre 1713. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à « Lasar Martin, » manouvrier au Plessis-Pâté, par « Louis Cornet, » maître tourneur, bourgeois de Paris. — Actes relatifs à une vente de maison et dépendances, à Rosières, faite à Denis De Limoge (*sic*), vigneron à Rosières, par Jacques David, vigneron à Brétigny, et Anne Lucas, sa femme. — Abandon d'héritages, à Boissy-sous-saint-Yon, entre les mains de la veuve de Pierre Pinson, par César Barrué, maraîcher au Carouge, et Marie Mandonnet, sa femme. — Bail de maison et dépendances, au Mesnil, fait par les susdits époux Barrué à Louis Minet, jardinier audit lieu. — Bail d'héritages, à Sainte-Geneviève-des-Bois, fait à Jacques Vandillart ou Vaudillart, par « Jean-Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Vente d'héritages, à Brétigny, faite à « Marbary » (Marc Bary), maréchal audit lieu, et Marguerite Quatrehomme, sa femme, par Claude Valadon, boulanger au même lieu, et Marie Brion, sa femme. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Charles « Le Normand Devillers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons, par Denis « Peltier, » vigneron au Carouge, « René Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, champtier de « Croupecul, » fait par le susnommé « Peltier, » moyennant 80 livres, à Antoine Lévesque, contrôleur de la maison de la duchesse de Berry. — Abandonnement et titre nouvel d'une rente annuelle de 15 livres, au profit de Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, par Germaine Sourceau, veuve, en premières noces, de Simon Gigon et, en secondes noces, de Michel Pinson, en son nom et au nom de mineurs. — Contrat de mariage entre Étienne Motu, charretier à Bondoufle, d'une part, et « Élisabeth Sain- » tin, » veuve de Charles Lefèvre, d'autre part. — Quittance de 103 livres 15 sous, délivrée à la veuve de Pierre Cordeau, vivant, maréchal à Linas, par Louis Foubert, jeune, vigneron à Châtres, et Catherine Dantier, sa femme. — Procuration générale donnée à Louis Albert « Thibault, » curé, par Charles Laurent, maçon en plâtre, marguillier en charge de la fabrique de Saint-Philibert (12 décembre 1713). — Actes intéressant les familles Regnier, Maingot, Bretonnet, Marineau, Duchesne, Audouard, Breton, Hébert, Sanson, Peltier.

E. 5932. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

4 janvier au 25 mars 1714. — François Colaye. — Échange entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur de la Fontaine, » demeurant en sa maison et fief de la Fontaine, pa- » roisse St-Philbert de Brétigny, » d'une part, et François Chartier, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jacques Baron, demeurant à « Massy, » d'une part, et Marie Delaunay, fille de Louis « Delaunay, » laboureur à « la » ferme de la Croix, paroisse St-Pierre » de Brétigny, et de Marie Mony, d'autre part. Parmi les nombreuses signatures de cet acte, daté du 16 janvier 1714, on voit celle de Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Règlement de comptes entre Charles Laurent, maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, et « René Laurent, » aussi maçon

en plâtre au même lieu. Cet acte, daté du 21 janvier 1714, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Bail d'héritages au Plessis-Pâté, fait à Charles Heurtault, laboureur, par « François Mares» chal, » laboureur à « Fontenay-près-Brie-sous» Forge. » — Titre nouvel d'une rente de 47 sous 6 deniers, au profit de l'église Saint-Pierre de Brétigny, par Denis De Limoge, vigneron à « Rozière, pa» roisse St-Philbert, » de Brétigny. Cet acte, daté du 15 février 1714, porte la signature de Jean « Del» clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Visite des réparations les plus urgentes à exécuter en une maison sise à « Rozière, » faite à la requête de « Caterine de Jacomel, » femme séparée, quant aux biens de Louis Timoléon Damoresan, ci-devant nommé. — Vente d'héritages à Louis Timoléon « Damoresan » par Denis « Peltier, » vigneron « au Casrouge, paroisse » St-Philbert » de Brétigny. — Partage entre les enfants et héritiers de Marie Bourgeois, femme de Nicolas Boudon, vigneron à Brétigny. — Vente d'un tiers d'arpent de terre labourable, terroir de Brétigny, faite, moyennant 33 livres 6 sous 8 deniers, au susdit « Damoresan » par Guillaume Boudon, vigneron à Montlhéry, et Marie-Anne Bourgnon, sa femme. — Récépissé de titre donné à Jacques Regnié, vigneron à Brétigny, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, greffier et tabellion à Brétigny. — Transport de rente à Jean « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par « Louis Coiffier, » vigneron à « Chetainville, » et Catherine-Élisabeth Robin, sa femme. — Quittance de 1,200 livres, délivrée aux « Principal, procureur et chapelains du collège de » Montaigu, propriétaire de la ferme scize au Plessis,... » et ce par les mains de Mre Nicolas Biard, prêtre et » procureur dudit collège, » par Marguerite Benoist, veuve de Nicolas Morin, fermière « aux Noües, pa» roisse de Verlegrand. » — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 22 sous, au profit de l'église Saint-Pierre de Brétigny, par Louis « Cornet, » maître tourneur, bourgeois de Paris. Cet acte, daté du 5 mars 1714, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de l'église de Saint-Pierre de Brétigny. — Échange entre Louis-Timoléon « Damoresan, » ci-devant nommé, d'une part, et Catherine Cheval, veuve de Clément Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge, est un des signataires de cet acte, daté du 10 mars 1714. — Vente d'ormes à Jacques « Finet, » maître charron à Montlhéry, par « Pierre Peverié, » compagnon maréchal chez « Mar» bary, » maître maréchal à Brétigny. — Bail d'héritages à Jean Poulleau, demeurant à « Charcois, pa» roisse du Plessis-Pâté, » par Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Brétigny (8 mars 1714). — Bail d'une « petitte ferme, scize » à Cossigny, paroisse St-Pierre » de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres et 2 paires de poulets vivants, à « François Poynet, » meunier à Châtres, et Marie Bertin, sa femme, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny, fondé de procuration de « M. Touzeau de Forville, ayde » major de la ville de Lille, » et se faisant fort d'Anne Catherine Touzeau, lesdits Touzeau, frère et sœur, héritiers d'Anne Brechon Dessansonnière, leur cousine germaine (18 mars 1714). — Bail d'héritages à « Rozière, » fait à Claude « Berjonneau, » marchand à Brétigny, et « Madelaine Cartier, » sa femme, par « Caterine de Jacomel, » femme séparée, quant aux biens, de Louis-Timoléon « Damoresan. »

E. 5933. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

24 avril au 28 juin 1714. — Accord entre Claude « Berjonneau, » marchand à Brétigny, et « Madelaine Cartier, » sa femme, d'une part, et Nicolas « Biard, » prêtre, procureur du collège de Montaigu, d'autre part. — Transaction entre les héritiers de Marie Aumont. Cet acte, daté du 28 avril 1714, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Vente d'héritages faite au collège de Montaigu, ayant pour procureur Nicolas « Biard, » par Françoise Lochon, veuve de Louis Brequin, vivant, maître serrurier à Viry, « Nicolas Quatrehomme, » maître maréchal à « Li» nois, » et « Madeleine Pevrier, » sa femme, et « Pierre Peverié, » compagnon maréchal à Brétigny. — Autre à Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur de la Fontaine-lez-Breti» gny, demeurant en sa maison et fief de la Fontaine, » paroisse St-Philbert dudit Brétigny, » par Barbe « Thaumas Desperrières, » demeurant à Paris, « de » présent en sa maison scize à Rozière ci-après dé» clarée. » Cet acte porte la date du 13 mai 1714 et, entre autres signatures, celle de François « Lemée, » curé du Plessis-Pâté. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 14 sous, au profit de Marie Pinotteau, veuve de Pierre Molu, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par « Pierre Clou-

» zeau, le jeune, » vigneron à « Guipereux, paroisse » de Longpont. — Vente d'héritages à Louis-Timoléon « Damoresan, » déjà nommé, par Vincent Bligny, vigneron à Montlhéry, « Jean Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et « Pierre Clouzeau, » le jeune, ci-devant nommé. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, au profit de l'église de Saint-Philbert de Brétigny, par Pierre Colleau, vigneron à « Cossigni, paroisse St-Pierre de Brétigny. » Cet acte, daté du 3 mai 1714, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Vente de ses droits dans les successions paternelle et maternelle faite à Pierre Colleau par Marie Charpentier, veuve de Guillaume Charpentier, fille et héritière pour un cinquième de Jacques Charpentier et de Geneviève Braier. — Contrat de mariage entre « Alexis Minier, » laboureur à Brétigny, d'une part, et « Jeanne Au- » mont, » veuve de Toussaint Roger, demeurant au même lieu, d'autre part. — Autre entre André Minet, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Marie Chevallier, fille de feu Pierre Chevalier, vivant, vigneron à Marolles, et de Madeleine Deluer, d'autre part. — Transport de bail à Pierre « Mousset, » cabaretier à Longpont, par Jean Persehaies, « meunier du moulin » de Groteau, paroisse de Longpont. »

E. 5934. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1er juillet au 20 septembre 1714. — Vente de droits successifs à Louis Grandcerf, laboureur à « Itteville, » et Vincent « Delaplace, » maître charron à « Verlegrand, » par Germaine Brequin, demeurant à « Viry-sur-Orge. » — Délivrance de legs à l'église de Saint-Michel-sur-Orge par Pierre Brément, garçon meunier à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts, en exécution du testament de Louise Danne. Cet acte, daté du 8 juillet 1714, porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Vente de droits successifs à Jean Jannot, maçon à « Verlepetit, » par Jean Baudet, berger à Brétigny, et Louise Vasseur, sa femme. — Vente d'héritages à Jacques Guinchard, jardinier à « la » Ronsière, paroisse de Fontenay-lèz-Brie, » et Marie Madeleine Marineau, sa femme, par Sébastien Deschamps, jardinier à Brétigny, et Marie-Anne Marineau, sa femme. — Transaction entre Marie Bulté, demeurant à Brétigny, d'une part, et « Louis Bre- » quin, » serrurier au même lieu, d'autre part. — Vente d'héritages, « près le Mesnil Gondoin, pays de » Normandie, près Falaize, » faite à « Louis Fleury, » journalier au « Mesnil Gondoin, » par Antoine Fleury, journalier à Sainte-Geneviève-des-Bois. — Transaction entre le même Antoine Fleury, d'une part, et Marguerite Valadon, veuve de Jean Fleury, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Bail d'héritages à Jean Baudet par Marie Boutry, femme de Pierre Pignet, demeurant ordinairement à Bruxelles, devenue propriétaire par suite de la donation à elle faite de tous les biens dudit Pignet par le comte Fontaine Martel, seigneur de Brétigny, à qui la confiscation en appartenait par la sentence de contumace rendue à Brétigny contre Pignet. — Bail de la moitié de 19 arpents 3 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 47 livres, à Robert Chartier, demeurant à Brétigny, par Marie Patureau, veuve de Claude Lochon, vivant, concierge des prisons de Montlhéry. — Titre nouvel d'une rente de 6 livres, au profit de l'église de Saint-Pierre de Brétigny, par Marie Boutry, ci-devant nommée. Cet acte porte la date du 15 septembre 1714 et la signature de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Autre d'une rente de 6 livres 6 sous, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. Cet acte porte la même date que le précédent et la signature de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Quittance de 29 livres 4 sous, délivrée à François « Aniel, » maître menuisier au Plessis-Pâté, par Marie Boutry, déjà nommée. — Titre nouvel d'une rente de 6 livres 5 sous, au profit de l'église de Saint-Philbert de Brétigny, par Antoine « Giron, » praticien à « Beaumont Leroger. » Cet acte est daté du 17 septembre 1714 et signé par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Vente d'héritages, en Normandie, faite à « Louis Fleury » par Antoine Fleury, l'un et l'autre précédemment nommés. — Quittance de 21 livres à François « Aniel » par Marie Boutry, l'un et l'autre déjà nommés.

E. 5935. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

2 octobre au 26 décembre 1714. — Contrat de mariage entre Pierre Brahier, vigneron à « Cossigny, » paroisse St-Pierre » de Brétigny, d'une part, et Élisabeth Ajot, veuve de Nicolas Fraizier, vivant, manouvrier au Mesnil, paroisse St-Philbert dudit « Brétigny, » d'autre part. — Baux divers par Jean

« Follope, » avocat au parlement, agissant en qualité de tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et unique héritière d'Henri Martel, chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, » à Nicolas Leroy, vigneron à « Linois, » Michel Aumont, vigneron à « Rozière, paroisse St-Pierre de Brétigny, » « Madelaine Cartier, » femme de Claude Berjonneau, demeurant à Brétigny. — Contrat de mariage entre Claude Pinson, demeurant à Brétigny, fils de « Jean » Pinson, » demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, et de feue Françoise Fly, d'une part, et Geneviève Colleau, fille de Pierre Colleau, vigneron à Brétigny, et de feue Geneviève Charpentier, d'autre part. — Titres nouvels de diverses rentes au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par François Girard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts, Michel Marineau, vigneron au même lieu, et Anne Chartier, sa femme ; « Élisabeth de Challet, marquise de Lhospital, » veuve de Gabriel de Lhospital ; Anne Goix, veuve, en premières noces, de Pierre Pinoteau, et, en dernières noces, de Michel Danne. Un de ces actes, daté du 12 novembre 1714, porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Bail d'héritages à « Paul Guerier, » manouvrier au Plessis-Pâté, par Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Brétigny (14 novembre 1714). — Échange entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur » du fief de la Fontaine-lez-Brétigny, demeurant en sa » maison de la Fontaine, paroisse St-Philbert dudit » Brétigny, » d'une part, et Claude Duchesne, veuve d'Étienne Audouard, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Bail de maison et dépendances « au Cas Rouge, paroisse St-Philbert » de Brétigny, fait à Joseph Sujan, manouvrier à « Linois, » par Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration de « Monsieur Lévesque. » — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres 10 sous, au profit de « Louis Maréchal, » vigneron à « Olainville, » par « Pierre Gauchain, » laboureur au Plessis-Pâté.

E. 5936. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 27 janvier 1715. — Abandon d'héritages fait entre les mains de « Simon Gillet, » marguillier de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Fi- » chet, » vigneron à « Marolles. » — Titre nouvel d'une rente annuelle de 30 sous passé, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par les enfants et héritiers de Nicolas Bance. — Quittance de 9 livres délivrée à Charles Souchart, le jeune, par Michel Forest, cabaretier à Brétigny. — Procès-verbal de visite d'une maison louée à Jean Baudet, berger à Brétigny, par Marie Boutry, femme de Pierre Pignet. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par « Jean Bourgeron, » vigneron audit lieu, et Marguerite Charpentier, sa femme ; Marie Pinoteau. — Contrat de mariage entre Jacques Gohard, demeurant à « Leudeville, » d'une part, et Marie Merlin, fille des feus Pierre Merlin et Marguerite Jabin, d'autre part. — Bail d'héritages fait à « Paul Fichet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par François « Rebut, » curé, et « Simon Gillet, » marguillier de l'église dudit lieu. Cet acte, daté du 27 janvier 1715, porte, entre autres signatures, celle d'Étienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge.

E. 5937. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

3 au 26 février 1715. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 9 livres 12 sous passé, au profit d'Antoine Lévesque, contrôleur de la maison de la duchesse de Berry, par les héritiers de Michel Brayer et de Marie Aumont, sa femme. — Autre de 46 sous 4 deniers au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas Fichet, vigneron audit lieu. — Inventaire après décès de Jeanne Donné fait à la requête de Clément Chartier, son mari. Le blé méteil 15 livres le setier ; le setier d'orge 8 livres. L'inventaire, daté du 5 février 1715, porte, entre autres signatures, celle d'Étienne « Si- » mon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Comptes de tutelle des enfants de Nicolas Maingot et Jeanne Breton, rendus par Jacques Regnier, vigneron à Brétigny. — Procuration donnée à Nicolas « Da- » bancour, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, par Antoine Maingot, manouvrier audit lieu. — Transaction entre Claude Pérot, laboureur à la ferme de la Maison-Neuve, d'une part, et Michel Forest, cabaretier à Brétigny, d'autre part. — Quittance de 70 livres délivrée à Pierre Souchart, l'aîné, et Charles Souchart, le jeune, couvreurs en chaume à Brétigny, par « Ma- » delaine Cartier, » femme séparée de biens de Claude « Berjonneau, » marchand cabaretier à Brétigny. — Contrat de mariage entre « Vincent Gaudinaut, » garçon jardinier à Brétigny chez M. Damoresan, d'une part, et Anne Mancelle, fille de feu Jacques Mancelle, d'autre part.

E. 5938. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

10 au 25 mars 1715. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres passé, au profit de Jacques Daniel Hardy, écuyer, s^r de « Vicq, » et Pierre Villiers de Neuilly, écuyer, co-seigneurs de Beaulieu, paroisse de Marolles, par Cosme Gillet, vigneron à « Mondonville, » paroisse de la Norville. — Récépissé de meubles et effets délivré à Claude Goullé et Marie Moreau, par leur gendre Antoine Joubert, berger à Brétigny. — Compte de tutelle rendu à Pierre Maingot, jardinier, par Jacques Regnier, vigneron à Brétigny. — Visite d'une jument morte subitement. — Actes relatifs à un bail d'héritages, à Brétigny, fait à « Jean Regnié, » vigneron audit lieu, et Jeanne Fouquerolles, sa femme. par Jean « Folloppe, » avocat en parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et unique héritière d'Henri Martel, vivant, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny.

E. 5939. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 avril au 4 juin 1715. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle, de 4 livres passé, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Jean « Panet, » vigneron audit lieu. — Inventaire après décès de Jeanne-Marguerite Gillet, fait à la requête de Thomas Panet, son mari vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. La livre d'étain 15 sous; 2 bagues d'or 15 livres; la livre de chanvre 15 sous; le setier de blé froment 12 livres; le setier d'orge 8 livres; la botte de paille longue 4 sous; le boisseau de pois 30 sous; le boisseau de haricots non battus 30 sous; le cent d'échalas 18 livres; la queue de vin rouge ou blanc, cru de l'année, 32 livres; 2 vaches de 6 à 7 ans, l'une prête à vêler, 100 livres; 1 cheval de 4 ans, avec bât, collier et autres harnais, 36 livres. — Contrat de mariage entre le susdit Thomas Pannet, d'une part, et Germaine Louvrier, veuve de Pierre Potineau, vivant, couvreur à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'autre part. — Testament de Simonne « Vaillant, » veuve de François Leloup, vivant, maître d'école à Boissy-sous-Saint-Yon. La testatrice veut être enterrée dans l'église de Boissy « à costé de l'endroit où est inhumé sondit mari ; » elle lègue 20 livres au vicaire de Boissy; 50 livres à la fabrique de Saint-Sulpice; 15 livres aux pauvres de Boissy. — Inventaire après décès de Claude Vincent, fait à la requête de son mari Pierre « Fredet, » maçon à Saint-Michel-sur-Orge. La livre d'étain 15 sous; 1 petit miroir 1 livre; 1 cheval hors d'âge 15 livres. — Contrat de mariage entre le sus-nommé Pierre « Fredet, » d'une part, et Louise Banse, veuve de Nicolas Picard, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Brétigny, faite, moyennant 45 livres, à Gilles Aumont, vigneron à Rosières, par Jacques « Dufour, » archer en la maréchaussée de Dijon. — Vente d'héritages, au Plessis-Sébeville, faite à Pierre « Lefebvre, » procureur fiscal de la terre et seigneurie dudit Plessis, par les héritiers d'Accurse Chantecler, vivant, curé de « Ver-le-Petit, » parmi lesquels se trouve Nicolas « De Lestache, » maître peintre, bourgeois de Paris.

E. 5940. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

2 juillet au 30 septembre 1715. — Fragment de contrat de mariage entre « Claude Chérigot, » d'une part, et Marguerite Valadon, fille de Claude Valadon, boulanger à la Bretonnière, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre « Pillard, » demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Étienne Pilard et de Jeanne Mondelet, d'une part, et Hélène-Gabrielle Trousseau, fille de feu François Trousseau, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise Bance, d'autre part. — Donation à Étienne Cabué, manouvrier à Boissy-sous-Saint-Yon, par Françoise Roux, demeurant au même lieu. — Titre nouvel d'une rente de 30 livres passé, au profit de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par Jacques David, vigneron audit lieu (20 septembre 1715). — Contrat de mariage entre « Jean Gandrille, » demeurant à Brétigny, d'une part, et Marie Barué, veuve de Jean Durand, d'autre part. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à Robert Taché, manouvrier audit lieu, par Louis « Toizon, » ancien grand maître des eaux et forêts de France au département d'Orléans, « étant de présent en sa maison de la Garde, paroisse Saint-Pierre. » — Bail d'héritages, à Brétigny, faits à Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny, par Pierre Souchard, couvreur en chaume audit lieu, mandataire de Jacques Dufour, archer en la maréchaussée de Dijon. — Procuration donnée à Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, par « Marianne Quatrome, » demeurant à Paris, et Madeleine Quatrehomme, sa sœur, demeurant à Linas. — Bail d'héritages, à la Ville-du-Bois, fait à « Jullien Robin, » vigneron audit lieu, par Jean Mainfroy, meunier au

moulin du Carouge. — Bail d'héritages, terroir du Plessis-Sébeville, fait à « André Jeanois, » laboureur audit lieu, par « Jean Bourgeron, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 livres passé, au profit de Marguerite Lemeneau, veuve de Jean Cochin, bourgeois de Paris, par Pierre Souchart, l'aîné, mandataire de Jacques Dufour, déjà nommé. — Autre d'une rente annuelle de 11 livres 4 sous 6 deniers passé, au profit de l'église Saint-Philibert par les enfants et héritiers de Denis Plé. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 30, y compris Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, et Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert, portant engagement de contributions en deniers pour l'entretien d'un maître d'école et réglant la nature de ses principales occupations (30 septembre 1715).

E. 5941. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

2 octobre au 15 décembre 1715. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Michel Ro- » bert, » laboureur à Cossigny, par Pierre Souchard, l'aîné, couvreur en chaume à Cossigny, mandataire de Jacques Dufour, archer en la maréchaussée de Dijon. — Actes relatifs à un consentement de délivrance de deniers donné, au profit de la fabrique de Saint-Philibert et de Marguerite-Catherine « Boutett, » ou « Boulett, » veuve de Louis Boutiller, vivant, conseiller du Roi, maire de la ville de Châtres et lieutenant en la juridiction de ladite ville, par Pierre Colleau, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages, à Leudeville, fait à « Jacques Merlin, » vigneron audit lieu, par « Claude Mathieu Raier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Marie Maingot, fille de feu Nicolas Maingot, et Jeanne Bretonnet, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 60 livres, à Denis de Limoge, vigneron audit lieu, par Pierre Souchart, mandataire de Jacques Dufour. — Transport de 10 livres de rente fait à « Geneviève Lan- » glois, » demeurant à Paris par Acurse-Antoine » Moulin, » demeurant à Brétigny. — Désistement de plainte portée en justice contre Antoine Daffy, dit Bourbonnois, jardinier au château de Brétigny, par Michel Forest, cabaretier audit lieu, et Marguerite Berjonneau, sa femme. — Contrat de mariage entre « Vin- » cent Robin, » demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, fils des feu Louis Robin et Madeleine Meunier, d'une part, et Philiberte Aumont, fille de Gilles Aumont, vigneron à Rosières, et de Marie Pillart, d'autre part. — Transport d'une rente de 80 livres fait à Jacque-Denis Hardy, écuyer, s^r de « Vicq, » et Pierre Villiers de Neuilly, écuyer, co-seigneur de Beaulieu, par Antoine « Voisin, » ci-devant maître de la poste de Châtres, demeurant à « Vix-sur-Aine. » — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Gilles Aumont et Marie Pillart, déjà nommés, par Nicolas « Franacin » Leduc, avocat en Parlement, et Françoise « Néret Francain, » sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Châtres, fait à Valentin « Buzard, » marchand de vin audit lieu, par Nicolas « Lefebvre, » maître chirurgien au même lieu. — Concession d'un banc dans l'église de Saint-Philibert, faite aux époux Francain, ci-devant nommés.

E. 5942. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

23 février au 25 juin 1716. — Contrat de mariage entre Laurent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marie Saintin, fille de feu Michel Saintin et de Louise Aufroi, demeurant au même lieu, d'autre part. — Autre entre Blaise Quinquandeau, scieur de long, à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Élisabeth Fedet, veuve de Julien Le Moine, demeurant au même lieu, d'autre part. Cet acte, daté du 24 février 1716, porte, entre autres signatures, celles de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge, et d'Étienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Échange entre Nicolas « Francain » Leduc, avocat en parlement, demeurant ordinairement à Paris, « estant de présent à Rosière, » en sa maison, paroisse St-Pierre » de Brétigny, d'une part, et Pierre « Le Fébure, » procureur fiscal de la terre et seigneurie du Plessis Sébeville, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jacques « Merlin, » demeurant à « Leudeville, » fils des feus Pierre Merlin et Marguerite Jubin, d'une part, et Louise Gillet, fille de feu François Gillet et de Marie Guéné, demeurant au même lieu, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à « Leudeville, » fait à « Germain Thibaut, » berger à « Leudeville, » par « Sulpice Rebut, » vigneron à « Grigny. » — Mémoire de réparation à faire à une maison à « Leudeville, » et marché en conséquence conclu entre Claude Perot, maçon à Brétigny, et « Sulpice Rebut, » déjà nommé. — Obligation de 500 livres, au profit de Siméon « Girard, » meunier

au « moulin de Dampierre, paroisse de St-Yon, » par Jean « Manchon, » demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois. — Autre de 35 livres, au profit d'Anne « Gau- » deau, » veuve de François Lemaréchal, vivant, huissier royal à Montlhéry, par Justine Gautier Le Geudre, veuve de Thomas Gohart, demeurant à « Leude- » ville. » — Règlement de comptes entre « Madeleine » Carie, » veuve de François Peuvrier, demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'une part, et Pierre Villiers de Neuilli et Jacques-Daniel Hardy, d'autre part.

E. 5943. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

9 juillet au 6 décembre 1716. — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à Jean-Baptiste « Mail- » let, » maître d'école à Brétigny, par Lazare Martin, manouvrier à « Cossigni, paroisse St-Pierre de Bréti- » gny. » — Contrat de mariage entre « François Tel- » lier, » boucher à « Verlegrand, » d'une part, et Claude Lucas, veuve d'Étienne Denise, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Bail de maison et dépendance à « Linois, » fait à « Louis Réault, » maître pâtissier à « Linois, » par Nicolas « Cordeau, » fermier de « la ferme de Valorge, paroisse St-Philbert de Bré- » tigny. » — Quittance de 600 livres, à Jean « Peu- » vrier, » officier du feu duc de Berry, demeurant à « Guipereux, paroisse de Longpont, » par « Nicolle » Mauclere, » veuve de Pierre Danne, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, faite, moyennant 35 livres, à Georges « Mony, » vigneron à Marolles, par « Simon Moni, » laboureur à Saint-Michel-sur-Orge. — Déclaration d'habitants de Brétigny, du nombre de 7, touchant le traitement du maître d'école de ce lieu (30 octobre 1716). — Contrat de mariage entre Michel Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Jeanne Robin, demeurant au même lieu, d'autre part. — Autre entre « Antoine » Noury, » maître charron à Marolles, fils de feu Jean Noury, vivant, receveur de la terre et seigneurie... et arpenteur royal, et de Catherine Lambot, d'une part, et « Marie Thérès Danne, » fille de feu Clément Danne, vivant, maître boulanger à Paris, et de « Mari Fereau- » delle, » d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Jean « Prévost, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Denis « Pel- » tier, » vigneron à Brétigny. — Acte intéressant les familles Beaurain, Garier, Peuvrier, de Viez, Hardi, Geufoy, Roux, Fichet.

E. 5944. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

10 janvier au 17 avril 1717. — Vente d'héritages à Pierre Magot, marchand à Juvisy, par Vincent Hargenvillier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts. — Autre à Robert Tachet, manouvrier à Brétigny, et Anne Ciret, sa femme, par Guillaume Bondon, vigneron à Montlhéry, et Marie-Anne Bourgeron, sa femme. — Bail d'héritages à Jean Lefranc, le jeune, manouvrier à « Leudeville, » par Jean « Char- » pentier, » vigneron à « la Bretonnière, paroisse St- » Germain-lez-Châtres, » et Pierre « Charpentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Rétrocession de bail à Michel « Charpentier, » par son frère Jean « Charpentier, » déjà nommé. — Transport de créance à Paul-Joseph-Romain Dennezelle, écuyer, seigneur « Degrammont, » demeurant à Paris, par Pierre « De- » valgra, » écuyer, « sr du Verbois, » « et Claude Lou- » vet, » sa femme, « demeurant présentement en la » maison des Cochets, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny. — Bail de la ferme de la Garde, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 600 livres, à « Louis Hervieux, » laboureur à « Morsang, » et Madeleine Daîre, sa femme, par Louis « Toizon, » chevalier, ancien grand-maître des eaux et forêts du département d'Orléans, demeurant à Paris, « estant de pré- » sent en sa maison de la Garde, paroisse St-Pierre » de Brétigny. — Partage de la succession de Spire Pothier, entre Charles « Pothier, » charron au Plessis Sebbeville, d'une part, et Noël Séjourné, marchand cabaretier au même lieu, et « Jeanne Pillard, » sa femme, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à Pierre Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marguerite Boiron, sa femme, par Louis « Toizon, » déjà nommé. — Quittance de 110 livres à Jacques Regnier, vigneron à Brétigny, par Denis « Marineau, » marchand « au Cas Rouge, paroisse St- » Philbert » de Brétigny. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres, à Denis De Limoge, vigneron à Rosières, et « Maris Fouquin, » sa femme, par Nicolas « Francain » Leduc, » avocat en parlement, et Françoise « Né- » ret, » sa femme. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de « Charles-François-Marie, marquis » Destaing, lieutenant général pour le Roy des ville et » évêché de Verdun et pays Verdunois, gouverneur de » Châlons-en-Champagne, à cause de haute et puis- » sante dame Dame Henriette-Madeleine-Julie Martel,

» son épouse, seigneur » de Brétigny, par Nicolas Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Thomas Panet, vigneron au même lieu. — Titre nouvel d'une rente de 3 livres 15 sous, au profit de Charles « Le » Normand de Villers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons, demeurant à Paris, par Pierre Colleau, vigneron à Brétigny, — Obligation de 198 livres 3 sous, au profit de Jacques « Daix, » laboureur à Brétigny, par « Marbary, » maréchal, et César Barué, maraîcher au même lieu.

E. 5945. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

28 novembre au 31 décembre 1717. — Transport de rente à « Jean Dauphin, » marchand à « la » Ville-du-Bois, » par Charles Gallot, vigneron à Longpont, et Catherine Clozeau, sa femme. — Bail d'héritages à Antoine « Lambot, » laboureur à « Leu- » deville, » par Pierre Villiers « de Nully, » chevalier, seigneur de « Courance et en partie de Beaulieu. » — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit de « Nicole Mauclère, » veuve de Pierre Danne, demeurant à Paris, par Jacques « Buard, » vigneron à « Leudeville. » — Transaction entre Étienne « Haute- » feuille, » laboureur à « Guillerville, paroisse Saint- » Sulpice de Favière, » se portant fort de « Catherine » Aucler, » sa nièce, fille mineure de Jean Aucler, vivant, « concierge de Mr de Vicques, coseigneur en » partie de la terre de Beaulieu, paroisse de Ma- » rolles, » et de Marguerite Sergent, et Anne Aubry, veuve dudit Aucler, en secondes noces. — Autre entre Pierre « Allorge, » charretier à Brétigny, d'une part, et Charlotte Petit, servante, domestique de Mr de Nully, seigneur de Beaulieu. Cet acte, daté du 31 décembre 1717, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny.

E. 5946. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

6 janvier au 12 mars 1718. — Transport de créance à Pierre Decroix, manouvrier à « Angervil- » liers, » par « Jean Légard, » maçon à « Guibeville. » — Compte de la tutelle d'Élisabeth Poncet, seule fille et héritière de Jean Poncet et de Marie Plesse, rendu par Jacques Poncet, scieur de long à Châtres. — Acte y relatif. — Contrat de mariage entre Michel Guené, demeurant à Brétigny, fils de feu Jacques Guené et de Marie-Antoinette Chevalier, d'une part, et Marie Mesurault, fille des feu Marin Mesurault, vivant, laboureur à Brétigny, et Marie Petit, d'autre part. — Acte y relatif. — Rétrocession de bail à « Louis Hervieux, » laboureur en la maison de la Garde, paroisse Saint-Pierre, par Étienne Le Bret, menuisier, et Marie Bertin, sa femme. Cet acte, daté du 18 février 1718, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thi- » bault, » curé de Saint-Philibert de Brétigny. — Quittance de 20 livres tournois, redevance due annuellement à la fabrique de l'église Saint-Pierre de Brétigny par le prieuré de Longpont, délivrée à ce prieuré par Charles Souchard, le jeune, marguillier en charge de ladite fabrique, du consentement de Jean « Delcler- » gue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny (11 mars 1718.) — Déclaration portant explication d'un acte antérieur entre Jean « Chantecler, » procureur fiscal en la justice de « Verlegrand, » et Guillaume « Bert, » marchand boulanger à Juvisy, tant en leurs noms que comme se portant fort de leurs co-héritiers en la succession d'Accurse Chantecler, prêtre, curé de « Verle- » petit » (12 mars 1718).

E. 5947. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

25 avril au 20 juin 1718. — Bail de 10 arpents de pré, prairie de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à « Pierre Réault, » marchand hôtelier, à « Linois, en la maison et hostellerie où est » pour enseigne le Mouton, » par Marie « de Bor- » deaux, » veuve d'Henri Martel, vivant, chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. » — Obligation de 94 livres à Jacques Daix, laboureur à « Sucy- » en-Brie, » par « Marbary, » maréchal à Brétigny. — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de « Linois, » faite, moyennant 25 livres, à N. Le Tulle, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par « Cristofle Ramon, » serrurier à Brétigny, et Marie Le Tulle, sa femme. — Bail d'héritages à Thomas Rousseau, laboureur à Marolles, par « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny. — Autre à Michel Guené, charretier à Brétigny, par César Barué, maraîcher « au Casrouge, paroisse St-Philbert de » Brétigny. » — Inventaire après décès de Jean Bourgeron, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, à la requête de Marguerite Charpentier, sa veuve. La livre d'étain, 15 sous ; 2 vaches de 4 à 5 ans, pleines, 60 livres. — Contrat de mariage entre François « Fichet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marguerite Charpentier, sus-nommée, d'autre part. —

Obligation de 70 livres 10 sous, à Michel Forest, cabaretier à Brétigny, par Antoine Fouquerolle et « François Plé, » vignerons au même lieu. — Bail de maison et dépendances, à « Leudeville, » fait à Jacques Gohard, journalier en ce lieu, par Nicolas « Bonnet, » ou « Bouvet, » laboureur à « Charcois, paroisse du » Plessis-Sebeville. » — Actes intéressant les familles Laubier, Réty, Plé, Brisard.

E. 5948. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

5 juillet au 28 septembre 1718. — Contrat de mariage entre Louis Leblanc, vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Leblanc, d'une part, et Marie-Anne Leblond, fille des feus Christophe Leblond et Catherine Brunet, d'autre part. — Autre entre Jacques Souchard, fils de Charles Souchard, l'aîné, vigneron à Brétigny, d'une part, et Barbe Louvet, fille de feu Noël Louvet, vigneron à « Serizi, » évêché de Chartres, et de Barbe Peltier, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Louis Leblanc, déjà nommé, par Nicolas « Francain Leduc, » avocat en Parlement, et Anne-Françoise « Néret Francain, » sa femme, « estant de présent en leur maison scize à Ro» zières, paroisse St-Pierre » de Brétigny. — Autre à Louis Minié, journalier à Brétigny, et Élisabeth Pouin, sa femme, par Denis « Revers » ou « Reneres, » cordonnier à Montlhéry, et « Marie-Anne Quatrome, » sa femme. — Transaction entre Jean « Magault, » procureur fiscal au bailliage marquisat de « Leuville, » y demeurant, d'une part, et « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 18 août 1718, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Échange entre « Louise-Angélique Le» normand de Villers, » demeurant à Paris « estante de » présent en sa maison du Cas Rouge, paroisse St-Phil» bert » de Brétigny, d'une part, et Denis « Peltier, » vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail d'une « ferme scize au Mesnil, » paroisse Saint-Philbert de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 700 livres, par la même « Louise-Angélique Le Normand de » Villers, » à « Jean Éli, » laboureur à « Fresne-lez» Rongis. » — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny informe et non signé, portant indication des limites du dîmage de la cure de Saint-Pierre de Brétigny (27 août 1718). — Accord entre Vincent « Delaplace, » charron à « Valgrand, » d'une part, et Antoine « Lambot, » laboureur à « Leudeville, » et consorts, d'autre part.

E. 5949. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

13 novembre au 28 décembre 1718. — Bail de maison et dépendances, « au hameau du Mesnil, » fait à « Louis Mellier, » journalier à Brétigny, par César Barué, maraîcher au même lieu. — Baux divers faits par Pierre Souchart, couvreur en chaume à Brétigny, procureur fondé de Jacques Dufour, archer en la maréchaussée de Dijon, à Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny, et Denise Radé, sa femme ; « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny, et Marguerite Forest, sa femme ; Pierre Pinoteau, vigneron à Brétigny, et Nicole Lejeune, sa femme ; Antoine Privé, filassier à Brétigny ; Pierre Brahier, vigneron à « Cossigni, paroisse S^t^-» Pierre » de Brétigny, et Élisabeth Ajot, sa femme ; « Michel Robert, » laboureur à Brétigny, et Jeanne Bedeau, sa femme ; Charles Souchard, le jeune, vigneron à « Cossigni ; » Claude Perrot, marchand à « la » Maison-Neuve, paroisse St-Pierre » de Brétigny ; Nicolas et André Martin, enfants de Mathurine Martin, manouvriers à Brétigny. — Contrat de mariage entre « François Deplanche, » de la province de Normandie, fils de Gervais Deplanche et de feue Anne Hay, d'une part, et Marie-Jeanne Joubert, demeurant à Brétigny, fille des feus Antoine Joubert et Marie Brahier, d'autre part. — Quittance de 60 livres 10 sous, délivrée à « François Plé » et Antoine Fouquerolle, vignerons à Brétigny, par Michel Forest, cabaretier au même lieu. — Bail d'héritages, à Geneviève Jumantier, veuve de Jacques Mesurault demeurant au Plessis Sébeville, par Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchart, le jeune, marguillier de l'église Saint-Pierre de Brétigny (28 décembre 1718).

E. 5950. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

4 janvier au 20 décembre 1719. — Jacques Dutitre. — Bail d'un demi-quartier de terre, terroir de Brétigny, champtier des Prévôtes, fait, moyennant une rente annuelle de 18 livres, à « Jacques Guin» chard, » jardinier à Brétigny, et Marie-Madeleine Marineau, sa femme, par Nicolas Buchère, vigneron à « la Ville-du-Bois, » et Marie-Jeanne Rousseau, sa femme. Cet acte est passé par le tabellion Colaye ; ceux dont suit l'inventaire sont passés par le tabellion Jacques Dutitre : le premier porte la date du 21 septembre 1719. — Contrat de mariage entre Guil-

laume « Giron, » charretier au service du s^{r} Hélie, laboureur à Brétigny, d'une part, et Marie Mazureau, veuve de Michel Guénée, d'autre part. — Contrat de mariage, suivi d'un acte de désistement, entre « Philippe » Marteau, » charretier à Fleury, au service de la veuve Hariveau, fils des feus Philippe Marteau et Marguerite Avenard, d'une part, et Jeanne David, fille de feu Jean David et de Marie Jouanneau, d'autre part. — Lots de partage, entre Sébastien Deschamps, jardinier à Neuilly-sur-Marne, et Marie-Anne Marineau, sa femme, d'une part, et « Jacques Guinchard » et Marie-Madeleine Marineau, sa femme, déjà nommés, d'autre part. — Actes relatifs au transport de droits de propriété et jouissance en la succession maternelle fait à Étienne Michel, cordonnier à Brétigny, par « Jean-François Compain, » soldat des gardes françaises, demeurant ordinairement à Paris. — Marché de maçonnerie passé entre Claude Perrot, maître maçon à la Maison-Neuve, d'une part, et Jacques Moreau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Vente d'un terrain attenant à la geôle de Brétigny, faite, moyennant 140 livres, à Claude Perrot, laboureur en la ferme de la Maison-Neuve, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, et « Marie Au» mont, » sa fille. — Aveu et dénombrement d'héritages tenus à cens de Charles-Louis Kadoc, chevalier, comte de Sebbeville, seigneur du Plessis, Bondoufle, Bressonvillers, Liers, Charcois, « des fiefs de Fon» taines, scis dans le parc de Brétigny, » etc., par Antoine « Nourry, » charron à Marolles. — Élection de 2 collecteurs et 1 syndic pour l'assiette des tailles de l'année 1720 dans la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge. — Élection de 2 collecteurs et 1 syndic pour le même effet, en la paroisse de Bondoufle. — Contrat de mariage entre Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, d'une part, et Marie Isambert, d'autre part. — Élection de 2 collecteurs pour l'assiette des tailles de l'année 1720, dans la paroisse du Plessis-Sebbeville. — Procès-verbal de vente et estimation des meubles et ustensiles du moulin du Carouge, à la requête de Jean Mainfroy, ci-devant meunier audit moulin, et de Nicolas « Fleury, » meunier au moulin du Breuil, paroisse d'Épinay-sur-Orge. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, lieu dit le Carouge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, à Antoine Joubert, vigneron à Rosières, par Nicolas « Francain, » avocat en parlement, et Françoise « Néret-Francain, » sa femme. — Partage entre Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, d'une part, et « François Herson, » jardinier à Brétigny, et Pierre Herson, jardinier à « Valgrand, » d'autre part.

E. 5951. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

10 janvier au 25 mars 1720. — Jacques Dutitre. — Déclaration d'héritages tenus à cens du seigneur du Plessis-Sebeville, par Jean « Delclergue, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, marguillier de l'église Saint-Pierre de Brétigny (10 janvier 1720). — Partage des successions de Claude Ledour et Barbe Charpentier, sa femme. — Testament de Rémi Hubert, berger en « la ferme de » la Maison-Neuve, » paroisse de Saint-Pierre de Brétigny. — Vente d'héritages à Charles « Coffin, » ci-devant officier du feu duc de Berry, demeurant au château de Brétigny, par Louis « Michel, » maître perruquier « en la ville du Hâvre-de-Grâce, » province de Normandie, tant en son nom que comme fondé de procuration (annexée à l'acte) d'Élisabeth « Lecordier » ou « Le Cordier, » veuve de Sébastien Lelièvre, etc. — Contrat de mariage entre Antoine Fouquerolles, fils des feus Antoine Fouquerolles et Jeanne Dolbault, vigneron à Brétigny, d'une part, et Marguerite Lebreton, fille de Sébastien « Lebreton, » ancien procureur fiscal de la justice de « Sandreville, » et de Marguerite Coquentin, demeurant à « Vilconin, » d'autre part. — Vente d'héritages à Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny, par Sébastien Deschamps, jardinier au même lieu, et Marie-Anne Marineau, sa femme. — Transaction entre Denis « Rians, » tixier en toile à Brétigny, d'une part, et Jean Poulleau, charretier à Charcoix, paroisse du Plessis-Sebeville, et Marie Poisson, sa femme, d'autre part. — Cession d'héritages aux époux Sébastien Deschamps, déjà nommés, par Louis Miné, journalier à Brétigny, et Élisabeth Pouin, sa femme. — Renonciation aux successions de Pierre Bedeau et Marie Robert par Michel Robert, demeurant à Brétigny, et Jeanne Bedeau, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à « Linois, » fait à « Germain « Bonnesme, » maître maréchal à « Linois, » par Nicolas « Cornel, » boucher à Paris. — Vente de maison et dépendances, à « François Herson, » jardinier « au Casrouge, » paroisse de Brétigny, par Pierre Herson, aussi jardinier en la paroisse de « Valgrand. » — Autre à Jean « Del» clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, licencié en théologie, par « Claude Pierson, » Gervaise Colleau, sa femme, et les autres héritiers de Pierre Col-

Jean et de Geneviève Charpentier (1er mars 1720). — Quittance de 55 livres, délivrée à Nicolas « Cordeau, » fermier en « la ferme de Vallorge, » paroisse de Brétigny, par Pierre « Cordeau, » maître maréchal à « Linois ». — Bail d'héritages à François « Boissière, » maître tailleur d'habits à Brétigny, par François « Aniel, » maître menuisier au Plessis-Sébeville. — Quittance de 58 livres, délivrée à Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, et consorts, par Charles « Le Normand de Villers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons, demeurant à Paris (15 mars 1720). — Bail d'héritages par Pierre « Cordeau, » déjà nommé, à « Louis Réault, » patissier à « Linois ». — Accord entre Paul « Motet de Villemont, » sieur de Villemont, bourgeois de Paris, d'une part, et « Louis Hervieux, » laboureur à « Cossigny, » d'autre part. — Quittance de 240 livres, délivrée par le même « Louis Hervieux » et Madeleine David, sa femme, à « François Tassiot, » vigneron à « Wuissoubs. »

E. 5952. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1er avril au 16 juin 1720. — Titre nouvel d'une rente de 31 livres 10 sous, au profit de Nicolas Francain, avocat en parlement, par Gilles Aumont, vigneron à Brétigny. — Echange entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur de la Fontaine, » d'une part, et « Jean-Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jean Selot, maçon en terre à Bondoufle, veuf de Catherine Hersant, d'une part, et Élisabeth Rotier, fille de feu Jean Rotier et de Louise Rochefort, demeurant à « Leuville, » d'autre part. — Autre entre Antoine-François « Morin, » maître d'école à Bondoufle, fils d'Antoine « Morin, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise Navillier, d'une part, et Jeanne Pipaut, fille de « Marie Bretonnet, » veuve de Pierre Pipaut, vivant, maréchal, demeurant à Bondoufle, d'autre part (20 avril 1720). — Quittance de 680 livres, délivrée à « Jean Nion, » l'aîné, vigneron à « Leuville, » par « Charles Nion, » vigneron à « Villabé ». — Autre de 374 livres 10 sous, à Jean « Gaudart, » vigneron à « Leuville, » par « Henry Thiersault, » jardinier à Bondoufle, et « Thérèse Nion, » sa femme. — Échange entre Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'une part, et François « Aniel, » menuisier au Plessis-Sebeville, d'autre part. — Autre entre Jacques Arnoul, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Colibet, sa femme, d'une part, et « Denis Souchard, » vigneron à « Linois, » et Marie-Anne Mainfroy, sa femme, d'autre part. — Bail de 4 arpents 1 quartier de terre fait, à « Michel Robert, » vigneron à « Cossigny, » par Jean « Delclergue, » curé de l'église Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, le jeune, marguillier de cette église, à raison d'un loyer annuel de 6 livres par arpent (1er mai 1720). — Partages de biens provenant des successions paternelle et maternelle entre Antoine « Giron, » praticien à « Beaumont-le Roger, » d'une part, et Guillaume Giron, charretier à Brétigny, d'autre part. — Bail d'héritages à « Claude Chérigot, » cabaretier à Brétigny, par Jean « Delclergue, » curé de l'église Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, le jeune, marguillier (16 mai 1720). — Partage entre les enfants et héritiers de Michel Mosny et Marie Cotias, demeurant, en leur vivant, à Marolles. — Échange entre Antoine « Rogier, » agent des affaires du marquis de « Leuville, » demeurant à « Leuville, » d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, et Françoise Robin, sa femme, d'autre part. — Quittance de 170 livres délivrée à Nicolas Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Louis-Timoléon « Damoresan, » déjà nommé. — Autre de 174 livres, à Jean « Godefroy, » l'aîné, vigneron à « Leuville, » par Étienne « Simon, » maître de pension, et Jeanne Charpentier, sa femme, auparavant veuve de Robert Donné, Robert « Donné, » vigneron, fils et héritier dudit défunt et de ladite Charpentier, et Clément Chartier, vigneron, tous demeurant à Saint-Michel-sur-Orge (11 juin 1720). — Titre nouvel d'une rente de 6 livres, au profit de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par Antoine Maingot, manouvrier à Brétigny (10 juin 1720). — Quittance de 354 livres 8 sous, délivrée à Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, par Charles « Le Normand de Villiers, » écuyer, « sieur de Villiers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons. — Contrat de mariage entre Philippe Chantoin, maçon en terre « du pays de Limoges, » d'une part, et Marie Bedeau, fille de Toussaint Bedeau, vigneron à Bondoufle, d'autre part. — Actes intéressant les familles Marineau, Chartier, Boizard, Mauclère, Fouquerolles, Regnier.

E. 5953. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

18 juillet au 28 septembre 1720. — Vente de maison et dépendances, à Nicolas « Dabancour, » pro-

cureur fiscal à Brétigny, par Sébastien Deschamps, jardinier au même lieu, et Marie-Anne Marineau, sa femme. — Bail d'héritages à Noël Séjourné, laboureur au Plessis-Sébeville, par Pierre « Bourdis Decor- » bery, » intendant des affaires du « comte de Sebbe- » ville, demeurant au chasteau du Plessis-Sebbeville. » — Autre à Noël Séjourné, cabaretier au Plessis-Sébeville, par Claude Perrot, maçon à Brétigny. — Partage entre les héritiers de Pierre Colleau et Geneviève Charpentier. — Contrat de mariage entre « Simon » Cheureau » (Chevreau ?), maître chirurgien à « Leu- » deville, » veuf de Marguerite Bauchois, d'une part, et Marie Souchard, fille de Charles Souchard, vigneron à Brétigny, et de Marie Ptolomée, d'autre part. — Autre entre « Toussaint Geoffroy, » vigneron à « Li- » nois, » veuf de Marie Boutry, d'une part, et Claude Cordeau, veuve de Cosme Mollu, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Autre entre « Philippe Marteau, » laboureur à « Charcoix, » paroisse du Plessis-Sébeville, fils des feus Philippe Marteau et Marguerite Avenard, d'une part, et Marie Jouasneau, veuve, en premières noces, de Jean David, demeurant au même lieu, d'autre part. — Bail d'héritages à Jean Tiercelin, berger au service de Germain Gilles à Marolles, et Charlotte Brigard, sa femme, par François « Lambert, » laboureur à Fleury-Mérogis, « Nicolas Duvau, » laboureur au même lieu, et Jeanne Lambert, sa femme.

E. 5954. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1er octobre au 30 décembre 1720. — Contrat de mariage entre Pierre Potier, berger à Bondoufle, d'une part, et Marguerite Moreau, fille de Jacques Moreau, jardinier au Plessis-Sébeville, et de Marguerite Crosnier, d'autre part. — Quittance de 513 livres, délivrée à Pierre « Duval, » cabaretier à Marcoussis, par Claude Pérot, maçon en plâtre à Brétigny. — Autre de 1,579 livres 4 sous, à Pierre du Cos, exempt du prévôt de l'Isle-de-France, par Louis-Albert « Thi- » bault, » prêtre, curé de Saint-Philbert de Brétigny (28 octobre 1720). — Autre de 71 livres 13 sous, à « Jean Thioult, » vigneron à « Vincennes, » par Charlotte Taillandier, veuve de Pierre Hervieux, vivant, laboureur à Brétigny. — Autre de 251 livres 5 sous, à Claude Pérot, déjà nommé, par Catherine-Angélique « Dapremont, » demeurant ordinairement à Paris, « estante de présent en sa maison de Fresne, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny. » — Cession de bail à Catherine Bryères, veuve de Pierre Lefranc, vivant, laboureur à « la Greffière, paroisse du Plessis- » le-Conte, » par Jean « Bruière, » laboureur « aux » Bordes-Pied-de-fer, » et consorts. — Transport d'héritages à Charles « Foubert, » maître menuisier à Brétigny, par Jean Poulleau, charretier au Plessis-Sébeville, et Marie Poisson, sa femme. — Transport de rente à Marguerite Benoist, veuve de Nicolas Morin, laboureur « en la ferme des Noues, paroisse » de Valgrand, » par Charles « Le Normand de Vil- » lers, » sieur de « Villers, » chevalier de Saint-Louis, major d'un régiment de dragons, et « Margue- » rite de Lépine, » sa femme.

E. 5955. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

3 janvier au 15 juin 1721. — Obligation de 230 livres souscrite, au profit de Noël Séjourné, laboureur au Plessis-Sébeville, par Georges Desaint, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Guillaume Giron, charretier audit lieu, par Antoine « Rogier, » agent des affaires du marquis de Leuville, demeurant à Leuville, et « Marie- » Anne de Lanoue, » sa femme. — Actes relatifs à la liquidation des successions de Jean Lucas et de Marie May, sa femme. — Contrat de mariage entre Jacques « Bignon, » vigneron à « Valgrand, » fils de François Bignon et de Marguerite Dodieux, d'une part, et « Marie-Louise Vandoux, » fille de feu Joseph Vandoux et d'Étienne (*sic*) Bacon, d'autre part. — Procuration donnée à Philippe Paulmier, manouvrier « au » Pin, province du Perche, » par Denis « Riaus » ou « Rians, » tixier en toile à Brétigny. — Contrat de mariage entre Nicolas Aumont, laboureur à Liers, d'une part, et Marie-Anne Lefébure, fille de « Nicolas » Lefébure, » charron à Brétigny, et de feue Marie-Anne Moulin, d'autre part. — Transaction entre les enfants et héritiers de Julien Élye et de Marie Brice. — Cession de « droit de passage du ruisseau qui des- » cend de la fontaine Saint-Antoine, » faite à Jean « Marrier, » écuyer, conseiller du Roi en sa cour des Monnaies à Paris, « estant de présent en la maison à » luy appartenante scize en la paroisse de Saint-Phil- » bert de ce lieu de Brétigny, » par Marie-Anne Lucas, demeurant à Brétigny, moyennant 30 livres. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres 10 sous, à « Pierre Brier, » le jeune, vigneron audit lieu, par Jacques Boucher, vigneron au

même lieu. — Bail d'héritages, à Brétigny, fait à Pierre Pinoteau, vigneron audit lieu, et Nicole Lejeune, sa femme, par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès arts en l'Université de Paris, y demeurant, qui avait acquis lesdits héritages de Jacques Dufour, garde de la maréchaussée de Dijon, et de Bernade Le Bon, sa femme. — Désistement du bail de la ferme de la Maison-Neuve donné au nom des mineurs de Bernard Pérot et d'Anne Lelièvre.

E. 5956. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1er juillet au 30 septembre 1721. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Guillaume Buard, » laboureur en la ferme de la Moinerie, fils de « Nicolas Buard » et de Marie Mosny, d'une part, et « Catherine Bedeau, » fille de Didier « Bedeau, » laboureur à Fresne, et de feue Catherine Poupon, d'autre part. — Baux d'héritages faits par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès arts en l'Université de Paris, y demeurant, à « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny, et Marguerite Forest, sa femme, Jeanne Bedeau, veuve de Michel Robert, Jean Leblanc, charretier à Brétigny, et Anne Privé, sa femme. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Nicolas « Lefébure, » le jeune, charron à Brétigny, fils de Nicolas « Lefébure, » aussi maçon au même lieu, et de feue Marie-Anne Moulin, d'une part, et « Marie Boissière, » fille de François « Boissière, » maître tailleur d'habits, et de Marie Joubert, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Rétrocession du bail de la ferme de la Maison-Neuve faite, moyennant un loyer annuel de 900 livres, à Pierre Mainfroy et Cécile Cordeau, sa femme, par Laurent Lelièvre, laboureur à « la Saulsoye, » paroisse de Valgrand. — Contrat de mariage entre Étienne, fils de Jean « Grognard, » jardinier « au Plessis-Tournelles, » chez la marquise de « Valence, » et de Catherine Réache, d'une part, et Marie-Anne Lucas, fille des feus Jean Lucas et Marie May, d'autre part. — Quittance de 185 livres délivrée à Noël Séjourné, laboureur au Plessis-Sébeville, par Pierre Bourdis « Decorbery, » intendant des affaires du comte de Sébeville, demeurant au château dudit Plessis. — Bail d'héritages, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait à « Julien Marie, » garde des chasses de la forêt de Séquigny, par Jacques « Fleury, » bourgeois de Paris. — Nomination d'un syndic et de 2 collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1722. — Transaction entre Jean Taillefer, maçon en terre à Brétigny, d'une part, Claude Bergevin, journalier au même lieu, et Tiffarde Émery, sa femme, d'autre part.

E. 5957. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

2 novembre au 6 décembre 1721. — Marché de maçonnerie entre Pierre Boutry, Jean Leprestre, vignerons à Longpont, et Marie Bance, veuve d'Antoine Geuffroy, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. — Bail d'héritages fait à « Louis Moireaux, » jardinier au Plessis-Sébeville, par Charles-Louis « Kadot Le Comte de Sébeville, » chevalier, comte de Sébeville, lieutenant général des armées du Roi, seigneur baron du Plessis-Sébeville, Charcois, Bondoufle, Bressonvilliers et autres lieux. — Acquiescement par Cosme Ollivier, journalier au Plessis-Sébeville, et Jeanne Bruneau, sa femme, à une sentence obtenue contre eux par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès-arts en l'Université de Paris. — Baux d'héritages faits par le même « Biard » à Pierre Brahier, vigneron à Brétigny, et Élisabeth Ajot, sa femme, Denis « Peltier, » vigneron à Brétigny, et Anne Gallois, sa femme. — Quittance de 42 livres délivrée à Michel Aumont, vigneron à Brétigny, par Charles « Le Normand de Villiers, » sr de Villiers, chevalier de Saint-Louis, major de dragons, et « Marguerite de Lépine, » sa femme. — Constitution d'une rente annuelle de 6 livres 5 sous faite, par les mêmes « Le Normand de Villers » et « Marguerite de Lépine, » à Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal à Brétigny.

E. 5958. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

17 janvier au 24 juin 1722. — Bail de 2 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre et vigne, terroir de Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 15 livres 15 sous, à Pierre Savoye, manouvrier à Brétigny, et Marie-Anne Poulleau, sa femme, par Nicolas Dabancour, procureur fiscal du bailliage de Brétigny. — Vente de 6 quartiers de terre, où il y avait autrefois maison bâtie, terroir de Charcois, faite, moyennant 120 livres, à Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Henri Binau, journalier au Carouge, et Geneviève Thaurin, sa femme. — Transport de rente fait à Romain « Dupuis, » officier de feue la duchesse de Berri, demeurant à Montlhéry, par Charles « Le Normand de Villers, » sr de Villers, chevalier de Saint-

Louis, major de dragons, et « Marguerite de Lépine, » sa femme. — Bail de 4 arpents de terre labourable, terroir de « Valgrand, » fait à Thomas Montelet, vigneron audit lieu, par Étienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge (11 avril 1722). — Contrat de mariage entre François Coullaut, *alias* Coullault, veuf de Marie Plumet, vigneron au Perray, d'une part, et Marie Letul, veuve de Christophe Ramond, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Quittance de 140 livres, rachat de rente, délivrée à Jean-Baptiste « Patris, » curé du Plessis-Sébeville, par François Corivault et Marie Giron, sa femme, demeurant à Linas. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, champtier « du Clos de Geai, » faite, moyennant 45 livres, à Michel Aumont, vigneron à Brétigny, par François Pelletier, cabaretier à Linas, et « Jeanne Payen, » sa femme. — Constitution d'une rente annuelle de 17 livres 14 sous faite, au profit de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, par Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie Goussée, sa femme (26 avril 1722). — Autre d'une rente de 25 livres 4 sous, au profit du même Delclergue, par Jacques Souchard, manouvrier à Brétigny, et Barbe Louvet, sa femme. — Bail d'un demi-arpent de terre planté en vigne, à Cossigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres, aux époux Charles Souchard, le jeune, déjà nommés, par Pierre Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marguerite Boiron, sa femme. — Bail d'héritage, à « Valgrand, » fait à Michel « Mardou, » vigneron audit lieu, par Michel « Delanoy, » jardinier à Gentilly, près Paris. — Bail d'héritages fait, à raison de 7 livres 10 sous l'arpent, à Pierre Broyer, l'aîné, et Charles Souchard, le jeune, vignerons à Brétigny, par Louis-Albert « Thibault, » curé, Charles Joubert et « Nicolas Buard, » marguilliers de Saint-Philibert (8 mai 1722). — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Vincent Souchard, vigneron audit lieu, par « Charles Moran, » garde chasse à « Mérinville, » et Marie-Anne Mathieu, sa femme. — Bail d'héritages, à « Massy, » fait à « Louis Baron, » vigneron audit lieu, par Jacques Baron, laboureur à Brétigny. — Actes intéressant les familles Fouquet, Dantier, Delanoue, Dabancour, Harant, Sellerin, Moreau, Heurtault, Chappart.

E. 5959. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

5 juillet au 30 novembre 1722. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres passé, au profit d'Auguste Decourchant, greffier de la ville et comté de Montlhéry, y demeurant, par « Denis » Plé, » vigneron à Brétigny, et Marguerite Plé, sa femme. — Transport de rente fait au susnommé Auguste « Decourchant, » par Jacques David, vigneron à Brétigny, et Anne Lucas, sa femme. — Nomination de 2 collecteurs des tailles de Marolles pour l'année 1723. — Prisée et estimation des meubles et ustensiles du moulin du Carouge. — Obligation de 226 livres 50 sous souscrite, au profit de Nicolas Gaudron de la Boissière, maître de la poste de Linas, par « François Bruneau, » laboureur à Brétigny, et Élisabeth Godin, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous passé, au profit de Nicolas Dabancour, procureur fiscal à Brétigny, par René « Hébert, » vigneron audit lieu, et Marguerite Meusnier, sa femme.

E. 5960. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 février au 29 septembre 1723. — Contrat de mariage entre « Pierre Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils des feus Pierre Souchard et Louise Fichet, d'une part, et Jeanne Arnout, fille de Pierre Arnout et de Jeanne Colibet, d'autre part. — Transaction entre « François-Clément Gillet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Claude Danne, vigneron au même lieu, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de « Guiperreux, » champtier « du Grosteau, » faite, moyennant 162 livres, à Madeleine Vaze demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Jacques « de Fleury, » bourgeois de Paris, et « Marie Demouchy » de Ponceaux, sa femme. — Vente d'héritages, au Plessis-Sébeville, faite à « Pierre » Gauchain, » laboureur audit lieu, par Martin Mainguet, soldat aux gardes françaises, et Marie-Jeanne Hilaire, sa femme, demeurant à Brétigny. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Souchard et de Louise Fichet. — Bail de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, fait à Claude « Berjonneau, » sergent au bailliage dudit lieu, par Nicolas Dabancour, procureur fiscal dudit bailliage. — Bail de maison et dépendances, près la fontaine Saint-Antoine, fait à Henri Souchard, journalier à Brétigny, par Claude Duchesne, veuve d'Étienne Andouard. Cet acte daté du 1er septembre 1723 porte la signature de Jacques « Moreau, » maître d'école à Brétigny. — Vente de droits héréditaires en la suc-

cession paternelle faite à Pierre Chappe, manouvrier en la paroisse de « Saint-Hilaire-de-Briouse, province » de Normandie, » par ses frères « Charles Chappe » et Philippe Chappe, manouvriers, au Plessis-Sébeville. — Cession de marché de maçonnerie à faire au château, fermes, maisons et murs de Sainte-Geneviève-des-Bois, appartenant au marquis de Noailles, fait à Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Jean Ligné, maçon en plâtre à Balainvilliers. — Obligation de 1,050 livres souscrite, au profit de Nicolas « Lobjoie, » concierge du château de « Launay St-Michel-sur-Orge, » et « Nicole Mauclerc, » sa femme, par « Jean Éli, » laboureur à Brétigny, et Marie Farnicle, sa femme. — Nomination d'un syndic et de 2 collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1724. Cet acte est du 29 septembre 1723 et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Moreau, » maître d'école à Brétigny.

E. 5961. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

29 janvier au 28 mars 1724. — Vente d'héritages, terroir de Linas, faite à Jean Bouté, vigneron à Leuville, et Jeanne Souchard, sa femme, par Jacques Arnoult, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Colibet, sa femme. — Vente d'héritages, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite aux époux Arnoult par les époux Bonté. — Renonciation par les héritiers naturels à la succession d'Élisabeth Gombault, femme de Gilles Lornois. — Bail d'héritages, entre autres la maison appelée « la Pelleterie, » à « Morsang-sur- » Orge, » fait à « François Hervieux, » laboureur à Brétigny, et Marie-Anne Vacher, sa femme, par Louis « Crozelle, » écuyer, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en la chambre des comptes. Cet acte porte la date du 25 mars 1724 et, entre autres signatures, celle de Jacques « Moreau, » maître d'école à Brétigny. — Baux d'héritages faits par Madeleine de Bordeaux, veuve d'Henri Martel, comte de « Fontaine » Martel, » seigneur de Brétigny, à Nicolas « Lefé- » bure, » maître charron à Brétigny ; « Pierre Gau- » chain, » laboureur au Plessis-Sébeville ; « Charles » St-Amand, » cabaretier à Sainte-Geneviève-des-Bois.

E. 5962. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 avril au 25 juin 1724. — Vente d'héritages, terroir de Marolles, faite à Louis Rochefort, vigneron audit lieu, par « Simon Monni, » laboureur à Saint-Michel-sur-Orge. — Transaction entre les fils de Nicolas Bezon et de Madeleine Delaunay, vignerons à Marolles, d'une part, et Catherine Mercier, veuve dudit Nicolas Bezon, d'autre part. — Quittance de 84 livres délivrée à Jean-Baptiste Logre, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par les enfants et héritiers de Clément Daune. Cet acte est daté du 14 avril 1724 et porte, ainsi que les deux qui précèdent, la signature de Jacques « Moreau, » maître d'école à Brétigny. — Actes relatifs à un changement de chemin longeant la propriété du Pavillon. — Quittance de 220 livres délivrée à Gabriel Mariage, journalier au village « d'Ar- » gicourt, paroisse St-Georges en Picardie, » par « Vincent Gaudinaut, » jardinier au service de M. Francain, avocat en parlement, et Marie Mariage, sa femme. — Alignement d'un chemin longeant la propriété du Pavillon. — Acquisition, pour l'exécution de ce chemin, d'un demi-quartier de terre faite, moyennant 50 livres, de Jean « de Paulo, » chevalier de Saint-Louis, ancien cornette de la première compagnie des mousquetaires du Roi, et de Louise-Angelique Le Normand « De Villers de Paulo, » sa femme, par Jean « Marrier, » écuyer, conseiller du Roi en sa cour des monnaies, étant en sa maison du Pavillon.

E. 5963. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

25 octobre au 8 décembre 1724. — Bail d'héritages, fait à Jacques Barrier, garde chasse du comte de Sébeville, et « Marthe Luben, » sa femme, par Jean Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, vigneron, marguillier en charge de l'église Saint-Pierre. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres 4 sous, au profit du même « Delclergue, » par Jacques Souchard, vigneron à Brétigny, et Barbe Donnet, sa femme. — Autre d'une rente de même nature de 17 livres 14 sous, au profit du même « Delclergue, » par Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie Goussée, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 livres tournois, passé au profit de Nicolas Gaudron, s^r de la Boissière, maître de la poste à Linas, par les enfants et héritiers de Thomas Lubin et de Nicole Bliard. — Concession d'un banc dans l'église Saint-Pierre, faite à Gaspard « Boucher-Dargis, » avocat au parlement de Paris, étant en sa maison de la Croix de Rosières, par le curé Jean « Delclergue, » les marguilliers et paroissiens de ladite église, en considéra-

tion du don d'un tableau de la Vierge, fait par ledit Boucher-Dargis, et moyennant le payement annuel d'une somme de 2 livres (12 novembre 1724). — Contrat de mariage entre Antoine Dhunet (*sic*), vigneron à Brétigny, fils des feus Pierre Dunet (*sic*), maçon « du » pays de Saint-Germain-Beaupré, diocèse de Li- » moges, » et Françoise Perrot, d'une part, et Marguerite Martin, fille de feu Cancien Martin, et de Marguerite Barré, d'autre part. — Transport d'héritages fait à « Pierre Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Arnoul, sa femme, par Jean Bonté, vigneron à Leuville, et Jeanne Souchard, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Rosières, fait à Mathurin Martin, vigneron à Brétigny, par Antoine Baron, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, à Brétigny, fait à « Hélenne-Madelenne Héraut, » veuve de Jean-Michel Pinson, bourgeois de Paris, mandataire de Louis Babin, bourgeois de Paris, par « Grégoire » Dif, » vigneron à la Norville.

E. 5964. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

20 janvier au 31 décembre 1725. — Lots et partage entre Jean-François « Feuilleret, » meunier au moulin du Carouge, d'une part, et son frère « Tho- » mas Feuilleret, » laboureur à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. — Bail de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres, à « Vincent Robin, » vigneron audit lieu, par Nicolas « Francain, » avocat au parlement de Paris, et Françoise « Néret de Fran- » cain, » sa femme. — Vente d'héritages, terroir de Brétigny, faite à Michel Aumont, vigneron audit lieu, par François Peltier, vigneron à Linas, et « Jeanne » Payen, » sa femme. — Contrat d'apprentissage du métier de charron, passé entre « Nicolas Lefébure, » maître charron à Grigny, et Jean Baudet, berger à Brétigny, stipulant pour « Marcelle Baudet, » son fils. L'apprentissage durera 3 ans, pendant lesquels l'apprenti sera logé, nourri et blanchi chez son patron, qui recevra la somme de 170 livres. — Vente d'héritages, terroir du Plessis, faite à Jacques « Tessier, » vigneron à Brétigny, Michel Aumont, vigneron au même lieu, et Anne Chartier, sa femme, par « Jean » Damond, » le jeune, vigneron à « Ollainville, » et Marie-Louise Mareschal, sa femme. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à Jacques Baron, laboureur audit lieu, et Marie Delaunay, sa femme, par « Florance » Leclerc v^e Gaitat, » bourgeoise de Paris. — Testament de Nicolas Cordeau, « ancien laboureur » en la ferme de Valorge, reçu le 18 octobre 1725, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert de Brétigny, et déposé en l'étude du tabellion de Brétigny, le 18 novembre de la même année. L'exécution du testament est confiée à François Rebut, curé de Saint-Michel-sur-Orge ; parmi les témoins se trouve Michel « Fleury, » curé de Leuville. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à « François Baron, » charretier audit lieu, et Marie-Catherine Guyard, sa femme, par Louis « Le- » grand, » maître maréchal au même lieu, et « Marie Delaunay, » sa femme. — Actes intéressant les familles Boucher, Dantier, Fouquet, Millet, Delanoüe, Joffroy, Morin, Brullé, Forest, Roger, Berjonneau, Brayer, Lefébure, Aumont, Robin, Boissin, Rousseau, Leduc, Fichet.

E. 5965. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

15 janvier au 14 décembre 1726. — Vente d'héritages, à Saint-Chéron, faite à Jacques Hébert, marchand à Launoy, paroisse de Saint-Yon, par « Jacques-Antoine Laroche, » soldat au régiment royal de la marine, en garnison à « Oche (Auch), en Gas- » cogne. » — Bail d'héritages, à Marolles, fait à « François Baron, » charretier audit lieu, et Marie-Catherine Guyard, sa femme, par « Deni Guiard, » vigneron au même lieu. — Constitution de procureur pour la nomination d'un tuteur à Marie-Élisabeth Leboucher, fille unique de Louis-François Leboucher, bourgeois de Paris, et de feue Élisabeth Bedeau. — Visite d'une vache morte accidentellement. — Bail à moitié fruit de 11 arpents de terre, terroir de Fresne, fait à Didier Girard, charretier audit lieu, par Claude « Berjonneau, » sergent au bailliage de Brétigny. — Bail d'héritages, à Brétigny, fait à « Charles Laurent, » le jeune, maçon en plâtre audit lieu, par Jacques « Barrié, » garde chasse du comte de Sébeville, et « Marthe Luben, » sa femme. — Contrat de mariage entre « Pierre Pinoteau, » fils de Pierre Pinoteau, l'aîné, et de Nicole Lejeune, d'une part, et Renée Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron à Brétigny, et de Marguerite Meusnier, d'autre part. — Bail d'héritages, « au hameau de Lauzères, paroisse de Paloi- » seau, » fait à « Charles Lefevres, » meunier au moulin de « Lauzères, » et « Charllotte Girard, » sa femme, par Jacques « Lamoureux, » notaire en la prévôté d'Orsay, demeurant en la ferme de la Grange-aux-Moines, paroisse de Saint-Jean-de-Beauregard,

et « Magdeleine Pichon, » sa femme. — Contrat de mariage entre Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, fils de Charles Souchard, l'aîné, et de Marie Tolomée, d'une part, et Geneviève Charpentier, fille de Pierre « Charpentier, » vigneron audit lieu, d'autre part. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Jean Barrué et de Madeleine Coüart. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres, au profit de Jacques « Lamoureux, » déjà nommé, par Jacques Dorgerest, manouvrier à Marcoussis.

E. 5966. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

14 janvier au 31 août 1727. — Contrat de mariage entre Denis Piffret, vigneron à Fleury-Merogis, fils de feu Thomas Piffret, d'une part, et Marie-Louise Bance, veuve d'Antoine Geuffroy, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Autre entre « Pierre » Brier » ou « Briez, » le jeune, vigneron à Brétigny, d'une part, et Marguerite Girard, fille des feus Pierre Girard et Marguerite Poupon, d'autre part. — Vente d'héritages, terroir de Brétigny, faite à Jacques Marineau, tonnelier au Plessis-Sébeville, par Philbert Mesnard, vigneron « à la Roncière, paroisse de Fonte» nay, » et Marie Didière Hébert, sa femme. — Bail de 6 quartiers de terre, terroir de Brétigny, champtier « du » haut Croupecul, derrière les jardins de Cossigny, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres, à Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie Goussé, sa femme, par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant. — Contrat de mariage entre Simon Souchard, vigneron à Brétigny, fils d'autre Simon et d'Antoinette Courtin, d'une part, et Marie-Anne Maingot, fille de feu Nicolas Maingot, d'autre part. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Claude Duchesne, veuve d'Étienne Andouard, demeurant audit lieu, par Gilles Lamoureux, meunier au moulin « de Gravegny, paroisse de Savigny. » — Contrat de mariage entre Jean-Louis « Delimoge, » fils de Denis Delimoge, vigneron à Brétigny, et de Marie Fouquin, d'une part, et « Marie Lefébure, » fille de Nicolas « Lefébure, » maître charron à Brétigny, et de feue Marie-Anne Moulin, d'autre part. — Autre entre Nicolas Marineau, vigneron à Brétigny, fils de feu Michel Marineau et d'Anne Chartier, d'une part, et Marie-Anne Aumont, fille de Michel Aumont, vigneron à Brétigny, d'autre part. Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, signe, comme ami de la future, cet acte daté du 24 février 1727. — Autre entre Jean De Mante, vigneron à Leuville, fils des feus Pierre et Jacqueline Charpentier, d'une part, et Marie-Anne Lucas, veuve de Jean Grognard, d'autre part. — Transport de rente à « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny, par Pierre « Robert, » vigneron à Ormoy. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny constatant le dépôt, par Jean Delclergue, curé de Saint-Pierre, entre les mains desdits habitants, d'une somme de 300 livres, qui lui avait été versée pour remettre à Robert Machelard, Louis Chaperon et François Lefébure, soldats de milice de Brétigny (26 mars 1727). — Ventes d'immeubles, à Fleury, faite à Michel « Réault, » marchand en la paroisse de « Saux, » par Charles « Réault, » maçon en plâtre à Montlhéry, et Élisabeth Aufroy, sa femme. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 177 livres 10 sous, à Jacques « Tessier, » vigneron audit lieu, par François Peltier, vigneron à Linas, et « Jeanene Payen, » sa femme.

E. 5967. (Liasse.) — 4 pieces, papier.

7 octobre 1727 au 28 janvier 1728. — Arthur Cret. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit d' « Estienne Maurizau, » valet de chambre de Madame de Vassan, demeurant à Morsang-sur-Orge, par Antoine « Mesnard, » vigneron à Rosières, et Geneviève-Thérèse Derouard, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres, passé au profit de Jacques « Le Blanc, » charron à Brétigny, et « Marie Aumont, » sa femme, par Mathurin et Lazare Martin, frères, vignerons audit lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 120 livres, à Denis Delimoges, vigneron à Rosières, par Marc Fouquet, jardinier à Linas. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous, passé au profit de la fabrique de Saint-Pierre, par Jean Paullo, manouvrier à Charcois, et Marie Poisson, sa femme.

E. 5968. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

18 mars au 26 novembre 1728. — Pierre Bedié. — Testament de Marthe Lubin, femme de Jacques Barrier, garde chasse du comte de Sébeville. Fondation en l'église de Saint-Pierre de Brétigny. — Obligation de 150 livres souscrite, au profit du sus-nommé Jacques

Barrier, par Michel « Leblanc, » charron à Brétigny, et Denise Lubin, sa femme, « Charles Laurent, » maçon en plâtre au même lieu, et « Marguerite Lubin, » sa femme. — Nomination de syndic et collecteurs de Brétigny, pour l'année 1729. — Nomination de collecteurs de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1729. Cet acte, daté du 5 septembre 1728, porte, entre autres signatures, celle d'Étienne « Simon, » maître de pension à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, passé au profit de Simon Angot, marchand boucher à Montlhéry, par « Jacque Brière, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Souchard et de Marguerite Martin. — Baux d'héritages, à Brétigny, faits à Antoine Jubert, vigneron, et Jeanne Réault, sa femme, par Pierre Gigou, vigneron à Rosières, et Jeanne Doré, sa femme. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à François Boussonnier, vigneron audit lieu, et Louise Beslin, sa femme, par Jacques Barrier, garde chasse, et Marie Morin, sa femme.— Actes relatifs à une vente d'immeubles, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite à Jean Thorin, vigneron audit lieu, par Nicolas Fichet, vigneron au même lieu, et Élisabeth Rottier, sa femme. — Contrat de mariage entre Jean Pelletier (*sic*), fils de Denis « Peltier, » vigneron au Carouge, veuf de Marie-Geneviève Prévot, d'une part, et « Marie-Élisabeth » Feuilleret, fille de Jean-François « Feuilleret, » meunier, et d'« Élisabeth Avenard, » d'autre part.

E. 5969. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

25 janvier au 22 novembre 1729. — Contrat de mariage entre « Marcelle Baudet, » charretier à Brétigny, fils des feus Jean Baudet et Louise Le Vasseur, d'une part, et Jeanne Chapart, fille des feu Louis Chapart et Andrée Jacmart, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif, entre Nicolas « Fraisier, » demeurant à Brétigny, fils de Nicolas Fraisier et d'Élisabeth Hageaut, remariée à Pierre Brayer, d'une part, et Catherine Le Blanc, fille de « Jean Le Blanc, » vigneron, et d'Anne Privé, d'autre part. — Renonciation par Michel « Roger, » bourrelier, et Marguerite Forest, sa femme, à la succession de Michel Forest, cabaretier à Brétigny. — Quittance de 138 livres 13 sous 4 deniers délivrée à « Jacques Guinchard, » maraîcher au Carouge, par Claude Perrot, maçon à Brétigny. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit de « Jean Perrot, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par « Henry Charpen- » tier, » vigneron au même lieu, et Denise Pinoteau, sa femme. — Convention entre Pierre Gigon, vigneron à Rosières, et Nicolas « Peinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, ci-devant tuteur dudit Gigon. — Testament d'Anne Foubert, fille de Louis Foubert et de Catherine Mausele, couturière à Brétigny. — Nomination d'un syndic et de 3 collecteurs de Brétigny, pour l'année 1730. — Acte analogue pour Saint-Michel-sur-Orge, daté du 25 septembre 1729, et portant la signature d'Étienne « Simon, » maître « des » écoles » audit Saint-Michel. — Contrat de mariage entre « Étienne Vatard, » laboureur à la ferme de « Marolles, » fils d'Étienne « Vatar, » marchand laboureur à la Bretonnière, et de « Louise Pognet, » d'une part, et Marie Dujat, fille de Gabriel « Dujat, » marchand laboureur à Brétigny, et de Marie « Pois- » son, » d'autre part. — Actes intéressant les familles Martin, Pelletin, Perrot, Delanoüe.

E. 5970. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

7 février au 16 mai 1730. — Contrat de mariage entre « René Hébert, » fils de René « Hébert, » vigneron à Brétigny, et de Marguerite Meusnier, d'une part, et Marie Lornois, fille des feus André Lornois et Marguerite Aubé, demeurant à Valorge, paroisse de Saint-Philibert, d'autre part. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Martin Minguet et de Catherine Gigon. — Transport de rente à « Nicole » Mauclere, » veuve, en premières noces, de Pierre Danne et, en secondes noces, de Nicolas Lobjoye, par Marie Fernicle, veuve de Jean Éli, fermier au Mesnil. — Transaction entre Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, y demeurant, d'une part, et Jacques « Guinchard, » jardinier, et Marie Madeleine Marineau, sa femme, Marin Vaudron, marchand, et Claude Guinchard, demeurant tous à Brétigny, d'autre part. — Vente de droits successifs faite aux époux Guinchard, déjà nommés, par Anne Marguerite Marineau, demeurant à Brétigny. — Bail d'héritages fait à « Claude Chérigot, » marchand cabaretier à Brétigny, par Jean « Delclergue, » curé, et Charles Souchard, marguillier en charge de Saint-Pierre (16 mai 1730).

E. 5971. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

6 août au 27 décembre 1730. — Bail d'héritages,

au Mesnil, fait à Jacques Charpentier, vigneron à Brétigny, par Jean Pelletier, vigneron au même lieu. — Actes relatifs à un bail de 12 perches 1/2 ou 1/2 quartier de terre, à Brétigny, fait, moyennant une rente foncière non rachetable de 20 sous par an, à Jean « Marrier, » conseiller du Roi en sa cour des monnaies à Paris, par Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal du bailliage de Brétigny, au nom et comme fondé de procuration d'Henriette-Madeleine-Julie « de » Fontaine Martel d'Estaing, » veuve de Charles François Marie, marquis d'Estaing, lieutenant général des ville, évêché et pays de Verdun, gouverneur « de » Châlon en Champagne, » mestre de camp du régiment de Forez, survivancier au gouvernement de Douai, dame de Brétigny, Marolles, Saint-Michel-sur-Orge, Bolbec, Fontaine et autres lieux. — Nomination d'un syndic et de 3 collecteurs des tailles de Brétigny, pour l'année 1731. — Nomination d'un procureur syndic et de 2 collecteurs de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1731. Cet acte est daté du 10 septembre 1730 et signé par Étienne « Simon, » maître des écoles à Saint-Michel-sur-Orge. — Obligation de 190 livres souscrite, au profit de Jean Pelletier (*sic*), vigneron au Mesnil, par Denis « Peltier, » son père, vigneron au Carouge. — Vente d'immeubles, terroir de Brétigny, faite au même Jean Pelletier par le même Denis « Peltier, » et Anne Galois, sa femme. — Transport de rente par le susdit Jean Pelletier à Denis « Bri» zard, » officier du feu duc de Berri, demeurant à Guipereux. — Bail d'immeubles, terroir de Brétigny, fait à Gabriel « Dujat, » marchand laboureur audit lieu, par Pauline Brières, veuve de Jacques Forest. — Contrat de mariage entre Pierre Gigon, vigneron à Brétigny, veuf de Jeanne Doré, d'une part, et « Marie » Lefébure, » veuve de Jean-Louis Delimoges, d'autre part. — Actes d'assemblée des habitants de Brétigny touchant la façon de dresser dorénavant les rôles des tailles. — Contrat de mariage entre Pierre Hébert, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, fils de « Robert » Hébert, » d'une part, et Marie Marguerite Plé, veuve de Clément Meunier, d'autre part.

E. 5972. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

9 janvier au 10 juin 1739. — Contrat de mariage entre Jean « Riant, » fils de Denis « Rians, » tisserand à Brétigny, et de feue Marie Mercier, d'une part, et Jeanne Chapart, d'autre part. — Consentement donné par les habitants de Brétigny au mode de dresser les rôles des tailles présentés par les syndic et collecteurs dudit lieu. Parmi les 15 signatures qui sont au bas de cet acte daté du 14 janvier 1731 se trouve celle de Denis « Delaplace, » maître « des » écoles » à Brétigny. — Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairie de Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à « Jean Thaureau » et Pierre Mauge, vignerons à Leuville (18 janvier 1731). — Bail de 3 arpents de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Denis « Peltier, » vigneron au Carouge, et Anne Gallois, sa femme, par « Louise de Beaumont, » femme non commune en biens de Romain « Dupuis, » officier de la feue duchesse de Berri, demeurant à Montlhéry. — Constitution d'une rente annuelle de 30 livres, au profit du susnommé « Dupuis, » par « Antoinne Berteau, » marchand laboureur à Brétigny, et Clémence Baron, sa femme. — Vente d'immeubles, à « Valpuiseaux, » faite à Clair-Jacques « Barré, » curé dudit lieu, par Antoine Privé, marchand filassier à Brétigny, et consorts. — Vente d'immeubles, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite à Charles Léger, vigneron audit lieu, et Marguerite Ledourt, sa femme, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières, et « Marie-Élizabeth Feuilleret, » sa femme. — Résiliation du bail de la ferme de la Maison-Neuve consenti en faveur de Simonne Delorette, veuve de Germain Gillet, par Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre-de-Brétigny, se portant fort de la comtesse de Fontaine Martel, dame usufruitière de Brétigny et propriétaire de ladite ferme (10 juin 1731). — Actes intéressant les familles Brières, Lécuyer, Logre, Mailly, Souchard.

E. 5973. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

9 juillet au 19 novembre 1731. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous et 1 poule passé, au profit de l'église Saint-Philibert, par les enfants et héritiers de Simon Souchard. — Lots et partage entre Michel Briberon, journalier à Brétigny, et Anne Briberon, sa sœur, femme de Barnabé Lamaury, gagnedenier à Paris. — Compte de tutelle rendu à Geneviève Danne, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par « Marie Ferendele, » sa mère, veuve, en premières noces, de Clément Danne, vivant, marchand boulanger à Paris. — Quittance de 106 livres délivrée à « Denis » Plé, » vigneron à Brétigny, par Marie-Madeleine Marineau, veuve de Jacques Guinchard. — Lots et

partage entre les enfants et héritiers de Simon Gigon et de Germaine Sourceau. — Nomination d'un procureur syndic et de 3 collecteurs des tailles de Brétigny pour l'année 1732. — Nomination d'un procureur syndic et de 2 collecteurs des tailles de Saint-Michel-sur-Orge pour l'année 1732. Cet acte daté du 9 septembre 1731 porte la signature d'Étienne « Simon, » maître de pension à Saint-Michel-sur-Orge. — Transaction portant règlement de compte entre « Anne » Thorin Thibault, » veuve de Louis Thibault, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, au nom et comme seule héritière de Louis-Albert Thibault, son fils, curé de Saint-Philibert, d'une part, et Antoine Joubert, journalier, et Marie-Jeanne Réault, sa femme, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres passé, au profit de Denise Bourgeron, veuve de Nicolas Girard, officier de feue Madame la Dauphine, par Hélène Voyé, veuve, en premières noces, de Jean Marineau, et, en secondes noces, d'André Souchard.

E. 5974. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

30 mars au 27 décembre 1732. — Lots et partage entre les enfants et héritiers d'Antoine Jubert et de Marie Brayer. — Actes relatifs à une quittance de 32 livres 10 sous, délivrée à « Claude Chérigot, » marchand cabaretier à Brétigny, par « Jean-Pierre Ron» sin, » maître charpentier à Fontainebleau. — Bail d'héritages fait à « Antoine Dunet » et Charles Souchard, vignerons à Brétigny, par « Michel Le Blanc » et Guillaume Girou, marguilliers de Saint-Philibert. Cet acte est daté du 22 décembre 1732 et revêtu de la signature de Jacques « de Lavergne, » curé de Saint-Philibert. — Obligation de 594 livres, passée au profit de la comtesse de Fontaine-Martel, dame de Brétigny, par Françoise Charpentier, veuve de X. Cuvé, et « Jean Trompeau, » fils de ladite Charpentier et de Jean Trompeau, son premier mari, laboureurs à la ferme de la Maison-Neuve.

E. 5975. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

4 janvier au 27 novembre 1733. — Contrat de mariage entre « Louis Beaufils, » charron à Brétigny, fils de Louis Beaufils et de Françoise Verjon, d'une part, et Marguerite Barry, fille de « Marbarry » (Marc Barry), maréchal au même lieu, et de feue Marguerite Quatrehomme, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, touchant une rente annuelle de 39 sous, due à la fabrique de Saint-Pierre, par les seigneurs de Fleury. Cet acte est daté du 17 mai 1733 et porte, entre autres signatures, celles de Jean « Del» clergue, » curé de Saint-Pierre, et de Denis « Dela» place, » maître des « écoles » de Brétigny. — Contrat de mariage entre Pierre Moreau, vigneron à Montlhéry, fils des feus Mathias Moreau Lécrivain, d'une part, et Anne Martin, fille de Mathurin Martin, vigneron à Brétigny, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, portant déclaration sur l'état des biens et de la récolte faite ou à faire en blé et vin (16 août 1733). — Contrat de mariage entre « Jean Le » Blanc, » vigneron à Brétigny, fils de Jean Le Blanc et d'Anne Privé, d'une part, et Marie-Madeleine Mosny, fille des feus André Mosny et Marie-Madeleine Baron, d'autre part. — Marché de maçonnerie entre Claude Perrot, maçon entrepreneur à Brétigny, d'une part, et les enfants et héritiers de Pierre Logre, d'autre part. — Bail de 2 arpents de terre, terroir de Brétigny, fait à raison d'un loyer annuel de 8 livres par arpent à Jean Taillefer, journalier à Rosières, par Jean Moreau, journalier au même lieu. — Obligation de 495 livres souscrite, au profit de Claude Perrot, déjà nommé, par « Jean Privé, » journalier à Brétigny, et Marie-Anne Brayer, sa femme. — Bail d'un quartier de terre et d'un banc dans l'église, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous, au susdit Claude Perrot et Françoise Robin, sa femme, par Jean-Baptiste « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, et Charles Souchard, marguillier (27 novembre 1733).

E. 5976. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

3 janvier au 20 février 1734. — Nicolas Dabancour. — Obligation de 60 livres, à Pierre Rousseau, marchand boucher à Montlhéry, par Mathurin Martin, vigneron à Brétigny. — Testament d' « Antoinne » Brteau, » laboureur au hameau du Mesnil, paroisse Saint-Philbert de Brétigny. Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Philbert, où il fonde un obit. Cet acte, daté du 21 janvier 1734, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Lavergne, » prêtre, curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Quittance de 150 livres, délivrée à « Anthone Picot, » vigneron à Avrainville, par les héritiers d'André Lornois. — Transaction entre Pierre Hébert, vigneron à Brétigny, et « François Plé, » vigneron au même lieu. — Baux à rente faits par Claude Bretel, « marquis de Lanquetot, »

capitaine des vaisseaux du Roi et « chevalier des ordres » militaires de Sa Majesté, seigneur de Brétigny et » autres lieux, » à : Julien Marie, dit Saint-Denis, garde de la terre de Sainte-Geneviève-des-Bois, et Geneviève Goliez, sa femme ; Charles « Saint-Amand, » marchand à Sainte-Geneviève-des-Bois, et Marie Goliez, sa femme ; Jacques Denis, marchand à « Liers, » paroisse Sainte-Geneviève-des-Bois, et Marie Lucas, sa femme ; Jean Vaudrillers, manouvrier au même lieu ; Jean Boudet, marchand poulailler au même lieu, et Catherine Marlet, sa femme ; Clément Chartier, manouvrier au même lieu, et Marguerite Coulau, sa femme ; Sulpice Fauvel, manouvrier au même lieu. — Transport de rente à Laurent « Lelièvre, » laboureur à « Verlegrand, » et « Germaine Arnoult, » sa femme, auparavant veuve de Claude Chandelle, par « Claude » Le Page, » vigneron à « Verlegrand, » et Marie Blond, sa femme. — Procuration à Jacques de Lavergne, curé de la paroisse de Saint-Philbert de Brétigny, par Guillaume Giron, charretier à Brétigny, marguillier en charge de l'église Saint-Philbert de Brétigny (20 février 1734). — Autre à Anne Compain, par son mari Étienne Michel, cordonnier « au village » de Brétigny, diocèse de Paris, province du Hurepoix, » natif du « village de Montigny, proche Stenoy, » où il demeure ordinairement. »

E. 5977. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

28 avril au 20 juin 1734. — Transaction entre les héritiers d'Antoine Breteau et Clémence Baron, sa veuve. — Testament de Pierre « Le Bert, » domestique de « Monsieur Marier, conseiller du Roy en sa » cour des monoyes, de présent en la maison dudit » sieur Marier audit Brétigni, paroisse St-Philbert. » Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Philbert. Ce testament, reçu par Jacques « de La-» vergne, » curé de Saint-Philbert de Brétigny, est écrit tout entier, le 6 mai 1734, de la main de ce curé, qui en fait le dépôt le 1er juin 1734. — Bail de 2 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à « Antoine Dunet, » vigneron à Brétigny, par Antoine Jeubert, manouvrier au même lieu. — Décharge de 3 cuirs, délivrée à Alexandre « Huteau, » maître serrurier à Brétigny, par Étienne Michel, cordonnier à Saint-Michel-sur-Orge. — Obligation de 38 livres, à Jacques Marineau, tonnelier au Plessis-Sébeville, par Jean Dramart, laboureur à « Leudeville. »

E. 5978. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

23 juillet au 19 septembre 1734. — Extrait de l'inscription placée sur la tombe du sieur de Guillerville, dans l'église de Saint-Philbert de Brétigny, ainsi conçue : « Cy gist Mésire Godefroy Francquen de Guil-» lerville, escuier, seigneur de La Fontaine, gouver-» neur de Bouillon, comendeur de l'ordre militaire » de St-Louis, décéddé le trois septembre de l'an mil » sept cens quatre, aagé de soixante ans. La présente » tombe a esté mise par l'ordre de Phillippe Gaudens » Emanuel de Francquien, écuier, conseiller et gréfier » du conseil des finances de Sa. Majesté Catolique à » Bruxelles, et de dame Marianne de Francquen, son » épouse, nièce dudit défunc. Priez Dieu pour son » âme. » Cet extrait est certifié conforme particulièrement par Jacques « De Lavergne, » curé de Saint-Philibert de Brétigny au 23 juillet 1734. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par Antoinette Courtin, veuve de Simon Souchard, demeurant « au Mesnil, paroisse St-Phil-» bert de Brétigny, » « Louis Beaufils, charron à « Arpajon cy-devant Chastre, » et Marguerite Baril, sa femme ; Michel et Jacques « Le Blanc, » frères, charrons à Brétigny ; Pierre Logre, vigneron à Brétigny, et Marie Souchar, sa femme. Les deux premiers de ces actes, datés des 15 et 16 septembre 1734, portent, entre autres signatures, celle de Denis « Dela-» place, » maître d'école à Brétigny.

E. 5979. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

11 octobre au 28 décembre 1734. — Quittance de 330 livres, délivrée à Jeanne Foucroole, veuve de Jean Regnier, demeurant à Brétigny, par Claude « Bretel de Lanquetot, » chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, seigneur de Brétigny. — Bail de 3 quartiers de vigne, terroir de Brétigny, champtier « des Hautes Glaisses, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous, à Jean de Mantes, vigneron à Brétigny, par Marin Grégoire, vigneron à « Valegrand. » — Obligation de 295 livres, à Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny, par Pierre « Charpentier, » vigneron à « Essonville, paroisse » St-Pierre » de Brétigny. — Quittance de 30 livres, délivrée à Jean Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Claude « Bretel de Lanquetot, seigneur

» de Brétigny et Lanquetot, » marquis, seigneur de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales du Roi, « seigneur haut justicier » de Brétigny, Marolle et St-Michel-sur-Orge. » — Titres nouvels de diverses rentes au profit du même seigneur de Brétigny, par « Marie Fouquin, veuve de » Denis de Limoges, » demeurant à « Rossière, pa- » roisse St-Pierre de Brétigny ; » Antoine Privé, manouvrier à Brétigny, et Marie Ravet, sa femme ; Pierre « Charpentier, » déjà nommé. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Claude Bretel, seigneur de Brétigny, par Claude « Passart, » conseiller en la chambre des comptes à Paris, « seigneur en partie de » la Fontaine, » en la paroisse Saint-Philbert de Brétigny. — Inventaire portant partage fait entre Élisabeth Ajot, veuve, en premières noces, de Nicolas Fraissière, en son vivant, manouvrier à Brétigny, et, en secondes noces, de Pierre Brayer, vivant, vigneron au même lieu, d'une part, et « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, et Jeanne Brayer, sa femme, et Denis Mélié, vigneron à Brétigny, et Catherine Brayer, sa femme, d'autre part. — Acte y relatif. — Quittance de 100 livres, délivrée à Antoine Picot, vigneron à Avrainville, par les héritiers d'André Lornois.

E. 5980. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

8 janvier au 23 mars 1735. — Contrat de mariage entre Girard Malet, de la paroisse de Saint-Cyr-sous-Dourdan, fils de Girard Malet, vigneron en ladite paroisse, et de feue Marguerite Bouju, d'une part, et Catherine-Françoise Privé, fille d'Antoine Privé, marchand à Brétigny, et de Marie Ravet, d'autre part. — Vente de 5 quartes de vieille vigne, terroir de Saint-Vrain, faite, moyennant 60 livres, à François Huet, dit « Blanchetier, » marchand audit lieu, par « Jean Aveline, » berger à Bondoufle, et consorts. — Bail de 10 quartiers 1/2 de terre, à Rosières, fait, moyennant un loyer annuel de 15 livres 15 sous, à Pierre Pilard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean-Baptiste « Lamartinière, » vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre « Pierre Peu- » vrier, » fils d' « Estienne Peuvrier » et de Catherine Alizon, demeurant au Mesnil, paroisse de Longpont, d'une part, et Françoise Privé, fille d'Antoine Privé et de Marie Ravet, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 25, dont 15 ont signé, portant procuration pour agir contre le sieur Liet, propriétaire de la maison de La Garde, au sujet d'un changement de chemin (27 février 1735). — Bail d'héritages, à Rosières, fait à Pierre Gigon, vigneron audit lieu et, « Marie Lefebvre, » sa femme, par Jean Lucas, vigneron à Brétigny. — Décharge de minutes du tabellionage et du greffe de Brétigny, « pour mé- » moire. »

E. 5981. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

17 avril au 4 septembre 1735. — Décharge, donnée à Jacques Moreau et Étiennette Delabarre, sa femme, par « Marin La Saussais, » portier et sommelier de la communauté des prêtres « Saint-Eustache, » rue Montmartre à Paris. — Bail de 4 arpents 10 perches de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 32 livres, à « François » Piffret, » vigneron audit lieu, par Pierre Gigon, vigneron à Brétigny. — Résiliation du bail de la ferme de la Fontaine consenti à « Jacques Gippon, » père et fils, laboureurs à « Verlegrand, » par Claude « Passart, » maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, étant « en son château de la Fon- » taine. » — Quittance de 168 livres délivrée à Marguerite Barré, veuve de Cautien Martin, par Jean-Baptiste Percheron, berger au Plessis-Sébeville, et Marie Martin, sa femme. — Transaction portant quittance entre « Marin La Saussais, » d'une part, Jacques Moreau, charretier à « Verlegrand, » et Étiennette Labarre, sa femme, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à « Mi- » chel Doré, » vigneron audit lieu, par Pierre Gigon, vigneron à Brétigny.

E. 5982. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

12 octobre au 14 novembre 1735. — Vente de droits dans les successions paternelle et maternelle faite à ses sœurs et beaux-frères, par Marie-Anne Charpentier. — Contrat de mariage entre « Jean-Batiste » Regnié, » fils de feu Jean Regnié et de Jeanne Fouquerolle, d'une part, et Anne-Élisabeth Godineau, fille de « Vincent Gaudinaut, » jardinier à Brétigny, et de feue Anne-Thérèse Manselle, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 9 livres passé, au profit de Claude Bretel, chevalier, seigneur marquis de Lanquetot et de Brétigny, par les héritiers de Pierre Brayer. — Bail de 5 quartiers de terre, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à Jean

Lucas, vigneron audit lieu, par Bernard Lamaury, crocheteur à Paris. — Obligation de 70 livres, au profit du même Lamaury, par Marie Fernie, veuve de Jean Élie, vivant, laboureur à Brétigny.

E. 5983. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

31 janvier au 28 juin 1736. — Pension viagère faite par ses enfants et héritiers, à Pierre « Charpen- » tier, » vigneron à Brétigny. — Partage, entre les mêmes enfants et héritiers, des immeubles du même Pierre « Charpentier » et de feue Jeanne Girault, sa femme. — Testament de Perrine Privé, demeurant à « Ersonville, » de la paroisse de Saint-Philbert de » Brétigni. » Le testament, daté du 14 mars 1735, est tout entier écrit de la main de Jacques « De La- » vergne, » curé de Saint-Philbert de Brétigny, et attaché à l'acte de dépôt dans les minutes du tabellion, daté du 7 février 1736 et signé par Jacques « De La- » vergne. » — Vente d'un demi-quartier de terre, à « Guipereux, » faite à « Antoine Bazinar, » l'aîné, vigneron à « Guipereux, » par Pierre Pinoteau, vigneron à Brétigny. — Inventaire des effets mobiliers dépendant de la succession de Charles Cofin, concierge du château de Brétigny et ci-devant « officier du bu- » reau de feu Monseigneur le duc de Berry, » fait à la requête de « Françoise Lelivre, veuve Coffin. » La livre d'étain, 15 sous ; 2 écuelles, 6 gobelets, 2 salières, 13 cuillers, 13 fourchettes, le tout d'argent, pesant 12 marcs 4 onces 6 gros, estimé 604 livres 10 sous. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 36, ayant pour objet de demander à l'intendant de la généralité de Paris une diminution de taille rendue nécessaire par suite de la gelée des vignes. Cet acte est daté du 24 mai et revêtu de 13 signatures, y compris celle du tabellion. — Contrat de mariage entre Jacques Gippon, laboureur en « la ferme » de Montaubert, paroisse de Verlegrand, » fils de Jacques « Gippon » et de Germaine « Gilet, » d'une part, et « Marie-Anne Bellavoinne, » veuve de Pierre Josse, en « la ferme de la Fontaine, paroisse de St- » Philbert de Brétigny, » d'autre part. — Vente d'héritages à Jacques Marineau, marchand à Brétigny, par « Louis Rion, » soldat au régiment « d'Ombreval. » — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à Antoine Privé, manouvrier à Brétigny, par Pierre « Briez, » laboureur au même lieu. — Transaction portant partage entre le même Antoine Privé et ses enfants.

E. 5984. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

25 juillet au 2 décembre 1736. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Vrain, fait à Étienne Martin, charretier à Saint-Vrain, et Marie Denault, sa femme, par Alexandre « Huteau, » serrurier à Brétigny. — Autre à François Méline, manouvrier à Brétigny, et « Marguerite Laurent, » sa femme, par « Marie » Aumont, » veuve de Jacques Le Blanc, demeurant au même lieu. — Acte d'assemblée de la fabrique de Saint-Philbert de Brétigny, touchant les effets d'une donation de 500 livres faite à cette fabrique par Louis-Timoléon Damoresan, seigneur du fief de la Fontaine, sis dans la paroisse de Saint-Philbert de Brétigny. Cet acte est daté du 23 septembre 1736 et porte 10 signatures, parmi lesquelles celles du tabellion et de Jacques « De Lavergne, » curé de Saint-Philbert. — Obligation de 600 livres, au profit de René-Pierre « Liet, » avocat en parlement, propriétaire des terres de la Garde, maison, ferme et terres de Rochebrune, par Jacques Baron, laboureur, ci-devant fermier des immeubles susdits, et Marie Delaunay, sa femme. — Vente de 4 arpents de terre, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, faite, moyennant 450 livres, à Alexis « De Châteauvieux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires, demeurant à Paris, par Claude « Bretel de Lanquetot, seigneur de Brétygnys, » chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre. Cet acte est daté du 9 octobre 1736 et porte, entre autres signatures, celles de Philippe-Joseph « Laignel, » prêtre, curé de Lanquetot, et de Jacques « David, » prêtre, chapelain du seigneur de Brétigny. — Transport de rente au même Claude Bretel de Lanquetot, « seigneur » de Brétygnys, » par Jacques Robert, laboureur à Brétigny, et Catherine Souchard, sa femme. — Obligation de 305 livres 18 sous, au profit du même, par Claude « Berjonneau, » sergent priseur au bailliage de Brétigny. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Nicolas Franquiem Leduc, avocat en parlement, et Françoise Néret, sa femme, par François Hébert, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Jeanne Sévin, sa femme. — Testament de Louis Privé, journalier à Brétigny. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir du Plessis-Sébeville, fait par « le marquis de » Lanquetot, seigneur de Brétygnys, » ci-devant nommé, à Pierre « Gauchain, » laboureur au Plessis-Sébeville. — Actes intéressant les familles Girardeau, Jobert, Regnier, Souchard.

E. 5985. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

13 janvier au 27 mai 1736. — Obligation de 143 livres, au profit de Claude Bretel, seigneur, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par « Pierre Gauchain, » laboureur au Plessis Sébeville. — Vente de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, faite, moyennant 120 livres, à Monsieur « de Châteauvieux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires des conseils et cours supérieures, demeurant à Paris. — Vente de 2 arpents de terre, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, faite, moyennant 80 livres, au même « De Châteauvieux, » par Clément Chartier, manouvrier à « Lierre, paroisse » Ste-Geneviève des-Bois. » — Partage entre les enfants de Gille Aumont. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, champtier du « Bas Croupecul, » faite, moyennant 66 livres, à Charles « Foubert, » maître menuisier à Brétigny, par « Jean » Ravet, » jardinier à « Gille Voizin, paroisse d'Auvers, » et « Genevieve Souchard, fame Ravet. » — Contrat de mariage entre « Charles Coffin, » demeurant à Brétigny, fils de feu Charles Coffin et de Françoise Lelièvre, d'une part, et Marie-Jeanne « Jollivet, » fille de Jacques « Jollivet, » maître tapissier à « Linois, » et de Marie-Jeanne Rousselle, d'autre part. — Autre entre « Philippe Fedée, » charron à Brétigny, fils de « Zacharie Fedez, » marchand hôtelier à « Linois, » et de feue Élisabeth Lebon, d'une part, et « Marie Aumont, » veuve de Jacques Leblanc, « charronne » à Brétigny, d'autre part. — Bail de chambre et dépendances, au carrefour de Brétigny, fait à « Anne Contox, » marchande épicière, par « le marquis de Lanquetot, seigneur de Brétygnys. » — Vente d'une place de 7 pieds carrés, faite, moyennant 10 livres, à « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, par son père. — Obligation de 463 livres, au profit de Pierre Rousseau, maître boucher à Montlhéry, par Charles « Foubert, » maître menuisier à Brétigny. — Quittance de 122 livres, délivrée à Françoise Lelièvre, veuve de Charles Coffin, vivant, concierge du château de Brétigny, par Charles « Coffin, » son fils, garde chasse de la terre et seigneurie de Brétigny.

E. 5986. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

8 juillet au 17 décembre 1737. — Obligation de 125 livres, au profit de Jean Cassars, maître bourrelier à Montlhéry, par Girard Pommier, laboureur à « Villouisson, paroisse de Villabé. » — Bail de toute la pâture des terres et prés dépendant de « la ferme » du Mesnil, paroisse St-Philbert de Brétigny, » fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Étienne « Vatar, » laboureur en « la ferme de Valorge, pa» roisse St-Philbert de Brétigny, » par Jacques Baron, laboureur en la ferme du Mesnil. — Bail de maison et dépendances à Sulpice Faure, manouvrier à Liers, paroisse Sainte Geneviève-des-Bois, par Jacques Serais, berger à Fleury Mérogis. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de dix, ayant pour objet de constater les effets de la grêle sur les vignes. Cet acte porte la date du 4 août 1737 et huit signatures, y compris celle du tabellion. — Transport d'héritages à Alexis « De Châteauvieux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires « des conseils et » cours supérieurs, » demeurant à Paris, par Jean Faure, manouvrier à Liers. Cet acte est daté du 11 août 1737 et porte, entre autres signatures, celle de Michel « Guirandy, » prêtre, docteur en théologie, vicaire de Sainte-Geneviève-des-Bois. — Autre au même « De Châteauvieux, » par Sulpice Faure, manouvrier à Liers. — Contrat de mariage entre Charles Legrand, vigneron à « Linois, » d'une part, et Élisabeth Méline, fille de François Méline, vigneron à Brétigny, et de Marie-Madeleine Coignet, d'autre part. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Nicolas Franquien, avocat au Parlement, et Françoise Néret, sa femme, par : François Coussonnier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Beslin, sa femme; Jean « Charpentier, » prêtre, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Longpont, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, et « Antoine Charpentier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge (14 décembre 1737). — Quittance de 340 livres, délivrée à « François Baron, » vigneron à Lardy, par « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous à la fabrique de Cheptainville et d'une rente annuelle de 50 sous à la fabrique de Guibeville, par « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny.

E. 5987. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

17 février au 19 décembre 1738. — Contrat de mariage entre Charles Renon, charretier à Fresne, fils des feus Simon Renon, vivant, charron et laboureur au « Plessis St-Benoist, paroisse d'Oton en

» Beausse, » et Perrine Chartrain, d'une part, et Marie-Anne Jamain, fille de feu Pierre Jamain, vivant, vigneron à « Ollainville, » et d'Anne Giez. — Actes y relatifs. — Transaction entre « Nicolas Meingot, » scieur de long à Brétigny, et Simon Souchard, maçon au même lieu. — Testament de Jeanne Guérier, fille des feus Nicolas Guérier et Marguerite Chérolle, « de » la paroisse de Ste-Marguerite de la Chéranderie en » Normandie, de présent demeurant en la ferme du » collège de Montaigu, » en qualité de servante. La testatrice choisit pour exécuteur de son testament Pierre Germain, prêtre, licencié en théologie de la maison et société royale de Navarre, professeur en l'Université de Paris, procureur du collège de Fortet. Une lettre autographe de Pierre Germain est attachée au testament. — Vente de 2 quartes 1/2 de terre, terroir de Longpont, faite, moyennant 7 livres, à « Jean-Baptiste Pinoteau, » vigneron à « Guiper- » reux, » par « Henry Charpentier, » vigneron au même lieu, et Denise Pinoteau, sa femme. — Vente d'héritages aux mêmes époux « Henry Charpentier, » par les mêmes époux « Jean-Baptiste Pinoteau. » — Vente de 6 quartiers 1/2 de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 512 livres, à Pierre Gigon, vigneron à Brétigny, par Jean-Baptiste « Goulet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Madeleine Gigon, sa femme. — Résiliation de bail, entre Gaspard « Boucher-Dar- » gis, » avocat au parlement de Paris, « de présent en » sa maison de Rozière, paroisse St-Pierre de Bréti- » gny, » d'une part, et Lazare Martin, vigneron « audit » Rozière, paroisse de St-Philbert dudit Brétigny, » d'autre part. — Quittance de 500 livres, délivrée à Alexis de Châteauvieux, conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires des conseils et cours supérieures, demeurant à Paris, par Claude « Bretel de » Lanquetot, » seigneur marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles et Saint-Michel-sur-Orge. — Inventaire après décès de Marguerite Bignon, veuve de Michel Briberon, faite à la requête de Michel « Léger, » vigneron à Saint-Vrain, tuteur des mineurs Briberon. La livre d'étain, 12 sous. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Claude Bretel, seigneur de Brétigny, par les enfants et héritiers de Pierre Souchard. — Contrat de mariage entre Antoine Joubert, vigneron à Brétigny, veuf de Marie-Jeanne Réault, d'une part, et Ursule Grossiez, fille des feus Claude Grossiez et Jeanne Amiot, d'autre part. — Acte y relatif. — Vente de droits successifs à Pierre Demante, manouvrier à « St-Clair, » et Jeanne Mélié, sa femme, par « Louis Mélié, » vigneron à Brétigny. — Bail d'un quartier de terre, « à St-Antoine, près la Garenne, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres, à Jeanne Fouquerolle, par Nicolas Milet, berger à Brétigny. — Vente de 5 arpents de terre, à Liers, faite à Alexis « De Châteauvieux, » déjà nommé, par Clément Chartier, manouvrier à Liers, et Marguerite Couleau, sa femme. — Bail d'un arpent de terre, terroir de « Leudeville, » fait à « Jacques Buard, » le jeune, par Claude « Bretel de Lanquetot, seigneur de Bré- » tigny, » déjà nommé. — Partage entre Henry « Charpentier, » vigneron à « Guiperreux, » Jean Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Simon Charpentier, vigneron audit Saint-Michel, héritiers de François Chartier, vivant, vigneron au même lieu.

E. 5988. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

6 février au 3 décembre 1739. — Contrat de mariage entre « Vincent Gippon, » fils de « Jacques » Gippon, » charretier à Montaubert, paroisse de « Verlegrand, » et de « Germène Gillet, » d'une part, et « Marie Gillet, » fille de feu Germain Gillet et de Simone Deloret, d'autre part. — Transaction entre Jean Vendrillars, manouvrier à Liers, et consorts, d'une part, et « Bretel de Lanquetot, seigneur haut » justicier de Bretygnys, Marole et St Michel, » d'autre part. — Actes relatifs à un abandon de droits de propriété sur les immeubles sis au terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait par le même « Bretel » de Lanquetot, » à Marguerite Pélagie « Danycan » Amelot, » veuve de Michel-Charles Amelot, seigneur de Gournay, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Paris, dame de Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson et dépendances. — Transaction entre Louis Ferré, berger à Brétigny, d'une part, et Louis « Angot, » marchand à Versailles, d'autre part. — Résiliation de bail d'héritage consentie à Antoine Privé, vigneron à Brétigny, par Pierre « Brier, » manouvrier à Cossigny. — Actes relatifs à une procuration donnée à César Barrué, jardinier à Montlhéry, par « Louis Barué, » jardinier à Paris. — Contrat de mariage entre « Laurens » Huet, » vigneron à La Norville, fils de feu Charles Huet et de Jeanne Godar, d'une part, et Geneviève Charpentier, veuve de Charles Souchar, d'autre part. — Bail d'héritages, à Rosières, fait à Marin Vaudron, vigneron à Lardy, par Jean Peltier, vigneron à Bré-

tigny. — Contrat de mariage entre « François Lefeb- » vre, » laboureur à Brétigny, fils de feu Nicolas Lefebvre et de Marie-Anne Moulin, d'une part, et Marie-Anne Petit, veuve de Germain Blondeau, demeurant au même lieu, d'autre part. — Testament de Claude Perrot, maçon en terre à Brétigny, reçu, le 3 décembre 1739, par Jean Delclergue, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et déposé entre les mains du tabellion le 4 janvier 1740. Le testateur fait des libéralités à l'église et donne une maison pour le logement du maître d'école.

E. 5989. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

14 janvier au 19 juin 1740. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 16 livres, à Pierre Peuvrier, vigneron audit lieu, par Jean Pelletier, vigneron au même lieu. — Transaction entre Guillaume « Beyney-Dumas, » contrôleur ambulant des aides du plat pays de Paris pour Jacques Forceville, fermier général des fermes royales unies de France, d'une part, et Jean-Baptiste « Riant, » tixier en toile à Brétigny, d'autre part. — Vente d'une demi-quarte de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 10 livres, à Vincent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean Pelletier, vigneron, déjà nommé. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Simon Souchard, vigneron au Mesnil, veuf de Marie-Anne Maingot, d'une part, et Marie Poirier, fille de Jacques Poirier, manouvrier à « Valpizeaux » en Gastinois, » et de Françoise Bonnard ou Bouvard, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Michel Mainfroy, » meunier au moulin du Carouge, par Pierre Herson, jardinier au château de « la Saussaye, paroisse de Verlegrand. » — Bail d'héritages, à Essonville, fait à François Boiroult, vigneron à la Bretonnière, par Jacques Souchard, l'aîné, vigneron à Rosières.

E. 5990. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

2 juillet au 5 décembre 1740. — Inventaire après décès de Jacques Gipon, fait à la requête de « Marie-Anne Bellavoine, » sa veuve, demeurant à la Fontaine. 3 chevaux hors d'âge 180 livres; 4 vaches 120 livres. — Renonciation à la succession du susdit Gipon par ses père et mère, Jacques « Gippon, » laboureur à Brétigny, et « Germène Gillet. » — Bail de 4 arpents de terre, terroir du Plessis-Sébeville, fait, moyennant un loyer annuel de 32 livres, à Jean Vendrillars, manouvrier à Liers, par François Lefèvre, laboureur à Brétigny. — Renonciation, par François Boiroult, vigneron à Brétigny, à la succession de son père. — Bail de 3 vaches laitières fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres, à Jacques « Gippon, » laboureur à Brétigny, par « Vincent Gippon, » laboureur à « Verlegrand, » son fils. — Transport de créance fait audit fils par sondit père. — Quittance de 11 livres 14 sous 9 deniers délivrée à Jean Morin, laboureur à Charcois, par Thomas Rousselle, terrassier au Plessis-Sébeville. — Obligation de 63 livres souscrite, au profit de « Nicolas Filot, » marchand au hameau des Conardières, paroisse de Saint-Yon, par Antoine Privé, manouvrier à Brétigny. — Bail d'héritages, à Rosières, fait audit Privé par « Jacques Lau- » rent, » maçon à Brétigny. — Procuration donnée à Étienne Herbot, prêtre, chapelain du seigneur de Brétigny, par ce même seigneur « Claude Bretel de Lan- » quetot, » chef d'escadre, commandant les vaisseaux du Roi. — Bail de 11 arpents 1 quartier de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à « Vincent Gippon » par « Élisabeth Ber- » jonneau, » fille des feus Claude Berjonneau et Madeleine Cartier. — Bail de 8 arpents 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Charles Souchard, l'aîné, « Antoine » Dunet, » Simon Souchard et « Louis Mélié, » tous vignerons à Brétigny, par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès arts en l'Université de Paris, licencié en lois, conseiller du Roi aux eaux et forêts de France et au siège général de la Table de marbre à Paris, y demeurant. — Transport d'une créance de 200 livres fait au susnommé « Biard » par Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny.

E. 5991. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

13 février au 27 novembre 1741. — Contrat de mariage entre « Jean Prévost, » bourrelier à Boissy-sous-Saint-Yon, veuf, en secondes noces, de Madeleine Gandrille, d'une part, et Ursule Grassiez, veuve d'Antoine Jeubert, d'autre part. — Transport d'héritages fait à « Claude Meunier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Dif, sa femme, par « Bartelmi Valé, » vigneron à Longpont. — Contrat de mariage entre Charles-Étienne « Lambert Cha- » ligne, » vigneron à Brétigny, d'une part, et « Marie

» Lefebvre, » veuve de Pierre Gigon, d'autre part. — Autre entre Étienne Boucher, charretier à Brétigny, d'une part, et Marie Feuilleret, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, fait à « François Coffin, » marchand épicier audit lieu, par Pasquier « Bauchais, » cabaretier au même lieu, et « Marie Chérigot, » sa femme. — Testament de « Claude Chérigot, » cabaretier à Brétigny. Le testateur lègue aux pauvres de Brétigny la somme de 150 livres. — Contrat de mariage entre Pierre Souchard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf d'Anne Logre, d'une part, et Marie-Anne Boucher, fille de Jacques Boucher, d'autre part. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à « Claude Grandvaux, » demeurant audit lieu, par Étienne « Herbot, » prêtre, chapelain et fondé de procuration du marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny. — Contrat de mariage entre Julien Marest, charretier aux Bordes Piedefer, d'une part, et Catherine Mainguet, veuve de Jacques Moreau, d'autre part. — Actes intéressant les familles Mottu, Bance, Franquin, Néret, Chaponnet.

E. 5992. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

2 janvier au 25 février 1742. — Quittance de 33 livres, délivrée à François Boiroult, vigneron à Brétigny, par Jacques Souchard, vigneron au même lieu. — Abandon des effets mobiliers provenant des successions d'André Lornois et d'Anne Marineau, sa femme, fait à « André Lornois » et « Pierre Lornois, » par leurs frères, François Lornois, manouvrier à Beaulieu, et Jacques Lornois, manouvrier à Fresne. — Bail de 5 quartiers de terre fait, moyennant un loyer annuel de 7 livres, à « Jean Rochas, » vigneron à la Bretonnière, par François Boiroult, vigneron à Brétigny. — Quittance de 100 sous délivrée à Nicolas Fraissier, vigneron à Brétigny, par Jean Spire Serouge, vigneron à Corbeil.

E. 5993. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

17 juin au 20 novembre 1742. — Pierre Bédée. — Contrat de mariage entre Michel Souchard, vigneron à Brétigny, veuf de Jeanne Martin, d'une part, et Louise Barre, veuve de Jean Rousseau, d'autre part. — Autre entre Pierre Peuvrier, vigneron à Rosières, veuf de Françoise Privé, d'une part, et Françoise Privé, fille de « François Privé, » manouvrier à « Villiers-en-Beausse, » d'autre part. — Autre entre Jacques Charpentier, veuf de Catherine Quignot, vigneron à Cossigny, d'une part, et Marie Privé, fille de « François Privez, » demeurant à « Valpuiseaux, » d'autre part. — Autre entre Pierre Regnier, fils de feu Jean Regnier et de Jeanne Fouquerolles, d'une part, et Louise Le Blanc, fille de Jean Le Blanc et d'Anne Privé, d'autre part. Cet acte, daté du 5 septembre 1742 porte, entre autres signatures, celles d'Antoine « Gandilhou, » curé de Sainte-Geneviève-des-Bois, et de « Gabriel Dubreuil, » maître des écoles à Brétigny. — Autre entre « Michel Aumont, » fils de Michel Aumont, vigneron à Brétigny, et de feue Marie Tessier, d'une part, et « Marie-Pétronille Chevalier, fille des feus Médard Chevalier et Marie Laurent, d'autre part. — Autre entre « Pierre Taillefert, » vigneron à Rosières, fils de Jean Taillefer et de Marie-Jeanne Aumont, d'une part, et Marie-Cécile Giron, fille de Guillaume Giron, charretier, et de Marie Mesureau, d'autre part. — Autre entre « Claude Pierson, » vigneron à Brétigny, fils d'autre Claude et de Geneviève Colleau, d'une part, et « Anne Méline, » fille des feus François Méline et Marie Coignet, d'autre part. — Accord entre « Nicolas Mangot, » scieur de long à Rosières, d'une part, et Antoine « Dunet, » vigneron au Mesnil, d'autre part. — Renonciation, par Marie Baron, « Jacques Barruès, » jardinier à Brétigny, et Marie-Louise Baron, sa femme, à la succession de Marie Mosny, leur aïeule maternelle. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 14 livres passé, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par Michel « Léger, » vigneron à Saint-Vrain. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, à « Jacques Barruès, » déjà nommé, par « Pierre Sevin, » jardinier à Brétigny, et Marguerite Guinchard, sa femme.

E. 5994. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

7 janvier au 4 décembre 1743. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Louis « Jarsan, » journalier à Brétigny, par Catherine, veuve de Guillaume Buard, laboureur à la ferme de Fresne. — Procuration donnée à Jean-Baptiste Delclergue, curé de Saint-Pierre, par Jean « Lamorie, » milicien du troisième bataillon de Paris. — Autre donnée à maître Dandre, procureur au parlement de Paris, par Jacques Charpentier, vigneron à

Brétigny, et Marie Privé, sa femme. — Bail d'un arpent 1 quarte de terre, terroir de Saint-Michel, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres 10 sous, à « Claude Meunier, » vigneron audit lieu, par Pierre « Charpentier. » — Bail d'héritages fait par le même « Charpentier, » à Claude Bance, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 30 livres passé, au profit de Claude de Bretel, marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, commandant la marine au Havre-de-Grâce, seigneur de Brétigny, par « Jean Martin, » charpentier à Brétigny, et « Thérèze Dabancour, » sa femme. — Accord entre les héritiers de Jean Lucas. — Titre nouvel de 2 rentes passé, au profit de Nicolas Francain, avocat au parlement de Paris, par les héritiers de Gilles Aumont. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Marie-Catherine Clozeau, veuve de Charles Gallot, et à Jean Gallot, son fils, vigneron audit lieu, par Jacques Loche, vigneron au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 24 livres passé, au profit de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par « Jacque Pelletier, » vigneron à Rosières, et consorts.

E. 5995. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

8 janvier au 11 juin 1744. — Reconnaissance de contrat de mariage entre Annet Bartot « limousin » en terre, » à Brétigny, d'une part, et Françoise Poirier, fille de « Jacque Poyrier, » vigneron « au Val de » Puyseaux, » d'autre part. — Titre nouvel d'une rente de 36 livres passé, au profit de Fiacre Bourgeron, par Louis Le Blanc, vigneron, Marie-Anne Le Blond, sa femme, et Barbe Chatelain, veuve de Pierre Mainguet. — Autre de 6 livres 15 sous de rente annuelle passé, au profit de Catherine Bagereau, par Jacques Bouchet, vigneron à Brétigny. — Accord entre Charles Laurent, l'aîné, maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, « Charles Laurent, » le jeune, « Marguerite Laurent, » veuve de François Méline, et « Jacques Laurent, » maçon à Brétigny, d'autre part. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par Jeanne Robin, veuve d'Étienne Fredet, Jacques Loche, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Acte de dépôt d'une procuration donnée, le 29 juillet 1741, à Étienne « Herbot, » prêtre, chapelain du château de Brétigny, par Claude « Bretel, » marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles et Saint-Michel-sur-Orge, demeurant ordinairement au Hâvre-de-Grâce. Cet acte, daté du 4 avril 1744, porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Briez, » maître des écoles de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 28 livres passé. au profit de Claude Bretel, déjà nommé, par « Jean » Masseron, » marchand à Brétigny, et Marie Souchard, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Essonville, fait à Claude Pierreson, le jeune, et « Anne Méline, » sa femme, par Étienne « Herbot, » déjà nommé. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 livres passé, au profit de Nicolas Biard, prêtre, conseiller du Roi au siège de la Table de marbre du Palais à Paris.

E. 5996. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

25 juillet au 24 novembre 1744. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit du seigneur de Brétigny, par les héritiers de Jean Lucas ; les héritiers de Gilles Aumont, les héritiers de Françoise Tessier. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres passé, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par Claude « Ledourt, » vigneron audit lieu, et Françoise Pannet, sa femme. — Autre d'une rente annuelle de 3 livres passé, au profit de Nicolas Biard, prêtre, conseiller au siège de la Table de marbre à Paris, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières. — Autre d'une rente annuelle de 19 livres passé, au profit du curé et de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par les héritiers de Pierre Briez. — Contrat de mariage entre « Jean de Mézier, » menuisier à Brétigny, d'une part, et « Jeanne-Fran» soise Coffin, » fille de « Françoise Coffin Lelièvre, » et de feu Charles Coffin, concierge du château de Brétigny, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres 10 sous passé, au profit de « la » Charité de Ste-Geneviève-des-Bois, » par Louis Le Blanc, vigneron à Rosières.

E. 5997. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

4 janvier au 12 décembre 1745. — Titre nouvel de diverses rentes passé, par Vincent Brémont, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Girard, sa femme, au profit de : Marie Roger, veuve de Jean Duchesne ; Jacques Loche et Marie Duchesne ;

Simon Charpentier et Anne Duchesne, sa femme. — Contrat de mariage entre Pierre Léger, jardinier à « Saux, » fils des feus Jean Léger et Marie Chartier, d'une part, et Marie-Geneviève Buard, fille de Thomas Buard et de Marie Francheterre, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 6 livres passé, au profit du seigneur de Brétigny, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières. — Procès-verbal de carence dressé à la requête de Madeleine Desplanches, veuve de Jean-Baptiste Thériot. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir du Plessis-Sébeville, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à « Nicolas Martin, » vigneron à Brétigny, et Anne Lefebvre, sa femme, par Étienne « Herbot, » prêtre, chapelain du château de Brétigny, fondé de procuration de Claude Bretel, chevalier, marquis de Lanquetot, chef d'escadre des armées navales du Roi, commandant la marine au Hâvre-de-Grâce. — Bail de 6 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres, à « Claude Grandvau, » journalier audit lieu, par Marguerite Meusnier, veuve de René Hébert. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de René-Pierre Liet, avocat à Paris, par Jean Thorin, vigneron à Cossigny, et Marguerite Boiron, sa femme ; Anne Hébert, veuve de Pierre Pinoteau. — Contrat de mariage entre François Chevalier, jardinier à Rosières, fils des feus Louis Chevalier et Jeanne Buffoteau, d'une part, et « Geneviève-Françoise Gaudi- » naut, » fille de feu Vincent Gaudinot (*sic*) et de Marie Mariage, d'autre part. — Transport d'héritages fait à « Jacques Laurent, » maçon en plâtre à Rosières, et Marie-Cécile Réault, sa femme, par Jeanne Maingot, veuve, en dernières noces, de Jacques Chériot. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Jeanne Fouquerolles, veuve de Louis Régnier, Jean « Rians, » tisserand, et Laurent Pasquier « Beauchais, » cabaretier à Brétigny, par Guillaume « Duleu, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et le marguillier « Phi- » lippe Zédée, » charron au dit lieu. — Bail d'un demi-arpent de terre fait par les mêmes, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à « Estienne Boucher, » charretier à Brétigny.

E. 5998. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-folio.

9 janvier au 23 juin 1746. — Acte d'assemblée de paroissiens de Saint-Pierre, portant acceptation de la somme de 300 livres à payer pour réparations au presbytère par l'Hôtel-Dieu de Paris, héritier du curé Delclergue. — Bail de maison et dépendances, à Cossigny, fait à « Claude Grandvau, » manouvrier à Brétigny, par Étienne « Herbot, » prêtre, fondé de procuration d'Anne Dutot, veuve d'Henri, comte de Bretel, dame de Brétigny. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Nicolas Fraisier, vigneron audit lieu, par Guillaume « Duleu, » curé, et « Philippe Zédée, » marguillier de Saint-Pierre. — Autre fait par les mêmes à « Noël Séjournée, » charretier au Plessis-Sébeville. — Autre fait par les mêmes à Charles Souchard, vigneron à Brétigny. — Acte de dépôt de la procuration donnée, le 5 février 1746, à Étienne « Herbot, » déjà nommé, par Anne « Dutot, » de Varneville, aussi déjà nommée, en tête de laquelle procuration est l'expédition de celle donnée à ladite Dutot par Marie-Françoise de Romé, femme de Marc de Fauville, chevalier, seigneur de Saint-James, et Anne-Louise-Henriette Le Carruyer, femme civilement séparée de Nicolas de Guillaume de la Villette, écuyer, sieur de Montreuil, en son nom, et encore comme fondé de procuration de Marie-Anne Gabrielle Le Carruyer, sa sœur, veuve de Jacques Du Mériel, écuyer, les dites dames de Romé et le Carruyer, héritières, chacune pour un tiers, de Claude de Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur usufruitier de Brétigny. — Obligation de 233 livres en espèces et 5 muids 1 setier d'avoine en nature souscrite, au profit de René-Pierre « Liet, » avocat au parlement de Paris, par Jacques Baron et Louis « Baron, » son fils, laboureurs à Brétigny. — Délivrance, par Marie-Catherine « Che- » valier, » aux curé, marguillier et paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, du legs fait à l'église par son défunt curé, Jean-Baptiste Delclergue. Les objets composant ce legs sont : 1 croix de 21 pouces de haut, 6 chandeliers d'environ 2 pieds de haut, 1 bâton de croix, 1 encensoir, 1 navette, 1 paix, le tout en cuivre argenté ; 4 aubes, dont 1 de point de France, 1 de baptiste avec 1 point d'Angleterre, 1 autre de point de France, moins haute que la première, et la quatrième avec une dentelle commune ; 1 chappe de damas des Indes à fond vert avec des fleurs « brochéz d'or et » d'argent, » 1 autre chappe « fond canelle à fleur, » 1 chasuble de damas blanc, 1 de damas vert, 1 autre chappe rouge, 2 tuniques de damas rouge, 1 noire découpée, le dais du Saint-Sacrement avec les aigrettes et les houppes ; le tout prisé et estimé 250 livres. Le legs est fait à la charge d'une messe basse dite chaque année le jour anniversaire du décès de Delclergue ou le lendemain. Parmi les signataires de cet

acte, daté du 23 juin 1746, on trouve Guillaume Duleu, curé de Saint-Pierre, et Pierre « Briez, » maître des écoles à Brétigny.

E. 5999. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

5 novembre au 28 décembre 1746. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par Hélène Vaze, veuve d'André Souchard, vigneron, à Saint-Michel-sur-Orge ; Jean Pelletier, vigneron à Rosières. — Bail d'héritages à Rosières, fait à François Tillier, vigneron à Brétigny, par « Jacques Laurent, » maçon en plâtre à Rosières. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 6 livres passé, au profit de Madame de Bretel, dame de Brétigny, par les enfants et héritiers de Jacques Boucher. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Nicolas Francain, avocat à Paris, par les enfants et héritiers de Simon Meusnier, Claude Meusnier et Louise Vallée.

E. 6000. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

30 mars au 30 novembre 1747. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous passé, au profit d'Anne-Charlotte Dutot de Varneville, veuve d'Henri de Bretel, dame de Brétigny, par François Boussonnier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Beslin, sa femme. — Autre d'une rente annuelle de 7 livres 15 sous passé, au profit de Pierre Fontaine, marchand à Amiens, par « Michel Cadar, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Autre d'une rente annuelle de 10 livres passé, au profit de Nicolas Francain, avocat à Paris, et de Françoise Néret, sa femme, par Jeanne Robin, veuve d'Étienne Fredet, maçon. — Contrat de mariage entre « Nicolas Verdié, » maréchal à Brétigny, fils des feus Louis Verdier et Sébastienne Bordier, d'une part, et Marie-Catherine Buard, veuve de Bernard Caramigeat, maréchal, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous passé, au profit de « Marie-Louise Brequin, » veuve d'Olivier Guillaume, demeurant à Montlhéry, par Marie Mesureau, veuve de Guillaume Giron. — Bail d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Cossigny, fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à Claude « Pierson, » le jeune, vigneron à Brétigny, par Geneviève Desplanches.

E. 6001. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

26 février au 10 décembre 1748. — Contrat de mariage entre « Louis Le Blanc, » vigneron à Rosières, veuf de Charlotte Feuilleret, d'une part, et Marie Sabourin, fille de feu Louis Sabourin et de Marie-Anne Girard, d'autre part. — Vente d'héritages, terroir du Plessis-Sébeville, faite à Jacques Tessier, vigneron à Rosières, par Nicolas Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Renonciation, par « Pierre » Balu, » laboureur à la ferme du Mesnil, et Marie Baron, sa femme, à la succession de Jacques Baron, vivant, fermier à la ferme de « la Guétarderie. » — Renonciation à la même succession par Jacques « Barrués, » maraîcher au Carouge, et Marie-Louise Baron, sa femme. — Résiliation de bail entre les mains de Madame de Bretel, dame de Brétigny, par Pierre « Balu, » déjà nommé. — Reconnaissance de bail d'héritages faite par Jacques Mercier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Dif, sa femme. — Baux d'héritages, terroir de Brétigny, faits, par Marguerite Forest, veuve de Michel Roger, bourrelier à Brétigny, à Michel Roger, son fils, bourrelier au dit lieu ; Marie Gauteron, veuve de Pierre Grandvaux, laboureur, et à « Claude Grandvaux, » son fils, demeurant au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres 15 sous passé, au profit d'Achilles Le Bègue, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi, et de Catherine-Françoise Francain, sa femme, par « Lambert Chaligne, » vigneron à Rosières, et sa femme « Marie Le Fébure, » veuve de Denis Delimoges.

E. 6002. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 mars au 21 novembre 1749. — Échange entre Jean Pelletier, vigneron au Carouge, et « Élisabeth » Feuilleret, » sa femme, d'une part, et « Louis » Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Barbe Ledour, sa femme, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Jacques « Régnier, » vigneron audit lieu, par Madeleine, Geneviève et « André Deplanche, » demeurant au même lieu. — Contrat de mariage entre « Nicolas-Albert Maquin, » jardinier chez la comtesse de Bretel, dame de Brétigny, veuf de Geneviève Tourailler, d'une part, et Marguerite Fournier, veuve de Jacques Dagret, demeurant à « Vert-le-Petit, » d'autre part. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit d'Achilles Le Bègue,

écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi, et de Catherine-Françoise Francain, sa femme, par « Louis » Le Blanc, » père et fils, demeurant à Rosières ; Julien Marais, laboureur audit lieu, et Catherine Minguet, sa femme. — Autres passés, au profit d'Anne Charlotte « Dutot de Bretel, dames (*sic*) de Brétigny » et de ses dépendance (*sic*) » par : Michel Roger, bourrelier à Brétigny ; Jeanne Fouquerolles veuve de Jean Regnier, cabaretier au même lieu.

E. 6003. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 janvier au 1er juin 1750. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Jean-Baptiste Pinoteau, » vigneron à Guipereux, fils de Gabriel « Pinoteau » et de Marie-Madeleine Pinotteau, d'une part, et Marie-Reyne Delimoges, fille de feu Jean-Louis Delimoges et de « Marie Lefébure, » remariée à « Lambert Cha- » ligne, » vigneron à Rosières, d'autre part. — Autre entre Jean David, vigneron à Brétigny, fils de feu Jacques David et d'Anne Lucas, d'une part, et Marie-Anne Barrué, fille de feu César Barrué et de Marie Mandonnet, d'autre part. — Autre entre « Claude » Grandvaux, » vigneron à Brétigny, fils de feu Pierre Grandvaux et de Marie Gautron, d'une part, et Marie-Jeanne David, fille des époux David déjà nommés. — Autre entre « Pierre Mainguet, » fils de feu Pierre Mainguet, vigneron à Rosières, et de Barbe Chatelain, d'une part, et Marie-Marguerite Bourgeron, fille de feu Nicolas Bourgeron et de Marie-Madeleine Rivière, d'autre part. — Autre entre Denis Regnier, vigneron à Brétigny, fils de feu Jean Regnier et de Jeanne Fouquerolles, d'une part, et Marguerite-Gabrielle Giron, fille de feu Guillaume Giron et de Marie Mezureau, d'autre part. — Concession de banc dans l'église Saint-Pierre de Brétigny en faveur d'Achille « Le » Bègue, » écuyer, avocat en parlement, et Catherine-Françoise « Francain Le Bègue, » sa femme. Cet acte daté du 27 mai 1750 porte, entre autres signatures, celle de Guillaume « Duleu, » curé de Saint-Pierre. — Contrat de mariage entre François « Logre, » vigneron à Brétigny, fils de feu Pierre Logre et de Marie Souchard, remariée à « Jean Masseron, » d'une part, et « Marguerite Regnier, » fille de feu Jean Regnier et de Jeanne Fouquerolles, déjà nommés.

E. 6004. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

27 octobre 1751 au 7 novembre 1754. — Jean-Baptiste-Laurent Boullé. — Bail d'héritages, à Essonville, fait à Claude Pierson, le jeune, journalier audit lieu, par Pierre Renier, vigneron au même lieu. — Bail d'un quartier de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous, à « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, par Robert « Hardré, » jardinier au même lieu. — Vente d'héritages à « Jean Privé, » vigneron à Brétigny, par « Jacques Logre, » vigneron au même lieu, et Marie-Geneviève Hély, sa femme. — Rapport sur une vache morte fait par les experts « Pierre Boiteux, » maréchal à Arpajon, et Jacques Boileau, équarisseur au même lieu. — Contrat de mariage entre « Pierre Chevallier, » jardinier à « la Fontaine, paroisse Saint-Philbert de » Brétigny, » d'une part, et Marie-Anne Grognard, fille de feu Jean Grognard, vivant, jardinier à Brétigny, et de Marie-Anne Lucas, d'autre part. — Autre entre « Michel Briberon, » vigneron à Brétigny, fils de feu Michel Briberon et de Marguerite Bignon, d'une part, et Marie Feuilleret, veuve d'Étienne Boucher, demeurant au même lieu, d'autre part. — Bail d'héritages, à « Louis Dijon, » marchand de vaches à Arpajon, et Marie-Louise Hébert, sa femme, par Laurent « Boullé, » notaire royal de « la prévosté de Mont- » lhéry, pour la résidence du prieuré d'Arpajon, y » demeurant » (6 juin 1654). — Bail d'un demi-arpent de terre, à « Jean Godefroy, » le jeune, vigneron à Leuville, par « Pierre Renié, » vigneron à Brétigny. — Bail de 7 quartiers de terre par le même « Pierre » Renié » à « Jacques Guidon, » vigneron à Leuville. — Contrat de mariage entre Antoine Gandrille, journalier « au Mesnil, paroisse St-Philibert de Brétigny, » veuf de Marie-Catherine Souchard, d'une part, et Marie-Françoise Delanoue, fille de feu Michel Delanoue, vivant, vigneron à Brétigny, et de Marie-Denise Radé, d'autre part.

E. 6005. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 janvier 1755 au 11 septembre 1757. — Contrat de mariage entre « Louis-Antoine Bourgeron, » vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Bourgeron, et de Marie-Madeleine Rivière, d'une part, et Marie Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron à Brétigny, et de feue Marie Lormois, d'autre part. — Autre entre Nicolas Delanoue, fils de Michel Delanoue, vivant, vigneron à Brétigny, et de Denise Radé, d'une part, et Marie-Jeanne Moreau, fille de feu Pierre Moreau, vivant, jardinier à Brétigny, et d'Anne Martin, d'autre

part. — Quittance de 451 livres, délivrée à Laurent « Boullé, » greffier des bailliage, châtellenie et marquisat d'Arpajon, Le Bouchet et dépendances, par Jean-Louis « Delahalle, » huissier fieffé de la prévôté royale de Montlhéry, fondé de procuration de Jean-Baptiste Charvin, marchand forain, demeurant ordinairement à « St-Bon-en-Tarantoize, province et duché » de Savoye » (29 mars 1755). — Marché de travaux de maçonnerie entre Annet Bertaut, maçon à « Rozière, » paroisse de St-Pierre de Brétigny, » d'une part, et Étienne-Louis Guiller, vigneron à Cossigny, et Marie David, sa femme. — Échange entre « Charle Lau- » rent, » maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, et les enfants et héritiers de Jean Regnié, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jacques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, veuf de Marie-Jeanne Ivon, d'une part, et Marie-Jeanne Sabourin, fille d'Étienne Sabourin, journalier à Saint-Cyr, et de Jeanne Jouane, d'autre part.

E. 6006. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 avril au 23 novembre 1758. — Vente d'une quarte 1/2 de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 20 livres, à Jacques Texier, vigneron à « Rozière, » paroisse St-Pierre » de Brétigny, par « Vincent Bre- » mant, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne-Girard, sa femme. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres à Philibert « Thiroux de Chammeville, » chevalier, « seigneur » haut justicier des paroisses St-Pierre et St-Philbert » de Brétigny, St-Michel-sur-Orge, Beaulieu, Marolles » et autres lieux, » par Louise-Angélique Le Normand « de Villers de Paulo, » veuve de Jean de Paulo, chevalier, ancien cornette de la première compagnie des mousquetaires du Roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant « ordinairement en sa maison du Casrouge, » paroisse St-Philibert dudit Brétigny » (9 juin 1758). — Renonciation, par « Pierre Pierson, » manouvrier à Brétigny, et Marie-Marguerite Simon, sa femme, aux successions mobilières et immobilières des feus Michel Simon, vivant, maître des petites écoles, et Marie Thevard, sa femme, demeurant à « Menecy, » aïeuls de ladite Marguerite Simon. — Titre nouvel d'une rente de 50 sous, au profit de « Jean Masson » et Marie Souchard, sa femme, par « Charles Souchard, » vigneron à Essonville, paroisse St-Philibert de Brétigny. — Vente d'héritages, à Jacques Tessier, vigneron à « Rozière, » par Charles Rousseau, vigneron à « la Villedubois, » et Magdeleine Blondeau, » sa femme. — Partage entre les mêmes époux Rousseau, d'une part, et « Jean-Baptiste Pinoteau, » vigneron à « Rozière, » et Marie-Reine Delimoges, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre Didier Anault, manouvrier à Montlhéry, d'une part, et Anne Moreau, fille de feu Pierre Moreau, jardinier « au hameau de Cossigny, » paroisse de St-Pierre de Brétigny, » et d'Anne Martin, d'autre part. — Adjudication des matériaux à provenir de la démolition du grand corps de logis du château de Brétigny, faite, moyennant 4,600 livres, à Antoine « Poluche, » par Philibert « Thiroux de Cham- » meville, » chevalier, « seigneur haut justicier des » paroisses St-Pierre et St-Philbert de Brétigny, Ma- » rolles, Beaulieu, St-Michel-sur-Orge et autres lieux » (1er octobre 1758). — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous, au profit de Raymond La Comble, charpentier à Brétigny, et « Thérèse Daban- » cour, femme de La Comble, » par « Jacques Rei- » gnier, » vigneron à Brétigny.

E. 6007. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

2 janvier 1759 au 31 mai 1760. — Contrat de mariage entre Charles Le Blanc, vigneron à « Esson- » ville, paroisse St-Pierre, » de Brétigny, veuf d'Élisabeth Meillier, d'une part, et Marguerite Souchard, fille de Michel Souchard et de Jeanne Martin, d'autre part. — Autre entre François « Canville, » maçon en plâtre à Brétigny, fils d'Alexandre Canville et de Marie Maubert, d'une part, et « Mari Margueri Tes- » sier, » fille de Jacques Tessier, vigneron à Brétigny, et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, « dame de Bréti- » gny, Marolles, Beaulieu et haute justicière de S^t-Mi- » chel-sur-Orge, mineure émancipée d'âge, sous » l'autorité de Philbert Thiroux de Chammeville, » son père et tuteur, par les héritiers de Jean Regnié et de Jeanne Fouquerolle, sa femme. — Renonciation à la succession de Marie-Jeanne Chambelin par Jacques « Guilmard, » vigneron à « Arpenty, paroisse de » Bruyères-le-Châtel, » et Gabrielle Guilmar, veuve de Jean Cassé. — Bail de 29 perches 3/4 de vigne, terroir de Brétigny, champtier de « Courbecul, » fait moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous, à Raymond La Comble, charpentier à Brétigny, et « Thérèse Da- » bancour, » sa femme, par René-François « Che- » valier, » bourgeois de Paris, « actuellement à sa

» maison de campagne appelée Lagarde, paroisse St-» Pierre de Brétigny. »

E. 6068. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

18 janvier au 2 novembre 1761. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Cler de Juigné, marquis de Juigné, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, « seigneur haut justicier de » Brétigny, Marolles, Beaulieu, St-Michel-sur-Orge et » autres lieux, et dame Claude-Charlotte Thiroux de » Chammeville, son épouse, » par Jean-Baptiste Souchard, vigneron à « Belair, paroisse de Mauchamp, » et consorts, Simon Desplanches, garçon maraîcher « au Casrouge, paroisse St-Philbert de Brétigny, » et consorts. — Contrat de mariage entre « Jacques Le » Blanc, » charron à Brétigny, fils des feus Jacques Le Blanc et Marie Aumont, d'une part, et Marie-Marguerite Noël, fille de feu Charles Noël, vivant, jardinier, et de Marguerite Buard, d'autre part. Cet acte est daté du 19 mai 1761 et porte, entre autres signatures, celles de Jean-Baptiste « Gonnet, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et d'Auguste « Be-» langet, » ou « Belanger, » curé de Bondoufle. — Contrat de mariage entre Claude Argenvillier, vigneron « au hameau de St-Antoine, paroisse de » St-Philbert de Brétigny, » veuf de Marie-Louise Meusnier, d'une part, et Marguerite Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron « au hameau d'Esson-» ville, » paroisse de St-Pierre de Brétigny, et de feue Marie Lormois, d'autre part. — Baux par Antoine Cordonnier de « L'Etang, » prêtre, curé de St-Philbert de Brétigny, à « Louis-Nicolas Verger, » blanchisseur à Brétigny, et « Marie-Jeanne Gau-» dinot, » sa femme, François « Canville, » maçon au Plessis-Sébeville (2 novembre 1762). — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Jean Le » Blanc, » le jeune, vigneron à Brétigny, par Alexandre « Canville, » maçon au même lieu.

E. 6069. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 et 7 feuillets in-4°.

9 mars au 20 novembre 1762. — Partage entre les enfants et héritiers de Jacques Le Blanc et Marie Aumont. — Acte y relatif. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, à Pierre Hébert, vigneron à « Rozière, paroisse St-Philbert » de Brétigny, par Antoine Cordonnier de « L'Etang, » prêtre, curé de Saint-Philbert de Brétigny (10 mars 1762). — Partage entre les héritiers de Françoise Robin, veuve de Claude Perrot. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 22 livres et 1 poule, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, par Françoise Renault, veuve de Jean-Baptiste Chevillard, vivant, cordonnier à Brétigny. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Lanchantin, maréchal à « Grigny, » veuf de Julie Pinteuse, d'une part, et « Mari-Catherine » Durant, » fille de Pierre Durand, « absent du pays de-» puis plus de douze ans, sans en avoir de nouvelles, » et de Marie-Anne Brayé, d'autre part. — Cautionnement envers Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des fermes unies, par Claude « Bernier, » procureur fiscal aux bailliage, châtellenie et marquisat d'Arpajon, Le Bouchet et dépendances, « Marie-Anne » David, » sa femme, Marie « Cailly, » femme de Laurent « Boullé, » notaire royal de la prévôté de Montlhéry, et « Madeleine Voisin, » veuve d'Antoine Bernier, vivant, marchand à Arpajon, pour Hubert « Morisset, » directeur des aides « des Carrières, » paroisse de Conflans (24 septembre 1762). — Bail de la ferme de « la Maison Neuve, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 1,525 livres, à « Jean Cahoüet, » âgé de 20 ans environ, demeurant chez « Jean Cahoüet, » son père, fermier de « la ferme du château » de Brétigny, par « le marquis de Juigné, » ci-devant nommé.

E. 6010. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

19 janvier 1763, 8 janvier au 28 novembre 1764. — Procuration donnée à Jacques Le Blanc, charron à Brétigny, par Michel Bizon, jardinier au même lieu. — Contrat de mariage entre François Grandjean, compagnon maçon à Brétigny, fils de feu Étienne Grandjean, vivant, journalier à « Moüoy en » Berry, » et de Françoise Portière, d'une part, et Claude-Louise Canville, fille d'Alexandre « Canville, » maçon à Brétigny, et de feue Marie Barué, d'autre part. — Résiliation de marché entre « Antoine Haute-» feuille, » laboureur en « la ferme de la Moinerie, » paroisse St-Pierre » de Brétigny, d'une part, et

Pierre Charolet, marchand de moutons, à « Villezier, » paroisse St-Jean-de-Beauregard, » d'autre part. — Titre nouvel de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux, de Chammeville, sa femme, par les héritiers de Louis Gersant et de Marie Droüet, sa femme. — Bail de 4 arpents 1 quartier 1/2 de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 35 livres et 4 poulets gras, à André Martin, vigneron à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Lefèvre, sa femme, par Jean « Poncy, » écuyer, conseiller du Roi, demeurant ordinairement à Paris, « étant de présent en son château des Grands Co- » chets. » — Bail de 4 arpents 15 perches de terre continué, moyennant un loyer annuel de 42 livres, aux héritiers de Louis Gersant et de Marie Drouet, par le seigneur de Brétigny. — Acte de notoriété en faveur de ces héritiers. — Vente d'un arpent de terre terroir de Brétigny, faite, moyennant 200 livres, à Jean « Poncy, » seigneur « des Grands et Petits Co- » chets, » déjà nommé, par les époux André Martin, ci-devant nommés. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « François Fichet, » vigneron à « Feugère, » paroisse de St-Yon, » veuf de Marie Picot et fils de feu Jean-Baptiste Fichet et de Geneviève-Françoise Moreau, d'une part, et Anne Guinchard, fille de feu Louis Guinchard, vivant, maraîcher « au Casrouge, » paroisse St-Philbert de Brétigny, » et d'Anne Bance, d'autre part.

E. 6011. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

15 janvier au 7 octobre 1765. — Bail de grange et dépendances à Anne Bance, veuve en dernières noces de Jean Pichot, vivant, maraîcher « au Cas- » rouge, paroisse St-Philbert de Brétigny, » par « François Fichet, » vigneron à « Feugère, paroisse » Saint-Yon. » Cet acte, daté du 15 janvier 1765, porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Brayer, » maître d'école à Brétigny. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste « Pelletier, » vigneron à « Cossigny, pa- » roisse St-Pierre de Brétigny, » fils de feu Jean Pelletier, vivant, vigneron « au Casrouge, » et « d'Élisabeth » Feuilleret, » d'une part, et Marie-Anne Gardien, demeurant chez « Pierre Gardien, » son frère, laboureur « au Mesnil, » paroisse Saint-Philbert de Brétigny, fille des feus Pierre Gardien, vivant, laboureur « à Freté, » paroisse de Villejust, » et Marie-Anne Femichon, décédée femme de « Jean Cahoüet, » laboureur à Brétigny, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Claude Gardien, » charretier « au Mesnil, » fils de feu Pierre Gardien, laboureur à « Ferté, paroisse de » Villejust, » d'une part, et Madeleine Le Blanc, fille de Jean Le Blanc, vigneron à Brétigny, et de Marie-Madeleine Mosny, d'autre part. Parmi les signataires de cet acte, qui est daté du 13 février 1765, se trouve Martin-Toussaint « Lécrivain, » prêtre, vicaire de « Sceaux-les-Chartreux. » — Partage entre les enfants et héritiers de Marie Souchard, veuve, en premières noces, de Pierre Logre, et décédée femme, en secondes noces, de Jean-Baptiste Masseron.

E. 6012. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

28 janvier au 8 décembre 1766. — Procuration en blanc donnée par Jean-Baptiste Lanchantin, maréchal à Brétigny, à l'effet de porter plainte contre Michel Le Blanc et ses deux fils, charrons à Brétigny. — Transaction entre les parties sus-nommées. Cet acte est du 28 janvier 1766 et porte, entre autres signatures, celle d'Antoine-Abraham « Tourbillon, » bachelier en Sorbonne, prêtre, curé de la paroisse Saint-Pierre de Brétigny. — Marie Lucas, veuve, en premières noces, de Jean Grognard, jardinier, et, en secondes noces, de Jean Demantes, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui procèdent au partage. — Bail de 12 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 100 livres, à « Jean Paille, » marchand épicier à Brétigny, et Marguerite-Catherine « Doublet, » sa femme, par Marie « Duboullay, » femme et fondée de procuration de Jean-Baptiste Dejoncières, « sieur de Liege, che- » valier de l'ordre du Christ, » demeurant ordinairement à Paris, « étant de présent en sa maison de » campagne à Fresne. » — Transaction entre Jacques « Poncy Descochets, » écuyer, demeurant ordinairement à Paris, « étant de présent au château des Co- » chets, » se portant fort de Jean Poncy, écuyer, son père, d'une part, et André Martin, vigneron à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Lefèvre, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre « François Pelletier, » vigneron à Brétigny, fils de feu Jean Pelletier et d'Élisabeth « Feuilleret, » d'une part, et Marie-Anne Tessier, fille

de Jean Tessier, vigneron à « Rozière, paroisse St-Pierre » de Brétigny, et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. — Vente de 6 quartiers de jardin, à Brétigny, lieu dit « les Alliés, » faite à Pierre « Chevallier, » jardinier à Brétigny, par Jean « Demante, » vigneron au même lieu. — Bail de 290 perches 1/2 et 1/8 de perche à « Antoine Guidon, » vigneron à Arpajon, et Anne Marchand, sa femme, par Pierre « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, et Claude « Drappier, » bourgeois de Paris.

E. 6013. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

23 février au 9 novembre 1767 et 29 novembre 1769. — Contrat de mariage entre Claude Argenvillier, vigneron « au hameau de St-Antoine, » paroisse St-Philibert de Brétigny, » veuf, en secondes noces, de Marguerite Hébert, d'une part, et Marie Dunet, fille d' « Antoine Dunet, » vigneron « au Mesnil, » même paroisse, et de feue Marguerite Martin, d'autre part. — Bail de 5 quartiers de terre, terroirs de Brétigny et de Saint-Michel-sur-Orge, fait, à raison de 12 livres l'arpent, à Pierre Hébert, vigneron à Brétigny, par Jean-Baptiste-René « Salviat, » prêtre, curé de la paroisse St-Philbert de Brétigny (27 septembre 1767). — Autre de 6 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 18 livres, à Antoine Dunet, vigneron « au Mesnil, » par le même curé « Salviat » (27 septembre 1767). — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Michel Bison, » jardinier à Montlhéry, et Marie-Jeanne Benoist, sa femme, par Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, « marquis de » Juigné, » maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu et autres lieux, « étant de » présent en son château de Marolles » (9 novembre 1767) — Contrat de mariage entre « Nicolas Chevil» liard, » cordonnier à Brétigny, fils des feus Jean-Baptiste Chevilliard et de Françoise Regnault, d'une part, et Françoise Regnié, fille de Jean-Baptiste « Regnié, vigneron à Brétigny, et d'Anne-Élisabeth » Godineau, » d'autre part.

E. 6014. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuillets in-4°.

5 février 1771 au 7 novembre 1772. — Contrat de mariage entre « François Bourez, » vigneron à « Valorge, paroisse de St-Philbert, » fils de feu Charles Bourez et de Marie-Claude Colibet, aujourd'huy veuve de Jean Godefroy, d'une part, et Catherine-Élisabeth Fraizier, veuve sans enfants de Denis Regnier, d'autre part. — Autre entre Denis Bison, jardinier à Brétigny, fils de feu Michel Bison et de Cantienne Noyer, d'une part, et Marie-Jeanne Souchard, fille de Charles François Souchard, vigneron « au hameau d'Essonville, » paroisse St-Philbert » de Brétigny, et de Marie-Jeanne Marineau, d'autre part. — Baux d'héritages faits par Jean-Baptiste « Pelletier, » vigneron à Brétigny, à : Jean-François « Pelletier, » son frère, vigneron au même lieu ; « Jean Le Blanc » et « Antoine Dunet, » ses beaux-frères, vignerons à Brétigny. — « Élisabeth » Feuilleret, » veuve de Jean Pelletier, vivant, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui procèdent au partage. — Titre nouvel d'une rente censuelle d'un sou et une poule par an passé, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Huteau, femme de Jacques Nicolas, l'aîné, serrurier, « demeurant cy-devant à Brétigny et actuellement em» ployé dans les galères. » — Contrat de mariage entre Pierre Colibet, vigneron à « Heuville, » fils de Pierre Colibet et de Marguerite Liger, d'une part, et Marie-Jeanne Fraiziée, fille de feu Nicolas Fraizier et de Catherine Le Blanc, d'autre part. — Autre entre Nicolas « Laubier, » jardinier à « Morangis, » fils des feus Nicolas Laubier et Geneviève Delasselle, d'une part, et Marie-Madeleine Pichot, fille de feu Jean Pichot et d'Anne Bance, d'autre part. — Autre entre « Jean» Louis Lambert, » vigneron à « Évry-sur-Seine, » fils de « Louis Lambert » et de feue Marie-Madeleine Carqueville, d'une part, et Geneviève Chaligne, fille de feu Charles-Étienne-Lambert Chaligne, vigneron, et de « Marie Lefébure, » d'autre part.

E. 6015. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4° et 1 plan.

27 janvier au 14 novembre 1773. — Don mutuel entre « Charles Poitrimol, » un des gardes-chasse de la seigneurie de Brétigny, et Marie-Henriette Martin, sa femme. — Catherine Le Blanc, veuve de Nicolas Fraizier, fait abandon de ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage. — Bail d'héritages à « Jean-Louis » Lambert, » vigneron à Brétigny, par « Marie Lefé-

» bure, » veuve de Charles-Étienne-Lambert Chaligne, vivant, vigneron à « Rozière, paroisse St-Pierre de » Brétigny. » — Contrat de mariage entre « Nicolas » Martin, » vigneron à Brétigny, veuf, sans enfants, de Claudine Robert, d'une part, et Marie-Anne Coquard, fille de feu François Coquard et de Marie-Françoise Feuilleret, d'autre part. — Autre entre Pierre-Lazare Martin, vigneron à Brétigny, fils de feu Lazare Martin et de Marguerite Lornois, d'une part, et Marie-Marguerite Logre, fille de feu Pierre Logre et de Marie-Jeanne Regnié, d'autre part. — Bail d'une ferme « au hameau » de Cossigny, paroisse St-Pierre de Brétigny, » fait, moyennant un loyer annuel de 165 livres, à Jean-Baptiste Pelletier, vigneron à Cossigny, par « Pierre Sal- » mon, » bourgeois de Paris.

E. 6016. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

11 janvier au 22 novembre 1774. — Contrat de mariage entre Louis « Delorme, compagnon maçon en plâtre à Bruyères-le-Châtel, fils des feus Louis Delorme, vigneron, et Marie-Anne Fournier, d'une part, et Marie-Louise Canville, fille d'Alexandre « Canivlle, » maçon à Brétigny, et de feue Marie Barué, sa seconde femme, d'autre part. — Autre entre « Pierre-Philbert » Souchard, » vigneron, fils de « Charles-François » Souchard, » vigneron à Brétigny, et de Marie-Jeanne Marineau, d'une part, et Marie-Anne Bary, fille de « Jacques Bary, » laboureur à Brétigny, et de feue Geneviève Pilfert, d'autre part. — Autre entre Pierre Rousseau, garçon meunier au service du sieur Couturier, meunier au « moulin du Casrouge, paroisse S^t- » Philbert de Brétigny, » fils de feu Pierre Rousseau, vigneron à Saint-Vrain, et de Marie-Madeleine Martin, d'une part, et Marie-Louise Guinchard, fille de feu Charles Guinchard et de Marie-Madeleine Grenier, femme, en secondes noces, de Jean-Baptiste Grognard, maraîcher « au Casrouge, » d'autre part. — Autre entre « Charles Bourez, » vigneron à « Valorge, pa- » roisse St-Philbert de Brétigny, » fils de feu Charles Bourez, vigneron à « Leuville, » et de Marie-Claude Colibet, d'une part, et Marie-Madeleine Fraizier, fille de feu Nicolas Fraizier et de Catherine Le Blanc, d'autre part. — Autre entre « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile à Brétigny, fils de feu Jean-Baptiste Riant et de Jeanne Chapart, d'une part, et Marguerite Regnié, fille de Jean-Baptiste « Regnié, » vigneron » au hameau de St-Antoine, paroisse St-Philbert » de Brétigny, et d'Anne-Élisabeth Godineau, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 90 livres et un chapon, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Saint-Michel-sur-Orge, Marolles, Beaulieu, par Pierre « Chevallier, » jardinier à « Orangis, » et Marie-Anne Grognard, sa femme. — Contrat de mariage entre Mathurin Bary, laboureur à Brétigny, fils de « Jacques Bary, » d'une part, et Marie-Jeanne Tessier, fille de feu Jacques Tessier, vigneron à « Rozière, » et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. — Vente d'héritages à Jean-Baptiste Pelletier et Jean-François « Pelletier, » frères, vignerons à Brétigny, par « Hugues Quihou, » vigneron à Savigny-sur-Orge, et Françoise Pelletier, sa femme. — Déclaration d'effets et quittance délivrée à François Pinoteau, vigneron « au hameau d'Essonville, » par sa belle-mère, Catherine Verneau, veuve de François Le Comte, demeurant à Brétigny.

E. 6017. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

9 février au 4 décembre 1775. — Rétrocession d'héritages par suite de conventions entre « Jean » Paille, » marchand de bois et épicier à Brétigny, d'une part, « Pierre Taillefert, » vigneron à « Rozière, » et Denis Taillefert, fils unique de lui et de Marie-Cécile Giron, d'autre part. — Vente d'héritages à « Nicolas » Chevilliard, » cordonnier à Brétigny, par « Marie- » Françoise Chevellard, » sa sœur, demeurant au même lieu. — Autre à « Philber Bergé, » marchand de veaux à Brétigny, et « Marie-Madelenne Besault, » sa femme, par « Marie Le Blanc, » veuve de Pierre-Charles Taillefert, vivant, maçon en plâtre, demeurant aux Bordes. — Autre à Jacques Bary, « François Bary, » Victoire et Marie-Louise Bary, par Mathurin Bary, laboureur « au hameau de Rozière, paroisse St-Phil- » bert, » « Pierre-Philbert Souchard, » laboureur au même lieu, et Marie-Anne Bary, sa femme. — Contrat de mariage entre Antoine Gandrille, le jeune, vigneron à « Cossigny, paroisse St-Pierre de Brétigny, veuf, » avec 3 enfants, de Marguerite Debert, d'une part, et Marie-Théodore Le Comte, veuve, avec un enfant, de François Pinoteau, vivant, vigneron « au hameau du » Ruisseau de l'Étang, paroisse St-Philbert » de Brétigny, d'autre part. — Autre entre Jacques Charpentier, journalier « aux Folies, paroisse de Lisse, » fils de feu Jacques Charpentier, vivant, vigneron à Cossigny, et de Marie Privé, d'une part, et Marie-Madeleine

Petit, veuve, avec un enfant, de Jean-Baptiste Silvestre, vivant, vigneron à Saint-Vrain, d'autre part. — Bail d'héritages à « Nicolas Loubier, » maraicher « au hameau du Casrouge, » et Marie-Madeleine Pichot, sa femme, par Anne Bance, veuve, en premières noces, de Louis Gainchard, en secondes noces, de François Le Duc, et, en troisièmes noces, de François Pichot. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, par : les enfants et héritiers de Françoise Tessier, à son décès femme de Michel Aumont ; « Clément Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Piffret, sa femme. — Contrat de mariage entre « Jean-» Baptiste Laurent, » vigneron, fils de « Charle Lau-» rent, » maçon à Brétigny, et de feue Jeanne Brayé, d'une part, et « Marie-Catherine Campenot, » demeurant à Savigny-sur-Orge, fille des feus Henri Campenot, vannier au même lieu, et Marie-Élisabeth Verger, d'autre part. — Bail d'héritages à Louis Le Comte, vigneron à « Chetainville, » par Catherine Verneau, veuve de François Le Comte, demeurant « auprès de » l'Étang, paroisse St-Philbert » de Brétigny. — Vente d'effets et objets mobiliers par Anne Bance à son gendre « Nicolas Loubier, » déjà nommés : 2 vaches, 144 livres ; 1 porc, 50 livres ; 1 bourrique avec son bât et autres harnais, 36 livres. — Conventions entre Pierre-François « Lecomte, » garçon charron à Paris, Antoine Gandrille, vigneron « auprès de l'Étang, pa-» roisse St-Philbert » de Brétigny, et Marie-Théodore Lecomte, sa femme, et Louis Lecomte, vigneron à « Chetainville. » — Contrat de mariage entre « Ambroise » Campemot » (*sic*), vannier à Savigny-sur-Orge, fils de feu Henri Campenot et de Marie-Élisabeth Verger, d'une part, et Marie-Françoise Regnié, fille de Jean-Baptiste « Regnié, » vigneron « au hameau de St-An-» toine, paroisse St-Philbert, » de Brétigny, et d'Anne-Élisabeth Godineau, d'autre part. — Bail d'héritages à « Nicolas Loubier » par Anne Bance, déjà nommés.

E. 6018. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 9 et 12 feuillets in-4°.

27 janvier au 23 décembre 1776. — Contrat de mariage entre « Pierre-Antoine Peuvrier, » vigneron, fils d' « Étienne Peuvrié, » vigneron à « Valorge, » paroisse St-Philbert » de Brétigny, et de Marie-Anne Godefroy, d'une part, et Marguerite Logre, fille de François Logre, vigneron « au hameau d'Essonville, » paroisse de St-Pierre, » de Brétigny, et de « Margue-» rite Renéz, » d'autre part. — Autre entre « Michel » Tessier, » fils de feu Jacques Tessier et de Marie-Jeanne Mosny, d'une part, et « Marie-Louis (*sic*) Bary, » fille de feu Jacques Bary et de Marie-Geneviève Pillefert, d'autre part. — Autre entre « Jacques Tessier, » frère de Michel, d'une part, et Victoire Bary, sœur de Marie-Louise, d'autre part. — Autre entre « Jean » Canville, » maçon, « fils d'Alexandre « Canville » et de feue Marie Barué, d'une part, et Catherine Regnié, fille de Pierre Regnié, vigneron à Brétigny, et de Louise Le Blanc, d'autre part. Cet acte est daté du 11 février 1776 et porte, entre autres signatures, celle de « Louis Boudiés, » maître des petites écoles à Brétigny. — Contrat de mariage entre Louis Regnié, fils de Pierre et de Louise Le Blanc, d'une part, et Louise-Françoise Demezière, fille de « Jean Demezière, » menuisier à Brétigny, et de « Janne Fransese Coffin, » d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 16 livres, au profit des enfants et héritiers de Jean Martin et Thérèse Dabancour, sa femme, par Pierre « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny. — Bail de maison et dépendances, à « Louis-Nicolas Verger, » journalier à Brétigny, par « Michel Rogée, » bourrelier au même lieu. — Partage entre les héritiers de Jacques Bary et de Marie-Geneviève Pillefert, sa femme, des jouissances de « la ferme de St-Philbert, » appartenant à M. Clément, scise près l'église St-» Philbert » de Brétigny. — Transaction entre Jeanne Lefèvre, veuve de Nicolas Martin, vivant, vigneron à Brétigny, « Nicolas Martin » et Marie-Anne Coquard, sa femme. — Bail d'héritages à Louis Delorme, maçon à Brétigny, par son beau-père, Alexandre « Canville, » maçon au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par les héritiers de Claude Chérigot et Marguerite Valadon, sa femme. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Arnoult, charretier à Brétigny, fils des feus François Arnoult et Marie-Catherine-Élisabeth Godebert, d'une part, et Marie-Françoise Ballu, fille des feu Pierre Ballu, vivant, laboureur à Brétigny, et Marie Baron, d'autre part. — Bail d'héritages dans l'enceinte du parc de Brétigny, fait, moyennant, entre autres

charges, le payement d'un loyer annuel de 300 livres à « Jacques Bison, » jardinier à Brétigny, par Pierre « Chevallier, » buraliste pour les aides, demeurant à Marolles, fondé de procuration de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, ci-devant nommée. — Vente de 2 arpents 1/2 quartier de terre labourable, faite, moyennant 637 livres 10 sous, à « Marguerite-Catherine Doublet, » veuve de Jean Paille, vivant, marchand de bois et épicier à Brétigny, par « Grégoire-André Doublet, » manouvrier à « La Brosse, paroisse de Janvry, » et « Barbe Paille, » sa femme. — Marie-Jeanne Mosny, veuve de Jacques Tessier, vivant, vigneron « au hameau de Rozière, paroisse St-Pierre » de Brétigny, abandonne ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage.

E. 6019. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

25 janvier au 26 décembre 1777. — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Michel Bison, » jardinier à Brétigny, et Marie-Jeanne Benoist, sa femme, par Pierre « Chevallier, » buraliste pour les aides, demeurant à Marolles, fondé de procuration de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, femme et procuratrice générale de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu. — Contrat de mariage entre Jean « Souchard, » vigneron à « La Bretonnière, paroisse St-Germain d'Arpajon, » veuf, en premières noces, de Marie-Marguerite Boiron, avec un enfant de ce mariage, et, en secondes noces, de Marie-Thérèse Percheron, d'une part, et Marie-Julie Roy, fille de feu Claude Roy, vivant, marchand à « Breval, diocèse de Langres, » et de Françoise Boucharnet, d'autre part. — Autre entre « Edme Bardot, » charretier à Brétigny, fils des feus Edme Bardot, manouvrier « de la paroisse de St-Étienne de Dracy, diocèse de Cens, » d'une part, et « Marie-Janne Bizon, » fille de feu Michel Bizon et de Cantienne Noyer, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Autre entre « Pierre Balu, » charretier à « Cossigny, paroisse St-Pierre de Brétigny, » fils de feu Pierre Balu, vivant, haricaudier au même lieu, et de Marie Baron, d'une part, et Marguerite Souchard, fille de Charles-François Souchard, vigneron à « Essonville, paroisse St-Philbert du- dit Brétigny, » et de Marie-Jeanne Marineau, d'autre part. — Arrangement entre les membres de la famille « Bizon » et « Bison ». — Bail d'héritages fait à « Jean-Baptiste Delanoue, » vigneron « au hameau du Mesnil, » et Marguerite Dunet, sa femme, par « Étienne Peuvrié, » vigneron à « Valorge, » agissant en qualité de marguillier en charge de la paroisse Saint-Philbert de Brétigny, et du consentement de L. François « Jullienne, » prêtre, curé de cette paroisse. Cet acte est daté du 19 septembre 1777 et porte, avec d'autres signatures, celle d'Étienne « Farigault, » maître d'école de la paroisse de Leudeville. — Bail d'un demi-arpent de vigne, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à « Jean-Louis Lamberd, » vigneron à Brétigny, et Geneviève Chaligne, sa femme, par Marie-Louise Gersant. — Conventions entre « Charle Laurent, » maçon à Brétigny, d'une part, et « Jean-Baptiste Laurent, » son fils, vigneron au même lieu, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jean-Baptiste Marçaux, » charcutier à « Crosne, » veuf, avec un enfant, de Marie-Louise Bouquin, d'une part, et Julienne Logre, fille de feu Pierre Logre, vigneron à « St-Antoine, paroisse St Philbert » de Brétigny, et de Marie-Jeanne Regnié, d'autre part. — Bail d'héritages, à « Nicolas Lefèvre, » vigneron à Brétigny, par « Jean Orrigny, » vigneron au même lieu. — Autre à « Pierre Labbé, » laboureur à « Gillevoisin, paroisse St-Georges d'Auvers, » par les membres de la famille Bary.

E. 6020. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

16 février au 16 décembre 1778. — Bail de chambre et dépendances fait à « Jean-Baptiste Laurent, » vigneron à Brétigny, et « Catherine Canpenouts, » sa femme, par Michel « Le Blanc, » charron au même lieu. — Contrat de mariage entre « Antoine Dunet, » vigneron, « demeurant Grande cour St-Philbert, » de Brétigny, veuf, avec 5 enfants, de Marie-Anne Pelletier, d'une part, et Anne-Françoise-Véronique Debaste, fille des feus Jacques Debaste, vigneron aux « Granges-Le-Roy, » et Anne Gager, d'autre part. — Abandon à titre de pension viagère fait à « Pierre Pinoteau, » vigneron « au hameau d'Essonville, » et Marie-Louise Barué, sa femme, par François Lornois, vigneron « au hameau de La Garde, paroisse St-Pierre de Brétigny, » et Catherine Hébert, sa femme. — Quittance de 735 livres, délivrée aux membres de la famille Bary, par Marie-Nicolas « Regnaudet de Rouzieres, » contrôleur provincial des postes, demeurant à Paris, « étant de présent en sa

» maison de campagne de Fontaine La Garde, paroisse » St-Pierre » de Brétigny. — Échange entre « Nicolas » Fraizier, » vigneron « au hameau d'Essonville, pa- » roisse St-Pierre, » de Brétigny, d'une part, et « Pierre » Pinoteau, » vigneron au même lieu, d'autre part. — Vente de droits successifs à Pierre Logre, vigneron « au hameau de St-Antoine, paroisse St-Philbert » de Brétigny, par André Benoist, journalier à Ris, et Marguerite Desplanches, sa femme. — Pouvoir de renouveler, pour 9 années, les baux à loyer de toutes les parties détachées des corps de ferme, donné par « le » marquis de Juigné » à Charles Poitrimol, garde-chasse de la terre de Brétigny. — Baux faits en conséquence par « Charles Poitrimol » à : Jean-Baptiste « Regnié, » vigneron à Brétigny ; Jeanne Chapart, veuve de Jean-Baptiste Riant, vivant, tisserand à Brétigny ; « Jean Le Blanc, » le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie-Madeleine Riant, sa femme ; Jean-Baptiste Grognard, maraîcher « au hameau du Casrouge, » paroisse St-Philbert » de Brétigny, et Madeleine Grenier, sa femme ; Marie-Jeanne Marineau, veuve de Charles-François Souchard, demeurant à Essonville ; Jean-Baptiste Pelletier, vigneron et laboureur à Brétigny, et Marie-Anne Gardien, sa femme ; « Antoine » Dunet, » vigneron à Brétigny ; Marie-Jeanne Regnier, veuve de Pierre Logre, vivant, vigneron « au » hameau de St-Antoine, » « Didier Nion, » vigneron à Brétigny, et Marie-Françoise Gagnard, sa femme ; « Jean Le Blanc, » l'aîné, vigneron à Brétigny ; « Pierre Pinoteau, » vigneron « au hameau d'Esson- » ville », et Antoine Gandville, vigneron « au Ruisseau » de l'Étang, paroisse St-Philbert ; » Marie-Anne Barué, veuve de Jean David, et Antoine David, son fils, demeurant à Brétigny ; Pierre Logre, vigneron, « au hameau St-Antoine ; » Pierre Regnier, vigneron à Brétigny, et Louise Le Blanc, sa femme ; Jean-François « Pelletier, » vigneron à « Rozière, paroisse St- » Philbert » de Brétigny; Marie-Reine Delimoge, veuve de Jean-Baptiste Pinoteau, vivant, vigneron « au hameau de Rozière, paroisse St-Pierre » de Brétigny ; « Jean Privé, » vigneron à « Rozière, » et « Antoine Privé, » vigneron au même lieu ; « Jacque » Tessier » et « Michel Tessier, » frères, laboureurs à Brétigny ; Mathurin Bary, vigneron à « Rozière ; » « Jean-Louis Lambert « et Geneviève Chaligne, sa femme ; « Michel Aumont, » vigneron à « Rozière, » et Marie Pétronille « Chevalier, » sa femme ; « Jacques » Laurent, » maçon à « Rozière, » et « Jean-Baptiste » Laurent ; » Antoine Gandrille, vigneron « au Mesnil, » paroisse St-Philbert » de Brétigny ; « François » Logre » et « Thomas Logre, » frères, vignerons « au hameau St-Antoine ; » Nicolas « Loubier, » maraîcher au « Casrouge ; » Jean-Baptiste « Delanoue, » vigneron « au hameau du Mesnil, » et Marguerite Dunet, sa femme ; Marie Élie, veuve de Jacques Logre, et Jacques Logre, son fils ; « Jean Martin, » vigneron à Brétigny, et Françoise Jussiau, sa femme ; « Nicolas Fraizier ; » « Denis Bison, » jardinier élagueur à « Cossigny, » « Jacques Bizon, » jardinier au château de Brétigny ; Jean-Baptiste Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge.

E. 6021. (Liasse.) — 18 pièces, papier; dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

18 janvier au 21 décembre 1779. — Baux faits par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, fondé de pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, à : Pierre « Balu, » laboureur à « Cossigny, paroisse » St-Pierre de Brétigny, » et Marguerite Souchard, sa femme ; « Nicolas Fraizier, » vigneron à « Essonville, » paroisse St-Pierre » de Brétigny ; Marie-Louise Baron, veuve, en secondes noces, de Clément Guiard, et « Jacques Barrué, » fils d'elle et de Jacques Barrué, son premier mari ; « Louis Laurent, » maçon en plâtre « au Plessis-Sebville, » et « Marie-Marguerite Tes- » sier, » sa femme ; Jean-Baptiste Pelletier, vigneron à Brétigny ; Clément Charpentier, vigneron à Saint-Michel, et Marie-Catherine Marineau, sa femme. — Sous-location à « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile, et Jeanne Riant, demeurant à Brétigny, par leur mère, Jeanne Chapart, veuve de Jean-Baptiste Riant, tixier en toile au même lieu. — Autre à « Thomas Logre » et « François Logre, » vignerons « au hameau de St- » Antoine, » par leur mère, Marie-Jeanne Régnier, veuve de Pierre Logre, demeurant avec ses enfants. — Contrat de mariage entre « Thomas Logre, » sus-nommé, d'une part, et Jeanne Riant, ci-devant nommée, d'autre part. — Bail de maison et dépendances à « Ro- » zière, » fait à « Antoine Foucrole, » vigneron en ce lieu, par « Michel Tessier, » laboureur « en la ferme de » St-Philbert » de Brétigny. — Autre à « Thomas » Logre » et Jeanne Riant, sa femme, par « François » Bouré, » vigneron à Brétigny, et Catherine-Élisabeth Fraisier, sa femme. — Quittance de 10 livres, à Marie-

Jeanne Bailli, veuve de Pierre Regnier, demeurant à Brétigny, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Guesneau, demeurant au même lieu. — Inventaire après décès de Marie-Jeanne Fraizier, fait à la requête de son mari, Pierre Colibet. 1 croix d'or garnie de son cœur aussi d'or et agraffe d'argent, 1 paire de boucles d'argent à chapes de fer à souliers, estimé ensemble 20 livres ; 9 pièces de volailles, 4 livres 10 sous ; 1 vache de 6 ans, 60 livres ; 1 porc, 9 livres ; 1 cheval hors de marque d'âge, bride, mauvaise selle, collier, traits, 80 livres ; le setier de froment 15 livres ; 3 setiers d'avoine, mesure de Montlhéry, 36 livres ; le setier de blé de mars 15 livres ; le setier d'orge, 9 livres ; le setier de haricots, mesure de Paris, 8 livres ; 125 bottes de luzerne, 2e coupe, 18 livres. — Bail de portion de cave et dépendances à « Rozière, » fait à « Jacque Tessier, » par « Michel Tessier. » — Contrat de mariage entre François « Logre, » vigneron « au » hameau de St-Antoine, » fils de feu Pierre Logre et de Marie-Jeanne Régnier, d'une part, et Marie-Madeleine Le Blanc, fille de « Jean Le Blanc, » vigneron « au Ruisseau de l'Étang, paroisse St-Philbert » de Brétigny, d'autre part. — Bail de maison et autres héritages à « La Brosse, paroisse de Janvry, » fait à Noël Saunier, cabaretier à « Gometz-la-Ville, » et « Marie-» Louise Pirotteau, » femme Saunier, par « Marguerite » Catherine Doublet, » veuve de Jean Paille, marchande de bois et épicière à Brétigny. — Inventaire après décès de Geneviève Chaligne, fait à la requête de Jean-Louis « Lambert, » vigneron, demeurant « Grande » cour et paroisse St-Philbert » de Brétigny, son mari. Une croix d'or et son cœur, montée sur son velours, 14 livres ; 1 petit miroir de toilette, 10 sous ; la livre de porc salé, 7 sous ; 1 vache de 8 ans, 36 livres. — Quittance de 8 livres 18 sous, à Nicolas Loubier, maraîcher « au Casrouge, » par Pierre Logre, vigneron « au » hameau de St-Antoine. »

E. 6022. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 11 feuillets in-4°.

11 janvier au 30 novembre 1780. — Bail de 8 arpents 1/2 de pré fait, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à « Claude Mainfroy, » aubergiste, à « Linas, » et « Marie-Françoise Viot, » sa femme, par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, fondé de pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge. — Compte de tutelle rendu à « Germain Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, par son père « Jacques Bour-» gaux, » cordonnier au même lieu. — Bail d'héritages à « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile à Brétigny, et Marie-Marguerite Regnier, sa femme, par les héritiers de Michel Le Blanc, vivant, bourgeois, ancien charron à Brétigny. — Transport de rente à Laurent « Cadier, » marchand « au Plessis-Sebville, » « Jean » Bordier, » laboureur à « Grandvaux, » paroisse de Savigny-sur-Orge, François « Cadier, » laboureur, à « Orangis, » et Marc-Antoine « Sergent, » laboureur à « Leudeville, » tous frères et beaux-frères, par Emmanuel-Étienne Garnier, charron à Draveil, et Marie-Anne « Le Blanc, » sa femme. — Inventaire après décès d'Étienne Roinville, laboureur en « la ferme du Mesnil, » paroisse St-Philbert de Brétigny, » fait à la requête de « Marie-Angélique Hautefeuill, » sa veuve. « Une » orloge sonnante de cuivre jaune, garnie de ses poids » de plomb et cordages, dans sa boëte et lanterne de » bois de chesne peint en jaune, » 26 livres ; 22 fromages salés, 9 livres ; 1/2 queue, « jauge Orléans, » de vin rouge, cru du pays, dernière récolte, estimée, tous droits d'aide compris, 40 livres ; 10 vaches, 850 livres ; 1 porc gras, 48 livres ; 129 brebis et moutons, 967 livres 10 sous ; 16 agneaux de l'année, 80 livres ; le setier de froment, mesure d'Arpajon, 17 livres ; le setier d'avoine, mesure de Montlhéry, 10 livres ; le setier de vesces, 10 livres ; 350 bottes de luzerne, 1re coupe, 60 livres ; le setier de blé, mesure d'Arpajon, 16 livres ; 100 pièces de volailles, 85 livres ; les objets en argent détaillés à l'inventaire sont estimés à la somme de 169 livres 16 sous 5 deniers. — Vente d'héritages à Jean-Baptiste Pelletier, laboureur et vigneron à Brétigny, par Pierre Mollu, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Madeleine Banse, sa femme. — Contrat de mariage entre « Claude Cahoüet, » laboureur « en la ferme » seigneuriale de Brétigny, paroisse St-Pierre, » fils de feu Jean Cahouet et de Marie-Anne Fennechons, d'une part, et « Marie-Angélique Hautefeuille, » veuve d'Étienne Roinville, d'autre part. — Quittance de 10 livres, à Marie-Jeanne Bailly, veuve de Pierre Regnier, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Guesneau. — Bail d'héritages, à Toussaint « Lamoureux, » laboureur « en la ferme du château de Brétigny, » et « Marie-Anne Morin, » sa femme, par Jacques-Gabriel-Louis Leclerc, « marquis de Juigné, » lieutenant-général des armées du Roi, « étant de présent en son » château de Marolles. »

E. 6023. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

5 janvier au 21 octobre 1781. — Baux faits par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, ayant pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, à : « Nicolas » Banse, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Boussunier, sa femme ; Jacques « Oudard, » laboureur à « Charcoix, paroisse du Plessis-Sebville, » et « Marie-Jeanne Morin, » sa femme. — Vente d'un demi-quartier de vigne, terroir de Brétigny, faite, moyennant 200 livres, à Louis-François « Jullienne, » prêtre, curé de la paroisse Saint-Philbert de Brétigny, par « Jean Orrigny, » vigneron, demeurant « Grande- » Cour de St-Philbert de Brétigny, » et Marie-Madeleine Gersant, sa femme (23 janvier 1781). — Autre de 40 perches de terre labourable, terroir de Brétigny, champtier « du Mesnil, » faite, moyennant 290 livres, à « Jacques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny. — Vente de maison et dépendances à « Jacques Bour- » gaux, » cordonnier à Brétigny, et Marie-Jeanne Sabourin, sa femme. — Partage entre les héritiers de Denis Regnier, vivant, vigneron à Brétigny. — Vente d'héritages à « Thomas Logre, » vigneron à Brétigny, et Jeanne Riant, sa femme, par « Jean-Batiste Re- » gnié, » vigneron au même lieu, et Anne-Élisabeth Godineau, sa femme. — Quittance de 355 livres, à « Jac- » ques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, par Marie Lefèvre, veuve en troisièmes noces de Charles-Étienne-Lambert Chaligne, Marie-Anne Chaligne, sa fille, et « Jean-Louis Lambert, » vigneron, à Brétigny. — Transaction entre « Jacques Bisons, » jardinier au château de Brétigny, d'une part, et « Laurent-Pasquier » Bauchais, » vigneron à Brétigny, d'autre part. — Inventaire après décès de Françoise Regnier fait à la requête de son mari, « Nicolas Chevilliard, » cordonnier à Brétigny. La livre d'étain, 12 sous ; 50 « volumes » de livres de piété et autres, prisés et estimés en- » semble » 5 livres. — Vente d'héritages, à « Nicolas » Loubier, » maraîcher « au hameau du Casrouge, pa- » roisse St-Philbert » de Brétigny, par « François » Petit, » jardinier maraîcher à Montlhéry, et Anne Guinchard, sa femme. — Inventaire après décès de Jeanne-Marie Verger fait à la requête de son mari, Denis Taillefert, vigneron « au hameau de Rozière, » paroisse St-Pierre » de Brétigny. — Autre après décès de Simon Guesneau, journalier, fait à la requête de sa veuve Marie-Jeanne Bigot, demeurant au « ha- » meau d'Essonville, paroisse St-Pierre » de Brétigny. 1 « quarteau, jauge Orléans, » vin rouge, dernière récolte, déduction faite des droits d'aides, 12 livres. — Quittance de 10 livres à Marie-Jeanne Bailli, veuve de Pierre Régnier, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Guesneau.

E. 6024. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

2 janvier au 4 février 1782. — Contrat de mariage entre Antoine « Regnier, » jardinier à « Bou- » rage, » fils de Jean-Alexandre Regnier, jardinier à « Belair, paroisse de Bruyères-le-Châtel, » et de Marie-Geneviève « De Vimeux, » d'une part, et Marie-Marguerite « Beauchais, » fille de Laurent-Pasquier « Bauchais, » cabaretier à Brétigny, et de Marie « Chérigot, » d'autre part. — Autre entre « Nicolas- » Antoine Gaultry, » garçon chirurgien, « demeurant » chez le sieur Pierre Dabancour, maître en chirurgie, » demeurant à Brétigny, » fils d'Antoine Gaultry, notaire royal à Bracieux près Blois, et de Marie Lornet, représentés par Louis-Pierre « Gaultry, » leur autre fils, receveur des domaines du Roi à « Bracieux, » d'une part, et « Françoise Dumas, » fille de Jean-Léon Dumas, ci-devant procureur au bailliage d'Arpajon, actuellement bourgeois de Paris, représenté par Pierre « Dabancour, » ci-dessus nommé, et de feue Marie-Claude Dijon, d'autre part. — Actes y relatifs. — Baux faits par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, ayant pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, à : Jean Froissant, vigneron à Saint-Michel, et Marie-Anne Souchard, sa femme ; « Denis Bizon, » jardinier élagueur au hameau de Cossigny, paroisse « St-Pierre de Brétigny, » et Marie-Jeanne Souchard, sa femme.

E. 6025. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

12 mars au 24 décembre 1782. — Jean-Nicolas Morize. — Quittance de 89 livres 12 sous 3 deniers, à Pierre « Denis Lecler, » jardinier, ci-devant à « Ville- » bousin, » par Élie-Augustin Nion, vigneron à Leu-

ville, et Marie-Anne Prunier, sa femme. — Vente d'un terrain d'un demi-arpent environ, à Essonville, champtier « des Cropieux ou d'Essonville, » faite, moyennant 200 livres, à François « Logre, » vigneron à « Esson- » ville, paroisse St-Pierre » de Brétigny, et Marie-Madeleine Leblanc, sa femme, par les enfants et héritiers de Marie-Madeleine Desplanches, veuve, en premières noces, de Jean Riaux et femme, en secondes noces, de Joseph Lecardeur, tous deux demeurant à Brétigny. — Titre nouvel de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par : les enfants et héritiers de Pierre Logre, vivant, vigneron à Brétigny; les enfants et héritiers de Jean Paille, marchand épicier à Brétigny, et Catherine Doublet, sa femme; « Étienne Roger, » bourrelier à Brétigny ; les enfants et héritiers de Jacques Le Blanc, charron et Marie Aulmont; « Victor Anfré, » vigneron à Bruyères-le-Châtel. — Jeanne Lefèvre, veuve de Nicolas Martin, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage. — Partage entre les héritiers de Jean Paille et de Marguerite-Catherine Doublet. — Contrat de mariage entre François-Mathieu Mary, charretier au service de Jean-Martin « Bezault, » laboureur « à Fresne, paroisse de St- » Pierre, » fils des feus Pierre Mary et Julienne Canteau, d'une part, et Marie-Marguerite Bourgeron, fille de Louis-Antoine « Bourgeron, » et de Marie Hébert, sa femme, d'autre part. — Transport de 150 livres de rente, à « Cantien Argant, » marchand épicier à « Bouray, » par Charlotte-Françoise-Dieudonnée « Charmat, » demeurant à Paris, « de présent en sa » maison de campagne à Ollainville, paroisse de » Bruyères-le-Châtel. » — Bail de boutique et dépendances à Brétigny, fait à « Charles Guinchard, » élagueur à Brétigny, et Marguerite Chevillard, sa femme, par « Jacque Paille, » l'aîné, marchand au même lieu. — Vente de droits sur immeubles faite à « Nicolas » Chevilliard, » cordonnier à Brétigny, et Marie-Anne Moreau, sa femme, par les époux « Charles Guin- » chard. » — Contrat de mariage entre Denis Charlemagne « Janvier, » fils de feu Denis Janvier, jardinier, et d'Angélique Chausson, d'une part, et Marie-Jeanne Dumas, fille d'Étienne « Dumas, » beurrier et coquetier à « Inville-la-Quittard, près Pithiviers-en- » Gâtinois, » et de feue Marie-Françoise Grillot, d'autre part. — Règlement de comptes entre Marie Lefèvre, veuve, en premières noces, de Jean-Louis Delimoge, en secondes noces, de Pierre Gigon, et en troisièmes noces de Charles Lambert Chaligne, d'une part, et « Jean-Louis Lambert, » vigneron à Saint-Philbert de Brétigny, veuf de Geneviève Chaligne, fille du troisième lit de Marie Lefèvre, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 110 sous, au profit de Jacques Petit de Mézières, prêtre, chantre en dignité de Notre-Dame d'Étampes, y demeurant, François-Jacques Petit de Laborde, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à « Blandin, près Grenoble, » et Alexandre Petit, chevalier de Laborde, officier au corps royal d'artillerie, par les enfants et héritiers de Thomas Buard, vivant, vigneron à Brétigny. — Quittance de 835 livres, à « Michel Tessier, » laboureur à Saint-Philbert de Brétigny, par « le marquis de Jui- » gné » et « Thiroux, marquise de Juigné, » étant « en » leur château de Marolles. » — Baux faits par « An- » toine Cordonnier De l'Étang, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, à : Marie-Jeanne Marineau, veuve de Charles Souchard, et à ses filles, Marie-Geneviève et Marie-Madeleine ; « Jean-Baptiste Séjourné, » laboureur à « Charcoix, paroisse du Plessis-Sebbe- » ville ; » « Denis-Gabriel Riant, » tisserand à Brétigny, et Marguerite Regnier, sa femme.

E. 6026. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

14 janvier au 13 novembre 1783. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit de « Jacques Bison, » jardinier au château de Brétigny, par « Denis Bizon, » élagueur à Cossigny, paroisse St-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Souchard, sa femme. — Contrat de mariage entre « Jac- » que Paille, » l'aîné, journalier à Brétigny, fils des feus Jean Paille, marchand épicier, et Marie-Catherine Doublet, d'une part, et Marie-Élisabeth Le Blanc, fille de « Jean Le Blanc, » vigneron à Brétigny, et de feue Élisabeth Pelletier, sa première femme, d'autre part. — Partage entre les héritiers de Marie-Claude Brevet, décédée, femme de Jacques Dijon, bourgeois à Arpajon. — Titres nouvels de diverses rentes à Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général des armées du Roi, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, seigneur et dame de Brétigny, Marolles, Beaulieu, hauts justiciers de Saint-Michel-sur-Orge, par : les héritiers d'Anne Hébert, veuve de Pierre Pinoteau ; les héritiers de Jacques Dunet, vivant, épicier à Arpajon. — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Francois

» Morard, » boucher à Brétigny, et Marie-Louise Le Blanc, sa femme, par « Denis Bizon, » élagueur au même lieu. — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry et du bailliage de Brétigny, ayant pouvoir du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, déjà nommé, à : « Nicolas Fraizié, » vigneron à Brétigny, et Geneviève Bizon, sa femme ; « Jacques Lamy, » marchand menuisier, « au moulin de l'Étang, paroisse » de Linois, » et « Marie-Louise Lepage, » sa femme ; « Denis Bizon, » élagueur à Essonville, et Marie-Jeanne Souchard, sa femme. — Procuration à Jean-Baptiste Lornet, prêtre, curé de la paroisse Saint-Gervais, diocèse de Blois, par Nicolas-Antoine « Gaul- » try, » chirurgien à Brétigny (5 juillet 1783). — Renonciation, par « Françoise Dumas, » femme du susdit « Gaultry, » à la communauté de biens qui a subsisté entre Jean-Léon Dumas, son père, et feue Marie-Claude Dijon, sa mère. — Vente d'héritages, à « Jacques Bison, » maraîcher au château de Brétigny, et Marie-Anne Peuvrier, sa femme, par « François » Morand, » boucher « au hameau d'Essonville, pa- » roisse St-Pierre de Brétigny, » et Marie-Louise Le Blanc, sa femme.

E. 6027. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

13 janvier au 6 avril 1784. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général des armées du Roi, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, du chef d'elle, seigneur et dame de Brétigny, Beaulieu, Marolles, hauts justiciers de Saint-Michel-sur-Orge, par les héritiers de Michel Le Blanc. — Acte y relatif. — Autre de 3 livres 10 sous, au profit des mêmes, par les héritiers de Jean Hilaire et de Marie Martin. — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » fondé de pouvoir du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, à : « Charles Guinchard, » élagueur à Brétigny ; Pierre Régnier, vigneron à « Cos- » signy, paroisse St-Pierre » de Brétigny. — Quittance de 204 livres, à Marguerite Souchard, veuve de Pierre Balu, le jeune, par Jacques Balu, charretier à Brétigny.

E. 6028. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

14 août au 20 novembre 1784. — Jean Billaudel de Neuvizy. — Échange entre « Étienne Roger, » maître bourrelier à Brétigny, d'une part, et Michel « Paillé, » marchand épicier au même lieu, d'autre part. — Quittance de 166 livres 13 sous 4 deniers, à Jacques Bizon, jardinier au château de Brétigny, par « Germain Laurent, » maçon, « Jean-Baptiste Lau- » rent, » journalier, à Brétigny, et « Louis Laurent, » maçon, « au Plessis-Sebville. » — Autre de 322 livres 15 sous 6 deniers, à Denis Bizon, élagueur à Brétigny, et Marie-Jeanne Souchard, sa femme, par « Jacques » Bison, » jardinier au château de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, seigneur haut justicier de Brétigny, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par Laurent-Pasquier « Bauchais, » cabaretier à Brétigny, et consorts. — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry et du bailliage de Brétigny, Saint-Michel-sur-Orge et prévôté de Marolles, demeurant à Arpajon, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, ci-dessus nommé, à : « Jean Orrigny » et Marie-Madeleine Gersant, sa femme ; Claude Mollu, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marguerite Doré, sa femme ; « Fran- » çois Boussumié, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Ferdet, sa femme. — Baux faits par « Jacques Bison, » jardinier au château de Brétigny, à François Gatine, vigneron à Leuville, et Marie-Catherine Peuvrier, sa femme ; Jean Legendre, vigneron à Leuville. — Contrat de mariage entre le même « Jacques Bison, » veuf de Marie-Anne Peuvrier, d'une part, et Marie-Geneviève Vincent, fille de Laurent Vincent, vigneron à « Morsant-sur-Orge, » et de feue Marie-Anne Nodé, d'autre part. — Transport de rente au même « Jacques Bison, » par « Michel Bizon, » élagueur à Brétigny, et Marie-Jeanne Benoist, sa femme.

E. 6029. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

5 janvier au 29 octobre 1785. — Titres nouvels de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général des armées du Roi, son ministre plénipotentiaire auprès de l'Impératrice de Russie, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par : Anne Fourneau, veuve de Vincent Blondeau, vivant, vigneron à

« Ollainville, paroisse de Bruyère-le-Châtel, » Simon Barré, vigneron à La Roche, même paroisse, et Marie-Louise Bourbon, sa femme ; les héritiers de Claude Ledreux; « Nicolas Martin, » charretier à Brétigny ; « Jean Martin, » jardinier à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Sabourin, veuve de Jacques Bourgeaux, cordonnier à Brétigny; les héritiers de Pierre Hébert. — Bail de grange et dépendances, à Brétigny, fait à Laurent Pasquier « Bau- » chais, » cabaretier à Brétigny, et Marie-Madeleine Guinchard, sa femme, par « Denis Bizon, » élagueur à Brétigny. — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, ci-dessus nommé, à : « Denis Bizon » et Marie-Jeanne Souchard, sa femme; « Louis Bouissard, » cordonnier à Brétigny, et « Anne-Élisabeth Le Blanc, » sa femme.

E. 6030. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 janvier 1786 au 15 février 1787. — Contrat de mariage entre Julien Chauvet, charretier à Brétigny, fils de feu Germain Chauvet, haricaudier à « Mespuits en Beauce, » et Marie-Jeanne Noleau, d'une part, et Catherine-Jeanne Charpentier, veuve de Denis Grondard, demeurant en « la ferme de la Guitar- » derie, paroisse St-Pierre » de Brétigny, d'autre part. — Transaction entre « Antoine Régnier, » jardinier « au village de Bourai, » et Marie-Marguerite Bauchais, sa femme, d'une part, et Marie-Madeleine Guinchard, veuve de Laurent Pasquier Bauchais, vivant, cabaretier à Brétigny, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente censuelle et foncière au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, par Marie-Jeanne « Raynaud, » femme non commune en biens d'Antoine « Fournet, » écuyer, conseiller du Roi, « agent de change, banque et finance de Sa » Majesté, » demeurant à Paris, « étant de présent en » leur maison de campagne sise à Brétigny, paroisse » St-Philbert. » — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, à : « Thomas Logre, » vigneron, et Jeanne Riant, sa femme ; « Nicolas Loubier, » maraîcher « au Cas-Rouge, paroisse St-Philbert » de Brétigny, et Marie-Madeleine Pichot, sa femme ; « Jac- » ques Bison, » jardinier au château de Brétigny, et Marie-Geneviève Vincent, sa femme.

E. 6031. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

2 mars 1788 au 8 août 1790. — Baux faits par Toussaint « Lamoureux, » laboureur et fermier en la « ferme seigneuriale » de Brétigny, fondé de procuration de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de Marolles, Beaulieu, Brétigny, haut justicier de Saint-Michel-sur-Orge, à : « Jean-Baptiste-Philber Le Blanc, » vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Renier, sa femme; Pierre Logre, vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Leduc, sa femme ; Antoine David et « Jean David, » son frère, vignerons à Brétigny; Marie-Reine Delimoges, veuve de Jean-Baptiste Pinoteau, vigneron à Brétigny; Antoine Gandrille, Marie-Théodore Le Comte, « Jean-Louis Lambert » et Marie-Madeleine Mosny, sa femme, vigneron à Brétigny; Michel Aumont, le jeune, et Marie-Marguerite Mainguet, sa femme, « Philbert » Aumont » et Marie-Catherine Robin, sa femme, les maris frères et vignerons à Brétigny; « Claude Piffret, vigneron à Brétigny, et Cécile Laurent, sa femme, Claude Argenvillier, vigneron au même lieu, et Marie-Françoise Laurent, sa femme ; « Jean Le Blanc, » fils, vigneron et cabaretier à Brétigny, et Marie-Madeleine Riant, sa femme ; Louise La Blanche, veuve de Pierre Regnier, dit Cadet, demeurant à Brétigny; Jean-François « Pelletier, » vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Tessier, sa femme ; Marguerite Souchard, veuve de Pierre Balu, demeurant « au hameau de Cossigny, » paroisse St-Pierre de Brétigny ; » Michel « Tessier, » laboureur à Brétigny, et « Marie-Louise Bary, » sa femme; Marie-Jeanne Regnier, veuve d'Antoine Privé, demeurant à « Rozière, paroisse St-Pierre » de Brétigny ; Jean-Baptiste Pelletier, vigneron et laboureur à Brétigny, et Marie-Anne Gardien, sa femme ; Antoine Gandrille, vigneron « au hameau du Mesnil, paroisse » St-Philbert » de Brétigny, et Marie-Françoise Delanoüe, sa femme ; « Jean-Baptiste Delanoue, » vigneron au même lieu, et Marguerite Dunet, sa femme ; Marie-Jeanne Regnier, veuve de Pierre Logre, demeurant « au hameau de St-Antoine, paroisse de St-Philbert; » Jean-Baptiste Grogniard, vigneron au « Cas-Rouge, » et Marie-Madeleine Grégoire, sa femme; « François » Logre, » vigneron à Brétigny, et Cécile-Jeanne Barré, sa femme; « Thomas Logre, vigneron, et Jeanne Riant, sa femme, Denis-Gabriel « Riant, » tisserand

à Brétigny, et Marguerite Regnier, sa femme ; « Antoine Dunet, » vigneron à Brétigny, et Anne-Françoise-Véronique Debaste, sa femme ; Jean-Baptiste Fichet, vigneron à Saint-Michel, et Marie-Geneviève, Danne, sa femme. — Bail d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Brétigny, autrefois planté de bois, appelé « la Remise de la Mare aux Fèves, » fait, moyennant un loyer annuel de 36 livres, à Geneviève Bizon, veuve de Nicolas Fraizier, demeurant « au hameau d'Esson» ville, paroisse St-Pierre » de Brétigny, par Grégoire-Charles « Aviat, » fondé de procuration d'Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, seigneur de Marolles, Beaulieu, Brétigny et autres lieux.

E. 6032. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 4 cahiers de 4, 16, 5 et 9 feuillets in-4°.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Répertoire d'actes passés en 1684. — « État des minutes du tabellionné » depuis 1710 » (11 feuillets) et en sens inverse du cahier ou registre : « table du Terrier de 1655 » (5 feuillets). — « Répertoire des minutes de Brétigny depuis » 1719 » jusqu'en 1724 inclusivement. A la fin se trouve la déclaration suivante : « Je soussigné reconnois » avoir remis, ès mains de Monsieur le curé de Saint-» Pierre de Brétigny, touttes les minutes contenues » au présent répertoire et sur deux feuilles vollantes, » ensemble les minuttes du greffe de Brétigny jusqu'en » l'année mil sept cens vingt sept. Fait ce sept juin » 1727. » (Signé) « Dutitre. » — « Répertoire des mi» nutes du notariat de Brétigny, reçues par Jean» Baptiste-Laurent Boullé, depuis le 27 octobre 1751 » jusqu'au... » 27 octobre 1788. — Feuilles de garde où se trouvent quelques indications de nature à mettre sur la voie de certaines mutations des minutes et pièces du tabellionage et du greffe de Brétigny. — Diverses pièces ou fragments de pièces sans date qui pourraient peut-être offrir quelque intérêt pour les familles Mallet, Legrand, Fontaine, Trousseau, Mauclerc, Charpentier, Meunier.

ACTES PASSÉS A MAROLLES

PAR LES TABELLIONS AYANT EXERCÉ, DANS CETTE LOCALITÉ, SPÉCIALEMENT POUR LE COMPTE DES SEIGNEURS DE BRÉTIGNY.

E. 6033. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

12 août 1616 au 18 décembre 1617. — Louis Goyer. — Obligation de 26 livres 4 sous tournois passée, au profit de... Lambert, vigneron à Marolles, par Pierre Gillet, vigneron au même lieu. — Obligation pour 10 setiers d'avoine et 7 minots de seigle passée, au profit de Jean Nepveu, par Marie Nepveu, veuve de Georges Delahaye. — Obligation de 36 livres tournois passée, au profit de Ancellet Poysson, par Louis et Nicolas Berthellot, menuisiers. — Obligation de 28 livres tournois, prix d'une vache, passée, au profit d'Étienne Boysseau, manouvrier à Marolles, par Pierre Imbault, vigneron au même lieu. — Actes déchirés et incomplets qui paraissent intéresser les familles Béry, Cosson, Le Loup, Callon.

E. 6034. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

15 janvier au 25 mars 1618. — Actes relatifs à un bail de 2 arpents de terrain à Marolles, champtier de Gaillon, fait à Denis Mosny, vigneron, et d'un arpent à Jean « Crespin, » sergent en la prévôté de Marolles, moyennant un total de 50 sous de rente annuelle et perpétuelle, par « Thomas Mesme, » écuyer, sr de Marolles, y demeurant. — Vente d'un arpent de bois taillis et pré, prairie de Lardy, champtier dit les Ruisseaux, faite, moyennant 45 livres, à Jean « Nepveu, » demeurant à « Itheville, » par Marie Nepveu, veuve de Georges Delahaye, demeurant à Marolles. — Récépissé de pièces délivré à Louis Goyer, greffier de la prévôté de Marolles, par Louis « Lecomte, » laboureur à Brétigny. — Accord touchant les menues dîmes passé entre Jacques « Baudet, » curé de Marolles, et la fabrique, représentée par Étienne Gilles, marguillier en charge (19 février 1618). — Actes intéressant les familles Gilles, Jarlier, Bedeau, Delaunoy, Belon, Advenant, Vauldon, Allorge.

E. 6035. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

19 avril au 26 juin 1618. — Bail d'héritages, à

Marolles, fait à Thomas Logre, par Perrette « Cosson » et Jacques « Coquard, » sergent à Marolles. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre frais, à « Jacques Cothias, » vigneron à Marolles, par « Thomas Mesme, » écuyer, s[r] de Marolles. — Bail de 2 vaches, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Pierre Jourlet, vigneron à Marolles, par Marc Arnout, marchand au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, au profit de Louis Bligny, substitut du procureur du Roi à Montlhéry, par Denis Mony, vigneron à Marolles. — Actes intéressant les familles Lambot, Duval, Branchard, Maucler.

E. 6036. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 juillet au 7 décembre 1618. — Accord entre André Barre ou Barré, laboureur à Marolles, d'une part, et Macé Arnout, marchand au même lieu, d'autre part. — Bail de 3 arpents de terre et vigne, terroir de Marolles, fait à Pierre Imbault, vigneron audit lieu, par Pierre Gillet, agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles ; ledit bail fait moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois. — Accord entre le susdit Gillet, d'une part, et Marc Arnout, marchand à Marolles, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, champtier de Gaillon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous, à Jacques « Baudet, » curé de Marolles, par Cantien Buard, laboureur audit lieu, agissant en qualité de marguillier (22 octobre 1618). — Actes intéressant les familles Nepveu, Delahaye, Chardon, Bontet, Daigremont, Aubin, Lambert.

E. 6037. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 janvier au 25 mars 1619. — Obligation de 10 livres tournois passée, au profit de Michel Dupont, sergent royal à Châtres, par Pierre Gillet, vigneron à Marolles. — Actes relatifs à un bail de 6 arpents de terre, terroir de Marolles, champtier des Graviers, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres, à « René Chosy, » vigneron à Marolles, par « Marie Laeisné, » veuve d'un apothicaire bourgeois de Paris. — Actes divers intéressant les familles Ligier ou Liget, Coquart, Prévost, Delahaye, Violette, Fuseau, Bery, Poisson, Lambot, Lambert, Hargenvillier, Guillemin, Bezard, Pillas.

E. 6038. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

16 avril au 16 juin 1619.— Transport de créance fait à Thomas « Bezard, » domestique du sieur de Marolles (qui a signé l'acte « Thomas Mesme »), par Germain Dubart, manouvrier à Marolles. — Actes relatifs à un échange d'héritages fait entre le susdit « Bezard, » d'une part, et Georges Ivernette, vigneron à Marolles, et Jeanne Rony ou Rouy, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jehan » Michau, » maçon en terre et couvreur en chaume, à « Yteville, » d'une part, et Jeanne Challot, veuve de Philippe Hardy, demeurant à Marolles, d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres, à Jean « Lambot, » vigneron à Marolles, par « Claude Pinart, » femme de Pierre ou Jean Gourlain.

E. 6039. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

26 juillet au 19 décembre 1619. — Baux divers faits par « Mareie Laiesné, » veuve de Pierre Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis à l'enseigne de la Table de plomb, à Denis « Robert, » Pierre Gillet, vigneron à Marolles, Louis Jubin, Marin Maucler, César Petit, Jacques Chadeau, Denis Gouget, tous vignerons à Leudeville. — Marché conclu entre la même Marie Lesné, d'une part, et Pierre Blondeau, vigneron à Marolles, d'autre part, pour la culture d'un demi-arpent 3 quartiers de vigne, vignoble de Marolles, champtier des Gaillons. — Échange entre Jean « Dehénault » ou de « Hénault, » qualifié noble homme, secrétaire ordinaire de la maison du Roi, « estant de présent en sa » maison de Marolles, » d'une part, et « Françoys Li- » gert, » laboureur à Marolles, d'autre part. — Baux faits par le même à Jean Delaunoy, vigneron, Clément « Jullian, » laboureur, Guillaume « Lambot, » tailleur d'habits, Thomas « Bézard, » domestique du s[r] de Marolles. — Accord entre le susdit « Bézard, » d'une part, et Jacques « Baudet, » curé de Marolles, tant en son nom que comme se portant fort des époux Lenglois et de Pierre Lenglois, leur fils, d'autre part. Cet acte, daté du 17 décembre, porte, entre autres signatures, celle de « Tezé, » curé de l'église Saint-Caprais à Saint-Vrain. — Actes relatifs à une vente d'héritages à Marolles, faite à Pierre Gillet, vigneron

audit lieu, par « Anthoine Bouvier, » ou « Bonnier, » manouvrier au même lieu.

E. 6040. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

21 janvier au 6 juin 1620. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Denis « Demollières, » laboureur à Marolles, par Jean ou Pierre Yvernette, bourgeois de Paris. — Actes relatifs à une cession de droits pour cause de don faite à noble homme Jean « Dehénault » ou de « Hénault, » secrétaire du duc « d'Angoullesme, » par Jacques Coquart, jardinier du s^r de Marolles, et Jeanne Charles, sa femme. — Actes divers intéressant le susdit Coquart. — Ventes d'héritages faites à : Simon « Aury, » demeurant à Cheptainville ; Pierre Gillet, vigneron à Marolles, par Désiron « Robert, » serviteur domestique « du S^r commandeur de Lagny-le-Secq, » demeurant à Marolles, et Esmonne Aury, sa femme. — Contrat de mariage entre Jean « Lefébure, » d'une part, et Anne Dubart, d'autre part. — Marché pour travaux de charpenterie à exécuter dans « la gallerye et » chapelle de la maison de Gaillon, sise à Marolles, » passé entre Jacques Allard et Aimé Benoist, charpentiers à la Norville, et le duc d'Angoulême. L'acte porte la date du 14 avril 1620 et, entre autres signatures, celle de « Charles de Valois. » — Obligation de 26 sous tournois passée, au profit d'Étienne Le Loup, maçon à Saint-Vrain, par Toussaint Cottin, vigneron à Marolles.

E. 6041. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

9 juillet au 16 décembre 1620. — Accord entre Jean Delaulnay, vigneron à Marolles, d'une part, et Macé Arnoul, marchand au même lieu, d'autre part. — Échange entre noble homme Antoine « Dehenault, » ou « De Hénault, » secrétaire du Roi et du duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, demeurant à Marolles, d'une part, et Thomas « De la Haye, » écuyer, archer des gardes écossaises du corps du Roi, demeurant aussi à Marolles, d'autre part. — Actes divers intéressant les familles Arnoul, Robert, Crespin, Cocquard, Mony, Chevalier, Duprez, Jubin.

E. 6042. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 janvier au 8 mars 1621. — Échange entre François « Monnier, » bourgeois de Paris, d'une part, et Pierre Gillet, d'autre part. — Autre entre « Marie » Laeisné, » veuve de Pierre ou Jean Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, demeurant à Paris, « rue Saint-Denis, en l'hostel où pent pour enseigne » la Table de plomb, » d'une part, et André Barré, laboureur à Marolles, d'autre part. — Actes divers intéressant les familles Devilliers, Delahaye, Nepveu, Gillet.

E. 6043. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

14 avril au 26 juin 1621. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, faite, en faveur de Claude « Loyauté, » marchand à « Verlepetit, » par Simon « Guillon, » marchand à Leudeville, et Étiennette Chéron, sa femme. — Actes relatifs à un bail d'héritages, à Marolles, fait à Thomas « Bézard, » serviteur domestique de « la demoiselle de Gaillon, » demeurant à Marolles, par Macé Arnoul, marchand à Marolles, et Thomasse Rochas, sa femme. — Actes divers intéressant les familles Devilliers, Lambot, Delaunet, Charlet, Vallet, Beauchais, Cottin, Gillet, Yvernette, Jullian, Bézard.

E. 6044. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 juillet au 11 septembre 1621. — Accord entre Macé Arnould, marchand à Marolles, d'une part, et Jean Desmonceaux ou Desmouceaux, vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Jean Lambot, vigneron à Marolles, par la veuve de Michel Bedeau, de Marolles. — Autre fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Toussaint Cottin, vigneron à Marolles, par Thomas Mesme, sieur de Marolles. — Actes divers relatifs aux familles Delahaye et Nepveu. — Bail d'une « ferme et métairye » appelée la Petite-Ferme, couverte de chaulme, size » audit Morolles, proche l'église dudit lieu, » avec 120 arpents de terre, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 muids de blé méteil et 4 setiers d'avoine, mesure de Châtres, à « François Lyger, » laboureur à Marolles, par « Marie Laeisné, » veuve de Jean ou Pierre Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Denis, « où pend pour enseigne la Table de plomb ».

E. 6045. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

28 octobre au 25 décembre 1621. — Acte relatif au partage des meubles de Guillemette Ruffin entre ses enfants, Pierre Gillet, vigneron à Marolles, et Georges « Mercier. » — Accord et transaction entre « Thomas Mesme, s^r^ de Marolles, » d'une part, et « Marie Dehardelay, » veuve de Claude Mullet, vivant, lieutenant de la prévôté de Bonnes, d'autre part. — Accord et transaction entre Étienne « Delaye, » laboureur à Marolles, d'une part, et Guillaume « Bauchés, » marchand, « demeurant à présent en l'hostel de » M. Anthoine Dehenaux, secrétaire du Roy et de Mon- » seigneur le duc d'Angoulesme, sis audit Marolles, » d'autre part. — Bail de 2 vaches fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Nicolas Baudet, laboureur à Leudeville, par Antoine Baudet, laboureur à Marolles. — Obligation de 21 livres tournois, prix d'une vache, passée, au profit de Denis Arnout (?), meunier au moulin du Bouchet, par Jean « Gradin, » charron à Marolles, et Suzanne Badin, sa femme. — Bail d' « une » ferme et métairye appellée Lalun, size audit Ma- » rolles, » consistant en divers bâtiments couverts de chaume et 140 arpents de terre en dépendant, plus diverses pièces de terre sur le terroir de Marolles en divers champtiers, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux 1/2 de blé méteil, mesure de Châtres, par arpent, pour les 6 premières années du bail, et 6 boisseaux pour les 3 autres années, à Martin Nersant, laboureur à Avrainville, par « Thomas » Mesme, » chevalier, seigneur de Marolles. — Actes relatifs à un échange entre « François Monnier, » d'une part, et « Jacques Cothyas, » d'autre part. — Bail des amendes à provenir de la prévôté de Marolles fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Noël « Gantelier, » dit La Bruières, domestique du seigneur de Marolles, par ce même seigneur, « Tho- » mas Mesme. » — Contrat de mariage entre Marin Marchant, d'une part, et Jeanne Buart, d'autre part. — Obligation de 228 livres tournois passée, au profit de Thomas Mesme, ci-devant nommé, par Clément « Jullian, » laboureur à Marolles, et Jeanne Simon, sa femme.

E. 6046. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

3 janvier au 3 mars 1622. — Actes intéressant les familles Cottin, Monnier, Masson. — Inventaire de meubles, après le décès de Guillemette Raffin, fait à la requête de Georges « Mercier, » vigneron à Marolles, fils de la défunte et de feu Simon Mercier. — Testament de Marguerite M..., femme de Jean Mony. — Obligation de 120 livres tournois passée, au profit de Guillaume Bauchais, serviteur domestique de Monsieur Dehenot, par André Barré, le jeune, fils d'André Barré, l'aîné. — Actes divers intéressant les familles Mauclerc, Choisy, Bézard, Lambert, Mercier, Cothias, Jullian, Devilliers.

E. 6047. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

6 avril au 27 juin 1622. — Vente d'héritages, à Marolles, près l'église, faite à Jacques Coquard, jardinier et domestique du seigneur de Marolles, par Marin Mauclerc, vigneron à Leudeville, et consorts. — Échange entre « René Chisy, » vigneron à Leudeville, d'une part, et Thomas « Bézard, » sergent en la prévôté de Marolles, d'autre part. — Procuration en blanc donnée par Thomas « Delahaye, » écuyer, archer des gardes écossaises du corps du Roy, demeurant à Marolles, pour remettre entre les mains du Roy et du chancellier « son dict estat et office d'archer desdites » gardes écossaises, » pour qu'il y soit pourvu en faveur de telle personne « qu'il plaira à Monseigneur le » duc d'Angoulesme présenter et y faire recepvoir, » moïennant et aux charges, clauses et conditions por- » tées par certain compromis faict entre mondict sei- » gneur le duc d'Angoulême et ledit s^r^ Delahaye et » Jean Delahaye, laboureur, demeurant à Verlepetit, » frère dudit s^r^ Delahaye. » A la suite est le texte du compromis, fait double, « en la maison de Gaillon, » le 1er avril 1621. L'acte porte, entre autres signatures, celle de « Charles de Valois, » duc d'Angoulême (13 avril 1622). — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Jean « Gradin, » charron audit lieu, par Clément « Jul- » lian, » laboureur à Leudeville. — Bail d'une vache fait, moyennant partage des veaux, à Anselot Poisson, laboureur à Beaulieu, paroisse de Marolles, par Théodore Bazin, écuyer, seigneur dudit Beaulieu. — Le même Poisson prend à bail du même seigneur de Beaulieu, moyennant un loyer annuel de 100 livres tournois, « le droit de six deniers tournois pour livre » attribué aux offices de sergent des tailles des pa- » roisses de Var-le Grand, Var-le Petit, Leudeville, » St-Vrain et Marolles en Hurpois. » — Transfert de ce

droit fait par ledit Poisson à Regnié « Ragouin, » sergent au bailliage et châtellenie de St-Vrain-Descorcy. » — Transport de rente à Théodore « Bazin, » déjà nommé, « estant de présent en sa maison de Beaulieu, » par Louis Jubin, vigneron à Leudeville. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 18 livres de beurre frais, à Jacques Roubillot par « Élisabeth » Venel, » femme de Théodore Bazin, seigneur de Beaulieu. — Baux d'héritages, faits par Perrette « Cosson, » femme et fondée de procuration de noble homme Antoine Dehénaut, secrétaire ordinaire du Roi et du duc d'Angoulême, notamment à Guillaume « Bouchés » et André Barré, garçons et laboureurs à Marolles, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil, mesure de Chartres, par arpent. — Actes intéressant les familles Delahaye, Nepveu, Blondeau et Fuseau.

E. 6048. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 juillet au 18 septembre 1622. — Actes intéressant les familles Delahaye et Nepveu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous tournois, passé, au profit de Marie Laisné et de noble homme Théodore Basin, sr de Beaulieu. — Ventes d'héritages, faites par Clément « Jullian, » laboureur à Marolles, à Jean « Gradin, » charron au même lieu, Pierre Violette, vigneron au même lieu. — Vente de fruits faite à noble homme « Barbier, » receveur « de Gravelles et faisant » les affaires de Monseigneur le duc d'Angoulesme en » sa maison de Gaillon, size à Marolles, » par Claude « Lheureux, » manouvrier « à Chagregnon, paroisse » d'Auvers. » — Contrat de mariage entre Germain Corbain, demeurant à « Changrenon, » paroisse d'Auvers, d'une part, et Catherine Corbette, d'autre part.

E. 6049. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

23 octobre au 27 décembre 1622. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Louis Bauchais, vigneron à Brétigny, par Perrette « Cosson. » — Contrat de mariage entre Denis ou René Mony, vigneron à Marolles, d'une part, et Anne Gallarnier ou Gallernier (?), d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre frais, à Martin Devilliers, vigneron à Marolles, par Simon « Bocquenet, » domestique « du sr Bazin, » secrétaire et conseiller de la chambre du Roy, sr de » Beaulieu. » — Acte y relatif. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Royaulton, d'une part, et Marie Le Sage, d'autre part.

E. 6050. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

9 janvier au 4 mars 1623. — Accord entre Gabriel Yvernette, vigneron à Guibeville, paroisse de Cheptainville, « héritier de Philippe Yvernette, » sa sœur, avant son décès, femme de Houdin Advenat, cordonnier à Marolles, d'une part, et « René Chosy, » vigneron à Leudeville, d'autre part. — Autre entre Jean « Belon, » vigneron à Ver-le-Grand et sergent en la prévôté de ce lieu, d'une part, et Jean et Marin les Bellons, enfants de lui et de feue Charlotte Delaunoy, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Louis Buard par Jean « Crespin, » procureur en la prévôté de Marolles. — Actes intéressant les familles Laisné, Monnier, Rollain, Barré, Tessier, Bauchais.

E. 6051. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

18 avril au 13 juin 1623. — Actes relatifs à un bail d'héritages, à Marolles, fait à Jean « Baillard, » laboureur, charretier audit lieu, par Louis « Praylly, » maître menuisier à Paris, « rüe Grainboisseau, pa- » roisse St-Nicolas-des-Champs. » — Actes relatifs à une vente d'héritages faite à Théodore « Bazin, » sr de Beaulieu, par Macé Arnoul, maçon à Marolles, et Thomasse Rochas, sa femme. — Vente de droits sur immeubles, à Leudeville, faite à Pierre « Buart, » laboureur audit lieu, par Clément « Jullian, » laboureur à Marolles. — Actes relatifs à une vente d'héritages faite à « Thomas Mesme, sr de Marolles, » par Christophe « Petit, » maître sellier-bourrelier à Vert-le-Grand. — Baux de vaches, faits par le susdit « Tho- » mas Mesme, » moyennant une redevance annuelle de 4 charretées de fumier, à : Georges Yvernette, vigneron à Marolles ; Andrée Duperay, veuve de Jacques La Sage ; Pierre Blondeau, vigneron à Marolles.

E. 6052. (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

1er août au 27 décembre 1623. — Accord entre Louis Bauchois, Jean Rochas, Marin Marsault, vigne-

rons à Avrainville, et Jean Tessier, vigneron à Égly, d'une part, et Guillaume Bauchois, laboureur à Marolles, d'autre part. — Bail d'héritage, à Marolles, fait à Étienne Petit, vigneron audit lieu, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles (25 août 1623). — Vente de fruits pendant par les racines sur trois quartiers de vigne, à Auvers, faite, moyennant 45 livres, à « Isabèle de Crésy, » dame de Gaillon, par Clément Corbain, jardinier « de la Demoiselle de Gaillon, » demeurant à Marolles. — Bail d'immeubles à Marolles, devant la maison appelée « la Chansellerye, » fait à Philippe Lebel, manouvrier à Marolles, par noble homme Antoine « Dehénault, » secrétaire du Roy et du duc d'Angoulême, sr du « fief de Robille et Lamare siz à Marolles, » y demeurant. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois faite, au profit de la fabrique de Notre-Dame d'Avrainville, par Jean « Crespin, » procureur en la prévôté de Marolles, et Louis Bauchois, vigneron à Marolles. — Accord et acte y relatif entre « Thomas Mesme, sr de » Marolles, » d'une part, et « Simon Plessis, » charron à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 64 sous 5 deniers tournois faite, au profit de la fabrique de Notre-Dame-de-Marolles, par Thomas « Bezard, » sergent en la prévôté de Marolles, et Marie Jullien, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres tournois passé, au profit des époux Bezard, susnommés, par Lambot, vigneron à Leudeville. — Actes intéressant les familles Gillet, Barré.

E. 6053. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

29 février au 12 novembre 1624. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Jean « Baillard, » laboureur à Marolles, par Pierre « Lapostaire, » prêtre, chapelain à Marolles. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Denis Mosny, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Advenat, sa femme. — Contrat de mariage entre Jean « Gillet, » laboureur en la paroisse de Brétigny, fils de feu Jean Gillet et de Perrine Le Grand, d'une part, et Madeleine Devilliers, fille de feu Denis Devilliers et de Thomasse Dantier, d'autre part. — Vente de terrain, « à Marolles, sur le carrefour du » Carrouge, » faite à Thomas Mesme, sr de Marolles, par « Thomas Hébert (?), » laboureur à Marolles. — Vente de maison et dépendances, à Marolles, sur le carrefour du Carrouge, proche le château du vendeur, faite à Désiron « Robert » et Esmonne Aury, sa femme, par « Thomas Mesme, sr de Marolles. » — Actes intéressant les familles Gillet, Boisseau, Lapostaire, Jullien, Dehénault.

E. 6054. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

19 janvier au 17 novembre 1625. — Actes intéressant les familles Texier, Bauchois, Marsant, Gillet, Crespin, Arnoul, Hébert. — Contrat de mariage entre Léonard « Branchard, » maître chirurgien à Leudeville, fils de feu Gabriel Branchard et de Barbe Andry, d'une part, et Marie Avault, fille de feu Joachim Avault et de Marguerite Gaugain, d'autre part. — Bail des château, terre et seigneurie de Bierville fait, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à « Suzanne de Bonsonval, » femme autorisée d'Adrien d'Alonville, écuyer, par « Thomas Mesme, » chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, sr de Marolles, y demeurant, tant en son nom que comme créancier de feu Adrien d'Alonville, vivant, sr de Bierville, que comme se portant fort de Michel Ferrand, sr de Beaufort, conseiller au parlement de Paris. — Accord entre Martin « Hersant, » laboureur à Marolles, d'une part, et Pierre « Guillory, » marchand au même lieu, d'autre part. — Contrat de mariage entre Philippe « De Lavoisière, » laboureur, fermier de « Mon» seigneur de Leuville, » d'une part, et Marguerite Gaugain, veuve de Nicolas Le Rohier, vivant, laboureur à Marolles, d'autre part. — Baux de vaches faits, moyennant une redevance annuelle de 4 charretées de fumier par chaque vache, à : « J. Gradin, » charron à Marolles, Philippe Le Bel, maçon à Marolles, Pierre Imbert, vigneron au même lieu, par « Thomas Mesme, » sr de Marolles, » déjà nommé. — Actes intéressant les familles Cothias, Bazin, Bauchois, Delaunay.

E. 6055. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4 feuillets in-4° chacun.

21 janvier au 29 juin 1626. — Testament de Jeanne Chamblin. — Inventaire après le décès de ladite Jeanne, femme de Jacques Cocquart. — Actes relatifs au règlement de la succession de la même Jeanne. — Bail de la ferme de la Haye, fait à Louis Guillemain, laboureur à Guibeville, par la Dame de

Gaillon, moyennant un loyer annuel de 450 livres, pour les 3 premières années, et de 500 livres pour les 6 dernières. — Obligation de deniers passée, au profit de noble homme Antoine « Dehenault, » secrétaire du duc d'Angoulême, demeurant à Marolles, par Macé Arnoul, laboureur au même lieu. — Transaction entre « Élisa- » beth Decrési, » dame de Gaillon, d'une part, et Pierre « Guillory, » laboureur, fermier de ladite dame, d'autre part. — Procès-verbal de visite des lieux de la ferme de la Haye. — Actes relatifs à un accord intervenu entre Jean « Delahaye, » laboureur à « Verle- » petit, » d'une part, et Simon « Lambert, » marchand à Marolles, d'autre part. — Baux faits à divers par « Thomas Mesme, » s^r de Marolles.

E. 6056. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 3 cahiers de 8 feuillets in-4° chacun.

9 juillet au 27 décembre 1626. — Procès-verbal de visite des terres de la ferme de la Haye, terroir de Marolles. — Procuration donnée par « Thomas Mesme, » chevalier, s^r de Marolles, à Jean Fillaires, pour recevoir de noble homme Claude Gallard, receveur des consignations du Châtelet, la somme de 590 livres 10 sous, provenant de deniers consignés par demoiselle Élisabeth de Cressy, dame de Gaillon, adjudicataire de maison et héritages, sis « au bourg de Marolles, » et saisis sur ladite demoiselle à la requête de Jean Bourdin. — Contrat de mariage entre Michel « Carque- » ville, » huissier-audiencier aux Eaux et forêts, fils de Michel « Carqueville, » marchand à Lardy, d'une part, et Jeanne « Arnoult, » fille de feu Denis Arnoul, vivant, meunier au moulin « du Bouchet, paroisse de » Vert-le-Petit, » et de feue Marguerite Badoict, d'autre part. — Promesse d'indemnité faite à noble homme Antoine « Dehenault, » secrétaire ordinaire du duc d'Angoulême, demeurant à Marolles, par Macé Arnout, marchand au même lieu, et Thomasse Rochas, sa femme. — Actes relatifs à la constitution d'une rente annuelle de 25 livres, au profit de « Thomas Mesme, » s^r de Marolles, par Martin « Hersant, » laboureur à Marolles, et Jeanne Bourgeron, sa femme. — Actes intéressant les familles Lesné, Bézard, Lyger, Raffin, Gautelier, Fuseau, Lambot. — Baux faits à divers par Thomas Mesme, s^r de Marolles.

E. 6057. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

20 janvier au 20 juin 1627. — Actes intéressant les familles Cothias, Rongeault, Benoist, Dehenault, Nepveu, Delahaye. — Pouvoir donné à Marie Deschamps, par « Thomas Mesme, s^r de Marolles, » son mari, pour recevoir, du receveur des consignations du Châtelet, la somme de 723 livres, provenant des arrérages d'une rente constituée par Marie Nepveu, veuve de Georges Delahaye, et consort, au profit de frère Jacques Mesme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

E. 6058. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

6 juillet au 28 décembre 1627. — Vente de 100 pieds d'arbres, de hauteur et grosseur déterminées, que le vendeur sera tenu de faire conduire à « Châlon en » Champaigne, » faite, moyennant 400 livres tournois par chaque pied et tige d'arbre, à Jacques « Feugères, » marchand et receveur de la terre et seigneurie d'Ollainville, par « Charles de Valois, » duc d'Angoulême, pair de France, demeurant à Paris à l'hôtel d'Angoulême. — Testament de Guillaume Lambot, tailleur d'habits à Marolles. — Baux d'héritages, faits à divers par César « Dehénault, » s^r de Robille, et par « Mar- » guerite de Launay, sa femme, » et Charlotte « de Hé- » nault, » sœur de César. — Accord entre Vincent « Giffart, » marchand au faubourg Saint Jacques à Corbeil, d'une part, et les enfants et héritiers de Pierre Gilles, d'autre part. — Acte déclaratif des dernières volontés de Perrette Cosson et d'Antoine Dehénault, portant, entre autres signatures, celle de Jacques Baudet, curé de Marolles (24 novembre 1627). — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Marolles, champtier du Moulin-à-Vent, autrement dit « la » Terre-Saulnier, » faite, moyennant 30 livres, à Louis « Goyer, » notaire royal et greffier de « Chetainville, » y demeurant, par César « Dehé- » nault, s^r de Robille et de la Mare, » « Marguerite » de Launay » et Charlotte « de Hénault, » déjà nommés. — Actes relatifs à un transport de rente fait par les mêmes à Étienne « Forestz, » apothicaire à Châtres.

E. 6059. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 et 10 feuillets in-4°.

9 janvier au 13 juin 1628. — Contrat de mariage entre Jean « Mosny, » vigneron à Marolles, d'une part,

et Guillemette Delaunay, d'autre part. — Actes relatifs à un échange entre Thomas « Bézard, » sergent en la justice de Marolles, d'une part, et Denis Lambot, vigneron à Leudeville, d'autre part. — Actes relatifs à un bail de 2 vaches fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres tournois, à Jean Arnoul, laboureur à Marolles, par Pierre Lapostaire, prêtre, chapelain à Marolles. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Denis Devilliers et de Laurence Daultier. — Contrat de mariage entre Jean Yvernette, d'une part, et Marthe Gilles ou Gillet, d'autre part. — Règlement de comptes entre les enfants et héritiers de Pierre Gilles ou Gillet, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Advenat. — Transaction entre « Margrite Poqete, » femme délaissée de Pierre Cossart, naguère laboureur à Marolles, d'une part, Thomas Bézard, sergent en la prévôté de Marolles, et Marie Jullien, sa femme, d'autre part. — Obligation de 33 livres tournois, prix d'une vache, passée au profit de Louis Bauchais, vigneron à Marolles, par Cantienne Vallet, veuve de Denis Corbin.

E. 6060. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

8 juillet au 29 décembre 1628. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Gilles ou Gillet et de Marie Advenat. — Contrat de mariage entre Étienne Jérosme, jardinier à Ris ou Riis, d'une part, et Isabelle Langloys, demeurant à Marolles, d'autre part. Cet acte, daté du 20 octobre 1628, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Baudet, » curé de Marolles. — Obligation de 53 sous 4 deniers tournois, prix de 4 boisseaux de blé méteil, passée au profit de François Le Fort, jardinier au lieu seigneurial de Marolles, par Jean « Gradin, » charron à Marolles. — Procès-verbal de dommages sur une pièce de terre, dressé à la requête de noble homme Nicolas « Lelong, » ci-devant archer des gardes du corps du Roi, au nom et comme procureur fondé de César Dehénault. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne en friche à Gaillon, faite à « Jacques Cothïas, » vigneron à Marolles, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles. — Rétrocession de 8 livres de rente annuelle et perpétuelle faite à « Thomas Mesme, » s^r de Marolles, par Antoine « de Camrémy, » chevalier, s^r de Lardy, maître d'hôtel ordinaire du Roi. — Actes intéressant les familles Lesné, Yvernette, Lambot, Fuzeau, Dehénault, etc.

E. 6061. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

8 janvier au 29 juin 1629. — Baux d'héritages faits à divers par Nicolas « Lelong, » bourgeois de Paris, au nom et comme fondé de procuration de César Dehénault, son gendre. — Obligation de 12 livres tournois passée, au profit de Jacques Baudet, curé de Marolles, par Jean « Gradin, » charron audit lieu. — Baux faits à divers par « Thomas Mesme, » s^r de Marolles. — Contrat de mariage entre Jean Moreau, jardinier à Fleury-Mérogis, d'une part, et Marie Le Sage, d'autre part. — Autre entre Charles Gilles ou Gillet, vigneron à Leudeville, d'une part, et Cantienne Vallet, veuve de Denis Corbin, d'autre part. — Actes intéressant les familles Caide, Boisseau, Ragouin, Arnoul, Gaultron, Yvernette, Bauchais, Bézard, Jubin, Lambot, Foullon.

E. 6062. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

25 juillet au 26 octobre 1629. — Accord entre Simon « Bocquerret, » dit Duverger, archer des gardes du corps du Roi, d'une part, et Jean « Bézard, » laboureur à Marolles, d'autre part. — Autre entre « Thomas Mesme, » s^r de Marolles, d'une part, et Georges « Hameau, » laboureur à Cheptainville, d'autre part. — Échange entre le susdit « Thomas » Mesme, » d'une part, et César « Dehénault, » s^r de Robille et de la Mare, d'autre part. — Procuration donnée par le même seigneur de Marolles à son fils « Thomas Mesme, » s^r « de Griselle, » pour porter, à la chambre des comptes à Paris, foi et hommage que le seigneur de Marolles doit au Roi pour le droit de haute justice. — Procuration donnée au même par sondit père et Marie Deschamps, sa mère, pour recevoir des deniers provenant de l'adjudication des maisons et lieux ayant appartenu à M. Dehénault et Perrette Cosson, sa femme (19 août 1629). — Échange entre la susdite « Marie des Chams, » veuve de Thomas Mesme, d'une part, et André Vaudon, demeurant à Marolles, d'autre part (3 septembre 1629). — Obligation de 1,080 livres 11 sous tournois passée, au profit de Louis « Bligny, » lieutenant des chasses de la châtellenie de Montlhéry, par Macé Arnoult, laboureur à Marolles, et N. Rochas, sa femme.

E. 6063. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

13 janvier 1627 au 20 novembre 1631. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à J. Desmonsiaux, vigneron à Marolles, par Pierre « Lapostair, » prêtre, chapelain au même lieu. — Bail d'héritages fait à Pierre Langloys, laboureur à Marolles, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles (23 octobre 1630). — Bail de jouissance et usufruit d'héritages, à Marolles, fait à J. Lambot, vigneron audit lieu, par César « Dehenault, » écuyer, sieur de « Roubille et de La Mare. » Nota : les pièces qui composent cette liasse sont dans un tel état de délabrement et si incomplètes qu'il n'est pas possible d'en faire une analyse convenable ; tout ce qu'on en peut dire c'est qu'elles paraissent intéresser les familles Hersant, Robert, Yvernette, Savary, Locart, Matigne, Gillet, Arnoult, Blondeau, Bauchais.

E. 6064. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

29 septembre 1632 au 5 novembre 1633. — Quittance de 8 livres tournois, rachat de rente, délivrée à J. « Richer, » demeurant à Marolles, par J. Delaunez, agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles. — Accord entre divers membres de la famille Buart. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 6 sous 4 deniers tournois faite, au profit de l'église de Marolles, par Pierre « Mercier, » demeurant audit lieu. — Actes intéressant les familles Buard et Boujin. — Bail d'héritages fait à Pierre « Guillemain, » serviteur domestique de Madame de Marolles, demeurant à Marolles, par Macé Arnoul, demeurant au même lieu.

E. 6065. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

10 juin au 27 décembre 1634. — Contrat de mariage entre Jacques Grimont, serviteur charretier de Louis Guillemain, d'une part, et Jacquette Bauchais, fille de Philippe Bauchais et de Barbe Barré, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Jacques Gramont, ci-devant nommé, par J. Lambot, demeurant à Marolles. — Contrat de mariage entre J. Le Compte, d'une part, et Jeanne Mauclerc, d'autre part. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à François « Le Fort » et Jeanne Fuzeau, sa femme, par César « Dehénault, » seigneur de Robille, et « Magde- » leine Le Long, » sa femme. — Contrat de mariage entre Valentin Prévost, d'une part, et Louise Lambert, fille de feu Simon Lambert, d'autre part. — Autre entre Pierre « Musset, » fils de Simon Musset, vigneron à Guibeville, et de Denise Fontaine, d'une part, et Catherine Lambot, veuve de François Lambot, d'autre part. — Actes intéressant les familles Advenat, Muce, Guillet ou Guilbert, Le Compte, Maingot, Vaudon.

E. 6066. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

18 janvier au 23 novembre 1635. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Martin-de-Leudeville, par Marin Mauclerc, laboureur à Marolles. — Autre de 30 sous tournois, en faveur de la même église, par « Olivié Mété, » vigneron à Leudeville. — Contrat de mariage entre Jacques Blanet ou Blavet, d'une part, et Geneviève Langloys, d'autre part. Cet acte, daté du 8 février 1635, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Baudet, » curé de Marolles. — Bail de 1 arpent 3 quartiers 1 quarte de terre friche, à Marolles, champtier de Gaillon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 72 sous 6 deniers tournois, à Georges « Mercier, » marchand à Marolles, par Louis « Bligny, » lieutenant des chasses et plaisirs du Roi, demeurant à Linas. — Échange entre Julien Buard et Toussaint Maingot. — Cession de créance à Denis « Guillenard, » tavernier à « Che- » tainville, » par Jean Menard, vigneron au même lieu. — Bail d'héritages, terroir de Cheptainville, fait à Sulpice Petit, vigneron audit lieu, par Claude « Ge- » noud, » conseiller du Roi, seigneur de « Thoulon- » geon » et de Guibeville, « estant à présent en sa » maison et chasteau de Guibeville. » — Actes intéressant les familles Yvernette, Gillet, Le Compte, Mercier.

E. 6067. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 2 cahiers de 5 feuillets in-4 chacun.

9 février 1659 au 14 novembre 1679. — Laurent Bouillé. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Charles Hameau, laboureur à Marolles, veuf de Jeanne Allorge, d'une part, et Françoise Fuseau, fille de César Fuseau, charron au même lieu, et de Marthe Richard, d'autre part. — Autre entre Jacques « Main-

» got, » vigneron à Marolles, fils de feu Toussaint Maingot et de Marguerite Devilliers, d'une part, et Françoise Texier, fille de Nicolas Texier et de feue Jeanne Delaunay, d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteur des tailles de la paroisse Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, pour l'année 1677. — Inventaire après décès de Jeanne Desmonceaux, fait à la requête de son mari Louis Girard, vigneron à Marolles. 1 bête asine, ayant bât, collier et bride, 16 livres; 1 vache de 9 à 10 ans avec son veau, 24 livres; 3 charretées de fumier, 100 sous; le poinçon, de vin, 21 livres. — Bail de 23 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 12 sous par arpent, à Jacques Courtin, vigneron audit lieu, Barthélemy Foullon, laboureur charretier, Guillaume Blondeau, vigneron « Pierre Mosny, » et « Louis Delaunay, » aussi vigneron à Marolles, par Pierre Buffin, laboureur, marguillier en charge de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles. — Contrat de mariage entre Jean Cordé, vigneron au « Vallepetit, » fils de feu Jean Cordé et Andrée Le Conte, d'une part, et Marie Degast, fille de Jean Degast, cocher à Paris, et de feue Marie Maingot, d'autre part. — Autre entre « César Buard, » vigneron à Marolles, fils de feu René Buard et de Marie Liger, d'une part, et Catherine Motteux, fille de feu Jacques Motteux, vivant, vigneron à Leudeville, et de Marie Truffet, d'autre part.

E. 6068. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 avril 1682 au 10 mai 1683. — Bail de la ferme et métairie de la Haye, composée de bâtiments et de 101 arpents de terre, plus 6 arpents de terre au terroir de Leudeville, fait, moyennant, outre les charges et conditions, un loyer annuel de 471 livres, à Charles Le Noir, laboureur à Marolles, et Denise Guillemain, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère de » Chasteauneuf, » chevalier, baron de Chasteauneuf et seign^r de Marolles, conseiller au Parlement. — Donation de 750 livres faite à Louis « Guillemain, » procureur fiscal et receveur de la terre et seigneurie de Marolles, par Marie Drouin, veuve de Jean Juteau, vivant, marchand charron à Marolles. Cet acte porte la date du 5 septembre 1682 et la signature d'Étienne « Le Page, » curé de Marolles. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Picard, vigneron à Égly, fils de feu Pierre Picard et de Madeleine Le Maréchal, d'une part, et Marguerite Laisné, fils de François « Lesné, » laboureur à Marolles, et de feue Barbe Texier, d'autre part. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle faite au profit d'Antoine « Gi- » raud,» écuyer, conseiller du Roi, demeurant à Paris, par Lambert « Déluert, » vigneron à Marolles, et Marie Cotias, sa femme. — Bail de la ferme et métairie de la Haye, terroir de Marolles, plus 6 arpents, terroir de Leudeville, plus 80 arpents 8 perches de terre, faisant partie de « l'ancienne ferme de l'Allun, » fait, moyennant un loyer annuel de 860 livres, aux époux Le Noir, déjà nommé, par Pierre Antoine « de Castagnère de » Chasteauneuf..., estant de présent en son château » seigneurial dudit Marolle. » — Bail de 50 arpents de bois taillis entre le château de Marolles et les bois « du » sieur de Beaulieu, » en 9 coupes, fait par le même « Castagnère de Chasteauneuf, » moyennant un loyer annuel pour la coupe de chaque arpent, un cent de fagots et deux cents de bourrées, à Denis « Chartier, » marchand à Montlhéry. — Échange entre Jean-Baptiste « Choderlot De la Clos, » écuyer, s^r de la Clos, seig^r de la Norville, Mondonville et autres lieux, « es- » tant de présent en son chasteau seigneurial de la » Norville, » d'une part, et Jean Montet, vigneron à la Norville, d'autre part.

E. 6069. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

16 juillet au 23 novembre 1683. — Inventaire de meubles appartenant à Marie Le Conte, veuve de Michel Delalande. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Estienne Beaunes, » charretier à Marolles, fils de feu Jean Bonnes, vivant, laboureur à Noisy-le-Sec, d'une part, et Catherine Aubert, fille de Pierre Aubert, fermier et laboureur « à Vauderland, » et de feue Louise Le Conte, d'autre part. — Testament d'Agnès Joubert, veuve en premières noces de Jacques Lormier, et, en secondes noces, de Guillaume de Billy, tous deux bourgeois de Paris. La testatrice veut être inhumée dans l'église de Marolles, où elle fait une fondation. Le curé de Marolles, Étienne « Le Page, » a signé cet acte qui est du 1er août 1683. — Délaissement de meubles et immeubles fait à François Le Conte, charron à Marolles, Marie Bauchais, sa femme, et Denise Bauchais, fille de Jacques Beauchais et de Marie Crispin, par Jacques « Bauchais, » vigneron à Marolles, père de la susdite Marie Bauchais. — Contrat de mariage entre « Jean Brisset, » jardinier, fils de Jean « Brisset, » aussi jardinier, demeurant à Fresne, paroisse de Brétigny, et de feue Michelle Marchois, d'une

part, et Marguerite Le Clerc, fille de feu Pierre Le Clerc, vivant, vigneron à Châtres, et de Rolline Métais, d'autre part. — Élection d'asséeurs et de collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1684. — Rétrocession d'héritages consentie à Antoine « Giraud, » conseiller du Roi, demeurant à Paris, « es» tant de présent en ce lieu de Marolles, en sa maison » de Gaillon, » par « Louis Rapigeon, » vigneron à Marolles. — Quittances de deniers délivrées au même « Giraud, » par Léonard Chastenay, maçon à Cheptainville, et André Mercier, manouvrier en la paroisse d'Iteville. — Bail à moitié croît de 200 grandes bêtes à laine à Denis « Dautier, » laboureur à la Bretonnière, par « Marie-Joseph Stienne, » veuve de Jacques Le Goux, écuyer, « sr du Plessis, seigr de la Bretonnière, » St-Germain-les-Châtres, estant de présent en son » chasteau seigneurial dudit lieu de la Bretonnière. » — Contrat de mariage entre Pierre Mosny, vigneron à Marolles, fils des feus Pierre Mosny et Marthe Yvernette, d'une part, et Marie Delaunay, fille de Michel Delaunay, vigneron à Marolles, et de Françoise Texier, d'autre part.

E. 6070. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

12 février au 27 mai 1684. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Laurent Boucher, vigneron audit lieu, par Agnès Joubert, veuve de Guillaume de Billy, vivant, courrier de cabinet du duc d'Orléans, « estant » de présent en sa maison de Marolles. » — Actes relatifs à la continuation du bail de la ferme de Gaillon, consentie au profit de Lazare Rivière, laboureur à Itteville, par Étienne « Le Page, » ou « Lepage, » curé de Marolles, fondé de procuration d'Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur de la chancellerie du Dauphiné. — Contrat de mariage entre « Hié» rosme Guiard, » laboureur à Marolles, en la ferme de Gaillon, fils des feus André Guiard, vivant, laboureur et fermier de ladite ferme, et Marie Benoist, d'une part, et « Marie Rivière, » fille de Lazare Rivière, déjà nommé, et de Marie Le Roy, d'autre part. — Bail de 6 arpents 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres 10 sous, à « Michel Minest, » vigneron à Marolles, par Agnès Joubert, déjà nommée. — Partage des héritages composant les fermes de l'Alun et de la Haye, appartenant à Pierre Antoine de Castagnère, chevalier, baron, de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, entre « Louis « Saintin, » laboureur, fermier de la ferme de l'Alun, et Charles Le Noir, laboureur, fermier de la ferme de la Haye.

E. 6071. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

4 juillet au 27 décembre 1684. — Contrat de mariage entre Mathieu Deloret, maître maçon à Itteville, d'une part, et Louise Doré, fille de feu Simon Doré, vivant, berger à Marolles, et de Louise Richer, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Claude Legrand, » maréchal à Marolles, fils de Claude Legrand, vigneron à Chaufour, et de feue Paquière Duvau, d'une part, et « Françoise Legrand, » fille de « Estienne Legrand, » maître maréchal à Marolles, et de « Charlotte Fuzeau, » d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1685. — Contrat de mariage entre Louis « Demonceaux, » vigneron à Marolles, d'une part, et Charlotte Buard, fille de feu René Buard, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Léger, d'autre part. — Bail d'un arpent de vigne, terroir de Marolles, champtier de Gaillon, fait, moyennant une rente annuelle de 4 livres, à Jean Mercier, vigneron à Marolles, par Pierre Antoine de « Casta» gnère de Chasteauneuf, » chevalier, baron de Chasteauneuf, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Marolles. — Bail analogue fait par le même à Pierre « Mosny, » le jeune, vigneron à Marolles. — Bail analogue fait par le même à Jacques Courtin, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage entre Pierre Blondeau, charron à Marolles, fils des feus Pierre Blondeau et Marie Baudet, d'une part, et Denise « Bauchais, » fille des feus Jacques Bauchais, vivant, vigneron à Marolles, et Marie Crespin, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Marolles, au nombre de 16, portant délibération sur une question d'impôt. L'acte est revêtu de 11 signatures, y compris celles du tabellion et des témoins.

E. 6072. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

23 janvier au 13 novembre 1685. — Contrat de mariage entre Antoine « Mosny, » vigneron, à Marolles, fils des feus Pierre Mosny et Marthe Yvernette, d'une part, et Anne Courtin, fille de Jacques Courtin, vigneron au même lieu. — Nomination d'un marguillier de l'église de Marolles. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Pierre Antonin de « Casta-

gnère » chevalier, baron de Chasteauneuf, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Marolles, par Laurent « Bauchais, » le jeune, vigneron à « Chetain-» ville, » François Le Conte, vigneron au même lieu, et Barbe Bauchais, sa femme ; Michel Desmonceaux, vigneron à Marolles ; François « Blondeau, » vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Étienne Michel, maître maréchal à Montlhéry, fils de feu Étienne Michel, vivant, maître maréchal à Châtres, et de Françoise Robin, d'une part, et Marguerite Mosny, fille de Pierre « Mosny, » vigneron à Marolles, d'autre part.

E. 6073. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

2 février au 29 septembre 1686. — Assemblée d'habitants de la paroisse de Marolles au nombre de 15 au sujet du règlement de la taille de Louis Saintin. L'acte est revêtu de 15 signatures, y compris celles du tabellion et des témoins. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres 15 sous passé, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Étienne « Legrand, » maréchal à Marolles, et « Charlotte Ju-» zeau » ou « Fuseau, » sa femme. — Contrat de mariage entre « Claude Courtin, » vigneron à Marolles, fils de Jacques Courtin et de Marie Musset, d'une part, et Madeleine Rochefort, fille de feu Jacques Rochefort, vivant, laboureur à Marolles, et de Madeleine Cottias, d'autre part. — Bail de 26 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 18 sous par arpent, à Jean « Gilbert, » laboureur, Jean Desmonceaux, Jacques Courtin, François « Blondeau, » et Antoine Mosny, tous vignerons à Marolles, par Étienne « Legrand, » agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles. — Bail de 7 arpents de terre, terroir de Marolles, champtier « du Moulin-à-Vent, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à « Simon Delahaye, » l'aîné, vigneron à « Chep-» tainville, » par Antoine « Le Clerc, » bourgeois de Paris, sieur de Robille, « estant de présent en sa mai-» son à Marolles. » — Bail de 8 arpents de terre, mêmes terroir et champtier, fait par le même « Le » Clerc, » à « Michel Fauveau, » vigneron, Antoine Coiffier, aussi vigneron, et Marguerite Delahaye, veuve de Louis Fauveau. — Bail de 6 arpents de terre, terroir de Marolles, champtier du « Petit Closeau, » fait par le même « Le Clerc, » moyennant un loyer annuel de 3 livres l'arpent, à « François Guernetot, » tixier en toile à Cheptainville. — Transaction au sujet d'un mur de clôture passée entre le susnommé « Le Clerc, » d'une part, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Antoine Taureau, vigneron à Marolles, fils de feu Antoine Taureau et de Denise Crespin, d'une part, et Denise Texier, fille de feu Nicolas Texier, vivant, vigneron à Marolles, et de Marguerite Goular, d'autre part. — Élection de collecteur des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1687. — Actes relatifs à un bail d'héritages fait à Sébastien Pollevé, cordonnier à Bourray, par René Yvernette, vigneron à Marolles.

E. 6074. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

15 juin 1687 au 13 novembre 1688. — Contrat de mariage entre Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, veuf, en premières noces, de Françoise Texier, et, en secondes noces, de Marguerite Demay, fils de feu Toussaint Maingot et de Marguerite Devilliers, d'une part, et Marguerite Deluert, fille de feu Lambert Deluert, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Cottias, d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1688. — Contrat de mariage entre Pierre Chevallier, vigneron à Marolles, fils de feu Jean Chevallier, vivant, vigneron à Brétigny, d'une part, et Agnès Rapigeon, fille de « Louis Rapigeon, » vigneron à Marolles, d'autre part. Cet acte, daté du 16 février 1688, porte, ainsi que le premier du présent article daté du 15 juin 1687, la signature de Félix « Sarasin, » maître d'école à Marolles. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Pierre « Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Pierre « Yver-» nette » et de feue Anne Léger, d'une part, et Jeanne Desmonceaux, fille de Jean Desmonceaux, vigneron à Marolles, et de feue Jeanne Delaunay, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Jean Lemonier, » laboureur au Bourg-la-Reine, fils de feu Jean Lemosnier, vivant, laboureur « à Assas, paroisse de Ruan en Beaussé, » d'une part, et Madeleine Saintin, fille de « Louis Saintin, » laboureur à Marolles, et de Marguerite Villemaire, d'autre part. — Contrat de mariage entre Michel « Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu Michel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et Marie Foullon, fille de Barthélemy Foullon, laboureur, charretier à Marolles, et de feue Marguerite Maingot,

d'autre part. — Autre entre « Jean Rochefort, » vigneron à Marolles, fils de feu Jacques Rochefort et de Marie Cottias, d'une part, et Marie Doré, fille de feu Simon Doré, vivant, vigneron à Marolles, et de Louise Richer, d'autre part. — Élection d'asséurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles et d'un procureur syndic pour l'année 1689. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres passé au profit d'Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par « Charlotte Fuseau, » veuve d'Étienne Legrand, vivant, maître maréchal à Marolles,

E. 6075. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 juin au 23 novembre 1689. — Bail d'un arpent de vigne, vignoble de Marolles, champtier « des Gail» lons, » fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à « Pierre Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, par Pierre Antoine de « Castagnère, » chevalier, baron seigneur de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, conseiller au parlement de Paris. — Bail d'un arpent 1/2 quartier de vigne, vignoble de Marolles, champtier de la « Mare Bardon, » fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, par le même « Castagnère, » à Jacques Courtin, vigneron à Marolles. Ces deux actes sont datés du 6 juin 1689 et portent, entre autres signatures, celle d'Étienne « Lepage, » curé de Marolles. — Contrat de mariage entre François Mercier, vigneron à Marolles, fils de Jean Mercier et de Perrine Bodet, d'une part, et Marguerite Curé, fille de feu Jean Curé, vivant, vigneron à Marolles, et de Marguerite Bauchais, d'autre part. — Testament de Geneviève Gaillard, femme de Jean Demonceaux, vigneron à Marolles. Un des témoins qui ont signé cet acte daté du 28 juillet 1689 est Félix « Sarasin, » maître des petites écoles de Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres passé, au profit d'Antoine « Giraud, » écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par Charlotte « Fuseau, » veuve d'Étienne Legrand. — Contrat de mariage entre « Pierre Char» pentier, » vigneron à Marolles, fils de Jean Charpentier, d'une part, et Geneviève Allard, fille de feu Robert Allard, vivant, maître maréchal à Boissy-en-Brie, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Nicolas Buard, » vigneron à Marolles, fils de feu René Buard, d'une part, et Marie Mosny, fille de Michel « Mosny, » et de feue Marie Robert, d'autre part.

E. 6076. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

2 janvier au 18 septembre 1690. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres passé, au profit d'Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par Michel « Delaunay » et René « Delaunay, » vigneron à Marolles. — Procuration donnée à Jean Du Croizet par son oncle Antoine « Le Cler, » s^r de Robille, bourgeois de Paris. — Contrat de mariage entre Louis Degast, jardinier à Marolles, au service de Nicolas Ferray, bourgeois de Paris, en sa maison de Marolles, fils de Jean Degast, cocher à Paris, et de Marie Maingot, d'une part, et Jeanne Vaury, fille de Henry Vaury, vigneron à Cheptainville, d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1691.— Contrat de mariage entre Paul « Bedeau, » marchand à la Norville, fils de François « Bedeau, » et de Louise Sinsard, d'une part, et Agathe Berthelot, veuve de Jean Bauchais, vivant, marchand fruitier à la Norville, et fille de feu Guillaume Berthelot, vivant, marchand à la Norville, et de Catherine Beaumaire, d'autre part.

E. 6077. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

25 janvier au 27 novembre 1691. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Pierre « Yvernette, » l'aîné, vigneron à Marolles, et Marie Gillet, sa femme, Marie Cotias, veuve de Lambert Deluert. — Reconnaissance de créances en faveur de Louis « Leconte, » lieutenant au bailliage et comté de Chamarande, demeurant à Châtres, par Jean « Du » Croizet, » bourgeois de Paris. — Acte y relatif. — Vente de fruits pendant par les racines sur 4 arpents de vigne, vignobles de Châtres et de Saint-Germain, moyennant, outre d'autres charges et conditions, le prix de 50 livres, à « Léonard Cointe, » maître maréchal à Châtres, par Pierre « Hervy, » vigneron à Saint Germain-lès-Châtres. — Quittance de 60 livres, rachat de rente, délivrée à Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par Pierre « Camet, » curé de Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, et Pierre « Mosny, » le jeune, marguillier (22 juillet 1691). — Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Rabotin, vigneron à « Monlignon, paroisse » de Saint Fargeo, » fils de feu François Rabotin, d'une part, et Denise Allorge, fille de Jacques « Allorge, »

marchand à Marolles, d'autre part. — Bail de la ferme de la Haye, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à Jean « Delau- » nay, » laboureur, et Marguerite Prévost, sa femme, par François « Arouet, » notaire au Châtelet de Paris, y demeurant rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil, au nom et comme procureur de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, conseiller au Parlement et ambassadeur du Roi à Constantinople (2 août 1691). — Élection d'un syndic et de collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1692. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Thomas Buard, fils de feu René Buard et de Marie Liger, d'une part, et Catherine Foullon, fille de Barthélemy Foullon et de feue Marguerite Maingot, d'autre part.—Bail de la ferme de Lalun, dépendant de la terre et seigneurie de Marolles, et acte y relatif, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois par arpent, à René « Mosny, » laboureur à Rosières, paroisse de Brétigny, et Germaine Gérard, sa femme, par François « Arouet, » déjà nommé. — Contrat de mariage entre « Pierre Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Pierre « Yvernette, » l'aîné, et de feue Anne Liger, d'une part, et Agnès Rapigeon, veuve de Pierre Chevallier, le jeune, d'autre part. — Autre entre Jean Francheterre, vigneron à Marolles, fils de feu Adrien Francheterre et de Marie Gilet, d'une part, et Anne Yvernette, fille de « Pierre Yvernette, » et d'Anne Liger, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Barthélemy « Foulon, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Barthélemy « Foulon, » laboureur audit lieu, et de Marguerite Maingot, d'une part, et Louise Girard, fille de Jean « Girard, » laboureur à Marolles, d'autre part.

E. 6078. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

7 janvier au 17 décembre 1692. — Contrat de mariage entre « René Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu Michel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et Jeanne Curé, fille de feu Jean Curé et de Marguerite Bauchais, d'autre part. — Autre entre « Michel Miné, » laboureur à Marolles, fils de « Michel Miné » et de Louise Buard, d'une part, et Louise Crouiller, fille de feu Pierre Crouiller, vivant, vigneron à Leudeville, et de Denise Crespin, d'autre part. — Élection d'un soldat de milice. — Contrat de mariage entre Jean « Chamaillé, » vigneron à Leudeville, fils de « Jean Chamalier, » l'aîné, vigneron à « Valgrand, » et de feue Germaine Moteux, d'une part, et Marguerite Desmonceaux, fille de Jean Desmonceaux et de feue Jeanne Delaunay, d'autre part. — Testament de Pierre « Mosny, » l'aîné, vigneron à Marolles, et de Jeanne Bouneau, sa femme. Cet acte, daté du 17 décembre, et celui qui précède, daté du 8 juillet 1692, portent, entre autres signatures, celle de Félix « Sarasin, » maître d'école à Marolles.

E. 6079. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

18 mars au 28 décembre 1693. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, par : Étienne « Devil- » liers, » vigneron à Marolles; Pierre « Mosny, » vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigneron à Marolles, veuf de Jeanne Rothier, d'une part, et Jeanne Sabourin, fille de feu Louis Sabourin, vivant, tailleur d'habits à Bourray, d'autre part. — Acte constatant que les paroissiens de Marolles ont refusé de procéder à l'élection d'un procureur syndic et des asséeurs et collecteurs des tailles pour l'année 1694. — Bail de 50 arpents de bois taillis, sis entre le château de Marolles et les bois du s^r de Beaulieu, en 9 coupes, fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres par coupe de chaque arpent, à Denis « Chartier, » marchand à Linas, par François « Arouet, » conseiller du Roi, ci-devant notaire au Châtelet de Paris, fondé de procuration de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, s^r de Marolles, ambassadeur de France à Constantinople. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Julien Buard, vigneron à Marolles, fils de feu René Buard et de Marie Desmonceaux, d'une part, et Jeanne Posny, fille de feu Barthélemy Posny, vivant, berger « à Valgrand, » et de Jeanne Dauphin, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 9 sous passé, au profit de Jean-Baptiste Le Do, bourgeois de Paris, par « Charlotte Fuseau, » veuve d'Étienne Le Grand, et « Françoise Fuseau, » veuve de Louis Guillemain.

E. 6080. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

14 février au 8 novembre 1694. — Rôle dressé pour l'imposition dans la paroisse de Marolles, en

exécution de l'arrêt du Parlement du 20 octobre 1693, portant règlement pour la subsistance des pauvres de la campagne. — Contrat de mariage entre Michel « Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu Michel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et « Charlotte Legrand, » fille de feu Étienne Legrand et de Charlotte Fuseau, d'autre part. — Transaction entre François Mercier, vigneron à Marolles, et Marguerite Curé, sa femme, d'une part, et Étienne « De- » villiers, » vigneron à Marolles, d'autre part. — Actes relatifs à une adjudication de récolte de grains ensemencés sur 22 à 23 arpents de la ferme de Robille, terroir de Marolles, consentie par Louis « Beugy, » écuyer, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes à Paris, tuteur honoraire des mineurs d'Antoine Beugy et d'Anne Phellippes, sa femme, et Henri « Abellard de Fresnay, » s^r du Fresnay ou de Fresnay, tuteur onéraire desdits mineurs. — Échange entre « Marie-Joseph Stienne, comtesse » d'Ulfelt, » veuve, en premières noces, de Cornefin Antoine, chevalier, comte d'Ulfrec (*sic*), et, en secondes noces, de Jacques Le Goux, vivant, écuyer, sieur du Plessis, seigneur de la Bretonnière, Saint-Germain-les-Châtres et autres lieux, d'une part, et Jean-Baptiste « Chebarne, » officier du Roi, demeurant à la Norville, d'autre part. — Compte de la tutelle de « Denis Guiard, » vigneron à Marolles, fils et héritier de Laurent Guiard et de Marguerite Prévost, remariée à Jean Delaunay. — Transaction entre ledit « Denis Guiard, » d'une part, et Madeleine « De- » launay » et « Marie Delaunay, » d'autre part. — Bail d'héritages, à Marolles, sur la rue de Lalun, fait à Michel Fancheterre, vigneron à Marolles, et Marie Motheux, sa femme, par Pierre « Manuel, » marchand au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres passé, au profit de l'église Nortre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Pierre « Ivernette », le jeune, vigneron à Marolles, et Agathe Rapigeon, sa femme. Cet acte, daté du 8 novembre 1694, porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Nodon, » maître des petites écoles à Marolles.

E. 6081. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

12 février 1695 au 28 octobre 1696. — Contrat de mariage entre « Nicolas Nodon, » maître vitrier à Marolles, « tenant les petites escholes audit lieu, » fils de feu Nicolas Nodon, maître tailleur d'habits à Brie-Comte-Robert, et de Louise Herblay, d'une part, et « Marguerite Poitevine, » fille de feu Charles Poitevin, vivant, marchand tanneur à « Crespy-en-Vallois, » et de Madeleine Desangevins, d'autre part. Un des témoins signés à l'acte est François « Chaussac, » curé de Marolles. — Autre entre « Pierre Vicaire, » jardinier à Marolles, fils de feu Pierre Vicaire, vivant, sculpteur en pierre, demeurant « en Flandre, » d'une part, et Thomasse Boudier, fille de feu Pierre Boudier, vivant, jardinier à « Longne-en-Brie, » d'autre part. — Donation à François, Jean et Guillaume Mercier, » vignerons à Marolles, par leur père Jean Mercier, l'aîné, vigneron au même lieu. — Inventaire après décès de Nicolas Feray, vivant, marchand tailleur d'habits et bourgeois de Paris, fait à la requête de François « Feray, » son fils, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Marcel-lès-Paris. 11 demi-queues de vin blanc du cru de l'année, 160 livres : 12 demi-queues de vin clairet, du cru de l'année, dont 2 demi-queues de pressurage, ensemble 192 livres; une vache laitière, 9 à 10 ans, 16 livres. — Contrat de mariage entre Charles Ganivet, laboureur, charretier à Marolles, fils de feu François Ganivet, marchand à Bouville, et de Jacqueline Dolbault, d'une part, et Marie Legard, fille de Léonard Legard, maçon à Guibeville, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre César Buard, vigneron à Marolles, fils de feu René Buard et de Marie Desmonceaux, d'une part, et Marie Miné, fille de feu Michel Miné, vivant, laboureur à « Baillo, paroisse de Bruyères-le-Châtel, » et de Louise Buard, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Michel Fauveau, » laboureur à Marolles, fils de feu Michel Fauveau, vivant, vigneron à « Chetainville, » et de Charlotte Tellier, d'une part, et Marie Mosny, fille de feu René Mosny, vivant, laboureur à Marolles, et de Germaine Girard, d'autre part. — Autre entre « Guillaume Mercier, » vigneron à Marolles, fils de Jean Mercier et de feue Perrine Baudet, d'une part, et Anne Ivernette, veuve de Jean Francheterre et fille de Pierre « Ivernette, » laboureur à Marolles, et de feue Anne Liger, d'autre part. — Autre entre « Claude Courtin, » vigneron à Marolles, fils de Jacques Courtin et de Marie Musset, d'une part, et Catherine Motteux, veuve de César Buard, d'autre part. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles.

E. 6082. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

17 février au 26 novembre 1697. — Contrat de

mariage entre « Pierre Guillier, » laboureur à « Saint- » Vrain d'Escorcy, » fils de Pierre « Guillier » et de feue Jeanne Pétrimont, d'une part, et « Germaine Minié, » veuve de Philippe Hersant, vivant, laboureur à Marolles, et fille de feu Philippe Minié, vivant, laboureur « à Valgrand, » et de Marguerite Chesneau, d'autre part. — Actes relatifs au bail de la ferme de Lalun, avec 300 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à « Michel Fauveau, » laboureur à Marolles, et Marie Mosny, sa femme, par François « Aroüet, » conseiller du Roi, receveur et payeur des épices de la chambre des comptes à Paris, y demeurant, cour du Palais, paroisse Saint-Barthélemy, fondé de procuration de Pierre Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur de Marolles, baron de Chasteauneuf, conseiller au parlement et ambassadeur de France à Constantinople. — Bail de la ferme et métairie de la Haye fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à Nicolas Bejon ou Bezon, laboureur à Marolles, et Madeleine Delaunay sa femme, par le susnommé François « Aroüet. » — Règlement de compte entre Henri « Abellard de Fresnay, » s^r de Fresnay, bourgeois de Paris, d'une part, et Pierre « Guiller » et « Ger- » mainne Minié, » sa femme, d'autre part, au sujet de l'exploitation de la ferme de Robille, appartenant aux mineurs d'Antoine Beugy, écuyer, et d'Anne Philippe, sa femme. — Élection d'un syndic et d'asséeurs et collecteurs des tailles de Marolles pour l'année 1698. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'une part, et Marie Montelet, fille de feu Thomas Montelet, vivant, laboureur à Saint-Hilaire près Saint-Martin d'Étampes, et de Marie Gilbert, d'autre part. — Autre entre Jacques « Deluert, » vigneron à Marolles, fils de feu Lambert Deluert et de Marie Cottias, d'une part, et Marie Fontennes, fille de François Fontennes, berger à Leudeville, et de Marie Bauchais, d'autre part.

E. 6083. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

6 janvier au 21 décembre 1698. — Élection d'un marguillier de la paroisse de Marolles. Cet acte, daté du 6 janvier 1698, et quelques autres de la même liasse, portent, entre autres signatures, celle de Nicolas Bedion « Du Maynil, » curé de Marolles. — Bail de 4 arpents 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Pierre « Mosny » et Michel « Delaunay, » vignerons audit lieu, par Pierre « Ivernette, » le jeune, agissant en qualité de marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles. — Autre de 6 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, par le même « Ivernette » à Georges Motheux, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Louis « Legrand, » maître maréchal à Marolles, fils de feu Étienne Legrand et de Charlotte Fuseau, d'une part, et « Marie Launay, » fille de feu Jean Delaunay, vivant, laboureur à Marolles, et de Marguerite Prévost, d'autre part. — Bail de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 16 livres 10 sous, à Pierre Courtin, vigneron à Marolles, par Pierre « Ivernette, » déjà nommé. — Autre de 4 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres, par le même « Ivernette » à Antoine Mosny, vigneron à Marolles. — Autre de 5 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 23 livres 15 sous, par le même « Ivernette » à Louis « Delaunay, » vigneron à Marolles. — Bail du « fief de Roubille, sciz » audit village et paroisse de Marolles, » fait moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Pierre « Iver- » nette, » l'aîné, laboureur à Marolles, et Marie Gillet, sa femme, par Antoine « Vitart, s^r de Breteuil et de » Roubille. » — Vente d'héritages faite à Pierre Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur baron de Châteauneuf, seigneur de Marolles, conseiller au parlement et ambassadeur de France à Constantinople, acceptant par son procureur fondé François « Aroüet, » conseiller du Roi, receveur des épices de la chambre des comptes, par « Denis Guiard, » vigneron à Marolles, et Germaine Girard, veuve de René Mosny, ci-devant fermière de la ferme de Lalun. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1699. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'une part, et Jeanne Martinet, fille de feu Claude Martinet, vivant, manouvrier à La Roche, d'autre part. — Autre entre Guillaume Fauveau, laboureur, charretier à Marolles, fils de feu Michel Fauveau, vivant, vigneron, à « Chep- » tainville, » et de Charlotte Letellier, d'une part, et Marie Mosny, fille de Michel « Mosny, » vigneron à Marolles, et de Marie Cottias, d'autre part. — Convention pour l'établissement d'un fossé passée entre Nicolas Bejon ou Bezon, demeurant à Marolles, d'une part, et Jean Bourdet, l'aîné, et Gilles Gobert, manouvriers à Châtres, d'autre part. — Contrat de mariage

et acte y relatif entre Pierre Cottentin, charretier à Marolles, fils de feu Jean Cottentin, vivant, vigneron à « Cheptainville, » et de Marie Gervais, d'une part, et « Marie Ivernet, » fille de feu Pierre Ivernette, vivant, laboureur à Marolles, et de Marie Gillet, d'autre part.

E. 6084. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

3 janvier au 14 décembre 1699. — Inventaire après décès de Pierre Ivernette, vivant laboureur à la ferme de « Roubille, » 3 chevaux de labour avec leurs harnais, 130 livres; 5 mères vaches, dont 4 pleines, ensemble 150 livres ; 2 bourriques, « autre» ments dittes bestes azines, » ensemble 25 livres ; 3 douzaines de poules, coqs et poulets, ensemble 10 livres 16 sous ; 7 canes et canards, 60 sous ; 2 petits cochons de 2 à 3 mois et 1 cochon tué dans le saloir, 20 livres ; le setier de blé, 20 livres ; le setier d'avoine, 12 livres ; le setier d'orge, 12 livres. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Barthélemy « Foulon, » vigneron audit lieu, et Louise Girard, sa femme, par François « Aroüet, » conseiller du Roi, receveur et payeur des épices de la chambre des comptes de Paris, fondé de procuration de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur baron de Chasteauneuf et de Marolles, conseiller au parlement et ambassadeur de France « auprès du Grand Seigneur à la Porte. » — Autre fait par le même « Aroüet, » à « Deni Guiard, » vigneron à Marolles et Catherine Cheval, sa femme. — Autre fait par le même « Aroüet » à Pierre Chevallier, vigneron à Marolles, et Madeleine Deluert, sa femme. — Bail d'un arpent 1 quarte de vigne, vignoble de Marolles, champtier de la « Mare Bardon, » fait par le même « Aroüet, » moyennant une rente annuelle de 6 livres, à Louis « Démonceaux, » vigneron à Marolles, et Charlotte Buard, sa femme. — Concession d'un banc dans l'église de Marolles, « au-devant » du crucifix, » et acte y relatif, faite, moyennant la somme de 40 livres, à « Marie Chardet, » veuve de Gaspard Le Brun, vivant, marchand tailleur d'habits, bourgeoise de Paris, par Jean Mercier, vigneron à Marolles, agissant en qualité de marguillier de l'église dudit lieu. Les actes, dont le dernier est daté du 3 mai 1699, portent, entre autres signatures, celle de « Nicolas Bedion du Maynil, » curé de Marolles. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Actes relatifs à un marché conclu pour vidange de fossés à faire pour le compte du seigneur de Marolles, par Jean Bourdet, manouvrier à Châtres. — Contrat de mariage entre Michel « Mosny, » vigneron à Cheptainville, fils de feu Thomas Mosny et de Louise Le Franc, d'une part, et Marie Courtin, fille de Pierre Courtin, vigneron à Marolles, et de feue Jeanne Desmonceaux, d'autre part. — Annulation du bail d'héritages, fait le 7 avril 1698 à Pierre Ivernette et Marie Gillet, sa femme, par Antoine « Vitart, » s^{r} de Breteuil et de « Roubille. » — Transaction entre Marie Gillet, veuve de Pierre « Ivernette, » vivant, laboureur à Marolles, d'une part ; Pierre Ivernette, vigneron à Marolles, « Guillaume Mercier, » vigneron à Marolles, et Anne Ivernette, sa femme, et Pierre Cottentien, laboureur à Marolles, et « Marie Ivernette, » sa femme, d'autre part.

E. 6085. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

4 février au 19 septembre 1700. — Bail de 2 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à François Mercier, vigneron à Marolles, par Pierre Liger, garçon meunier à « Brolle près la ville de Melun. — Contrat de mariage entre Nicolas Tessier, vigneron à Marolles, fils de feu Nicolas Tessier et de Marguerite Goulart, d'une part, et Denise Ivernette, fille de feu Pierre « Ivernette » et de Marie Gillet, d'autre part. — Résiliation de bail entre Pierre Ivernette, vigneron à Marolles, et Agnès Rapigeon, sa femme, d'une part, et Antoine « Vitart, » seigneur de Breteuil, d'autre part. — Autre entre le même « Vitart, » d'une part, et Charles Ganivet, vigneron à Marolles, d'autre part. — Élection d'un syndic et d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1701.

E. 6086. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

30 janvier au 30 décembre 1701. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Contrat de mariage entre Jean Philippe, pêcheur à « Bouray, » fils de feu Robert Philippe, d'une part, et Marie Rapigeon, fille de feu Louis Rapigeon, vivant, vigneron à Marolles, d'autre part. — Marché pour travaux de décharge des fossés du château de Marolles, passé entre Jean Bourdet, l'aîné, fossoyeur à Châtres, d'une part, et Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, seigneur baron de Châteauneuf, conseiller du Roi et ci-devant son ambassadeur à la Porte, seigneur de

Marolles, d'autre part. — Échange entre le même « Castagnère, » d'une part, et Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, Thomas Buart, vigneron au même lieu, Marie Desmonceaux, François « Blon-» deau, » vigneron au même lieu, et Marie Buard, d'autre part. — Vente d'un arpent 3 perches 1/2 de vigne, vignoble de Marolles, « au-dessus des jardins des mai-» sons dudit Marolle, » faite au même « Castagnère, » par Marie Gillet, veuve de Pierre « Ivernette, » l'aîné, Pierre « Ivernette, » vigneron à Marolles, « Guillaume » Mercier, » vigneron au même lieu. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, « proche et devant le » château, » fait par le même « Castagnère » à « Louis-» Paul Girard, » maître charron à Guibeville. — Contrat de mariage entre « Michel Maingot, » vigneron à Marolles, fils de Jean « Maingot, » et de feue Françoise Texier, d'une part, et Marie Manuelle, fille de Pierre « Manuel, » laboureur à Marolles, et de « Françoisse » Guillemain, » d'autre part. — Autre entre Barthélemy « Foulon, » vigneron à Marolles, veuf de Louise Girard, d'une part, et Marie Margoust, fille de feu Jacques Margoust, vivant, maçon à la Vallée, paroisse de Saint-Vrain, et de Marie Desplaces, d'autre part. — Élection d'un syndic et d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1702. Cet acte, daté du 11 septembre 1701, porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion du May-» nil, » curé de Marolles. — Vente d'héritages à Saint-Vrain, faite à Claude Martin, vigneron audit lieu, par « Franssoise Fuseau, » veuve de Louis Guillemain, vivant, laboureur, fermier de la ferme « des » Renouillères, » bourgeoise de Paris. — Vente d'héritages et actes y relatifs faite à Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, par les enfants et héritiers de Charles Lenoir, vivant, laboureur à Marolles, et de Denise Guillemain, sa femme. — Vente d'héritages faite par le même « Castagnère, » à François « Roussel, » marchand hôtellier à Châtres, « en la mai-» son où pend pour enseigne la Herse. » — Bail d'héritages, terroir de Cheptainville, fait par le même « Castagnère » à Xainte Buard, veuve de Jean Bauchais, vivant, vigneron audit lieu.

E. 6087. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

27 février au 17 septembre 1702. — Contrat de mariage entre Mathurin « Devilliers, » laboureur, charretier, fils de feu Toussaint Devilliers, vivant, meunier à « Vallepetit, » et de Madeleine Lambot, d'une part, et Henriette Guillaume, fille de François « Guillaume, » laboureur, fermier de la ferme de Lalun, et de feue Anne Grégoire, d'autre part. — Bail de la ferme et métairie de la Haye fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à Nicolas Bezon, laboureur à Marolles, et Madeleine Delaunay, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, seigneur baron de Chasteauneuf et de Marolles, conseiller du Roi et ci-devant ambassadeur auprès du Grand Seigneur à la Porte. — Contrat de mariage entre Jacques « Bigorne, » écuyer du s[r] de Marolles déjà nommé, fils de feu Pierre Bigorne, vivant, marchand de vin à Paris, d'une part, et Marguerite Couppé, fille de feu Guillaume Couppé, vivant, laboureur, charretier à Marolles, et de Marie Buard, d'autre part. — Acte constatant l'état des revenus de la fabrique de Marolles. — Élection d'un syndic et d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1703. Cet acte, daté du 17 septembre 1702, porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion, curé de Marolles. »

E. 6088. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

2 janvier au 30 décembre 1703. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres 5 sous passé, au profit de... Javelle, bourgeois de Paris, et Marie-Charlotte Le Do, sa femme, par Jacques « Bigorne, » marchand à Marolles, et Marguerite Couppé, sa femme. — Bail de la ferme de Lalun, à Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à François « Guillaume, » déjà fermier, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier seigneur de Marolles, marquis de Chasteauneuf, conseiller du Roi, ci-devant ambassadeur auprès du Grand Seigneur à la Porte. — Vente d'héritages faite par le même « Castagnère » à Nicolas « Petit, » chevalier seigneur de Leudeville, conseiller au grand conseil du Roi. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Vente d'héritages faite par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, à Vincent Quentin, vigneron « à la Bruyère, » paroisse d'Itville en Hurpoix. » — Acte constatant la valeur de la cure de Marolles. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion du Maynil, » curé de Marolles, » et la date du 30 avril 1703. — Bail d'héritages, terroir de Marolles, fait par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, à Nicolas Bezon, laboureur en la ferme de Lalun. — Procuration donnée par le même « Castagnère, de présent

» ambassadeur en Portugal, » à Mathieu du Verger, concierge du château de Marolles. — Contrat de mariage entre Étienne Legat, berger à Marolles, fils de feu Jean Legat, vivant, berger à Santeuil près Quarville, et de Marie Allais, d'une part, et Anne Guillaume, fille de François « Guillaume, » laboureur à Marolles, et de feue Anne Grégoire, d'autre part. — Élection de deux collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1704. — Élection d'un marguillier de ladite paroisse. Cet acte est daté du 30 décembre 1703 et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, maître d'escolle, » clerc, chapelain, maître des petites écoles à Marolles.

E. 6089. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

9 mars au 7 décembre 1704. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 6 sous 4 deniers passé, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par François Mercier et « Guillaume Mercier », vignerons à Marolles. — Autre de pareille rente passé, au profit de la même église, par François Mercier et « Pierre Courtin, » vigneron à Marolles. — Autre d'une rente de 6 livres 18 sous passé, au profit de la même église, par Julien et César Buard, vignerons à Marolles. — Bail de 2 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 15 sous par arpent, à Pierre « Mosny, » vigneron à Marolles, par « Deni Guiard, » vigneron, agissant en qualité de marguillier de l'église dudit lieu. — Autre de 4 arpents fait aux mêmes conditions, par le même « Deni » Guiard, » à Antoine Mosny, vigneron à Marolles. — Autre de 6 arpents 1 quartier de terre fait, aux mêmes conditions, par le même « Deni Guiard, » à Georges Motheux, vigneron à Marolles. — Autre de 3 arpents 1/2 fait aux mêmes conditions, par le même « Deni » Guiard, » à Michel Mosny, le jeune, vigneron à Marolles. — Autre de 2 arpents 3 quartiers fait aux mêmes conditions, par le même « Deni Guiard, » à « Delaunay, » laboureur à Marolles. — Autre de 5 arpents 1/2 quartier fait aux mêmes conditions, par le même « Deni Guiard, » à François Mercier, vigneron à Marolles. — Bail de 8 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 42 livres 10 sous, à Michel « Delaunay, » déjà nommé, par Marie « Chardet, » veuve de Gaspard Le Brun, bourgeoise de Paris. — Élection de 2 asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1705. — Vente de 4 arpents de terre labourable, terroir de Marolles, faite, moyennant une rente annuelle de 16 livres, à Pierre-Antoine de « Casta- » gnère, » chevalier, seigneur de Marolles, marquis de Chasteauneuf, conseiller du Roi, par Jean « Hou- » douin, » bourgeois de Paris, et « Françoise Minée, » sa femme. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous passé, au profit de l'église de Marolles, par Pierre « Manuel, » laboureur audit lieu. — Quittance de 51 livres 10 sous, rachat de rente, délivrée à Jean « Houdoin, » déjà nommé, par Guillaume Mercier, marguillier en charge de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles. Cet acte est daté du 7 décembre 1704 et porte, entre autres signatures, celles de « N. » Bedion, curé de Marolles » et « J. Rhetoré, clerc, » chapellain, » ce dernier qualifié, par le tabellion, « clerc chapelain de Notre-Dame-de-Pitié et de » Saint-Jacques, me d'écolle à Marolle, y demeu- » rant. »

E. 6090. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

23 février 1705 au 23 novembre 1706. — Contrat de mariage entre Louis Motheux, vigneron à Marolles, fils de Georges Motheux et de feue Marie Andry, d'une part, et Marie Anne Chrétien, fille de feu Antoine Chrétien, vivant, manouvrier à La Norville, et de Perrine Bourgeois, devenue femme de Georges Motheux, d'autre part. — Élection d'un marguillier de la paroisse de Marolles. — Acte constatant le refus des habitants de Marolles de nommer des asséeurs et collecteurs de la paroisse pour l'année 1705. — Marché pour plantation de vigne, à Marolles, conclu entre Jean François « Le Do Decheveron, » sr du Chevron, capitaine de cavalerie, « demeurant de » présent en sa maison de Chevron à Marolles, » d'une part, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'autre part. Cet acte est daté du 28 juin 1706 et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, » maître d'école à Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 26 sous passé, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par « Deni Guiard, » vigneron à Marolles. — Autre de 116 sous passé, au profit de la même église, par les héritiers de Pierre Cheval, vivant, vigneron à Cheptainville, et de Jeanne Miné, sa femme. — Convention entre « Marie Chordet, » veuve Le Brun, » veuve de Gaspard Le Brun, vivant, marchand tailleur d'habits, bourgeois de Paris,

d'une part, et « Cristine-Claire Peyrat, » femme autorisée de Jean-François De Do, déjà nommé, d'autre part. Cet acte, daté du 30 juillet 1706, porte, entre autres signatures, celles de Jacques « Rhétoré, » maître d'école à Marolles, et d'André « Javelle, » maître peintre à Paris. — Contrat de mariage entre Jean « Legat, » berger à Marolles, fils de feu Jean Legat, vivant, berger à « Santuel près d'Ouarville en » Beauce, » et de Marie Allais, d'une part, et Madeleine Margon, fille de feu Jacques Margon, vivant, maçon et couvreur en tuile à Saint-Vrain, et de Marie Desplaces, d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles, pour l'année 1706. — Contrat de mariage entre Hiérosme Picot, manouvrier à Marolles, fils « d'Authon Picot, » vigneron à Avrainville, et de feue Denise Raffard, d'une part, et Nicole Desmonceaux, fille de Louis Desmonceaux, vigneron à Marolles, d'autre part. — Autre entre « Antoine Fauveau, » vigneron à Cheptainville, fils de feu Louis Fauveau et de Marguerite Delahaye, d'une part, et Marie Mosny, fille de Pierre « Mosny, » vigneron à Marolles, et de Marie Delaunay, d'autre part.

E. 6091. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

6 janvier au 11 décembre 1707. — Contrat de mariage entre « Pierre Mosny, » vigneron à Marolles, fils de Michel « Mosny » et de Marie Cottias, d'une part, et Anne Guillaume, fille de François « Guil- » laume, » laboureur à Marolles, et de feue Anne Grégoire, d'autre part. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. L'acte, daté du 30 janvier 1707, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhe- » toré, » maître des petites écoles à Marolles. — Marché pour construction de murs conclu entre Gaspard « Gi- » raud de Gaillon, » seign^{r} de Gaillon, d'une part, et Mathurin Dunet et François Bellay, maçons à gros murs du pays de la Marche, d'autre part. — Quittance de 821 livres délivrée au même Giraud par les maçons susnommés. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1708. — Contrat de mariage entre Jean « Coiffié, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, fils de feu Pierre Coiffier et de Marie Andry, d'une part, et Marie Maingot, fille de Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, et de feue Catherine Desmonceaux, d'autre part. — Élection de nouveaux asséeurs et collecteurs de tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1708.

E. 6092. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

10 janvier au 16 décembre 1708. — Contrat de mariage entre Jean-François Chesnay, vigneron à Marolles, fils de « Jean Chesnay, » laboureur, charretier à Versailles, d'une part, et Marie-Anne Bellouin, fille de feu Augustin Bellouin, vivant, marchand boucher à Versailles, et de feue Marie Guillaume, d'autre part. Cet acte porte la date du 10 janvier 1708 et, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, » maître des petites écoles à Marolles. — Autre entre « Jean » Hébert, » maître charron à Saint-Vrain, d'une part, et Marie Roger, fille de « Jean Roger, » marchand à Marolles, et de Jeanne Mercier, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 9 sous passé, au profit de Pierre Étienne « Oyon, » bourgeois de Paris, par Louis « Le- » grand, » maître maçon à Marolles. — Ratification, par « Françoise Miné, » d'une vente faite au susdit Oyon par Jean « Houdoüin, » arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Dourdan, demeurant à Breuillet près Baville, son mari. — Contrat de mariage entre Germain « Bouteloup, » le jeune, vigneron à la Bretonnière, paroisse de Saint-Germain-les-Châtres, fils de feu Germain Bouteloup, d'une part, et Claire Mosny, fille de Michel « Mosny, » vigneron à Marolles, et de Marie Cotias, d'autre part. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de Pierre-Étienne Oyon, ci-devant nommé, par Madeleine Deluert, veuve de Pierre Chevallier; François et « Guillaume Mer- » cier, » vignerons à Marolles, et « Jean Martin, » vigneron à Saint-Germain-lès-Châtres; Jean « Girard, » vigneron à Marolles, et Jean « Feuilleret, » vigneron au même lieu; Jacques « Bigorne, » marchand à Marolles, et Marguerite Couppé, sa femme; Marie Gillet, veuve en dernières noces de Pierre Ivernette; « René » Delaunay, » vigneron à Chamarande, et Nicolas Tessier, vigneron à Marolles; Louis « Delaunay, » laboureur à Rosières, paroisse de Brétigny, et Michel « De- » launay, » laboureur à Saint-Vrain-d'Escorcy. — Bail de la ferme et métairie de la Haye, fait au susdit Michel « Delaunay, » et « Charlotte Le Grand, » sa femme, par Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, marquis de « Chasteauneuf, » conseiller du Roi, seigneur de Marolles. — Actes relatifs à l'élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1709.

E. 6093. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

9 avril au 25 novembre 1709. — Contrat de mariage entre « Pierre Lormierre, » jardinier à Marolles, fils de feu Martin Lormière, vivant, marchand à « Jameville proche Meulan-sur-Seine, » d'une part, et Marie Corqueville, fille de feu Pierre Corqueville, vivant, vigneron à Bouray, et de Marie Lambert, d'autre part. — Acte portant refus par les habitants de nommer des collecteurs des tailles de Marolles pour l'année 1710. — Transport de rente fait à Pierre « Foulon, » maître bourrelier à Saint-Vrain, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Chasteauneuf, seigneur de Marolles. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Leudeville, faite, moyennant 40 livres, à Pierre « Foulon, » déjà nommé, par Michel « Mosny, » l'aîné, vigneron à Marolles, et Marie Cotias, sa femme. — Vente de 7 arpents 1 quartier 13 perches de terre labourable, terroir de la Norville, faite, moyennant 946 livres 15 sous, à Jean-Baptiste « Chebarre, » officier du Roi, demeurant à la Norville, par Gaspard « Giraud de Gaillon, » écuyer, seign^r de Gaillon.

E. 6094. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 janvier au 17 juin 1710. — Vente de 34 perches de terre, terroir de Saint-Vrain, faite, moyennant 20 livres, à Pierre « Foulon, » maître bourrelier à Saint-Vrain, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, conseiller du Roi et son ambassadeur auprès du Grand Seigneur à la Porte, seigneur de Marolles. — Vente d'un arpent 17 perches de terre, terroir de Leudeville, faite, moyennant 40 livres, à Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, par Jacques Goullart, vigneron à la Roche, paroisse de Bruyères-le-Châtel, et Marguerite Degast ou Degasc, sa femme. — Bail de 25 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 135 livres 2 sous, à François Mercier, François « Blondeau, » « Guillaume Mercier, » « Louis Moteux » et Pierre « Mosny, » l'aîné, vigneron à Marolles, par Michel Mosny, le jeune, marguillier en charge de l'église de Marolles, agissant en la présence et du consentement de Rodolphe « Lemoyne, » curé de ladite église (24 mai 1710). — Cassation de bail de la ferme de la Haye entre Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, seigneur de Marolles, d'une part, et « Charlotte Legrand, » veuve de Michel Delaunay, vivant, laboureur « en la ferme des Portes, paroisse de Saint-Vrain, » d'autre part. — Marché pour scier et lier des récoltes en grains, conclu entre Pierre Étienne « Oyon, » bourgeois de Paris, « de présent en sa maison de Robille à Marolles, » d'une part, et Jacques « Deluert, » « Micel Gilber » et Pierre « Chevallier, » vignerons et scieurs à Marolles, d'autre part. — Bail d'une grange, à Marolles, fait à Nicolas « Fichet, » fermier des dîmes de la paroisse dudit lieu, par « Marie Chardet, veuve Le Brun, » veuve de Gaspard Le Brun, vivant, maître tailleur d'habits à Paris. — Vente d'héritages, terroir de Leudeville, faite à « Simon Chevreau, » maître barbier et chirurgien audit lieu, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé.

E. 6095. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

5 juillet au 21 décembre 1710. — Attestation sur la nature, l'étendue et le mode d'exploitation des biens appartenant aux seigneurs de Beaulieu sur les terroirs de Marolles, Leudeville et Brétigny, donnée par Rodolphe « Lemoyne, » curé, Pierre, « Mosny, » l'aîné, procureur syndic, Michel Mosny, marguillier, « Deni Guiard, » Pierre « Chevallier » et Georges Moteux, anciens marguilliers et habitants de la paroisse de Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres passé, au profit de Pierre Ivernette, vigneron à Marolles, et consorts, par Jacques « Bigorne, » marchand au même lieu, et Marguerite Couppé, sa femme. — Acte de refus des habitants de Marolles de procéder à l'élection des asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse pour l'année 1710. — Résiliation de bail à loyer en faveur de « Françoise Fuseau, » veuve de Louis Guillemain, demeurant à Paris, par « Françoise Guillemain, » veuve de Pierre Manuelle, vivant, laboureur à Marolles. — Transaction entre Gaspard « Giraud de Gaillon, » écuyer, seigneur de Gaillon, d'une part, et Jean-Baptiste « Chebarne, » officier du Roi, demeurant ordinairement à Versailles, « de présent en sa maison à la Norville, » d'autre part. — Transport de rente fait à Pierre « Guiset, » marchand chaufournier à Saint-Sulpice, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, conseiller du Roi. — Vente d'héritages, terroir de la Norville, faite à Jean-Baptiste « Chebarne, » par Gaspard « Giraud de Gaillon. » — Bail d'héritages fait à « Louis Moteux, » vigneron à Marolles, par Georges Motheux, vigneron au même lieu.

E. 6096. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

31 mai 1711 au 19 novembre 1713. — Quittance de 77 livres, rachat de rentes, délivrée à Martin Delahaye, vigneron à Cheptainville, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, conseiller du Roi, seigneur de Marolles. — Contrat de mariage entre « Michel Maingot, » vigneron à Marolles, veuf de Marie Manuel, d'une part, et Anne Filliot, fille de « François Filliot, » berger à Saint-Yon, et de feue Marie Rongeault, d'autre part. — Élection d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1713. — Contrat de mariage entre François « Gofroit, » vigneron à Marolles, fils de feu Jean Geoffroy, vivant, jardinier à Saint-Vrain, d'une part, et Agnès Francheterre, fille de feu Jean Francheterre, vivant, vigneron à Marolles, et d'Anne Yvernette, d'autre part. — Autre entre Pierre « Ivernet, » vigneron, à Marolles, veuf d'Agnès Rapigeon, d'une part, et Marie-Anne Marcoignet (*sic*), fille de feu Étienne Marcoignet (*sic*), vivant, vigneron à « Guisseray, paroisse » de Breuillet, » et d'Anne Fourmy, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres passé, au profit de Pierre-Antoine de Castagnère, seigneur de Marolles, par Marie Delaunay, veuve de Pierre Mosny, vivant, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage entre « Jean Devillier, » vigneron à Marolles, fils de feu Étienne Devilliers et de Marie Curé, d'une part, et Marie Ivernette, fille de Pierre « Ivernet, » vigneron à Marolles, et d'Agnès Rapigeon, d'autre part. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Philippe Guérard ou Guétard, charretier à « Jan- » bris, » et Marie Mosny, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé. — Contrat de mariage entre « Louis Loyseaux, laboureur à Puise- » let-le-Marais, » veuf de Cantienne Baron, d'une part, et Marguerite « Coupé, » veuve de Jacques Bigorne, vivant, marchand à Marolles, d'autre part. — Vente d'un quartier de terre, vignoble de la Bretonnière, champtier des Fonvrons, faite, moyennant 40 livres, à Marguerite-Catherine Goallier, demeurant « à Belair, » paroisse de Bruyère-le-Châtel, » par Pierre Goallier, vigneron à Bruyères-le-Châtel.

E. 6097. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

19 mai au 6 décembre 1714. — Contrat de mariage entre Antoine Daffy, jardinier à Marolles, fils de feu Jean Daffy, vivant, tisserand en la paroisse de Bloux, diocèse de Bourges, d'une part, et « Marie Lau- » nay, » fille de feu Michel Delaunay, vivant, laboureur à Saint-Vrain, et de Charlotte Le Grand, d'autre part. François « Bretin, » curé de Marolles, a signé, comme ami du futur, cet acte, daté du 19 mai 1714. — Bail d'un quartier de terre, terroir d'Ollainville, champtier de la Fontaine-aux-Bergers, fait, moyennant une rente annuelle de 40 sous, à Jean Dovillier, vigneron à Ollainville, par Gaspard « Giraud de Gail- » lon, » écuyer, seigneur de Gaillon, à Marolles. — Contrat de mariage entre Jean « Legat, » berger à Marolles, d'une part, et Marguerite Thibault, fille de Germain « Thibault, » berger à Leudeville, et de Jeanne Voyer, d'autre part. — Transaction entre « Louis » Thomine, » vigneron à Guibeville, Claude Joyteau, jardinier à Billy, et Nicolas Texier, vigneron à Marolles. — Acte de refus des habitants de Marolles de procéder à l'élection d'un syndic et d'asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse pour l'année 1715. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 15 livres passé, au profit de Gaspard « Giraud de Gaillon, » déjà nommé, par « Louis Loyseaux, » laboureur à Puiselet-le-Marais, et Marguerite « Coupé, » sa femme.

E. 6098. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

14 décembre 1715 au 24 décembre 1716. — Transport de créance à Gaspard « Giraud de Gaillon, » écuyer, seigneur de Gaillon, par Jean Flagy, vigneron à « Monmireau, paroisse de Cerny, » et Jeanne Plessis, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 17 sous passé, au profit de Marie Motheux, veuve de Michel Francheterre, par Georges Motheux, vigneron à Marolles, et Louis « Moteux, » son fils, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage et acte y relatif entre François « Baron, » laboureur, charretier à Marolles, fils de feu Jean Baron, vivant, marchand meunier à Étampes, et de Michelle Bion, d'une part, et Marie-Catherine Guyard, fille de « Deni » Guiard, » vigneron à Marolles, et de Catherine Cheval, d'autre part. — Contrat de mariage entre Barnabé Huteau, laboureur, charretier à Marolles, veuf de Françoise Dailliers, d'une part, et Jeanne Rousseau, domestique au château de Marolles, veuve de Pierre Deluest, d'autre part. — Autre entre « Pierre Mosny, » manouvrier à Marolles, veuf d'Anne Guillaume, d'une part, et Françoise Tabar, fille de feu Jacques Tabar, vigneron à Marolles, et de feue Françoise Deslandes,

d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous passé, au profit de l'église de Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Marie-Anne Perolot, veuve de Martin Lefébure, vivant, vigneron à Cheptainville. — Bail d'héritages, proche la ferme de la Haye, à Marolles, fait à Jean Tiercelin, berger à Marolles, par Françoise Cheval, veuve de Louis Courtin, vivant, vigneron audit lieu. — Vente d'un arpent 2 perches 1/2, terroir de Marolles, champtier des Jardins, faite, moyennant 120 livres, à « Claude » Monny, » vigneron à Marolles, par « Gaspard Gi- » raud, » écuyer, seigneur de Gaillon.

E. 6099. (Liasse.) — 5 pièces, papier

13 mai 1717 au 9 mars 1719. — Vente d'héritages et transport de rente à Antoine Delanoue, vigneron à Cerny, par Louis Rochefort, vigneron à Marolles, et Jeanne Doré, sa femme. — Échange entre « Denis Vallet, » maître serrurier à Paris, ayant charge et pouvoirs de Pierre-Antoine de Castagnère, marquis de Châteauneuf, « ambassadeur pour Sa Majesté très » chréstienne auprès de Messieurs les États Généraux » à la Haye, » seigneur de Maroles, d'une part, et Louis « Legrand, » maître maréchal à Marolles, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Pierre Chevalier, » vigneron à Marolles, fils de feu Pierre Chevalier et de Madeleine Deluert, d'une part, et Marie-Anne Guyard, fille de « Deni Guiard, » vigneron à Marolles, et de Catherine Cheval, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jean Rochefort, » vigneron à Marolles, fils de feu Jean Rochefort et de Marie Doré, d'une part, et Madeleine Mercier, fille de feu François Mercier, vivant, vigneron à Marolles, d'autre part. Cet acte est daté du 8 février 1718 et porte, entre autres signatures, celle d'Étienne « Bertheux, » maître d'école. — Contrat de mariage entre Léonard Allamond, manouvrier à Marolles, fils de feu Barthélemy Allamond, laboureur à « Saint-Hillaire, province de la Marche, » et de Marie Augros, d'une part, et Marie Chevalier, veuve d'André Miné, vivant, vigneron à Brétigny, fille de feu Pierre Chevalier, vivant, vigneron à Marolles, et de Madeleine Deluert, d'autre part. — Transaction entre les héritiers de Jacques Bigorne. — Titres nouvels de diverses rentes passés, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par François Servantier, vigneron à Marolles, et Marie-Anne Roger, sa femme ; Louis « Devilliers, » laboureur à Marolles.

E. 6100. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

31 mars 1732 au 11 mars 1754. — Étienne Dubois. — Partage entre Madeleine Pichon, veuve de Jacques Lamoureux, vivant, laboureur à « la Grange- » aux-Moignes, paroisse de Saint-Jean de Beaure- » gard, » d'une part, et Jacques Machelard, laboureur à « Gomer-la-Ville, » d'autre part. — Transport de rente à Louise Delion, veuve de Nicolas Boulogne, vivant, jardinier à Marolles, par Louis Boulogne, l'aîné, jardinier à « Saint-Lazard-de-Bourdeleue, » diocèse de Chartre-en-Beausse, » et consorts. — Lots de partage entre Pierre Le Merle, vigneron à Saint-Vrain, d'une part, et Antoine Benoit, vigneron au même lieu, d'autre part. — Partage entre les enfants et héritiers d'Étienne Girardeau, vivant, jardinier à « Gravele, paroisse d'Auver. » — Autre entre Antoine Maury, vigneron à la Vallée, paroisse de Saint-Vrain, d'une part, et Pierre Maury, vigneron au même lieu, d'autre part, tous deux fils de Pierre Maury. — Bail de 5 quartes de vigne, terroir d'Égly, champtier des Ruelles, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Clément Bourgeron, vigneron à Égly, par Louise Meriette, veuve de Pierre Chossée, vivant, vigneron au Petit-Saint-Vrain, paroisse de Saint-Vrain. — Obligation de 57 livres passée, au profit de Mathurin-François Masseau, laboureur à « Chetainville, » par Laurent Marchand, vigneron au même lieu. — Actes relatifs à un désistement de bail d'héritages consenti, au profit de Pierre Legat, berger à Marolles, par Jacques Gaudion, laboureur, charretier au même lieu. — Pouvoirs donnés à Dubois, arpenteur privé et ancien laboureur, et à Pierre-Alexandre Delanoüe, maçon en plâtre, à Arpajon, par Pierre « Le Roy, » écuyer, maréchal des logis de la Dauphine, et Savinien Denis-Balthazard « Tissier, » bourgeois de Paris, pour faire les visites, prisées et estimations des biens immeubles dépendant de la succession de Marie Ponet. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres 5 sous passé, au profit de Blondeau, seigneur pour moitié de la terre et seigneurie de Beaulieu, par Anne Hébert, veuve de Pierre Pinoteau, « René Hé- » bert, » Pierre Hébert, François Lornois et Catherine Hébert, sa femme, tous domiciliés à Brétigny, enfants et héritiers de feu René Hébert, vivant, vigneron audit lieu. — Récépissé, par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, notaire et tabellion de la prévosté de Ma- » rolles, » des minutes reçues et passées par son prédécesseur immédiat, Étienne Dubois, depuis l'année 1726 jusqu'au 6 janvier 1754.

BREUILLET, BREUX ET SAINT-YON.

E. 6101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

18 octobre 1594. — François Leconte. — Denis « Pocquet, » au nom et comme receveur « de Monsr de » Claire, sr de St-Yon, » baille, à titre de ferme et prix d'argent, à partir de la Saint-Rémi 1592 jusques à 4 ans, à Didier Chaulne, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, « les fermes des défautz et admendes » des baillages de St-Yon et Breuillet, jusques à 60 » sous tournois et au desoubz. » Le bail est fait moyennant 3 écus pour les 2 premières années, et 2 écus par an pour les 2 dernières. Entre autres signatures, on voit, à la fin de l'acte, celle de Robert « Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon.

E. 6102. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au 16 novembre 1594. — Bail de maison et dépendances à Boissy, « sur la rue du Val, » fait à Pierre Prévosteau, par Simon Aulmont, vigneron à Boissy. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 27 sous 6 deniers tournois passé, au profit de Pierre Darras, élu à Étampes, par Andrée Foyn, veuve de Pierre Plumereau, demeurant à Boissy. — Actes divers entre les héritiers des feus Denis Leconte, et Jeanne Feulleret. — Actes divers intéressant Robert « Philippes, » curé de Saint-Yon, les familles Sérée ou Séré et Lacroix ou Delacroix. — Quittance de 50 sous tournois délivrée à Pierre Rousier, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean Marcongnet, laboureur « au Coul» lombier, » paroisse de Breuillet. Dans cet acte, François Leconte s'intitule tabellion au bailliage de Saint-Yon, Breux et Breuillet. — Bail de maison et dépendances à Boissy, « sur la rue du Val, » fait à Françoise Thomas, veuve de Robert Bedeau. — Procuration donnée à Michel Regnault, demeurant à « Genoully-en-Brye, » par sa mère, Chéronne Dourault, veuve d'Étienne Regnault, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux.

E. 6103. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

7 au 14 décembre 1594. — Échange entre Jean Piffret, vigneron à Boissy, d'une part, et « Pierre » Billault, » vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroirs de Bossy et de Saint-Yon, fait, à raison d'une mine de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Benoît Ramon, boulanger à Boissy, par Jean Couette, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. — Vente de maison et dépendances à Boissy, près de l'église, faite à Jean Piffret, susnommé, par Denis Gilles, sabotier à Breuillet. Un des signataires de cet acte est « Pierre » Billiault, » au lieu de « Billaut, » comme précédemment. — Partage entre Michel Sorieul, meunier à Villouvette, d'une part, et Nicolas Guyot, vigneron au même lieu, d'autre part.

E. 6104. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

19 au 26 janvier 1595. — Échange entre Jacob de la Scelle, marchand à la Briche, d'une part, et « Jehan Feure, » marchand au même lieu, d'autre part. — Bail d' « une ferme et mestairie, assise au » terroir de Mauchamp, consistant en maison manable » et estables et environ » 120 arpents de terres labourables, non compris les bois, « sinon une pièce assise » au lieu dict le Menar, contenant environ » 1 quartier 1/2, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 muids de grain, mesure de Châtres, dont 2 muids de méteil, « nect de poix, fèves, avoines, orge et vaisse, » et 1 muid d'avoine, le tout portable au château de la Briche, à Nicolas Balu, laboureur à Jouy, par « Jehan » De Chartres, » écuyer, sr de la Briche, et, en partie, de Saint-Sulpice. — Inventaire après décès de Barbe Mégret, fait à la requête de Louis Sorieul, son mari en secondes noces. Le cent de bottes de foin, 1 écu sol ; 1 table de 6 pieds de long en noyer, 15 sous tournois; le setier de blé méteil, 2 écus ; le boisseau de fèves, 12 sous tournois ; le boisseau de petits pois, 10 sous tournois ; 1 jument, 5 écus sol.

E. 6105. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

7 au 25 février 1595. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier « des Grouas, » faite, moyennant 3 écus sol, à Pierre Ronsier, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Yon, faite à Jean Cabué, le jeune, vigneron à Saint-Yon, par N. Bonté, demeurant « aux Cosnar-

dières, » et N. Bonté, sa femme, pour le prix de 2 écus 30 sous tournois. — Bail de 11 arpents de terres labourables, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux de blé par arpent, mesure de Châtres, à Étienne Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages à Morin Vaillant, meunier au moulin de Breuillet, par « Didier Chauvin, » vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, et Gilles Béguyn, manouvrier aux Cosnardières, et Geneviève Chauvin, sa femme. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 3 écus 1 sol, à Simon Cosnard, laboureur à Jouy, par Julien Ménestrier, vigneron au même lieu, et Claudine, sa femme.

E. 6106. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1er au 30 mars 1595. — Actes relatifs à la liquidation de la succession de Barbe Mégret, femme, en secondes noces, de Louis Sorieul. — Vente d'un arpent de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 5 écus sol, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, par Vincent Hallier, vigneron à Breux, et Mathurine Lambot, sa femme. — Vente de 13 perches d'aunoie et ormoie faite, moyennant 8 écus sol, à Denis « Pocquet, » demeurant à Boissy, par Pierre Guyot, demeurant à Breuillet. — Bail de l'herbe et dépouille de 6 arpents et 1 quartier de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 6 écus, à Jacques Roussel, marchand à Jouy, par Denis « Pocquet, » procureur et receveur de « Monsr le baron de Claire, » demeurant à Boissy. — Accord entre Jean Cabué, l'aîné, l'un des asséeurs de Saint-Yon, Cantien Buart, et Abel Delacroix, ce dernier procureur syndic de Saint-Yon, d'une part, N. Nacher, laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, et Christophe Ragaine, laboureur à Villouvette, d'autre part (12 mars 1595). — Actes intéressants les familles Cheval, Cogneau, Andouart, Villain. — Accord entre « Michel Ledourt, » boulanger à Boissy, d'une part, et « Gilles Leconte, » vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail de 6 arpents de terre labourable, à Jouy, fait moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux de blé méteil, à « Jan Pollisse, » laboureur à Jouy, par Didière Jouyn, veuve de Marie Cosnard, vivant, laboureur à Jouy. — Vente de 14 perches de terre labourable, terroir de Jouy, faite au susdit Pollisse, moyennant 10 écus sol, par Jacques Jullien, vigneron à Jouy, et Gillette Langlois, sa femme. Signature : « Jehan Pollisse. » — Échange entre Denis « Pocquet, » chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, demeurant à Boissy, d'une part, et Jean Couette, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'un quartier 1/2 de vigne, terroir de Boissy, faite, moyennant 1 écu sol et 1 charrue valant 40 sous tournois, à Jacques..., marchand charron à Boissy, par « Nicollas Beroust, » laboureur au même lieu, et Jeanne Buart, sa femme.

E. 6107. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

3 au 30 avril 1595. — Contrat de mariage entre Louis Saurieul, marchand à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Andrye Badain, demeurant à Dampierre, d'autre part. — Vente de 3 quartiers de terre labourable, champtier des terres de Breux, faite, moyennant 5 écus sol et un tiers d'écu, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, par Gilles Beguin, marchand à Breux. — Vente d'un demi-arpent de bois taillis, terroir de Saint-Chéron, champtier « du gros Buisson, » faite, moyennant 4 écus sol, à Jacques Beauvois, laboureur à Saint-Chéron, par « Yves Beauvois, » laboureur à Bruyères-le-Châtel. — Divers actes de foi et hommage rendus à François de Balzac, baron de Saint-Yon, par des membres de la famille Chardon, co-propriétaires du fief de la Motte à Villouvette. — Donation à Michel Regnault par sa sœur, Jacqueline Regnault, veuve d'Antoine Delacroix, demeurant à Châtres. Parmi les immeubles donnés on trouve « un moulin assis en la paroisse de St-Sulpice, appellé Descury, scitué sur la rivière d'Orge, à partir par indivis avec le sr de la Briche et autres. » — Bail d'un arpent de terre, au « Clozetz, » terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu sol et 20 sous tournois, à Jacques du Val, par son frère « Pasquier du Val, » prêtre, curé de l'église Saint-Pierre de Breuillet (11 avril 1595). — Obligation de 8 écus 2/3 d'écu, prix d'un cheval, passée, au profit de Denis Loyn, marchand « aux Fontaines, » paroisse de Breuillet, par Jacques du Val, marchand à Breuillet. — Partage entre les héritiers des époux Sulpice Vaillant. — Constitution d'une rente annuelle de 3 écus 20 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Pierre Roux et Gilles Leconte, vignerons à Boissy. — Obligation de 2 écus 20 sous tournois, au profit de Denis Pocquet, en qualité de procureur et receveur du baron de

Clères, s[r] de Saint-Yon, Breux et Breuillet, par « Macé Vaillant, » le jeune, vigneron à « la Bado- » dière, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un quartier de pré, « au pré de Jouy, » terroir de Breux, faite, moyennant 4 écus sol, à Guillemette Saurieul, veuve de Jean Mathieu, demeurant « à la Souppenne, » paroisse de Breuillet, par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux, et Jeanne Delassus, sa femme. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breux, champtier « de Grain dord, » faite, moyennant la somme de 2 écus 20 sous tournois, à Louis Saurieul, marchand à Brétigny, paroisse de Breux, par Marcel Bourdon, vigneron au même lieu. — Bail de la garde des bois, garennes et dépendances de la seigneurie de Saint-Yon, fait à Nicolas « Drouet, » demeurant à Saint-Yon, par Denis « Pocquet, » chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, du nombre de 120 ordinaires privilégiés, demeurant à Boissy, au nom et comme procureur de « Messeigneurs d'Entraigues et de Clère. » Drouet jouira de « la maison et lieu seigneurial, » de Saint-Yon, « l'estat de sergent priseur et vendeur de biens » meubles des terres et seigneuries dudit S[t]-Yon, » Breulx et Breuillet ; » des droits de geôle de Saint-Yon ; de la pêche « des rivières de Breulx et Breuil- » let ; » il sera payé des prises et exploits qu'il fera, si les malfaiteurs sont condamnés, et prendra les amendes provenant desdites prises et condamnations, pour ses gages, il touchera 3 écus 20 sous tournois par an. — Renonciation à succession par Vincent Cabué, Jean Cabué, l'aîné, et Jean « Cabué, » le jeune, vignerons à Saint-Yon.

E. 6108. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

3 au 27 mai 1595. — Baux de prés faits par Denis « Pocquet, » au nom et comme procureur du baron de Clère, à : Laurent Henry (?), meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon ; Jean Réault (?), laboureur à Breux ; Simon Réault, marchand à Breux ; Robert Leconte, manouvrier à Breux ; Jean Courtin, laboureur à Breux ; Pierre Beauvois, charretier à Breux ; Marcel Bourdon, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Boissy, faite, moyennant 4 écus, à Simon Hébert, vigneron à Boissy, par les héritiers de Jeanne Cochetel. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 15 sous tournois, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par le susdit Hébert. — Autre d'une pareille rente, au profit de Jean Michel, « Yon Subtil » et Samuel Subtil, par Guillaume « Mandonnet, » agissant au nom et comme curateur aux biens vacants de feu Julien Subtil. — Vente de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 6 écus, à Pierre Rozier, marchand à Breuillet, par Jean Delacroix, vigneron aux Cosnardières. — Bail d'héritages, terroirs de Boissy et Saint-Yon, fait à Denis « Louyn, » laboureur « aux » Fontaines, » paroisse de Breuillet, par Claude « Ha- » riveau, » praticien à Châtres. — Obligation de 2 écus 40 sous tournois, montant de 8 boisseaux de blé méteil, passée, au profit de Robert Philippe, prêtre et curé de Saint-Yon, par Jean Delacroix, ci-devant nommé (19 mai 1595). — Obligation de 16 setiers de blé méteil, représentant la somme de 40 livres tournois, passée, au profit de « Michel Mesnager, » fils de feu Thomas Mesnager, par Nicolas Balu, laboureur à Mauchamps. — Quittance de 7 écus 46 sous 8 deniers tournois, délivrée à Jean Leconte, demeurant à Boissy, au nom de tuteur des mineurs de Thomas Mesnager et de Louise Aulmont, par Simon Cosnard, laboureur à Jouy. — Vente d'un arpent 1/2 de terre, pâturage, broussailles, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 5 écus d'or sol, à Étienne « de Sainct-Pol, » écuyer, s[r] de « Hécour et de Lémondant, » par Chéronne Thourault, veuve d'Étienne Regnault, vivant, laboureur, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux. — Cession de créance à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Perrine Daulfin, demeurant à Jouy.

E. 6109. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1[er] au 18 juin 1595. — Vente de 20 perches de terre, terroir de Saint-Yon, champtier « dict le Bor- » del, » faite, moyennant 1 écu 25 sous tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron à Saint-Yon, par « Denis Ledourt, » vigneron à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de 6 arpents de terres labourables, terroir de Saint-Sulpice, fait, moyennant 7 boisseaux de méteil et 1 boisseau de froment par arpent, mesure de Châtres, de redevance annuelle, à Jean du Puis, peintre et vitrier à Saint-Sulpice, par Laurent du Toc, laboureur à Breux. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Boissy, faite, moyennant 6 écus sol, à Robert Hébert, vigneron à Boissy, par Denis « Louyn, » laboureur aux Fontaines, paroisse de Breuillet.

E. 6110. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

2 au 28 juillet 1595. — Titre nouvel d'une rente

annuelle de 2 écus 46 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Pierre Brière, laboureur à Boissy. — Contrat de mariage entre Jean Sorieul, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, fils de feu Mathurin Sorieul et de Jeanne Buisson, d'une part, et Jeanne Gillet, demeurant à Breuillet, fille d'Étienne Gillet et de Perrine Lambot, d'autre part. — Bail de 6 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux 1/2 de blé par arpent, mesure de Châtres, à Étienne Boullay, laboureur à Breuillet, par Michel Vauldron, vigneron « à la Chapmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis. — Vente d'héritages, à Égly, lieu dit « le lieu » des porchers, » faite, moyennant 9 écus, à Simon Cosnard, marchand laboureur à Jouy, par Pierre « Dugué, » demeurant à Égly. — Inventaire informe fait après le décès de Jean Doucet, à la requête de sa veuve, Perrine Pinson (?).

E. 6111. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 18 feuillets in-4°.

6 août au 13 septembre 1595. — 19 baux de divers héritages, faits par « Geneviefve Rolland, » veuve de Philippe Brunet, en son vivant, avocat en parlement, demeurant à Paris, à : Nicolas Balu, vigneron à Boissy ; Noël Dangente ; Cantien Lambert, vigneron à Boissy ; Méry Rousseau, tailleur d'habits à Boissy ; Michel Hébert, vigneron à Boissy ; Simon Hébert, vigneron à Boissy ; « Martin Pillas, » vigneron à Boissy ; Jean « Legrand, » vigneron à Boissy ; Guillaume Burgevin, vigneron à Boissy ; Guy Burgevin, maçon en plâtre à Boissy ; Pierre Gilbon, vigneron à Boissy ; Jean Duchesne, laboureur à Boissy ; Jean Dangente, vigneron à Boissy ; Simon Michel, vigneron à Boissy ; « Jehan Rochas, » laboureur à Boissy ; Jean Dadure, vigneron à Boissy ; Philippe Louyn, vigneron a Boissy ; Claude « Soullas, » marchand à Boissy. — Contrat de mariage entre Jean Girart, marchand à « Sousi, » d'une part, et Jacqueline Benoist, demeurant à Breuillet, d'autre part.

E. 6112. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

10 au 21 septembre 1595. — Contrat de mariage entre Robert Mercier, manouvrier à Dourdan, paroisse de Saint-Pierre, d'une part, et Marie Noël, veuve de Vincent Louvet, demeurant à « Lémondant, « paroisse de la Briche, » d'autre part. — Quittance d'une provision de 6 livres tournois par an, à prendre sur le revenu de la Maladrerie de Saint-Yon, délivrée à Robert Philippe, prêtre, chapelain de la chapelle de la Madeleine en la paroisse de Saint-Yon, par Martin « Lopinet, soliciteur des pauvres lépreux » (16 septembre 1595). — Transport d'un quartier de vigne terroir de Saint-Yon, champtier « des Ormetains, » fait à Didier Réaux, vigneron « à la Houe, » paroisse de Saint-Yon, par Andrée Renères, veuve de Daniel Bouvilles. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, par le susdit Didier Réaux, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon.

E. 6113. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

0 au 30 octobre 1595. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 45 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Gilles Dangente, vigneron à Boissy. — Foi et hommage rendu à François de Balsac, baron de Saint-Yon, par Nicolas « Chardon, » marchand, bourgeois de la ville d'Étampes, pour partie du fief « appelé la Motte, situé à » Villelouvette, sur la rivière d'Orge. » — Vente de 9 perches de terre, à Jouy, champtier « du bas, » faite, moyennant 1 écu 40 sous tournois, à Michel Ménager, marchand à « Lesmondant, » par Jean Arnot, vigneron à Jouy. — Bail de maison et dépendances, à Égly. lieu dit « des Porchers, » fait à « Charles Moycte, » vigneron à Égly, par Simon Cosnard, marchand laboureur à Jouy.

E. 6114. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

6 et 7 novembre 1595. — Vente d'une quarte de vigne, terroir de Boissy, lieu dit les Sablons, faite, moyennant 1 écu sol, à Jean Blangarnon, vigneron à « Basville, » paroisse de Saint-Chéron, par « Gene- » viefve Rolland, » veuve de Philippe Brunet, en son vivant, avocat au parlement de Paris. — Accord entre ladite Geneviève Rolland, d'une part, Jean Duchesne, laboureur, et Simon Michel, demeurant à Boissy, d'autre part.

E. 6115. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

2 au 27 décembre 1595. — Vente de 3 quartiers et 1 quarte de terre, terroir de Breuillet, faite, moyen-

nant 3 écus et 1/3 d'écu, à N. Lambot, laboureur à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à « la Boi- » sière, » paroisse de Breuillet. — Actes divers intéressant les familles Cosnard et Ballu. — Transport d'héritages à « Michel Marli, » fils de Liénard Marli, demeurant à Boissy, par Michel Hébert, vigneron à Boissy. — Vente de portion de maison, à Boissy, rue « du Monceau, » faite à Noël Dangente, vigneron à Boissy, par Clément « Maréchal, » vigneron à Ollainville, et Denise Dangente, sa femme. — Vente d'héritages, terroir de Saint-Yon, champtier « des Bari- » deaux, » faite à Michel Ledourt, marchand boulanger à Boissy, par Louis Fortin, marchand et laboureur à Jouy, et Jeanne Florant, sa femme. — Bail d'héritages à Jouy, fait à Christophe « Louyn, » marchand tonnelier audit lieu, par Abraham Robyne, laboureur à Mauchamps. — Obligation de 2 écus sol, à Jean « Le- » conte, » marchand à Feuchères, par Gilles « Bé- » guin, » marchand à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail d'héritages à Jacques Fouchet, vigneron à « Soucy, » paroisse de Fontenay-les-Briis, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Partage de la succession de Macé Vaillant. — Contrat de mariage entre Denis « Poquet, » fils de feu Jean Poquet, vivant, laboureur à Moret, et de feue Marthe Pinet, d'une part, et Denise Vacher, fille de Denis « Vacher, » laboureur à Moret, et de Barbe Besnard, d'autre part. — Transport d'héritages à Florent Brocquehaye, vigneron à Boissy, par Simon Hébert, vigneron au même lieu.

E. 6116. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1er au 14 janvier 1596. — Bail d'héritages à Jacques Fouquin, laboureur à Jouy, par Denis « Louyn, » laboureur à Boissy. — Transport d'héritages à Perrin Baillet, vigneron à Boissy, par Cantien Lambert, vigneron au même lieu. — Vente d'héritages à Denis Gilet, sabotier à Breuillet, par Michel Bauderon, vigneron « à la Chapmoise, » paroisse de « Fontenet- » soubz-Briis. » Un des signataires de l'acte est « Pas- » quier du Val, » prêtre, curé de Breuillet (6 janvier 1596). – Bail d'héritages à Pierre Mesnager, laboureur à Breux, par Thomas « Aulmont, » laboureur à Boissy, tuteur, et Michel « Mesnager, » fils majeur des feus Louis Mesnager et Louise Aulmont. — Le susdit Thomas Aulmont baille, à titre de nourriture et entretien d'habits, au susdit Pierre Mesnager, le mineur Louis Mesnager, âgé de 13 ans. Le baile ou gardien devra, entre autres choses, envoyer Louis Mesnager « à l'es- » colle en la saison d'hiver et aultres saisons, hors » l'aoust et vendanges... »

E. 6117. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

9 au 28 février 1596. — Vente de 3 quartes de vigne, vignoble de Boissy, champtier de la Justice, faite, moyennant 5 écus sol, à Michel Ledourt, boulanger à Boissy, par Jean Delahaye, vigneron à Torfou, et Nicolle Bodoin, sa femme. — Renonciation à héritage, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, ayant pour mandataires les marguilliers Louis « Ledourt » et Jean Vaillant, par Georges Fouyn, vigneron, et Michel Joynel, meunier à Villouvette. Entre autres signatures au bas de l'acte est celle de Robert « Philippes, » curé de Saint-Yon (11 février 1596). — Renonciation au bail des terres de l'église de Saint-Yon, par le susdit Michel Joynel et Giberges Guyot. — Bail d'un arpent de terre à Jouy, fait, moyennant une rente annuelle de 50 sous tournois, à Jean Maistre, manouvrier à Jouy, par Simon Cosnard, marchand et laboureur au même lieu. — Vente d'héritages à Jouy, faite au susdit Maistre par Nicolas Ballu, laboureur à Mauchamps. — Obligation de 4 écus sol 10 sous tournois, montant d'un setier de blé méteil, passée, au profit de Pierre Baudricourt, curé de Saint-Martin de Breux, par Michel « Girard, » marchand à Jouy (12 février 1596.) — Vente d'héritages, à Saint-Chéron, fait à Claude le Beau, maréchal à Saint-Maurice, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Vente de 10 perches de terre, à Boissy, « au bout » de la rue du Monsseau, » faite, moyennant 2 écus sol, à François Leconte, demeurant à Boissy, par Étienne Ligier, laboureur à Torfou, et Denise Leconte, sa femme. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 4 écus 2/3 d'écu, à Michel Ledourt, marchand boulanger à Boissy, par Louis Ledourt, vigneron aux Cosnardières, et Jacqueline Bonté, sa femme. — Vente d'héritages, à Boissy, rue de « Courteanesse, » faite à Michel « Aul- » mont, » laboureur à Boissy, par Louis « Rousseau, » vigneron au même lieu, et Jeanne Guyard, sa femme. — Bail d'héritages à Andrée Leconte, demeurant à Boissy, par Thomas « Aulmont, » laboureur au même lieu.

E. 6118. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 au 28 mars 1596. — Vente de 3 quartiers de

terre, terroir de Breux, faite, moyennant 4 écus sol, à Simon Cosnard, laboureur, par Michel « Girard, » vigneron à Jouy, et Jeanne Ledourt, sa femme. — Vente d'héritage à Jean Vacher, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Jean Leconte, marchand au même lieu. — Inventaire après décès de Simon Vaillant. — Bail d'un quartier de vigne, vignoble « des Ormetains, » terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Philippe « Aulmont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean Vaillant et Louis « Ledourd, » agissant en qualité de marguilliers de l'église de Saint-Yon. L'acte porte, entre autres signatures, celle de Robert « Phi- » lippe, » curé de Saint-Yon (17 mars 1596.) — Délaissement de jouissance d'héritages au profit de Michel Aulmont, laboureur à Boissy, par Denis Hébert, laboureur au même lieu. — Obligation de 16 écus, dont 14 écus, prix d'une jument, et 2 écus prix d'une mine de blé, passée, au profit de Jean Anseau, meunier « à » la Folleville, » paroisse de Breuillet, par Étienne Gillet, vigneron à Breuillet.

E. 6119. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

16 au 25 avril 1596. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 2 écus sol, à Simon Cosnard, marchand et laboureur à Jouy, par Michel « Girard, » vigneron au même lieu, et consorts. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breux, lieu dit « la Grande piesse, » faite, moyennant 5 écus 1/2, à Michel Fauveau, laboureur à Breux, par Jean Brodeur et Cantienne de Launay, sa femme. Cet acte est passé au logis de Simon Réault, à Breux, par devant « Pasquier du Val, » prêtre, curé de Breux, « et commis de François Leconte, gref (fier) de Saint- » Yon, Breux et Breullet. » (16 avril 1596). — Contrat de mariage entre Guillaume « Noël, » maréchal en la paroisse de « Sermesse, » d'une part, et Jeanne Maréchal, demeurant à Breuillet, d'autre part. Cet acte est passé au logis de Pierre Boullet, par le même curé de Breux, qui s'intitule ici : « commis de François » Leconte, notère audit Breuillet » (25 avril 1596).

E. 6120. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1er au 19 mai 1596. — Vente d'héritages à Michel Mesnager par Nicolas Ballu, demeurant à Mauchamps, et Denise Sorieul, sa femme. — Acte de notoriété incomplet, en faveur d'un membre de la famille Lambot. — Articles accordés entre Marguerite Moreau, veuve de Jean Rochas, d'une part, et Noël du Bois, à cause de Geneviève Rochas, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre Nicolas Landri, de la paroisse de « Ruel en Parisis et proche de Nentères, » d'une part, et Guillemette Petit, fille de feu Ensellot Petit, demeurant en la paroisse de Breuillet, d'autre part.

E. 6121. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

18 au 29 juin 1596. — Vente d'héritages à Pierre Rousier, marchand et laboureur à Breuillet, par Jeanne Aubry, veuve de Jacques Rousier, demeurant à Jouy. — Bail de 12 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de seigle, mesure de Châtres, à Étienne Bonté, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre, aux « Thuilleries de Breullet, » faite, moyennant 3 écus sol, à Jean N., laboureur à Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Girard et Jacqueline Benoist, sa femme. — Vente d'héritages faite par le susdit Gérard et consorts à Jean Menant ou Menaut, marchand à Bâville.

E. 6122. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

21 septembre, 3 et 26 décembre 1596. — Bail de 4 arpents 20 perches de terre, terroirs d'Égly et Avrainville, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil, à Guillaume N., laboureur à Égly, par François « Rousselet, contrôleur général de la Reine. » — Obligation de 50 sous tournois passée, au profit de Denis Vacher, demeurant à Moret, par Louis Feulleret, l'aîné, demeurant à Boissy. — Abandon de jouissance d'héritages à Noëlle Noël, veuve de Macé Vaillant, par les héritiers de ce dernier. Date déchirée.

E. 6123. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

20 et 22 avril 1597. — Obligation de 3 écus sol 10 sous tournois montant de 300 bottes de foin, passée, au profit de Laurent N., marchand meunier au moulin de Breux, par Gilles Beguyn, marchand à Brétigny.

paroisse de Breux. — Autre de 2 écus sol 41 sous tournois à Étienne Ramon, boulanger à Boissy, par François N..., maçon à Jouy.

E. 6124. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1er et 14 juin 1597. — Vente d'un demi-quartier de terre faite, moyennant 4 livres tournois, à Guillemette Sorieu, demeurant en la paroisse de Breuillet, par Jeanne Buisson, veuve de Mathurin Sorieu, demeurant à Breux. — Contrat de mariage entre François Le Roy, laboureur « au Mesnil, parrouesse de » Sermesse soubz Dourdan, » d'une part, et Denise Vaillant, d'autre part.

E. 6125. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

14 au 27 septembre 1597. — Bail de maison et dépendances à Thomas « Aultmont, » laboureur, à Boissy, par Pierre Mesnager, laboureur à Breux. — Contrat de mariage entre Pierre « Mesnager, » laboureur à Breux, fils de feu Mathurin Mesnager et de Gillette Le Fébure, d'une part, et Martine Lambot, fille de feu Pierre Lambot et de Catherine Ravet, d'autre part. L'acte est passé à Breux, au logis de « Mada- » moizelle de Maison-Rouge. » — Vente d'un arpent 1/2 quartier de terre faite, moyennant 11 livres 14 sous 2 deniers, à Blaise Lambot, laboureur à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur « à la Boisière, » paroisse de Breuillet. — Vente de 4 perches de vigne faite, moyennant 1 écu sol, à Simon Réault, marchand à Breux, par Michel « Fauveau, » laboureur au même lieu. — Bail d'héritages à Jean Delahaye, vigneron à Torfou, par Pierre Durandet, pâtissier « à Sainct-Mar- » tin-d'Estampes. »

E. 6126. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

9 au 28 octobre 1597. — Partage entre Michelle Lecomte, veuve de François Brodeur, demeurant à Jouy, d'une part, et Étienne Brodeur, laboureur au même lieu, d'autre part. — Inventaire après décès d'Étienne Boullay, vivant, vigneron à Breuillet. — Quittance de 15 écus, prix d'une jument, délivrée à Denis Loyn, laboureur à Breux, par Laurent Hennyn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Yon, fait à Charles Moitte, vigneron, par Pierre Rozier, marchand et laboureur aux Cosnardières. — Bail de 2 arpents de vigne fait, par le même au même, moyennant un loyer annuel de 6 écus sol 40 sous tournois. — Abandon de droit de jouissance, au profit de Louis « Rousseau, » par Guy Burgevin, maçon en plâtre à Boissy. — Vente de maison et dépendances à Pierre Rozier, ci-devant nommé, par Georges Guyot, vigneron à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Ricard, sa femme. — Transport d'héritages, à Philippe « Joynel, » bailli de Saint-Yon, par Jeanne Delaunay, veuve de Jean Couette.

E. 6127. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

9 au 30 novembre 1597. — Vente de 5 quartiers de terre labourable, terroir de « Montelloup, » faite, moyennant 4 écus sol, à Michel Vauldron, vigneron en la paroisse de Fontenay-les-Briis, par Alexandre Lefébure, serrurier à Bruyères-le-Châtel. — Ratification, par Jeanne Petit, d'une vente faite, par Besnard Landry, son mari, à Geneviève Landry, demeurant à Rueil. — Autre, par Guillemette Petit, d'une vente faite à la même par Nicolas Landry, son mari. — Vente d'un quartier « de jardinage, planté en arbres » fruitiers, » faite, moyennant 7 écus sol, à Angélique N., par Guillaume « Marcongnet, » laboureur aux Cosnardières. L'acte, signé par « Pasquier du Val, » prêtre, est passé « au logis du presbitère à Breuillet » (26 novembre 1597). — Partage entre les héritiers de feu Ensellot Petit. — Bail de 6 arpents de terres labourables, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 mines de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Brière, l'aîné, laboureur à Saint-Sulpice, par Louis Fortin, marchand à Jouy. — Acte de notoriété touchant les obligations des propriétaires ou fermiers du moulin de Villouvette, pour le curage de la rivière d'Orge, Lacéré. — Obligation de 3 écus sol passée, au profit de Robert Philippe, curé de Saint-Yon, par Laurent Séré, vigneron à Saint-Yon (29 novembre 1597). — Cession de meubles à « De- » nis Ledourt, » vigneron, à Saint-Yon, par Jacques « Sourieul, » marchand à Saint-Chéron, tant en son nom que comme se portant fort des autres héritiers de feue Noëlle Noël.

E. 6128. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 9 feuillets in-4°.

2 au 30 décembre 1597. — Vente d'un arpent de

terre sablon, aux sablons de Breuillet, faite, moyennant 13 livres tournois, à Blaise Lambot, laboureur à Breuillet, par Nicolle Guiotte, veuve de Louis Clément. — Vente de maison et dépendances, aux Cosnardières, faite à Pierre Rozier, marchand audit lieu, par Michel Joynel, meunier au moulin de Breuillet. — Contrat de mariage entre Toussaint Lecomte, fils de feu Jean Lecomte et de Jeanne Menaut, d'une part, et Marguerite Rousier, fille de « Pierre Rousier » et de Jacquette Courtin, d'autre part. — Vente de 10 perches de terre plantées en bois, « à la Conardières, pa» roisse de Sainct-Yon, » faite, moyennant 2 écus sol, à Pierre Rousier, marchand et laboureur en la paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénin, meunier au moulin de Breux. — Contrat de mariage entre Noël « Vacher, » fils de Denis Vacher, laboureur à Moret, et de Barbe Bénard, d'une part, et Pasquière Fauveau, fille de Michel « Fauveau » et de Jeanne Lambot, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre « Leroy, » vigneron, d'une part, et Bienvenue Bourguignon, d'autre part. — Inventaire après décès de Michel Mesnager, vivant, demeurant à Jouy. — Actes intéressant les familles Burgevin, Louin.

E. 6129. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

15 au 26 janvier 1598. — Accord entre les héritiers de Michel Mesnager. — Vente de 7 perches de jardin, à Brétigny, faite, moyennant 1 écu 2/3 à Denis Lesné (?), vigneron à Brétigny, paroisse de Breuillet, par « Loys Badin, » laboureur à Bruyères-le-Châtel. — Échange entre Jean Dadure, vigneron à Lardy, d'une part, et Pierre Legrand, demeurant à Boissy, d'autre part. — Vente à Marin Vaillant, laboureur à Jouy, par Charlotte Vaillant, femme de Jacques Fouquyn, demeurant audit lieu, de tous ses droits en la succession de Macé Vaillant et Françoise Courtin, ses père et mère. — Acte y relatif. — Vente d'un demi-arpent de vigne, terroir de Boissy, faite, moyennant 7 écus sol, à Noël Duboys, laboureur à Boissy, par Vincent « Tor» neur, » laboureur à « Gournay-la-Ville. » — Vente de maison et dépendances à Charles « Dereviers, » écuyer, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet, et Didière Couette, sa femme.

E. 6130. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

3 au 28 février 1598. — Vente d'héritages à Denis « Vacher, » laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, par « Gilles Lecomte, » vigneron à Boissy. — Acte y relatif. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Boissy, faite, moyennant 8 écus sol, au susdit Denis « Vacher, » par Nicolas « Soullas, » vigneron à Avrainville. — Acte y relatif. — Transport d'héritages à Noël Dangente, vigneron à Boissy, par Noël Dubois, laboureur au même lieu. — Actes intéressant les familles Lambot et Vaillant. — Bail de 8 arpents de terre appartenant à l'église de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 4 écus 40 sous tournois, à Nicolas Prévost, cordonnier à Saint-Yon, par Vincent Cabué et Marin Rottier, marguilliers de la fabrique de l'église de Saint-Yon. — Bail d'héritages appartenant à Louis Mesnager, fils mineur de Thomas Mesnager et de Louise Aumont, fait à Michel « Fau» veau, » laboureur à Breux, par Thomas « Aulmont, » tuteur. — Ledit Thomas « Aulmont » baille à Michel « Aulmont, » laboureur à Boissy, à titre de nourriture et entretien, pendant 2 ans, le susdit Louis Mesnager, âgé de 15 ans. Le preneur doit, entre autres choses, envoyer Mesnager à l'école « pendant icelluy temps, et » payer le maistre de l'escolle audit Boissy, et à la » fin du dit temps le rendre habillé de drap gris et de » deux chemises de thoille » (25 février 1598.) — Bail de l'herbe et dépouille de 5 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Jean Vaillant, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Vacher, » laboureur à Moret.

E. 6131. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

8 au 31 mars 1598. — Vente d'un quartier de terre, terroir d'Avrainville, champtier « dit la Char» rière-au-Lard, » faite, moyennant 2 écus sol 40 sous tournois, à Jean Piffret, laboureur à Avrainville, par Guillaume Burgevin, vigneron à Boissy. — Vente d'un quartier de terre, même terroir, champtier du « Gros» Boulleau, » faite, moyennant 2 écus sol, à Jean Piffret par « Yon Subtil, » maçon à Boissy. — Vente d'un arpent de terre labourable, à Feugères, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 8 écus sol, à Nicolas Prévost, marchand cordonnier à Saint-Yon, par Jean « Petit, » laboureur à Boissy, et Marguerite Le Tourneur, sa femme. L'acte porte, entre autres signatures, celle de Robert « Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon (31 mars 1598).

E. 6132. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

19 au 27 avril 1598. — Accord et composition entre Denis « Louyn, » laboureur à Breux, d'une part, et Simon Réault, marchand au même lieu, d'autre part. — Vente de portion de maison et dépendances, près l'église de Boissy, faite à Jean Lambot, laboureur à Boissy, par Michel Piffret, vigneron audit lieu, et Catherine Regnier, sa femme. — Actes y relatifs.

E. 6133. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

12 mai et 8 juin 1598. — Bail d'héritages à Christophe Ragaine, laboureur à Villouvette, par Louis Sorieur, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. — Vente d'héritages à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, par Étienne Hervé et Philippe Houdoin, sa femme, demeurant « au Herbege, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 6134. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

9, 14 juillet et 27 août 1598. — Bail de grange et dépendances, à Boissy, fait à Jean « Lambert, » greffier au bailliage de Boissy, y demeurant, par Simon « Picot, » hôtelier à Boissy. — Cession de bail d'héritages à Jean Vaillant, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Innocent Séré, vigneron à Saint-Yon. — Vente de portion de maison et dépendances, à Torfou, faite à André Cauvin (?), demeurant à Torfou, par Guillaume « Robin, » boulanger à Châtres.

E. 6135. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

8 et 20 septembre 1598. — Élection d'un messier. « Aujourd'huy, huictiesme de septembre, jour » et feste de Nativité Nostre-Dame mil cinq cens » quatre-vingts-dix-huit, à yssue de messe de pa» roisse, devant la porte de l'église de St-Yon, ont » comparu, par devant moy, Jehan Cabué, commis du » tabellion du dit Sainct-Yon, Denis Le Dourt, Vin» cent Cabué, Marin Rotier, Louis « Le Dourt, » » Pierre Badin, Jean Vaillant, Nicolas Prévost, Inno» cent Séray, Abel Delacroix, Laurent Hényn, Phi» lippe Aulmont, tous habitans dudit Sainct-Yon, et » la plus grande et saine partie d'yceulx habitans, » affin d'élire l'un d'entre eulx ung messier et gardien » des vignes et aultres fruictz pendants par les ra» sinnes assis au terroir dudit Sainct-Yon ; tous les» quelz, d'une mesme voix, ont esleu et, par ces pré» sentes, eslisent Nicollas Drouet, aussy habitant » dudit St-Yon, présent, ce acceptant, à la charge de » bien et deuement faire le debvoir de garder lesdites » vignes et aultres fruictz... lesditz susnommez luy » ont donné et donnent tous pouvoir et puissance de » ce ; à la charge aussy que lesditz habitans luy ont » promis et seront tenus luy en payer quatre solz » tournois pour chacun arpent desdites vignes. Faict » comme dessus, ès présences l'un de l'autre. (Sign.) » P. Aulmont, L. Le Dourt, J. Cabué. » — Bail de 4 arpents de terre, en la paroisse de Saint-Yon, fait, moyennant 1 minot par arpent, mesure de Châtres, de loyer annuel, à Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, par Andrée Fouquin, veuve de Jean Poupert (?), demeurant à Jouy.

E. 6136. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

4 au 20 octobre 1598. — Bail d'héritages à Jean Martain, maçon en grosse maçonnerie à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Guillaume Badod et Michelle Raguine, sa femme, demeurant à « la Bado» dière. » — Actes intéressant les familles Guyot, Joynel, Buard. — Inventaire après décès de Marin Vaillant. Le setier de blé à battre, 2 écus ; le setier de fèves, 2 écus ; le boisseau de petits pois, 10 sous ; le boisseau de graine de lin, 10 sous ; le boisseau de graine de chanvre, 10 sous. — Lots de partage de la succession de Vincent Merly.

E. 6137. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

3 au 29 novembre 1598. — Baux de terres, à Rimoron, faits, à raison d'une redevance annuelle d'un minot par arpent de blé méteil, mesure de Châtres, par Charles « Devilliers, » écuyer, s^r de Maisonrouge, demeurant en la paroisse de « Vilconnain, » à Pierre Ménager, laboureur à Breux ; Guillaume « Fauveau, » laboureur au même lieu. — Ratification, par Jeanne Delassus, d'une vente faite par Guillaume Fauveau, son mari, à Noël Cavillier, demeurant au Val Saint-Germain. — Ratification, par Perrine Piffret, femme

de Denis Gillet, demeurant à Breuillet, d'une vente faite par ledit Gillet à Jean Lambot, laboureur à Boissy. — Bail de 9 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres 12 sous 6 deniers tournois, à Pierre Rousiers, laboureur à Saint-Yon, par les marguilliers de l'église de Saint-Pierre de Breuillet.

E. 6138. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

4 au 26 janvier 1599. — Bail d'héritages, parmi lesquels le lieu dit l'Enclos du prieur, à Saint-Yon, fait à Nicolas Prévost par Pierre Rozier, laboureur marchand à Saint-Yon. En fin de l'acte on voit, entre autres signatures celles de Samuel « Blanchard, » prêtre, curé de Saint-Sulpice de Favière, et celle de Robert « Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon (4 janvier 1599). — Contrat de mariage entre César Lubin, laboureur à Saint-Vrain-d'Escorcy, » d'une part, et Héloyse Vacher, veuve d'André Pinard, d'autre part. — Bail de 10 arpents moins 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux 1/2 de blé méteil par arpent, à Jean Sorieur, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Guillaume Ledour et Michel Vaudron, vigneron à « la Charmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis, se portant fort de Claude Ledourt. — Bail de grange et dépendances, à Breuillet, fait au susdit Sorieur par le susdit Guillaume Ledourt. (Cet acte est le premier où figure Jean Lambert, en qualité de tabellion de Breuillet, Breux et Saint-Yon. Il porte la date du 23 janvier 1599.) — Bail de 5 quartiers 7 perches de terre, terroir de Breux et Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Masson, cordonnier à Breux, par Michel Vodron, vigneron à la Charmoise. — Foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon, pour le fief de la Motte, à Villouvette, par Jean Mareschal, le jeune, fils de Jean Mareschal, l'aîné, et de feue Perrine Chardon, demeurant à Ollainville, et autres co-propriétaires dudit fief.

E. 6139. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

16 au 25 février 1599. — Jean Lambert. — Accord entre Louis Sorieux, d'une part, et Gilles Béguin, d'autre part, l'un et l'autre demeurant à Brétigny, paroisse de Breux. — Contrat de mariage entre Mathurin (Marcongnet), de la paroisse de Breuillet, fils de feu Charles Marcongnet, d'une part, et Nicolle Courgon, de la même paroisse, fille des feus Jacques Courgon et Thomasse Courtin, d'autre part. — Échange entre Guillaume Moger et Jacques Fouquin, laboureurs à Jouy, et Marie Thierry, veuve de Marin Vaillant. — Vente d'héritages à Jouy faite à cette dernière par Jeanne Pollice, veuve de Jean Sorieu, demeurant à Jouy, paroisse de Breux.

E. 6140. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

2 au 26 mars 1599. — Bail de 9 arpents de terre et 22 perches de pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux de blé méteil par arpent, à Pierre Ménager, laboureur à Breux, par Jean Levon, laboureur à Bâville, paroisse de Saint-Chéron. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Saint-Martin de Breux. — Bail d'héritages à Saint-Yon, fait à « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, par Pierre Rousiers, laboureur au même lieu. — Accord entre Zacharie Rouzier et Guillaume Badault, demeurant l'un et l'autre en la paroisse de Breuillet. — Autre entre Guillaume Moger et Jacques Fouquin, laboureurs à Jouy. — Transport de bail d'héritages au susdit Zacharie « Rouzier, » par Charles de Riviers, sieur du « Coulombier, » qui avait pris lesdits héritages à loyer de Michel Durant. — Vente de 5 quartes de vigne, aux Ormetains, faite, moyennant 6 écus 1/2, à Jean Labert (*sic*), demeurant à Villouvette, par Louis Fortain, laboureur à Jouy.

E. 6141. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

19 au 26 avril 1599. — Contrat de mariage entre « Claude de Mallicorne, » barbier et chirurgien à Boissy, fils de Jean « de Mallicorne, » apothicaire à Dourdan, et de Marie Chantrain, d'une part, et « Anne » de Bisemont, » fille de feu François de Bisemont, écuyer, et de « Françoyse du Ru, » d'autre part. — Échange entre Simon Lolot (*sic*), demeurant à Breux, Étienne Brodeulx et Rémi Doiteault, demeurant au même lieu. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, fait à Jean Pollisse, laboureur à Jouy, par Thomas « Aulmont, » demeurant à Boissy. — Actes intéressant les familles Brodeux et Conard.)

E. 6142. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

2 au 31 mai 1599. — Bail de 14 arpents de terre, terroir de Rimoron, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de blé méteil et 1 setier de blé seigle, à Jean Courain, laboureur en la paroisse de Saint-Sulpice, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison Rouge, demeurant à Breux. — Bail de maison et jardin, à Jouy, fait à Pierre Béroust, par Simon Lolot (*sic*), demeurant à Breux. — Accord entre Charles « Devilliers, » ci-devant nommé, et Marie « Devilliers, » sa sœur. — Nicolle Rozier (?), veuve de Sulpice Vaillant, baille sa fille à « Marin » Lagoez, » tailleur d'habits, pour que celui-ci lui apprenne à faire les vêtements d'homme et de femme. L'apprentissage durera 2 ans ; l'apprentie payera 4 écus ; moyennant quoi le patron la nourrira. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à « Macé » Vaillant, » vigneron à la Badaudière, par Sulpice Réault, laboureur à Breuillet. — Foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon, pour portion du fief de la Motte à Villouvette, par Siméon « Josset, » marchand à « Linois-lez-Montlhéry. »

E. 6143. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

21 et 29 juin 1599. — Déclaration de Claude « Carqueville, » laboureur à Torfou, au nom et comme tuteur des mineurs de François Leconte et Marguerite Aulmont, touchant un accord fait entre ledit François Leconte et Louis Girard. — Contrat de mariage entre Michel « Girard, » d'une part, et Jeanne Béroust, d'autre part.

E. 6144. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

3 et 19 juillet 1599. — Accord entre « Charles » Moycte, » vigneron en la paroisse de Saint-Yon, tant en son nom que comme se portant fort de Marie Macaire, sa femme, d'une part, et Innocent Séré et Abel Delacroix, vignerons à Saint-Yon, au nom et comme se portant fort d'André Renères, veuve de Daniel Bonvillot, de Jouy, prisonnière « ès prisons » de Saint-Yon, d'autre part. — Acte de foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon par Jean de « Baugy, » écuyer, seigneur de Lardeville, fils et héritier de Jacques de Baugy, en son vivant, conseiller du Roi et maître ordinaire de ses comptes, à cause de 2 fiefs, sis audit Lardeville (Leudeville ?). — Autre acte de foi et hommage au même, pour fief au même lieu, par Charles « Laporte. »

E. 6145. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

8 et 26 août 1599. — Contrat de mariage entre Jean Guérin, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, fils de feu Richard Guérin, demeurant, en son vivant, à « Fontaine Lyseaut, » paroisse de « Chauffour, » d'une part, et Guillemette Levon, fille de feu Nicolas Levon, demeurant, en son vivant, en la paroisse de Breux, d'autre part. — Acte intéressant les familles Delefz (*sic*), Vaillant et Lambot.

E. 6146. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

4 et 18 octobre 1599. — Réparation d'honneur par « Pierre Rousire, » le jeune, fils de Pierre Rozier, l'aîné, envers Madeleine N., veuve de Jacques du Val, demeurant à Breuillet. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, fait à Jean Brodeulx, maçon audit lieu, par François Modant, maçon en grosse maçonnerie, demeurant au même lieu.

E. 6147. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 janvier au 15 février 1600. — Vente à Jean Leborgne, demeurant à la petite Beauce, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Badault, vigneron à la Badaudière, paroisse de Breuillet, et Michelle Raguaine, de tous les droits de cette dernière en la succession de Pierre Raguaine, son père. — Renonciation, par « Pasquier du Val, » prêtre, curé de Breuillet, en faveur de Pierre Jousset, vigneron au Mesnil, paroisse de Sermaise-sous-Dourdan, aux droits de vente d'héritages faite par ledit Jousset audit Du Val (15 janvier 1600). — Vente d'un quartier de terre, près « la Soupane, » faite, moyennant 4 livres tournois, à Valentin Béroust, demeurant à la Soupane, paroisse de Breuillet, par Guillaume Moger, demeurant à Jouy, et Michelle Vaillant, sa femme. — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 7 livres 5 sous tournois, à Denis Gillet, sabotier à

Breuillet, par Étienne Brodeulx, laboureur à Breux (14 février 1600). — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 23 livres tournois, à Guillaume Gillet, vigneron à Breuillet, par « Marin Réault, » laboureur à « Sousy, » paroisse de Fontenay-les-Briis (15 février 1600).

E. 6148. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

23 au 27 février 1600. — Vente de 4 perches de terre, à la petite Beauce, faite, moyennant 40 sous tournois, à Pierre Chenevières, laboureur à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Chenevières, laboureur à Avrainville. — Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Soucy, faite, moyennant 5 écus sol, à Pasquier « Bonvost, » maréchal audit lieu, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison Rouge. — Vente d'un demi-quartier de vigne faite, moyennant 1 écu, à Jacques Souchet, vigneron en la paroisse de Breuillet, par Christophe Navot, « teissier en toille, demeurant à Sousy, paroisse de Fontené-soubz-Briis. » — Actes intéressant les familles Rouzier, Mamlot, Pinard, Lubin.

E. 6149. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

7 au 20 mars 1600. — Vente de portion de maison et dépendances à Pierre Ginery ou Givery, manouvrier à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Quittance de remise de meubles délivrée à Jeanne Buisson, veuve de Mathurin Sorieul et mère de Jean Sorieul, demeurant, en son vivant, à Brétigny, paroisse de Breux, par Jeanne Gillet, veuve dudit Jean Sorieul. — Vente de droits à la propriété de divers héritages faite à Valentin Beroust, demeurant « à la Soupane, » paroisse de Breuillet, par Nicolas Genost, laboureur à « Arpentit, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, et Étienne Dumarest, demeurant « à la Thuillerie, » paroisse de Breuillet. — Partage des successions de Blaise Lambot, vivant, laboureur à Breuillet. — Pièces y relatives. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de derrière la Soupane, faite, moyennant 10 livres tournois, à Denis Gillet, sabotier à Breuillet, par Étienne Brodeur, laboureur à Breux. — Vente d'un demi-arpent de terre, faite au susdit Brodeur, moyennant 6 écus sol, par Charles « Devilliers, » écuyer, demeurant à Breux. — Vente, par le même, à Simon Lalot, marchand à Jouy, d'un arpent de terre, terroir de Breux, moyennant 11 écus 1/3 d'écu, réduits à la somme de 34 livres tournois. — Ratification de cette dernière vente par « Jehanne de Lamotte, » femme de Charles de Villiers. — Ratification par Zacharie « Rouzier, » laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, et Jeanne Delaunay, sa femme, d'un bail à rente fait à Michel Blangaaron, vigneron à Boissy, par Jean Couette, mari en premières noces de ladite Delaunay.

E. 6150. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

4 au 25 avril 1600. — Bail de 2 arpents de pré, prairies de Guisseray, le Colombier et la Boissière, fait, moyennant un loyer annuel de 7 écus d'or sol, à Charles « Devilliers, » écuyer, demeurant à Breux, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Bail de 5 quartiers de pré, prairie de Jouy, fait par le même à Jean « Pollisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, moyennant un loyer de 3 écus sol. — Bail de 11 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux 1/2 de blé méteil, mesure de Châtres, à Marin N., laboureur à Breuillet, par Guillaume Ledourd, laboureur, et Michel Vodron, vigneron à la Charmoise, paroisse de Fontenay-les-Briis. — Vente de droits sur héritages, à Jouy, faite à Jean Parain, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, par Pierre Courtain, vigneron à Égly. — Bail d'un arpent de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant 100 sous tournois, à Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux, par Jeanne Buisson, veuve de Mathurin Sorieur, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Ménager, laboureur à Breux, par Jacques Fouquin et Julien Menestrier, marguilliers de l'église Saint-Martin de Breux.

E. 6151. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1er au 25 mai 1600. — Vente d'un demi-quartier de terre labourable, faite, moyennant 1 écu, à Denis Gillet, sabotier à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Bail de 3 arpents 1 quartier de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 18 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Ménager, la-

boureur à Breux, par Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Breux (2 mai 1600). — Vente d'un tiers d'arpent de terre, terroir de Breux, lieu dit « les Porte- » raux, » faite, moyennant 3 écus, à Denis Léné, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Gilles Béguin, manouvrier au même lieu. — Contrat de mariage entre Noël Dangente, vigneron à Boissy, d'une part, et Jeanne Girard, veuve de Blaise Lambot, en son vivant, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Denis Le Dourt, » vigneron en la paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Lambot, veuve de Jean Badain, en son vivant, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jean Lambot, fils de feu Michel Lambot et de Perrine Sénonville, d'une part, et Guillemette Mollard, fille de feu Didier Mollard et de Didière Marcongnet, d'autre part. — Inventaire après décès de Blaise Lambot, à la requête de Jeanne Girard, sa veuve. 2 porcs, 3 écus sol ; le setier de blé méteil, 1 écu 20 sous tournois. — Bail d'héritages à Nicolas Vaillant demeurant « à la Rocherie, » paroisse de Breuillet, par Didier Plaisir, vigneron à Bruyères-le-Châtel. — Actes intéressant les familles Gillet, Sorieul.

E. 6152. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Octobre 1600. — Bail d'héritages à Jean Guir (aud ?), laboureur à Breux, par « Jehan Buard, » demeurant à « Saint-Supplice. » — Conventions entre Charles de Villiers, écuyer, demeurant à Breux, d'une part, et Jean Martin, maçon en grosse maçonnerie, à Malassise, paroisse de Breuillet, pour la réédification d'une chapelle à Rimoron, « de telles grandeur et hau- » teur que celle qui a esté le tens passé et est à présent » en ruynes. » — Transport d'héritages à Jean Badain, vigneron à Dampierre, par Denis Le Dourt et Jeanne Lambot, sa femme, demeurant à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de portion de maison et dépendances à Pierre Guiteault, machand à Fougères, paroisse de Saint-Yon, par Jean Favet, laboureur à Breux. — Inventaire des meubles appartenant à Maurice Langlois, manouvrier à Jouy. — Nota. Ces actes sont en très mauvais état de conservation : une partie du texte n'existe plus.

E. 6153. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

2 et 26 novembre 1600. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Marain Le Goict, tailleur d'habits, par Pierre Ménager, laboureur à Breux. — Michel Girard, vigneron à Breuillet, fermier du huitième dudit lieu, « abonne, » en cette dernière qualité, et pour 2 années, durée de son fermage, Étienne Gillet, demeurant à Breuillet. L'abonnement est fait moyennant le payement trimestriel, par Gillet, de la somme de 52 sous 6 deniers tournois, « qui est pour moitié de » la dite ferme du dit huitième. » Nota. Ces actes sont en mauvais état de conservation. La partie finale a presque entièrement disparu.

E. 6154. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

2 au 28 décembre 1600. — Bail du moulin de Saint-Yon et dépendances fait, moyennant un loyer annuel de 16 écus 1/2, à Laurent Henri, meunier au moulin de Breux, par Jacques Bourdon, praticien à Boissy, au nom et comme procureur et receveur de noble Adrien de Maneville, s^r de Saint-Yon, Breux et Breuillet. — Bail de 8 arpents de pré, « où soulloit » estre l'estang, » fait par le même à Pierre Mesnager, laboureur à Breux, moyennant un loyer annuel de 25 écus sol. — Échange entre Nicolas Prévost, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Thomas Vacher, laboureur en la même paroisse, d'autre part. — Bail d'héritages fait par le susdit Jacques Bourdon à Pierre Rozier, laboureur à Breuillet. — Vente d'héritages à Michel Polisse, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Martin, maçon à Malassise, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Michel « Pollisse, » fils de feu Mathurin Pollisse et de Gillette Langlois, d'une part, et Jeanne Gillet, fille d'Étienne Gillet et de Jeanne Lambot, d'autre part. — Vente d'héritages à Jean Buron (?), laboureur à Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet. Nota. Ces actes, en mauvais état, ont perdu quelques parties de leur texte.

E. 6155. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 au 30 janvier 1601. — Vente d'héritages, à « Souzy, » faite à René Gauhier, laboureur audit lieu, par Jean Levron, laboureur au Chapitre, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Charles Behours, fils de Valentin Behours et de Jeanne Sorieul, d'une part, et Jeanne Lesaige, fille de Guillaume « Lesaige, » laboureur aux Tuileries, paroisse de

Breuillet, et de feue Niolle Courtain, d'autre part. — Contrat de mariage entre Nicolas Bonté, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Henriette Buard, d'autre part. — Acte de foi et hommage dont voici un extrait : « Par devant Jehan Pillas, clerc, » substitud juré au bailliage de Saint-Yon, pour noble » seigneur Adrian des Malleville, escuier, sieur de » Paneville, nouveau seigneur et baron dudit Saint- » Yon, à cause de damoiselle Diane de Clère, sa femme » et espouse, fille de messire Jacques de Clère, che- » vallier de l'ordre du Roy, et de deffuncte dame Loise » de Balsac, sa femme et espouse, est comparu Phe- » lippes de St-Pol, escuier, sieur de Guillerville, en la » parroisse de Sainct-Sulpice de Favières, fils aisné et » principal hérittier de défuncte Gabrielle Leprince, » vivante, femme de Estienne de Sainct Pol, escuier, » sieur d'Hécourt,... (lequel) a déclaré estre venu en » ce lieu pour faire et porter au dict sieur de Pane- » ville et à la dicte dame de Clère, sa femme, les foy » et hommages qu'il est tenu leur faire et porter, tant » pour luy que pour damoyselle Suzanne de Sainct » Pol, femme de Josias de Prunelé, escuier, seigneur » de Guillerval, sa sœur ; Françoys, aagé de vingt et » ung an, et Pierre, aagé de dix-sept ans, ses frères : » tous enfans des dictz sieur de Sainct Pol et de la » dicte deffuncte Gabrielle Le prince (*sic*) ; du fief, » terre et seigneurie de Guillerville, ses apartenances » et deppendances, assis en la dicte parroisse de » Sainct Sulpice, ensemble de ce qu'ilz tiennent et » peult apartenir dedans le fief, terre et seigneurie de » la Briche, pour ce qui est tenu et mouvant du dict » sieur de Paneville, à cause de la dicte de Clère, sa » femme.... » (25 janvier 1600). — Vente de portion de maison et dépendances, « au village de Breulx, » faite à Nicolas Élie, « tessier » en toile à « St-Esvrour, » paroisse de Saint-Chéron, par Jean « Cabué, » l'aîné, et Jean Guyrain, vignerons « au Conadiers, » paroisse de Saint-Yon. — Cession de cette rente par ledit Élie à Simon Réault, vigneron à Breux. — Jacques Bourdon, praticien à Boissy, au nom et comme procureur et receveur de noble Adrien de Maneville (*sic*), sr de Paneville et de Caltot, Saint-Yon, Breux et Breuillet, baille, pour 6 ans, à Jean Cauchon, prêtre, curé de Saint-Yon, la moitié du champart de tous grains, à prendre sur le territoire dudit Saint-Yon, « à partir » avec le prieur dudit Saint-Yon, » moyennant le payement annuel de la somme de 37 écus sol, « à la- » quelle somme ladite moictié de champart luy a esté » baillée et adjugée, » par le bailli de Saint-Yon, le 25 novembre 1600 ; et à la charge de payer, chaque année, au curé de Saint-Yon, 1 muid de blé, mesure de Saint-Yon, « revenant à ung septier, mesure de » Chastres. » (30 janvier 1601).

E. 6156. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

3 au 28 février 1601. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Jacques Dadure, cordonnier, et « Morin Legouez, » tailleur d'habits, par Jean « Delassus, » l'aîné, maréchal et laboureur à la Norville près Châtres. — Accord entre Abel Delacroix, vigneron à Feugères, d'une part, et Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'héritages, en la paroisse de Breuillet, fait à Nicolas Vaillant, vigneron « à la Badauldière, » paroisse de Breuillet, par Jacques Bourdon, praticien à Boissy, au nom et comme procureur et receveur du seigneur de Breuillet. — Vente de maison et dépendances, à Brétigny, paroisse de Breux, faite à Louis Sorieul, laboureur audit lieu, par Gilles Béguin, marchand au même lieu. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, par Simon « Canyvet, » marchand, bourgeois de la ville d'Étampes, au nom et comme procureur de Simonne Godin, veuve de Philippe Forest, pour le fief appelé le fief « des Noes, » ou fief « Godin, » consistant en 3 arpents de terre au terroir de Mauchamps, près le bois « de Noës » (6 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu au même par « Jehan de Chartres, » écuyer, seigneur de la Briche, pour le fief, terre et seigneurie de la Briche (14 février 1601). — Accord entre Macé Vaillant, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Guillaume Badaulx, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Nicolas Fouret, vigneron à Breuillet, fils de feu Martin Fouret et de Barbe Palluau, d'une part, et Louise Morand, fille des feus Jean Morand et Marie Badault, de la paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 7 quartiers de terre, près la butte Saint-Nicolas, faite, moyennant 3 écus sol, à Jean Boulion, marchand tuilier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. — Bail de 10 arpents 1/2 de terre, à Guiseray et environs, fait, par le susdit « Fauveau, » moyennant une redevance annuelle de 27 boisseaux de blé méteil, à « Pierre Rouzier, » laboureur « à la Ménagerie, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un quartier 5 perches de vigne, vignoble de Breuillet, moyennant 4 écus sol 1/3, à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Guil-

laume Mauger, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux. — Accord entre « Macé Vaillant, » vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Michel Pollice, marchand à Breuillet, d'autre part. — Acte de foi et hommage pour partie du fief de Guillerville, rendu au seigneur de Saint-Yon, par Étienne « De Sainct- » Pol, » seigneur de Hécourt et de Guillerville en partie (21 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu pour le fief de « Challou, en la parroisse d'Auvers, » bailliage duché d'Estampes, » au seigneur de Saint-Yon, par Gédéon Desmazis, écuyer, seigneur de Challou, tant en son nom que comme ayant les droits acquis de Suzanne Desmazis, sa sœur, veuve de Daniel « Des Martines, » seigneur « d'Ormoy près Cor- » beil » (21 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu au même pour le fief, terre et seigneurie de Richarville, par « Paul de Cugnac, » écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils aîné de feu Louis de Cugnac, vivant, chevalier, seigneur et baron « d'Immonville-la-Grand, Richarville, la Ri- » vière, Jouy et Rouvre en partie » (24 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu au même pour le fief « des Molletz, scitué en la paroisse de St-Sulpice et ès » envyrons, » par Macé « Nicolas, » bourgeois de Paris, seigneur dudit fief.

E. 6157. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1er au 26 mars 1601. — Bail de 2 arpents 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, près la Madeleine, fait, moyennant une redevance annuelle de 10 boisseaux de blé seigle, mesure de Châtres, à Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, par Jean « Cauchon, » prêtre, curé de Saint-Yon. — Vente de 22 perches de vigne en friche, vignoble de Guiseray, faite, moyennant 3 écus sol 1/3, à Pierre Vaillant, vigneron à la « Badodière, » paroisse de Breuillet, par Jeanne Le Dourt, veuve de Sulpice Réault, demeurant à Breuillet. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de « Bréau Damnemarie, » par Jacques « Blondeau, » praticien à Authon, au nom et comme procureur spécialement fondé de Louis Le Venyer, écuyer, seigneur « de la Grossetierre et de » Sainct-Escobille, gentilhomme ordinaire de la mai- » son de Mr le Prince » (10 mars 1601). — Accord entre Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Pierre Badain, vigneron à Dampierre, d'autre part. — Contrat de mariage entre Menet « Boyson, » manouvrier à Guiseray, d'une part, et Isabeau Marcongnet, fille de feu Marin Manongnet, d'autre part. L'acte est passé devant la porte de l'église Saint-Pierre de Breuillet. — Bail de 9 arpents de terre, aux environs de la Boissière, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux de blé méteil, à Thomas N., laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet, par Louise Fauveau, veuve d'Esprit Andry. — Vente de 10 perches de vigne, vignoble de Boissy, faite, moyennant 4 livres tournois, à Michel Pifret, vigneron à Boissy, par Louis Lubin, meunier au moulin de Breuillet. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Breux, portant constitution de procureur pour répondre à l'assignation à eux donnée, par-devant l'élection de Dourdan, à la requête de Denis Louin, laboureur à Breux, opposant à la surtaxe qu'il prétend lui avoir été faite dans l'assiette des tailles de l'année 1601. — Ventes de divers héritages faites par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet : 1° à Nicolas de « Bizemont, » écuyer, demeurant au Colombier ; 2° à Charles « Bar- » gerotte, » laboureur au même lieu. — Échange entre le susdit Badault et Michelle Raguaine, sa femme, d'une part, et Jean Martin, maçon en pierre, à Malassise, paroisse de Breuillet, et Michelle Bonvin, sa femme, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent de pré, près la chaussée de Guisseray, fait, moyennant un loyer annuel de 65 sous, à Charles « Bargerotte, » par « Loys Chandelier, » boucher à Paris.

E. 6158. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1er au 29 avril 1601. — Vente de 7 quartes de pré, terroir du Colombier, paroisse de Breuillet, faite, moyennant 5 écus sol 1/2, à Charles Bargerotte, laboureur au Colombier, par Guillaume Badault, vigneron au même lieu. — Vente d'un demi-quartier de vigne, vignoble de Guisseray, paroisse de Breuillet, faite, moyennant 1 écu 20 sous tournois, à Jacques Souchet, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Mathurin Marcongnet, vigneron à Guisseray. — Échange entre Pierre Rozier, laboureur à Breuillet, et Jacquette Courtin, sa femme, d'une part, et Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, et Andrée Morant, sa femme, d'autre part. — Échange entre Jean « Réault, » demeurant à Breuillet, d'une part, et Jacques Souchet, ci-devant nommé, d'autre part. (Acte lacéré.) — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 1 écu 1/3, réduits à 4 livres tournois, à Jean Bouillon, marchand tuilier aux Tuileries, pa-

roisse de Saint-Yon, par Gilles « Béguin, » manouvrier à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail de 7 quartiers 1 quarte de pré, prairie du Colombier, fait, moyennant un loyer annuel de 4 écus 20 sous tournois, réduits à 13 livres tournois, à « Pierre Rouzier, » le jeune, laboureur à Guisseray, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Bail de 10 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 minots de blé méteil, mesure de Châtres, à Michel Pollice, marchand à Breuillet, par Guillaume Fauveau, laboureur à Breux. — Contrat de mariage entre Alain Hébert, fils de feu Louis Hébert et de Cécile David, demeurant à Breuillet, d'une part, et Anne Réault, fille de Sulpice Réault, et de feue Marie Cochon, demeurant au même lieu.

E. 6159. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

4 au 26 mai 1601. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de Moret, par « Jacques de Ravenel, » chevalier, seigneur de Verdellot et de Moret. — Bail de 3 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres tournois, à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par « Jehan Perrin, » demeurant à « Los- » noy, » paroisse de Saint-Yon. — Accord entre Jacques Dadure et Jean Maçon, demeurant en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Lambot, laboureur à Jouy, d'autre part. — Bail d'un arpent 1/2 de pré, paroisse de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus, à Étienne Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean Perrin, ci-devant nommé. — Vente d'héritages à Nicolas « de Bizemont, » écuyer, au Colombier, paroisse de Breux, par Guillaume Badault, vigneron au même lieu. — Acte de foi et hommage, rendu au seigneur de Saint-Yon, par Claude « de Baillon, » écuyer, seigneur de Bajollet, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes, pour le fief du « Coullombier, » le fief nommé le Douaire, le fief qui fut à Blanchette de Bajollet, le fief Chardonnet, le fief de Boissy le Racicot et Malassis et le fief de Launoy Joudouin. (23 mai 1601.) — Accord entre Pierre Badin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Boutté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, à Dampierre, faite, moyennant 3 écus 20 sous tournois, à Jean Vaillant, meunier à Dampierre, par Jacques « Bourdon, » receveur et fermier des terres et seigneuries de Saint-Yon et Breuillet.

E. 6160. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

3 au 27 juin 1601. — Vente d'héritages par Charles « Devilliers, » écuyer, à Breux, à : 1° Didier Réault, vigneron à Saint-Yon ; 2° Yon Vaillant, meunier à Saint-Yon. — Bail d'un arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de seigle, à Didier Réault, par Pierre Roger (Rozier?), marchand à Breuillet. — Acte de foi et hommage, rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief « des Carneaux, situé au village de Lisses « près Corbeil, » par noble homme François « Brisson, » sieur de la Grange, demeurant à Paris (12 juin 1601.) — Contrat de mariage entre Jacques Jubin, fils de Jacques Jubin, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, et de M. Mauger, d'une part, et Bastienne Bourdon, fille de feu Michel Bourdon et de Perrine Soyer, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre Lambot, fils de feu Pierre Lambot et de Catherine Ravet, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Guillemette Alot, fille de feu Simon Alot et de Marie Mathieur, d'autre part. — Bail de 14 arpents 1/2 de terre, terroir de Rimoron, fait par Charles de Villiers, ci-devant nommé, à Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux, moyennant une redevance annuelle de 6 setiers de blé méteil, mesure de Châtres. — Actes divers intéressant les familles Courtin, Martin, Vaillant, Badault, Souchet, Badin et Bonté. — Inventaire après décès de Jeanne Delaunoy, à la requête de Jean Coqueau, laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, tuteur. La livre d'étain, 2 sous 6 deniers tournois ; le boisseau d'orge, 5 sous tournois. — Bail de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Mesnager, laboureur au même lieu.

E. 6161. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1er au 30 juillet 1601. — Bail d'un quartier moins 1 perche de vigne, vignoble de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois, à Denis Ravet, vigneron à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages à Michel Poulice, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, par le même, à Jean Réault. — Acte de foi et hommage

rendu au seigneur de Saint-Yon par François « Hu- » rault de Bonnes, » seigneur de Bonnes, fils et héritier de feu Jean Hurault, en son vivant, seigneur de Boistaillé, conseiller au Conseil privé, et d'Antoinette Leclerc, pour 1 arpent 2/3 de bois taillis, « près la » Justice de Coquatrix, au lieu dit le bois des Noz, » autrement d'Ardillières, près le village de Bonnes, » (30 juillet 1601). Foi et hommage rendu au même pour le fief de Marchais, par Charles « Duval, » écuyer, sieur de « Vogrineuze, » au nom et comme tuteur de Suzanne Desmazis, fille mineure de feu Charles Desmazis, sieur de Marchais, et de Jacqueline Duval (30 juillet 1601).

E. 6162. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 au 29 août 1601. — Bail de maison et dépendance à Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Brodeur, marchand au même lieu. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle d'un écu, faite à Denis « Pocquet, » chevaucheur de l'écurie du Roi, un des 120 privilégiés, par Jean « Cabué, » marchand « à la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de 8 arpents de terre labourable, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 4 écus 4 sous tournois, à Jean Guérin, laboureur à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un moulin à blé, paroisse de Saint-Yon, appelé « le grand » moullin de Breulx, » et dépendances, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 muids 1/2 de blé méteil, mesure de Paris, à Laurent Hénin, marchand meunier, demeurant audit moulin, par Jean « Lam- » bert, » Sr de Richemont, archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, au nom et comme procureur de noble homme Claude Danbray, seigneur de Bruyères-le-Châtel. — Bail d'un arpent de pré, en la prairie appelée « le pré d'Arpentit, » fait, moyennant un loyer annuel de 1 écu sol, à Pierre Quinerit, manouvrier à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Actes intéressant la famille Rouzier.

E. 6163. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

21 au 30 septembre 1601. — Cession de bail à Mathieu « de Poiriez, » écuyer, sieur de la Motte, demeurant à Égly, et Louise « de Lavieuxville, » sa femme, par « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon. — Vente d'héritages à Denis Gillet, sabotier à Breuillet, par « Jehan Perrin, » laboureur à la ferme de Launois, paroisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Vincent Hallier, d'une part, et Françoise Plesse, d'autre part, l'un et l'autre demeurant à Breux. — Vente à Denis Gillet, ci-devant nommé, par Pierre Courtin, vigneron à Égly, de sa portion en la succession de feu Michel Courtin, son père. — Convention par laquelle Laurent Hénin, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, s'oblige à donner à Michel et Simon Hébert, frères, vignerons à Boissy, 18 setiers de blé converti en farine, soit 9 setiers de farine, et les frères Hébert s'engagent à payer audit Hénin, la somme de 31 écus 1/2, à raison de 105 sous tournois le setier. — Bail de portion de maison et dépendances, « au vilage » de Breuillet, fait à Étienne Hébert, tourneur en bois, à Breuillet, par Jean Martin, maçon à Malassis, paroisse de Breuillet.

E. 6164. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1er au 29 octobre 1601. — Vente d'héritages à Michel Poulice, marchand à Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy, paroisse de Breux. — Actes intéressant les familles Badault, Raguaine, Martin, Fortin, Girard, Dadure. — Inventaire après décès de Berthelline Boullon, à la requête de son mari, Nicolas Ledour. La livre d'étain, 2 sous tournois; le cent de bottes de foin, 50 sous tournois; le setier de seigle, 1 écu; 3 minots de fèves, 45 sous tournois; 1 porç, 1 écu 10 sous tournois; le boisseau de noix, 4 sous tournois. — Inventaire en exécution de sentence de séparation de biens entre « Macé Vaillant, » vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, et Jeanne Buisson, sa femme. La livre d'étain, 2 sous tournois; le setier de blé méteil, 1 écu; le setier d'orge, 50 sous tournois; le boisseau de fèves, 6 sous tournois.

E. 6165. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

5 au 17 novembre 1601. — Actes intéressant les familles Fortin, Sorieul, Lalot, Lambot. — Bail de grange, à Breux, fait à Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Saint-Martin de Breux, par Jean Le Von, laboureur à Breuillet (9 novembre 1601). — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 écus 38 sous 4 deniers tournois, réduits à 22 livres 18 sous 4 deniers tournois,

passé, au profit de noble homme Claude Dambray, seigneur de Bruyères-le-Châtel, par Geneviève « Le- » mière, » veuve d'Henri de Villiers, vivant, écuyer, s[r] de Maison-Rouge, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, Marie, Sébastien, Jacques, Jacqueline et Ollivier de Villiers, et par Charles « De- » villiers, » écuyer, s[r] de Maison Rouge, fils aîné. — Vente d'un quartier de terre, aux Grands Champs, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres 4 sous, à Jean Boullion, tuillier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre « Yon Vaillant, » fils de feu Thomas Vaillant et de Claudine Damoit, de la paroisse de Breuillet, d'une part, et Marie Halier, fille de Vincent Halier et de Mathurine Lambot, demeurant à Breux. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre ensemencés en blé, terroir de Breux, champtier « des Glaises, » faite, moyennant 9 écus 20 sous tournois, dont 6 écus 15 sous pour le fonds, et le reste pour labours et semence, à Laurent Du Toc, marchand à Breux, par Étienne Brodeur, manouvrier, et Regnère Doyteau, sa femme, demeurant à Breux. — Contrat de mariage entre Richard Liot, fils des feus Richard Liot et Hugette La Rivière, demeurant, en leur vivant, à « Fierville en Baisain, » d'une part, et Fleurie Réault, fille de Michel Réault et de Catelinne Rigouste, d'autre part.

E. 6166. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

3 au 30 décembre 1601. — Accord entre Étienne Cousin et Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice, d'une part, et Antoine Laisné, meunier à Châtres, d'autre part. — Bail de 3 arpents de pré, à l'étang de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 9 écus 22 sous 6 deniers tournois, à Thomas Vacher et Charles Moycte, demeurant à Saint-Yon, par Pierre Ménager, laboureur à « Houdon, » paroisse du Val Saint-Germain. — Bail de 5 quartiers de pré, étang de Breux, fait par le même à Jean Cabué, l'aîné, moyennant un loyer annuel de 3 écus 20 sous tournois. — Vente de portion de maison à Julien Girard, laboureur à « S[t]-Evroul, » paroisse de Saint-Chéron, par Michel Le Brun, marchand à Saint-Sulpice, et Marie Boullet, sa femme. — Bail d'héritages, à Saint-Yon, fait à « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. — Vente d'une vergée 1/2 de terre, en la paroisse « de Treize Sainctz, au ryage de la » Croix boysée, » faite, moyennant 6 écus sol, à Jean Michel, prêtre, à Saint-Sulpice de Favières, par Jacques le Scrf, manouvrier, de la paroisse « de Treize » Sainctz en Normandie, demeurant de présent à la » Briche. » — Inventaire après décès de Guillemette Mollard, à la requête de Jean Lambot, son mari. La livre d'étain, 2 sous 6 deniers tournois; 1 « cacque » de vin clairet, 2 écus ; le cent de bottes de foin, 1 écu ; le setier de blé, mesure de Châtres, 1 écu 20 sous tournois ; le setier d'avoine, 1 écu ; 12 pièces de volaille, à 5 sous chacune, 1 écu sol. — Baux d'héritages faits, par Charles « De Villiers, » écuyer, s[r] de Maison Rouge, demeurant à Breux, à : 1° Denis « Louyn, » laboureur à Breux ; 2° Jean Ravet, laboureur au même lieu ; 3° Nicolas Prévost et Jean Guérin, laboureurs aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un arpent 20 perches de terre, terroir de Breux, champtier de « la Grande Pièce, » fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à « Jehan Pollisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Pierre Ménager, ci-devant nommé.

E. 6167. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

2 au 22 janvier 1602. — Vente d'un demi-arpent 20 perches de terre, à Malassis, paroisse de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Jean Martin, maçon à Malassis, par Richard Liot et Fleurie Réault, sa femme, demeurant à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Bail de clos et maison, à Saint-Yon, fait à Nicolas « Drouet, » par Pierre Rouzier, marchand à Breuillet. — Actes détériorés, intéressant les familles Bourdon, Palleau, Réault, Martin, Vaillant, Hébert, Lambot, Bonté, Jubin, Courtin, Ragaine, Badault, de Bizemont, Dadure et Girard. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, en la paroisse de Saint-Yon, appartenant au prieur de Saint-Yon. — Vente de maison et dépendances à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles « Devilliers, » écuyer, à Breux, et « Jehanne de La- » motte, » sa femme. — Bail de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, lieu dit la terre de la Madeleine, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu 40 sous tournois, à Jean Louyn, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Jean « Cauchon, » prêtre, curé de Saint-Yon (22 janvier 1602). — Bail d'un quartier de vigne, champtier des Ormetains, fait, moyennant un loyer annuel de 35 sous tournois, à

Pierre Balu, vigneron à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux.

E. 6168. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

2 au 28 février 1602. — Vente de grange et dépendances à « la Sazardière, » faite à Jean « Cabué, » vigneron, à la Saàardière, paroisse de Saint-Yon, par Toussaint Le Conte, Laurent Le Conte, tonneliers à Feugères, et Marguerite Rozier, femme dudit Toussaint. — Contrat de mariage entre Étienne Boullion, fils de feu Pierre Boullion et d'Avoie Badoin, demeurant à la petite Bauce, paroisse de Saint-Chéron, d'une part, et Jeanne Coqueau, fille de feu Jean Coqueau et de Barbe Mégret, demeurant à Villouvette, paroisse d'Égly, d'autre part. — Accord entre Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jean Bonté, laboureur à Saint-Sulpice de Favières, et Germaine Plaisse, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre Claude Cabué, fils de Vincent Cabué, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et de Vincende Lambot, d'une part, et Jeanne Malet, fille des feus Jacques Malet et Étiennette Le Conte, demeurant, en leur vivant, « à Villeneuve, paroisse de Ser- » maise-soubz-Dourdan, » d'autre part. — Vente de grange et dépendances, à Feugères, faite à Thomas Vacher, laboureur audit lieu, par Abel Delacroix, vigneron au même lieu, et Marguerite Rozier, sa femme. — Bail d'un arpent de pré, « au petit estaing de » Breulx, » fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, à Philippe « Aulmont, » vigneron à Saint-Yon, par Innocent Seray, vigneron à « Chetainville. » — Échange entre Simon Cosnard, marchand et laboureur à Jouy, d'une part, et Jean Ravet, laboureur à Breux, d'autre part. — Autre entre ledit Cosnard, d'une part, et Guillaume « Fauveau, » laboureur à Jouy, d'autre part.—Vente de 7 perches de terre, terroir de Brétigny, paroisse de Breux, faite, moyennant 2 écus sol, à Louis Sorieul, laboureur audit Brétigny, par Geneviève « Lemierre, » veuve d'Henri de Villiers, écuyer, sieur de Maison Rouge, demeurant à Breux. — Vente d'un quartier d'aunaie faite, moyennant 5 écus 20 sous tournois, réduits à 16 livres tournois, à Jean Boullion, tuilier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par « Jeh. Perrin, » laboureur à Lannoy, paroisse de Saint-Yon.

E. 6169. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 au 28 mars 1602.— Bail de 3 arpents de terre et sablon, près Feugères, fait, moyennant une redevance annuelle de 15 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Thomas Vacher, laboureur à « Fougère, » paroisse de Sainct-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente d'héritages à Pierre Rouzier, le jeune, marchand et laboureur à « Gisseré, » par Adrien Jubin, marchand « à Gisseré, paroisse de » Breullet, » et Fleurie Ménager, sa femme. — Bail de portion de maison, à Jouy, faite à Noël Lambot, par Simon Sorieux, laboureur « à Mochant. » — Vente de droits successifs à Louis Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breuillet, par « Yon Vail- » lant, » vigneron à Breux. — Bail de 28 perches de vigne, vignoble de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois, à Clément Béroust, demeurant « à Basinfosse, » par Jean Lambot, laboureur à Jouy. — Bail de 3 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu sol, à Jean Louyn, vigneron à Saint-Yon, par « Jeh. » Perrin, » laboureur à la ferme de Launoy, paroisse de Saint-Yon. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant de 5 écus sol, à Jean Vautier, tonnelier à Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy. — Actes intéressant les familles Tonnelier, Aubry, Vaillant, Carqueville, Marcongnet, Bargerotte.

E. 6170. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

27 et 28 avril 1602. — Bail d'un arpent de pré, au petit étang de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus 12 sous 6 deniers tournois, à Innocent Seray, vigneron à Saint-Yon, par Charles Moycte, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Étienne Soreuil, vigneron à Châtres, fils de feu Michel Soreuil, demeurant, en son vivant, à Villouvette, paroisse d'Égly, d'une part, et Jeanne Bezoust, fille de feu Léonard Bezoust, en son vivant, demeurant à Saint-Chéron, d'autre part.

E. 6171. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

4 au 21 mai 1602. — Bail d'un arpent de pré, prairie de Jouy, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus sol, à Jean Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Ravet, laboureur à Breux. — Vente de 15 perches 1/2 de terre, près de Breux, faite, moyennant 4 écus sol, à Laurent Du Toc, marchand à Breux, par Jean « Petit, » marchand à « Hoiszonville

» en Beauce, » et Marie Frandoulle, sa femme. — Inventaire après décès de Jean Michel, fait à la requête de Louise Subtil, sa veuve. — Contrat de mariage entre Regnault « Cadot, » marchand à Roinville-sous-Dourdan, d'une part, et M. Sorieur, veuve de Marcel Bourdon, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, d'autre part. — Vente de masure et dépendances à Jean Le Von, laboureur à Breuillet, par Laurent « Dutoc, » marchand à Breux. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » curé de Saint-Yon (23 mai 1602). — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier d'aunaie, « à la grande vallée Soubz-Saint-» Nicolas, » faite, moyennant 14 écus sol, à Jean Le Von, par Pierre Rouzier, marchand à Breuillet, et Jacquette Courtin, sa femme. — Actes intéressant les familles Ballu, Réault, Gillet, Dangente, Girard.

E. 6172. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

2 au 31 juin 1602. — Contrat de mariage entre Jean Bailiot fils de Livenard Bailiot et de Madeline (*sic*), de la paroisse de « Versiliad, à ungne lieue de la » Soubterane, » demeurant à Saint-Sulpice de Favières, d'une part, et Jeanne Lambot, fille de feu Jean Lambot et de Nicolle Courbadon, d'autre part. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon par Louis « Levenyer, » écuyer, s[r] de la Grossetierre, S[te]-« Escobille et du Bereau Dane Marye, » pour le fief, terre et seigneurie « du Bereau, » (5 juin 1602). — Acte de foi et hommage rendu au même par le même, pour le fief de la « Margallerye, scitué à Richarville. » (5 juin 1602). — Vente de 6 perches d'aunaie, terroir de Breuillet, faite, moyennant 7 écus sol, à Jean Leduc par Denis Réault, vigneron à Breuillet. — Contrat de mariage entre Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Marie Badault, veuve de Martin Fouret, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Vente d'héritages à Jacques Le Von, laboureur à Jouy, par Isaïe Delacroix, tailleur d'habits, au Plessis, paroisse de Brétigny. — Transport d'héritages à Jean Boullion, tuilier aux Tuilleries, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. — Vente de droits successifs à Jean Brodeulx, maçon à Jouy, par Jean Le Von, meunier. — Vente d'un quartier de vigne faite, moyennant 17 livres tournois, à Michel Pollice par Guillaume Badault, vigneron à « la » Badodière, » paroisse de Breuillet. — Échange entre François Modant, maçon à Jouy, d'une part, et Jean Brodeulx, ci-devant nommé, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Baul-» dricourt, » curé de Breux. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 écus passé, au profit de Philippe Callon, veuve de Michel Lecesne et ses enfants, par Toussaint et Laurent Le Conte, vignerons à « Feu-» gères, » paroisse de Saint-Yon. — Vente de 67 perches de terre, terroir de Toury, faite, moyennant 16 livres tournois, à Jeanne Fauveau, veuve de Jean Bonté, par Michel Feugère, demeurant à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 5 écus sol, à Zacharie Rouzier, laboureur à Breuillet, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champtier des Graviers, faite, moyennant 5 écus sol, à Jean Delassus, l'aîné, laboureur et marchand « à la Norville, » par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. — Vente d'un quartier de pré, prairie de la Boissière, faite, moyennant 3 écus sol, à Pierre Guirard, manouvrier à la Boissière, par Guillaume Badault, ci-devant nommé.

E. 6173. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

17 au 28 juillet 1602. — Actes intéressant les familles Sorieul, de Villiers, Fauveau, Lambert. — Vente de 5 quartiers de terre, champtier de la Rocherie, faite, moyennant 5 écus sol 1/3, à Didier N., par Marin Ménié, vigneron à Châtres-sous-Montlhéry. — Renonciation à héritages, en faveur de Jacques Beauvais, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Durant, laboureur à Torfou ; Jean Lambot, laboureur à Jouy ; Pierre Lambot, laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet ; Jacques Tonnelier, demeurant en ladite paroisse ; Menet « Boyson, » tonnelier au même lieu, et Pierre Marcongnet, charretier « à la Saza-» rerye, » paroisse de Breuillet.

E. 6174. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

3 au 27 août 1602. — Vente de 3 quartiers 1/2 de terre et vigne, terroir de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jacques Souchet, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Nicolas Mesnier, laboureur à « Sainct Sehour. » — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 écus sol, à Charles Bergerotte par Jean « Delassus, » le jeune, demeurant à Châtres-sous-Montlhéry. — Bail d'héritages à Jean Guérin, laboureur à Saint-Yon, par

Jean Lambot, laboureur à Jouy. — Bail de 8 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, par le susdit Guérin, moyennant un loyer annuel de 4 écus 40 sous, à Thomas Vacher, laboureur à « Fougère, » paroisse de Saint-Yon. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 100 sous tournois, passé, au profit de Jean Cauchon, curé de Saint-Yon, par « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, curateur aux biens vacants de la succession de Jean Delacroix.

E. 6175. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

11 et 18 septembre 1602. — Bail d'héritages à Nicolas Fouret, par Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, agissant en qualité de tuteur de Jeanne Fouret, fille de feu Martin Fouret et de Marie Badoult. — Ratification, par Jeanne Levon, femme de Jean « Cabué, » laboureur « à la Sazardière, » et Guillemette Levon, femme de Jean Guérin, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon.

E. 6176. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

12 au 23 octobre 1602. — Vente d'un quartier de vigne en friche, vignoble de Breuillet, « appelé le » Pavez, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron « au Pavéz, » paroisse de Breuillet, par Michel Vodron, vigneron « à la Cher- » moize, paroisse de Fontené les Briis. » — Transport d'héritages à Toussaint et Nicolas Leconte, marchands tonneliers à Fougères, paroisse de Saint-Yon, par Marie Nicolas, veuve de Gaspard Le Breton, demeurant à Saint-Sulpice de Favières. — Constitution d'une rente annuelle de 35 sous tournois faite par la dite Nicolas en faveur desdits Leconte. — Renonciation à droits successifs, en faveur de Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Guitteau, marchand à Feugères, et Jean Deslefz, charron au même lieu. — Vente d'héritages à Jacques Souchet, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron à la Badaudière, paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme.

E. 6177. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 22 novembre 1602. — Vente d'héritages à Jacques Levon par Isaïe Delacroix, tailleur d'habits au Plessis-Pâté, paroisse de Brétigny. — Quittance de 12 livres tournois délivrée à Claude Lebègue, serviteur domestique de Louis Leschassier, par Thomas « Vacher, » agissant en qualité de marguillier de l'église de Saint-Yon. — Baux d'héritages à Denis Petit, vigneron à « Ledeville, » par Laurent Hénain meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, au nom et comme tuteur des enfants des feus Jean Vacher et Madelaine Jubain. — Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Michel Pollice, marchand à Breuillet, par Jacques Dadure, marchand à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Échange entre « Denis Le » Dourt, » vigneron « à la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Toussaint et Laurent Leconte, tonneliers « à Fougère, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Jean Ravet, laboureur audit lieu, par Pierre Ménager, laboureur à « Houdoint, » paroisse du Val Saint-Germain. — Vente d'héritages, à Sermaise, fait à Jean Gourgeronnet, manouvrier à « Blanchefasse, » paroisse de Sermaise, par Pacquier Cossonet, marchand à « Janvires » (Janvry ?)

E. 6178. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1er au 29 décembre 1602. — Vente de 8 perches 1/2 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 7 livres 10 sous tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron « au Pavez, » paroisse de Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 7 perches 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 6 livres 10 sous tournois, à Pierre Ballue, demeurant à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénain, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Renonciation en faveur de Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Guyteau, marchand à Feugères, et Jean Dellefz, charron à « Souzy, » à leur part d'héritage aux successions d'Olivier, Denis et Michelle les Guyteaux. — Actes relatifs à la prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, faite à la requête de Jean Vaillant, meunier audit moulin, et de Pierre Rongeault, demeurant à Feugères.

E. 6179. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 27 janvier 1603. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « Challou, » par François « Barbier, » praticien à

Paris, au nom et comme procureur fondé de Denise Brisson, dame de « Gravelle, » fille et héritière de feu Bernard Brisson. — Bail de 8 arpents de terres labourables et pâtures, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, à Louis Sorieul, laboureur à Breux, par Denis « Louyn, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages, terroir de Breux, faite à Denis Gillet, marchand sabotier à Jouy, paroisse de Breux, par Étienne Brodeur, laboureur à Breux, et Regnière Doyteau, sa femme. — Bail de 22 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers de seigle, mesure de Châtres, à Thomas N., laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Bail de 13 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait par le même, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers et 1 minot de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet, marchand laboureur à Breuillet. — Bail de 2 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait par le même, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean N., vigneron à Breuillet. — Vente de 20 perches de terre, terroir de Malassis, faite, moyennant 6 livres tournois, à Pierre Denelle, par Guillaume Badault, vigneron à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme.

E. 6180. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

5 au 25 février 1603. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Jean Vautié, par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Boissy, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 minots de blé, à Fiacre Thierry, cordonnier à Boissy, par Martin « Le Roy, » serrurier à Rochefort. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, à « Fougère, » terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 9 livres 10 sous tournois, à Pierre Ballue, Abel Delacroix, Thomas Vacher, Toussaint Leconte, Pierre Guyteau, Pierre Rongeault, tous vignerons à Feugères, par Laurent Hen (yn), demeurant au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'héritages à François Modant, maçon à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Ravet, laboureur à Breux. — Vente de droits à la propriété sur un arpent 1/2 quartier de terre et vigne, terroir de Breuillet, faite à Nicolas Vaillant, vigneron « au » Pavez, » paroisse de Breuillet, par Denis Hébert, demeurant à Breuillet, au logis de Denis Réault.

E. 6181. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1er au 31 mars 1603. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous tournois passé, au profit de Simon Cosnard, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par François Modan, maçon au même lieu. — Accord entre Jacques Dadure, cordonnier à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean « Vaultyer, » tonnelier à Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre « Fauveau, » fils de Michel « Fau- » veau, » et de feue Jeanne Lambot, demeurant à Breux, d'une part, et Paquière Vacher, fille des feus Jean Vacher et Madeleine Jubain, en leur vivant, demeurant à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'un arpent 1/2 et 1/2 quartier de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant 9 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, pour redevance annuelle, à Laurent Hényn, meunier au grand moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Jean Aubry, marchand à « Chantroppin, » paroisse de Saint-Chéron. — Renonciation à héritages, en faveur de Laurent Dutoc, marchand à Breux, par Didier Réault, vigneron à « la Houe, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de maison et dépendances, à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, fait à Pierre Ponpéry, laboureur audit lieu, par Étienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Baux d'héritages, terroir de Breuillet, faits à Pierre Denelle, vigneron à « la Sazarie, » paroisse de Breuillet, par Jean Martin, maçon à Malassis, même paroisse.

E. 6182. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

2 au 27 avril 1603. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier de blé méteil, mesure de Châtres, à Laurent Henain, marchand meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnadières, même paroisse. — Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait par le même à Louis Brodie. — Accord entre Jean Navet, demeurant en la paroisse de Fontenay-les-Briis, d'une part, et Denis Réault, demeurant à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » curé de Saint-Yon (20 avril 1603). — Vente d'héritages à Denis Gillet, sabotier, marchand à Jouy, par Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Henrye Réault, sa

femme. — Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairies de Rimoron et de Feugères, fait, moyennant 7 livres 10 sous tournois, à Pierre Balu, manouvrier à « Feu- » gère, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Boissy. — Actes intéressant les familles Liot, Gillet, Hébert. — Bail de 4 arpents et 1 quartier de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier de seigle, mesure de Châtres, à Jacques Fougin, laboureur à Jouy, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet.

E. 6183. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

13 au 31 mai 1603. — Bail du moulin de Dampierre et dépendances, fait moyennant une redevance annuelle de 22 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à « Yon Vaillant, » meunier audit moulin, par Jacques « Bourdon, » receveur et fermier du prieuré de Saint-Yon, demeurant à Boissy. — Bail d'héritages à Gilles « Beguyn, » marchand à Brétigny, paroisse de Breux, par Claude « Deherry, » receveur de la terre et seigneurie « du Marais. » — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 3 livres tournois, à Jean Cabué, hôtelier, à « la Sezadière, » paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénain, meunier au grand moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Échange entre ce dernier, d'une part, et les frères Toussaint et Laurent Leconte, d'autre part. — Contrat de mariage entre Vincent Fortain, fils de Louis Fortain et de feue Jeanne Fleurant, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Mathurine Fauveau, fille de Michel « Fau- » veau » et de feue Jeanne Lambot, demeurant à Breux, d'autre part.

E. 6184. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au juin 1603. — Bail de 32 arpents de terre labourable et pré, « assis au vilage et territoire de « Breux, » fait, moyennant une redevance annuelle de 12 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison-Rouge, demeurant à « Volsarnon, » paroisse de Villeconnin. » L'un des témoins et signataires de cet acte est Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean Levon, laboureur « à Chapitre, paroisse de Breuillet, » par Pierre Mesnager, laboureur à Breux, et Martine Lambot, sa femme. — Accord entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et « Pierre Rouzier, » le jeune, laboureur à Guisserai, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Nota. Le reste des pièces dont se compose cette liasse est fortement atteint par l'humidité et a perdu une grande partie du texte. On voit encore, dans ces actes, les noms des familles Fouquin, Brodeur, Girard, Bauldricourt. Ils n'ont pas de date ; mais ils ont été recueillis entre un acte du 22 juin et du 7 juillet 1603.

E. 6185. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

7 au 22 juillet 1603. — Accord entre Laurent Hényn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Denis Jubin, vigneron à La Norville et consorts, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 3 livres tournois, à Étienne Ballu, marchand aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Étienne Gilet, laboureur à Breux. — Cession de droit de bail à Jean Martin, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Pierre Develles, vigneron au même lieu. — Vente de 3 quartiers de terre, à la petite Beauce, faite, moyennant 10 livres tournois, « ou bien la quantité de » 2 setiers de blé méteil, à Pierre Chenevière, laboureur à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Chenevière. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief des Mollets, par Jean « Mathieu, » procureur fiscal de la seigneurie « d'Étrechy » et procureur de Marguerite d'Asnières, veuve de Guillaume Fournier, vivant, écuyer, seigneur « du Rossay, dudit Étrechy, » conseiller du Roi et grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France. Pièce gâtée par l'humidité.

E. 6186. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Août et septembre 1603. — Vente d'héritage, à Saint-Sulpice, faite à Pasquier Guignard, vigneron audit lieu, par « Jean Buard, » laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, et Odière Benoist, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 sous 6 deniers tournois passé, au profit de Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Madeleine Jousse. — Bail

d'un demi-arpent de terre, près Breuillet, fait, moyennant 3 livres 10 sous tournois, à Étienne Gilet, vigneron à Breuillet, par Nicole « Hébert, » prêtre, curé de Breuillet (6 septembre 1603). — Bail d'un demi-arpent de terre faite par le même à Denis Réault, ci-devant nommé, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois. — Actes intéressant les familles Souchet, Dadure, Buard, Réault. Nota. Les pièces qui forment cette liasse ont souffert de l'humidité.

E. 6187. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

4 au 26 octobre 1603. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Jean « Vaultyer, » marchand audit lieu, et Perrine Robillard, sa femme, par Michel « Des- » trechy, » praticien à Paris, tant en son nom que comme se portant fort de sa mère, Catherine Lecoq, veuve de Jean Chardon, vivant, praticien à Châtres. — Actes intéressant la famille Leconte. — Contrat de mariage entre Clément Béroust, fils de feu Nicolas Béroust et de Jeanne Buard, d'une part, et Perrine N., d'autre part. — Échange entre « Denis Le Dour, » vigneron à la « Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Philippe « Aulmont, » vigneron au même lieu, d'autre part.

E. 6188. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1er au 30 novembre 1603. — Vente d'un quartier de terre sablon, à « la Boulaie, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Martin Lambieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Simon Alot et Martine Police, sa femme, demeurant à Jouy. — Vente de 30 perches de terre, terroir de Breux, champtier « de » Grain d'Or, » faite, moyennant 30 livres tournois, à Simon Réault, vigneron à Breux, par Étienne Réault, laboureur à Avrainville, et Françoise Pifret, sa femme. — Autres actes intéressant la famille Réault. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de « Baulne, » près la Ferté-Aleps, » fait à « François de Balsac, » seigneur d'Entragues, » chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de « Marcoussis, Bois-Malherbes, Boissy, Églis » et Saint-Yon, en partie, » à cause de la seigneurie de Saint-Yon, par noble homme Paul « Guéroult, » conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en la généralité « d'oultre Seine et Yonne, estably à » Paris, » seigneur de Baulne près la Ferté-Alais, à cause de Jacqueline « du Moullin, » sa femme (10 novembre 1603). — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, vignoble des « Ormetains, » fait, moyennant un loyer annuel de 55 sous tournois, à Pierre Hallier, vigneron à Breux, par Andrie Reners, demeurant à Breux. — Foi et hommage rendu au Sr de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Marchais, par « Benard » Lenbert » et Jean « Gueau, » demeurant à Dourdan, commissaires établis à ladite terre et seigneurie saisie sur Charles Duval, écuyer, Sr de Vaugrineuse, au nom et comme tuteur de Susanne Desmazis, fille mineure de feu Charles Desmazis, vivant, écuyer, sr de Marchais, et de feue Jacqueline Duval (12 novembre 1603). — Vente de 3 arpents de terre sablon, terroir de Breux, champtier de « la Boullaie, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Poullice, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet et Jeanne Gillette, sa femme. — Échange entre Jean Ravet, laboureur à Breux, d'une part, et Jean Levon, laboureur « au Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 7 quartes de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 22 livres tournois, à Jean Cabué, l'aîné, par Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, et Henriette Buard, sa femme. — Vente d'héritages à Pierre Rouzier par Guillaume Badault, vigneron à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme. — Vente de droit de propriété à Claude « Cheval, » laboureur, par Gilles « Béguyn, » manouvrier, à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6189. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

4 au 28 décembre 1603. — Constitution d'une rente annuelle de 22 sous 6 deniers tournois faite, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre de Breuillet, étant marguilliers et proviseurs Denis Lesné et Pierre Lambot, par Denis Réault, vigneron à Breuillet. — Accords entre Jean Gilhier, demeurant aux Tuileries, paroisse de Breuillet, d'une part, et Jaques Vaillant, fils des feus Marin Vaillant et Marie Gilher (*sic*), d'autre part. — Accord entre Noël Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Sébastien Sorieux, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Bail de maison et dépendances à Clément Béroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Michelle Poullice, laboureur et marchand à Breuillet. Cet acte porte la signature de Nicole « Hébert, » curé de Breuillet (28 décembre 1603).

E. 6190. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 6 et 7 feuillets in-4°.

6 au 26 janvier 1604. — Partage des successions de Jean Vacher, vivant, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon, et de Madeleine Jubin, sa femme. — Pièces y relatives. — Actes intéressant les familles Séré et Rozier. — Contrat de mariage entre Jean Lambot, d'une part, et Anne Bargerotte, fille de Charles « Bargerotte » et d'Isabelle Carqueville, d'autre part. — Vente de 3 quartiers 1/2 de « terre et vigne sablon, » terroir de Saint-Yon, champtier de « la Housaye, » faite, moyennant 9 livres tournois, à Laurent Hényn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Innocent Séray, vigneron à « Chetainville. » — Vente de 3 arpents de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 75 livres tournois, à Jean « Perrin, » laboureur à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Guiot, laboureur à la Folleville, paroisse de Breuillet. — Vente d'un arpent 1/2 de terre labourable, en la paroisse de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Mason, cordonnier à Breuillet, par Étienne Sorieul, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Actes intéressant les familles Buard, Levon, Lefébure. Ces dernières pièces bien détériorées.

E. 6191. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

4 au 29 février 1604. — Actes intéressant les familles Bezoust, Guiot, Perrin, Beguin, Diguet. — Transport de rente à Claude Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Jean « Cauchon, » curé de Saint-Yon, y demeurant. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (9 février 1604). — Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Sulpice, « champtier dict » les Arquebeulx, » faite, moyennant 12 livres 10 sous tournois, à Toussaint Bonté, laboureur à Saint-Sulpice, par Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 5 quartes de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champtier dit « les Fecoys, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Toussaint Le Comte, tonnelier à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Regné Breton, marchand à Saint-Sulpice. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de Jouy, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Étienne Brodeur, laboureur à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Bail de maison et dépendances fait par le même à Clément Besoubz, vigneron à Breuillet. — Actes intéressant les familles Deslaiz, Masson, Deherry, Ledourt, Cosnard.

E. 6192. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

7 au 20 mars 1604. — Bail d'un arpent 1/2 de terre, à Dampierre, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Étienne Bouillon, par Louis Sorieul, laboureur à Breux. — Vente d'héritages à Villouvette, paroisse d'Égly, faite à Jean Pellerin, vigneron à Villouvette, par Étienne Bouillon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Coqueau, sa femme. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, champtier de la Hallebardière, faite, moyennant 12 livres tournois, à François Picot, par Denis Réault et Marguerite Dadure, sa femme. — Vente de 5 quartiers 7 perches de terre, terroirs de Breux et Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean Maçon, cordonnier à Breuillet, par Michel Vauldron, vigneron à la Charmoise, paroisse de Fontenay-lès-Briis. — Vente de maison et dépendances, à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, faite à Robert Fanon, laboureur à la Bergerie, paroisse de Saint-Chéron, par Étienne et François Bouillon, frères. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (21 mars 1604). — Accord entre Jacques Levon et Pierre Mauger tou s les deux demeurant à Jouy. — Contrat de mariage entre « Jehan Liger, » fils de feu Claude Liger, et de Jeanne Hervy, de la paroisse « des Granche » le Roy, » d'une part, et Robine Rouzier, fille de « Pierre Rouzire » et de Jacquette Courtin, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Échange entre Jean Guérin, laboureur à Jouy, d'une part, et Pierre « Fau- » veau, » laboureur à Breux, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Jacques Jubin, manouvrier à « Fouger, » paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénin, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon.

E. 6193. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

4 au 26 avril 1604. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne en friche, à la Butte de Saint-

Sulpice, faite, moyennant 40 livres 17 sous tournois, à Toussaint et Laurent Le Conte, tonneliers à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Hamé, laboureur à « Herpanty, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, et Pierre Le Conte, laboureur à « Champtropin, » paroisse de Saint-Chéron. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Sulpice, fait par les mêmes à Jean « Le Vassor, » praticien à Saint-Sulpice. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon par Benjamin « de Martines, » écuyer, sr « de Biry, » au nom et comme procureur de Marie de Luynes, veuve de noble homme Jean de Martines, vivant, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, pour « un fief appelé Moret, » ses appartenances et dépendances, Villelouvette et » Miregauldon, » à elle appartenant à cause de l'acquisition qu'elle en a faite de Jacques de Ravenel, chevalier, seigneur de Verdellot, le 27 septembre 1603 (5 avril 1604). — Échange entre Laurent « Dutoc, » laboureur à Breux, d'une part, et Jean Brodeur, maçon en grosse maçonnerie à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Contrat de mariage entre Guillaume Maugent, fils des feus Cantian Maugent, tuilier, et Marguerite N., d'une part, et Catherine Dutoc, fille de Laurent « Dutoc, » ci-devant nommé, et de feue André Bataille, demeurant à Feugères, d'autre part. — Inventaire après décès de Jean Buard. La livre d'étain, 5 sous tournois ; 1 tonneau de vin contenant 16 sceaux, 7 livres tournois ; 1 cent de bottes de foin, 9 livres tournois ; 1 petit cochon, 25 sous tournois ; 9 setiers de blé « mestillon, » mesure de Châtres, » à douze « boisseaulx par septier, » prisés 100 sous tournois le setier ; le setier d'orge, 4 livres tournois ; 4 setiers d'avoine, mesure de Châtres, à 21 boisseaux le setier, prix du setier, 7 livres 10 sous tournois. — Bail de 8 arpents de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 6 setiers de blé méteil à Jean Ravet, laboureur à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. Cet acte porte la signature de J. « Bauldricourt, » curé de Breux (20 avril 1604). — Bail de 16 arpents 1 quartier de terre et pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Jeanne Fauveau demeurant à Jouy, par Jean Lombet, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. — Vente de 26 perches de vigne, champtier et terroir de « Ville Neufve, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Georges Mallet, vigneron à « Ville Neufve, » paroisse de Sermoise-sous-Dourdan, par Claude Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Mallet, sa femme. — Vente de 3 quartiers de terre, pâture et vigne en friche, faite, moyennant 32 livres tournois, audit Cabué, par les époux Mallet. — Actes intéressant les familles Beroust, Lambot, Badaut, Vacher, Guérin. Nota. Une grande partie des pièces dont se compose cette liasse est endommagée par l'humidité.

E. 6194. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

8 au 31 mai 1604. — Accord entre Abraham « Demongueron, » prêtre, demeurant à Bruyères-le-Châtel, d'une part, et Michel « Girard, » d'autre part. — Vente de 10 perches de terre aux Chenevières de Jouy, paroisse de Breux, faite, moyennant 6 livres tournois, à Martin Lambieux, demeurant à Jouy, par Pierre Rouzier, marchand et laboureur à Breuillet. — — Actes intéressant les familles Rozier, Courtin, Floc, Navet, Vaillant. — Contrat de mariage entre Pierre Leconte, laboureur à Saint-Chéron, d'une part, et Didière Benoist, veuve de Jean Buard, demeurant à Saint-Yon. — Échange entre Nicolas Ledourt et Simon Sorieul. — Actes intéressant les familles « Boy- » son, » Béguin, etc. — Nota. Toutes les pièces dont se compose cette liasse sont endommagées par l'humidité.

E. 6195. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

10 au juin 1604. — Inventaire après décès de la femme de Michel Fauveau. La livre d'étain, 4 sous tournois ; la livre de graisse de porc, 4 sous ; la livre de lard gras, 3 sous 6 deniers ; 3 porcs, 2 mâles et 1 femelle, 13 livres tournois. — Actes intéressant les familles Levon, Rouzier, Sorieul. — Contrat de mariage entre (Toussaint) Piffret, fils de Guillaume Piffret, demeurant à Avrainville, d'une part, et Louise (Aubry), veuve de Julien Menestier, d'autre part. — Accord entre Jean « Cauchon, » curé de Breuillet, d'une part, et Nicolas « Hébert, » prêtre, et ayant droit en la cure de Saint-Yon, après un procès intenté audit Cauchon par Me Anthoyne N. Cet acte porte entre autres signatures celles de « P. Bauldricourt, » curé de Breux, et de François « Le Chapeletz, » prêtre (25 juin 1604). — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 9 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand et laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume Prévost, demeurant au même lieu, et Marie

Fouquin, sa femme. — Pièces relatives au partage de la succession de Barbe Bonté, veuve de Michel Courtin. — Nota. Des portions importantes de texte ne se peuvent plus déchiffrer sous les larges traces d'humidité que portent toutes les pièces dont se compose cette liasse.

E. 6196. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Juillet et août 1604. — Vente d'un demi-quartier de pré, en la petite prairie de Jouy, près « le pont des » Bergers, » faite à N. (Sorieul), par N. Cosnard, marchand. — Obligation de 29 livres tournois passée, au profit de Clément Durand, praticien à Châtres, par Jean « Coqueau, » laboureur, et Louis Sorieul. — Actes intéressant les familles Béguin, Gillet, Rouzier, Liger. — Contrat de mariage entre Jacques Vaillant, fils de feu Marin Vaillant et de Marie Gier, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jeanne Lambot, fille de feu Pierre Lambot et de Catherine Réault, demeurant à Jouy, d'autre part. — Nota. Même observation que pour les pièces de l'article précédent.

E. 6197. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Septembre 1604. — Actes intéressant les familles Rouzier, Réault, Cauchon. — Vente de 3 perches 1/4 de terre et jardin, « au village de Breux, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean Le Von, laboureur au Chapitre près Breuillet, par Pierre Mesnager, laboureur à Breux. — Compromis entre « Antoine » Picart » et Jean « Cauchon, » prêtres, prétendant respectivement droit au titre de la cure de Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (19 septembre 1604). — Inventaire après décès de N. Ménestrier, fait à la requête de Claudine Aubry, sa veuve. La livre d'étain 2 sous 6 deniers ; 2 boisseaux de graine de chanvre, 12 sous 6 deniers. — Nota. Même observation qu'aux articles précédents.

E. 6198. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

Octobre 1604. — Renonciation à héritages, au profit de Vincent Nicolas, vigneron à Saint-Maurice, par « Isac de Lacroix, » tailleur d'habits au Plessis-Pâté, paroisse de « Brethegny. » — Vente d'héritages à Jean Masson, par Jean Martin, maçon, en la paroisse de Breuillet. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Marchais, par N. « Baudart, » écuyer, au nom et comme époux de Susanne Desmazis, héritière, par bénéfice d'inventaire, des feus Charles Desmazis, son père, et Charles Desmazis, son frère, en leur vivant, seigneurs de Marchais et d'Hérouville (27 octobre 1604). — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Marchais, par le même, (même date). — Échange entre « Jehan Polisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Michel Pollice, laboureur, d'autre part. — Bail d'héritages à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par « Jehan Pollisse, » sus-nommé. — Nota. Même observation que ci-devant, quant au texte des pièces endommagées par l'humidité.

E. 6199. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Novembre 1604. — Bail d'héritages à « Jehan » Polisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par André Fouquin, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages à Jacques Tonnelier, laboureur à Villeneuve, paroisse de Breuillet, par Nicolas de Bizemont, écuyer, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 20 livres 10 sous tournois, à Michel « Girard, » manouvrier à « la Soupane, » paroisse de Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur. — Accord entre Marin De Clefz, laboureur, d'une part, et Jean Vaillant, demeurant à la Soupane, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Nicolle « Hébert, » curé de Breuillet. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 7 livres 10 sous tournois, à Charles (Bargerotte) par Pierre Rouzier, l'aîné, marchand à Breuillet. — Quittance réciproque entre Guillaume Marcognet et Sulpice Réault, beau-père dudit Marcognet. Cet acte porte la signature de Nicole « Hébert, » curé de Breuillet (18 novembre 1604). — Actes intéressant les familles Louin, Levon, Réault, Malet, Marlabe et Jousse. — Nota. Une grande partie du texte des pièces composant cette liasse a disparu sous des taches produites par l'humidité.

E. 6200. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Décembre 1604. — Bail d'un quartier 9 perches

de vigne, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 35 sous tournois, à Philippe « Aul» mont » par Andrée Fouquin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, « au vignol de la Hallebardière, » vignon de Boissy, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Jean Louin, vigneron, à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Denis Réault, vigneron. — Quittance délivrée audit Louin par ledit Réault. — Vente de 4 perches de terre, plantée en Saussaie, « près » l'aunoie Cosnard, » faite à Pierre Bauldricourt, curé de Breux, pour le prix de 100 sous tournois, par Justine « Le Maire, » veuve de (Charles) de Villiers, et mère d'autre Charles de Villiers, s[r] de Maison-Rouge. — Bail, par Pierre Aubry et Jean Masson, marguilliers de l'église Saint-Pierre de Breuillet, de 12 arpents 1 quartier de terre, appartenant à ladite église, fait, moyennant un loyer annuel de 19 livres 9 sous tournois. Les pièces dont se compose cet article ont beaucoup de texte couvert par des taches d'humidité.

E. 6201. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Janvier 1605. — Les pièces qui forment cette liasse ne sont point susceptibles d'être analysées, à cause des taches d'humidité qui les recouvrent ; on aperçoit, cependant, qu'elles intéressent les familles Guiot, Girad ou Girard, Mareschal, Badault, Masson, Aubry, Guiteau, Jubin, Sorieul, Liger.

E. 6202. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

7 au 24 février 1605. — Contrat de mariage entre Guillaume Curet, vigneron à Égly, d'une part, et Claudine Genest, fille de feu René Genest, vivant, demeurant à Feugères, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Échange entre Jacques Souchet, d'une part, et Guillaume Badault, d'autre part. — Bail d'un quartier 1/2 d'aunaie, à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, par François « Langloys, » marchand à Boissy. — Bail de 7 quartiers de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 8 boisseaux de blé seigle, à Pierre Ballu, vigneron à Feugères, par N. « Louyn, » laboureur à Boissy.

E. 6203. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Mars 1605. — Actes intéressant les familles Biéville, Musnier, Hébert, Prévost, Moycte. — Vente de 20 perches de terre, sablon, à Feugères, faite, moyennant 11 livres tournois, à Pierre Rougeault, marchand à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Philippe « Aulmont, » vigneron. — Vente de 23 perches 1/2, tant terre qu'aunaie, à Jouy, faite, moyennant 16 livres 10 sous tournois, à Simon Lalot, par Morin De Clefz, demeurant à Breuillet. — Nota. L'humidité a beaucoup endommagé les pièces de cette liasse.

E. 6204. (Liasse. — 9 pièces, papier.

4 au 24 avril 1605. — Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite à Nicolle Roger, veuve de Sulpice Vaillant, demeurant à Breuillet, par Gille Meusnier et Perrine N. sa femme, demeurant à « Guiséré, » paroisse de Breuillet. — Foi et hommage rendu, au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de ... par noble homme Paul « David, » valet de chambre de la Reine, demeurant à « Soucy, » au nom et comme procureur fondé de Charles de Fitte, écuyer, seigneur de Soucy, Bruyères-le-Châtel, Marchais, « Royainville et la Brivière (?), » maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris, fils aîné de feu Pierre de Fitte et de Louise de Hacqueville (5 avril 1605). — Foi et hommage rendu au même par noble homme Jacques « Couldrault, » prévôt en la prévôté d'Étrechy, y demeurant, au nom et comme procureur de Savignan Jolly, serviteur domestique de l'archevêque de Paris, maître et administrateur de la chapelle de Saint-Nicolas d'Étrechy et seigneur du fief d'Aigrefin, demeurant au cloître de l'église de Paris, à cause de 22 arpents de terre, faisant partie de la seigneurie d'Aigrefin, audit Jolly appartenant par la démission de Girard Constantin, naguère administrateur de ladite chapelle Saint-Nicolas (7 avril 1605). — Vente d'un arpent de terre, « aux Clousiaulx de Breuillet, » faite, moyennant 75 livres tournois, à Laurent Dutoc, marchand et laboureur à Breux, par Denis Gillet, « sabaubtier, » à Jouy, et Perrine Pifret, sa femme. — Acte y relatif. — Bail d'héritages, aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, fait à Pierre Le Conte, laboureur aux Cosnardières, par Jean Buard, laboureur « aux Esmondamps. » Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » prêtre, curé de

Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Mathurin Levon, d'une part, et N. Vaillant, fille de Jean Vaillant, d'autre part. — Vente de 5 quartes de vigne en friche, terroir de Saint-Yon, lieu dit « les vignes des » estamps, » faite, moyennant 8 livres tournois, à Abel Delacroix, vigneron à « Feugères, paroisse de Saint-» Yon, par Louis Mesnager, » laboureur « aux Es-» mondamps, paroisse de Souzy. » — Vente d'un quartier de pré, aux petits prés, près le moulin de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean N., laboureur à Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur au même lieu. — Nota. Les pièces de cette liasse sont endommagées par l'humidité.

E. 6205. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Mai 1605. — Vente de 8 perches de jardin « au » hameau de Jouy et près le carrefour dudit Jouy, » faite, à raison de 4 livres tournois la perche, à Charles Béroust, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux, par François Maudan, maçon au même lieu. — Vente d'un quartier de vigne, à Boissy, champtier de la Garenne, faite, moyennant 21 livres tournois, à Pierre Culot, par Massé Vaillant, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, par Chrétien de « Lamoignon, » seigneur de Bâville et « du fief de Granche, scitué au villaige de » Breulx, » pour ce fief de Granche. — Baux d'héritages à Didier Réault, vigneron « à la Houe, » paroisse de Saint-Yon, par Marie Macaire, veuve de Charles Moycte, de Saint-Yon. — Nota. Même observation que pour les pièces de l'article précédent.

E. 6206. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

16 octobre au 15 novembre 1605. — Vente d'un arpent de terre labourable, terroir de Breuillet, champtier de « la Soupanne, » faite, moyennant 24 livres tournois, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Marin Declef, laboureur à Breuillet. — Inventaire après décès de Jean Cauchon, vivant, curé de Saint-Yon, dressé le 20 octobre 1605, à la requête de Nicolas Prévost, laboureur, exécuteur testamentaire du défunt. 2 demi-muids de vin blanc, récolte de 1604, ensemble avec les fûts, 7 livres tournois; 1/2 muid de vin blanc, récolte de 1605, 100 sous tournois. — Accord entre Marin Robine, marchand à Montfort-l'Amaury, et Louise Robine, demeurant en la paroisse de Breux, d'une part, et Zacharie Clément, laboureur à « Mauchamps, » d'autre part. — Échange entre Nicolas Prévost, vigneron aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Michel Joynel, manouvrier « à Villelouvette, » paroisse d'Égly, d'autre part. — Ratification, par Marie Grancher, d'un bail à rente fait par son mari « Zacharie Bezard, » vigneron à Boissy. — Bail d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Jean Lambot, marchand et laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par « Jehan Polise, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux (30 octobre 1605). — Vente de 27 perches de pré, prairie de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, au susdit Lambot, par Morin Declef, ci-devant nommé (15 novembre 1605).

E. 6207. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

10 au 30 novembre 1605. — Vente d'héritages, à Guisseray, faite à Nicolas Migner, vigneron audit lieu, par Denis Réault, Sulpice Réault, laboureur à Breuillet, et Guillaume Marcognet, maréchal à Châtres. — Bail de 2 arpents de terre, champtier de Guisseray, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Sulpice Réault, par Guillaume Marcognet, ci-devant nommé. — Accord entre Gérard « Lefébure, » vigneron « à Olainville, parroisse de Bruyères-le-Chastel, » et Mathurine Guyot, sa femme, d'une part, et Jean Louyn, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Transport de créance à Marin Robine, marchand à Montfort-l'Amaury, par Zacharie Clément, laboureur à Mauchamps. — Bail d'héritages, terroir de Saint-Sulpice, fait à Pierre Le Conte, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Hamé, marchand à « Harpanty, » paroisse de Bruyères-le-Châtel. — Vente de 5 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, champtier des Glaises, faite, moyennant 26 livres tournois, à Jean Lambot, marchand au Colombier, paroisse de Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron à « la Badauldière, » susdite paroisse. — Ratification de ladite vente par Michelle Raguaine, femme du vendeur. — Ratification, par Fleurie Vaillant, d'un acte passé par son mari, Morin Declef, demeurant à Breuillet. — Vente d'un quartier 3 perches de vigne « aux Hormetains, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Jean Coqueau, laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Claude « Badault, » maçon en plâtre à Égly. — Échange entre Étienne Gillet, hôtelier, d'une part,

et Jean Réault, marchand à Breuillet, d'autre part. — Vente d'héritages à Malassis, paroisse de Breuillet faite à Zacharie Clémand, demeurant audit lieu, par Jean Martin, maçon en pierre au même lieu. — Vente d'héritages, terroir de Breuillet, faite à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par « Girard Lefèbure, » vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Actes intéressant les familles Gillet, Guiard ou Girard, Piffret, Ginot, Rougeault.

E. 6208. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

4 au 26 décembre 1605. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Michel Aubert, mercier à Briis, par Denis Louyn, laboureur à Boissy. — Vente d'héritages, terroir de Saint-Yon, faite à « Jen Ar- » noult, » maçon, couvreur en tuile et chaume « à » Tourfout, » par Pierre Rousier, marchand à Breuillet. — Vente de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 18 livres tournois, à Charles Vaillant, vigneron à Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur au même lieu. — Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 20 livres tournois, à François Picot, vigneron à Boissy, par Guillaume « Soulas, » laboureur au même lieu. — Actes intéressant les familles Leconte, Bruyères, Asselin, Bourdon, Cabué. — Transport de rente, à Michel Legrand, marchand à Guisseray, paroisse de Breuillet, par Étienne Chapon, charron, et Bastienne Cotin, sa femme. — Inventaire après décès d'Andrée Fouquin, veuve de Marin Cosnard. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 1/2 cent de bottes de foin, 26 sous tournois ; le setier de blé méteil, 3 livres tournois.

E. 6209. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

5 au 25 janvier 1606. — Contrat de mariage entre Jean Ravet, laboureur à Breux, d'une part, et Nicolle Royer ou Roger, veuve de Sulpice Vaillant, d'autre part. — Autre, entre Fiacre Réault, fils de Simon Réault et de Jeanne Girard, demeurant à Breux, d'une part, et Gillette Sésard, fille de feu Gille Sésard, du lieu de « Lamondant, » paroisse « de Sousy, » d'autre part. — Vente des 3/5 de 28 perches de terre, champtier de « dessus l'estang de Breulx, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel Fauveau, laboureur à Breux, par Jean Chantecler et Pierre Courtin, vignerons à Breux, et Jean « Cabué, » le jeune, vigneron « à la Sazardière, » paroisse de St-Yon. — Bail de 25 arpents, tant terre que pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 8 setiers de blé méteil et de 4 setiers de seigle, mesure de Châtres, à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Louis « Mesnager, » laboureur à « la Sazardière. » — Vente d'un demi-quartier de pré, prairie de Malassis, paroisse de Breux, faite, moyennant 13 livres tournois, à Zacharie N., par Jean Martin, maçon en pierre à Malassis. — Bail de 7 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 19 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Vailliant, » vigneron « au Pavé, » paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Jean Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jeanne Sorieul, fille de feu Jean Sorieul et de Jeanne Pollice, demeurant au même lieu, d'autre part. — Accord entre Jean Navet, « tissier » en toile « à la Pois- » sonnerie, » paroisse de Fontenay-les-Briis, d'une part, et Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'autre part. — Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite à Pierre Ronsier, marchand et laboureur à Breuillet, par le susdit Jean Navet. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Marin Ravet, laboureur audit lieu, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Inventaire après décès de Guillemette Levon, fait à la requête de Jean Guérin, son mari. La livre d'étain, 4 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 8 sous tournois ; le boisseau de noix, 5 sous tournois ; 3 poules et 1 coq, 24 sous tournois. — Inventaire après décès de Sulpice Vaillant, fait, à la requête de Nicole Roger, sa veuve. La livre d'étain, 4 sous tournois ; un setier de blé méteil, 60 sous tournois ; 2 vaches, 30 livres tournois ; 100 bottes de foin, 50 sous tournois ; 4 poules et 1 coq, 30 sous tournois. — Inventaire après décès de Marie Mandonet, première femme de Jean Ravet. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 1 poinçon de vin clairet, récolte de 1605, 9 livres tournois ; 7 poules et 1 coq, 48 sous tournois ; 5 pintes d'huile de noix et 3 boisseaux de noix, ensemble 72 sous tournois.

E. 6210. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

3 au 23 février 1606. — Vente de 22 perches de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 5 livres 5 sous tournois, à Georges Guyon, vigneron à Saint-Yon, par Laurent Hénin, laboureur à « Fou- » gères, » paroisse de Saint-Yon. — Vente de 20 per-

ches de terre labourable, terroir de Breux, champtier dit « les grans Buisons, » faite, moyennant 10 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Étienne Brodeur, laboureur à Breux, et Renée Doiteau, sa femme. — Vente d'un demi-quartier de vigne en friche, « au vignon de Guiserré, » faite, moyennant 10 livres tournois, à Allain Héberd, vigneron à Breuillet, par Guillaume Marcognet, marchand au même lieu. — Échange entre Simon Prévost, vigneron à « Mauchans, » d'une part, et Pierre « Fauveau, » laboureur à « Feugère, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breux, lieu dit les dix arpents, faite par les époux Brodeur, sus-nommés, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, moyennant 9 livres tournois. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Fiacre « Réault, » boulanger audit lieu, par Denis « Louyn, » laboureur à Boissy. — Vente de 22 perches de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres, 10 sous tournois, à Michel Police, laboureur à Breuillet, par Guillaume Mauger, manouvrier à Jouy, et Didier Mauger, son fils, laboureur charretier « à la Folleville, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Bonvin, Martin, Clément, Badault, Vaillant.

E. 6211. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

5 au 28 mars 1606. — Vente de 30 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 20 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Étienne Brodeur, laboureur à Breux, et Renée Doiteau, sa femme. — Vente d'un demi-quartier d'aunaie « aux Aulnoies, » de Jouy, paroisse de Breux, faite, moyennant 6 livres tournois, à Charlotte Vaillant, veuve de Jacques Fouquin, demeurant à Jouy, par Guillaume Genest, et Marie Fouquin, sa femme. — Échange entre Vincent Cabué, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Prévost, laboureur en la même paroisse, d'autre part. — Bail d'un arpent 1/2, tant aunaies que pâtures, à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Pierre Hallier, vigneron à Saint-Yon, par Laurent Hénin, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6212. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

9 au 30 avril 1606. — Jean Pillas. — Ventes de granges et dépendances, à Jouy, paroisse de Breux, faites à Charles Broux (alias Beroust), manouvrier à Jouy, par Simon Cosnard, laboureur au même lieu. — Renonciation à droit de propriété, par Laurent Hénin, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, en faveur de Jean Vaillant, meunier au moulin de Breuillet. — Bail de 23 arpents de terre, paroisse de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de blé méteil et de 2 setiers de blé seigle, mesure de Châtres, à Jean Bouillon, laboureur aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Fontenay, près la maison de « la » Ronsière, » champtier dit « la Queue du loup, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Simon Yvon, vigneron à la Ronsière, par Thomas Genest, laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 75 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Thomas Vacher, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6213. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

2 au 28 mai 1606. — Vente de 16 perches 1/2 de terre, terroir de Saint « Esvroult, » champtier de « Levayreterye, » faite, moyennant 9 livres 6 sous 8 deniers tournois, à Louis Frontain, maçon en plâtre à « St-Esvroul, » paroisse de Saint-Chéron, par Louis Sanguain, hôtelier au même lieu. — Vente des 3/4 d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, paroisse de Breux, champtier dit « la Soupenne, » faite, moyennant 9 livres tournois à Arnoul Harvé, laboureur à Jouy, par François Moldan, maçon en pierre au même lieu. — Bail du droit de champart, « qui est de qua- » torze gerbes pour une, » à prendre depuis la fontaine de Saint-Yon jusques à Feugères, fait par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et du prieuré de Saint-Yon, à Jean « Olivier, » prêtre, successeur immédiat de Jean Cauchon à la cure de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celles de « J. Oli- » vier » et de Claude « Revel, » curé de Boissy-sous-Saint-Yon (10 mai 1606). — Vente d'héritages, terroir de Jouy, faite à Simon Allot, marchand à Jouy, par Michel « Pollise, » marchand à Breuillet, et Jeanne Gillet, sa femme. — Autre à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Michel Vauldron, marchand laboureur « à la Charmoisse, » et Marie Le Dour, sa femme. — Bail de 3 arpents de terre, terroir

de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Michel Pollice, ci-devant nommé, par Jeanne Le Dour, veuve de Sulpice Réault, demeurant à Breuillet. — Actes intéressant les familles Brodeur, Vaultier, Navet, Badault. — Vente de 8 perches de terre, terroir de Jouy, champtier dit les Vignes, faite, moyennant 4 livres tournois, à Martin Lambieux, laboureur à Jouy, par Michel « Girard, » vigneron au même lieu. — Accord entre Étienne Dumas, vigneron aux Tuileries, paroisse de Breuillet, d'une part, et Henri Clément, laboureur à « la Boisière, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Accord entre Laurent Hénin, laboureur à Saint-Yon, d'une part, et Laurent « Du» toc, » laboureur à Breux, d'autre part. — Bail d'héritages, à Breux, fait à « Toussainct Piffret, » vigneron à Breux, par Étienne Brodeur, charretier au même lieu. — Accord entre « Anthoine Picart, » prêtre, curé de Breuillet, « comme aiant les droictz » cédé de mestre Gervais Barbin, ausy prestre, et » cy-devant curé du dit Breuilliet, et principal du col» lège de dix-huit, autrement dit Nostre Dame, fon» dez à l'eunniversité de Paris, » d'une part, et Jean « Vaultier, » hôtelier à Breuillet, d'autre part (28 mai 1606). — Vente de 7 quartes de terre labourable, terroir de Breuillet, champtier de « Bignon» gnère, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Lambot, marchand à Breuillet, par Henri « Clément, » ci-devant nommé et Antoinette Larnier, sa femme. — Bail d'un quartier de vigne, vignoble de Breux, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Simon Réault, hôtelier à Breux, par Thomas « Aul» mont, » laboureur à Boissy-sous-Saint-Yon. — Bail d'héritages à Guillaume Maugent, manouvrier à Jouy, par Simon Allot, marchand au même lieu. — Contrat de mariage entre Louis Vaillant, vigneron à « Basin» fosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Mathurine Clément, fille de feu Henri Clément et de Gillette Thiboustz, demeurant à « Fontainnes, » paroisse de Breuillet, d'autre part.

E. 6214. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

3 au 29 juin 1606. — Inventaire après décès de Simonne Béroust, fait à la requête de son mari Louis Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breuillet. La livre d'étain, 5 sous tournois ; 1 poinçon de vin blanc, 9 livres tournois ; 2 vaches, 40 livres tournois ; 2 petits cochons, 7 livres tournois ; 1 panier plein de mouches à miel, 40 sous tournois ; le setier de blé seigle, non vanné, 60 sous tournois ; 1 mine de blé en farine, 30 sous tournois. — Contrat de mariage entre « Gabriel Levon, » demeurant à Saint-Yon, d'une part, et Marie Pachot, fille des feus Denis Pachot et Perrine Barbier, de Saint-Chéron, demeurant « à Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Conventions entre Jean Brodeur, maçon à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Pierre Ronzier, marchand et laboureur, et Jean Liger, laboureur à Breuillet, d'autre part. Brodeur s'engage « à faire l'aoust, jusques à la dernière » jerbe, tant en bled que orge, » pour le compte de Rozier et Liger, moyennant 20 sous tournois par arpent. — Guillaume Fauveau, laboureur à Breux, prend à bail, pour 3 ans, de « Jeh. Perin, » laboureur à la ferme « de Laulnoy, » un troupeau de 40 brebis portières. — Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron, à « la Seszardière, » prend à bail, du même Perrin, un troupeau de 30 brebis portières. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champtier dit le « grand fossé, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Guillaume Gilet, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Accord entre Étienne Gillet, hôtelier à Breuillet, d'une part, et Didier Levron, laboureur à « la Rocherie, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Mathurin du Val, fils de feu Marin ou Martin du Val et de Durande Blacour, de « Saint-André de la Mar» che, » demeurant à Breuillet, d'une part, et Louise Robinne, fille des feus Jacques Robinne et Perrine Martin, demeurant à Jouy, d'autre part. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux, par Étienne Brodeur, laboureur au même lieu. — Jean Noustre et Guillaume Fauveau déclarent, à la requête de Jean Ravet, laboureur à Breux, que 21 arpents de terre, dont 6 « à la grande mesure, » ont reçu 5 muids 3 setiers de semence, « qui sauroit » l'arpent (serait) estimez à trois septiers. »

E. 6215. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

1er au 16 juillet 1606. — Inventaire après décès de Catherine Robine fait à la requête de son mari, François Modan, maçon en pierres, à Jouy, paroisse de Breux. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 3 poules, 16 sous tournois. — Contrat de mariage entre Didier Raguainne, fils de feu Jean Raguainne, vigneron à

« la Boisière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Denise Beier, fille de Gervais Beier, demeurant « aux » Fontaines, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Rapport d'experts sur ensemencement de terre, en blé, orge, fèvres et pois. — Autre duquel il résulte que 4 arpents 1/2 de terre ont reçu 11 setiers de blé de semence, soit 2 setiers et mine par arpent. — Vente de droits à propriété d'héritages faite à Ambroise Besnard, vigneron à « Sainct Sulpice de Favierre, » par Étienne Brodeur, marchand à Breux, et Renée Doiteau, sa femme.

E. 6216. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1er au 28 août 1606. — Jacques « Chenel, » prêtre, demeurant à Saint-Yon, se désiste de toutes poursuites contre Denis Dadure, demeurant à Châtres, et déclare « que les esceds, pour lesquelz il a esté entre » les mains des barbiers et cirurgiens, luy ont esté » faitz, commis et perpétrez par aultres personnes » malveillans, par l'induction et suscitation de Marin » Piel, prebstre, curé d'Avrainville, son adversaire... » — Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Michel Pollice, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Autre audit Pollice, par Claudine Réault, veuve de Pierre Girard, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6217. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

10 au 24 septembre 1606. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier dit « les Gra» viers des fontènes, » faite, moyennant 16 livres tournois, à Didier Raguaine, vigneron « aux Fon» tènes, » paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Guillaume Gillet, laboureur audit lieu, par Nouel Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon. — Quittance de 23 livres tournois délivrée à Geneviève Langloys, veuve de Jean Lambert, ci-devant greffier du bailliage de Saint-Yon, par Simon Cosnard, marchand et laboureur à Jouy. — Bail de maison et dépendances « au pont neuf, lieu dit Jouy, » fait à Jacques le Dannois, potier en terre « à Sainct Evroul, » paroisse de Saint-Chéron, par François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite moyennant 15 livres tournois, à Michel Police, par Denis Gillet, sabotier à Jouy.

E. 6218. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1er au 24 octobre 1606. — Ratification, par Perrine Piffray, d'une vente faite par son mari, Denis Gillet. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Échange entre Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'une part, et Jean Macon, cordonnier au même lieu, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Boissy-sous-Sainct-Yon, champtier de « Jolliette, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Simon Delaictz, vigneron audit Boissy, par Pierre Ballut, vigneron à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de maison, à Saint-Sulpice, fait à Jean Breton, marchand audit lieu, par René Breton, vigneron à « Leorsin en Brie. » — Guillaume Badault, vigneron à « la Badauldière, » paroisse de Breuillet, prend à rente, de Paquer Vieville, marchand au Val Saint-Germain, une somme de 30 livres tournois. — Vente d'un arpent de terre labourable faite, moyennant 24 livres tournois, à Cantian Vauldron, vigneron « à Launoy Massy, » paroisse de « Fontenay, » par Didier Raguinne, vigneron « aux » Fontainne, » paroisse de Breuillet, tant en son nom que comme se portant fort de Denise Beheier, sa femme.

E. 6219. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 30 novembre 1606. — Contrat de mariage entre Jean Buard, fils des feus Denis Buard et Michelle le Lonc, demeurant « à la Cosnardière, » d'une part, et Claude Bargerotte, fille de Charles « Bargerotte » et d'Isabel Carqueville, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'héritages à Pierre Rougeault, marchand à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, par Michel Hallier, charpentier à « Bievre-le-Chastel. » — Bail de 17 perches moins 1/4 de chenevière, à Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, à Fiacre « Réault, » boulanger à Breux, par « Thomas Aumont, » laboureur à « Boisy-soubz-Saint-Yon. » — Bail d'une quarte de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champtier « des Gry» modières, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 sous 6 deniers tournois, à Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice de Favières, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Transport du bail d'un moulin, sis en la paroisse de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers

de blé méteil, mesure de Châtres, à Marin Declefz, meunier à Breuillet, par Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Accord entre François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Mathurin Du Val, demeurant au même lieu, d'autre part. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Guillaume « Fau» veau, » laboureur à Breux, prend à bail, pour 2 ans, de noble dame, Marie Picart, « humble prieure du roial » monastère et couvent de Nostre Damme de la Saul» soie lès Villeguine, » 22 arpents 1/2 de terre labourable, sis en « la grande priuré de Rimoron, terroir de » Breulx, » moyennant une redevance annuelle de 8 setiers de blé méteil (23 novembre 1606). — Bail de 8 arpents de pré en une pièce, « qui est la Motte » de l'estang de Breux, » fait, moyennant un loyer annuel de 72 livres tournois, à Michel « Fauveau, » Jacques N. et Guillaume « Fauveau, » laboureurs à Breux, par Jacques « Bourdon, » receveur fermier de la terre et seigneurie de Saint-Yon. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 livres tournois passé, au profit d'Alain Boutet, marchand à Châtres, par Nicolas Prévost, vigneron aux « Conardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6220. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 au 26 décembre 1606. — Vente d'héritages, terroir de Breuillet, faite à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à « la » Boissierre, » paroisse de Breuillet, et Antoinette Larnier, sa femme. — Bail d'un moulin à blé sur la rivière d'Orge, paroisse de Breuillet, appelé le moulin de Brétigny, avec dépendances, fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et seigneurie de Saint-Yon. — Bail du revenu du temporel de la cure de Saint-Yon fait, moyennant l'obligation de satisfaire au service divin et une redevance annuelle de 13 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Jacques « Chenel » (al. Chenet), prêtre résidant à Saint-Yon, par Jean « Olivier, » curé de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de « Clément Legaillard, » prieur du prieuré de Châtres (18 décembre 1606). — Vente d'héritages « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon, faite à Jean « Coqueau, » laboureur à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, vigneron aux Cosnardières. — Bail d'un quartier de vigne en friche, vignoble de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres tournois, à Clément Broux, vigneron à Breuillet, par Guillaume Fouret ou Fouyet, manouvrier « au Buis» son, » paroisse de Saint « Morise. » — Bail de 3 arpents 4 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Jacques « Bourdon, » receveur fermier de la terre et seigneurie de Saint-Yon et Breuillet.

E. 6221. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1er au 29 janvier 1607. — Vente d'un quartier de terre sable, terroir de Breux, champtier « des Four» neaulx, » faite, moyennant 40 sous tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Étienne Brodeur, laboureur au même lieu. — Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 60 livres tournois, à Laurent Dutoc, laboureur à Breux, par « Claude Guycteau, » meunier au moulin de « Taillegrain, » paroisse de Saint-Sulpice-de-Favières, et Marie Goret, sa femme. — Renonciation à droit de propriété en faveur de Pierre Rozier, marchand à Breuillet, par Jean « Arnout, » maçon. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier « des grands fossés, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Contrat de mariage entre Charles Raguaine, laboureur à « Villelouvette, » fils de Christophe Raguaine et de Marie Godard, d'une part, et Claudine Perrin, fille de Jean « Perrin, » laboureur « à Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et de Françoise Lambert, d'autre part. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier 3 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Pierre Bonté, fils de feu Jean Bonté et de Jeanne Fauveau, demeurant à Jouy, d'une part, et Jeanne Fortin, fille de Louis Fortin et de feue Jeanne Fleurant, d'autre part. — Vente d'héritages à Jean Brodeur, maçon à Jouy, par François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie au même lieu. — Acte y relatif. — Bail de maison et jardin, à Jouy, fait à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. —

— Actes intéressant les familles Brodeur, Delaunoy, Sorieul, Bodault. — Vente d'héritages, sur la butte de Saint-Yon, faite, à Gérard Louvet, sergent huissier au bailliage de Saint-Yon, et Fleur-de-lis Durand, sa femme, par Pierre Ronssier, marchand à Breuillet, et Jacquette Courtin, sa femme.

E. 6222. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 28 février 1607. — Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champtier des Petits Bois, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Pollice, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Échange entre Simon Duchesne, vigneron à Égly, d'une part, Étienne Sorieul, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly, d'autre part. — Inventaire après décès de Claude Aubry, veuve de Julien Menestrier. La livre d'étain, 5 sous tournois; une petite potée de beurre salé estimée à 5 livres, avec le pot, 20 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 5 sous tournois ; le boisseau de fèves et petits pois, 6 sous tournois; 2 bagues d'argent, l'une dorée et l'autre non dorée, ensemble 15 sous tournois; 1 mine de blé méteil, mesure de Châtres, 55 sous tournois; 2 setiers de blé méteil, même mesure, 10 livres tournois ; 1 vache de 8 à 9 ans, 21 livres tournois; 2 poules, 16 sous tournois. — Vente d'héritages à Laurent « Dutoc, » laboureur à Breux, par Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron « à la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, Jeanne Levon, sa femme, et Jean Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Partage des biens de la succession Menestrier, et acte y relatif. — Bail de 5 arpents 1/2 de terre, dont 1/2 quartier d'aunaie, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres tournois, à Pierre Rongeault, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6223. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

4 au 31 mars 1607. — Obligation de 45 livres tournois, prix d'un cheval, passée, au profit de Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Marin Declef, meunier au moulin de Breuillet. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Michel Girard, vigneron à « Espinay-sur-Orge. » — Bail d'héritages, « proche le petit moullin de St-Yon, » fait à Jean « Cabué, » l'aîné, et Pierre Rongeault, laboureur en la paroisse de Saint-Yon. — Vente de 3 quartiers de terre et vigne, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, faite, moyennant 47 livres tournois, à Jean Ballut, vigneron à Saint-Yon, par Morin « Bézard, » marchand laboureur audit Boissy. — Accord entre Marin Declef, ci-devant nommé, d'une part, et Jean Macon, cordonnier à Breuillet, d'autre part.

E. 6224. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

16 au 25 avril 1607. — Vente de 60 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Clément, par Jean Mason, cordonnier à Breuillet. — Renonciation au bail du moulin de Breuillet, près Brétigny, en faveur de Jean Vaillant, meunier au moulin de Saint-Yon, près Breux, par Marin Declef, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet. — Abandon à l'église de Breuillet, par Guillemette Sorieul, femme de Louis Fortin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, de 33 perches de terre, terroir de Breuillet, données à ladite église par testament de Louis Mathieu, fils de ladite Sorieul. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoyne Picart, » curé de Breuillet (22 avril 1607). — Actes intéressant Claude Danbray, seigneurs de Bruyères-le-Châtel, les familles Lambert, Cabué, Levon, Guérin, Hénin, le moulin de Breux, l'église de Bruyères, etc.

E. 6225. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

6 au 24 mai 1607. — Contrat de mariage entre François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie, à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Sulpice Macquette ou Marquette, veuve de Jean Cousin, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux, d'autre part. — Actes intéressant les familles Cabué, Guérin, Rongeault, Guycteau, Réault, Pollice, Pierre « Bonjoy, » Boujon ou Boujoy, » praticien à Dourdan, Coqueau, Cosnard. — Accord entre Pierre Rozier, demeurant à Breuillet, d'une part, et Michel Poynet, manouvrier à « Villelouvette, » d'autre part. — Transfert de rente à Gillette Beauvais, veuve de Julien Beauvais, par « Vincent Pigeon, » vigneron à Égly. — Actes intéressant la famille Vaillant.

E. 6226. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

5 au 29 juin 1607. — Échange entre Pierre Rozier, marchand à Breuillet, d'une part, et François Picot, marchand à Boissy-sous-Saint-Yon, d'autre part. — Contrat de mariage entre Louis Liot, d'une part, et Denise Réault, fille de Denis Réault et de Marguerite Dadure, d'autre part. — Quittance de 12 livres tournois délivrée à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Vente à ce dernier, moyennant 100 sous tournois, d'un quartier de terre sablon, terroir de Breux, champtier « des Martinetz, » par Étienne Brodeur, charretier à Mauchamps. — Accord entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'un quartier de vigne, « vignol de Guiserré, » fait, moyennant une rente annuelle de 17 sous 1/2, à Nicolas Minier, demeurant à Guisseray, paroisse de Breuillet, par Guillaume « Fauveau, » demeurant à Breux. — Accord entre Nicolas Ballu, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Simon Sorieul, laboureur au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (25 juin 1607). — Contrat de mariage entre Pierre Marcoingnet, fils de feu Marin Marcoingnet et d'Anne Bartellot, demeurant à « la Sazarerie, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Marie Coicte, fille de feu Jean Coite (*sic*) et de Jeanne de Launoy, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet.

E. 6227. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

2 au 26 juillet 1607. — Échange entre Morin Declefz, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Masson, cordonnier à Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre Ravet, fils de Jean Ravet et de feue Marie Mandonnet, demeurant à Breux, d'une part, et Jeanne Vaillant, fille de feu Sulpice Vaillant et de Nicole Roger, « à présent » femme » de Jean Ravet, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, fait par « Macé Vaillant » ou Vaillent, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, à ses deux fils Charles et Pierre le Vaillant. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (26 juillet 1607). — Contrat de mariage entre Louis Jubin, vigneron à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Noelle Bucard, veuve de Pierre Badin, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part.

E. 6228. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

5 au 15 août 1607. — Renonciation à bail, en faveur de Gabriel Levon, demeurant à « Mauchamp, » par Pierre Rozier, marchand et laboureur à Breuillet. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 8 livres 10 sous tournois, au profit de ce dernier, par Jean Ballu, vigneron à Saint-Yon. — Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, transporte, à Guillaume Branchery, meunier au moulin « Brullé, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, le bail d'un moulin en la paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, à Jean « Pollisse, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Jean Plumereau, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Cousin, fille de feu Jean Cousin et de Sulpice Marquet, demeurant à Jouy, d'autre part.

E. 6229. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

9 au 30 septembre 1607. — Vente de 30 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 9 livres tournois, à Michel Clément, vigneron à Breuillet, par Jean « Réault. » — Bail de 35 arpents de terre labourable, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil et 2 boisseaux de seigle par arpent, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. — Bail d'héritages, par le même, à Marin Ravect, marchand à Angervilliers. — Bail de 18 arpents de terre labourable, à Breuillet, fait, à métayage, à Jean Levon, laboureur à « Chapitre, » paroisse de Breuillet, par Pierre Ronsier, marchand à Breuillet. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breuillet, appartenant à « Adrien Desmaleville, » duquel est receveur Me Jacques Bourdon. — Actes intéressant les familles Leconte, Harné (?), en mauvais état.

E. 6230. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

4 au 31 octobre 1607. — Actes intéressant les

familles « Lefébure, » « Loyn, » Ledourd, Genest, Dumas, « Vaultyer. » — Marché pour façons de 7 quartiers 1/2 de vigne, entre Nicolas de « Bize- » mont, » écuyer, s^r du Colombier en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Mathurin du Val, vigneron à Breuillet, d'autre part, à raison de 20 livres tournois par an et par arpent. — Vente de 5 quartiers 1/2 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 37 livres 10 sous tournois, à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Contrat de mariage entre Yon Piffret, fils de Pierre Piffret et de feue Jeanne Dugué, demeurant à Avrainville, d'une part, et Simonne Cosnard, fille des feus Marin Cosnard et Andrée Fouquin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Vente d'une quarte de pré, prairie de Jouy, faite, moyennant 7 livres tournois, à Arnoul Harvect, marchand à Jouy, par Guillaume Genès, manouvrier au même lieu. — Cession de bail à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Simon Sorieul, marchand au même lieu. — Transport de créance à François Modan, maçon à Jouy, par Charlotte Vaillant, veuve de Jacques Foucquin, demeurant au même lieu.

E. 6231. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au 27 novembre 1607. — Vente de droits successifs à Jacques Valbu, marchand en la paroisse « de » Nosse, lieu dit La Plessisierre, » par Martin du Tartre, marchand « à l'ostel Cochard, paroisse de Cou- » lonval. » — Actes intéressant les familles Harvé, Leconte, Ravet, Chauvillier, Hallier, Cabué. — Bail d'héritages à Charles Biéville, tailleur d'habits à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur à Breux. — Vente d'héritages à Clément Bezons, vigneron à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. — Vente d'un quartier de vigne, « vignol » de Breuillet, faite, moyennant 45 livres tournois, à Nicolas Fourect, marchand à Breuillet, par Denis « Réault, » demeurant à Jouy.

E. 6232. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1er au 27 décembre 1607. — Vente de 3 perches 1/2 d'aunaie en taillis, terroir de Saint-Yon, champtier de « la Fontaine, » faite, moyennant 40 sous tournois, à Denis « Pocquet, » l'aîné, demeurant à Boissy, par Pierre Tixier, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Ledourt, sa femme, se portant fort de Simon Ledourt, son frère. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Chenel, » vicaire de Saint-Yon. — Accord et conventions entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Marcongnet, laboureur à « la Sazarerye, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Guillaume « Mau- » clert, » demeurant en la paroisse de Breuillet, fils des feus Laurent Mauclert et Louise Ménager, d'une part, et Pasquière Moslard, fille des feus Didier Molard (*sic*) et Didière Marcoingnet, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Actes intéressant les familles Leconte, Rosier, Réault, Police, Vaillant, Denise. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle faite, au profit de l'église de Saint-Yon, par Claude Cabué, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. — Quittance de 32 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Marin Rottier, vigneron à Saint-Yon, par Jean « Perrin, » laboureur à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, susdite paroisse, en qualité de marguilliers de la fabrique de Saint-Yon. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier « des » Grois, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (26 décembre 1607). — Vente de 3 quartes de terre, terroir de Breuillet, champtier « des Quatre » Pommiers, » faite, par le susdit « Réault, » moyennant 4 livres tournois, à Pierre Vailliant, vigneron « à » la Badauldière, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Badault, Vaillant, Leconte, Olivier. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, par Simon « Canyvet, » marchand, bourgeois de la ville d'Étampes, pour un fief « appellé le fief des » Noes, autrement appellé le fief Godin, qui se con- » siste en sept arpens de terre, assis au terroir de » Mauchamp, près le boys des Nos... »

E. 6233. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1er au 31 janvier 1608. — Transfert de rente à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Étienne Brodeur, laboureur à Breux, et Regnée Doiteau, sa femme. — Accord entre « Macé Vaillant » ou Vaillent, demeurant à Breuillet, d'une part, et Jean Le Duc, vigneron au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Pi-

» cart, » curé de Breuillet (4 janvier 1608). — Autre entre Denis Réault, vigneron à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Richard Liot, tailleur d'habits « à la Boissière, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 6 livres 10 sous tournois, à René Breton, marchand à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Sulpice. — Vente de 7 perches de terre, aunaie, « au Pont du (*sic*) Pierre, » de Breuillet, faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Vaultier, marchand à Breuillet, par Jean Louin, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon. — Bail de 15 arpents de terre fait, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean « Delassus, » laboureur en la paroisse Saint-Denis « de La Norville. » — Accord entre Jean Levon, laboureur à Breux, d'une part, et Pasquière Réault, veuve de Didier Levon, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Actes intéressant les familles Marcongnet, Bargerotte, Maudant ou Modent, Dusol. 2 de ces actes, datés du 28 janvier 1608, portent, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet. — Vente de 7 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champtier « de la Grand Piesse, » faite, moyennant 40 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet.

E. 6234. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

9 au 28 février 1608. — Inventaire après décès de Jean Bonté, à Jouy, paroisse de Breux. La livre d'étain, 5 sous tournois ; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 110 sous tournois ; un petit cochon, 40 sous tournois. — Actes intéressant les familles Badault, Masson, Clément. — Inventaire après décès des époux Sulpice Réault, à Breux, et actes y relatifs. — Vente de 3 quartes de terre faite à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Vincent Hallier, vigneron à Breux, pour le prix de 10 livres tournois. — Échange entre Étienne Brodeur et Renée Doiteau, sa femme, laboureurs à Breux, d'une part, et Ambroise Besnard, vigneron à Saint-Sulpice de Favières, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, au lieu dit « la Souppane, » terroir de Breuillet, fait à Jean Piquet ou Pignet, meunier au moulin « de Guy- » seray, » paroisse de Breuillet, par Louis Fortin, marchand laboureur à Jouy. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, fait au susdit Fortin, par Simon Cosnard, marchand et laboureur audit lieu. — Inventaire après décès de Didier Levon, fait à la requête de Pasquière Réault, sa veuve, à Breuillet. La livre d'étain, 5 sous tournois ; le setier de blé méteil, 100 sous tournois ; le setier d'avoine, 60 sous tournois ; 8 boisseaux d'orge, 40 sous tournois ; 1 cent de bottes de paille de blé et avoine, 4 livres tournois ; 1 cent de bottes de foin, 4 livres tournois ; 7 poules, 1 coq, 3 canes et 1 canard, 55 sous tournois ; la livre de beurre et graisse, 4 sous tournois. — Accord et transaction entre la susdite Pasquière Réault, d'une part, et Michel Durand, laboureur à Torfou, d'autre part.

E. 6235. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

2 au 31 mars 1608. — Accord entre Pierre Rozier, marchand et laboureur à Breuillet, d'une part, et Jean « Vaultyer, » marchand au même lieu, d'autre part. — Vente de 3 perches de terre, terroir de Saint-Yon, champtier « des Barrideaulx, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Jean Cabué, le jeune, vigneron à Breuillet, par Jean Ravet, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages à Jouy, paroisse de Breux, fait à Guillaume Maugent, manouvrier à Jouy, par Guillaume « Mauclert, » laboureur à « Guisserré, » paroisse de Breuillet. — Échange entre Michel « Lemaire, » régisseur de la terre et seigneurie de Fontenay-les-Briis, d'une part, et Jacques Souchet, vigneron « à la Ro- » choise, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Bail de 20 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois par arpent, à Jean N., laboureur à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Sulpice de Favières. — Bail d'héritages, à Jouy, fait à Nicolas Bonté, laboureur audit lieu, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. — Bail de 22 arpents de terre, paroisse de Breuillet, fait, à raison de 29 sous tournois de loyer annuel par arpent, à Jacques Tonnellier et Pierre Marcongnet, laboureurs, par Nicolas de « Bizemont, » écuyer, seigneur du Colombier. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breuillet (16 mars 1608). — Bail d'héritages à Marin Declef, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Montfort-l'Amaury, et Perrine Piffret, sa femme. — Vente d'un demi-quartier de pré, prairie de Breuillet, « appellé le pré de la fontaine » près Chappitre, » faite, moyennant 12 livres 10 sous

tournois, à Jean Levon, laboureur à Breux, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Actes intéressant les familles Masson, Martin, Pollice, Hallier, Rottier, Vaillant, Lambot, Besnard, Doiteau, Beroust (al. Besoust), Sorieul, etc.

E. 6236. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

10 au 30 avril 1608. — Actes intéressant les familles « Bedeau, » Lambot, Hallier, Rottier, Bruyères, Rozier, « Coqueau. » — Échange entre Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'une part, et Claude Réault, veuve de Pierre Girard, d'autre part. — Vente d'héritages par la susdite Claude au susdit Denis. — Vente de part d'une mare, près « la Badodière, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Massé Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Jean Moson, cordonnier à Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jacques Beauvais, marchand à « Villecon- » gnin, » et à Toussaint « Cosnard, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, par François Modan, maçon à Jouy. — Vente de droits successifs à François et Pierre Mauden, père et fils, par Mathurin Duval et Louise Robinne, sa femme. — Contrat de mariage entre Nicolas Minier, d'une part et Marie Ravenet, d'autre part. — Vente de 17 perches d'aunaie, près Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Pierre Ravet, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, par Marin Declefz, demeurant au Pavé, et Fleurie Vaillant, sa femme.

E. 6237. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1er au 28 mai 1608. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champtier des « Ormetains, » fait, moyennant un loyer annuel de 30 sous tournois, à Robert « Hébert, » vigneron à Boissy, par « Yon Vailliant, » vigneron à Breux. — Échange entre Jean Loyn, vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'autre part. — Inventaire après décès de François Ledourt, fait à Breuillet, à la requête de Marie Ravenet ou Ravenel, veuve dudit Ledourt. La livre d'étain, 5 sous tournois. — Pierre Hailler, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, prend à bail, de Marin Fleurand, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, une vache, moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois. — Vente d'un arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 23 livres tournois, à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Sébastien Desjardins, boulanger à « Val- » legrand. » Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (6 avril 1608). — Actes intéressant les familles Vaillant, Fauveau, Hallier. — Bail d'héritages, à Feugères, fait à Abel Delacroix, vigneron à « Fougères, » par Michel « Fauveau, » laboureur à Breux. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, au profit de Jean « Leconte, » praticien à Saint-Sulpice, par Jean Seray, serviteur berger de Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Baul- » dricourt, » curé de Breux (13 mai 1608). — Vente d'un quartier de terre à jardin, à « la Boisierre, » paroisse de Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel Feugerre, vigneron à la Boissière, par Louis Vailliant, vigneron à « Basinfosse, » paroisse de Breuillet, et Mathurine Clément, sa femme. — Vente de 27 perches 1/2 de terre, terroir de la Boissière, champtier de « la Chevalerie, » faite, moyennant 7 livres tournois, au susdit Feugère, par Jean Lambot, marchand à Breuillet. — Contrat de mariage entre Pierre Lambot, le jeune, marchand à Jouy, d'une part, et Germaine Plesse, veuve de Jean Bonté, demeurant au même lieu, d'autre part. — Actes intéressant les familles Beroust, Sorieul, Police, Vaillant, etc. — Délivrance de legs fait à l'église de Breuillet, par Guillemette Sorieul. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breuillet (14 mai 1608). — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « la Motte Ville- » louvette, » par Jacques « Robert, » bailly de « Dolainville » et de Boissy-sous-Saint-Yon, demeurant à Bruyères-le-Châtel (20 mai 1608). — Vente de droits successifs à Pierre Rongeault, laboureur marchand à Feugères, par Robert Haillier, meunier au moulin « d'Amblinviller, » paroisse de Verrières. — Vente de 2 arpents de terre, terroir de Saint-Chéron, faite, moyennant 36 livres tournois, à Jean Courtin, manouvrier au « Gros buisson, » paroisse de Saint-Chéron, par Charles Béroust, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux.

E. 6238. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4°.

1er au 25 juin 1608. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour 40 perches de

terre faisant partie du fief « de la Motte de Villelou-» vette, » par Anselme « Coqueau, » marchand boucher à Étampes. — Inventaire après décès d'Henriette Lambert, fait au moulin de Breux, à la requête de Jean Vaillant, mari de ladite Henriette. La livre d'étain, 6 sous tournois ; la livre de lard, 3 sous 6 deniers ; le boisseau de noix, 5 sous tournois ; 2 truies et 9 cochons de lait, 10 livres tournois ; 1 grande truie avec 5 petits cochons de lait, 1 porc, 1 petite truie, ensemble 20 livres tournois ; 10 poules, poulets et coqs, 50 sous tournois ; 4 oies, 40 sous tournois ; 1 mulet, poil gris, harnaché 40 livres tournois ; 1 mulet, poil bayard, harnaché, 30 livres tournois ; 4 ânes à poil gris, 40 livres tournois, à raison de 10 livres tournois chacun. — Actes intéressant les familles « Lemaire, » Develle, Masson. — Contrat de mariage entre « Roul-» lin Galibois, » fils d'Augustin Galibois, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, d'une part, et Catherine Suard, fille de feu Méry Suard et de Germaine Collumbeau, de la paroisse de Breuillet, d'autre part.

E. 6239. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

3 au 22 juillet 1608. — Inventaire après décès de N. Bedeau, fait au Pavé, paroisse de Breuillet, à la requête de Nicolas Vaillant, son mari. La livre d'étain, 6 sous tournois ; 5 pièces de volailles, 25 sous tournois ; 1 panier 1/2 de mouches à miel, 60 sous tournois. — Bail d'héritages à Pierre Taissier, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Didier « Réault, » vigneron à Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, d'une part, et Louise Béroust, fille de feu N. Béroust, vivant, demeurant à Saint « Esvroul, » paroisse de Saint-Chéron, d'autre part. — Autre entre Jean Levon, laboureur « à Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Jeanne Le Fébure, veuve de Jean Gehan, demeurant à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. — Inventaire après décès de Guillemette Allot, fait à Jouy, paroisse de Breux, à la requête de Pierre Lambot, mari de ladite Guillemette. La livre d'étain, 5 sous tournois ; 1 cheval harnaché, 15 livres tournois. — Actes intéressant les familles Lambot, Nostre, Sorieul, Poisson, etc.

E. 6240. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 au 23 août 1608. — Vente de maison et dépendances, à Jouy, paroisse de Breux, faite à Jean Buard, laboureur à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breux. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « la Grange de Vilconnyn, » par noble homme Michel « Roger, » avocat au parlement de Paris, au nom et comme procureur de François Savary, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, seigneur de « Brefves et de Maulevrier, ambassadeur, » pour sa Majesté, devers sa Sainteté, » et par Anne de Thou, sa femme, « à cause d'elle, héritier en partye » de deffuntz messire Jean de Neufville, vivant, che-» valier, m^e d'hostel ordinaire du Roy, sieur de Chan-» telou, Bouconvillier, et de la Grange de Vilconnyn, » et dame Genneviefve Allard, ses aïeul et aïeule » (15 août 1608). La procuration, annexée à l'acte, est du 30 avril 1608. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Saint-Escobille, par « Denis Levassor, » receveur comptable de ladite terre et seigneurie, au nom et comme procureur substitué de François « d'Angienne, cheva-» lier, seigneur de Montjoy, baron de Monjay, capi-» taine de cinquante hommes d'armes des ordonnances » du Roy, maréchal de camp de ses armées, » au nom et comme procureur de Louise « d'Angienne, » sa fille, veuve de Louis Le Venier, vivant, seigneur de « la » Grossetierre et de Ste-Escobille » (19 août 1608). La procuration, annexée à l'acte, est du 5 août 1608. — Actes intéressant les familles Liot, Ragaine, Levon, Réault, Beauvoir, Cosnard.

E. 6241. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

13 au septembre 1608. — Actes, déchirés et maculés, qui paraissent intéresser les familles Fouret, Devillers, Sorieul, Fortin, « Bonjon, » praticien à Dourdan, etc.

E. 6242. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

Janvier 1614. — Ventes d'héritages faites par Denis Réault, vigneron en la paroisse d'Essonnes, à : Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, Breux et Breuillet; Jean « Vaillant, » vigneron à Breuillet. — Bail d'héritages à Guillaume Badault, vigneron à Breuillet, par Jean Masson, laboureur au même lieu. — Actes, déchirés et maculés, qui paraissent intéresser les familles Leconte, Cousin, Buard,

Beauvais, Aubry, Vaillant, Menestrier, etc. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à Girard « Lefébure, » vigneron à Breuillet, par Jean Masson, laboureur à Breuillet.

E. 6243. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4°.

1er au 26 février 1614. — Inventaire après décès de Martine Pollice, fait à Breux, à la requête de Simon Allot, époux survivant. La livre d'étain, 8 sous tournois ; la livre de beurre, 4 sous 6 deniers tournois ; 5 boisseaux de pois, 56 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 8 sous tournois ; 1 boisseau de gros pois, 16 sous tournois ; 1 petite truie avec 3 petits cochons de lait, ensemble, 8 livres tournois ; le setier d'avoine, 4 livres tournois ; le setier de seigle et méteil, 4 livres 10 sous tournois ; le setier d'orge, 4 livres tournois ; 12 charretées de fumier, 6 livres tournois ; 1 vache, 21 livres tournois ; le cent de bottes de foin, 4 livres tournois ; 1 « quocque » de vin blanc, 10 livres tournois. — Actes intéressant les familles Réault, Declef, Dadure, Fourest, Hébert, Pollice, Leduc. — Contrat de mariage entre Laurent Jubin, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fils des feus Adam Jubin et Fleurie Mesnager, d'une part, et Avoie Badain, fille des feus Pierre Badain et Noelle Buard, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent et 1 quarte de terre, terroir de Breux, champtier dit « la Grand Boulaie, » faite, moyennant 21 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume Genest, manouvrier, et Marie Fouquin, sa femme, demeurant audit lieu. — Actes intéressant les familles Sevaistre, Sinsart, Buard, Vaillant, Leduc. — Vente de 11 perches 1/4 de vigne, vignoble de Saint-Yon, faite, moyennant 11 livres tournois, à Antoine Pillas, laboureur fermier à Moret, paroisse de Saint-Yon, par « Jean Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Michelle Louyn, sa femme. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier dit « la Foucquinière, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean Masson, marchand à Breuillet, par Jean « Réault, » vigneron au même lieu. — Bail d'héritages à Jacques Dadures, marchand à Breuillet, par Pierre « Lambot, » laboureur à Boissy. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Cantin Declefz, meunier au moulin de la Folleville, paroisse de Breuillet, par Guillaume Mersier, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6244. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 24 mars 1614. — Vente d'un quartier 1/2 de pré, prairie de Breuillet, lieu dit les Petits prés, faite, moyennant 60 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Vente de la coupe de 3 arpents de bois taillis faite, moyennant 60 livres tournois, à Adam Symonneau, marchand à Dourdan, par noble homme François « De Sainct Pol, » écuyer, Sr de la Haye de Guillerville, demeurant à Guillerville. — Actes plus ou moins détériorés qui paraissent intéresser les familles « Louyn, » Levon, Fleurand, Sorieul, Jubin, Rouzier. — Vente d'un quartier 1/2 de vigne, vignoble de Saint-Yon, champtier « des Ormettains, » faite, moyennant 33 livres tournois, à Toussaint Orpin, vigneron à Boissy, par Jean « Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon.

E. 6245. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

6 au 28 avril 1614. — Actes plus ou moins détériorés, intéressant les familles Degouge, Louin, Vaillant, Boullion, etc. — Inventaire après décès de Michel Fauveau et Jeanne Lambot, sa femme, fait à Breux, à la requête de Pierre Fauveau, tuteur. La livre d'étain, 8 sous tournois ; la pinte d'huile de noix, 16 sous tournois ; la livre de graisse, 5 sous tournois ; la livre de lard, 4 sous 6 deniers ; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 110 sous tournois ; le setier d'avoine 100 sous tournois ; le setier de blé froment, prisé 6 livres 10 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 10 sous tournois ; le cent de fagots d'aune et orme, 4 livres 10 sous tournois ; 2 bagues d'or et 1 d'argent, ensemble 7 livres tournois ; 6 poules et 1 coq, ensemble 40 sous tournois ; 3 pintes de sel, 30 sous tournois. — Actes y relatifs. — Vente d'un quartier de terre à faire pâturage, sis aux Petits prés, près le moulin de Breuillet, faite, moyennant 20 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Jean Réault, vigneron à Breuillet. — Cession à Pierre Des Gouges, demeurant à Breuillet, par Jean Masson, demeurant au même lieu, de la moitié du bail du huitième de Breuillet, moyennant le payement trimestriel de 6 livres tournois.

E. 6246. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

2 au 31 mai 1614. — Actes plus ou moins détériorés, paraissant intéresser les familles Guiot, Séré, Meimant, Carpentier, Girard, Lefébure, Fauveau, Vacher. — Vente d'héritages à Breux, faite à Pierre Fauveau, laboureur à Breux, par Louis « Bedeau, » vigneron à la Norville. — Transport de rente à Simon Alot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Sulpice « Coiffier, » meunier à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Accord entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Rougeault, laboureur à Saint-Yon, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon (5 mai 1614). — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 16 livres tournois, par Claude Réault, veuve de Pierre Girard. — Vente d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Breuillet, champtier « de la Bi» gnonnière, » faite, moyennant 49 livres 10 sous tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Denis Réault, vigneron aux Bordes, paroisse « de Essonne. » — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à N. Meimat, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean Masson, laboureur à Breuillet, et Renée Réault, sa femme. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, par Jean Brodeur, maçon en grosse maçonnerie au même lieu. — Bail de 3 arpents de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 15 boisseaux de blé seigle, mesure de Châtres, à Louis « Le Dourt, » vigneron à Saint-Yon, par Denis « Le » Dour, » vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Louis Chaculier, fils de feu François Chacullier et de Berthelinne Breneault, en leur vivant, demeurant, à « Chalou-Sainct-Mars, » et « Perrainne » Dumas, fille de feu Étienne Dumas et d'Étiennette Genest, demeurant à la Tuilerie, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Actes intéressant les familles Fauveau, Jarles, Lambot, Bedeau, plus particulièrement relatifs à la liquidation de successions.

E. 6247. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1er au 30 juin 1614. — Bail de 5 arpents 23 perches de terre labourable et 11 perches de terre à chènevière, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Marin Ravet, laboureur à Breux, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Échange entre la fabrique de Breux, d'une part, et Jean Nostre, laboureur et marguillier de l'église dudit Breux. Parmi les signatures au bas de l'acte se trouve celle de Pierre « Bauldri» court, » curé de Saint-Martin de Breux (1er juin 1614). — Cession de bail d'héritages à Pierre Tremeau, vigneron « à la Savaterye, » paroisse de Breuillet, par Didier « Guilier, » vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet. — Vente d'héritages, à Breux, faite par Vincent Fortin, ci-devant nommé, et Mathurine Fauveau, sa femme, à Pierre Sainsart, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Bail de 7 quartiers de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux 1/4 de blé méteil « mestilion, » à Pierre Brodeur, laboureur à Breuillet, par Zacarie Climant, laboureur « à Brières-le-Cha» teau. » — Bail d'héritages, en la paroisse de Saint-Yon, fait à Charles Channion ou Chauvion, de la paroisse de « Sainct-Germain-de-Marthainy, au païs de » Perche, » par Jean Vaillant, l'aîné, meunier au moulin de Breuillet. — Actes plus ou moins détériorés intéressant les familles Girard, Fauveau, Durand, Marcongnet. — Testament de Jeanne Coqueau, femme d'Étienne Boullon, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. Donations à l'église de Saint-Yon, où la testatrice veut être enterrée. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon (17 juin 1614). — Vente de tout droit sur les héritages provenant de la succession de ladite Jeanne Coqueau, faite au susdit Étienne Boullon, par Gillette Coqueau, veuve de Sébastien Bourbon, demeurant à Égly. — Vente de 43 perches de terre, terroir de Breux, faite par le même Étienne Bourdon à Vincent Fortin, moyennant 34 livres 10 sous tournois. — Bail de 3 quartiers de vigne, vignobles de Saint-Yon et de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois, à Jean Bourdon, vigneron à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Davignon, fille de feu Philippe Davignon et de Jeanne Fessier, d'autre part. — Vente de 32 perches de terre et pré, terroir de Villeconin, faite, moyennant 10 livres 10 sous tournois, à Salomon Tifeneau,

vigneron à « Baingneux près Paris, » par Durand Regnard, vigneron « à Villeneufve, » paroisse de « Ville» congnin, » et Claudine Thiboust, sa femme. — Vente de droits successifs à Jean « Coqueau, » laboureur à Saint-Yon, par Maurice Beauvais, laboureur à « Chamtroppin, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 6248. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

6 au 29 juillet 1614. — Vente de 7 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 30 sous tournois, à Pierre Brodeur, par Jean « Réault, » vigneron à Breuillet. — Bail de 30 perches de terre, terroir de Breuillet, fait audit Brodeur, par Jean « Polise, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois. — Actes intéressant les familles Girard, Fauveau, Guérin, etc. — Contrat de mariage entre Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, d'une part, et Marie Le Roy, fille des feus Mathurin Le Roy et Didière Ménier, d'autre part. — Contrat de mariage entre Étienne Boullion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Marie Vaillant, fille de Louis Vaillant et de Simonne Béroust, demeurant à « Bassainfouse, » paroisse de Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (13 juillet 1614). — Vente d'une quarte de pré, à Jouy, faite, moyennant 13 livres tournois, à Pierre Bonté, laboureur à Breux, par Charles Béroust, marchand au même lieu. — Actes intéressant les familles Cosnard, Cousté, Badault, Duval, Sorieul. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief « Frimbault, » situé à « Chettainville, » par « Judic Goden, » veuve de Jacques de Voisins, vivant, écuyer, s[r] dudit fief (22 juillet 1614). — Marché de maçonnerie entre Étienne Pingault, maçon à Ollainville, d'une part, et Pierre « Lerahier, » procureur en parlement, « estans de présent à la maison de Se» gredz, » d'autre part.

E. 6249. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

3 au 31 août 1614. — Contrat de mariage entre Antoine Beauvés (?), fils de Pierre et de Simonne Marchandonne (?), demeurant au bourg Saint-Père, faubourg d'Étampes, d'une part, et Jeanne Réault, fille de Simon Réault et de Jeanne Girard, demeurant à Breux, d'autre part. — Bail de 3 arpents 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 55 sous tournois, à Laurent Rougeault, marchand à Saint-Yon, par Hugues « Lebrethon, » praticien à Saint-Sulpice. — Cession de bail à Denis Réault, par Girard Le Fenez, vigneron à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet. — Ventes d'héritages à Pierre Brodeur, manouvrier à Breuillet, par Jean « Réault, » vigneron au même lieu.

E. 6250. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 30 septembre 1614. — Cession d'héritages à Charles Vaillant, vigneron à « la Badauldière, » paroisse de Breuillet, par Mathurin du Val, vigneron à « Guiserré, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, « aux » Longchamps, » faite, moyennant 19 livres tournois, à N. Maynot, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean « Bedour, » maçon en grosse maçonnerie à « la » Boisière, » paroisse de Breuillet. — Bail de 7 perches de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle de 31 sous 7 deniers tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Pierre Ravet, vigneron au même lieu. — Vente d'un arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, champtier des Graviers, faite, moyennant 24 livres à N. Meynat, maître tailleur d'habits à Paris, par Henri « Clément, » laboureur à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme. — Bail d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breuillet. — Contrat de mariage entre Jean Beroust, vigneron à Montlhéry, fils des feus Michel Beroust et Aubine de Lescalle, en leur vivant, demeurant à Saint-Chéron, d'une part, et Jeanne Laigle, fille des feus Étienne Laigle et Jeanne Branchery, vivants, demeurant au Val-Saint-Germain. — Ventes d'héritages faites, par Denis Réault, demeurant « aux Bordes, » paroisse « de Essonne, » à Collas Fouret et Michel Poullice.

E. 6251. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1[er] au 24 octobre 1614. — Ventes d'héritages faites, par Denis Réault, laboureur aux « Bordes, »

paroisse « de Essonne, » à Jean Masson, laboureur à Breuillet et à Michel Poullice. — Baux divers faits par Michel Pollice, laboureur à Breuillet, à : Jean Le Duc, vigneron à Breuillet; Pierre Tremeau, vigneron à « la » Savarerye, » paroisse de Breuillet; Pierre Brodeur, vigneron à Breuillet; Mathurin Duval, vigneron à « Gisseré, » paroisse de Breuillet; Mathurin Levon, vigneron à Jouy, paroisse de Breux; Jacques Dadure, marchand à Breuillet. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, par Jean « Le Vassor, » praticien à « Essonne près Corbeil ». — Accord entre Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, et consorts, d'une part, et Jean Bourdon, de la même paroisse, et consorts, d'autre part. — Vente d'héritages, à Pierre Guiot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Buard, laboureur à Jouy.

E. 6252. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

2 au 27 novembre 1614. — Vente d'un demi-quartier vigne, gatine et friche, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d' « Es- » sonne. » — Vente d'héritages à Breuillet, faite par le même à Guillaume Mercyer, vigneron audit lieu. — Vente d'un arpent 1/2 quartier terre et vigne, terroir de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Guillaume Mauclair, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Notain, vigneron à « Arnis, » paroisse « de Brières-le-Chatelle ». — Vente d'héritages, à « Guisseray, » faite à Louis Tremeau, vigneron à « Avarville, » paroisse de « Bruières-le-Chastel, » par Guillaume Mercyer, ci-devant nommé. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Charles Bergerote, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Alain Hébert, laboureur à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (6 décembre 1614). — Bail d'un quartier de pré, prairie de Bruyères-le-Châtel, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Jean Jamet, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Nicolas Renodain, boucher à Malassis, paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Coiffier, de Martines, Leconte, Pillas, Lambot, Biéville, Seré, Pollise, etc. — Marché de culture de terre labourable entre Michel Legrand, marchand à « Guiserray, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, d'autre part. — Échange entre Louis « Le Dourt, » vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Jean « Cabué, » le jeune, vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail de 5 quartiers de terre, terroir de Saint-Yon, champtier de « la Chesnaye, » fait, moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois, au susdit « Cabué, » par Pierre Fauveau, laboureur à Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Sulpice, champtier des Graviers, faite, moyennant 8 livres tournois, à Jean Mathierre, vigneron à Saint-Yon, par Philippe Cousin, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. — Baux divers faits par Pierre « Bonjon, » praticien à Dourdan, à : Georges Guiot, vigneron à Saint-Yon; Morin Fleurend, meunier en la paroisse de Saint-Yon; Philippe « Aumont, » vigneron à Saint-Yon. — Bail de 5 quartiers 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous tournois, à Pierre Ballet, manouvrier à Saint-Yon, par Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice. — Contrat de mariage entre « Jacque Alorge, » fils de feu Jean Alorge et de Marie Bauchais, demeurant à Avrainville, d'une part, et Perrine Fauveau, fille des feus Michel Fauveau et Jeanne Lambot, d'autre part. — Actes intéressant les familles Bailly et Cailleteau.

E. 6253. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuillets in-4°.

9 au 28 décembre 1614. — Bail d'un arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champtier dit « le » Bordel, » fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Georges Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Chéron Doitteau, marchand au même lieu. — Vente d'une quarte de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres, à Jacques Le Dourt, laboureur, par Nicolas Le Maistre, tixier en toile à Jouy, paroisse de Breux. — Actes intéressant les familles Le Dourt, Le Maistre, Lambot, Masson, Levon, Fortin, Sorieul, Pollise, Buard, Beroust, Bieuville, Rougeault, Prévosteau, Réault, Vaultier, Develles. — Rétrocession de bail à Laurent Bonté, vigneron à Saint-Sulpice, par Mathurin Benoist, vigneron à Mauchamps. — Quittance de deniers à Jean « Leconte, » praticien à Boissy-sous-Saint-Yon, par Nicolas Prévost, demeurant « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ol- » livier, » curé de Saint-Yon (28 décembre 1614). —

Cession d'héritages, terroir de Jouy, faite à Jean Guérin, marchand à Jouy, par Jacques Vaillant, laboureur au même lieu.

E. 6254. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

2 au 31 janvier 1615. — Échange entre Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jean Buard, laboureur au même lieu, d'autre part. — Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite à Cantien Declef, meunier au moulin de la Folleville, paroisse de Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. — Ventes d'héritages faites par Michel Durand, laboureur à Torfou, à Jacques Souchet, vigneron à « la Rocherie, » paroisse de Breuillet; Charles Marcongnet, laboureur à « la Savarerye, » paroisse de Breuillet; Guillaume Réault, laboureur à Torfou; Jean « Polise, » marchand à Jouy, paroisse de Breux.— Échange entre le susdit Guillaume Réault, d'une part, et Roullain Vaultier, vigneron à la Rocherie, d'autre part. — Bail d'une vache à Jacques Chevallier, berger à Saint-Sulpice, par Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre. — Vente de 13 perches 1/2 quart de perche de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas Levon, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par « Pierre Louvet, » marchand cordonnier à Jouy, et Renée Demare, sa femme. — Bail d'héritages à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Pierre « Boujon, » praticien à Dourdan. — Bail d'un demi-quartier de vigne et 3 perches de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Jacques Ravet, laboureur à Saint-Chéron. — Cession d'héritages à Jean « Pillas, » greffier et tabellion au bailliage de Boissy, y demeurant, par Denis Réault, vigneron à Breuillet.

E. 6255. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

4 au 25 février 1615. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la seigneurie de « Richarville, » par « Esme de Cugnac, » écuyer, fils aîné de feu Paul de Cugnac, vivant, chevalier, baron « d'Ymonville, Rouvres, Richarville et Jouy, demeu» rant audit Jouy en Pithyvraie. » — Acte de souffrance pour fournir aveu et dénombrement de ce qui relève du seigneur de Saint-Yon, délivré à la requête de « Paul de Cugnac, » écuyer, seigneur de Rouvres et de Richarville en partie, frère d'Edme de Cugnac. — Vente de 60 perches de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 12 livres tournois, à Pierre Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Seray, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Michelle Loyn, sa femme. — Vente d'héritages, à Dampierre, faite par les mêmes à Marin Fleurent, meunier audit lieu. — Accord entre Antoine « Picard, » curé de Breuillet, les marguilliers et les principaux habitants de la paroisse de Breuillet, d'une part, et Alain Hébert, ci-devant marguillier de l'église de Breuillet, d'autre part, touchant la jouissance d'un reliquat de compte (10 février 1615). — Vente d'un tiers d'arpent d'aunaie, à Breuillet, près le pont de pierre, faite, moyennant 24 livres tournois, à Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d'Essonne, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. — Actes relatifs au partage des successions paternelle et maternelle entre Nicolas et Jean Vaillant, fils de Nicolas Vaillant et de Bonne Bedeau. — Vente de 3 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas N., par Denis Réault. — Transport de rente à Claude Le Dourt, laboureur à « la Charmoise, près » Fontenay-les-Bris, » par Jean « Riault. » — Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, faite, moyennant 30 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Polise, » marchand et laboureur à Jouy. — Transport de rente à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Riault. »

E. 6256. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1er au 29 mars 1615. — Vente d'un demi-quartier de terre à la Boissière, terroir de Breuillet, faite, moyennant 27 livres tournois, à Jean « Bedour, » maçon à la Boissière, par Jeanne Petit, veuve de Benard Andry, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages faits par Zacharie Clément, laboureur à Bruyères-le-Châtel, à Louis Quinerit, manouvrier à la Boissière; Jean « Bedour, » ci-devant nommé. — Renonciation à droit de propriété, en faveur de Guillaume Mercyer, vigneron à Breuillet, par Louis Tremeau, vigneron à « Avarville, » paroisse de Breuillet. — Inventaire fait à Breuillet, après décès de Jean Vaultier, à la requête de Perrine Robillard, sa veuve, remariée à Pierre

Degouge. La livre d'étain, 7 sous tournois. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 7 livres tournois, à Jean Mason, laboureur à Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron au même lieu. — Vente d'héritages, à Villouvette, paroisse d'Égly, faite à Charles Raguine, laboureur à Égly, par Christophe Raguine, laboureur à Villouvette. — Bail d'un quartier 1/2 de pré, aux Petits prés, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle de 3 livres tournois, à Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Riault, » ci-devant nommé. — Vente de 14 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 13 livres tournois, à Jean Le Duc, par Jacques Le Dour, laboureur à Jouy. — Vente d'une quarte de vigne en friche « gas- » tine, » vignoble « de Gisséré, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Guillaume Moclert, ci-devant nommé, par Pierre « Marcongnet, » laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. — Vente de 5 perches de vigne en friche « gastine, » vignoble de « Gisséré,» faite, moyennant 4 livres tournois, à Pierre Vaillant, vigneron à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, par le susdit « Moclert. » — Rétrocession d'héritages à Abel Delacroix, vigneron à Saint-Yon, par Jean Rottier, manouvrier à la Briche.

E. 6257. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

3 au 30 avril 1615. — Vente d'un tiers d'arpent d'aunaie, terroir de Breuillet, champtier des Petits prés, faite, moyennant 25 livres tournois, à Clément Béroust, vigneron à Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron au même lieu. — Bail de trois quartiers de vigne, terroirs de Saint-Yon et Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. — Délivrance de legs à la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Pierre Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, en exécution du testament de feue Jeanne Cocqueau, sa femme. — Vente d'héritages, « à Four- » chainville, » paroisse de « Villecongnin, » faite à Laurent Rougeault, marchand à Saint-Yon, par Tristan et Cantien Patoc ou Patot, vignerons audit « Four- » chainville. » — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breuillet, champtier de « Guyserré, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par « Macé » Vaillant, » manouvrier à Breuillet. — Transport de rente à Jean Lambot, marchand à Breuillet, par « Jehan Liger, » laboureur « à Grisy-en-Brye. » — Accord entre Vincent Fortin, marchand en la paroisse de Breux, d'une part, et Noël « Vacher, » laboureur à Breux, d'autre part. — Bail de 12 arpents de terre, aunaie et pâture, terroirs de Saint-Yon et Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres tournois, à Laurent Rougeault, ci-devant nommé, par Pierre Fauveau, laboureur à Breux. — Bail d'héritages, terroir « des Esmondans, » fait à Charles de Laselle, laboureur « aux Esmondans, » par Jacques « Besnard, » laboureur en la paroisse de « Sainct Sire. » — Vente d'héritages, par Louis Sorieul, ci-devant nommé, à Denis Bourdon, vigneron au faubourg Saint-Pierre-d'Étampes. — Actes y relatifs. — Bail d'un arpent de pré « aux estangs de Brys, » fait, moyennant un loyer annuel de15 livres tournois, à Pierre Balu, manouvrier en la paroisse de Saint-Yon, par Jacques « Poirier, » marchand à Châtres. — Vente de 10 perches d'aunaie, terroir de Breuillet, « proche la ferme du Chapitre, » faite, moyennant 7 livres tournois, à Denis « Louyn, » laboureur « au Chapitre, » paroisse de Breuillet, par Jean « Riault, » ci-devant nommé. — Actes intéressant les familles Ravet, Police, Buard, Chauvion, Boullon, Vaillant, Dadure, Robillard, Desgouges. — Bail de 7 quartes de vigne en friche, sans aucun échalas, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 60 sous tournois, à Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, par Nicolas Bonté, laboureur à Jouy.

E. 6258. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

2 au 25 mai 1615. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle passé, au profit de Jean Lambot, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Jean Courtin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Contrat de mariage entre Jean Courtain, vigneron à Jouy, d'une part, et Françoise Coudret, veuve de Mathurin Charpentier, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Guillaume Mengent, manouvrier en la paroisse de Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice. — Inventaire des meubles de Jean Courtin. La livre d'étain, 8 sous tournois ; 2 petits cochons, ensemble, 7 livres tournois. — Vente d'héritages à Pierre Bonté, laboureur à Jouy, par Vincent Fortin, marchand au même lieu, et Mathurine Fauveau,

sa femme. — Contrat de mariage entre Simon Vaillant, laboureur à Bruyères-le-Châtel, fils des feus Morin Vaillant et Marie Gier, en leur vivant, demeurant à Jouy, d'une part, et Mathurine Pollice, fille de Jean « Polise, » marchand à Jouy, et de Denise Ravet, d'autre part. — Actes relatifs à l'adjudication du bail des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Ces actes, datés du 10 mai 1615, portent, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Quittance de deniers délivrée à Guillaume Moclert, laboureur à Jouy, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Saint-Yon, champtier de Beauregard, faite, moyennant 8 livres tournois, à Louis Leschassier, notaire et secrétaire du Roi, demeurant à Paris, par Pierre Tessier, vigneron à Saint-Yon, et Jeanne Le Dourt, sa femme. — Bail de 2 vaches, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres tournois, à Louis Trimeau, manouvrier « à Verville, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet. — Bail d'un quartier de terre, terroir de Breux, champtier « de Becquerelle, » fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, à Jean Le Duc, vigneron à Breuillet, par Pierre Ginot, vigneron à Saint-Yon, agissant en qualité de marguillier de Saint-Yon. L'acte, qui est du 17 mai 1615, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Bail d'héritages à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Quentin Declef, meunier au moulin de « la Folleville, » paroisse de Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (24 mai 1615). — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, champtier « de » Vodron, » faite, moyennant 3 livres 16 sous tournois, à Charles Marcognet, laboureur « à la Savarie, » paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur « à la Boissière, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Boullon, Vaillant, Bargerotte, Hébert, Leconte, Chovion, Fleuraud.

E. 6259. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

4 au 29 juin 1615. — Bail des dîmes des grains appartenant à la cure de Breux sur le territoire de la paroisse, avec les dîmes de filasses au village de Jouy, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 muids de blé méteil, mesure de Châtres, 6 setiers d'avoine, même mesure, un cent de gerbes de « feurre » de blé, » et 6 gerbes « de feurre à escoller les vignes, » à Vincent Fortin, marchand en la paroisse de Breux, par Pierre « Bauldricourt, » curé de Saint-Martin de Breux. — Bail de 2 arpents de pré, à l'étang de Briis, fait, moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois, à Pierre Rougeault, laboureur à Saint-Yon, par Jacques « Poirier, » marchand hôtelier à Châtres. — Cession du bail des dîmes de grains de la cure de Breux par le susdit Vincent Fortin à Pierre Sainsart, meunier en la paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Breux, champtier « des Cordes, » fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Pierre Geufroy, manouvrier à Jouy, par Pierre Bonté, laboureur au même lieu. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Actes intéressant les familles Lemaistre, Girard, Le Dourt, Courtin, Masson, Réault.

E. 6260. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

2 au 12 juillet 1615. — Vente d'un tiers d'arpent de terre, terroir de Breux, champtier de « la Petite » Boulloye, » faite, moyennant 9 livres tournois, à Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, à Mauchamps, fait à Salomon de Beause, manouvrier audit lieu, par « Jacques Paleau, » charretier « au Gros Buisson, » paroisse de Saint-Chéron. — Bail des grains de dîmes appartenant à la cure de la Briche, à raison de 4 gerbes par arpent, fait, moyennant un loyer annuel de 110 livres tournois, à Jean Pichonnier, manouvrier à Rimoron, paroisse de Breux, par Mathieu « Le Gouz, » curé de la Briche. Cet acte, daté du 10 juillet 1615, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Bail d'héritages, à Jean-Soyhier, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly, par « Ni» colas Besnier, » vigneron en la paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Réault, Girard, Brodeur.

E. 6261. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

25 au 30 août 1615. — Vente de maison et dépendances à Breuillet, faite à Jean Masson, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. — Échange entre Morin Ravet, laboureur à Breuillet, d'une part, et Jacques Ravet, laboureur à

Saint-Chéron, d'autre part. — Contrat de mariage entre Robert Dangente, vigneron à Boissy, fils des feus Noël Dangente et Perrine Guérité, d'une part, et Nicolle Sybot, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part.

E. 6262. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

2 au 29 septembre 1615. — Inventaire fait à Jouy, après décès de Philippe Delaunoie, à la requête de Nicolle Sybaut, sa veuve. La livre d'étain, 4 sous tournois; 1 vache de 6 ans, 21 livres tournois; 3 chevaux harnachés, 72 livres tournois; le setier de blé froment et seigle, mesure de Châtres, 6 livres tournois; le setier d'avoine, même mesure, 7 livres tournois. — Vente de 24 perches de vigne en friche, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 20 livres tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. — Accord entre Madeleine Jousse, veuve de Jacques Du Val, demeurant à Breuillet, d'une part, et Allain Hébert, laboureur au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Pi» card, » curé de Breuillet (9 septembre 1615). — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breuillet situé à « Bréthigny, en la parroisse dudit Breullet, » apartenant à Mr de Paneville, » seigneur de Breuillet. — Inventaire fait au moulin de Breuillet, à la requête de Mathurin Levon, après décès de Jean Vaillant et Henriette Lambert. La livre d'étain, 7 sous tournois; la graine de chanvre, 9 sous tournois la livre; le cent de foin, 9 livres tournois; 4 « oayes, » 2 poules et 1 coq, ensemble 60 sous tournois; 4 petits cochons, 100 sous tournois. — Vente de 7 perches de terre, à Breuillet, faite, moyennant 19 livres tournois, par Jean « Riault, » ci-devant nommé, à Perrine Robillard, femme séparée de biens de Pierre Desgouges, demeurant à Breuillet. — Vente d'héritages, à Breuillet, faite par le même à Jean Police, marchand à Jouy. — Prise à ferme de la récolte du gland dans les bois « du » Boulet, » moyennant 6 boisseaux de gland et 60 sous tournois de loyer annuel, par Sulpice Bayer, vigneron « à la Soupane, » paroisse de Breuillet. — Vente de 46 perches de terre, terroir de Saint-Yon, « champtier et » près les vignes des estangs, » faite, moyennant 28 livres 10 sous tournois, à Pierre Ravet par Jacques Ravet, le premier, laboureur à Saint-Chéron, le second, vigneron à Breuillet. — Vente de 4 perches de terre à jardin, à Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean « Pollise, » marchand à Jouy, par Jean « Riault, » ci-devant nommé. — Ratification, par Denise Réault, d'un acte passé entre Guillaume Mersier, son mari, vigneron à Breuillet, d'une part, et Mathurin Du Val, d'autre part.

E. 6263. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

6 au 30 octobre 1615. — Vente d'un arpent 4 perches de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 72 livres tournois, à Martin Lambieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles Beroust, laboureur au même lieu, et Jeanne Lesage, sa femme. — Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Jean « Vaillant, » le jeune, marchand à Breuillet, par Jean Masson, laboureur au même lieu. — Accord entre Louis Vaillant et Clément Béroust, son beau-frère. — Vente de 30 perches de terre, avec clôture de haie vive, terroir de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, au susdit Clément Béroust par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet.

E. 6264. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

3 au 30 novembre 1615. — Contrat de mariage entre Pierre Pihorel (*sic*), laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, fils de Mairin Pinorel (*sic*), laboureur « à Mesnil Glaise en Normendye, » et de feue Berthine Vitra, d'une part, et Gabrielle Ollivier, fille de feu Jacques Ollivier, vivant, demeurant en la paroisse de Saint-Yon, et de Françoise Martin, d'autre part. Parmi les signataires de cet acte on voit Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, « oncle germain, » de la future. — Bail du revenu temporel du bénéfice-cure de la Briche, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Pierre « Mercier, » prêtre, demeurant à Bruyères-le-Châtel, par Mathieu « Le» gouz, » curé de la Briche, y demeurant (5 novembre 1615). — Vente de 16 perches de vigne, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, faite, moyennant 60 livres tournois, à Jean Jolivet, marchand boucher audit Boissy, par Simon Delaitz, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre « Pierre Leconte, » compagnon meunier au moulin de Breuillet, fils de Jean Leconte et de Jeanne Lemestre, demeurant à Pontoise, d'une part, et Marie Le Roy, fille de feu Jean Le Roy et de Perrine Robillard, mariée en secondes

noces à Pierre Degouges, demeurant à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (17 novembre 1615). — Vente de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 216 livres tournois, à Pierre Leconte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, par Jean « Levassor, » praticien à Saint-Sulpice.

E. 6265. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

4 et 8 décembre 1615. — Inventaire fait à Jouy, paroisse de Breux, après décès de Jean Courtin. La livre d'étain, 7 sous tournois; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 100 sous tournois ; 1 vache, 10 livres ; 1 âne, 8 livres tournois. — Vente de 5 quartiers 8 perches 1/3 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 14 livres tournois, à Jean Boullon, marchand aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet.

E. 6266. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

6 au 31 janvier 1616. — Bail d'un clos planté en arbres fruitiers contenant, en fond de terre, 50 perches, au lieu de « la Sazardière, » fait, moyennant un loyer annuel de vingt-sept livres, à Jean « Cabué, » l'aîné, hôtelier à Saint-Yon, par Chéron Doitteau, marchand à Saint-Sulpice. — Vente de terrain à la Boissière, paroisse de Breuillet, faite à Denis Quignery, manouvrier audit lieu, par Henri « Clément, » laboureur au même lieu, et Perrine Charpentier, sa femme. — Vente d'héritages, terroir de Saint-Sulpice, faite à Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice, par Jean Guérin, marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Ventes d'héritages faites, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet, à : Alain Hébert, marchand au même lieu ; Jean Masson, laboureur au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle passé, au profit de Didière Cosnard, veuve de Jacques Bauvais, demeurant à Jouy, par Louis « Mesnager, » laboureur à la « Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Accord entre Laurent Rougeault, marchand à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, et Jean « Petit, » sergent au même bailliage. — Bail d'héritages, à Jouy, fait à Simon Vaillant, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Louis « Mes» nager, » ci-devant nommé. — Bail de 5 arpents 1/2 de terre et 1 quartier de vigne, terroir de « Varville, » paroisse de « Fontenoy, » fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Marin Navière, vigneron audit lieu, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux.

E. 6267. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1er au 27 février 1616. — Vente d'héritages, à Saint-Yon, faite à Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre Rougeault, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, et Andrée Delanoix, sa femme. — Bail d'héritages, à Feugères, fait à Pierre Pihorel, manouvrier à Saint-Yon, par Chéron Doitteau, marchand à Saint-Sulpice. — Vente d'un quartier de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 14 livres tournois, à Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, par Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice. — Bail d'héritages à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait à Étienne Pihoret (*sic*), manouvrier à Saint-Yon, par Louis Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, et Louis Jubin, vigneron audit Dampierre. — Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breux, champtier de « la Ma» honnière, » faite, moyennant 130 livres tournois, à Pierre Sainsart, meunier en la paroisse de Saint-Yon, par Jean « Polise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Partage entre Étienne Bouillon, vigneron à Dampierre, et Mathurin « Belin, » cordonnier à Châtres. — Pièce y relative. — Échange entre Jacques Ravet, demeurant à Saint-Chéron, d'une part, et Charles Ravet, vigneron à Breux, d'autre part. — Quittance de 24 livres tournois délivrée à Jeanne Le Moire, fille de feu Jean Le Moire, par Jacques Cousture, vigneron à « Mauchamp. » — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champtier « du » Buisson Rondeau, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Pierre Sainsart, meunier au moulin de Dampierre, par Pierre Mesnager, manouvrier à Breux, et Martine Lambot, sa femme. — Vente d'héritages, à Saint-Chéron, faite à Regnault Gier, laboureur à Saint-Chéron, par Charles Ravet, vigneron à Breux, et Charlotte Souchet, sa femme. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breux, « chantier et près » l'estang de Briis, » faite, moyennant 80 livres tournois, à Pierre Sainsart, ci-devant nommé, par Vincent Fortin, marchand à Jouy. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breux, champtier « des Fontenelles, »

faite, moyennant 15 livres tournois, à Robert Dangente, marchand, par Jean Brodeur, maçon « au » Pond neuf, » paroisse de Breux, et Cantienne Laulnoy, sa femme. — Vente de 4 perches 2/3 de pré, terroir de Breuillet, « au dessoubz de la butte Réault, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean « Pillas, » greffier et tabellion au bailliage de Boissy, par Étienne Bouillon, vigneron à Dampierre.

E. 6268. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 20 mars 1616. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous tournois passé, au profit de Pierre Lambot, laboureur à Boissy, par Madeline Jousse, veuve de Jacques Duval, demeurant à Breuillet. — Acte y relatif. — Bail de 7 arpents de terre labourable, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Jean « Vailliant, » marchand, par Jean Masson, laboureur. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 sous tournois passé, au profit de Pierre Lambot, par Fiacre « Réault, » vigneron à Jouy, paroisse de Breux. — Inventaire après décès de Georges N. et Jeanne Buard, sa femme. La livre d'étain, 4 sous tournois. — Renonciation à droit de propriété en faveur de Charles Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Predan, tailleur d'habits « à Villecognin. » — Cession de bail à Jacques Ravet, laboureur à Saint-Chéron, par Pierre Mesnager, manouvrier à Breux. — Contrat de mariage entre Henri Sorieul, fils de Louis Sorieul, laboureur à Jouy, et d'Avoye Badin, d'une part, et Ysabel Dadure, fille de Jacques Dadure, marchand à Breuillet, et de Marie Suard, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente en faveur de Pierre « Lambot, » par Nicolas Minier, vigneron à « Guisseray, » paroisse de Breuillet. — Bail de 6 arpents de terre labourable, appartenant à l'église Saint-Martin de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 18 livres tournois, à Simon Vaillant, laboureur à Breux, par les marguilliers Vincent Fortin et Marin Ravet.

E. 6269. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

4 au 27 avril 1616. — Vente de 7 perches de terre plantées en bois, aux Cosnardières, faite, moyennant 12 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Vincent Cabué, vigneron au même lieu. — Échange entre Étienne Bouillon, vigneron au susdit Dampierre, d'une part, et Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'autre part. — Bail de 8 arpents de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Jean Quirain, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Claude Bergerote, veuve de Jean Buard. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champtier des « Ormetains, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Pierre Hailler, vigneron à « Ville- » louvette, » paroisse d'Égly, par Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice. — Bail d'héritages, terroir de Jouy, fait à Jean Levon, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Chéron Doitteau, marchand à Saint-Sulpice, « Jehan Liger, » charretier, et consorts. — Vente d'héritages, terroir de Jouy, faite à Simon Allot, marchand à Jouy, par Charles Béroult, marchand au même lieu, et Jeanne Le Sage, sa femme. — Contrat de mariage entre Guillaume Curet, vigneron à Égly, d'une part, et Marie Fouquin, veuve de Guillaume Genest, demeurant à Jouy, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Jean Le Ducq et Nicolas Levon, son gendre, vignerons à Breuillet, par « Paul Pernot, » marchand mercier à Bruyères-le-Châtel. — Vente d'un demi-arpent 2 perches de terre, terroir de Jouy, champtier des vignes de Jouy, faite moyennant 50 livres tournois, à Simon Alot, par Jean « Polise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Vente d'un quartier d'aunoie, terroir de Jouy, faite, moyennant 36 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, par Jean Boullon, marchand tuilier, aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron. — Vente d'un demi-quartier de vigne en friche, vignoble de Saint-Sulpice, faite, moyennant 4 livres 10 sous tournois, à Ambroise Bénard, vigneron à Saint-Sulpice, par « Jehan Audry, » laboureur « aux » Esmondans, » paroisse « de Souzy. » — Bail d'héritages, à Saint-Sulpice, fait à Jacques Chevallier, manouvrier audit lieu, par Guillaume Hamme, laboureur « à Erpanty, » paroisse de Bruyères-le-Châtel. — Bail d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Étienne Byhoret (*sic*), manouvrier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Jacques Dadure, marchand à Breuillet. — Inventaire fait à Jouy, après décès de Guillaume Genest, à la requête de Marie Fouquin, sa veuve. La livre d'étain, 7 sous tournois; 1 vache de 11 ans, 18 livres tournois. — Bail d'héritages à Étienne Pihoret (*sic*), manouvrier à Dampierre, par Philippe Chenevière, laboureur à Souzy. — Vente d'héritages à

Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, par Pierre Mesnager, vigneron à Breux. — Vente d'une perche de terre « ormoye, » terroir de Saint-Yon, champtier dit « la Grosse haye, » faite, moyennant 20 sous tournois, à Philippe « Aumont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean « Seray, » vigneron à Dampierre. — Accord et transaction entre Jean Leduc, vigneron à Breuillet, d'une part, et Étienne Boullon, vigneron à Dampierre, Henri Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, et Jean « Bourdon, » tailleur d'habits à Brétigny, d'autre part : cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (26 avril 1616). — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breux, appartenant à Marie Daubray, femme de Louis Lecirier, chevalier, s[r] de Neufchelles. — Acte y relatif.

E. 6270. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

5 au 29 mai 1616. — Bail de 6 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres tournois, à Jean Lambot, marchand à Breuillet, par Claude Le Dourt, laboureur « à la » Chairmoise, » paroisse de Fontenay. — Bail de 6 perches de terre en jardin planté d'arbres fruitiers, à Jouy, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, à « Loys Bourdier, » tixier en toile à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume « Moclert, » laboureur au même lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Sulpice, champtier dit « le Pet-au-Diable, » faite, moyennant 48 livres tournois, à André Bruières, vigneron à Saint-Sulpice, par Pierre Guitteau, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 2 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 4 livres tournois, à Charles Ravet, vigneron à Breux, par Vincent N., marchand au même lieu. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, partie plantée en bois, à Rimoron, lieu dit « la » Velliniére, » faite, moyennant 25 livres 15 sous tournois, à Vincent Fortin, marchand, par Nicolas Le Maistre, tixier en toile, à Jouy. — Acte y relatif. — Vente d'un demi-arpent 4 perches de terre, terroir de Breuillet, champtier des « Graviers, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Charles Bergerotte, par Nicolas Fouret, marchand à Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Jouy, champtier « des Cordes, » faite, moyennant 11 livres tournois, à Sébastien Sorieul, marchand laboureur à Jouy, par Maurice Beauvais, laboureur « à Champtropin, » paroisse de Saint-Chéron. — Cession de bail d'héritages appartenant au monastère « de la Sausoie prez » Villeguines prez Paris, » faite à Simon Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, par Pierre « Fau- » veau, » et consorts. — Échange entre Louis Vaillant, demeurant « à Bassainfosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Étienne Boullion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Vente de 63 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 60 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, demeurant à Breux. — Contrat de mariage entre « Simon Souchet, » vigneron, fils de Jacques Souchet, vigneron « à la Rocherye, » paroisse de Breuillet et de Michelle Vaillant, d'une part, et Marie Réault, fille de Jean « Riault, » laboureur à Breuillet, et de Didière Couelte, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, champtier dit « Beau » regard, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6271. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 29 juin 1616. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois ou un veau, au choix du bailleur, fait à « Jean Seray, » vigneron à Saint-Yon, par Jan Loyn, vigneron à Boissy. — Bail de 6 arpents de terre labourable, aunaie et pâture, terroir de Saint-Yon, fait à Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, et Laurent Rougeault, marchand laboureur à Saint-Yon, par Claude Bergerotte, veuve de Jean Buard, demeurant à Jouy moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux 1/2 de blé méteil, mesure de Châtres, par arpent. — Échange entre « Anes Memart, » maître tailleur d'habits à Paris, représenté par Antoinette Pate, sa femme, d'une part, Jean Levon, laboureur à Jouy, et Charlotte Vaillant, sa femme, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, lieu dit la Vieille vigne, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. — Bail d'héritages à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Laurent Jubin, meunier au moulin de « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Actes intéressant les familles Fouquin, Fortin, Bonté. — Bail d'héritages à Robert Dangente par « Jehans Pollice, » marchand à Breuillet. — Vente

d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 54 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, femme de Laurent Dutoc, demeurant à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice. — Accord entre les héritiers de Jeanne Sorieul, en son vivant, femme de Jean Noustre, laboureur à Jouy.

E. 6272. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

4 au 26 juillet 1616. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 10 sous tournois, à Étienne Boulion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Étienne Pihoret, manouvrier à Breux. — Vente de 3 quartes de terre, terroir de Breux, champtier dit « la Grande pièce, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Sébastienne Fauveau par Jean Levon, laboureur, et Charlotte Vaillant, sa femme.

E. 6273. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 27 août 1616. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Henri « Clément, » laboureur « à la Bois- » sière, » paroisse de Breuillet, par « Annet Meimat, » maître tailleur d'habits à Paris. — Pierre « Bauldri- » court, prebstre, cy-devant curé de Breux, » vend à Jean Laisné, « à présant curé dudit lieu de Breux, de- » mourant à Boissy-soulz-Sainct-Yon,... les meubles » qui ensuivent, assavoir : ung bahut fermant à clef; » ung coffre de bois de chesne aussy fermant à clef; » une espinette ; douze livres ou environ de vesselle; » une couverture de laine verte; dix drapz telz quelz; » trois serviettes; ung ciel de thoille de chanvre » avec deux custoddes ; une petite orloge et une cuve » abattue avec sept tonneaux futailles à geullebée » (gueule bée), » le tout moyennant 60 livres tournois; (17 août 1616). — Cession à Pierre Doitteau, laboureur à Breux, par Jeanne Ledourt, femme de Michel Girard, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, de dommages-intérêts que ledit Girard pourrait demander à Pierre Bauldricourt, ex-curé de Breux, Fiacre Réault et Jean Bourdon pour excès commis contre sa personne. La cession est faite avec l'autorisation du mari et moyennant la somme de 150 livres tournois. Parmi les signataires de cet acte on remarque Jean « Olli- » vier, » curé de Saint-Yon, et Joachim « Coulaud, » maire d'Égly (22 août 1616). — Acte y relatif. — Vente de 5 quartiers d'aunaie en une friche, terroir de Breux, lieu dit « le petit Grain d'or, » faite, moyennant 33 livres tournois, à Jean Lambot, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy. — Acte y relatif. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon « pour » raison du fief du boys des Noiés, » par François « Petitpère, » demeurant à Bonnes, fondé de procuration de Jacques René de Ligneville, chevalier, baron de Vannes, gouverneur de la ville de Toul, lequel venait d'épouser Marie Brisson (27 août 1616). A la suite de cet acte est la copie de la procuration passée, le 15 juillet 1616, par-devant François Daulnoy, notaire royal à Bonnes, bailliage d'Étampes.

E. 6274. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

8 au 29 septembre 1616. — Partage entre Jacques et Simon Vaillant, laboureurs à Jouy, paroisse de Breux. — Renonciation à droit de propriété par Jean « Pollise, » marchand et laboureur à Breuillet, en faveur de Simon « Souchet, » vigneron à « la Roche- » rye, » paroisse de Breuillet. — Vente de 30 perches de terre ou aunaie, « cloz à fossez et hayes vives, dans » lesquelz y a plusieurs arbres fruictiers et autres, » assis près le pond de pierre, terroir de Breullet, » faite, moyennant 30 livres tournois au sus-nommé Simon « Souchet, » par Clément Béroust, laboureur de vigne à Brétigny, paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Charles Biéville ou Bréville ou Breuille, tailleur d'habits à Breux, par Jean Lambot, marchand à Breuillet. — Inventaire après décès de Jean Buard, fait à la requête de Claude Bergerotte, sa veuve. La livre d'étain, 7 sous tournois; 1 petit porc, 60 sous tournois; le setier de méteil, 4 livres tournois; 1 cent de bottes de foin, 4 livres tournois. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 20 livres tournois, à Jean André, manouvrier au moulin de la Folleville, paroisse de Breuillet, par Jean Jamet, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Guillemette Petit, sa femme.

E. 6275. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

2 au 26 octobre 1616. — Vente de 7 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 19 livres tournois, à Simon Souchet, vigneron à « la » Rocherye, » paroisse de Breuillet, par Perrine Robillard, femme séparée de biens de Pierre Degouges,

demeurant à Breuillet. — Contrat de mariage entre Pierre « Mémat, » maître tailleur d'habits à Paris, fils d'Annet Mémat, aussi tailleur d'habits à Paris, et d'Antoinette Patte, d'une part, et « Saincte Beauvois, » fille de feu Jacques Beauvois (*sic*) et de Didière Cosnard, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Boissy, fait à Robert Dangente, marchand en la paroisse de Breux, par Martin Lambieux, marchand à Jouy. — Bail d'héritages, à Jouy, fait à Jon (*sic*) Rozier, manouvrier audit lieu, par Sébastien « Aubry, » laboureur « à » Mauchamps. » — Bail de 3 quartiers de terre, terroir de Souzy, fait à Philippe Chenevière, laboureur au dit lieu, par Auger « Boysnet, » prêtre, curé « de Chas- » tenet en Beaulce, » moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (7 octobre 1616). — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous tournois passé, au profit de Jacques Allorge, laboureur à Avrainville, par Fiacre « Réault, » vigneron à Jouy. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois, à Jacques Chevallier, manouvrier à Saint-Sulpice, par Guillaume Hamet, laboureur « à Erpanty, paroisse » de Bruières-le-Chastel. » — Bail d'un arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Saint-Yon, champtier dit « la » Chesnaille, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres 10 sous tournois, à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Pierre « Boujon, » praticien à Dourdan. — Bail d'héritages à Jean Dunot, tailleur de grès, à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages, à Breuillet, fait à Michel Poullice, laboureur audit lieu, par Jean « Riault, » vigneron « à Yvery-sur-Seine. » Cet acte porte, entre autres signatures, celles de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux, et Antoine « Picard, » curé de Breuillet (22 octobre 1616). — Bail du moulin de Saint-Yon avec ses appartenances et dépendances, fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres tournois, à Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, par Jacques « Bourdon, » chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi du nombre des 120 privilégiés, demeurant à Boissy, au nom et comme procureur du baron de Saint-Yon. — Prisée et estimation des ustensiles dudit moulin.

E. 6276. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

2 au 30 novembre 1616. — Échange entre Charles Marcongnet, laboureur en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Guillaume « Moclerc, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Actes intéressant les familles Police, Vaillant, Leconte, Buard, Guyot. — Inventaire après décès de Nicolas Bonté et Henriette Buard. La livre d'étain, 7 sous tournois; 3 paniers de mouches à miel, 6 livres tournois ; le setier de blé méteil, 4 livres tournois. — Bail d'héritages, à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait à Étienne Pihoret, manouvrier à Breux, par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Quittance de 24 livres tournois, prix d'un mulet, délivrée à Jacques Maugé, meunier au moulin de Breuillet, par Jean Tiboust, demeurant aux « Émondens. » — Vente de 4 perches 1/2 de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite à Philippes Cousin par Charles Cousin, tous les deux vignerons à Saint-Sulpice, pour le prix de 3 livres tournois. — Vente d'un demi-arpent de terre, partie plantée en bois, terroir de Jouy, champtier « des Fon- » tenelles, » faite, moyennant 33 livres tournois, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Pierre Mesnager, manouvrier à Breux. — Vente de 22 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 5 livres tournois, à Louis Hébert, laboureur à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. — Accord entre Marin Rottier, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, et Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Mesnager, vigneron à Breux, d'autre part. — Acte y relatif. — Rétrocession d'héritages à Noël « Vacher, » laboureur à Breux, par Michel Girard, vigneron à Jouy. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Henri Sorieul, par Alain Hébert, laboureur audit lieu. — Actes intéressant les familles Bouillon, Sorieul, Fouret, Tremeau, Pichoneau, Pompéry. — Partage entre les enfants de Jean Bonté et de Jeanne Fauveau.

E. 6277. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1er au 28 décembre 1616. — Vente d'héritages à Jean Poullice, marchand et laboureur à Breuillet, par Jacques Vaillant, laboureur et meunier, demeurant au « petit moullin de Breulx, apartenant à Monsieur le » baron de Paineville. » — Échange entre Jacques de Laselle, laboureur à la Briche, d'une part, et Charles de Laselle, laboureur « aux Esmondans, » paroisse de la Briche, d'autre part. — Actes intéressant les familles Sorieul, Dadure, Leconte, Doiteau. — Contrat de mariage entre Jean Baron, fils de feu Jean

Baron et de Marie Vodron, demeurant « à la Ronsière, » paroisse de « Fontenet-les-Bries, » d'une part, et Perraine Ravet, fille de feu Jean Ravet et de Marguerite Poirier, demeurant à Breux, d'autre part. — Vente de 2 arpents 15 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 61 livres tournois, à Charles Bergerotte, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Richard Liot, tailleur d'habits à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, et Jeanne Qinirie, sa femme. — Transport de vente à Simon « Souchet, » vigneron à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. — Contrat de mariage entre « Ollivier Jouy, » dit la Garenne, maître d'hôtel du sieur de Vaucelas, demeurant à Lenainville en la maison dudit sieur, d'une part, et Didière Cosnard, veuve de Jacques Beauvais, demeurant à Breux, d'autre part. — Vente de 18 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 18 livres tournois, à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 16 perches de terre à Chenevière, à Saint-Chéron, faite, moyennant 54 livres tournois à Cantien Robillard, manouvrier à Saint-Chéron, par Jean Brethon, marchand à Saint-Sulpice. — Bail de 2 arpents 3 quartiers 1/2 de terre et saussaie, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 60 sous tournois, à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Jean « Riault, » laboureur au même lieu. — Prisée et estimation du moulin de Villouvette. — Bail dudit moulin et de ses appartenances, fait à Pierre Sinssard, meunier, et Hubert Sinssard, son frère, meunier au moulin de Breux, par Antoine Pillas, laboureur, fermier à Moret, au nom et comme se portant fort de noble homme Isaac de Martines, conseiller au Parlement de Bretagne, sieur de Moret et « Villelouvette, » à la charge, entre autres, de payer, « suivant l'ancien » bail à rente du dit moullin du deulxième juillet » 1487, » 2 muids de blé, mouture, mesure de Moret, faisant 22 setiers, mesure de Châtres. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Charles Ravet par Pasquière Sorieul, veuve de Marin Ravet, demeurant à Breux.

E. 6278. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

2 au 25 janvier 1617. — Cession de bail à Pierre « Le Roy, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, par Laurent Jubin, meunier en la paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un arpent de terre, près Dampierre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Étienne Pihoret, manouvrier à Dampierre, par le susdit Pierre « Le Roy. » — Vente d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 140 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, femme de Laurent Dutoc, par Simon Vaillant, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, champtier de « la Grand » pièce, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Didier Ragaine, vigneron à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, par Jacques Souchet, vigneron à « la Rochérie, » paroisse de Breuillet. — Inventaire des verrous, serrures, etc., des portes et fenêtres du moulin de « Villelouvette. » — Vente de 90 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 77 livres 10 sous tournois, à Sébastienne Fauveau, demeurant à Breux, par Jean Fouquin, laboureur à Jouy. — Actes intéressant les familles Vaillant, Lambot, Sorieul, Cosnard, Beauvais. — Vente d'une quarte de terre, à Breux, faite, moyennant 14 livres tournois, à Charles Ravet, vigneron à Breux, par Simon Réault, vigneron audit lieu, et Jeanne Girard, sa femme. — Actes intéressant les familles Guyot, Buard, Besnier, « Seray, » Jubin, Levon. — Vente de 45 perches de terre, terroir de Breux, champtier et prés de Brétigny, faite, par les époux Simon Réault, ci-devant nommés, à Simon Allot, marchand à Jouy, moyennant 46 livres tournois. — Cession de droits sur héritages à Pierre Grandy, tailleur d'habits à Boissy, et Madeleine Jobidon, sa femme, par Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, y demeurant, et Fleur-de-lis Durand, sa femme.

E. 6279. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au 28 février 1617. — Bail de 10 arpents de terre et sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Rougeault, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Échange entre Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Denis « Renault, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'autre part. — Transport de bail à Denis Louin, le jeune, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Étienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Quittance de 16 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Jean Cabué, l'aîné, marchand hôtelier à la « Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, par Jean « Leconte, » praticien à Boissy-

sous-Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Pierre Tremeau, d'une part, et Jeanne Girard, fille de Michel Girard et de Jeanne Ledour, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à la Boissière, paroisse de Breuillet, fait à Antoine Aubry, vigneron « à Mille- » goudon, » paroisse de Saint-Chéron, par Jean Dunot, carrier audit lieu de la Boissière. — Bail de 38 arpents de terre labourable et 1 arpent de pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux 1/2 de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Denis Loyn, laboureur à Breux, par Didière Cosnard, tant en son nom que comme fondée de procuration de son mari Olivier Jouy, s^r de la Garenne, canonnier du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux. — Bail de 3 arpents de terre labourable, terroir de Breux, appartenant à l'église Saint-Martin dudit lieu, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres tournois, à Simon Vaillant, laboureur, par Charles Biéville et Vincent Fortin, en qualité de marguilliers de ladite église. — Vente de 5 quartiers de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champtier dit « la Pitar- » dière, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Jean Cabué, l'aîné, par Pierre « Fauveau » et Pasquière Vacher, sa femme.

E. 6280. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

4 et 27 mars 1617. — Cession de bail à Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux, par Pasquière Sorieul, veuve de Marin Ravet, demeurant au même lieu. — Bail d'héritages, à Bruyères-le-Châtel, fait à Claude Hercent, marchand audit lieu, par Étienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon.

E. 6281. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

4 au 21 avril 1617. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champtier « des champs » blanc (*sic*) », faite, moyennant 27 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur au même lieu. — Accord entre Vincent Fortin, marchand à Jouy, d'une part, et Sulpice Brehier, vigneron « à la Souppenne, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Autre entre Hugues « Lebrethon, » sergent royal à Saint-Sulpice, d'une part, et Richard Le Blanc, laboureur à Souzy, d'autre part. — Testament de Pierre « Bauldricourt, » curé de Saint-Martin de Breux. Il veut être enterré dans le chœur de l'église de Breux, au lieu où l'on avait « acoustumé de mettre et ensépulturer les prédéces- » seurs curez » : il fonde un obit dans la dite église, et ordonne que ce qui pourra rester après la délivrance des legs, fondations, etc., soit distribué aux Hôtels-Dieu de Chartres et Paris, pour qu'on y prie Dieu pour lui (8 avril 1617). — Note complémentaire de ce testament. — Actes intéressant les familles Guyot, Buard, Matière, et relatifs à des titres nouvels de rente au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon. — Vente de 32 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 9 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par Jean Levon, ci-devant nommé. — Vente d'un quartier de terre sablon, terroir de Breux, champtier « des Martinest, » faite, moyennant 13 livres 10 sous tournois, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Maurice Beauvais, laboureur à « Champtropin, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 6282. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

4 au 29 mai 1617. — Adjudication des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Le curé, Jean « Olli- » vier, » est adjudicataire pour un demi-arpent 1/2 quartier. — Inventaire après décès de Pierre Bauldricourt, vivant, curé de Saint-Martin de Breux, fait à la requête de l'exécuteur testamentaire, Jean « Leconte, » praticien à Boissy. La livre d'étain, 7 sous tournois. Parmi les signataires de cet acte on voit Jean « Lesné, » successeur immédiat de Bauldricourt (10 mai 1617). — Vente de 5 arpents de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 120 livres tournois, à Thomas Guérin, laboureur à Bâville, par Claude Ledourt, laboureur à « la Charmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle passé, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Jean Macaire, vigneron, et Pierre Grandy, tailleur d'habits à Saint-Yon. — Jean Ponpry, manouvrier à Souzy, place Philippe Ponpry, son fils, en apprentissage chez Denis de la Tousche, tixier en toile à Saint-Chéron. L'apprentissage doit durer 2 ans 1/2 ; le patron entretiendra l'apprenti de vêtements, à l'exception des chemises, et moyennant l'apport d' « une » père d'abitz en entrant au logis dudit de la Tous- » che ; » aucun payement en argent. — Titre nouvel d'une rente foncière de 10 livres tournois passé, au profit de Martin Porteau, valet de chambre du Roi,

demeurant à Boissy, par Pierre Rougeault, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un arpent de pré, « en une pièce appelé l'estang de » Breulx, » faite, moyennant un loyer annuel de 10 livres tournois, à Denis Louyn, laboureur à Breux, par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et seigneurie de Saint-Yon et Breuillet. — Bail de 2 arpents de pré, en la susdite pièce, fait par le même « Bour» don, » à Abel Delacroix, vigneron à Feugères, moyennant 20 livres tournois. — Bail identique à Charles Ravet. — Vente de 16 perches de terre, terroir de Breuillet, champtier « du Pavé, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Louis Vaillant, vigneron « à Bassinfosse, » paroisse de Breuillet. — Bail de part de propriété à Pierre Ravet, vigneron à Breuillet, par Jean Baron, laboureur à « la Roncière, » paroisse de Fontenay-les-Briis. — Bail de toutes les dîmes de grains des territoire et dîmage de Breux, fait, moyennant 225 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, par Jean « Lesné, » curé de Breux, y demeurant.

E. 6283. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

21 au 29 juin 1617. — Récépissé de titres et papiers délivré à Madeleine Jousse par Antoine « Pi» card, » curé de Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Testament d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet. Il veut être enterré dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Breuillet, « au lieu et en» droit où » ses prédécesseurs, « ont esté cy-devant » ensépulturez ; » il donne 2 sous 6 deniers tournois à chacune des paroisses circonvoisines « où l'on va en » procession aux Rogations ; » il charge ses exécuteurs testamentaires de lui acheter « ung sercueil, pour » mectre et inhumer son corps ; » il déclare devoir 9 livres tournois à « Me Georges, » curé de Leuville ; il choisit pour un des exécuteurs de son testament Vincent de la Frenoye, curé de Saint-Maurice (25 juin 1617). — Partage de la succession de Jacques Beauvais entre Olivier « Jouy, » Sr de la Garenne, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, se portant fort de Didière Cosnard, sa femme, auparavant veuve dudit Jacques Beauvais, tant en son nom que comme ayant la garde naturelle de Julien « Beauvais, » fils du susdit défunt et de ladite Cosnard, d'une part, et Pierre « Memat, » maître tailleur d'habits à Paris, en son nom, à cause de Sainte Beauvais, sa femme, fille du même défunt et de la même Cosnard, d'autre part. — Contrat de mariage entre Charles Marcongnet, laboureur en la paroisse de Breuillet, fils de feu Marin Marcongnet et d'Anne Berthellot, d'une part, et Didière Louyn, fille de Denis « Louyn, » et de Madeleine Delassus, demeurant à Breux, d'autre part. — Vente d'héritages, à Breux, faite à Allain Hébert, laboureur à Breuillet, par Pierre Fauveau, laboureur à Breux. — Ratification de cette vente par Pasquère Vacher, femme dudit Fauveau. — Vente de 15 perches de pré « au petits » prés de Vauderon, » faite, moyennant 16 livres 10 sous tournois, à Pierre Marcongnet, laboureur au Colombier, paroisse de Breux.

E. 6284. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

9 au 16 juillet 1617. — Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Pierre Lambot, laboureur à Jouy, par Jean Thiboust, laboureur « aux Esmondans, » paroisse de la Briche. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres 10 sous tournois passé, au profit d'Annet Mémat, bourgeois de Paris, par Guillaume Badault, vigneron à Breuillet. — Bail de 4 arpents 1 quartier 1/2 de pré, « en une pièce » appellée le pré des Corvées, » en la prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 42 livres tournois, à Pierre Ravet, et « Pierre Leconte, » laboureurs à Breuillet, par Jacques « Bourdon, » receveur de « M. de Paneville, seigneur et baron de Saint» Yon, Breulx et Breullet. » — Bail d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champtier « des Gra» viers, » fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Ambroise Bernard, vigneron à Saint-Sulpice, par Jean Mathière, vigneron à Saint-Yon.

E. 6285. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

8 au 18 août 1617. — Vente de 3 quartes de pré, aux grands prés, prairie de la Boissière, faite, moyennant 48 livres tournois, à Annet « Meimat, » maître tailleur à Paris, par Henri « Clément, » laboureur à Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme. — Bail d'héritages à Breuillet, fait à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet. — Bail d'héritages par ledit Sorieul au dit Poullice. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, champtier de

« la Croix Poquet, » faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Dunot, tailleur de pierre à la Boissière, par Perrine Robillard, femme séparée de Pierre Degouge, demeurant à Breuillet. — Accord entre Louis Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, d'autre part.

E. 6286. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 au 29 septembre 1617. — Bail de 3 arpents moins 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Roulin Vautier, marchand et laboureur « à la Roche-» rie, » paroisse de Breuillet, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. — Vente de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 7 livres 10 sous tournois, à Jean Jollivet, marchand boucher à Boissy, par Abel Delacroix, vigneron à Feugères, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 34 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Pierre Vaillant, vigneron « à la Badodière, » paroisse de Breuillet, par Pierre Brodeur, vigneron à Breuillet, et Roulline Riault, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Nicolas « Delalun, » tailleur d'habits audit lieu, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Estimation de 2 vaches à 40 livres tournois. — Bail de maison et dépendances, à Rimoron, paroisse de Breux, fait à Gervois Thullot, tailleur d'habits à Rimoron, par Gaspard « Brethon, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Jean « Berthin, » fils d'André Berthin et de Nicole Bourdon, de la paroisse de « Men-» neville, » d'une part, et Jeanne Feugère, fille de Michel Feugère, et de Perrine Fauveau, de la paroisse de Breuillet, d'autre part. Ce contrat est passé en présence d'Antoine « Pillas, » curé de Breuillet, qui en est un des signataires (24 septembre 1617). — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de « Mauchamps, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Abraham Robine ou Robineau, laboureur à Mauchamps, par Sébastien « Aubry, » laboureur au même lieu. — Actes intéressant les familles Hébert, Pollice, Duval, Masson.

E. 6287. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

15 au 25 octobre 1617. — Bail d'un demi-quartier de jardin, à Rimoron, paroisse de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Pierre « Guion, » tailleur d'habits à la « Briche, » par Louis Poupry, laboureur au dit Romoron. — Bail d'héritages, vignoble de Breuillet, fait à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Michel Girard, vigneron à Jouy, paroisse de Breux. — Autre à Simon Vaillant, laboureur à Jouy, par « Macé Vaillant, » manouvrier « à la Badodière, » paroisse de Breuillet. — Bail de maison et dépendances, « à la Begaudière près la Bois-» sière, paroisse de Breuillet, » fait à Catellin Thomas par Jeanne Petit, veuve de Benard (*sic*) Audry.

E. 6288. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

2 au 28 novembre 1617. — Actes intéressant les familles Clément, Sorieul, Duval, Jubin, Maugeant, Cabué, Maugé, Fouret, Treneau. — Bail d'héritages à Jacques Ferrit, le jeune, laboureur à « Villeneuve, » paroisse de « Sermaise-soubz-Dourdan, » par Jacques « Berthelot, » laboureur à Saint-Maurice. — Vente de 9 perches de vigne, terroir de Saint-Yon, champtier de « Beau Regard, » faite, moyennant 30 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, par Pierre Tessier, vigneron à Saint-Yon. — Vente d'un tiers d'arpent de pré, prairie de Jouy, lieu dit « la Grand'Mare, » faite, moyennant 60 livres tournois, à Olivier « Jouy, » sieur de la Garenne, canonnier du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Girard, vigneron audit Jouy. — Bail de 24 perches de vigne, vignoble de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 42 sous tournois, par le susdit Girard à Jean Masson, cordonnier à Breuillet. — Acte y relatif. — Vente de 10 perches 1/2 d'aunaie, « aux aulnoys » de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Guillaume Mercyer, vigneron « à Guiseray, » paroisse de Breuillet, par Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d' « Essonne. » — Transport de créance à Zacharie « Hariviau, » marchand à Bruyères-le-Châtel, par Étienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 20 pieds de terre, jardin, à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, faite, moyennant 30 sous tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à la « Sazardière, » par Philippe « Aumont, » vigneron au même lieu. — Vente de 2 arpents 5 perches de terre, terroir de la Boissière, faite, moyennant 135 livres tournois, à Annet « Meimat, » maître tailleur d'habits à Paris, par Henri « Clément, » laboureur à Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme.

E. 6289. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

3 au 30 décembre 1617. — Bail d'héritages à Yon Rozier, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux, par Sébastien « Aubry, » laboureur à Mauchamps. — Vente d'héritages à Olivier « Jouy, » Sr de la Garenne, canonnier ordinaire de l'artillerie du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, par « Pierre Louvet, » cordonnier à Châtres. — Échange entre Noël « Vacher, » laboureur à Breux, et Pasquière Fauveau, sa femme, d'une part, et Jacques « Alorge, » laboureur à Avrainville, d'autre part. — Actes intéressant les familles Chenevière, Sorieul, Mahier, Thullot, Roux, Prévost, Levon, Legrand, Masson, Moclert, Curet, Fouquin. — Vente d'un demi-quartier de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champtier « des Fonseaux, » faite, moyennant 8 livres tournois, à Jean « Cabué, » le jeune, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Claude Cabué, vigneron en la même paroisse, et Jeanne Malet, sa femme. — Ventes diverses faites par Jean « Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, à Michel Legrand, Laurent Jubin et Denis Badin. — Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breuillet, près la Boissière, faite, moyennant 6 livres tournois, à Annet Meimat par Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Vente de 44 perches 1/2 de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 45 livres tournois, à Simon Alot, marchand et laboureur à Jouy, par Jean « Pollise, » laboureur à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Transport de droit à bail au profit de Zacharie « Rouzier, » laboureur « à Ferrolle » en Brye, » par Jean Lambot, marchand à Breuillet.

E. 6290. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

5 au 30 janvier 1618. — Vente d'un arpent 3 perches de terre, terroir de Breuillet, champtier « de Malassis, » faite moyennant 42 livres tournois, à Zacharie Clément, laboureur « à Brière-le-Chasteau, » par Jean Martin, maçon à Malassis, et Michelle Bonvin, sa femme. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de « Souzy, » fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres 10 sous tournois, à Philippe Chenevière, marchand et laboureur à Souzy, par François « Girard, » laboureur à Breuillet. — Actes, en mauvais état, qui paraissent intéresser les familles Palliant, Declef, Jousse, Duval, Girard, Bonté. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Pierre Bernyer (?, manouvrier audit lieu, par Jean Chenevière, vigneron à Souzy. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 16 livres tournois, à Jean Masson, demeurant à Breuillet, par Henri Sorieul, vigneron au même lieu. — Quittance de 20 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Robert Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, par Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux.

E. 6291. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

3 au 21 février 1618. — Vente d'héritages à Martin Lambieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles Béroust, manouvrier à Jouy, et Jeanne Lesage, sa femme. — Bail d'héritages à Mathurin Duval, vigneron à Breuillet, par Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Yon, champtier de « Beauregard, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Louis « Ledourt, » vigneron « au Conardière, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente de 18 perches de terre, terroir de Breuillet, champtier de « Grain dort, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Henri Sorieul, vigneron à Breuillet. — Accord entre Noël « Vacher, » d'une part, et Vincent Fortin, d'autre part. — Vente de 3 quartiers de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 54 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, par Guillaume Curet, vigneron à Égly, et Marie Fouquin, sa femme. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 28 livres tournois, à Sébastien Sorieul, marchand à Jouy, par Cantienne Delaunoy, veuve de Jean Brodeur. — Vente de cimes de bouleaux à prendre dans la coupe du bois de « Champtropin, » faite, à raison de 110 sous le cent de gerbes, à Jean Le Theullier, marchand à « Orsay, » par Louis « Ledourt, » garde des bois de Jacques Bourdon, demeurant à Saint-Yon. — Nicolas Prévost, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, prend à bail une vache de Jacqueline de Saint-Pol, « fille aisnée du sr des Esmondans, » moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois. — Vente d'un tiers d'arpent de terre, « à la grande mesure, » terroir de Breux, « appellé le chantier de champ de Tropin, » faite moyennant 21 livres tournois, à Simon Sorieul, marchand et laboureur à Jouy, par Nicolas Le Maistre, tixier en toile à Jouy, et Sainte Ledourt, sa femme. — Partage entre les héritiers de Jeanne

Sorieul, en son vivant, femme de Jean Noultre. — Vente d'un demi quartier de vigne, vignoble de Saint-Yon, champtier « des Ormettins, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, hôtelier à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, par Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Sébastienne Mongé, sa femme.

E. 6292. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1er au 29 mars 1618. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres tournois passé, au profit de Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Clément Beroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Jacques Le Heurteur, fils de feu Jean Le Heurteur et de Guillemaine Marecot, de la paroisse de Saint-Ouen « près le bourd de Conche en Normandie, » d'une part, et Suzanne Réault, fille de Simon « Réault » et de Jeanne Girard, d'autre part. — Contrat de mariage entre Claude Reverant, fils de feu Jean Reverant et de Marguerite Cauchon, demeurant à « Sainct Sehourt, » d'une part, et Claude Bargerotte, veuve de Jean Buard, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 16 perches de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 48 livres tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à « Guisserre, » paroisse de Breuillet, par Nicolas Fouret, marchand à Breuillet. — Vente d'un tiers d'arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 28 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Pierre Lambot, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, terroir de Breux, fait à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Jean « Lesné, » curé de Breux, y demeurant (12 mars 1618). — Transport de rente à Simon Alot, marchand à Jouy, par Philippe Chenevière, laboureur à Souzy. — Bail d'un demi-arpent 6 perches de terre plantée en vigne, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres tournois, à Jean « Vaillant, » marchand à Breuillet, par « Pierre Leconte, » marchand au même lieu. — Rétrocession de bail à Jacques Dadure, marchand à Breuillet, par Jean Masson, marchand cordonnier au même lieu. — Vente d'héritages, à Châtres, faite à Jean « Billard, » marchand à Châtres, par Michelle Boiville (*al.* Bouville), veuve de Pierre Dadure, demeurant à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (13 mars 1618). — Acte y relatif. — Vente d'un quartier de vigne en friche, vignoble de Saint-Yon, champtier « des Rometins, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Didier Riault, vigneron à Saint-Yon, par Pierre Tresneau, vigneron au Pavé de Breuillet. — Vente de droits successifs à Alain Hébert, laboureur à Breuillet, par Michel Girard, manouvrier à « la Soupaine ». — Échange entre ce dernier, d'une part, et Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, d'autre part. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 31 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand et laboureur à Jouy, par Jean Boullion, laboureur, tuillier aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron. — Vente de droits successifs à Martin Lambieux, marchand à Jouy, par Michel Girard, ci-devant nommé, et Claudine Gillet, sa femme. — Vente de 4 perches d'aunaie « aux Roncery, » faite, moyennant 7 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, par Pierre Geufroy, vigneron au même lieu. — Échange entre Noël « Vacher, » laboureur à Breux, d'une part, et Simon Sorieul, laboureur à Jouy, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent 2 perches 1/2 de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 36 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par le susdit Noël « Vacher, » et Pasquère Fauveau, sa femme.

E. 6293. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1er au 29 avril 1618. — Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, faite, moyennant 25 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Pierre Lambot et Charles Beroust, demeurant au même lieu. — Vente de 40 perches de terre, terroir « des Grouettes d'Églis, lieudit le Noyer » Pinard, » faite, moyennant 24 livres tournois, à Isaac de Martines, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur « de la Gilguinière et de Moret, » absent et acceptant par Antoine Pillas, laboureur, fermier dudit seigneur en sa terre et seigneurie de Moret, par Jean « Perrin, » laboureur à Châtres. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Saint-Yon, champtier de Beauregard, fait, moyennant une redevance annuelle de 6 boisseaux de blé méteil, à Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, y demeurant, par Olivier « Jouy, » sieur de la Garenne, canonnier ordinaire du Roi, demeurant à Jouy. — Actes intéressant les familles Girard, Lambieux, Gillet. — Vente d'un demi-quartier de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champtier « de la Cordelle, » faite, moyennant 7 livres tournois, à Jean Machaire, marchand à Saint-Yon, par Louis

Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Accord entre « Denis Dadure, » cordonnier à Châtres, d'une part, et Jacques Dadure, marchand à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (24 avril 1618). — Vente d'un arpent de terre, terroirs de Breux et Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand et laboureur à Jouy, par Charles Beroust, manouvrier, et Jeanne Lesage, sa femme. — Vente de 17 perches de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 28 livres tournois, à Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Roullin Fouret, manouvrier aux Tuileries, paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Breville ou Biéville, Messier, Lambot, Fauveau.

E. 6294. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 1 cahier de 9 feuillets in-4°.

6 au 24 mai 1618. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champtier « des Ormettains, » faite, moyennant 25 livres 10 sous tournois, à Pierre Sinsart, meunier à Saint-Yon, par Étienne Boullion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 3 arpents 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, « près la Bignonnière, » faite, moyennant 90 livres tournois, à Pierre Ravet, marchand à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier et « oultellier, » au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (6 mai 1618). — Acte y relatif. — Inventaire après décès de Marguerite Rozier, fait à Feugères, paroisse de Saint-Yon, à la requête de Chéron Doitteau, marchand audit lieu, mari de ladite Marguerite. La livre d'étain, 7 sous tournois ; 25 livres de lard salé, 100 sous tournois ; 3 poules, 1 coq et 24 petits poulets, ensemble 60 sous tournois ; 6 charretées de fumier, 4 livres tournois. — Bail de 28 perches de terre, terroir de Breuillet, champtier de « Belleveue, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 15 sous tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à « Guisserré, » paroisse de Breuillet, par Jean « Polise, » laboureur à Breuillet. — Vente de 11 perches d'aunaie, « aux marets près les Portereaulx, » fait, par le susdit Mersier, moyennant 12 livres tournois, à « Pierre Leconte, » marchand à Breuillet. — Bail d'un quartier de terre, « près la Croix de Breuillet, » fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Jacques Dadure, par Antoine « Picard, » curé de Breuillet (10 mai 1618). — Obligation de deniers passée, au profit de Jean « Leconte, » praticien à Boissy et procureur fiscal de la terre et seigneurie de la Briche, par Étienne Origny, marchand mercier forain. Cession de créance à Denis « Aumont, » praticien à Boissy-sous-Saint-Yon, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Acte y relatif. — Adjudication des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon est un des adjudicataires (13 mai 1618). — Actes intéressant les familles Guérin, Lambot, Alot, Lesage, Police, Cabué, Girard, Vaillant, Louyn.

E. 6295. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

6 au 25 juin 1618. — Vente d'une quarte de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 6 livres 10 sous tournois, à Jacques Dadure, demeurant à Breuillet, par Pierre Brodeur, vigneron au même lieu. — Inventaire après décès de Catherine Dutoc, fait à Jouy, à la requête de Guillaume Maugeant, manouvrier audit lieu, mari de ladite Catherine. La livre d'étain 7 sous. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, près « la Badodière, » paroisse de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, à Pierre Vaillant, demeurant à la « Badodière, » par « Macé Vaillant, » manouvrier au même lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 6 livres tournois, à Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Leduc, vigneron à Breuillet. — Vente d'un demi-quartier de terre, aunaie et pâture, terroir de Saint-Yon, champtier dit « les Pastisseaulx, » faite, moyennant 8 livres tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, par Jean « Serai » (ou Séré), vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Michelle Loyn, sa femme. — Bail des dîmes du territoire de Saint-Sulpice fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers de blé méteil, 2 setiers de blé froment et 16 setiers d'avoine, à Jacob Delascelle, laboureur à la Briche, par Abraham « Picard, » prêtre, curé de Saint-Sulpice (15 juin 1618). — Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, champtier dit « les Grands aulnes, » faite, moyennant 27 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Actes intéressant les familles Lesage, Alot, Lebrethon. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 25 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux.

— Constitution d'une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, faite au profit de Jacques Bourdon, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, un des 120 privilégiés, demeurant à Boissy, par Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, et Jeanne Lambot sa femme.

E. 6296. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

8 au 26 juillet 1618. — Bail d'héritages, aux Fontaines, paroisse de Breuillet, fait à Charles Marcogniet, laboureur « à la Savorie, » paroisse de Breuillet, par Denis « Louyn, » l'aîné, laboureur à Breux. — Bail d'un clos contenant, 3 quartiers en fond de terre, plantés en arbres fruitiers, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres tournois, à Jean Cabué l'aîné, hôtelier à Saint-Yon, par Laurent Rougeault, marchand à Feugères, paroisse de Saint-Yon. — Actes intéressant les familles Ravet, Baron, Tessier, Cabué, Meimat. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, à Guillaume Badault, vigneron « à la Badauldière, » paroisse de Breuillet, par Madeleine Mauclerc, veuve de Pierre Rozier, demeurant « à Guisené, » paroisse de Breuillet. — Accord entre Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Pierre « Le Roy, » demeurant à Châtres. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, fait à Pierre Pifret, demeurant à Jouy, par « Pierre Leconte, » marchand à Breuillet.

E. 6297. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

15 au 28 août 1618. — Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Didier Mauger, marchand à Jouy, par Claude Reverand, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. — Ratification, par Rouline Réault d'un contrat de vente faite par Pierre Brodeur, son mari. — Bail d'héritages, au lieu de « la Sava- » rerye, » paroisse de Breuillet, fait à Jean Lambot, laboureur « à la Savarerye, » par Charles Marcongnet, laboureur au même lieu. — Acte y relatif. — Actes, mal conservés, qui intéressent les familles Sorieul, Réault, Biéville ou Bréville, Fauveau, Dutoc, Boullon. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Pierre Brodeur, vigneron audit lieu, par Denis Riault, vigneron à Jouy. — Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite, par le susdit Brodeur à Jean Masson, demeurant audit lieu.

E. 6298. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

9 au 23 septembre 1618. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois passé, au profit d'Hugues Lebrethon, praticien à Saint-Sulpice, par Yon Rozier, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 3 quartiers 1/2 de vigne, vignoble de Breux, faite, moyennant 160 livres tournois, dont 120 livres pour le fond et 40 livres pour la récolte, à Pierre Sinsart, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Denis Bourdon, vigneron au faubourg Saint-Père d'Étampes. — Vente de droits de propriété sur divers héritages faite au susdit Sinsard par Jean « Bourdon, » tailleur d'habits en la ville d'Étampes. — Jean Hanebat, marchand à Saint-Sulpice, prend à bail, de Jean Chevalier, marchand au même lieu, un cheval avec bât et licol, moyennant un loyer annuel de 60 sous tournois.

E. 6299. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1er au 30 octobre 1618. — Vente d'un quartier de terre, depuis longtemps en friche et non valeur, terroir de Saint-Yon, lieu dit « la Chesnoye, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Philippe « Au- » mont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean « Lambert, » Sr de Rochemont, garde du corps du Roi, au nom et comme procureur de Marie Daubroy, dame de Neufchelles, de Bruyères-le-Châtel et du fief des Tournelles de Saint-Yon. — Vente de 22 perches de terre, terroir de Breuillet, faite moyennant 12 livres tournois, à Pierre Tremeau, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Nicolas Fouret, marchand à Breuillet. — Vente d'un arpent 16 perches de terre, terroir de Breux, champtier dit « les Petites glaizes, » faite, moyennant 27 livres tournois, à Ernoul Hervie, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Noël « Vacher, » laboureur à Breux et Pasquière Fauveau, sa femme. — Baux divers faits par Antoinette Patté, femme et fondée de procuration d'Aunet Meimot, demeurant à Paris, à « Pierre Leconte, » Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. — Cession de bail d'héritages à Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à Saint-Yon, par Pierre Rougeault, laboureur au même lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 42 livres tournois, à Simon Alot, marchand à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur au même lieu. — Vente d'héritages, à Jouy,

faite à Jean Noustre, laboureur audit lieu, par « Pierre Leconte, » ci-devant nommé. — Transport d'héritages à Étienne Boullon, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux. — Accord entre Laurent Rougeault, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, Abel Delacroix et Pierre Guiteau, demeurant à Feugères. Cet acte porte, entre autres signatures celle de Jean « Olivier, » curé de Saint-Yon.

E. 6300. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

5 au 29 novembre 1618. — Transport d'héritages à Jean « Perrin, » laboureur à Châtres, par Pierre « Lerahier, » procureur au Parlement de Paris. — Vente d'héritages à Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, par Claude Réault, veuve de Pierre Girard. — Ventes diverses faites par Guillaume Levon, vigneron à Fontenay-le-Vicomte, à : Jean Fouquin, marchand et laboureur à Jouy, paroisse de Breux ; Pierre Geufroy. — Baux d'héritages faits par Claude Reverant, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, à : Vincent Fortin, laboureur à Jouy ; André Renères. — Transport d'héritages à Jean Machaire, vigneron à Saint-Yon, par Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Vente d'héritages à Jean Poullice, laboureur et marchand à Breuillet, par Alain Hébert, laboureur au même lieu. — Ventes faites par Vincent Fortin, ci-devant nommé, à Pierre Lambot, laboureur à Jouy ; Simon Alot, marchand au même lieu. — Vente de 9 perches 1/4 de terre, terroir de Breuillet, champtier des « Champs Anglois, » faite, moyennant 3 livres 15 sous tournois, au susdit Pierre Lambot, par Michel Girad (*sic*), de « la Soupane, » paroisse de Breuillet. — Échange entre Richard Liot, tailleur d'habits, demeurant à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Jamet, maçon à ladite Boissière, d'autre part. — Cession de bail à Jean Cotiau (*sic* ; mais lire « Coqueau, » d'après la signature autographe), par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champtier « des Roncery, » faite moyennant 15 livres tournois, à Simon Alot, demeurant à Jouy, par « Loys Bourdier, » et Jeanne Richou, sa femme, demeurant audit Jouy. — Accord entre « Macé Vail» lent, » et consorts, d'une part, et Guillaume Badault, d'autre part. — Bail d'un quartier de vigne en friche, terroir de « Guisseray, » champtier de « la » Montaigne, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à Nicolas Migne, vigneron à « Guisseray, » paroisse de Breuillet, par Michel Durand, laboureur à Torfou. — Accord entre les deux frères des mêmes noms et prénoms, Pierre Roret, demeurant, l'aîné à Breuillet, et le puîné à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Vente de 3 quartes de vigne, « à la butte de Saint-Sulpice, » champtier « des Graviers, » faite, moyennant 30 livres tournois à Hugues « Lebrethon, » sergent royal à Saint-Sulpice, par Philippe Cousin, vigneron au même lieu. — Actes intéressant les familles Duval, Modant, Lambieux, Sorieul.

E. 6301. (Liasse.) — 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

1er au 30 décembre 1618. — Bail d'un arpent 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 60 sous tournois, à Pierre Texier, vigneron à « la Hoüe, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente de 5 quartiers de terre, terroirs de « Meiny et de la petite Beosse, » faite, moyennant 100 livres tournois, à Roullin et Marin Butet et Louis Pretrot, tous demeurant « aux Mainy, paroisse de Sermaise soulz Dourdan, » par Nicolas « Delalen, » (al. Delalun), tailleur d'habits à Jouy, paroisse de Breux, et Louise Boullion, sa femme. — Contrat de mariage entre Martin « Pillas, » laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, fils d'Antoine « Pillas, » laboureur, fermier à Moret, et de Noëlle Ledourt, d'une part, et Michelle Cabué, fille de Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, et de Jeanne Levon, d'autre part. Parmi les nombreuses signatures de cet acte, on trouve celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Vente de 17 perches de terre labourable, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 16 livres tournois, à Roulline Chevalier, veuve de Jean Frans, demeurant à la Briche, par Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice. — Vente de la coupe de 2 arpents de bois taillis, terroir de la Briche, faite, moyennant 22 livres tournois, à Pierre « Guion, » tailleur d'habits à la Briche, par Jean Brethon, marchand à Saint-Sulpice. — Vente d'un tiers d'arpent de pré en la prairie de Jouy, près la grande mare, faite, moyennant 60 livres tournois, à Simon Alot, marchand à Jouy, par Charles Beroust et Jeanne Lesage, sa femme. — Inventaire après décès de Marie Hallier, fait, au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, à la

requête de Pierre Sainsard, meunier audit moulin, et veuf de la susdite Marie Hallier. La livre d'étain, 6 sous 6 deniers ; 3 mulets estimés 54 livres, 45 livres et 36 livres tournois ; 1 ânesse avec son ânon, 26 livres tournois ; 1 âne, 15 livres tournois ; 2 vaches, 39 livres tournois ; 13 poinçons de vin blanc et 3 de clairet, estimés 11 livres tournois le poinçon ; 2 cents de foin, 7 livres tournois ; 12 poules, chapons et coq, 3 livres tournois. — Acte y relatif. — Bail de 2 arpents de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Guillaume Maugent, manouvrier, par Jean Masson, cordonnier, marchand à Breuillet. — Bail de 5 quartes de vigne, vignoble « du » pond Gacoin, » champtier « des Graviers, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres tournois, à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Bail de 6 arpents de terre labourable et 1 perche de pré, aux environs de Jouy, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Bail de 5 quartiers de pré, près le pont de la Folleville, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres tournois, à Richard Liot, par Guillaume « Curot, » fermier de la terre et seigneurie de Bâville. — Bail de 25 arpents de terre et 1 arpent de pré, terroirs de Breux et Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 setiers moins 2 boisseaux, moitié méteil et moitié seigle, soit à raison de 4 boisseaux par arpent, mesure de Châtres, à Jean Fouquin, par Olivier « de Jouy, » sieur de la Garenne, maître canonnier du Roi. — Vente d'un demi-quartier de pré, prairie de Saint-Chéron, faite, moyennant 30 livres tournois, à René Saintain, marchand et laboureur à Saint-Chéron, par Catelin Leblanc, maréchal au même lieu. — Échange entre le susdit « de Jouy, » d'une part, et Pierre Bonté, laboureur, d'autre part. — Acte qui paraît intéresser les familles Girad ou Girard et Gillet. — Vente d'une quarte de vigne en friche, de « nulle valeur, » vignoble de Breuillet, champtier de « Guisseray, » faite, moyennant 50 sous tournois, à Pierre Vaillant, vigneron à « la Bado- » dière, » paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet.

E. 6302. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

2 au 29 janvier 1619. — Vente de 17 perches de terre sable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 12 livres 5 sous tournois, à Sulpice Behier, vigneron à « la Soupane, » paroisse de Breuillet, par Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'héritages, à Brétigny, faite à Clément Béroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Jean Leduc, vigneron à Breuillet, et Michelle Sorieul, sa femme. — Inventaire après décès de Noëlle Buard, fait à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, à la requête de son mari, Louis Jubin. La livre d'étain, 6 sous 6 deniers tournois, le setier de blé méteil, 7 livres tournois. — Bail de 4 arpents de terre, terroir de « Villecongnin, » fait à Josias Héroin, vigneron à « Fourcheville, » paroisse de « Villecongnin, » par Laurent Rongeault, laboureur à Saint-Yon. — Vente d'héritages par le même à Louis Duvau, laboureur à Fourcheville. — Bail de 8 arpents de terre appartenant à l'église Saint-Jean de Mauchamps, terroirs de Mauchamps, Bonnes, Étrechy et Saint-Sulpice, fait à raison d'un loyer annuel de 56 sous par arpent, à Jean N., vigneron en la paroisse de Mauchamps, par Jacques Massurier, agissant en qualité de marguillier de la fabrique de ladite église. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Zacharie Clément, laboureur à Bruyères-le-Châtel, par Denis Quignery (ou Guignery), laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Riault, Girard, Allot, Sorieul, Béguin, Thierry, Vaillant, Dadure, Hébert, Levon, Lambot, Gillet, Leduc, Maillé, Boullon, Jubin.

E. 6303. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 au 28 février 1619. — Vente de 3 perches de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 6 livres tournois, à François Fouret, demeurant à Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Claude Hébert, manouvrier audit Bâville, et Marie Fouret, sa femme. — Cession de bail à Laurent Jubin, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Louis Jubin, vigneron au même lieu. — Vente de 5 quartiers 6 perches de terre labourable, terroir de Jouy, champtier dit « les Four- » neaulx, » faite, moyennant 80 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Bail de 19 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean « Delassus, » marchand et laboureur à Châtres. — Vente de 14 perches 1/2 de pré, prairie de Breuillet, faite moyennant 42 livres

tournois à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Levon, Vaillant, Sorieul, Hallier, Plaisse, Sainsart, Hervé, Jouy, Pollice, Meimot.

E. 6304. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

3 au 25 mars 1619. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champtier « des Ormettains, » faite, moyennant 60 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Actes détériorés qui paraissent intéresser les familles Badin, Girard, Lambot, Bargerotte, Fouquin. — Vente d'un demi-arpent de pré, prairie de Breuillet, faite, moyennant 100 livres tournois, à Annet Meimat, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, champtier « du champ Lenglois, » faite, moyennant 15 livres tournois, à Arnoul Hervet, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Girard, manouvrier à « la Sou- » paine, » paroisse de Breuillet, et Claudine Gillet, sa femme. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, champtier de « la Rattellerye, au dessoubz » de la fontaine de Saint-Yon, » faite, moyennant 22 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron « aux » Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre Rottier, vigneron à Boissy. — Vente de 9 perches de pré, terroir de Breux, faite, moyennant 12 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet.

E. 6305. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

2 au 28 avril 1619. — Renonciation à succession par Pierre Sainsard, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celles de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, et d'Olivier « Gravier, » maire de Saint-Yon. — Renonciation à bail aux mains de Jean Masson, marchand à Breuillet, par Guillaume Maugent, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux. — Inventaire après décès de Jean Lambot, et Madeleine Girard, sa femme, fait à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, à la requête de Louis « Girard, » praticien à Lardy, tuteur des enfants des défunts. La livre d'étain, 6 sous tournois : « Item, ung chappellet de querail violet avec une croix » et quelques grains d'argent ; une rellicque enchassée » d'argent et ung petit colier... aussi de querail violet, » et quelque marque d'argent, » ensemble 30 sous tournois. — Contrat de mariage entre Jean Sorieul, fils de Louis Sorieul et d'Avoie Badin, d'une part, et Jeanne Coifié, fille de feu Sulpice Coifié et de Marie Bontet, d'autre part. — Adjudication du bail des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Le curé, Jean « Ollivier, » se trouve parmi les adjudicataires (21 avril 1619). — Bail d'un quartier de vigne friche, terroir de Saint-Yon, « vignol des Ormetains, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous tournois, à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Étienne Le Grant, boulanger à Limours. — Bail d'un arpent de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Clément « Andry, » laboureur à Boissy, par Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à Saint-Yon, et, en ce qui concerne l'objet du bail, locataire lui-même de Noël Picard, receveur de la terre et seigneurie du Marais. — Actes intéressant les familles Leduc, Sorieul, Allot, Riault, Girard.

E. 6306. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

9 au 31 mai 1619. — Contrat de mariage entre Michel Doyteau, fils de Chéron Doyteau, marchand en la paroisse de « Sermaize-soubz-Dourdan, » et de feue Pasquière Beauvais, d'une part, et Jeanne Le Conte, fille de feu Toussaint Le Conte et de Marguerite Rozier, demeurant à Saint-Yon, d'autre part. — Vente de 3 perches 1/2 de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 21 livres tournois, à Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail d'héritages à Breux, fait à Françoise Plaisse, veuve de Vincent Hallier, demeurant à Breux, par Jean Lambot, laboureur en la paroisse de Breuillet. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 23 livres de beurre, à Charles Ravet, vigneron à Breux, par Olivier « Jouy, » Sr de la Garenne, demeurant en la paroisse de Breux. — Bail d'une vache fait par le même à Jacques le Heurteur, meunier au petit moulin, paroisse de Saint-Yon, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre. — Actes, mal conservés, intéressant les familles Jubin, Buard, Boullon, Badin.

E. 6307. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

2 au 27 juin 1619. — Vente d'héritages à Hubert Sainsart, meunier en la paroisse d'Égly, par Jean Hallier, vigneron en la même paroisse. — Autre au même Hubert Sainsart, meunier au « moulin de Villou- » vette, » paroisse d'Égly, par Pierre Sainsart, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 10 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres 10 sous tournois, à Nicolas Fouret par Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Transport de bail à Jean Perrin, laboureur à Breuillet, par Jean Masson, maître cordonnier au même lieu. — Vente d'un demi-quartier de vigne vignoble de Breuillet, champtier « du Pavé, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Simon Allot, marchand, par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Vente de 15 perches 1/2 de pré, prairie de Jouy, lieu dit « le Rousseau Courtin, » faite, moyennant 45 livres tournois, à Olivier Jouy, Sr de la Garenne, par Jean « Pollise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Contrat de mariage entre Michel Baron, natif « d'Olu-en-Beaulce, » fils de feu Jean Baron, en son vivant, tonnelier audit lieu, et de Noëlle Renard, d'une part, et Jeanne Prévost, fille de Nicolas Prévost et de feu André Morant, d'autre part. — Vente d'une quarte de terre labourable, terroir de Breuillet, champtier dit « Batonneau, » faite, moyennant 5 livres tournois, à Zacharie Rozier, marchand à Jouy, par Charles Broust, manouvrier audit lieu, et Jeanne Lesage, sa femme. — Vente d'une quarte de pré, prairie de Jouy, faite, moyennant 18 livres tournois, à Olivier de Jouy, Sr de la Garenne, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Souzy, champtier du Bois rond, faite, moyennant 110 sous tournois, à Louis Ponpry, laboureur « Rimoron, » paroisse de Breux, par Jean Ponpry, manouvrier à Souzy, et Louise Pinault, sa femme.— Vente d'un quartier de jeune bois et friche, terroir de Saint-Yon, lieu dit « les Fousseaulx, » faite moyennant 4 livres tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazar- » dière, » paroisse de Saint-Yon, par Philippe « Au- » mont, » vigneron au même lieu. — Vente d'héritages à Laurent Rougeault, marchand à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Marin Fleurend, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Hubert Sainsart, meunier à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Contrat de mariage entre Philippe Sinoget, fils de Jean Sinoget et de feu Jacqueline Leroulx, demeurant « en la ville de Doict en Picar- » die, » d'une part, et Noëlle Vaillent, fille de feu Jean Vaillent et d'Henriette Lambot, demeurant au moulin de Breuillet, d'autre part. — Actes, en assez mauvais état, intéressant les familles Riault, Rozier, Pollice, Fouquin. — Contrat de mariage entre Antoine Lévêque, boulanger à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Fleurie Vaillant, demeurant au Pavé, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 3 quartiers 3 perches de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 75 livres tournois, à Olivier « Jouy, » sieur de la Garenne, canonnier appointé, demeurant à Jouy, par Simon Vaillant, laboureur au même lieu.

BREVAL.

E. 6308. — 3 pièces, dont 1 registre recouvert en parchemin, de 92 feuillets in-4° papier : en tête du registre sont cousus avec lui 4 feuillets in-f°, papier, dont 3 sont écrits et forment une espèce de table des actes contenus dans le registre : la 3e pièce est un cahier, papier, petit in-4°, de 4 feuillets, dont 2 sont écrits et contiennent un « Mémoire des foy et hommages don- » nez par les vassaux du marquisat de Breval à Monsieur et » Madame de Thiange » (de 1694 à 1703). Le registre comprend 97 actes.

4 novembre 1682 au 28 juin 1693. — Gilles Vallée. — Bail du tabellionage de Tilly, Flins et dépendances, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres, à Jacques « Folleville, » praticien en la paroisse de Tilly, par « Marie-Anne de Laubespine, » veuve de Louis de Harlay, chevalier, marquis de Champvallon, au nom et comme mère et tutrice de François de Harlay, héritier, par bénéfice d'inventaire, comme représentant son père, de feu François Bonaventure de Harlay, son aïeul, vivant, marquis de Breval. Nota. Tous les actes de ce registre qui sont passés par Marie-Anne de Laubespin contiennent la qualité de tutrice ou de procuratrice du seigneur de Breval. — Bail du greffe du bailliage, marquisat et châtellenie de Breval, fait, par la même, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à André « Ledru, » praticien à Breval. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres passé, au profit de Marie-Anne de « Laubespine » par Claude « Alagilles, » greffier des eaux et forêts du marquisat de Breval. — Bail d'un enclos près le parc de Breval fait par la dite « Marie-Anne de Laubespine » à « Clade (*sic*)

» Dager, » laboureur en la paroisse de Neauphlette. — Autre de 3 arpents de pré à Bueil fait par la même à Nicolas « Duhamel, » curé de Bueil, et Émeri « Duhamel, » son neveu, laboureur au dit lieu. — Bail d'un office de sergenterie exploitable dans le marquisat de Breval fait par la même, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Noël « Fosse, » sergent au bailliage et marquisat de Breval. — Bail du tabellionage des paroisses de Hécourt, Pacel, Chaignes, Chignolle et Aiglèville fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres à Denis « Lacire, » praticien au village de Hécourt. — Bail d'un office de sergenterie fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Michel « Jacques. » — Bail de 40 arpents de terre labourable, en la paroisse de Neauphlette fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres par arpent, à Marie Caddot, veuve de Philippe Harasse. — Bail du pressoir banal de Guainville fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Charles « de » la Chardonné, » dit Daubigny. — Traité entre « Marie-Anne de Laubespine, » d'une part, et André Ledru, greffier du baillage de Breval, d'autre part, touchant le recouvrement de divers droits dus par les habitants de Saint-Illiers-la-Ville, 1683. — Marché entre la même, d'une part, et Louis « Rognon, » ardoisier à Anet, d'autre part, pour l'entretien de toutes les couvertures du château de Breval. — Bail de la ferme de la Basse-cour du château de Breval fait par la même, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Pierre « Barrière, » laboureur à Breval, 1684. — Bail du moulin banal de Goriel, situé en la paroisse de Nantilly sur le bras d'eau « détaché de la rivière » d'Ure » fait, par la même, moyennant une redevance de 4 muids 1/2 de blé par semaine, à François « Loquierrere, » meunier à Guainville. - Bail du moulin banal de « Lestang, sis en la paroisse de Neauflette, » avec ses appartenances, fait par la même, moyennant un loyer annuel de 480 livres, à Jean « Voizin, » l'aîné, meunier. — Bail du moulin du Poirier, en la paroisse de Guainville, fait par la même, moyennant une redevance de 7 minots de blé par semaine, à Claude Le Clerc et François Dourdet, meuniers. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter au château de Breval, entre la même, d'une part, et Jean Louis « Le » Jeune, » maître maçon « et entrepreneur des basti- » mens de Son Altesse de Vendosme, demeurant à » Anet, » d'autre part. — Marché pour travaux de démolitions à exécuter au château de Breval. — Autre pour établissement de gouttières, 1685. — Autre pour la construction d'une écluse sur le bras de la rivière d'Eure qui fait tourner le moulin de « Goüel, » 1686. — Prise à bail d'un office de sergenterie par « Claude le » Roy, » demeurant « au bourg de Villiers. » — Entreprise de nettoyage à la suite de démolitions de murailles, 1687. — Bail du tabellionage des paroisses de Gilles et de Monerville fait, moyennant un loyer annuel de 25 livres, à Pierre « Allorge, » tabellion à Gilles. — Bail du tabellionage de Villiers-en-Desœuvre, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Jean « Bizet, » tabellion à « St-Ellier-les-Bois. » — Bail de la recette de la terre et seigneurie de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 2000 livres, à Nicolas « Vautier, » laboureur, et Madeleine Pelletier, sa femme. — « Devis » de l'ouvrage à faire pour le rétablissement de la ma- » raille de la terrasse du château de Bréval, qui est » entièrement ruinée pour n'avoir esté construite que » de terre au lieu qu'elle debvoit estre de chaux. » — Traité en conséquence. — Prise à bail d'héritages au village de Hécourt par Pierre « Périer, » prêtre, curé de Villegast et Pierre « Elop, » peintre à Versailles. — Obligation de la somme de 325 livres 12 sous 6 deniers passée par Guillaume « Pollet, » ci-devant tabellion à Villiers, et Martine Pellebout, sa femme, 1688. — Bail du greffe du bailliage, marquisat et châtellenie de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Louis « Laisné, » praticien à « Bondiville. » — Bail de la recette des droits seigneuriaux sur divers fiefs du marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 210 livres, 10 oisons et 2 « co- » dindes, » à Henri « Tessier, » procureur au bailliage de Breval. — Bail d'un office de sergenterie fait, moyennant un loyer annuel de 36 livres et 2 chapons, à Jacques « Legoulx, » praticien en la paroisse de Boissy-Mauvoisin. — « Devis des ouvrages et répara- » tions qu'il convient faire au lieu nommé la Jaulle » scize à Villiers, joignant la halle à bled du bourg et » marché de Villiers, appartenant à Monseigneur le » marquis de Bréval, et au moulin de Lestang, scis » dans la paroisse de Neauflette. » — Traité en conséquence. — Bail de toutes les sergenteries exploitables dans toute l'étendue des bailliage et marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Nicolas et Jacques « Legoulx, » praticiens à Boissy, et Étienne Legoulx, huissier royal au même lieu. — Marché pour fabrique et construction de roues pour le moulin du Poirier passé entre « Marie-Anne de Lau- » bespine, » d'une part, et « Noël Leduc, » charpentier en la paroisse de « Guinville, » d'autre part. — Bail du tabellionage de la paroisse de Tilly, « les Millèvres » et Flins-Neuve-Église, » fait, moyennant un loyer

annuel de 9 livres, à Jean « Thouroude, » praticien et arpenteur « aux Millerus, » paroisse de Tilly, 1689. — Bail de l'état et office de voyer, jaugeur et messier dans l'étendue du marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres et 1 chapon, à François « Pollet, » marchand au bourg de Villiers, et Catherine Blanche, sa femme. — Bail de la recette de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à Étienne « Le » François, » marchand au bourg de Villiers, et « Marie Querolle, » sa femme. — Bail du tabellionage des lieux de « Guinville, Nantilly et la Chaussée, avecq » le droit de champart et pannage pour les parroisses » de Gilles et de Guinville, » fait, moyénnant un loyer annuel de 25 livres, à Jean « Cresté. » 1690. — Prise à bail de l'état et office de voyer, jaugeur et messier dans toute l'étendue du marquisat de Breval, moyennant un loyer annuel de 15 livres, par Jean Charpentier, demeurant en la paroisse de Breval. — Reconnaissance de la somme de 400 livres, par Charles « de » dessus le pont, » sieur de « Boigarenne » et Marie-Cécile de « Crève-Cœur de Boisgarenne, » sa femme, demeurant à « la Couarde, paroisse de Neauflette. » — Bail de la ferme de la basse-cour du château de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à Gilles « Marais. » — Bail du moulin banal de « Lestang, » avec dépendances, en la paroisse de Neauphlette fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à « Nicolas » Féret, » meunier à la chaussée d'Ivry. — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant une redevance de 4 minots 1/2 de blé par semaine, à François « La-» quereyre, » meunier audit moulin, 1691. — Bail du moulin banal du Poirier, paroisse de Guainville, fait, moyennant une redevance de 7 minots de blé par semaine, à Claude Le Clerc. — Vente de bois à Nicolas « Legrand. » — Vente de blés à provenir des fermages des moulins de Gouel et du Poirier faite à raison de 7 livres le setier, à René « Babouis, » boulanger à Boissy-Mauvoisin. — Bail de toutes les sergenteries exploitables dans toute l'étendue du bailliage et marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres à Jean « Cresté, » tabellion à « Gainville, » et Jean « Tessier, » sergent. — Bail du pressoir banal de « Gainville » fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à François « Chaudron, » tisserand en toile audit lieu. — Bail des sergenteries fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Jacques « Legoulx » et Jean « Tessier, » sergents au bailliage de Breval, 1692. — Prise à bail du moulin de Gouel, moyennant un loyer annuel de 30 livres, par « Louis Voisin, » meunier en la paroisse de Neauphlette. — Vente de bois faite à Denis « Clergeon, » marchand à Rosny. — Baux divers faits par « Marie-Anne de Laubespine, » agissant comme tutrice ou fondée de procuration de François de Harlay.

E. 6309. — 6 pièces, papier, dont 1 registre de 78 feuillets in 4° ; En tête et cousu au registre est 1 cahier in-f°, papier, composé de 4 feuillets, dont 3 écrits, qui est une espèce de répertoire des actes contenus au registre. Ces actes sont au nombre de 114.

2 décembre 1693 au 8 juillet 1706. — Bail des droits de travers et péage de Grenelle fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Simon « Deschamps, » marchand peigneur à Guainville, par Jean « Le Vai-» gneur, » avocat en Parlement, bailli de Breval, au nom de Mademoiselle Geneviève-Françoise de Harlay, dame et marquise de Breval, 1694. — Bail du tabellionage de « St.-Chairon, » Villegart et dépendances, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 12 livres à Charles « Daunel. » — Bail des sergenteries du marquisat de Breval fait par le même, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Jacques « Legoulx » et à Jean « Tissier. » — Bail du tabellionage de Villiers, Bueil et Heurgeville, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Jean « Bizet, » praticien au bourg de Villiers-en-Desœuvre. — Bail du droit de travers et péage de « Passel, » fait par le même, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à « Jacques » Boyvin, » marchand à « Pacy. » — Bail du tabellionage des paroisses de Gilles et Mondreville fait par le même, moyennant un loyer annuel de 25 livres à Pierre « Allorge, » tabellion à Gilles. — Bail des prés de Bueil, consistant en 3 arpents, avec les droits de cens, lods et ventes, corvées, mets de mariage, droits de travers et tous autres dus en la terre et seigneurie de Bueil, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Nicolas « Duhamel, » prêtre, curé de Bueil, 8 février 1694. — Vente de blé à provenir des redevances des moulins du Poirier et de Gouel faite par le même, à raison de 16 livres le setier à François Fauveau et « Louis Voisin, » fermiers desdits moulins. — Acte de foi et hommage pour la terre et seigneurie de Hallot, par « Louis de Bresseau, » chevalier, seigneur marquis de Montfort, capitaine d'une compagnie de carabiniers au régiment du Roi, seigneur de Hallot. — Bail du tabellionage de Tilly, Flins et les Millerues fait par Jean Le Vaigneur,

moyennant un loyer annuel de 9 livres, à Jacques Folleville. — Marché fait avec « Pière » et « André » Lar, » frères, et Noël « Bréville, » demeurant en la paroisse de Neauphlette pour curer l'écluse du moulin du Poirier. — Quittance de la somme de 425 livres, faisant moitié de 850, pour la composition de rachat dû à la marquise de Breval, pour la terre et seigneurie de Hallot, à cause du décès de Louis-Anne de Bresseau, seigneur de ce lieu. — Marché pour couverture du château de Breval par Jean Delalande et « Simon » Chenart » ou Chevart, « couvreurs à Boncour prez » Anet. » — Bail de la Basse-cour de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Jean « Cheiet, » laboureur à Menerville, « paroisse de » Boissy-Mauvoisin. » — Bail du greffe du bailliage et marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Louis « Laisné, » praticien à Breval. — Bail de 15 arpents de terre labourable, avec tous les droits de champart appartenant à la marquise de Breval aux terroirs de Neauphlette et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 250 livres, à Jean « Cissay, » laboureur à la Couarde, paroisse de Neauphlette, 1695. — Bail de la recette des terres et seigneuries de Villiers et Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à Nicolas « Vautier, » laboureur à Hallot, paroisse de Villiers. — Bail du tabellionage de Tilly, Flins et les Millerues, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Michel « Moussu, » praticien à Tilly, par Jean « Le Vai» gneur, » bailli de Breval, ayant pouvoir de Claude Damas, chevalier, marquis de Thiange et de Breval, « menin de Monseigneur, » colonel d'un régiment d'infanterie et brigadier des armées du Roi, 1696. — Abandon de maison et lieu, entre les mains de Bernardin « Durand, » charron au Mesnil-Simon, par Jean « Roullier, » marchand cabaretier au bourg de Villiers, à la charge de payer au seigneur de Breval une rente annuelle de 12 livres 10 sous. — Bail du tabellionage de Guainville, Nantilly et la Chaussée, avec les droits de champart et pannage sur les paroisses de Gilles et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Jean « Creté » ou « Cresté. » — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Jean Coispelet, meunier, et Marie Roger, sa femme. — Bail du moulin banal du Poirier avec les dépendances fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à François Fauveau. — Continuation du bail du moulin de Lestang consentie à « Nico» las Feret, » moyennant un loyer annuel de 440 livres, par « Damas Thiange, » marquis de Breval. — Continuation du bail des terres de Neauphlette consentie par le même, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à Marie Colibert, veuve de Louis Caillet. — Transport et cession de droit de rachat par le seigneur de Breval à la demoiselle de Saint-Bosnier sur la terre de Valcontat, 1698. — Vente d'héritages, « à la Baste, par» roisse de Gainville, » faite à Claude « Damas » Thiange, marquis de Breval, » par « Louis Voisin, » ci-devant meunier en ladite paroisse. — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Pierre Rousseau « au Breuil. » — Bail de la récolte de foin sur les appartenances du prieuré du Hamel en la prairie de Neauphlette, fait, moyennant un loyer annuel au susnommé marquis de Breval par Louis « Mallet, » fermier et receveur dudit prieuré. — Marché fait avec René « Babouis, » marchand à Boissy-Mauvoisin pour la coupe d'un bois taillis. — Bail d'héritages fait à Pierre Thorel, tonnelier à la Baste, et Barbe Laisné, sa femme. — Bail du tabellionage de « Gainville, » Nantilly et la Chaussée, avec les droits de champart et pannage sur les paroisses de Gilles et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Jacques « Legoulx, » Sr des Marais. — Bail du greffe des bailliage et marquisat de Breval, fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Jean « Tessier, » praticien à Breval. — Traité entre le susdit « Tessier, » d'une part, et « Damas Thiange, » d'autre part, touchant le recouvrement des droits de « boisseletz, ramage, amendes de verderie et les » gerbes de bled deus par les habitans de St.-Illier-la» Ville. » — Bail des bois de la forêt de Breval fait, à raison de 100 livres l'arpent, à Michel « Chrétien, » marchand, bourgeois d'Ivry, 1699. — Vente de la moitié du fief, « vulgairement apellé le fief du Hault-Bois, » scitué et assis au terroir de St.-Blaize de la Brosse, » faite, moyennant 70 livres de prix principal à « Damas » Thiange » par « Gabriel Dantin, » écuyer, sieur de Saint-Illier-la-Ville. — Vente de 55 perches de terre labourable, près le château de Breval, faite au même par Marguerite Ferdeure, femme et fondée de procuration de Nicolas Thirion, voiturier par terre à Paris. — Échange entre le même, d'une part, et Madeleine Le Maire, veuve de François Lepelletier, demeurant à Breval, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre labourable, « sur les Gats » de Breval, faite, moyennant 50 livres, à « Damas Thiange, » par la fabrique de l'église Notre-Dame de Breval. — Échange entre le même « Damas Thiange, » d'une part, et la Charité de Notre-Dame de Breval, d'autre part. Cet acte et le précédent, datés du 24 juillet 1699,

portent, entre autres signatures, celle de « Rémy Le » Clerc, » curé de Breval. — Prise à bail du moulin banal du Poirier, moyennant un loyer annuel de 750 livres, par « Henry Pizet. » — Vente de 34 perches de terre, terroir de Breval, triage des Longs-Champs, seigneurie du prieuré du Hamel, faite, moyennant 34 livres, à « Damas Thiange » par Jean « Drouard, » procureur au bailliage de Breval. — Vente de 34 perches de terre, même lieu, faite au même, moyennant la somme de 34 livres, par Jeanne Maret, veuve de François Drouard, demeurant « au Hamel de Bre» val. » — Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, Séverin Loriot, laboureur en la paroisse de Breval, et Françoise Drouard, sa femme, Jacques « Charlot, » poulailler à « la Fontaine Menou, » paroisse de Breval, et Catherine Drouard, sa femme, d'autre part. — Bail des prés de Bueil, consistant en 3 arpents, avec les droits de cens, lods et ventes, corvées, mets de mariage, travers et tous autres dus à la terre et seigneurie de Bueil, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Louis « Le Blanc, » laboureur à Bueil. — Bail du droit de travers et péage de Pacel, fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à Aubin « Renoult, » marchand à Pacel. — Bail des sergenteries, fait pour les 3/4, moyennant 112 livres 10 sous, à Jacques « Legoulx, » et Nicolas « Patenostre, » sergents au bailliage et marquisat de Breval. — Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, et « Catherine Camus, » veuve de Nicolas Moriancourt, demeurant en la ville de Mantes, d'autre part. — Bail du quart des sergenteries fait, moyennant un loyer annuel de 37 livres 10 sous, à Jean « Tessier, » praticien à Breval. — Bail d'héritages à « Damas Thiange, » par divers, parmi lesquels Louis « Drouard, » curé de Villiers-en-Desœuvre, 13 avril 1700. — Cession d'héritage à titre de retrait féodal consentie au profit de « Damas Thiange » par « Pierre » Godard, » marchand. — Obligation de 200 livres au profit du même par « Hanry de Sailly, » écuyer, sieur de Sailly et d'Aigleville, et « Claude Henry » de Sailly, » son fils, écuyer, Sr dudit Aigleville. — Vente de 9 arpents de terre labourable, terroir de Breval, faite, moyennant 700 livres, à « Damas » Thiange » par « Catherine Camus. » — Foi et hommage au seigneur de Breval, pour portion des terre et seigneurie de Valcontat, par Nicolas de Fresnoy, « marquis Defresnoy, Neully, Nanteuil, etc. » — Actes relatifs à une vente d'héritages faite au marquis de Breval par « Louise Sifflet » veuve de René Le Roy, officier de la Dauphine, demeurant à Versailles. — Bail de la recette de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à François « Dufour, » laboureur au bourg de Villiers. — Bail du moulin banal du Poirier fait, moyennant un loyer annuel de 600 livres, à « Jacque » Loignon, » meunier à Gilles, et Jeanne Brou, sa femme. — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à Jacques Haslé, meunier à « Marchefroy, » 1701. — Fondation, par « Damas Thiange, » d'une pension annuelle de 60 livres en faveur de Claude « Bruyer, » chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en la forêt de Breval, et conventions à ce sujet. — Prise à bail du pressoir banal de « Gainville, » moyennant un loyer annuel de 24 livres, par « Louis de Laporte, » cordonnier audit lieu. — Actes relatifs à un échange entre le marquis de Thiange, d'une part, et « Louise Marie, » veuve d'Adam Le Roy, vivant, receveur de la terre et seigneurie de Charmont, paroisse de Magny-en-Vexin, d'autre part. — Bail de 36 arpents de terre labourable, terroirs de Neauphlette et Gilles, fait, moyennant un loyer annuel de 135 livres, à Nicolas « Alagille, » laboureur « au Coignet, » paroisse de Neauphlette. — Bail du droit de travers et péage par terre de Grenelle fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Jacqueline Deschamps, veuve de Simon Deschamps, demeurant audit lieu. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier : « Claude Cottin, » maître cordonnier à Mantes, s'oblige, envers « Jean Moullard, » domestique du marquis de Thiange, à lui enseigner le métier de cordonnier, dans l'espace de 3 ans, moyennant le payement, par le marquis, de la somme de 100 livres pour l'apprentissage, nourriture comprise, et de 3 livres pour prix des outils que fournira Cottin. — Vente de bois à « Claude Peltier, » marchand à Breuilpont. — Bail du quart des sergenteries du marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 37 livres, à Jean « Tessier, » huissier royal à Mantes, 1702. — Vente d'héritages faite au marquis de Thiange par Nicolas « Vautier, » laboureur, fermier de la terre et seigneurie « des Loges, » paroisse de Neauphlette, 1703. — Contrat de pension annuelle et viagère de 20 livres accordée par « Damas Thiange à Marguerite Hérouard, veuve de François Masson, décédé, garde des forêts du marquisat de Breval. — Vente de bois à Mathieu Mouton, charbonnier à Villiers. — Vente de 60 perches de terre labourable, terroir de Breval, faite au seigneur de ce lieu, moyennant 60 livres, par « Jean Charpantier, » laboureur à Saint-Illiers-la-Ville, 1704. — Bail du moulin banal de Gouel

fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à François « Cosnard, » meunier à St.-Germain. — Bail de tous les droits et champarts appartenant au seigneur de Breval aux terroirs de Neauphlette et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 238 livres, à « Pierre Vautier, » laboureur en la paroisse de Neauphlette. — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à « Gabriel Her» son, » fils de Jacques, demeurant au bourg de Villiers. — Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breval, lieu dit le Trésor, faite, moyennant 50 livres, au seigneur de Breval par « Jean » Denis, » laboureur en la paroisse de Saint-Illiers-la-Ville. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Gilles, joignant le moulin de Lestang, fait au même, moyennant 120 livres, par « Claude Thoreau, » laboureur en la paroisse de Mondreville. — Vente de 30 perches de terre labourable, « aux Gats de Bréval, » faite au même, moyennant 30 livres, par Nicolas « Vautier, » déjà nommé. — Obligation de 3000 livres passée, au profit de « Damas Thiange » par Christophe de « Malebranche de Villebon, » écuyer, sieur de Villebon, demeurant à « Boissets, » et Jean de « Male» branche, » écuyer, demeurant au Mesnil-Simon. — Bail du moulin banal du Poirier fait, moyennant un loyer annuel de 610 livres, à Pierre Rousseau, meunier en la paroisse de Guainville, 1705. — Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, et « Magdelaine » Bouret, » veuve de Dominique Harasse, vivant, officier de feue Mademoiselle de Montpensier, demeurant à Breval, d'autre part, 1706. — Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breval, faite, moyennant 50 livres, à « Damas Thiange » par « Jean » Denis, » fermier et receveur de la terre et seigneurie de « Primart. » — Bail du droit de travers et péage de « Passel » fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à Martin de « Lahaye, » marchand vitrier à « Passy ». Nota. Ce dernier acte est du 8 janvier 1706; d'après la table des matières en tête du registre, il devrait être suivi de plusieurs autres, qui ont disparu; on n'en rencontre qu'un qui porte la date du 8 avril 1710, et qui est maladroitement cousu vers le milieu du registre : c'est le bail du moulin banal de « Goyle » fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à François « Laquieriere, » boulanger à « Logne, » par Étienne « Jouffroy, » prêtre, aumônier et ayant charge de la marquise de Thiange.

BULLION.

E. 6310. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

13 au 28 décembre 1618. — Denis Momonceau. — Bail d'héritages fait à Jean « Abraham, » marchand à « Boullon, » par Jean Ceray, laboureur à « Long» Chesne, » paroisse de Bullion, et Perrette Geffroy, sa femme. — Actes relatifs à une vente d'héritages faite au même « Abraham, » par Éloi Bonnin, manouvrier à « Videlle, » paroisse de Bullion. — Actes relatifs à la liquidation de la succession mobilière de Philippe Boullay, femme de Pierre Tellier. — Bail de maison et dépendances, à Bullion, fait à Claude Boulleau, manouvrier à « Ronqueux, » paroisse de Bullion, par Simon « Breton, » marchand à Bonnelles. — Obligation de 27 livres tournois, prix d'une vache, passée, au profit de Jean Geuffroy, laboureur à « Long» Chesne, » par Jacques Lecompte, tailleur d'habits à Bonnelles. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Marin Longuelune, laboureur « à La Coudray, paroisse de La Celle, » par Jeanne Pamperon, veuve de Philippe Girard, demeurant à Bullion. — Inventaire, prisée et estimation des ustensiles du moulin de « Guedaulne, » et « Guedosne, » appartenant à « Monsieur de La Bri» che, sieur de Guette. » — Testament de Simon Gaux, marchand et laboureur au « Longchesne, » reçu par Nicodème « Vallet, » curé de Bullion, 26 décembre 1618. Le testateur veut être enterré dans l'église Saint-Vincent de Bullion, où il fait une fondation. — Obligation de 33 livres, prix d'une vache, passée au profit de Simon Gany, ou Gavy, marchand et laboureur à Longchêne, par Jean Gilbert, vigneron « au » Fay, paroisse des Mollières. » — Autre de 26 livres tournois, passée, au profit du même, par François « Fourmont, » laboureur à « Sonchamp. »

E. 6311. (Registre.) — 1 registre de 86 feuillets in-4°, papier, 58 actes.

5 mars au 27 novembre 1624. — Procès-verbal de visite et appréciation de la valeur de bois à couper en une taille vulgairement appelée « du Fousseau. » — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de « Guette, » champtier de « la Muette, » faite à Jean Rousseau, manouvrier à Bullion, et à Françoise Dupré,

sa femme, par Robert Hamelin, marchand boulanger à Bullion, et Michelle Rousseau, sa femme. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Jean Remy, manouvrier à Bullion, par François Vallentin, meunier au même lieu. — Accord et transaction entre Jean Regnault, charpentier à Bullion, et Jacques « Viellard, » joueur d'instruments au même lieu. — Bail d'un arpent de terre labourable, appelé l'arpent Saint-Vincent, fait, moyennant un loyer annuel de 55 sous, à Pierre Chavin, marchand hôtelier à Bullion, par Vincent Loiseau et Étienne « Corbonnoys, » marguilliers de Saint-Vincent de Bullion. — Testament de Jeanne Filleau ou Rilleau, femme de Nicolas Douard, demeurant à « Moustiers, » paroisse de Bullion. — Bail de 4 arpents 1 quartier de pré, prairie de Bullion, fait, moyennant un loyer annuel de 100 livres tournois, à Nicolas « Lemoyne, » marchand à Bonnelles, par « Zacarie Fortin, » receveur général de la terre et seigneurie de Bullion. — Bail de la ferme et métairie de Ronqueux fait, moyennant, entre autres choses, un loyer annuel de 400 livres tournois, à François « Guillot, » laboureur à Boissy, par noble homme, Jean « Cabur, » archer des gardes du corps du Roi, demeurant à « Angervillier, » se portant fort de Barbe Gilbert, sa femme. — Inventaire après décès de Jean Abraham, vivant, receveur de la terre et seigneurie de La Celle et de Françoise Gordet, sa femme, fait à la requête d'Adrien Peltier, tuteur des mineurs Abraham. La livre d'étain, 5 sous, 6 deniers tournois ; le setier de froment, 8 livres, de méteil, 100 sous. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Marin Andrieux et Françoise Boys (?), sa femme. — Donation de « la maison et enclos de » boys, terres, » et autres héritages, sis à Baronville, paroisse de Béville-le-Comte, faite à « François de » Couldrier, » écuyer, « s^r de la Briche et Guette, » par sa tante « Florence du Couldrier, » veuve de Jean de Saint-Avoye, vivant, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel ordinaire de sa maison, seigneur de « Bourcegne. » — Donation, à titre viager, du revenu de la terre et seigneurie de Guette, faite à la susdite « Florence du Couldrier, » par le susdit François de Couldrier, qui a signé cet acte « La Briche. » — Actes intéressant les familles Texier, Done ou Doué, Bonnin, Chevalier, Gailliard, Lambert, Sosson, Berthault. — Inventaire après décès de Guillemette Moisseron, fait à la requête de Jean Chemin, son mari, tisserand en toile à Ronqueux. 2 métiers à faire toile garnis de leurs ustensiles, ensemble 27 livres ; 8 paniers de mouches à miel, 24 livres tournois ; la livre d'étain 6 sous ; 3 faux à faucher, garnies de leur « bastement, » 55 sous ; 4 poules et 8 petits poulets, 30 sous. — Inventaire après décès d'Étienne Loiseau, fait, à la requête de « Germain Bonnault, » laboureur aux Bordes, paroisse de La Celle, ayant épousé Françoise Valentin, veuve dudit Loiseau. La livre d'étain, 7 sous tournois ; la livre de lard, 5 sous ; 2 vaches et 1 génisse de 2 ans, 60 livres. — Bail de maison et dépendances, lieu dit « Cheveau, » fait à François « Prieur, » manouvrier à Bullion, par Jacques « Viellard, » joueur d'instruments au même lieu. — Contrat de mariage entre Gille Ferquin, laboureur en la paroisse de Pecqueuse, natif de la paroisse de « Basainville près Houdan, » fils de feu Jean Ferquin et de Bonne Nouël, d'une part, et Marie Roux, veuve de Pierre Bisson, demeurant « au Fay, paroisse des Molhières, » d'autre part. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Blin. — Testament de « Florence » de Couldrier, veuve de Jean de Saint-Avoye. — Testament de Roch Dutartre, marchand à Bullion. — Accord et transaction entre « David Macé, » joueur d'instruments à Saint-Arnoult, d'une part, et Thomas Rousseau, d'autre part. — Contrat de mariage entre Thomas Rousseau, laboureur à Bullion, d'une part, et Barbe Bouvyn, fille de François Bouvyn, charron à Bullion, et de Barbe Richaud, d'autre part. — Actes intéressant les familles Piot, Valentin, Ravault, Collet, Labbé, Bonnault.

E. 6312. (Registre.) — 1 registre de 54 feuillets in-4°, papier, 68 actes.

20 juillet 1626 au 27 avril 1627. — Bail de maison et dépendances, « en la seigneurie de Guette, » fait à Roch Dutartre, marchand à Bullion, par Jeanne Lombart, veuve de Guillaume Sosson, demeurant à Bullion. — Accord et transaction entre les enfants et héritiers de François Vallentin. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir « de Guette, appelé le bas du « cloz, » fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Philippe Rousseau, manouvrier à Bullion, par Jacques « Cheveau, » praticien au même lieu. — — Bail de 5 quartiers de pré, prairie « des Cloz, » fait, moyennant un loyer annuel de 19 livres, à Henri Sossereau, laboureur « aux Cloz, » par « Jehan Sos» son, » marchand à Bullion. — Bail de maison et dépendances, à la Celle, fait à Louise Buard, veuve d'Arnoult Estournel, par François Médard, cordonnier à Bullion, et Jeanne Poupart, sa femme. — Vente d'hé-

ritages, à Bullion, lieu dit « les Roguiers, » ou « Re- » guiers, » faite à François Bovyn, charron à Bullion, par Charles « Bagot, » marchand à Villevert, paroisse de Pecqueuse. — Actes relatifs à une vente d'héritages, terroir de Bullion, faite à Zacharie « Allin, » sergent et garde de la justice et prévôté de Bullion, par Vincent Poisson, laboureur à Longchêne, et Jeanne Momonceau, sa femme. — Actes relatifs à une transaction entre Jacques « Audierne, » laboureur à Bullion, d'une part, et Florentin « Audierne, » d'autre part. — Vente d'héritages à Charles « Chesneau, » marchand boulanger à Bullion, par Marguerite Boulard, veuve de Jean Bonneau, demeurant à La Celle. — Bail de maison et dépendances à Ronqueux, fait à Sébastien « Berthault, » manouvrier audit lieu, par Jean « Cabur, » archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Angervilliers, stipulant pour Barbe Gilbert, sa femme. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, pour Pierre Boisseau, fils mineur de Pierre Boisseau et de Vincente Sosson, et pupille de Jeanne Lombard, veuve de Guillaume Sosson, demeurant à Bullion. Le patron est Jacques « Boysseau, » marchand cordonnier à Bonnelles, qui, pendant 2 ans, durée de l'apprentissage, instruira, nourrira, logera son apprenti, moyennant la somme de cinquante livres tournois. — Actes divers entre les enfants et héritiers de Laurent Boullard et de Madeleine Valentin. — Contrat de mariage entre Michel « Nouël, » d'une part, et Mathurine Menaut, fille de feu Mathurin Menaut et de Jacquette Prieur, d'autre part. — Vente d'héritages faite à Michel « Du- » parny, » marchand laboureur, par Pierre Rogé, laboureur « à la Coudroye, » paroisse de La Celle. — Bail de 6 arpents de terre appartenant à la fabrique de Saint-Vincent de Bullion fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres 5 sous tournois, à Sébastien « Ber- » thault, » manouvrier à Ronqueux, par les marguillers Claude Chastelet et Marin Menaut. — Contrat de mariage entre Marin Sagot ou Sagor, marchand à Bullion, fils de Georges et de Françoise Rousseau, d'une part, et Marie Vivien, veuve de Simon Breton, demeurant à Bullion, d'autre part. — Vente de 45 perches de terre, terroir de Bullion, champtier « des Graviers, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Étienne Corbonnois, maréchal à Bullion, par Jean Gallet, manouvrier à Ronqueux, et Catherine Larcher, sa femme. — Vente d'héritages, à Villevert, paroisse de Pecqueuse, faite à Jean Vallet, laboureur à Villevert, par Michel « Gibon, » maçon au même lieu. — Échange entre Denis « Momonceau, » procureur fiscal de la justice et prévôté de Bullion, d'une part, et Jacques « Audierne, » laboureur à Longchêne, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Nicodesme Le Roy, » fils d'André « Le » Roy, » marchand et laboureur, demeurant au lieu seigneurial de Longchêne, et de Claire Drouyn, d'une part, et Marguerite Geuffroy, veuve de Pierre Vallet, demeurant à Longchêne, d'autre part. Ce contrat, daté du 6 avril 1627, porte, entre autres signatures, celle de Nicodème « Vallet, » curé de Bullion. — Testament de Jean Rousseau, manouvrier à Bullion, daté du 26 avril 1627 et signé par le cure « Vallet. » — Contrat de mariage entre « Noël Huard, » fils de François Huard et de Barbe Desmoullins, d'une part, natif de la paroisse « de Brasle près Chasteau-Thierry, » d'une part, et Guionne Girard, fille de Jean Girard et de Jeanne Besnyer, décédés, demeurant en la paroisse de Bullion, d'autre part. — Actes divers intéressant les familles Vallentin, Berthault, Laurent, Picot, Vallemont, Chevin, Boucher, Boullard, Labbé, Le Fébure, Besnyer, Brethon, Longuelune, Barreau, Poisson, Jamin, Blin, Roger, Desminières, Girard, Certain, Charpentier.

CERGY.

E. 6313. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

30 mai 1634 à septembre 1652. — Jean Laurens. — Bail « à nouvel homme et tiltre de chef cens, » passé par Mᵉ Jean Roger, procureur ès-sièges royaux de Pontoise, au nom et comme procureur fondé de Mʳᵉ Sébastien de La Grange, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé de Saint-Acheul et seigneur du « fief de la Bracque, » de maisons, terres et jardins, sis à Cergy en la mouvance dudit fief. — Vente par Simon Trianon, à Jean Robert, d'une maison sise à Cergy. — Bail par les marguilliers et le receveur de la fabrique de Saint-Christophe de Cergy, Antoine Béranger, Jean Barron et Pierre Joly, à Louis de Boissy, vigneron, d'une pièce de terre au terroir de Boissy, 1635. — Contrat de mariage entre Noël Le Gay, laboureur de vignes, et Huguette Trou, fille de Pierre Trou, de même profession. La future apportera en mariage « ung lict, traversin garny de » plume, une couverture, ung ciel et custodes de toille » de chanvre, ung corset de drap noir, six draps, six » serviettes, six couvrechefs, six colletz, quatre nappes, » six chemises à usage de ladicte Trou, le tout de » toille de chanvre ou estouppe, une vache, ung coffre

» de boys de noyer ou chesne garny de sa serrure et » clefs. » 6 janvier 1636. — Échange d'héritages conclu entre noble homme Christophe Fournier, écuyer « seigneur de St-Briche, » et procureur du Roi en la ville et châtellenie de Pontoise, et André Barthélemy, laboureur de vignes à Cergy, 11 février 1637. — Inventaire fait par « Jean Laurens, greffier et tabellion de la » prévosté de Cergy, Boessy-Laillery, Cormeille-en-» Vexin, et Saillancourt pour Messieurs les relligieux, » abbé et couvent de Sainct-Denis en France, sei-» gneurs dudit lieu, » à la requête d' « Anseaulme Le » Febvre, » laboureur à Génicourt, tuteur des enfants de Jean Maistre, en son vivant laboureur, et d'Antoinette Lefebvre, 12 octobre 1637. — Vente de pièce de terre, faite à Jean Lamy, vigneron, par « Nicollas de » Boulainvillier, chevallier, seigneur dudit lieu et de » Livillier en partie, » septembre 1640. — Abandon, en 1644, à la fabrique de l'église de St-Christophe de Cergy, par Denis Pincebourde et Marie Le Guay, de 4 livres 10 sous tournois de rente foncière, pour accomplir un legs fait à ladite fabrique par Denis Pincebourde, père du susdit, et stipulé dans son testament du 10 novembre 1635, reçu par le vicaire de Cergy, Jean Dubray; — original dudit testament. — Inventaire après décès, fait à la requête de Charles Louvet, vigneron, tuteur de son fils mineur, 5 mai 1645. — Échange de pièces de terre entre Mᵉ Jean Dubray, vicaire de Saint-Christophe de Cergy, et Guillaume Moreau, laboureur, 1ᵉʳ juillet 1648. — Extrait des registres du Conseil de Monseigneur le Prince de Conty : « — 10 décembre 1649. Sur ce qui a esté remontré au » Conseil que la pluspart des habitans justiciables de » la chastellenie de Cergy vont passer leurs contracts » et obligations par devant les notaires royaux de » Pontoise et autres lieux au préjudice des droits de » Monseigneur et du tabellionnage dudit Cergy, a esté » advisé qu'il sera faict deffenses à tous les dits habi-» tans, hostes et justiciables dudict Cergy, de passer » aucuns contracts et obligations par devant autres » notaire et tabellion que celuy dudict Cergy estably » par Monseigneur, sur peine de nulité desdicts actes » et d'amande arbitraire ; lesquelles deffenses seront » publiées aux prosnes des messes paroissialles de la » chastellenie dudict Cergy, à la dilligence du procu-» reur fiscal dudict Cergy, auquel est enjoint de » poursuivre en justice tous les contrevenans au pré-» sent réglement ; » — mention que « quelques parti-» culliers s'ingèrent de passer à Pontoise devant les » notaires royaux des actes et contractz, » bien qu'étant habitants de la châtellenie de Cergy, ce qui « dé-» truit toutte la jurisdiction, parce que ces actes pour » l'exécution vont aux juges royaux ; » que « ces par-» ticulliers sont entr'autres M. le curé de Cergy, qui » en fait faire la plus grande partie, quoy que les » droits du sceau et controlle coustent trois fois plus » que le droit du tabellion de Cergy, ce qui va à la » ruine des habitans et à la perte des affaires de la-» ditte chastellenie. » — Vente par Germain Moreau, tisserand de toile à Cergy, à Guillaume Réal, laboureur de vignes, d'une pièce de vigne de dix perches au lieudit « Les Gast, » 25 février 1650. — Vendition faite par Marc Gautier, vigneron à Cergy, septembre 1652.

E. 6314. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

21 novembre 1664 au 20 juin 1703. — Mellon Berteuille ou Berteville. — Réparations à faire à la grange seigneuriale de Boissy-l'Aillerie : procès-verbal dressé par David Aubery, conseiller du Roi, lieutenant particulier assesseur au siège de la prévôté et mairie de Pontoise, prévôt et garde de la haute, moyenne et basse justice des terres et seigneuries de Cergy, Boissy-L'Aillerie, Cormeilles-en-Vexin et dépendances, à la suite « des ruynes arrivées en la grange seigneu-» rialle de Boissy-Laillerie, » pour constater les travaux exécutés dans le but de prévenir la ruine complète des murs, pignons et couverture de la susdite grange, 21 novembre 1664 ; — marché des travaux à exécuter pour les réparations de la grange conclus avec Jacques Gaudron, charpentier à Pontoise, et Henri Aubert, maçon à Saint-Denis, 18 juin 1665. — Inventaire dressé, à la requête de Gabriel Tramblay, après le décès de Marthe Tramblay, sa femme, septembre 1671. — Échange de pièces de terre conclu entre Antoine Moroy, et Jeanne Duchesne, sa femme, d'une part, et Denis l'Archevesque, le jeune, d'autre part, 29 novembre 1702. — Bail à rente foncière, par Claude Luin, charpentier, et Jeanne Allain, sa femme, à Jean de Bresloy, tisserand, et à Madeleine Finot, sa femme, de divers héritages sis à Jouy-la-Fontaine, 20 juin 1703.

E. 6315. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

15 juin 1708 au 11 octobre 1727. — De Guignes. — Bail à ferme par les marguilliers de Cergy, à François Couturier « sieur des Pipeaux, » fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cergy, de pièces

de terres énumérées dans l'acte, 15 juin 1708. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Cergy, réunis à quatre heures de relevée, « issue des vespres » de la paroysse de Cergy, au son de la cloche, » et donnant pouvoir de les représenter à Claude Godot, 3 août 1710. — Baux divers conclus par les marguilliers de Cergy, en 1711, au profit de Pierre Pollicaod (?) le jeune, Jean de Boissy, Louis Béranger et autres. — Abandon par Michel Caffin, maire et sergent fieffé de la justice et prévôté de Cergy, au profit de divers, des maisons, lieux et héritages détaillés dans le contrat, 13 mai 1712. — Bail par Catherine Lamy, veuve de François Couturier, à François Couturier, son fils, receveur de la terre et seigneurie de Cergy, de trois arpents de vigne etc., 8 décembre 1715. — Acte d'assemblée des habitans qui, pour éviter les frais qu'entraînerait la continuation d'un procès, déclarent consentir à ce que les sieurs Camus et « Trenblé » reçoivent en leur acquit du sieur Rousseau, boucher à Pontoise, la somme de 255 livres, 12 décembre 1717. — Contrat de mariage entre Simon Moreau, vigneron, et Nicole « Trenblé, » 1er mai 1719. — Acte d'assemblée des habitants qui, « après avoir » mûrement réfléchy et conféré ensemblement sur la » taille exorbitante dont leur paroisse est chargée, et » sur l'importance et la nécessité qu'il y a d'obtenir » une diminution considérable pour l'année prochaine » et les suivantes, » donnent, à l'effet d'y parvenir, pouvoir à Sébastien Geoffroy, syndic, 25 juin 1719. — Pouvoirs donnés par les mêmes à leur syndic François Moreau, 29 septembre 1720. — Certificat fait et donné par les habitants de Cergy, pour la dîme des Petits-Prés dudit lieu, pour servir au curé de Cergy, 20 avril 1721. — Renonciation par les héritiers à la succession de Romaine « Tramblay, » 13 octobre 1722. — Pouvoirs donnés par les habitants de Cergy, à leur syndic, Charles Fortier, pour continuer et poursuivre le procès pendant en Parlement, « au sujet de la perception des » droits de dixmes des vins de la dite paroisse, » 28 février 1723. — Pouvoirs donnés pour le même objet à Nicolas Heurtin, syndic, 30 janvier 1724. — Acte d'assemblée des habitants de Cergy, qui constituent leur procureur François Besnard, procureur en Parlement, 16 mars 1727. — Bail du bac sur la rivière de Cergy, 11 octobre 1727.

E. 6316. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 janvier 1728 au 30 juin 1729. — Louis Triboulet. — Renonciation par les différents héritiers à la succession de Jeanne Moreau, janvier 1728. — Inventaire fait après le décès d'Anne « Tramblay, » 29 septembre 1728. — Quittance d'une somme de 140 livres payée par la veuve de Louis Dubray, 1729.

E. 6317. (Liasse.) — 3 pièces, papier

19 mars 1730 au 13 septembre 1731. — Guériteau. — Transaction entre le sieur Charles Fortier, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Pontoise, demeurant à Cergy, d'une part, Jean « Tram» blay, » vigneron à Cergy, et Marie Léchaudé, sa femme, d'autre part, 19 mars 1730. — Transaction entre Mathurin Prévost, vigneron, et les enfants qu'il avait eus d'un premier mariage, 13 septembre 1731.

E. 6318. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

2 mai 1732 au 22 juillet 1737. — Jean-Baptiste Deschamps. — Échange de plusieurs héritages conclu entre Étienne Favueau et Charles Fortier, officier au grenier à sel de Pontoise, demeurant à Cergy, 2 mai 1732. — Réparation d'honneur accordée à Jean-Baptiste Pincebourde, vigneron, demeurant à Cergy, par F. L...., aussi vigneron, qui « reconnoist que mal à » propos et sans raison il a maltrété et injurié ledit » Pincebourde, hier, au faubourg de Notre-Dame de » Pontoise, pour quoy ledit L.... en demande pardon » et excuse audit Pincebourde, qu'il reconnoist pour » homme d'honneur et sans tache, » 27 octobre 1732. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse, qui, réunis « en estat de commun au son de la cloche à la » manière accoutumée hors le lieu saint à la place » proche le cimetière au devant de la grande porte et » principalle entrée de l'église paroissiale dudit lieu » de Cergy, à l'assemblée convoquée à la diligence du » syndic en charge, » confirment les pouvoirs précédemment donnés par eux à leurs syndics pour poursuivre le procès d'entre eux et Me Nicolas Desboves, fermier général, et donnent déclaration « des héritages » que font valloir aucuns des habitans de ladite par» roisse de Cergy sur le territoire de Lieux, » 25 novembre 1732. — Contrats de mariages entre Nicolas Hurard, vigneron, et Marie-Charlotte Guignard; entre Pierre Lorget, garçon boucher, et Geneviève Le Chantre, 1733. — Reconnaissance d'une créance de 91 livres au profit de Nicolas Pattin, cavalier de la

Maréchaussée de Pontoise, 1734. — Bail par le sieur « François Delaissement de Beauregard », fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cergy, à Louis Leroux, vigneron, et Thérèse Gosset, sa femme, de « la jouissance du passage, barque et nansselle sur la » rivière dudit Cergy au dessous de l'isle dudit lieu, » ensemble de la maison, jardin et lieux despendants » de ladite maison qu'ocupe actuellement le pas- » sager », 29 septembre 1736. — Quittance donnée à Jean Gosset, Louis Tremblay et Louis Le Roux, vignerons, et à Marguerite Gosset, héritiers de Gilbert Gosset, par Marguerite Heurtin, veuve de Robert Moreau, qui reconnait avoir reçu d'eux une somme de 100 livres, 1737.

E. 6319. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739.—Legat.— Bail par Charles de Saint-Étienne, bourgeois, demeurant au faubourg Notre-Dame de Pontoise, à Jacques Léchaudé et Jean Tremblay, de diverses pièces de terre sises à Cergy. — Renonciation par Michel Farault à la succession d'Antoinette Mauroy, sa tante maternelle.

E. 6320. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

9 juin 1740 au 10 janvier 1750. — Jacques-François Charton. — Réparation d'honneur accordée par A. de B., vigneron, à Laurent Berranger, dont il avait traité le fils de « fripon », lui ayant reproché « d'estre entré dans le jardin dudit de Boissy pendant » la nuit pour y voller des laittues, d'avoir fait ouver- » ture de la porte de leur maison », 9 juin 1740. — Bail par les marguilliers, à Pierre Dubray, de plusieurs pièces de terre, 1741. — Renonciation à la succession de Marie-Jeanne Léchaudé, 1742. — Accord aux termes duquel Claude Trou, vigneron, paye à Louis Triboullet une somme de 54 livres 11 sous 6 deniers, tant pour l'indemniser que pour payer les frais d'un procès commencé à l'occasion de sévices exercés par ledit Trou sur la personne de Thérèse Triboulet, fille de Louis Triboulet, 9 juin 1744. — Renonciation à la succession de Nicole Hurard, par Pierre Dubray, 1750.

CERNAY-LA-VILLE.

E. 6321. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

18 mai 1643 au 18 novembre 1657. — Toussaint Maugé. — Obligation de 28 livres tournois, prix d'une meule de moulin, passée, au profit de Mathurin Chappon par Michel Maheu, marchand à Cernay-la-Ville. — Bail de maison et dépendances fait à Charles Mercier, marchand laboureur aux Mollières, par Jean Silvain, maçon. — Obligation de 28 livres 10 sous, prix d'une vache et d'un veau, passée, au profit de Jacques Tousay, marchand à « la Fertay, paroisse de » Sainct Jehan de Choisel », par Guillaume « Maugé », marchand laboureur à Cernay-la-Ville. — Transaction entre François Hattre, meunier au « Petit moulin » des Roches, paroisse de Cernay », d'une part, et Fleury Hattre, frère de François, meunier au moulin « des Boullions, paroisse de Senlisse », d'autre part. — Accord entre Toussaint « Maugé », receveur de la terre et seigneurie de Cernay-la-Ville et ci-devant greffier au bailliage dudit lieu, d'une part, et Jacques Capery, couvreur en chaume audit lieu, d'autre part. — Bail de maison et dépendances « au Port-Aupec », fait à Isambert Ossenet, vigneron « au Port-au-Pec », par Marie Ballagny, veuve d'Antoine Dauphin. — Inventaire de Geneviève Grenet fait à la requête de son mari Jacques Durand, hôtelier à Cernay-la-Ville : la livre d'étain 12 sous. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 27 livres 15 sous 8 deniers tournois au profit d'Étienne de « Louvet » ou « Lou- » vert », chevalier, baron de Samois, par Léonard « de Pontbréant », chevalier, seigneur « des Bordes, » la Bretêche et les Bidaux, et la Tour Sibille en » Touraine, demeurant audit chasteau des Bordes, » paroisse de la Selle, conté de Montfort-Lamory ». — Vente de maison et dépendances faite à Pierre Riquesse, marchand à Chevreuse, par Ambroise Durand, marchand meunier au moulin « Échorge Bouton », paroisse de Chevreuse. — Contrat de mariage entre « Pier Renaut », d'une part, et Jeanne Fréry, d'autre part. — Actes intéressant les familles Salle, Gallard, Tousay, Letemps.

E. 6322. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

21 novembre au 30 décembre 1657. — Simon

Nicollet. — Prises à bail d'héritages de Claude « Le » Noir », seigneur « de la court de Senlisses et Arno- » ville », par Michel « Barron », marchand à Senlisse, et Marie Miseré, sa femme, Michel Hérisson, texier en toile à « la Gervaiserie », paroisse de Senlisse, et Catherine Fontaine, sa femme. — Titres nouvels de diverses rentes passés au profit du susdit Claude Le Noir par : Denis Vallée, manouvrier en la paroisse de Senlisse; Marie Plastrière demeurant en la même paroisse. — Obligation de 320 livres, prix de 2 chevaux, passée, au profit de Simon Parquet, marchand hôtelier à « Bucq », par Marie Selvignart, veüve d'Antoine Lebeau, et « Charlle Beau », laboureur « à » Troux », son fils. — Bail de maison et dépendances à Cernay, fait à Jacques Durand, marchand audit lieu, par Jacques « Corbonnois », laboureur à « Lon- » chesne », paroisse de « Billion ».

E. 6323. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

7 avril au 28 décembre 1658. — Contrat de mariage entre Jacques Durand, marchand à Cernay-la-Ville, d'une part, et Marie Largemain, fille de feu Simon Largemain, vivant, marchand, « demeurante » audit lieu de Cernay à St-Rémy Lhonoré », d'autre part. — Bail du « droit de péage, barage, rouage et » pied fourché », dû à la seigneurie de Cernay-la-Ville, « ensemble le droit de foirage, persage » du vin que le preneur pourra vendre tant en gros qu'en détail, « sans y comprendre aucuns droits apartenans » à Monsieur de Bourneuf », fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Mathurin « Bertault », marchand à Cernay, par Toussaint « Maugé », receveur de la terre et seigneurie de Cernay-la-Ville. — Compromis entre « Pierre de Furet », chevalier, seigneur de Cernay, d'une part, et « François de Furet », chevalier, seigneur du Bourneuf, d'autre part. — Baux d'héritages, à Cernay, faits à Jean Rousseau et Jean Legrand, par « Loys Marcel », marchand à « Champhoudry, paroisse de la Selle ». — Pièces intéressant les familles Rousseau, Tertreau, Fleury, Bichery, Maugé, Morant, Le Temps.

E. 6324. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

21 février au 10 décembre 1659. — Compromis entre « Pierre de Furet », chevalier, seigneur de Cernay, d'une part et « François de Furet », chevalier, seigneur « du Bourgneuf », d'autre part, 21 février et 13 mai 1659. — Contrat de mariage entre « Hiérôme » Avenard », laboureur au Bois d'Arcy, fils de « Hi- » rôme Advenard », receveur de la terre et seigneurie de « Montêgu », en la paroisse de Bois d'Arcy, d'une part, et Marie Balangny, veuve d'Antoine Dauphin, vivant, laboureur à « la Douardière », paroisse de Cernay-la-Ville, d'autre part. — Bail d'héritages fait à Nicolas Hardy, laboureur à « Sanlisse », par « Tho- » mas Le Roy », marchand laboureur à « Vielle- » Esglisse ». — Bail à moitié de 120 arpents de terre labourable, clos, pâtures, prés, etc., fait à Toussaint Maugé, laboureur à la ferme du Bout des Prés, par « Pierre de Furet Cernay », seigneur de Cernay-la-Ville, « du Bourneuf et autres lieux ». — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 16 livres de beurre à Olivier « Bottin », marchand en la paroisse de Cernay, par Marie de Furet. — Obligation de 330 livres passée, au profit d'André « Lai- » gnel », marchand à « Pinseloup », paroisse de Sonchamp, par Mathurin « Bertault », maréchal à Cernay-la-Ville, et « Margueritte Fleury », sa femme. — Procès-verbal d'apposition et de levée de scellés sur un coffre faisant partie de la succession de Denis Sanguin. — Bail de la ferme de « Voiesse », paroisse de la Celle, fait, moyennant un loyer annuel de 525 livres, 8 chapons et 2 douzaines de pigeonneaux, à Michel « Cresset », laboureur à Cernay, par Claude « Fesselot », receveur général de la terre et seigneurie de « la Selle ». — Actes interessant les familles Perreau, Fleury, Vallée, Capery, Maugé, Marre, Cresset, Broscolle, Royer.

E. 6325. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

13 mars au 5 octobre 1660. — Actes relatifs à une vente d'héritages à Cernay, faite à Jean Verdillion, marchand audit lieu, par les héritiers de Louise Pelletier, veuve de Laurent Loiseau. — Bail de maison et dépendances à « Garne, paroisse de Sanlisse », fait à Guillaume Couttelay, jardinier à « Congnières », par Jean Thomas, carrier au « bourg des Mollières ». — Procuration en blanc donnée par Jean « Arnoul », curé de Saint-Michel de Richemont, diocèse de Rouen, pour la résignation de ladite cure en faveur de Nicolas « Frechon », prêtre du diocèse de Rouen, 4 avril 1660. — Bail de maison et dépendances fait à Pierre Guiniard, charretier à Cernay, par Françoise Paullin, demeurant à Fontainebleau. — Transaction

entre Jean Le Grand, charron à Cernay, d'une part, et Michel Maheu, marchand à « Sanlisse », d'autre part. — Obligation de 33 livres tournois passée, au profit de Gabriel Marelier, vicaire de Cernay, par Simon Martin, laboureur, « fermier de Lafilhotière, » paroisse de Saint-Jean de Choisel ». — Transaction entre Toussaint « Desminières », hôtelier, d'une part, et Antoine « Dobbé », maître chirurgien à Cernay, d'autre part.

E. 6326 (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

31 juillet au 30 novembre 1661. — Vente de maison et dépendances, « au lieu de la Barre, » faite à Jacques « Jaupitre », écuyer, avocat au Parlement de Paris, et « Sare Jaupitre », sa sœur, par Marguerite Coussette, veuve de Jérôme Lescuier, vivant, berger à la Barre. — Actes relatifs à une vente de 166 minots d'avoine, mesure de Chevreuse, faite, moyennant 200 livres, à Jeanne Rousseau, veuve de Guillaume Tornay, par Toussaint « Maugé », laboureur à la ferme du Bout-des-Prés, paroisse de Cernay, et Georges « Texier », laboureur à Cernay, et « Hélaine » Gourby », femme de Maugé. — Obligation de 1550 livres tournois passée, au profit de Nicolas Houdin, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, curé de Cernay, par « Françoyse de Lalande », veuve de Jacques Benoist, vivant, garde des plaisirs du Roi à Saint-Germain-en-Laye, demeurant ordinairement au presbytère de Cernay-la-Ville. — Actes intéressant les familles Gille, Rousseau, Guyot.

E. 6327. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

5 janvier 1662 au 1er avril 1663 et sans date. — Vente de 63 perches de terre labourable, terroir « des Lais, champtier des terres à filase », faite, moyennant 70 livres tournois, à François « Mau- » terne », garde des plaisirs de Monseigneur de Metz en son abbaye des Vaux de Cernay, par « Claude » Robbe », marchand « au Brulins, paroisse de Vielle- » Église ». — Contrat de mariage entre « Jacques » Moiste », charron « à Troux, paroisse de Guian- » court », d'une part, et « Gillette Marché », fille de Thomas Marché, charron « audit Troux ». — Autre entre « Gilles Chappelle », maître boucher en la ville de Chevreuse, fils de « Gille Chappelle », marchand et maître boucher au même lieu, et de Marie Thomas, d'une part, et « Anne Boisseau », fille de Nicolas « Boisseau », laboureur « à Troux, paroisse de Guien- » court », d'autre part. — Quittance de 50 sous tournois délivrée à Jeanne Pondou, veuve de Jacques Périer, demeurant à « Maincourt », par « Adan » Thiriau », maçon à « Lévis ». — Fragment de foi et hommage rendus à l'abbé des Vaux de Cernay, par les enfants et héritiers de Charles de Ficte pour l'hôtel des moines blancs, sis à Bruyères-le-Châtel, avec 20 arpents 1/2 de terre, 7 arpents de pré, et 7 à 8 livres de menus cens.

CHANTELOUP

(COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON)

E. 6328. (Cahier.) — 1 cahier de 6 feuillets, papier.

1614-1641. — Extraits faits par Louis Le Conte, greffier et tabellion de Chastres [Arpajon] et certifiés par lui véritables, le 12 mars 1678, d'actes tirés du tabellionage et du greffe de Chanteloup, lesquels avaient été reçus par les tabellions greffiers Pierre Vacher et Jacques Vacher, du 3 janvier 1614 au 30 avril 1641.

E. 6329. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

3 janvier 1614 au 30 mai 1624. — Pierre Vacher. — Inventaire des biens de la communauté d'entre Mathurin Montmizeau et Marie Petit, fait par Pierre Vacher, tabellion au bailliage de Chanteloup « pour Messieurs dudit lieu », 3 janvier 1614. — Transaction intervenue, le 2 décembre 1615, entre les religieuses du couvent de « Saint-Eutroppe-lèz-Chan- » telou », et Jean Chardon, marchand drapier, au sujet d'une rente de 25 livres tournois due par celui-ci : le contrat est passé à la grille du couvent où les religieuses « ont acoustumé traicter de leurs affaires ». — Bail de la ferme de Chanteloup à Jean Bezault, par « André Rouveau, concierge à Chantelou...... » suivant la charge qu'il a de noble homme Me Michel » Roger [ou Royer], advocat en Parlement, tuteur de » Augustin de Thou, sieur dudit Chantelou », 16 mars 1616. — Contrat de mariage entre Robert Jubin et Louise Lechapt, 21 décembre 1617. — Inventaire fait « à la Follye, parroisse Sainct-Germain-lez-Chastres »,

à la requête d'Étienne Chappes, vigneron, des biens de la communauté d'entre lui et défunte Chéronne Sallé, sa femme, 25 juin 1619. — Bail par les religieuses du couvent de Saint-Eutrope, « sœur Renée » de Hacqueville, mère ancelle, sœur Jehanne Le » Blanc, mère vicgérante, etc. », à Pierre Le Febvre, meunier, du moulin de Fourcon avec ses dépendances, 16 juin 1620. — Contrat de mariage, passé « en la » salle du couvent de Saint-Eutroppe », entre Toussaint Loiseau et Marie Thierry, 2 août 1620. — Inventaire dressé, le 30 mai 1624, par Pierre Vacher, « tabellion au bailliage de Chantelou, pour hault et » puissant seigneur Mre François de Savari, cheval- » lier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et » privé, seigneur de Brèves et dudit Chantelou ».

E. 6330. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

6 novembre 1624 au 30 avril 1641. — Jacques Vacher. — Contrat de mariage entre Claude Le Cesne, laboureur, et Marie Robin, 6 novembre 1624. — Contrat de mariage « passé en la maison du moulin de » Fourcon », entre Pierre Musset, laboureur à « Mon- » donville, parroisse de la Norville », et Jeanne Le Febvre, 28 février 1627. — Acte de tutelle de la personne de Guillemette Robin et inventaire, fait à la requête d'Étienne Robin, son père, des biens de la communauté d'entre lui et Martine Chevallier, sa femme, 10 janvier 1628. — Inventaire des biens de la communauté d'entre Marin Rottier et Jeanne Bouttemotte fait par Jacques Vacher, tabellion « au bailliage » et chatellenye de Chanteloup pour hault et puissant » seigneur Mre Cosme Savary, marquis de Maulevrier, » premier maistre de garde robbe de Monseigneur le » frère unicque du Roy, seigneur dudict Chanteloup », 3 février 1635. — Marché conclu entre le seigneur de Chanteloup, Cosme Savary, et Jean Hébert, marchand demeurant à Soucy, paroisse de Fontenay-lèz-Briis, qui se charge d'enlever les terres et pierres d'une allée de Chanteloup dans les conditions indiquées au contrat, 12 mai 1636. — Bail de divers héritages fait à Nicolas Lesné, meunier à Arpajon, par le fondé de procuration d'Antoine d'Argoux, écuyer de cuisine de la Reine, 16 novembre 1636. — Marché conclu entre le seigneur de Chanteloup et Jean Boulongne, jardinier, pour les travaux à exécuter par celui-ci dans le parc du logis seigneurial, 16 février 1637. — Constitution de procureur par « Me Claude » de Lauvain, prieur du prieuré de Sainct-Georges de » la Ballue, diocesse d'Angers, étant de présent au » lieu seigneurial de Chanteloup près Chastres-soubz- » Montlhéry », 22 octobre 1637. — Actes divers tels qu'inventaires après décès, contrats de mariage, ventes, baux, intéressant les familles Poyvret, Lambert, Dostier, Belin, Voisin, Thomas, Perrain, Feugères, Boisseau, Couart, Bourgeron, Secretain, Lesné, Brizart, Musset, Lamoureux, Mensart, Prévost, Desnoyers, Pissier, Ledourt, Fillette, Hersant, Roussel, Petit, Pellemoine, Girard, Saintain, Plumet, Texier, Bruyant, Hugues, Legendre, et autres.

E. 6331. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

11 avril 1656 au 18 mai 1699. — Accord intervenu entre Pierre Joubert, vigneron, stipulant le fait de François Joubert, son fils, et Anne B., demeurant au lieu « de la Follye », dans le but de mettre fin à un procès criminel intenté devant le bailli de Chanteloup par la susdite Anne B. contre François Joubert, « pour » raison de quelques excedz prétendus avoir esté par » lui sur elle commis » ; il est convenu que « ledit » Joubert s'abstiendra de plus mesfaire ne mesdire à » ladite Anne B. et ses enfans, et qu'elle et eux aussi » ne le provoqueront à ce faire, et se contiendront » les uns les autres en sorte qu'ilz viveront en paix », 11 avril 1656. — Vente d'arbres faite à Louis Gourdi, marchand, par Jean Garnot, bourgeois de Paris, tuteur onéraire de « Mre Camille Savari, chevalier, » comte de Brèves, seigneur dudit Chanteloup et » autres lieux », avec l'autorisation de « M^r^ le prési- » dent Mosié, tuteur honnoraire dudit seigneur comtes » de Brèves », 5 novembre 1657. — Transaction intervenue, le 2 novembre, entre Jean Garnot, agissant comme ci-dessus en qualité de « tuteur honéraire de » Me Camille de Savary... légataire universel de » deffunct Mre Cosme de Savary, son oncle », et les religieuses du couvent de Saint-Eutrope « sœur Marie » Magdeleine Le Prince, mère ancelle, sœur Marie Le » Musnier, vice-gérante, sœur Marie de Genton, pro- » cureuse, sœur Anne Du Jardin, dépositaire », pour terminer le procès survenu à l'occasion de la saisie féodale de « la maison et hostel du Plessis et deppen- » dances pocédez par Henry du Rousselet, escuier, » sieur dudit Plessis ». — Bail du colombier de Chanteloup, situé près de « l'abaye St-Eutrope », fait à Jean Cavé, maître pâtissier, par l'intendant des maisons et affaires de Monseigneur le duc d'Arpajon, pair de France, « qui a droict de la jouissance de la terre

» et seigneurie de Chanteloup », 24 avril 1667. — Convention entre Mre Camille Savary, seigneur de Chanteloup, et Charles Lequeré, maître jardinier, qui se charge d'entretenir les jardins du château aux conditions stipulées dans l'acte, 21 mars 1670. — Marché pour la fourniture d'une grille de bois d'environ 22 ou 23 pieds dans œuvre, « au devant de la bonde du » canal dudict Chanteloup, » avec une contre-grille, 22 mars 1670. — Marché conclu avec Jacques Legendre, maître maçon à Arpajon, pour les réparations du château, du colombier et de divers bâtiments, 22 mars 1670. — Testament de la veuve Claude Le Jarre, 30 septembre 1670. — Conventions entre le jardinier du château et « Mre Georges de Bermondes, » chevalier, comte d'Oradour, lieutenant général de » l'artillerie de France, et dame Françoise Garnier, son » espouse, estans aux droictz de Mre Camille Savary », 9 mai 1671. — Testament fait par « Marie Boissi- » neau », veuve de Pierre Chappe, 18 mai 1680. — Bail de terres fait à Guillaume Paillard, laboureur, par « dame Anne Doublet, veuve de défunct Pierre » Gruyn, vivant escuier, conseiller et segrétaire du » Roy, maison et couronne de France et de ses » finances, demeurante à Paris, rue d'Orléans, par- » roisse St-Jean-en-Grève, jouissante de la terre et » seigneurie de Chanteloup », 13 novembre 1685. — Acte passé par Étienne Brizard, vigneron, qui reconnaît devoir au curé de Saint-Germain-lès-Arpajon une somme de 1800 livres que celui-ci lui prête pour subvenir à ses affaires, 12 novembre 1694. - Titre nouvel d'une rente de 5 livres 5 sols pour divers héritages passé par Claude Louin, vigneron, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, et par Toussaint Louin et Pierre Jamain, héritiers de Denis Louin, 27 décembre 1695 — Abandon d'une maison sise à la Folie, au profit de Guillaume Le Borgne par Antoine de Lassus, écuyer, sieur des Fontaines, capitaine des dragons au régiment de la Reine, 18 mai 1699.

CHATOU

E. 6332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1664-1672. — André La Cosse et Prévost. — Bail à rente de pièces de vigne sises au terroir de Chatou, aux lieux dits « Les Champagnes » et « Les » chemins de Paris », passé par-devant « André La Cosse, greffier et tabellion de la justice et châtellenie de Chatou, pour Monsieur maistre Raoul Portail, conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris, seigneur dudit Chatou », 14 novembre 1664. — Testament de Jeanne Delfaut, femme d'Antoine Collet, veuve en première noces de Pierre Périer, reçu par Prévost, tabellion au bailliage et châtellenie de Chatou ; — inventaire dressé par celui-ci à la requête de l'exécuteur testamentaire, Mre Jean Pousse, curé de Chatou, des meubles et effets laissés par la défunte, 1672.

E. 6333. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1675. — Pierre Barbé. — Engagements pris devant « Pierre Barbé, greffier et tabellion de Chatou », par Vincent Vallier, vigneron à Nanterre, Hugues Lécuyer, vigneron à Houilles, Marcel Tisserent, marchand à Chatou, Claude Arnout, tonnelier, Gabriel Dreux, marchand, et autres, de payer des sommes dont ils se reconnaissent débiteurs à raison de fournitures qui leur avaient été faites, du 15 avril au 3 novembre 1675.

E. 6334. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1679. — Minutes des actes passés devant Pierre Barbé, du 12 janvier au 27 décembre 1679. Engagement pris par Guillaume Gault, maître horloger demeurant à Paris, rue du Bout du Monde, au profit de Guillaume Tisserant, syndic de la paroisse, des marguilliers et des habitants, de « remettre en estat l'or- » loge de Chatou et la randre marchant et son- » nante » ; prix convenu : 60 livres tournois, 19 février 1679. — Bail par Philippe Le Sage, procureur fiscal au bailliage de Chatou, à Lucas Lejeunne, vigneron, d'une maison sise au village de Chatou, 10 mars. — Conventions conclues entre Étienne « Margas », marchand, bourgeois de Paris, et Germain Oudart, jardinier, pour régler ce que celui-ci « aura à faire estant chés moy en ma maison de Cha- » tou », 28 mars. — Déclaration de Philippe Camus, maître d'école à Croissy, qui reconnaît être propriétaire et détenteur d'une maison avec ses dépendances sise à Croissy, chargée d'une redevance au profit de Pierre Housset, 16 décembre. — Testament de « dame » Marie-Diane Dandieu, veufve de feu Pierre de Saboureux, vivant équier, sieur de la Bonnetrye », 25 décembre.

E. 6335. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1681. — Minutes des actes passés devant Pierre Barbé, de janvier à décembre 1681. — Bail d'immeuble à Hubert Bridron par « Oudart de Subinet, l'un des » vingt-cinq gentilshommes de la Garde Écossaisse du » corps du Roy, demeurant à Chatou », 18 janvier ; — autres baux par le même. — Baux d'immeubles passés par Charles Ruffin, officier de la Reine, demeurant à Rueil, 15 avril ; par Philippe Le Sage, procureur fiscal au bailliage de Chatou, 10 mai ; par Jean Rouvray, marchand demeurant à Paris, rue du Bout du Monde, 28 septembre. — Conventions intervenues entre Jacques Robert, maître jardinier, demeurant à Versailles, et Bernard Taillard, entrepreneur des plans et terrasses des maisons royales, demeurant à Paris, ce dernier tant en son nom qu'au nom de René de Latousche, également entrepreneur, 6 octobre. — Bail des greffe et tabellionage de Rueil, avec le greffe de Puteaux et le tabellionage de Vaucresson, passé au profit de Me Jean « Cristi », par Jacques Bouciquault, receveur de la terre et seigneurie de Buzenval, au nom et comme procureur du fermier général du revenu temporel de la mense abbatiale de Saint-Denis, 6 octobre. — Pouvoirs donnés par les habitants de la paroisse de Croissy au collecteur des tailles de la paroisse, pour « cottiser au rolle de la taille » plusieurs personnes dénommées dans l'acte, 10 novembre.

E. 6336. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1686-1689. — Denis Nicolle. — Minutes des actes reçus par Denis Nicolle, tabellion de Chatou et Montesson, du 2 janvier 1686 au 2 septembre 1689. — Bail par Marie Cirier, demeurant à Montesson, à Anne Lancelot, d'une portion de maison sise à Montesson, 4 janvier 1686. — Partage de biens entre Nicolas et Jean Bontemps, 13 septembre 1687. — Transaction conclue, le 16 juillet 1689, entre Marie-Marthe Bullot ou Bullet, fille du procureur fiscal en la prévôté de Montesson, d'une part, et Denise Brunette, d'autre part, pour mettre fin à une instance criminelle.

E. 6337. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1690. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 23 décembre 1690. — Bail de pièces de vigne par « frère François Arnoult, religieux hermitte » demeurant à Monvalérien, près de Suresne », 4 janvier. — Testament de Nicolas Gigot, marchand à Chatou, 23 janvier. — Transaction entre le sieur Oudart de « Sabinet », et A. Tisserant, vigneron, 25 janvier. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Antoine Morel, marchand cordonnier à Chatou, s'engage à « monstrer et enseigner le traffiq de ladicte » marchandise et métier de cordonnier » à un garçon âgé de dix-neuf ans, 30 janvier. — Contrat de même nature aux termes duquel Antoine Morel, marchand cordonnier, met en apprentissage sa fille, Marguerite-Antoinette Morel, pour deux ans et demi chez la demoiselle Marie-Madeleine Chanfrau, maîtresse de l'école des filles de Chatou et en même temps couturière, qui s'engage à « luy monstrer et enseigner le » metier de couturière et le traffiq de marchandise » dont elle ce mesle ; et outre encores, comme maî- » tresse d'escolle des filles, elle promet aussy luy » monstrer et enseigner à lire et escrire » ; l'apprentie devra venir chaque jour elle sera logée, nourrie et entretenue par son père, elle servira fidèlement sa maîtresse, etc ; 5 juillet 1690. — Bail des fours banaux de Chatou passé au profit de Jean Rinbault ou Rainbaud, boulanger, par Paul Portail, conseiller au Parlement, seigneur de Chatou, Montesson et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris « rue des » Fauconniers », paroisse Saint-Paul, résidant en son château et hôtel seigneurial de Chatou, 23 octobre. — Donation faite à l'église de Notre-Dame de Montesson, par Claude Croix, vigneron, d'une rente de 4 livres, à charge pour la fabrique de faire célébrer annuellement deux messes basses de *Requiem*, 28 novembre.

E. 6338. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1691. — Minutes des actes reçus par le même, du 6 janvier au 9 novembre 1691. — Bail d'une portion de maison avec ses dépendances, passé par Philippe Le Sage « sieur de la Vrillière », procureur fiscal au bailliage de Chatou, au profit de François Le Roy, 4 mars. — Marché par lequel Louis Trouillière, jardinier à Chatou, s'engage à « travailler et faire les » façons nécessaires bien et düement, au dire d'ex- » perts et gens à ce connoissant », pour Jean-Baptiste Margas, sieur Dubreuil, capitaine au régiment des fusilliers du Roi, qui, pour ce, lui paiera annuellement 50 écus valant 150 livres, 1er août. — Testament de Marie Marie, veuve de Michel Vilain, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être enterrée « dans » l'église de Nostre-Dame de Montesson devant le cru-

» cifix auprès du corps de feu Michel Marie, son » père », 3 septembre. — Donation à la fabrique de Montesson, par Marie Nicolas, veuve de Jean Denyau (?), d'une rente de 10 livres, 2 novembre. — Testament de Marie Lasne, 9 novembre.

E. 6339. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1725-1749. — Bonnard (?) — Jean-Moreau-François Cuvillier, François Philippe et Marie Nicolle, veuve d'Antoine Billon, reconnaissent par-devant le tabellion de Chatou devoir différentes sommes pour des fournitures qui leur ont été livrées, 1725. — Procuration donnée par-devant le notaire au bailliage de Chatou, M. « Bonnard, » ? par Étienne Joseph Pierron, procureur fiscal de Croissy, Laurent Grandfils, greffier et notaire à Croissy, et plusieurs autres, lesquels, comme anciens marguilliers et habitants de Croissy, donnent pouvoir à l'un d'eux pour « deffendre » lesdits habitans à l'encontre de Jacques Bonnet le » jeune, syndic », 11 mai 1749.

CHAVILLE

E. 6340. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

23 septembre 1625 - 11 novembre 1630. — Lopin. — Vente de diverses pièces de terre et vigne faite par Jean Leclerc, écuyer, auditeur des bandes de Suisses, demeurant à Paris rue Saint-Martin, de présent en sa maison de « Chasville », fils de Claude Leclerc, en son vivant conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes, et de Claude Guiot, tant en son nom qu'au nom de ses cohéritiers, à « Maistre Charles Letellier, seigneur de Doysu et de » Chasville en partie, conseiller du Roy et maître ordi- » naire en sa Chambre des Comptes à Paris, y demeu- » rant rue du Chaulme, parroisse de Sainct-Jehan en » Grève, estant de présent en sa maison à Doisu, par- » roisse de Chasville », 23 septembre 1625. — Accord entre Charles Le Tellier, tant en son nom qu'au nom de damoiselle Claude Chauvelin, veuve de Michel Le Tellier, en son vivant seigneur de Châville, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, d'une part, et Jean Leclerc, d'autre part, pour prévenir une action judiciaire qui allait être intentée au sujet d un droit de passage que s'arrogeait ledit Leclérc sur une vigne appartenant au seigneur de Châville, 25 septembre 1625. — Bail par damoiselle Claude Chauvelin, veuve de Michel Le Tellier, à Nicolas Bercher, laboureur, de la ferme de Viroflay, 25 octobre 1625. — Vente de pièces de terre sises à Châville, faite par Toussaint Beauvais, marchand à Viroflay, et Denise Morizet, sa femme, à Michel Le Tellier, écuyer, seigneur de Châville, conseiller du Roi en son Grand Conseil, « estant » de présent en son chasteau audict Chasville », 20 octobre 1627. — Vente au même de pièces de terre au même lieu par Antoine Tricadeau, laboureur, et Marguerite Moriset, 5 juin 1629. — Bail par Michel Le Tellier, « de présent en son chasteau audict Chas- » ville », à Nicolas Laguesche, laboureur, demeurant à l'Hôtel-Dieu de Châville, paroisse « d'Ursines », de la ferme de Châville « aplicquée en une maison, » granche, estables, bergerie, ainsy qu'ilz se pour- » suivent et comportent assis audict lieu de Châville, » court, jardins et cloz avec les terres, prés, pas- » tures et frisches qui en dépendent », 11 novembre 1630. Signatures autographes de Charles Le Tellier, de Claude Chauvelin, de Michel Le Tellier.

E. 6341. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

4 décembre 1630-1638. — Michel Moriset. — Baux par Michel Le Tellier, « estant de présent en son » chasteau et lieu seigneurial dudict Châville » : — à Jean Tricadeau, vigneron, 4 décembre 1630; — à Nicolas Laguesche, 29 décembre ; — à Michel Moriset l'aîné, 4 mai 1631 ; — à Pierre Godefroy, boulanger, 3 novembre 1633 ; — à André Langlois, maçon, 30 avril 1634 ; — de pièces de terres sises au territoire de Châville. — Baux de même nature passés par « honnorable femme madame Catherine Vaillant, » veuve de deffunct Mr Mre Charle Le Tellier », au profit de Michel Moriset, vigneron, 12 novembre 1635 ; — de Victor Surard, vigneron, 13 janvier 1636. — Baux de même nature passés par Michel Le Tellier, et acquisitions faites par celui-ci en 1636, 1637 et 1638. — Marché conclu entre Michel Le Tellier et Jean Vieuxné, pour la plantation de bois, 13 novembre 1637. Acquisition de diverses pièces de terres vendues à Michel Le Tellier par Michel Tricadeau, Laurent Béchet, Étiennette Tricadeau, Robert Prunier et consorts, 12 novembre 1638.

E. 6342. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

22 octobre 1640-21 novembre 1649. — Minutes des actes reçus par Michel Moriset, « greffier et ta-

» bellion juré de la prévosté de Châville » (18 novembre 1649) du 22 octobre 1640 au 21 novembre 1649. — Marché conclu entre « dame Élisabeth Turpin, femme » de Messire Michel Le Tellier, seigneur de Châville, » conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des re» questes ordinaires en son hostel, intendant de la jus» tice, police et finances de l'armée de Sa Majesté en » Italie », d'une part, et Jean Vieuné, marchand, demeurant à Meudon, d'autre part, au sujet de travaux de labour à exécuter dans l'enclos du château de Châville, 22 octobre 1640. — Autre marché par la même avec Vincent Lespine, maçon à Châville, « pour » faire un tallu pour revestir le ruisseau qui est dans » l'enclos dudit s^r de Châville », 23 octobre 1640. — Baux de diverses pièces de terre passés par dame Élisabeth Turpin, par dame Catherine Vaillant, veuve de Charles Le Tellier, par « Messire Gabriel de Cassa» gnes, seigneur de Thillade, capitaine d'une compa» gnie au régiment des Gardes du Roy », par Jacques Le Tellier, seigneur de « Doizeu et de Châville en » partie, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre » des Comptes à Paris, estant de présent en sa maison » et lieu seigneurial dudit Doizeu », au profit de différentes personnes et notamment de Gaspard Crosnier, imprimeur en taille-douce, demeurant à Paris rue des Petits-Champs, 16 octobre 1641, et de messire François Niques ou Niquet, curé de Châville, 14 novembre 1643. — Marchés conclus entre Jacques Le Tellier et Michel Moriset l'aîné, vigneron, entre dame Élisabeth Turpin et André Langlois, maçon, entre la même et Charles Surard, pour travaux à exécuter, 1644. — Baux au profit de différentes personnes par Michel Le Tellier, secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, seigneur de Châville, en 1645, 1646, 1647, 1648. — Échanges entre René Le Tellier, conseiller en la Cour des Aides, d'une part, et le curé de Châville, Me François Niques ou Niquet, 21 avril 1648, Antoine Tricadeau, au nom et comme marguillier de l'œuvre et fabrique de Notre-Dame de Châville, 25 avril, Robert Prieur, vigneron, 28 septembre. — Échange entre dame Élisabeth Turpin, femme de Michel Le Tellier, secrétaire d'État au département de la Guerre, et Jacques Turpin, seigneur de Doizu et de Châville en partie, 24 juillet 1649. — Marchés passés par dame Élisabeth Turpin avec plusieurs marchands de bois à Ville-d'Avray, 9 septembre 1649, avec Henri Nicolas, terrassier, à Paris, 16 novembre, avec François Moiset, marchand plâtrier à Châville, 18 novembre, avec Nicolas Bodin, « marchand planteur de » bois », 21 novembre, au sujet de plantations de bois et de charmilles, de terrassements, et de l'extraction du plâtre dans une carrière à ouvrir dans des condition déterminées.

E. 6343. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1650. — Minutes des actes reçus, en 1650, par Michel Moriset. — Vente d'une pièce de vigne par François Moriset, marchand à Châville, à Simon Rondault, 2 janvier. — Affirmation devant notaire par Jean Vassier, Charles Bargé, Pierre Bibault, Jean Basonnet, Mathieu Moufle, Nicolas Blandin, « tous faisant et » réputés la plus grande et saine partye des habitans » de la parroisse de Viroflay », que, pendant les troubles de la dernière guerre, « la plus grande et saine » partye des habitants dudict Viroflay avoient mis, » pour seuretté, dans l'église de Viroflay tous et cha» cuns leurs biens, lesquels leurs auroient estez mal » prins de force et violence par les gens de guerre » tant par Pollonnois, Italliens que autres soldats » qui auroient percé les murs de ladite église, mesme » rompu les fonds baptistaires, foullé les Saintes» Huilles aux piedz,... rompu le lieu pour le repos de » la Sainte-Hostie qui est le corps de Notre-Seigneur, » mesme rompu le troncq », et que, par suite, ils se trouvaient réduits à une grande misère, 9 janvier. — Vente de pièce de vigne faite par Charles Boucher, vigneron, à Jean de Pellay, seigneur de Viroflay en partie, 9 mars. — Titre nouvel passé par Michel Josset au profit de la fabrique de Châville, 20 mars. — Titre nouvel passé par Simon Pothier, marchand, au profit de « la fabrique Monsieur Sainct-Denis d'Ur» sine », 25 mars. — Marché conclu entre dame Élisabeth Turpin et Pierre de Barge, jardinier à Châville, « pour entretenir et faire tout le travail qui est et sera » à faire dans l'enclos de Monseigneur et Madame » de Châville, audict lieu de Châville, pendant trois » années durant, » 26 mars. — Testament de Marguerite Daix, veuve de Jacques Foucher, 24 mai. — Inventaire après le décès de Michel Tricadeau, en son vivant vigneron, 15 juin. — Convention entre le curé de la paroisse de Saint-Eustache de Viroflay, « Mes» sire Estienne Hédou, » et Jacques Lubert, 17 juillet. — Inventaire après le décès de François Langlois, vigneron, 28 décembre.

E. 6344. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1651. — Minutes des actes reçus, en 1651, par Mi-

chel Moriset. — Testament de Marie Tricadeau, veuve de Charles Becquet, en son vivant maçon à Châville, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « dans le cimettière de Châville et au lieu et place » où repose ses parans », 1er janvier 1651. — Vente de « trois travée de maison et passaige commun, le tout » couvert de chaulme, avec la cour », faite par Michel Bercher, vigneron, au seigneur de Châville, Michel Le Tellier, 15 janvier. — Donation de terres faites par Messire Claude des....., écuyer, seigneur de Chabert et de Viroflay en partie, conseiller et maître d'hôtel du Roi, l'un des chevau-légers de la garde de Sa Majesté, capitaine appointé de la cavalerie légère, et par damoiselle Charlotte Aimery, sa femme, à la cure de Viroflay, à charge pour le curé et ses successeurs de célébrer annuellement à perpétuité cinq messes basses, à savoir quatre de *Requiem* et une en l'honneur de la Vierge, 8 février. — Contrats divers tels que baux, échanges et acquisitions, passés par le seigneur de Châville ou par dame Élisabeth Turpin, sa femme. — Marché conclu par dame Élisabeth Turpin avec André Langlois, maçon, et Denis Lespine, de même profession, pour la construction de trois maisons, 27 juin. — Contrat de mariage entre Thomas Tessier et Gilles Beauvais, 27 juin. — Titres nouvels passés par divers au profit du seigneur de Châville, juillet. — Marché conclu par dame Élisabeth Turpin avec Pierre de Barge, jardinier, 28 août. — Bail d'une pièce de terre par Michel Le Tellier à Jean Du Val, vigneron, 15 novembre. — Vente par Marie Belot veuve d'Antoine Legrain, à Jean de « Pellay, » écuyer, seigneur de Viroflay en partie, d'une maison et de différents héritages sis à Viroflay, 20 novembre. — Bail de terres, vignes et jardins passé au profit de Laurent Bercher, vigneron, par Lucas Pothier, comme marguillier de la fabrique de Notre-Dame de Châville, 1651.

E. 6345. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1652.—Minutes des actes reçus, en 1652, par Michel Moriset. — Baux de pièces de terre et vigne passés par dame Élisabeth Turpin au profit de Charles Surard, de François Langlois et autres, janvier 1652. — Échange entre ladite dame et François Niquet, curé de Châville, 4 janvier. — Déclaration passée par Simon Beauvais, receveur de la terre et seigneurie de Villacoublay et fermier de la ferme de Châville, « le » tout appartenant à Mre Michel Le Tellier, chevalier, » seigneur dudict Châville et dudict Villacoublay », 2 février. — Inventaire dressé, à la requête de Michel Moriset, après le décès d'Henriette Camart, sa femme, 16 février. — Autres actes, tels que baux, ventes, transactions, dont le dernier porte la date du 30 août 1652.

E. 6346. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

6 avril 1653 - 6 janvier 1656. — Jean Tricadeau. — Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau, « greffier et tabellion de la prévosté de Châville » (27 décembre 1655), du 6 avril 1653 au 6 janvier 1656. — Bail de 30 perches et demie de vigne à Châville passé par le marguillier de l'église de Notre-Dame de Châville au profit de Michel Prunier, vigneron, 6 avril 1653. — Contrat de mariage entre Charles Surard, vigneron, et Jeanne Chauvel, 22 juillet. — Baux de pièces de terre passés par dame Élisabeth Turpin, 3 novembre, et par Michel Le Tellier, 26 décembre. — Déclaration des héritages appartenant à Charles Lépinne sis en la mouvance du seigneur de Châville, 27 janvier 1654. — Acquisition par la fabrique de Châville d'une pièce de terre sise au lieudit « les Mocbou» teille », 2 mars. — Bail par Michel Le Tellier, seigneur de Châville, demeurant à Paris rue des Francs Bourgeois, à Jean Poullain, plâtrier, d'une « plastrière » sise au terroir dudict Chaville avec une loge proche » ladicte plastrière », 20 octobre. — Acquisition d'une maison avec ses dépendances sise à Châville par Charles Tricadeau, vigneron, 20 décembre 1654. — Brevet d'apprentissage aux termes duquel Jean Bourdois, manouvrier, demeurant à Meudon, reconnaît que pour son profit il « s'est mis comme aprentif du pre» mier jour de febvrier mil six cens cinquante cinq » jusques à deux ans finyes et acomplies à Claude » Civot, maréchal, demeurant à Meudon, à ce pré» sent et retenant ledict Jean Bourdois aprentif, auquel » sera tenu et promet montrer et enseigner au mieux » qu'il poura ledict mestier de maréchal », aux conditions déterminées dans l'acte, 31 janvier 1655. — Échange entre Michel Le Tellier, et Marie Belot « dame » d'Ursine », veuve de Mre Antoine « Le Grain », en son vivant seigneur de Viroflay en partie, 3 février. — Brevet d'apprentissage aux termes duquel Michel Moriset, âgé de 16 ans, fils de Michel Moriset, en son vivant tabellion à Châville, est confié à Denis Lespinne, maçon à Châville, qui s'engage à « luy mon» trer et enseigner du mieux qu'il poura le mestier » de maçon, dont il se melle et entremetz, et durant

» ledict temps luy quérir et livrer son vivre, boire et » manger, feu, lit, logis, lumière, vestures, chaussure » et linge, chausse, souliers, et tous autres sortes » d'habitz comme pourpoint, hautechausse, bas de » chausse de bure gris et aultres nécessités d'habitz, le » bien entretenir et traitter doucement, lui bailler cinq » soulz par chacune sepmaine durant ledict temps pour » ses menus plaisirs » et à « en la fin dudict temps le » rendre bien et honnestement habillé selon son estat ». De son côté l'apprenti promet de « servir ledict Le» pinne, son maistre, bien loiaument audict mestier » de mâson en tout aultres choses licittes et honnestes, » faire son profict, eschever son domage, l'advertir » du contraire sitost qu'il parviendra à sa congnois» sance, sans soy enfuir ni ailleurs servir durant ledict » temps », 30 mars. — Déclaration passée par Catherine Josset veuve d'Antoine Le Vasseur, qui affirme avoir en sa possession et garder des meubles et effets appartenant réellement à sa fille, Anne Le Vasseur, 27 décembre 1655. — Vente d'une maison avec ses dépendances faite par Denis Lespinne, maçon, et par Geneviève Lespinne à Michel Le Tellier, seigneur de Châville, 6 janvier 1656.

E. 6347. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

22 février 1657 - 9 novembre 1659. — Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau du 22 février 1657 au 9 novembre 1659. — Vente à Michel Le Tellier par damoiselle Charlotte Aymery, dame de Viroflay en partie, de tout et tel droit pouvant lui appartenir en « ung passage nommé la porte Gloria, scize au dessoubz » de la garaine de ladicte damoiselle, ladicte porte es» tant à douze piedz ou environ de la borne faisant sé» paration du terroir de ladicte damoiselle et du terroir » de l'Hôtel-Dieu de Châville, ladicte porte proche et » joignant les meurs de closture du clos de mondict » seigneur Le Tellier », 22 février 1657. — Actes divers, tels que baux, échanges, ventes, passés par le seigneur de Châville en 1657. — Marché conclu par dame Élisabeth Turpin avec Denis Fremy, terrassier et fontainier, et Thomas Dumont, de même état, demeurant à « Haulteuil près Paris », pour travaux à exécuter dans les fossés du château, juin 1658. — Bail par la même au profit de Charles Picart, laboureur, et de Gillette Beauvais, sa femme, de la « ferme scize proche » l'hôtel seigneurial de mondict seigneur et dame de » Chaville » avec les terres, prés, bois en dépendant, 8 juillet 1658. — Échange conclu entre Michel Le Tellier « marquis de Louvois » et Charles Tricadeau, 27 juin 1659. — Devis des travaux de terrassement à exécuter « pour rendre le grand chemin de l'entrée du » village de Châville du costé de Paris facille et com» mode pour les carosses et charrettes, sçavoir depuis » le carefour dudit village tenant à la maison de Dru» jon jusques au hault de la cavée au dessus des deux » chemins qui fourchent à conter depuis la plastrière » de deux cens thoises en enhault vers lesdits deux » grands chemins qui fourchent » ; marché pour l'exécution des travaux passé avec divers terrassiers de Garches, d'Auteuil et de Saint-Germain par le marquis de Louvois, seigneur de Châville, Villacoublay et autres lieux, 3 juillet 1659. — Marché avec divers pour transport de terres, 9 novembre 1659.

E. 6348. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1660-1661. — Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau jusqu'au 9 juin 1661 ; pièces annexées aux dites minutes. — Copie et signification des lettres patentes par lesquelles le Roi, sur la remontrance à lui faite par le marquis de Louvois seigneur de Châville « qu'il a acquis depuis quelques années une maison » avec plusieurs héritages en deppendantz, qui com» posent un fief appellé vulgairement la ferme de » l'Hostel-Dieu, lesquels terres et héritages pour la » plus part sont scituez dans le terroir dudict Châville, » et sert présentement ladicte maison tant au loge» ment d'un fermier qui fait valloir ses terres qu'à » faire la basse court de la maison seigneuriale et » chasteau de Châville, qui est joignant icelle maison, » laquelle néantmoings se trouve de la parroisse » d'Ursine pour la taille, quoy qu'elle en soit esloigné » de plus d'un quart de lieue, de laquelle distance » les dits habitans d'Ursine et collecteurs ont pris sy » grand advantage contre ceux qui ont occupé ladite » maison, pour ne s'estre trouvé aux assemblées de la » communauté pour la nomination des collecteurs qui » se font les jours de festes ou dimanches, à cause de » la distance de ladite maison à leur esglise et de la » proximité de celle de Châville où ils ont conti» nuellement assisté au service divin, qu'ils ont tous» jours esté surchargez par eux de tailles et autres » impositions qu'ils ont esté contrainctz de quitter » ladicte maison ou ferme et de chercher ailleurs » leur establissement pour soulager leurs misères, sy » bien que ledit exposant se trouve à présent réduit » en tel estat qu'il ne peut trouver aucun fermier qui

» veuille faire sa demeure dans la dite maison », accorde que la ferme dont il s'agit soit réunie à la paroisse de Châville, septembre-octobre 1660. — « Thoisé de tous les murs de face de reffand et pignons » des bastimens de la ferme de Viroflay », 1660. — Devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour l'agrandissement du parc de Châville appartenant à « Monseigneur Le Tellier »; marché pour l'exécution desdits ouvrages avec Denis Lespine et André Langlois, 23 janvier 1661. — Actes divers. tels que baux, ventes, échanges, passés par le seigneur de Châville avec Charles Picart, laboureur, à la ferme de Châville, 4 mars; Nicolas Lespinne, laboureur à Montreuil au « Val de Gallye », 16 mars ; Pierre Le Loup, charron à « Ursinne », 16 mars ; M. François Niquet, curé de Châville, et Charles Surard, marguillier, 22 mars ; François Langlois, vigneron, et autres.

E. 6349. (Cahier.) — 1 cahier, de 24 feuillets, papier.

1662. — Répertoire des minutes des contrats d'acquisitions, baux à rente, baux à loyer et autres actes passés tant par Mgr Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de Châville, et dame Élisabeth Turpin, que par MM. Le Tellier, avec divers particuliers par-devant Lopin, Moriset et Tricadeau, tabellions en la prévôté et châtellenie de Châville, « lesquelles minuttes ont esté tirées de leurs liasses » commanseant en l'année 1625 jusques en l'année » 1662 ».

E. 6350. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1665. — François Girardelet. — Minutes des actes reçus par « François Girardellet, greffier et tabellion » juré à la prévosté de Châville et baliage de Viro- » flay », du 16 janvier au 21 décembre 1665. — Cession faite au curé de Châville, François Niquet, par François Aymery, écuyer, sieur de « Chasteau-pers », de tous les droits qu'il pouvait avoir sur cinq perches de vigne sises à Viroflay, 15 février. — Marché conclu par Michel Le Tellier, seigneur de Châville, avec Charles Cassin ou Caffin, maître vitrier à Paris, « vieille rue du Temple, » pour exécuter les travaux de vitrerie indiqués dans un mémoire, 12 mars. — Contrat de mariage entre François Guilbert et Julienne Ballet, 15 mars. — Marchés passés par Élisabeth Turpin avec Pierre Legris, 12 mai, avec Marguerite Moriset veuve de Nicolas Bercher, 4 juillet, avec Denis Lespine et Michel Moriset, maçons, pour travaux de curage d'un canal situé dans le grand parc, de labourage des terres du parc, de confection de murs pour un nouveau canal. — Autre marché pour la plantation de bois dans le parc de Châville, 4 novembre. — Consentement donné par les habitants de Châville à ce que les collecteurs des tailles de la paroisse imposent à la taille de la paroisse Guillaume Vallet, marchand plâtrier, 21 décembre.

E. 6351. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1585-1666. — Minutes des déclarations composant le terrier de Châville et le fief de l'Hôtel-Dieu, passées au profit de Michel Le Tellier, seigneur du lieu, du 29 octobre 1665 au 4 février 1666, par Michel Bercher, François Niquet, curé de Châville, Charles Tricadeau, Charles Lépine, Denis Lépine, André Surard, Charles Surard, Antoine Tricadeau, Michel Fleury, Pierre Le Loup, François Cahon, François Vimont, Jacques Porcher, François Guyard, Marie Drugeon, veuve de Michel Presles, Michel Drugeon, Jean Duval, Michel Prunier, Élisabeth Feucher, veuve de François Langlois, Catherine Josset, Marguerite Moriset, veuve de Nicolas Percher, Lubin Terrasson, Charles Tricadeau comme marguillier de la fabrique, Jean Drugeon, Grégoire Bessé, François Moriset, Thomas de Marne, Henri Gardé, Henri Le Riche, Jean Ravet, Pierre Gardebois, etc. — A ces déclarations sont jointes : 1° la copie d'une lettre adressée à M. de Vigny, seigneur de Châville, par M. Briçonnet, le 24 mai 1585 ; 2° la copie d'une lettre adressée au même par le même, le 20 juin 1585 ; 3° la copie d'un projet de quittance du 24 juin 1585 ; 4° la copie d'une lettre de M. de Vigny à M. Briçonnet « seigneur de » Glatigny », 10 avril 1588, le tout au sujet du paiement de cens dus au seigneur de Châville ; 5° l'acte de renonciation par Jean et Nicolas Tricadeau, vignerons, à la succession de Martin Tricadeau, leur frère, en son vivant demeurant à Châville, 29 octobre 1665.

CHEPTAINVILLE

E. 6352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 123 pièces, papier.

1606-1607. — Louis Goyer. — Minutes des actes reçus, pendant les années 1606 et 1607, par le

tabellion de Cheptainville, Louis Goyer, qui est qualifié dans un acte du 5 septembre 1606 « sub- » stitud juré commis soubz le tabellion royal de la » ville, prévosté et chastellenye de Montlhéry aux pa- » roisses de Chetainville, Marolles et Leudeville ». Actes, qui sont pour la plupart des ventes ou des baux d'immeubles et héritages, intéressant les familles Morin, Branchart, Bayard, Debrye, Ralle, Bidon, Bance, Pincebourde, Richer, Poupry, Lambot, Le Vert, etc. — Contrat aux termes duquel le vicaire de Leudeville, Gabriel Belly, reconnaît « avoir loué, et loue » Jacques Picquot, prêtre, « pour son chappelain, pour » aider à faire et dire le divin service en l'église de » Monsieur Saint-Martin parroisse dudit Ledeville, et » administrer les sainctz sacremans de l'église pour » l'absence dudit Belly, vicaire », 20 avril 1606. — Pouvoirs donnés par damoiselle Marie Deschamps à son mari, Thomas Mesmes, écuyer, seigneur de Marolles, pour toucher en son nom une somme de 12.000 livres de noble homme « Sipion de Serdiny, » gentilhomme Lucquois », 11 novembre 1606. — Engagement pris par Thomas Berthe, laboureur à Saint-Fargeau-sur-Seine, agissant comme tuteur, de payer une somme restant due à « Jehan de Baffou, escuier, » sieur dudict lieu et de Chetainville, gentilhomme or- » dinaire de la Chambre du Roy nostre sire, et maistre » de la garde robbe de monseigneur le prince de Conty » demeurant audict Chetinville », 17 mai 1607.— Comparution de dame Perrette Cosson, femme d'Antoine de Hénault, à laquelle il est donné lecture d'un contrat de constitution de rente par lequel A. de Hénault « a vendu et constitué à Thomas Mesme, escuyer, » sieur de Marolles, et à damoiselle Marye des » Champs, sa femme, cent cinquante livres tournois » de rente », 19 septembre 1607.

E. 6353. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1608-1609. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1608 et 1609. — Actes intéressant les familles Allorge, Gillet, Branchart, Blondeau, Bezard, Meusnier, Salet, Roy, Devilliers, Julien, etc. — Ratification par dame Anne de Hériot, femme de Jean de « Baffour » seigneur de Cheptainville, d'un contrat en date du 1er juin 1605, passé par-devant notaires au Châtelet, « entre ledict sieur de Baffour, » d'une part, et Daniel de Salligny, escuier, » sieur de Saint-Florent baron de La Chaize, gentil- » homme ordinaire de la Chambre du Roy, en l'exé- » cution d'un préceddant contract du sixième may » mil six cens trois cy devant ratiffié et approuvé par » ladicte dame, contenant ledict contrat dudict pre- » mier jour de juing mil six cens cinq rétrocession de » la terre et seigneurie de Saint-Sorlin pour la somme » de vingt-quatre mil livres, ladicte terre de Sainct- » Sorlin baillée par eschange audict sieur de Baffour » par ledict sieur de Saint-Florent », 6 septembre 1608. — Conventions entre Marie Nepveu, veuve de Georges de La Haye, en son vivant laboureur à Marolles, et Me Germain Callou, praticien, demeurant à Cheptainville, 3 janvier 1609. — Procuration donnée par Thomas Mesme, écuyer, sieur de Marolles, y demeurant, à Marie Deschamps, sa femme, 13 avril 1609. — Pouvoirs donnés à leur syndic par les manants et habitants de la paroisse de Leudeville, 18 mai 1609.

E. 6354. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1610-1611. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1610 et 1611. — Actes intéressant les familles Curé, Vaillant, Jubin, Chastellain, Tayau, Lefebvre, Chevallier, Berry, Devilliers, Yvernette, Harmeau, etc.

E. 6355. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1612-1613. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1612 et 1613. — Actes intéressant les familles Seré, Guérin, Roulliard, Le Clerc, Le Mareschal, Broquehaye, Robillart, Imbault, Barré, Jullien, Arnout, etc. — Ces minutes sont pour la plupart en mauvais état, ayant été atteintes par l'humidité. La même observation s'applique aux liasses E. 6356 — E. 6362.

E. 6356. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1614. — Minutes des actes reçus par le même en 1614. — Accord conclu, pour éviter un procès, entre Jean de Baffour, écuyer, sieur de Cheptainville, et Anne de Hériot, sa femme, d'une part, et Philippe « Parrigeon », contrôleur de la maison du prince de Condé, tant en son nom que comme se faisant fort de Suzanne Ailliau, sa femme, et de Charles Juilliart, fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cheptainville, d'autre part, 15 mars 1614. — Constatation, à la

date du 21 juillet 1614, que Toussaint Cottin et Simon Lambert, « tous deux demandant de l'argent l'un à » l'aultre », ont été mis d'accord « par Monsieur le » Commendeur (et sans son respect ne se fussent acor- » dés) ». — Consentement donné par Jean de Baffour, sieur de Cheptainville, aux clauses du contrat de mariage passé à Blois, le 9 août 1614, entre Jacques de La Taille sieur des Essarts, fils de feu François de La Taille et de dame Anne de Hériot, « à présent femme » dudit de Baffour », 20 août 1614. — Engagement pris par dame Anne de Hériot, « femme séparée de » biens d'avec Jehan de Baffour », dame de Cheptainville, y demeurant, et par son fils Jacques de La Taille, de payer à François Hervé, marchand bourgeois de Paris, la somme de 1225 livres, pour fournitures livrées par celui-ci à l'occasion du mariage dudit de La Taille, 24 août 1614. — Quittance d'une somme de 700 livres donnée par dame Anne de Hériot, « veuve de feu » Jehan de Baffour », seule héritière de Jean de Hériot, son père, en son vivant sieur de Cheptainville, 3 septembre 1614.

E. 6357. (Liasse.) — 1 cahier et 81 pièces, papier.

1615 1616. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1615 et 1616. Actes intéressant les familles Monget, Baillard ou Gaillard, Jubin, Giles, Lemère, Chevalier, Parrain, etc. — Engagement pris par « noble homme Philippe Jarrigeon, controlleur de » la maison de Monseigneur le prince de Condé, de- » meurant à Chetainville », au profit de Denis Rochefort et de Jean Marchand, commissaires établis à la requête de diverses personnes et notamment de la dame de Cheptainville. 31 janvier 1615. — Bail de plusieurs pièces de vigne fait à Jacques Gohart et François Pillart, vignerons, par J. « de Baugie, escuier, seigneur » de Leudeville, y demeurant », 23 avril 1615. — Consentement donné « d'une mesme et unanime voix, » commung accord », par les habitants de Cheptainville à ce que les réparations nécessaires soient faites au « lieu presbitéral et tout ce qui ne dépend », 9 juin 1616.

E. 6358. (Liasse.) — 1 cahier et 74 pièces, papier.

1617. — Minutes des actes reçus par le même en 1617. — Actes intéressant les familles Cossart, Perrot, Pasquier, Dupuis, Rochefort, Hardy, Pillard, Allorge, etc. — Bail par Louis Ferray, greffier en la prévôté d'Étréchy, agissant en qualité de tuteur, au profit de François Charron, vigneron, de deux arpents de vigne sis au vignoble de Cheptainville, 13 février 1617. — Accord conclu par Germain, serrurier, demeurant à Chastres, avec Claude Apvril, vigneron, « pour un pistollet que ledit Apvril auroit baillé à ra- » coutrer » ; l'acte est passé en présence de François Nocher, curé de Leudeville, de M. Henri Mileton, « maître des enfans de Monsieur de Leudeville », 15 juin 1617.

E. 6359. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1618. — Minutes des actes reçus par le même en 1618. — Mémoire des lieux et héritages appartenant tant à la succession de feu Georges de La Haye qu'à Marie Nepveu, veuve du défunt, situés à Marolles et à Cheptainville, « et qui sont subjectz à partir entre la- » dicte veuve et noble homme Thomas de La Haye, ar- » cher des Gardes Escosoises du corps de Sa Majesté, » Pierre et Estienne de La Haye », enfants du défunt, 26 avril 1618. — Constatation par acte notarié, en présence de témoins, que, le 13 juin 1618, dans l'après-midi, Salomon Cibille, habitant de la paroisse de Saint-Germain, « commissaire de justice du lieu » seigneurial de la Grenollière, apartenances et dé- » pendances scis et scitués en la paroisse de Mérinville, » s'est transporté devant la principalle porte et en- » trée du lieu seigneurial de Chetinville, où là estant » en debvoir de vassal, nud teste, sans saincture, es- » pée, dague ne esperon, suivant et au désir de la » coustume, a demandé à haulte et intelligible voix » par trois diverses fois sy le seigneur dudit lieu es- » toit en icelluy, ou aultre ayant de luy pouvoir et » puissance de recepvoir en foy et hommage ses » vassotz, déclarant qu'il estoit là venu expres pour » déclarer, comme de faict il a déclaré, que, dès le » lundi quatrième jour de décembre 1617, saisie ré- » elle et actuelle a esté faicte par Bézard, sergent... » sur damoiselle Marie Dubois, veuve de deffunct » Claude Le Boucher, escuier, tant en son nom que » comme mère, tutrice et ayant la garde noble des » enffens dudict deffunct et d'elle dudict lieu seigneu- » rial de La Grenollière, aisances, apartenances et » dépendances d'icelluy amplement déclaré par l'ex- » ploit de ladite saisie, auquel lieu ledit Cibille a esté » estably commissaire, ce qu'il insignue et faict » sçavoir audict sieur de Chetinville, duquel il a esté

» adverty que ledict lieu de la Grenollière ou parti » d'icelluy est tenu et mouvant en plain fief, foy et » hommage dudict lieu de Chetinville ». — Partage des biens faisant partie de la succession de Georges de La Haye entre Marie Nepveu, sa veuve, Thomas, Pierre, et Étienne de La Haye, enfants du défunt, 27 juin 1618.

E. 6360. (Liasse.) — 1 cahier et 21 pièces, papier.

1619. — Minutes des actes reçus par le même en 1619. — Actes intéressant les familles Rochefort, Dupérier, Petit, Robillard, Loriau, etc. — Consentement donné par les habitants de la paroisse de Cheptainville, « assamblez et congrégés en estat de commung » au son de la cloche », à ce qu'il soit « prins et levé » sur tous et chacun des manans et habittans de » laditte paroisse de Chetainville et Guibeville la » somme de trois cens livres » destinée à l'acquisition d'un cheval « pour monter ung homme qui de jour » en jour va de la part du seigneur dudict Chetainville, à la faveur de Me de Sèves, au devant des » gens de guerre, pour les supplier de ne loger audit » Chetainville et Guibeville », aux frais de nourriture et aux gages dudit envoyé, et à diverses dépenses, 2 mai 1619. — Acte d'assemblée de ceux des « manans » et habitans de la parroisse de Leudeville faisans et » représentans la plus grande et seine partie d'iceulx » deument congrégez et assemblez au-devant de la » principalle porte et entrée de l'église du lieu, issue » de la grande messe chantée et célébrée en ladicte » esglize, au son de la cloche », dans laquelle tous » d'une vive voix et commung accord ont désadvoué » et désadvouent par ces présentes l'assiette des tailles et creues faicte ceste présente année par André » Bailly, Ollivier et Jehan Pillard, asseieurs, d'aultant » que lesdits asseieurs n'ont suivy les commissions de » Messieurs les président, lieutenant et esleus et n'ont » gardé esgallité en l'assiette des tailles en ce qu'ils » sont diminuez eulx, leurs parents et amis sans subject pour surtaxer plusieurs desdicts habitants »; pour y remédier, ils constituent leur procureur « Jehan Cognias (?) leur procureur syndic », 21 avril 1619. — Déclaration passée, en 1619, devant Louis Gohier par « Estienne de Sève, escuyer, seigneur dudit Cheptainville et de la Boucherie, lequel a advoué » et advoue tenir en plain fief et hommage selon la » coustume du lieu de noble homme Florent, seigneur » de Vallegrand,.. le fief de la Boucherie » lui appartenant en vertu de l'adjudication prononcé le 18 mai 1618.

E. 6361. (Liasse.) — 1 cahier et 15 pièces, papier.

1620. — Minutes des actes reçus par le même en 1620. — Actes intéressant les familles Delanoue, Cossart, Pillard, Rochefort, Petit, Seré, Courtin, Nocher, Charon, Hameau, etc.

E. 6362. (Liasse.) — 2 cahiers et 83 pièces, papier.

1621-1623. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1621-1623. — Accord conclu entre Jean Galet, Simon Marchant et Louis Gillet, « asséeurs » et collecteurs des tailles de la paroisse de Chetin» ville et Guibeville » en l'année 1622, d'une part, et Georges Hameau, laboureur à Cheptainville, d'autre part, « pour éviter un procez et norir paiz entre eux » ; les collecteurs reconnaissent avoir surtaxé G Hameau, par suite de renseignements inexacts qu'ils avaient eus sur sa fortune, et ils s'engagent à lui rendre une somme de 9 livres, à raison de 3 livres chacun, 20 février 1623. — Pouvoirs donnés par André Barré, l'aîné, laboureur à Marolles-en-Hurepoix, agissant en qualité d'héritier de feu Barré, en son vivant receveur des tailles en l'élection de Saint-Quentin en Vermandois, son cousin, à Antoine de Hénault, « secrétaire de la chambre du » Roy et de Monseigneur le duc d'Angoulême, pair de » France, collonnel-général de la cavallerie légère de » France », pour poursuivre devant toutes juridictions compétentes la part et portion devant lui revenir en ladite succession, 5 juin 1623.

E. 6363. (Liasse.) — 1 cahier et 67 pièces, papier.

1624. — Minutes des actes reçus par le même en 1624. — Bail de pièce de terre fait par noble homme Théodore Bazin, seigneur de Beaulieu, paroisse de Marolles-en-Hurepoix, secrétaire ordinaire du Roi, demeurant à Paris, « vielle rue du Temple », à André Bailly, laboureur, à Leudeville, 18 avril 1624. — Autorisation donnée par les habitants à l'effet de poursuivre Julien Tasset ou Tassel et ses complices, « pour estre » condempnez à refaire, fondre et remettre en estat la » grosse cloche de ladite église, par eux cassée le jour » de dimanche dernier, comme aient par lesdictz

» Tasset et ses complices monté dans le cloché, briddé » ladicte cloche, carilloné dessus ycelle avec pierre, » ung morceau de fer et autres choses sans aulcune » charge, gré ni consentement des marguilliers », 18 août 1624. — Testament de « vénérable et discrette » personne messire Clément Le Gaillard, prêtre, curé » de l'église et fabrique monsieur Saint-Martin fondée » à Cheptainville, estant en son lict malade toutefois » sein de son esprit et aient bon entendement, âgé de » soixante-huict ans ou environ », 24 décembre 1624.

E. 6364. (Liasse.) — 1 cahier et 89 pièces, papier.

1625. — Minutes des actes reçus par le même en 1625. — Vente par Michel Gilles ou Gillet, vigneron, à M. François Nocher, prêtre, curé de Leudeville, de « deux espasses de maison et deux espasses de » granches, couverts de chaulme, court commune, » jardin, etc., » 8 février 1625. — Obligation de Jean Bernard, meunier, au profit de « honorable homme » Monseigneur Jehan de Bangy, escuier, seigneur de » Leudeville », pour une somme de 48 livres tournois « pour vendition et livraison de demi-muit de blé » métail mesure de Montlhéry », 20 septembre 1625. — Bail des ferme, prés, bois, droits divers dépendant du château et de la seigneurie de Cheptainville, passé par Étienne de Sève, chevalier, sieur de Cheptainville, demeurant à Paris, quai des Augustins, au profit de Jean Grégoire, receveur de ladite terre et seigneurie, 10 décembre 1625.

E. 6365. (Liasse.) — 1 cahier et 96 pièces, papier.

1626. — Minutes des actes reçus par le même en 1626. — Actes intéressant les familles Gilles ou Gillet, Pilliard, Gauden, Roulleau, Petit, Nepveu, Violet, Cormier, etc.

E. 6366. (Liasse.) — 1 cahier et 92 pièces, papier.

1627. — Minutes des actes reçus par le même en 1627. — Testament d'Étienne de La Haye, laboureur, qui, entre autres volontés, exprime celle « que son » corps [soit] mins en sépulture en l'église parochiale » Saint-Martin à Chetainville », 23 janvier 1627. — Actes intéressant les familles Collian, Cormier, Pillard, Hameau, Marchant, Jubin, Bazin, Gouget, Bailly, etc.

E. 6367. (Liasse.) — 1 cahier et 106 pièces, papier.

1628. — Minutes des actes reçus par le même en 1628. — Déclaration passée par Thomas Mesmes, chevalier, sieur de Marolles, y demeurant, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour les biens et domaines qu'il reconnaît tenir à foi et hommage d'Étienne de Sève, chevalier, sieur de Cheptainville, 15 septembre 1628. — Cession de pièce de terre consentie par Étienne de Sève, seigneur de Cheptainville, demeurant à Paris « sur le port Malaquest, près la tour » de Nesle, parroisse Saint-Germain de l'Auxerrois, » estant de présent en son lieu seigneurial de Cheptainville », 28 septembre 1628. — Vente par Thomas Mesmes, sieur de Marolles, à « noble homme Me Jacques » Brisset, conseiller du Roy nostre sire et général en » sa court des Monnoyes et maistre des Requestes de » la Royne mère », de 20 arpents de terre en friche sur la butte de Cheptainville, 26 octobre 1628.

E. 6368. (Liasse.) — 1 cahier et 70 pièces, papier.

1629. — Minutes des actes reçus par le même en 1629. — Promesse par Germain Giron le jeune, vigneron, demeurant à « Vallegrand », de payer à la première requisition de messire François Nocher, curé de Leudeville, y demeurant, une somme de 185 livres tournois tant en son nom qu'au nom de Michel Gilles, 3 février 1629. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Cheptainville et de Guibeville, auxquels se joint M. Étienne de Sève, seigneur du lieu, tenue le 25 avril 1629. Il est dit dans cet acte qu'on s'est adressé à M. Pierre de Beauvais, curé de Cheptainville et de Guibeville, « auquel ledict sieur de Chetinville, tant » pour luy que pour lesdits habitans, a remonstré que » depuis le déced de M. Clément de Gaillart, vivant » curé de Chétinville, arrivé quatre ans sont ou en- » viron, ceux qui ont esté pourveuz de la cure dudit » Chetinville n'y ont faict aucune résidence actuelle, » encores que la maison presbitéralle soit logeable et » et manable et qu'ils en ayent entièrement perceu les » fruictz d'année en année, mais se sont contentez de » mettre en leur lieu et place ung prestre souventes » fois changé par eux, qui en qualité de vicaire a va- » qué seul au ministère de ladite église et parroisse, » excepté aux festes annuelles et temps de lever les » dixmes que l'un desdicts curez s'y est trouvé en per- » sonne », que malgré ces remontrances les sieurs

Étienne Mathusière, Nicolas Bonfonds et Pierre de Beauvais, qui ont successivement pris possession de la cure, n'ont fait plus assidue résidence, et que, par suite, la paroisse « a esté continuellement desservye » par vicaires mercenaires, gens de peu ou point de » doctrine et de nulle édificacion quant aux meurs »; qu'en conséquence, une nouvelle démarche sera faite auprès de Pierre de Beauvais, pour le prier de faire résidence actuelle et permanente, et d'entretenir avec lui un prêtre; « et, à faulte de ce faire, ledit sieur de » Chetinville, audit nom, a déclaré et déclare audit » sieur de Beauvais qu'il requerra où besoin sera que » les peines establyes par les saints canons et décretz » de l'église all'encontre des non résidens ès bénéfices » de cures d'âmes soient exécuttées all'encontre de luy » comme les ayant encourues, et outre qu'il s'opposera » à la perception et levée qu'il voudrait faire cy-après » des fruictz et revenu apartenans à ladite cure, pro- » testant de les faire mettre en dépost par main de » justice, et de se pourvoir au surplus, ainsy qu'il » verra estre à faire par raison ».

E. 6369. (Liasse.) — 1 cahier et 70 pièces, papier.

1630. — Minutes des actes reçus par le même en 1630. — Quittance d'une somme de 88 livres 10 sous donnée par Nicolas Voisin, « greffier en la chambre » M. le procureur du Roy au Chastellet de Paris, y » demeurant en place de Grève parroisse Sainct Jehan, » estant de présent en sa maison sur la butte de Che- » tainville », 18 mars 1630. — Actes intéressant les familles Jubin, Bigot, Lambert, Moyne, Rebours, Apvril, Bedeau, etc.

E. 6370. (Liasse.) — 1 cahier et 9 pièces, papier.

1631 - 1635. — Minutes des actes reçus par le même de 1631 à 1635. — Un certain nombre d'entre eux sont passés « à Chetainville, en l'hostel du no- » taire », en présence de « Thomas Goyer, clerc, de- » meurant à Chetainville », lequel succédera comme notaire à Louis Goyer.

E. 6371. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1640-1641. — Thomas Goyer. — Minutes des actes reçus par Thomas Goyer, « nottaire royal et hérédittaire » en la chastellenie de Montlhéry estably à Chettain- » ville, Guibeville et autres lieux », pendant les années 1640 et 1641. — Bail d'un arpent de terre situé près la Butte, passé au profit de Julien Révéré, vigneron, par Pierre Gosseau, écuyer sieur de La Croix, commissaire ordinaire des guerres demeurant à Guibeville, 23 juillet 1640. — Bail à François Moyne, notaire royal à Lardy, par « damoiselle Jehanne Dalonville, dame » de Lardy », de l'office de greffier de la prévôté et justice de Lardy, « à la charge de par ledict Moyne, » preneur, bien et deumant vacquer et exercer ledict » office en tel sorte que ladicte dame de Lardy, bailleresse, n'en recepvra aulcune plainte », 4 septembre 1640. — Conventions relatives aux réparations à faire au presbitère de Boissy et à leur paiement : l'acte est passé entre les habitants, d'une part, et Mre Pierre Mallet, prêtre, docteur de Sorbonne, curé du lieu, d'autre part, 24 juin 1641. — Contrat de mariage entre « Esme Perrot, maistre des escolle, demeurant à » Lardy », et M. Jollivet, 18 juillet 1641. — Accord conclu entre « Messire Jacques Avoyne, prebstre, curé » de Chétainville », et Georges Mercier, vigneron à Marolles, relativement à la perception du droit de dîme, 21 septembre 1641. — Bail de pièces de terre sises à Marolles passé par « dame Marie Deschamps, » dame de Marolles, veufve de messire Thomas Mesme, » vivant chevallier gentilhomme ordinaire de la » Chambre du Roy nostre sire », 26 octobre 1641.

E. 6372. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1642 - 1643. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1642 et 1643. — Bail de terres passé au profit de Michel Geffroy, laboureur à Cheptainville, par « dame Genefiève Poncet, veufve de » feu messire Jehan-Jacques de Sève,... vivant sei- » gneur de Chetainville », 3 juin 1642. — Promesses de mariage en présence de « Martin Nocher, curé » de la paroisse de Leudeville », janvier 1643. — Bail d'immeuble, par « messire Jacques Bonnamour, » presbtre, vicquaire demeurant à Chetainville », passé au profit de Jean Loiseau, marchand mercier audit lieu, 2 mars 1643. — Nomination d'arbitres pour trancher une difficulté survenue entre Jean-Louis Fert, vigneron, et Me Jacques Avoyne, ci-devant curé de Cheptainville et actuellement curé dans une paroisse du diocèse de Coutances, 12 mars 1643. — Bail d'immeubles passé au profit de Michel Yvon, vigneron à Cheptainville, par « Claude Genoud, escuyer, sieur

» de Toulongeon et de Guibeville, estant de présent » en son chasteau de Guibeville », 24 juin 1643. — Testament de Guillaume Soullas, « l'un des gardes de » Monseigneur de Metz, demeurant en la maison sei- » gneurialle de Chettainville, comme concierge d'i- » celle, » reçu par « Thomas Goyer, notaire royal à » Chettainville soubz le tabellion de Montlhéry », 9 septembre 1643.

E. 6373. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1644-1645. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1644 et 1645. — Accord et transaction entre Antoine Doyer, boulanger, et François Gringault, vigneron, pour mettre fin à un procès pendant entre eux par-devant le prévôt de Cheptainville, 6 avril 1644. — Bail de terres par César de Hénault, demeurant à Paris rue du Grand-Chantier, paroisse Saint-Nicolas des Champs, de présent en sa maison de Marolles, et par Madeleine Le Long, sa femme, 18 avril 1644. — Marché par « Antoine de » Courlay, escuier, sieur de Bresonvillier, y demeu- » rant », avec J. Verneau, maçon à Saint-Vrain, pour l'exécution de travaux de maçonnerie, 25 juin 1644. — Procès-verbal de visite des lieux que devra occuper Denis Grégoire, laboureur, fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cheptainville, en vertu du bail consenti à son profit par Mre Christophe de Sève, conseiller du Roi, seigneur de « la Montaigne » et de Cheptainville, 19 novembre 1644. — Contrat de mariage entre Jean Havart et Jeanne Rimbert, 2 avril 1645. — Bail à Guillaume Chevallier par Antoine de Courlay, écuyer, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, de la ferme et basse-cour du lieu seigneurial de Bressonvilliers, 11 juin 1645. — Accord conclu en présence de Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, entre Denis Jeulin et Jean Coiffier, vignerons, représentant le premier Cantienne Chemin, sa femme, le second Laurent Coiffier, pour mettre fin à un procès criminel commencé à raison de « quelques coups, » blessures et parolles » devant le prévôt de Cheptainville : les parties reconnaissent respectivement « avoir » eu tort pour s'estre les uns et les autres portés à » grandes collères et passions, ce de quoy ils se sont » demandé pardon et se sont aussy pardonné chacun » l'un envers l'autre, promettant à l'advenir de s'en- » tr'aymer et secourir dans les occasions ainsy que » cousins, voysins et bons crestiens », 23 juillet 1645. — Bail à rente perpétuelle de pièces de terre par Claude Genoud, conseiller du Roi, seigneur de Toulongeon et de Guibeville, demeurant en son château de Guibeville, 31 juillet 1645. — Consentement donné à l'exécution d'un précédent contrat par Madeleine Le Long, femme de César de Hénault fils d'Antoine de Hénault, 25 août 1645. — Accord au sujet de la perception de la dîme sur différentes pièces de terre désignées au contrat passé entre Mre Pierre Le Fillastre, curé de la paroisse, et Mre Claude Genoud, seigneur de Guibeville. — Actes divers intéressant les familles Branchard, Pillard, Audry, Rochefort, Barault, Chesneau, Véron, Jullien, Ramon, Leconte, Prunier, Leroy, Gaultier, Ferrand, Grégoire, Pauchemin, Petit, Boutelon et autres.

E. 6374. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1646-1647. — Minutes des actes reçus par le même en 1646 et jusqu'au 31 mars 1647. — Consentement donné à un bail conclu antérieurement par Messire François ....., chevalier, seigneur de Marolles, gouverneur de la ville et citadelle de Coni, au profit de Robert Le Comte, laboureur, de la ferme de « La Lun », 28 janvier 1646. — Accord conclu entre Thomas Mériel, laboureur, et Martin Gautier, tailleur d'habits, pour pacifier un différend survenu entre eux, 11 mars 1646. — Marché conclu avec un maître maçon demeurant à Arpajon, par Christophe de Sève, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, seigneur du lieu, pour travaux à exécuter au lieu seigneurial de Cheptainville, 29 avril 1646. — Vente de pièces de terre par Jacques Choisi, vigneron à Leudeville, à Claude Genoud, sieur de Toulongeon, et de Guibeville, 22 mai 1646. — Abandon d'une créance de 150 livres par Pierre Marquis, laboureur, au profit d'Antoine de Courlay, écuyer, seigneur de Bressonvilliers, 23 mai 1646. — Reconnaissance d'un prêt de 60 livres tournois consenti par Mre Sébastien « de Valseine », vicaire de Cheptainville, 12 août 1646. — Vente de pièces de terre par J. Potier, laboureur, fermier de la ferme de La Roche, à Claude Genoud, « demeurant à Paris, » au cloistre et paroisse de Saint-Médéricq, estant de » présent en son chasteau de Guibeville », 25 août 1646. — Promesses de mariage, en présence de Martin Nocher, curé de Leudeville, entre Honoré Le Long et Noëlle Gouvet, 31 mars 1647. — Actes divers intéressant les familles Rochefort, Plessé, Lefebvre, Regnault, Rayer, Houdon, Maunel ou Maunelle, Juillien, Plainchesne, Marquis, Geffroy, Vergeon, Hersant, Havart,

Coiffier, Gaultier, Potier, Faultier, de Voisins, Migon et autres.

E. 6375. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1647. — François Pillas. — « Liasse des minuttes et » contractz et autres actes passez et receuz par moy » François Pillas, commis par ordonnance de justice à » l'exercice de l'office de nottaire royal héréditaire en » la chastellenie de Montlhéry estably à Cheptainville, » Guibeville, Leudeville et autres lieux, commanceant » le premier jour de may mil six cens quarente sept » que jé esté receu par Monsieur le prévost de Mont- » lhéry ». — Bail par Mre Pierre Mallet, docteur en théologie, curé de Boissy-sous-Saint-Yon, à Jean Gourby, marchand, de la dîme des grains lui appartenant « en la justice et seigneurie de la terre de Boissy » à l'exclusion de celle d'Égly séparée », 11 juin 1647. — Bail de pièces de terre par Thomas Gohier, praticien à Cheptainville, à Jean Boiseau, marchand et laboureur, 5 juillet 1647. — Vente de terres par François Moyne, notaire royal à Lardy, à Pierre Courtin, laboureur, 2 septembre 1647. — Bail de terres par Christophe de Sève, seigneur du lieu, à Jacques Soullère, marchand à Arpajon, 18 septembre 1647. — Bail d'immeubles par Jean Pillas, praticien à Boissy, 26 décembre 1647. — Déclaration passée par Charles de Maillot, écuyer, sieur « du Boullay et de Villelouvette », fils aîné et principal héritier de Philippe de Maillot, en son vivant écuyer, et par damoiselle Marguerite de Maillot, fille et héritière en partie du sus-nommé, lesquels tant en leur nom personnel qu'au nom de Philippe de Maillot, leur frère, reconnaissent « tenir » en plain fief, foy et hommage de haute et puissante » dame Marie-Charlotte de Balsac d'Entraigues, ma- » reschalle de France, dame de Bassompierre, Boissy- » Églis, baronne de Sainct-Yon et autres lieux, la terre » et seigneurie de Villelouvette et le fief de la Motte, » leurs apartenances et deppendances, scituez et assis » en la parroisse d'Églis et dudict Saint Yon », 31 décembre 1647.

E. 6376. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1648. — Minutes des actes reçus par le même en 1648. — Constitution de procureur par Mre Jean Dutelh, prêtre du diocèse de Clermont, pourvu en cour de Rome du prieuré de « Baumon-le-Perreux » au diocèse de Rouen, afin de prendre possession en son nom dudit prieuré, 7 janvier 1648. — Autorisation donnée par les habitants de la paroisse d'imposer au rôle de la taille François Pillard, demeurant à Cheptainville, 26 janvier 1648. — Bail des dîmes de la paroisse passé par Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, 30 mai 1648. — Constitution de procureur par les habitants de Cheptainville pour poursuivre en l'officialité de Paris un procès pendant entre eux et Pierre Le Fillastre, 30 juillet ; — consentement donné par eux à ce que François Petit, marguillier, prenne sur les revenus de l'église les sommes nécessaires pour « poursuivre le procès intenté all'encontre de Monsieur » le curé pour le fait d'un vicaire », 9 août 1648. — Bail d'immeuble à Jean Gourby par Anne d'Aigremont, veuve de Martin Porteau, en son vivant valet de chambre du Roi, demeurant à Paris, de présent à Cheptainville, 7 août 1648. — Promesses de mariage entre Denis Courtois et Françoise Rayer : la future recevra en dot de ses parents « un lict garny d'un tra- » versin, quattre draps, quatre napes, quatre serviettes, » un bahu tel quel » ; de son côté le futur apportera « cent livres tournoys une fois payés », et ses parents promettent de l' « habiller d'habits nuptiaux d'estoffe » revenant à cent sols ou six livres l'aulne, avec les » chappeau et soulliers » etc., 20 septembre 1648.

E. 6377. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1649-1650. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1649 et 1650. — Consentement donné par les habitants de Cheptainville à ce qu'il soit levé sur eux une somme de 400 livres pour subvenir en partie au paiement de la contribution des frais de guerre, 28 février 1649. — Consentement donné par les habitants de Leudeville à ce que les asséeurs et collecteurs des tailles portent au rôle plusieurs personnes, entre autres Mre Martin Nocher, curé de la paroisse, « comme ayant fait val- » loir une ferme avecq deffunct Michel Nocher, son » frère, sur la paroisse dudit Leudeville », 29 août 1649. — Quittance donnée par Louis Bourdon, contrôleur ordinaire de la maison du prince de Condé, étant en sa maison de Boissy-sous-Saint-Yon, pour une somme de 35 livres à lui payée par François Hûe, marchand de vins, bourgeois de Paris, 31 août 1649. — Bail à Richard Chevallier, laboureur, par « Marc-Antoine » Aceré, conseiller et secrettaire du Roy, maison et » couronne de France et de ses finances, seigneur de

» Beaulieu, demeurant à Paris rue des Fossés-Mont-» martre, estant de présent audit Beaulieu », d'une ferme et métairie sise à Leudeville, 22 octobre 1649. — Consentement donné par les habitants de Cheptainville à ce que Zacharie Chevallier, procureur syndic de la paroisse, transporte à Jean Geoffroy, marguillier de la fabrique, une somme de 22 livres 12 sous 6 deniers adjugée par sentence de l'official de Paris, 20 janvier 1650. — Actes divers intéressant les familles Coiffier, Rochefort, Petit, Mériel, Pillard et autres.

E. 6378. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1651-1652. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1651 et 1652. — Autorisation donnée par les habitants de la paroisse de Cheptainville au marguillier en charge de faire exécuter les réparations nécessaires tant à l'église qu'au presbytère, 2 février 1651. — Bail par « Isaac Cherré », conseiller et secrétaire du Roi, demeurant à Paris, présentement en sa maison de Guibeville, à Laurent Lefebvre, laboureur, d'une ferme et métairie sise à Guibeville, 27 mai 1651. — Accord destiné à mettre fin au différend survenu entre Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, d'une part, et Michel Cheval, laboureur, « pour raison des loyers des deux premières » années du bail cy-devant fait par ledit sieur Le Fil-» lastre audit Cheval des dixmes des terres de la cure » dudit Cheptainville », 30 mai 1651. — Pouvoir donné par Christophe de Sève, présentement en son château de Cheptainville, à Denis Grégoire, son receveur, à l'effet d'acquérir une pièce de terre en son nom, 16 juillet 1651. — Bail par J. Gaultier, « sieur de la Maison-» Rouge », à Jacques Hersant, laboureur, d'une partie de la Maison-Rouge, sise à Avrainville, en la rue des « damoiselles », 2 octobre 1651. — Marché conclu entre Antoine de Courlay, sieur de Bressonvilliers, et Charles Jubin, vigneron, 26 novembre 1651. — Bail par Antoine de Campremy, seigneur de Lardy, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, étant présentement en son château de Lardy, à Marguerite veuve de Didier Davoust, en son vivant procureur fiscal, et à Édouard Davoust, son fils, de « l'office du greffe de la » prévosté et chastellenie de Lardy », 31 décembre 1651. — Contrat aux termes duquel Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, reconnaît « avoir mis et estably en sa » place pour faire la fonction de vicaire en ladite par-» roisse et faire touttes fonctions curialles discrepte » personne Mᵉ Jean Navette, prestre, cy-devant vicaire » de Saint-Jean de Leuville en ce diocèse, auquel pour » rétribution ledit sieur curé donne par un an la somme » de troys cens livres et les offertes et baisemains de » l'autel seullement, à la charge que ledit sieur Navete » sera obligé de célébrer la sainte messe tous les jours » en ladite paroisse de Cheptainville pour et à l'inten-» tion dudit sieur curé ;..... fera mémoire de tout ce » qui arrivera de casuel comme messes de dévotion, » mortuaires, services, luminaires, enterremens et » baptesmes et généralement tout ce qui peut être dit » casuel appartenant audit sieur curé en ladite qualité, » excepté la moitié des baptesmes que ledit sieur curé » cedde audit sieur Navete », 9 avril 1652. — Bail d'immeubles par Mʳᵉ Jean Pillas, prêtre, vicaire à Boissy, tant en son nom que comme se portant fort de Barbe Pillas, sa sœur, héritiers en partie de Mᵉ Jean Pillas et de Françoise Langlois, leurs père et mère, 6 novembre 1652. — Accord entre Michel Fauveau et Jean Poullain, fermiers et amodiateurs des dîmes de Cheptainville, d'une part, et Françoise Loing, veuve de Michel Cheval, d'autre part, 14 novembre 1652. — Bail à rente perpétuelle de pièces de terre consenti par Charles de Martine, écuyer, « sieur du Perray, lieutenant » de cavallerie dans le régiment de la Casaigne », au profit de Denis Marignier, maréchal, 29 décembre 1652.

E. 6379. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1653-1654. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1653 et 1654. — Constitution de titre patrimonial par dame A. Durand, veuve de Jean Chanteclerc, en son vivant sergent royal, demeurant à Montlhéry, au profit d'Accurse Chanteclerc, son fils, clerc, promu aux ordres mineurs, 6 janvier 1653. — Vente de pièces de terre par « Hié-» rosme de Baugy », sieur de Leudeville, à Denis Lambert, laboureur, 12 février 1653. — Échange conclu entre Mʳᵉ Christophe de Sève, seigneur de Cheptainville, et Mʳᵉ François Villermé, 27 juin 1653. — Promesses et contrat de mariage entre Toussaint Leroy, maître barbier et chirurgien à Leudeville, et Marguerite Branchard, 6 juillet 1653. — Testament de Mʳᵉ Sébastien « de Valseine », prêtre, curé de l'église Saint-Denis de la Norville, « estant au lit mal-» lade dans le presbiterre de Chettainville, sain tou-» teffois et de bons propos et entendement », 2 septembre 1653. — Entreprise par Denis Poirier, maçon et couvreur, demeurant à Saint-Germain-lès-Arpajon, des travaux à exécuter au presbytère de Cheptainville,

24 septembre 1653. — Accord, au sujet de fermages dus au seigneur de Cheptainville, conclu entre Christophe de Sève et Denis Grégoire, laboureur, 23 octobre 1653. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse réunis devant la principale porte de l'église suivant l'annonce faicte au prosne et yssue de messe de » parroisse célébrée en l'église Sainct-Martin de Che- » tainville », parmi lesquels figurent Pierre Le Fillastre, curé, d'une part, et Jacques Jamain, syndic, Claude Alorge, marguillier, d'autre part; les habitants consentent à l'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais du 17 septembre au sujet des réparations à faire en l'église et au presbytère et approuvent les marchés conclus à cette fin, 30 novembre 1653. — Donation d'une rente de 4 livres tournois faite à l'église Saint-Thomas de Boissy-sous-Saint-Yon par Marie Aumont, veuve de Didier Bedeau, en son vivant praticien, 1er mai 1654. — Bail de pièces de vigne par Me Thomas « Boutet », contrôleur général des guerres au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, présentement en la ville d'Arpajon, au profit de Jacques Patin, 13 novembre 1654.

E. 6380. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1655-1656. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1655 et 1656. — Déclaration faite par Jean Ménard, vigneron à Cheptainville, qu'un incendie survenu en la paroisse, « et qui cause sa perte » et sa ruyne totalle », avait été allumé par « la mal- » veillance de certains cavalliers et gens inconnus y » rodans et se promenans cy-devant tant de jour que » de nuit », 5 janvier 1655. — Donation entre époux faite par Guillaume Fauveau, maître barbier et chirurgien à Boissy-sous-Saint-Yon, et par Marie Lambot, sa femme, « considérans la grande amour et affection » qu'ilz se sont portez, portent, et espèrent avoir et con- » tinuer tant qu'il plaira à Dieu leur donner la grâce » de vivre ensemble, les grandz travaulx qu'ils ont euz à » acquérir le peu de bien qu'ilz ont et aussy qu'ilz n'ont » aucuns enfans », 26 avril 1655. — Promesse par les habitants de Leudeville aux marguilliers de la fabrique de leur tenir compte des dépenses occasionnées par l'exécution des réparations à faire au presbytère de Leudeville, 5 septembre 1655. — Autorisation donnée par les habitants de Leudeville aux collecteurs des tailles de la paroisse de porter les personnes désignées dans l'acte au rôle des tailles, 17 octobre 1655. — Bail par Christophe de Sève à Toussaint Lhéritier, lieutenant en la prévôté de Cheptainville et à Barbe Lefebvre, sa femme, de la ferme attenant à la maison seigneuriale, 14 décembre 1655. — Bail des dîmes tant grosses que menues appartenant au curé en la paroisse de Cheptainville, passé par Pierre Le Fillastre au profit de Louis Séré et de Philippe Perrin, 29 décembre 1655. — Bail de terres par Jean Édar ou Édard, curé de Leudeville, 23 janvier 1656. — Renonciation à une succession qui leur était dévolue par Laurent Boullé, arpenteur juré, et par Marguerite Musset, sa femme, 27 janvier 1656. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de Cheptainville à l'occasion de la rétribution à fournir au vicaire, 16 avril 1656. — Foi et hommage rendus au seigneur de Cheptainville par Louis Sallet, demeurant à Mauchamps, propriétaire et seigneur « du tiers en la huitième » partie du fief du moulin du pré sis en la ville de » Chastres », 2 août 1656. — Attestation par les marguilliers et habitants de Leudeville, réunis au son de la cloche à l'issue de la grand messe, « qu'il y a cinq » ans ou environ que Messire Jean Édar est curé de » ladite paroisse de Leudeville, y a tousjours fait sa » résidence actuelle et fait encores à présent dans la » maison presbittéralle dudit lieu, laquelle il a trouvée » toutte desgarnie et despourveüe n'y ayant aulcuns » meubles », qu'il l'a fait meubler à ses frais « sans » que les habittans luy ayent baillé ny fourny aulcuns » ustancilles pour se servir, ainsy qu'ilz pourroient y » estre obligez en cas de réquisition et de besoing », 15 octobre 1656. — Marché conclu par Christophe de Sève avec Germain André, maçon et couvreur, demeurant à Lardy, pour travaux à exécuter, 24 novembre 1656.

E. 6381. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1657-1658. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1657 et 1658. — Quittance d'une somme de 30 livres remboursée à Pierre Mallet, curé de Boissy et Égly, 28 mai 1657. — Inventaire et prisée des ustensiles se trouvant au « moullin Ri- » chard », à Lardy, 9 octobre 1657. — Échange conclu entre plusieurs laboureurs, d'une part, et « Pierre » Delaleu, escuier, sieur de Chauvigny, cappitaine, » ancien exempt des Gardes du Corps du Roy », présentement à Cheptainville, 12 décembre 1657. — Titre nouvel passé par Samson Duquesnoy, « l'un des gar- » des de la porte de Monsieur frère unique du Roy, duc » d'Anjou », demeurant à Lardy, 29 juillet 1658. —

Contrat de mariage entre Millaud Courault, marchand, demeurant à Lardy, et Charlotte Grévault, 26 novembre 1658. — Actes divers intéressant les familles Guilleminot, Carqueville, Charpentier, Marchand, Gringault, Devilliers et autres.

E. 6382. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1659-1660. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1659 et 1660. — Bail de pièces de terre et de bois par Jean Pillas, prêtre, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, à damoiselle Marguerite Dumont, femme de Guillaume « Meharon », avocat en Parlement, demeurant à Paris, en la paroisse Saint-Eustache, 13 janvier 1659. — Bail de terres par Toussaint Lhérittier, receveur de la terre et seigneurie de Cheptainville, à Cantien Giron, 16 janvier 1659. — Échange de pièces de terre conclu entre Nicolas Dunoyer, conseiller du Roi, receveur général du taillon en la Généralité d'Orléans, d'une part, et Simon « Bocquenay, sieur du Verger », archer des gardes du Roi, d'autre part, 11 juin 1659. — Titre concernant la portée d'une transaction conclue entre Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, d'une part, et Toussaint Lhérittier, receveur de la terre et seigneurie, d'autre part, 14 juillet 1659. — Bail d'immeuble par Jacques Lormier, officier du duc d'Orléans, à François Bassinot, 14 octobre 1659. — Bail de terres par dame Marie « Corvuel », femme séparée de biens de Mre Jean Coullon, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, dame « du Mesnil-Corvuel, Janville, » Bouray et autres lieux », à Pierre Carqueville et François Dramard, 23 novembre 1659. — Promesse par Me Denis Grégoire, lieutenant et receveur de la terre et seigneurie d'Avrainville, y demeurant, de constituer au profit d'Antoine Grégoire, son fils, étudiant en l'Université de Paris, une rente annuelle de 200 livres, « à icelle avoir et percevoir par chacun an du jour » qu'il aura reçu l'ordre de soudiacre », 24 février 1660. — Nomination d'arbitres pour trancher un différend survenu entre Louis Yvon, vigneron, et Jean Bezard, son gendre, relativement à l'exécution « des conventions » matrimonialles », 14 mars 1660. — Bail d'immeuble par Thomas Hardy, écuyer, sieur de Beaulieu, à M. Jubin, vigneron à Leudeville, 22 mars 1660. — Promesse de contrat d'échange à intervenir entre Denis Poncet, écuyer, gentilhomme ordinaire de Monsieur, fils de France, frère unique du Roi, et dame Madeleine de « Chavange », sa femme, d'une part, et dame Marie Marchand, d'autre part, 10 avril 1660. — Échange conclu entre Pierre Le Fillastre, curé, et Christophe de Sève, écuyer, seigneur de Cheptainville, 26 juin 1660. — Bail de terres fait à François Lejeune, laboureur, demeurant au Petit-Mesnil, par François Le Maçon, écuyer, sieur d'Ormoy, tant en son nom que comme se portant fort de Simon Bobé, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, trésorier du régiment des Gardes françaises de Sa Majesté, à cause de dame Marguerite Le Maçon, sa femme, et de damoiselle Marie Le Maçon, ses cohéritiers, 23 octobre 1660.

E. 6383. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1661-1662. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1661 et 1662. — Constitution de procureur par Me François Pillas, notaire royal à Cheptainville, 16 janvier 1661. — Bail de terres par Jean « Édar », curé de Leudeville, à Marin Giroult, vigneron, 23 janvier 1661. — Contrat de mariage entre Claude Haudry, fils de Sébastien Haudry, procureur de la terre et seigneurie d'Auvers, et de Marguerite Coullier, et Marie Pillefert, fille de Cantien Pillefert et de Jeanne Guillemino, 20 février — 2 mai 1660. — Constatation par François Pillas qu'à la requête de Me Gillet, prêtre, nommé curé de Marolles, il s'est transporté en ce lieu, et que celui-ci a requis le principal marguillier de lui « bailler et luy mettre ès-mains » les ornemens de ladite église, pour célébrer et chanter la grande messe en ladite paroisse, lequel a dit » que ne les a pas en sa possession et quy sont entre » les mains et possession de Me Jullien Lefebvre, prestre, estant résidant au presbittaire dudit Marolles », dimanche 8 mai 1661. — Bail d'une ferme et métairie passé par Mre Philippe Genoud, conseiller du Roi en ses Conseils et en sa cour de Parlement, seigneur de Guibeville, au profit de M. Hariveau, veuve de Jean Grégoire, 28 octobre 1661. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel Charles Grignon, maître chirurgien, demeurant à Arpajon, reconnaît « avoir prins et » retenu à tiltre d'aprentissage, pour deux années suivantes l'une l'autre à commancer de ce jour d'huy, » Hervet Porier [ou Pouerrier], âgé de vingt-quatre » ans ou environ, fils de Germain Porier, marchand » laboureur, et Jeanne Boyvin, ses père et mère, natif » de la paroisse d'Acqueville près le Bourc, païs de Normandye, estant de présent en cedict lieu de Cheptainville, à la charge de par ledict Grignon de luy mon-

» trer et enseigner l'art de chirurgerie et autres choses » à ce nécessaires pour ladite profession selon que ledit » Porier le poura comprendre, mesme aussy le loger, » norir, coucher et entretenir de feu et de chandelle pen- » dant ledit temps ; ce marché et convention fait comme » dit est et outre moyennant la somme de cent livres » tournois, sur laquelle somme ledit Grignon confesse » avoir receu dudit Hervet, laboureur, la somme de » cinquante livres et les autres cinquante livres pro- » met Hervet Porier payer audit Grignon d'huy en ung » an; à quoy faire a esté présent Me Pierre Le Fillas- » tre, prestre, curé dudit Chetainville, qui a plégé et » caucionné ledit Porier de payer ladite somme de cin- » quante livres audit an en cas que ledit Porier ne satis- » face dudit payement », 10 août 1662. — Promesses de mariage entre Georges Bougin, vigneron à Leudeville, et Françoise de Villers, 26 novembre 1662. — Consentement donné par les habitants de Cheptainville à ce que des personnes dénommées dans l'acte soient portées par les collecteurs sur le rôle des tailles, 26 décembre 1662.

E. 6384. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1663-1670. — Minutes des actes reçus, du 12 janvier 1663 au 12 décembre 1670, par François Pillas. — Actes divers intéressant les familles Collard, Larsonneur, « clerc » de la paroisse de Cheptainville, Chrestien, Roger, Rousseau, Denis Poncet, Rousselet, Paillier, Cousturier, Rochefort et autres.

E. 6385. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 203 pièces, papier.

1671-1672. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1671 et 1672. — Bail pour neuf ans passé par Christophe de Sève, chevalier, seigneur de « Stainville », Lardy et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, et par dame Charlotte de Campremy, son épouse, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Mre Antoine de Campremy, chevalier, seigneur de Lardy, son père, au profit de Louis Carqueville, receveur de la terre et seigneurie, et de Marie Hervé, sa femme, de la ferme de Lardy avec ses circonstances et dépendances, 9 avril 1671. — Attestation par des habitants de Leudeville que « de temps immémorial les » sieurs curés de la paroisse de Leudeville ont toujours » eu des vignes dans la paroisse dudit Leudeville dep- » pendant de la cure dudit lieu », 7 juin 1671. — Bail par le curé de Guibeville, Mre Pascal Lebourg, à un vigneron de la paroisse, des dîmes appartenant à la cure, 5 janvier 1672. — Testament de Catherine Ciron, femme de Me François Villermé, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Cheptainville, qui, entre autres volontés, exprime celle « que son corps soit enterré et » inhumé dedans l'église dudit Cheptainville, devant » l'hostel de la Vierge, place antienne des prédéces- » seurs et où sont enterrez les parens dudit Villermé », 9 août 1672. — Bail d'héritages par Fl. Gillet, curé de Marolles, à Louise Poullain, veuve de Denis Grégoire, en son vivant receveur de la terre et seigneurie d'Avrainville, 7 décembre 1672.

E. 6386. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 222 pièces, papier.

1673-1674. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1673 et 1674. — Contrat aux termes duquel Me Pascal Lebourg, curé de la paroisse de Guibeville, et Mathurin Grégoire, receveur et procureur fiscal de la terre et seigneurie de Guibeville, marguillier en charge, déclarent que «pour esteindre et » admortir les vingt-quatre livres de rente deubs par » l'œuvre et fabrique de ladite parroisse de Guibeville » tant au sieur curé qu'à la fabrique de Chetainville par » le règlement faict lors du restablissement de ladicte » parroisse de Guibeville et désunion d'icelle d'avecq » celle de Chetainville », ils abandonnent à la fabrique de Cheptainville une rente de 24 livres, 12 février 1673. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Guibeville, lesquels ayant été informés que « Messire » Philippes Genoud, seigneur dudit lieu meü de pictié » envers l'œuvre et fabrique de ladicte parroisse, auroit » faict sçavoir qu'il avoit intention de donner et aul- » mosner libérallement à ladite œuvre et fabricque dix » livres de rente », autorisent unanimement Mathurin Grégoire à accepter la donation dont il s'agit et l'invitent à remercier « très humblement, au nom de tous » lesdits paroissiens », Mre Ph. Genoud, 19 février 1673. — Engagement pris par Pierre Mosny et Jean Charpentier, vignerons à Marolles, de façonner trois arpents et demi de vigne au lieu dit « la Luizerne », terroir de Marolles, pour le compte de Me Antoine Giraud, secrétaire de M. le duc de Lesdiguières, 7 novembre 1673. — Bail de terres fait à Germain Buard par Étienne Chastellain, concierge de M. de Cheptainville ; ratification par celui-ci, 25-29 février 1674. — Bail de la ferme et métairie d'Avrainville à Gillette Douard par Mre Pierre Cartier, « sieur de la Maison- » Rouge, commissaire ordinaire des vivres des camps et

» armées du Roy », 14 mars 1674. — Bail de la petite ferme de Cheptainville passé par Messire Christophe de Sève au profit de Pierre Le Roy, marchand à Cheptainville, et de Françoise Delahaye, sa femme, 27 mars 1674. — Constitution de 65 livres de rente par Antoine Bourdon, conseiller du Roi, président en l'élection d'Étampes, au profit de damoiselle Jeanne Lebrun, 10 août 1674. — Constitution de procureur par Mre Charles Tiger, prêtre du diocèse du Mans, à l'effet de résigner une cure dont il était pourvu au diocèse de Chartres, 17 octobre 1674.

E. 6387. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1675-1677. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1675, 1676 et 1677. — Bail de terres passé par Philippe Charon, agissant en qualité de marguillier en charge de l'église de Saint-Martin de Cheptainville, au profit de Laurent Bauchais et de Pierre Allorge, vignerons, 20 février 1675. — Bail de terre par Me Jean Dugué, greffier et tabellion au bailliage de Bruyères-le-Châtel, à Louis Buard et Paul Gobert, 10 mars 1675. — Autres actes, qui sont pour la plupart des baux de terres et des reconnaissances ou titres nouvels, intéressant les familles de Sève, Gérosme, Lefebvre, Carqueville, Serré, Carillon, Rossignol, Coiffier, Migon, Lavigne, Coquille et autres.

E. 6388. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1678-1680. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1678, 1679 et 1680. — Baux, contrats de mariage, inventaires et actes divers intéressant les familles de Sève, Genoud, Petit, Gringault, Girard, Bauldry, Prunier, Legrand, « Louis de Bou» ville, écuïer, sieur de Jouy », Boucher, Leroy, Descartes, Chanteclerc et autres. Les dernières pièces de cette liasse sont gravement atteintes par l'humidité.

E. 6389. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1681-1683. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1681, 1682 et 1683. — Contrat de mariage entre Claude Allorge et Anne Bauchais, 19 octobre 1681. — Attestation par les habitants de la paroisse de Cheptainville que Mre Christophe de Sève possédait en cette paroisse une ferme qu'il avait baillée à la veuve de Denis Grégoire ainsi que plusieurs arpents de vigne, 16 novembre 1681. — Bail d'immeuble par Charles Durand, chaudronnier à Guibeville, à Claude Allorge, vigneron, 23 novembre 1682. — Renonciation par dame Henriette Le Normant, veuve de Louis de Saint-Paul, à la succession de ses père et mère, 22 avril 1683.

E. 6390. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1700-1702. — François-Mathurin Pillas. — Minutes des actes reçus par François-Mathurin Pillas pendant les années 1700, 1701 et 1702. — Contrat de mariage entre Jacques Chagot, jardinier à Boissy-sous-Saint-Yon, et Marie-Denise Lucas, 7 janvier 1700. — Bail par Mre Antoine Genoud, conseiller du Roi en son Grand Conseil, à Mathurin Grégoire, laboureur, de deux fermes, dont l'une appelée la grande ferme de Guibeville, ainsi que de différentes pièces de terre, 3 juin 1700. — Inventaire après décès dressé par « François-Mathurin Pillas, nottaire royal en la » prévôté et chastellenie de Montlhéry, résidant audit » Cheptainville, » des biens dépendant de la succession de Jean Cheval, 17 juin 1700. — Bail de terres par Mathurin Grégoire, receveur fermier de la terre et seigneurie de Guibeville, à Laurent Jullien, Florent Gillet et Nicolas Ménager, vignerons, 11 décembre 1701. — Transaction ayant pour objet de prévenir un procès entre Louis Geoffroy et Pierre Curé, vignerons, ce dernier ayant eu le tort de proférer « des injures atroces et scandaleuses » contre l'honneur et la réputation dudit Geoffroy; en conséquence P. Curé reconnaît que, « s'il a proféré quelques in» jures et dit quelques choses contre la personne, hon» neur et réputation dudit Geoffroy, que ce n'a esté que » dans la collère où il estoit contre luy, qu'il a tousjours » connu ledit Geoffroy et le reconnoist par ces pré» sentes et en présence de tesmoings cy-après pour » homme de bien et d'honneur », 8 janvier 1702. — Assemblée tenue au-devant de la principale porte de l'église de Cheptainville et attestation par les habitants qu'ils n'ont « rien à dire contre le ministère, vie et mœurs du Sr Nicolas Lambot, curé », de quoi celui-ci a requis le notaire de lui donner acte, « pour luy servir et valloir ce que de raison », 6 août 1702. — Vente par Mre François Genoud, chevalier, seigneur de Cheptainville, conseiller au Parlement, demeurant à Paris, place Royale, présentement en son château de Cheptainville, à Me Mathurin Grégoire, receveur fer-

mier de la terre et seigneurie de Guibeville, de « l'es- » tat et office de sindicq perpétuel de la paroisse dudit » Guibeville créé par édit du mois de mars mil sept » cens deux, audit seigneur vendeur appartenant sui- » vant la quittance de finance par luy retirée du tréso- » rier des revenus casuels de Sa Majesté du vingt-six » may dernier », la présente vente étant faite au prix de 57 livres 8 sols, « qui est le prix que ledit seigneur » en a déboursé suivant quittances », 16 août 1702.

E. 6391. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1703-1704. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1703 et 1704. — Quittance donnée par Mathurin de Gast, écuyer, gendarme de la garde du Roi, qui reconnaît avoir reçu de Marguerite Morin, la somme de 110 livres pour le rachat d'une rente de 5 livres 10 sous, 12 janvier 1703. — Contrat de mariage entre Jean Rousselet, vigneron à Cheptainville, et Jeanne Buard, veuve de Simon Pillas, demeurant au même lieu, 27 janvier 1703. — Vente de pièces de vigne faite par Jean Bouquin, vigneron, à Mre Nicolas Petit d'Étigny, chevalier, seigneur de Leudeville, conseiller du Roi en son Grand Conseil, 29 mars 1703. — Échange aux termes duquel Mre Nicolas Petit d'Étigny, demeurant à Paris, rue Saint Anastase, paroisse Saint Gervais, « estant de présent en son chasteau » dudit Leudeville », reconnaît avoir abandonné à Mre Toussaint Deschamps, curé de la paroisse, pour lui et ses successeurs, afin de permettre l'agrandissement du presbytère, « douze pieds de terre en largeur » et dix-huit en longueur, où ledit sieur curé a fait bâtir » un bucher et une écurie, un petit morceau de terre » derrière ledit bucher pour y bastir une grange pour » ledit presbittaire de quatre thoises et demie de large » et dix-huit pieds de long » etc., 21 octobre 1703. — Bail de terres par dame Catherine-Élisabeth Muteau, veuve de Mre Olivier Cadeau, en son vivant officier au Châtelet, demeurant à Paris « rue des Mauvaises Pa- » rolles », paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à François Dramard, laboureur à Avrainville, 7 novembre 1703. — Marché conclu entre Mre François Genoud, seigneur de Cheptainville, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, pour le reboisement de certaines portions de la butte de Cheptainville, 10 novembre 1703. — « Noms des garçons de la paroisse de Che- » tainville qui ont tirez pour un soldat de milice pour » ladite paroisse, sçavoir : Pierre Jullien, Anthoine » Plumereau, Michel Évrard, Jean Delahaie, Georges » Marchand, Pierre Fauveau, Anthoine Fauveau, » Pierre Delahaie fils de Pierre, Jacques Yvon, Jean » Luard, Louis Mosny, Jean Mosny, Jean Lefran, Lau- » rent Rougeault, Jean Loiseau, Liénard Charon, Jean » Charon, Philippes Charon, Pierre Besnard, Guillaume » Besnard, Paul Lefebvre, Jean Yvon, Estienne Perrin, » Pierre Perrin, Louis Thomine, Simon Coiffier, Louis » Curé, Jean Blot, domestique, Michel Berdillon [ou » Verdillon], domestique, Silvain Giraud, domestique, » et Gabriel Rousseau, domestique. Aujourd'huy jeusdy » treize décembre mil sept cens trois avant midy, à la » réquisition de Gille Didier, procureur syndicq perpé- » tuel de ladite paroisse de Chetainville, je me suis » François-Mathurin Pillas, notaire royal hérédittaire » en la prévosté de Montlhéry, résidant audit Chetain- » ville, soubs signé, transporté au devant de la princi- » pale porte et entrée de l'église dudit lieu, où estant, » au son de la cloche, en la manière accoustumée, a » esté fait trente-deux billets, dans l'un desquels a esté » écry cest mots : Pour servir de soldat de milice; et » tous lesdits billets ayant estez ployée égallement, » tous ont estez mis dans le chapeau dudit Didier, syn- » dicq, et lesquels billets ont esté tirez par lesdicts gar- » çons l'un après l'autre. Et par le sort et hazard ledit » billet a esté tiré par Silvain Giraud, garçon, domes- » tique de Estienne Chastelain, marchand, demeurant » audit Chetainville. Dont et de quoy ledit Didier, » sindicq, m'a requis acte à luy auctroyé et dellivré » pour servir et valloir ce que de raison. Fait, passé » et auctroyé... », 13 décembre 1703. — Bail d'une ferme et métairie sise à Cheptainville par dame Catherine-Élisabeth Muteau à Pierre Mollard, laboureur à Auvers, 23 février 1704. — Promesse par Mathurin de Gast, écuyer, et par dame Gabrielle Lemoinne, son épouse, de garantir une rente de 12 livres à Robert Azire, clerc tonsuré, demeurant à Cheptainville, 3 mars 1704. — Transaction et accord entre Mre Robert Gilles Delamitatrie, curé de Guibeville, et Françoise Allorge, à l'effet de terminer le procès pendant entre eux au sujet des terres de la cure de Guibeville, 15 avril 1704. — Consentement, et acte dressé en conséquence, donné en assemblée par les habitants de la paroisse de Leudeville, lesquels, ayant délibéré sur la proposition qui leur avait été faite « d'avoir un » ecclésiastique dans ladite paroisse pour servir de » vicquaire pour la commodité de la paroisse et ins- » truction des enfans d'icelle », consentent pour assurer son entretien et sa subsistance, qu'il soit pris chaque année sur les revenus de la fabrique une somme de 20 livres; de plus un certain nombre d'habitants s'en-

gagent à payer annuellement une redevance déterminée par chacun d'eux, variant entre 7 livres et 10 sous et montant dans son ensemble à environ 63 livres, « sans comprendre ce qu'il plaira à M. d'Étigny, seigneur dudit lieu, et M. le curé donner pour l'entretien dudit eclésiastique » ; le vicaire devra « faire et » tenir les petites écolles pour l'instruction des enfans » de ladite paroisse, lesquels luy payeront par mois » suivant ce que l'on paye à un maître d'écolle », 27 avril 1704. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel Marin Fessu, tonnelier à Bouray, s'engage, moyennant le paiement de 20 livres, à apprendre en deux mois le métier de tonnelier à Thomas Baron, fils de René Baron, sergent en la prévôté de Lardy, 2 septembre 1704. — Bail par Mre Nicolas Petit d'Étigny à Jean Corneille, laboureur, et à Catherine Bouquin, sa femme, de la ferme de la terre et seigneurie de Leudeville, 30 novembre 1704.

E. 6392. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1705-1706. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1705 et 1706. — Reconnaissance par Laurent Marchand, vigneron à Cheptainville, collecteur des tailles de la paroisse en 1703, conjointement avec Jacques Charon, et par Barbe Bauchais, femme du déclarant, que ledit J. Charon leur a avancé de ses deniers et qu'il a payé au receveur des tailles la somme de 100 livres, « laquelle somme fait » partie de ce que ledit Charon pouvait devoir au sieur » receveur des tailles tant en principal de taille, taillons, capitation que frais », 17 janvier 1705. — Vente d'immeuble par Jean Mosny et consorts à Mre Toussaint Deschamps, curé de Leudeville, 27 avril 1705. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel François Raflé, maître tailleur d'habits, demeurant à Cochet, paroisse de Lardy, déclare prendre pour apprenti René Jardin, à qui il sera tenu de monstrer « le mestier de » tailleur pendant deux années au mieux qu'il luy sera » possible et selon que ledit Jardin le pourra comprendre, et de le nourir, loger et gouverner et re» blanchir, mesme de monstrer à tailler les habits » ; l'apprenti paiera pour ce 100 livres, 14 mai 1705. — Affirmation par François-Mathurin Pillas que, à la requête de Nicolas Didier, procureur syndic perpétuel de la paroisse de Cheptainville, il s'est transporté, le 29 septembre 1705, au-devant de la principale porte de l'église de Cheptainville, au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale, pour « recevoir des » habittans de ladite paroisse leurs vois et suffrage pour » l'eslection et nomination de deux collecteurs des » tailles pour ladite paroisse pour l'année prochaine mil » sept cens six, suivant et pour satisfaire à l'ordonnance » de Monseigneur l'Intendant », mais que les habitants ont refusé de faire aucune élection, dont le syndic a requis acte, 29 septembre 1705. — Acte du même, constatant que le dimanche 1er novembre 1705, Mre Nicolas-Charles Lambot, curé de Cheptainville, a élu pour marguillier en charge Pierre Petit; que Mre Étienne Chastelain, procureur de la seigneurie a également élu Pierre Petit ; que celui-ci a élu Martin Lefebvre : « Et, » après qu'il ne c'est trouvé autres habittans qui ayent » voulu donner leurs voix, j'ai fait et dressé le présent » acte pour servir et vailoir ce que de raison », 1er novembre 1705. — Contrat d'apprentissage entre François Raflé, maître tailleur d'habits à Cochet, et Pierre Vincent, 11 janvier 1706. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Yvon, vigneron à Cheptainville, et Michelle Mignan ou Mignon, 9 novembre 1706.

E. 6393. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1707-1708. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1707 et 1708. — Vente d'immeuble faite à Mre Petit d'Étigny, seigneur de Leudeville, par Marie Chevallier, veuve de Jean Buard, 4 janvier 1707. — Convention intervenue entre Toussaint Geoffroy, Georges Lefebvre, Pierre Marchand, Sébastien Massau, tailleur, Laurent Jullien, Marguerite Delahaye, et autres, « se faisant et portant forts » pour leurs garçons », Pierre Bénard, domestique, Pierre Manuel et autres, garçons, aux termes de laquelle il est entendu que, « ou cas que le billet pour » soldat de milice pour ladite paroisse la présente » année soit tiré » et tombe à l'un des garçons appartenant aux parties contractantes, celles-ci s'engagent à « fournir par chacun des susnommez et par égal » portion l'argent qu'il conviendra pour achetter un » homme pour servir de soldat pour ladite milice pour » ladite paroisse au lieu de celuy à qui sera ledit » billet eschu, mesme en cas qu'ils fussent inquiettez » ou recherchez pour ledit soldat par eux acheté, d'agir » ensemblement et égallement à ce qu'il faudra faire » et de payer égallement à ce qu'il faudra faire et de » payer égallement leur part et portion des frais qu'il » conviendra faire à ce subjet », 20 janvier 1707. — Reconnaissance par Marie Hullot, veuve du concierge du château de Guibeville, d'une rente foncière de

100 sous au profit de M. François Genoud, seigneur de Cheptainville, 20 avril 1707. — Accord entre Toussaint Chadeau, vigneron à Leudeville, et Toussaint Mauger, de même profession, tous deux collecteurs des tailles de la paroisse en 1705, lesquels « estoient » prest d'entrer en procès pour raison du conte à faire » entre eux au subjet de la taille », 5 juin 1708.

E. 6394. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1709-1710. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1709 et 1710. — Testament de Pierre Delahaye, vigneron à Cheptainville, lequel demande « que son corps soit inhumé dans l'église de » ce lieu », 6 mai 1709. — Règlement de comptes entre Guillaume Mercier, vigneron à Marolles, collecteur des tailles de la paroisse en 1707, et Françoise Cheval, veuve de Louis Courtin, en son vivant collecteur des tailles avec ledit Mercier, 20 novembre 1709. — Testament de Nicolas-Charles Lambot, prêtre, curé de Cheptainville, lequel, entre autres volontés exprime celle « qu'après son déced son corps soit » inhumé selon et ainsy que ses exécuteurs testa- » mentaires le jugeront à propos et selon leurs volon- » tés ; et priront M^rs les curez de la conférence de » laquelle il est d'y assister avec telz autres qu'ils ju- » geront à propos ; qu'ils priront aussy ses chers » habittans, pour lesquels il a eu beaucoup d'amour et » de charitté, d'y assister ; et on ira les en prier, et » on ira par les rües disant : Priez Dieu pour M^re Ni- » colas-Charles Lambot, prestre, curé de Chetainville, » qui est déceddé », 28 juin 1710. — Actes divers intéressant les familles Cheval, Rochefort, Leduc, Allorge, Auclerc, Pillas, Loiseau, Bénard, Carqueville, Cléret, Coizard, Chamaillé, Leconte, Rivière et autres.

E. 6395. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1711-1712. — Claude-Jean Lemoyne. — Minutes des actes reçus par Lemoyne, notaire royal, pendant les années 1711 et 1712. — Titre nouvel passé par Mre Rodolphe Lemoyne, curé de Cheptainville, qui reconnaît qu'en cette qualité il est redevable envers le chapitre de la collégiale de Saint-Maur-les-Fossés, d'une rente de 2 muids de blé méteil payable à la Saint-Martin d'hiver sur les revenus de la cure ; convention à ce sujet entre les parties, 16 mars 1611. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Antoine Lefèvre, maître cordonnier, demeurant à Arpajon, s'engage à enseigner le métier de cordonnier à Jean Doré, en deux années, moyennant la somme de 100 livres, 28 juin 1711. — Élection faite de deux collecteurs des tailles en la paroisse de Cheptainville, MM. Sébastien Masseau et Louis Mosny, en l'assemblée paroissiale tenue le dimanche 20 septembre 1711. — Élection semblable en la paroisse de Guibeville, 29 septembre 1711. — Bail par Mre Rodolphe Lemoyne, curé de Cheptainville, à L.-P. Bauchais, vigneron, des dîmes appartenant au curé en la paroisse, 13 décembre 1711. — Accord intervenu entre Mre Gilles Robert Delamitatrie, curé de Guibeville, et la fabrique de cette paroisse, d'une part, Mre Rodolphe Lemoyne, curé de Cheptainville, et la fabrique de cette paroisse, d'autre part, pour mettre fin à un procès pendant devant le bailli de Brétigny au sujet d'une rente de 2 livres 10 sous prétendue par les deux parties, 19 mars 1712. — Constatation par Lemoyne, « notaire royal résidant à Chetainville et » autres lieux, » qu'à la requête de François Grégoire, procureur syndic perpétuel de Guibeville, il a vainement invité les habitants de la paroisse à procéder à l'élection de deux collecteurs et asséeurs des tailles, ce qu'ils ont refusé de faire, « dont nous avons » donné acte audit Grégoire, ce requérant, pour luy » servir et valloir ce que de raison ». — Promesses et contrat de mariage entre Louis Coiffier et Catherine Robin, 15 novembre 1712.

E. 6396. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1713-1714. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1713 et 1714. — Compte de tutelle rendu par Léonard Charon, vigneron, demeurant à Cheptainville, tuteur des enfants mineurs de Claude Allorge et d'Anne Bauchais, 8 avril 1713. — Élection de marguilliers, pour l'année 1714, faite en la paroisse de Leudeville, 19 novembre 1713. — Bail d'immeuble par M. Jean Barrat, bourgeois de Paris, y demeurant quai d'Orsay, propriétaire à Cheptainville, au profit de Martin Coiffier, vigneron, et de « Xainte » Baron, sa femme, 28 décembre 1713. — Titre nouvel passé par les héritiers de Laurent Fauveau au profit de damoiselle Gabrielle Lemoyne, veuve de M. Mathurin de Gast, 20 février 1714. — Devis des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie à exécuter en la maison de M. « Du Charo », capitaine, lieutenant des gardes de Monseigneur le duc de Berry, sise à Marolles,

5 juin 1714. — Bail d'immeuble par Mre Pierre Desnoyers, receveur des aides en l'élection d'Étampes, à Jean Mignot, laboureur, et à Marie-Anne Gobert, sa femme, 2 décembre 1714. — Actes divers intéressant les familles Lefebvre, Charon, Pinchault, Allorge, Pillas, Jullien, Grégoire, Delahaye et autres.

E. 6397. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1715-1716. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1715 et 1716. — Quittance donnée par Étienne Leroy et par Laurent Marchand, tous deux marguilliers de la fabrique de Cheptainville, de l'avis et avec le consentement de Mre Rodolphe Lemoyne, curé de la paroisse, qui reconnaissent avoir reçu de Mre François Genoud, seigneur du lieu, la somme de 370 livres pour le rachat et l'amortissement de 18 livres 10 sous de rente au denier 20, que devait à la fabrique le seigneur de Cheptainville, 18 mars 1715. — Cession à la fabrique de Cheptainville d'une rente perpétuelle de 4 livres, pour satisfaire aux intentions exprimées dans son testament par Martin Lefebvre, 18 septembre 1715. — Bail par Mre Pierre Hariague, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, trésorier général de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France, seigneur de Guibeville, demeurant à Paris, rue Richelieu, « paroisse » Saint-Ustache » présentement, en son château de Guibeville, à Étiénne Butet, laboureur, de la ferme seigneuriale de Guibeville avec ses appartenances et dépendances, 28 octobre 1715. — Titre nouvel passé par Jean Allorge, vigneron à Guibeville, et par Catherine Buard, au profit de Mre François Genoud, chevalier, seigneur de Cheptainville, 31 décembre 1715. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Nepveu et Marie Bauchais : « En faveur du futur mariage, » le perre et la merre de laditte futurre luy donneront » la somme de douze cents livres, sçavoir un trous» seau composé par douze draps de cinq aulne cha» cun, douze nappe de deux aulne, deux douzainne de » serviette, les serviette d'une aulne, le tout de toille » de chambre (*sic*), deux douzainne de chemisses, un » lit garny de son traversin, et couverture, avecq ses » habits filliaux et menu linge, et aussy une grande » armoire de bois de noyer, évalué le tout ensembles » à la somme de cinq cents livres, et sept cents livres » en argent, le jour des espousailles avant la sinature » du contrac », 28 avril 1716. — Vente de portions d'héritage par les héritiers Lefranc à Robert Azire, clerc tonsuré du diocèse de Paris, demeurant à Cheptainville, 1er septembre 1716.

E. 6398. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1717-1718. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1717 et 1718. — Testament fait devant Rodophe Lemoyne, curé de Cheptainville, par Pierre Petit, vigneron, lequel déclare léguer à la fabrique 5 quartiers de terre, 18 janvier 1717. — Bail d'une pièce de terre par Mre François Genoud, à Germain Chaumette, laboureur à Cheptainville, 15 décembre 1717. — Testament de Messire Claude-Nicolas Bretin de Montravel, seigneur de La Motte et de Montravel, chanoine de l'ancien ordre hospitalier du Saint-Esprit, demeurant présentement à Marolles, reçu par « Claude-Jean Lemoyne, nottaire royal », en la maison seigneuriale de Cheptainville, en présence de son fils Messire François Bretin, curé de Marolles ; le testateur déclare « qu'il s'en rapporte pour le lieu » de sa sépulture et pour les obsèques et funérailles » de son corps après son déceds, ne voulant point » s'expliquer sur cette article, en remettant tout le » soin à son dit exécuteur testamentaire », 25 mai 1718. — Procès-verbal d'élection de deux marguilliers en la paroisse de Marolles : sont élus Jean Coiffié et Michel Franchetaire, 30 octobre 1718. — Testament de Claude Rossignol, curé d'Avrainville, lequel, entre autres volontés, exprime celle-ci : « Je souhaitte que » mon corps estant séparé de mon âme soit inhumé » dans l'église ou cimetière de cette paroisse d'Avrain» ville ; que, si c'est dans le cimetière, il soit mins au » pied de la croix », 10 décembre 1718.

E. 6399. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1719-1720. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1719 et 1720. — Vente par Mre Toussaint Deschamps, ancien curé de la paroisse de Guibeville, à Mre Jean Chappart, curé de Leudeville, de 12 setiers de blé, 7 poinçons de vin rouge, 73 livres d'étain fin, etc., 25 février 1719. — Élection de marguillier en la paroisse de Guibeville : est élu « maître Jean Renard », 23 avril 1719. — Requisition faite au notaire de Cheptainville par Messire Jean Chappart, curé de Leudeville, « de garder et mettre au » rang de ses minuttes quarante-neuf minuttes d'actes

» et contrats concernant les biens et revenus de la » fabrique », 3 mai 1719. — Bail par Pierre-Étienne Oyon, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Thomas du Louvre, présentement en sa maison de Marolles, à Étienne Butet, d'une maison et ferme sise à Marolles « appellée Roubille », 11 novembre 1719. — Approbation et confirmation de l'élection de Paul Buard en qualité de marguillier de la fabrique de Leudeville, 26 novembre 1719. — Bail par Michel Francheterre, vigneron, agissant en qualité de marguillier de la fabrique de Marolles, d'une pièce de terre appartenant à ladite fabrique, 4 janvier 1720. — Baux des terres dépendant de la fabrique de Leudeville passés par Paul Buard, marguillier, 30 janvier, 26 février, 20 mars, etc., 1720. — Testament de Pierre Rougeau, vigneron, reçu par Rodophe Lemoyne, curé de Cheptainville, 5 août 1720. — Bail de terres à Jean Lefranc, vigneron, par « Pierre Oyon de Briancourt, secrétaire du marquis de Chasteauneuf, conseiller d'Éstat, prévost des marchands de la ville de » Paris, y demeurant rue Saint-Louis au Marais, paroisse Saint-Gervais », 26 décembre 1720.

E. 6400. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1738-1759. — De Vaupré. — Minutes des actes reçus pendant les années 1738, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758 et 1759, par de Vaupré, notaire. — Actes divers intéressant les familles Petit, Allorge, Coiffier, Legard, Buard, Charon, Lefort, Delahaye, Loyseau, Bauchais, Malherbe, Mosny et autres. Parmi les témoins figure souvent Pierre Petit, « maistre des petites écolles demeurant à Chetainville », 22 octobre 1753.

E. 6401. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1767. — Dramard. — Terrier de la seigneurie de Cheptainville. — Lettres de terrier obtenues par Adrien-François-Joseph marquis de « Baussan », chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps, seigneur de Cheptainville et des fiefs de « la » Boucherie et de Frimbault » ; injonction au bailli de Montlhéry de faire savoir « tant par publications aux » prosnes des grandes messes [que] cris publics et » affiches aux lieux accoutumés desdittes paroisses, » terres, fiefs et seigneuries à tous vassaux, détempteurs, censitaires, emphitéoses et tenanciers d'héritages sujets aux droits », qu'ils aient, dans le temps prescrit, à bailler aveu et dénombrement et à passer déclaration et reconnaissance par-devant le ou les notaires à ce commis, 28 février 1767. — Entérinement desdites lettres en la châtellenie et prévôté royale de Montlhéry, 6 avril 1767 : notaire désigné pour recevoir les déclarations Jacques Dramard, greffier des bailliage et haute justice de Leudeville, arpenteur royal. — Procès-verbaux d'affichage et de publication des lettres à terrier dans les paroisses de Cheptainville, Avrainville, Bouray, Guibeville, Lardy et Marolles les 6, 13 et 20 septembre 1767. — Exploit contenant opposition par Messire Pierre d'Hariague, seigneur de Guibeville, président honoraire au Parlement de Paris, à la lecture, publication et proclamation des lettres à terrier en tant qu'elles pourraient porter préjudice à ses droits en sa qualité de seigneur de Guibeville, 22 septembre 1767. — Déclarations censuelles passées du 31 octobre au 10 décembre 1767, par François Ruffroy ou Raffroy, Louis Bauchais, Jean-Chrysostôme Marchand, Antoine Paradis, Pierre Curé, François Courrier et Nicolas Savard.

E. 6402. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1768. — Suite des dénombrements baillés et des déclarations passées, du 14 février au 30 décembre 1768, par Louis « Coësfier », Marie-Jeanne Nory ou Nourry veuve de Charles Heu, Florent Bauchais, Pierre Petit, Laurent Besnard, Pierre-Charles Bruslé, Antoine Geoffroy, Claude Desforges, Jean Villermé, et autres.

E. 6403. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1769. — Suite des dénombrements baillés et des déclarations passées, du 7 janvier au 30 décembre 1769, par Alexandre Gillet, Philippe-André Marchand, Augustin Leroy, André Mosny, François Pinotteau, Pierre Évrard, François Monnet, André Vergeon, M[re] Nicolas-Louis Périnet, curé de Guibeville, François Robert, Pierre Yvon, Madeleine Bauchais, M[re] Nicolas Chelot, prêtre, administrateur de la fondation de Bouray, Pierre-Amable Legros, porteur de chaises à Versailles, et autres.

E. 6404. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1770. — Suite des dénombrements baillés et des

déclarations passées, du 5 janvier au 31 décembre 1770, par Madeleine Bauchais, Étienne Lefèvre, Marcoul Loiseau, Florent Leroy, Pierre Charron, Laurent-Paul Marchand et autres. Lettres de continuation de terrier obtenues le 14 juillet 1770.

E. 6405. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1771-1776. — Suite et fin des dénombrements baillés et des déclarations passées, en 1771, 1772, 1774 et 1776, par Michel Bullot, curé de Cheptainville, et Léonard Delahaye, par Claude Desforges, René Commenie, Louis Moullé et autres.

CHEVREUSE ET CHATEAUFORT.

E. 6406. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1528. — Pierre Rougeolle. — Notification par Jacques Clément, écuyer, « bailly de la baronnie et » chastellenie de Chevreuse pour noble damoiselle » Ydde de Chevreuse, dame dudict lieu », d'une vente conclue devant Pierre Rougeolle, « tabellion » juré et estably en ladicte baronnie », par Mathurin Loriot, manouvrier, demeurant à la butte de Garnes, paroisse de Senlisse, et Jeanne, sa femme, au profit de Jean Chesneau, meunier, demeurant au moulin de Sous-Forêt, paroisse de Saint-Forget, 9 août 1528. — Quittance signée Rougeolle, en date du 1er octobre 1528.

E. 6407. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1541-1559. — Hardouin Richer. — Minutes, pour la plupart incomplètes et en très mauvais état, des actes reçus par Hardouin Richer, « tabellion juré à » Chevreuse pour Illustrissime prince et Révérendissime seigneur Charles, cardinal de Lorraine, duc » de Chevreuse, abbé des abbayes, etc. » ; quelques-unes ne portent ni date ni signature, les autres sont signées par Hardouin Richer ou par ses substituts Jean Guiard, Pierre Brunet, J. Geuffroy, Louvet. — Vente, au prix de 100 sous tournois, par Robert Dubois, étudiant en l'Université de Paris, à Jeanne Omont, veuve de Jean Dubois, en son vivant demeurant à Beaumont-le-Roger, de la part et portion pouvant lui appartenir en la succession de Robert Dubois et de Jeanne Bellouyn, femme de celui-ci, 11 août 1541. — Constitution d'une rente perpétuelle de 60 sols tournois par « honnorable homme Martin Brocherent », demeurant à Dampierre, et par Jeanne de Marolles, sa femme, au profit de noble homme « maistre Jehan » Du Val », seigneur de Dampierre, conseiller du Roi et trésorier de l'épargne, 13 mai 1544. — Notification par Clément Dupuy, licencié ès-lois, avocat en Parlement, bailli de la châtellenie et baronnie de Chevreuse pour haute et puissante dame Madame Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dame du lieu, d'une vente passée devant « Pierre Brunet » commis de « Hardouyn Richer, tabellion juré en laditte chastel- » lenie et baronnie », février 1545. — Vente de terres passée par-devant « J. Geuffroy, commis à Richer, à » Chevreuse », mai 1546. — Inventaire après décès dressé à la requête de la veuve Clément par Hardouin Richer, décembre 1546. — Acte aux termes duquel haut et puissant prince Jean de Bretagne, duc d'Étampes, seigneur et baron de Chevreuse, d'une part, et honorable homme Jean Le Roux, grènetier et bourgeois d'Étampes, reconnaissent avoir constitué sur leurs biens, dès l'année 1541, une rente perpétuelle de 1200 livres tournois au profit de damoiselle Claire Le Gendre, 27 mai 1550. — Autres actes, tels que baux, ventes et inventaires, dressés jusqu'en 1559.

E. 6408. (Registre.) — In-4°, de 333 feuillets, papier, et une pièce papier.

1558-1559. — « Registre du tabellionné du duché » de Chevreuse pour l'année commençant le premier » jour de janvier mil cinq cens cinquante et sept [Vieux » style]. » — A ce registre est annexée la requête suivante adressée, le 25 juillet 1605, au bailli de Chevreuse. « A Monsieur le bailly du duché de Chevreuse » ou son lieutenant. Suplie et vous remonstre très- » humblement Henry Charbonnier, procureur au » bailliage, disant qu'après le décedz de feu Maistre » Hardoyn Richer, vivant greffier et tabellion de la » baronnie dudit Chevreuse, son ayeul, luy est de- » meuré plusieurs nottes, minuttes et registres dont » les grosses et extraictz de ceulx grossoiez ont esté » perdues par la malice de la guerre et la longueur » du temps et les autres non encore grossoiées, de » partye desquelles notes, minutes et registres luy » est requis et demandé la grosse et extraict à déli- » vrer, ce qu'il n'ose faire sans avoir sur ce vostre

» permission. Ce considéré, Monsieur, vous plaise » commettre ledit supliant pour commis à délivrer les » dites grosses et extraictz pour le décedz dudict » deffunct Richer et défendre à tous autres qui en » pourroient avoir d'en délivrer aulcuns comme apar-» tenantz au supliant seul par le moien du décedz du-» dict Richer, son ayeul, dont il est héritier, mesmes » permettre au supliant faire appeller ceux qui pour-» roient avoir desdictes nottes et minuttes et registres » affin d'estre tenuz et condemnez iceux mettre et » restituer ès mains dudit supliant pour en faire déli-» vrance aux partyes qui le requerront et ferez bien. » — Par considéracion du contenu en la présente » avons permis au suppliant faire ainsy qu'il est re-» quis, faisant deffense à tous aultres de dellivrer aul-» cuns extraits dudict feu Richer. Faict le xxve juil-» let 1605. — THIERSONIER. » — Minutes des actes reçus par Hardouin Richer, du 3 janvier 1558 (n. st.) au 11 octobre 1559. — Vente de pièce de terre par R. Larcher, sergent royal à Châteaufort, et par sa femme, à Mathurin Hautry, 15 janvier 1558. — Testament de vénérable et discrète personne Guillaume Pépin, prêtre, organiste en l'église Saint-Martin de Chevreuse, lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être « inhumé et enterré en l'église dudit Che-» vreuse, priant et suppliant Monsieur le Curé et Mes-» sieurs les habitans d'estre mis soubz les orgues dudit » Chevreuse », 19 février. — Vente d'immeuble par Messire Bertrand Langlois, prêtre, vicaire de Chevreuse, à Gaspard Langlois, menuisier à Chevreuse, 7 mars. — Promesses et contrat de mariage entre « honorable homme Gilles Frédy, consierge, gruier » et chastellain de Chevreuse pour monseigneur le » Révérandissime cardinal de Lorraine, duc dudict » Chevreuse », et Gillette David, fille de Jean David, en son vivant marchand bourgeois de Chevreuse, 13 mars. — Constatation par acte notarié que, le 2 avril, « noble homme maistre Jehan Gilles, advocat » en Parlement, fils aîné de feu honnorable homme » Loys Gilles, en son vivant marchand et bourgeois » de Paris », s'est présenté à la principale entrée du château de Chevreuse, et que là, sans ceinture, épée, dague ni éperon, nu-tête, il a demandé si « monsei-» gneur le révérandissime cardinal de Lorraine, duc » dudict Chevreuse estoit dedans ledit chastel ou autre » pour luy », afin de recevoir sa foi et son hommage pour trois fiefs qui lui appartenaient au « village de » Saclay ». — Vente de pièce de terre par Mre Jean Charpentier, prêtre, demeurant à Vaux, paroisse de Forges-les-Bains, 2 juillet. — Testament de Mre Nicolle Boisseau, prêtre, « seigneur de la Court-de-Sanlises » et de Doinvillier », demeurant à Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église « Monsieur Sainct-» Martin de Chevreuse, devant l'hostel Madame » saincte Barbe » ; entre autres dispositions testamentaires, il lègue à cette église « ung gallice d'argent » dorré, deux burettes d'argent, une boiste d'argent à » mettre pain à chanter garni de courvècle servant de » paix, où est gravé l'image Nostre-Dame », 7 août. — Vente d'immeuble par Denis Réault, « taillandier » en œuvre blanche », et autres, 12 août. — Échange conclu entre honorable homme « Mre Guillaume » Boisard », seigneur de Coubertin, demeurant à Paris, d'une part, et Mathurin Mouton, d'autre part, 30 mai 1559. — Bail à rente perpétuelle passé par « Mre Guillaume Bouaisard », seigneur de Coubertin, au profit de Mathurin Mouton, laboureur, 30 mai. — Les derniers feuillets du présent registre ont disparu; le parchemin qui le recouvre contient le texte d'une sentence rendue par « Gencien Guérinot » juge....., » pour noble et puissante damoiselle Ydde de Che-» vreuse, dame dudict lieu », à la date du 30 mai 1528.

E. 6409. (Registre.) — In-4°, de 76 feuillets, papier.

1558-1559. — « Registre des subtituts pour l'année mil cinq cens cinquante sept [Vieux style]. » — Minutes des actes reçus par les substituts d'Hardouin Richer, du 17 janvier 1558 au 27 janvier 1559. — Vente de pièce de terre par Antoine de Bergerac, écuyer, seigneur de « Maulvyères », à Mre Pierre de Villiers, prêtre, demeurant à Dampierre, 9 mars 1558. — Vente de terres par Denis Geuffroy, « mareschal, forgeur de bendes à bahuzs » à Senlisse, 24 février 1558. — Bail à cens par Jean « Chaulderon », écuyer, seigneur de La Boissière, à Guillaume Brec ou Bret, maréchal, demeurant à Talou, paroisse de Chevreuse, 1er janvier 1559. — Les derniers feuillets de ce registre ont disparu.

E. 6410. (Registre.) — In-4°, de 149 feuillets, papier.

1552-1553. — Noël Picard. — Minute des actes reçus par Noël Picard, tabellion juré, du 6 avril 1552 au 12 mars 1553. — Accord conclu entre Geoffroy Patin, laboureur à Châteaufort, d'une part, et Marie Yves, veuve de Guillaume Le Maistre, en son vivant prévôt de Chevreuse, 27 avril 1552. — Acte passé par

Jacques de Tournay, « maistre barbyer et cirurgien », demeurant à Chevreuse, qui reconnaît avoir pris à bail du cardinal de Lorraine, seigneur du lieu, le pressoir banal de Chevreuse, 29 mai. — Donation d'une rente de 10 livres tournois faite à la fabrique de l'église de Saint-Remy par « noble homme Vast de » Maile, escuier, seigneur de Vaugien et Saint-Remy » en partie », lequel mû « de dévocion singullière au » saint sacrement de l'hostel », avait précédemment fondé en cette église une grand-messe à diacre et sous-diacre devant être célébrée « par chacun premier jeudy » de chacun moys de l'an, à laquelle messe et service » chacun s'y pourra trouver par dévocion pour prier » Dieu d'avoir pitié, pardon et miséricorde de nos » péchez, etc. », 8 février 1553. — Vente de pièces de terre faite par Jean Adam, laboureur à La Barre, paroisse de Senlisse, et Pasquette Momonceau, sa femme, à Mre Guillaume Pouspain, audiencier du Roi au Châtelet de Paris, 11 mars 1553.

E. 6411. (Registre.) — In-4°, de 100 feuillets, papier.

1553-1554. — Minutes des actes reçus par le même, du 3 avril 1553 au 18 mars 1554. — Testament de Simone Beaulnyer, femme séparée de biens de Philippe Girard, âgée d'environ 50 ans, 29 mai 1553. — Foi et hommage rendus au seigneur baron de Chevreuse, Mgr le cardinal de Lorraine en présence de « Noël Picquard, tabellion juré à Chevreuse », par noble homme « Régné Dupuys », écuyer, seigneur d'Igny et de « Gomonvillier », fils aîné et principal héritier de noble homme Guillaume Dupuys, seigneur desdits lieux. « En signe de servitude et obéissance » auroict desseint sa seincture, où estoit son espée, et » deschaussé ses esperons et iceulx baillés à un paige » estant auprès de luy et, ce faict, se seroit icelluy » Régné Dupuy aproché près de la porte dudict chastel et auroict par troys foys demandé si Monseigneur » le cardinal seigneur et baron dudict chastel estoit en » icellui ou s'il y avoict aulcune personne quy, pour » et au nom de luy, eust puissance à le recepvoir à » faire les dictes foy et hommage et serment de fidélité dudict fief de Gomonvillier estant en la seigneurye dudict lieu d'Igny, disant par ledict Dupuy qu'il » estoit venu exprès pour ce faire, frapant du marteau estant à ladicte porte contre icelle; et voyant » par ledict Dupuy qu'il ne venoict aucunes personnes » dudit chastel pour luy donner response, estant ainsi » desainct et desperonné, s'est mys à genoulx près de » laditte porte, nue teste, et a dict telles parolles ou » semblables: qu'il faisoit les foy et hommage et serment de fidélité à Monseigneur le cardinal,........ » comme si présent en personne mondit seigneur y » eust esté ou aultre ayant pouvoyr de le recepvoyr, » et, en signe d'humilité, a baisé le verrou de ladicte » porte dudict chastel, et, après avoyr ce faict, a dict » qu'il promectoit bailler par dénonbresment et au » vray le fief de Gaumonvillier dedans le temps introduict par la coustume », 14 novembre 1553. — Vente par Pierre Durand le jeune, marchand drapier à Chevreuse, d'une pièce de terre de 3 arpents sise au terroir du Mesnil-Sevin en la censive de « Messieurs » de Sainct-Denys en France, à cause de leur seigneurye de Beaurin », 10 février 1554. — Au verso de l'avant-dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto » N. Picard ».

E. 6412. (Registre.) — In-4°, de 176 feuillets, papier.

1556-1557. — Minutes des actes reçus par le même, du 1er avril 1556 au 31 mars 1557. — Déclaration passée par « honnorable homme Claude Des Essars, marchand bourgeois d'Estempes », seigneur du fief Lambert, sis en la paroisse de Chevreuse, 18 mai 1556. — Déclaration passée par le même comme seigneur du fief de Doinvilliers, en la paroisse de Chevreuse, tenu du seigneur duc de Chevreuse « à une » seulle foy et hommaige », lequel consiste en « ung » manoir et grand maison ancienne, granche, estable, » etc. », 18 mai. — Quittance d'une somme de 50 livres tournois donnée à Denise Boisseau, veuve de Jean David, par deux marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 19 juin. — Foi et hommage rendus en présence de « Noël Picard, tabellion juré au duché de » Chevreuse », par noble homme « Aimery Dupuys », écuyer, seigneur en partie du fief de Gommonvilliers, et par damoiselle Guillemette Dupuys, veuve de noble homme Guillaume Charon, 4 juillet. — Vente de terres par François Le Hucher, chasublier, demeurant à Chevreuse, et par Jeanne Lesnée, sa femme, 18 juillet. — Foi et hommage rendus au seigneur duc de Chevreuse, et par le seigneur de Coignières, « noble » homme Loys de Baillac, escuyer », à cause des fiefs « du Rayer, de la Cave et du Four-à-ban, assis en la » seigneurie de Coignières », 15 décembre. — Foi et hommage rendus au même par le procureur de damoiselle Marguerite Boucher, veuve de noble homme « Mre Jehan de Fontaines », en son vivant conseiller du

Roi en sa Chambre des Comptes, dame de la terre et seigneurie des Molières, 23 décembre. — Foi et hommage pour « le fief et moullyn de Foucherolles », par le procureur fondé de « Mre Loys de Boutellier, docteur » en théologie, grand aulmônier de la Royne, abbé de » Relect et de La Roche », 31 décembre. — Foi et hommage pour le fief de la Forte-Maison, sis à « Saint » Jean de Choisel », par Mre François Le Danois, avocat en Parlement, seigneur dudit lieu, 9 janvier 1557. — Au recto du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard ».

E. 6413. (Registre.) — In-4°, de 163 feuillets, papier.

3 janvier-14 décembre 1561. — « Registre » du tabellioné de Chevreuse pour l'année mil six » cens soixante-et-ung, commençant le premier jour » de janvier mil six cens soixante [Vieux style], des » contratz passés par Noël Picard, tabellion audict » lieu. » Minutes des actes reçus par le même, du 3 janvier 1561 au 14 décembre suivant. — Vente de terres par Jean Grosset, « tailleur de robbes », demeurant à Chevreuse, et Catherine Bourcier, sa femme, à Mre Pierre de Villiers, prêtre, 11 janvier 1561. — Foi et hommage rendus, au nom de « honnorable femme » Anne Le Danoys », pour le fief et seigneurie de « la » Forte-Maison », sis à Choisel en la châtellenie de Chevreuse, 20 mai 1561. — Vente de pièce de terre faite à Jean Martin, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, par vénérable et discrète personne Mre Pierre de Villiers, prêtre, demeurant à Dampierre, 30 août. — Foi et hommage rendus par noble homme Gallois de Bergerac, écuyer, sieur de Bergerac, fils aîné et principal héritier d'Antoine de Bergerac, à cause « des terres et seigneuries de Mauvières et de » Bergerac », 15 septembre 1561. — Vente d'une masure avec jardin faite par Bertrand Bynel, « cappitaine » du chastel de Dempierre », à Claude Rousseau, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, 24 septembre 1561. — Promesse par Jean Bynard, meunier au moulin de Romainville, paroisse de Saint-Lambert, de payer à Louis Amangeard, marchand à Vaumurier, en la même paroisse, une somme de 13 livres 5 sous tournois, 14 décembre. — Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « N. Picard, pro toto ».

E. 6414. (Registre.) — In-4°, de 146 feuillets, papier.

Janvier-décembre 1561. — « Registre du tabellionné du duché de Chevreuse des contractz passez » par les substitudz de Noël Picard, tabellion juré au- » dict lieu, [pour] l'année commenceant le premyer » jour de janvyer mil cinq cenz soixante [Vieux style] » et finissant à pareil jour mil six cens soixante et ung » [Vieux style]. » Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 2 janvier 1561 au mois de décembre suivant. — Noms des commis : Guillaume Rocques ou Rocquet, Pierre Charron, Gencien Langloix, Claude Rousseau, Claude Dugord, Jean Dupond, Gilles Maryn, Jean Guyard, Jean Bougery, Pierre Brunet, Thomas David, Jean Geuffroy, Olivier Gallet, Gilles Marzy. — Accord conclu entre « honnorable » homme Me Claude Foucques, architecteur de mon- » seigneur le cardinal de Lorraine », d'une part, et Marion Larsonneux, veuve de J. Gaullard, demeurant à Senlisse, d'autre part, 19 septembre 1561. — Échange d'héritages intervenu entre honorable homme Bertrand Bunel, capitaine du château de Dampierre, y demeurant, et Charles Tronchais, manouvrier, demeurant à La Brosse paroisse de Saint-Lambert, 14 septembre 1561. — Vente de terres par Mre François Clouet, prêtre habitué en l'église Saint-Martin de Chevreuse, à Jacques Mestayer, « pottier en terre », demeurant à Chevreuse, 9 décembre 1561. — Au recto du dernier feuillet se lit : « Pro toto N. Picard au re- » las de ses commis ».

E. 6415. (Registre.) — In-4°, de 89 feuillets, papier.

3 janvier-26 décembre 1562. — « Registre du » tabellionné de Chevreuze pour l'année mil cinq cens » soixante et deulx commenceans au premyer jour de » janvier mil cinq cens soixante et ung [Vieux style] » des contratz passez par Noël Picard, tabellion » dudict lieu. » Minutes des actes reçus par le même, du 3 janvier au 26 décembre 1562. — Vente de terres par Mre Nicole Rousseau, prêtre, demeurant à Senlisse, à J. Broutin, « marchant meullyer » à Senlisse, 25 février 1562. — Foi et hommage par « honnorable homme Loys David », marchand bourgeois demeurant à Dourdan, fils de Jean David et de Denise Boisseau, pour le fief de Becquancourt en la paroisse de Saint-Forget, 29 avril 1562. — Bail de plusieurs arpents de terre par Bertrand Bunel, « brodeur, varlet de chambre ordinaire et » cappitaine du chastel de Dampierre, le tout pour » Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime cardi- » nal de Lorraine, duc dudict lieu de Chevreuse »,

1er juillet 1562. — Renonciation à un bail à ferme faite par noble homme « Gaspard de Goulleny, escuier, demeurant à Banville au pays de Normandie », au profit de Mre Claude Rousseau, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, 6 novembre. — Au verso du dernier feuillet se lit : « Pro toto N. Picard ».

E. 6416. (Registre.) — In-4°, de 163 feuillets, papier.

13 janvier-décembre 1562. — « Registre du » tabellionnaige de Chevreuse pour l'année mil cinq » cens soixante-deulx, commenceans au premyer jour » de janvier mil cinq cens soixante et ung [Vieux » style], des contratz passez par les substitudz de Noël » Picard tabellion ». — Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 13 janvier 1562 au mois de décembre suivant. — Commis : Pierre Charron, Claude Dugord, Gencien Langlois, Thomas David, Guillaume Guérinot, Mathurin Preud'homme, Guillaume Rocquet, Pierre Brunet, Marin Ramboult, André Chastellain, etc. — Partage de succession conclu entre noble homme Gilles Frédy, gruyer des bois de Chevreuse, tant en son nom que comme se portant fort de Nicolas « Petit-Jehan », sommelier de Monseigneur le cardinal de Lorraine, d'une part, et Marie « Leschallatz », d'autre part, 2 février 1562. — Actes intéressant les familles Gohier, « demeurant au Grand- » Ragonnant, paroisse de Gometz-la-Ville », Goisbault, de Tournay, Dupond, Hébert, Bunel, de Villiers, Leblond, Cochet, Marquet, Picot, Larcher et autres. — Au recto du dernier feuillet se lit la mention : « Pro » toto N. Picard au relat desdits commis ».

E. 6417. (Registre.) — In-4°, de 74 feuillets, papier.

2 janvier-11 décembre 1563. — « Registre du » tabellyonnaige de Chevreuse pour l'année mil cinq » cens soixante et troys, commenceans au premyer » jour de l'année mil cinq cens soixante deulx [Vieux » style], des contractz passez par Noël Picard tabellion » juré ». — Minutes des actes reçus par le même, du 2 janvier au 11 décembre 1563. — Échange d'héritages conclu entre vénérable et discrète personne Mre Bertrand « Langloix », curé de Saint-Forget, d'une part, et Damien Tussier, marchand, demeurant à Chevreuse, 4 février 1563. — Vente de terres par « Mre Nicolle » Jehan » prêtre, prieur du prieuré de Chevreuse, à Mre Charles Aubert, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, 23 mars. — Titre nouvel passé par Mre Thomas Pottier, prêtre, demeurant à Senlisse, 29 avril. — Actes divers intéressant les familles Paris, Aubry, Mauduict, Boullay, Carbonnyer, Langlois, Rocques, Hautry, Huard, Prévost, et autres. — Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard ».

E. 6418. (Registre.) — In-4°, de 179 feuillets, papier.

3 janvier-décembre 1563. — « Registre du tabellionné de Chevreuse pour l'année mil cinq cens » soixante et troys, commenceans au premyer jour de » janvier mil cinq cens soixante et deulx [Vieux style], » des contratz passez par les substitudz de Noël Picard, » tabellion. » — Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 3 janvier 1563 au mois de décembre suivant. Commis : J. Geuffroy, Marin Ramboult, Claude Dugord, Pierre Charron, Jean Guyart, etc. — Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard au relat desdits commis ».

E. 6419. (Registre.) — In-4°, de 47 feuillets, papier.

1564. — « Registre du tabellionnaige de Chevereuze » par moy passées pour cinq moys coumenceant le » premier jour de janvier et finissant le dernier jour de » may mil cinq cens soixante et quatre. » — Minutes des actes reçus par Noël Picard, qui appose au dernier feuillet sa signature : « N. Picard, pro toto ». — Vente d'immeuble faite à Mathurin Preudhomme, praticien en cour laie, demeurant à Dampierre, par Crépin Gaudin, barbier et chirurgien « du commung » de Monseigneur le cardinal de Lorraine », 2 février. — Bail à rente annuelle par Philippe de Bergerac, écuyer, demeurant à Ragonant, « âgé de vingtz cinq » ans et plus », à son frère, écuyer, sieur de Ragonant, de tous les droits qu'il pouvait avoir en la succession de « Philippes du Bellay, jadis leur mère, soict par » forme du douaire par elle acquis avec deffunct noble » homme Loys de Bergerac, leur père, que aultres » en quelque sorte et manière que ce soict », 18 mars. — Notification par le bailli de Chevreuse, Jacques Filleul, docteur en droit, avocat en Parlement, du partage des biens composant la succession de Jean David, en son vivant marchand bourgeois de Chevreuse, et de Denise Boisseau, sa femme, conclu, pardevant Noël Picard, entre Mathurin Hautry, procureur général du cardinal de Lorraine, mari de Perrine

David, Gilles Frédy, gruyer des bois de Chevreuse, tuteur de Jérémie Frédy, fils de lui et de Gillette David, sa femme, décédée, Louis David, marchand à Dourdan, et Pasquier David, marchand à Chevreuse, 15 avril.

E. 6420. (Registre.) — In-4°, de 57 feuillets, papier.

1er janvier-décembre 1564. — « Registre des » substitudz des contractz passées l'an mil cinq cens » soixante et quatre, commençant au premier jan- » vier cinq cens soixante troys [Vieux style]. N. Pi- » card. » — Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, et intéressant les familles Charbonnier, Joigneau, Hervy, Amangeard, Nyon, Filleul, Buisson, Beauparain, Marbeau, Delacroix, Guillois, Ambroise, Poirier, Loyn et autres. — Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto Picard au relas des commis ».

E. 6421. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1552-1580. — Minutes d'actes reçus, et particulièrement d'inventaires dressés, par Noël Picard, de 1552 à 1580. — Actes intéressant les familles Quignet, Tauppin, Lendemayne, Bonhourdel, Nepveu, Grandguillot, Forteterre, de Villiers, Coquillon, Courtin, Massot, Vaultier, David et autres. — Le dernier acte porte la mention suivante : « Faict, grossoyé et délyvré par moy Noël Picard, naguières tabellion de » Chevreuze, à ce faire commis pour la mort advenue » audict deffunct Richer..... le douziesme jour d'apvril » mil cinq cens quatre-vingtz ».

E. 6422. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1553. — Claude Geuffroy. — Minutes d'actes reçus, en 1553, par « Claude Geuffroy, tabellion juré en la » ville et baronnye de Chevreuze pour Monseigneur » le Illustrissime prince et Révérendissime Charles, » cardinal de Lorraine, archevesque et duc de Rains, » premier per de France, seigneur et baron dudict » Chevreuze ».

E. 6423. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1569. — Marin Ramboult. — Notification par le bailli de Chevreuse, Jacques Filleul, d'un échange d'héritages conclu par-devant Marin Ramboult, qualifié, peut-être à tort car il y a lieu de croire qu'il n'était que commis, de « clerc, tabellion juré dudict » lieu », 14 octobre 1569.

E. 6424. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1574. — Pierre Bruyn. — Notification par le bailli de Chevreuse du consentement donné, devant « Pierre » Bruyn, principal tabellion juré audict bailliage et » duché », par Macette Pluchet, femme de Rémy Esnault, laboureur, demeurant à Jagny, paroisse de Chevreuse, à une vente faite précédemment, 25 janvier 1574.

E. 6425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 105 pièces, papier.

1576. — Marc Huger. — Notification par le bailli de Chevreuse d'un accord conclu devant « Jehan Ga- » briel, clerc, substitut juré commis de Marc Huger, » principal tabellion juré audict bailliage et duché », entre Jean Forteterre, tailleur d'habits à Choisel, veuf de Marie Chesneau, d'une part, et Antoine Chesneau, laboureur à Sous-Forêt, d'autre part, 3 juin 1576. — Minutes, pour la plupart très endommagées par l'humidité, d'actes reçus par Marc Huger et par son commis Jean Gabriel, du 1er janvier au 5 novembre 1576. — Vente de terres par Mre Fabien Roger, prêtre, vicaire de l'église Sainte-Marie-Madeleine des Molières, à J. Labbé, laboureur, demeurant aux Troux, 29 février. — Testament de Jeanne Lejeune, demeurant « aux Blanches-Maisons, faulbourg » de Chevreuse », 17 mars. — Vente de terres par André de Picquet, écuyer, seigneur de Ragonant en partie, et par damoiselle Marie de La Morillière, sa femme, 9 juin. — Quittance d'une somme de 25 livres tournois donnée par Mre Bertrand Langloix, prêtre, curé de Saint-Forget, se portant fort de dame Colombe Jullien, veuve de Mre François Sauvat ou Sauval, en son vivant notaire et secrétaire du Roi, 29 juin.

E. 6426. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1585-1589. — Étienne Symonneau. — Notification par le bailli de Chevreuse, Nicolas de Thumery, écuyer, « seigneur de Ménildon dict le Hault-Villepreux

» et de Bécheret », d'un partage d'immeubles et héritages conclu par-devant « Estienne Symonneau, tabellion juré dudict bailliage et duché », 18 juin 1585. — Testament de Mre Mathurin Michel, prêtre habitué en l'église de Choisel, juillet 1585. — Vente au profit de Mre Barthélemy « Langloix », prêtre, curé de Saint-Forget, 13 mars 1589.

E. 6427 (1). (Registre.) — In-4°, folioté de 1 à 784, papier.

1591. — Louis Aubry, Nicolas Hautry, Pierre Viart, Nicolas Ambroise. — « Registre des minutes » des baulx du temps de feu Ambroyse, à commencer » le 1er jour d'apvril 1591 et à finir le 23e......., » comme l'on pourra veoir par le Répertoyre qui est » au commencement dudict présent registre. » — Recueil assez confus des minutes des actes reçus par les notaires de Chevreuse Louis Aubry, Nicolas Hautry, Pierre Viart et Nicolas Ambroise ou par leurs commis ; le Répertoire indiqué a disparu. — Testament de Louise de Vaux, femme en secondes noces d'honorable homme « Marin Ramboult », procureur au bailliage et duché de Chevreuse, y demeurant, et bailli de Limours, 13 septembre 1591 ; annulation par elle du testament précédent [folio 75]. — Vente d'un immeuble sis à « La Bignonnyère », par noble homme Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, à Florent Charbonnier, procureur au bailliage, 18 juin 1591 [fo 159]. — Vente faite au curé de Saint-Aubin, par Mre Bertrand Langlois, curé de Saint-Forget, d'un immeuble sis à Maincourt, 2 mai 1591 [fo 230]. — Vente à Mathurin Laille ou Laillé, marchand à Chevreuse, par Marc Hubert, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, seigneur prieur du prieuré de Saint-Paul-des-Aunaies, de la coupe et tonte des bois taillis appartenant au prieuré, 2 décembre 1591 [fo 314]. — Testament de Marthe Aubert, femme de Robert Geuffroy, procureur fiscal au duché de Chevreuse ; legs faits par elle à l'église Saint-Martin de Chevreuse, « au bassin des trépassés », aux églises de Dampierre, de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, de Milon-la-Chapelle, de Saint-Forget, de Rambouillet, de Sonchamp, 8 juillet 1591 [fo 374]. — Bail d'immeuble passé au profit de Charles Chassouyn, laboureur en la paroisse de Magny-l'Essart, par le sieur de Saint-Mars et de Villiers-le-Bâcle, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de cinquante chevau-légers pour le service de Sa Majesté, 23 décembre 1591 [fo 551]. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Jacques Godard, marchand pâtissier à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Pierre Marcille, auquel pendant le temps d'une année, il s'engage à « montrer et enseigner à sa possibilité ledit estat de pâticier et marchandise dont il se mesle et entremect, si tant » l'esprit dudict apprenty le peult comprendre, et, » pendant icelluy temps, luy quérir son vivre, feu, » lict et lumière, sans qu'il soit tenu l'entretenir » d'aulcuns habitz ny chaulsures, ains l'en entre- » tiendra son père honnestement selon que son estat » le requiert » ; le patron recevra pour ce la somme de 10 écus sol, 28 septembre 1591 [fo 557]. — Bail d'un moulin à vent, sis en la paroisse du Perray, par Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché de Chevreuse, capitaine du château de Dampierre, y demeurant, au profit de Jean Boisseau, laboureur, 3 juin 1591 [fo 756].

(1) A partir de l'article E. 6427, on a conservé, comme étant de nature à faciliter les recherches au moyen des *Répertoires*, le classement adopté par les notaires qui se sont succédé à Chevreuse, et dont plusieurs avaient préparé pour la reliure leurs minutes foliotées ou paginées par eux.

E. 6428. (Registre.) — In-4°, folioté de 1 à 1010, papier.

1591-1592. — « Recueil des minuttes à com- » mencer du 12 avril 1592 ». Série des actes divers reçus par les mêmes, quelques-uns en 1591, la plupart en 1592. — Testament de noble homme Pierre « Romeyer », argentier du duc et de la duchesse de Nevers, lequel demande à être inhumé en l'église Saint-Martin de Chevreuse, au lieu où étaient inhumés ses ancêtres, 7 mars 1592 [fo 166]. — Bail de terres passé au profit de Jean Jullien, hôtelier à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par « honnorable » homme Me Nicolas Hautry, greffier propriétaire » du bailliage de Chevreuse, au nom et comme l'un » des exécuteurs du testament de feu Mre Loys Aubry, » luy vivant tabellion audict bailliage et duché de » Chevreuse », 16 avril 1592 [fo 170]. — Renonciation par-devant « Mre Pierre Viart, principal tabel- » lion au bailliage et duché de Chevreuse », par Denis Besnard et Pierre Frelon, marchands à Chevreuse, au bail des grosses et des menues dîmes de la paroisse de Saint Jean de Choisel, qui avait été consenti à leur profit par Jean Théret, curé de cette paroisse, 6 juin 1592 [fo 231]. — Constitution de procureur par les religieux du prieuré de

Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, à l'effet de bailler à ferme leurs terres, fermes et seigneuries d'Orsay et de Maudétour, 12 février 1592 [f° 443]. — Promesses de mariage entre Mre Pierre Viart, tabellion au bailliage et duché de Chevreuse, assisté de Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, et de Nicolas Hautry, greffier audit bailliage, d'une part, et Nicolle Bignon, d'autre part, 2 février 1592 [f° 537]. — Constitution de procureur par noble homme Pierre « Romoyer », argentier du duc et de la duchesse de Nevers, demeurant à Dampierre, en son nom, à cause de Denise Hautry, sa femme, par Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, à cause de Charlotte Aubry, sa femme, par Nicolas Hautry, greffier au bailliage et duché, en son nom et comme exécuteur, avec Mre Louis Audiger, du testament de Louis Aubry, en son vivant tabellion audit bailliage, héritier de Michelle Hautry, sa mère, 30 janvier 1592 [f° 545]. — Bail par Mre Jean Bonnegent, curé de Saint Forget, au profit de Jacques Du Hamel et de Nicolle Papillon, prêtres, de tous les droits dépendant du bénéfice de la paroisse de Saint-Forget, consistant en dîmes, grosses et menues, et en gros du grain dû par l'abbaye de Saint-Denis, 8 juin 1592 [f° 884]. — Bail de même nature par le curé des Molières, Mre Antoine Courtois, 6 juin 1592 [f° 893].

E. 6429. (Registre.) — In 4°, folioté de 1 à 716, papier.

1591 - 1592. — « Registre des minutes et baulx, » à commencer le premier jour d'aoust 1592 et à finir » le dernier jour de décembre audit an 1592, comme » l'on pourra veoir par le Répertoire qui est au com- » mencement dudit présent registre. » Baux reçus par les mêmes, quelques-uns en 1591, la plupart en 1592 ; le Répertoire indiqué a disparu. — Bail pour deux années commençant à la Saint-Martin d'hiver « que l'on comptoit mil cinq cens quatre-vingt et » unze », passé par Thomas Desbordes, laboureur, receveur de la terre et seigneurie de Boullay, paroisse des Troux, pour Mgr le Grand-Prieur de France, au profit de Guillaume Maurice, praticien en ladite seigneurie, « des fermes du greffe et tabellionnay de » ladite seigneurie de Boullay », au prix de 5 écus sol, 22 décembre 1592 [folio 20]. — Bail de terres sises « vers Roddon », paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, passé par Vast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, à Léonard Yves, marchand à Saint-Rémy, 11 septembre 1592 [f° 21]. — Contrat en vue d'un futur mariage, conclu entre noble homme Thomas de Forbois, écuyer, seigneur de la terre et seigneurie de « Presle et de Villiers-le-Bascle, paroisse de Chas- » teaufort », tant en son nom qu'en celui de son fils Samuel de Forbois, d'une part, et noble homme Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, conseiller du Roi, maître des Eaux et forêts, premier homme d'armes de France, tant en son nom qu'en celui de damoiselle « Judicq », sa fille, 7 octobre 1592 [f° 28]. — Testament de noble homme Jean Larcher, trésorier et payeur de la gendarmerie, demeurant à Chevreuse, qui, entre autres volontés, exprime celle qu'après sa mort son corps soit « porté directement en l'église du » Mesnil-Saint-Denis et en icelle inhumé au-devant » de la chapelle Nostre-Dame », 21 novembre 1592 [f° 109]. — Bail de terres sises au terroir de La Ferté, passé par Robert Geoffroy, procureur fiscal du duché de Chevreuse, au profit de Guillaume Bourdin, marchand, 27 décembre 1592 [f° 290]. — Constitution de procureur par honorables hommes Claude Esnault, Philippe Le Marquant, Jean Chappelle, Jacques Liard, Laurent Blondeau, François Menu, Guillaume Collier et Toussaint Thiersant, tous marchands bouchers « ju- » rés en la boucherye » de Chevreuse, 27 septembre 1592 [f° 382]. — Quittance donnée par honorable homme Pasquier David, lieutenant au gouvernement du château et de la ville de Chevreuse pour Mgr le duc de Guise, tant en son nom que comme fondé de procuration de damoiselle Marie Le Comte, veuve de noble homme Mre Gilles de Courlay, 29 août 1592 [f° 402]. — Vente de créances faite à Jacques Symonneau, maître barbier et chirurgien en la ville de Chevreuse, par Louis Frémyn, maître brodeur et chasublier à Limours, et par Gillette Esmery, sa femme, 30 mai 1592 [f° 419]. — Acte par lequel Louis de La Londe, prieur du prieuré de Saint-Saturnin de Chevreuse, constitue son procureur général et spécial Jean Puthomme, 24 juin 1592 [f° 515]. — Constitution de procureur par Balthazar de Gouyn, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse, demeurant au château du val de Rueil en Parisis, et par damoiselle Nicolle Bezançon, sa femme, septembre 1592 [f° 656]. — Cession par noble homme Pierre Brunet, secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, contrôleur de Mgr le duc de Guise, demeurant à Choisel, d'une rente d'un écu sol 40 sous tournois « au proffict du » bassin des trespassez fondé en l'église Monsieur » Sainct-Martin de Chevreuse », août 1592 [f° 703].

E. 6430. (Liasse.) — 406 pièces, papier.

1591-1592. — Obligations grossoyées en 1591-1592, portant la signature des notaires Aubry, Hautry, Viart, Ambroise ou celle de leurs commis Rousseau, J. Veau, Symonneau, Morize et autres. Un certain nombre d'entre elles, notamment les cent premières, ont beaucoup souffert de l'humidité. — Pierre Morant, marchand meulier, demeurant aux Carrières, paroisse de Senlisse, paiera 1 écu sol 20 sous tournois à la première réquisition d'Étienne Symonneau, « naguère » tabellion de ce bailliage de Chevreuse », 1er juillet 1595 [pièce numérotée 69]. — Marc Hubert, prieur du prieuré de Saint-Paul-des-Aunaies, paiera 16 écus à Pierre Petit, hôtelier à Chevreuse, 6 juillet 1591 [p. n. 187]. — Benoît Baquelin, laboureur, demeurant en la paroisse de Lévy-Saint-Nom, paiera à « noble homme » Claude Rubentel », abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, la somme de 155 écus sol, 5 mars 1591 [p. n. 438].

E. 6431. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1591-1592. — Inventaires dressés en 1591-1592 par les tabellions de Chevreuse ou par leurs commis. — Inventaire dressé à la requête d'honorable homme Antoine Marcille, au nom et comme tuteur de Vincende Chéron, fille mineure de Vincent Chéron : sont inventoriés notamment un buffet en bois de chêne « à » deux guichetz » avec serrure, une arbalète, une arquebuse à rouet, deux épées, une cotte de drap noir bordée de velours, un coffre en bois de chêne de 5 pieds de long garni de sa serrure « et de façon an- » tique », 8 avril 1591 [pièce numérotée 1]. — Autres, dressés à la requête d'honorable femme Françoise Bignon, veuve de Pierre Le Tellier, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, 2 septembre 1591 [p. n. 12]; — à celle de Louis Aubry, tabellion juré, exécuteur testamentaire d'Adrien Lepaige et de la mère de celui-ci, 31 décembre 1591 [p. n. 16]; — à celle de Nicolas Hautry, Jean Thiersant et Louis Audiger, exécuteurs testamentaires de Louis Aubry, en son vivant tabellion au bailliage, 28 janvier 1592 [p. n. 17]; — à celle de Jean Revel ou Renel, prêtre, vicaire de la paroisse du Mesnil-Saint-Denis, exécuteur testamentaire de Mre Michel Le Prince, en son vivant curé de cette paroisse ; on trouve notamment une robe à l'usage du défunt, prisée 30 sous, un manteau de drap noir, un pourpoint « cotonné », une jupe de drap noir, un bonnet carré, deux bréviaires, etc., 21 février 1592 [p. n. 19] ; — à celle de Florent Charbonnier, procureur au bailliage, tuteur de ses enfants mineurs, 21 octobre 1592 [p. n. 41].

E. 6432. (Liasse.) — 583 pièces, papier.

1592-1594. — Nicolas Ambroise. — Obligations grossoyées de 1592 à 1594, portant, pour la plupart, la signature de Nicolas Ambroise ou celle de ses commis. — Nicolas Bertault, laboureur à Malmousse, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, paiera à Nicolas Verrot ou Verret, charron à Villiers-le-Bâcle, la somme de 3 écus sol 40 sous tournois pour solde de tout compte, 7 mars 1593 [pièce numérotée 259]. — Marc Hubert, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, religieux profès de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, livrera du blé méteil à Olivier Du Gord, 6 juillet 1593 [p. n. 367]. — François d'Aumalle, manouvrier à Villiers-le-Bâcle, paiera la somme de 25 écus sol à « Regné Rat », écuyer, sieur d'Orsigny, 31 mai 1593 [p. n. 407]. — Pierre Lamy, laboureur, fermier de la ferme du château de Chevreuse, paiera à la volonté de François Auvery, marchand à Chevreuse, la somme de 115 écus sol, pour sa part et portion des meubles provenant de la succession de Clément Rousseau, 18 juin 1592 [p. n. 514].

E. 6433. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1592-1596. — Minutes de contrats reçus de 1592 à 1596. — Consentement donné par damoiselle Geneviève de Baillon, femme de Pierre de Chaudron, écuyer, sieur de Méridon, à une quittance précédemment délivrée par son mari, 13 décembre 1595 [pièce numérotée 16]. — Constitution par très haute et très illustre princesse Madame Catherine de Clèves, duchesse de Guise, comtesse d'Eu et de Beaufort, d'un procureur auquel elle donne pouvoir de « consentir et accorder, » comme elle consent et accorde par la présente, que » les six diamantz enchassez en chattons d'or qu'elle a » cy devant baillez en gage au sieur Alphonce Barthelly » au seureté de la somme de cinq mil deux cens escus » qu'elle luy doibt de prest, comme appert par obli- » gation du vingt-uniesme jour du mois de febvrier » dernier, passé par-devant Trouvé et de Rossigno, » notaires au Chastelet de Paris, soient vendus au

» plus offrant et derniers enchérisseurs, et les deniers » qui en proviendront estre receus par ledict Barthelly » jusques à la concurrence de ladicte somme », 13 octobre 1596 [p. n. 18]. — Testament de damoiselle Geneviève de Baillon, qui, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit inhumé « en l'église Mon- » sieur Saint-Martin de Chevreuse, proche le deffunct » sieur de Méridon, son mary », 28 octobre 1596 [p. n. 20]. — Affirmation devant Nicolas Ambroise, « principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse », par Mre Robert Geoffroy, procureur fiscal du duché, qu'il a employé diverses sommes par lui touchées au paiement de dettes à sa charge et à celle de ses enfants, 3 mai 1594 [p. n. 33].— Cession de créance par noble homme Jean de La Maison, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel, à noble homme Pierre Brunet, contrôleur ordinaire de la maison de feu Mgr le duc de Guise et secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, 23 avril 1592 [p. n. 58]. — Donation réciproque de tous leurs biens meubles et immeubles consentie par noble homme Pierre de Chaudron, écuyer, seigneur de Méridon et de La Boissière, et par damoiselle Geneviève de Baillon, sa femme, « recognoissant » la bonne amictié qu'ilz ont eue le passé dès et depuis » leur mariage, ont encores et espèrent avoir durant » icelluy, et aussi affin que le survivant d'eulx puisse » avoir meilleur moyen d'entretenir leurs estatz, » grades et qualittez », 18 novembre 1593 [p. n. 80].

E. 6434. (Registre.) — In-4°, folioté de 1 à 1319, papier.

1593. — Série des actes divers reçus par Ambroise et par ses commis en 1593. — Quittance d'une somme de 20 écus sol reçue par Michel Dupont, huissier, de noble homme Pierre de Furet, écuyer, seigneur de Cernay-la-Ville, 23 janvier 1593 [folio 54]. — Testament de damoiselle Nicolle Bezanson, femme de Balthazar de Gouyn, écuyer, seigneur de La Cour-Senlisse, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée en l'église Saint-Denis de Senlisse, « au milieu du » cœur de ladite église contre (?) le maistre hostel », 19 janvier 1593 [f° 56]. — Constitution de procureur par noble homme Guillaume de « Maulevault », conseiller au Parlement, seigneur de Bondoufle, demeurant au château de Dampierre, à l'effet d'assurer à son petit-fils « Loys de Maulevault » la jouissance « d'ung » estat de secrétaire du nombre des enciens boursiers », février 1593 [f° 147]. — Constitution de procureur par noble homme Henri Du Mesnil, écuyer, seigneur de Courtabœuf, et par damoiselle Claude Dupuys, sa femme, mars 1593 [f° 250]. — Acte semblable passé par Jean Guillard, receveur de Mgr de Sourdis, demeurant à Chevreuse, avril 1593 [f° 424]. — Transaction destinée à prévenir un procès, intervenue entre noble homme Henri Du Mesnil, seigneur de Courtabœuf, gentilhomme de la Chambre du Roi et gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Chevreuse, d'une part, et Jean Liger, d'autre part, 22 avril 1593 [f° 428]. — Renonciation par Mre Jean Perron, prêtre, « précepteur des escolles de ceste ville de Chevreuse » à l'exercice des fonctions de « précepteur et maistre » des escolles », dont il avait été pourvu par MM. les bailli, procureur fiscal et habitants de la ville de Chevreuse, en faveur de Mre Thomas Advenel, prêtre habitué en l'église de Chevreuse, 3 juin 1593 [f° 609]. — Vente d'une terre sise à Magny-l'Essart par Marin Gillebert, « joueur d'instrumens » à Magny, 18 juin 1593 [f° 680]. — Procuration donnée à Pierre de Frédy, écuyer, par haute et puissante dame Madame Catherine de Clèves, duchesse de Guise, présentement au château de Dampierre, « pour, au nom de ladite » dame constituant, poursuivre, requérir et demander » la restitution et délivrance de certaines bagues, » diamens, orloge et boys d'or, bracelez et autres ou- » vrages d'orfebvrerie, qui ont esté dérobés et mal » prins à madite dame », 25 juillet 1593 [f° 965]. — Entreprise par Clément Courselle, maître maçon, des travaux de réparation à faire au moulin banal de Chevreuse, à lui confiés par Pierre de Frédy, écuyer, « sieur du May, ayant charge des affaires de Monsei- » gneur le duc de Guise en son duché de Chevreuse », 8 octobre 1593 [f° 985]. — Constitution de procureur par Guillaume de Rubentel, « prieur du prieuré » de Courtenaye », présentement au château de Dampierre, 28 octobre 1593 [f° 1046]. — Acquisition d'immeuble par Louis de Baillon, écuyer, sieur des Bouillons et de La Boissière, 6 décembre 1593 [f° 1293].

E. 6435. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1593-1594. — Suite des actes et particulièrement des baux reçus par N. Ambroise et ses commis en 1593 et quelques-uns en 1594, avec un Répertoire, endommagé, dressé par ordre alphabétique de prénoms, indiquant sommairement la nature des contrats et renvoyant aux minutes foliotées 1-345. — Bail de terres par Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Mal-

assis, paroisse des Essarts-le-Roi, au profit de Martin Rabeau, laboureur aux Molières, paroisse des Layes, 26 octobre 1594 [folio 12]. — Bail de la ferme « vulgai- » rement appelée la Forte-Maison, sise en la paroisse » de Saint-Jean de Choisel », par noble homme Nicolas Bellat, conseiller du Roi, sieur de la Forte-Maison et d'Écorchebouton, demeurant à Choisel, au profit de François Forteterre, laboureur à Herbouvilliers, 3 décembre 1593 [f° 67]. — Contrat aux termes duquel Nicolas Dhuy, marchand cordonnier à Chevreuse, prend pour apprenti, pendant un an et demi, Michel Capperon, 4 octobre 1593 [f° 127]. — Nombreux contrats de même nature : Nicolas Hautry, greffier au bailliage, met en apprentissage son fils Louis Hautry chez René Tenier, maître tanneur à Chevreuse, 29 août 1593 [f° 160] ; — Étienne Viellepeau, maréchal, met en apprentissage pour six mois Marie Tournay, sa belle-sœur, chez Perrette Ligon, « cousturière en » drap et en linge », demeurant à Chevreuse, 6 juillet 1593 [f° 134] ; — Louis Hardy, marchand, met en apprentissage son fils Jean Hardy, chez Jean Bardin, marchand chandelier, à Chevreuse, 30 juin 1593 [f° 143]. — Bail d'un moulin passé par le procureur fondé de noble homme Pierre Jaupitre, écuyer, sieur des Bouillons, conseiller du Roi, contrôleur général des vivres et munitions des camps et armées du Roi, au profit de Robert Mousset, meunier, 5 juin 1593 [f° 182]. — Bail des dîmes de la paroisse par Mre « Ré- » gné Le Boidre », curé de Saint-Jean-des-Troux, 2 juin 1593 [f° 184]. — Bail par Jacques de Berville, procureur fondé de « R. P. en Dieu Messire Philippe » Desportes, abbé commendataire de l'abbaye de » Notre-Dame des Vaulx-de-Cernay », à Florent Laisant dit La Roche, et à sa femme, demeurant à Cernay-la-Ville, d'une maison avec ses dépendances sise « audit lieu des Vaulx entre les deulx portes, tenant » d'une part à la muraille du clos, d'autre part le » chemin passant par lesdites deulx portes pour » entrer en ladite abbaye », 3 janvier 1593 [f° 340].

E. 6436. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1593-1599. — Inventaires dressés, de 1593 à 1599, par N. Ambroise et par ses commis. — Inventaire dressé, le 5 mars 1593, des biens, meubles, titres et valeurs appartenant « à la fabrique et bassin des tres- » passez fondé en l'église Monsieur Sainct-Martin de » Chevreuse », à la requête du procureur dudit bassin. L'œuvre possède : un calice d'argent avec son étui, 3 aubes avec leurs amicts et ceintures, 2 « chappelles » garnies de chasubles et chapes, un drap mortuaire pour mettre sur le « poisle », en espèces 15 écus d'or sol 44 sous 9 deniers, diverses créances, des titres de rente ; remise du tout à Charles de La Val, procureur et marguillier du bassin [pièce numérotée 6]. — Autres, dressés à la requête de Simonne Rousseau, après le décès de Guillaume Chartier, 8 février 1594 [p. n. 26] ; — aux termes d'un jugement portant séparation de biens entre Pierre Petit, marchand à Chevreuse, et sa femme ; on trouve notamment, en la chambre basse et cuisine, « une crémellière, trois grilz, trois broches, » trois lèchefrittes,deux chenetz, deux poilles, quatre » potz de fer tant grandz que petis », 120 livres d'étain « en plusieurs vesselles et ustancilles », à raison de 2 sous 6 deniers la livre ; un lit de coutil avec traversin garni de plume, « une paire d'aulmoires » ; 3 « harque- » bouzes telles quelles toutes à mèches », etc., 21 mai 1594 [p. n. 30] ; — à celle de Jacqueline Du Moullin, veuve d'honorable homme Louis David, marchand tanneur et bourgeois de Chevreuse ; on trouve notamment : « Une grande harquebouze à rouet, ung mous- » quet, une harquebouze à mesche, ledit mousquet » garny de sa fourchette » ; dans une petite layette de bois « une esguière d'argent doré par aulcuns en- » droictz, deux demissaintz d'argent garnys de leurs » pantures, ung autre demissainct d'argent, ung ho- » chet d'argent, deux douzaines de cuillers d'argent » ; une ceinture « gerbée d'or, ung dizain de corail » gerbé d'or avecq une noix [?] d'or esmaillé et unze » bacgues d'or », etc., 22 août 1595 [p. n. 45] ; — à celle de damoiselle Geneviève de Baillon, veuve de Pierre de Chaudron, ayant la garde noble de sa fille Geneviève de Chaudron, 14 mai 1596 [p. n. 49] ; — à celle des marguilliers de la fabrique, M. Huger et Ph. Marquand, des « biens, meubles, ornemens, calices et » autres choses appartenans à l'église et fabrique » Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse » ; on trouve notamment 3 chapes, 2 tuniques et 1 chasuble, le tout de damas rouge avec étoles et fanons ; 3 autres chapes, 2 tuniques et 1 chasuble, le tout de camelot noir ; 3 autres chapes, 2 tuniques et 1 chasuble de damas blanc ; 1 « chapelle » composée de 3 chapes et 2 tuniques en camelot rouge ; 4 chasubles l'une bleue, l'autre noire, la troisième rouge, la quatrième également bleue ; 2 chasubles, dont l'une en velours cramoisi ; plusieurs chapes ; 1 ciel en damas rouge « pour servir le jour du » Saint-Sacrement », etc., 16 août 1596 [p. n. 57] ; — à celle des mêmes, anciens marguilliers, des « titres et » enseignements consernant les biens, droictz, prof-

» fictz et revenuz » de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse, baillés à André Chevallier et à Jacques Vauremoire, marguilliers en charge, 8 janvier 1597 [p. n. 73]; — à celle de Marie Le Long, veuve de Me Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, des biens et contrats appartenant au défunt : « Une petite couchette de boys de » chesne à pilliers carrez; ...troys harbuzes à rouet; » dans la salle haulte, où est déceddé ledit deffunct, » une couche de bois de noyer à pilliers rondz,... deux » tapis », etc., 10 février 1597 [p. n. 77]; — à celle du proviseur du bassin des trépassés en l'église de Chevreuse, des biens et titres de cette confrérie, 8 mars 1598 [p. n. 109]; — à celle d'André Chevallier et de Jacques Vauremoire, marguilliers sortants, des titres concernant le revenu de Saint-Martin de Chevreuse, 4 février 1599 [p. n. 127].

E. 6437. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1594. — Baux reçus en 1594 par Ambroise ou par ses commis, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-345. — Bail passé par damoiselle Marie « Rubentel », femme de noble homme « Loys Habert, » sieur du Mesnil, conseiller du Roy, secrétaire de ses » finances et trésorier général ordinaire des guerres » pour le service de Sa Majesté », au profit de Jean Prévost, son fermier, demeurant en la paroisse des Layes, 2 novembre 1594 [folio 23]. — Bail d'une ferme, passé par honorable homme Roger Couillard, homme d'armes de la compagnie du sieur de Buhy, demeurant au Grand-Ragonant, au profit de Jean Pescheur, laboureur, demeurant à la Folie, paroisse de Gometz-la-Ville, 10 novembre 1594 [fo 26]. — Mention, au folio 81, que « noble homme François Matharet [sic] a » prins possession du bailliage et duché de Chevreuse » le premier jour de novembre 1594 ». — Bail de terres labourables par Adam de Baillon, écuyer, seigneur de Valence, à Guillaume Collos, laboureur au lieu de « Maulvys », paroisse de Dampierre, 15 juin 1594 [fo 170]. — Bail de même nature par Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, à Louis Le Heurteux, laboureur à Coubertin, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 25 avril 1594 [fo 177]. — Bail par Thomas de Forbois, écuyer, sieur de Villiers-le-Bâcle, lieutenant des gardes écossaises du corps du Roi, à Pierre Foubert, laboureur à Saclay, « de la terre et seigneurye du fief anciennement appelé le fief de Chevreuse », sis à Saclay, 4 janvier 1594 [fo 312].

E. 6438. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1594. — Série incomplète des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1594, par Ambroise ou par ses commis; les minutes sont foliotées 3-605. — Vente de 6 perches un quart de terres labourables par Jean Doché, marchand aux Essarts, à noble homme Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Malassis, 1er mai 1594 [folio 146]. — Vente d'une maison sise à Garnes, paroisse de Senlisse, par noble homme Balthazar de Gouyn, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse à Gilles Sanguin, 25 avril 1594 [fo 240]. — Constitution devant Louis Audiger, commis de Nicolas Ambroise, par la veuve de noble homme Mre Guillaume de « Maulevault », en son vivant conseiller au Parlement, d'un procureur qui devra « recepvoir du recepveur et payeur de Mes» sieurs de la cour de Parlement les gaiges qui sont » deubz audict deffunct de Maulevault, à cause de son » dict estat de conseiller en la dicte cour », 26 janvier 1594 [fo 548].

E. 6439. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1594. — Série incomplète des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1594, par le même ou par ses commis; les minutes sont foliotées 35-330. — Vente de terres sises au chantier d'Herbouvilliers, paroisse de Choisel, par Mre Pierre Loriot *alias* Loreau, curé de la paroisse de Senlisse, à Remi Paré, laboureur, 22 décembre 1594 [folio 39]. — Titre nouvel passé par « André Gallau» don » *alias* « Gaillaudon », écuyer, sieur de Corbeville, demeurant à Malassis, paroisse des Essarts, tant en son nom qu'en celui de son frère Raphaël, comme étant détenteurs d'un immeuble sis à Corbeville, décembre 1594 [fo 58]. — Prisée et estimation du matériel des moulins de « Blesmy », à la requête de noble homme Vast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, 4 décembre 1591 [fo 210]. — Échange de pièces de terre conclu entre Pierre Jaupitre, écuyer, sieur des Bouillons, et Jérôme Clément, marchand boulanger à Dampierre, 15 août 1594 [fo 261].

E. 6440. (Liasse.) — 578 pièces, papier.

1591-1594. — Obligations grossoyées de 1591 à 1594, mais particulièrement en cette dernière année. —

Jacques Brault, laboureur, demeurant à Coignières, paiera à Benoît Lebeau, de même profession, demeurant à « la Grande-Verrière », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, la somme de 35 écus sol pour prêt de pareille somme à lui fait, 1591 [pièce numérotée 29]. — Simon Bardin, laboureur à Rodon, paroisse du Mesnil-Saint-Denis, paiera à « noble dame Jehanne de » Boulhard, abbesse de l'abbaye Notre-Dame de Port-» Royal », dix boisseaux et demi de grain de cens et rente, 8 juillet 1594 [p. n. 118]. — Semblables obligations au profit de la même, passées en 1594 par la veuve de Jean Cousin et par Mathurin Davoust [p. n. 119 et 120]. — M[re] Antoine Ernault, greffier au bailliage de Gometz, paiera à Simon Dumoulin, sergent royal à Chevreuse, la somme de 24 écus sol 25 sous tournois, pour demeurer quitte du loyer de terres par lui détenues, 9 août 1593 [p. n. 432].

E. 6441. (Liasse.) — 414 pièces, papier.

1593-1595. — Obligations grossoyées de 1593 à 1595. — Laurent de Chevigny, menuisier à Chevreuse, paiera à André Chevallier, marchand en la même ville, 6 écus deux tiers pour fourniture de bois de menuiserie, 10 juin 1593 [pièce numérotée 116]. — Martin Rabeau, laboureur à Malassis, paiera à « M[e] Nicolas » Ambroise, principal tabellion juré au bailliage et » duché de Chevreuse », 1 écu sol 10 sous tournois pour « la grosse et esmollument de deulx contrats », 23 mai 1593 [p. n. 307]. — Antoinette de La Béraudière, abbesse de l'abbaye de Gif, paiera 2 setiers de blé à la veuve de Jean de Miette, en son vivant écuyer, 25 juin 1593 [p. n. 376].

E. 6442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 583 pièces, papier.

1595. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1595, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-743. — Accord conclu entre Etienne Symonneau, greffier en l'élection particulière de Chevreuse, et Jean Ferré, sergent royal, 24 février 1595 [folio 13]. — Échange de terres conclu par Jacques Varnier, curé de Saint-Lambert, et les habitants de cette paroisse, « deubment » congréjez et assemblez pour l'effect du contenu de » ces présentes », avec Pierre Pluchet et Régnier Guariseau, marguilliers, 14 juin 1595 [f° 85]. — Constitution de procureur par les habitants de Chevreuse, 17 octobre 1594 [f° 492]. — Procès-verbal dressé à la requête et en présence de Charles de Mauterne, à l'effet de constater, au village de Layes, le dommage que « les trois compagnies du régiment du sieur de Grillon » [*sic*], le jour d'hyer logées audit village des Lays, » auroient faict », 24 janvier 1595 [f° 613] ; — semblable constatation faite au même lieu, le 8 avril 1594 [f° 614] ; — constatation faite le 25 novembre 1592 [?] que par-devant le substitut du tabellion de Chevreuse s'est présenté Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Malassis, « lequel, après avoir déclaré qu'il retournoit » de la ville de Paris, rebelle au Roi et tenant le party » de la Ligue, où après avoir esté pris auprès de sa » maison par les soldats du sieur de Vitry soubs umbre » et prétexte d'estre serviteurs du Roy, comme ils se » déclaroient et soubs la marque de l'escharpe blanche » qu'ils portoient, auroit esté mené prisonnier et pré-» senté devant le sieur de Rosni, maréchal de camp de » la Ligue [*sic*], lequel, non obstant ses raisons qu'il » alléguoit, fust jugé prisonnier de guerre et condampné » à payer deulx cent cinquante escus de rançon. Quoy » voyant, ledit sieur de Mauterne auroit donné sa » parolle ausdits soldats de retourner par-devers eux » ou leur porter ledit argent pour sadite rançon et cin-» quante escus pour sa despence et desdits soldats » gardans ledit sieur, ce qu'il avoit délibéré de faire, » aimant mieux s'endebter que de faucer sa foy, sans » que touteffois ledit argent baillé par contrainte luy » peüt préjudicier en chose quelconcque. Et, pour » ceste ocasion, auroit emprunté de Monsieur de Val-» lance la somme de cens escus, et à Monsieur de » Giancourt, et le reste fourny par ledit sieur, dont il » nous auroit requis acte » [f° 615]. — Constatation faite, le 18 mai 1592, à la requête du même, des dégâts commis en son logis de Malassis par les gens de guerre Espagnols « au retour du siège de Rouen » [f° 616]. — Constitution de procureur par Gilles de Trappu, écuyer, sieur de Belleville, demeurant à Chevreuse, et par Perrine Hautry, sa femme, 17 janvier 1595 [f° 693].

E. 6443. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 247 pièces, papier.

1595. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1595, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-495. — Titre nouvel par Pierre Frédy, écuyer, sieur du « May », demeurant à « la Verrerye », paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, comme détenteur de plusieurs pièces de terre, 1595 [folio 47]. — Bail à rente perpétuelle par Roger Coullard *alias* Coulliard, sieur

de « St-Mards », homme d'armes de la compagnie du sieur de Buhy, demeurant au Grand-Ragonant, paroisse de Gometz-la-Ville, au profit de Simon Roger, laboureur aux Molières, 14 décembre 1595 [f° 92]. — Approbation donnée par noble homme Pierre Brunet, secrétaire de feu Monseigneur frère du Roi, à une quittance précédemment délivrée par son procureur à Mathurin de Pontbréant, pour une somme de 40 écus 26 sols tournois « pour certains despans adjugez audict » sieur Brunet, et pour raison de laquelle somme ledict » Pontbréant estoit arrêté ès-prison du Petit-Chastellet » de Paris », 27 novembre 1595 [f° 151]. — Entreprise par Marin Toustain, maître charpentier, demeurant à Montfort-l'Amaury, des travaux à exécuter au moulin à eau de Maurepas, 2 octobre 1595 [f° 173]. — Main levée donnée par Vast de Marle, écuyer, seigneur de Vaugien, de saisies faites à sa requête, 10 juillet 1595 [f° 473]

E. 6444. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1596. — Baux reçus en 1596, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-347. — Bail de la ferme et seigneurie de Malassis, en la paroisse de Gometz-la-Ville, par Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, à Simon Roger, laboureur à Ragonant, 16 décembre 1596 [folio 33]. — Bail d'immeubles par noble homme Claude Séguier, seigneur de La Verrière, conseiller du Roi et maître des Eaux et forêts de la prévôté et vicomté de Paris, à Olivier Landry, marchand boucher, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, 1596 [f° 69]. — Bail de terres par Anne Le Maire, veuve de noble homme Savinien de Cyrano, en son vivant conseiller notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, à Pierre Le Roy, maçon, demeurant à Sous-Forêt, 15 juin 1596 [f° 185]. — Accord intervenu, au sujet de l'exécution d'un bail antérieur, entre Adam de Baillon, écuyer, sieur de Valence, demeurant à Dampierre, d'une part, et Jacques Rabeau, laboureur, demeurant à Valence, 21 avril 1596 [f° 196]. — Bail des grosses dîmes du territoire d'Haut-Villiers passé au profit de Jean Tondu, fermier, par Mre Simon Follain, curé de Saint-Martin de Chevreuse, et par Valentin Picard, prêtre, chapelain de l'une des chapelles du château de Chevreuse, ce dernier tant en son nom que comme se portant fort du chapelain de l'autre chapelle dudit château, 10 mai 1596 [f° 210]. — Bail à divers par le procureur de R. P. en Dieu Mre Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, ayant droit de Mre François d'Escoubleau, chevalier des ordres du Roi, sieur de Sourdis, du « droict de » huictième du vin qui a esté vendu et debitté et qui » sera cy-après vendu et débitté en la ville de Chevreuse », 15 février 1596 [f. 280]. — Bail d'animal par noble homme Pierre Jaupitre, sieur des Bouillons, à Denis Haye, meulier, demeurant aux Carrières, paroisse de Senlisse, 26 juin 1596 [f° 342].

E. 6445. (Liasse.) — 351 pièces, papier.

1596. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1596, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-670. — Déclaration faite en présence de Nicolas Ambroise, par Jeanne Pattu, veuve de Pierre Legendre, laquelle, « de peur de n'estre comprinse et encourir les » sentences éclésiastiques de certaine monition qui se » publie en l'église de ceste ville », affirme, pour la décharge de sa conscience, que « en l'année quatre- » vingtz-unze, durant les maladies contagieuses qui » régnoient et pulluloient en ceste ville, estant au logis » de J. Boucher, en la chambre du logis de derrière, elle » vyt comme une nommée Marye, qui estoyt servante » de deffunct Me Adrien Lepage et Michelle Heutry » [*sic*], sa femme, dist à défunct Me Loys Aubry que » ladicte Michelle Hautry [*sic*], sa mère, luy avoyt en- » chargé durant sa malladye par avant que de mourir, » par plusieurs et diverses foys, qu'elle ne feïst faulte » d'avertyr ledict Me Loys Aubry de rendre et restituer » aux héritiers de défuncte Marye Triboult la somme » de troys cens escuz d'or sol qui avoient esté obmis » à mettre en inventaire ». 11 mai 1596 [folio 170]. — Testament de Martin Vadureau, marchand à Chevreuse, 5 mai 1596 [f° 189]. — Vente de terres par la veuve de « Pierre Triboult » à Étienne Collo, représenté par Mre René Royné, curé de Voisins-le-Bretonneux, 30 mars 1596 [f° 331]. — Pouvoir donné par les habitants de Chevreuse à Me Nicolas « Heutry », leur procureur syndic, à l'effet de désavouer en leur nom l'assiette des tailles établie en la présente année par les « asséeurs », qu'ils accusent d'avoir surtaxé plusieurs habitants et d'avoir malversé en leur charge, 15 février 1596 [f° 458]. — Déclaration faite par Martin Gourby, marchand tanneur à Chevreuse, attestant que Florent de Tournay, fils de Jacques de Tournay, avait fait son apprentissage en « l'hostel de Jehan Boucher, mar- » chand tanneur », puis s'était établi, 13 janvier 1596 [f° 622].

E. 6446. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 238 pièces, papier.

1596. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1596, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-439. — Vente de terres sises en la paroisse de Senlisse, faite par noble homme Pierre Brunet, contrôleur en la maison de Monseigneur le duc de Guise et de Chevreuse, demeurant à Choisel, à Philippe Marquant, maître boucher à Chevreuse, 5 décembre 1596 [folio 19]. — Constitution de procureur par Jean Ferré, sergent royal en l'élection particulière de Chevreuse, à l'effet de résigner en son nom l'office dont il était pourvu, en faveur de Me Étienne Symonneau, 24 août 1596 [fo 41]. — Vente d'immeuble par Jean Roy, *alias* Le Roy, joueur d'instruments, demeurant à Chevreuse, décembre 1596 [fo 86]. — Testament de Geneviève Chauvin, veuve de Robert Geoffroy, en son vivant procureur fiscal au duché de Chevreuse, 2 octobre 1596 [fo 108]. — Déclaration passée par le curé de Chevreuse et par plusieurs habitants de la ville, attestant que « Simon » Gohier est à présent constitué et esleu par lesdits » habitants à la charge de procureur et proviseur pour » le bien et augmentation du bassin des deffunctz » trespassez cy-devant fondé en ladite église, pour » l'entretenement du divin service qui est dict et célé- » bré tous les jours de l'année des deniers aumosnés » par les gens de bien, pour faire la cueillette desquels » ledit Gohier est subject assister en ladite esglise » chacun desdits jours depuis quattre heures jusques » à unze ou douze heures du mattin, pour porter ledit » bassin par ladite église et recepvoir lesdites aumosnes » durant que l'on célèbre le divin service en commémo- » racion desdits deffunctz, et mesmes assister aux » vigilles qui se disent chacun jour en ladite église à » quattre heures de rellevée, pour payer les gens » d'églize assistant audit service, laquelle charge il est » tenu faire tant et si longuement qu'il sera en icelle » par charitté et sans aucuns gaiges ; pendant lequel » temps il n'y a aucun moyen qu'il puisse faire aucune » charge et vaccation publique ny vacquer bonnement » à ses affaires particulliaires qu'il est contrainct » quicter pour se acquicter de la susdite charge », 6 novembre 1596 [fo 173]. — Échange de terres conclu entre Mre « Jehan Bagereau », conseiller au Parlement, prieur du prieuré de Chevreuse, et Jean Théret, curé de Saint-Jean de Choisel, 24 octobre 1596 [fo 198]. — Accord, destiné à prévenir un procès, conclu entre noble homme Thibault Desportes, secrétaire du Roi, sieur de Bévilliers et de Quincampoix, d'une part, et Robert Legendre, marchand à Chevreuse, d'autre part, 29 août 1596 [fo 312]. — Contrat passé entre la fabrique de l'église Saint-Martin de Chevreuse, d'une part, et Jean Gervays, « organiste demeurant à Chevreuse », d'autre part, lequel s'engage à « bien et deuement faire » sonner les orgues qui sont en ladicte église toutes les » festes de l'an commandées de l'église et les dimen- » ches depuys le jour des Rameaulx, iceluy compris, » jusques au dernier jour de juillet ensuivant, et » depuis le premier dimanche des advens de Noël » jusques au jour de quaresme prenent, sans y com- » mettre aucune malversations ; ..... outre, promect » et entreprend de bien et duement gouverner et faire » sonner l'horloge de ladite église par compas et » mesure, tant de jour que de nuict, laquelle il promect » entretenir de toutes menues réparacions, et que il » recongnoist estre garnye et fournye de toutes choses » requises, et en fin du temps de ladite entreprinse » rendre ladite orloge bien sonnante par compas et » mesure », et ce pendant deux années finissant le 1er mai 1598, moyennant le paiement de 26 écus sol par an, 28 juillet 1596 [fo 349]. — Déclaration passée par damoiselle Geneviève de Baillon, veuve de Pierre de Chaudron, en son vivant sieur de Méridon, comme tutrice de sa fille Geneviève, d'où il résulte que la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse a droit de percevoir un écu sol sur des terres appartenant à la déclarante « à cause des aubitz fondez en ladite église, et » qu'elle est tenue faire cellébrer lesditz jours à l'in- » tention de deffunctz Pierre de Chauldron, en son » vivant escuyer, sieur de La Boissière, et damoiselle » Marie de La Cossonnerye, en son vivant dame dudit » Méridon », 28 juillet 1596 [fo 353]. — Reconnaissance par Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Voisins et par André de « Gaillodon » *alias* « Gaillaudon », écuyer, sieur de Corbeville, demeurant le premier à Malassis, le second à Corbeville, paroisse d'Orsay, d'une dette de 55 écus sol au profit d'Yvonne Gollard, veuve de Toussaint Thiersant, 20 juillet 1596 [fo 376].

G. 6447. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 396 pièces, papier.

1596. — Obligations grossoyées en 1596, avec addition de quelques pièces se rapportant aux années antérieures. — Michel Linet, marchand, paiera à Jérôme de Tournay, chirurgien à Chevreuse, 2 écus 30 sols, en l'acquit de Jean Terrien, pour soins et médicaments reçus par ce dernier, 11 octobre 1596 [pièce numérotée

42]. — Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, et Jean Fleury, vigneron à Saint-Paul, paieront à Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, la somme de 9 écus sol 20 sous tournois pour fourniture de grains, 7 mai 1596 [p. n. 104]. — Honorable homme Daniel de « Monpellier », gendarme de la compagnie du sieur de Buhy, paiera à Jacques Vaulremoier, marchand boisselier à Chevreuse, la somme de 20 écus sol pour fourniture d'un cheval sous poil brun, garni de sa bride et de son licol, 15 juillet 1596 [p. n. 162]. — Jacques de La Rochette, écuyer, sieur des Molières, paiera à Robert Lambert, marchand, 21 écus sol 40 sous pour fourniture de marchandises, 19 mai 1594 [p. n. 381].

E. 6448. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1597. — Baux reçus en 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-260. — Bail d'un immeuble sis à Chevreuse, au bout des Halles, faisant le coin de la rue descendant au marché au blé, passé par Gilles de Trappu, greffier au bailliage de Chevreuse, au profit de Pierre Clément le jeune, boulanger, 11 décembre 1597 [folio 8]. — Bail d'un petit fournil avec grenier par Étienne Viellepeau, maréchal à Chevreuse, à Vincent Nion, manouvrier, 6 octobre 1597 [f° 58]. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel P. Dupont, marchand boisselier à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Jean Selingard, pour lui enseigner en deux années l'état de boisselier, 22 avril 1597 [f° 154]. — Bail par les marguilliers de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse au profit de Laurent Blondeau, marchand boucher, de pièces de terre sises au terroir de Saint-Lubin, 10 mars 1597 [f° 178]. — Bail d'un moulin à blé sis à Saint-Lambert, passé par le procureur fondé de révérende et noble dame Madame Jeanne de Boulehart, abbesse de Port-Royal, à Augustin Gadiboys, 19 janvier 1597 [f° 237].

E. 6449. (Liasse.) — 358 pièces, papier.

1597. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 6-701. — Quittance donnée par Louis Dupuis, écuyer, seigneur du Tertre-Saint-Denis et de Corbeville, qui reconnaît avoir reçu de Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Voisins et de Malassis, et de damoiselle Marie de Baillon, sa femme, la somme de 168 écus 28 sous 9 deniers, 1597 [folio 61]. — Constitution de procureur par les principaux habitants de la paroisse de Dampierre, qui chargent leur procureur syndic, Mathurin Marsy, de désavouer en leur nom, par-devant les élus de Chevreuse, l'assiette des tailles et impositions établie en la présente année par Balthasar Tiphayne, Pierre Cizelart et Philippe Laisné, attendu que ceux-ci « ont surtaxé plusieurs desdits habitans et trop soulagé aucuns soit par faveur ou aultrement », et qu'ils n'ont point régulièrement assis la grande taille ordinaire, 26 mai 1597 [f° 121]. — Consentement donné par les habitants de Chevreuse, dûment convoqués par proclamation faite au prône à la requête de Marin Ramboult, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, à ce que la ferme de « Boisselin », précédemment louée 12 écus sol par an, soit baillée à Guillaume Paqueron pour le prix de 10 écus sol, dimanche 13 avril 1597 [f° 147]. — Constatation par Jean Larsonneulx, manouvrier, demeurant en la paroisse de Senlisse, de tentatives faites par Louis de Baillon, écuyer, sieur des Bouillons, demeurant à La Boissière, paroisse de Lévy, pour l'amener à « parler contre la véritté » au sujet des baliveaux des bois des Maréchaux, 12 avril 1597 [f° 311]. — Marché conclu avec « Gilles Marestz, carryer, fendeur de graiz demeurant à Palloiseau », qui s'engage « à bien et deuement fournir Nicolas Du Vivier, maistre paveur à Paris, y demeurant rue Saint-Victor, paroisse Saint-Estienne du Mont, ad ce présent, de tout le pavé qu'il conviendra pour emploier à la réfection et pavement des rues de ceste ville de Chevreuse, où ledit Du Vivier pave de présent, et à ce travailler sans discontinuer et tant et sy longuement que ledit Du Vivier pavera audit Chevreuse, à iceluy pavé prendre sur le lieu où il sera faict aux fraiz et despens dudict Du Vivier, lequel pavé iceluy entrepreneur sera tenu faire de six à sept poulces de carré, aux uz et coustume de la prévosté de Paris, moyennant la somme de quatre escuz sols pour chacun millier dudit pavé prins comme dict est ; sur lequel prix a esté advancé par ledict Du Vivier audict Marest la somme de deux escuz sol quarente sols tournois qu'il sera tenu rabattre sur chascun millier que pourra livrer vingt sols tournois », 28 février 1597 [f° 478]. — Échange conclu par honorable homme Nicolas Desmarès, maître canonnier ordinaire de l'artillerie du Roi, demeurant à Villepreux, avec Louis Masson, marchand tanneur, 1er février 1597 [f° 576]. — Vente de 4 écus sol de rente faite à Adam de Baillon, écuyer, par Charles Dulyon,

écuyer, sieur de « La Maillarde ». et par François de Mauterne, écuyer, sieur de Quincampoix, ce dernier à cause de sa femme « Anne de Meursant », fille et héritière de Charles « de Meursant » et d'Anne Dulyon, 14 janvier 1597 [f° 651].

E. 6450. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1597. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 8-400. — Échange d'héritages conclu entre Vast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, y demeurant, et Catherine Magny, veuve de Léger Meusnyer, du même lieu, 3 juillet 1597 [folio 7]. — Semblable échange conclu entre damoiselle Geneviève Labbé, femme de « Thomas Le Soindre », écuyer, maréchal des logis des gardes du Roi, commandant pour Sa Majesté au château de Nogent-le-Roi, et Marin Ramboult, procureur au bailliage de Chevreuse, 13 mars 1597 [f° 39]. — Attestation par Jean de Baillon, écuyer, sieur de Janvry, au nom et comme tuteur de damoiselle Geneviève de Chaudron, fille mineure de Pierre de Chaudron et de damoiselle Geneviève de Baillon, tous deux décédés, qu'aux termes d'une sentence rendue par le bailli de Chevreuse, Adam de Baillon, écuyer, sieur de Valence, naguères exécuteur testamentaire de Geneviève de Baillon, a remis entre ses mains tous les titres et papiers trouvés après le décès du sieur de Méridon, 10 novembre 1597 [f° 164]. — Accord conclu entre noble homme Mre Alexandre Le Grand, conseiller au Parlement, seigneur des Troux, et Jean Guignet (?) l'aîné, laboureur au même lieu, 21 octobre 1597 [f° 187]. — Convention entre Mre Jacques Thiersant, lieutenant pour le Roi en l'élection de Chevreuse et capitaine du château de Dampierre, y demeurant, d'une part, et Nicolas Aubert, marchand bourgeois de Chevreuse, qui, pour éviter un procès, déclarent s'en remettre à l'arbitrage de Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, et de Marin Ramboult, procureur au même bailliage, 11 octobre 1597 [f° 207]. — Affirmation par-devant Nicolas Ambroise, par Mre Pierre Laureau [signature Loriot], prêtre, curé de Senlisse, Zacharie Sébille, receveur et collecteur de la paroisse, et Antoine Ragon, « naguères tous ha» bitans de ladite paroisse de Senlise et reffugiez en » autres lieulx prochains de ladite paroisse », par François Geuffroy, prêtre, curé de Dampierre, « pro» chaine et voisine dudit Senlise », Me Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, noble homme Pierre de Bunel, sieur de « Villeneufve », et Richard Tétard, habitants de Dampierre, par Mre Jean Théret, curé de Saint-Jean de Choisel, et Jacques Tournay, habitant de cette paroisse « aussy proche et voisine » dudit Senlise », que tous « ilz ont bonne congnois» sance que depuys troy moys en sa c'est mis et en» gendré ung tel et sy mauvais accet de maladye de » peste contagieuse en ladite paroisse de Senlise, où » est assis et situé tout proche de l'église la maison, » lieu et court de Senlise, en laquelle le sieur Baltha» zard de Gouin estoict demeurant, et à cause de la» dite maladye la plupart des habitans sont mors, que » sy peu qui s'en est resté ont esté contrainct pour » éviter le danger de la mort quité et abandonné leurs » maisons et lieux, sans sont allez réfugié allieurs en » autres endroictz, mesmes ledit sieur curé dudit Sen» lise quité sa maison probitairal et ledit Sebile, le» quel de craincte depuys six sepmaines qu'il n'y a » ossé chanter messe, comme aussy ledit Sebille a » quité sadicte maison et prins demeure à La Bare, et » semblablement mesmes auroict ledict sieur de La » Court de Senlisse faict quicté à sa femme et enffens » sadicte maison et lieu à cause de ladicte maladye, » réfugyé et allé demeuré avec sadicte femme, enffans » et famille en ladicte parroisse de Dampierre ; en » telle sorte et manière qu'il y a danger d'aller et fré» canter en ladite maison et lieu de La Court de Sen» lise, assis audit village de Senlise, à cause de ladicte » maladye de peste contagieuse et mauvais accet, et » pour éviter tel danger de mort n'y voudroictz pas » lesdicts attestans pour l'or du monde allé et frécen» ter audit villaige », 15 septembre 1597 [f° 252]. — Déclaration par René Rat, écuyer, sieur d'Orsigny, et par damoiselle Charlotte de Louveciennes, sa femme, que, ce jour même, Étienne Duroy, écuyer, « sieur de » Longchesnes », leur a passé obligation de la somme de 81 écus sol 40 sous, 1er juillet 1597 [f° 393].

E. 6451. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 686 pièces, papier.

1597-1598. — Obligations grossoyées, pour la plupart, en 1597-1598, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures à partir de 1594. — Pierre de Tournay, marchand corroyeur à Chevreuse, paiera à Marin Guyard, laboureur à La Ferté, paroisse de Choisel, la somme de 9 écus et demi sol pour vente d'un cheval « soubz poil d'estourneau », 1er juillet 1598 [pièce numérotée 42]. — Jean Prévôt, le jeune, laboureur

aux Troux, paiera à Yvonne Gollard, veuve de Toussaint Thiersant, 8 écus sol 20 sous tournois pour livraison de foin, 27 janvier 1598 [p. n. 89]. — Simon Roger, laboureur à Quincampoix, paroisse des Molières, fermier de la ferme de « Malassize », reconnaît devoir payer au nom et en l'acquit de Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, la somme de 21 écus sol, 2 juillet 1598 [p. n. 172]. — Pierre de Bunel, écuyer, sieur de « Villeneufve », et damoiselle « Judicq de Ronsard », sa femme, reconnaissent devoir à damoiselle Jeanne de « Bontet » ou « Boutet », leur mère, la somme de 2 écus, 23 octobre 1594 [p. n. 332]. — Michel et Guillaume Lambert, marchands, demeurant l'un à La Ferté et l'autre au Buisson, paroisse de Choisel, paieront à Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, la somme de 2 écus sol 20 sous tournois, 31 mai 1596 [p. n. 573].

E. 6452. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1598. — Baux reçus en 1598, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-358. — Bail de maison passé par Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, au profit de Louis Aubert, laboureur, novembre 1598 [folio 37]. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel Pierre Blérеau, maître tailleur d'habits à Paris, s'engage, moyennant une rétribution de 20 écus sol, à prendre pour apprenti Jean Collo, pour une durée de deux ans, 17 octobre 1598 [f° 104]. — Bail d'animaux passé à Nicolas Lormet, laboureur, par Mre Jean Théret, prêtre, doyen du doyenné de Châteaufort et curé de Saint-Jean de Choisel, 19 mai 1598 [f° 224]. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel Girard Esnault, marchand tanneur à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti, pendant deux années, Jacques David, fils de feu honorable homme Louis David, 3 avril 1598 [f° 279].

E. 6453. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 256 pièces, papier.

1598. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1598, avec un Répertoire, incomplet et très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-513. — Déclaration passée par Michel Guérinot, laboureur à La Brosse, paroisse de Saint-Lambert, qui reconnaît avoir reçu des mains de l'abbesse de Port-Royal, Jeanne de Bouchart, quinze contrats tant en parchemin qu'en papier, 26 juin 1598 [folio 34]. — Accord conclu entre Mathurin de « Pomtbréant », écuyer, sieur des Bordes, y demeurant, paroisse de La Celle, d'une part, et dame Marie Le Long, veuve de noble homme Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, demeurant à Choisel, pour prévenir un procès qui était sur le point de s'engager entre les parties au sujet de la perception des dîmes sur les fermes de Voise, Champhoudry et « l'Hérable », 15 juin 1598 [f° 61]. — Constitution de procureur par Mre Guillaume Prévost, prêtre habitué à Chevreuse, 24 avril 1598 [f° 218]. — Vente de pièces de terre par honorable homme Pasquier David, lieutenant au gouvernement du château de Chevreuse, et par ses fils Jean David, laboureur à Courtabœuf, paroisse d'Orsay, et Pierre David, à Raimond Chanterel, menuisier, 28 mars 1598 [f° 320]. — Acte passé par les habitants de la paroisse de Saint-Forget, à l'effet de « révoquer certaine pro- » curation qu'ilz ou aulcuns d'eulz ont cy-devant pas- » sée à Nicolas Hautry, pour eulx joindre avec luy au » procès intenté par ledit Hautry all'encontre des » habitans de Chevreuse et dudit Saint-Forget par- » devant Messieurs les esleus de Paris, affin d'estre » rayé de l'une ou de l'autre desdictes deulx paroisses, » ès quelles il a été cottizé ès rolles des taille, taillon » et creue l'année dernière mil cinq cens quatre-vingt » dix-sept, duquel procès et jonction lesdits habitants » de Saint-Forget se désistent et départent », dimanche 22 février 1598 [f° 429].

E. 6454. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 479 pièces, papier.

1598-1600. — Obligations grossoyées de 1598 à 1600, avec addition de pièces dont quelques-unes remontent à 1594. — Marin Guiart, laboureur, demeurant en la paroisse de Senlisse, paiera à Messire Jean Théret, prêtre, curé de Choisel, la somme de 22 écus sol tournois pour fourniture de deux bœufs avec leurs jougs et courroies à lui livrés par ledit curé ; témoins : Mre Pierre Loriot, curé de Senlisse, et Guillaume Bourdin, 7 juillet 1600 [pièce numérotée 63]. — Guillaume Ferron, marchand, demeurant aux Troux, paiera à honorable homme François Haultemps, marchand drapier à Chevreuse, la somme de 2 écus 40 sous tournois pour fourniture de drap à lui faite, 16 octobre 1599 [p. n. 177]. — Claude Liger, cordonnier à Chevreuse, paiera à Florent Tournay, marchand tanneur, demeurant au même lieu, la somme de 20 écus sol 30 sous pour fourniture de cuir, 5 juillet 1599 [p.

n. 347]. — Mre Nicolas Garnier, praticien à Trappes, et Guillaume Lecoq, laboureur au même lieu, paieront à Robert Rault, marchand à Chevreuse, le prix d'un setier d'avoine, 25 avril 1598 [p. n. 401].

E. 6455. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1599. — Baux reçus en 1599, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-255. — Bail par Anne Le Maire, veuve de noble homme Mre Savinien de Cyrano, en son vivant conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Mauvières, à François Auvery, marchand bourgeois de Chevreuse, de tout le revenu de Mauvières, « qui se » consiste en maison, lieu seigneurial, estables, gran- » ches, collombier à pied peuplé de pigeons, courtz, » jardins », etc., 16 août 1599 [folio 37]. — Bail de maison par Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, à Pierre Selinguard, marchand corroyeur à Chevreuse, 21 juillet 1599 [f° 59]. — Bail de terres passé par Jacques Gohier et Jacques Haultemps, marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 7 novembre 1599 [f° 152]. — Bail de deux vaches passé par Adam de Baillon, seigneur de Valence, y demeurant, à Bertrande Houillier, veuve de Louis Noël, demeurant à Foucherolles, paroisse de Dampierre, 13 mars 1599 [f° 234].

E. 6456. (Liasse.) — 325 pièces, papier.

1599. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1599, avec addition de quelques contrats passés en 1597 et en 1598, foliotés 1-642. — Lot et partage de maisons et héritages sis à Foucherolles, paroisse de Dampierre, par Robert Boys ou Bry, laboureur au Petit-Valence, et par Antoine Mauduit, demeurant en la même paroisse, 26 avril 1599 [folio 52]. — Traité conclu entre noble homme Jean Thabut, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Montigny, et damoiselle Claude de Goursault, veuve de Louis de Fontenay, en son vivant sieur des Carneaux, demeurant à Trappes, au sujet d'une saisie de biens meubles opérée sur ladite de Goursault, à la requête de J. Thabut, par Jean Le Beau, sergent en la ville et châtellenie de Trappes, 18 avril 1599 [f° 168]. — Consentement donné par Louis Audiger, bailli du bailliage de Becquancourt et de Cernay-la-Ville, et par Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, ce dernier tant en son nom que comme se portant fort de Me Toussaint Leroy, procureur fiscal et receveur de la châtellenie d'Auffargis, et de Jeanne Audiger, sa femme, à une vente conclue, le 15 mars précédent, par Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, à Mathurin Gourneau, laboureur, demeurant à la Conciergerie du bois de Vincennes, 9 avril 1599 [f° 208]. — Procuration donnée en présence d'Henri Charbonnier, commis du tabellion, par les habitants de Chevreuse à Nicolas Ambroise, tabellion au bailliage et duché, leur procureur syndic, pour traiter en leur nom devant les élus de Paris l'affaire relative à une réclamation en matière d'imposition faite par Nicolas Hautry, 1599 [f° 291]. — Bail par Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, à Guillaume Langlois, laboureur, demeurant au Buisson, paroisse des Molières, de trois espaces de logis avec jardin, d'un moulin à eau et d'une petite aunaie, 18 février 1599 [f° 364]. — Vente d'immeubles sis aux Sablons, par Légère Nepveu, veuve de Jean Bourgereau, demeurant à Saint-Forget, assistée de Claude Le Sueur, son gendre, à Mre Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, 7 janvier 1599 [f° 483]. — Certificat délivré par le procureur syndic, les marguilliers, manants et habitants de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, à l'effet de constater que, « l'an- » née mil cinq cens quatre-vingtz seize, il n'a esté payé » aucune chose par les habitans de ladite paroisse » pour raison de la solde du prévost des mareschaulx » des années 1589, 1590 et 1591 », mais qu'en 1595 il a été payé « à Mre Claude Guignebeuf le tiers de ladite » solde d'icelles années », décembre 1597 [f° 603]. — Déclaration faite, le 11 janvier 1598, par plusieurs habitants de Chevreuse, âgés de plus de soixante ans, attestant que « dès plus de quarante et cinquante ans » qu'ilz ont toujours demeurez audict bourg de Che- » vreuze, ils ont veu et congneu vendre à toutes per- » sonnes indifféremment chair de porc sallée crue ou » cuitte, bonne, loyale et marchande, par tous ceux » qui ont voullu vendre audit bourcq de Chevreuse, » sans que jamais ils ayent sçeu ny congneu que ceux » qui vendoient ladite chair sallée crue ou cuitte en » leurs maisons et marché publicq dudit Chevreuse il » ayent esté empeschez ny reprins », que de tout temps, en ce « bourcq et petite ville de Chevreuse », le commerce de la « chair de porcq sallée crue et cuitte » a été exercé par « ceux qui s'en sont voullu » mesler audit Chevreuse, sans en avoir esté jamais » repris, ce qui est nécessaire pour la commodité et » liberté publicque » et procure à tous les habitants et au public « proffict et commodité » [f° 605].

E. 6457. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1599. — Série très incomplète d'actes divers reçus en 1599, foliotés 243-294. — Contrats intéressant les personnes de Claude Léger, Guillaume Émery, receveur de la terre et seigneurie de Bonnelles, Jacques de La Val, marchand tanneur à Chevreuse, François Auvery, Pierre de Tournay, Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, etc. — Bail pour neuf années passé par Martin Buisson, maçon, demeurant à Saint-Rémy, au nom et comme marguillier de l'église du lieu, et par Jacques Duval, « son comarguil- » lier », à Léonard Yves, laboureur, d'un arpent de pré, sis en la prairie de Saint-Rémy « au-dessoubz de » Sargis », moyennant un loyer de 2 écus sol, 7 février 1599 [folio 287].

E. 6458. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1600. — Baux reçus en 1600, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-454; addition de quelques actes différents, de la même année. — Constitution de rente par Me Louis Haultemps, procureur fiscal de Mgr le duc de Guise en son duché de Chevreuse, au profit de Marie Haultemps, veuve de Robert Lambert, en son vivant marchand à Chevreuse, 20 mars 1600 [folio 1]. — Promesse de mariage entre Me Noël Briffault, « maistre escrivain », demeurant à Chevreuse [qualifié d'abord de « précepteur » des escolles publicques de Chevreuse »], d'une part, et Madeleine Menjan ou Monjay, veuve de Guillaume Le Roy, 29 juin 1600 [fo 12]. — Cession par Vast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, à Jean Guignette, laboureur, demeurant en la paroisse des Troux, de tous les droits pouvant lui appartenir sur les héritages de feu Guillaume Langlois, en son vivant fermier des moulin et ferme de « Blesmy », 1600 [fo 52]. — Entreprise par Mathurin Dufour, maître maçon, demeurant à Saint-Remy-lez-Chevreuse, de travaux à exécuter en l'hôtel seigneurial de Méridon, dont il est chargé par Mre Jean Péricard, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, et superintendant des affaires de Mgr le duc de Guise, sieur de Méridon, 23 mai 1600 [fo 105]. — Vente « à titre de fortaige » par Florent Brunet, carrier à Senlisse, à Roch Chériot, de même état, de « la moistié de demy-cartier de terre où yl i a carrier » ouverte à tirrer pierre à faire meulle de moullin et » aultre pierre servant à icelle, tant et sy longuement » qui se trouverra desdittes pierre de meulles et autre » pierre servante à icelle, et à continuer jousques à » l'antier fortaiges dudit héritaiges assis au carrière » de Chardonviller », 1600 [fo 114]. — Constitution de procureur par noble homme Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, secrétaire de la Chambre du Roi, et par damoiselle Anne Charles, sa femme, 15 mai 1600 [fo 122]. — Rétrocession des droits lui appartenant sur divers héritages par Mre Auvery, marchand, bourgeois de Chevreuse, à noble homme Thibaut Desportes, conseiller du Roi, grand audiencier de France, seigneur de Bévilliers, 17 avril 1600 [fo 182]. — Acte par lequel Thibaut Desportes constitue son procureur général et spécial Mre François Auvery, pour « par es- » pécial au nom dudit sieur constituant achepter » toutes et chacunes les terres, lieux et habitations » qui se trouveront à vendre », à la commodité et convenance du constituant, 17 avril 1600 [fo 186]. — Vente à Thibaut Desportes de pièces de terre sises au terroir de « Prédecelles », 17 avril 1600 [fo 188]. — Autre vente au même par honorable homme Jacques de l'Isle, marchand boucher en la boucherie de Chevreuse, d'un corps de logis avec les héritages en dépendant sis à « Prédecelles », paroisse de Choisel, 16 avril 1600 [fo 190]. — Autre vente au même par honorable homme Louis Haultemps, apothicaire, et bourgeois de Chevreuse, de terres sises à « Prédecelles », 15 avril 1600 [fo 206]. — Entreprise par Pierre Cassot, charpentier à Saint-Arnoult, de travaux à exécuter pour le compte et par ordre de Thibaut Desportes, 7 avril 1600 [fo 221]. — Marché avec un maître maçon de Saint-Forget pour travaux à exécuter, par ordre de Thibaut Desportes, « au lieu seigneurial et ferme de Befviller », 7 avril 1600 [fo 223]. — Constitution de procureur par « Pierre de Bunet [*alias* Bunel], sieur de La Villeneufve, » et damoiselle Judith de Ronssart, sa femme, à cause » d'elle, fille naturelle de deffunct messire Charles de » Ronssart », pour faire opposition à la vente par adjudication « du lieu et maison signorialle de la Fran- » chesses », poursuivie devant le sénéchal du Maine, 29 mars .... [fo 241]. — Vente de bois taillis par R. Morette, marchand à « la Galanerye », paroisse de Cernay-la-Ville, à Pierre Jaupitre, seigneur de La Barre, 3 mars 1600 [fo 292]. — « Estat des rentes deues » à la succession de deffunct Robert Lepaige, qui fut » filz et héritier de deffunctz Adrian Lepaige et Mi- » chelle Hautry, ses père et mère, qu'il convient par- » taiger par moictyé, pour en estre baillé une moictyé » à Jehan Thiersant, comme ayant les droictz ac- » quictz des héritiers paternels dudit deffunct Robert

» Lepaige, et l'autre moictyé à maistre Nicollas Hau- » try et Denise Hautry, héritiers de deffunct Loïs » Aubry, qui a succeddé ladicte Michelle Hautry, sa » mère, et ledict Robert Lepaige, son frère utérin », 6 mars 1600 [f° 301]. — Bail à rente par Pasquier David, lieutenant au gouvernement des ville et château de Chevreuse, à Perrette Ligon, femme séparée de biens du bailleur, de divers héritages énoncés au contrat, 25 février 1600 [f° 345]. — Transaction conclue, en vue de prévenir un procès, entre Jacques Duchou ou Duchon, prieur et seigneur temporel du prieuré de Saint-Paul des Aunaies, d'une part, Guillaume Pasquier et Simon Blineau, charpentiers, d'autre part, 9 février 1600 [f° 372]. — Quittance d'une somme de 8 écus sol 20 sous tournois donnée par Mre Simon Follain, curé de Saint-Martin de Chevreuse, à Clément Coursselles, 19 janvier 1600 [f° 422].

E. 6459. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1600. — Série incomplète des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1600 et dont les minutes sont foliotées 37-392. Les minutes 1-36 ont disparu, ainsi que le Répertoire. — Échange d'héritages conclu entre Pierre Jaupitre, sieur de La Barre, et Nicolas Drouet, laboureur à Cernay-La-Ville, 3 novembre 1600 [folio 173]. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Thiersant, marchand, demeurant à Chevreuse, assisté de sa mère, Yvonne Gaullart, veuve de Toussaint Thiersant, en son vivant maître boucher, de Louis Thiersant, son frère, maître tanneur à Saint-Arnoult, de Mre Jacques Thiersant, lieutenant en l'Élection et gruerie de Chevreuse et capitaine du château de Dampierre, de Mre Jean Thiersant, élu en l'Élection de Chevreuse et lieutenant général au bailliage et duché, et d'autres, d'une part, et Marie Rozay, fille de Jean Rozay, marchand laboureur au Mesnil, d'autre part : Jean Rozay et Pierre Le Beau [grand-père de la future], ont promis de « bailler, paier et livrer ausdits futurs espoux, au » jour de leurs espousailles, la somme de huict-vingt- » six escuz deulx tiers et d'habiller et trousseller » ladite Rozay, future espouze, d'habitz et trousseau » honneste, comme il est requis faire à une fille de » bonne maison, et de fraier et débourser la moictyé » des fraiz qu'il conviendra pour le festin et banquet » dudit mariage », 17 septembre 1600 [f° 192]. — Engagement pris par Mre Nicole Papillon, curé de la paroisse de Maincourt, de passer au profit de Mre Guillaume Vollant, prêtre, demeurant au même lieu, lettres de résignation de ce bénéfice aux conditions stipulées entre les parties, 3 octobre 1600 [f° 232]. — Accord conclu, en vue de prévenir un procès, entre « Loys Denix », sieur de Montabé en partie, fils et héritier de feu Gilles Denix, d'une part, et damoiselle Victoire Le Sanglier, veuve dudit G. Denix, d'autre part, septembre 1600 [f° 295]. — Attestation par Pasquier David, lieutenant au gouvernement du château et de la ville de Chevreuse, âgé de 62 ans, et autres habitants de cette ville, que « ils ont bonne congnois- » sance que de toute ancienneté, en ceste ville de » Chevreuse, — et particulièrement ledit David l'a » veu faire en la ville d'Estampes et aillieurs, — il » s'est toujours faict charivary des second, trois et » quatriesme mariage de plusieurs particulliers ha- » bitans dudit Chevreuse qui se sont, depuys le temps » de leur congnoissance, pourvus par mariage, sans » que aucuns d'iceulx s'en soient formalisés ny pour » raison de ce faict aucuns querellez et disputez ; au » contraire se sont la plupart jouy et resjouy dudit » charivary », septembre 1600 [f° 302]. — Échange conclu entre Pierre Viart, procureur au bailliage et duché de Chevreuse, et Denis Miet (?), meunier, demeurant au moulin banal de Chevreuse, 16 juillet 1600 [f° 355].

E. 6460. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1600. — Baux passés en 1600, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-327. — Bail par Florent Tournay, marchand tanneur à Chevreuse, à Guillaume « Chassigne », marchand tonnelier au même lieu, du « moullin à tan du Pond- » au-Bassin », avec les immeubles et terres en dépendant, 17 septembre 1600 [folio 62]. — Bail d'une grange et de terres par Jacques Delisle, marchand boucher à Chevreuse, à Jean Morin, laboureur à Haut-Villiers, 5 septembre 1600 [f° 72]. — Bail d'héritages par Jean Veau, sergent au bailliage et duché, à Léonard Yves, marchand à Sargis, paroisse de Saint-Rémy, 12 juillet 1600 [f° 107]. — Bail de terres par noble homme « Julles de Champigny », conseiller du Roi en l'Élection de Montfort-l'Amaury, à Laurent Dufresne, laboureur à La Villeneuve, paroisse de Magny-les-Hameaux, 18 juin 1600 [f° 126]. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Marin Fremineau, tailleur d'habits à La Ferté, paroisse de Choisel, déclare accepter pour apprentie Gillette Arsonneulx,

2 novembre 1600 [f° 181]. — Bail par Mre François Matharel, licencié ès-lois, avocat en Parlement, bailli du bailliage et duché de Chevreuse, du moulin de Milon dépendant de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du château de Chevreuse, octobre 1600 [f° 218]. — Bail par le procureur fondé de Jeanne de Boullehard, abbesse de Port-Royal, « d'un moullin à eau faisant » de bled faryne, sis à Sainct-Lambert, appartenant à » madicte dame », 6 mai 1600 [f° 244]. — Contrat aux termes duquel Louis Hardy, marchand tanneur à Chevreuse, met en apprentissage pour deux ans son fils Pierre Hardy, chez Charles Le Rony, marchand corroyeur à Chevreuse, 21 mars 1600 [f° 278].

E. 6461. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1601. — Baux passés en 1601, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-313. — Bail par Claude Séguier, seigneur de la Verrière, à Simon Guillois, laboureur, de la ferme de la Grand-Verrière, avec les terres en dépendant, 19 novembre 1601 [folio 24]. — Bail de terres par Mre Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, à Jean Marc, meunier, demeurant à Dampierre, 13 novembre 1601 [f° 49]. — Bail de terres par Mre Gilles de Trappu, greffier au bailliage, à Jean Bélin, marchand, demeurant à Saint-Remy-lez-Chevreuse, 17 octobre 1600 [f° 85]. — Bail de terres sises au terroir de Chevrigny, passé par les marguilliers de la paroisse de Saint-Rémy-lèz-Chevreuse au profit de Jean Luger, marchand, 23 avril 1601 [f° 127]. — Bail par Vaast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, à Charles le Troteur, laboureur à Montigny-le-Bretonneux, de la ferme de la Vacheresse, sise en la paroisse de Gometz-La-Ville, 19 juillet 1601 [f° 130]. — Bail d'une grange, d'un jardin et de terres passé par Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre et lieutenant en l'Élection de Chevreuse, au profit de Gilles Plomet, marchand à Chevreuse, 14 mai 1601 [f° 212]. — Bail par Louis Audiger, procureur au bailliage de Chevreuse, administrateur de l'Hôtel-Dieu et « maladrye » de Chevreuse, à Pasquier Le Marquant, maître boucher, « de la ferme et mestairye » de l'Hostel-Dieu des Champs, appartenant audit » Hostel-Dieu », janvier 1601 [f° 304].

E. 6462. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1601. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1601, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-499. — Quittance donnée par André Pasquier, maître charpentier, demeurant à Montfort-l'Amaury, qui reconnaît avoir reçu de noble homme Louis Habert, seigneur du Mesnil, conseiller du Roi, la somme de 30 écus sol pour prix de divers travaux exécutés au moulin de Maincourt, appartenant audit seigneur par engagement, 13 janvier 1601 [folio 1]. — Engagement pris par le même « de faire et parfaire de son estat » de charpentier ung pont-levys en la basse court » dudit lieu du Mesnil vers la porte de la Briqueterie » et d'exécuter divers autres travaux, 12 juin 1601 [f° 3]. — Engagement pour travaux à exécuter au Mesnil contracté par Mathurin Bance, maçon, demeurant à Trappes, 22 mai 1601 [f° 5]. Quittance donnée par Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'Élection de Chevreuse, d'une somme de 74 écus sol qui restait à lui payer sur une somme énoncée en un contrat de vente d'héritage faite par Jacques Thiersant, lieutenant pour le Roi en ladite Élection, 29 mai 1601 [f° 114]. — Procès-verbal dressé à l'effet de constater la visite et l'expertise par Mathurin Denys, maître maçon à Dampierre, de travaux exécutés à Senlisse et à La Barre, et ce suivant mission donnée audit expert par Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, Philippe Le Marquant et Marin Guyard, 22 mai 1601 [f° 139]. — Vente de deux rentes perpétuelles, l'une de 3 écus 43 sols 10 deniers tournois, l'autre de 2 écus sol 5 sous tournois, faite par Vaast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, à Mre Étienne Symonneau, procureur au bailliage de Chevreuse, 5 avril 1601 [f° 256]. — Marché conclu par Claude Séguier, sieur de La Verrière, avec André Pasquier, maître charpentier à Montfort-l'Amaury, pour travaux à exécuter et notamment pour l'établissement « d'un pressouer neuf à sa maison de » la Grande-Vereière », 25 mars 1600 [*sic*] [f° 359]. — Testament de René Tellier, marchand tanneur, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé en l'église de Chevreuse, 5 février 1601 [f° 438].

E. 6463. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1601. — Série des actes divers reçus pour la plupart pendant le deuxième semestre de l'année 1601, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-198. — Testament de Jeanne Pattu, veuve Legendre, décembre 1601 [folio 2]. — Quittance d'une somme de 50 écus sol donnée par David Saussier, marchand à Chevreuse, et par Anne

Angiboust, sa femme, veuve de Louis « Lembert », à Louis Haultemps, procureur fiscal du duché de Chevreuse, 24 décembre 1601 [f° 16]. — Testament de Marie Haultemps, veuve de Robert Lambert, qui demande à être inhumée en l'église de Chevreuse, « devant le Crucifix, ou lieu où sont ensépulturez ses deffunctz parans et amys », 11 décembre 1601 [f° 30]. — Inventaire des « meubles, ustancilles, tournans et travaillans du moulin de Coubertin », sis en la paroisse de Saint-Rémy-lèz-Chevreuse, 13 novembre 1601 [f° 36]. — Accord entre Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, et François Auvery, marchand bourgeois de Chevreuse, 17 novembre 1601 [f° 69]. — Règlement de comptes entre le même et Mathurin Meslin, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-de-Choisel, 13 novembre 1601 [f° 71]. — Testament de Jeanne Le Maistre, veuve de Gaspard David, 1er octobre 1601 [f° 119]. — Ratification par « demoiselle Lucresse Ymbert, femme et épouze de Pierre de Frédy, escuier, sieur du May », d'un contrat de constitution de rente fait par son mari et le sieur de Montmort à noble homme Jean Duguay, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, 21 août 1601 [f° 154]. — Transport de droits au profit de Gilles de Trappu, greffier du bailliage de Chevreuse, par Jean Allain et Jeanne de Clairet, sa femme, agissant tant en leurs noms qu'au nom de Mlle Madeleine de Clairet, « damoiselle de chambre de Madame de Guiencourt », lesdites Jeanne et Madeleine filles de Nicolas de Clairet, en son vivant écuyer, sieur de Belleville, en partie, et d'Antoinette de « Ronssard », 7 août 1601 [f° 165]. — Constitution de procureur par Pierre de Bunel, écuyer, sieur de la Villeneuve, et damoiselle « Judicq de Ronsart », sa femme, 28 juillet 1601 [f° 177]. — Vente d'héritages par Me Claude « Pamperon », receveur de la terre et seigneurie de Baillon (?), au profit de Thibault Desportes, « de présent en sa maison de Beufviller », 21 juillet 1601 [f° 183].

E. 6464. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1600-1601. — Obligations grossoyées en 1600 et en 1601, avec addition de quelques actes différents. — Mre Nicolas Leau, prêtre, vicaire de l'église de Saint-Rémy-lèz-Chevreuse, paiera à Cirot Dagron, marchand bourrelier à Chevreuse, 1 écu sol 30 sous tournois, stipulés dans une transaction conclue entre les parties, 9 mai 1601 [pièce numérotée 38]. — Promesses et contrat de mariage entre Julien Le Bon, fils de Julien Le Bon et de Margueritte Vallée, d'une part, et Marie David, fille de Gaspard David et de Jeanne Le Maistre 25 novembre 1601 [p. n. 73]. — Pierre de Bunel, écuyer, sieur de la Villeneuve, paroisse de Dampierre, s'engage à payer à Jean Le Roy, marchand, 2 écus 40 sous tournois pour vente et livraison de 2 poinçons de cidre, 19 janvier 1601 [p. n. 97]. — Philippe Heurtault et Pierre Le Roy, demeurant à Chevreuse, rembourseront à Mre Gilles de Trappu, greffier du bailliage, la somme de 7 écus sol 30 sous tournois à eux prêtée. Sans date. [p. n. 121]. — Jean Collo, bourrelier, demeurant en la paroisse du Mesnil-Saint-Denis, rendra 2 setiers de blé méteil, mesure de Chevreuse, à Jean Du Hamel, jardinier à Port-Royal, 23 mai 1600 [p. n. 241].

E. 6465. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1601 et 1602. — Inventaires dressés en 1601 et 1602 par Ambroise et ses commis. — Inventaires dressés : — le 2 février 1601, à la requête de Louis Girouy, après le décès d'Antoinette de La Noue, sa femme [pièce numérotée 5]; — le 3 septembre 1601, à la requête de Nicolas Hautry, greffier-propriétaire du bailliage et duché de Chevreuse, après le décès de sa femme « Henriette Leaue » [p. n. 24]; — le 27 novembre 1600 [?], à la requête de Macette Boisseau, veuve de Guillaume Le Maître, en son vivant maître barbier et chirurgien à Chevreuse, après le décès de celui-ci [p. n. 33]; — le 17 décembre 1601, à la requête de Mre Louis Haultemps, marchand apothicaire à Chevreuse, après le décès de Marie Haultemps [p. n. 37]; — le 22 février 1602, après le décès de Marie Le Long, veuve de Mre Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de Mgr le duc d'Anjou et contrôleur ordinaire de la maison du duc de Guise [p. n. 48]; — le 28 mars 1602, à la requête de Louis Haultemps, procureur fiscal au baillage et duché, comme tuteur des enfants mineurs de lui et de Catherine Auvery, sa femme, décédée [p. n. 55]; — le 21 mai 1602, à la requête de Pierre Loriot, curé de Senlisse, après le décès de Jean Théret, en son vivant curé de Saint-Jean de Choisel et doyen du doyenné de Châteaufort [p. n. 63]; — le 30 mai 1602, à la requête de damoiselle Nicole de « Besansson », *alias* « Besenson », après le décès de Balthazar de Gouyn, en son vivant gentilhomme servant de feu Monsieur frère du Roi, écuyer, seigneur de Senlisse en partie [p. n. 64]; — le 31 décembre 1602, après le décès de Martin Mauly *alias*

Maulny, en son vivant marchand laboureur, demeurant au Mesnil-Saint-Denis [p. n. 68].

E. 6466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 155 pièces, papier.

1602. — Baux passés en 1602, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-155. — Bail de « l'estat et office de greffier des tailles de la paroisse » de Guiencourt », fait pour trois années, par « Adam » Auger, capitaine de l'artillerie du Roy, demeurant à » Troux, paroisse de Guiencourt », au profit de Gilles de Trappu, greffier du bailliage et duché de Chevreuse, « pour par ledit de Trappu asseoir toutes les » talles qui seront mises et imposées par le Roy, » nostre sire, sur ladite paroisse pendant lesdites » troys années », 26 décembre 1602 [folio 8]. — Bail de la ferme du lieu seigneurial avec ses dépendances passé au profit de Nicolas Grosset, par Mre Jean Péricard, conseiller du Roi en son Conseil d'État et privé, seigneur de Méridon et la Boissière, et superintendant de la maison du duc de Guise, 7 septembre 1602 [f° 37]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, par Mre Nicolas Hautry, greffier propriétaire du bailliage et duché, à Jean Le Noble, marchand, 30 septembre 1602 [f° 48]. — Bail de la ferme et métairie des Bouillons fait à Nicolas Vaultier, laboureur, par « Jehan de Arnault, » escuier, sieur d'Audrivon [?] et des Bouillons, de- » meurant audit lieu des Bouillons, gentilhomme ser- » vant chez le Roy, premier capitaine du régiment de » l'Ile-de-France, entretenu capitaine de cinquante » chevaux-légers », 14 juillet 1602 [f° 51]. — Bail d'immeuble à Jacques Lemoine, laboureur, par Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, grand audiencier de France, 28 août 1602 [f° 59]. — Bail de terres passé au profit de Robert Buffet, laboureur, demeurant au Mesnil-Sevin, par Mre Nicolas Boudier, admodiateur de la terre et seigneurie de la Brosse pour Monseigneur le Grand Prieur de France, 21 mai 1602 [f° 91]. — Bail des terres et fermes du Grand-Ragonant, par Vaast de Marle, écuyer, seigneur de Vaugien, au profit de Mathurin Grimoust, laboureur au Petit-Ragonant, 11 juin 1602 [f° 99]. — Bail par le procureur fondé des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal, « Mre J. Mallaguyn, prestre, curé de Mondeville », à Pierre Ollivier, procureur fiscal du bailliage de Meudon, des droits de cens, rentes, lods et ventes, etc. leur appartenant « à cause de leur fief de Cotigny, sis » à Meudon », 14 mars 1602 [f° 125] ; — pouvoirs donnés à cet effet audit Mre Jean « Mallaquin » par « Jehanne de Boullehart, humble abbesse de l'abbaye » Nostre-Dame de Port-Royal, sœurs Élisabeth de » Moterne, Marie Mulot, Magdaleine Mulot, Jehanne » de Pilliers, Marye de La Croix, Katherine du Pont, » Magdaleine de La Grange, Magdaleine de La Croix, » Marie de Neufbourg, Marie Lallemant et Anne » Johannet, faisant et représentant la plus grande et » saine partye de l'abbaye et monastère », 13 mars 1602 [f° 126]. — Bail par Mre Jacques Thiersant, lieutenant pour le Roi en l'Élection de Chevreuse et capitaine du château de Dampierre, à Pasquier Varin, laboureur à « Villeneufve, paroisse de Maurepas », d'une ferme appartenant au bailleur, « size au nouveau Cham- » pronnery, paroisse de Dampierre », janvier 1602 [f° 141]. — Bail par Mre Nicolas Belat ou Belut, « con- » seiller du Roi en la justice du trésor à Paris, sei- » gneur de la Forte-Maison size à Choisel », au profit de Guillaume Le Mercier, marchand laboureur à Choisel, de la « maison manable dudit lieu seigneurial » de la Forte-Maison », avec ses dépendances, 10 janvier 1602 [f° 152].

E. 6467. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1602. — Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1602, dont le premier est folioté 15 et le dernier 300. — Testament de Jacquette Desmarets, veuve de Guillaume Bourdin, demeurant à Choisel, 28 juin 1602 [folio 24]. — Échange conclu entre noble homme Jean d'Arnault, seigneur des Bouillons, d'une part, le curé, les marguilliers et les principaux habitants de la paroisse de Senlisse, d'autre part, 14 avril 1602 [f° 53]. — Constitution de procureur par Mre Simon Follain, curé de Saint-Martin de Chevreuse, François Auvery, Louis Haultemps, Philippe Gohier, Gilles de Trappu, Jacques Gohier, Nicolas Hautry et autres habitants de Chevreuse, 2 avril 1602 [f° 160]. — Vente de portion d'immeuble faite à Mathieu Beaussier, laboureur, par damoiselle Marguerite de Baillon, veuve de Séverin de La Marche, en son vivant écuyer, sieur de la Douardière, paroisse de Cernay-la-Ville, y demeurant, 16 mars 1602 [f° 179]. — Vente de pièces de terre par Mre Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'Élection de Chevreuse, à Mathurin Buisson, laboureur, demeurant à la Vacheresse, paroisse de Gometz-la-Ville, 11 février 1602 [f° 237]. — Déclaration faite par Jean Cavellier, laboureur, demeurant à Chevrigny, paroisse de Saint-Rémy, reconnaissant qu'avec l'autorisation

de Jean Thiersant, « il a dépouillé et recueilly, en » l'aoust dernier, les grains qu'il avoit ensemencez » sur les terres de la ferme de Champfailly, dont » il estoict fermier, lesquels grains il a engranchéz » dedans la grange de ladite ferme », 7 février 1602 [f° 251]. — Renonciation consentie par « Mre Nicole » Papillon », prêtre, vicaire de l'église de Saint-Martin de Chevreuse, en faveur de ses frère et sœur aux droits qu'il pouvait avoir sur un immeuble faisant partie de la succession de leur père et mère, 12 janvier 1602 [f° 284]. — Promesse de mariage entre Mathurin Villette, marchand, demeurant à Chevreuse, et Nicolle Gerrière, *alias* Guerrière « demeurant en la maison » de Monsieur de Vallière, paroisse de Dempierre », 16 juin 1602 [f° 297].

E. 6468. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1602. — Série des actes divers reçus pour la plupart pendant le deuxième semestre de l'année 1602, dont le premier est folioté 4 et le dernier 266. — Déclaration passée par Guillaume Chevallier, laboureur, demeurant à La Ferté, paroisse de Saint-Jean de Choisel, lequel reconnaît tenir à titre de chef-cens annuel et perpétuel de Thibault Desportes, seigneur de Bévilliers, différents héritages énumérés dans l'acte, décembre 1602 [folio 4]. — Transport de droits consenti par Mre Robert Faucheux, vicaire de l'église de Choisel, au profit de dame Françoise Louvet, veuve de Mre François Matharel, en son vivant avocat en Parlement et bailli de Chevreuse, 21 décembre 1602 [f° 5]. — Cession de pièces de terres par Pierre Tetereau, commissaire des vivres du Roi, demeurant à la Jallottière, paroisse de Cernay-la-Ville, 26 novembre 1602 [f° 73]. — Testament de « maistre Jacques Thier- » sant, lieutenant pour le Roy nostre sire en l'Élec- » tion de Chevreuse et cappitaine du chasteau de » Dampierre, estant de présent en son lict mallade en » son logis sis en ceste ville de Chevreuse, rue Puis- » seloup ». Le testateur déclare vouloir être inhumé en l'église Saint-Martin de Chevreuse, « près sa deffuncte » femme, en la manière accoustumée et comme sa » qualité le requiert », fait différents legs aux églises de Chevreuse, de Dampierre et des paroisses « cir- » cumvoisines » ; il institue pour ses exécuteurs testamentaires dame Raclas, *alias* Raglas et Raclot, sa femme, Mre Louis Audiger, son gendre, et Mre Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, 9 novembre 1602 [folio 123]. — Attestation donnée par différents habitants de Chevreuse, lesquels affirment qu'en son vivant « feu Pierre Da- » vid, huissier, sergent à cheval au Chastellet de » Paris, demeuroit audit Chevreuse » ; que journellement, « pendant les années de la guerre dernière, » il estoit de son vyvant et lors de son décedz en- » voyé à faire les contraintes des tailles des pa- » roisses de l'Élection particulière de Chevreuse » ; que « les gens de guerre du party contraire » l'avaient poursuivi « en sorte que le plus souvent il convenoit » qu'il se sauvast ; et mesmes, peu de jours aupara- » vant son décedz, faisant la contraincte desdites » tailles en la parroisse de la Selle et les Bordes, fut » tellement poursuivy par des soldats dudit party » contraire, qui estoient audit lieu des Bordes, jusques » audit Chevreuse, lieu de sa demeure, qu'il avoit en- » couru une grande maladie d'eschaufeture et pleu- » résie du grand travail qu'il avoit receu, à raison de » quoi seroit demeuré au lict malade, de laquelle ma- » ladie quatre ou cinq jours après il seroit déceddé. » Et, de faict, lors ils entendirent d'ung cappitaine des » gens de guerre qui tenoit le party contraire, lequel » demandoit à ses soldats s'ils avoient attrapé ledict » deffunct David, qu'estoit ùn officier du Roy, et qu'il » leur payeroit volontiers sa rançon pour le tuer ; et, » sur ce, dirent qu'ils n'avoient peu ce faire, combien » qu'ilz eussent couru après luy jusques audit Che- » vreuse », 13 octobre 1602 [f° 133]. — Transaction aux termes de laquelle Mre Vincent, prêtre, curé de Cernay-la-Ville, quitte René des Minières et Gervais Toustain, manouvriers, des réparations civiles, dépens, dommages et intérêts auxquels ceux-ci avaient été condamnés par une sentence du bailliage de Montfort, 9 octobre 1602 [f° 149]. — Échange de pièces de terre conclu entre Louis Habert, sieur du Mesnil, conseiller du Roi, secrétaire des finances et trésorier général des guerres, de présent au Mesnil, d'une part, Jean Collard et Jeanne Boussard, sa femme, d'autre part, 30 septembre 1602 [f° 161]. — Aveu rendu par Thibault Desportes, sieur de Bévilliers et du fief de « Quin- » quempoix », conseiller du Roi et grand audiencier de France, lequel reconnaît « tenir à une seule foy et » hommage de Monsieur des Mollières, à cause de sa » dicte terre et seigneurye des Mollières, ledict fief de » Quinquempoix, assis en la paroisse desdites Mol- » lières », 18 septembre 1602 [f° 191].

E. 6469. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1603. — Baux passés en 1603, avec un Répertoire

renvoyant aux minutes foliotées 1-156. — Bail d'une petite maison avec jardin fait à Jean Tellier, laboureur à Vaumurier, par les religieuses de Port-Royal. Signatures autographes des sœurs « Angélique Ar- » nauld », abbesse, « Catherine Dupont », prieure, « Jeanne de Pilliers, Marie de La Croix, Magdeleine » de Lagrange, Magdeleine de La Croix, Catherine » Goulas, Marie de Nœufbourg, Marie Lalement, » Anne Johanet», religieuses professes, décembre 1603 [folio 2]. — Bail par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean Gentil, laboureur de la ferme de « la Giraul- » dyère assize en la paroisse de Lévys », 18 octobre 1603 [f° 32]. — Bail de cens, rentes, droits seigneuriaux et autres à percevoir sur des terres appartenant à l'abbaye, passé par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, parmi lesquelles « Françoise de Sabre- » vois », au profit de Claude Legras, huissier, sergent royal au bailliage et comté de Montfort-l'Amaury, et de Nicolas Bourgevin, tabellion, 24 août 1603 [f° 62]. — Bail par Jean Pierron, receveur de ladite abbaye, à Simon Thiersant, marchand laboureur, des « mai- » sons et mestayries seigneurialles appelées le Petit- » Port-Royal », consistant en « maisons, granches, » estables, courtz, jardins cloz à murs, six-vingtz- » quinze arpens de terre ou environ tant labourables » que pastures et buissons, appartenances et dépen- » dances », 7 juin 1603 [f° 74]. — Bail pour 9 ans par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Guillaume Vau, laboureur à Villiers-le-Bâcle, de « tout et tel » droit de dixme ausdites dames appartenant en la » paroisse dudit Villiers », 15 juillet 1603 [f° 79]. — Bail par Mre Pierre Vieillart, prieur du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu et Saint-Avoye, à Mre Pierre Loriot, curé de Choisel, et à Pierre Clément, de « tout le re- » venu dudit prieuré de Nostre-Dame de Beaulieu dit » Saint-Avoye », 22 mai 1603 [f° 97]. — Bail par Jacques Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, à Jean Trude, marchand à Chevreuse, du revenu temporel du prieuré, 2 mai 1603 [f° 103]. — Bail par Louis Haultemps, marchand apothicaire, bourgeois de Chevreuse, à Clément et Claude Courceiles, d'une maison et dépendances, sises au Grand-Ragonant, paroisse de Gometz-La-Ville, 17 février 1603 [f° 141].

E. 6470. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1603. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1603, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-303. — Renonciation, moyennant paiement de 18 livres tournois, consentie par Jeanne Jousteau, servante du sieur de Vaugien, aux dommages et intérêts qu'elle était en droit de réclamer à raison de « l'excès commis en sa » personne par Escobille Tannevot, aussy serviteur » dudit sieur de Vaugien, pour raison et à cause de » quoy elle est encores de présent au lict, mallade, » entre les mains du chirurgien », 22 mai 1603 [folio 33]. — Marché conclu par Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, avec Pierre Le Roy, maçon à Sous-Forest, pour travaux de clôture à exécuter « all'entour du » jardin que ledit sieur de Mauvières veult et entend » faire faire audit Mauvières, derrière ledit lieu sei- » gneurial de Mauvières », 19 mai 1603 [f° 95]. — Vente de pièces de terre faite par Jean d'Arnault, écuyer, sieur des Bouillons, et par sa femme « Mar- » guerite de Fortya » *alias* « Fortia », de lui autorisée, à Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, 15 mai 1603 [f° 105]. — Acte passé devant « Antoine Rozay, » commis au Mesnil-Saint-Denys, soubz le tabellion de » Chevreuse », par Claude Séguier, écuyer, « seigneur » de La Verrière », lequel, en « confirmant et corro- » borant certain contract de donation par luy ci- » devant fait à Anne et Catherine Séguier, ses filles, » religieuses en l'abbaye du prioré de Notre-Dame de » Haulte-Bruyère, passé par-devant Depitres, tabellion » royal à Montfort, en dacte le six^e^ jour de novembre » 1594 », donne à chacune de ses filles ci-dessus nommées 50 livres tournois de rente à percevoir, après le décès du donateur, sur la seigneurie de La Verrière, 9 mai 1603 [f° 125]. — Vente de terres sises à Feucherolles, paroisse de Dampierre, faite par Adam de Baillon, écuyer, sieur de Valence, à Balthazar Tifaine, 24 février 1603 [f° 154]. — Pouvoirs donnés par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal, à Mre Jean Pierron, procureur au Palais, et receveur en icelle abbaye, pour « composer et accorder du différend » qu'elles ont avec Messire Jehan de Sabrevois, che- » valier, seigneur de Richebourg, lequel est pen- » dant et indécis par-devant Messieurs des Requettes » du Pallais, à faulte de payement de la somme de » douze cens livres pour quatre années des arré- » rages de la pension de....... Sabrevois, sa sœur, » demeurant en ladite abbaye ». Signatures autographes de l'abbesse « Angélique Arnauld », de onze religieuses, du chapelain de l'abbesse « Mre Pierre » Costier ». 12 mars 1603 [f° 207]. — Acte par lequel les mêmes abbesse et religieuses déclarent bailler « à » Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Car-

» dinal de Gondy, seigneur de Villepreux, La Héber- » gerie et du fief des Bordes, dict Méridon, pour » homme vivant et mourant Me C... Arnauld, secré- » taire du Roy, demeurant à Paris, rue...., lequel, » pour et en leurs noms, fera les foy, hommage et » serment de fidélité qu'elles sont tenues faire et » porter à mondit seigneur le Cardinal pour raison » de dix arpens de terre tenus et mouvans de luy en » plain fief à cause de sondit fief des Bordes dit Mé- » ridon, scis au-dessus dudit Port-Royal », 12 mars 1603 [fo 208]. — Vente de différentes pièces de terre faite par Mathurin Boully, laboureur en la paroisse des Layes, à Louis Habert, sieur du Mesnil, trésorier général de l'ordinaire des guerres, 3 janvier 1603 [fo 298].

E. 6471. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1603. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1603, avec un Réper- toire renvoyant aux minutes foliotées 1-224. — Marché conclu par l'abbesse de Port-Royal avec Guillaume Laborne, vigneron, demeurant à Port-Royal, qui entreprend « de oster et transporter toutes les pierres » qui sont en la vigne dudit Port-Royal,... plus, de » faire bien et deuement ung fossé de travers de ladite » vigne, pour empescher les innondations d'eaues et » les faire évacuer et égoutter hors de laditte vigne », 31 décembre 1603 [folio 2]. — Pouvoirs donnés par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Mre Jean Pierron, praticien au Palais et receveur de l'abbaye, pour transiger en leur nom avec Me Jean « Malaquin », curé de Mondeville, pour les dépens auxquels il avait été condamné par sentence de l'Officialité de Paris prononcée en décembre 1602, 15 décembre 1603 [fo 8]. — Testament de Jacques Hotot alias Hottot, ayant charge des affaires de Thibault Desportes, « demeu- » rant en la ferme de Bévilliers, âgé de soixante- » douze ans ou environ, gisant au lit mallade », qui demande à être inhumé en l'église Saint-Jean de Choisel, 23 juillet 1603 [fo 26]. — Testament de Jacques Haultemps, marchand cirier et chandelier à Chevreuse, âgé de 57 ans, « estant en bonne santé de » son corps et esprit », qui, entre autres volontés, « ordonne la sépulture de son corps estre faicte en » l'église paroischialle Monsieur Sainct-Martin dudict » Chevreuse, devant l'hostel Monsieur Sainct-Sébas- » tian, au lieu où sont inhumez ses père et mère ; et veult estre mis en ung cerceuil, et qu'il soit dit à » sadicte sépulture une haulte messe de Requiem ». Legs faits par lui aux treize églises paroissiales de Saint-Martin de Chevreuse, Saint-Rémy, Les Molières, Les Troux, Choisel, Senlisse, Dampierre, Maincourt, Lévy, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Lambert, Milon- la-Chapelle et « Boulon » ; à sa nièce, « Espérance » Angot » ; à son neveu et serviteur, « Claude Filleul », auquel il donne, « en considération et récompense des » bons et agréables services qu'il luy a fetz, l'estat et » office de regratier et revendeur de seel, que ledit » testateur pocedde à présent », 9 novembre 1603 [fo 30]. — Constitution de procureur par Mre Nicodesme Vallet, curé de l'église paroissiale de Saint-Vincent de « Boullon », 16 septembre 1603 [fo 37]. — Promesse faite par Jean de La Mare, manouvrier, « l'un des » asséeurs et collecteurs en tierce portion des tailles » et creues la présente année de la paroisse de Saint- » Rémy », de payer à Étienne Choisnet, l'un desdits collecteurs, la somme de 16 livres tournois, moyennant quoi « ledit Choisnet a promis et sera tenu cueillir sur » les habitants dudit St-Rémy desnommez et cottisez » ès-roolles des tailles de laditte paroisse tous et » chacuns les deniers que ledit de La Mare est tenu » cueillir », 25 juillet 1603 [fo 76]. — Contrat aux termes duquel Thibault Desportes, grand audiencier de France, présentement au lieu seigneurial de Bé- villiers, donne à Robert Vavasseur, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Becquancourt, « pouvoir » et puissance de prendre le soing et sollicitude en » ladite maison de Bévillier, au mesnage d'icelle » maison, pour empescher qu'il n'y soit faict ny » commis aucun tort », etc., 6 novembre 1603 [fo 84]. — Testament de Madeleine Moutton, femme de Martin Vadureau, qui demande à être inhumée « au cyme- » tière de Chevreuse », en la place « où elle se met » ordinairement, proche le poyrier qui est dehors » ledit cymetière », 11 octobre 1603 [fo 119]. — Décla- ration concernant ses affaires faite par Mre « Symon » Folain », prêtre, curé de Saint-Martin de Chevreuse, « gisant au lict malade, sain touteffois de son esprit et » entendement », pour prévenir « tous les diférends » qui se pourroient mouvoir, son déceds advenant, » entre ses héritiers et autres particuliers, aveq les- » quels il a quelques affaires à vuider », 27 septembre 1603 [fo 139]. — Marché pour travaux de jardinage conclu par Jean Péricard, conseiller du Roi en son Conseil d'État, seigneur de Méridon, La Boissière et autres lieux, surintendant des affaires de Mgr le duc de Guise et Toussaint Danville, jardinier à Chevreuse, août 1603 [fo 163]. — Testament de Mre Louis Audiger,

procureur au bailliage et duché de Chevreuse, qui, entre autres volontés, exprime les suivantes : « Veult » et ordonne que apprès son trespas advenant son » corps soict inhumé et ensépulturé en l'esglise Mr » Saint-Martin de Chevreuse, aux lieu et place où a » été inhumé deffunct Me Audiger, son père ; et, pour » ce faire, a donné et donne à ladite esglise six livres » tournois..... Prie et requiert, veult et ordonne » que, après son déceds, il soit mis et appozé et gravé » en plastre à l'endroict de la place où il sera ensé- » pulturé une carte qui contiendra le jour de son » déceds », et qui fera mention de la fondation de son obit. Il constitue ses exécuteurs testamentaires Madeleine Thiersant, sa femme, et Jacques Audiger, son frère. Août 1603 [f° 168]. — Constitution de procureur par damoiselle « Nicolle Rémon, femme autorisée par » justice au refuz de Jean de Maçon, escuyer, sieur » de Bellassize, son mary », 14 août 1603 [f° 181]. — Testament de Marie Guyard, femme de Florent de Laval, « marchand boucher en la boucherie de Che- » vreuse », 11 août 1603 [f° 186]. — Marché conclu par Thibault Desportes avec J. Bellanger, pour la reconstruction du moulin à eau de Sous-Forêt, paroisse de Saint-Forget, 15 juillet 1603 [f° 210]. — Engagement pris par Guillaume Rossignol, marchand boucher demeurant à Trappes, de livrer en la ville de Chevreuse à Simon Gohier, marchand tanneur, « tout » l'abat de vaches que ledit Rossignol tuera et » abattra du jourd'huy jusques au jour de caresme » prenant »; prix fixé : 39 livres tournois « pour cha- » cune douzaines », 12 juillet 1603 [f° 216].

E. 6472. (Liasse.) — 493 pièces, papier.

1602-1603. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1602 et en 1603. — Raphaël de Gaillodon, demeurant à « Malassise », seigneurie des Essarts, paiera à Toussaint Leroy 36 livres tournois dues par Charles de « Moterne » sieur de « Malassise », 30 juin 1603 [pièce numérotée 16]. — Denise Hase, demeurant en la paroisse des Layes, reconnaît devoir à Louis Habert, sieur du Mesnil, la quantité de 3 setiers de blé froment, 2 muids 4 setiers de blé méteil et 12 setiers d'avoine, à raison de 6 minots pour setier, ainsi qu'une somme de 16 livres tournois, 16 novembre 1603 [p. n. 57]. — Blaise Barbe, charbonnier, paiera à Mre André Chevalier, greffier en l'Élection de Chevreuse, 30 livres tournois pour prix d'un cheval à lui loué, 17 octobre 1602 [p. n. 282]. — Jean Remon, pâtissier à Guyancourt, prend l'engagement de payer à la volonté de Pierre Clément, marchand à Chevreuse, 10 écus 30 sols tournois pour « vente d'un poinson de » bon vin clair et loyal », 28 juin 1602 [p. n. 474]. — Autre engagement pris par « Mre Morice Michel », curé de Dampierre, 17 juillet 1602 [p. n. 477].

E. 6473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 494 pièces, papier.

1602-1604. — Obligations, dont un tiers environ en très mauvais état de conservation, grossoyées pour la plupart en 1602, 1603 et 1604. — Promesse de remboursement, par François Auvery, marchand, bourgeois de Chevreuse, à Jean Dugué, « notaire et » secrétaire du Roy et de ses Finances », d'une somme de 2.970 livres tournois « pour raison et à cause de » pur, vray et loial prest de pareille somme », 11 novembre 1602 [pièce numérotée 129]. — Bertrand Dufour, meunier au moulin du « pont de Beausse, » paroisse de Dampierre », paiera à Louis Hervé, laboureur, demeurant au Fay, paroisse des Molières, la somme de 42 livres pour prix de deux chevaux garnis de leurs colliers, brides et licols, 1er mai 1604 [p. n. 210]. — Olivier Sanguin, laboureur à la ferme du bois des Maréchaux, paiera une somme de 25 livres à Mre Pierre Loriot, curé de Senlisse, 9 octobre 1603 [p. n. 342]. — Cosme Rebarbe, marchand hôtelier à « Courselles, paroisse de Saint-Remy », paiera 21 livres tournois à Guillaume Lelong et à Léonard Yves, « fermiers du gros et huictiesme pour le Roy, nostre » sire, de la paroisse dudict Saint-Remy », 31 mars 1604 [p. n. 410].

E. 6474. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1603. — Inventaires dressés en 1603 par Ambroise et ses commis. — Inventaires dressés : — le 3 janvier 1603, après le décès de Marie Laisné, veuve en dernières noces d'Alexandre Fortin, à la requête de Fl. David, tuteur de Blanche Fortin [pièce numérotée 1] ; — le 13 avril, des biens meubles appartenant à la fabrique de l'église de Saint-Martin de Chevreuse, à la requête de Martin Vadureau et de Fleurant Tournay, marguilliers sortants, en la présence de Louis Audiger et de Régnier Le Paige, marguilliers entrants [p. n. 10] ; — le 27 août, après le décès de Mre Louis Audiger, en son vivant procureur au bailliage et duché de Chevreuse [p. n. 14] ; etc.

E. 6475. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1604. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1604, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-396. — « Devis des » ouvrages de massonnerye que Monsieur de Bévillier » veult et entend estre faictz en sa maison de Bé- » villier pour le revestement tant de la mothe que » contrescarpe des fossez de ladicte maison dudit » Bévillier »; marché conclu par Thibault Desportes, grand audiencier de France, avec Pierre Le Roy et Jean Bellanger, maçons en la paroisse de Saint-Forget, juin 1604 [folio 28]. — Ratification par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal d'une quittance donnée par leur procureur et receveur, Mre Jean Pierron. Juin 1604 [fo 73]. — Transaction intervenue par-devant Robert Vavasseur, commis du tabellion de Chevreuse, en présence de Mre Pierre Loriot, curé de Choisel, entre Michel Manseau et sa femme, d'une part, Pierre Guidon et Simon Vaultier, d'autre part, « à » cause des excès et crimes faictz à l'androict dudict » Manseau et sa femme », 22 avril 1604 [fo 154]. — Accord conclu entre J. Moreau, conseiller du Roi, « général en sa Court des monnoyes, demeurant à » Paris, rue des Bernardins, paroisse Sainct-Nicollas » du Chardonneret », et Clément Courcelles, laboureur, demeurant à « Millon, paroisse de Chevreuse », d'où il résulte que « ledit Courcelles recongnoist que » ayant esté estably commissaire par Jérosme Hau- » temps, huissier, sergent à cheval au Chastellet de » Paris, à la requeste dudit sieur Moreau, au gouver- » nement du fief de deux maisons, terre et seigneurie » de Millon, cens, rentes, appartenances et deppen- » dances, il a fait et porté la foy et hommage à Mon- » seigneur le duc de Chevreuse », etc., 20 avril 1604 [fo 186]. — Constitution de procureur par damoiselle « Nicole Rémon, femme de Jehan Le Maçon, escuier, » sieur de Bellassise et de Courselles en partie », 3 avril 1604 [fo 231]. — Testament d'Olivier Dugord, marchand cirier chandelier à Chevreuse, 16 mars 1604 [fo 325]. — Prisée et estimation par Guillaume Pasqueron, « charpentier à la grand coignée », demeurant à Chevreuse, et par un meunier de Dampierre, « des ustancilles, tournans et travaillans du moulin » de Becquancourt, paroisse de Saint-Forget », à la requête du procureur fondé du seigneur de Becquancourt, « Henri de Maugarny (?) », février 1604 [fo 357].

E. 6476. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1604. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1604, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-499. — Vente « à tiltre de fortaige » par Florent Brunet, « ca- » reyeur », demeurant à Garnes, paroisse de Senlisse, à Jean Rivière, de « la moitié d'un quartier de terre en caré à fouiller », 1er décembre 1604 [folio 69]. — Vente de la coupe de 30 arpents de bois taillis faite à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, par les abbesse et religieuses de Port-Royal. Signatures autographes de celles-ci et de « Frère Ni- » colas Brissonnet » et « Messire Pierre Costier, prê- » tre, chappellain de ladite abbaye », 29 novembre 1604 [fo 115]. — Réparation d'honneur accordée à Guillaume Lemoyne, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel, par Mathurin Filleul, qui avait dit de lui « qu'il estoit » un sot, un Jehan-Foutre, un larron, un volleur, luy » et ses alliez et complices, et qu'il ne valloit rien », 31 octobre 1604 [fo 191]. — Marché pour travaux de jardinage conclu par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, avec Jean Ollivier, jardinier, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, 9 octobre 1604 [fo 235]. — Marché semblable conclu par Thibault Desportes, seigneur de « Beufviilier », avec Antoine Petit, jardinier, 1er octobre 1604 [fo 251]. — Don fait à l'église de Senlisse par Mre Pierre Loriot, curé de Saint-Jean de Choisel, d'une maison à Senlisse, à charge de faire célébrer des messes pour le donateur, 29 septembre 1604 [fo 255]. — Vente des grosses dîmes appartenant à la cure faite par le curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Mre Jean Gehénault, boursier du collège du Cardinal Lemoine, bachelier en théologie, 1604 [fo 299]. — Consentement donné par dame Marie Louvet veuve de François Matarel, en son vivant avocat au Parlement, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, à ce que Mre Pierre Loriot, curé de Choisel, et les héritiers de Mre Simon « Foulain », en son vivant curé de Chevreuse, exécuteurs testamentaires de Mre Jean Théret ou Thérel, en son vivant curé de Choisel, puissent procéder à certains actes en ladite qualité, 4 août 1604 [fo 346]. — Promesse faite par Thibault Desportes, grand audiencier de France, de donner une somme de 1.200 livres tournois à Gabrielle Collin, « aussi tost qu'elle sera pourvue par mariage », pour la « récompenser des bons et agréables services » qu'elle luy a faictz »; il est de plus spécifié que « où » elle survivoit ledit sieur de Bévillier estant en sa

» maison demourante, en ce cas luy a faict don par » ces présentes de la somme de deux cens livres tour» nois de rente par chacun an », octobre 1604 [f° 390]. — Approbation donnée par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal au « contract de vendition de cinq ar» pens troys quartiers de boys, de fustaye siz en la » forestz de Champrong-en-Gastinès » fait par le receveur de l'abbaye. Signatures autographes, parmi lesquelles celle de « Frère Nicolas Brissonnet, religieux » en ladite abbaye », 26 janvier 1604 [f° 411].

E. 6477. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1605. — Baux passés en 1605, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-349. — Bail par Vaast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, à Jean Pescheur, laboureur, demeurant à Belleville, paroisse de Gometz-la-Ville, de la ferme de la Vacheresse, consistant en « maison manable, estables, granches, cours et » jardins, les lieux ainsy qu'ils se poursuyvent et com» portent avecq la quantité de cent arpens de terres » labourables ou environ », 7 novembre 1605, [folio 56]. — Bail d'animaux fait à Jean Ollivier, jardinier, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, 6 septembre 1605 [f° 133]. — Bail des dîmes appartenant au prieuré de Saint-Saturnin de Chevreuse fait au nom du prieur à Nicolas Fauvel, laboureur, demeurant en la ferme et métairie de « la Grand-Maison », sise en la paroisse de Saint-Forget, 2 juillet 1605 [f° 170]. — Bail par M^re « Nicolas Marchée », receveur de la terre et seigneurie de Trappes, à « Cirette Raclot », veuve de Jacques Thiersant, et à Jacques Jolly, meunier à Dampierre, des grosses dîmes de Dampierre, Senlisse, Garnes et les Bouillons, 2 juillet 1605 [f° 172]. — Bail par Jean Habert sieur de Montmort, conseiller du Roi et trésorier ordinaire des guerres, à Jacques Cousin, laboureur, de la ferme sise à Rodon, paroisse du Mesnil-Saint-Denis, 2 mai 1605 [f° 214]. — Autre bail par Louis Habert, écuyer, sieur du Mesnil, à Pierre Le Compte, d'une maison et terres avec les dépendances, le tout sis à Garnes, paroisse de Senlisse, 4 février 1605 [f° 308].

E. 6478. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1605. — Liasse des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1605, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-487. — Vente d'une pièce de bois appelée le bois de la Verrière, contenant 45 arpents et demi 17 perches, faite par Claude Séguier, sieur de la Verrière, à Pierre Auvery, fils de François Auvery, en son vivant receveur du duché de Chevreuse, 24 janvier 1605 [folio 3]. — Vente des dîmes de la paroisse par Mre Jean Gehenault, curé de Saint-Rémy, à Jean Escarpy, marchand, demeurant à « Boi» gency-sur-Loire », 3 juin 1605 [f° 13]. — Constitution de procureur par Toussaint « Maunier » ou « Mauviel », vicaire de la paroisse de Chevreuse, 1605 [f° 148]. — Vente des grosses dîmes de la paroisse faite par Mre Pierre Loriot, curé de Saint-Jean de Choisel, à Pierre Bunet, laboureur, et autres, 14 mai 1605 [f° 161]. — Accord conclu entre Jacques Vadureau, fils de Martin Vadureau, marchand à Chevreuse, d'une part, et Gillette Dupont, veuve de Jacques de Tournay, demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, d'autre part, au sujet des clauses stipulées « en con» tractant entre lesdits Jacques Vadureau et ladite » Gillette Dupont promesse de mariage », 2 mai 1605 [f° 190]. — Entreprise du curage « de la rivière du » moulin de Port-Royal », pour le compte de l'abbaye de Port-Royal, 2 avril 1605 [f° 256]. — Transport fait par Louis Hâbert, sieur du Mesnil, d'une créance qui lui était due par Mre Jacques de Crussol d'Uzès et dame Françoise de Clermont, femme de celui-ci, 14 mars 1605 [f° 260]. — Fourniture par Jean de « Martinserre, » marchand tuillier, briquetier, demeurant à Che» vreuse », à Thibault Desportes sieur de Bévilliers, « de la quantité de cent milliers de brique bonne, » loyalle et marchande et bien cuitte, livrée sur le » bord du fourneau », 15 mars 1605 [f° 293]. — Constitution par Louis Haultemps, procureur fiscal du duc de Guise, d'un procureur à l'effet de « comparoir par» devant Monsieur le prévost de Chasteaufort ou son » lieutenant, et ilecq requérir et demander le renvoy » de la cause et poursuitte de l'adjudication et bail » judiciaire qui se faict par-devant ledit prévost du » fief, terre et seigneurie de Mallemousse », 13 mars 1605 [f° 294]. — Réparation d'honneur accordée à Jean Veau, sergent au bailliage, par Blaise Barbey, marchand charbonnier, « à l'occasion des exceds » commis à la personne de Jehan Veau le jeune, fils » dudit Jehan Veau l'esnay, et des injures dictes et » proférées tant à icelluy Jehan Veau le jeune que à » Mathurine Vicque, sa mère », 22 février 1605 [f° 367]. — Quittance donnée par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, qui reconnaissent avoir reçu de Vincent Thourin, marchand, demeurant en la ville

de Chartres, 515 livres tournois qui leur restaient dues sur une somme de 1.030 livres, 31 janvier 1605 [f° 417]. — Autre acte des mêmes, 20 janvier 1605 [f° 450]. — Quittance donnée par « les serviteurs et servantes de » Madame de Port-Royal » tels que tonnelier, jardinier, garde-bois, batteur en grange, femme de chambre, boulangère, portière, qui reconnaissent avoir reçu de l'abbesse, par les mains de Mre Jean Pierron, son receveur, la somme de 267 livres 12 sols tournois « le tout pour avoir servy domestiquement ladite » dame ». Témoins : Frère Nicolas Brissonnet et Mre Pierre Costier, chapelain, 13 janvier 1605 [f° 459]. — Accord conclu entre Mre Florent Charbonnier ou Charbonnière, bailli du Mesnil, d'une part, et sa femme, séparée de lui quant aux biens, d'autre part, 1er avril 1605. [f° dernier].

E. 6479. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1605. — Liasse des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1605, et dont les minutes sont foliotées 1-380. — Règlement de comptes établi entre Mre Alexandre Le Grand, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, seigneur des Troux et de Montabé, d'une part, et Mre Florent Charbonnier, procureur au bailliage et duché, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, d'autre part, 4 novembre 1605 [folio 5]. — Pouvoirs donnés par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Robert Dufresne, praticien, demeurant à La Ferté-Alais, « pour gérer, manier et négocier les affaires » desdites dames en leur terre et seigneurie de Mondeville près ladicte Ferté », 29 novembre 1605 [f° 92]. — Promesses et contrat de mariage entre Mre Jean Perruchet, greffier et tabellion de la prévôté de la terre et seigneurie de La Barre, d'une part, et Antoinette Chasseguay, fille d'Antoine Chasseguay, « hasteur de » la cuysine du Roy », et d'Anne Caboys, actuellement « fille de chambre » de damoiselle Anne Charles, cette dernière veuve de Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, 13 novembre 1605 [f° 155]. — Prise de possession au nom de « Mre Toussainctz Froger, escolier, estudiant en l'Université de Paris, prieur du » prieuré de Ste-Avoye de Beaulieu, diocèse de Paris », en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, du prieuré dont il s'agit. « Auroit le sieur Loriot [prêtre, curé de » la paroisse de Saint-Jehan de Choisel], pour ledict » Mre Toussainctz Froger prins possession corporelle » réelle et actuelle dudit prieuré Sainte-Avoye de » Beaulieu, entrant en la chappelle d'icelluy, faisant » aspersion d'eau béniste, se mettant à genoulx devant » le Crucifix et faisant les prières, baiser de l'autel et » ouverture du livre estant sur icelluy, son de cloche » de ladite chappelle, entrée et sortie de la maison » priorale, et faisant toutes autres solemnitez requises » nécesaires et accoutumées en pareil cas », 19 octobre 1605 [f° 236]. — Transaction conclue entre l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, d'une part, Pierre Johannet, procureur en Parlement, sieur de La Barre, et Claude Crochart, veuve de Mre François Auvery, d'autre part, au sujet du paiement d'une rente de 100 livres constituée par ledit Auvery, le 7 juillet 1598 devant le tabellion de Châteaufort : ladite veuve remet entre les mains de l'abbesse une somme de 1.200 livres pour rachat de la rente dont il s'agit, et une autre somme de 30 livres pour les arrérages de la rente échus ; de leur côté, les religieuses s'engagent à « mettre ladite somme de XII^c^ livres en » rente entre les mains de personne solvable au proffict desdictes religieuses, abbesse et couvent pour » la nourriture et entretenement de sœur Anne Johannet, religieuse de ladite abbaye », 9 octobre 1605 [f° 254]. — Attestation par plusieurs habitants de Chevreuse que « Hilaire Petithomme », sabotier, demeurant en cette ville, est « homme de bonne vie selon » la religion chrestienne catholique, apostolique et » romayne », 22 juillet 1605 [f° 340].

E. 6480. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 552 pièces; papier.

1604-1605. — Obligations grossoyées depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en 1605, mais principalement en 1604 et 1605. — Denis Haye, marchand laboureur, demeurant en la paroisse des Layes, paiera à Louis Audiger, marchand, demeurant à Chevreuse, la somme de 86 écus d'or restant due pour fourniture de meules de moulin, 5 avril 1601 [pièce numérotée 23]. — Nicolle Carbonnier, veuve de Denis Laboureau ou Taboureau, demeurant en la paroisse de Magny-l'Essart, remboursera à Jean Riaulant une somme de 3 écus, 25 novembre 1600 [p. n. 218]. — Claude Bernay, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, paiera à Toussaint Trumeau, fondé de procuration de Gilles de La Porte, fermier du gros et huitième de la ville de Chevreuse, 20 livres tournois pour tout le vin vendu par lui en détail en sa maison et taverne, 26 octobre 1604 [p. n. 311]. — Mathurin de Marle, fils de Vaast de Marle, sieur de Vaugien, paiera à Vincent Hugues, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse,

69 livres tournois dues par lui tant pour dépense de bouche que pour argent prêté, 15 novembre 1604 [p. n. 338].

E. 6481. (Liasse.) — 478 pièces, papier.

1605-1606. — Obligations grossoyées en 1605 et 1606, avec addition de quelques pièces se rapportant à des années différentes. — Denis Musset, laboureur aux Troux, paiera à Mathieu Filleul, marchand à Chevreuse, la somme de 72 livres tournois pour vente d'un cheval, 23 février 1606 [pièce numérotée 80]. — Mre Maurice Michel, prêtre, curé de Dampierre, paiera à Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, 51 livres tournois et un cent de bottes de paille et foin pour vente d'un cheval bai, 12 août 1606 [p. n. 104]. — Pierre Préjan, tailleur d'habits, demeurant à Chevreuse, paiera au même 30 livres tournois pour livraison de 6 setiers de bon blé méteil, 11 juin 1605 [p. n. 367]. — Jean Rémon, marchand à Guyancourt, reconnaît devoir à René Lepage, marchand drapier à Chevreuse, la somme de 40 livres tournois tant pour vente d'un poinçon de vin clairet que pour marchandise de drap, 17 septembre 1605 [p. n. 445].

E. 6482. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1605. — Inventaires dressés en 1605, par Ambroise et ses commis, — après le décès de Jean Charbonnier, en son vivant sergent au bailliage et duché, 11 janvier 1605 [pièce numérotée 1] ; — après celui de Jacques de Tournay, 24 avril [p. n. 6] ; — après celui de Gillette Charpentier, 12 mai [p. n. 8] ; etc.

E. 6483. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1606. — Série incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1606, et dont les minutes sont foliotées 1-232. — Marché conclu avec Marin Grisy, maître maçon, demeurant à Lévy-Saint-Nom, et Adam Benoist, aussi maçon, demeurant en la paroisse des Layes, lesquels « ont ce jourd'huy entre» prins de faire et parfaire bien et deuement les » ouvraiges de massonnerye cy-après déclarez, qui » leur ont esté monstrez aux lieux et cours de l'ab» baye des Vaulx appartenans à Révérend Père en » Dieu Messire Philippe Desportes, conseiller du Roy » en ses Conseils d'Estat et privé, abbé de Tiron, c'est » assavoir de relever les brèches et murailles des » clostures tant de la cour du lieu abbatial que à » l'entour du Parc-aux-Cerfs et coing du Parc jusques » au coing de la niche, ensemble la closture de la » basse-cour du moulin jusques au coing de la va» cherie, toutes lesquelles massonneryes cy-dessus » seront tenuz et ont promis de faire et parfaire à la » haulteur qu'elles ont esté cy-devant et fournir de » pierres, terres et chaulx qu'il conviendra pour les» dites murailles, ausquelles sera faict ung chappeau » de chaulx et sable..... Faict et passé au lieu sei» gneurial de Bévillier, le seizième jour de may mil » six cens six, ès présence de noble homme Guillaume » Baïf, secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant » à Paris, et Centurion Pinte, demeurant aux Layes, » lequel a déclaré ne pouvoir signer ». Signé : Philippes Desportes. — De Baif. — Le Vavasseur. 16 mai 1606 [folio 51]. — Transaction conclue, en vue d'éviter un procès, entre Louis et Jacques « Denix », écuyers, sieurs de Montabé, héritiers des propres de damoiselle Geneviève Denix, leur sœur, en son vivant femme de Tristan de Moulineaux, écuyer, sieur d'Arpenty, d'une part, et celui-ci, d'autre part, héritier des meubles demeurés après le décès de ladite damoiselle, 18 avril 1606 [f° 112]. — Attestation par Pierre Loriot, prêtre, curé de Choisel, et par plusieurs habitants de la paroisse, lesquels déclarent « sçavoir de vérité que, » depuis avoir oy publier au prosne de l'église de » Choisel que les lieux et héritages apartenans à » deffunctz Me Pierre Brunet estoient à bailler à loier » au plus offrant, mesme depuis qu'ilz ont entendu » avoir esté adjugez à bail judiciaire, lesdictz logis, » court et jardins ont esté et sont encores en déca» dence, ruyne et quasi désertz », etc., 3 avril 1606 [f° 136]. — Contrat aux termes duquel damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Janpitre, reconnaît, tant en son propre nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, être redevable d'une somme de 183 livres 12 sols tournois en vertu d'un acte de vente passé au profit du défunt, 28 mars 1606 [f° 148]. — Testament de Perrette Thiboust, femme de Denis Roger, maçon à Chevreuse, 21 mars 1606 [f° 155]. — Vente par Jacques de Laval, marchand tanneur à Chevreuse, à Jean Selinguard, marchand boisselier à Châtres, « d'une place à estaller marchandise, assise » au carrefour de la Poissonnerie dudit Chevreuse, à » prendre depuis le pillier du coing des halles dudit » Chevreuse jusques au second pillier », 5 mars 1606 [f° 169].

E. 6484. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1606. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1606, et dont les minutes sont foliotées 4-171. — Vente d'une maison faite par Jean Vanehard, tisserand, demeurant à Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert, à l'abbesse de Port-Royal et aux religieuses du monastère, « stipulant par religieuse personne frère Nicolas Brissonnet, pater en ladite abbaye », 4 décembre 1606 [folio 44]. — Constitution de procureur par Jean Plomet, sergent au bailliage, à l'effet de résigner en faveur de Thomas Filleul, « entre les mains et soubz le bon plaisir de Monseigneur le duc de Chevreuse ou autres ayans pouvoir à ce, sondict estat de sergent ordinaire au bailliage et duché », 6 décembre 1606 [f° 46]. — Renonciation par Gabriel Le Tourneur, demeurant en la paroisse du Mesnil-Saint-Denis, en faveur d'Isaac Regnault, laboureur, aux droits qu'il pouvait prétendre sur lui à cause de la vente de certains héritages sis en la censive de l'abbaye de Port-Royal, 12 août 1606 [f° 143].

E. 6485. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1607. — Baux passés en 1607, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-182. — Bail du moulin de Coubertin, par Philippe Leau, fermier « de la Verrerye et moulin de Coubertin », à André Maillard, meunier en la paroisse de Milon-La-Chapelle, 5 août 1607 [folio 6]. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Cirot Dagron, marchand à Chevreuse, « s'engage à monstrer et enseigner l'estat de bourellier » à Mathurin Poullard; durée de l'apprentissage : 4 années. 9 septembre 1607 [f° 7]. — Bail aux termes duquel Mre Jean « Gehénault », bachelier en théologie, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, prend pour vicaire en cette paroisse Mre Sébastien Fresnel, prêtre, et ce pour une durée de 3 ans. Celui-ci promet de « icelle église bien et deuement desservir *in divinis* ainsi qu'il appartient et du tout en décharger ledit curé, tant en sa présence que en son absence, et faire en telle sorte que ledit sieur curé n'en puisse avoir aucune repréhension par la faulte et négligence dudict Fresnel ». Salaire du vicaire : 60 livres tournois par an, « avec les profitz et revenus qui proviendront du dedans de l'église, sans en rien réserver », 26 avril 1607 [f° 9]. — Bail de la ferme des Layes, fait par Louis Habert, écuyer, sieur du Mesnil, à Jean Mony, laboureur, 24 août 1607 [f° 65]. — Bail d'une maison sise à Saint-Rémy, par Simon Langlois, meunier du grand moulin de cette paroisse, à Martin Mérault, marchand charbonnier, 29 juin 1607 [f° 90]. — Bail pour 9 ans fait par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Benoît Rosay, laboureur, demeurant à « la Vieillotte », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, de la ferme et métairie de Champ-Garnier, sise en la paroisse de Saint-Lambert, 2 juillet 1607 [f° 95]. — Bail par Jacques Gerbault, marchand, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis, « au nom et comme recepveur et admodiateur de la terre et seigneurie de Trappes », des dîmes appartenant à l'abbaye de Saint-Denis au territoire de « Beaurain », 1er mars 1607 [f° 148].

E. 6486. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1607. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1607, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-237. — Procuration en blanc donnée et signée par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, à l'effet de prendre communication de « toutes les déclarations que leurs subjets de la terre et seigneurie de Mondeville ont passé ou deubz passer pour la confection de leur terrier qu'ilz entendent faire de leurs terre et seigneurye dudit Mondeville, au-dedans de la chastellenye de Corbueil », 28 juin 1607 [folio 9]. — Déclaration faite par une femme, habitant Bourdonné, près Houdan, « pour obvier au scandalle et bruit lequel auroit cy-devant esté pour le reguard d'ung petit enfant que Dieu luy a donné », que cet enfant est bien le fils de son mari, 22 avril 1607 [f° 56]. — Promesse faite par « demoyselle Nicole de Besançon, veufve de feu Baltazard de Gouin, escuier, sieur de La Cour de Senlisses », tant en son propre nom qu'au nom de ses enfants mineurs, de payer la somme de 82 livres 16 sols tournois, à Louis Haultemps, marchand apothicaire à Chevreuse, « pour estre et demeurer quitte par laditte damoyselle ès dits noms vers ledit Haultemps de pareille somme, pour vente de marchandise et drogues par ledit Haultemps fournyes et livrées tant audit défunct sieur de La Court, pendant sa maladie, de laquelle il est déceddé, et ce auparavant que il allast à Paris où il décedda, que à ladite damoyselle depuis le décedz dudit sieur », 2 juin 1605 [*sic*] [f° 116]. — Donation de ses biens à

différentes personnes faite par Jacqueline Guillier, femme séparée quant aux biens d'avec Mre Florent Charbonnier, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, 12 mars 1607 [fo 150]. — Pouvoirs donnés par Simon David, demeurant à Chevreuse, pour résigner en son nom, entre les mains de qui de droit, au profit de Mre Jacques Thiersant, praticien, « l'état et office de » huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, du » nombre des soixante, duquel il a esté pourveu, dès » l'an 1591, par la résignation de feu Pierre David, » son père », 28 janvier 1607 [fo 207]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, qui constituent un procureur à l'effet de présenter en leur nom une requête à la Cour des Aides, 17 janvier 1607 [fo 221].

E. 6487. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1607. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1607, et dont les minutes sont foliotées 155-231. — Marché conclu par Thibault Desportes, seigneur de Bévilliers, avec Antoine Petit, maître jardinier, demeurant à Choisel, pour l'entretien du jardin du lieu seigneurial, 30 août 1607 [folio 183]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Martin de Chevreuse, qui constituent leurs procureurs généraux Mre Gilles, de Trappu, greffier au bailliage, et Mre André Chevallier, greffier en l'Élection particulière, 1er août 1607 [fo 203]. — Marché conclu par Louis Habert, écuyer, sieur du Mesnil, avec Jacques Meusnier, manouvrier à Coignières, pour travaux à exécuter en un étang sis en la vallée de La Roche, 18 juin 1607 [fo 218].

E. 6488. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 476 pièces, papier.

1606-1607. — Obligations grossoyées en 1606 et 1607, avec addition de quelques pièces se rapportant à d'autres années. — Jean Le Compte, receveur de la terre et seigneurie de Lévy, y demeurant, remboursera à Louis Habert, sieur du Mesnil, une somme de 75 livres qui lui avait été prêtée, 24 juin 1607 [pièce numérotée 107]. — Jacques Bigot, marchand à Chevreuse, reconnaît devoir payer à Marin Ramboult, procureur à Chevreuse, la somme de 10 livres tournois « pour les sallaires dudit Ramboult », qui avait plaidé pour lui, 12 juin 1607 [p. n. 174]. — Marin Bellanger s'engage à payer à Jean Gaillard, sergent et garde des bois de Trappes, la somme de 36 livres tournois, pour acquisition d'un cheval, 26 mars 1607 [p. n. 219]. — Louis Hautry, marchand tanneur, et Nicolle Grosset, laboureur, tous deux demeurant à Chevreuse, s'engagent à payer à Claude de Héry, « naguères rece» veur de la terre et seigneurie du Marais », la somme de 20 livres pour frais et déboursés faits par celui-ci à raison de l'emprisonnement et de l'évasion de Jean Hue, « qui estoit son prisonnier ès prisons du Marais », 18 mars 1607 [p. n. 255]. — Simon David, meunier, demeurant au moulin de l'abbaye de Gif, promet de payer 10 livres tournois à Louis Haultemps, marchand apothicaire, bourgeois de Chevreuse, 27 mai 1606 [p. n. 334].

E. 6489. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 592 pièces, papier.

1607-1608. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1607 et en 1608, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Jean Boudier, carreyeur, demeurant en la paroisse de Senlisse, promet de livrer à Jean Marseille une grande meule de moulin de six pieds ou de vingt paumes, 18 juillet 1608 [pièce numérotée 94]. — Laurent Beaugrand, cuiseur de charbon, demeurant à Cernay-La-Ville, paiera à Jean Luger, marchand à Saint-Rémy, la somme de 14 livres tournois pour fourniture d'un manteau de drap gris, 18 novembre 1607 [p. n. 137]. — Pierre Daval, laboureur, demeurant aux Buttes, paroisse d'Auffargis, reconnaît devoir à Mathieu Fillieu, marchand, 140 livres pour fourniture d'un millier de « bottes d'échallatz », 5 juillet 1608 [p. n. 200]. — Claude Doigt, manouvrier, demeurant en la paroisse de Saint-Rémy, remboursera 14 livres 10 sous tournois à Mre Galliot Mandat, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, sieur d'Aigrefoin, 24 juin 1608 [p. n. 360]. — Jean Boisseau, laboureur, demeurant au Perray, reconnaît devoir à Mre Pierre Habert, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, la somme de 210 livres tournois, « pour apprétiation de trente-cinq » setiers de bled mestail, mesure de Chevreuse, pour » la moisson de soixante et dix arpens de terre labou» rables assiz en ladite paroisse du Parré et Vieil» Église, appelé antiennement la Petite-Roche, dep» pendant de ladite abbaye », 23 novembre 1607 [p. n. 479]. — Jean Roze, marchand charbonnier, demeurant à Saint-Rémy, paiera à Mathurin Hautry, sergent,

demeurant à Chevreuse, et à Jacques Audiger, marchand, demeurant « au Monceau », paroisse de Dampierre, la somme de 540 livres, pour la valeur de 300 cordes de bois à faire du charbon, « qui est à la raison » de trente-six solz pour chacune corde dudit bois, » fournyes de quatre cordes au cent », 13 septembre 1607 [p. n. 541]. — Charles Compain, manouvrier, demeurant à Courcelles, paroisse de Saint-Rémy, paiera à Guillaume Bodé, tailleur d'habits en la même paroisse, la somme de 15 livres tournois pour prix « d'un hault de chausses, drap blanc, et un bas de » chausses, estamet viollet, une cotte de drap blanc, » ayant le corps d'estamet viollet, usage de femme », 27 octobre 1607 [p. n. 580].

E. 6490. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1609. — Baux passés en 1609, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-198. — Bail des deux tiers du revenu du moulin de Girouard par Louis Habert, seigneur du Mesnil, à Claude Arnould, meunier audit lieu, en la paroisse de Lévy-Saint-Nom, 7 décembre 1609 [folio 8]. — Bail par Mre Nicolas Leau, prêtre, chapelain et « admo- » diateur du prioré Notre-Dame de Beaulieu », à Nicolas Voiret, marchand, demeurant à Saint-Rémy, de « la chambre basse et garde-robbe de la maison et » lieu dudit prioré, avec partie du jardin qui en des- » pend », 11 novembre 1609 [f° 34]. — Bail par Joachim Marchant, écuyer, « sieur du Mée et de La » Court de Senlisse, conseiller du Roy, secrétaire et » controlleur général de ses guerres, estant de pré- » sent en son château et maison de ladite Court », à Claude Flambe, laboureur, demeurant en la paroisse de Maurepas, de la basse-cour dudit château, avec les terres en dépendant, 20 octobre 1609 [f° 53]. — Bail de 73 bêtes à laine fait par Louis Le Roy, bourgeois de Paris, à Jean Valet, laboureur, demeurant à « Chappitre », paroisse de Magny-L'Essart, 24 juin 1609 [f° 100]. — Bail des terres et seigneuries du Grand-Ragonant et de La Vacheresse passé par Mathurin de Marle, écuyer, sieur dudit lieu, 6 mai 1609 [f° 117]. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Nicolas Brochard, « marchand passementier », demeurant à Saint-Rémy, s'engage à apprendre à l'enfant qui lui est confié « son estat de passementier et » marchandise dont il se entremect », 9 mars 1609 [f° 157]. — Bail par Thomas Renault, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Paul des Aunaies, à Nicolas Chevallier, laboureur, de toutes les terres dépendant de ladite seigneurie, 15 septembre 1609 [f° 197].

E. 6491. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1609. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1609, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-284. — Entreprise par Mathurin Bynard, maçon, demeurant à Saint-Lambert, des travaux à exécuter au moulin des Moulineaux, pour le compte de noble homme Jean « Pecon », avocat en Parlement, 8 juin 1609 [folio 1]. — Cession de pièce de terre par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean du Val, maître apothicaire et bourgeois de Paris, juin 1609 [f° 17]. — Entreprise par plusieurs maçons, originaires de La Marche en Bourbonnais et présentement à Chevreuse, des travaux à exécuter, pour le compte de Thibault Desportes, au lieu seigneurial de Bévilliers, 9 juin 1609 [f° 48]. — Constitution par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal de la personne de Mre Nicolas Rolland, prévôt de Mondeville, en qualité de procureur, à l'effet de poursuivre la confection du terrier de Mondeville. Témoins : F. Nicolas Brissonnet, religieux en ladite abbaye, et Pierre Bouchard, prêtre, chapelain de l'abbesse. 4 juin 1609 [f° 64]. — Quittance donnée par Jean Flocquet, maçon, demeurant au Mesnil, d'une somme de 150 livres tournois à lui payée par Louis Habert, pour réparations faites au moulin de Maincourt, 10 mai 1609 [f° 100]. — Testament de Denis Roger, maçon, demeurant à Chevreuse, qui exprime le désir d'être inhumé dans le cimetière de cette paroisse, « proche » la fosse de sa deffuncte femme », 7 mai 1609 [f° 112]. — Devis des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église de Saint-Martin de Chevreuse, commençant par ces mots : « Au nom de Nostre-Seigneur Jésus- » Christ, ensuyvent les ouvraiges de massonnerye, » pierre de taille et taille d'icelle qu'il convient faire » pour l'église Monsieur Sainct-Martin de Chevreuse », et suivi du marché conclu par les marguilliers avec Jean Bellanger, maçon à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget, pour l'exécution des travaux ci-dessus indiqués, « moyennant la somme de dix livres tour- » nois pour chascune thoise de massonnerye », 5 avril 1609 [f° 140]. — Constitution de procureur par demoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, février 1609 [f° 235]. — Procuration donnée par la même à Mre André Langlois, procureur au Présidial de Tours, 5 janvier 1609 [f° 277].

E. 6492. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 219 pièces, papier.

1609. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1609, et dont les minutes sont foliotées 1-236. — Bail « à tiltre de chef-cens » anuelz et perpétuelz » fait à Roch Chériot, « maître » carreyeur », demeurant en la paroisse de Senlisse, par Joachim Marchant, écuyer, « sieur du Mée et de » la Court de Senlisse », conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur général des Guerres, d'un corps de logis avec ses dépendances, sis à La Barre, 16 novembre 1609 [folio 25]. — Inventaire dressé, le 18 septembre 1609, par Antoine Rozay, commis du tabellion de Chevreuse, à la requête de damoiselle Louise Séguier, fille de Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, et de Judith Dupuys, « de tous les biens meubles, » bagues et joiaulx or et argent » à ladite damoiselle appartenant aux termes de son contrat de mariage. Il est fait mention notamment des objets suivants : un coffre « de velours noir, en brodery azuré de thoille » d'or » ; deux « colliers de perles rondes enfillées », une « chayne d'or esmaillé en taille d'espargne, où » pend ung myrouer d'ébeyne garny d'or », une « boiste d'or à mettre des portrays, garnie de sa » chesne d'or », une « monstre d'Allemaigne dorée », un « carrosse doublé de serge viollette, garny de ses » cossainctz et harnoys pour deux chevaulx », 18 septembre 1609 [f° 44]. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Le Cocq, marchand à Paris, fils de Jean Le Cocq, en son vivant archer des Gardes du corps du Roi, demeurant à « Daumartin » [Valmartin], paroisse de Saint-Nom-La-Bretèche, d'une part, et damoiselle Françoise de Gérin, fille de feu noble homme Charles de Gérin et de demoiselle « Isabel Le Harenguier », demeurant en la maison du sieur du Mesnil, 12 novembre 1609 [f° 85]. — Acte par lequel Jean Mathieu, demeurant à La Verrière, paroisse du Mesnil, reconnaît avoir reçu de Louis Habert, écuyer, sieur du lieu, la somme de 111 livres pour fournitures faites, 25 octobre 1609 [f° 118]. — Marché conclu avec Guillaume Pasqueron, « charpentier de la grand » congnée », demeurant à Chevreuse, par Thibault Desportes, pour « toute la charpenterie qu'il convient » au bastiment qui se faict en la court dudit lieu de » Bévillier », 11 juillet 1609 [f° 226].

E. 6493. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 480 pièces, papier.

1609. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1609. — Philippe Leguay, Denis Leguay et Christophe Leroy reconnaissent devoir à Mre Thiersant, lieutenant général au bailliage, la quantité de 6 setiers de blé méteil, 31 janvier 1609 [pièce numérotée 30]. — Vaast Rebarbe, marchand charbonnier, demeurant en la paroisse de Saint-Remy-lez-Chevreuse, paiera au même « six-vingtz dix-sept livres [137 livres] 16 sols » tournois », pour livraison de 56 cordes de bois à faire du charbon pris dans les taillis de Vaugien, 7 avril 1609 [p. n. 264]. — François Bunet, jardinier, demeurant à Saint-Rémy, reconnaît devoir à Claude Bellanger, marchand à Chevreuse, 6 livres 10 sols tournois pour prix d'un setier de blé, 15 juin 1609 [p. n. 319].

E. 6494. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 612 pièces, papier.

1609-1610. — Obligations grossoyées en 1609-1610, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Ph. Ruel, laboureur à « Roumeinville », paroisse de Magny-L'Essart, paiera à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché, la somme de 40 livres tournois, 2 mai 1609 [pièce numérotée 64]. — Pierre « Villepeau », carreyeur à Dampierre, paiera 10 livres tournois à Jean Legrand, demeurant à Chevreuse, pour vente de drap, 4 avril 1690 [p. n. 241]. — Vincent Huger, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, paiera à Jean Symon et Jean Rose, marchands charbonniers à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 32 livres tournois, prix de 13 cordes et demie de bois à faire du charbon, 13 octobre 1604 [p. n. 265]. — Gilles Guyot, « marchant chaufournier » et laboureur », demeurant à « Bézy », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, reconnaît devoir rembourser à Joachim Marchant, « écuyer, sieur du Mée », la somme de 180 livres tournois, novembre 1609 [p. n. 318]. — Marin de La Landre, laboureur, demeurant à « Harmenon », paroisse des Molières, s'engage à payer à Mre Jean Mauryn, prêtre, vicaire de cette paroisse, la somme de 19 livres tournois pour vente de 3 setiers de blé, 8 mai 1610 [p. n. 412].

E. 6495. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1609. — Inventaires dressés en 1609 : — le 27 février, après le décès de Louis Thiersant, en son vivant marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, à la requête de Jacqueline Le Beau, sa veuve, [pièce

numérotée 3]; — le 20 mai, après le décès de Jeanne Ferré, femme en secondes noces de Jean Mareschal, et en premières noces de Joachim Bellanger, à la requête de son mari [p. n. 8]; — le 27 juin, après le décès de Marie Selinguard, à la requête de Pierre Jouenne, son mari [p. n. 13]; — le 8 juillet, en exécution d'une sentence du bailliage portant séparation de biens entre Philippe Heurtault, marchand à Chevreuse, et Nicolle Alliot [p. n. 14]; — le 10 décembre, après le décès de Mre Henri Aubert, habitant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse [p. n. 20].

E. 6496. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1610. — Baux passés en 1610, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-187. — Bail de terres fait à Jean Dupont, marchand, par Claude de Frédy, curé de Saint-Denis de Senlisse, 1610 [folio 1]. — Bail d'une maison avec ses dépendances, sise à Chevreuse, par Noël Briffault, maître écrivain à Paris, à Mathurin Villette, marchand, 4 novembre 1610 [fo 41]. — Bail de la « terre et seigneurie de Montmor, consistant en » une maison manable, grange, escuries à chevaulx, » vaches et brebis, et autres logis, close à fossé, avec » la quantité de six-vingtz arpens de terre labourable » ou environ, avec les prez deppendant de ladite terre » et seigneurie de Montmor », fait à Nicolas « Légier » par Louis Habert, écuyer, sieur du Mesnil, 15 mars 1610 [fo 112]. — Bail de terres appartenant à l'œuvre des Trépassés fait par Laurent Baguelin, agissant en qualité de « marguillier du bassin et revenu des tres- » passez du Mesnil Sainct-Denys », avec le consentement de Mre Jean « Revel », curé du lieu, et après « plusieurs publications faictes tant au prosne de » l'église dudit Mesnil que autres lieux », mai 1610 [fo 115]. — Contrat aux termes duquel Cantien Hémart, « marchand parcheminier, demeurant à Chevreuse », déclare prendre pour apprenti, pendant une durée de deux années, Martin Langlois, à qui « pendant ledit » temps il a promis monstrer et enseigner sondict » estat de parcheminier », 6 avril 1610 [fo 134]. — Bail d'animaux par Claude Brecheminier, clerc « du sieur » du May », décembre 1609 [fo 179].

E. 6497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 286 pièces, papier.

1610. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1610, et dont les minutes sont foliotées 1-279. — Testament de Marguerite Symoneau, femme de Simon Desmarès, maître barbier à Chevreuse, 27 mai 1610 [folio 15]. — Autre, de Nicolas Tranchant (?), marchand à Chevreuse, 30 avril 1610 [fo 88]. — Devis des « ouvrages et réparations qui » sont nécessaires à faire en la maison presbitéralle de » l'église et paroisse de Senlisse »; acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Senlisse, lesquels se réunissent « avec Messire Claude de Frédy, curé d'icelle, » pour aviser et pourvoir aux affaires et nécessitez de » l'église et fabricque de ladicte parroisse ». Considérant l'urgence des réparations à faire « à la maison » presbitéralle, qui est sy ruynée et dépérie que ledit » curé ny son vicquaire n'y peuvent habiter et de- » meurer, et est prest de tomber du tout en ruyne », les habitants empruntent à constitution de rente perpétuelle une somme de 64 livres tournois à Mre Joachim Marchant, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse; d'autre part, il est convenu que l'on fera « faire par le » curé ou vicaire d'icelle parroisse tous les jours de » dimanche et festes solempnelles en l'église, environ » une heure après midy, ou au moings tous les pre- » miers dimanches de chacun mois et jours desdites » festes solempnelles, le catéchisme et instruction de » la doctrine crestienne et catholique aux habitans et » enfans de ladite parroisse et autres qui s'y voul- » dront trouver en ladite église, en laquelle parti- » cullièrement seront tenuz se rendre et assister » les marguilliers d'icelle »; marché conclu pour les travaux à exécuter avec le sieur Bellanger, maître maçon, demeurant à Saint-Forget, par Gaston Berthault et Jean Dupont, marguilliers, et Guyot Rousseau, procureur syndic de la paroisse, 1609 [fos 103 et 104]. — Transaction conclue entre Jean de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, et Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, pour mettre fin aux difficultés survenues à l'occasion de la succession de Vaast de Marle et de Madeleine Le Sueur, leurs père et mère, 15 avril 1610 [fo 106]. — Marché pour travaux de menuiserie à exécuter au lieu seigneurial de Bévilliers, mars 1610 [fo 131]. — Vente de terres sises à la butte de Garnes, en la censive du duc de Joinville, à cause de sa seigneurie de « Beaurain », faite par Mathieu Vincenot, laboureur, à Joachim Marchant, sieur de La Cour-Senlisse, décembre 1609 [fo 260].

E. 6498. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1610. — Série très incomplète des actes divers

reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1610, et dont les minutes sont foliotées 47-220. — Constitution par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, fille unique et seule héritière de Michel Charles, écuyer, d'un procureur à qui elle donne pouvoir et mandement de recevoir en son nom des héritiers de Michel Baudry, « sieur Des » Cartes », la somme de 2.400 livres tournois, pour le principal de 200 livres de rente constituées au profit dudit Michel Charles, par contrat passé devant un notaire royal de la ville de Tours, ainsi que les arrérages de ladite rente, décembre 1610 [folio 47]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, parmi lesquels figurent « Mre Jehan Thiersant, con- » seiller du Roy, esleu pour Sa Majesté en l'Eslection » de Chevreuse et lieutenant général audit bailliage » et duché, Mre Loys Haultemps, procureur fiscal au- » dit bailliage et duché, Mre Nicolas Symonneau et » Mre Mathurin Hautry, marguilliers de l'église dudit » Chevreuse, Mre Gilles de Trappu, Mre Pierre Viart, » Mre Jérosme Haultemps, procureur du Roy en l'Es- » lection de Chevreuse, Jehan Thiersant, Loys Hau- » try, Anthoine Haultemps, Thomas Tournay, Tous- » sainct Thiersant, Mre Pierre Ambroyse, » etc., réunis au son de la cloche, en la manière accoutumée, « yssüe de messe parochialle dicte et célébrée ce jour- » d'huy dimenche en l'église Monsieur Sainct-Martin » dudict lieu, soubz le chappiteau où l'on traicte des » affaires et négoces d'icelle paroisse, ensuyvant la » publication qui en a esté faicte au prosne de ladicte » messe ». Il est constaté que, « dès cinquante ans » sont ou envyron, leurs ayeulx ayant recongneu, par » l'affluence du peuple qui estoit pour lors en ladite » parroisse et pouvoyt continuer à l'advenir, qu'il » estoit besoing et nécessaire de croistre et augmenter » ladite église, et de faict dès le dict temps ont faict » bastir et construyre place appellée le rond poinct de » ladicte église, qu'ilz ont acquise à grand fraiz et » despens, et eussent parachevé lesdits bastimens sans » les troubles et guerres qui depuys sont survenues, » et toutteffoys le peuple n'a laissé de plus en plus à » croistre en ladicte ville, tellement que la pluspart » est contrainct perdre le service hors ladicte église, » n'y pouvans entrer à cause de sa petitesse ». Désirant donc continuer la construction commencée, « ce » qui ne se peult faire sans deniers, lesquelz manquent » aux marguilliers, et d'aultant que ce qui est faict de » nouveau se pourra gaster en l'hiver prochain », les habitants de Chevreuse se proposent, sous le bon plaisir du Roi, d'« asseoir et imposer sur eulz contri- » buables aux tailles la somme de quatre mil six cens » livres tournois pour subvenir au susdit bastiment, » qui sera assize et cottizée par quatre notables ma- » nans et habitans dudit Chevreuze, selon leurs advys » et conscience, sans avoir esgard aux cottes à quoy » ils sont taxés ès rolles des tailles », et qui sera « cueillie par les marguilliers qui seront en charge, » lesquels en tiendront compte ausdits habitans par le » compte du revenu de ladite église ». Ils confient cette mission à MM. Nicolas Symonneau et Mathurin Hautry, marguilliers en charge, à fin de « poursuyvre la- » dicte assiette et en obtenir lettres », et, comme la levée de cette imposition extraordinaire pourra se faire en plusieurs années, et qu'il faut, d'autre part, « promp- » tement vacquer à la couverture desdits bastimens », ils autorisent lesdits marguilliers à emprunter jusqu'à concurrence de 4.600 livres « sans intérestz ». Enfin ils font choix, « pour faire ladicte assiette », de Marc ou Macé Huger, Gilles de Trappu, Martin Vadureau et Jacques Gohier, 8 août 1610 [fo 52]. — Donation de terres sises au terroir de La Ferté, paroisse de Saint-Jean de Choisel, faite par Marie Louvet, veuve de François Matharel, en son vivant avocat au Parlement et bailli de Chevreuse, demeurant à Paris, « rue » des Massons, paroisse St-Séveryn », novembre 1610. [fo 71]. — Constitution par Thibault Desportes, seigneur de Bévilliers, de la personne de Mre François Le Maire, son neveu, avocat au Présidial de Chartres, en qualité de procureur, « pour et au nom dudit sieur » constituant et nommé légataire universel de feu » Messire Philippe Desportes, son frère, vivant abbé » des abbayes de Thiron et Bonport », composer et s'entendre avec le commis à la recette des deniers du diocèse de Chartres au sujet d'un différend porté devant les commissaires députés du clergé de France, et aussi pour régler les comptes avec le receveur de l'abbaye de Josaphat. Témoins : Pierre de Noyon, cuisinier du sieur de Bévilliers, et Pierre de Sarapuet, valet de chambre, 9 novembre 1610 [fo 96]. — Autre pièce du même relative à ladite succession, 9 novembre 1610 [fo 97]. — Contrat passé par les marguilliers de l'église de Saint-Martin de Chevreuse avec Nicolas Le Febvre, « organiste et facteur d'orgues, » demeurant à Mente », lequel entreprend de « jouer » bien et deuement des orgues de ladite église aux » jours de festes mentionnées en l'estat et mémoyre » présentement parafé par lesdits marguillers et Le » Febvre et vigilles d'icelles », à charge pour l'organiste de « les entretenir bien et deuement en estat » deub, bien sonantes et accordantes », et de les

« rendre en bon estat soubs la visitation qui en sera » faicte à la diligence desdits marguilliers par ex- » pers ». Traitement annuel : 75 livres ; « et apartien- » dra audit Le Febvre les confraryes et mariages où il » sera requis de jouer, pour par luy en prendre les » prouffictz outre le pris cy-dessus ». 1er août 1610 ; — renouvellements du traité avec Antoine Chambort, beau-fils de Nicolas Le Febvre, 1613-1614. [fo 201].

E. 6499. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1610. — Inventaires dressés en 1610 par Ambroise et ses commis. — Inventaire après le décès de Robert Vallet, en son vivant maréchal, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 18 juin 1610 [pièce numérotée 8]. — Autre, après le décès de Mre Florent « Char- » bonyer », en son vivant procureur au bailliage et duché de Chevreuse et bailli du Mesnil-Saint-Denis, octobre 1610 [p. n. 20], etc.

E. 6500. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1611. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1611, et dont les minutes sont foliotées 1-250. — Testament de Pierre Rebours, « maître opérateur en médecine », demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, âgé de 88 ans, lequel exprime entre autres volontés celle d'être inhumé en l'église Saint-Rémy « devant l'hostel Ste-Barbe », et élit pour ses exécuteurs testamentaires Mre Sébastien Fresnel, vicaire de Saint-Rémy, et Jean Testu, 17 mars 1611 [folio 46]. — Marché conclu avec Pierre Le Roy, maçon à Sous-Forêt, pour les travaux de maçonnerie à exécuter au moulin du « Pont de Beausse », appartenant à Guy Robineau, écuyer, sieur de Becquancourt et de Saint-Forget, avril 1611 [fo 96]. — Constitution par Jean Veau, sergent ordinaire au bailliage et duché de Chevreuse, d'un procureur auquel il donne pouvoir de résigner son office en faveur de son fils, Charles Veau, 7 avril 1611 [fo 123]. — Acte par lequel Jacques Audiger, procureur fiscal et receveur admodiateur de la terre et seigneurie de Lévy, le Bois des Maréchaux et terres en dépendant, « nay et natif » de la ville de Chevreuse », fait savoir aux habitants de Chevreuse qu'il a promis de prêter à la fabrique de Saint-Martin la somme de 1.200 livres tournois comptant et sans intérêts, « pour estre employez à la » nécessité de ladite fabrique, à la charge que géné- » rallement tous et ung chacun les bourgeois habi- » tans et domicilliers de la parroisse dudit Chevreuse » luy accorderont et s'obligeront le descharger et » rendre indampne de toutes affaires de ville, exempt » de taille et administration dont en général il pour- » roit estre tenu par contraincte et obligation, en » quelque sorte que ce soit, pendant et durant sa vie » seullement, fors qu'il entend payer tous droicts » d'entrée pour marchandise de vin et huictiesme, s'il » y eschet ». Il stipule en même temps qu'il fait don, après sa mort, de la dite somme de 1.200 livres à la fabrique, « sans espérance d'autre prouffit ny rému- » nération, fors que par chacun an il sera fait mémoire » aux quatre festes solemnelles et mis ès prières des » gens de bien, et à tel jour qu'il déceddera soit dit à » notte ung obiit solennel à son intention, le tout affin » que les habitans ne croyent qu'il soit ingrat », février 1611 [fo 205].

E. 6501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 205 pièces, papier.

1611. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1611, et dont les minutes sont foliotées 1-218. — Acte passé par M. P., « prisonnière ès prisons de la seigneurie de Mériddon », laquelle, étant « mise hors d'icelles en la salle du lieu » dudit Méridon », déclare transporter à « Florand de » la Val », maître boucher à Chevreuse, les droits, dommages et intérêts auxquels elle pouvait prétendre à l'encontre de l'individu qui « l'auroit engrossée et faict » naistre enfant qui seroit subittement déceddé », 14 décembre 1611 [folio 16]. — Marché pour travaux de maçonnerie conclu par Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, avec Martin Gabriel, maître maçon à Vauhallan, août 1611 [fo 172]. — Constitution par demoiselle Anne Charles, veuve en dernières noces de Mre Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, et en premières noces de « Pierre Le Doys », sieur du Coudray, de la personne de son fils Charles Le Doys pour procureur, à l'effet d'emprunter une somme de 1.800 livres tournois « à la raison du denier seize », 2 août 1611 [fo 176]. — Testament de « Yvonne Gaul- » lard », veuve de Toussaint Thiersant, 31 juillet 1611 [fo 181]. — Autre, de Louise de Vaux, veuve de Marin Ramboult, en son vivant procureur au bailliage de Chevreuse, 11 juillet 1611 [fo 195]. — Autre, de Mre Richard Langloys, « prêtre, vicaire de la parroisse du » Mesnil-Saint-Denis soubz vénérable et discrette per- » sonne Mre Jehan Revel [ou Renel] prêtre, curé » dudict Mesnil », 13 juillet 1611 [fo 197].

E. 6502. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 646 pièces, papier.

1610-1611. — Obligations grossoyées en 1610-1611, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — G. Thiboust, laboureur, paiera 60 livres tournois à Claude de Frédy, pour vente et livraison d'un cheval, 16 juin 1611 [pièce numérotée 87]. — Georges Vincent, laboureur, à Choisel, remboursera 100 sols tournois à Pierre de Tournay, sergent au bailliage, 18 février 1609 [p. n. 332]. — Jean Roze, marchand charbonnier, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, et Jeanne Hoguet, sa femme, paieront 74 livres restant dues à Guillaume Brière, receveur de la terre et seigneurie de Magny-l'Essart, 4 janvier 1611 [p. n. 549]. — Michel Julian, de même profession, paiera à Roch Robillard, « marchand cui- » seur de charbon », demeurant à Cernay-la-Ville, 24 livres tournois, 11 septembre 1610 [p. n. 611], etc.

E. 6503. (Liasse.) — 366 pièces, papier.

1611-1612.— Obligations grossoyées en 1611-1612, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures. — Jean Mesnil, manouvrier, reconnaît devoir 40 sols tournois à Mre Sébastien Fresnel, vicaire à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 1er avril 1612 [pièce numérotée 108].— Charles Poilblanq, marchand hôtelier au Mesnil-Saint-Denis, paiera à Claude Séguier, écuyer, sieur de la Verrière, 57 livres tournois pour livraison de « cinq poinsons de vin cléret », 13 mars 1612 [p. n. 131]. — Vaast de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, et Jean de Marle, rembourseront à Mre Denis Le Blanc, chanoine de l'église de Paris et secrétaire du cardinal de Gondy, la somme de 1.500 tournois à eux remise « en doubles ducatz à deux » testes et demy ducatz d'or francz et quartz d'escus » d'argent »,25 mars 1609 [p. n. 189]. — Nicolas Voiret et Jean Julien, marchands, reconnaissent devoir à Jacques Vauremoyer, marchand, demeurant à Chevreuse, la somme de 20 livres pour vente d'un poinçon « de bon vin clairet », 7 novembre 1611 [p. n. 275], etc.

E. 6504. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1611. — Inventaires dressés en 1611 : — le 10 février, après le décès de Jean Pichon, en la paroisse des Layes [pièce numérotée 2] ; — le 11 juillet, à la requête de Nicolas Le Roy, notaire au Châtelet, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, exécuteur testamentaire de Nicole Sarazin, sa femme [p. n. 6], etc.

E. 6505. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1612. — Baux passés en 1612, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-186. — Bail par Damien Duperrot, écuyer, archer des Gardes du corps du Roi, capitaine du château de Dampierre, à Jean Marseille, d'une maison avec ses dépendances, sise en cette localité, 8 novembre 1612 [folio 7]. — Bail d'un jardin et de terres fait à Guillaume Le Long, marchand, par Guillaume Langlois, greffier des tailles de la paroisse de Saint-Rémy-lez Chevreuse, et Michel Vallé, marguilliers de la paroisse, 28 octobre 1612 [f° 31]. — Bail de la terre et seigneurie de Vaugien fait à Antoine Pajot, archer des Gardes du corps, par Mathurin de Marle, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean de Marle, son frère, décédé, 4 août 1612 [f° 72]. — Bail du moulin de Maincourt fait par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean Legrand, meunier, 4 juin 1612 [f° 103]. — Bail par Louis Habert, sieur du Mesnil, se portant fort de Pierre Habert, conseiller du Roi, maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de La Roche, à Jean « Boesseaux », laboureur au Perray, de la ferme de la Petite-Roche, 5 février 1612 [f° 168].

E. 6506. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1612. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1612, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-203. — Marché conclu par les fondés de pouvoirs de Mgr Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, avec Roch Roger, maçon, pour travaux de maçonnerie à exécuter au château de Chevreuse, 1612 [f° 1]. — Promesse faite par Mre Étienne Symonneau, procureur au bailliage et duché de Chevreuse, à Jacques Rigollet, Vincent de Tournay, Pierre Bellanger et Nicolas Tifaine, asséeurs et collecteurs des tailles, taillon et crues de la paroisse de Chevreuse, de « cueillir et serrer ou faire cueillir et » serrer à ses frais et despens les sommes de deniers » contenus et portez ès roolles desdites tailles, taillon » et crues, et iceulx deniers porter et faire tenir par

» ledit Symonneau aussy à ses despens à Paris, ès » mains des recepveurs desdites tailles et d'iceulx en » apporter acquit, quittance et descharge ausdits as- » séeurs collecteurs par chacun quartier, à la charge » que lesdits asséeurs seront tenuz et ont promis » assister icelluy Symonneau à porter lesdits deniers » par chacun desdits quartiers à Paris »; pour ce, lesdits collecteurs paieront à Étienne Symonneau 12 livres tournois avec « tous droictz de collecte qui leur » peuvent appartenir », 24 février 1612 [f° 17]. — Vente d'immeubles faite à Adam de Baillon, écuyer, sieur de Valence, paroisse de Dampierre, par Jean Grandguillot, procureur au bailliage de Chevreuse, et autres, 15 février 1612 [f° 162].

E. 6507. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1612. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1612, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-167. — Vente par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage, de la coupe de 30 arpents de bois taillis, 24 décembre 1612 [folio 2]. — Testament d'Yvonne Gaullard, veuve de Toussaint Thiersant, 8 novembre 1612 [f° 47]. — Marché conclu par Louis Habert, sieur du Mesnil, avec un maître menuisier demeurant à Montfort, pour « une clouaison » de menuiserie au cœur de l'église dudit Mesnil », pour des « sièges par dans le cœur », et aussi pour « accomoder la chaize du prédicateur à la clouaison » proche la porte du costé du cœur en entrant à main » droicte », 28 octobre 1612 [f° 56]. — Constitution de procureur par Robert Le Vavasseur, sergent et garde des bois du duché de Chevreuse, pour se démettre de cet office en faveur de Pierre Esnault, demeurant à Dampierre, 24 septembre 1612 [f° 96]. — Constatation que le procureur fondé du duc de Chevreuse a commis « à l'exercice du greffe du bailliage de Chevreuse » Mre Henri Morise », 2 juillet 1612 [f° 164].

E. 6508. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 630 pièces, papier.

1612-1613. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1612 et en 1613, avec pièces et contrats à l'appui.

E. 6509. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1612. — Inventaires dressés en 1612 : — le 3 février, après le décès de Mathurin Villette, en son vivant marchand à Chevreuse [pièce numérotée 10] ; — le 17 octobre, après le décès de Mre Robert Le Vavasseur, en son vivant sergent et garde des bois et forêts du duché de Chevreuse [p. n. 29], etc.

E. 6510. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1613. — Baux passés en 1613, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-199. — Bail de la ferme des Layes fait par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean Maulny, laboureur, 17 mai 1613 [folio 1]. — Bail à Pierre de La Maison, marchand laboureur, par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, de la ferme et métairie des Granges, « sise au dessus dudit » Port-Royal et dépendant de ladite abaye, consistant » en corps de logis, granche, estables avecq la vol- » lière pour les pigeons, etc. », juillet 1613 [f° 20]. — Bail d'animaux fait à Denis Chevallier et Fl. de Laval, marchand boucher à Chevreuse, par Marie Rebours au nom de Joachim Marchand, écuyer, sieur du « Mée » et de la Court de Senlisse », son mari, 30 octobre 1613 [f° 43]. — Bail d'immeuble par Jean Veau, greffier de la prévôté de Vaugien, à Raphaël Cardon, 12 mai 1613 [f° 102]. — Contrat aux termes duquel Marie Ollivier, veuve de Jean Frère, demeurant à Châteaufort, met son fils Claude en apprentissage chez Pierre Lejeune, maître menuisier à Chevreuse, mars 1613 [f° 168]. — Bail d'immeuble fait par Antoine Pajot, écuyer, sieur de Saint-Marcel, archer des Gardes du corps du Roi et receveur de la terre et seigneurie de Vaugien, à Noël Régnier, maître fourbisseur en la ville de Paris, demeurant à Malmousse, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 15 janvier 1613 [f° 191].

E. 6511. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1613. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1613, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-213. — Marché conclu avec Pierre Dumas, couvreur, demeurant à Montfort-l'Amaury, pour la couverture du clocher de l'église de Senlisse, 25 avril 1613 [folio 39]. — Promesse de mariage entre Martin Dufay, demeurant à Romainville, paroisse de Magny-l'Essart, et Jeanne Musset, fille de Denis Musset, laboureur, demeurant au lieu seigneurial des Troux, et de Claude Hotte, ses père et mère, 1er mai 1613 [f° 74]. — Constitution par

les « usagers des usages du Mesnil-Sevin » d'un procureur qu'ils chargent de recevoir de Mre Jacques Gerbault, receveur du duché de Chevreuse, la somme de 200 livres tournois « faisant partie de la somme » pour laquelle ledict Gerbault c'est rendu adjudicataire de la couppe du bois estant ausdicts usages » et franchises du Mesnil-Sevin », 13 janvier 1613 [fo 113]. — Testament de Jeanne Durand, veuve de Robert Le Vavasseur, demeurant à Chevreuse, 31 mars 1613 [fo 115]. — Promesses de mariage entre Charles Poilblancq, marchand au Mesnil-Saint-Denis, et Louise Largemain, demeurant à Saint-Rémy-L'Honoré, 16 février 1613 [fo 163]. — Autres, entre Jean Trousse-vache, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, et Françoise Clément, demeurant à Chevreuse, 4 février 1613 [fo 176].

E. 6512. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1613. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1613, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-210. — Constitution de procureur par les habitants de la paroisse de Saint-Forget, à l'effet de poursuivre la dame de Mauvières en paiement d'une rente de 8 livres tournois, « à cause de la fondation et service » ordonné par leurs prédécesseurs seigneurs et dame » dudict Mauvières en la chappelle de la Trinitté, » ausdittes dame et seigneurs dudict Mauvières » appartenant, dans laditte église de St-Forget », 1er décembre 1613 [folio 20]. — Promesse par Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, et par Antoine Païs, receveur de la terre et seigneurie de Vaugien, de payer à Jacques Gerbault, receveur général du duché de Chevreuse, la somme de 1.677 livres qui lui était due, novembre 1613 [fo 68]. — Attestation délivrée par les marguilliers de l'église de Saint-Forget, reconnaissant avoir reçu de « Abel de » Cyrano, escuyer, sieur de Mauvière, la somme de » quinze livres tournois pour le payement tant des » ouvriers que des matériaulx qui ont été employez » à la réfection et réparation de la couverture de la » chappelle dudit sr de Mauvière appellée la chappelle de la Trinité vulgairement la chappelle de » Mauvière », septembre 1613 [fo 132]. — Transaction conclue entre le curé de Saint-Martin de Chevreuse, d'une part, et les marguilliers de la fabrique, d'autre part, au sujet des difficultés survenues entre les parties sur le fait d'un règlement établi par le bailli de Chevreuse, à la suite de « plaintes rendues par » Messieurs les gens d'église habituez, de ce qu'ils » n'estoient salariez de leurs assistances de la célébration du service qui se faisoit en ladite église ès » jours des festes solempnelles et ordinaires signamment des obitz fondez », septembre 1613 [fo 139]. — Transport de droits par Gilles Gaillard, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, au profit d'Étienne Gilbert, maréchal, demeurant au même lieu, 1er juillet 1613 [fo 206].

E. 6513. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1613. — Inventaires dressés en 1613 : — le 8 juillet, après le décès de Charlotte Aubry, femme de Mre Jean Thiersant, conseiller du Roi et élu pour Sa Majesté en l'Élection de Chevreuse [pièce numérotée 14] ; — le 13 novembre, après le décès de Mathurine Brodessolles, femme de Marin Dufour, mesureur et arpenteur juré, demeurant en la paroisse des Layes [p. n. 18], etc.

E. 6514. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1614. — Baux passés en 1614, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-210. — Bail de la grande ferme du Petit-Port-Royal fait par Mre Jean Cathois, prêtre, chapelain de l'abbaye, agissant au nom de l'abbesse et des religieuses, 29 novembre 1614 [folio 30]. — Bail de la ferme des Enclaves, sise en la paroisse des Layes, fait par Louis Habert, sieur du Mesnil, pour une durée de 6 années, 20 février 1613 [*sic*] [fo 76] ; — autre, par le même, de la ferme des Pommiers, 17 juillet 1614 [fo 105]. — Bail par Claude de Frédy, curé de Senlisse, à MM. Charles Mautaliant, prêtre, vicaire de Cernay, et Pierre Jehan, prêtre, vicaire de Senlisse, du revenu de la cure, « à la charge » que lesdits preneurs seront tenuz et obligez de bien » et deuement desservir ledit bénéfice, de faire dire » et célébrer le divin service en l'esglise dudit lieu y » accoustumé et en acquitter et descharger ledit sieur » bailleur et faire en sorte qu'il n'en soit aulcunement » poursuivy ne inquietté en quelque sorte et manière » que ce soit », 18 janvier 1614 [fo 200].

E. 6515. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 210 pièces, papier.

1614. — Série des actes divers reçus pendant le

deuxième semestre de l'année 1614, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-209. — Vente par Daniel de Montpellier à Jérémie Laillé, marchand, d'un « estail scitué soubz la halle » dudict Chevreuze, auquel ledit achepteur estalle à » présent », 30 novembre 1614 [folio 35]. — Quittance donnée par Louis Habert, sieur du Mesnil, d'une somme de 4.083 livres 12 sols 6 deniers à lui payée par dame Suzanne Deschamps, veuve de Mre L. Habert, en son vivant procureur au Parlement et clerc au greffe criminel d'icelui, par Mre L. Habert, trésorier et payeur général de la gendarmerie de France, par Philippe et Suzanne Habert, 4 octobre 1614 [f° 110]. — Vente de terres sises « au champtier des Jonche- » rettes », faite par Guillaume Le Moine à Joachim Marchant, sieur de La Cour-Senlisse, et Marie Rebours, sa femme, 17 juillet 1614 [f° 192].

E. 6516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 577 pièces, papier.

1614. — Obligations grossoyées en 1614, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures. — Jean Collo, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse de Saint-Lambert, paiera à Michel Lambert, laboureur au Mesnil Saint-Denis, 11 livres 10 sols tournois, somme à laquelle ils ont « composé » amiablement », 22 avril 1614 [pièce numérotée 126]. — Jacques de Mesmin, écuyer, sieur de « Nangeville » et de Villiers-le-Bâcle, reconnaît devoir payer à Jean de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, la somme de 660 livres tournois, « pour la valeur d'un manteau, » drap de Sedan, fine escarlatte rouge, doublé de fin » veloux cramoisi rouge, passementé et bordé tout à » l'entour d'un gallon d'or fin et quatre grands clin- » quans d'or fin de deux poulces de large, une paire » de chausses de pareille escarlate, chamarrée de six » clinquans d'or le long de la cuisse et par en bas et » en escharpe de pareille largeur, avec une juppe » pareille escarlatte, chamarrée de deux clinquans » d'or et doublée de veloux cramoisi rouge, avec » autres hardes cy-devant baillées audit sieur de » Villiers, le tout vendu et livré par ledit sieur de » Vaugien audit sieur de Villiers par marché et pris », somme qui sera payable « lors et quand ledit sieur de » Villiers, debteur, sera prestre ou mort ou moyne ou » marié, ou bien à la première succession qui advien- » dra à icelluy sieur de Villiers », 14 avril 1610. Témoin : « Jacques de Capella [signature : Jacop de Cap- » pella], paincte de La Haye en Hollande » [p. n. 380]. — Mémoire de différents travaux de serrurerie exécutés pour l'église de Chevreuse, janvier 1614 [p. n. 466].

E. 6517. (Liasse.) — 17 pièces, papier

1614. — Inventaires dressés en 1614 : — le 28 février, après le décès d'Yvonne Gaullard veuve de Toussaint Thiersant, maître boucher en la boucherie de Chevreuse [pièce numérotée 7] ; — le 8 avril, après le décès de Louis Hardy, en son vivant marchand à Chevreuse [p. n° 10] ; etc.

E. 6518. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1615. — Baux passés en 1615, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-207. — Bail du moulin de Châtillon par Gilles de Trappu, greffier au bailliage, à Pierre Souhart, marchand, demeurant au Mesnil-Sevin, 22 novembre 1615 [folio 30]. — Bail des grosses dîmes appartenant à la cure de Coignières, fait par Thomas de La Croix ou Delacroix, curé de la paroisse, à Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, 20 juillet 1615 [f° 89]. — Bail par les marguilliers de l'église de Saint-Rémy-lez-Chevreuse à Jacques Chéron, demeurant à Coubertin, de pièce de terre sise en ce lieu, 24 mai 1615 [f° 142]. — Bail par Louis Habert, « seigneur chastelain du Mesnil », du droit de forage qui « audit sieur du Mesnil apartient et a droict de » percevoir et prendre en sadite terre et chastelenie » du Mesnil sur les vins et autres breuvages beuz et » consommez en son dit vilage », 19 février 1615 [f° 183].

E. 6519. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1615. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1615, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-232. — Marché conclu par Jean de Frédy, avocat au Parlement, avec Jacques Aufray, charpentier à Chevreuse, pour travaux à exécuter « au lieu de la Ver- » rerye », 29 juin 1615 [folio 7]. — Pouvoirs donnés par Barthélemy Picard, marchand à Chevreuse, « retenu » en son lit à cause de l'indisposition de ses mem- » bres », à sa femme, Cécile de Launay, pour passer le contrat de mariage de Noël Picard, leur fils, avec Anne Ducher ou Duchet, juin 1615 [f° 13]. — Marché

conclu par Claude Tournemine, « maître couvreur » d'ardoize et plombier », demeurant à Étampes, pour la couverture du clocher de l'église de Dampierre, 17 mai 1615 [f° 57]. — Acte aux termes duquel les marguilliers de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, « veu la » requète verballe à eulx faict par Mathieu Le Roy, » escuier, sieur de Roddon et l'un des cent gentils- » hommes de la maison du Roy », accordent à celui-ci le droit de « tenir et occuper une place de la lar- » geur de neuf pieds et demy ou environ d'une chap- » pelle scitué dans l'esglize de Sainct-Rémy, appellé » Saincte-Reyne, à costé du maistre hostel de Sainct- » Sébastian, qu'il auroict faict faire closée de bal- » lustre, avecq son banc et sièges dedans », 15 avril 1615 [f° 110]. — Constitution par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, d'un procureur à qui elle donne pouvoir de vendre « trois corps d hostel » avec leurs appartenances et deppandances et comme » ilz se poursuivent et comportent, siz et situez en la » ville de Tours, rue de la Guierche », 10 mars 1615 [f° 159].

E. 6520. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1615. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1615, et dont les minutes sont foliotées 1-177. — Vente d'une maison sise à Chevreuse, proche la porte de l'église, faite par Charlotte Charbonnier veuve de « Guillaume » d'Escosse », en son vivant huissier sergent à cheval au Châtelet, à Pierre Tournay, sergent au bailliage de Chevreuse, et à Pierre Tournay, le jeune, fils de celui-ci, 23 décembre 1615 [folio 8]. — Promesse par Jean Dupond, marchand, demeurant à Garnes, de payer à G. Delahaye, sergent et garde des bois de la baronnie de Lévy, la somme de 120 livres tournois, « pour l'a- » miable composition entre eux faicte de son estat de » sergent et garde des bois de la baronnye de Lévis, » qui luy a ce jourd'huy résigné ; et, où cas que ledit » Dupond ne le peust faire recepvoir audit estat par » Monseigneur le baron de Lévis ou ses officiers pour » luy, en ce cas la présente obligation demeurera » nulle et de nul effect », 22 août 1615 [f° 134]. — Vente de terres sises à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, faite à Jean Grandguillot, procureur au bailliage, par « noble homme Arnault d'Avrilli », archer des Gardes du corps du Roi, demeurant à Limours, et par Louise de Vaulx, sa femme, veuve de Marin Ramboult, 17 juillet 1615 [f° 165]. — Promesses de mariage entre François Ferré, marchand boucher demeurant à Villepreux, et Louise Marcille, demeurant à Chevreuse, 6 juillet 1615 [f° 176].

E. 6521. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 502 pièces, papier.

1614-1615. — Obligations grossoyées en 1614 et en 1615, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures. — Toussaint Meslin, demeurant à Chevreuse, remboursera au sieur Vadureau une somme de 12 livres, 7 février 1615 [pièce numérotée 151]. — Pierre Guyard, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, paiera à Jacques Audiger, procureur fiscal et receveur de Lévy, la somme de 29 livres tournois, pour vente et livraison d'une vache, 28 juillet 1614 [p. n. 357], etc.

E. 6522. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1616. — Baux passés en 1616, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-211. — Bail de la ferme de Beaurin par Louis Habert, seigneur châtelain du Mesnil, à Laurent Baguelin, laboureur, 24 décembre 1616 [folio 19]. — Bail par Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, à Pierre Delamaison, laboureur, à Choisel, de la ferme de « Prédecelles », 13 novembre 1616 [f° 44]. — Bail par « noble homme Galliot Man- » dat », conseiller en la Chambre des Comptes, seigneur d'Aigrefoin, à Raphaël Gardon, demeurant en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 5 juin 1616 [f° 129]. — Bail fait au sieur Chrestien, laboureur, demeurant aux Bordes, paroisse de La Celle, de la ferme de Champ-Garnier, sise en la paroisse de Saint-Lambert, 18 février 1616 [f° 187].

E. 6523. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1616. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1616, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-271. — Vente de pièce de terre faite par Louis de Baillon, écuyer, sieur de La Boissière, à Jean Habert, seigneur de Montmort, conseiller du Roi, trésorier général ordinaire des Guerres, 10 juin 1616 [folio 59]. — Constitution de procureur par les habitants de la paroisse de Chevreuse, « assemblez au son de la cloche, sui- » vant la publicquation qui en a esté faicte en l'église

» dudict Chevreuse par le vicquaire dudict lieu », 4 mars 1616 [f° 137]. — Testament de Jacquette Desmarest, veuve de Jacques Chéron, demeurant à Chevreuse, 15 février 1616 [f° 220].

E. 6524. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1616. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1616, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-252. — Marché conclu par François Attripon et Mathurin Berthault, charpentiers, demeurant aux Molières, avec Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, pour travaux à exécuter « en la maison appartenant audit » sieur, sise au faubourg Saint-Germain-des-Prés-lez-» Paris », 11 novembre 1616 [folio 80]. — Quittance donnée à l'abbesse de Port-Royal par Jean Cassot, charpentier, demeurant à Saint-Lambert, qui reconnaît avoir reçu d'elle la somme de 393 livres pour travaux faits ou à exécuter : il s'engage en particulier « à faire et parachever la chapelle qui est dedans » l'églize et faire une montée de boys à ladite chap-» pelle et parachever la besongne de la cuisine », 23 octobre 1616 [f° 111]. — Acte aux termes duquel Jacques Gohier, Simon Gohier, Jacques de Laval, Jean Thiersant, Toussaint Thiersant, Simon et Louis Gohier, Louis Hautry, Jacques David, Simon David, Thomas Tellier, Michel Lambert, Marin Bignon, formant « la plus grande et saine partye des marchandz » tanneurs demeurants à Chevreuse », déclarent avoir pris à loyer du sieur Le Long « la ferme du conte-» rolle et marque des cuirs tannez et en blanc », moyennant la somme de 600 livres tournois à payer par trimestre, 18 octobre 1616 [f° 143]. — Vente à Julien Lebon, marchand, par Mre Julien Boudet, prêtre, prieur et curé de l'église de Chevreuse, chapelain de la chapelle de la Madeleine fondée au château, des dîmes qui lui appartenaient en cette qualité, juillet 1616 [f° 233].

E. 6525. (Liasse.) — 764 pièces, papier.

1614-1616. — Obligations grossoyées de 1614 à 1616, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures. — Georges Frédy, sergent au bailliage de Chevreuse, paiera 51 livres tournois à Claude Brechemier, demeurant à La Cour-Senlisse, pour fourniture de marchandises, 30 janvier 1616 [pièce numérotée 31]. — Damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, et Michel Jaupitre, son fils, rembourseront une somme de 405 livres empruntée par eux, septembre 1615 [p. n. 315]. — Guillaume Langlois, greffier des tailles de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, paiera 126 livres à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage, pour vente de marchandises, novembre 1614 [p. n. 625].

E. 6526. (Liasse.) — 416 pièces, papier.

1614-1617. — Obligations grossoyées de 1614 à 1617, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures.

E. 6527. (Liasse.) — 314 pièces, papier.

1616-1617. — Obligations grossoyées en 1616 et 1617, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures.

E. 6528. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1617. — Baux passés en 1617, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-214. — Contrat aux termes duquel Robert Buffet, laboureur, demeurant à Choisel, met en apprentissage son fils chez Claude Liger, marchand cordonnier, à Chevreuse « pour aprendre l'ar de cordonnier, sy son esprit le » peu comprandre », 19 octobre 1617 [folio 53]. — Baux de la ferme du château du Mesnil, de la ferme de La Roche-Lévy, des grosses dîmes de la paroisse du Mesnil, faits par Louis Habert, agissant soit en son nom soit au nom de Pierre Habert, abbé de Notre-Dame de La Roche, août 1617 [f°s 93, 94 et 95]. — Bail du moulin de l'abbaye fait par l'abbesse de Port-Royal à Laurent Richer ou Rocher, 20 février 1617 [f° 189].

E. 6529. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1617. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1617, et dont les minutes sont foliotées 17-234. — Marché conclu par les marguilliers de Chevreuse avec René Lefront et Jean Dufour, qui entreprennent de carreler les parties de l'église désignées dans l'acte, 22 mai 1617 [folio 18]. — Acte aux termes duquel le fondé de pouvoir de Mre Jean Péricard, seigneur de Méridon, conseiller du Roi en

son Conseil d'État et privé, ambassadeur en Flandre, représente au procureur fiscal du duché de Chevreuse, que, par contrat en date du 5 avril 1600, Mgr le duc de Guise avait concédé audit sieur Péricard et à ses héritiers, pour leur chauffage, la quantité de 3 arpents de bois taillis à prendre chaque année dans les bois et forêts du duché ; il demande en conséquence qu'il lui soit fait délivrance de la quantité de bois indiquée dans cette concession, 29 avril 1617 [f° 111]. — Vente par Jean d'Arnault sieur des Bouillons à Henri Morise, marchand à Chevreuse, de la coupe d'aunes et de bois taillis, 3 janvier 1617 [f° 218].

E. 6530. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1617. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1617, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-270. — Acte dans lequel Mre Pierre Loriot, curé de l'église Saint-Jean de Choisel, et les marguilliers de la paroisse reconnaissent que Mre Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de Mgr frère du Roi, et contrôleur ordinaire de la maison du duc de Guise, a donné par testament au maître d'école de la paroisse de Choisel une rente annuelle de 25 livres tournois, « de laquelle » n'en a esté payé aucune chose depuys ladite dona- » tion », 27 décembre 1617 [folio 19]. — Marché conclu avec Christophe Henry, compagnon paveur, pour relever le vieux pavé de la rue du faubourg de Chevreuse dit l'Ave Maria, 6 novembre 1617 [f° 94]. — « Mémoire des ouvraiges de masonnerye qu'il convient » faire pour Mr de Bévilliers aux murs de son parc et » à la chaussée de l'étant » ; marché conclu à cet effet avec Martin Gabriel, maître maçon, demeurant à Vauhallan, 5 août 1617 [f° 103]. — Testament de Mre Jean Du Val, demeurant à Ste-Avoye, en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église du lieu, 19 novembre 1617 [f° 137]. — Quittance donnée par Pierre Bisson, maître maçon, demeurant à Méridon, tant en son nom que comme se portant fort de son frère, lequel reconnaît avoir reçu des marguilliers de l'église de Chevreuse l'argent qui leur était dû pour travaux faits à l'église et notamment aux voûtes, 19 juillet 1617 [f° 242].

E. 6531. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1616-1617. — Inventaires dressés en 1616 et 1617 : — le 6 avril 1616, après le décès de Marie de La Maison, veuve de Jean Métayer, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel [pièce numérotée 5] ; — le 27 octobre 1616, après le décès de Pierre Hardy, demeurant au Mesnil-Sévin [p. n. 18] ; — après le décès de damoiselle Marie Rubentel, en son vivant femme du sieur du Mesnil, 30 janvier 1617 [p. n. 23] ; — après le décès de Perrine Hautry, femme de Mre Gilles de Trappu, greffier au bailliage [p. n. 35].

E. 6532. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1618. — Baux passés en 1618, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-220. — Contrat aux termes duquel Mathurine Collo, veuve de Samson Hignard, met son fils en apprentissage chez Simon Tiphagne, maître pâtissier à Chevreuse, 10 décembre 1618 [folio 19]. — Bail de la ferme de la « Haulte-Beausse », sise en la paroisse de Saint-Forget, fait par Jacques Thiersant, huissier royal, à Philippe Bèchepois, laboureur en la paroisse de Dampierre, 19 août 1618 [f° 87]. — Bail des dîmes de la paroisse par Mre Jacques Sarrazin, curé de Janvry, 19 mai 1618 [f° 131]. — Bail du revenu temporel de la cure fait par Mre Robert Ollivier, curé de la paroisse de Cernay-la-Ville, avec le consentement du vicaire Mre Jean de La Ronce, 11 avril 1618 [f° 165].

E. 6533. (Liasse.) — 291 pièces, papier.

1618. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1618, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-280. — Vente par Mre Pierre Loriot, curé de Choisel, à Jean Lebel, marchand, des grosses dîmes de la paroisse, 30 juin 1618 [folio 1]. — Engagement pris par « Gailliot Mandat, » sieur d'Esgrefoing, conseiller du Roy, mestre de sa » Chambre des Comptes à Paris », et par Étienne Masse, maître maçon, de se soumettre à la vérification d'un expert pour l'appréciation de travaux exécutés à la maison d'Aigrefoin, 21 mai 1618 [f° 60]. — Marché conclu avec Antoine Barban, charpentier, pour le rétablissement d'une roue du moulin de Mauvière, 22 mars 1618 [f° 149]. — Titre nouvel passé par Pierre Tournay, sergent au bailliage, et Mathurin Chériot ou Hériot, pour une maison provenant de la succession de Guillemette Chériot, 17 février 1618 [f° 230].

E. 6534. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1618. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1618, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-232. — Testament de Simon Gohier, marchand à Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église paroissiale, devant « l'hostel Nostre-Dame », 17 décembre 1618 [folio 36]. — Vente de terres faite par Louis de Baillon, écuyer, sieur de La Boissière, demeurant en la paroisse de Lévy-Saint-Nom, à Jean Habert, « sieur » de Montmor et de La Brosse », 15 novembre 1618 [f° 77]. — Échange de différentes pièces de terre, conclu entre Mre Jacques Vadureau, bailli de Méridon, demeurant à Choisel, et Jeanne Vadureau, veuve de Nicolas Symonneau, demeurant à Chevreuse, d'une part, et Henri Brement, marchand, demeurant « aux » Marestz, parroisse du Val-Saint-Germain », d'autre part, 6 octobre 1618 [f° 129]. — Testament de Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, « désignant après son » trespas ses sépultures et services en la Chartreuse du » Val-Dieu ». Entre autres legs, le testateur « donne à » l'œuvre, église et fabrique dudit Chevreuse, la somme » de deux mil livres tournois à prendre sur le surplus » de sesdits meubles, ... à la charge de par les » marguilliers et proviseurs de ladite église achepter » un aigle de cuivre, lequel portera sur ses deux aisles » deux anges de cuivre, ung piton de cuivre sur son » col, le tout de grandeur et pesanteur convenable, » et pour cest effect il sera par les marguilliers d'icelle » église emploié deux cens livres tournois prinses sur » lesdites deux mil livres cy-dessus; ce faict, iceluy » suspendre devant l'image et chappelle Notre-Dame » en ladite église, au lieu que ledit testateur a désigné, » à la voulte d'icelle, et sur iceluy piton poser un » cierge de douze livres pesant de cire blanche à perpétuité », 11 août 1618 [f° 174]. — Acte d'association conclu par Jean Le Bel, marchand à Chevreuse, avec Claude Le Bel, marchand à Villepreux, 1617 [f° 224].

E. 6535. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 895 pièces, papier.

1618. — Obligations grossoyées en 1618, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. — Gervais Toustain, laboureur à Villevert, paroisse de Pecqueuse, paiera à la volonté de François Haultemps, marchand à Chevreuse, la somme de 35 livres tournois, prix de 35 minots d'avoine, 28 juillet 1618 [pièce numérotée 181]. — Gilles Vauremoire, jardinier à La Martinière, paiera à Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, 112 sols pour vente de bon drap, 31 mars 1618 [p. n. 449]. — Antoine Le Beau, laboureur, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, paiera à Antoine de Baron, officier de la Reine-mère, demeurant à Montigny-le-Bretonneux, la somme de 660 livres tournois pour livraison de 155 « grandes bestes à » layne, tant brebis que moutons, » et 54 ou 55 agneaux, 19 février 1617 [p. n. 872].

E. 6536. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1619. — Baux passés en 1619, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-194. — Bail d'immeuble fait à Claude Chappelle, manouvrier, demeurant à la Ferté, paroisse de Choisel, par Nicolas Ambroise, « tabellion juré au bailliage et duché de » Chevreuse », décembre 1619 [folio 5]. — Bail de 100 bêtes à laine fait par Gilles de Trappu, greffier au bailliage, à Robert Vincent, demeurant à Malvoisine, paroisse de Senlisse, 21 novembre 1619 [f° 28]. — Bail semblable par Pierre Viart, procureur au bailliage, à Gilles Goisbault, laboureur à Gometz-la-Ville, 29 juin 1619 [f° 96]. — Bail de terres sises au terroir de Saint-Rémy, par Vincent de Tournay, maître chirurgien, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, au profit de Michel Jullien, 17 février 1619 [f° 172].

E. 6537. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1619. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1619, et dont les minutes sont foliotées 1 à 200. — Échange de pièces de terre conclu entre Jacques Rivière, agissant comme tuteur de Guillaume Charbonnier, et Pierre Viart, procureur au bailliage, représentant Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, 28 avril 1619 [folio 67]. — Vente d'une portion de maison sise à Trotigny, faite à Jean Le Bel, marchand à Chevreuse, par Jean Pelletier, tuilier, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 10 janvier 1619 [f° 190].

E. 6538. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1619. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1619, avec un Réper-

toire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-180. — Prise de possession du « prieuré Saint-Avoye, » autrement dict Nostre-Dame de Beaulieu, ordre de » Saint-Benoist », par Mre Nicolas Le Prévost, prêtre du diocèse de Beauvais, pourvu de ce bénéfice, vacant « par la résignation de Mre Jehan du Val », dernier possesseur, 17 octobre 1619 [folio 85]. — Acte dans lequel François de Besset ou Bessert, gouverneur, capitaine et gruyer des château, ville et duché de Chevreuse, reconnaît tenir en plain fief et hommage de la dame de Magny l'Essart « le fief de la chappelle Mil» lon », 24 septembre 1619 [f° 108]. — Testament de Mre Guillaume Prévost, prêtre habitué en la ville de Chevreuse, 22 septembre 1619 [f° 110]. — Marché conclu par « Madame Péricard, dame de Méridon », avec Pierre Le Jeune, menuisier, demeurant à Chevreuse, lequel s'engage à exécuter les travaux suivants, « assavoir le tour et closture de l'hostel de la » chappelle de Nostre-Dame en l'esglise dudit Che» vreuse, que sera tenu faire bien et deuement jusques » à la hauteur de la corniche de l'hostel dudit cloistre » avec les bancqz de Monsieur et Madame dudit Mé» ridon, dans la chaise duquel banc seront mises les » armes dudit sieur de Méridon, et pepitre avec un » huis pour faire closture dudit banc ». Prix convenu : 138 livres tournois, 29 juillet 1619 [f° 155]. — Promesses et contrat de mariage entre Pierre de Frédy, écuyer, sieur du May, lieutenant en la gruerie des Eaux et forêts du duché de Chevreuse, et Charlotte Charbonnière, veuve de Guillaume « d'Escosse », en son vivant huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, juillet 1619 [f° 161].

E. 6539. (Liasse.) — 674 pièces, papier.

1618-1619. — Obligations grossoyées en 1618 et en 1619, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. — Quentin Le Clef, meunier, demeurant à La Folleville, paroisse de Breuillet, paiera à Nicolas Grosset, la somme de 30 livres tournois pour livraison de deux meules, août 1619 [pièce numérotée 148]. — Engagement pris par « Maximilian de Bohan » dict de La Rochette, escuyer, sieur de La Rochette, » demeurant à Fueillarde, parroisse de Gometz-La» Ville », de payer à Jean de Marle, écuyer, sieur de Vaugien, la somme de 180 livres, « en l'acquis du sieur » François de Challons, escuyer, sieur de Buc », 18 avril 1610 [?] [p. n. 149]. — Louis Viellepeau et Barthélemy Legendre, vignerons, et Nicolas Foucquet, marchand, tous trois demeurant aux Mousseaux, paroisse de Jouars, paieront à Jean Thiersant, lieutenant général et élu pour le Roi en l'Élection particulière de Chevreuse, la somme de 66 livres tournois pour vente de 6 setiers de blé méteil, 25 mars 1618 [p. n. 606].

E. 6540. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1620. — Baux passés en 1620, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-178. — Bail de la « ferme de la malladrie de Saint-Lubin, consistant en » maison manable, grange, estables, court et jardins, » le lieu comme il se poursuict et compecte, aveq les » terres labourables, prez, pastures et autres apparte» nances dépandant de ladicte ferme », passé au profit de Michel Boudier, laboureur, par Mre Gilles de Trappu, procureur au bailliage de Chevreuse, agissant en qualité d'administrateur « de l'Hostel-Dieu et mal» ladrie de Chevreuse », 15 novembre 1620 [folio 36]. — Autre, par le même agissant au même nom, de « la » ferme et méterye de l'Hostel-Dieu des champs ap» partenant audit Hostel-Dieu de Chevreuse », 16 novembre 1620 [f° 43]. — Bail de 50 bêtes à laine par Claude Le Marquand, marchand, à Guillemette Lemoyne, demeurant à Magny-l'Essart, 13 juillet 1620 [f° 93]. — Bail par Toussaint Leroy, marchand à Chevreuse, à Nicolas Pattin, laboureur à Rodon, paroisse de Saint-Rémy, de la ferme de Champfailly, en la paroisse de Chevreuse, 29 février 1620 [f° 159]. — Bail par Jean Ollivier à Bernard Huet du moulin de Mauvières, 2 janvier 1620 [f° 178].

E. 6541. (Liasse.) — 241 pièces, papier.

1620. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1620, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-232. — Rétrocession par Mre Louis Haultemps, procureur fiscal du duché, à Antoine Lebeau, laboureur, demeurant à La Martinière, paroisse de Saclay, de « tous les » grains et fruictz pendant par les racynes estant sur » les terres de Bévillier », 19 juin 1620 [folio 18]. — Vente d'un quartier de terre sis au terroir de « Chardonvillier », par Liénard Arbelot, « serviteur domes» tique de Mademoiselle de Maugarny, veufve de feu » Guy Robineau, escuyer, sieur de Becquancourt et » de Saint-Forget, gentilhomme ordinaire de la

» chambre du Roy », 17 mai 1620 [f° 51]. — Testament de Julienne Moutton, veuve de Martin Vadureau, marchand, demeurant à Méridon, 9 avril 1620 [f° 99]. — Quittance d'une somme de 1.050 livres tournois donnée à la veuve de Jean Nicolas, en son vivant marchand apothicaire et épicier, bourgeois de Paris, par la prieure, « Catherine Dupond », la sous-prieure, « Catherine Arnault », et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal. Signatures autographes : « Sœur Cathe- » rine Dupont. Sr Catherine Arnauld. Sr Catherine de » Noueau. Sr Magdelène de Louviers. Sr Magdelène » de La Grange. Sr Madelène de La Croix. Sr Fran- » çoise de Sabrevois. Sr Philippe Passart. Sr Cathe- » rine Goulas. Sr Marie de Neufbourg. Sr Marie » Lalement. Sr Anne Johannet. Sr Marguerite de La » Grange. Sr Anne Garnier. Sr Françoise Rouvet. » Sr Claire Pinot. Sr Marie Suyreau. Sr Anne Arnauld. » Sr Madelaine de Cocherel. Sr Angélique de Marle. » Sr Geneviefve Nicolas », 25 mars 1620 [f° 123]. — Acte par lequel René Martel, laboureur, demeurant à Gometz-la-Ville, déclare quitter François Haultemps, marchand à Chevreuse, de tous les frais et dépens faits à l'occasion d'une poursuite, 25 janvier 1620 [f° 208].

E. 6542. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1620. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1620, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-201. — Testament de Guillaume Fauveau, meunier, demeurant au moulin « d'Aulne », paroisse de Senlisse, 14 juillet 1620 [folio 1]. — Prise de possession de la cure de Saint-Forget par « vénérable maistre » Nicolas Aubry, prêtre du diocèse de Paris », pourvu de ladite cure par lettres « en date des nones d'aoust » an seiziesme du pontificat de Nostre-Saint Père le » Pape », 8 novembre 1620 [f° 56]. — Pouvoirs donnés, pour les représenter en qualité de procureur, par les habitants de la paroisse de Chevreuse, à Jean Aubert, procureur syndic de la ville, 30 août 1620 [f° 108]. — Composition par Denise Le Tellier, veuve de Pierre Chevreau, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, avec Claude Jacques, « tenant le compte » de la ferme du huictiesme de Chevreuse », pour « le » huictiesme de tout le vin que ladite Le Tellier a » vendu et vuiddé, vendera et vuidera en destail et » taverne en sa maison seulement audit Chevreuse et » non ailleurs », 24 juillet 1620 [f° 112]. — Marché conclu par les marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse avec Guillaume Mahieu, maître fondeur à Paris, y demeurant, rue de la Verrerie, paroisse Saint-Gervais, « à l'enseigne du Cheval rouge », lequel s'engage à faire « deux pilliers de cuivre jaulne, pour » la décoration du maistre hostel de l'église dudit » Chevreuse, de haulteur de dix piedz de hault, com- » prins deux anges qui seront possez sur lesdicts deux » pilliers et de six poulces de diamètre de grosseur », et de « pareille fasson et pareil cuivre que sont les » deux pilliers qui sont à présent à la chapelle du » nom de Jésus en l'église Saint-Gervays à Paris », 11 août 1620 [f° 130]. — Décharge donnée par Mre Jean Bonnegent, curé de l'église paroissialle de Saint-Forget, à Mre Nicole Papillon, prêtre habitué à Chevreuse, « naguères curé dudit Saint-Forget », de la somme de 150 livres tournois « que ledit sieur Papil- » lon estoit tenu faire et payer par chacun an audit » sieur Bonnegent à cause de la résignation que icelui » sieur Bonnegent avoit faite audit sieur Papillon », 5 juillet 1620 [f° 173]. — Constitution par Mre Nicolas Papillon, curé de Saint-Forget, d'un procureur auquel il donne pouvoir de résigner en son nom et au profit de Mre Nicolas Aubry, prêtre du diocèse de Paris, ladite cure, « chargée de 150 livres de pension envers » Mre Jehan Bonnegent, prestre, cy-devant curé de » ladite cure », 5 juillet 1620 [f° 200].

E. 6543. (Liasse.) — 488 pièces, papier.

1619-1620. — Obligations grossoyées en 1619 et en 1620, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Jean Mangin ou Maugin, laboureur, demeurant à Mérantais, paroisse de « Magny- » Laissard », paiera 80 livres tournois à la première réquisition de Mre Gilles de Trappu, greffier du bailliage et duché, 27 avril 1620 [pièce numérotée 138]. — Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, reconnaît avoir vendu et promet de livrer à Pierre Auvery, marchand, demeurant à Chevreuse, un muid de blé à prendre sur Pierre Landemaine, 20 novembre 1619 [p. n. 385]. — Denis Luger, marchand charbonnier à Saint-Rémy, s'engage à payer à Mre Pierre Viart, procureur au bailliage, « ayant l'administration » du Boys des Mareschaulx », la somme de 294 livres, 5 sols tournois « pour vente et délivrance faite audit » Luger de 107 cordes de boys de la troisiesme couppe » desdictz boys de l'année présente, et ce à la raison » de cinquante cinq solz la corde », 22 septembre » 1619 [p. n. 474].

E. 6544. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1620. — Inventaires dressés en 1620 : — le 10 février, après le décès de « damoiselle Catherine de Mau» terne, elle vivante femme de Raphaël de Gaillaudon », demeurant aux Layes [pièce numérotée 5] ; — le 4 mai, après le décès de Florent Tournay, en son vivant marchand à Chevreuse [p. n. 11] ; — le 14 décembre, après le décès de la veuve d'André Chevallier [p. n. 22].

E. 6545. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1521. — Baux passés en 1621, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-190. — Bail du moulin à tan de « Souffoyrest », avec les terres en dépendant, par Pierre Auvery, marchand à Chevreuse, « chargé des affaires de Monsieur de » Bévillier, conseiller du Roy, nostre sire, en ses » Conseils d'Estat et privé, et grand audiencier de » France », 19 octobre 1621 [folio 48]. — Bail du « moullin du pont de Beausse », fait à Pierre Édeline, meunier à Dampierre, par damoiselle Marie de Maugarny, veuve de Guy Robineau, en son vivant écuyer, sieur de Becquancourt et de Villebon, gentilhomme ordinaire servant de Sa Majesté, 9 août 1621 [f° 81]. — Contrat aux termes duquel Thomas Tournay, marchand tanneur à Chevreuse, agissant en qualité de tuteur de Toussaint Thiersant, met celui-ci en apprentissage, pour une durée de trois ans, chez Michel Loisel, également marchand tanneur en la même ville, 18 avril 1621 [f° 148].

E. 6546. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1621. — Série incomplète des actes divers reçus, pendant le premier semestre de l'année 1621, et dont les minutes sont foliotées 1-206. — Promesses et contrat de mariage entre Pierre Delisle, maître boucher en la boucherie de Chevreuse, d'une part, et Anne Hautry, d'autre part, cette dernière fille de Mre Mathurin Autry, procureur au bailliage et duché, et de Margueritte Asselin, 13 juin 1621 [folio 27]. — Engagement pris par Claude de La Jaille « paintre et vallet » de chambre de monseigneur le duc de Chevreuse », Jacques de La Jaille, également peintre, Guillaume et Claude Pacallon, peintres, de « parachever de suite la » painture qu'il convient faire tant en la chambre » cabinet que l'escaillier du chasteau de Dampierre et » travailler continuellement l'ung avecq l'auttre sans » discontinuer jusques à la perfection desdits ou» vraiges », 18 mars 1621 [f° 65]. — Quittance d'une somme de 11 livres tournois donnée à Julien Lebon, marchand, par Louis Neveu, prêtre habitué demeurant à Chevreuse, 14 février 1621 [f° 160].

E. 6547. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1621. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1621, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-195. — Vente de bêtes à laine faite par Robert Vincent, laboureur, demeurant à Malvoisine, à Mre Claude de Frédy, écuyer, curé de Senlisse, 7 décembre 1621 [folio 1]. — Transaction destinée à mettre fin à un procès pendant entre Mre Julien Boudet, prieur et curé de Chevreuse, d'une part, et François Besset, gouverneur, capitaine et gruyer des château, ville et duché de Chevreuse, seigneur de Milon-La-Chapelle, « pour » raison de la justice que ledit sieur prieur préten» doit dans le fief de Millon sur les censiviers qui dé» pendent de son prioré : et au contraire ledit sieur » Besset soustenoit [qu'il estoit] au lieu et place du » seigneur de Chevreuse, il y a plus de quarente ans, » qui estoit auparavant en possession immémorialle » de ladite justice sur tout le territoyre dudit Millon, » au veu et sceu des prieurs dudit Chevreuse, et par» tant qu'icelluy sieur prieur n'a peu ny deub pré» tendre à ladite justice », décembre 1621 [f° 13]. — État des réparations à faire au logis de Jacques Lhermitte, sergent au Châtelet, en sa maison sise à Chevreuse, rue Pinceloup ; marché conclu pour les réparations dont il s'agit, 30 septembre 1621 [f° 85]. — Testament de Martin Langlois, marchand à Chevreuse, qui demande à être inhumé en l'église de Chevreuse, 3 août 1621 [f° 153]. — Autre, de Simonne de Laval, veuve de Louis Bérault, 12 juillet 1621 [f° 178].

E. 6548. (Liasse.) — 535 pièces, papier.

1620-1621. — Obligations grossoyées en 1620 et en 1621, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Simon Germain, marchand charbonnier, demeurant à Courcelles, s'engage à payer

à Mre Pierre Viart, administrateur du Bois des Maréchaux, la somme de 910 livres 17 sous tournois pour livraison à lui faite de 303 cordes et demie de bois, 23 juillet 1620 [pièce numérotée 25]. — Marin Durand, laboureur, demeurant au Mesnil-Sévin, paroisse de Saint-Forget, reconnaît devoir à Jean Thiersant, lieutenant-général au bailliage, la somme de 107 livres tournois pour délivrance de marchandises, 13 juin 1621 [p. n. 523]. — Guillaume Mouzet, marchand charbonnier, demeurant au Petit-Ragonant, reconnaît être débiteur au profit du receveur général du duché de Chevreuse de 594 livres 11 sous tournois faisant partie de la somme de 884 livres 5 sous tournois pour vente à lui faite de 294 cordes 3 quarts de bois pris au bois de Trotigny, 21 novembre 1620 [p. n. 483].

E. 6549. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1622. — Baux passés en 1622, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-214. — Bail au profit de Jean Marseille, sergent au bailliage de Chevreuse, d'une maison sise au carrefour de Dampierre, 16 octobre 1622 [folio 36]. — Bail de la ferme de Rodon, fait pour une durée de 9 années à Achille Simon, laboureur, par Pierre Ambroise, procureur au bailliage, ayant charge et pouvoir de Mathieu Le Roy, écuyer, sieur de Rodon, 13 octobre 1622 [f° 72]. — Bail de la ferme de Becquancourt par damoiselle Marie de Maugarny, veuve de Guy Robineau, 6 septembre 1622 [f° 96]. — Contrat aux termes duquel Mre Mathurin Hautry, procureur au bailliage, met son fils, Gilles Hautry, en apprentissage pour deux années chez M. Simon Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, 2 mai 1622 [f° 157]. — Bail d'une pièce de pré « en la » prayrie de Chevreuse, lieu dit la Poincte du Breuil, » appelé le pré Madame », par les marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 3 mars 1622 [f° 189].

E. 6550. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1622. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1622, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes, foliotées 1-267. — Constitution d'un procureur, pour les représenter devant la cour du Parlement, par Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, Jérôme Haultemps, procureur du Roi en l'Élection particulière, Étienne Symonneau, Gilles de Trappu, Jean Grandguillot, Pierre Ambroise et Mathurin Hautry, procureurs au bailliage, André Chevalier, greffier, Marin Auvery, huissier, sergent à cheval au Châtelet, Jean Gervais et Jean Marseille, sergents, 6 juin 1622 [folio 56]. — Vente d'une rente perpétuelle de 25 livres 6 sols tournois faite à l'église Saint-Pierre de Dampierre par « très haut et puissant prince Monseigneur » Claude de Lorayne, duc dudit Chevreuse », 10 mai 1622 [f° 86]. — Testament de Toussaint Le Roy, marchand à Chevreuse, qui demande à être inhumé en l'église de cette ville, « près l'hostel Sainct-Loys », 28 mars 1622 [f° 163]. — Autre, de Martin Vadureau, receveur de la terre et seigneurie de Méridon, 11 janvier 1622 [f° 261].

E. 6551. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1622. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1622, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-207. — Visite et estimation des « tournans et tra- » vaillians du moullin du grand moullin de St-Rémy », 28 décembre 1622 [folio 18]. — Constitution de procureur par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, 8 décembre 1622 [f° 29]. — Acte passé par « damoiselle Catherine » Marion, veuve de noble homme Anthoine Arnauld, » vivant advocat en la cour de Parlement et conseiller » de la ville de Paris », laquelle déclare à « dame » Catherine Arnauld, coadjutrice de dame Angélique » Arnauld, sa fille, abbesse de Port-Royal,... et à » sœur Catherine Dupond, prieure, » et aux autres religieuses de l'abbaye de Port-Royal, assemblées au parloir, que, « suivant le codicille dudit deffunct » Sr Arnauld, elle, tant en son nom que comme tutrice » des enfans dudit deffunct et d'elle, remettoit et quit- » toit, remet et quitte par les présentes ausdites reli- » gieuses abbesse et couvent de Port-Royal la somme » de sept mil six cens trente livres dix huict solz » neuf deniers tournois qui estoit deue audit deffunct » et à elle par ladicte abbaye, pour argent presté et » fourni par ledit feu Sr Arnauld », ainsi que le constatent deux reconnaissances de 1603 et de 1605. « Et, » à ce que ledict deffunct Sr Arnauld soit particippant » des prières qui se font en ladicte abbaye pour les » bienfaicteurs d'icelle, sera dans le registre des fon- » dations et bienfaictz de ladicte abbaye registrée la » clause du codicille dudit feu Sr Arnauld », 1622

[f° 72]. — Marché conclu par les marguilliers avec Louis Le Roy, serrurier, à Chevreuse, pour l'entretien de l'horloge de Chevreuse, septembre 1622 [f° 141]. — Reconnaissance passée par Louis Le Jeune, receveur de la terre et seigneurie de Vauhallan, qui reconnaît être détenteur d'une maison sise à Chevreuse, appelée « la maison de l'ymage Sainct-Martin », 10 juillet 1622 [f° 196].

E. 6552. (Liasse.) — 766 pièces, papier.

1621-1622. — Obligations grossoyées en 1621 et en 1622, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Adrien Prévost, boulanger, demeurant à Satory, paroisse de Versailles, paiera 60 livres 5 sols tournois pour livraison de bois, à Toussaint et Jean Le Roy, marchands à Chevreuse, 22 janvier 1622 [pièce numérotée 67]. — Guillaume Hardy, laboureur, demeurant à Saint-Forget, paiera la somme de 78 livres tournois à Claude Chevalier, marchand à Chevreuse, pour vente d'un cheval, 15 septembre 1621 [p. n° 581].

E. 6553. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1622. — Inventaires dressés en 1622 : — le 4 janvier, après le décès de Toussaint Lejeune, en son vivant marchand corroyeur demeurant à Chevreuse, à la requête d'Anne Haultemps, sa veuve [pièce numérotée 1] ; — le 22 juin, après le décès de Nicole de Trappu, en son vivant femme de Pasquier Le Marquant [p. n. 6] ; — le 28 novembre, après le décès de Martin Vadureau, en son vivant marchand à Méridon [p. n. 14].

E. 6554. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1623. — Série incomplète des baux passés en 1623, dont les minutes sont foliotées 139-229. — Bail du moulin « des Moullineaux », fait à Thomas Roux et à Jean Besnard, par F^re Martin de Saint-Robert, procureur fondé du monastère de Saint-Bernard à Paris, 19 avril 1623 [folio 165]. — Bail de terres fait à Jean Mesnil, laboureur, par Jacques Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, 12 février 1623 [f° 198]. — Contrat aux termes duquel Jean Leroy, marchand à Chevreuse, agissant en qualité de tuteur, déclare avoir mis en apprentissage, pour une durée de trois ans, Jean Letemps, fils mineur de Simon Letemps et de Jeanne Legrain, chez Jean Fresset, charpentier, demeurant à Saint-Lambert, 26 février 1623 [f° 204].

E. 6555. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1623. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1623, avec un Répertoire, à deux exemplaires, renvoyant aux minutes foliotées 1-295. — Quittance d'une somme de 200 livres tournois donnée par Jacques et Mathieu Courtois, maçons à Saint-Lambert, aux abbesse et religieuses de Port-Royal, à imputer sur « plus grande somme que lesdictes dames leur ont promis payer pour la construction du nouvel édifice et bastiment qu'elles font faire en leur dite abbaye au dessoubz de l'église de ladicte abbaye et dans leur cloistre, pour servir de boullengerye et blasterye en ladite maison à l'advenir », 9 mai 1623 [folio 59]. — Acte dans lequel l'abbesse et les religieuses de Port-Royal déclarent avoir affecté à la construction d'une boulangerie une somme qu'elles devaient employer à l'acquisition d'héritages ou à des réparations, et dont il n'avait pas été fait emploi jusqu'à ce jour, « à cause de l'absence de ladicte dame Angélicque Arnauld de ladicte abbaye, qui a esté longtemps en l'abbaye de Maubuisson près Ponthoise, pour la réformation de ladicte abbaye ». Signatures de l'abbesse et des religieuses. 9 mai 1623 [f° 60]. — Marché conclu par Jean Dufour, maître maçon à Chevreuse, avec Mre Pierre Loriot, curé de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, pour travaux à exécuter à l'église : « C'est assavoir de raffraischir les deux voustes du cœur de ladite église, sçavoir celle de dessus le maistre-hostel et celle de dessus l'hostel Nostre-Dame, raffraischir les joinctz des croysées d'ogive qui sont faictes de graiz à la voulte de devant ledit hostel Nostre-Dame, raffraischir et enduyre de plastre en quelques endroictz qui sont froissez à ladicte voulte, renduyre le parement de la muraille où est à présent ledit hostel et le parement où est la vistre paincte qui regarde sur le cymetière », etc., 30 mars 1623 [f° 160]. — Constitution de procureur par Mre Claude de Frédy, curé de Senlisse, janvier 1623 [f° 272].

E. 6556. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1623. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1623,

et dont les minutes sont foliotées 1-236. — Marché conclu par les marguilliers de l'église de Chevreuse avec Jacques Langlois et Étienne de Tournay, lesquels entreprennent de « carillonner aux cloches de l'église » Monsieur Saint-Martin de Chevreuse à toutes les » festes sollempnelles » et autres accoutumées, ainsi qu'aux jours et heures établis, « moyennant la somme » de quinze livres tournoys par chacun an », 31 août 1623 [folio 228]. — Engagement pris par Mre Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget, de livrer une certaine quantité de grain à prélever en la grange du presbytère, 27 juillet 1623 [f° 233]. — Mainlevée d'une opposition et saisie faite à la requête de Thomas de Tournay, Simon Gohier et Louis Chappelle, marchands tanneurs demeurant à Chevreuse, 26 juillet 1623 [f° 235].

E. 6557. (Liasse.) — 469 pièces, papier.

1622-1623. — Obligations grossoyées en 1622 et en 1623, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. — Promesse par Robert Grosset, marchand laboureur, demeurant à « Foucherolle », paroisse de Dampierre, de payer à Michel Baron, maréchal, la somme de 20 livres tournois, pour délivrance d'un cheval, 1622 [pièce numérotée 109]. — Maximilien Meslin, laboureur, demeurant aux Molières, remboursera 192 livres tournois à Jacques Le Roy, marchand à Chevreuse, 1623 [p. n. 399].

E. 6558. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1624. — Baux passés en 1624, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-251.— Bail de terres fait par Vincent de Tournay, chirurgien, demeurant à Chevreuse, à Guillaume Nicolle, laboureur à Cressely, paroisse de Magny-l'Essart, 28 décembre 1624 [folio 16]. — Contrat aux termes duquel Pierre Preudhomme, marchand vinaigrier, met en apprentissage son fils, Robert Preudhomme, chez Mre Thomas Filleul, procureur en ce bailliage, qui promet de lui « monstrer et enseigner l'art d'escrip- » ture, si tant son esprit le peult comprendre », 6 décembre 1624 [f° 24]. — Bail du moulin à eau de Rodon, « faisant de bled farine », par Mre Mathieu Le Roy, chevalier, sieur de Rodon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, au profit de Jacques Moutton, meunier, 5 octobre 1624 [f° 85]. — Bail du moulin des Moulineaux, « sis en la paroisse de la chappelle » Nostre-Dame de Millon », par Toussaint Le Roy, marchand, au profit d'Étienne La Greslette, meunier à Mérantais, 20 juin 1624 [f° 147]. — Bail de terres fait par don Jean Benoist, « religieux et confesseur en » l'abaye Nostre-Dame de Port-Royal », ayant charge de Sr Angélique Arnauld, abbesse, 15 avril 1624 [f° 203].

E. 6559. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1624. — Série incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1624, et dont les minutes sont foliotées 1-252. — Vente de bois à exploiter, faite à Gérard Filleul par Louis de Baillon, receveur général de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, 20 avril 1624 [folio 111]. — Constitution de procureur par Pierre de Frédy, écuyer, sieur du May, lieutenant général de la gruerie et capitainerie des château et duché de Chevreuse, à l'effet de remettre entre les mains du duc de Chevreuse sa démission dudit office, au profit de son fils Alphonse de Frédy, praticien, demeurant à Paris, 17 avril 1624 [f° 114]. — Testament de J. Chéron, sergent et garde-bois, qui demande à « estre ensépulturé dans l'église de Chevreuse, au lieu » où est ensépulturé sa deffuncte mère », 10 avril 1624 [f° 145]. — Don fait par le duc de Chevreuse, étant en son château de Dampierre, à Jean Marseille, garde du parc dudit château, d'un jardin et d'une place à bâtir, 17 mars 1624 [f° 206].

E. 6560. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1624. — Série incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1624, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-240. — Transaction conclue entre Joachim Marchand, écuyer « sieur de Senlisse et de La Court », conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur général des guerres, d'une part, et Damien Du Perrot, écuyer, sieur de Villeneuve, archer des Gardes du corps et capitaine du château de Dampierre, 10 novembre 1624 [folio 66]. — Constitution de procureur par « Mre Mar- » guerin Le Febvre, prestre habittué à Chevreuse, et » maistre des escolles dudit Chevreuse », 4 novembre 1624 [f° 107]. — Testament de Jean Gervais, sergent au bailliage et duché, 6 octobre 1624 [f° 135]. — Constitution de procureur par Jean Charbonnier, sergent au bailliage et duché, pour résigner au profit de Pierre Charbonnier, son frère, praticien, son office de sergent, 4 août 1624 [f° 210].

E. 6561. (Liasse.) — 606 pièces, papier.

1623-1624. — Obligations grossoyées en 1623 et en 1624, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes.

E. 6562. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1624. — Inventaires dressés en 1624 : — le 7 février, après le décès de la veuve de Jacques Vadureau, en son vivant bailli de Méridon [pièce numérotée 2] ; — le 18 septembre, après le décès de Charlotte Regnault, femme de Nicolas Brochard, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse [p. n. 15] ; — le 19 décembre, après le décès de Mathurine de Laval, femme d'Étienne Simonneau, procureur au bailliage et duché [p. n. 20].

E. 6563. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1625. — Série incomplète des baux passés en 1625, dont les minutes sont foliotées 66-219. — Bail d'immeuble passé au profit de Georges Mesnil, laboureur, par Jacques Duchon, profès de l'abbaye de Saint-Victor, « conseiller et prédicateur ordinaire du Roi, » sieur prieur de Saint-Paul des Aulnois », 15 février 1625 [folio 205].

E. 6564. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1625. — Série incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1625, dont les minutes sont foliotées 1-210. — Constitution de procureur par Louis Ambroise, procureur au bailliage, pour résigner l'office de sergent royal au grenier à sel de Montfort-l'Amaury, 23 mai 1625 [folio 46]. — Testament de Fiacre Hureau, 1625 [f° 66].

E. 6565. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1625. — Série incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1625, dont les minutes sont foliotées 1-240.

E. 6566. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1625. — Série incomplète des obligations grossoyées en 1625.

E. 6567. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1625. — Inventaires dressés en 1625 : — le 29 avril, après le décès de Jean d'Arnault, en son vivant écuyer, sieur des Bouillons [pièce numérotée 5] ; — le 20 août, après le décès de Mre Jean Bonnegent, en son vivant curé de Saint-Forget [p. n. 9] ; — le 7 mai, après le décès de Thomas Filleul, en son vivant procureur au bailliage [p. n. 11].

E. 6568. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1626. — Baux passés en 1626, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-204. — Bail de terres appartenant à l'église de « Mr St- » Jehan l'Évangéliste des Trous », passé au profit de M. Musset, laboureur à Boullay, par J. Rougeolles et Thomas Fleuriau, agissant en qualité de marguilliers de la fabrique, 8 novembre 1626 [folio 12]. — Bail de pièces de terre sises « au terroir du Petit et Grand » Ragonnand », passé par Nicolas Couturier et Étienne Langlois, marguilliers de l'église Saint-Rémy-lez-Chevreuse, au profit de Marin Lugot, laboureur à Gometz-la-Ville, 8 septembre 1626 [f° 40]. — Bail d'immeuble sis au terroir de Montigny, fait à Jean Canouville, *alias* Canoville, demeurant à « Montigny- » le-Brethonneux », par Mre Vincent de Tournay, demeurant à Chevreuse, 21 mai 1626 [f° 120]. — Bail de terres appartenant à la fabrique, fait au profit de Nicolas Grosset par Thomas Masson et Pierre Heurtaux, marguilliers de l'église « de Monsieur St Pierre » de Dampierre », 16 janvier 1626 [f° 146]. — Bail d'immeuble fait à Jean Renou, procureur en la châtellenie d'Auffargis, par Mre Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché de Chevreuse, 9 janvier 1626 [f° 201].

E. 6569. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1626. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1626, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-293. — Transaction destinée à terminer un procès, conclue entre Pierre Delisle, marchand à Chevreuse, et Marie Cousturier, 16 mai 1626 [folio 88]. — Échange de diverses pièces de terre conclu avec la veuve de Gilles Rémon par « François Besset, écuyer, seigneur » de Millon et de la Chappelle Nostre-Dame de Millon,

» gouverneur, cappitaine et gruyer des chasteau, ville » et duché de Chevreuse », 14 mars 1626 [f° 188]. — Constitution de procureur par demoiselle Anne Charles, veuve de Pierre de Jaupitre, en son vivant, sieur de La Barre, 22 février 1626 [f° 216]. — Acte de prise de possession du « fief de Montabé », en la paroisse des Troux, par Julien Bobin, sieur en partie dudit fief en qualité de « cousin germain du costé paternel de » deffunt Louis Denix, vivant sieur dudit Montabé » ; description dudit fief; 12 février 1626 [f° 231]. — Cession faite par Mre Claude de Frédy, curé de Senlisse, au profit d'Alphonse de Frédy, écuyer, sieur du May, lieutenant en la gruerie des Eaux et forêts du duché, des droits pouvant appartenir au cédant en la succession de Pierre de Frédy et de « Lucresse Imbert », leurs père et mère, décédés, 4 février 1626 [f° 237]. — Testament de Louis Denix, sieur de Montabé, y demeurant, lequel, entre autres volontés, exprime les suivantes : « Veult et entend que son corps soit inhumé » et mis en terre à la forme et manière que ceux de la » religion prétendue réformée ;..... qu'il soict donné » à ses filleulz et fillolles, au village de Montabé, à » chacun d'eux la somme de six livres tournois, etc. », 20 janvier 1626 [f° 260]. — Transport de droits successifs consenti en faveur d'Alphonse de Frédy, sieur du May, par Pierre Du Mur, marchand à Saint-Léger-en-Yvelines, tant en son nom que comme se portant fort de Barbe de Frédy, sa femme, 8 janvier 1626 [f° 287].

E. 6570. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1626. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1626, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-209. — Échange de pièces de terre conclu par « Monseigneur Claude de Lorayne, duc de Chevreuse, » pair, grand chambellan et grand faulconnier de » France, cappitaine de cent hommes d'armes des » ordonnances du Roy nostre sire,..... estant de pré» sent en son chasteau de Dampierre », et Jean Le Roy, marchand à Chevreuse, se portant fort de diverses personnes, et notamment de « Jean de Gadde, es» cuyer, lieutenant d'une compagnie au régiment des » gardes du Roy, nostre sire, et exempt des gardes de » Sa Majesté », 3 octobre 1626 [f° 68]. — État des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église « de Mon» sieur St Jehan de Choisel ». Il est constaté notamment qu'il « fault faire de neuf une vouste en la tour » du cloché, au lieu et plasse d'un planché de bois » qui y est de présent ; et, pour faire ycelle vouste, » saura faict deux crouessez d'ogive de pierre de taille » meulière ». Les deux croisées d'ogive « sauront » couvertes de plastre, » etc. Marché conclu à l'effet d'exécuter lesdits travaux avec J. Dufour, maître maçon à Chevreuse, 17 octobre 1626 [f° 108]. — Constitution de procureur par « Maistre Philippe Pinguet », prêtre, curé de Maincourt, pour résigner en cour de Rome ledit bénéfice en faveur de Mre Maurice Michel, prêtre du diocèse de Lyon, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Dampierre, 16 août 1626 [f° 152]. — Testament de Charlotte Charbonnière, veuve en dernières noces de Pierre de Frédy, sieur du May, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « au dedans de l'églize Monsieur Sainct-Mar» tin audict Chevreuse, proche ses père et mère », 20 juillet 1629 [f° 180].

E. 6571. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1627. — Baux passés en 1626, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-168. — Bail à ferme, « à commanser du jour de Pasques dernier jusques » à quatre ans anthiers, finis et révolus », fait à Mre Nicolas Ambroise, tabellion juré au bailliage, par Mre Jean Chastelier, receveur général des traites foraines en Picardie, et par Mre André Chevalier, greffier au bailliage de Chevreuse, ce dernier tant en son nom que comme tuteur d'Henri Chevalier, son frère, et par Mre Robert Gobillon, demeurant à Chevreuse, « de l'estat et ofice du tabellionné du duché dudit » Chevreuse, pour par ledit Ambroise en jouir en tous » fruictz, revenus et émolumens acoustumez, et ainsy » qu'il a acoustumé d'en jouir par le passé ». Le « loyer » est fixé à 450 livres tournois par an, payables de six en six mois, 28 novembre 1627 [f° 24]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, « sur la rue Parisie », fait à Jacques Moulton, bourrelier à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par Mre Pierre Ambroyse, procureur au bailliage de Chevreuse, 26 mai 1627 [f° 105]. — Bail d'une maison sise en la même ville, fait à Robert Dupont, marchand, par Mre Étienne Symonneau, 22 janvier 1627 [f° 163].

E. 6572. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1627. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1627, avec un Répertoire,

endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-205. — Accord conclu entre Mre Marin Ramboult, procureur au bailliage de Chevreuse, demeurant à Limours, et Perrine Hautry, « au sujet de prétendue promesse » de mariage faicte entre eulx cy-devant », par suite de quoi ils étaient en procès devant l'Official de Paris, 13 mai 1627 [folio 58]. — Partage à l'amiable fait par les héritiers de Charlotte Charbonnière, suivant ses dernières volontés ; la division des biens a lieu entre Charles Audiger, sergent royal, et Jacqueline Pardon, sa femme, Jean Charbonnière, procureur au bailliage, Charlotte Charbonnière, fille majeure, et Pierre Charbonnière, sergent au bailliage, héritiers de la veuve de Pierre de Frédy, sieur du May, 18 avril 1627 [fo 78]. — Constitution de procureur par Thomas Filleul, sergent au bailliage et duché, à l'effet de résigner entre les mains du duc de Chevreuse l'office dont il était pourvu, en faveur de son petit-fils Louis Chappelle, 16 février 1627 [fo 149]. — Testament de « Damien » Duperrot », écuyer, sieur de Villeneuve, archer des Gardes du corps du Roi, capitaine du château de Dampierre, février 1627 [fo 172].

E. 6573. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1627. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1627, et dont les minutes sont foliotées 1-248. — Engagement pris par Gilles Gervais de livrer à Jean « Demange » ou « de Mange », capitaine des château et parc de Dampierre, un lit garni de plumes, une couverture de laine blanche, une « couche » de bois de poirier et différents autres objets, 9 juillet 1627 [folio 1]. — Vente de pièces de terre faite par Guillaume Charbonnier et Marthe Boutsolle, sa femme, à damoiselle Marie Rebours, veuve de Mre Joachim Marchant, en son vivant écuyer, sieur de La Cour-Senlisse, 11 octobre 1627 [fo 128]. — Déclaration aux termes de laquelle Nicolas de Lalande, officier de la fauconnerie du Roi, pourvu de l'office d'huissier audiencier en l'Élection de Chevreuse, atteste « qu'en» cores que les lettres de provision d'icellui office » soient obtenues soubz son nom, néantmoings la » vérité est que ce a esté et est pour et au nom et » proffict de Mre Louis Dieuzet (?), procureur au bail» liage de Magni-Lessart, demeurant audit Che» vreuse », 28 juillet 1627 [fo 216]. — Consentement donné par « Jacques de Fors, escuier, sieur du Plessis, » demeurant à Aigrefoing, parroisse Saint-Rémy-lez» Chevreuse », au contrat de mariage passé, à Doullens, le 27 septembre 1626, entre François de Fors, écuyer, son fils, et Claire Brisse, 8 juillet 1627 [fo 243].

E. 6574. (Liasse.) — 574 pièces, papier.

1625-1627. — Obligations grossoyées en 1625, 1626 et 1627, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Jean Pigon, marchand à Boullay-les-Troux, reconnaît devoir 12 livres tournois à Étienne Bellanger, marchand à Chevreuse, 1625 [pièce numérotée 188]. — Nicolas Brunet, laboureur à Choisel, paiera 15 livres tournois à Mre Nicolas Ambroise, tabellion juré, pour délivrance de grosses et extraits de baux 1626 [p. n. 295]. — Macé Mérée, manouvrier, demeurant à Sous-Forêt, paiera 12 livres tournois à Mre Jean Charbonnière, procureur au bailliage, 1627 [p. n. 565].

E. 6575. (Liasse.) — 559 pièces, papier.

1625-1627. — Autres obligations grossoyées pendant les mêmes années, avec addition d'actes y relatifs se rapportant à diverses années. — Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, paiera la somme de 56 livres 10 sols tournois à Robert Gobillon, marchand apothicaire à Chevreuse, 1627 [pièce numérotée 123]. — Maximilien Meslin, marchand aux Molières, reconnait devoir 43 livres 10 sols tournois à Pasquier Le Marquant, marchand à Chevreuse, 1625 [p. n. 465]. — Damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre de Jaupitre, paiera la somme de 90 livres tournois à Mathurin Filleul, marchand à Chevreuse, 1626 [p. n. 544].

E. 6576. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1626-1627. — Inventaires dressés en 1626 et en 1627 : — le 29 janvier 1626, après le décès de « Loys » Denix », en son vivant sieur de Montabé [pièce numérotée 3] ; — le 16 février, après le décès de Jacques Rigollet, sergent au bailliage [p. n. 5] ; — le 23 avril, après le décès de Jeanne Hautry, femme de Jacques Thiersant, « sergeant royal exploictant par tout ce » royaulme de France » [p. n. 9] ; — le 17 octobre, après le décès de Marie Lambert, femme de Charles Audiger, sergent royal [p. n. 19] ; — le 14 janvier 1627, après le décès de Mre Maurice Michel, en son vivant curé de l'église Saint-Pierre de Dampierre [p. n. 23] ; — le 5 février, après le décès de Damien Du Perrot,

écuyer, sieur de Villeneuve, capitaine du château de Dampierre [p. n. 24]; — le 15 novembre, après le décès de Jean Marseille, sergent au bailliage [p. n. 35].

E. 6577. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1628. — Baux passés en 1628, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-158. — Bail de terres fait à René Grosset, laboureur, par Mre André Chevalier, greffier au bailliage, et Simon David, sergent royal, agissant comme marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 10 décembre 1628 [folio 11]. — Bail d'animaux fait à la veuve de Louis Angot par damoiselle Claude Esnault, femme de « Jean de » Gadde », écuyer, lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes du Roi, exempt des gardes de Sa Majesté, 7 octobre 1628 [f° 39]. — Bail par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, paroisse de Saint-Forget, à Pasquier Filion, marchand, des terres labourables près le moulin de Mauvières, juillet 1628 [f° 73]. — Bail des dîmes appartenant à la cure, fait au meunier « du moulin du pont de Beause », par Mre Jacques « Nadreau », curé de Dampierre, 10 mars 1628 [f° 116]. — Bail d'animaux fait à Louise Paris par Mre Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget, 17 janvier 1628 [f° 150].

E. 6578. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1628. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1628, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-195. — Acte aux termes duquel Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de la Massicoterie, et damoiselle Claude Dupuis, sa femme, demeurant audit lieu de la Massicoterie, reconnaissent avoir vendu une rente perpétuelle de 24 livres tournois à la veuve d'Adam de Baillon, leur mère, 7 juin 1628 [folio 7]; — vente d'une rente s'élevant à la même somme, faite à la même par Adam de Baillon, écuyer, sieur de « Vallence », et par damoiselle Julienne de l'Hospital, sa femme, demeurant à Valence, paroisse de Dampierre, 7 juin 1628 [f° 8]. — Marché pour travaux de serrurerie à exécuter, conclu par Alphonse de Frédy, sieur du May, avec Alphonse Didier ou Dediu, 28 mai 1628 [f° 45]. — Marché pour travaux de terrassements à exécuter en la ville de Chevreuse, confiés au « terrassier de Monseigneur le » duc de Chevreuse », 15 mai 1628 [f° 60]. — Engagement pris par Pierre Regnard, receveur du comté de Limours, agissant au nom de Michel Regnard, demeurant à Rochefort, de livrer une certaine quantité de cordes de bois, 6 mai 1628 [f° 69]. — Promesses et contrat de mariage entre Mre Mathurin Le Pescheur, prévôt de Janvry, lieutenant général au bailliage et châtellerie de Briis, demeurant à Gometz-la-Ville, d'une part, et Marie Vadureau, fille de Jacques Vadureau, marchand laboureur à Bonnelles, et de Gillette Dupont, d'autre part; parmi les témoins figure Raoul Burnouf, curé de Gometz, 13 février 1628 [f° 148].

E. 6579. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1628. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1628, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-207. — Prisée et estimation du matériel du moulin « d'Escorche- » boutton », sis en la paroisse de Chevreuse, 1er décembre 1628 [folio 17]. — Acte d'association « à perte » et à gain au traficq et négoce qu'ilz font » conclu entre Jacques Regnault, marchand à Chevreuse, et Paul Regnault, marchand à Orléans, son frère, 2 décembre 1628 [f° 42]. — Testament de Mre M. Ponthus, prêtre habitué en la ville de Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église « Monsieur Sainct- » Denys du Mesnil-Sainct-Denys », 10 novembre 1628 [f° 76]. — Engagement signé par Nicolas Duval, maître couvreur demeurant à Chevreuse, lequel reconnaît « avoir entrepris de maistre Jehan de Saint-Aubin, » prestre et curé de Saint-Rémy, présent et ce ac- » ceptant, de bien et deument remettre le cocq sur la » croix, et la placer sur le clocher dudict Saint-Rémy, » faire le trou pour mettre un poison de boix, qui sor- » tira d'un pied ou environ hors œuvres, lequel sera » célé dans la massonerie, comme il estoit auparavant » et sera tenu ledict Duval de mettre la croix que » l'on luy baillera à mettre dans ledit poison et la » couvrir de plon bien et deuement, et rendre le tout » bien et deuement faict et parfaict », 8 septembre 1628 [f° 137]. — Entreprise par Martin Buisson, maître maçon à Saint-Rémy des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église « Monsieur Saint-Paul-des- « Aunaies » et aux bâtiments du prieuré, 17 août 1628 [f° 150].

E. 6580. (Liasse.) — 780 pièces, papier.

1627-1628. — Obligations grossoyées en 1627 et

1628, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. — André Prévost, marchand à Chevreuse, paiera à la première réquisition d'Étienne Beaussier, marchand à Saint-Benoît, ce qui reste dû sur une somme de 1.050 livres tournois pour vente de bois de chauffage, mars 1628 [pièce numérotée 150]. — Claude de Pontbréant, écuyer, sieur de Pivot, paroisse de Forges, s'engage à rembourser 32 livres tournois à « Marin Raimboust », novembre 1627 [p. n. 451].

E. 6581. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1629. — Baux passés en 1629, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-150. — Bail de pièces de terres fait par Anne Haultemps, veuve de Charles Le Roux, à Pierre Boucher, marchand à Chevreuse, 31 décembre 1629 [folio 2]. — Bail de la ferme du Petit-Arcy, sise en la paroisse de Bois-d'Arcy, fait par Pierre Auvery, marchand à Chevreuse, à Louis Chevallier, laboureur audit lieu; la ferme consiste en « maison, grange, estables, vol» lières et autres lieux logeables et manables, avec la » quantité de 75 à 80 arpents de terre ou environ tant » terres labourables, prés, bois que pâtures », 11 décembre 1629 [f° 15]. — Contrat aux termes duquel Olivier Cocherel, receveur du prieuré de Villepreux, déclare mettre en apprentissage pour une durée de deux ans chez Louis Masson, marchand tanneur à Chevreuse, son fils Simon Cocherel, 10 mai 1629 [f° 104]. — Bail par Jean Audiger, marchand à Chevreuse, à Claude Aynner (?) et à Rollin Robert, receveurs généraux du duché, d'une maison avec ses dépendances sise à Chevreuse, en la « rue Parisie », 2 janvier 1629 [f° 150].

E. 6582. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1629. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1629, et dont les minutes sont foliotées 1-173. — Titre nouvel passé par Mre Robert Huby, maître chirurgien, demeurant à Chevreuse, comme détenteur et propriétaire de la moitié d'une maison sise en « la rue Pari» sis », où « soulloit pendre pour enseigne les Trois » Roix », 15 mai 1629 [folio 58].— Prisée et estimation du matériel du moulin de St-Lambert, dépendant de l'abbaye de Port-Royal, 19 mars 1629 [f° 112].

E. 6583. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1629. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1629, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-153. — Vente de pièce de terre sise « à la Crois-Renard », faite par Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, à Jean de Frédy, avocat au Parlement, « seigneur de la Ver» rerie », 31 octobre 1629 [folio 1]. — « Pour traicter » par M^rs de la ville de Chevreuse aveq Adrian » d'Agneus pour solliciter, penser et médicamenter » les mallades de contagion pendant ung an à com» mencer au premier décembre mil six cens vingt » neuf ». Il est spécifié que la ville paiera « la taille à » laquelle ledit d'Agneus pourra estre cottizé » ; que pour ses peines et vacations, elle lui paiera 200 livres tournois ; que les malades qui en auront les moyens lui paieront les drogues qu'il leur fournira, mais que les pauvres n'auront pas à les payer ; qu'à ces conditions ledit « Dagneus » sera tenu « de bien et deument » visiter, solliciter et médicamenter lesdits mallades, » tant riches que pauvres, jusques à garison, et enter» rer les corps morts au lieu du cimetière des pauvres » [ou iceulx faire enterrer, et sera la ville tenue de » faire les fosses], nettoier les maisons qui se trouve» ront infectez de ladicte malladie ». Tant que celle-ci durera, il ne « pourra abandonner ladicte ville pour » aller aillieurs, pour quelque cause que ce soit; et » pendant ledict temps de malladie, sera logé aux » despens de ladicte ville, et ne luy sera loysible de » hanter ni frécanter en sa maison ny autrement [?] » lesdits habitans, pour quelque cause que ce soit, » synon pour enlever les mallades et les conduire ou » faire conduire en l'Hostel-Dieu des Champs ». Il préviendra les députés de la ville « de ceux qui seront » mallades, affin d'y donner l'ordre convenable ». Quand la maladie aura pris fin, il lui sera loisible « de » exercer la mesme fonction où il en sera requis, à la » charge toutetfois qu'en ce faisant il ne pourra han» ter ny frécanter en ladicte ville ny mesmes en sa » maison ». Traité conclu à ces conditions entre les habitants de Chevreuse, représentés par Jean Leroy et Pierre Auvery, d'une part, et le susdit « Adrian Da» gneus », qualifié « tixerrenen thoille », demeurant en cette ville, décembre 1629 [f° 17]. — Constitution par Mre Jean Laisné, conseiller du Roi, bailli et grand maître des Eaux et forêts des Senonches-en-Thymerais, d'un procureur à qui il donne pouvoir de recevoir en son nom de M. Du Tillet, greffier du Parle-

ment de Paris, une somme de 5.989 livres tournois, « restant ès-mains dudit sieur Du Tillet de la somme » de quinze mil livres consignée pour le prix de l'adju- » dication, faite en ladite Cour », de terres et seigneuries sises en la paroisse de Saint-Piat, près Chartres, 16 novembre 1629 [f° 44]. — Engagement pris par Mre Toussaint Langlois, prêtre, habitant précédemment à Fresne-les-Rungis, avec Mre Antoine-Hector Vincent, prêtre, curé de Saint-Christophe de Châteaufort, « de l'assister et faire la charge de vicayre en » ladite église de Chasteaufort et faire tout ce qu'il » apartiendra en ladite charge, ainsy qu'il est requis » et nécessaire, et faire en sorte que ledit sieur curé » n'en reçoipve aulcune plaincte, moyennant la somme » de cinquante livres tournois pour chascune année », payable par trimestre. S'il advenait que ledit Langlois « voullust aller demeurer en aultre lieu, faire le » pourra, en advertissant ledit sieur curé ung moys » auparavant ». Le curé sera tenu de « le nourir et » loger et blanchir ». 17 septembre 1629 [f° 100]. — Attestation par les marguilliers de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse « que de tous temps et » antiquitté [ils] ont congnoissance avoir veu deffunct » Vaactz de Marle, vivant escuier, sieur de Vaulgien, » avoir joy d'un banc, placé en ladicte église proche » et devant l'hostel de Nostre-Dame, où ses prédéces- » seurs auroient esté ensépulturez, et à lui permis » faire bastir ledit banc par le moien des biens faictz » par iceulx deffunctz, mesme par la deffuncte femme » dudict Vaast de Marle, qui a donné et légué rente » à ladicte église », etc., 12 aoust 1629 [f° 106]. — Entreprise par Jean Dufour, maître maçon à Chevreuse, des travaux à exécuter à une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, 1er juillet 1629 [f° 152].

E. 6584. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1628-1629. — Inventaires dressés en 1628 et en 1629 : — le 14 janvier 1628, après le décès de Jean Audiger, marchand à Chevreuse [pièce numérotée 1]; — le 26 juin, après le décès de Catherine Lemoyne, femme de Pierre Édeline, meunier au « moulin du pont de Beausse » [p. n. 9]; — le 5 septembre, après le décès de Jacques Audiger, sergent au bailliage [p. n. 16]; — consentement donné par « très haulte et très » illustre princesse Madame Marie de Rohan, espouze » de très hault et très illustre prince Monseigneur » Claude de Lorraine, duc de Chevreuse », présentement en son château de Dampierre, à un contrat passé par-devant Baudouin et Ménard, notaires au Châtelet de Paris, en mars 1628, entre le duc de Chevreuse, son mari, et « dame Louise d'Allonville, veufve de feu Mes- » sire Jehan Hurault de l'Hospital, chevallier, seigneur » de Gommerville et du Fay », 16 septembre 1628 [p. n. 12]; — autres inventaires dressés après le décès de R. Rousseau, femme de Louis Gohier, marchand à Chevreuse, 30 décembre 1628 [p. n. 15]; après le décès de Mre Jacques Vadureau, demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, 30 août 1629 [p. n. 17].

E. 6585. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1630. — Baux passés en 1630, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-196. — Bail d'une maison sise à Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert, fait à Michel Laborne, par Mre Henri Le Claire, prêtre, chapelain de l'abbaye de Port-Royal des Champs, 14 décembre 1630 [folio 10]. — Bail d'une maison « sise » proche Vallance », fait à M. Fauveau, demeurant à Dampierre, par Adam de Baillon, écuyer, sieur de Valence, 11 novembre 1630 [f° 18]. — Bail de récoltes dépendant de la cure fait à Marin Geuffroy par Mre Jacques Nadreau, curé de Dampierre, 9 février 1630 [f° 119]. — Bail de la terre et ferme de Rodon par Mre Mathieu Le Roy, chevalier, sieur de Rodon, y demeurant, « parroisse de Saint-Rémy », 23 mai 1630 [f° 140]. — Bail de terres sises au terroir du Mesnil-Saint-Denis par M. Robert Gobillon, « marchand apo- » ticquaire à Chevreuse », à Claude Grignon, « chef » d'office de penneterye et sommelleryе de Madame la » princesse de Conty », 18 février 1630 [f° 184].

E. 6586. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1630. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1630, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-136. — Marché conclu par Mre Louis Haultemps, procureur fiscal du duché, agissant au nom du duc de Chevreuse, avec Jean Dufour, maître maçon en cette ville, qui s'engage à « bien et deument faire et parfaire de son art de » masson une arche de neuf pieds de largeur d'engoul- » leure au petit pont du Pont-au-Bassin, par dessoubz » lequel passe l'eau qui fait mouldre le moullin bannal » dudit Chevreuse, et par dessus les eaux qui des- » cendent de l'estang et garenne dudit Chevreuse, au » lieu de deux petites arches qui y sont de présent,

» lesquelles sont enfonssées dans l'eau et empeschent » que l'eau ne peut passer librement », 16 juin 1630 [folio 5]. — Promesse et contrat de mariage entre Claude Laurain *alias* Lorin, receveur de la terre et seigneurie de Clairefontaine, d'une part, et Jeanne Haultemps, fille de François Haultemps, marchand à Ragonant, et de Barbe Symonneau, en présence de leurs parents et amis, notamment de « Révérend Père en » Dieu Messire Vallentin Bouttin, conseiller, aulmos- » nier du Roy, abbé commendataire de l'abaye Nostre- » Dame de Clairefontayne, Charles Bouttin, escuyer » de la reine de France, sieur de La Guettonnière », 16 juin 1630 [f° 12]. — Testament de Françoise de Laval, veuve de Laurent Blondeau, demeurant à Chevreuse, 19 avril 1630 [f° 31]. — Promesses et contrat de mariage entre Pierre David, marchand tanneur à Chevreuse, d'une part, et Geneviève Blondeau, servante d'Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, 28 avril 1630 [f° 47]. — Engagement pris par Jean-Baptiste La Mache ou Lamache, prêtre habitué en l'église de Chevreuse, de « servir et faire office de vic- » quaire pour le temps d'un an à commencer du jour » d'hui à Mre Anthoine Vincent, prêtre, curé de l'église » de Châteaufort ». Il sera tenu « de dire et celébrer » journellement la sainte messe, au nom et descharge » dudit sieur curé », et recevra 50 livres tournois par an. Il est convenu, de plus, que ledit Lamache se fera payer son assistance aux services et enterrements; « comme aussy ledit sieur curé a accordé qu'il se face » paier par mois ou autrement des enffens des habit- » tans et autres dudit Châteaufort, ausquels il mons- » trera à lire », et en outre, le curé promet de « bien » et deuement nourrir, coucher, lever, chauffer et luy » administrer tous alimens corporels ; et, en cas qu'il » arrivast fortune de malladye audit Le Mache de » quatre à cinq ou six jours, ledit sieur curé ne pourra » prétendre aucune diminution de ses gains », 14 février 1630 [f° 104]. — Marché conclu par « François » Thaumas, escuyer, sieur de la Thaumassière, gentil- » homme ordinaire de la chambre du Roy, lieutenant » de la vénerie et louveterie », présentement en sa maison de Choisel, avec deux manouvriers demeurant à La Ferté, qui devront « luy fouillier, tirer et livrer » toutte la pierre qui convient avoir pour faire et con- » struire de nouvel la closture de sa maison, au lieu » d'espines vives qui y sont », 20 janvier 1630 [f° 123]. — Acte aux termes duquel Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, et damoiselle Espérance Bellanger, sa femme, après avoir entendu lecture d'une quittance, portant la date du 13 décembre 1628, émanant de Mre Samuel de Cyrano, conseiller du Roi et « trésorier » des ofrandes, aulmosnes et dévotions de Sa Majesté », leur procureur, délivrée à « Messire François-Annibal » d'Estrée, mareschal de France, marquis de Cœuvre, » héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct Messire » Anthoine d'Estrée, son père », pour une somme de 2.850 livres tournois, déclarent ratifier la quittance dont il s'agit, et reconnaissent avoir reçu effectivement la somme indiquée de Mre Samuel de Cyrano, à qui ils en donnent décharge, 3 janvier 1630 [f° 136].

E. 6587. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1630. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1630, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-147. — Promesse de mariage entre Mre François Legoust, précepteur des enfants du sieur de Limours (?), et Louise Petit, fille de Jean Petit, en son vivant, marchand à Chevreuse, 25 novembre 1630 [folio 1]. — Transport d'une rente de 22 livres 15 sols tournois par damoiselle Catherine Dudère, femme de « Charles de » Maultairne, escuier, sieur du Chesne, parroisse des » Laix », au profit de Pasquier Le Marquant, marchand drapier à Chevreuse, décembre 1630 [f° 19]. — Attestation par Michel Mahou, Pierre Chevallier, Jean Thibault et Mathurin Binart que Mre Robert Huby, maître chirurgien juré en la ville de Chevreuse, « leur » a baillé et fourny plusieurs pensementz et médica- » menz pour les guarentir de la maladie contagieuse, » lesquels leur ont esté apportez tant par ledict Huby » que par Guillaume Chappelle, manouvrier, demeu- » rant à Chevreuse, de quoy ledict Huby, n'en a eu » aucuns paiemens et ne leur en demande aucune » chose », 3 novembre 1630 [f° 55]. — Réparation d'honneur accordée à la femme de Claude Domont, sergent royal à Chevreuse, par Girard F..., marchand, demeurant en la même ville, lequel désavoue « les parolles scandaleuses et injurieuses » dites par lui, la veille, à l'encontre de ladite femme, « mal à » propos et contre toute véritté », et déclare la reconnaître pour « femme de bien et d'honneur », 30 septembre 1630 [f° 84]. — Mémoire des travaux de maçonnerie à exécuter en la maison de Mre Denis Hérault, procureur du Roi ès-bailliage, prévôté et châtellenie royale de « Neufville aux Loges près d'Orléans », maison sise à Saint-Lambert près Chevreuse; marché conclu en conséquence, 9 septembre 1630 [f° 111]. — Constitution par Toussaint Thiersant, d'un procureur

à qui il donne pouvoir de résigner entre les mains du duc de Chevreuse son office « d'huissier audiencier » audit bailliage et duché », 30 août 1630 [f° 115]. — Consentement donné par haut et puissant seigneur M^re « Hercules de Rohan, duc de Montbazon, pair et » grand venneur de France, gouverneur et lieutenant » général pour le Roy à Paris et Isle-de-France, de- » meurant à Paris, rue de Bétizy, parroisse Saint Ger- » main de l'Auxerrois », à ce que son fils Mgr Louis de Rohan, prince de Guéménée, perçoive annuellement sur tous ses biens la somme de 8.000 livres tournois. « Faict et passé au chasteau de Dampierre », le 28 juillet 1630 [f° 128]. — Acte aux termes duquel Nicolas Duval, couvreur à Chevreuse, reconnaît avoir cédé à François Levasseur, marchand au même lieu, « toute » la couverture en thuilles de l'église des Essartz que » ledit Du Val aurait entreprins de bien et deuement » faire des marguilliers de ladite esglise, pour par icel- » lui Le Vasseur couvrir icelle au lieu dudict Du Val », 28 juillet 1630 [f° 130]. — Testament de Mre Jacques Nadreau, curé de Dampierre, « en son lict mallade », qui, entre autres volontés, exprime celle que son corps « soit mis en sépulture dans le cœur de l'église dudit » Dampierre, comme à luy appartient à cause de sa » qualité de curé », et nomme ses exécuteurs testamentaires Mre Claude de Frédy, curé de Senlisse, et Jean Marseille, sergent au bailliage de Chevreuse, 14 juillet 1630 [f° 141].

E. 6588. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1631. — Baux passés en 1631, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-165. — Contrat aux termes duquel Louis Guillois, marchand mercier aux Essarts, reconnaît « avoir baillé et mis en appren- » tissage pour le temps de deux ans entiers, à com- » mencer au jour de caresme prenant prochain, et » finissant à pareil jour, à Louis Berné, maître bou- » cher en la boucherie de Chevreuse, y demeurant », son fils Jean Guillois, auquel L. Berné a promis de « bien et deuement monstrer et enseigner ledict estat » de boucher et tout ce dont il se mesle et entremect, » sy tant son esprit le peult comprendre, le nourrir, » coucher, lever, chauffer, et luy administrer tous » allimentz corporels, sans l'entretenir d'aucuns ha- » bitz ny chaussures, ains sera tenu l'entretenir » d'iceux ledict Louis Guillois ». Prix convenu : 90 livres tournois, 20 décembre 1631 [folio 11]. — Bail d'une maison couverte de tuiles, sise au village de Saint-Lambert, « au carrefour dudict lieu », fait à Claude Berthault, laboureur, par noble homme Mre Denis Hérault, sieur du « Carrouge », procureur du Roi aux bailliage, prévôté et châtellenie royale de « Neufville aux Loges près Orléans », 27 décembre 1631 [f° 17]. — Bail d'apprentissage : Mre Louis Audiger, procureur au bailliage, met en apprentissage François Audiger chez Didier Son, marchand tailleur d'habits à Chevreuse, pour une durée de deux ans et moyennant la somme de 60 livres tournois, 14 décembre 1631 [f° 27]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, « près la porte Saincte- » Barbe », fait à Gaspard Foucault, marchand, par « Mre Noël Briffault, maistre escrivain des biblio- » thèques du Roy soubz la charge de Mre de Beau- » grand, escrivain et secrétaire du Roy, demeurant à » Paris, rue des Sept-Voyes, parroisse Sainct-Estienne » du Mont, estant de présent en ceste ville de Che- » vreuse », 18 octobre 1631 [f° 52]. — Bail de la ferme, terre et seigneurie « de Malascis », fait à Pierre Amaulry, laboureur à Solligny, paroisse des Molières, par Fr. René Hubault, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, seigneur et prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, 15 octobre 1631 [f° 55]. — Bail du moulin à eau de l'abbaye de Port-Royal fait à François Verny, meunier à Saint-Lambert, par Mre Henry Leclerc, prêtre, chapelain de l'abbaye, 15 septembre 1631 [f° 70]. — Bail du moulin à eau du lieu seigneurial de Mauvières fait à Simon Ramée, marchand boulanger à Sous-Forest, par Abel de Cyrano, 22 mai 1631 [f° 99]. — Bail d'animal fait à Jacques Gallerne par « Mre Jullien Betton » prêtre, curé de Maincourt, 27 janvier 1631 [f° 155]. — Bail de même nature fait à Guillemette Lemoyne par damoiselle Claude Esnault, femme de « Mre Jean de Gadde, escuyer, lieu- » tenant d'une compagnie au régiment des Gardes du » corps du Roy, demeurant à Paris, au logis où pend » pour enseigne la Garde de Dieu », 18 janvier 1631 [f° 160].

E. 6589. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1631. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1631, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-155. — Vente de meubles et habits faite à Pierre Boucher, marchand à Chevreuse, par Pierre Racine, marchand à Dampierre, 27 mai 1631 [folio 9]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Dampierre, « congrégés »

le dimanche 27 avril 1631, « au son de la cloche ». Après avoir « meurement considéré et délibéré sur ce » que Michel Loisel, le jour de dimanche trentiesme » mars, auroict faict publier au prosne de la messe » paroissialle qu'il vouloit sortir hors de laditte par- » roisse, et que, pour cest effet, la maison où il de- » meure estoit à louer, pourquoi il estoit nécessaire » d'adviser de le retraire et le cottizer à une somme » raisonnable, attendu que ladite maison ne seroit » ocupée, qui causeroit de l'augmentacion de taille sur » eux, à ce subject ont appellé icelluy Loisel, auquel » ilz ont faict entendre leur intention et avecq luy, » pour ce présent, faict le traicté et convention qui » ensuit. C'est assçavoir que lesdicts habittans ont » promis et promettent à icelluy Loisel que, lorsqu'il » sera cottisable aux rolles des tailles de laditte par- » roisse de Dampierre, il ne portera de toute taille » par chacun an que la somme de trente livres tour- » nois, ce qui a esté accordé et accepté par icelluy » Loisel, aux charges respectivement accordées que, » sy la taille estoit haulsée ou diminuée, icelluy Loisel » sera haulsé ou diminué proportionnellement [?] au » sol la livre seullement » [f° 54]. — « Mémoire de » la besongne qu'il convient faire pour acomoder le » pressouer assis au village de La Ferté, apartenant à » Monsieur de Gade » ; marché conclu en conséquence avec Jean Dodin, charpentier à Chevreuse, 26 avril 1631 [f° 58]. — Vente des dîmes de la cure, faite à Thomas Tellier, par Mre Jullien Betton, curé de Maincourt, 2 avril 1631 [f° 80]. — Titre nouvel passé par « Fabio Vanelly, escuier, Sr de Sainct-Léger et de » Beaumont, gentilhomme Lucquois », demeurant à Bièvres-le-Chastel, 1er avril 1631 [f° 81]. — Constitution par Mre Macé Marescot, prêtre du diocèse de Séez, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame des Layes, diocèse de Paris, d'un procureur à qui il donne pouvoir de résigner ladite cure en faveur de Mre Pierre Petel ou Postel, prêtre du diocèse de Coutances, habitué en la paroisse de Chevreuse, 13 mars 1631 [f° 96]. — Mémoire des meubles prêtés par Pierre Auvry, marchand à Chevreuse, à Catherine Dubois, veuve de Florent Delaval, « pour se servir, attendu qu'elle n'en » a aucuns », 10 février 1631 [f° 122].

E. 6590. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1631. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1631, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-126. — Testament de Madeleine Chériot, femme de Pasquier Langlois, demeurant à Chevreuse, 27 décembre 1631 [f° 17]. — Acte aux termes duquel Louis Gohier, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, d'une part, Thomas Tournay, Simon Gohier et Louis Chappelle, aussi marchands tanneurs en la même ville, « soy faisans et portans fortz du corps des autres » tanneurs dudict Chevreuse », d'autre part, désirant mettre fin aux procès et différends qu'ils avaient entre eux « pour raison du corps de l'estat de tanneur et de » l'office de preudhomme et controlle », déclarent s'en remettre à l'arbitrage de « Mre Jullien Boude », prieur-curé de Chevreuse, et d'Antoine Le Roy, avocat en Parlement à Paris ; « et, où lesditz juges arbittres ne » se pouroient accorder, ont esleu et choisy la per- » sonne de honorable homme Jean Le Roy, mar- » chand, demeurant à Chevreuse pour tiers », 2 décembre 1631 [f° 34]. — Promesse et contrat de mariage entre René Pellé, fils de François Pellé, marchand à Montfort-l'Amaury, et Marguerite Viart, fille de Pierre Viart, procureur au bailliage de Chevreuse, et de Nicolle Bignon, « en faveur duquel mariage » lesdits Viart et Bignon promettent « de bailler et paier » ausdictz futurs espoux, la veille de leurs espou- » zailles, la somme de quatre cens livres tournois, » avecq ung trousseau, rendre ladicte Margueritte ha- » billée honnestement et faire ung bancquet le jour » de leurs espouzailles, selon leur volonté et discré- » tion », 7 décembre 1631 [f° 41]. — Prisée du matériel du moulin de Germainville, paroisse de Saint-Lambert, 21 novembre 1631 [f° 46]. — Testament de Michelle « Ruffine, aagée de quatre-vingt ans », laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans le cimetière de Chevreuse, « où sont ses » premier et segond maris, » 24 octobre 1631 [f° 72]. — Transaction destinée à terminer un procès survenu entre Jean Plommet, sergent et garde des bois, eaux et forêts du duché de Chevreuse, d'une part, et Thibault Delisle, marchand, 17 août 1631 [f° 115].

E. 6591. (Liasse.) — 698 pièces, papier.

1629-1631. — Obligations grossoyées en 1629, 1630 et 1631, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. — Gilles de Couldrier, écuyer, « Sr de Guetté », demeurant à Cernay-La-Ville, et damoiselle Espérance Tournemyne, sa femme, se reconnaissent débiteurs de Mathurin de Marle, écuyer, sieur de Ragonant, août 1629 [pièce numérotée 121]. —

Pierre Besnard, laboureur « au Mouceau-Champrom- » mery », paroisse de Dampierre, paiera à Jean Leroy, Jacques Leroy et à Jacques Gohier, le jeune, marchands à Chevreuse, ainsi qu'à Jeanne Audiger, veuve de Toussaint Leroy, la somme de 1.750 livres, pour vente et livraison de 352 moutons, 14 août 1629 [p. n. 281]. — Jean Bottin, « sergent en la prévosté » du Boullay », se reconnaît débiteur de la somme de 24 livres tournois pour livraison de drap à lui faite par Pasquier Le Marquand, septembre 1630 [p. n. 368]. — Françoise Pattu, femme séparée quant aux biens d'avec Nicolas Vaultier, et Jacques Vaultier, laboureur à Trotigny, paroisse de Chevreuse, promettent de payer à Pierre Binet, marchand à Chevreuse, et à Michel Loisel, marchand à Dampierre, la somme de 100 livres tournois pour vente d'un cheval, 9 mars 1631 [p. n. 502].

E. 6592. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1630-1631. — Inventaires dressés en 1630 et en 1631 : — le 8 mars 1630, après le décès de Pierre Martin, hôtelier à Dampierre [pièce numérotée 2] ; — le 29 mai, après celui de Jean Dupont, hôtelier à Chevreuse [p. n. 4] ; — le 19 juillet, après celui de Mre « Nardereau », curé de Dampierre [p. n. 5] ; — le le 3 février 1631, après celui de Pierre Bellanger, maître boucher à Chevreuse [p. n. 12] ; — le 10 avril, après celui de dame Marguerite de Chanteclerc, veuve de Mre Thibault Desportes ; sont estimés : Un tapis « fasson de Turquie », 12 livres ; — dans la chapelle, « un tableau peinct en thoille, garny de son chassis » de bois blancq, auquel est painct la résurection de » Nostre-Seigneur », 5 livres ; — « huit pièces de » tapisserie à hault lisce à grands personnages », 10 » livres ; — quatre arquebuses, « deux à roues et deux » à mèches » et deux « halbaddes », 12 livres, etc. [p. n. 14] ; — le 15 juillet, après le décès de Jean Thiersant, conseiller du Roi, élu pour Sa Majesté en l'Élection particulière de Chevreuse, lieutenant général au bailliage et duché, à la requête de Mre Christophe de Valles, avocat au Parlement, lieutenant au bailliage et duché, comme tuteur de Christophe Thiersant, fils du défunt [p. n. 17] ; — le 27 novembre, après celui de Pierre Grosse ou Grosset, maître chirurgien à Chevreuse [p. n. 23] ; — le 29 décembre, après celui de Mre Étienne Ruelle, huissier, sergent à cheval au Châtelet [p. n. 27].

E. 6593. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1632. — Minutes des actes passés devant Ambroise pendant les mois de janvier-avril 1632. — Titre nouvel passé par Nicolas Auvery, marchand, comme propriétaire d'une maison sise à Chevreuse, près les halles, « où pend pour enseigne la Fontayne » Goutte d'Or », 10 janvier 1632 [pièce numérotée 14]. — Vente d'une coupe de bois faite par damoiselle « Anne de Meurcent », veuve de François de Mauterne, et par Jean de Mauterne, écuyer, sieur « de Ma- » lasize », à Léonard Herbellot [signature Harbelot], « picqueur au vol et garde des plaisirs du Roy de » Sainct-Germain, Versailles et Dourdan », 17 janvier 1632 [p. n. 28]. — Bail d'un « pressouer à faire » cildre » fait par Mre André Chevalier, greffier au bailliage de Chevreuse, se portant fort de Mre Marcel Auvery, procureur au même siège, à Michel Filleul, « marchand pothier en terre, demeurant à Herbouvil- » liers, paroisse de Choisel », 28 février 1632 [p. n. 98]. — Constitution d'une rente perpétuelle de 12 livres tournois, « rachettable de la somme de neuf » vingtz douze livres tournois », par Jean de La Roche, écuyer, sieur de Saint-Amand, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi, demeurant à la Villeneuve, paroisse de Maurepas, et par damoiselle Catherine de Baillon, sa femme, au profit de Pierre Auvery, marchand à Chevreuse, 15 mars 1632 [p. n. 113]. — Bail aux termes duquel Jean Brochart est mis en apprentissage, pour deux ans et moyennant 27 livres, chez Henri Simon, maréchal à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 30 mars 1632 [p. n. 128].

E. 6594. (Liasse.) — 382 pièces, papier.

1631-1632. — Obligations grossoyées en 1631 et en 1632, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. — Vivien Lemoyne, maître boucher à Chevreuse, se reconnaît débiteur d'une somme de 60 livres tournois, au profit de Julien Betton, curé de Maincourt, 8 février 1631 [pièce numérotée 167]. — Olivier Poulloin, marchand à Saint-Lambert, remboursera à Nicolas Brochard, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, une somme de 15 livres tournois, 17 février 1632 [p. n. 1].

E. 6595. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1632. — Inventaires dressés, du 14 janvier au

9 avril 1632, par « Nicolas Ambroise », tabellion juré audit Chevreuse : — le 22 janvier, après le décès de Jeanne Gohier, femme de Nicolas Hardouin, meunier au « moullin de la Mare, paroisse de Chevreuse » [pièce numérotée 2] : — le 11 février, après celui de René Prévost, demeurant à Chevreuse, « qui seroit » deceddé de la maladie contagieuse » [p. n. 3].

E. 6596. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 391 pièces, papier.

1592-1609. — Résidus de liasses composés d'actes reçus par le notaire Ambroise ou par ses commis, et rangés par ordre chronologique de 1592 à 1609.

E. 6597. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1610-1632. — Résidus de liasses composées d'actes reçus par les mêmes, et rangés par ordre chronologique de 1610 à 1632.

E. 6598. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1593-1632. — Notification par les officiers du bailliage de Chevreuse, Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché, 1593, François Matharel, bailli, 1596, Martin Symon ou Simon, 1608-1631, de contrats reçus par Nicolas Ambroise, tabellion, ou par ses commis, Louis Audiger, 1593, Marc Prunier, 1596, « Loïs » Ambroise, 1612, François Lemoyne, 1615, Louis Ambroise, 1627, Sébastien Dodin, 1628, Jean Marseille, 1631. — Actes passés par Jean Lebeau, laboureur à Trappes, Simon Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, Étienne Viellepeau, maréchal en la même ville, Pierre Clément, boulanger, Jacques Vauremoyre, Étienne Symonneau, Guillaume Angiboust, Louis Gohier, tanneur, Jean de Frédy, écuyer, sieur de la Verrerie et de Coubertin, etc.

E. 6599. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1632. — René Pellé. — Débris d'une liasse comprenant les baux reçus, en 1632, par René Pellé, tabellion ; pièces foliotées 53-56.

E. 6600. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1632. — Série des actes reçus, depuis le 15 mai 1632 jusqu'au 31 décembre suivant, par René Pellé, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-205. — Vente de pièces de terre faite par « Michel » Fillieu, marchand pothier en terre », demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, à damoiselle Marie Rebours, veuve de Joachim Marchant, en son vivant écuyer, sieur de La Barre, 27 décembre 1632 [folio 184]. — Testament de Claude Le Marquant, marchand à Chevreuse ; legs faits par lui à l'église de Chevreuse et aux « trois paroisses circonvoisines », 1er décembre 1632 [f° 177]. — Constatation par acte notarié que Claude Le Marquant, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Paul-des-Aunaies, a fait sommation au frère Antoine Midorge, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, prieur du lieu, de prendre possession de tous les meubles, ornements, clefs et autres objets qui « avoient » esté baillés audit Le Marquant par les prédécesseurs » dudit sieur prieur », 11 octobre 1632 [f° 120]. — Vente de maison et de terres faite à Jacques Le Roy, marchand à Chevreuse, par « Gillette Brunet, veufve » de deffunct Mre Nicolas Ambroise, vivant tabellion » juré au bailliage et duché de Chevreuse », et par Mre Pierre Ambroise, procureur au bailliage, Françoise Ambroise, veuve d'Antoine Haultemps, en son vivant sergent au duché, et Mre Louis Ambroise, aussi procureur, enfants du défunt ; « trentiesme et dernier décembre 1632 » [f° 104]. — Engagement pris par Jean Veau, « maistre escrivain à Chevreuse », de payer à Michel Lynet, marchand à Chevreuse, et au fils de celui-ci, une somme de 171 livres 12 sols 6 deniers tournois, pour demeurer quitte de tous les arrérages de rentes auxquels il pouvait être tenu, 29 août 1632 [f° 77]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas Aubert, « ayde de major d'un » régiment de mil hommes de pied entretenu au ser- » vice de Sa Majesté », fils de Nicolas Aubert, bourgeois de Chevreuse, et de Jeanne Gohier, d'une part, et Catherine Rigollet, veuve de Guillaume Manequin, 11 juillet 1632 [f° 46]. — Engagement pris par Guillaume Bataille, « compagnon tanneur » à Chevreuse, « de bien et deuement servir Nicolas Hautry », marchand tanneur en cette ville, pendant une année, pour le prix de 6 livres tournois par mois ; Nicolas Hautry devra, en outre, « le norrir et administrez tous alli- » mentz corporelz sans l'entretenir d'aucuns habitz », 1er juin 1632 [f° 15].

E. 6601. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1632. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1632 et reçues par René Pellé.

E. 6602. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1632. — Inventaires dressés, du 25 juin 1632 au 30 octobre suivant, par « René Pellé, tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse » : — le 25 juin, après le décès de Louis Charpentier, demeurant à Sous-Forêt [pièce numérotée 1] ; — le 17 septembre, après celui de Michel Filleul, demeurant à Herbouvilliers [p. n. 3] ; — le 30 octobre, après celui « des deffuncts » sieur et damoiselle de Gadde » [p. n. 4].

E. 6603. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1633. — Résidus de liasses se rapportant à l'année 1633.

E. 6604. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1634. — Baux passés pendant les six premiers mois de l'année 1634, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-87. — Bail du moulin à eau du lieu seigneurial des Bouillons, fait par Marguerite de Fortia, veuve de Jean Arnault, écuyer, sieur dudit lieu, à Richard Byart, meunier, 13 janvier 1634 [folio 4]. — Bail d'une maison avec ses dépendances sise à « Vault-Murier », fait à un habitant de la paroisse de Saint-Lambert par Mre Henry Le Clercq, prêtre, chapelain « de l'ensien monasterre de Poroyal, stipul- » lant pour les dames et religieuses dudit Poroyal » transféréez au faubour Saint-Jacques-lez-Paris », 8 janvier 1634 [f° 11]. — Bail par Gillette Brunet, veuve de Nicolas Ambroise, à Adrien Dagneus, « tixier » en thoilles », demeurant à Chevreuse, d'un jardin situé « au Pont-au-Bassin, lieudict Les Escorcheries », 4 avril 1634 [f° 50]. — Bail des revenus de la terre et seigneurie de Vaugien, fait par le seigneur du lieu à Claude Martin, précédemment receveur de la terre et seigneurie de Versailles, 30 avril 1634 [f° 59]. — Bail de terres fait par Adam de Baillon, « cieur de Val- » lanse », 1634 [f° 81].

E. 6605. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1634. — Débris d'une liasse comprenant les actes divers passés pendant le premier semestre de l'année 1634 ; pièces foliotées 21-33.

E. 6606. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1634. — Série des actes divers, reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1634, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-204. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, parmi lesquels « Pierre Cottret, » procureur syndicq de ladicte paroisse », à l'effet de constituer un procureur devant les représenter devant le président de l'Élection de Paris, 16 juillet 1634 [folio 9]. — Constatation que le dimanche 16 juillet 1634, à sept heures du matin, le tabellion de Chevreuse s'est transporté en la paroisse de Dampierre, sur la requête du curé de ce lieu, « Messire François Groust », et que là, en présence de « Jehan de Mange », capitaine du château de Dampierre, des marguilliers et de plusieurs habitants, « représentans la plus grande et sainne » partie d'iceux », il a sommé Mre Robert Mesnager, prêtre, de « déclarer en quelle qualité il entend s'in- » troduire et voulloir s'ingérer de faire les fonctions » curialles en ladicte parroisse ». Celui-ci ayant répondu qu'il était « envoyé de la part de Monseigneur » l'Archevesque de Paris pour déservir ladicte église » pendant six mois », il a été répliqué par les habitants « qu'ils remercient mondit seigneur de Paris, attendu » qu'il n'y a onques eu aucuns vicaires qui ayent dé- » servy ladite église, ains toutes fonctions comme » d'administrer les sainctz sacremens et tout ce qui est » nécessaire ont esté faictes par les curés, desquels ils » ont receu toutes sortes de contentement, et signam- » ment dudict Grous^t, leur curé et pasteur depuis » quatre ou cinq ans qu'il est en possession, contre » lequel ils n'ont subject de plaincte, ains le tiennent » pour homme lequel officie et faict le service divin » honnestement comme il appartient » [f° 27]. — Promesse et contrat de mariage entre Jean Thiersant, marchand tanneur à Chevreuse, fils de Jean Thiersant et de Marie Rozay, d'une part, et Marie Auvery, fille de Nicolas Auvery, marchand en la même ville, et de Marie Haultemps ; parmi les parents figure Charles Thiersant, bailli de Rochefort, 5 août 1634 [f° 40]. — Déclaration faite par les « manans et habittans de la » parroisse de Saint-Forget », devant Robert Prud-homme, commis de René Pellé, au sujet des « pour- » suites à eulx faictes à la requête de Mre Nicollas » Aubry, prêtre, curé de ladicte parroisse de Sainct- » Forget, imposé ès roolles de leurs tailles de la pré- » sente année par les asséeurs et collecteurs de ladicte » parroisse à la somme de 6 livres tournois à raison

» qu'il est fermier de quelques hérittages apartenant » à ladicte église et desquels il a bail pour dix livres » tournois », et aussi à la requête de Jean Chastellier, bourgeois de Paris, également porté au rôle de la taxe pour la somme de 30 livres. Les habitants de Saint-Forget « désadvouent lesdictz collecteurs », qui, d'autre part, se sont « diminués et leurs parans et » amis », et ont commis « plusieurs aultres malversa- » tions », ainsi que « les asséeurs », dans l'assiette de la taxe, ce qui sera prouvé « en temps et lieu », 10 août 1634 [f° 48]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, réunis à l'issue de la messe paroissiale célébrée en l'église Saint-Martin, au son de la cloche, « selon la coustume », lesquels constituent un procureur, à qui ils donnent mission de faire décharger la Maladrerie et l'Hôtel-Dieu de Chevreuse des sommes auxquelles elles avaient été taxées par le Roi, 1er octobre 1634 [f° 90]. — Élection faicte au même moment de la personne de François Haultemps, marchand bourgeois de Chevreuse, en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu et Maladrerie, Jacques Le Roy ayant requis René Pellé de « prendre les voix » des habittans, affin qu'en son lieu il soit nommé et » commis ung aultre administrateur, sa charge estant » finie ce jour d'huy ». Le bailli de Chevreuse, M. Simon, « pour ce appellé », ordonne que l'élection sortira son effet, et que « ledit Haultemps fera la fonction » suivant et au désir de l'entienne coustume » [f° 91]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse à leur procureur syndic pour comparoir en leur nom devant le lieutenant de l'Élection particulière de Chevreuse, et « là dire et déclarer que les dits habittans » ont persévéré et persévèrent » dans le désaveu de l'assiette de la taille, 22 octobre 1634 [f° 117]. — Permutation de bénéfices conclue entre Mre Claude de Frédy, curé de Senlisse, et Nicolas Lhuval, curé de la paroisse de « Sainct-Germain de Hatonville, diosesse » de Chartres », 10 novembre 1634 [f° 122]. — Autorisation donnée par les habitants de Chevreuse à leur procureur syndic, François Ferré, de constituer tel procureur que bon lui semblera, « pour compareoir à » l'asignation quy a esté donné ausditz habitans par- » devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes », 26 novembre 1634 [f° 158]. — Vente faite à Michel Lemoine, marchand, par Mre Michel Pinel, curé de Cernay-la-Ville, de « touttes et une chacune les dîmes, tant » grosses que menues, à la réserve de celle des » aneaulx et toisons de layne, qui peuvent compecter » et apartenir audit sieur Pinel, à cause de sadicte » cure », 22 décembre 1634 [f° 181]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse aux marguilliers de la paroisse, à l'effet d'obtenir la décharge ou la diminution de la somme à laquelle l'église de Chevreuse avait été taxée par le Roi pour son revenu temporel, 1er octobre 1634 [f° 197].

E. 6607. (Liasse.) — 264 pièces, papier.

1634. — Obligations grossoyées en 1634. — Jean Simon, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, paiera à Raimond Huard, marchand à La Barre, paroisse de Senlisse, la somme de 69 livres, pour prix d'un cheval, 15 janvier 1634 [pièce numérotée 13]. — Henriette Boiseau, veuve d'Alphonse Boudier, demeurant à Saint-Forget, promet de rembourser la somme de 12 livres qui lui avait été prêtée par Pierre Buisson, marchand à Chevreuse, et de lui livrer en outre « demy » cent de foing bon, loial et marchand », 11 avril [p. n. 83].

E. 6608. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1634. — Inventaires dressés en 1634 : — le 24 janvier, après le décès de Perrette Journé, femme de Jean « Marceille », sergent au bailliage et duché de Chevreuse, demeurant à Dampierre [pièce numérotée 27]; — le 12 octobre, après le décès de François Besset, en son vivant écuyer, « sieur de Millon et de la chappelle » de Millon, intendant de la Maison de Monseigneur le » duc de Chevreuze, cappitaine et gruyer dudit lieu », à la requête de damoiselle Marie Simon, sa veuve, tutrice et ayant la garde noble des enfants d'elle et du défunt [p. n. 15].

E. 6609. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1635. — Baux passés pendant les six premiers mois de l'année 1635, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-75. — Disposition de ces Répertoires : « ANNE de Trappu, veufve Claude Le Mar- » quant a baillé à Jehan Le Clerc, Folio XVII. — AU- » GUSTIN Tescier a baillé à Henry Simon, Folio XXXVII. » — ANTHOINE Morisse a baillé à Pasquier Langlois, » Folio XLVII. — ANTHOINE Thomas a baillé à Jehan » Fremeau, Folio LXIX. — .... THIBAULT » Delisle a baillé à Jacques Bernard, Folio XXXII. — » THOMAS Corbeil a baillé à Nicolas Hanot, Folio » XLII. »

E. 6610. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1635. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1635, et dont les minutes sont foliotées 2-185. — Constitution par Nicolas Auvery, marchand et bourgeois de Chevreuse, d'une rente viagère de 150 livres tournois, au profit de son fils Louis Auvery, « estudiant en théologie en l'Université » de Paris, pour luy donner moyen de parvenir aux » sacrés ordres de prestrise », 28 février 1635 [folio 51]. — Testament de Jean Poirée alias Porée, curé de Saint-Lambert, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être « inhumé en l'église dudict Sainct-Lambert, » devant le maistre hostel », 17 avril 1635 [f° 103].

E. 6611. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1635. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1635, et dont les minutes sont foliotées 2-189. — Constitution de procureur par Antoine Thomas, sergent royal au grenier à sel de Montfort-l'Amaury, à l'effet de résigner ledit office au profit de Jean Thiersant, demeurant à Chevreuse, 19 juillet 1635 [folio 28]. — Sommation faite par Jean Aubert, l'un des marguilliers, au curé et aux habitants de Chevreuse, réunis en assemblée, d'avoir à donner leur consentement à l'exécution d'un jugement de l'Official de Paris tendant à ce que Jacques Aubert, fils du demandeur, sous-diacre, « soit receu en l'office » et exercice de cler en l'église de Chevreuse, qu'il » offre faire sans aucuns gaiges ny sallaire sinon que » les droitz estraordinaires que l'on y reçoit, comme » aux mariages et baptistaires, offrant bailler caul- » tion », afin de remplacer Mre Mathieu Marny, prêtre, remplissant actuellement cet office « sans avoir esté » advisé par les habitans ny baillé caultion, joinct » qu'il néglige ladicte charge, laissant trainner et » dissiper les ornement ès hostels quand il est à pré- » parer, et les livres sur les pupittres, et lontemps » après les festes passées, les aubes et ornement, cal- » lisses qu'il baille indifféremment à tous venans, » etc., 9 septembre 1635 [f° 40]. — Acte aux termes duquel il est convenu ce qui suit : Mre Noël Berthault, curé du Mesnil-Saint-Denis, et Mre Jean Porée, curé de Saint-Lambert, se constituent « pleige et caultions » pour Mre Mathieu Marny, aussy prestre abittué en » l'église de Chevreuse », de manière à ce que les marguilliers de Saint-Martin-de-Chevreuse n'aient aucunes inquiétudes au sujet des « ornemens, cal- » lisses, croix et autre argenterye qui ont esté mis cy- » devant ès mains dudict Marny », et que l'église n'en reçoive « aulcune perte et dommage » ; Mathieu Marny promet, d'autre part, de « sy bien et fidellement » s'acquitter de sa charge que les susdits n'en recep- » vront aulcuns reproche, perte ni domage », 14 septembre 1635 [f° 47]. — Procès-verbal dressé à l'effet de constater l'état des fontaines du château de Dampierre, après « visitation faicte par M^res^ fontenyers et » gens à ce congnoissans », 18 août 1635 [f° 58]. — Pouvoirs donnés aux sieurs Gohier et Bignon, marchands tanneurs, par Thomas de Tournay, Louis Gohier, Claire Hardy, Louis Chappelle, Charles Le Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Toussaint Thiersant, Jean Thiersant, Jacques Thiersant, Martin de Trappu, Thibault Delisle, Jacques de Laval, le jeune, P. Masson se portant fort de la veuve Louis Masson, sa mère, « tous marchans taneurs demeurans à Che- » vreuse » ; les deux procureurs ainsi constitués devront se transporter à Paris et faire le nécessaire pour protester contre « les impôtz eslevés que l'on » veult faire sur leurs estatz et marchandize », 21 octobre 1635 [f° 97]. — Marché pour le pavage de l'abreuvoir de Pré-de-Celle, « Predcelles », 26 août 1635 ; — quittance d'une somme de 180 livres tournois donnée à Mre René de Chantecler, chevalier, conseiller du Roi, président au Parlement de Metz, et à Pierre de Chantecler, son frère, seigneurs de Bévilliers, par trois manouvriers demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel, « pour avoir par eux faict et » creusé ung abreuvoir au lieu de Predcelles, servant » de comodité tant à leurs fermiers qu'aultres parti- » culiers du lieu, servant à abreuver leurs chevaulx » et bestiaux en la nécessité, suivant la convention » verballe faicte avecq lesdicts sieurs, à raison de » trente solz toise cube, s'y en estant trouvé six-vingtz » toises », 16 septembre 1635 [f°s 118 et 119]. — Déclaration signée par un certain nombre d'habitants de Chevreuse, « faisans et représentans la plus grande et » sainne partie d'iceux », lesquels attestent « les biens- » faicts et offices » que « Mre Jacques Aubert, soubz- » diacre, a faictz et renduz tant auparavant sa qua- » lité que depuis qu'il y a esté receu par le supérieur » en ceste charge en l'église dudict Chevreuse, comme » il est notoire à ung chacun » ; en conséquence, ils sont d'avis et désirent qu'il soit « introduict en la » charge de clerc de l'église dudict Chevreuse, le recon- » gnoissant par ses vie et meurs de ce capable, joinct » qu'il est natif du lieu », 3 septembre 1635 [f° 183].

E. 6612. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1635. — Inventaires dressés en 1635 : — le 27 avril, après le décès de Michelle Leroy, veuve d'Urbain Manequin [pièce numérotée 2] ; — le .. août, après celui de Jacques Bongrand, teinturier à Chevreuse [p. n. 5] ; — le 20 décembre, après celui de Simonne Grimoust, femme de Jean de La Roche [p. n. 8].

E. 6613. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1636. — Baux passés pendant le premier semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-51.

E. 6614. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1636. — Baux passés pendant le deuxième semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-74.

E. 6615. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1636. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-176. — Échange de pièces de terre conclu entre damoiselle Charlotte Du Creulx, d'une part, Mre Jean de Saint-Aubin, curé de la paroisse, Mre Pierre Busnel ou Busnet, vicaire, les marguilliers et les habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, d'autre part, 3 janvier 1636 [folio 16]. — Testament de Claude Bérée, femme de Jean Plomet, sergent traversier garde des bois, eaux et forêts du duché, âgée de 58 ans, « gisante au lit », février 1636 [fo 33]. — Testament du susdit Jean Plomet, 28 février 1636 [fo 34]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse aux asséeurs et collecteurs des tailles « de mettre et cottiser audictes tailles, la » présente année Mre Christophe de Valles, lieutenant » général au bailliage de Chevreuse et prévost de La » Brosse, nonnostans la prétandue exemption qu'il a » faict signiffié [aux] asseyeurs et habitans », et d'imposer également le nouveau meunier du moulin de « La Mare », février 1636 [fo 47]. — Promesse et contrat de mariage entre François de Cardolle, peintre, demeurant à Chevreuse, d'une part, et Catherine Letourneur, habitant au même lieu. Parmi les parents et amis figurent, du côté du futur, « Pierre Pouche, chi» rurgien, François Nautré, peintre, Pierre Segris, » joyeur d'instrument, J. Bary, joyeur d'instrument, » Claude Vallée, chirurgien », du côté de la future, sa sœur Marie Letourneur, « femme de Jehan Petit, opé» rateur du Roy », 7 avril 1636 [fo 91]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, réunis à la diligence de Jacques Simonneau, leur procureur syndic annuel, « suivant la publication ce jourd'huy faicte à » la grande messe de ladicte parroisse », 31 mars 1636 [fo 125]. — Transaction conclue entre Antoine R....., « tissuttier rubennier », demeurant à Chevreuse, et Pierre D......, marchand en la même ville, pour mettre fin à un procès porté devant le bailli de Chevreuse à raison des faits suivants. Antoine R......, avait, « quatre ou cinq mois sont ou environ », recherché en mariage Marie B ....., alors au service de Pierre D....., et depuis l'avait épousée, « du con» sentement de ses parens et amis...... en face de » nostre mère saincte église, en conséquence duquel » [mariage] ils R...... et B...... ont esté à con» verser ensemble suyvant et au désir du commende» ment de Dieu et de nostre dicte mère saincte église, » ne sçachant que ledict D...... eust abusé de ladicte » B......, sa servante domestique, jusques à avoir eu » sa compagnie charnelle, mesmes demeurée enceinte » de son faict, et dont elle seroit accouchée dimanche » dernier, premier de ce moys, de quoi il se seroit » plaint à Monsieur le bailli de Chevreuse ou son » lieutenant ». Celui-ci avait ordonné par sentence que l'enfant « seroit baptisé au nom dudict D...... » pour ce qui est du cognon, et qu'il seroit déposé et » mis en la protection dudict D...... », 4 juin 1636 [fo 127]. — Traité intervenu entre Henry Marquet, chirurgien, demeurant à Chevreuse, et les habitants de cette paroisse représentés par Mre Julien Boudet, curé, Christophe de Valles, Pierre Ambroise, Jean Leroy, Jean Aubert, Jacques de Laval, Sébastien Dodin, Richard Basin, Pasquier Lemarquant, André Chevallier, Simon Hardy, Charles Veau, Jacques Vauremoire, Louis Ambroise, Étienne Simonneau, Louis Chappelle, François Ferré, Michel Loysel, Léonard ou Bernard Herbellot, Vincent de Tournay, Simon Gohier, Marin Bignon, Claude Hardy, Edme Du Cloud, « faisans la plus grande et sayne partie desdits » habitans ». Henry Marquet promet « de bien, fidel» lement et diligemment voir, visiter les personnes » qui seront frapées et soubçonnées d'estre attainctes » du mal de peste et contagion dans l'estandue de » ladicte parroisse, faire raport de leurs noms, aages

» et l'endroit du corps où ledict mal parroistra à » Mre Vincent de Tournay, maistre chirurgien demourant audict Chevreuze, auquel lesdits habitans se » sont confiés de préparer les remeddes et donner » l'ordre du pensement et traictement desdicts mal- » lades selon les occurances dudict raport et les dis- » tribuer ausdicts mallades pour iceux penser, médi- » camenter, appliquer les remeddes et iceux faire » prendre ausdits mallades, curer et nettoyer leurs » playes...... jusques à entière et parfaicte garison » d'un chacun et qu'il plaira à Dieu retirer son fléau » de dessus ladicte parroisse ». En retour les habitants de Chevreuse s'engagent à le « norrir, ou [lui » donner] pour sa nourriture seize solz par jour », à le loger et « iceluy mainctenir contre et envers tous au » faict desdicts pensemens et administration desdicts » remeddes, et, oultre ce, luy faire donner par Marin » Bignon, marchand tanneur, demeurant audict Che- » vreuse, à présent administrateur de l'Hôtel-Dieu » dudict Chevreuse, en fin et ladicte malladie cessée, » la somme de cens livres tournois en argent et un » habit complet de pourpoint, hault [et] bas de chausse, » houpelan[de] ou manteau, chapeau, soulliers de la » condition que la quallité dudict Marquet le mérite et » que par son bon soin, expériance et dilligence il se » sera rendu cappable de cette honneste reconnois- » sance ». Enfin pour lui donner « plus de subjet de » mieux s'employer ausdits pensemens et cures », ils lui promettent, « après ladicte malladie cessée », de le faire jouir « de la maistrise de chirurgie audict » Chevreuse, avecq pouvoir de tenir boutique ouverte » et jouir des privilèges de ladicte maistrise ». 10 mai 1636. Attestation délivrée, à la date du 4 juillet suivant, par les habitants dénommés ci-dessus que ledit Marquet a satisfait à ses engagements [f° 138]. — Constitution de procureur par Jacques Thiersant, huissier audiencier en l'Élection particulière de Chevreuse, à l'effet de résigner son office au profit de Jean Thiersant, son fils, 9 juin 1636 [f° 141].

E. 6616. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1636. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-143. — Constitution de procureur par les habitants de Chevreuse, à l'effet de s'opposer aux prétentions de Louis Marie, « se qualifiant fermier du huictiesme de Chevreuse », et d'empêcher « l'entreprise que ledict Marie s'efforce » faire sur eux, ce que jamais ses prédécesseurs fer- » miers n'ont faict ny osé entreprendre », 4 juillet 1636 [folio 3]. — Promesse et contrat de mariage entre Gilles Chappelle, maître boucher en la boucherie de Chevreuse, et Marie Thomas, fille d'Antoine Thomas, en son vivant sergent royal au grenier à sel de Montfort-l'Amaury, 13 juillet 1636 [f° 7]. — Constitution de procureurs par les habitants de Chevreuse, à l'effet de contracter un emprunt s'élevant « jusques à la » somme de deux mil livres et plus », et de faire tout le nécessaire « pour parvenir au payement qu'il con- » vient faire pour la levée de vingt-cinq hommes » armez que Sa Majesté a ordonné estre levez en la » ville dudict Chevreuse », 14 août 1636 [f° 25]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Choisel, au sujet des mesures à prendre « affin de contenter » Sa Majesté au désir de la commission à eux envoyée, » tendant à la levée d'ung cheval bien seellé et équippé, » propre à monter soldats et servir en son armée ». S'étant adressés à Mre Pierre Loriot, leur curé, auquel ils ont « faict entendre leur nécessité », ils le prient de leur prêter la somme de 300 livres, ce à quoi il consent, 24 août 1636 [f° 37]. — Contrat de mariage entre Robert Gobillon et Louise Thiersant, octobre 1636 [f° 71]. — Donation faite à l'église de « Monsieur » Saint-Brisse » de Cernay-la-Ville, « acceptante par » Mre Michel Pinel, prestre et curé de ladite église et » Jean Gaunier et Gervais Toustain, marguilliers », par noble damoiselle Margueritte de Fortia, veuve de Jean « Darnault », en son vivant sieur des Bouillons, gouverneur de la ville et du pont de Poissy, « cappit- » taine de cinquante chevaux-légers, premier cappi- » taine entretenu au régiment de l'Isle-de-France et » commissaire ordinaire de l'artillerie, le tout pour » le servisse du Roy ». En retour de cette donation, qui consiste en maison et héritages, le curé et la fabrique s'engagent à célébrer ou faire célébrer, outre les obits et services indiqués « pour le repos des âmes » des fondateurs, parens et amis trépassés », un salut solennel les dimanches et jours de fêtes ci-après énumérés : « Le jour et feste de la Nativité Nostre-Sei- » gneur, le jour Sainct-Jean, apostre et esvangéliste, » le jour de la Sirconsision de Nostre-Seigneur, le » jour de l'Épiphanie de Nostre-Seigneur, que l'on » appelle la feste des Roys, la feste de la Purificacion » de l'heureuse Vierge, l'Annonsiation de la Vierge, » le jour de la Résurection de Nostre-Seigneur, ap- » pellée les Grand Pasque, le lendemain de Pasque, le » jour de l'Asension de Nostre-Seigneur, la feste de la » Pentecoste, la feste de la Très-Saincte-Trinité, la

» feste du Sainct-Sacrement de l'haustel, appellé » Feste de Dieu, la feste Sainct-Jehan-Baptiste, la » feste Sainct-Pierre et Sainct-Paul, la feste de la » Dédicasse dudict Cernay, la feste de l'Asomption de » la Vierge, la feste de la Nativité de la Vierge, la feste » de tous les sainctz et sainctes de Paradis, le jour » Sainct-Brisse, patron dudict lieu, la feste de la » Conception Nostre-Dame » ; 9 décembre 1636 [f° 114]. — Foi et hommage rendus au duc de Chevreuse par « Jehan Gressier », avocat au Parlement de Paris, à « cause des fief, terre et seigneurie de » la Maison-Forte », sis en la paroisse de Choisel, 12 septembre 1636 [f° 135]. — Vente d'une pièce de pré faite par Robert Nepveu, contrôleur ordinaire de la maison du duc de Chevreuse, à Louis Haultemps, procureur fiscal au duché, 22 octobre 1636 [f° 142].

E. 6617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 273 pièces, papier.

1635-1636. — Obligations grossoyées en 1635 et en 1636, avec addition d'actes divers s'y rapportant.

E. 6618. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1637. — Baux passés pendant le premier semestre de l'année 1637, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-70.

E. 6619. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1637. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1637, et dont les minutes sont foliotées 1-196. — Testament de Nicolas « Foucquet », logé au « Lion d'Or, situé au marché à bled de Che» vreuse », mars 1637 [folio 50]. — Acte relatif au moulin de Mauvières, appartenant à « Anthoine Arba» lestrier, escuier, sieur de l'Arbaleste, Mauvières et » de Bergerac », 2 avril 1637 [f° 74]. — Déclaration faite par Mre Étienne Simonneau, procureur au bailliage, et par plusieurs habitants de Chevreuse, au sujet de l'exercice du « huictiesme » en la ville et Élection de Chevreuse par les fermiers de ce droit, 20 avril 1637 [f° 106]. — Attestation par plusieurs habitants que « lundy dernier, estans dans la Rue » Neufve dudict Chevreuse, ilz ont veu un nommé » Ruelle, huissier à cheval, au Chastellet de Paris, qui » portoit un paquet cachetté, lequel paquet auroit » signiffié, à la requête des marguilliers et sindic de » de ladicte ville, à Pierre Masson, Henry Chevallier, » Pierre Tellier et Nicolas Aubert, leur déclarant que » c'estoit le roolle de l'empruncts que Sa Majesté » veust et entand estre cuilly en ladicte ville de Che» vreuse, comme estant esleuz pour ce faire par les» dicts marguilliers et sindic, ladicte signifficacion » faicte sur les six à sept heures du soir » ; et que le lendemain, mardi, « lesdictz Aubert, Masson, Tellier » et Chevallier ont faict signifier ausditz marguilliers » et sindic qu'ils étoient près d'axcepter ladicte charge » et faire la cuilte des deniers dudict empruncts estans » asistez desdits marguilliers et sindic ». Sans date, mais probablement des mois d'avril-mai 1637 [f° 131]. — Pouvoirs donnés par Claude Chevalier, voyer au bailliage de Chevreuse, pour résigner ladite charge au profit de Jean Thiersant, marchand tanneur à Chevreuse, 27 février 1637 [f° 152]. — « Mémoyre des ré» parations et couvertures, thuille et ardoise, qu'il con» vient faire en l'église et cloché de la parroisse de » Dampierre » ; la dépense est évaluée à 160 livres ; marché conclu à cet effet, 21 juin 1637 [f° 172]. — Déclaration faite par les habitants de Chevreuse, pour dresser la liste des personnes qui, n'habitant plus cette ville depuis un an et jour, ne doivent pas être « com» prins dedans la cotte de l'empruntz » fait par le Roi, 29 avril 1637 [f° 186]. — Acte d'assemblée des habitants de la ville et paroisse de Chevreuse en « la » chambre de ville et hoditoire dudict Chevreuse », réunis à « la diligence du procureur syndic de ladicte » ville », après la grand-messe, « et au son de la » cloche », pour délibérer sur le fait de « l'emprunct » ordonné estre levé sur lesdicts habitans ». On émet l'avis que le marguillier établisse l'assiette de la levée avec le procureur syndic qui sera élu au lieu et place de Jacques Simonneau le Jeune; élection du procureur syndic, 26 avril 1637 [f° 187]. — Acte d'assemblée des mêmes, à la requête de Pierre Masson, Pierre Tellier, Henry Chevalier et Nicolas Aubert, « au nom » et comme estans esleus pour cuillir l'empruncts » que Sa Majesté désire estre levé en la ville de Che» vreuse ». Sont indiqués comme étant procureur syndic Michel Loisel, et marguillier, Pasquier Le Marquand. Jean Le Roy « est d'avis que les quatre col» lecteurs fasse l'asiette de l'emprunt et que les mar» guilliers et syndic y asist, sy bon leur semble » ; les habitants partagent son sentiment, 7 juin 1637 [f° 188]. — Autre assemblée des mêmes, 6 juin 1637 [f° 189]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas de La Barre, conseiller du Roi, receveur général et payeur

des rentes assignées sur le Clergé de France, d'une part, et dame Marie Turpin, veuve d'Antoine Lévesque, avocat au Parlement, 4 février 1637 [f° 191]. — Promesse et contrat de mariage entre Mre Marcel Auvery, procureur au bailliage et duché, fils de Marin Auvery, huissier à cheval au Châtelet, et de Jeanne Huger, d'une part, et Hélène de Tournay, fille de Vincent de Tournay, maître chirurgien à Chevreuse, et de Marie Le Roy, d'autre part, 22 janvier 1637 [f° 192]. — Quittance d'une somme de 700 livres donnée par L. Prévost, maître fondeur, demeurant à Paris, rue de la Ferronnerie, pour vente et délivrance par lui à Marin Bignon, marchand tanneur à Chevreuse, « d'un lieutrin pour servir à l'esglise et fa» bricque Monsieur Sainct-Martin dudict Chevreuse », 10 mars 1637 [f° 193]. — Constitution par « la plus » grande et saine partie » des habitants de Chevreuse, d'un procureur, « Mre Adam Rousseau, advocat au » privé conseil du Roy », pour s'opposer à l'entérinement d'une requête présentée par treize habitants de la ville « soubz le nom de la communauté desdictz » habitans », relativement aux taxes assises par Michel Loisel, procureur syndic de la ville, Marin Auvery et Pasquier Le Marquant, marguilliers de la fabrique, en vertu du « roolle par eux faict des vingt » mil livres désirez par Sa Majesté estre assis sur » ledict Chevreuze ». Ils désavouent ce qui a été fait par les treize, et supplient le Roi et son conseil de « diminuer icelle somme, estant impossible d'y pou» voir satisfaire par lesdictz habitans à cause de leurs » misères et pauvretez, tant au subject des gens de » guerre, chevaux qu'ils ont esté contrainctz fournir » tant à Sainct-Denis que à Sainct-Cloud, comme ilz » feront aparoir, [que] de la maladye contagieuze de » laquelle ilz ont esté afligez deux fois, notamment en » l'année mil six cens trente et trente six dernier, » sans avoir receu aucune diminution de taille ». 19 mai 1637 [f° 194]. — Délibération relative à « la » clameur et plainte du peuple qui s'est ce jourd'huy » faicte aux carrefours et lieux publicqs de cette » ville » par des habitants de Chevreuse, « disans » estre taxés, ruynés et consomez au préjudice de » leur famille, réduictz à mendicité à cause de la mal» versation commise par Henry Chevalier, Pierre » Tellier, Pierre Masson et Nicolas Aubert, marchands » bourgeois dudict Chevreuse, en l'assiette et imposi» tion de la somme de seize mil livres tournois qu'il » a plu à Sa Majesté..... pour l'emprunt à quoy son » son conseil avoit taxé cette ville », 19 juin 1637 [f° 196].

E. 6620. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1637. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1637, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-136. — Constatation que Michel Charlot, écuyer, sieur de la « Maison» Forte », exempt des Gardes du corps du Roi, est « venu expres pour randre et porter à Monseigneur » le duc de Chevreuse les foy et hommages et serment » de fidélité qu'il est tenu faire et porter à mondit sei» gneur dudict fief de la Maison-Forte », sis en la paroisse de Saint-Jean de Choisel, et qu'à cette fin, accompagné de René Pellé, tabellion juré, il s'est transporté « au devant de la principalle porte et entrée du» dit chasteau, où estant, après avoir frapé à la porte » d'icelluy chasteau par trois et diverses fois, ayant » demandé à haulte et intelligible voix : Monseigneur » le duc de Chevreuse est-il séans en son château ou » personne pour luy ?.......... seroit comparue la » femme du fermier dudict chasteau, laquelle a dé» claré que mondit seigneur n'est en son chasteau, ny » personne pour luy, pour recevoir ladite foy, hom» mage et serment de fidellité, et que se falloit trans» porter au logis de Mre Louis Haultemps, son procu» reur fiscal en son duché, en sa maison à Chevreuse », 13 juillet 1637 [folio 12]. — Testament de Jérémie Cherron, garde des bois, eaux et forêts du duché de Chevreuse, lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé en l'église Saint-Martin, « au devant de » la chappelle Notre-Dame, là où a esté inhumé sa » deffuncte mère », 26 juillet 1637 [f° 71]. — Vente d'une pièce de pré faite par Martin Dufay, laboureur à Fromenteau, paroisse de Pecqueuse, à Mre Vincent Hébert, curé de la « chappelle de Nostre-Dame de Millon, » maître ès-arts en l'Université de Paris », 24 octobre 1637 [f° 73]. — Déclaration faite par Jacques Lariddon, « marchand terrasier de Monseigneur le duc de Che» vreuse », demeurant à « Becquancourt », paroisse de Saint-Forget, ainsi que par Philippe et Jean Libot, maçons à Chevreuse, qui reconnaissent « avoir esté » employés, à la requête de Pierre Ambroise », le premier « à fermer et closre de terrasse et qlessons le » sirqui qui enclos le faulbourg de la porte de Paris, » du quartier de laquelle porte ledit Ambroyse est » cappitaine, pour boucher et condamner les yssus » qui estoient à murer », les deux autres, « Libot, » père et fils », à boucher « de murailles par deux » diverses fois la porte ayant yssue au travers des » murs de ladicte ville audict quartier qui a son yssue

» sur les vignes estans au dessoubz du château dudict » Chevreuse », et ce conformément aux publications et injonctions faites en 1636, « au son de tambour, par » les rues et carrefours », 17 décembre 1637 [f° 107]. — Acte aux termes duquel Noël Leroy, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, déclare que « son « intention a esté et est d'apprendre ce qui est de l'art » de charpenterie, pourquoi il a prié Jehan Aufroy » charpentier à la grande coignée, demeurant audit » lieu des Sablons, son beau frère,..... de le recep- » voir avecq luy et luy monstrer et enseigner cet art », novembre 1637 [f° 111]. — Attestation par Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de « La Massicotterie », paroisse des Layes, y demeurant, que, le jeudi 12 novembre dernier, il s'était rendu au village du Mesnil-Saint-Denis pour quelques affaires qu'il avait « à se » faire régler » en justice, « sur quelques discours » qui se faisoient et tenoient entre la populace que » l'on verroit deux baillifz ce jour-là se présenter » pour rendre la justice et se contester à qui tien- » droit le siège », à savoir Pierre Ambroise, bailli du Mesnil, et le sieur Thiersant, ci-devant bailli de Rochefort. Ayant alors interpellé, « par forme de dis- » cours », le sieur Linardière, dans son « cabinet » ou « estude », et le sieur Thiersant, il avait reçu de celui-ci cette réponse que, « quand bien cela seroit, il luy » auroit demandé de quel costé son épée trancheroit, » et qu'il estoit aultant son serviteur et amy que ledit » Ambroyse. Lequel sieur de Baillon luy répliqua que » son espée trancheroit des deux costez pour les ac- » corder. Lors ledit sieur Linardière, prenant la pa- » rolle, dist audit sieur de Baillon qu'il falloit que » ledict Ambroyse se résolust de rendre la justice gra- » tis ou sinon qu'il la quittast audit sieur Thiersant, » qui s'offroit de la rendre de la sorte. Cela dit, sorti- » rent tous ensemble dans le jardin, demandant par » ledit sieur de Baillon ausdicts sieurs Linardière et » Thiersant où ils alloient, lesquels luy respondirent » qu'ilz alloient vers Monsieur de La Verrière, et » prindrent congé les ungs des aultres », 5 décembre 1637 [f° 118]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse relatif au recouvrement de la somme de 3.000 livres tournois « qui a esté empruntée pour estre » employée tant à fournir les soldatz qu'il a plu à » Sa Majesté faire lever dedans ladicte ville de Che- » vreuze, l'année dernière, que pour les trois che- » vaulx qu'il a aussy fallu livrer à sadicte Majesté ». Fait à Chevreuse, « au devant de la principalle en- » trée de l'esglize dudict Chevreüse ». 20 décembre 1637 [f° 119].

E. 6621. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1637. — Obligations grossoyées en 1637, avec addition d'actes divers s'y rapportant.

E. 6622. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1636-1637. — Inventaires dressés en 1636 et 1637 : — le 20 février 1636, après le décès de Guillaume Cabry, écuyer, sieur de « La Maison-Forte » [pièce numérotée 5] ; — le 29 décembre 1636, en ce qui concerne « les tiltres et enseignements apartenant au bassin » des trespassés de l'esglize et fabricque Monsieur » Sainct-Martin de Chevreuse » [p. n. 10] ; — le 22 mai 1637, après le décès de Jean Chevilliard, pâtissier à Chevreuse [p. n. 13] ; — le 9 décembre 1637, après le décès de Roger Janvier et celui de Charlotte Raffignon, sa femme [p. n. 19].

E. 6623. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1638. — Baux passés en 1638, pendant les six premiers mois de l'année, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-66. — Marché conclu par Nicolas Brochard, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, avec Michel Jouanne et Abraham Pigeon, asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse, pour « cuillir les deniers qu'il convient cuillir pour le Roy ». M. Brochard s'engage à faire la recette dont il s'agit, et, ce fait, « leur en aporter acquit et quittances des » recepveurs estant en charge, et faire en sorte qu'il » n'en aye aucune perte ny dommage ». Le marché est conclu « moyennant la somme de quatre-vingtz » livres tournois, un septier de bled et quatre journées » dudict Pigeon pour aidder à faire la cuillette desdicts » deniers, alors qu'il en sera requis par ledict Bro- » chard, à payer ladicte somme, savoir cinquante-trois » livres tournois et un septier de bled par ledict » Jouanne, et par ledict Pigeon vingt-sept livres, et » fera lesdictes journées sans que ledict Jouanne soit » tenu l'en récompenser, sans que ledit Brochard soit » tenu à aucune morte paye, s'il y en a, à payer la- » dicte somme sy-dessus moictyé dans quinzaine et » l'aultre moictyé un mois après ». 5 janvier 1638 [folio 2]. — Bail d'immeuble sis à Saint-Lambert, fait à Nicolas Godefroy, laboureur, par noble homme Denis Hérault, sieur du Carouge, procureur du Roi aux bail-

liage, prévôté et châtellenie de « Neufville-aux-» Loges », près Orléans, 10 avril 1638 [f° 31]. — Bail fait à Antoine Le Maistre, laboureur aux Essarts, par Mre Guillaume Viole, prêtre, prieur et seigneur d'Yvette et de « Soullars », de la ferme et métairie de « Malpoue », dépendant du prieuré d'Yvette, 13 juin 1638 [f° 50].

E. 6624. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1638. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1638, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-154. — Constitution de procureur par Yvonne Thiersant, veuve de Claude Chevalier, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, à l'effet de remettre entre les mains du duc de Chevreuse l'office d'huissier audiencier au bailliage, dont jouissait le défunt, 16 janvier 1638 [folio 16]. — Délibération des habitants de la paroisse de Chevreuse sur la question à eux posée par les asséeurs et collecteurs de savoir s'il y avait lieu de porter au rôle de la taille plusieurs personnes parmi lesquelles Mre Christophe de Valles, Charles Thiersant et Pierre Auvery, 18 avril 1638 [f° 85]. — Inventaire des biens meubles laissés en sa maison par Mathieu Morize, « après son » départ pour s'en aller à la guerre, qui est depuis » quinzaine », 24 avril 1638 [f° 87]. — Engagement pris par Jean Chardon, marchand boucher, demeurant à Jouy, de livrer à Jacques Viart, marchand tanneur à Chevreuse, les marchandises ci-après indiquées aux conditions suivantes : « Tous et ungs chacuns les cuirs » de bœufz à raison de quatre-vingtz-dix livres la » douzaine de cuir de bœuf, avecq les vaches........ » ..... à raison de cinquante livres tournois la dou-» zaine, » etc. 12 avril 1638 [f° 88]. — « Estat de la » besongne qu'il convient faire en la maison du Dau-» phin de Sainct-Clair » ; marché conclu pour l'exécution des travaux portés audit état par Pierre Auvery, officier de la maison du Prince de Condé, avec Giraud Doucet, maçon, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, juin 1638 [f° 129].

E. 6625. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1638. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1638, et dont les minutes sont foliotées 1-146. — Engagement pris par Jean Lendry, marchand chaufournier, demeurant en la paroisse de « Sainct-Nom-de-Lévys », de livrer aux marchands tanneurs de Chevreuse la quantité de chaux dont ils auront besoin, « moyennant la somme de trois » livres cinq sols tournois pour chaque poinson de » chaux, à mesurer en une fustaille d'Orléans com-» ble » ; par contre, lesdits tanneurs « ne pourront » prendre de la chaux à autre qu'audit entrepreneur », 8 août 1638 [folio 24]. — Mémoire des travaux de couverture à exécuter en l'église de Chevreuse ; marché conclu pour leur exécution par les marguilliers avec Mathieu Courtois, maître maçon à Chevreuse, et François Marion, « couvreur d'ardoise », demeurant à Dourdan, 19 septembre 1638 [f° 47]. — Échange de pièces de terre conclu entre Charles Feydeau, écuyer, sieur de Marville, d'une part, et les habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, d'autre part, septembre 1638 [f° 50]. — Testament de Mre Nicolas Aubry, prêtre, curé de Saint-Forget, qui demande à être inhumé en l'église de cette paroisse, 1er octobre 1638 [f° 52]. — Inventaire dressé à la requête de Louis Haultemps, procureur au duché, Jean Duval et Jacques Baudin, marguilliers de la fabrique de Dampierre, ayant exposé que, « ce jourd'huy, Mre François Groust, » prestre, curé dudict lieu, auroit esté pris et mené » prisonnier en l'Officiallité de Paris, à la requette du » sieur Promotteur en laditte Officiallité », et que, par suite, le lieu presbytéral était abandonné, « n'y ayans » aulcune personne y demeurant, et que dans icelluy » les ornemens de l'église, comme calice, solleil, le » sainct syboire d'argent et aultres ornemens servans » à l'église et appartenans à icelle et à Monseigneur, » qui les auroit baillés pour la décoration et service » de ladicte église et aultres.... [pouvoient] estre mal » pris, desrobez ou emportez », septembre 1638 [f° 61]. — Acte par lequel Michel Barron, maréchal à Dampierre, et Louise Chartier, sa femme, déclarent se désister d'une plainte qu'ils avaient formée, en 1631, par-devant l'archidiacre de Josas, faisant alors sa visite en la paroisse, contre Mre « François Gros », leur curé, « attendu qu'ils ont, incontinent ladicte » plaincte faicte, recongneu que ce dont ilz l'avoient » accusé ne contenoit vérité, et que c'estoit une chose » supposée et inventée par quelques malveillans et » ennemys dudict curé, auxquelles trop légèrement et » promptement ilz avoient adjousté foy », 26 octobre 1638 [f° 67]. — Testament d'Antoine « Larbalestrier », écuyer, sieur de « l'Arbaleste et de Mauvières », se trouvant en cette dernière localité, 2 novembre 1638 [f° 73]. — Vente de terres faite à Mre Louis Haultemps, procureur fiscal au bailliage et duché, par Alphonse

de Baillon, écuyer, sieur de la « Mascotterie, y demeu- » rant, paroisse des Laiz », et Claude Du Puys, femme de celui-ci, 19 novembre 1638 [f° 145].

E. 6626. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1638. — Obligations grossoyées en 1638, avec addition d'actes divers s'y rapportant. — Denis Leroy, marchand charbonnier à Chevreuse, reconnaît devoir à Jean et Jacques Leroy, marchands en la même ville, la somme de 653 livres tournois, pour vente de 201 cordes de bois « fournyes de quatre au cent... et de » deux bourée pour corddes », 29 juillet 1638 [pièce numérotée 61]. — Jean Cassot, charpentier, demeurant à Saint-Lambert, paiera 38 livres à Mre Pierre Ambroise, procureur au bailliage et duché, « pour » demeurer quitte par ledit Cassot envers ledict Am- » broise de tous ses sallaire d'avoir plaiddé pour luy », 12 juillet 1638 [p. n. 132].

E. 6627. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1639. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1639, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-146. — Accord destiné à mettre fin à un procès conclu entre Fr. Ferré, marchand à Chevreuse, d'une part, et Étienne Maulny, « maître tapissier en cuir doré, privilégié du Roi », demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, 2 janvier 1639 [folio 2]. — Cession à titre de chef cens annuel et perpétuel faite par Mre Henry Leclairc *alias* Leclerc, prêtre, demeurant en l'ancien monastère de Port-Royal, agissant au nom des religieuses dudit Port-Royal, « transféré au faulbourg » Sainct-Jacques-lez-Paris », d'un petit jardin sis à Vaumurier, 16 janvier 1639 [f° 14]. — Acte aux termes duquel Mre François « Grou », curé de Dampierre, reconnaît avoir choisi Mre Pierre Bunel, prêtre du diocèse d'Avranches, précédemment vicaire de Saint-Forget, pour « bien et deuement exercer l'office de » vicaire en sadicte paroisse de Dampierre, et là » administrer les sainctz sacrementz, passer testamens » et autres fonctions curialles, et faire pour ledit sieur » curé, pendant son absence, tout ce que besoing sera » et requis ». Il déclare à cet effet lui remettre « ès- » mains les clefz tant du lieu presbytéral que de l'é- » glise, sainct siboire te fonts baptissemaux », 9 avril 1639 [f° 56]. — Foi et hommage eu duc de Chevreuse, par Pierre Mesmain, écuyer, sieur de Villiers-le-Bàcle, à cause des fiefs de Méridon et La Boissière, 4 avril 1639 [f° 61]. — Testament de A. Gadebois, meunier du moulin Tournay, paroisse de Chevreuse, 18 mai 1639 [f° 84]. — Attestation délivrée par divers habitants de Chevreuse relativement à plusieurs maisons de la ville, dont les locataires ou détenteurs avaient été atteints « pendant les années trente-ung et trente-six, que la » ville de Chevreuze a esté affligée de la malladye » contagieuse », 19 janvier 1639 [f° 95]. — Constitution de procureur, par Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget, à l'effet de résigner ledit bénéfice au profit de Henri Labbe ou Labbé, prêtre du diocèse d'Avranches ; constitution par celui-ci d'une rente de 180 livres au profit du résignant, janvier 1639 [f°s 131-133]. — Testament de Charles Lecœur, marchand à Chevreuse, 1639 [f° 143].

E. 6628. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1639. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1639, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 89-148. — Testament de Geneviève Goumier, femme de Louis Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, 10 octobre 1639 [folio 89]. — Déclaration des habitants de Chevreuse, « Vincent de Tournay, Thomas Tournay, » Pierre Tournay, Simon Gohier l'aîné, Louis Gohier, » Clair Hardy, Pierre Masson, etc. », lesquels attestent que, « à leurs prière et requeste, et pour leurs faire » plaisir, Maistre Louis Haultemps, procureur fiscal » audict duché et lieutenant particulier en l'Eslection » dudict Chevreuse, s'est démis dudict office de lieute- » nant particulier, et [a] receu remboursement d'icel- » luy par Messieurs les président et esleuz de la ville » de Paris, moiennant la somme de huict cens livres » tournois, qu'il a confessé ce jour d'huy avoir receu » d'eux par les mains de Louis Gohier,... et que, » sans la prière et requeste des susnommez, il ne s'en » feust desmis en aulcune fasson et n'eust souffert ledict » remboursement, du moins quand luy faisant un paie- » ment de beaucoup plus grandes sommes, lequel office » luy estoit de valleur de trois cens livres et plus » ; ce que voulant reconnaître, les habitants s'engagent à le décharger, sa vie durant, « du taux de la taille, » taillon et autres deniers imposez sur ladicte ville », 28 décembre 1639 [f° 100]. — Promesse et contrat de mariage entre Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de La Massicotterie, d'une part, et damoiselle Louise de

Marles, fille de Mathurin de Marles, en son vivant écuyer, sieur de Ragonant, et de damoiselle Anne Bizet, d'autre part, 5 novembre 1639 [f° 103]. — Promesse et contrat de mariage entre Gilles Auvery, fils de Marin Auvery et de Jeanne Huger, d'une part, et Marie de Tournay, fille de Vincent de Tournay, maître chirurgien à Chevreuse, et de Marie Le Roy, d'autre part, 21 novembre 1639 [f° 105]. — Testament de Jean Marseille, sergent au bailliage de Chevreuse, qui demande à être enterré en l'église de Dampierre, « où sa » deffuncte femme a esté inhumée », 14 juillet 1639 [f° 130]. — Vente à Mre Pierre Postel, curé de Notre-Dame-des-Layes, par Nicolas Lebas, receveur de la terre et seigneurie de Trappes, de la portion des dîmes pouvant appartenir à cette seigneurie sur le territoire de la paroisse des Layes, 22 juillet 1639 [f° 131].

E. 6629. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1638-1639. — Inventaires dressés, en 1638 et en 1639, par René Pellé, principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, et quelques-uns par Pasquier Le Marquant, principal tabellion juré en la prévôté et châtellenie royale de Châteaufort : — le 28 mai 1638, après le décès de Mre Claude de Frédy, curé de « Hattonville, en Beausse » [pièce numérotée 8]; — le 3 janvier 1639, après ceux d'Antoine « Ballestrier, écuyer, sieur de l'Arbalestre, seigneur » de Mauvière et de Bergerac », et de damoiselle Jeanne Desnoyers, sa femme [p. n. 15] ; — le 16 mars 1639, après le décès de Mre Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget [p. n. 18] ; — le 22 septembre 1639, après le décès de Mre Mathurin Hautry, procureur au bailliage et duché [p. n. 22] ; — le 10 novembre 1639, après le décès de damoiselle Claude Dupuis, femme d'Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de La Massicotterie [p. n. 25].

E. 6630. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1632-1638. — Notification par le bailli de Chevreuse, Martin Simon, de contrats reçus par René Pellé, tabellion, ou par ses commis, de 1632 à 1638.

E. 6631. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1640-1646. — Claude Auvery. — Notification par Martin Simon, « licentié ès-loix, advocat en la Cour » de Parlement à Paris, bailly et garde du scel aux » contractz du bailliage, duché et pairie de Chevreuse, » pour hault et puissant prince Monseigneur Claude » de Lorraine, duc dudict Chevreuse, pair, grand » chambellan et grand faulconnier de France, cappi- » taine de cent hommes d'armes des ordonnances du » Roy nostre sire », d'actes divers reçus par « Claude » Auvery, principal tabellion juré du bailliage et du- » ché », ou par ses commis Jean Ambroise, 1640, Louis Audiger 1641, Pierre Ambroise, 1644, Robert Prudhomme, 1645.

E. 6632. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1647-1659. — Pasquier Le Marquant. — Notification par le bailli de Chevreuse, Martin Simon, 1647, Guillaume Menu, 1649, Pierre Scellier, 1659, d'actes divers reçus, de 1647 à 1659, par « Pasquier Le Mar- » quant, principal tabellion juré au bailliage et duché » de Chevreuse », ou par ses commis Robert Prudhomme, 1648, Marin Geuffroy, 1649, Damien Beaufour, 1650, Philippe Le Marquant, 1654, François Auvery, 1654, Gilles Bertin, 1655, Nicolas Brochard, 1655, Simon Nicollet, 1657.

E. 6633. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1647. — Baux, marchés, prisées et quittances se rapportant à l'année 1647, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-204. — Vente de la coupe des bois de Saint-Paul « appelez les Bois de » l'asne au Roy, au-dessus des antiennes vignes », faite à Charles Liger, marchand, par Antoine Midorge, chanoine de Saint-Victor, prieur et amodiateur du prieuré de Saint-Paul des Aunaies, 10 mars 1647 [folio 6]. — Bail de terres et héritages fait à Adam Mauny, laboureur, par Charles de Mauterne, écuyer, sieur du « Chesné » en la paroisse des Layes, 9 avril 1647 [f° 19]. — Testament de François Ferré, marchand à Saint-Rémy, qui demande à être inhumé en l'église Saint-Martin de Chevreuse, 11 juin 1647 [f° 62]. — Acte aux termes duquel Mre Louis Clément, curé des Layes, reconnaît avoir vendu et promet de garantir à Jean de Mauterne, écuyer, sieur de la « Grande » Maison des Lais », y demeurant, toutes les dîmes, grosses et menues, « des graines que ledit Sr de » Maulterne a ensemancez sur le dîmage dudict sieur » curé des Lais, tant sur le dîmage des Lais que celuy

» de Beaurain », 4 juillet 1647; agrément donné à l'acte ci-dessus par Mre Jacques Bullot, curé des Layes, 18 juillet 1647 [f° 76]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, « pour adviser entre eux sur » le mémoyre publyé à la diligence des asséeurs et » collecteurs dudit Chevreuse, la présente année », et pour indiquer les personnes qui ne doivent pas être portées au rôle. « Fait et passé audit Chevreuse, avant » midi, au devant de la grande porte de l'église dudit » Chevreuse », le 12 avril 1647 [f° 141]. — Bail fait à Guillaume Verny, sergent traversier et garde des bois du duché, par Mre Claude Hébert, receveur du duché, demeurant à Cormeilles-en-Parisis, du « moullin banal » de Chevreuse, auquel tous les habitans de la paroisse » dudict Chevreuse sont subjectz, faisant de bled fa- » rine, cours d'eau dessus et dessous », 30 décembre 1647 [f° 169]. — Accord conclu entre Claude de La Guespière, meunier du moulin à vent de Saint-Clair, et Nicolas Hardoin, meunier, demeurant à Vaugien, 16 novembre 1647 [f° 202].

E. 6634. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1647. — Contrats, ventes, transactions, titres nouvels et autres actes se rapportant à l'année 1647, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-138. — Promesse et contrat de mariage entre Pierre Audiger, marchand mégissier à Paris, et Hélène Soidde, fille de Pierre Soidde et de Jeanne Béchepoix, demeurant à Chevreuse, 2 mars 1647 [folio 3]. — Autre entre Guillaume Hameau, maître chirurgien à Chevreuse, et Jacqueline Tiphaine, 20 mai 1647 [f° 30]. — Accord conclu entre Louis de Moullineaux, écuyer, sieur d'Arpenty, agissant en qualité de tuteur d'Emmanuel « Balestrier », fils d'Antoine Ballestrier, en son vivant écuyer sieur de Mauvières, et de damoiselle Jeanne de Noyers, d'une part, Pierre de Saint-Amant, laboureur à Méridon, paroisse de Chevreuse, et Pierre Hardy, laboureur, l'un ancien fermier, l'autre fermier actuel de Mauvières, d'autre part, 10 septembre 1647 [f° 62]. — Échange de pièces de terres entre Robert Nepveu, écuyer, sieur de la Grande-Maison, Jagny et Trotigny, d'une part, Claude Dugor, veuve de Guillaume Esnault, d'autre part, 27 décembre 1647 [f° 118]. — Vente par Jean Audiger, marchand à Chevreuse, et Élisabeth de Trappu, sa femme, à Pierre Édeline meunier, demeurant à la Haute-Beauce, paroisse de Saint-Forget, du moulin de Châtillon, sis en la même paroisse, 13 décembre 1647 [f° 135].

E. 6635. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1647. — Débris d'une liasse se rapportant à l'année 1647. — Acte aux termes duquel Guillaume Quentin, maître d'hôtel de Mgr l'abbé de Retz, coadjuteur de l'Archevêque de Paris, reconnaît s'être porté caution de Jean Meslier, prêtre, vicaire de Saint-Jean de Choisel, en ce qui concerne la vaisselle d'argent, les ornements et autres objets appartenant à la Fabrique, 28 février 1647 [pièce numérotée 1]. — Testament de Thomas Mennequin, prêtre du diocèse de Paris, âgé de 27 ans, 25 mars 1647 [p. n. 4]. — Inventaire dressé après le décès de « damoiselle Anne de Veszières », veuve de Michel Charlot, écuyer sieur de la « Forte-Maison », paroisse de Choisel, 22 juillet 1647 [p. n. 7].

E. 6636. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1647. — Obligations grossoyées en 1647, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6637. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1649. — Baux, marchés et autres actes se rapportant à l'année 1649, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-151. — Mémoire et devis pour la construction et les réparations à faire en la clôture de la brèche du cimetière de Chevreuse; marché passé à cet effet par les habitants de Chevreuse avec Pierre Brière aîné et Pierre Brière jeune, maçons, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, 16 mai 1649 [folio 11]. — Bail d'animal fait à Jacques Le Conte, laboureur en la paroisse des Layes, par « damoiselle Jouachim de Maulterne », 3 juin 1649 [f° 17]. — Bail de terres sises au terroir de Dampierre, « au champtier des terres de Vallance », fait à Adam Maulny, laboureur, par Louis de Violle, écuyer, agissant en qualité de tuteur des enfants mineurs d'Alphonse de Baillon, sieur de « la Mas- » cotrie », et de damoiselle Claude Dupuis, décédés, 18 juillet 1649 [f° 54]. — Engagement aux termes duquel René Pellé, Louis Filleul, Philippe Charpentier, Gilles Chappelle et Jérémie Clément, asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse, déclarent décharger « François Menu, élu collecteur avecq » eux pour faire l'assiette et collecte des deniers à » imposer la présente année en ladicte paroisse de

» Chevreuse, de faire ladicte assiette et collecte, pour » estre par eux faicte et levée entre eux cinq », 20 septembre 1649 [f° 62]. — Bail pour une durée de trois années fait à Nicolas Prévost, tavernier, demeurant à Voisins-le-Bretonneux, par noble homme Charles Duplex « signature : du Plex », contrôleur ordinaire des guerres, agissant comme procureur du duc de Chevreuse, de la ferme des aides de la paroisse dudit Voisins, au prix de 90 livres tournois par an, 13 novembre 1649 [f° 94]. — Devis des travaux à exécuter au pressoir de Doinvilliers; marché en conséquence, 1er octobre 1649 [f° 123]. — Bail fait, au nom des religieux du couvent de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à la veuve de Jean Thiboust, demeurant à Houlbran, paroisse de Choisel, de « l'hostel, ferme et seigneurie » de Grignon et Arcis, ... en la paroisse de Pec- » queuse », 16 juin 1649 [f° 133]. — Bail pour six années, devant commencer le 1er janvier 1650, fait à Toussaint Thomas, par les receveurs généraux du duché, de « la ferme du mesurage des grains de cette » ville et duché », 29 décembre 1649 [f° 150].

E. 6638. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1649. — Contrats de vente, mariages, testaments, titres nouvels et transactions se rapportant à l'année 1649, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-132. — Vente d'une maison, avec ses dépendances, sise au hameau de La Mare, paroisse de Chevreuse, faite par Charles-Éléonor Le Roy, écuyer, sieur de Rodon, à « Lucresse Manival », veuve de Mre Robert Huby, en son vivant chirurgien à Chevreuse, mars 1649 [folio 2]. — Quittance donnée par Anne « de Meurcent », veuve de François de Mauterne, d'une somme de 2.400 livres tournois reçue par elle des mains de Louise de Marle, 17 mai 1649 [f° 6]. — Testament de Jacqueline Tiphaine, femme de Guillaume Hameau, maître chirurgien à Chevreuse, 8 mars 1649 [f° 14]. — Autre, de Marie Lassée, femme Blomel, reçu par Michel Delavigne, curé de Senlisse, 1er mars 1649 [f° 93]. — Vente sous forme de bail à rente perpétuelle, faite à Martin Doucet, laboureur à Feucherolles, par le curé de l'église de Dampierre, « Mre Estienne Le Queurey, proviseur du bassin des » trépassez », et par les marguilliers, avec le consentement des habitants de la paroisse, d'héritages appartenant à l'église par suite d'un legs fait audit bassin ; redevance à payer : 100 sols de rente à la Saint-Martin, 7 novembre 1649 [f° 123].

E. 6639. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1649. — Débris d'une liasse se rapportant à l'année 1649. — Inventaire dressé après le décès de Catherine Boucher, femme d'Étienne Delaroche, boulanger à Chevreuse, 29 avril 1649 [pièce numérotée 3]. — Autre, après les décès de Jean de Mauterne, écuyer, « sieur » de la Grand-Maison des Lais », et de damoiselle « Caterine de Bernard », sa femme, 6 août 1649 [p. n. 7].

E. 6640. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1649. — Obligations grossoyées en 1649, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6641. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1650. — Baux, procurations, marchés, nominations de marguilliers, assises, brevets d'apprentissage et autres contrats se rapportant à l'année 1650, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-200. — Prisée du matériel du moulin banal de la ville de Chevreuse, 2 janvier 1650 [folio 3]. — Brevet aux termes duquel Pierre Morin, chapelier à Paris, faubourg Saint-Marceau, met en apprentissage son frère Nicolas Morin, chez Jean Paillard, chapelier à Chevreuse, 10 avril 1650 [f° 39]. — Devis des ouvrages à exécuter au moulin banal de Chevreuse ; marché conclu pour leur exécution avec Pierre « Bruyère », maçon aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, 20 avril 1650 [f° 44]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse tenue dans les circonstances suivantes. Deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique ayant adressé une requête au duc de Chevreuse à l'effet d'être autorisées à « s'establir en sa ville de Chevreuse jus- » ques au nombre de six seulement, pour instruire » les jeunes filles gratuittement, ne désirant estre à » charge au publicq, ayant fond raisonnable pour » vivre », et le duc ayant renvoyé l'affaire aux officiers du bailliage, ceux-ci avaient fait « sonner la » cloche » et convoqué les habitants en l'auditoire de la ville. Ceux des habitants présents émettent, « d'une » commune voix », l'avis que la demande ne soit pas accueillie, en faisant valoir différentes considérations, notamment « la pauvreté du peuple et du pays », le voisinage des monastères de Gif et de Port-Royal, qui « les oppressent....... par l'achapt et enlèvement

» des nourritures qui arrivent au marché de Che-» vreuse et dans les vilages où ilz les retiennent et » empeschent le convoy du marché, ne se contentant » pas d'en prendre pour les nourritures de leurs mai-» sons et couvens sur les lieux, mais aussy en four-» nissant en leur religion à Paris, en sorte qu'à vray » dire les religions cy proche de Paris ne servent que » pour assembler leurs nécessaires, qui debvroient » venir au peuple », ce qui fait renchérir les vivres, « en sorte que les pauvres habitans manquent de » nourritures », n'ayant plus le moyen de payer le prix auquel s'élèvent les aliments. « Et ainsy ses » dames, prenant le mesme chemin des aultres de leur » profession, ne demandent que leur antrée pour faire » la mesme fonction. D'ailleurs, les habitans de la » ville n'en peulvent recevoir que de l'incommodité » pour d'aultres raisons considérables, qui ont esté » emplement exprimez à Monseigneur, lorsque y en » eu aultres qui ont voullu s'y introduire, n'estant le » prétexte desdites dames pour faire leur introduction » de voulloir gratuittement montrer et enseigner les » filles dudit Chevreuse, pour ce que jusques à pré-» sent, grâce à Dieu, ils n'ont point manqué d'instruc-» tion », 27 juillet 1650 [f° 70]. — Constitution par les habitants de la paroisse de Saint-Forget d'un procureur chargé d'intervenir en la cause d'entre Mre Jean Meslier, curé de cette paroisse, d'une part, et Mre Mathurin Martel, prêtre, d'autre part, et de soutenir en leur nom « qu'ils ne cognoissent autre curé pour leur » pasteur que ledit Meslier, qui a succédé à Mre..... » Dupont, prêtre, son prédécesseur, depuis lequel dé-» cedz ladicte cure a esté vaccante pendant le temps » de deux mois qu'il n'a esté célébré la sainte messe » en deux ans, sans aucun curé titulaire en ladite » esglize de Saint-Forget, les habitans contrainct d'al-» ler les jours de feste en autres paroisses ; les ma-» lades en ce temps n'ont esté assistez de confession » ny du Saint-Sacrement, les enfans sans baptister, ce » qui a donné lieu ausdits habittans de leur addresser » vers Monseigneur l'archevesque de Paris qui, veu » leur plainte,..... leur auroit pourveu dudit Mes-» lier », 22 juillet 1650 [f° 72]. — Bail par Pierre de La Lande, receveur de la terre et seigneurie de Guyencourt, à Mre Antoine Courtin, prêtre habitué à Chevreuse, d'une maison avec jardin, sise « rue Pinse-Loups », 22 octobre 1650 [f° 124]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Saint-Forget, réunis « au devant » de la porte de l'église », pour intervenir en la cause d'entre Mre Jean Le Meslier, leur curé, appelant d'une sentence rendue au Châtelet en faveur de Mre Mathurin Martel, 27 novembre 1650 [f° 160]. — Devis des travaux et réparations à faire à l'église de Chevreuse ; marché conclu en conséquence par les marguilliers de Chevreuse avec Mathieu Courtois, maçon, 16 août 1650 [f° 183]. — Bail de terres sises aux terroirs de Magny et de Romainville fait par Pierre Aubry, marchand, bourgeois de Paris, à Guillaume Lasne, laboureur à Romainville, 10 août 1650 [f° 201].

E. 6642. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1650. — Contrats, transactions, titres nouvels, contrats de mariage, testaments et autres actes se rapportant à l'année 1650, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-217. — Promesse et contrat de mariage entre Jacques Ravineau, vigneron, et Marie Breton, 15 mai 1650 [folio 33]. — Testament d'Alizon Langlois, veuve de Louis Le Cocq, marchand à Chevreuse, 5 juillet 1650 [f° 83]. — Autre, de Marie Grandguillot, femme d'Yvon Brault, marchand en la même ville, ledit acte étant reçu par Louis Auvery, prêtre, bachelier en droit canon, curé de Saint-Martin de Chevreuse, 27 juin 1650 [f° 88]. — Consentement donné par les marguilliers de Chevreuse, en présence et avec l'agrément du curé de la paroisse, à ce que Mre Charles Le Roy, procureur au Châtelet, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, actuellement en la ville de Chevreuse, occupe, lui, sa femme, ses enfants et sa famille un « bancq cloz à balustre, » estant dans ladicte église proche et atenant le cœur, » dont auroit cy-devant jouy Mre Cristophe de Valles, » lieutenant au baillage et duché », 25 septembre 1650 [f° 100]. — Vente d'une rente perpétuelle de 4 livres 3 sols 4 deniers tournois faite à Gilles Bertin, marchand, par Jacques Rossignol, chirurgien, demeurant à Dampierre, 11 février 1650 [f° 127]. — Vente faite à Mre Jean-Baptiste Arnoullet, huissier au Parlement, et à Jacqueline Louvet, sa femme, par Mre Jacques de Saint-Aubin, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, et par Jean Morize, marguillier, de « une place et cloistre » dans lequelle est compris l'hostel dédié à Nostre-» Dame de Piété en ladite église Saint-Rémy, lequel » cloistre aura de longueur neuf pieds, et de largeur » sept pieds, et de haulteur trois pieds trois poulces, » le tout de dehors en dehors, et de laquelle chappelle » et cloistre ledit sieur Arnoullet, sadite espouze et » leurs enfans en pourront jouir plainement et paisi-» blement à perpétuité, moyennant et à la charge que » lesdits sieur et dame Arnoullet ont promis faire faire

» et placer une chaire pour faire les prosne et prédi- » cation en ladite église, laquelle chaire sera placé » à cinq pieds au desus du res-de-chaussée, et aura » trois pieds de hautteur et trois pieds en quarré de » toutes faces avecq un escaillié à balustres le long du » mur, pour monter à ladite chaire, lequel balustre » aura trois pieds de haulteur et l'escallier deux pieds » de largeur », etc., 12 juin 1650 [f° 168]. — Concession faite par le curé et la fabrique de l'église Saint-Martin de Chevreuse, à Jeanne Masson, veuve de Clair Hardy, en son vivant tanneur à Chevreuse, de pouvoir faire établir le long de la chapelle Saint-Sébastien un banc, qui « ce pourra lever et baisser, et » particulièrement baisser lorsque l'on fera les proces- » sions dans l'esglise »; en retour de quoi, Jeanne Masson s'engage à donner à l'église « ung baston couvert » d'argent, de la valleur de six-vingtz livres, pour » porter la croix aux processions », 29 mars 1650 ; — requête adressée au duc de Chevreuse, par Jeanne Masson, laquelle, « désirant descorrer les sépultures » des aïeulx et encestres de son deffunct mary et la » sienne, faicte dans l'églize de Chevreuse devant la » chappelle du Sainct-Rosaire de la Vierge, entre » l'œuvre des marguilliers et la chappelle Sainct-Sé- » bastien », sollicite l'autorisation de faire appliquer un petit banc le long de la muraille, et, « pour ce faire, » rentrer quelque peu la closture qui ferme ladicte » chappelle Sainct-Sébastien » ; autorisation donnée par le duc de Chevreuse, le 4 janvier 1650 [f°s 200 *bis* et 200 *ter*]. — Testament d'Étienne de Tournay, bedeau de l'église de Chevreuse, 9 septembre 1650 [f° 201 *bis*]. — Échange de pièces de terre conclu entre Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, d'une part, et Charles-Éléonor Le Roy, écuyer, sieur de Rodon d'autre part, 15 septembre 1650 [f° 212].

E. 6643. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1650. — Obligations grossoyées en 1650, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6644. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1651. — Baux, marchés, actes de foi et hommage se rapportant à l'année 1651, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-183. — Constitution de procureur par Noël Girard, garde bois du duché, à l'effet de résigner ledit office entre les mains du duc et au profit d'Alphonse Girard, 2 mai 1651 [f° 21]. — Marché conclu par Hippolyte Rousseau, écuyer, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des Comptes, seigneur de Chevincourt, paroisse de Saint-Rémy, avec Jacques Besnyer et Pierre Baudet, manouvriers, lesquels s'engagent à « fouiller et faire de neuf les » fossez, ainsy qu'ils ont jà commencé, autour du chas- » teau dudit Chevincourt, sur les largeurs et longueurs » qui leur ont esté monstrées, et profondeur aussy », 30 mars 1651 [f° 39]. — Aveu par Jean Gastines *alias* de Gastines, bourgeois de Paris, lequel reconnaît tenir à foi et hommage du duc de Chevreuse « le fief, terre » et seigneurie de Misery, qui consiste en moyenne et » basse justice, droictz de forrage, rouaige, levage, » droitz de pesche des rivières qui dépendent dudit » duché de Chevreuse, etc. », 30 mai 1651 [f° 50]. — Constitution de procureur, par Mre Michel de La Vigne *alias* Delavigne, curé de Senlisse, à l'effet de résigner, pour cause de permutation, au profit de Mre Jean Arnoult, ladite cure, « chargée de 60 livres tournois » envers Mre Regnault, curé de Cormeilles en Parisis », 18 juillet 1651 [f° 70]. — Aveu par « Charles d'Hillerin » alias « Dehillerin », prêtre, docteur en théologie, prieur du prieuré de « Saint-André-sur-Sesvre », présentement à Port-Royal, lequel reconnaît tenir de Mre René d'Escoubleaux de Sourdis « la mestairye » noble de la Rabottière », dépendant dudit prieuré et sise en la paroisse de La Verrière, 8 décembre 1651 [f° 91]. — Testament olographe de Mre Courtin [?], prêtre du diocèse de Noyon, originaire de Nesle en Picardie, résidant à Chevreuse, 23 décembre 1651 [f° 115]. — Bail par Claude Le Noir, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse, en partie, présentement en son château, à Marin Geoffroy, laboureur, demeurant à Dampierre, de la ferme ou basse-cour du lieu seigneurial avec les terres en dépendant, 5 décembre 1651 [f° 145]. — Marché par la fabrique de Saint-Martin-de-Chevreuse avec « Raoul Dunepart [sic] », maître horloger à Paris, rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice, lequel s'engage à « faire de neuf une horloge, de la » largeur de deux pieds et demy en carré de tous sens, » bien sonnante et rendue en sa perfection bien fabric- » quée et de fer neuf » et, de plus, à fournir un timbre pour « sonner l'heure d'icelle orloge dans l'esglise ». Prix fixé : 150 livres. Signatures : Dunepart, P. Tellier, Auvery, Nicollet, Le Marquant. 9 décembre 1651 [f° 155]. — Foi et hommage par Mre Jacques Séguier, seigneur de La Verrière, à cause de son fief de « la » Fauvrette », en la paroisse de Maurepas, 4 mai 1651 [f° 174].

E. 6645. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1651. — Contrats et actes divers se rapportant à l'année 1651, et dont des minutes sont foliotées 1-162. — Promesse et contrat de mariage entre Michel Pelault, écuyer, sieur de Vierville, demeurant à Dourdan, fils de Pierre Pelault, en son vivant conseiller du Roi, élu et contrôleur en l'Élection de Dourdan, et de Charlotte Leroux, d'une part, et Marie Gohier, fille de Simon Gohier, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, et d'Anne Hersant, d'autre part, 19 février 1651 [folio 46]. — Vente faite à Mathurin Blanchet, vigneron, par Mre Noël Bourdel, curé du Mesnil-Saint-Denis, et précédemment curé de Saint-Lambert, d'une maison avec ses dépendances, sise en cette dernière paroisse, 3 février 1651 [fo 95]. — Accord conclu pour mettre fin à un procès pendant entre les collecteurs des tailles de Chevreuse en 1648, d'une part, et Claude Garnier, maître épicier, bourgeois de Paris, porté au rôle pour une somme de 600 livres tournois, 2 octobre 1651 [fo 124]. — Déclaration des maisons et héritages tenus du duc de Chevreuse par Thomas Laille ou Laillé, marchand en cette ville : une maison sise en la rue Parisis, une « place à estaller marchandise, estant » soubz les halles dudict Chevreuse, dans la grande » allée, proche de la boucherie », 27 juin 1651 [fo 162].

E. 6646. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1651. — Débris d'une liasse se rapportant à l'année 1651.

E. 6647. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1651. — Obligations grossoyées en 1651, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6648. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1651. — Inventaires dressés en 1651 : — le 8 février, après le décès de Charlotte Grandguillot [pièce numérotée 4] ; — le 27 mars, après celui d'Élisabeth Leroux [p. n. 6] ; — le 30 octobre, après celui de Sulpice Durant, laboureur en la ferme de La Fillolière [p. n. 19].

E. 6649. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1652. — Baux, marchés et autres actes se rapportant à l'année 1652, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-150. — Testament de Jacques Lambert, laboureur à Maincourt, reçu par Jacques Rossignol, commis du principal tabellion de Chevreuse, 6 juin 1652 [folio 15]. — Marché conclu par Mre Pierre « Messac », conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Malvoisine, avec Pierre Perrot, maçon à Dampierre, pour travaux à exécuter aux fossés et aux murailles du domaine de Malvoisine, « pour revestir les fossez à eaue dudit lieu » à commencer depuis le pont desdits fossez et finir » jusques à la haye du jardin potager dudit lieu à » raison de 30 solz chacune toisse de maçonnerye », 14 septembre 1652 [fo 25]. — Procès-verbal d'élection de marguilliers pour la paroisse de Saint-Martin de Chevreuse, 28 juillet 1652 [fo 36]. — « Mémoire pour » faire un pont-levis à Malvoisinne » : marché conclu, le 1er septembre 1652, avec Jean Delaage, charpentier à Chevreuse, pour la confection dudit pont-levis [fo 46]. — Bail de la « maison seigneuriale de Point-» pictre, parroisse de Chevreuse », avec les terres en dépendant, fait à Guy Boudier, par Simon Chauvin, agissant au nom du seigneur de Méridon, 26 février 1652 [fo 120].

E. 6650. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1652. — Contrats de vente, testaments, titres nouvels et autres actes reçus en 1652, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-192. — Testament de Claude « Lestancq », femme de Pierre Hébert, receveur de la terre et seigneurie de « Voisins » le Cuit », actuellement en la ville de Chevreuse « à » cause des mouvemens de guerre », 9 juin 1652 [fo 3]. — Promesse et contrat de mariage entre Louis Grandguillot, marchand à Chevreuse, fils de Jean Grandguillot, en son vivant procureur au bailliage et duché, d'une part, et Hélène Tournay, d'autre part, 12 février 1652 [fo 75]. — Acte aux termes duquel Mre Jean Hautemps, avocat au Parlement de Paris, bailli de Rambouillet, François Hautemps, capitaine, gouverneur et gruyer du comté de Rochefort, contrôleur en la forêt de Dourdan, et Guy Hautemps, écuyer, sieur de La Maulnerie, enfants et héritiers de Mre Louis Hautemps, en son vivant conseiller, maître des requêtes de la Reine, reconnaissent, que, pour exécuter les dernières volontés du défunt, ils ont délaissé à la fabrique de Saint-Martin-de-Chevreuse, une maison sise près la porte Saint-Michel, 5 novembre 1652 [fo 144].

E. 6651. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1652. — Pièces diverses, se rapportant à l'année 1652, et provenant d'une liasse dont les minutes n'étaient pas foliotées.

E. 6652. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1652. — Obligations grossoyées en 1652, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6653. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1652. — Inventaires dressés en 1652 : — le 11 mars 1652, après le décès de Madame de Sabrevois [pièce numérotée 6] ; — le 26 juillet, après celui de Mre Antoine Courtin, prêtre habitué à Chevreuse [p. n. 10] ; — le 21 novembre 1652, après celui de Jean de La Charnaye, écuyer, décédé au service du Roi, à la requête de Marguerite de Compans, sa veuve [p. n. 23].

E. 6654. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1653. — Baux, marchés, renonciations et autres actes passés en 1653, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-174. — Bail d'une maison sise à Courcelles, avec ses dépendances, fait à Abraham Pigeon, marchand, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par Mre Louis Auvery, curé de Chevreuse, 12 mai 1653 [folio 11]. — Contrat aux termes duquel Louis Gohier, tanneur à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Guillaume Gaillart ; l'apprentissage durera deux années, et il sera payé à Louis Gohier une somme de 150 livres tournois. Le patron sera tenu de « permettre audit Gaillart d'aller au divin service, » principallement les dimanches et festes, comme ung » bon père de famille », 25 mai 1653 [f° 12]. — Marché conclu par le duc de Chevreuse, Mgr Claude de Lorraine, avec un « maître couvreur de maisons en tuille, » ardoise et plomb », demeurant à Paris, pour la couverture du château de Dampierre ; la dépense est évaluée à 1.500 livres, 9 juin 1653 [f° 16]. — Acte dressé par le notaire à l'effet de constater que Mre Jacques Aubert, prêtre, curé de Saint-Forget, s'était transporté en ladite paroisse le jeudi 23 janvier 1653, étant accompagné de Mre Mathurin « Beurenouf », curé de Gif, et d'Étienne Doigneau, prêtre, diacre en l'église Saint-Martin de Chevreuse, « afin de célébrer la » saincte messe et de faire les fonctions curialles en » ladicte esglize, suivant, conformément et au désir » de la sentence rendue par le conseil de Monseigneur » l'archevesque de Paris », le 11 du même mois. Comme ils avaient trouvé les portes de l'église et celles du presbytère fermées, « ayant appris de quel» ques particulliers que les clefz de ladite esglize et » presbitaire estoient entre les mains de la portierre » du parcq », ils demandèrent les clefs à celle-ci, qui leur répondit « qu'elle n'avoit point charge de leur » donner, sy c'estoit pour Monsr Aubert. Et à l'instant » sont intervenus quelques habittans de ladite par» roisse,... qui auroient dit audit sieur Aubert qu'il » ne seroit jamais jouissant de la cure dudit Sainct» Forget », 23 janvier 1653 [f° 48]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, réunis à la diligence de Toussaint Thiersant, procureur syndic, « sur la » publication qu'il a fait faire au prosne de la grand» messe ». Comparaissent Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage et duché, Claude Auvery, procureur fiscal, François Auvery et Louis Bernay, marguilliers, Sébastien Bodin, Charles Leroy, Louis Gohier le jeune, Jean Audiger, Pasquier Hersant, Pierre Marsille, Pasquier Langlois, Simon Hardy, Pasquier Le Marquant le jeune, Étienne Delaroche, Jean Prudhomme, Gilles Chappelle, Pierre Tellier, Clair Hardy, Jacques Hardy, Étienne Courtin, Thomas Laille, Toussaint Thomas, Gilles Auvery, Simon Nicolles et Gentien Legrand, dont les signatures suivent la délibération. Objet de la réunion : délibération relative à l'assiette des tailles de l'année 1652 par les collecteurs de cette année, 11 mai 1653 [f° 58]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Denis Feydeau, écuyer, sieur de Vaugien et autres lieux, fils de Pierre Feydeau, 1er août 1653 [f° 60]. — Bail du moulin de Coubertin fait à Marthe Couturier par Médéric Frédy, écuyer, agissant comme procureur de Jean de Frédy, écuyer, sieur de Coubertin et de la Verrerie, 2 août 1653 [f° 62]. — Renonciation par la veuve Chédeville et la femme Lemaire à la succession de Jean Le Pelletier, leur père, novembre 1653 [f° 117]. — Marché conclu par Pierre Tellier, « comme cy-devant mar» guillier de l'œuvre et fabrique de Saint-Martin de » Chevreuse », avec Antoine Coignet, *alias* Cogniet, maître horloger à Paris, demeurant au Marché-Neuf, pour la confection et l'établissement d'une horloge « de deux pieds en carré de tous sens », devant remplacer « celle qui est de present au clocher de l'es» glise ». Prix convenu : 200 livres tournois, 16 mars 1653. Quittance de ladite somme donnée, le 17 octobre

suivant, par Antoine Cogniet aux curé et marguilliers, lesquels, après « visitation faicte » de l'horloge « bien » deuement faicte et parfaicte », placée dans le clocher, consentent que l'horloge remplacée appartienne audit Cogniet, « combien que n'en soit faict aucune mention » dans le présent marché » [f° 148]. — Bail « à tiltre » d'apprentissage », aux termes duquel François Barré est placé chez Henri Liard, marchand bourrelier à Chevreuse, pour une durée de deux ans et moyennant paiement d'une somme de 60 livres [f° 167].

E. 6655. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1653. — Contrats divers passés en 1653, dont les minutes sont foliotées 1-185. — Donation mutuelle faite par Toussaint Maugé, laboureur, demeurant en la ferme du Bout-des-Prés, paroisse de Cernay-la-Ville, et Hélène Gourby, sa femme, « considérans le long » temps qu'ils sont conjoinctz et mariez ensemblement » et que de leurdict mariage il n'est issu aulcuns en- » fans », 24 mai 1653 [folio 1]. — Testament de Barbe Noël, femme de Gilles Bertin, marchand demeurant à Dampierre, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « en l'église de Monsieur Saint- » Pierre de Dampierre, devant l'ymaige de la Vierge », 22 février 1653 [f° 25]. — Autre, de Jean Baron, huissier audiencier au bailliage et duché, qui demande à être inhumé en l'église de Chevreuse, « soubz la tombe » de feu Nicolas Baron, son grand-père », 31 août 1653 [f° 44]. — Promesse et contrat de mariage entre Gilles Bertin, marchand à Dampierre, et Marie Boudier, veuve de Jean Duvivier, en son vivant marchand tailleur d'habits à Jouy-en-Josas, 12 juillet 1653 [f° 103]. — Autre, entre Louis Bernay, maître boucher en la boucherie de Chevreuse, fils de Louis Bernay, également maître boucher, et de Geneviève Hameau, d'une part, et Marie Liard, fille de Pierre Liard, maître boucher en la même ville, et de Denise Filleul, d'autre part, 13 juillet 1653 [f° 119]. — Autre, entre Damien Beaufourt, « careyeur », demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, et Anne Douet, veuve de Mathieu Beaugrand, demeurant à Chevreuse; parmi les parents et amis figure Jean Ferré, « maître » écrivain à Chevreuse », 1er février 1653 [f° 124].

E. 6656. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1653. — Inventaires dressés en 1653 : — le 23 juillet, après le décès de Claude Le Marquant, marchand à Chevreuse [pièce numérotée 15]; — le 26 août, en la maison de Mre J... H..., maître chirurgien à Chevreuse, accusé d'avoir commis un homicide sur la personne de l'un des valets de pieds du duc de Chevreuse, le présent inventaire étant dressé « pour évi- » ter à la perte et enlèvement desdits biens qui pour- » roit arriver par émotion popullaire ou aultrement, » ledit H... ayant quitté et habandonné sa maison » [p. n. 16]; — le 4 décembre, après le décès de Toussaint Marchais, concierge du château de Vaugien [p. n. 23].

E. 6657. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1654. — Baux, brevets et marchés passés en 1654, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-161. — Bail fait au nom de Louis Divry, procureur et notaire à Montlhéry, à Mre Jean Brenot, vicaire de l'église de Chevreuse, d'une maison sise en la rue Parisis et ayant une sortie sur la rue Maupertuis; loyer : 40 livres. 17 janvier 1654 [folio 15]. — Déclaration faite par Mre Jacques Bouillon, prêtre, premier chapier en l'église de Chevreuse, lequel, « sur » l'advis qu'il a eu que Jacques Thomas, marchand, » demeurant à Chevreuse, ce vante luy avoir esté » baillé par ledit Bouillon le jour d'hier ung certificat » portant que Mre Gilles Auvery, procureur audict » Chevreuse, a cinq voix pour la charge d'asseyeur » collecteur audict Chevreuse pour l'année présente, » duquel acte se voudroit servir pour sa descharge », affirme n'avoir jamais délivré la pièce dont il s'agit, mais avoir seulement attesté par un certificat « comme » icelluy Thomas n'a qu'une voix d'asseyeur collec- » teur », 16 juin 1654 [f° 52]. — Élection des marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse faite le 26 juillet 1654. Sont élus comme marguilliers Sébastien Dodin et Roger Dugord, et comme marguillier des trépassés Pierre Tiphaine [f° 75]. — Bail d'apprentissage aux termes duquel Pierre Choisnier, âgé de 17 ans, est placé chez Pierre Nepveu, mercier, demeurant aux Essarts, qui consent à lui montrer « le » mestier de mercier » et à « le traicter, gouverner, » nourir, monstrer et enseigner à la foy catholique, » apostolique et romaine »; de son côté l'apprenti s'engage à « obéyr et servir audict Nepveu, son » maistre en toutes choses qui luy sera commandé » par sondict maistre, luy rendre honneur et révé- » rence ». Durée de l'apprentissage : deux années;

prix convenu : 60 livres tournois. 15 septembre 1654 [f° 94]. — Élection faite le dimanche 4 octobre 1654, à l'issue de la grand-messe, et au son de la cloche, d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, pour succéder à Charles Le Roy, décédé. Elle a lieu en présence de Marcel Auvery, lieutenant général, à la requête du procureur fiscal. Nombre de votants : 10. Est élu, par 5 voix, Clair Hardy [f° 96]. — Bail de terres appartenant à la fabrique, fait à Jean Baubisson par les marguilliers de l'église Saint-Jean de Choisel, 8 décembre 1654 [f° 140].

E. 6658. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1654. — Contrats divers passés en 1654, dont les minutes sont foliotées 1-174. — Accord conclu entre Catherine Haultemps, veuve de Jacques Le Roy, en son vivant marchand à Chevreuse, et Mre Toussaint Le Roy, son fils, curé de Rochefort, relativement à la succession du défunt, 7 janvier 1654 [folio 11]. — Autre, entre Mre Pierre Brière ou Bruyère, curé de l'église Notre-Dame des Layes, d'une part, et Mre Étienne « Le Geurey » [Signature : Le Gueurey], curé de Dampierre, 2 juin 1654 [f° 31]. — Promesse et contrat de mariage entre Jacques Chevallier, écuyer, demeurant à Paris, fils de Mre Nicolas Chevallier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, doyen du Parlement, et de dame Françoise Boyvin, décédée, d'une part, et damoiselle Jacqueline Arnoullet, fille de Jean Arnoullet, bourgeois de Paris, et de dame Jacqueline Louvet, d'autre part. « Faict et passé » à Sainct-Rémy, en l'hostel dudit sieur Arnoullet ». 2 septembre 1654 [f° 94]. — Règlement de comptes entre Mre Pierre de Chanteclerc ou Chantecler, seigneur de Bévilliers, d'une part, et les locataires de la ferme de la Fillolière, d'autre part, 19 octobre 1654 [f° 116]. — Consentement donné par le curé de l'église de Senlisse, Mre Michel Delavigne, le vicaire, Mre Étienne Dujardin, les marguilliers, Christophe Moreau et Denis Vallée, et « la plus grande et seyne » partye des habitans de Sanlice », à ce que les membres de la famille Déprez remplacent le tableau, « qui y est de présent, de la représentation de Nostre-» Seigneur Jésus-Crist » par un autre, en la chapelle dont ils jouissent dans l'église de Senlisse, « du costé » de la main gauche du maistre hostel », laquelle avait été concédée, dès 1639, à feu Jacques Déprez, en son vivant seigneur de La Queue, Garancières et les Bouillons, 3 novembre 1654 [f° 151]. — Échange conclu entre Jean Frédy, écuyer, sieur de Coubertin et de La Verrerie, d'une part, et Antoine de Veyras, avocat au Parlement, 8 octobre 1654 [f° 174].

E. 6659. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1654. — Pièces diverses, classées chronologiquement, provenant d'une liasse dont les minutes n'étaient pas foliotées.

E. 6660. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1654. — Obligations grossoyées en 1654, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6661. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1654. — Inventaires dressés en 1654 : — le 3 février, après le décès de Jean Bottin, meunier du moulin « d'Escorchebouton, parroisse de Chevreuse » [pièce numérotée 2] ; — le 27 juillet, après celui de Jacques Déprez, sieur de La Queue, décédé en sa maison des Bouillons, paroisse de Senlisse [p. n. 4].

E. 6662. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1655. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1655, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-176. — Bail d'une maison fait par François Lyes, officier du duc de Chevreuse, à Mre Guillaume Bertran, prêtre, vicaire de Saint-Rémy, 4 janvier 1655 [folio 1]. — Marché conclu pour différents travaux à exécuter en l'église de Dampierre, notamment au clocher ; consentement donné à cet effet par le curé, Mre Étienne « Le Queuré », le marguillier Étienne Courtois et différents habitants de la paroisse, 28 mai 1655 [f° 35]. — « Assize tenue devant » nous Guillaume Menu, procureur au Chastellet de » Paris, bailly des baillage, duché et pairie de Che-» vreuse pour Monseigneur le duc dudict lieu, ce jour-» d'huy quatorze septembre 1655, jour et feste de » l'exaltation Saincte-Croix, auquel jour se tient la » foire proche la chappelle Sainct-Lubin », et à laquelle comparaissent le lieutenant général Marcel Auvery, le procureur fiscal Claude Auvery, les procureurs au bailliage et duché Pierre Ambroise, Louis Audiger, François Auvery, Sébastien Dodin, Jean Coué, Gilles Auvery, Philippe Le Marquant, Louis Dodin,

les sergents Yon Gaudrot, Michel Lambert, Louis Chappelle, Pierre Mocheau, Pierre David, Marin Léger, Charles Guilletz, Jacques Hautry. Corps de métiers convoqués : « Drappiers, merciers, chaus- » settiers, paind'espiciers, boullengers, chappelliers, » quinqualiers, couverturiers, thoilliers, cidriers, es- » pissiers, chandelliers, cloutiers, potiers d'estain, » bonnetiers, vendeurs de coustilz, mégissiers, bois- » selliers, pottiers de terre, patissiers, chaudronniers, » verriers, tailliendiers, vendeurs de poix sucrez, cor- » diers, vanniers, rouetiers, cordonniers, savetiers, » bouchers, regratiers, gantiers ». Élections faites par les corps de métiers ; défaut donné contre ceux qui n'ont pas comparu [f° 76]. — Bail fait par Mre Henri Puisseux, fermier des aides du département de Chevreuse dépendant de l'Élection de Paris, à Pierre Marlet, tavernier-cabaretier, demeurant à Pecqueuse, de la ferme des aides de la paroisse de Pecqueuse, « consistant en droict de huict et vingtième du vin, » cidre et aultres breuvaiges que ledict Marlet pourra » vendre et débiter dans ledit lieu » ; prix convenu : 100 livres par an. 11 décembre 1655 [f° 122]. — Bail de la ferme du château de Bévillier, fait à François Charpentier, laboureur, par Marguerite Du Fay, au nom de Mre Pierre de Chanteclerc, chevalier, seigneur de Bévillier, son mari, 28 juin 1655 [f° 173].

E. 6663. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1655. — Contrats divers passés en 1655, dont les minutes sont foliotées 1-177 *bis*. — Promesse et contrat de mariage entre Marcel Leroy, marchand tourneur à Chevreuse, et Anne Petit, 11 janvier 1655 [folio 6]. — Constitution par Pierre Gohier, « sieur du fief des « Étuves, situé en la ville de Chevreuse », comme fils aîné de Jacques Gohier, d'un procureur qu'il charge, « à cause de son infirmitté de malladie comme de » paraliscie », laquelle ne lui permet pas « d'aller à » pied, à cheval ny autrement depuis plus de dix ans, » comme il est nottoire au publicq », de le représenter pour « faire les foy, hommage et prester serment » de fidellité telz qu'il est tenu faire et prester, suyvant » la coustume, à mondit seigneur duc de Chevreuse » et pair de France au-devant de son chasteau de » Chevreuse pour ledict fief des Estuves », 18 janvier 1655 [f° 33]. — Testament de Jeanne Petit, femme de Gratien Deshaies, marchand bonnetier à Chevreuse, août 1655 [f° 68]. — Donation faite à l'œuvre et fabrique de Chevreuse, par Hélène Chevalier, veuve de Jean Chastelier, en son vivant conseiller du Roi et receveur des tailles de l'Élection de Chevreuse, et ce « pour honorer la mémoire dudict deffunt son mari, » inhumé en l'église de Chevreuse, et affin de prier » Dieu pour le repos de son âme », d'une maison avec cour et jardin sise à l'ancien marché de cette ville, 21 septembre 1655 [f° 82]. — Testament de Mre François Betton, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, qui demande à être inhumé en l'église, 17 septembre 1655 [f° 90]. — Promesse et contrat de mariage entre Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, « sieur de l'Arballestre, » Mauvièrre et Bergerac », fils d'Antoine Ballestrier, décédé, et de Jeanne Desnoyers, d'une part, et dame Jeanne Pichon, veuve de Mre Jean Dupré, d'autre part, 31 mai 1655 [f° 165].

E. 6664. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1655. — Pièces diverses, parmi lesquelles quelques inventaires, se rapportant à l'année 1655, le tout classé par ordre chronologique.

E. 6665. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1655. — Obligations grossoyées en 1655, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6666. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1656. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1656, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-151. — Élection d'un marguillier pour la fabrique de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 20 août 1656 [folio 69]. — Bail fait à Jean Rozé ou Rozay, maître menuisier, par Mre Richard Le Normand, curé de Saint-Lambert, des « grosses dismes » de la vallée de la paroisse de Saint-Lambert » ; durée du bail : 6 années ; loyer : 85 livres tournois, 28 juillet 1656 [f° 105]. — Marché conclu au nom de l'abbesse de Port-Royal, « absente, ce acceptant par » Charle Arnauld, escuyer, sieur de Luzancy, demeu- » rant à l'abbaye de Port-Royal », avec Mathurin Follain, vigneron, demeurant à Milon, paroisse de Chevreuse, lequel prend l'engagement « d'employer » toutes ses journées et ses peines, tant à fassonner » et cultiver les vignes de ladite abbaye que à faire » toutes autres ouvrages ezquelz indifféramment ledit » sieur de Luzancy voudra employer ledit Follain,

» pendant une année entière ». Fait et passé à Germainville, le 1er décembre 1656, en présence de « Jean » Akakia, sieur de Vaux », demeurant en ladite abbaye. Signatures autographes : De Luzancy, Akakia de Vaux [f° 128]. — Attestation délivrée par Mre Louis Auvery, curé de Chevreuse, Jean Brenot, vicaire, confesseur et administrateur spirituel des pauvres de l'Hôtel-Dieu, Claude Auvery, procureur fiscal du duché, Clair Hardi, administrateur dudit Hôtel-Dieu, Roger Dugord, Simon Hardi et Louis Bernay, anciens administrateurs, André Parmentier, gardien de l'Hôtel-Dieu, Gilles Auvery, Philippe Le Marquant et autres, lesquels déclarent « avoir bonne cognoissance que » depuis un an ou environ Pierre de Rehet, chirur- » gien ordinaire du Roy et maistre chirurgien juré en » cette ville et duché de Chevreuse et des pauvres de » l'Hostel-Dieu dudit lieu, a pensé, traitté et médi- » camenté tous les mallades et blessez qui sont sur- » venuz audict Hostel-Dieu sans avoir esté assisté d'au- » cuns autres chirurgiens et sans avoir par luy pris » aucuns deniers ny autres choses pour lesdits pen- » sementz et médicamentz desdits mallades et blessez » ny d'autres personnes, ains tous lesdits pense- » mentz, traittemens et médicamentz ont esté par luy » charitablement faitz au contentement et satisfaction » desdits blessez et mallades et du publicq », 3 décembre 1656 [f° 129].

E. 6667. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1656. — Actes divers reçus en 1656, dont les minutes sont foliotées 1-156. — Quittance donnée par Pierre Tiphaine, proviseur et marguillier du bassin des trépassés en l'église de Chevreuse, avec le consentement et en la présence de Mre Louis Auvery, curé de la paroisse, et de Claude Auvery, procureur fiscal, « de la somme de 60 livres tournois pour le sort prin- » cipal et extinction de trois livres de rente faisant » partie de plus grande rente léguez audit bassin des » trespassez par deffuncts Adrian Lepage et Denise » Hautry, par leur testament en datte du 28 sep- » tembre 1591 », ainsi que d'une autre somme de 8 livres 5 sols tournois pour les arrérages échus, 21 juin 1656 [folio 47]. — Accord conclu pour mettre fin à un procès pendant entre Louis Granguillot, marchand tanneur à Chevreuse, et Jean Bunel, marchand boucher à Dampierre, « sur la demande faicte par » ledict Granguillot audict Bunel par-devant Mr le » bailly de Chevreuse à ce qu'il eust à luy Granguillot » livrer de sepmaine en sepmaine, depuis le jour de » Pasques 1654 jusques au jour de caresme prenant » ensuivant, tous les gros cuirs tant de beuf que va- » ches que ledict Bunel pouvoit abatre pendant ledit » temps, à raison de vingt livres le cent poisant », 12 juillet 1656 [f° 55]. — Titres nouvels passés au profit de l'abbaye de Port-Royal par Didier Le Puissant, Nicolas Béguin, Nicolas Chédeville, Simon Verny, Nicolas Bassin, Michel Lefebvre, René Poullain, Jean Amangeard, Guillaume Cassot, Nicolas Potier et autres, à raison des héritages qu'ils tenaient des dames abbessse et religieuses de Port-Royal, « dames de Ger- » mainville, Launoy, Vaumurier et autres lieux. » Septembre-novembre 1656 [fos 127-155].

E. 6668. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1656. — Actes divers, avec addition de quelques inventaires dressés en 1656, le tout classé par ordre chronologique.

E. 6669. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1656. — Obligations grossoyées en 1656, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6670. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1657. — Baux, marchés et autres actes passés en 1657, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-156. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, lesquels, ayant pris connaissance de la copie d'une sentence obtenue contre eux par Mre Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage, de MM. les président, lieutenant et élus de Paris, déclarent appeler de ladite sentence « et acte » de nomination d'office par Monsieur de Veyras, l'un » desdits élus, au proffit dudit sieur Auvery, des per- » sonnes de Léonard Barbé, et Guillaume Cassot », dimanche 18 février 1657, « issue de grande messe », [folio 13]. — Autre, des mêmes, qui « tous d'une com- » mune voix et pour esviter à l'advenir aux abus et » retars des deniers de Sa Majesté qui se sont passez » par le passé, et pour l'advenir (et) remédier à tous » procès qui pourroient ce mouvoir dans les eslections » des tailles et subsistances qui sont et seront à lever » dans la paroisse dudict Chevreuse, à commencer » dans les subsistance et taille de la présente année » 1657 et continuer pendant le temps de six années y

» compris la présente », déclarent avoir pris librement la détermination suivante, « sans qu'aucuns desdits » habitans puissent aller ny venir au contraire pen- » dant lesdites six années, et ce pour éviter à la ruine » et animosité desdits habitans, comme ils ont esté » auparavant ». Il est décidé que les nommés Guillaume Soidde, Louis Bernay, Jacques David le jeune, Girard Esnault, Pierre Ficques ou Ficquet, Pierre Tellier, Pasquier Le Marquant le jeune, Jean Audiger, Charles Menu, Simon Hardi, Pierre Prudhomme et Louis Gohier le jeune, habitants de la ville, « pas- » seront dans lesdites charges sçavoir deux pendant » lesdites six années, pour asseoir et cottizer lesdits » habitans comme anciens, avecq deux autres habitans » de ladite ville qui seront nommés par l'assemblée » qui sera faite des habitans dudict Chevreuse ce jour » d'huy, issue de vespres en la manière accoustumée. » Et lesquels susnommez au nombre de douze, estans » esleuz deux d'iceux, ont dès à présent accepté » lesdictes charges et promis y faire leur debvoir » avecq les deux qui seront comme dit est esleus issue » de vespres. Et pour l'advenir, le restant desdits » douze cy-dessus nommez ont accepté lesdites char- » ges, à l'exception dudict Gohier, absent, en ce que » d'eux (l'un) deux seront esleuz avecq deux autres » desdits habitans n'ayans point esté dans lesdites » charges. Et sera fait et esleu dès la présente année » pour les autres suivantes un procureur syndicq, ce » que lesdits habitans promettent effectuer et entre- » prendre contre qui il appartiendra............ les » refuzans d'accepter les charges de procureur syn- » dicq que collecteurs qui seront esleus par chacunes » années », 8 avril 1657, « avant midi » ; — assemblée tenue le même jour, à l'issue des vêpres, à l'effet de procéder à l'élection « d'asseyeurs et collecteurs et » d'un scindic » [f° 17]. — Autre, des mêmes, lesquels ayant transigé moyennant 1,000 livres, avec Mre Charles Fleury, fermier « des droictz d'entrée des » vingt solz pour muid de vin que Sa Majesté avoit » ordonné estre levez », consentent à ce que Charles Riou, receveur du duché, établisse seul « en sa con- » sience un roolle et assiette desdites sommes sur » lesdits habittans contenant la cotte d'un chacun, » lequel roolle il pourra faire vériffier au Conseil de » Sa Majesté », 10 juin 1657 [f° 88]. — Testament de Françoise Aubert, 12 octobre 1657 [f° 134].

E. 6671. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1657. — Contrats divers passés en 1657, dont les minutes sont foliotées 1-136. — Promesse et contrat de mariage entre Jean Chappelle, marchand tanneur à Chevreuse, et Marie Benoist, veuve de Daniel Legros, 10 février 1657, [folio 6]. — Autre, entre Jean Loisel, fils de Michel Loisel et de Jacqueline Thiersant, d'une part, et Marie Vivier, veuve de Simon Legris, février 1657 [f° 18]. — Autre, entre Robert Prudhomme, arpenteur royal juré, demeurant à Chevreuse, fils de Robert Prudhomme, exerçant en son vivant la même profession, et de Marie Viart, d'une part, et Marie Du Gord, fille de Roger Du Gord, marchand à Chevreuse, et de Marie Thiersant, d'autre part, 17 juin 1657 [f° 65]. — Consentement donné par Jacques Hautry et Noël Girard, sergents traversiers et gardes des bois de Dampierre, au profit de « noble homme » Mre Nicolas Vitart, intendant de la maison de Ma- » dame la duchesse de Chevreuse », agissant au nom de celle-ci, à la résolution du bail « des garennes en » dedans et dehors des parqs de Dampierre », qui leur avait été précédemment fait, 13 décembre 1657 [f° 102]. — Testament de Jacques Bizet, pourvoyeur de l'abbaye de Port-Royal, âgé de 45 ans ; témoins Robert Barrabe, Jean de Vié et Nicolas Normand, 29 mars 1657 [f° 125]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse à Mre Charles Riou, receveur du duché, pour l'établissement d'un rôle contenant « l'imposition » sur tous les habitans, ce montant à la somme de » mil livres de principal », 17 décembre 1657 [f° 130]. — Testament de Robert Denis, reçu par Jacques Rossignol, commis du principal tabellion, 20 juin 1657 [f° 136].

E. 6672. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1657. — Pièces diverses, parmi lesquelles se trouvent quelques inventaires, se rapportant à l'année 1657, le tout classé par ordre chronologique.

E. 6673. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1657. — Obligations grossoyées en 1657, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6674. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1658. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1658, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-142. — Brevet d'apprentissage aux termes duquel Georges Portefaix,

chapelier à Chevreuse, s'engage à montrer le métier de chapelier à Jean François ; durée de l'apprentissage : une année. 20 juin 1658 (folio 37). — Déclaration faite par François Menu, procureur syndic, et par les habitants de Chevreuse, lesquels, en exécution d'une ordonnance obtenue en la Cour des Aides par Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage, « portant qu'il seroit nommé et convenu de nouveaux experts pour arbiltrer la taxe dudit Auvery », élisent en cette qualité Mre Charles Riou, receveur du duché, demeurant à Becquancourt, et Mathurin Lucas, demeurant à Dampierre, 29 janvier 1658 [f° 43]. — Pouvoirs donnés par Mre Claude Lancelot, précepteur de M^r le Marquis d'Albert, à dame Anne Goguier, sa mère, veuve de Simon Lancelot, à l'effet de poursuivre le recouvrement de créances. Fait et passé « au château de Vaulmurier », le 19 septembre 1658 [f° 65]. — Devis des travaux à exécuter en la ferme de Fromenteau, « appartenant à Messieurs les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, en laquelle est demeurant Jean Rondault, fermier » ; marché conclu pour leur exécution avec Jean Libot et Joachim Tiphaine, maçons, 26 août 1658 [f° 71]. — Constitution de procureur par Mre Robert Le Vaillant, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, à l'effet de résigner son bénéfice en faveur de Mre René Louvel, prêtre du diocèse de Bayeux, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 500 livres, 19 novembre 1658 [f° 94]. — Bail de terres fait à Jean Gaudon, marchand à Vaumurier, par Mre Richard Le Normant, curé de Saint-Lambert, et par Michel Laborne, marguillier, 1er décembre 1658 [f° 141].

E. 6675. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1658. — Contrats divers reçus en 1658, et dont les minutes sont foliotées 3-116. — Acte par lequel Thomas Payen, marchand à Button, paroisse de Gif, reconnaît avoir vendu une pièce de terre à Mre Pierre Mérault, seigneur baron de Saint-Yon, Boissy, Bonnes, Gif, « viconte hérédital de Chasteaufort et de Corbeville, conseiller secrétaire du Roi et maistre d'hostel de la feu royne ayeulle de Sa Majesté », 10 mai 1658 [f° 26]. — Copie du testament de « Mre Geuffroy de Laigue, seigneur dudit lieu, barron du Plessis-Pastay et Bondoufle, conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils », demeurant ordinairement à Saint-Germain-des-Prés lez-Paris, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice, et présentement au château de Dampierre. Le testateur « veult et entend que incontinant après son décez, son corps soit inhumé en l'église et abbaye de Port-Royal près Chevreuse, à laquelle abbaye il donne et lègue à une fois payée la somme de trois mil six cens livres tournois, afin de les obliger à prier Dieu pour son âme ». Legs et clauses concernant Mre Christophe de Laigue, son neveu, « fils aisné de feu son frère » ; Me de Chastellux, sa sœur, et le fils aîné de celle-ci ; M^e la duchesse de Chevreuse ; le sieur Gaubert Coulonge, chirurgien, « son vallet de chambre » ; son intendant ; ses laquais ; ses domestiques ; « Mrs Dandilly, père et fils, et Monsieur Manessier, docteur en théologie », par lesquels il entend « que l'administration de tous ses biens qu'il laissera au jour de son décedz soient régis et gouvernez » jusqu'à la majorité du dernier de ses neveux, « avecq Madame de Laigue, sa belle sœur » ;.... l'hôpital général de Paris, auquel il lègue « son meuble de camelot gris garny d'or et argent et doublé de satin coulleur de feu » 30 juillet 1658 [f° 52]. — Engagement pris par Charles Hébert, écuyer, capitaine, gouverneur et gruyer des château, ville et duché de Chevreuse, de rembourser la somme de 1.300 livres à Mre Guillaume Menu, bailli du duché, qui, en l'assemblée des créanciers du feu duc, s'était rendu adjudicataire, moyennant ce prix, de huit poulains, provenant du haras du château de Dampierre, « lesquels huict poullains sont sept chevaulx entiers et une pouliche, de différents poilz et aages », et qui les lui avait ensuite cédés « pour luy faire plaisir », 12 septembre 1657 [f° 61]. — Testament de Marie Dodé, veuve de Charles Le Roy, 22 juin 1658 [f° 116].

E. 6676. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1658. — Pièces se rapportant à l'année 1658, classées dans l'ordre chronologique. — Marché pour travaux à exécuter au château de La Cour-Senlisse, Madame Marie Guilbert, veuve de Mre Nicolas Josse, « ayant dessein de faire une chambre au-dessus des trois remises de carosse qui sont dans son chasteau de la Cour-Senlisse », 20 juillet 1658 [pièce numérotée 23]. — Testament de Simon Éon, né dans l'Anjou, âgé de 55 ans, demeurant présentement au château de Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert, près Port-Royal : « Veult et entend, incontinant les prières et messes dites en l'esglise de Saint-Lambert, son corps présent, icelluy estre porté en l'esglise de l'abbaye dudit Port-Royal, près dudit lieu,

» où il veult et entend estre inhumé en tel endroict de » ladite église qu'il plaira à ses exécutteurs choisir, » qui est le lieu qu'il a dès longtemps destiné pour sa » sépulture, à laquelle abbaye de Port-Royal ledit tes- » tateur a donné et légué, et par ces présentes donne » et lègue, la somme de trois mil livres ». Il désigne pour ses exécuteurs testamentaires Mre Charles Arnauld, écuyer, sieur de Luzancy, et Mre Jean-Henry Bernard, écuyer, « sieur de Belair », 15 octobre 1658 [p. n. 37]. — Marché conclu au nom de dame Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, avec Charles Bazard, maître fontainier à Dampierre, pour l'entretien des conduites des fontaines, bassins et canaux du parc de Dampierre, 29 décembre 1658 [p. n. 55].

E. 6677. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1658. — Obligations grossoyées en 1658, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6678. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1658. — Inventaires dressés en 1658, par Pasquier Le Marquant ou par ses commis.

E. 6679. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1659. — Actes divers reçus par Pasquier Le Marquant ou par ses commis, du 1er janvier au mois de septembre 1659. — Bail de la ferme de Mousseau-Champromery fait à François Paulmier, meunier du moulin de Châtillon, paroisse de Saint-Forget, par Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France, actuellement en son château de Vaumurier, agissant au nom de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, 10 janvier 1659 [pièce numérotée 6]. — Comptes passés au nom de l'abbesse de Port-Royal par Henri Arnauld, sieur de Luzancy, avec les fermiers du moulin de Germainville et de la ferme de Champ-Garnier, 15 janvier 1659 [p. n. 18 et 19]. — Vente d'une maison sise au Mesnil-Saint-Denis faite à Abel Viet, boulanger, par Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage et duché, 6 mai 1659 [p. n. 127]. — Marché conclu par Mre Olivier Valet, curé de la paroisse de Maurepas, et Pierre Bertin, agissant en qualité de marguillier, en présence du procureur fiscal, Louis Dodin, avec Florentin Le Guay, maître fondeur à Paris, rue de l'Arbalète, faubourg Saint-Marceau, lequel s'engage à « bien et fidèlement, suivant son art, faire et fondre » bien et deuement au dire d'experts..... la grosse » cloche dudict Maurepas, de présent cassée, icelle » rendre consonante et accordante avec l'autre cloche » qui est dans le clocher de ladicte église, graver et » inscrire sur ladicte cloche les noms et armes de » Madame la duchesse de Chevreuse, dame dudict » Maurepas, et de Monseigneur le duc de Luynes, son » fils, parein et mareine », 15 mai 1659 [p. n. 134]. — Marché conclu avec le même fondeur, pour la grosse cloche de Toussus-le-Noble, 9 juin 1659 [p. n. 152].

E. 6680. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1659. — Obligations grossoyées en 1659, avec addition d'actes y relatifs. — Engagement pris par « Claude » de La Charnée Moslard », écuyer, sieur d'Aigrefoin, de rembourser à damoiselle Marie Simon, veuve de François Besset, seigneur de Milon et de la Chapelle, la somme de 1.500 livres qu'elle lui avait prêtée en « son besoing et nécessité » 1658-1659 [pièce numérotée 1]. — Autre, par Mre François Malherbe, prêtre habitué en la ville de Chevreuse, Jacques Martin et Anne Lebel, femme de celui-ci, au profit du curé de la paroisse de Milon-la-Chapelle, 23 janvier 1659 [p. n. 6], etc.

E. 6681. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1647-1659. — Minutes, copies ou notifications d'actes divers reçus de 1647 à 1659 par Pasquier Le Marquant, « principal tabellion juré au baillage et » duché de Chevreuse », ou par ses commis, François Auvery, en 1647, Philippe Le Marquant, le 1er juin 1650, Jean Coué, le 26 octobre 1655, Damien Beaufour, le 4 janvier 1656.

E. 6682. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1659. — Achille Vallet. — Minutes foliotées 1-122, des contrats passés par-devant « Achilles Vallet, prin- » cipal tabellion juré au baillage et duché de Che- » vreuse », pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1659. — Marché conclu, pour le transport de vingt milliers de briques à prendre en la tuilerie de Chevreuse, par Jean de Saint-Martin, valet de chambre de M. de Creil, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, seigneur du Grand-Mesnil en la paroisse de Bures, avec André

Prévost, voiturier à Chevreuse, 2 octobre 1659 [folio 2]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, au sujet de sommes portées au rôle de la taille ; concession faite par eux à Pierre Corbeil, « l'un des asséeurs et collecteurs des tailles » de ladite paroisse de Choisel, avecq Pierre Lemoinne, » l'année mil six cent cinquante six, détenu de présent » icellui Corbeil prisonnier ès prisons de Chevreuse, à » la requête du sieur Daverdoing, recepveur des tailles » en l'Eslection de Paris », 9 novembre 1659 [f° 37]. — Acte aux termes duquel M. Jean Coué, procureur au bailliage, et Barbe Regnard, sa femme, « considérant » le grand amour qu'ils se sont portez et portent et les » peynes et travaux qu'ils ont eus pour gaigner et » conserver les biens qu'il a pleu à Dieu leur en-» voyer », déclarent s'être fait « don mutuel, esgal et » réciproque » de tous leurs biens, 14 décembre 1659. [f° 95]. — Quittance donnée à Jacques Vadureau, marchand à Limours, par Martin Magny et Mathurin Callou, agissant en qualité de marguilliers de l'église de Choisel, qui reconnaissent avoir reçu de lui « la » somme de quarante deux livres treize sols quatre » deniers tournois » pour le rachat de certaines rentes, 21 décembre 1659 [f° 101]. — Cession de rente faite par noble homme Pierre Sellyer, avocat en Parlement, bailli du duché de Chevreuse, et demoiselle Agnès Vitart, sa femme, à noble homme Nicolas Vitart, avocat en Parlement, « intendant des affaires de Madame la » duchesse de Chevreuse et de Monseigneur le duc de » Luynes, son fils, demeurant ordinairement en la » ville de Paris, en l'hostel de madicte dame, rue Gil-» lecœur, parroisse St André-des-Ars », 29 décembre 1659 [f° 107]. — Inventaire dressé après le décès de Marie Hardy, 18 octobre 1659 [f° 122].

E. 6683. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1661. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1661, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-173. — Engagement pris par Philippe Floquet, compagnon tuilier, de servir J. Crestien, marchand tuilier à Chevreuse, pendant une durée de six mois consécutifs, celui-ci promettant de fournir à son ouvrier le nécessaire, « mesme de loger pendant ledit temps ledit Floquet et » luy tremper du potage deux fois le jour, sans qu'il » soit tenu de luy fournir d'autres alimens et nouri-» tures; ce marché fait ainsy que dict est, moyennant » le prix et somme de douze sols pour la fasson de » chacun millier de thuille, brique, carreau et plan-» chettes, à la charge de fassonner et livrer deux fes-» tières pour chacun millier de thuille, et quatre » sols pour la fasson de chacun cent de noulets, » payable par ledit Crestien audit Floquet en fin de » chacune semaine », 13 février 1661 [folio 19]. — Procuration donnée par les habitants de Chevreuse, parmi lesquels Marcel Auvery, lieutenant, Claude Auvery, procureur fiscal, Louis Gohier, procureur syndic, pour que leur mandataire affirme en la Cour des Aides que « les habitans de la ville et paroisse de Chevreuse « ont privilèges et estappes franches de vendre vin en » gros franchement et quittement, que ce privilège » leur a été accordé par lettres patentes du Roy, nostre » sire, du mois de may XVI^c cinquante, vérifflées en » la Cour des Aydes par arrest du 21 juin mil six cens » cinquante ung, à la charge de dix livres par chacun » an, laquelle somme de dix livres est imposée an-» nuellement sur lesdits habitants dans le roolle des » tailles par forme d'équivallent, etc. », 6 mars 1661 [f° 25]. — Bail fait à Nicolas Boisseau, laboureur, par Jean Akakia, sieur de Vaux, agissant au nom des religieuses du couvent de Port-Royal, transféré au faubourg Saint-Jacques-lez-Paris, du revenu de la terre et seigneurie de Trou, paroisse de Guyancourt, « con-» sistant en principal manoir, colombier à pied et » vollières, droits seigneuriaux », etc., 6 mai 1661 [f° 48]. — Bail du moulin de Becquancourt, « situé » dans l'enclos du parq de Dampierre, » paroisse Saint-Forget, passé au profit d'Ambroise Durant, meunier à « Soubz-Foirest », paroisse de Saint-Forget, par Pierre Sellyer, avocat au Parlement, bailli du duché de Chevreuse, agissant au nom de Madame la duchesse, 7 juillet 1661 [f° 93]. — Affirmation par Jacques Laisné, maréchal, Nicolas Gauthier, serrurier, et Gilles Plemray, compagnon maréchal, demeurant à Chevreuse, « que ce jour d'huy, sur les cinq heures » de rellevée, lesdits comparans, estans en la maison » de Antoine Boucher, marchand hostellier, caba-» retier,... où ils prenoient leur réfection à la table » et proche d'iceluy Boucher, auroient veu entrer en » ladicte maison Jean Thiersant, huissier royal,... » l'un des commis de Mre Henry Puisseux, fermier des » Aydes dudit Chevreuse, lequel Thiersant, ayant fait » sa visite dans la cave dudit Boucher, auroit, en sor-» tant de ladite maison, jetté à icelluy Boucher ung » papier ployé en quatre, en la présence desdits com-» parans, sans dire ce que c'estoit, au contraire se se-» roit retiré et sorty de ladite maison au plus viste, en » sorte que ledit Boucher auroit baillé ledit papier

» audit Nicolas Gauthier, l'un desdits comparans, » pour en faire la lecture, laquelle ayant esté par luy » faitte, icelluy Boucher et lesdits comparans auroient » reconnu que c'estoit copie d'un relief d'apel ob- » tenu par ledit Puisseux en chancellerie », 19 novembre 1661 [f° 140]. — Bail fait par Mre Henry Puisseux, fermier des aides du département de Chevreuse, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, à Jérôme Hautefeuille, marchand hôtelier, demeurant à « Montreuil- » soubz-Viroflay », des « droits de huict et vingtième et » nouveaux droictz y joints à prendre et percevoir » sur les hostelliers et cabaretiers de la parroisse de » Montreuil et lieux en dépendans à cause du vin et » cidre qu'ils peuvent vendre et débiter », 26 novembre 1661 [f° 147]. — Visite et prisée du « moulin » à tan de Blesmy », en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 20 août 1661 [f° 172]. — Bail de la moitié d'une maison sise à Chevreuse, « rue Haulte- » Parisie », fait, pour une durée de cinq années, par Geneviève de Trappu, femme de Mre Thomas Ruelle, « l'un des six huissiers du parloir aux bourgeois de » l'Hostel-de-Ville de Paris », au profit de Christophe Boucher, marchand à Chevreuse, 1661 [f° 173].

E. 6684. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1661. — Contrats divers passés en 1661, dont les minutes sont foliotées 1-192. — Testament de Mre Richard Lenormand, curé de Saint-Lambert; legs faits par lui à l'église et à la fabrique, aux curés qui lui succéderont, à ses parents, 9 février 1661 [folio 8]. — Pouvoirs donnés à « Siméon Akakia, sieur du Plessis », par « Sœur Isabelle de Sainct-Joseph, reli- » gieuse professe de cœur de l'Immaculée Conception » Nostre-Dame de Liesse, ordre de St Benoist establie » au faubourg Sainct-Germain-des-Prez-lez-Paris », pour qu'il reçoive de Madame la princesse de Carignan et de Madame la duchesse de Nemours les arrérages d'une pension viagère adjugée à elle constituante par arrêt du Parlement du 13 février 1660 [f° 49]. — Testament de Mre Guillaume Bertrand, prêtre, ci-devant vicaire de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 22 avril 1661 [f° 50]. — Vente de terres faites par Madeleine de Ribaucourt, veuve de Pierre Broquet, à l'abbaye de Port-Royal, « ce acceptant par Jean Akakia, sieur de Vaux, estant » de présent à Germainville », 23 avril 1661 [f° 51]. — Vente par Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, à Pierre Sellyer, avocat en Parlement, bailli du duché, de la « ferme et métairie apellée La Mare-aux-Buys », située en la paroisse de Dampierre, 1er juillet 1661 [f° 95]. — Testament de Mre Jacques Chevallier, « prestre, chapier en l'église parochialle St Martin » dudit Chevreuse, y demeurant, natif de Sainte-Mar- » guerite de l'Hostel, diocèse d'Évreux, » 23 juillet 1661 [f° 110]. — Autre, de Mre Guillaume Bertran, prêtre, demeurant en la paroisse de St-Rémy-lez-Chevreuse « depuis vingt ans et plus », 18 septembre 1661 [f° 125]. — Constitution par Mre Guillaume Le Roy, prêtre, ancien chanoine de l'église de Paris, abbé de Hautefontaine, seigneur de Mérantais, « paroisse de Magny- » Lessart », au profit du curé de cette paroisse, d'une rente annuelle de 300 livres, 16 novembre 1661 [f° 147]. — Constatation que, le 30 janvier 1661, « après le son de » la cloche pour assembler les habittans de ceste ville » de Chevreuse pour délibérer des plus importantes » affaires de leur communauté », le procureur fiscal avait représenté à l'assemblée que « les vexations qui se » font par les collecteurs esleuz en charge pour l'impo- » sition des tailles de cette ville a causé la diminution » du nombre des habitans, qui transfèrent leurs de- » meure allieurs, où ils sont beaucoup soulagez des » cottes qui leur sont ainsy données par animosité, à » la soulle et opression de ceux qui restent, comme à » présent il se reconnoist par ceste mauvaise cause » qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville » ; que cette remontrance avait « donné une pensée particu- » lière à l'esgard de Jaques Hautry, maistre chirurgien » en ce duché, qui auroit esté contrainct d'habandon- » ner la ville, quoyque le lieu de sa naissance, pour » habiter allieurs, où il a esté traicté plus favorable- » ment; et, comme il est sur le point de quitter sa de- » meure de la paroisse de Dampierre, où il a esté de- » meurant maintes années, en resouvenance de ce que » ledit Hautry en l'année XVI^c trente ung a assisté la » commueauté des habitans pendant la maladie conta- » gieuse, donnant sa vie au hazard pour sa patrie en » une sy considérable nécessité sans en avoir eu ré- » compense, et lors il luy estoit promis sa demeure » comme habittant sans payer tailles; mais, comme le » temps faict oublier les promesses et que la pluspart » des habitans qui estoient lors sont décédez, a esté ad- » visé de faire audit Hautry une proposition pour l'o- » bliger à prendre sa demeure en ceste ville à une » somme fixée par le roolle des tailles pendant le cours » de sa vie ». Il a donc été convenu avec Jacques Hautry que, pour toute taille, subsistance et imposition, il serait « reglé annuellement à la somme de quatre-vingts » livres tournois », qu'il paierait entre les mains du receveur des tailles, à la décharge des collecteurs « et sans

» qu'il puisse estre esleu en aucune charge publique ». De son côté, Jacques Hautry promet, « en cas de pareil » accident de contagion, que Dieu nous veuille préser- » ver, d'assister comme il a fait la communauté des- » dicts habitans ». Constitution de procureur pour consentir l'homologation et l'enregistrement du présent traité en l'Élection de Paris et, au besoin, en la Cour des Aides [f° 157]. — Inventaire dressé après le décès de Michel Delavigne, prêtre, curé de Senlisse, février 1661 [f° 184].

E. 6685. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1661. — Obligations grossoyées en 1661, avec addition d'actes s'y rapportant ; — engagements pris par Jean Gandon, Isaac Jubin, Jean Charton, Jean Martel, Jacques Guyot, Jean Bonnemain, Simon Martin, Pierre Regnard, Pierre Gilbert, Jacques Auvery, etc.

E. 6686. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1662. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1662, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-171. — Bail du « pressoir bannal de Chevreuse », avec ses dépendances, fait à Marin Huvellier, marchand, par Pierre Sellyer, bailli, agissant au nom de la duchesse de Chevreuse, pour une durée de six années et moyennant un loyer de 130 livres tournois, 20 janvier 1662 [folio 11]. — Autre, par le même à Jean Leroy, marchand, du moulin à tan de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, « apellé le Grand-Moulin, qui est le manoir de l'an- » cienne baronnie dudit Saint-Rémy », 11 février 1662 [f° 23]. — Constitution par les habitants de Chevreuse, « assemblez au son de la cloche en la manière accous- » tumée pour délibérer des affaires de leur commu- » nauté », de procureurs qui devront se « transporter » en la ville de Paris, pour prendre advis de ce que » lesdits habitans peuvent faire pour la descharge des » tailles à quoy ils ont esté imposez les années précé- » dentes, desquelles ils sont redevables de grandes et » notables sommes entr'autres des années 1658, 1659 » et 1660 et notamment celle de 1661, qui n'a encore » esté assize et que les asséeurs esleuz ne peuvent en » nulle fasson asseoir à cause de la misère et insolva- » bilité desdits habitans, lesquelz sont en la plus grande » partie tous mendiens, qui ne vivent que par le moyen » des aumosnes qui leur sont faites par les maisons de » religion proche dudit lieu et quelques noblesses des » environs », 26 février 1662 [f° 35]. — Déclaration du curé de Chevreuse, Mre Louis Auvery, attestant qu'en ce jour, après la messe paroissiale, il a été requis par les marguilliers Prudhomme et Richer « de recevoir les » voix des habittans dudit Chevreuse, assemblez en » icelle esglise après le son de la cloche en la manière » accoustumée, pour l'eslection d'asséeurs et collec- » teurs des tailles de la paroisse », pour l'année 1662, ce à quoi il s'est refusé, « attendu que cela n'est de son » faict », 26 mars 1662 [f° 52]. — Bail fait, pour 3 ou 6 ans, au nom de la duchesse de Chevreuse, à Clair Hardy, marchand tanneur, de « la pesche des eaues des » rivières vifves et mortes de ceste ville et duché », 19 avril 1662 [f° 62]. — Vente par Jacques David, laboureur à « Champ-failly, parroisse de Chevreuse », à Thomas Foucault, marchand fruitier, de tous les fruits « qui sont et se trouveront en l'année présente pendans » par les queues sur les arbres estans sur les terres » tant de ladite ferme de Champfailly que de la ferme » de Boisselin » ; prix convenu : 300 livres, 19 mai 1662 [f° 78]. — Procès-verbal d'élection de deux marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse et d'un marguillier du bassin des trépassés « pour commancer au pre- » mier jour d'aoust prochain et finir à pareil jour » XVI^c^ soixante quatre », 25 juillet 1662 [f° 102]. — Bail fait par Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, comtesse de Montfort-l'Amaury, « estant de présent en » son chasteau de Dampierre », à René Séjourné, laboureur au « Mousseau-Champrommery », paroisse de Dampierre, de la ferme appelée « La Blanche-Masure », sise à Maurepas, 8 octobre 1662 [f° 125]. — Mise en apprentissage de Claude Delacourt, âgé de 18 ans, chez Pierre Cochery, maître boulanger à Limours ; durée : 3 années ; 21 octobre 1662 [f° 129]. — Bail à Pierre Baron, laboureur, de « la maison et lieu seigneurial de » la Mare-aux-Buys », située en la paroisse de Dampierre, 12 novembre 1662 [f° 146]. — Bail fait au nom de la duchesse de Chevreuse à Claude Dorléans de « la » recepte de la terre et baronnye de Maurepas », décembre 1662 [f° 160]. — Élection faite en l'église paroissiale de Saint-Rémy-lez-Chevreuse « de deux asséeurs » et collecteurs des tailles et d'un procureur syndiq » en ladite parroisse pour l'année XVI^c^ soixante » trois », 24 décembre 1662 [f° 166].

E. 6687. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

1662. — Contrats divers passés en 1662, dont les minutes sont foliotées 1-192. — Titres nouvels passés

au profit de l'abbaye de Port-Royal, notamment le 1er janvier 1662, par Jean Amanjart, cuiseur de charbon, demeurant à Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert [folio 1]; le 3 janvier, par François Largemain, laboureur et fermier de Bouviers [fº 4]; le 11 janvier, par Louis Charpentier, domestique du duc de Chevreuse, pour « une maison assise à Germainville, près » l'église Saint-Lambert » [fº 11]. — Testament de Pierre de Rehez, maître chirurgien à Chevreuse, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé dans la nef de l'église, « à l'endroit où a esté inhumé » son enfant », 27 janvier 1662 [fº 18]. — Échange de terres conclu avec Alphonse de Frédy, écuyer, sieur du May, demeurant à Senlisse, par Mre Étienne Le Queuré, curé de Dampierre, et les marguilliers de cette paroisse, 14 mai 1662 [fº 73]. — Mémoire de ce qui a été reçu par Philippe Le Marquant, depuis le décès de Mre Pasquier Le Marquant, des locataires ou tenanciers de biens, immeubles, terres, prés et maisons sis en divers endroits [fº 123]. — Promesse et contrat de mariage entre Pierre Audiger, marchand à Chevreuse, et Marie Dodin, fille de Sébastien Dodin, procureur au bailliage, et de Marie Haultemps, 24 septembre 1662 [fº 134]. — Testament du sieur de Doinvilliers, qui demande à être inhumé en l'église Saint-Martin de Chevreuse, devant la chapelle de la Vierge, « à l'endroict où l'un de ses enfans a esté » inhumé »; legs divers faits par lui aux membres de sa famille et en particulier, à « Renée Claire, demeu- » rante en sa maison », pour témoigner par un don de 2.000 livres sa reconnaissance « des bons et agréables » services qu'elle luy a rendus pendant plusieurs an- » nées, et pour la bonne affection qu'il luy a porté et » porte, ayant reconnu ses mérites et la sagesse avec » laquelle elle s'est tousjours conduite et gouvernée » dans le chemin de la vertu, et afin de l'obliger d'y » continuer de mieux en mieux, laquelle somme luy » sera baillée et payée lors qu'elle sera pourvue par » mariage, la veuille ou le jour de ses espouzailles », 24 septembre 1662 [fº 135]. — Inventaire dressé après le décès de Mre Pierre de « Rehez », en son vivant chirurgien, à la requête de Catherine Héluis, sa veuve, 24 février 1662 [fº 180]. — Autre, après le décès de Jeanne Aubert, en son vivant femme de Mre Philippe Le Marquant, procureur au bailliage, 26 juillet 1662 [fº 183].

E. 6688. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1662. — Obligations grossoyées en 1662, avec addition d'actes s'y rapportant. — Thomas de Laval, marchand boucher à Châteaufort, reconnaît devoir à un laboureur de La Ferté la somme de « sept-vingtz » dix-neuf livres dix solz tournois » pour livraison de « quarante six bestes à laynes, tant moutons que bre- » bys et aigneaux », 3 septembre 1662 [pièce numérotée 16]. — François Morize, marchand charbonnier, demeurant à Chevreuse, paiera à Madame la duchesse de Chevreuse la somme de 325 livres tournois pour la quantité de 50 cordes de bois à faire du charbon et 50 cordes de souches, dont il a pris livraison, 14 mai 1662 [p. n. 87].

E. 6689. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1663. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1663, précédés d'un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-168. — Bail par Guillaume Le Goupil, concierge du château de Méridon, agissant au nom de Mre Jacques de Langlade, conseiller du Roi en ses Conseils, seigneur de Méridon, à Michel Manoury, laboureur, du lieu seigneurial et ferme de « Pointpierre », en la paroisse de Chevreuse, 1er janvier 1663 [folio 1]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse; pouvoirs donnés par eux aux collecteurs des tailles pour imposer au rôle différentes personnes qui avaient prétendu n'y devoir être comprises, 1er janvier 1663 [fº 2]. — Marché conclu avec Nicolas Duchesne et M. Lambert, domiciliés à Choisel, lesquels s'engagent à « vuider l'eaue » des fossez de Quinquempoix jusques à sec et faire » la pesche du poisson qui se trouvera dans iceux, » lequel poisson ils rendront sur le bord desdits » fossez »; prix convenu pour l'opération : 18 livres; 18 mars 1663 [fº 22]. — Bail du moulin à eau de Jommeron, dépendant de la seigneurie de Courcelles, situé sur la rivière de l'Yvette, passé par dame « Marie » de Hoquiquan », veuve de M. Philippes, en son vivant conseiller au Châtelet, dame de Courcelles, paroisse de Gif, 23 mars 1663 [fº 24]. — Déclaration faite par les asséeurs et collecteurs des tailles de Chevreuse qu'à la date de ce jour, ils se sont rendus en la maison de Michel Desvignes, maître d'école de la paroisse, et qu'à raison de l'absence de Pierre Sauvegran, chargé de la même fonction, ils n'ont pu procéder à la confection des rôles, 23 mai 1663 [fº 44]. — « Mémoire de ce qui est deu sur les deux roolles » des tailles de l'année 1658, sçavoir du quartier » d'hiver de la taille de ladite année mil six cens

» cinquante huit de la paroisse de Chevreuse », 8 juillet 1663 [f° 69]. — Visite et prisée du moulin neuf de Rodon « appellé le moulin de la Machine, paroisse » de Millon », 12 octobre 1663 [f° 105]. — Pouvoirs donnés à leurs collecteurs par les habitants de Chevreuse à l'effet de porter au rôle de la taille diverses personnes dénommées dans l'acte, 23 octobre 1663 [f° 122]. — Élection de deux asséeurs et collecteurs des tailles et d'un procureur-syndic pour la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 28 octobre 1663 [f° 125]. — Résolution d'un bail consentie par Louis-Charles d'Albert, duc de Chevreuse et de Luynes, présentement en son château de Dampierre, au profit de la veuve de Jacques Hautry, en son vivant chirurgien à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget, 9 novembre 1663 [f° 136]. — Visite et prisée du moulin de Coubertin, en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 13 novembre 1663 [f° 138]. — Consentement donné par les habitants de Chevreuse à ce que les collecteurs « imposent dans leurs roolles des tailles » conjoinctement avec les deniers royaux » une somme de 200 livres tournois leur incombant pour partie d'une somme de 360 livres 3 sols demandée par lesdits collecteurs « pour les fraiz faits à la re» quête du S^r receveur desdites tailles, emprisonne» mens d'aucuns desdits collecteurs, frais de nour» riture, gistes et geollages »; état et mémoire desdits frais ; 19 novembre 1663 [f° 147]. — Mémoire des sommes restant dues par les habitants de Saint-Forget pour leurs cotes de l'année 1661 [f° 168].

E. 6690. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1663. — Contrats divers passés en 1663, dont les minutes sont foliotées 1-163. — Constitution d'une rente perpétuelle de 10 livres tournois par Michel Leclerc, ancien commis aux aides de Chevreuse, au profit de Mre Blaise Chuquet, prêtre, chapelain de Notre-Dame de La Roche-Lévy, 15 février 1663 [folio 26]. — Testament de dame Perrine Sélincart, veuve de Pierre Boucher, 9 juillet 1663 [f° 70]. — Échange conclu entre demoiselle Marie Simon, veuve de François de Bessé, écuyer, sieur de Milon, d'une part, et Henri de Bessé, écuyer, sieur de La Chapelle, son fils, 21 août 1663 [f° 81]. — Testament de Mre François Malherbe, prêtre du diocèse de Coutances, natif de Tamerville près Valognes, habitué en la paroisse de Chevreuse, 27 novembre 1663 [f° 129]. — Inventaires dressés après décès [f°s 148-163].

E. 6691. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1663. — Obligations grossoyées en 1663, avec addition d'actes s'y rapportant. — Contre-lettre par laquelle Pierre Brachard, fermier de la ferme du château de Chevreuse, reconnaît que, « bien qu'Hubert » Taillebois, marchand à Chevreuse, luy ait baillé » et mis en ses mains une ordonnance de Madame » la duchesse de Chevreuse deslivrée audit Taillebois » pour recevoir dudit Brochard la somme de 210 livres » sur ce qu'icelluy Brochard doibt à madicte dame, » et que ledit Taillebois ayt baillé quittance au bas » d'icelle audit Brochard, néantmoins la vérité est » telle que ledit Brochard n'a payé aucune chose de » ladite somme audit Taillebois », 21 septembre 1663 [pièce numérotée 1]. — Engagements pris par Rémy Huart, maître chirurgien à Gif [p. n. 3], Pierre Esnault, Pierre Regnart, etc.

E. 6692. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1664. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1664, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-203. — Bail de terres consenti au profit de Rémy Couturier, marchand, par Louis Dodin, procureur, agissant au nom de Denis Feydeau, écuyer, seigneur de Vaugien, 10 janvier 1664 [folio 7]. — Visite et prisée du moulin « d'Es» corchebouton », 14 janvier 1664 [f° 12]. — Mise en apprentissage de Henriette Hanot chez Louis Audiger, maître tailleur à Chevreuse, par Jacques Le Roy, receveur du comté du Mesnil-Habert, au nom de Madame de Montmort, dame du lieu, 16 janvier 1664 [f° 15]. — Devis des travaux à exécuter au Petit-Ragonant près Chevreuse, 31 janvier 1664 [f° 22]. — Mise en apprentissage de Jacques David, âgé de 18 ans, chez Michel Grosset, « lieutenant du premier barbier » du Roy et commis du premier médecin de Sa Majesté » en la ville et duché de Chevreuse »; durée de l'apprentissage : deux ans; prix convenu : 180 livres; 4 mars 1664 [f° 33]. — Accord conclu entre les deux asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Dampierre, lesquels, « pour faire la récolte desdites » tailles, ont tiré au billet à qui auroit les deux pre» miers quartiers et les deux derniers », ce qu'ils ont réglé en mettant « deux billets dans un chappeau », qu'ils ont fait tirer par un enfant, 16 mars 1664 [f° 41]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, infor-

més « que les nommez Jean Larcher et consors, cy-» devant asséeurs et collecteurs des tailles dudit Che-» vreuse en l'année XVIe soixante ung, par une pra-» tique et intelligense qu'ils ont avecq quelques parti-» culliers prétendent et s'efforcent de faire ung roolle » et imposition sur lesdits habittans d'un prétendu » droit de maubouge, qui a esté révoqué par Sa Ma-» jesté, ce qui seroit vexer lesdits habitans, qui n'en » sont pas tenuz », 16 mars 1664 [f° 44]. — Élection d'un marguillier de l'église Saint-Rémy de Gif, 17 août 1664 [f° 93]. — Élection de deux asséeurs et collecteurs de tailles et d'un syndic en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 26 octobre 1664 [f° 152]. — Visite et prisée du moulin neuf de Rodon, 4 décembre 1664 [f° 180]; — de celui de Germainville [f° 181]; — de celui de Milon [f° 183].

E. 6693. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1664. — Contrats divers passés en 1664, dont les minutes sont foliotées 1-193. — Testament de Charlotte Delaval, veuve de Richard Bazin, en son vivant procureur au bailliage, qui demande à être inhumée en l'église de Chevreuse, « devant la chappelle Nostre-» Dame de Pitié », 21 février 1664 [folio 19]. — Donation faite par Marie Gallien, veuve en premières noces de Jean Bourg et en secondes de François Gareau, aux dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de de Notre-Dame du Val de Gif, représentées par « Sœurs » Françoise de Courtilz, abbesse, Madelaine Hurault » de Cheverny, prieure, Catherine Morant, Charlotte » de Clinchamp, Jeanne Frontin, Louise de Marc, » Anne Le Tonnellier, Élisabeth de Chesnelong, Marie » Le Boullanger, Charlotte Martineau, Geneviefve Le » Tonnellier, Anne De Blanc, Marie-Marthe d'Angle-» belmer-Laigny, Françoise Chauvelin, Angélique » Sevin de Miramion, Louise Chauvelin, Marie Perrot, » Marie Mérandel, Madeleine de Courtilz, Françoise » de Tournay, Anne Boutin, Marie Le Féron, Cathe-» rine Boulanger, Marguerite de Montenay, Marguerite » Olivier, Marguerite de Dampont, Marie-Magdelaine » de Champ-Huon, Geneviève Charton, Marie de » Champ-Huon, M.-Madelaine Sevin, Louyse Lam-» bert, Madeleine Le Picart, Louyse de Moucy, Marie » Mérault » [signatures], 2 mai 1664 [f° 50]. — Testament de Philippe Le Marquant, procureur au bailliage, 4 mai 1664 [f° 51]. — Mise en possession et installation de Mre Jean « Dezaleux », clerc du diocèse de Paris, pourvu en Cour de Rome du prieuré simple « de S^{te} » Avoye, autrement de Nostre-Dame de Beaulieu », 7 mai 1664 [f° 53]; — visite des bâtiments du prieuré : à la grande porte de la chapelle, « aucune serrure »; le « lambris de bois presque pourri »; la chapelle « dé-» carlée environ d'une tierce partie », etc., 19 mai 1664 [f° 54]. — Échange conclu entre dame Marie Guillebert, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi en ses Conseils et en la Cour des Aides, d'une part, et Jean Lobry, laboureur à Foucherolles, paroisse de Dampierre, 5 novembre 1664 [f° 133]. — Actes d'assemblée des habitants de Chevreuse; règlement concernant les tailles, leur levée, la nomination des asséeurs et collecteurs, etc., 17 novembre 1664; — nouvelle délibération y relative, 24 janvier 1666 [f° 141]. — Autre, des habitants de la paroisse de Choisel pour régler un différend qu'ils avaient avec Louise Simonneau, veuve de Jacques Vadureau, en son vivant lieutenant, 14 décembre 1664 [f° 159]. — Foi et hommage au seigneur de Chevreuse par Henri Briquaire, écuyer « Sieur de Francheville et de la Maison-Forte, l'un des » vingt-cinq gentilshommes de la manche de la garde » du Roi », 9 septembre 1664 [f° 179]. — Inventaire dressé après le décès de Philippe Le Marquant, en son vivant procureur, 23 mai 1664 [f° 190].

E. 6694. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1664. — Obligations grossoyées en 1664, avec addition d'actes s'y rapportant. — Engagements pris ou signés par Jacques Mogé, jardinier, Simon Martin, laboureur, Robert Lane, boulanger, Robert Lechat, laboureur, Robert Phlipeaux, marchand, et autres.

E. 6695. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1665. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1665, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-202. — Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, qui donnent pouvoir à leurs asséeurs et collecteurs de tailles de porter au rôle de la taille Simon Hardy, promettant « que s'il arrive aucun procès ou différend » pour la radiation de ladicte cotte, d'intervenir et » prendre le faict et cause desdictz collecteurs, faire » cesser lesdicts procès et différendz et en acquitter » iceux collecteurs », 17 avril 1665 [folio 30]. — Marché pour travaux de menuiserie conclu par Antoine Pasquiez, gentilhomme servant de Mademoiselle, avec

Pierre Mansion, menuisier à Chevreuse, 20 juin 1665 [f° 47]. — Abonnements conclus avec différents hôteliers et débitants par Jean de Nogent, fondé de procuration de Mre Pierre Frémy, fermier des Aides du département de Chevreuse [fos 85 et suivants]. — Bail fait par Charles-Éléonor Le Roy, écuyer, sieur de Rodon, à Pierre Regnard, laboureur à Dampierre, de la ferme dudit Rodon, avec ses dépendances, 7 juillet 1665 [f° 123]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Lambert relativement aux personnes à inscrire au rôle des tailles, 28 décembre 1665 [f° 137]. — Marché conclu par la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse avec Denis Certain, couvreur en ardoises, pour travaux à faire à la couverture de l'église, 9 août 1665 [f° 138]. — Élection faite par les habitants de Chevreuse de quatre asséeurs-collecteurs et d'un procureur-syndic, qui est Jean Auffray, 22 novembre 1665 [f° 146]. — Bail d'immeuble fait par dame Marie Guilbert, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi, au profit de Jacques Larcher, charpentier à Cernay-la-Ville, 24 novembre 1664 [f° 153].

E. 6696. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 207 pièces, papier.

1665. — Contrats divers passés en 1665, dont les minutes sont foliotées 1-214. — Cession d'une rente de 100 sous tournois faite à la fabrique de l'église de Montigny-le-Bretonneux par « Antoine de Baran, sieur » de Hautman, l'un des gardes du corps de feu Mon- » seigneur le duc d'Orléans, demeurant à Montigny- » le-Bretonneux », et par Madeleine de Baran, sa sœur, veuve de Mathurin Hautry, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, 14 mars 1665 [folio 6]. — Déclaration faite par Nicolas Duchesne, procureur-syndic de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, affirmant que les retards dans le paiement des tailles des années 1660 à 1665 ont été causés « non seullement par » le moyen de ce que ladite parroisse a esté surtaxée » excessivement par les commissions, mais encore à » cause des mauvaises années infertilles, qui ont » causé que les laboureurs ont esté ruynés et con- » traintz de quitter et habandonner leurs fermes, » ausquelles fermes il n'y a à présent aucuns fer- » miers, les unes estant demeurées en frische et les » autres tenues par les propriétaires, qui ne payent » aucune taille en ladite paroisse » ; les habitants étant donc obligés de se pourvoir devant Sa Majesté, le procureur-syndic requiert le tabellion de se transporter en la paroisse de Choisel, pour y dresser un procès-verbal de l'état dans lequel elle se trouve, ainsi que les hameaux et fermes en dépendant ; — procès-verbal détaillé, 15 avril 1665 [f° 19]. — Testament de Charles Guignard, sergent royal à Chevreuse, 1665 [f° 47]. — Hommage et aveu par Nicolas Vitart, sieur de la Mare-aux-Buits, avocat en Parlement, 23 mars 1665 [f° 50]. — Vente d'une maison sise à Chevreuse faite à Jacques Leroy, marchand en cette ville, par Mre Charles Renouard, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et par Mre Michel Renouard, chevalier, capitaine d'une compagnie au régiment des Gardes du Roi, légataires universels de Mre Pierre de Chanteclerc, en son vivant chevalier, seigneur de Vaux et de Bévilliers, 23 mai 1665 [f° 84]. — Cession de terres faite par Hilaire Piet aux religieuses de « l'ancienne abbaye de » Port-Royal-des-Champs » ; signatures suivantes : « Sr Marie de Sainte-Madelaine, prieure ; Sr Jeanne » de Ste Domitille ; Sr Marie de Sainte-Euphrasie, » sous-prieure ; Sr Geneviève de Sainte-Madeleine, » cellerière ; Sr Charlotte de St Bernard ; Sr Margue- » rite de Ste Irène ; Sr Denise de Ste Anne ; Sr Anne de » Ste Christine ; Sr Suzanne de Ste Julienne ; Sr Ca- » therine de St Ildegarde ; Sr Marie de Ste Thérèse », 22 avril 1665 [f° 96]. — Transaction conclue entre le curé, « Mre Robert Le Vaillant », les marguilliers en charge et les habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, parmi lesquels, Charles-Éléonor Le Roy, écuyer, seigneur de Rodon, Jean Maupoint, écuyer de la Grande Écurie du Roi, demeurant au Palais-Royal à Paris, Jean Pinson de La Martinière, écuyer, conseiller du Roi, son ancien procureur en la connétablie et maréchaussée de France, avocat en Parlement, Louis Hamart, contrôleur général de la maison et argenterie de la duchesse d'Orléans, etc., d'une part, et Hippolyte Rousseau, écuyer, seigneur de Chevincourt et de Chevrigny, conseiller du Roi et correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, d'autre part, ce dernier prétendant « que, comme pro- » priétaire de sa dicte terre de Chevincourt, il a droit » de jouir dans l'église de Sainct-Rémy de la chapelle » Saint-Roch, qui a apartenu à deffunct Monsieur et » Mademoiselle de La Garde, desquels il a acquis » ladicte terre ». Le Sr de Chevincourt déclarait que le « curé et ses devanciers, depuis le changement qui » avoit esté faict en ladicte esglise de St Rémy, où le » maistre autel avoit été transféré d'un bout à l'autre » d'icelle esglise, et pareillement ladicte chapelle » Sainct-Roch, il avoit incessamment occupé ladicte » chapelle pour servir de revestière ou sacristie, prof- » fitant de l'exil ou détention dudit sieur de Che-

» vincourt, qui pendant un très long temps, pour les » raisons que tout le monde sçait, n'eust osé demander » à rentrer dans icelle que par prières, n'estant pas » alors en pouvoir d'en intenter aucune action, » 8 novembre 1665 [f° 134]. — Requête adressée par Michelle Foullon, veuve de Jacques Hautry, en son vivant chirurgien à Chevreuse, décédé « environ le mois de » mars mil six cens soixante trois », pour qu'il soit procédé à la nomination d'un tuteur, étant « demeurée » avec cinq enffens yssus de leur mariage », septembre 1665 [f° 166 *bis*]. — Constitution d'une pension viagère par Mre Gilles de Champhuon, « sieur de La » Faullaye » ou « Saullaye », procureur du Roi en la « Chambre de la générale réformation des hospitaux » et maladeries de France », avocat en ses Conseils d'État et privé, au profit de damoiselle Jeanne de Champhuon, sa fille, admise en qualité de religieuse au monastère de Notre-Dame du Val de Gif [signatures des religieuses], 14 novembre 1665 [f° 170]. — Testament de Mre Nicolas Le Boullanger, curé de Saint-Jean de Choisel, 12 octobre 1665 [f° 173]. — Délibération prise par les habitants de Chevreuse, considérant « qu'il seroit très important et nécessaire » de faire establir un professeur en médecine en ceste » ville pour l'utilité du publiq, qui en recevroit non » seulement un grand soulagement, mais aussy pour » esviter aux despenses excessifves que l'on est obligé » de faire pour les malades lors qu'ilz ont besoin » d'estre visitez par les médecins, que l'on est con- » traint d'envoyer quérir en la ville de Montfort, esloi- » gnée de quatre lieues, qui est le lieu le plus proche » où l'on en puisse trouver, et encore plus parti- » cullièrement pour esviter aux dangers et incon- » vénients qui arrivent ausdicts malades, faute d'estre » secouruz prontement, et de ce qu'il arrive souvent » qu'ayant esté visitez par lesdictz médecins, qui lais- » sent leurs ordonnances, les maladies viennent à se » changer sy tost que lesdicts médecins s'en sont re- » tournez, en sorte que lesdictes ordonnances sont » préjudiciables ou inutiles ». Mre Louis Mayart, docteur en médecine de la faculté d'Angers, ayant offert de s'établir à Chevreuse, à condition que les habitants « l'indemniseront et acquitteront de la taille et le » comprendront sur les roolles au nombre des » exemptz », et devant, sous ces conditions, « assister » gratuitement les pauvres malades de la Charité et » de l'Hostel-Dieu et les autres pauvres de la paroisse » qui n'auront moyen de payer », ses propositions sont agréées, « à la charge qu'il ne fera aucun com- » merce ny traffiq », 28 juillet 1665 [f° 183]. — Autorisation donnée par le curé à Louise Duclou, veuve de Marin Liger, « de mettre et faire seller une escabelle » ou placet servant de siège à une personne dans la » nef de l'église de Chevreuse », 26 octobre 1665 [f° 184]. — Codicille ajouté au testament de Louis Gilbert, maréchal à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 27 mars 1665 [f° 193]. — Déclaration faite par les asséeurs et collecteurs des tailles de Chevreuse, exposant que « quand ils ont voulu procéder à l'assiette » et confection du roolle des tailles », ils ont constaté que l'un d'entre eux était incapable d'asseoir et de cueillir les tailles, non seulement à cause de son âge avancé mais aussi, particulièrement, à cause de son insolvabilité ; il est en conséquence pourvu au remplacement de celui-ci, 22 février 1665 [f° 200].

E. 6697. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1665. — Obligations grossoyées en 1665, avec addition d'actes s'y rapportant; — engagements pris par Toussaint Thomas, marchand à Chevreuse, Toussaint Maugé, receveur de la terre et seigneurie de Cernay-la-Ville, Pierre Regnard, laboureur à Pré-de-Celle, paroisse de Choisel, etc.

E. 6698. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1666. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1666, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-228. — Bail d'une maison située à Foucherolles, consenti par Jacques Rossignol, maître chirurgien à Dampierre, 3 février 1666 [folio 35]. — Marché pour la construction d'une grange dans la cour de la ferme appelée « la » Grange aux Moynes », paroisse de La Chapelle-Saint-Jean, 11 juin 1666 [f° 71]. — Bail d'un demi-arpent de pré sis « proche le pont de Beausse », fait à Guillaume Geuffroy par Mre Étienne « Le Queuré », curé de Dampierre, et par les marguilliers de la paroisse, 14 juin 1666 [f° 84]. — Bail de la ferme de Champfailly, en la paroisse de Chevreuse, par « Regnault- » Louis de Soixons, sieur des Buissons et de Vaux », au profit de Jean Robine, meunier du moulin de Rodon, 13 juillet 1666 [f° 93]. — Autre, par Adam de Baillon, écuyer, sieur du Parc, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, 18 juillet 1666 [f° 108]. — Autre, de maisons, fermes et lieux situés à « Prédecelle », paroisse de Saint-Jean de Choisel, par Mre Charles Re-

nouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, agissant en son nom et au nom de son frère, Michel Renouard, 7 septembre 1666 [f° 146]. — Bail de la recette de la terre de Maurepas ; ratification dudit bail par Charles Honoré, marquis d'Albert, duc de Chevreuse, « procedant sous l'autorité de Mre Nicolas Vitard, avocat en » Parlement, son curateur aux causes », 23 septembre 1666 [f° 153]. — Bail de la ferme du fief de « Point» pierre », consenti au profit de René Tessier, laboureur à Courcelles, paroisse de Gif, par Jacques de Langlade, écuyer, « seigneur de Méridon et Point» pierre, conseiller et secrétaire du Roy, maison et cou» ronne de France et de ses finances », 10 septembre 1666 [f° 214]. — Procès-verbal d'élection d'un marguillier de la fabrique de Saint-Rémy-lez-Chevreuse ; est élu Jacques Bellanger, 22 août 1666 [f° 228].

E. 6699. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 215 pièces, papier.

1666. — Contrats divers passés en 1666, dont les minutes sont foliotées 1-214. — Promesse et contrat de mariage entre Louis Fleuret, marchand à Buc, et Marie Aubry, demeurant à Foucherolles, paroisse de Dampierre, 24 janvier 1666 [folio 15]. — Procuration donnée par Mre Séraphin Lemaistre, prêtre, prieur du prieuré commendataire de Saint-Maur de Dié, au diocèse de Langres, présentement en l'abbaye de Gif, pour résigner ledit prieuré en faveur de Mre Pierre Coquart, clerc du diocèse de Langres, 12 avril 1666 [f° 51]. — Constitution d'une rente annuelle de 300 livres tournois au profit de l'abbaye de Gif, par Dame Marie Bonneau, veuve de Jean-François de Beauharnais, seigneur de Miramion, en son vivant conseiller au Parlement, laquelle reconnaît avoir reçu des Dames du Monastère la somme de 6.600 livres tournois, ce qui met la constitution « au denier vingt-deux » ; signatures des religieuses, 10 juin 1666 [f° 84]. — Bail à cens perpétuel fait à Mre Antoine Petit, bourgeois de Paris, par le duc de Chevreuse, d'une « tournelle tenant » aux murs de closture de ladite ville de Chevreuse et » despendans desdits murs entre le jardin dudit Petit » et la fondrière qui descend du chasteau dudit Che» vreuse », 30 septembre 1666 [f° 130]. — Testament de Mre Nicolas Le Boulanger, prêtre, curé de Saint-Jean de Choisel, 28 décembre 1666 [f° 164]. — Reconnaissance passée par Jean-Baptiste Prévost, laboureur à Gometz-la-Ville, et par sa femme, Marie Pillet, au profit de Mre Éloy Varangue, l'un des maîtres de la communauté des pauvres écoliers du collège de Montaigu, 24 décembre 1666 [f° 211].

E. 6700. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1666. — Obligations grossoyées en 1666, avec addition d'actes s'y rapportant ; — engagements pris par Jacques David, Noël Canu, Marguerite Hautry, Jean Gaumont, etc.

E. 6701. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1668. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1668, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-145. — Bail du pressoir banal de Chevreuse fait à Jean Auffray, maître charpentier, par Jean de Nogent, fermier des Aides du département de Chevreuse, fondé de procuration du fermier et receveur général du duché, 11 janvier 1668 [folio 39]. — Autre, d'une maison sise à Saint-Lambert, fait par Jacques Barbet, premier valet de chambre du duc de Luynes, 5 janvier 1668 [f° 78]. — Autre, d'un moulin à eau, situé à Saint-Rémy, sur l'Yvette, « appellé le moullin de Sault (ou Fault) », par Mre Denis Feydeau, sieur de Vaugien, 16 mars 1668 [f° 131]. — Autre, d'une maison dénommée « la » Peleterie », par Marie Guilbert, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi, 18 septembre 1668 [f° 145].

E. 6702. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 160 pièces, papier.

1668. — Contrats divers passés en 1668, dont les minutes sont foliotées 1-174. — Testament d'honorable femme Barbe Regnard, femme de Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché, reçu par « Achilles Val» let, principal tabellion juré au bailliage et duché de » Chevreuse », 15 avril 1668 [folio 18]. — Règlement de compte entre l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, d'une part, et Jean Vigneron, précédemment fermier du moulin de Germainville, appartenant auxdites dames, d'autre part, avril 1663 [f°s 36 et 37]. — Renonciation par Marie Lebon, veuve de Louis Duparq, en son vivant officier du roi d'Angleterre, à la succession de son père Julien Lebon, en son vivant épicier à Chevreuse, 25 avril 1668 [f° 39]. — Promesse et contrat de mariage entre Jean Soufflier, maître serger en la ville de Beauvais, « travaillant à la manufacture royale « des serges de Londres establie à Chevreuse », y de-

meurant, fils de Jean Soufflier, en son vivant maître serger à Beauvais, et de Catherine Bary, d'une part, et Marie Fallot, d'autre part, 27 mai 1668 [f° 61]. — Remboursement d'une rente due à la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse ; quittance donnée en conséquence à Thomas Ruelle, « l'un des six huissiers » du Parloir aux bourgeois en l'hostel de la ville de » Paris », par Clair Hardy et Michel Leflocq, marguilliers, en présence du curé, M[re] Louis Auvery, 18 septembre 1668 [f° 117]. — Titre nouvel passé par demoiselle Marie-Anne Deprez, veuve de Charles de Vaultier, en son vivant écuyer, seigneur du Petit-Mont, tant en son nom que comme fondée de procuration de Charles Deprez, écuyer, sieur des Bouillons, capitaine au régiment de Lignières, et de Jacques Deprez, écuyer, sieur de la Queue, capitaine au régiment du Roi, pour des rentes et héritages qu'ils tenaient de dame Marie Guilbert, veuve de M[re] Nicolas Josse, 9 juin 1668 [f° 137]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Jacques Gohier, huissier de salle de Mademoiselle d'Orléans, demeurant à Limours, pour le fief des Étuves, circonstances et dépendances, « consistant en une maison scize en la ville de Chevreuse, » rue des Forges », 18 mai 1668 [f° 144]. — Inventaires après décès [f[os] 170-174].

E. 6703. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1668. — Obligations grossoyées en 1668, avec addition d'actes s'y rapportant. — Promesse de rembourser à Jean Lemarquant, huissier royal à Chevreuse, la somme de 119 livres 12 sols tournois, faite par Noël Anguerand, marchand chapelier à Villepreux, 19 février 1668 [pièce numérotée 7] ; — autre, par Louis Denis, marchand au Mesnil-Sevin, paroisse de Saint-Forget, mari de Jeanne Le Roy, veuve en premières noces de Cyprien Foucault, lequel s'engage à payer à Pasquier Herson, tailleur d'habits à Chevreuse, la somme de 15 livres tournois, « pour avoir par le- » dit Herson vendu audit deffunct Foucault un habit » couleur gris-noir complet à son usage », 28 avril 1668 [p. n. 19] ; — actes souscrits par Noël Landry, Jean Lapeyne, Charles Dubois, Pierre Renard, François Morize, Jean Huard, Jean Boullée, etc.

E. 6704. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1669. — Minutes de contrats divers et d'obligations passés en 1669 et portant la signature des commis du principal tabellion, Brochard, Gorron, Clauleux, Landais, Bertin, Thiersant, Claude Meslier, Auvery, Bertault, Lefebvre, « pour l'absence du principal greffier » et tabellion du bailliage et duché de Chevreuse ». — Inventaire dressé après le décès d'Alphonse de Frédy, en son vivant écuyer, sieur du May, à la requête de sa veuve « Gilette de La Val », en la présence de M. de Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, créancier de la succession et agissant au nom de Pierre de Frédy, écuyer, sieur de Beauregard, héritier du défunt, son père, 12 novembre 1669 [pièce numérotée 49]. — Partage de biens provenant de la succession de leurs père et mère fait entre Adam Vallée, maréchal à Dampierre, et Pierre Vallée, de même profession, 21 novembre 1669 [p. n. 52].

E. 6705. (Liasse.) — 27 pièces parchemin ; 42 pièces, papier.

1659-1669. — Notification, grosse ou extrait d'actes reçus par Achille Vallet, qualifié de « tabellion » juré au bailliage et duché de Chevreuse » ou de « principal tabellion juré au bailliage et duché », de 1659 à 1669. — Pendant le même laps de temps, le « bailly et garde du seel du bailliage, duché et pairye » de Chevreuse pour très haulte, très puissante et » très illustre princesse Madame Marie de Rohan, » veufve de très hault, très puissant et très illustre » prince Monseigneur Claude de Lorraine.... du- » chesse de Chevreuse et contesse de Charollois », est « Pierre Sellyer, licencié ès loix, advocat en la cour » de Parlement à Paris ». — Promesse et contrat de mariage entre Antoine Guyot, d'une part, et Marie Lemarquant, fille de Pasquier Lemarquant, en son vivant greffier et tabellion au bailliage, et d'Anne Audiger, d'autre part, 15 mai 1661 [pièce numérotée 8]. — Échange d'héritages conclu entre François Feuillet, peintre ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Richelieu, tant en son nom qu'en celui de sa femme, Madeleine Lemarquant, d'une part, et M[re] Antoine Guyot, greffier et tabellion au comté d'Ablis, tant en son nom qu'en celui de Marie Le Marquant, sa femme, d'autre part, 27 décembre 1663 [p. n. 27]. — Testament de Denis Vallet, sous forme de recommandations adressées à son fils, Achille Vallet, dans les termes suivants : « Au nom du Père et du Fils et du S[t]-Esprit. » Mon cher fils, comme je me sens journellement di- » minuer et que j'aproche de ma fin, et de crainte » d'estre surpris, je vous ay faict ce petit mémoire, qui » est que je souhaitte estre mis en terre sainte », etc.,

22 août 1667; — à cette pièce sont annexés une obligation, dans laquelle Denis Vallet est qualifié « cocher de » Monsieur l'évesque de Meaux », 1650; un testament du même « à présent domestique de Mons[r] l'évesque » de Meaux », 1656 ; une reconnaissance au profit du même, 1655; une autre au profit de M[re] Achille Vallet, procureur au bailliage et duché, héritier de Denis Vallet, 1690 [p. n. 50-54]. — Bail à rente perpétuelle de deux pièces de terre par les marguilliers de la fabrique de Choisel, Louis Prevet et Jean Gauthier, 25 mars 1668 [p. n. 62]. — Titre nouvel passé par Jacques Gohier, huissier de salle de Mademoiselle, 18 mai 1668 [p. n. 63].

E. 6706. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1668. — Antoine Defrance. — Minutes des contrats passés par-devant « Antoine Defrance », qualifié de « tabellion royal à Chevreuse » et de « principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse », et par-devant ses commis, pendant les mois d'octobre-décembre 1668. — Protestation formée par divers habitants du bourg de Gif contre la conduite du curé et celle de plusieurs habitants, qui, « sans convoca- » tion ni assemblée légitime desdits habitants ny pu- » blications au prosne de la paroisse », s'étaient indûment « assemblés en la maison de Raymond Huard, » cabaretier », le jeudi 4 octobre, et avaient consenti un bail emphytéotique pour un héritage appartenant à l'église. Considérant que « ce procédé est contre les » formes et règles ordinaires et pratique lorsque l'on » dispose du bien des églises, que cette assemblée a » esté faitte dans un lieu particulier, jour ouvrable, » auquel jour les habitans sont occupez à leurs tra- » vaux ordinaires, les assemblées ayant accoustumé » d'estre publiques et de se faire à jours de dimanche » ou festes, à la porte de l'église ou au banc des mar- » guilliers », ils constituent un procureur chargé de poursuivre l'affaire et d'obtenir l'annulation dudit bail, 18 octobre 1668 [pièce numérotée 3]. — Bail à titre de constitution de rente passé par les marguilliers de Gif au profit de Denis Haudancourt ou Hadancourt, bourgeois de Paris, 19 octobre 1668 [p. n. 5]. — Transaction conclue avec Jean Martel, marchand charbonnier à Chevreuse, par Médéric Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, 23 octobre 1668 [p. n. 11]. — Procès-verbal de visite du moulin de Rodon, 11 décembre 1668 [p. n. 63]. — Donation faite par Louis Pastour, prêtre, « estant » de présent en l'ancienne abbaye de Port-Royal-des- » Champs », à son frère Balthazar Pastour [p. n. 83].

E. 6707. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 194 pièces, papier.

1669. — Contrats divers, pour la plupart en minutes, passés par-devant Antoine Defrance et les commis du tabellionage, Étienne Clauleux, André Brochard, Mathurin Bertault, Sébastien Dodin, Claude Mesiier ou Messier, Landais et autres, parmi lesquels « Vallet, commis », en 1669. — Bail de terre fait au nom de Noël Julio, garde-bois, par M[re] Claude Gilles ou Gillet, capitaine du château de Dampierre, à Thomas Boucher, marchand à Maincourt, 24 janvier 1669 [pièce numérotée 18]. — Règlement de comptes et transaction « par-devant M. le curé de Chevreuse » entre Clair Hardy, Guillaume Lebon et Claude Bruneau, asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse en 1665 [p. n. 19]. — Bail d'héritage sis à Rosay fait par M[re] Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romainville, Buloyer, La Geneste, les Viviers et autres lieux, gouverneur pour le Roi des ville et château de Pont-de-l'Arche, 7 février 1669 [p. n. 32]. — Vente de terre sise à Montigny, faite à Christophe Brière par Robert Prudhomme, arpenteur royal à Chevreuse, 26 mars 1669 [p. n. 60]. — Constitution par M[re] Charles de Compans, écuyer, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant à Aigrefoin, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par dame Marie-Antoinette de La Charnée, sa femme, et par damoiselle Charlotte de La Charnée, d'un procureur qui aura les pouvoirs nécessaires pour passer bail de la terre d'Aigrefoin, 28 mars 1669 [p. n. 62]. — Délibération aux termes de laquelle les abbesse et religieuses de l'abbaye de Gif, « se tenant extrémement obligées à la mémoire de » deffuncte dame Louise Coignet, vivante femme de » Monsieur Pussort, conseiller d'Estat et maistre des » requestes, pour la grande bienveillance et affection » que ladicte dame a tesmoignée à la communaulté du- » dit Gif par la protection qu'elle luy a continuelle- » ment donnée et les bons offices et assistances qu'elle » lui a rendues en diverses manières jusques à la mort, » et particulièrement par le legs de cent cinquante » livres de rente annuelle et perpétuelle..... qu'elle » leur a laissées par son testament en datte du 17 juin » 1667 », s'obligent à faire célébrer à perpétuité un service anniversaire pour le repos de son âme, ainsi qu'une messe basse tous les mois, 20 juin 1669

[p. n. 126]. — Déclaration aux termes de laquelle les religieuses de l'abbaye de Port-Royal, « ayant apris » que Mre Desnoyers, cy-devant secrétaire des com- » mandemens de la feu sérénissime reine de Pollogne, » a, comme procureur de la sœur Margueritte Josse » dicte de Sainte-Thècle, vendu une maison sise à » Varsovie en Pollogne, à elle léguée par deffunct le » sieur Philippes Hutin, son oncle », donnent à cette vente leur approbation, à condition d'être payées de la somme de 3.000 livres, « que l'on leur a dict estre le » prix de ladicte vente, qui leur appartient suivant le » testament de ladicte sœur Marguerite de Ste-Thècle ». Signatures de l'abbesse « Sœur Madeleine de Sainte- » Agnès », de la prieure « Sr Marie de Sainte-Made- » leine », des religieuses, au nombre de 38, de « Mre » Claude Lancelot, clerc du diocesse de Paris, demeu- » rant ordinairement à Paris, estant de présent audit » Port-Royal », et de « Guillaume Colé, demeurant » audit Port-Royal », 1er juillet 1669 [p. n. 143]. — Vente de terres faite aux religieuses de l'abbaye de Gif par Mre Guy Sevin, conseiller du Roi en ses conseils, maître en la Chambre des Comptes, seigneur de Gometz-la-Ville, 10 novembre 1669 [p. n. 178]. — Bail du moulin banal de Gif « appellé Chamot », consenti par dame Anne Glué, veuve de Mre Pierre Mérault, en son vivant conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Gif, Bonne, Corbeville et autres lieux, « vicomte héréditai de Chasteaufort », 12 novembre 1669 [p. n. 179]; — visite dudit moulin [p. n. 181].

E. 6708. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1669-1671. — Nicolas Delaplane. — Répertoire d'actes passés devant Nicolas Delaplane et ses commis, du 7 septembre 1669 au 14 septembre 1671, dressé en la forme suivante : « Bail pour Pierre Lemeré et » Andrée Douin, 7 septembre 1669. — Vente de che- » vaux par Anthoine Guyot à Guillaume Boullangé, » 7 septembre 1669. — Bail fait par Jean Breton et » Ravineau à Toussaint Maugé, 9 septembre 1669. — » ...Eschange entre Pierre Mauchy et Pierre Bau- » det, 14 septembre 1671. »

E. 6709. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1669. — Minutes, pour la plupart foliotées de 2 à 109, de contrats reçus en 1669 par Nicolas Delaplane, qualifié de « principal tabellion du duché de Che- » vreuse » ou « de principal tabellion juré des bailliage » et duché de Chevreuse », et par les commis du tabellionage. — Transaction et règlement de compte entre Louis Vatou, maître chirurgien à Paris, et Martin Magny, laboureur, à Herbouvilliers, 7 août 1669 [folio 14]. — Foi et hommage pour la terre de Coubertin, par Jean Frédy, écuyer, seigneur de Coubertin, avocat en Parlement, 4 septembre 1669 [fo 29]. — Testament fait par Marie Bongrand, veuve de Jacques Simonneau, en son vivant huissier royal à Chevreuse, pardevant Louis Auvery, curé de Saint-Martin de Chevreuse, en présence de « Mre Achille Vallet, procureur » au bailliage et duché », 21 septembre 1669 [fo 41]. — Bail d'une maison sise au carrefour du Mesnil-Saint-Denis fait à Léonard de Losne, par Marcel Auvery, avocat en la Cour de Paris, et par Louis Mayard, docteur en médecine, et Marie Auvery, sa femme, 16 novembre 1669 [fo 80].

E. 6710. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 237 pièces, papier.

1670. — Minutes des contrats reçus, pendant le premier semestre de l'année 1670, par Nicolas Delaplane et ses commis. — Vente d'un clos de terre faite par Toussaint Brochard, chirurgien à Chevreuse, à Pierre Sellyer, bailli du duché, 19 janvier 1670 [pièce numérotée 18]. — Accord conclu entre Mre Nicolas Houdin, prêtre, curé de Cernay-la-Ville, d'une part, et François Godet, garde des plaisirs du Roi à Saint-Germain-en-Laye, d'autre part, 24 février 1670 [p. n. 56]. — Testament d'Hélène Mosny, femme de Charles Bazard, « maistre fontainier du chasteau de » Dampierre », 19 mars 1670 [p. n. 74]. — Constitution d'une rente perpétuelle de 150 livres au profit de Joseph Tiblemont, maître menuisier, à Paris, faubourg Saint-Jacques, par les religieuses de l'abbaye de Port-Royal ; signatures de l'abbesse, sœur Marie de Sainte-Madeleine, et de 32 religieuses, 17 avril 1670 [p. n. 123]. — Accord conclu entre Mre Honoré Serret, docteur en théologie, curé de Dampierre, Claude Gillot, capitaine du château, plusieurs habitants et les marguilliers de la fabrique, d'une part, et le fondé de procuration des héritiers de « Mre Estienne Le Gueuré », en son vivant curé de la paroisse, 28 avril 1670 [p. n. 142]. — Transport de droits consenti par Jacques Rossignol, maître chirurgien, à Dampierre, au profit de Mre « Gilbert de » Voisins », prieur de Chevreuse, demeurant à Voisins-le-Bretonneux, 28 mai 1670 [p. n. 174]. — Bail du

moulin banal de Noisemont, paroisse de Chars, par Étienne de Monginot, seigneur de La Salle, fermier général des domaines de France, agissant en qualité de receveur général du duc de Chevreuse, baron de Chars, 24 juin 1670 [p. n. 222].

E. 6711. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1670. — Minutes des contrats reçus pendant le second semestre de l'année 1670, par Nicolas Delaplane et ses commis. — Contrat de constitution par les abbesse et religieuses de Port-Royal, « ordre de » Cîteaux de fondation royalle et de l'institut du St Sa- » crement », au profit de « Mre Antoine Arnault, prestre, » docteur de Sorbonne, demeurant ordinairement à » Paris, rue des Postes, paroisse St Estienne du Mont », d'une rente de 300 livres tournois en remboursement d'un capital de 6.000 livres, « somme que lesdites » dames abbesse et relligieuses ont dit et déclaré estre » pour employer à la construction d'un bastiment con- » tenant vingt-deux thoises de long qu'elles font faire » en leur dite abbaye » ; quoique ladite rente soit annuelle et perpétuelle, « ledit sieur Arnault, désirant » gratiffier lesdites dames relligieuses et ladite ab- » baye, c'est contenté de recevoir pendant sa vie la- » dite rente cy-dessus aux termes y portés; et, après » sa mort, a consenty que ladite rente soit payée à » Mre Isaq Le Maistre, son nepveu, pendant le vivant » d'icelluy sieur d'Isaq Le Maistre ; et, après son » décedz, aux enffans de Mre Jean Le Maistre, nep- » veu dudit sieur Mre Antoine Arnault, pendant » leur vivant ; ...après la mort de tous lesquels cy- » dessus nommez, icelluy sieur Arnault a consenty » et consent par ces présentes que le fond de ladite » rente cy-dessus soit et demeure pour et au prof- » fit de ladite abbaye sans en payer aucuns arré- » rages ». Fait et passé en l'abbaye de Port-Royal des Champs, le 7 juillet 1670. Signatures de « Antoine » Arnaud », Isaac Le Maistre, Henri-Charles Arnauld de Luzancy, Hilaire-Charles Piet, de l'abbesse « sœur » Marie de Sainte-Madeleine », de la prieure « sœur » Angélique de Saint-Jean » et de 41 religieuses, 7 juillet 1670 [pièce numérotée 7]. — Vente de terres sises à Magny, faite à François Compagnon, laboureur, par Jean-Baptiste Coignet, écuyer, sieur de Beauregard, et « damoiselle Aglantine Thierriat, son » espouze », 30 juillet 1670 [p. n. 40]. — Convention entre Mre Nicolas Houdin, curé de Cernay-la-Ville, et Louis Mayard, docteur en médecine, à Chevreuse, à raison de la somme de 45 livres due audit médecin « pour plusieurs voiages que ledit sieur Mayard au- » roit faict audict Cernay pendant une grande maladie » que ledit sieur Houdin auroit eu, trois ans y a ou » environ », 9 août 1670 [p. n. 52]. — Marché conclu par Robert Prudhomme, arpenteur royal, à Chevreuse, avec Jean Courcelle, vigneron, 8 septembre 1670 [p. n. 68]. — Bail de terres fait à Jacques Barbot, premier valet de chambre du duc de Luynes, par Hilaire-Charles Piet, agent des dames de Port-Royal, 25 septembre 1670 ; ratification par l'abbesse et les religieuses [p. n. 99]. — Inventaire des biens, meubles, titres, etc., composant la succession de « François de » Caillodon », en son vivant écuyer, sieur de Corbeville, 10 octobre 1670 [p. n. 124]. — Bail du revenu de la terre et seigneurie de Montigny-le-Bretonneux par le fondé de procuration de l'abbaye de Port-Royal, 13 octobre 1670 [p. n. 129]. — Transaction conclue entre Mre Raoul Burnouf, curé de Gif, les marguilliers de la fabrique et les habitants de la paroisse, d'une part, Augustin Soreau, sieur du Clos, et demoiselle Catherine Roussel, sa femme, au sujet d'un legs de 300 livres fait à l'église de Gif par François Navelin (?), 26 octobre 1670 [p. n. 142]. — Accord intervenu entre Mre Jean Chabot, prêtre du diocèse de Boulogne, précédemment curé de Lignerie, diocèse de Séez, actuellement habitué en qualité de diacre en l'église de Chevreuse, d'une part, et Mre François Letur, son successeur, d'autre part, 10 décembre 1670 [p. n. 215]. — Vente de cent pieds d'arbres fruitiers, faite par Louis Baron, jardinier à Vaugien, à Pierre Mouchin, bourgeois de Paris, « lesquels pieds d'arbres ledit » Baron promect garentir de toutes revendications, » mesmes entretenir tout le plan pendant trois ans » consécutifs, qui auront cours du jour et feste St » Martin d'hiver dernier, de trois labours par an, et » iceulx esplucher et eslaguer, sy besoing est, aux » saisons convenables, moyennant la somme de douze » livres par chacun an pour les labours desdits arbres » seulement ; et, au cas que pendant l'espace desdits » trois ans que tout ou partie desdits arbres vinssent » à mourir, promet et s'oblige ledit Baron d'en re- » planter d'autres bons, loyaux et marchands à ses » fraiz et despens », 14 décembre 1670 [p. n. 218].

E. 6712. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 174 pièces, papier.

1671. — Minutes des contrats reçus pendant le premier semestre de l'année 1671, par Nicolas Dela-

plane et ses commis. — Bail d'immeuble par Mre Denis Petitpas, prêtre, premier chapier en l'église de Chevreuse, à Jacques Desgroyes, ouvrier, travaillant en « la manufacture royalle en soye dudit Chevreuse », 12 janvier 1671 [pièce numérotée 10]. — Promesse par Mre Nicolas Bourdes ou Bourdet, curé des Layes, de payer à Pierre Goron, portier du château de Dampierre, fondé de procuration des ayants-droit, une somme de cent livres tournois, restant due à Mre Pierre Bruyère, en son vivant prêtre, chapelain de la chapelle du château de Chevreuse, sur une autre somme de 300 livres qui elle-même était « le restant de toutes » les pantions que ledit sieur confessant a deub et » debvoit audit sr deffunt Bruyère touchant ladite cure » des Laix », 14 janvier 1671 [p. n. 16]. — Articles de mariage accordés entre Pierre Langloix, marchand à Chevreuse, et Claude Grimoult, janvier-février 1671 [p. n. 44]. — Pouvoirs donnés par le syndic de la paroisse et les habitants de Gif aux collecteurs des tailles, Louis Rimboust et Rémy Huart, d'imposer au rôle le fermier de la ferme de Frileuse à la somme de « six-» vingtz dix livres », et ce « nonobstant la cotte d'of-» fice faitte dudit fermier sur la commission envoyée » par Messrs les esleus à ladite parroisse, pour estre la-» dite taxe d'office trop modique pour les dépendances » de ladite ferme et facultez dudit fermier », 16 février 1671 [p. n. 53]. — Constatation qu'il a été procédé, le 16 février 1671, « dans la chambre de l'auditoire de » Gif », à la confection du rôle des tailles de la paroisse [p. n. 54]. — Quittance donnée par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal des Champs, lesquelles reconnaissent avoir reçu de « noble homme » Nicolas Vitart, seigneur de Passy, intendant de la » maison de Monseigneur le duc de Luyne, tant en » son nom que comme ayant charge et pouvoir de » Mre Antoine Vitart, son frère, conseiller du roi et » son receveur aux Eaux-et-forests du duché de Va-» loys, et de Louis Hélie, escuyer, sieur du Pin, à » cause de damoiselle Marie Vitart, sa femme, comme » aussy de noble homme Pierre Sellier, advocat en » la Cour, bailly et gruyer du duché dudit Chevreuse, » à cause de damoiselle Agnès Vitart, sa femme », la somme de 2.200 livres léguée à l'abbaye par damoiselle Nicole-Madeleine Vitart, en son testament du 18 février 1669, déposé en l'étude de Mre Philippe Gallois, notaire au Châtelet, 12 avril 1671 [p. n. 97]. — Bail de la ferme de Saint-Aubin, par les religieuses de l'abbaye de Gif, 14 avril 1671 [p. n. 101]. — Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, réunis pour délibérer sur la manière dont les quêtes devaient être faites dans l'église, Thomas Laillé, marguiller en charge, soutenant que « l'œuvre » et fabrique est en possession et jouissance de tout » temps immémorial d'avoir quatre bassins que l'on a » accoutumé de porter à la queste en laditte esglize » pour aider à subvenir aux services de St-Maur, » St-Gond, St-Roch, St-Fiacre et St-Antoine, patrons » d'icelle esglize, dont ladite œuvre est chargée,.... » lesquels quatre bassins ont accoustumé d'estre por-» tez les premiers à ladite queste à la suitte l'un de » l'autre, sçavoir deux par les deux marguilliers de » l'œuvre et les deux autres par le bedeau et soubs-» bedeau ou, en leur absence, par les premiers habit-» tans quy se rencontrent et auparavant le procureur » et proviseur du bassin des Trespassez, qui n'a ac-» coustumé de marcher et porter son bassin qu'à la » suitte et immédiatement après lesdits quatre bassins » de l'œuvre cy-dessus », 7 mai 1671 [p. n. 126]. — Bail d'une place fait par Robert Gobillion, maître apothicaire à Chevreuse, à Germain Lecointe, jardinier à Saint-Rémy, 14 juin 1671 [p. n. 150]. — Engagement pris par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Gif de payer à Mre Pierre Doublart, prêtre, la somme de 800 livres « restans à payer de tous les appointemens » deubz audit sr Doublart du passé jusqu'au jour Saint-» Michel XVIc soixante-neuf inclusivement » sans préjudice d'une autre somme de 1.200 livres énoncée en une obligation portant la date du 3 novembre 1651. Signatures de l'abbesse « sr Madelaine Hurault de » Cheverny », et des religieuses. 26 juin 1671 [p. n. 168].

E. 6713. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 222 pièces, papier.

1671. — Minutes des contrats reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1671, par Nicolas Delaplane et ses commis. — Foi et hommage à l'abbesse de Gif, Sr Madeleine Hurault de Cheverny, par Charles Durand, « sieur de Luzancourt », pour 44 arpents de terre qu'il possédait au terroir d'Invilliers, près Chantecoq, paroisse de Briis, châtellenie de Montlhéry ; le vassal est reçu par « Jean Akakia Devault », qui l'introduit dans « le parloir de Saint-Joseph dépendant » d'icelle abbaye », 2 juillet 1671 [pièce numérotée 3]. — Transaction conclue entre Jean Pattu, boulanger à Chevreuse et Mre Louis Ogier, bachelier en théologie, curé de Montigny-le-Bretonneux, 3 août 1671 [p. n. 34]. — Testament de « vénérable homme » Louis Bougier, auvergnat, de Clermont, paroisse de

» Saint-Clément », 7 septembre 1671 [p. n. 56]. — Attestation délivrée par Mre Michel Grosset, lieutenant du premier chirurgien du Roi, certifiant avoir fait le 10 septembre l'accouchement d'une femme, qui avait mis au monde un enfant mort-né, 15 septembre 1671 [p. n. 63]. — Bail d'une pièce de pré, sise « à la Queue » de l'Estang de Chevreuse », fait à Gilles Germain, l'un des gardes du duché, par Mre Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, conseiller du Roi, agissant tant en son nom qu'en celui de Mre Michel Renouard, chevalier, seigneur de Fontenay, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville, château et citadelle de « Tournay, Tournesis, Mortagne et Saint-Amand », grand bailli de Tournay, tous deux légataires de Pierre Chanteclerc, en son vivant seigneur de Bévilliers, 18 septembre 1671 [p. n. 68]. — Vente de pièces de terres faite par Prix Lancelin, marchand à Satory, près Versailles, aux abbesse et religieuses de Gif, 19 septembre 1671 [p. n. 70]. — Articles de mariage entre Louis Thomas, d'une part, et Madeleine Gobillon, fille de Robert Gobillon, apothicaire à Chevreuse, d'autre part, 27 septembre 1671 [p. n. 85]. — Acte intervenu entre Hilaire-Charles Piet, « sieur du Mouttier », demeurant en l'ancienne abbaye de Port-Royal des Champs, d'une part, Mre Gabriel Marescot, curé de la paroisse, les marguilliers et « les habitants de Saint-Lambert, assemblez après le » son de la cloche, à issue de la grande messe paro» chialle », d'autre part, ces derniers reconnaissant avoir reçu dudit Sr Piet différentes sommes pour être affectées aux réparations de l'église, et lui concédant en retour, pour lui et ses successeurs, « une place dans » la nef de ladite église Saint-Lambert proche et joi» gnant les balustres de la clôture du cœur et de la » chapelle de la Vierge », 11 octobre 1671 [p. n. 109]. — Élection des asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse, 8 novembre 1671 [p. n. 138]. — Testament de Thomas Tournay, marchand à Chevreuse, lequel exprime la volonté d' « estre mis en la » sépulture de ses père et mère dans l'église », 12 décembre 1661 [p. n. 189]. — Donation faite à son frère, « Mre Pierre Chanteau Lefebvre », par dame Françoise Chantreau veuve de Mre Henry Du Bouchet, en son vivant conseiller du Roi en ses conseils et en la Grand' Chambre du Parlement, ladite dame « à présent novice » en l'abbaye de Port-Royal des Champs », 22 décembre 1671 [p. n. 209]. — Accord conclu entre Mre Gabriel Marescot, prêtre, curé de Saint-Lambert, d'une part, et Guillaume Planquette, marguillier, assisté des manants et habitants du lieu, assemblés au son de la cloche, « lesquelz, sur ce que ledit s^r Marescot estoit en délibération de faire assigner ledit » Planquette audit nom de marguiller, pour estre con» damné à luy payer ses droitz et rétributions pour les » service et obitz qu'il a ditz et célébrez en ladite » église, à quoy ledit marguillier disoit n'avoir de» niers en ses mains, attendu que les terres et héri» tages appartenans à ladite esglise et fabrique sont » délaissés et habandonnés en friche et qu'il ne se » présente aucunes personnes pour les prendre à » loyer, par le moyen de quoy il n'en pouvoit tirer » aucuns revenuz, et ainsy prétendoit n'estre tenu » de la demande dudit s^r Marescot, auquel en tous » cas, pour le desmouvoir, il lui offroit, par l'advis et » consentement desdits habitans, luy délaisser la jouis» sance desdites terres et héritages, à charge de dire » et célébrer par lui le service et obiitz qui ont ac» coustumé d'estre dits et célébrez », préviennent un procès par une transaction, 23 décembre 1671 [p. n. 210].

E. 6714. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 192 pièces, papier.

1672. — Minutes des contrats reçus pendant le premier semestre de l'année 1672, par Nicolas Delaplane et par ses commis, parmi lesquels figure « Achilles » Vallet, commis de Nicolas Delaplane, principal » tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse » (3 avril 1672). — Bail d'immeuble par Louis Mayart, docteur en médecine à Chevreuse, à Denis Haultducœur, 10 janvier 1672 [pièce numérotée 11]. — Vente de pièce de pré faite à l'abbesse et aux religieuses de Gif, par Augustin Soreau, sieur Du Clos, précédemment l'un des chevau-légers de la garde du Roi, demeurant à Gif, et par damoiselle Catherine Roussel, sa femme, 16 janvier 1672 [p. n. 22]. — Vente de terrain faite à Charles Boudier par Jean Lebourg, maître d'école à Chevreuse, 17 janvier 1672 [p. n. 24]. — Testament de Pierre Doublart, prêtre du diocèse du Mans et confesseur des Dames de l'abbaye de Gif, qui, entre autres volontés, « supplie très humblement lesdites » dames abbesse et religieuses, que, quand il aura plû » à Dieu l'appeller de ce monde, faire donner la sépul» ture esclésiastique à son corps dans un lieu de leur » esglise le moins incommode, et convoquer, pour son » enterrement, six prestres voysins, sy faire se peut, » leurs donner à disner avec quarante solz à chacq'un » d'eux qui auroit dit la messe pour le repos de son » âme » ; legs faits par lui : aux « serviteurs domes-

» tiques » en l'abbaye; — aux Pénitents de Limours; — à M. Burnouf, curé de Gif, notamment « tous ces » manuscripts » ; — aux pauvres; — à Mr Vaillant, prêtre, chapelain de l'abbaye; — « à Monsieur Gauf» frin (?), prestre, son bon amy, sa grande Bible, im» pression de Vitré, la Concordance et le Concile de » Trente, relié en parchemin; son Saint-Cyprien, avec » sa grande escriptoire de bois de poirier, n'ayant » autre chose digne de son affection »; — à Mr Racinne, confesseur de l'abbaye de Sainte-Eutrope; — à Mre Desvaux, curé de Villiers-le-Bâcle; — « à damoi» selle Genevièfve de Champhuon, cy-devant pen» sionnaire de ladite abaye de Gif, son reliquaire d'ar» gent doré, qu'il a gardé jusqu'à présent pour le » respect qu'il avet pour la mémoire de deffuncte Ma» dame l'abbesse de Gif, qui le luy avoit donné », etc., 28 janvier 1672 [p. n. 33]. — Foi et hommage à l'abbesse de Gif par M. Richard Boucher, avocat au Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Dourdan, lieutenant et juge ordinaire aux bailliages des marquisats de Bâville, comté de Launay et baronnie de Saint-Yon, agissant en qualité de procureur fondé de haut et puissant seigneur Monseigneur Guillaume de Lamoignon, premier président en la cour du Parlement, marquis de Bâville, etc., tenu à ce faire à cause de la terre et seigneurie d'Invilliers; dénombrement, 18 février 1672 [p. n. 52]. — Compte des fermages et redevances de la terre de Méridon entre le fermier, Guillaume Le Goupil, d'une part, et Mre Jean de Nogent, ci-devant fermier des aides du département de Chevreuse, fondé de procuration de Mre Jacques de Langlade, chevalier, seigneur de Méridon, 8 mars 1672 [p. n. 68]. — Inventaire dressé après le décès de damoiselle Marie Simon, en son vivant veuve de François Besset, écuyer, sieur de Milon et de La Chapelle, à la requête de Raymond Besset, fils de la défunte, agissant en son nom et en celui de Denis Besset, écuyer, sieur de Chantemesle, capitaine commandant un régiment au service du Roi, et en présence de Henry Besset, écuyer, sieur de La Chapelle, de Michel Besset, écuyer, sieur de Milon, secrétaire de mademoiselle de Guise, de dame Marie-Antoinette de La Charnée, femme de Mre Charles de Compans, et de damoiselle Charlotte de La Charnée, 9 avril 1672 [p. n. 93]. — Acte aux termes duquel Hervieu Belbarbe, « soldat du » régiment des Gardes », présentement à Dampierre, considérant qu'il « marche en campagne à l'obéissance » du Roy en pays loingtains », constitue « après sa vie » passée de ce monde en l'aultre, à prendre et à per» cepvoir à perpétuité pour le repos de son âme », une rente perpétuelle de 10 livres tournois au profit de l'église Saint-Germain de « Tornebuc, lieu de sa pa» roisse et lieu natal ». Il est spécifié que le présent contrat n'aura d'effet que si le constituant meurt dans la campagne, dont il espère revenir « moyennant la » grâce de Dieu »; son frère, Laurent Belbarbe, vicaire à Maincourt, devra prendre de ses nouvelles dans la compagnie à laquelle il appartient. 12 avril 1672 [p. n. 96]. — Constitution de procureur par Mre Pierre Doublard, ancien confesseur des Dames de l'abbaye de Gif, lequel étant « paisible possesseur de la cure de » Saint-Pierre de Calens et Saint-Jean, son annexe au » diocèse de Bazas », et voulant, d'autre part, contribuer à l'établissement d'un séminaire dans la ville de Bazas, donne les pouvoirs nécessaires pour résigner » lesdits bénéfices en faveur du curé de « Saint-Vin» cent de Senlies et de Nostre-Dame de Silas, son » annexe, au diocèse dudit Basas », 8 mai 1672 [p. n. 127]. — Accord conclu entre Michel Cimard, marchand hôtelier à Chevreuse, d'une part, et Fleurant Esnault, messager juré en l'Université de Paris, d'autre part, ce dernier étant aux droits de Séraphin Pinel, écuyer, qui lui avait vendu une maison sise à Chevreuse, en la rue Neuve, « où pend pour enseigne l'image Saint» Nicollas », 23 mai 1672 [p. n. 142]. — Autorisation donnée par Alexandre Chappelle et Louis Audiger, bourgeois de Chevreuse, agissant en qualité de marguilliers, du consentement de Louis Auvery, curé de la paroisse, à ce que Mre Étienne Mortellet, bourgeois de Paris, « commis à la direction de la Manufacture » des serges, façon de Londres, establie de par Sa » Majesté en cette ville », puisse « faire mettre et » placer en ladite esglise et dans le fond de la nef, » à main droite, au-dessoubz de la chapelle Saint» Louis, un banc, ... pour en jouir, lui, sa femme » et enfans, à l'advenir », 15 juin 1672 [p. n. 184]. — Bail d'une pièce de pré consenti au profit de Pierre Ollivier par les marguilliers de la fabrique de Dampierre, avec l'assentiment du curé, Mre Honoré Serre ou Serret, 16 juin 1672 [p. n. 185].

E. 6715. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1672. — Minutes des contrats reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1672, par Nicolas Delaplane et par ses commis, parmi lesquels figure François Delaplane. — Renonciation par Hélène Tournay, femme de Louis Granguillot, marchand tanneur à Chevreuse, à la communauté existant entre elle et son

mari, 11 août 1672 [pièce numérotée 40]. — Contrat aux termes duquel Jean Lebourg, maître d'école, demeurant à Chevreuse, met son beau-frère, Michel Bareau, âgé de 15 ans, en apprentissage à la manufacture royale de serges de Chevreuse, 30 septembre 1672 [p. n. 83]. — Inventaire des meubles, titres et papiers trouvés après le décès de Hélène Mosny, en son vivant femme de Charles Bazard, fontainier des fontaines de Dampierre, demeurant en l'enclos du parc, 4 octobre 1672 [p. n. 94]. — Bail de la ferme de Bosselin, en la paroisse de Milon-la-Chapelle, par Pierre Prudhomme, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, agissant en cette qualité, 6 octobre 1672 [p. n. 96]. — Obligation, pour une somme de 200 livres, souscrite au profit de Florentin Lambert, marchand libraire à Paris, par Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, et damoiselle Jeanne Pichon, sa femme, 12 octobre 1672 [p. n. 103]. — Nomination d'un procureur-syndic et de deux collecteurs des tailles par les habitants de la paroisse des Troux, 27 novembre 1672 [p. n. 153]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif au sujet de l'approbation à donner aux comptes de Raymond Huart, « en conséquence des » poursuittes faittes tant contre luy que autres syn- » diqs des années précédentes,.... à la requeste de » Jean Paris, procureur-syndicq de ladite paroisse » l'année présente 1672 », 27 novembre 1672 [p. n. 155]. — Nomination des asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse, 30 novembre 1672 [p. n. 162]. — Bail d'un immeuble sis à Dampierre, « appellé anciennement Le Paradis », consenti, au nom de la fabrique de cette paroisse, à Pierre Baron, laboureur à « la Grande-Maison, parroisse de Saint- » Forget », 11 décembre 1672 [p. n. 174].

E. 6716. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 161 pièces, papier.

1673. — Minutes des contrats reçus pendant le premier semestre de l'année 1673 par Nicolas Delaplane et par ses commis, parmi lesquels François Delaplane. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif, réunis « au son de la cloche devant la principalle » porte et entrée de l'églize Saint-Jean Saint-Rémy » dudit Gif, lieu ordinaire pour traitter de leurs » affaires », à la diligence de Nicolas Baron, procureur-syndic annuel, 15 janvier 1673 [pièce numérotée 10]. — Contrat aux termes duquel Mre Guillaume de Baize, chirurgien ordinaire du Roi en son artillerie, met en apprentissage son fils, Claude de Baize, chez Mre Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roi et commis aux rapports du premier médecin de Sa Majesté, « pour apprendre l'art de barbier et de chirurgie, le temps et espasse de deux ans », 24 février 1673 [p. n. 38]. — Transaction conclue entre Fl. Delaval, Cl. Duval et Michel Symard, collecteurs des tailles de Chevreuse en 1671, d'une part, et Jean Lemarquant, d'autre part, « les premiers prétendant » ledit Lemarquant estre collecteur aussy bien qu'eux » en ladite année », 7 mars 1673 [p. n. 51]. — Accord conclu entre Mre Jacques Morin, prêtre, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, et les marguilliers de la fabrique, d'une part, et Paul de Mirlavaud, précédemment conseiller-secrétaire du Roi, sieur du Petit-Ragonant, 28 mars 1673 [p. n. 71]. — Bail de la ferme du Mesnil-Sévin, en la paroisse de Saint-Forget, par F. Nicolas Chaulatte, procureur du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 13 avril 1673 [p. n. 87]. — Vente de droits successifs faite à Roch Gadibois, laboureur, par René Goron, maître chirurgien à Briis, 28 mai 1673 [p. n. 126]. — Bail par dame Catherine de Campagnac, femme de Jacques de Langlade, conseiller du Roi en ses Conseils, seigneur de Méridon, Poissy, Pontpierre et autres lieux, à Guy Boudier, laboureur en la ferme du château de Chevreuse, de la maison et du logement occupés ordinairement par le fermier de Méridon, avec les locaux et terres en dépendant, 26 juin 1673 [p. n. 158].

E. 6717. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1673. — Minutes des contrats reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1673, par Nicolas Delaplane et ses commis, parmi lesquels « Achilles Vallet ». — Constitution par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal d'une rente de 200 livres au profit de « vénérable » et discrette personne Messire Pierre Nicolle, bachel- » lier en théologie, demeurant ordinairement à Paris, » rue des Postes, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint- » Estienne du Mont », à raison d'un prêt de 4.000 livres. « Faict et passé au parloir et grille de ladite abbaye », le 18 juillet 1673, en présence de « Mre Claude de » Saincte-Marthe, prestre », et de Hilaire-Charles Piet, sieur du Moutier, demeurant en l'abbaye [pièce numérotée 19]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse à Mre Louis Auvery, curé de la paroisse, à Mre Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché, et à Pierre Prudhomme, administrateur de l'Hôtel-Dieu, à l'effet de comparoir en la Chambre royale séant

à l'Arsenal, pour y déclarer « que ledict Hostel-Dieu » dudict Chevreuse et ses appartenances et deppen- » dances ne sont de fondation royalle, et qu'icelluy » Hostel-Dieu a esté composé de quantité de donations » faictes par personnes du lieu pieuses et meües de » charitté pour assister les pauvres domestiques tant » corporellement que spirituellement, leur adminis- » trant vivre et leur donnant enseignement et instruc- » tion ès escolles du lieu, et les estrangers passans » comme il a esté faict et exercé de tout temps immé- » morial jusques à présent par ung ordre admirable, » ce qu'ils espèrent continuer à l'advenir, en ayant la » possession et jouissance de plus de mille à douze cens » ans », 17 août 1672 [p. n. 38]. — Mise en apprentissage de Pierre Luger, âgé de 17 ans, à qui Mre Étienne Mortellet, directeur de la Manufacture royale, apprendra le métier de serger. Durée de l'apprentissage : 3 années. Ledit Mortellet s'engage à « luy payer » par chacun jour de travail 6 sols pendant la pre- » mière année ; à l'égard de la seconde, luy sera payé » par chacun jour 7 sols, et pour la troisième huit » sols, non compris les jours de dimanche et feste pen- » dant lesquels ledit apprenty sera nory à ses des- » pens », 24 août 1673 [p. n. 42]. — Promesse et contrat de mariage entre Mre Antoine Friquet, peintre, demeurant à Paris, fils d'Antoine Friquet, maître menuisier à Troyes, d'une part, et Marie Bellard, demeurant au château de Dampierre ; la dot de la future comprend notamment « la somme de cent livres que » Madame la duchesse de Chevreuse luy a faict dé- » livrer pour ses habits nuptiaux ». Signatures : Charles-Honoré d'Albert. — Jeanne-Marie Colbert-Perrault, etc. Août-septembre 1673-1675 [p. n. 48]. — Cession de droits consentie par Charles Hautry, marchand, demeurant à Chevreuse, au profit de Médéric Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, demeurant ordinairement à Paris, « cloistre et paroisse Saint-Be- » noist », 12 décembre 1673 [p. n. 134]. — Inventaire et partage des meubles s'étant trouvés après le décès d'Anne Vauremoire, femme de Pasquier Herson, l'aîné, marchand, demeurant à Chevreuse, 15 décembre 1673 [p. n. 137]. — Bail fait à Mathurin Millard, marchand tanneur, par Jean de Nogent, fondé de procuration du receveur général du duché, du « moullin à tan de » Saint-Rémy appellé le Grand-Moullin, quy est le » manoir de l'antienne baronnye dudit Saint-Rémy » et consistant en lieux où sont les tournans, travail- » lans et ustancilles dudit moullin, maison et demeure » et tous autres lieux dans l'enclos dudit manoir », avec ses dépendances, 27 décembre 1673 [p. n. 145].

E. 6718. (Liasse.) — 370 pièces, papier.

1674. — Jacques Chevallier. — Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier, principal tabellion juré au bailliage de Chevreuse, pendant l'année 1674, disposées par séries dans l'ordre suivant : Mariages ; transactions ; inventaires ; baux à loyer et à rente ; testaments ; prisées de moulins et autres ; déguerpissements, cessions de baux, désistements et transports ; quittances et décharges ; aveux ; titres nouvels ; procurations, nominations et avis de paroisses ; marchés ; partages, apprentissages, obligations ; et cotées 1-358. — Promesse et contrat de mariage entre Jacques Menu, maître boucher en la boucherie de Chevreuse, et Louise Raimboust, 5 novembre 1674 [pièce cotée 11]. — Règlement de compte entre Jean Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, avocat au Parlement, et Médéric Frédy, aussi écuyer et sieur de Coubertin, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, d'une part, et Nicolas La Guesche, fermier de la terre de Coubertin, d'autre part, 4 novembre 1674 [p. c. 54]. — Testament de Charles Bazard, maître fontainier, demeurant en l'enclos du château de Dampierre, qui demande à être enterré en l'église paroissiale, 19 mars 1674 [p. c. 184]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Jacques Gohier, clerc au Palais, pour le fief des Étuves, 13 octobre 1674 [p. c. 250]. — Nomination des collecteurs et d'un procureur syndic par les habitants de la paroisse de Gif, 29 septembre 1674 [p. c. 264]. — Mise en apprentissage de Michel Bellard chez Jean de La Roche, maître boulanger à Chevreuse ; durée de l'apprentissage : 18 mois ; prix payé : 80 livres ; 31 janvier 1674 [p. c. 288]. — Parmi les commis qui reçoivent les actes au lieu du principal tabellion figurent François Delaplane, Gilles Bertin, Claude Meslier.

E. 6719. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1675. — Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier en 1675, disposées dans le même ordre qu'à l'article précédent et cotées 1-324. — Parmi les commis qui reçoivent les actes au nom du notaire se trouve « Achilles Vallet, commis de Jacques Che- » vallier, principal tabellion juré au bailliage et » duché ». — Testament de Mre Charles de Vertus, prêtre, curé de Saint-Lambert. « Ledit sieur testateur » a déclaré qu'il a donné et légué, donne et lègue aux

» Révérendes Mères abbesse, religieuses et couvent » de l'abbaye de Port-Royal des Champs près ledit » Saint-Lambert tous et chacuns ses meubles, effects » mobilliers et debtes actives ». Témoins : Mre Pierre Aubert, prêtre, bachelier en théologie, conseiller et aumônier de la duchesse de Longueville, Mre Jean Besson, curé de Magny, et « Mre Sébastien Lenain » de Tilmont, soubz-diacre, demeurant audit Saint- » Lambert », 10 août 1675 [pièce cotée 33]. — Titre nouvel passé par Jean Duchesne, en qualité de marguillier de l'église de Choisel, au profit du duc de Chevreuse, pour les héritages que la fabrique tenait dudit seigneur, 9 novembre 1675 [p. c. 61 bis]. — Bail à rente perpétuelle rachetable d'une maison sise à Chevreuse, rue Pinceloup, et d'un clos tenant aux murs de la ville fait par Claude Gourlier, hôtelier à Satory, à Mre Nicolas Lemarquant, curé de Chevreuse, 1er juillet 1675 [p. c. 113. Voir E. 6734, fo 182]. — Bail de terres fait par Mre Denis Feydeau, écuyer, sieur de Vaugien, à François Lenoir, manouvrier à Blesmy, 5 novembre 1675 [p. c. 129]. — Marché conclu pour travaux de maçonnerie à exécuter en la ferme de La Ferté, paroisse de Choisel, appartenant à la veuve et aux héritiers de Mre Louis de Matharel, en son vivant conseiller du Roi, « intendant général des justice et police » de la marine et mers du Levant », 9 novembre 1675 [p. c. 219]. — Constitution de procureur par Noël Thibault, clerc au Palais, à Paris, pour passser bail en son nom des héritages à lui échus dans la succession de damoiselle Anne Delisle, en son vivant femme d'Étienne Thibault, « cy-devant conseiller du Roy et » premier esleu assesseur en l'Eslection de Dreux », sa mère, 5 août 1675 [p. c. 320].

E. 6720. (Liasse.) — 351 pièces, papier.

1677. — Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier en 1677, précédées d'un Répertoire ainsi divisé : « Contrats de mariage, inventaires, baux » à loyer, testaments, obligations, contrats de ventes, » échanges, déclarations de rentes, transactions, mar- » chés, renonciations, apprentissages, plaintes, par- » tages, visites d'experts, prisées, nominations, ratifi- » cations, consentements et quittances », et renvoyant aux pièces cotées 1-319. — Promesse et contrat de mariage entre Mre Denis Le Clerc, chirurgien ordinaire du Roi, demeurant à Montfort-l'Amaury, d'une part, et Yvonne Dodin, fille de Mre Sébastien Dodin, procureur au bailliage, et de Marie Haultemps, d'autre part, 2 mai 1677 [pièce cotée 4]. — Inventaire dressé après le décès de Michel Grosset, en son vivant maître chirurgien à Chevreuse ; sont estimés : « une seringue, un » pot à lavement III livres ; une bassinoire, une pas- » soire, deux bassins de cuivre, le tout ensemble IV li- » vres ;... une enseigne attachée à ladite maison, où » est l'image de sainct Cosme et sainct Damien, avec » ses deux bassins de cuivre, X livres », 4 octobre 1677 [p. c. 40]. — Bail par Jean Huard, receveur de la terre de Gomberville, paroisse de Magny, à Jean Harson, fermier de la terre de Champfailly, d'un immeuble sis au terroir de Gomberville, 7 novembre 1677 [p. c. 91]. — Testament de Marie Mercier, reçu par Mre Jacques Laurent, curé de Saint-Cyr au val de Gally, 9 janvier 1677 [p. c. 158]. — Visite et prisée du moulin des Bouillons, 22 novembre 1677 [p. c. 300]. — Sous-bail de terres fait par Charles Siret, laboureur, demeurant à la ferme de la Fillolière, paroisse de Choisel, à Mre Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, et Mre Michel Renouard, chevalier, seigneur de Fontenay, 29 juin 1677 [p. c. 315].

E. 6721. (Liasse.) — 359 pièces, papier.

1678. — Minutes des contrats passés devant Jacques Chevallier en 1678, rangées suivant les mêmes divisions que précédemment et cotées 1-322. — Bail de terre appartenant à la fabrique, consenti au profit de Denis Nicolas par Mre Charles Duchesne, curé de Dampierre, et par les marguilliers, 5 juin 1678 [pièce cotée 43]. — Inventaire après le décès de Mre Julien Le Clerc, en son vivant curé de Maincourt, 31 octobre 1678 [p. c. 155]. — Visite et prisée du moulin des Roches, paroisse de Saint-Forget, 5 janvier 1678 [p. c. 249]. — Foi et hommage au seigneur de Villaroy pour les deux tiers du fief du Marchais sis à Voisins-Le-Bretonneux, appartenant à Michel Aubert, conseiller du Roi, agent général des trois ordres du Dauphiné, qui les avait acquis de feu Mre Étienne Collo, en son vivant procureur en la Chambre des Comptes, 12 novembre 1678 [p. c. 263]. — Procès-verbal d'élection d'un marguillier de l'église de Gif ; « et après avoir coligé les voix, » c'est trouvé que Jean Boiste est le plus hault en voix » et qui est demeuré marguillier », 1678 [p. c. 317].

E. 6722. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1679. — Minutes des actes reçus par Jacques Chevallier en 1679, cotées 1-309. — Bail par René Pellé,

ci-devant tabellion du bailliage et duché de Chevreuse, à Barthélemy Legros, d'un jardin sis à Chevreuse, près la Croix-St-Lubin, 6 mars 1679 [pièce cotée 43]. — Autre, par Hilaire Mothoret (?), maître vinaigrier à Orléans, à Thomas Lemaire, marchand chapelier, d'une maison située à Chevreuse, « au bout des Halles » de cette ville », 23 janvier 1679 [p. c. 129]. — Vente de la coupe de bois taillis faite à Nicolas Piart, maître charpentier à Gif, par Mre Pierre Mérault, « vicomte » hérédital de Châteaufort, seigneur de Gif, Moulon » et autres lieux », conseiller au Parlement, « chancellier de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem », présentement en son château de Gif, 3 avril 1679 [p. c. 176]. — Partage des meubles composant la succession de Barbe Morand, en son vivant domiciliée aux Carrières, paroisse de Senlisse, 15 décembre 1679 [p. c. 225]. — Testament de Pierre Delagarde, bourgeois de Paris, demeurant au château de Valence, paroisse de Dampierre, 3 août 1679 [p. c. 234]. — Élection d'un marguillier de l'église de Châteaufort, 3 septembre 1679 [p. c. 261]. — Élection de deux collecteurs et d'un procureur syndic en la paroisse de Gif, 22 octobre 1679 [p. c. 262]. — Quittance donnée aux religieuses de Port-Royal, représentées par « Nicolas Leschaudel, » sieur de Fontenelle, demeurant en l'abaye », par dame Angélique Crespin, veuve de M. Jacques Angrand, en son vivant « seigneur et vicomte de Font- » pertuis et de Lailly, conseiller du Roi au Parlement » de Metz », étant aux droits de Mre Pierre Nicolle, bachelier en théologie, demeurant ordinairement à Paris, et actuellement « au village de Germainville, paroisse » St-Lambert », laquelle reconnaît avoir reçu la somme de 4.000 livres pour le rachat d'une rente de 200 livres créée en 1673, 1er septembre 1679 [p. c. 265]. — Déclaration passée par le curé de Saclay, Mre François Dubois, reconnaissant devoir à l'abbaye de Gif une rente annuelle de 11 setiers de grain, 8 novembre 1679 [p. c. 291]. — Aveu rendu au duc de Chevreuse pour le fief, terre et seigneurie de la Geneste par Claude de Parant, veuve de Mre Louis Le Camus, en son vivant chevalier, seigneur de Buloyer, Romainville, La Geneste, gouverneur de Pont-de-l'Arche, février 1679 [p. c. 305].

E. 6723. (Liasse.) — 392 pièces, papier.

1680. — Minutes des actes reçus par Jacques Chevallier en 1680, rangées suivant les divisions indiquées aux articles 6718 et suivants, et cotées 1-383. — Promesse et contrat de mariage entre Jean Prévost, maître chirurgien à Dampierre, d'une part, et Marie Grosset, fille de Michel Grosset, en son vivant, lieutenant des chirurgiens en la ville et duché de Chevreuse et commis du premier médecin du Roi, 24 octobre 1680 [pièce cotée 14]. — Autres entre Mre Pasquier Le Marquant, procureur au Châtelet, d'une part, et Antoinette Gourlier, fille de Louis Gourlier, sieur de La Haquinière, d'autre part ; apport de la future : 4.000 livres argent comptant et 300 livres de rente au capital de 6.000 livres, 2 novembre 1680 [p. c. 43]. — Bail par Achille Vallet, « procureur au bailliage et duché de » Chevreuse », agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu, à Robert et à Sébastien Chaussée, de la ferme de Boisselin, en la paroisse de Milon-la-Chapelle, 6 mars 1680 [p. c. 84]. — Baux d'héritages par « dame Élisabeth d'Aligre, abbesse du couvent royal » de Saint-Cir au val de Gaillie », 1680 [p. c. 100 et 101]. — Donation faite « aux manans et habitans, » œuvre et fabrique de la ville de Chevreuse », par le sieur Florentin Lambert, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Séverin, et par Élisabeth Pelletier, sa femme, « ayant considéré que l'éducation de la jeunesse est « d'une grande utilité pour se conduire sagement dans » la vie et arriver à une heureuse fin » et « ayant de- » puis longtemps pris résolution de contribuer à l'in- » struction des enfans de l'un et de l'autre sexe et prin- » cipalement des pauvres de la ville et paroisse de » Chevreuse », d'une maison sise à Chevreuse, au carrefour du Prieuré, « vulgairement appellée l'Image » de Saint-Jean », d'une rente de 18 livres 8 sols, de 4 arpents de terre labourable au terroir de Coignières, d'une maison sise à la Grande-Verrière, paroisse du Mesnil-St-Denis, avec clos et terres en dépendant, de 2 rentes de 30 sols chacune, « les loyers desquels biens » cy-dessus spécifiez ledit sr donateur ès-dits noms » veut et entend estre employez au paiement de la ré- » tribution et gaige du maistre d'escolle pour les gar- » çons qui est à présent ou autre qui sera choisy cy- » après pour ladicte fonction. » Les mêmes font également donation d'une maison avec ses dépendances, sise en la rue Neuve, et d'une rente de 10 livres, « pour desdites maison et rente les revenuz » estre employés à la rétribution et gaige de la mais- » tresse d'escolle pour les filles, qui est à présent ou sera » cy-après, laquelle pourra occuper ladite maison en » personne, sy bon luy semble, ou recevoir les loyers » d'icelle et les arrérages de la rente. » La double donation ci-dessus est faite « à la charge que lesdits maistre

» et maistresse d'escolle seront tenus d'instruire les enfants de l'un et de l'autre sexe de ladite ville et parroisse de Chevreuse, et chacun sexe séparément, aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine et à lire et escrire, sans d'iceux prendre ny recevoir aucune rétribution, si ce n'est qu'elle leur fust volontairement offerte par les personnes riches et qui auront moyen de le faire, et outre que lesdits maistre et maistresse destinez pour faire ladite instruction seront choisis et nommez par lesdits Lambert et sa femme ou le survivant d'eux, sa vie durant, et, après leur déceds, par ledit s[r] curé et ses successeurs, bien entendu toutefois que celuy qui sera choisy pour l'instruction des garçons sera, autant que ce pourra, prestre, qui ne pourra néanmoins estre admis à ladite instruction qu'il n'ait esté examiné et jugé capable par M. le Supérieur qui sera lors de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare estably à Paris ; que lesdits maistre et maistresse desdits enfants leur fairont dire, après qu'ils seront assemblez, la prière du matin, et, à la fin de l'instruction, l'Angelus et un De Profundis, et, le soir, les litanies de la très sainte Vierge et les prières du soir avec un De Profundis, à l'intention et pour le repos des âmes des parents et amys desdits fondateurs décédez et d'iceux fondateurs, après leur déceds ; et auront pareillement soin lesdits maistre et maistresse d'escolle que lesdits enfants assistent à la messe au moins le mardy et jeudy de chaque semaine avec la modestie ordinaire requise ». Le donateur, après avoir encore fait don de deux sommes, dont l'une de 60 livres, spécifie que, « en cas que par la négligence desdits sieurs curé et marguilliers futurs, il intervînt cessation desdites escolles ou l'une d'icelle,... les loyers et revenus cy-dessus destinez au maistre ou mestresse qui cessera appartiennent à l'Hostel-Dieu de Paris pendant le temps de ladite cessation, à compter néanmoins du jour de l'expiration de six mois depuis la cessation ». Pour perpétuelle mémoire de cette donation, « elle sera escripte sommairement avec ses charges sur une table de marbre, qui sera posée aux frais dudit s[r] donateur ès-dits noms en lieu éminent et commode de l'église de Saint-Martin dudit Chevreuse ». 4 mars 1680 [p. c. 208]. — Marché conclu par Pierre Gibon, maître maçon à Senlisse, avec C. Deprez, sieur des Bouillons, « pour reffaire une rupture entre la morte rivière et la rivière vive du moulin des Bouillons », 5 février 1680 [p. c. 271]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Buc, au sujet de la reconstruction du presbytère, qu'ils reconnaissent inhabitable et menaçant ruine, 24 mars 1680 [p. c. 294]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par M[re] Jean-Louis Habert de Montmort, chevalier, comte du Mesnil-Habert, 1680 [p. c. 379 et 379 *bis*]. — Autre, au même, par Messire Bernard de Rieu, conseiller du Roi, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, 10 janvier 1680 [p. c. 381]. — Autre, aux dames de l'abbaye de Gif, par M[re] Jean Chappé, avocat au Parlement, pour un fief de 56 arpents de terre, « estant des appartenances de la ferme de Mulleron, joignans et contigus celles de la seigneurie de Bligny, scituez en la paroisse de Briis-sous-Montlhéry ». Signatures : Sœur Anne-Victoire de Clermont, abbesse, Sœur Madeleine Hurault de Cheverny, Sœur Marie Perrot, prieure, Sœur Élisabeth de Chesnelong, Sœur Marie Le Boullanger, Sœur Françoise Chauvelin, Sœur Louise Chauvelin, etc., René Bobusse, sacristain, 11 mai 1680 [p. c. 382].

E. 6724. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1681. — Minutes des actes reçus par Jacques Chevallier en 1681, précédées d'un Répertoire informe intitulé « Tabellionné pour l'année 1681 ». — Contrat de mariage entre Nicolas Delalande, maréchal, demeurant à Maincourt, et Élisabeth Angot, 8 février 1681 [pièce numérotée 42]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, parmi lesquels « Claude Mareschal et Jean Landry, marguilliers, Martin Magny, Jean Lemoine, procureur syndic », et constitution par eux d'un procureur, « auquel ils donnent pouvoir d'ocquper pour eux et en leurs noms sur les assignations à eux donnez et les poursuittes contre eux faictes en l'Eslection de Paris, à la requeste de Simon Martin, laboureur, demeurant à Prétescelle, parroisse dudit Choisel, pour raison de la prétendue taxe que ledit Martin prétend faire de sa personne et à laquelle il prétant estre taxé pour les tailles de la présente année mil six cens quatre-vingts-un, au préjudice desdicts habittans, lesquels soutiennent que ledit Martin n'est poinct surtaxé ez le rolle desdictes tailles de ladicte parroisse, attendu qu'icelluy Martin seul tient à loyer la plus grande partie des fermes d'icelle parroisse », 9 février 1681 [p. n. 45]. — Bail par l'abbesse et les religieuses de Gif à Claude Garreau, laboureur, demeurant au Mesnil-Blondel, paroisse de Saint-Aubin, du tiers des dîmes des grains qu'elles

avaient droit de percevoir, « à raison de quatre gerbes » l'une pour arpent, sur toutes les terres cultivées et » ensemencées » sur le territoire de Villiers-le-Bâcle, 14 mars 1681 [p. n. 97]. — Mise en apprentissage de Jacques Poignant chez Claude Leteur, chirurgien à Chevreuse ; durée : 2 ans ; somme payée à Cl. Leteur : 100 livres par an, 27 mars [p. n. 110]. — Engagement pris par l'abbesse et les religieuses de Gif de payer une rente de 500 livres « à Mre Louis Perta de Ville- » mareuil, prieur et seigneur de Champronette, con- » seiller aumosnier de Son Altesse Royale Mademoi- » selle d'Orléans »; mention de contrats antérieurs notamment de celui « passé par-devant Le Caron et » Galloys, notaires à Paris le 23 novembre 1665, [par » lequel] les dames abbesse et religieuses de ladite » abaye de Gif lors créèrent et constituèrent à hault et » puissant seigneur Mre François de Clermont, mar- » quis de Montglas, comte de Cheverny, chevalier des » ordres du Roy et grand maistre de sa garde-robbe, au » nom et comme tuteur de damoiselle Anne-Victoire » de Clermont, sa fille aisnée, à présent abbesse de » ladicte abbaye, cinq cens livres de rente moyennant » la somme de dix mil livres qu'elles auroient em- » ployées à leurs affaires », 1er avril 1681. Signatures : » Sr Anne-Victoire de Clermont, abbesse, Sr Made- » laine Hurault de Cheverny [ancienne abbesse], » Sr Marie Perrot, prieure, Sr Élisabeth de Chesne- » long, souprieure, Sr Françoise Chauvelin, Sr Louyse » Chauvelin, Sr Françoise de Tournay, Sr Marie-Fran- » çoise Mérandel, Sr Anne Boutin, Sr Marie Le Féron, » Sr Catherine Boulenger, Sr M.-Ch. de Montenay, » Sr Marguerite de Dampont, Sr Madelaine de Cham- » phuon, Sr Geneviève Charton, Sr Marie de Cham- » phuon, Sr Madelaine Sevin, Sr Louyse Lambert, » Sr Marie Merault, Sr Madeleine le Picart, Sr Jeanne » de Champhuon, Sr Françoise Pasquier, Sr Cathe- » rine Renaudot, Sr Marie Doublet, Sr Geneviève- » Marie Phelippes, Sr Anne Sevin, Sr Geneviève de » Bonfonds, Sr Claude de Montenay, Sr Margueritte de » Vallon, Sr Margueritte Le Cousturier, Sr Geneviève » Pasquier, Sr Louyse de Beaulieu, Sr Louïse Sevin de » Miramion, Sr Marie-Élizabeth de Clerambault », toutes religieuses professes de ladite abbaye de Gif, « assemblées au son de la cloche au grand parloir de » St Joseph, lieu ordinaire où elles délibèrent de leurs » affaires temporelles », et « René Bobusse, sacris- tin » [p. n. 113]. — Promesse par André Corbomont(?), marchand, demeurant à Longchêne, paroisse de Bullion, de rembourser une somme de 39 livres qui lui avait été prêtée par Mre Jean Poignant, curé de Senlisse, 12 juillet 1681 [p. n. 119]. — Transaction et accord conclus entre Marguerite Duval, stipulant au nom de son fils Pierre Marcille ou Martelle, d'une part, et Gilles Chapelle, maître boucher, stipulant au nom de son frère, d'autre part, pour prévenir un procès à « raison d'une playe que icelluy Chapelle a faicte au- » dict Martelle », 24 septembre 1681 [p. n. 121].

E. 6725. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1674-1681. — Pièces diverses et notification par le bailli de Chevreuse d'actes reçus par Jacques Chevallier, de 1674 à 1681. — Contrat de mariage entre Jean Lamy et Geneviève Besnier, 2 novembre 1674 [pièce numérotée 2]. — Constitution de procureur par les habitants de Chevreuse, réunis en l'église à l'issue des vêpres, 5 décembre 1677 [p. n. 19]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Magny, qui donnent les pouvoirs nécessaires à leur procureur, pour qu'il intervienne en un procès pendant au bailliage « à la requeste de Mre Toussaint Dancereau, prestre, » prieur de Saint-Christophle de Châteaufort, gros » décimateur des dixmes de ladicte parroisse de Ma- » gny, contre Martin Crouan, laboureur, demeurant » en ladite parroisse », et qu'il représente « que la » conclusion prise par ledit sieur prieur à ce que les » gerbes de grain de sa dixme soient fixées à la gros- » seur de quatre piedz et demy de tour chacune, sui- » vant une prétendue coutume par luy alléguée, n'est » pas raisonnable et ne se peult soutenir, d'aultant » que régulièrement le droit de dixme ne se doibt de- » mander et percevoir que selon l'usage et la coutume » localle et ancienne du lieu », 11 septembre 1678 [p. n. 27]. — Bail du moulin à eau « du pont de Beausse » fait à Pierre Parisis, marchand à Dampierre, par Jean de Nogent, commis à la recette générale du duché de Chevreuse, 29 octobre 1680 [p. n. 56].

E. 6726. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1671-1680. — Achille Vallet. — Minutes ou notifications d'actes reçus par Achille Vallet, qualifié « principal tabellion juré au bailliage et duché », 17 juillet 1671 ; « nottaire royal garde [nottes] héréditaire à Port-Royal des Champs receu au Chastellet » de Paris », 18 juin 1675 ; « commis et subrogé par » justice à l'estude et pratique de feu Mre Pasquier Le » Marquant, vivant greffier et tabellion au bailliage et

» duché de Chevreuse », 2 août 1675 ; « notaire royal » garde-nottes héréditaire à Port-Royal des Champs », 1678 et 1679 ; « principal tabellion juré audit bailliage » et duché », 4 octobre 1680. — Bail par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Noël Lebigre, receveur de la seigneurie de Villepreux, du revenu de la terre et seigneurie de Montigny-le-Bretonneux ; signatures; 18 décembre 1679 [pièce numérotée 5].

E. 6727. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1681. — Baux, marchés et autres actes passés en 1681, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-159. — Abonnement conclu par Jacques Simon, receveur des Aides du dépt de Chevreuse, ayant charge de Mre Antoine Desplanches, bourgeois de Paris, fermier des Aides « du plat » pays de l'Élection de Paris », avec Jacques Le Roy, marchand de vins en gros, demeurant à Chevreuse, 20 avril 1681 [folio 5]. — Bail de terres fait à Charles Le Compte, par « Sr Élisabeth Daligre, » abesse du couvent royal de St-Cir au val de Gail-» lie », et par « sr Françoise Daligre, coadjutrice », 2 mai 1681 [fo 11]. — Marché fait par Mre Pierre Lemasson, prêtre, curé de Saint-Jean de Choisel, avec Louis Boisseau, voiturier, lequel prend l'engagement de « recueillir dans les champs de ladite paroisse de » Choisel, voiturer et arriver en la grange dudit Sr » curé, au lieu presbytéral dudit Choisel, touttes et » chacunes les gerbes de dixmes apartenant audit Sr » curé et qu'il a droit de percevoir en la saison » d'aoust de l'année présente, et ce depuis la pre-» mière gerbe jusqu'à la dernière ; et, pour ce faire, » ledit Boisseau fournira actuellement de deux che-» vaux aveq leurs harnois, mesme d'un troisième » dans le temps le plus pressant de ladite saison, les-» quels chevaux il conduira luy-mesme, et fournira » aussy d'un homme lorsqu'il en sera besoin dans le-» dit temps le plus pressant de la saison, etc. » Prix convenu : 110 livres. 19 juillet 1681 [fo 41]. — Prisée des ustensiles du moulin de Châtillon, sur la rivière d'Yvette, paroisse de Saint-Forget, 1er octobre 1681 [fo 84]. — Bail à René Rognon, laboureur, par Mre Pierre Dugué, seigneur des Troux, Montabé, Méridon et autres lieux, de la ferme des Troux, 5 novembre 1681 [fo 114]. — Bail de terres fait à Françoise Durant, veuve Courtois, par Mre Louis Gourlier, sieur de la Haquinière, demeurant à Chevreuse, agissant en qualité de marguillier de Saint-Martin, en présence et avec le consentement de Mre Nicolas Lemarquant, curé de la paroisse, 3 décembre 1681 [fo 139]. — Bail d'un jardin, sis au lieudit « Les Maisons blanches », fait à Antoine Legros, jardinier à Chevreuse, par Mre Guy Haultemps, bailli des Vaux-de-Cernay, 27 décembre 1681 [fo 154].

E. 6728. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1681. — Contrats divers passés en 1681, dont les minutes sont foliotées 1-248. — Foi et hommage au duc de Chevreuse, par Jacques Bontemps de Montbrun, pour le fief de « Mérancys », 31 mai 1581 [folio 35]. — Renonciation par Claude Leteur, maître chirurgien à Chevreuse, et par Jeanne de Bricogne, sa femme, à la succession de Jean de Bricogne, en son vivant officier du Roi, et à celle de Renée Janeau, femme de celui-ci, 7 juin 1681 [fo 46]. — Accord conclu entre Mre Jean Besson, curé de Magny, et le marguillier en charge, d'une part, et Jacques Bontemps de Montbrun, seigneur de « Mérancis », paroisse de Magny : concession et disposition d'un banc en l'église, 4 août 1681 [fo 98]. — Promesse et contrat de mariage entre Bertrand du Clavié, chirurgien du Roi à Versailles, fils de Jean du Clavié, en son vivant chirurgien à Saint-Sever, et d'Anne de Bequerie, d'une part, et Marie Poupin, fille de Jean Poupin, en son vivant procureur fiscal en la justice de Voisins-le-Bretonneux, et de Léonarde Huard, ayant épousé en deuxièmes noces Louis Mayart, docteur en médecine, demeurant à Chevreuse, d'autre part, 23 septembre 1681 [fo 137]. — Emploi, sous forme de création de rente, d'un capital de 200 livres donné à l'église de Gif par « Mre Charles de Hocquinquam, chanoine de St-Jac-» ques de Provins », demeurant en sa maison de « Geaumeron » [Jommeron], paroisse de Gif, pour la fondation de deux obits, à l'intention l'un de « Mre Jean » de Hoquinquam, escuyer, seigneur de Courcelles, » commissaire de la cavallerie de France », et de Geneviève Maillard, son épouse, l'autre, du donateur, fils de ceux-ci, 28 septembre 1681 [fo 140]. — Visite de la maladrerie de Saint-Lubin, « scituée hors et proche le » fauxbourg de la porte de Paris dudict Chevreuse » ; état des réparations à y faire, 17 novembre 1681 [fo 187]. — Foi et hommage au seigneur de Voisins-le-Thuit, par Guillaume des Moulins, sieur du fief, terre et seigneurie d'Ors, 22 novembre 1681 [fo 193]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, et pouvoirs donnés par eux aux asséeurs et collecteurs des tailles

pour l'année 1682 de « comprendre et cottiser en leurs » roolles Mre Louis Mayart, médecin, demeurant audit » Chevreuse, raisonnablement eu esgard à ses biens et » facultez », 23 décembre (?) 1681 [fo 222]. — Quittance d'une somme de 28 livres donnée par Mre Louis Dodin, bailli du comté du Mesnil-Habert, et par Mre Charles Thiersant, procureur fiscal, agissant au nom de Messire Louis Habert de Montmort, évêque de Perpignan, abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, 1681 [fo 235].

E. 6729. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1681. — Obligations et actes s'y rapportant pour la plupart ; année 1681.

E. 6730. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1682. — Baux, marchés et actes passés en 1682, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-196. — Bail d'un clos fait à Germain Le Cointre, jardinier, par Pierre Le Sellyer, sieur de Beaune, avocat au Parlement, bailli du duché de Chevreuse, 4 janvier 1682 [folio 3]. — Autre, d'une « maison fer» mière », sise aux Graviers, fait à Pierre Le Moine, laboureur, par Gilles de Juigné, écuyer, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de la ville de Paris, actuellement en sa maison du « hault Fonte» nay-le-Fleuri, val de Galie », 8 janvier 1682 [fo 5]. — Conventions entre Jacques Boieste, collecteur des tailles de la paroisse de Bures, et Gabriel Barbé, également collecteur, le premier se chargeant de faire les recouvrements à la décharge du second, 2 février 1682 [fo 19]. — Abonnement conclu par Mre François de Souville, commis à la recette des aides du département de Chevreuse, avec Éloi Le Vassor, marchand à Gallardon, pour « tous les droits d'entrées, gros et » augmentation des vins qu'icellui Sr Le Vassor fera » entrer et vendre en gros en ceste ville de Che» vreuse », 1er août 1682 [fo 92]. — Prisée des ustensiles du moulin banal de Chevreuse, 30 novembre 1682 [fo 179]. — Bail à Pierre Thomas, mercier, d'une « place à estaller marchandise soubz la halle dudict » Chevreuse », 19 décembre 1682 [fo 187].

E. 6731. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1682. — Contrats divers passés en 1682, dont les minutes sont foliotées 1-273. — Échange de pièces de terre conclu entre l'abbesse et les religieuses de Port-Royal des Champs, d'une part, et la communauté des habitants de la paroisse de Saint-Lambert, d'autre part, 4 janvier 1682 [folio 4]. — Pièces relatives à la réclamation faite par Mre Louis Mayart, docteur en médecine, qui se prétendait indûment imposé ; acte d'assemblée des habitants de Chevreuse constituant un procureur et déclarant que l'acte du 28 juillet 1665, invoqué par ledit Mayart, n'a aucune valeur « tant » parce qu'il est nul de soy et qu'il n'est autorisé par » Sa Majesté ny omologué en justice que parceque » régullièrement ledit sieur Mayart doibt la taille » selon les ordonnances et règlemens » ; — 18 janvier 1682 ; — suite donnée à l'affaire en la Cour des Aides, 29 août 1682 [fos 18 et 18 *bis*]. — Titre nouvel au profit des religieuses de Port-Royal des Champs, par Antoine Maillart, prêtre de la Congrégation de la Mission, procureur de la maison de Saint-Lazare-lez-Paris, agissant en cette qualité, 23 février 1682 [fo 47]. — Foi et hommage aux dames de l'abbaye de Gif par « Denis » Benelton, sieur de Lisle, maître en fait d'armes », demeurant à Paris, « à cause de quinze arpens trois » quartiers de terre labourable..... au terroir d'In» villier », 4 mai 1682 [fo 91]. — Promesse et contrat de mariage entre Michel Le Borgne, manouvrier à Damiette, et Madeleine Pépin, « fille servante demeu» rante en l'abbaye » de Gif, 6 juillet 1682 [fo 149]. — — Marché conclu par Mre Charles Thiersant, procureur au bailliage et duché, et Mre Louis Gourlier, sieur de la Haquinière, agissant en qualité de marguilliers de Saint-Martin de Chevreuse, assistés du curé de la paroisse, Mre Nicolas Lemarquant, avec Pierre Saget, père et fils, maîtres menuisiers à Poigny, lesquels s'engagent solidairement à « faire et parfaire bien et » deuement comme il apartient suivant l'ordre d'ar» chitecture et au dire de gens experts à ce connois» sans, un contrétable d'autel au cœur de ladite » église de Chevreuse, suivant et conformément au » desseing qui a esté présentement mis par lesdits » sieur curé et marguilliers ès-mains desdicts Sa» get,..... lequel desseing ils seront tenus d'exécu» ter ponctuellement, à l'exception du tabernacle et » des deux grandes figures, au lieu duquel tabernacle » sera fait et fourny par lesdicts entrepreneurs une » crosse figurée audit desseing pour servir à la sus» pension du Saint-Sacrement, laquelle crosse sera » mise et portée sur le hault du fronton ; comme aussy » sera fait dans le milieu du gradin une petite or» moire, de la hauteur des deux gradins et de la lar» geur d'un pied, pour servir à serrer le Saint-Sacre-

» ment. Comme aussy, outre les trois chaises mar- » quées audit desseing pour les trois célébrans, sera » encore fait par lesdits entrepreneurs trois pareilles » chaises de l'autre costé pour la symétrie;..... fe- » ront la table d'autel en forme de coffre, qui aura » son ouverture par derrière l'autel, de toutte sa » grandeur;..... en outre, feront le quadre du devant » dudit autel aveq deux guirlandes aux deux costés et » laisseront la place pour mettre les deux grandes » figures, chacune de cinq pieds de hault; sera en » outre faict et fourny par lesdicts entrepreneurs un » lambris au derrière du corps dudit autel, lequel » lambri sera fassonné en cadres et boudins à l'en- » tour, et les deux aisles seront par derrière comme » par devant ». Le tout sera exécuté en bon bois de chêne et devra être achevé « et placé pour le jour de » l'Assension prochain ». Prix convenu entre les parties : 820 livres; « oultre laquelle somme lesdicts mar- » guilliers payeront encore ausdicts entrepreneurs la » somme de 15 livres lorsqu'ils placeront lesdits ou- » vrages », 6 septembre 1682 [f° 190]. — Vente d'immeubles faite à Pierre Roze, boulanger, par Michel, Pierre et Henri-François Briquaire, écuyers, sieurs de Francheville et de la Maison-Forte, paroisse de Choisel, 13 octobre 1682 [f° 216]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas Fontaine, menuisier à Dampierre, et Catherine Tarel, demeurant au même lieu, 1682 [f° 266].

E. 6732. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1682. — Obligations et actes s'y rapportant pour la plupart; année 1682.

E. 6733. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1683. — Baux, marchés et autres actes passés en 1683, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-199. — Bail d'une ferme sise au village de Saint-Aubin fait à Denise Du Perrey, veuve de Raymond Huart, par l'abbesse et les religieuses de Gif, 8 janvier 1683 [folio 4]. — Autre, d'une ferme sise à Magny, « appellée la ferme d'en hault », fait à Louis Daubert, fermier du prieuré de Châteaufort, par Jeanne Brierre, veuve de Gilles Simonneau, en son vivant receveur de la terre et seigneurie de Magny, 12 janvier 1683 [f° 8]. — Autre, d'une ferme sise au village des Essarts, fait à Jean Doisneau, laboureur, par Mre Gabriel Bizet de La Baroire, chevalier, seigneur de « La Court et de Senlisse en partie », conseiller au Parlement, président aux Enquêtes, grand bailli de Soissons, etc. 21 avril 1683 [f° 39]. — Autre, de la maison et du four banal de Gif, ainsi que de pièces de terre, fait à Daniel Cochois, boulanger à Damiette, par Mre Pierre Mérault, vicomte héréditał de Châteaufort, seigneur de Gif, 11 juin 1683 [f° 51]. — Bail d'une maison sise à « La Boullonnerye », paroisse de Gif, par Louis Rolland, « homme de chambre de » Monsieur le duc d'Estrée », à Jean Baudet, manouvrier aux Roches, 29 août 1683 [f° 100]. — « Mémoire » des tournans et travaillans du moulin de Jeaumont » scitué dans l'étendue de la paroisse de Gif », 9 décembre 1683 [f° 167].

E. 6734. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1683. — Contrats divers passés en 1683, dont les minutes sont foliotées 1-298. — Inventaire dressé après le décès de Marie Lecoq, femme de noble homme Antoine de Baran, demeurant à Trou, paroisse de Guyancourt, 4 janvier 1683 [folio 1]. — Foi et hommage aux dames de Limon, en la paroisse de Vauhallan, par Mre Nicolas Jehannot, chevalier, seigneur de Bartillac et de Villiers-le-Bâcle, en partie, « à cause de sa terre » et seigneurie du Moulin-Neuf, scis en la parroisse » dudict Villiers-le-Bascle », 20 janvier 1683 [f° 12]. — Autres par le même au duc de Chevreuse ; à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal ; aux Célestins de Paris, « au lieu où anciennement estoit le four à ban » de la vallée de Châteaufort, auquel lieu il n'y a à » présent aucun manoir ni résidence d'aucune per- » sonne » ; au seigneur du Mesnil-Blondel ; au seigneur de Voisins-Le-Thuit, 22 janvier 1683 [fos 13-17]. — Acte aux termes duquel Mre Claude-Christophe Thibault, prêtre, diacre en l'église de Saint-Martin de Chevreuse, « pour se libérer, luy et ses successeurs à » l'avenir, des entretiens d'une maison et lieux scis en » cette ville dans la Rue Neufve, où pend pour enseigne » l'Image Sainct-Jean, donnée aux manans et habitans » œuvre et fabrique dudict Chevreuse aveq autres » maisons et hérittages, en faveur d'un maistre d'es- » colle pour les garçons de la parroisse dudict Che- » vreuse, par Mre Florentin Lambert, bourgeois de » Paris et Élizabeth Peltier sa femme » [4 mars 1680], « et affin de rendre le revenu de ladicte maison plus » certain et asseuré sans diminution d'aucunes char- » ges », déclare, en la présence du curé et des mar-

guilliers, avoir baillé à rente perpétuelle l'immeuble dont il s'agit, moyennant 45 livres par an, « payables » audit sieur Thibault et à ses successeurs qui tien- » dront l'escolle des garçons en son lieu et qui seront » nommez et choisis par lesdicts sieurs curés et mar- » guilliers », 26 janvier 1683 [f° 22]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, auxquels le curé et les marguilliers représentent qu'ils n'avaient pas l'argent nécessaire « pour payer et aquitter ce » qu'il convient desbourser pour la perfection du » grand autel qui a été trouvé à propos de faire au » cœur de ladite église, pour l'honneur et la gloire de » Dieu, et décoration d'icelle église [marché conclu » avec les s[rs] Saget le 6 septembre 1682] », qu'il était nécessaire d'aviser et de pourvoir aussi à la dépense des « quatre figures qui doivent estre posées audit » autel et que l'on fait faire par le sieur Legendre, » sculpteur à Paris ». Délibération prise à cet effet, allouant une somme de 300 livres : on aura soin que « les deux pilliers et figures de cuivre estans à l'an- » cien autel dudit cœur d'icelle église soient ven- » dus.... le plus hault prix qu'ils pouront trouver », 28 mars 1683 [f° 64]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Denis Lacoste, « directeur général des » conduictes de fer pour le service de Sa Majesté », sieur d'Aigrefoin, demeurant à Versailles, « à cause du » fief, terre et seigneurie dudit Aigrefoin », 29 mars 1683 [f° 65]. — Transaction entre les marguilliers et les habitants de Chevreuse, d'une part, et M[re] Robert Prudhomme, géographe et arpenteur du Roi, d'autre part ; la somme de 120 livres payée par celui-ci sera affectée au paiement d'une partie du prix dû aux sieurs Saget, maîtres menuisiers, pour la construction du grand autel, 9 juillet 1683 [f° 143]. — Constatation qu'à la réquisition de M[re] Toussaint Dancereau, prêtre, bachelier en théologie, prieur du prieuré et curé primitif de Saint-Christophe de Châteaufort, seigneur censier dudit lieu, et à celle de divers habitants, Achille Vallet s'est transporté en cette église et que là sommation a été faite à Pierre Prévost, marguillier en charge, « de parer et orner ladite église et » autel de la paroisse d'icelle ainsy que l'on a accou- » tumé de tout temps à pareil jour et feste S[t] Chris- » tophle, patron d'icelle église », ce à quoi le marguillier a répondu « qu'il a orné ladite église des » ornemens qu'il avoit, consistans en la croix d'ar- » gent, chandelliers de cuivre, la nape d'autel avec » deux chappes de camelot, le devant d'autel et deux » rideaux de pareille estoffe aveq la belle chappe que » le sieur Allain [vicaire perpétuel de ladite église] a » laissez sur la table de la sacristie ce jour d'hui » seullement, et que, à l'égard du surplus des orne- » mens, reliques et autres choses, ledit sieur Allain les » a enfermez dans les ormoires de la sacristie et de » l'église........ desquelles ormoires il a emporté les » clefs » ; — sommation faite audit Allain, qui signe « curé de Châteaufort » et déclare qu'il s'oppose à toutes les violences et voies de fait commises « ce jour » d'hui par ledit sieur Dancereau et autres de sa » suitte, » demandant qu'il lui soit donné acte « comme » ledit S[r] Dancereau a jetté hors du cœur touttes les » choses nécessaires à l'office divin sçavoir le lutrin, » pupitre, banqs des chantres, chaises et autres » choses » ; quant aux reliques, « a dit qu'elles ne sont » de Saint-Christophle, mais des reliques qui ont esté » données audit sieur curé, à qui Monseigneur l'Ar- » chevesque de Paris a donné permission de les ex- » poser aux jours de leur feste, et que cela ne regarde » point le fait des habittans » ; réplique du S[r] Dancereau, protestant « qu'il n'a fait aucunes violences et » qu'il a fait les choses aveq la plus grande douceur » qu'on ait jamais vu, et que, bien loing de cela, il » n'a jamais cherché que la paix et la dessence du » service divin », etc. 25 juillet 1683 [f° 165]. — Déclaration par des habitants de Châteaufort que, « de » tout temps immémorial, l'on a fait l'aspersion de » l'eau bénite à la première messe qui se dit les di- » manches en l'esglise de Sainct-Christophle de Châ- » teaufort à l'autel du prieuré de ladite église, soit par » le sieur prieur et curé primitif dudit Châteaufort ou » par ceux qui célèbrent ladite messe pour luy en son » absence », et que « ladicte messe première a tou- » jours esté sonnée par le marguillier de ladicte » église de trois coups », 25 juillet 1683 [f° 166]. — Déclaration faite par M[re] T. Dancereau pour protester contre la conduite tenue le 25 par le S[r] Jacques Allain, vicaire perpétuel, 27 juillet 1683 [f° 167]. — Acte constatant que Louise Besnard, née à Saint-Germain-en-Laye, désirant « se retirer dans un monastère pour y » passer le reste de ses jours », a été admise par les religieuses de l'abbaye de Gif « en qualité de sécu- » lière » ; les religieuses s'engagent à « la nourrir, » tant saine que malade, et l'entretenir de toutes les » choses nécessaires à la vie comme habits, linges et » autres hardes selon son estat à condition par elle » d'y vivre chrestiennement et dans une obéissance » entière aux ordres desdites dames. » A cet effet, Louise Besnard fait donation à l'abbaye de 900 livres et de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront après son décès. Signatures de l'abbesse, des re-

ligieuses, de Mre Pierre Courcier, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, théologal de l'église de Paris, présentement en l'abbaye, de Mre François des Ogers, prêtre, confesseur desdites dames, de René Bobusse, sacristain, 6 et 12 août 1683 [fo 169]. — Constitution par Claude Auvery et Jeanne Mouton, filles majeures, demeurant à Chevreuse, au profit de Nicolas Esnault, de 10 livres de rente annuelle, moyennant 200 livres, 19 août 1683 [fo 180]. — Contrat intervenu, le 28 juillet 1683, entre Mre Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse, les marguilliers de la fabrique, le Sr Florentin Lambert, bourgeois de Paris, y demeurant, rue St-Jacques et Élisabeth Pelletier, sa femme, d'autre part, au sujet de la maison qu'il avait été jugé « nécessaire à la fabrique d'avoir... proche ladite » église et lieu presbitéral dudit Chevreuse, propre et » convenable pour y loger Messieurs les ecclésiastiques » qui officient en ladite église avec le bedeau et maistre » d'école », et dont le bail à rente perpétuelle avait été fait par contrat de juillet 1675, « ladite maison, lieux » et jardin [étant] sciz rue Pinceloup, vis-à-vis dudit » presbitaire, avec un clos sciz tout proche lesdictz » lieux tenant aux murs de closture de la ville » [fo 182]. — Élection de deux collecteurs des tailles et d'un procureur syndic, faite en la paroisse de Gif, « issue de » grande messe parochialle, et au-devant la porte et » entrée de l'églize St Jean et St Rémy », 26 septembre 1683 [fo 229]. — Aveu et dénombrement au seigneur de Voisins-le-Thuit par Guillaume Desmoulins, garde en la Prévôté de l'Hôtel et Grande Prévôté de France, seigneur du fief, terre et seigneurie d'Ors, demeurant à Versailles, pour ledit fief avec ses appartenances « scitué en la paroisse de la Trinité-soubz- » Chasteaufort »; description de l'hôtel seigneurial, 10 octobre 1683 [fo 232]. — Acte aux termes duquel Claude Auvery et Jeanne Moutton, filles majeures, déclarant ne pouvoir faire meilleur usage de leurs biens qu'en donnant une partie de ceux-ci « pour establir » une communauté de filles en ceste ville de Chevreuse » en la maison où elles sont demeurantes, qui a esté » donnée par le Sr Florantin Lambert, bourgeois de » Paris, pour servir d'escolles aux filles », communauté qui « sera de six filles au plus, selon le besoin, » pour donner gratuitement une éducation chrestienne » aux pauvres filles de la parroisse dudit Chevreuse, » leur enseignant à lire, à escrire, à prier Dieu, le » cathéchisme du diocèze et à bien vivre, lesquelles » filles vivront soubz l'obéissance d'une supérieure » qu'elles éliront entre elles tous les trois ans », font donation à la communauté dont il s'agit, qui devra être établie dans le délai d'un an : 1° de 100 livres de rente au capital de 2.000 livres; 2° d'une autre somme de 100 livres de rente sur les aides et gabelles; 3° d'une autre rente de 50 livres au capital de 1.000 livres; 4° des meubles et objets mobiliers qui seront trouvés après leur décès. Entre autres charges, la fabrique sera tenue de « faire dire une messe par chacun jeudi » en l'église » et de fournir à cet effet le nécessaire, « à laquelle messe assisteront les filles et maistresses » de l'escolle », etc. Fait et passé au château de Dampierre et à Chevreuse, le 19 octobre 1683. Signatures : Charles-Honoré d'Albert duc de Chevreuse, Claude Auvery, Jeanne Mouton, Pasquier Le Marquant, Nicolas Esnault, etc. [fo 239]. — Quittance donnée par Étienne Guerey, seigneur de Voisins-le-Thuit, à Guillaume Desmoulins, sieur du fief d'Ors, d'une somme de 1.000 livres « à laquelle ledit seigneur de Voisins a » remis et quitté audit sieur d'Ors l'année de jouis- » sance et revenu qui luy a esté adjugée pour son droit » de relief de la moitié dudit fief d'Ors, circonstances » et dépendances, acquis par icellui sieur d'Ors du » sieur Texier par eschange », 30 décembre 1683 [fo 272]. — Vente faite à Nicolas Huvé, marchand, par les marguilliers de la fabrique d'Igny, en présence et du consentement de Mre Guillaume Hue, curé de la paroisse, et de plusieurs habitants, de différentes pièces de terre sises au territoire d'Igny, 12 décembre 1683 [fo 297].

E. 6735. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1683. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en l'année 1683; la plupart d'entre eux sont des obligations. — Bail par Achille Vallet, tabellion, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, à Nicolas Leredde, laboureur à Saint-Lubin, de la ferme « apellée l'Hostel-Dieu des » Champs », avec 35 arpents de terres, prés en pâtures en dépendant, 5 septembre 1683 [pièce numérotée 43]. — Marché conclu par Léonard Desmaisons, maçon à Versailles, avec François Doinet, marchand à Toussus-le-Noble, ce dernier s'engageant « à ouvrir les fonda- » tions de la portion que ledit Desmaisons a entrepris » des murs et clostures du parcq de Versailles, sçavoir » à commancer au bout du village de Chasteaufort » du costé dudit Toussus à tirer de vis-à-vis de l'église » dudit Chasteaufort jusques au Trou-Salé, qui est la » distance que ledit Desmaisons c'est obligé de faire » faire ledit mur, ladite fondation du mur de deux

» piedz d'ouverture ou largeur et de deux piedz de » proffondeur », 16 décembre 1683 [p. n. 54].

E. 6736. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1684. — Baux, marchés et autres actes passés en 1684, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-268. — Bail de l'hôtellerie « où pend pour » enseigne l'Espérance », située à Dampierre, fait à Antoine Friquet, bourgeois de Chevreuse, par Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, tant en son nom qu'en celui de damoiselle Jeanne Balestrier, sa fille, 19 janvier 1684 [folio 9]. — Marché conclu par Mre Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, et par Mre Michel Renouard, seigneur de Fontenay, son frère, avec Gilles Fiquet, vigneron, qui s'engage à remettre en bon état et valeur la vigne du clos dépendant du château de Bévilliers, 8 mai 1684 [fo 31]. — Bail par Jeanne David, veuve de Charles Menu, à Jean Chevallier, marchand, de l'hôtellerie « où pend pour enseigne le Lion d'or », sise au Marché au blé de Chevreuse, 5 juillet 1684 [fo 54]. — Élection d'un marguillier, « homme de probitté, pour gouverner » et régler les biens appartenant à l'œuvre et fabrique » Saint-Jean et Saint-Rémy de Gif », 9 juillet 1684 [fo 75]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, « au lieu » dit Le Larry », par Mre Louis Vatou, lieutenant des chirurgiens de la ville et du duché de Chevreuse, à Pierre Poulain, maître d'école, 29 février 1684 [fo 98]. — Marché conclu par Geneviève de Trappu, veuve de Thomas Ruelle, avec Joachim Tiphaine, maçon, pour travaux à exécuter « à la maison de la croix de fer » scize au marché à bled de Chevreuse », 24 septembre 1684 [fo 111]. — Marchés conclus avec différents habitants par les entrepreneurs « de partie des murs de » closture du grand parcq de Versailles », Martial de Beauvais, Pardoux de Beauvais, François de Beauvais, Toussaint Rohais, 1684 [fos 134-146]. — Bail de maison sise à Chevreuse, près l'ancien marché au blé, par Mre Louis Mayart, docteur en médecine, à Henri Barat, marchand, 21 novembre 1684 [fo 211]. — Bail de la tuilerie de Gif fait à Jean Hanel par Mre Pierre Mérault, seigneur de Gif, vicomte héréditai de Châteaufort, conseiller du Roi en son Parlement, chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, 9 octobre 1684 [fo 226]. — Bail par Pierre Gaucher de Sainte-Marthe, écuyer, sieur de Méré, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, historiographe de France, « propriétaire des of» fices de controlleur et prudhomme de la marque des » cuirs de la ville et fauxbourgs de Chevreuse », demeurant à Paris, actuellement logé à l'hôtellerie « où » pend pour enseigne l'image Saint-Jacques », à Guy Quignon, Étienne Symonneau, Charles Riou, Louis Riou, marchands tanneurs, et Madeleine Soidde, veuve de Pierre Fiquet, de même état, « de tous et chacuns » les droitz de marques, proffits et émolumens géné» rallement quelconques desdits offices », au prix de 250 livres par an, 27 décembre 1684 [fo 229]. — Abonnement consenti par Mre Louis Parent, receveur des aides à Chartres, au profit d'Étienne Buchère, marchand mercier-cirier-chandelier à Chevreuse, 4 décembre 1684 [fo 267].

E. 6737. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1684. — Contrats divers passés en 1684, dont les minutes sont foliotées 1-272. — Constatation que le 5 janvier 1684, Mre Louis Auvery, ancien curé de Chevreuse, a pris possession de la cure de Châteaufort au nom et profit de Mre Antoine Dodin, prêtre du diocèse de Paris, pourvu de la « cure ou vicairerie perpétuelle » de Saint-Christophe de Châteaufort » [folio 2]. — Constatation que le 6 janvier, Mre Maurice Duval, prêtre habitué en l'église de Chevreuse, agissant au nom d'Antoine Dodin, s'étant transporté vers 9 heures du matin à Châteaufort pour y célébrer l'office divin en l'église de Saint-Christophe, a trouvé les portes de l'église fermées, que les marguilliers ont refusé de lui remettre les clefs, qu'il a dû se rendre alors au prieuré de Châteaufort et requérir Mre Dancereau « de lui » donner entrée en ladite église et lui prester des or» nemens pour y dire la messe » [fo 3]. — Constatation que le dimanche 23 janvier 1684, Mre Antoine Dodin, après avoir célébré à voix basse la grand'messe paroissiale, a déclaré qu'il a été « continuellement » troublé..... en sa fonction par quelques particul» liers habittans de la paroisse, sans aucun subjet lé» gitime », et qu'entre autres choses ceux-ci, sans le consentement des autres habitants, « se sont emparez » des ornemens, vaisseaux sacrez, linges, clefs de la » sacristie en laquelle est enfermée la clef du taber» nacle, clef des fonts et sainctes huilles » ; qu'ils ont refusé, le dimanche 16, de lui remettre la clef de la sacristie, bien qu'il la leur demandât « aveq douceur », et que la plupart des paroissiens fussent assemblés ; qu'alors un nommé Jacques Deshays avait dit « qu'il » s'oposoit à cela ». Le curé lui avoit « remontré cha» ritablement qu'il n'avoit pas raison de parler de la

» sorte devant le Saint-Sacrement; et à l'instant » se seroit retourné vers le peuple et [auroit] demandé » s'il aprouvoit le procédé dudit Deshais, à quoi se se- » roit élevé une voix confuze venant de la plus grande » partie des habittans, qui auroient dit qu'ils n'aprou- » voient point le procédé dudit Deshais ny tout ce qu'il » avoit faict, n'estant ledict Deshais conduit que par » une brigue de quatre ou cinq particulliers, qui font les » eschevins du village » etc., [folio 18]. — Accord, conclu entre le fondé de procuration de Mgr le duc de Chevreuse, d'une part, Françoise Lescuyer, veuve Goude, et le marguillier en charge de la fabrique de Dampierre, d'autre part, relativement à une demande faite par ledit seigneur d'acquérir une maison baillée à rente par la fabrique à Fr. Lescuyer, « afin de faire démolir » ladite maison et lieux, pour faire servir la place » d'iceux à composer partie d'une demie-lune que » mondit seigneur désire faire au-devant de sondit châ- » teau pour la décoration et embellissement d'icelluy, » laquelle acquisition mondit seigneur désiroit faire » soubz les offres d'indamniser ladite veuve Goude » et ladite fabrique », 22 février 1684 [f° 40]. — Règlement de comptes entre Mre Charles-Éléonor Le Roy, chevalier, seigneur de Rodon, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et son fermier du moulin de Rodon, Mathias Gohard, 14 mars 1684 [f° 49]. — Acte destiné à constater que Mre Jean Lebigre, curé de Saint-Cyr, qui avait bien voulu se charger de garder une somme de 430 livres 1 sol 6 deniers appartenant à la fabrique, à qui elle avait été payée par Madame l'abbesse de Saint-Cyr, a remis la somme dont il s'agit au marguillier en charge partie en argent, partie en quittances. Fait à Saint-Cyr, le 9 avril 1684 [f° 65]. — Cession par Pierre Mérault, seigneur de Gif, à Jean-Louis Mouillard, bourgeois de Paris, moyennant la somme de quinze cents livres tournois, « des arrérages des cens » et rentes seigneurialles à luy deues jusques à la Saint- » Rémy dernier par les censitaires et vassaux tant de » sa terre et seigneurie de Gif que de Moulons, des » Follies-Rigault et Jodouin, Chantecoq et La Hacqui- » nière, comme aussi touttes les lots et ventes qui se » trouveront aussi deues jusques audit jour, ensemble » le droit de champart des terres et héritages qui aura » esté réduit en argent, etc. », 30 avril 1684 [f° 75]. — Testament de Mre Jacques Le Roy, procureur et receveur des dames de l'abbaye de Gif, lequel demande à être inhumé dans le cimetière de l'abbaye; legs faits par lui au monastère, à René Bobusse, sacristain, et à diverses personnes, 10 mai 1684 [f° 82]. — Testament de Mre Louis Gourlier, sieur de La Haquinière, 16 septembre 1684 [f° 155]; — inventaire dressé après le décès de celui-ci, 28 septembre 1684 [f° 167]. — Foi et hommage au seigneur de Voisins-le-Bretonneux, par le procureur fondé des dames de Gif, pour le fief de Damiette, acquis par l'abbaye et « mouvant et relevant » en plain fief à une seulle foy et hommage des sei- » gneur et dame de Voisins », 12 octobre 1684 [f° 173]. — Conventions intervenues entre Marie Viart, veuve de Robert Prudhomme, en son vivant arpenteur du Roi et procureur au bailliage, d'une part, et Mre Robert Prudhomme, fils du précédent, également géographe, arpenteur du Roi et procureur, d'autre, 15 octobre 1684 [f° 175]. — Dénombrement de la seigneurie de Damiette, tenue par les dames de l'abbaye de Gif de Mre Pierre Gilbert, seigneur de Voisins-le-Bretonneux; est mentionné notamment « le château dudit Damiette, » auquel il y avoit anciennement pont-levis et fossé » tout à l'entour, à présent en ruine et décadence, » assis proche la rivière d'Ivette », 16 octobre 1684 [f° 176]. — Hommage au duc de Chevreuse par Médéric Frédy, écuyer, seigneur de Coubertin, 23 octobre 1684 [f° 179]. — Vente de la coupe de quinze à seize cents pieds d'arbres faite par Mre Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, et par Mre Michel Renouard, son frère, chevalier, seigneur de Fontenay, à Jean Mollier, marchand à Buc, 28 décembre 1684 [f° 244]. — Inventaire dressé après le décès de Mre Pierre Le Sellyer, bailli du duché, « qui avoit en sa possession » les titres concernans ledit duché, dont il avoit esté » chargé pour composer le terrier des déclarations des » censiviers du duché, et un rolle concernant les fiefs » mouvans et relevans dudit duché », 12 février 1684 [f° 248]. — A cette liasse est annexé un dossier concernant Mre Jacques Allain, curé de Saint-Christophe de Châteaufort, et comprenant : le testament de celui-ci, avec codicilles, 1677-1682; la constatation faite le 26 décembre 1683, par le curé de Toussus-le-Noble, Mre François Sédillier, qu'à cette date le testateur a ajouté un dernier codicille; l'apposition des scellés faite après le décès dudit curé, « décès arrivé ce jour » d'huy heure de midi [l'an XVIc IVxx III, le lundi » 27e jour de décembre] »; l'inventaire dressé le 13 janvier 1684; une requête présentée au bailli de Chevreuse par Mre Antoine Dodin, prêtre, licencié en droit canon, pourvu de la cure de Saint-Christophe de Châteaufort, avril 1684 [p. n. 301-305].

E. 6738. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1684. — Actes divers, classés par ordre chronolo-

gique, passés en l'année 1684; la plupart d'entre eux sont des obligations. — Concession par Mre Vincent Léger, docteur en théologie, curé de Chevreuse, et par Charles Thiersant, agissant au nom de la fabrique, à Mre François Delaplane, procureur au bailliage, d'une place en la nef de l'église, 28 juillet 1684 [pièce numérotée 25]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, fait à François Basset, tisserand, par « Louis de » Soixons », sieur des Buissons et de Vaux, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et comté de Limours, octobre 1684 [p. n. 43].

E. 6739. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1685. — Baux, marchés et autres actes passés en 1685, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-276. — Prisée des ustensiles du moulin d'Ors, 2 janvier 1685 [folio 1]. — Accord conclu par Hubert Doublet, collecteur des tailles de la paroisse de Saclay, avec Pierre Charpentier, également collecteur, 21 janvier 1685 [fo 6]. — Bail du moulin banal de Chevreuse fait à Étienne Guiart par Hubert Denise, bourgeois de Paris, receveur général du duché de Chevreuse, 1er avril 1685 [fo 36]. — Marché conclu par Pierre Bergeron, architecte des bâtiments du Roi, demeurant à Versailles, avec Léonard Deschastres et Léonard Guillon, pour « faire les ouvrages de limosi» nerie des murs de fasse des estables à vaches et » aultres estables qui sont à faire à Gallye », 4 avril 1685 [fo 41]. — Renouvellement de bail au profit de Guillaume Geuffroy, par Mre Gabriel Bizet de La Baroire, seigneur de « La Cour et de Senlisse en partie », 15 juin 1685 [fo 88]. — Bail d'une maison fait à Martin Le Doux, manouvrier à Fontenay-le-Fleury, par l'abbesse de Saint-Cyr, « dame Élizabeth d'Aligre »; commis d'Achille Vallet, résidant à Saint-Cyr : Pierre Thouin; 16 septembre 1685 [fo 126]. — Bail de terres fait à Denise Duperray, veuve de Raymond Huart, par dame Élisabeth de Guénégaud, veuve de Pierre Mérault, seigneur de Gif, 5 octobre 1685 [fo 168]. — Autre, de la maison de la ferme, terre et seigneurie de Buloyer, fait à Claude-Geoffroy Lebigre, marchand à Villepreux, par dame Claude de Parent, veuve de Mre Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romainville, Buloyer, La Geneste et autres lieux, 23 octobre 1685 [fo 196]. — Marché conclu par Mre Charles Renouard et Mre Michel Renouard avec François Bricier et Claude Chevallier, manouvriers, lesquels s'engagent à « fouiller et faire un fossé en demy-lune entre le » jardin et la futaye du château de Bévilliers », 18 novembre 1685 [fo 213]. — Bail de terres fait à Robert Bachelot, laboureur, demeurant au Gibet, paroisse de Coignières, par Pierre « Pipoullain » [signature Poulain] « maistre d'escolles des pauvres de la ville de » Chevreuse », 30 décembre 1685 [fo 245]. — Renouvellement de bail au profit de François Largemain, par « François de Mayssat, seigneur de Leveville et de » Malvoysine, conseiller du Roy en sa court de Parle» ment », présentement en son château de Malvoisine, 13 novembre 1685 [fo 262].

E. 6740. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 303 pièces, papier.

1685. — Contrats divers passés en 1685, dont les minutes sont foliotées 1-283. — Inventaire dressé par Louis Hamart, commis d'Achille Vallet, résidant à Saclay, après le décès de Gabrielle Troufillo, femme de Toussaint Boudin, 7 février 1685 [folio 23]. — Fondation d'un salut en l'église de Saint-Aubin par Guillaume Laureau, maître ès-arts en l'Université de Paris, « voulant laisser des marques de sa reconnais» sance envers feu Messire Nicolas Pellerin, curé » dudit St-Aubin, son oncle », 1er mars 1685 [fo 44]. — Acte d'assemblée des marguilliers et des habitants de la paroisse de Châteaufort, et consentement donné par eux à ce qu'il soit fait cession d'une pièce de terre au prieur, Mre Toussaint Dancereau, qui la demandait pour agrandir le jardin du prieuré, 6 mai 1685 [fo 81]. — Règlement de comptes entre MM. Charles et Michel Renouard, seigneurs de Bévilliers et de Fontenay, d'une part, et Guillaume Bouillon, ancien fermier de La Ferté, paroisse de Choisel, d'autre part, 2 juillet 1685 [fo 113]. — Échange de pièces de terre conclu entre dame Élisabeth de Guénégaud, veuve de Mre Pierre Mérault, seigneur de Gif, d'une part, et Mre Jacques-Henry de Bérard de Villebreuil et dame Antoinette-Christine Soreau de Villebreuil, sa femme, d'autre part, 5 octobre 1685 [fo 178]. — Testament de Jean Legendre, marchand cabaretier à Buc, 13 octobre 1685 [fo 182]. — Acte aux termes duquel dame Marie Girard reconnaît tenir en plain fief, à une seule foi et hommage, du duc de Chevreuse « une partie et » portion du fief de Courtabeuf », en la paroisse d'Orsay, 30 octobre 1685 [fo 201]. — Autre, aux termes duquel dame Andrée Lucas, veuve de François Passart, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, dame de La Martinière, Limon, Vauhallan et autres lieux, reconnaît tenir à

foi et hommage de Mre Nicolas Jehannot seigneur de Villiers-le-Bâcle, brigadier et inspecteur général de la cavalerie légère, le fief et seigneurie de Saclay, 12 décembre 1685 [fo 236]. — Acte d'assemblée des habitants et paroissiens du village de Fontenay-le-Fleury ; engagements pris par eux pour « la continuation et en- » tretien d'un vicaire dans cette ditte parroisse et pour » avoir la commodité d'une première messe touttes » les festes et dimanches », 23 décembre 1685 [fo 261].

E. 6741. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1685. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1685 ; la plupart d'entre eux sont des obligations.

E. 6742. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1686. — Baux, marchés et autres actes passés en 1686, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-246. — Bail de pièce de terre fait à Marin Bottin, marchand, par Jean Angot, marguillier en charge de l'église de Saint-Forget, avec l'assentiment du curé, Mre Jean Le Meslier, 20 janvier 1686 [folio 4]. — Autre, d'un immeuble sis à Choisel, près l'église, fait à Jérôme Laridon, carreyeur, par Pierre Briquaire de Gourdon et Henri-François de Briquaire de Gourdon, écuyers, sieurs de Francheville. Sans date [fo 15 *bis*]. — Bail du moulin banal de Chevreuse, « sur la rivière d'Ivette, au-dessus du moulin appellé » Beaunier », fait à Toussaint Nez par Charles Thiersant, procureur au duché, agissant au nom de Mre Hubert Denise, fermier et receveur général du duché de Chevreuse, 9 mars 1686 [fo 26]. — Autre, du moulin à eau « appellé des Vassaux », situé sur la « rivière qui » descend du moulin d'Ors, en la paroisse de Villiers-le- » Bascle », par Étienne Guerey, seigneur de « Voisins- » le-Cuit », au profit de Simon Courtin, 11 mars 1686 [fo 28]. — Autre, du moulin à eau « situé à Rodon, » sur la rivière qui dessend de Port-Royal, appellé le » moulin de la Machine, parroisse de Milon », par Charles-Éléonor Le Roy, chevalier, seigneur de Rodon, 19 mars 1686 [fo 39]. — Autre, de la ferme et terre de la Noue, paroisse des Molières, fait à Jacques Musset par les dames abbesse et religieuses de Gif. Signatures de l'abbesse et de 35 religieuses. 27 mai 1686 [fo 83]. — Bail de terres fait à Louis Barrier, laboureur à Romainville, par Louis Le Roy, laboureur à Gomberville, et par Denis Symonneau, agissant en qualité de marguilliers de Magny, 1er septembre 1686 [fo 140]. — Bail par René Bobusse, sacristain de l'abbaye de Gif, à Thomasse Dodin, veuve d'Alexandre Dubois, de deux arpents de terre en une pièce au terroir de Damiette, 12 octobre 1686 [fo 168]. — Bail du moulin Aubert, paroisse de Gif, fait à Pierre Baron par dame Élisabeth de Guénégaud, veuve de Mre Pierre Mérault, 28 octobre 1686 [fo 189]. — Bail du moulin à vent du Perray, fait à M. Boyvin, par Mre Gabriel Bizet de La Baroire, seigneur de La Cour-Senlisse en partie, « premier président de la Chambre des en- » questes, grand baily de Soyson et pays de Soyson- » nois, premier conseiller du Conseil de Monsieur, » frère unique du Roy », 30 octobre 1686 [fo 193]. — Prisée des ustensiles du moulin de Chamor, paroisse de Gif, 14 novembre 1686 [fo 210]. — Bail de pièce de terre fait à Gabriel Martin, laboureur, par Pierre Delalande, marguillier de l'église de Choisel, avec l'assentiment du curé Mre Pierre Le Masson, 19 mars 1686 [fo 239].

E. 6743. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1686. — Contrats divers passés en 1686, dont les minutes sont foliotées 1-363. — Donation de pièces de terre et concession de divers droits par Messire Pierre Feydeau, chevalier, seigneur de Courcelles, et par dame Marie Phelippes, sa femme, aux abbesse et religieuses de Gif, 5 janvier 1686 [folio 4]. — Marché conclu par le duc de Chevreuse avec Mathurin Daneau, maître charpentier à Chevreuse, lequel s'engage à exécuter « tous et chacuns les ouvrages et ré- » parations qu'il convient faire au château dudit » Chevreuse pour l'auditoire et prisons », notamment à « faire six portes fortes..... aux bayes de la tour » appellée de Bretagne », à mettre « des barreaux de » fer à touttes les fenestres de ladite tour », à rétablir « l'escallier de laditte tour », à faire « une terrasse de » terre au hault de ladite tour », etc. ; prix convenu ; 700 livres. 13 mars 1686 [fo 43]. — Hommage à l'abbaye de Gif pour la terre et seigneurie d'Invilliers par Mre Nicolas Vadureau, receveur général du comté de Launay-Courson [Courson-Monteloup], agissant au nom de Mre Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay-Courson, seigneur de Briis, Vaugrigneuse et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, intendant du Languedoc, 13 mars 1686 [fo 73]. — Cession par Pierre Poullain, maître d'école à Che-

vreuse, à Jean Faulin, marchand, d'une maison sise à Romainville, paroisse de Magny, et de pièces de terre, 26 mars 1686 [f° 87]. — Testament de Mre Jacques « Ladey », prêtre du diocèse de Coutances, curé de Fontenay-le-Fleury « au val de Gallie près Versailles, » diocèze de Chartres », lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être « enterré soubz le chapiteau ou » porche, à costé d'une de ses défunctes nièces, sans » aucune cerémonie », s'il meurt à Fontenay, 7 mars 1686 [f° 90]. — Acte par lequel l'abbesse de Gif, « dame » Anne-Victoire de Clermont de Monglat », déclare révoquer « touttes les démissions qu'elle peut avoir » cy-devant faictes de saditte abbaye de Gif », 20 avril 1686 [f° 101]. — Compte rendu par Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, et par damoiselle Jeanne Pichon, son épouse, « autorisée par jus» tice », au sieur Claude Dupré, fils de ladite damoiselle et de feu Claude Dupré, en son vivant contrôleur de la maison du duc de Chevreuse, 7 mai 1686 [f° 124]. — Acte aux termes duquel Pierre Guiard et son fils reconnaissent avoir reçu de la fabrique de Fontenay-le-Fleury la somme de 575 livres, qu'ils s'engagent à rembourser à la Saint-Martin de l'année 1689 ; le présent acte est passé par-devant Jean-Baptiste Moheau, commis à Saint-Cyr pour l'absence d'Achille Vallet, principal tabellion, 19 mai 1686 [f° 135]. — Testament de Mre Jean Grosset, maître chirurgien à Chevreuse, 28 mai 1686 [f° 144]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Mre Jacques Ernault, bailli de Briis, fondé de procuration de dame Anne de Cugnac, veuve de Mre François de Cugnac, en son vivant chevalier, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau-sur-Mauves, seigneur de Richarville, « à cause de la terre et sei» gneurie de La Perruche, rellevant de la baronnie de » Magny-Lessart unie audit duché », 15 juin 1686 [f° 165]. — Testament de Mre Richard Le Madrou, curé de Notre-Dame de Milon, 15 juin 1686 [f° 167]. — Quittance donnée par Marie Dupont, qui reconnaît avoir reçu du légataire universel de Mre Richard « Madrou » la somme de 60 livres, à laquelle elle a consenti à réduire la somme de 200 livres qui lui avait été accordée par le défunt curé pour « ses sallaires et » récompenses », 10 juillet 1686 [f° 199]. — Testament de Mre François Sédillier, curé de Toussus-le-Noble, 12 août 1686 [f° 217] ; — inventaire dressé après le décès de celui-ci, 12 août [f° 218]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par le procureur fondé de dame « Cathe» rine-Jeanne Auzanet, veuve de Mre Nicolas de » Brilhac de Monziers, chevalier, seigneur de Lede» ville et Courance, conseiller du Roi en sa cour de » Parlement », pour les terre et seigneurie de « Lede» ville » relevant du duché de Chevreuse, 30 août 1686 [f° 229]. — Vente par Antoine Coquart, officier du Roi, demeurant « à sa Ménagerie de Versailles », et par Marguerite Laurent, sa femme, à l'abbesse de Saint-Cyr, de 30 livres de rente perpétuelle assises sur « une » maison en cette ville au Parcq-aux-Cerfs, rue et » proche la place d'Anjou », septembre 1686 [f° 240]. — Bail à rente foncière d'une maison sise à Fontenay, fait à la veuve Léonard Girard par « sœur Élisabeth » d'Aligre, abbesse de l'abahie royalle de Saint-Cir » dans le grand parcq de Versailles, sœur Françoise » d'Aligre, coadjutrice de ladite abahie, sœur Jeanne » Guignard, souprieure, sœur Catherine de Bresse, » chantre, et sœur Catherine Cheddé, sacristine, reli» gieuses professes de ladite abahie, faisans et repré» sentans la plus grande et saine partye d'icelle, au» jourd'hui assemblées au grand parloir de ladite aba» hie », 5 novembre 1686 [f° 290]. — Acte aux termes duquel Antoine Mignau, officier du duc de Chevreuse en son château de Dampierre, et Perrette Badé, sa femme, « en reconnaissance des biens que Dieu leur a » donnez, désirans autant qu'ils pourront faire ho» norer Jésus-Christ au saint sacrement de l'autel » par l'entretien de la confrairie du Saint-Sacrement » érigée en la parroisse dudit Dampierre par permis» sion de Monseigneur l'Archevesque de Paris du dou» zième jour de novembre 1674 », déclare avoir donné 31 livres de rente annuelle à ladite confrérie, « à con» dition qu'il sera célébré à perpétuité, le premier » jeudi de chaque mois, une messe haute du Saint» Sacrement, sans exposition néantmoins du Saint» Sacrement ; et, tous les premiers dimanches de » chaque mois, sera faict après vespres un salut du » Saint-Sacrement, où sera exposé le sainct ciboire » qu'on portera en procession autour du dedans de » l'église seullement, ainsy qu'on a coutume de faire » depuis l'érection de ladite confrairie », etc. 18 novembre 1686 [f° 305]. — Vente de portion de pièce de pré faite à Robert et Barthélemy Chaussée, frères, par Pierre Poulain, maître d'école à Chevreuse, 23 décembre 1686 [f° 326]. — Testament olographe dressé par « Nicolas Leschaudelle dit Fontenelle », demeurant à Port-Royal des Champs, « dans l'appartement » qui est sur la porte d'entrée à la chambre de Saint» Sébastien ». Après avoir rendu grâces à Dieu de l'avoir fait naître dans « le sein de la sainte Église » catholique, apostolique et romaine », le testateur s'exprime ainsi : « Je remercie très humblement Ma-

» dame nostre très chère et honorée mère Madame » l'abbesse de Port-Royal et toutes les religieuses qui » composent sa sainte communauté de toutes les as- » sistances charitables qu'elles m'ont rendues en » toutes manières depuis le quatorziésme aoust mil » six cens soixante et quatorze jusqu'à présent;..... » je remercie pareillement tous les messieurs de la » maison tant ecclésiastiques que les autres de toutes » les bontez qu'ils m'ont toujours tesmoignées aux- » quelles j'ay bien mal correspondu, je le confesse». Signature, et, pour paraphe, le cachet du testateur, « dont la devise en quatre lettres veut dire: *Ego » autem Christi Jesu*, qui est ce que je souhaite et » veux souhaiter de tout mon cœur», 28 novembre 1685; — affirmation le 12 novembre 1686, par Nicolas Leschaudel sieur de Fontenelle, demeurant en la basse cour de l'abbaye de Port-Royal qu'il a bien écrit et signé de sa main le testament susdit; modifications et additions en 1687 [f° 355]. — Concession par la fabrique et le curé de Chevreuse à Mre Louis Auvery, procureur au bailliage, d'un ban dans l'église, « atte- » nant au cœur, vis-à-vis l'hostel de la Sainte Vierge », mai-octobre 1686 [f° 361].

E. 6744. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1686. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1686.

E. 6745. (Liasse.) — 264 pièces, papier.

1687. — Baux, marchés et autres actes passés en 1687, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-254. — Spécimen d'un de ces répertoires. « A. Antoine Guiot a baillé à Gilles Manory, folio 91. » Adrien Leclerc a baillé à Jean Breton, f. 99. Anne » Brière, veuve Claude Renard, a baillé à Pierre Le » Vieux, f. 108. Elle a baillé à François Junelle, f. » 109... V. Virginal Laillet a fait rétrocession de bail » à François Doynet. » — Bail fait à Gabriel Martin, laboureur à Choisel, « en la ferme de la Dupontière », par MM. Charles et Michel Renouard, seigneurs de Bévilliers et de Fontenay, 1er janvier 1687 [folio 1]. — Vente par Hubert Denise, receveur du duché de Chevreuse, à Toussaint Pain et Fleury Blanchart, marchands à Châteaufort, de la coupe de bois taillis, 25 janvier 1687 [f° 14]. — Bail de la ferme du prieuré, fait par Mre Bernard Belot, prieur seigneur du prieuré de Beaulieu « autrement dit Sainte-Avoye, situé à » Sainct-Rémy près Chevreuse », 3 avril 1687 [f° 55]. — Visite et description des lieux et de la chapelle du prieuré de Beaulieu, à la réquisition de Mre Bernard Belot, prieur commendataire, 3 avril 1687 [f° 98]. — Marché conclu par Mre Pierre Masson, curé de Choisel, avec Claude Allais, marchand boulanger à Chevreuse, lequel s'engage, moyennant le prix de 138 livres, à « lever et cueillir la dixme des grains dudit sieur curé » en ladite paroisse de Choisel », 14 juillet 1687 [f° 111]. — Bail par Jean Breton, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, à Hélie Corbin, de la ferme de « Boisselin », paroisse de Milon, 26 juillet 1687 [f° 123]. — Résiliation de bail consentie par demoiselle « Agnès Vitart », veuve de Pierre Le Sellyer, en son vivant bailli de Chevreuse, au profit de Jacques Supersal, 4 octobre 1687 [f° 177]. — Bail de la ferme de la Perruche, située à Châteaufort, par dame Anne de Cugnac, 14 octobre 1687 [f° 183]. — Bail d'une ferme, sise au village de Saint-Aubin, fait à Guillaume Langlois par l'abbesse « Ma- » dame Anne-Éléonore Marie de Béthune d'Orval », et par les religieuses de l'abbaye de Gif, 23 octobre 1687 [f° 191]. — Marché conclu par le seigneur de Bévilliers avec plusieurs manouvriers, qui s'engagent à faire « la fouille de deux fossez le long des ormes de la » nouvelle allée plantée devant la grande porte dudit » château de Bévillier », 8 décembre 1687 [f° 231].

E. 6746. (Liasse.) — 410 pièces, papier.

1687. — Contrats divers passés en 1687, dont les minutes sont foliotées 1-366. — Cession de terres et de droits faite à Michel Esnault par Pierre Poulain, maître d'école à Chevreuse, 21 février 1687 [folio 65]. — Constitution d'un titre clérical et sacerdotal de 150 livres de rente viagère par Pasquier Lemarquant, bourgeois de Chevreuse, « pour donner moyen à Louis » Lemarquant, son fils, acolyte du diocèze de Paris, » de parvenir à l'ordre de prestrise », 16 mars 1687 [f° 80]. — Donation par Jacques Marchais, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de Jouy, à Jacques Marchais le jeune, « son filiau,..... pour » le faire estudier », 1672; confirmation de la précédente donation, 1685; suites de l'affaire, 1687 [f° 112]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Fr. Gilles Masson, religieux de l'abbaye des Célestins de Marcoussis, au nom d'icelle, « pour le fief de » Frileuse, circonstances et dépendances scis entre

» Chantecoq et Roussigny, en la paroisse de Briis, » chastellenie de Montlhéry », 26 avril 1687 [f° 116]. — Acte aux termes duquel Mre Louis Auvery, prêtre, ancien curé de Chevreuse, Mre Nicolas Lemarquant, curé actuel, et Pasquier Lemarquant, marchand bourgeois, voulant assurer à Louis Lemarquant le paiement de la rente viagère de 150 livres constituée à son profit, prennent entre eux différents arrangements, 30 avril 1687 [f° 121]. — Testament de Jacques Marchais, ancien curé de Jouy-en-Josas, âgé de 75 ans, lequel, entre autres volontés, exprime celle-ci : « [Je] désire que mon corps, après mon décès, soit » inhumé en la cave que j'é faict faire sous le maistre » autel de l'église, et qu'il ne soit point mis de tombe » sur ma fosse ». Il choisit pour exécuteur testamentaire Jacques Renard, son neveu, curé dudit Jouy, 12 février 1687 ; dépôt du testament ci-dessus chez le notaire de Chevreuse, après le décès de J. Marchais, 5 mai 1687 [f° 125]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par « Messire Anne du Caürel, chevallier, » marquis de Tagny, seigneur de Nanty, Copegueulle » et Rigoville,..... seigneur de Coignières-le-Chas- » tel les vieux et les neufve », à cause de cette seigneurie, « en ce qui relève de mondit seigneur à » cause de sa terre et baronnie de Maurepas unie et » incorporée audit duché », 13 mai 1687 [f° 140]. — Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, réunis à l'effet de délibérer sur une assignation à eux donnée, en la personne de leur procureur syndic Mre Noël Bercher, à la requête de Mre Guy Haultemps ; pouvoirs donnés par eux à leur procureur syndic pour déclarer en l'Élection de Paris « qu'ils » n'ont moyens vallables pour empescher que ledit » sieur Haultemps soit distrait du roolle des tailles de » la paroisse de Chevreuse l'année prochaine et cot- » tisé en la paroisse de Rambouillet, attendu la trans- » lation de son domicile », 26 juillet 1687 [f° 217]. — Nomination par le curé de Chevreuse et par Claude Auvery, fille majeure, « en exécution du contrat con- » cernant les escolles des filles..... du 19 octobre » 1683, insinué au Chastelet de Paris le 19 janvier » 1684 », de la personne de Claire Hardy à l'emploi » de maistresse desdites escolles », 30 juillet 1687 [f° 223]. — Testament de demoiselle Charlotte « Le » Baer (?) », femme de noble homme Antoine de Baran, demeurant à Trou, paroisse de Guyancourt, 14 août 1687 [f° 233]. — Quittances données par la veuve de Pierre de Goubert, demeurant à Ors, « pa- » roisse de la Trinité sous Châteaufort », aux religieux du Tiers-Ordre de Saint-François du couvent de Notre-Dame de Pitié, établi à Limours, 22 août 1687 [f° 239]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, appelés à délibérer sur la question de savoir si « les moulins, fermes et maisons scituées en la » vallée de Milon, depuis la rivière dudit Milon du » costé de Chevreuse, seroient distraits de la paroisse » dudit Chevreuse, pour estre joints et unis à la pa- » roisse dudit Milon, en laquelle les particuliers qui y » sont demeurans payeroient à l'avenir la taille », ce que demandait le seigneur de Milon-la-Chapelle, ayant à cet effet présenté une requête au Conseil de Sa Majesté. Les habitants déclarent qu'ils « ne peuvent » consentir, ains au contraire s'oposent et empes- » chent formellement les fins de ladite requeste, » comme estant une nouveauté et entreprise qui leur » seroit grandement préjudiciable », 19 octobre 1687 [f° 336]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse, représenté par « Gabriel Gautier sieur de La Coudrets, » licencié ès-loix, advocat en la Cour, bailly du bail- » liage et duché », par Mre Nicolas Bertin, seigneur de Vaugien, Blesmy et autres lieux, 14 novembre 1687 [f° 354].

E. 6747. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1687. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1687. — Donation d'une somme de 400 livres, faite par demoiselle Claude Auvery à Claire Hardy, « pour la bonne amitié et affection que ladite » donatrice porte à ladite donataire et la récompenser » des bons et agréables services qu'elle luy a rendus ». Il est spécifié que si Claire Hardy vient à se séparer de Claude Auvery, « la nomination faite par ladite » Auvery de la personne de ladite Hardy pour maî- » tresse de l'escolle des filles sera de nul effet », 1687 [pièce numérotée 52].

E. 6748. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1688. — Baux, marchés et autres actes passés en 1688, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-203. — Bail fait par Louis Mayart, docteur en médecine, à Louis Toutain, d'un jardin clos de murs, et planté d'arbres fruitiers, 16 janvier 1688 [folio 9]. — Bail d'immeubles sis à Senlisse par Martin-Bernard Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, à Toussaint Tardiveau, laboureur, 12 mai 1688 [f° 61]. — Marché conclu par Georges Aymond, vigneron

à Villepreux, avec Madame « L. de Francini marquise » de Vandeuvre », pour le fauchage des prés dépendant de la ferme de Fontenay-le-Fleury, 30 mai 1688 [f° 67]. — Prisée des ustensiles du moulin des Bouillons, 26 juin 1688 [f° 81]. — Marché conclu par le duc de Chevreuse avec Jean Harmel, tuilier, pour travaux de maçonnerie à « faire pour le rétablissement du four » à tuille de la tuillerie de Chevreuse appartenant à » mondit seigneur », 21 février 1688 [f° 98]. — Mise en apprentissage de Claude Édeline, chez Claude Jardin, marchand tanneur à Saint-Arnoult, durée de l'apprentissage : 2 années; prix convenu : 135 livres. 25 octobre 1688 [f° 152]. — Bail à André Desgroues, maître menuisier et hôtelier à Saint-Aubin, par l'abbesse et les religieuses de Gif, du « tiers au total des » dixmes tant bledz, avoynes, orges, vesses, poix, » febvres qu'autres grains que lesdites dames reli» gieuses ont droit de prendre et percevoir par chacun » an, à raison de quatre gerbes l'une par chaque ar» pent, sur toutes les terres cultivées et ensemencées » sur le territoire et dans l'étendue de la paroisse de » Villiers-le-Bascle », 5 novembre 1688 [f° 162]. — Abonnement conclu par Mre Claude Quesson, commis à la recette des aides de Chevreuse, avec Jacques Le Roy le jeune, marchand de vins en gros en cette ville; prix convenu : « 40 sols pour chacune demie-queue, » jauge Orléans », 21 novembre 1688 [f° 182].

E. 6749. (Liasse.) — 366 pièces, papier.

1688. — Contrats divers passés en 1688, dont les minutes sont foliotées 1-318. — Testament de Jacques Clément, fermier de la Magnonnerie, paroisse de Choisel, reçu par le curé de la paroisse, 29 février 1688 [folio 43]. — Vente par Nicolas Lemarquant, curé de Chevreuse, à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 21 livres 5 sols, 28 mars 1688 [f° 62]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse; pouvoirs donnés par eux aux asséeurs et collecteurs des tailles de porter au rôle de la taille Louis Fiquet, marchand au Breuil, « à une somme raisonnable eu égard à ses » biens et facultez et teneure des biens qu'il faict val» loir », 9 mai 1688 [f° 81]. — Élection d'un marguillier de l'église de Gif, 4 juillet 1688 [f° 132]. — Testament de damoiselle Charlotte Lebas, femme de noble homme « Antoine de Baran, sieur de Hauteman », demeurant à Trou, paroisse de Guyancourt, 24 septembre 1688 [f° 203]. — Élection d'un procureur syndic et de deux collecteurs des tailles en la paroisse de Gif, 26 septembre 1688 [f° 205]. — Inventaire dressé après le décès du sieur de Mérantais et de Toussus-le-Noble, 27 septembre 1688 [f° 206]. — Cession faite à titre de chef cens annuel et perpétuel par le duc de Chevreuse à Thomas Tellier, marchand, d'une « por» tion des fossés dudit Chevreuse, à présent comblés et » remplis de sables par les ravines qui y sont surve» nues depuis plusieurs années », 5 octobre 1688 [f° 215]. — Transaction conclue entre Louis Lejeune, d'une part, Noël Bercher, marchand boulanger à Chevreuse, tant en son nom qu'au nom de son chartier, Antoine Doucet, d'autre part, pour prévenir un procès « au sujet de la mort arrivée le jour d'hier à Louis » Lejeune, fils, aagé de six ans et demy, par le moyen » de ce que la charette dudit Bercher, conduite par » son chartier avec un cheval, auroit passé sur le » corps dudit enfant, dont il seroit mort sur le » champ »; ledit Bercher répliquait « qu'il n'y avoit de » sa faulte, n'y ayant esté présent, mais que c'estoit, » ainsy qu'il a apris, un accident impréveu, auquel il » n'y avoit pas aussi de la faulte dudit chartier, ains » que ledit accident estoit arrivé par le moyen de ce » que plusieurs enfans sortans de l'escolle se seroient » advisez de fraper ledit cheval », 5 novembre 1688 [f° 249]. — Testament de dame « Catherine de Pavy, » veuve de Pierre de Goubert, escuier, seigneur du » Bourneuf », 24 septembre 1688 [f° 286]. — Désistement de Jean Clément, renonçant à une action qu'il avait intentée; requête adressée à cet effet au bailli de Chevreuse, 1688 [f° 318].

E. 6750. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1688. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1688.

E. 6751. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1689. — Baux, marchés et autres actes passés en 1689, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes, foliotées 1-209. — Bail par « Joseph de Podyo, escuyer, » capitaine du duché de Chevreuse, demeurant au » château de Dampierre », agissant au nom du duc, à Hélie Girard, fontainier dudit château, du moulin du « Pont de Beausse », 21 janvier 1689 [folio 10]. — Bail de divers héritages fait à Mathieu Delalande, jardinier, par les marguilliers de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse, 25 juillet 1689 [f° 110]. — Autre, par

Dame Élisabeth de Guénégaud, veuve de Pierre Mérault, seigneur de Gif, 16 novembre 1689 [f° 187]. — Autre, de la ferme de Malvoisine, en la paroisse de Senlisse, par Mre François de Maissat, seigneur de Malvoisine et autres lieux, au profit de Jacques Larcher, laboureur et meunier au moulin des Roches, paroisse de Cernay-la-Ville, 8 novembre 1689 [f° 205].

E. 6752. (Liasse.) — 411 pièces, papier.

1689. — « Contrats de mariages, ventes, eschanges, » transactions et autres actes de l'année 1689 », précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-383. — Acte aux termes duquel un certain nombre de laboureurs et de marchands attestent que « le lieu et endroit où se tient de toutte ancienneté et » de temps immémorial le marché à bled dudit Che- » vreuse est l'endroit et la place les plus commodes et » les mieux scittuez de ladicte ville pour y continuer » icelluy marché, non seullement parce qu'il est » proche des halles, mais encore qu'il est en égout et » que les eaux s'en écoulent facillement, en sorte que » le bled n'est point en danger d'estre mouillé ny en- » dommagé » ; aussi serait-il à regretter qu'on transférât le marché dans la rue Neuve, 22 janvier 1689 [folio 16]. — Promesse et contrat de mariage entre Sulpice Courtin, receveur de la terre et seigneurie de Boullay-les-Troux, et Catherine Le Goupil, 6 février 1689 [f° 30]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif appelés à délibérer au sujet d'un legs fait à l'église par Michel Laguesche, 13 mars 1689 [f° 61]. — Assemblée des habitants de Chevreuse pour fournir les soldats de la milice ; les miliciens devront être présents dans les vingt-quatre heures et conduits dans la ville de Meaux, 25 mars 1689 [f° 74]. — Démission donnée par Mre Guillaume Desmoulins, sieur d'Ors, de sa charge de garde en la prévôté de l'Hôtel et grande prévôté de France, 18 avril 1689 [f° 88]. — Foi et hommage « en la grand-salle du château de » Chevreuse » par Louis Gobillon, sieur de la Maison-Forte, pour « raison du fief de la Maison-Forte scitué » en la paroisse de Choisel », 25 avril 1689 [f° 96]. — Autre, pour le « fief, terre et seigneurie du Plessis- » Trapes, scis en la paroisse de Toussus-le-Noble », par le procureur fondé des prêtres de la Congrégation de la Mission établie à Saint-Lazare-lez-Paris, reconnaissant tenir ledit fief du seigneur de Gif, 1er juin 1689 [f° 131] ; — dénombrement dudit fief désigné sous le nom de « Plessis-Trapais », 11 juillet 1689 [f° 185]. — Foi et hommage au seigneur de Voisins par damoiselle Catherine Crouan ou Crouau, veuve de Guillaume Desmoulins, sieur d'Ors, 15 juillet 1689 [f° 188]. — Reconnaissance par le syndic de Chevreuse qu'il a reçu des mains de Mre Achille Vallet, greffier et tabellion de Chevreuse, la minute de l'acte contenant la nomination faite par les habitants de Chevreuse d'asséeurs et collecteurs et d'un procureur syndic, 12 septembre 1689 [f° 245]. — Accord conclu en présence de Mre Louis Ogier, curé de Montigny-le-Bretonneux, et de Mre Noël Lebigre, receveur de la terre et seigneurie dudit Montigny, 23 octobre 1689 [f° 294]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas Piart, marchand à Gif, et Louise Huart, 25 novembre 1689 [f° 337]. — Règlement de comptes entre damoiselle Élisabeth de La Planche, femme de Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, et Dominique Denise, marchand à Senlisse, 31 décembre 1689 [f° 372].

E. 6753. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1689. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1689.

E. 6754. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 151 pièces, papier.

1690. — Minutes des contrats passés pendant les mois de janvier, février et mars 1690, précédés d'un Répertoire renvoyant aux actes foliotés 1-131. — Inventaire après le décès de Mre Guillaume Hue, en son vivant prêtre curé d'Igny, 19 janvier 1690 [folio 22]. — Échange conclu par le curé, les marguilliers et les habitants de Magny, avec dame Claude de Parent, veuve de Mre Louis Le Camus, dame de Romainville, 22 janvier 1690 [f° 30]. — Renonciation par Louis Mayart, docteur en médecine à Chevreuse, agissant comme tuteur de Marie et de Louise Saget, à la succession de Christophe Saget, père desdites mineures, 18 mars 1690 [f° 93]. — Bail du moulin à eau dit le Moulin de l'Abbaye, fait par l'abbesse et les religieuses de Gif à la veuve de Claude Lebrun, demeurant à Ors, 29 mars 1690 [f° 109].

E. 6755. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1690. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1690.

E. 6756. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1681 - 1709. — Notifications, grosses ou extraits d'actes reçus, de 1681 à 1709, par Achille Vallet, qualifié de principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, de 1681 à 1690, et de « notaire royal » garde-notes héréditaire à Port-Royal des Champs » près Chevreuse receu au Chastellet de Paris » de 1693 à 1709. — Bail fait, à cette dernière date, par la prieure et les religieuses de Port-Royal à Jean Vigneron, laboureur, demeurant à Mérantais, hameau de Magny, du moulin à eau de Germainville, situé en la paroisse de Saint-Lambert sur la rivière qui descend de Port-Royal, 12 juillet. Signatures : « Sœur » Louise de Sainte-Anastasie, prieure. Sœur Anne-Julie » de Sainte-Sinclétique, souprieure. Sœur Marie de » Sainte-Catherine, cellerière » [pièce numérotée 48]. — Testament de Jeanne Guignard, femme de Jacques Leroy; legs divers faits par elle, notamment à la charité des pauvres malades de Chevreuse et à l'école des filles, 300 livres. Sans date [p. n. 54].

E. 6757. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1690-1691. — Jean Dorinière. — Grosses d'actes reçus par « Jean Dorinière, nottaire et principal tabellion du bailliage et duché de Chevreuse », dont l'un est un partage de biens entre Jean Clément et Claude Bercher, tous deux marchands à Chevreuse, et l'autre un contrat relatif à une succession, 1690-1691.

E. 6758. (Liasse.) — 500 pièces, papier.

1692. — Jean-Charles Thiersant. — Minutes des contrats reçus du 2 janvier au 30 décembre 1692 par Jean-Charles Thiersant, qualifié de « notaire royal en » la ville de Chevreuse », « principal tabellion juré au » bailliage et duché de Chevreuse », « principal nottaire royal en la ville de Chevreuse », et par les commis ou tabellions établis en diverses localités, parmi lesquels Pierre Thouin, « tabellion à St Cir dans » le grand parcq de Versailles », et Claude Dougny, « tabellion de l'ancienne justice royale de Chasteaufort unie et incorporée au bailliage royal de Chevreuse ». — Prise de possession de la cure de Saint-Jean de Choisel par Simon Guérin, prêtre du diocèse de Rouen, pourvu en cour de Rome après le décès de Pierre Masson, dernier titulaire, décédé, 17 janvier 1692 [pièce numérotée 25]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, réunis à l'effet de « faire la » nomination ou tirer au billet pour faire nommer » un soldat de millice au lieu et place de Antoinne » Madellaine, cy-devant soldat de la milice, qui a » déserté », 1er mai 1692 [p. n. 170]. — Rôle et assiette de « la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres..... à » quoy ce trouve avoir esté taxé tout le corps et » communeauté des hostelliers cabarettiers vendans » vin et cidres de la ville de Chevreuse, suivant les » ordres de Sa Majesté et la taxe à eux envoyée par » Monseigneur l'Intendant de Paris », mai 1692 [p. n. 177]. — Transaction conclue entre Jean Girault, maître maçon, demeurant à Jouy, et Pierre Durand, agissant en qualité de marguillier de l'église de Villiers-le-Bâcle, « de l'avis de Monsieur de Bertillac et » des amis communs qui se sont trouvez présens », 25 juin 1692 [p. n. 237]. — Bail à rente perpétuelle consenti au profit de « Mre Jean-Batiste Bruneau, pré- » vost, juge, garde scel de la moyenne et basse jus- » tice de la maison et communeauté royalle de St Louis » à Saint Cir près Versailles », par les dames dudit établissement, « Marie-Anne de Loubert, supérieure, » Charlotte de Saint-Pars, souprieure, Catherine Du » Péron, Élizabeth Butery, Marie Gaultier, Anne- » Françoise Gaultier et Françoise-Louise de Montaigle, dépositaire », 18 novembre 1692 [p. n. 443]. — Élection par le curé et les habitants de Saint-Cyr d'un marguillier « pour soutenir et conserver les droits de » l'œuvre et fabrique de St Cir et Ste Juliette », 28 décembre 1692 [p. n. 497].

E. 6759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 486 pièces, papier.

1693. — Minutes des contrats reçus par les mêmes du 3 janvier au 28 décembre 1693. — Acte d'assemblée des garçons de la paroisse de Fontenay-le-Fleury, pour procéder à la nomination d'un milicien, « lesquels ont » tiré au billet; et à François Retout auroit escheu le » billet de servir de soldat de milice », 11 janvier 1693 [pièce numérotée 17]. — Déclaration faite par « François Serre, Guillaume Pentecoste et Jean Serre, » tous trois chaudronniers », originaires de l'Auvergne, qu'ils se sont engagez la veille « au sieur Denis » de La Coste, escuyer, seigneur d'Aigrefoin, grand et » entien exempt de la prévosté de l'Hostel du Roy et » grande prévosté de France et prévost général de

» armées du Roy en Flandre, pour servir le Roy en » qualité d'archers dans la compagnie dudit sieur de » La Coste, leur prévost », 14 janvier 1693 [p. n. 21]. — Constatation que, l'ordre ayant été donné d'assembler tous les garçons de la paroisse de Chevreuse « depuis l'aage de vingt ans jusqu'à celle de quarante, » pour tirer ensemble au billet au sort et hazard le- » quel d'eux serviroit Sa Majesté dans ses armées en » qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse » pour le remplacement de celuy qui est décedde, » aucuns desdits garçons ne se sont présentez pour » tirer au billet ainsi que dit est, et se sont tous éva- » dez et retirez sans tirer au billet, ce que les habi- » tans dudit Chevreuze ont pareillement refuzé pour » leurs enfans et parens », 18 janvier 1693 [p. n. 27]. — Acte aux termes duquel Gabriel Manoury, natif des Molières, reconnaît s'être « vollontairement en- » gagé de servir en qualité de soldat de milice le Roy » dans le compagnie de Bois-Roger à la décharge de » la ville de Chevreuse, pendant le temps de deux » années à commencer la présente année », et ce moyennant la somme de 54 livres que le procureur syndic de la paroisse lui baillera « la veille de son » départ pour la campagne », 2 février 1693 [p. n. 45]. — Semblable engagement pris par Jacques Mazan, qui servira « en quallitté de soldat de milice pour la » paroisse de St Rémy-lez-Chevreuse, la présente » année, à la décharge d'icelle paroisse moyennant » la somme de soixante livres pour ladite présente » année; ..... et, en cas que ladite paroisse soit » encore obligée de fournir un milicien l'année pro- » chaine, ledit Mazan promet et s'oblige de faire en- » core la campagne ladite année prochaine pour » ladite paroisse, moyennant la somme de trente » livres », 25 mars 1693 [p. n. 114]. — Nomination des messiers de la paroisse d'Igny, avril 1693 [p. n. 144]. — Vente par « Jean-Émanuel Balestrier, escuier, » sieur des Mauvières », à Jean Bigodet, conseiller secrétaire du Roi, intéressé en ses fermes et en son domaine de Chevreuse, d'un troupeau se trouvant en la ferme de Maincourt, « composé de huit-vingts » bestes à laines, tant grandes qu'agneaux, en l'estat » qu'elles sont, et ce moyennant le prix et somme de » quatre cents vingt livres » et sous les réserves indiquées au contrat, 5 juillet 1693 [p. n. 259]. — Brevet aux termes duquel Marie Baronneau met en apprentissage Marie-Anne Lefebvre, sa filleule, chez Margueritte Firon, maîtresse d'école de la paroisse de la Trinité sous Châteaufort, qui se charge de « l'in- » struire et enseigner à lire et escrire et luy montrer » la couture et la norir et coucher et blanchir pendant » le temps et cours de cinq années antières et révo- » lues »; il sera payé, pour ce, à Margueritte Firon 180 livres en trois termes, 1er septembre 1693 [p. n. 325]. — Nomination des collecteurs de la paroisse de Fontenay-le-Fleury, 21 septembre 1693 [p. n. 346]. — Transaction entre Jean Mouillard, ayant charge des prêtres de la Congrégation de la Mission, demeurant en la maison de Saint-Lazare-lez-Paris, d'une part, et Michel Préjent, laboureur, fermier de la ferme du Plessis, en la paroisse de Toussus, d'autre part, 16 novembre 1693 [p. n. 425]. — Bail à ferme consenti par l'abbesse, « dame Anne-Éléonore-Marie de » Béthune d'Orval », et les religieuses de l'abbaye de Gif, au profit de Nicolas Garnier, laboureur, et de Margueritte Baudet, sa femme, d'une ferme sise au village de Saint-Aubin, 14 décembre 1693 [p. n. 470].

E. 6760. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1694. — Minutes et grosses de contrats reçus par les mêmes en 1694. — Contrat de mariage entre Jean Michel, laboureur au Cormier, paroisse de Limours, et Anne Chapelle, 10 mai 1694. — Autre, entre Jean Barbier, maître chapelier à Chevreuse, et Françoise d'Artiguelongue, 8 octobre 1694. — Inventaire après le décès de François Thomas, en son vivant marchand à Chevreuse, 30 octobre 1694.

E. 6761. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 389 pièces, papier.

1695. — Minutes des contrats reçus par les mêmes du 2 janvier au 31 décembre 1695. — Testament de Mre Louis Dodin, procureur au bailliage de Chevreuse, 9 mars 1695 [pièce numérotée 51]. — Cession de droits sur un immeuble sis au faubourg de l'Ave-Maria par Robert Prudhomme, géographe ordinaire du Roi, bourgeois de Paris, en faveur de Jeanne Maussion, 21 mai 1695 [p. n. 127]. — Transaction entre Jean Rousseau, écuyer, « maître d'armes et des » exercices de guerres des pages des grande et petite » escuries du Roy », demeurant ordinairement à Versailles, héritier de Barbe Rousseau, sa fille, en son vivant femme de « Jean-Charles Thiersant, greffier et » notaire des ville et bailliage de Chevreuse », d'une part, et ledit Thiersant, d'autre part, 8 juillet 1695 [p. n. 185]. — Nomination des collecteurs de la paroisse de Fontenay-le-Fleury, faite à la requête de

Noël Bourgogne, syndic de la paroisse, 25 septembre 1695 [p. n. 257]. — Baux à rente de plusieurs pièces de terre par « dame Magdelaine Masse, espouse de » Mre Philippe-Frédéric Le Roy, seigneur de Gomberville et autres lieux, gentilhomme ordinaire de » Monsieur le duc d'Orléans, frère unique du Roy », 22 décembre 1695 [p. n. 384].

E. 6762. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 293 pièces, papier.

1696. — Minutes des contrats reçus par les mêmes du 1er janvier au 31 décembre 1696. — Règlement de comptes établi entre « vénérable et discrette personne » Madame Daligre, abbesse de l'abbaye royalle de » Saint-Cyr, ordre [de] St Benoist », d'une part, et Pierre Lefebvre, laboureur et fermier de la ferme du Mesnil-Piquet, d'autre part, 3 janvier 1696 [pièce numérotée 4]. — Promesses et contrat de mariage entre Claude Bazin, fils de Nicolas Bazin, en son vivant officier du Roi et de Claude de Laval, et Marie Liard, fille de Jacques Liard, en son vivant marchand maître boucher en la boucherie de Chevreuse, et de Jeanne Collette; parmi les parents et amis assemblés figure « François Le Tellier, marquis de Courtanvaux, capi- » taine des Cent Suisses de la garde du Roy », 6 février 1696 [p. n. 38]. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de Chevreuse, « sortans en grand nombre » de l'églize paroissialle dudit lieu », afin de « con- » noistre par le sort et hazard lequel des garçons, » depuis l'aage de vingt jusqu'à l'aage de quarente » ans, sera tenu de servir le Roy en qualité de soldat » de milice pour laditte paroisse, au lieu et place de » Gabriel Mannori ». Les habitants aussi bien que les garçons « refuzans de tirer », le syndic est obligé de « faire tirer par François Hémon, enfant aagé de six » ou sept ans, lesdits billets, après qu'ils ont esté » brouillez dans le chapeau dudit Hémon ». Après av r tiré successivement plusieurs billets, qui se sont trouvés être blancs, « ledit Hémon a tiré un autre » billet pour Estienne Basset, et, ouverture faitte du- » dit billet, il s'est trouvé estre escrit sur ledit billet : » Pour servir de soldat de milice en la paroisse de » Chevreuse », 6 mars 1696 [p. n. 69]. — Engagement d'un milicien : Jean Chevallier, âgé de 29 ans, s'engage à « servir Sa Majesté en ses armées en qua- » lité de soldat de milice pour la paroisse de Che- » vreuse, pour l'année présente, soubs les protesta- » tions qu'il a faittes de n'estre tenu d'aucun service » au-delà de la présente année, estant marié ». Il lui sera payé pour ce 80 livres, « laquelle somme provient » sçavoir : 47 livres 10 sols que les garçons de ladite » paroisse de Chevreuse ont payez ès-mains du sin- » dicq, et le surplus provient des prests avancez par » ledit sindicq pour la subsistance du quartier d'hiver » dernier, sauf à luy à les répéter sur les particuliers » cotizables », mars 1696 [p. n. 76]. — Marché pour les réparations à faire au moulin de la machine près « Roddon », appartenant à Mesdames de Saint-Louis, 16 juin 1696 [p. n. 146]. — Nomination des collecteurs de la paroisse de Saint-Cyr, 23 septembre 1696 [p. n. 210]. — Bail par Claude Bouchard, officier en la prévôté de l'Hôtel du Roi, demeurant à Monfort-l'Amaury, à Jean Fontaine, laboureur, d'une « grande » maison fermière sise au hameau de la Tremblay, » paroisse de Bois-d'Arcy », 31 décembre 1696 [p. n. 294].

E. 6763. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1697. — Minutes des actes reçus par les mêmes du 3 au 29 décembre 1697. — Marché conclu entre Mre Gabriel Savoye, supérieur des prêtres de la Mission de Saint-Cyr, et le procureur de cette maison, Mre François Des Ortiaulx, d'une part, et François La Flesche, maçon, d'autre part, pour la construction d'un mur de clôture, 2 avril 1697 [pièce numérotée 79]. — Vente de pièce de terre faite par Mre François Delaplane, procureur fiscal du bailliage et comté de Rochefort, demeurant à Chevreuse, à Pierre Manseau, écuyer, seigneur de Mauvières, valet de chambre ordinaire du Roi, 9 juin 1697 [p. n. 146]. — Foi et hommages aux dames de Saint-Cyr par dame Anne Morin, femme de Denis de La Coste, écuyer, sieur d'Aigrefoin, conseiller du Roi, prévôt général des camps et armées du Roi en Flandre, actuellement en campagne, à raison du « fief d'Aigrefoin, scittué en la paroisse de » Saint-Remi... mouvant et relevant de mesdittes » dames à cause de leur lieu seigneurial de Magny »; à cet effet ladite dame s'était « mise en devoir de vas- » sal sans coëffe, gands et tablier », 10 septembre 1697 [p. n. 224]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par le fondé de procuration des Célestins de Marcoussis à raison du « fief de Frilleuse ». Noms des religieux : Joseph Ronat, prieur, Bernard Cumont, sous-prieur, Sébastien Monier, Gilles Masson, etc. [p. n. 235]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par Mre Pierre Dugué, chevalier, seigneur de Bagnols, les Troux et autres lieux, 4 octobre 1697 [p. n.

252]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse pour procéder à la nomination d'un avocat de l'Hôtel-Dieu, 6 octobre 1697 [p. n. 256]. — Aveu par dame Claude de Parent, veuve de Mre Louis Le Camus en son vivant chevalier seigneur de Romainville, Buloyer, La Geneste et autres lieux, 9 novembre. Ces divers actes sont consignés par « Jean-Charles Thiersant, greffier » et principal tabellion du baillage de Chevreuse com- » mis par ordonnance du quinze mars dernier....... » pour la confection du papier terrier des seigneuries » de Chevreuse, Chasteaufort, Magny-Lessart et autres » lieux appartenant à Mesdames de la Maison royalle » de Saint-Louis establies à Saint-Cir », 9 novembre 1697 [p. n. 282].

E. 6764. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1698. — Minutes des actes reçus par les mêmes du 3 janvier au 30 décembre 1698. — Devis des ouvrages de charpente à exécuter au moulin banal de Chevreuse, appartenant à Mesdames de la Maison royale de Saint-Louis, 3 mars 1698 [pièce numérotée 42]. — Testament de Raimond de Besset, écuyer, seigneur de Milon-la-Chapelle ; legs faits par lui à « Madame » Ferrari, sa niepce », 4.000 livres, à Marie Mantrot, qui le sert depuis « trente quatre années », 1.000 livres plus « quatre cuillers, quatre fourchettes, une sallière, » une escuelle, le tout d'argent à son choix sur la » vaisselle que ledit sieur testateur laissera », etc., 9 mars 1698 [p. n. 50]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par le fondé de procuration de Mre Henry de Besset, écuyer, seigneur de « la chapelle Milon », conseiller du Roi au parlement de Metz et premier commis de Mgr de Pontchartrain, et de dame Anne de Besset, femme de M. Ferrand, écuyer, seigneur de St-Dizant, « pour raison du fief, terre et seigneurie de » Milon-la-Chapelle et fief des Essangliers », 17 mai 1698 [p. n. 115]. — Bail par dame Anne de Cugnac, veuve de Mre François de Cugnac, en son vivant chevalier, marquis de Dampierre, à Jacques Levavasseur, laboureur, d'une ferme et métairie sises en la paroisse de Châteaufort « vulgairement apellez la Perruche », 6 juillet 1698 [p. n. 145]. — Devis des réparations à faire à la ferme de la Grande-Maison, dépendant de la seigneurie de Chevreuse; réparations à faire à Rodon et à Gomberville, 11 novembre 1698 [p. n. 267]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par Mre Jacques Bontemps, écuyer, seigneur de Mérancy, pour « le fief de Mérancy, scitué en la paroisse de » Magny-Lessart, à lui appartenant comme héritier de » deffuncts Roger Bontemps, écuyer, père dudit sieur » Bontemps, aussi écuyer, son frère aisné », 22 novembre 1698 [p. n. 277]. — Constitution de rente par François Lemoyne et Nicole David, sa femme, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Cyr, représentée par Mre Noël Courbon, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse, et Noël Lebigre, bourgeois du lieu et marguillier en charge, 29 décembre 1698 [p. n. 305].

E. 6765. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1715-1720. — François Delaplane. — Actes passés par-devant François Delaplane, qualifié « notaire et » principal tabellion juré des ville et bailliage de Che- » vreuse », de 1715 à 1720.

E. 6766. (Liasse.) — 1 cahier de 122 feuillets, papier.

1723-1739. — Louis Deniset. — « Registre des » minutes des actes reçus par Mre Louis Deniset en » qualité de notaire et tabellion des ville et baillage » de Chevreuse et dépendances, depuis le commence- » ment de son exercice arrivé au mois de may 1723 » jusqu'au mois de septembre 1739 qu'il a cessé ledit » exercice ». Spécimen des analyses : « May 1723. Ma- » riage entre Denis Fiquet et Anne Vauremoire, 17e. » — Ratification par Louis Gobillon, 22e. — Bail à » ferme. Robert et Claude Mercier ès-noms à Jacques- » Corbinien Guillemain, 29e. — Transaction entre » Alexandre Villier et Louis et Pierre Petit ès-noms, » 29e. — Juin 1723. Mariage entre Charles Hébert et » Marie Folin, 3e, etc. ».

E. 6767. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1723. — Minutes des actes reçus par Louis Deniset du 17 mai au 28 décembre 1723. — Contrat de mariage entre Denis Ficquet, fils de Pierre Ficquet, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, et de Catherine Duclos, d'une part, et Anne Vauremoire, fille de Jean Vauremoire, aussi marchand tanneur à Chevreuse, et de Madeleine Boutonnet, 17 mai 1723 [pièce numérotée 1]. — Testament de Marie Legros, veuve de Jean Vauremoire, reçu par le curé de Chevreuse, Mre Collot, et déposé le 9 juillet en l'étude de Louis Deniset [p. n. 24]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par

Claude Lallier, seigneur de Villiers-le-Bâcle, à cause du « fief Le Roy, appartenances et dépendances, scis » audit Villiers », 18 septembre 1723 [p. n. 56]. — Testament de « damoiselle Bonne-Angélique de Mornay » de Monchevreuil, novice dans la royale maison de » Saint-Louis de Saint-Cir », 8 octobre 1723 [p. n. 64]. — Déclaration aux termes de laquelle Mre Jean Davril, prêtre, curé de « Magny Lessart », se démet de ce bénéfice, 29 novembre 1723 [p. n. 99]. — Testament de Louis Gobillon, officier du Roi et de feu Madame la Dauphine, demeurant à Chevreuse, en la maison « ap» pellée la Maison-Rouge »; legs faits par lui à l'église, aux confréries de la charité des pauvres malades, du Saint-Sacrement, de la Vierge, à Louis-Thomas, huissier au bailliage, son neveu, à Marie-Gasparde Badière, sa gouvernante, etc., 9 décembre 1723 [p. n. 105].

E. 6768. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1724. — Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 31 décembre 1724. — Inventaire dressé après le décès de Jeanne Le Tellier, femme de Pierre Jubé, fermier de la ferme de « Boisselin », 5 janvier 1724 [pièce numérotée 1]. — Acte constatant que le 30 janvier 1724, à la réquisition de Guillaume Courtois, maçon, Eustache-Romain Prévet, marchand, et Jean Couturier, épicier, « tous trois nommez avec » Barthélemy Doynet et Pierre Despretz pour faire la » collecte des tailles et autres impositions » en la ville de Chevreuse, Louis Denizet s'est transporté au-devant de la grand'porte de l'église, où était convoquée l'assemblée des habitants, et que ceux-ci, « sur la re» présentation à eux faite par lesdits Courtois, Coutu» rier et Prévet que lesdits Barthélemy Doynet et » Pierre Desgrets sont connus en ladite paroisse pour » mendians,..... et en conséquence incapables de » faire la fonction de collecteurs, et qu'il est nécessaire » pour la sûreté des deniers royaux et de celle de » toute la paroisse de nommer deux autres collec» teurs », ont donné auxdits Courtois, Couturier et Prévet les pouvoirs nécessaires pour faire la nomination dont il s'agit [p. n. 19]. — Assemblée des habitants de la paroisse de Châteaufort, auxquels le syndic, François Malabert, représente qu'il y a procès en Parlement entre Mre Paul-Victor-Auguste Le Febvre de Caumartin, pourvu du prieuré de Châteaufort, et le légataire universel du prédécesseur de celui-ci, le « sieur » abbé Renaudot », au sujet des réparations à faire aux bâtiments du prieuré et de l'église paroissiale; constitution d'un procureur pour suivre l'affaire, 13 février 1724 [p. n. 38]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de « la Chappelle de Millon », 28 mai 1724 [p. n. 91]. — Bail à ferme passé par Henri Loiselle et Martin Francœur, marguilliers de Chevreuse, avec le consentement du curé, au profit de Michel Letellier, meunier du moulin de la ville, d'une pièce de pré, contenant 3 quartiers, sise au terroir de Chevreuse, « entre les deux rivières », 26 juillet 1724 [p. n. 115]. — Bail d'immeuble par « Messire Pantaléon Garron, » religieux profès de l'ordre de Saint Benoist, prieur » de Beaulieu, Saint-Rémy, Ste-Avoye et autres lieux », à Nicolas Letourneur, voiturier à Courcelles, paroisse de Gif, 30 octobre 1724 [p. n. 139]. — Actes d'assemblées tenues, les 21 et 24 décembre 1724, par les habitants de Chevreuse, auxquels Jacques Tiphaine, syndic, Denis Grésillon, Louis Marcille, Robert Pigeon et Pierre Tellier, collecteurs des tailles, font connaître que le Sr Jean Aufray, contrôleur des guerres, doit jouir des privilèges que lui confère sa charge, et ne pas être porté aux rôles des tailles et impositions ; délibérations y relatives [p. n. 158].

E. 6769. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1725. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 31 décembre 1725. — Pouvoirs donnés au sieur Guy Quignon, marguillier de la fabrique de Chevreuse, pour terminer une contestation, à Mre Jean Gobillon, procureur au Parlement, 21 janvier 1725 [pièce numérotée 8]. — Transaction entre Mre Pierre Deplays, receveur général de la commanderie de Saint-Jean de Latran, et Pierre Navet, « laboureur dernier sortant » de la ferme de l'hôpital des Loges, située aux Loges, » dépendante de la Commanderie », 12 mars 1725 [p. n. 29]. — Fondation de service en l'église de Chevreuse par Jean Aufray, marchand tanneur à Paris, et Catherine Riou, sa femme, « pour seconder les » pieuses intentions de deffunt sieur Louis Riou, vi» vant escuyer controlleur ordinaire des guerres », cousin germain de Catherine Riou, 22 avril 1725 [p. n. 44]. — Assemblée tenue par les curé, marguilliers et habitants de Chevreuse pour délibérer au sujet d'un legs fait à l'église par le sieur Louis Gobillon, en son testament du 9 décembre 1723, 10 juin 1725 [p. n. 66]. — Renonciation par Jeanne Delaplane, femme de Nicolas Pâris, maître chirurgien juré en la ville de Chevreuse, à la succession de François Delaplane, en son

vivant greffier et notaire au bailliage de Chevreuse, et à celle de Madeleine Thiersant, femme de celui-ci, ses père et mère, 23 août 1725 [p. n. 88]. — Semblable renonciation faite par Mre François Charpentier, greffier civil, criminel et de police au bailliage royal de Versailles, et par Élisabeth-Jeanne Delaplane, sa femme, 19 septembre 1725 [p. n. 89]. — Inventaire dressé le 24 décembre 1725, après le décès de Pierre Collas, en son vivant manouvrier demeurant à Saclay [p. n. 123].

E. 6770. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1726. — Minutes des actes reçus par le même du 2 janvier au 31 décembre 1726. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, réunis le dimanche 24 février 1726, « au son de la cloche, au- » devant de la grande porte et principalle entrée de » l'église ». Leur ayant été représenté « qu'il avoit esté » anciennement créé une charge de notaire royal à la » résidence de Port-Royal des Champs près cette ville » de Chevreuse, duquel Mre Achilles Vallet avoit esté » pourvu et qu'il a exercé jusqu'à sa mort, quoiqu'il » fist sa résidence en cette dite ville », que, depuis son décès, et attendu la démolition de cette abbaye, Mesdames de Saint-Cyr avaient acquis ledit office sous le nom de Louis Deniset, « lequel elles souhaitent faire » pourvoir dudit office de notaire royal pour estre » exercé conjointement avec l'office de notaire et » tabellion du bailliage de Chevreuse », les habitants de Chevreuse déclarent consentir à ce transfert, certifiant « qu'il n'y a et n'ont connoissance d'avoir vu » ni qu'il ait esté créé ni établi aucun notaire royal » en leur ville ; — requête adressée en conséquence au bailli de Chevreuse [pièce numérotée 26]. — Ordre donné aux habitants de Chevreuse par Charles Régnier, conseiller, procureur du Roi au bailliage royal de Versailles et subdélégué à l'Intendance de Paris, pour procéder à la nomination d'un syndic « au lieu et » place de Jacques Tiphaine, incapable de faire ladite » fonction à cause de son grand âge [il avait 72 ans] et » de ses infirmités », 20 février 1726 ; — assemblée tenue à cet effet le dimanche 24 février [p. n. 28 et 29]. — Inventaire dressé après le décès de Louis Rocquelin, en son vivant fermier de la ferme de Buloyer, 11 mars 1726 [p. n. 35]. — Autre, après le décès de Jean Vauremoire, en son vivant marchand tanneur, 12 août 1726 [p. n. 61]. — Assemblée des habitants de Châteaufort pour procéder à la nomination de deux collecteurs et d'un syndic : « Et après le calcul fait » des voix,..... Jacques Moullé et Pierre Le Prince se » sont trouvez plus forts en voix pour les nomina- » tions de collecteurs faites de leurs personnes, et » Nicolas Gélion plus fort en voyes pour la nomina- » tion de syndic faite de sa personne le tout pour l'an- » née 1727 », 8 septembre 1726 [p. n. 71]. — Contrat de mariage entre Simon Lespart, fils de S. Lespart, fermier du Roi « en sa ferme de Satoury, paroisse de » Versailles », et Charlotte Binard, 31 décembre 1726 [p. n. 116].

E. 6771. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1727. — Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 31 décembre 1727. — Assemblée des habitants de Chevreuse, « lesquels tous, d'une unanime » voix, ont nommé pour sindicq en la présente année » mil sept cens vingt-sept la personne de Jean Au- » froy, marchand mercier et ancien habitant de la » ville de Chevreuse », aux lieu et place de Jean Fremineau, accusé de « négligence » et « mauvaise » conduitte », 19 janvier 1727 [pièce numérotée 6]. — Assemblée des mêmes au sujet de la décharge des tailles obtenue par la veuve Jean Vauremoire et la veuve Étienne Buchère, 23 février 1727 [p. n. 17]. — Nouvelle nomination de syndic en la même paroisse, « attendu que, depuis l'élection dudit Aufroy, ledit » Jean Fremineau n'auroit pas laissé de vouloir faire, » au préjudice d'icelle, les fonctions de syndic et que, » d'un autre costé, ledit Aufroy faisoit difficulté d'ac- » cepter ladite charge », 23 février 1727 [p. n. 18]. — Testament de dame Françoise Guinot, femme de « Claude Musnier sieur de Granville, ancien chevau- » léger de la garde du Roy, demeurante en sa maison » du Petit-Ragonant, paroisse de Saint-Rémy-lez- » Chevreuse », 1er avril 1727 [p. n. 30]. — Quittance aux termes de laquelle « Jean-Baptiste Floquet, Pierre » Girault, Jacques Caillebeau, Guillaume Lebon, Jean » Piedgelé, Félix Desgrets et Claude Langlois, tous, » au nombre de sept, miliciens de la paroisse de Che- » vreuse », reconnaissent avoir reçu de Jean Fremineau, agissant en qualité de syndic pour l'année 1726, la somme de « six cens une livres, à quoy se montent » les différentes sommes qui luy ont esté mis volon- » tairement ès-mains par différents particuliers et ha- » bitans de la paroisse de Chevreuse pour gratifier et » aider aux miliciens dans leurs besoins », 6 avril 1727 [p. n. 31]. — Assemblée des habitants de Che-

vreuse pour procéder à l'élection des collecteurs et asséeurs en 1728, 14 septembre 1727 [p. n. 82]. — Déclaration faite par plusieurs habitants de la paroisse de la Trinité sous Châteaufort, attestant que, « le di- » manche 19 du présent mois d'octobre, il n'a point » esté dit de messe ny haute ny basse en ladite pa- » roisse », 21 octobre 1727 [p. n. 96]. — Inventaire dressé après le décès de François de Bernay, en son vivant écuyer, « sieur des Arpentys et autres lieux », 12 décembre 1727 [p. n. 116].

E. 6772. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1728. — Minutes des actes reçus par le même, du 1er janvier au 17 décembre 1728. — Inventaire dressé après le décès de dame Françoise Guinot, en son vivant femme de Claude Musnier, sieur de Granville, 16 mars 1728 [pièce numérotée 40]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr, par demoiselle Jeanne de La Coste, épouse séparée quant aux biens de Guillaume Desmoulins, écuyer, seigneur d'Ors et autres lieux, « pour raison et à cause du fief, terre et sei- » gneurie d'Aigrefoin et ses dépendances », 24 mai 1728 [p. n. 59]. — Mise en apprentissage de Pierre Penon, âgé de 20 ans, chez Jean Fremineau, marchand mégissier à Chevreuse ; durée de l'apprentissage : 3 ans ; 5 septembre 1728 [p. n. 97]. — Bail d'une ferme au hameau de Trottigny, par Mre Pierre Boisseau, procureur au bailliage, à François-Antoine Le Roux, laboureur au Petit-Ragonant, 17 décembre 1728 [p. n. 142].

E. 6773. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1729. — Minutes des actes reçus par le même, du 4 janvier au 31 décembre 1729. — Délibération prise par les habitants de la paroisse de « Magny-Lessard », au sujet de la nécessité d'un prêtre « pour assurer une » première messe dans [leur] église les fêtes et di- » manches et .... faire les fonctions de vi- » caire, instruisant en écolle réglée, autant que faire » ce pourra, les jeunes garçons gratuitement au moins » pour les matins, se pouvant faire payer, sy le sieur » curé le juge à propos et nécessaire, par ceux des » écolliers qui voudroient venir l'après dîner, visitant » les malades, portant chappes, apprenant le plain » champs », 9 janvier 1729 [pièce numérotée 3]. — Démission de son bénéfice donnée par Mre Denis Devienne, curé de Maincourt, 22 avril 1729 [p. n. 35]. — Marché conclu par le curé, les marguilliers et notables habitants de Chevreuse avec le sieur « Louis Godiveau » [signature L. Gaudiveau], marchand fondeur, de- » meurant à Lieusaint-en-Brie », pour refondre la grosse cloche de l'église « appellée Martine », qui « se » seroit trouvée cassée l'hiver dernier » ; prix convenu : 500 livres. 1er mai 1729 [p. n. 41]. — Vente faite par dame Antoinette-Suzanne de Rancurel de Saint-Martin, demeurant à Saint-Aubin, épouse de Mre Gabriel de Roquette, à Mre Jean-Georges de Rancurel de Saint-Martin de Valkenburg, son frère, 17 juin 1729 [p. n. 57]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse pour la fourniture de la cire et de l'huile pour le service de la fabrique, 4 août 1729 [p. n. 70]. — Élection de collecteur pour la paroisse de Chevreuse, 11 septembre 1729 [p. n. 79]. — Inventaire après le décès de Jacques Hardouin, demeurant au hameau du Buisson, 13 décembre 1729 [p. n. 111]. — Visite et prisée du moulin banal de Chevreuse, 31 décembre 1729 [p. n. 119].

E. 6774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier.

1730. — Minutes des actes reçus par le même du 2 janvier au 31 décembre 1730. — Échange conclu entre Pierre Rouger, seigneur de Mauvières et autres lieux, conseiller du Roi et trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Auch, citoyen noble de la ville de Perpignan, d'une part, et François Séjourné, d'autre part, 2 janvier 1730 [pièce numérotée 1]. — Prisée du moulin de Coubertin, 17 mars 1730 [p. n. 29]. — Autre du « moulin d'Écostebouton », en la paroisse de Chevreuse, 14 avril 1730 [p. n. 36]. — Déclaration de censive passée par Jean Deschamps, berger, demeurant à Toussus-le-Noble, au profit de Mre Vivien d'Auvergne, chapelain « de la chapelle de » Notre-Dame des Boisseaux, fondée en l'église pa- » roissiale de Châteaufort », 30 mai 1730 [p. n. 56]. — Nomination des collecteurs pour l'année 1731, en la paroisse de Chevreuse, 3 septembre 1730 [p. n. 86]. — Aveu et dénombrement par les dames de l'abbaye de Gif à Mgr Louis-Henry duc de Bourbon, prince de Condé, pour les fief, terre et seigneurie de « la Croix- » Guyon, scis à Mitry-en-France », qu'elles reconnaissent tenir de lui à cause de son comté de Dammartin, 19 septembre 1730 [p. n. 91]. — Assemblée des habitants de Chevreuse au sujet des tailles, 17 octobre 1730 [p. n. 95]. — Autre, des mêmes, « à l'effet de pourvoir au

» logement ordonné par Monseigneur l'Intendant de » la Généralité de Paris, pour la brigade de mares- » chaussée establie à Chevreuse », lesquels, « après » avoir mûrement délibéré et conféré entre eux, n'ont » pas trouvé un logement plus commode pour un ca- » valier de garde, les chevaux et équipages et fourages » de ladite brigade qu'une maison scize audit Che- » vreuse, proche la porte de Paris, ... laquelle » maison en total lesdits habitans offrent de louer » pour ladite brigade la somme de cent livres; .... » mais, comme ladite paroisse est très pauvre et sur- » chargée à la taille, lesdits habitans suplient très » humblement Mgr l'Intendant de vouloir bien avoir la » charité pour ladite paroisse de la décharger de la- » dite somme par an sur la capitation », 3 décembre 1730 [p. n. 11].

E. 6775. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1731. — Minutes des actes reçus par le même du 1er janvier au 29 décembre 1731. — Inventaire dressé après le décès de Jean-Baptiste Coignet sieur de Beauregard, 2 mars 1731 [pièce numérotée 26]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse au sujet de l'inscription de plusieurs marchands au rôle de la taille, dont ils « confirment les cottes, quoyqu'elles » soient bien au dessous du tau que lesdits particuliers » chacun en leur égard peuvent porter pour leur tra- » ficq considérable », 27 mars 1731 [p. n. 35]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr pour le « fief Le » Roy », sis à Villiers-le-Bâcle, 27 juin 1731 [p. n. 67]. — Assemblée des habitants de Chevreuse et délibération prise par eux au sujet du sieur Jean Emphroy, marchand mercier, qui, « à luy seul, fait un commerce » plus considérable que tous les marchands de Che- » vreuse ensemble;..... son commerce conciste en » marchandises de mercerie en gros et en détail tant » dans la ville qu'à quatre lieues à la ronde, fournis- » sant tous les marchands de tous les environs : les » marchandises de son commerce sont dantelles, » mousselines, batistes de toutes sortes, bonneterie, » orphevrie, clainquaillerie, librairie et autres », 29 juillet 1731 [p. n. 76]. — Prisée du moulin de la Machine tenu à loyer des dames de Saint-Cyr, 3 octobre 1731 [p. n. 93]. — Pouvoirs donnés aux collecteurs par les habitants de Chevreuse, réunis le 9 décembre 1731, d'imposer Catherine Duclos veuve Duvivier, « comme » faisant sa demeure et traficqs à Chevreuse », ainsi » que divers autres particuliers [p. n. 118]. — Foi et hommage portant présentation d'homme vivant et mourant par la fabrique de Magny-Lessart à Mesdames de Saint-Cyr, « à cause de la moitié des dixmes » de Rommainville », 29 décembre 1731 [p. n. 126].

E. 6776. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1732. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 27 décembre 1732. — Extrait du testament de Jean Lacger ou Laeger, en son vivant, prêtre, chapelain en l'église de Palaiseau, d'où il appert que celui-ci a légué aux pauvres de Chevreuse « 12 livres 10 sols » de rente, qui seront prises sur les dames religieuses » de l'abbaye royalle du Val de Gif » ; — délivrance du legs par Mre Sébastien Auclerc, curé de Palaiseau, 11 février 1732 [pièce numérotée 7]. — Réparation d'injures : Daniel J....., ci-devant serviteur domestique de Mre Jacques Pollart, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, reconnaît que « malicieusement et témé- » rairement il a répendu le jour d'hier des injures et » des calomnies attroces contre l'honneur et réputa- » tion dudit sieur curé », de son vicaire et d'une demoiselle « veuve du Sr Poplain, sa pensionnaire, dont » il se repend et demande pardon, et qu'il reconnoist » ledit sieur curé, son vicaire et ladite demoiselle Po- » plain pour personnes d'honneur non entachées de ce » dont il a répandu mal à propos [le bruit] contre eux », 27 juin 1732 [p. n. 45]. — Devis et marché d'ouvrages de maçonnerie, charpente et couvertures à exécuter en la ferme du Petit-Ragonant, 26 juillet 1732 [p. n. 63]. — Bail par Mre Pierre Boisseau, procureur au bailliage, agissant en qualité d' « administrateur élec- » tif en charge de l'Hôtel-Dieu » de Chevreuse, à Germain Pinson, laboureur, de la ferme de « Saint-Lubin, » attenante la chapelle dudit Saint-Lubin, faubourg et » paroisse de Chevreuse du costé de la porte de Paris », 2 novembre 1732 [p. n. 97].

E. 6777. (Liasse.) — 118 pièces, papier ; 1 cachet.

1733. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 30 décembre 1733. — Protestation par le curé de Limours, Mre Jean-Nicolas Roger, lequel déclare « qu'il a appris que contre toutes les règles [et] » l'usage et au mépris des édits et déclarations,..... » Charles Girard, se disant marguillier dudit Limours, » et autres habitants dudit Limours se seroient ingé- » rés, le jour d'hui, de leur chef et authorité privée

» de faire une élection de marguillier sans la participation dudit sieur curé, ce qui n'est qu'une pure caballe » et, en conséquence, s'oppose formellement à toute prise de possession, 4 janvier 1733 [pièce numérotée 1]. — Délibération de la fabrique de Chevreuse « sy convient continuer le sieur Toussaint Mauger » pour organiste ordinaire de l'église et sur les honoraires qui luy appartiennent » ; assemblée tenue en conséquence par les habitants de la paroisse qui, « d'une » unanime voix, [sont] convenus que les honoraires du » dit sieur Maugé sont trop modiques ; c'est pourquoy » a esté d'une commune voix convenu qu'il sera donné » chaque année pour honoraires audit sieur Maugé, » pour toucher l'orgue, à compter du mois d'aoust » prochain, aux termes ordinaires, sçavoir par la » fabrique la somme de quatre-vingt livres, par la » confrairie du Saint-Sacrement vingt-livres et par » celle de la Sainte-Vierge pareille somme de vingt » livres », 25 mars 1733 [p. n. 24]. — Présentation à l'archidiacre de la ville et banlieue de Chartres par Mre Jean-Baptiste Duprat, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, de la personne de René-Cyprien Legueru ou Lequeru pour être pourvu d'une cure, 15 mai 1733 [p. n. 38]. — Bail par Mre Pierre Collot, curé de Chevreuse, à Jacques David du droit de dîme, tant grosse que menue, « qui appar- » tient audit sieur bailleur en l'étendue du haut Milon » qui a esté réservée aux sieurs curés de Chevreuse » lors de la désunion qui a esté faite dudit lieu du haut » Milon, dépendant ci-devant de la paroisse de Chevreuse, pour la réunir à l'église dudit Milon, suivant » les décrets de Messeigneurs les archevesques de » Paris François de Harlay et Louis-Antoine de » Noailles, le premier du 3 décembre 1672, le second » du 16 février 1702 », 23 juin 1733 [p. n. 56].—Bail de pièces de terre fait à Honoré Champion, tuilier, par le proviseur du bassin des trépassés en l'église de Chevreuse, 8 octobre 1733 [p. n. 78]. — Pouvoirs donnés par les habitants de Magny aux marguilliers de la paroisse, à l'effet de rentrer en possession de divers héritages, 22 novembre 1733 [p. n. 101].

E. 6778. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1734. — Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 31 décembre 1734. — Bail fait à Louis Dominé, marchand, par le curé de Chevreuse, Mre Pierre Collot, du droit « de lever et percevoir toute la » dixme qui appartient audit Sr bailleur en] sadite » qualité de curé en l'estendue de la paroisse de Chevreuse ; » prix fixé : 750 livres, 21 février 1734 [pièce numérotée 24]. — Autre, de la dîme de Saint-Forget, 26 juin 1734 [p. n. 62]. — Aveu et dénombrement à Mgr Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, par Henry Lamouroux, écuyer, seigneur de Mauvières, 24 juillet 1734 [p. n. 75]. — Titre nouvel d'une rente de 13 livres 2 sols 6 deniers par Mre Dreux-Augustin Dugué, seigneur de Méridon et autres lieux, au profit de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, 26 novembre 1734 [p. n. 115]. — Contrat de mariage entre François Tressy, demeurant à Dampierre, et Jeanne Prévôt, demeurant à Maincourt, 31 décembre 1734 [p. n. 131].

E. 6779. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1735. — Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 23 décembre 1735. — Inventaire dressé après le décès de Jeanne Mantion veuve de Raphaël Morin, en son vivant gouvernante au service de feu Mre François Delaplane, 17 février 1734 [pièce numérotée 16]. — Dépôt du testament de dame « Margue- » rite Guesté de La Sauvagère, honorable femme de » Joseph-François Le Sellier, sieur de Miraulmont, » capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royale et » militaire de Saint-Louis », reçu par Jacques Pollart, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 23 avril 1735 [p. n. 25] ; — inventaire dressé après le décès de ladite dame, 12 mai [p. 26]. — Constitution de procureur par Marie Bazard et Margueritte Ollivier, filles majeures, demeurant en communauté à Chevreuse, pour accepter en leur nom « le don qui leur doit être fait par » Mre Nicolas Bertin, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requestes honoraire de son hostel » et par Mre Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse, à l'effet par laditte sœur » Bazard, et après elle par ladite sœur Ollivier et par » celles qui leur succedderont en laditte communauté, » de tenir une écolle de charité des pauvres filles de » laditte paroisse de Chevreuse », 21 août 1735 ; — contrat aux termes duquel Mre Nicolas Bertin, « Considérant que la maîtresse d'écolle pour l'instruction » des pauvres filles de la paroisse de Chevreuse n'est » pas récompensée comme elle le mérite du soin » qu'elle prend pour lesdittes filles, n'ayant pas de revenus suffisants pour subsister en laditte fonction », et désirant augmenter « le don qu'il a fait par acte » passé devant Deniset, principal notaire des ville et

» bailliage de Chevreuse, présens témoins, le 27 oc-» tobre 1725 », avec l'assentiment du curé de la paroisse, « directeur et supérieur né des écoles dans » l'étendue de sa paroisse », fait en conséquence une donation aux conditions suivantes : « Les maîtresses » d'écolle qui succéderont auxdites sœurs Bazard et » Ollivier seront prises de Chevreuse et Saint-Rémy » par préférence à touttes autres, lorsqu'elles auront » les qualitez nécessaires pour cet employ. [Elles] sui-» vront en tout le règlement fait pour les écolles en » mil sept cent douze, et en conséquence feront l'écolle » le samedy matin..... Pour leur conduitte person-» nelle, [elles] se conformeront dans tous les points au » règlement fait pour leur maison et approuvé par S. » É. Monseigneur le Cardinal de Noailles..... L'inten-» tion du donateur est que lesdittes maîtresses, étant » ainsy secourues, se donnent touttes entières à l'ins-» truction de la jeunesse et ne se chargent point d'autres » travaux, lesquels joints à l'instruction les consu-» ment en peu d'années..... Les revenus des rentes » et biens [qui sont actuellement donnés] entreront » dans la bourse commune, dont sera rendu compte » chaque année dans les vacances audit sieur curé de » Chevreuse et ses successeurs en ladite cure, et il » sera pris sur ledit revenu la somme de 100 livres, qui » sera remise par la sœur tenant laditte école au » maître d'écolle des pauvres garçons de laditte pa-» roisse de Chevreuse, pour l'ayder à vivre plus com-» modément dans laditte fonction..... Lesdittes maî-» tresses d'écolle n'exigeront rien des filles qui ne » seront point en état de payer, mais seullement de » celles qui le pourront..... Quand il n'y aura point » de festes dans la semaine, il ne sera donné par la-» dite maîtresse d'écolle que deux congez, les mercredy » et samedy après midy, et, quand il y aura une seule » feste, on ne donnera qu'un congé, qui sera le samedy » après midy..... Laditte maîtresse d'écolle et ses » successeurs seront tenues faire dire par leurs écol-» lières, soir et matin, des prières à l'intention des » bienfaicteurs desdittes écolles et principalement des-» dits donateurs et de leur famille », 28 août 1735 [p. n. 63]. — Contrat de mariage entre Louis-Antoine Delaplace, marchand mégissier à Chevreuse, et Marie-Marthe Delange, fille de Jean-Jacques Delange, de même profession, en la même ville, 20 novembre 1735 [p. n. 86].

E. 6780. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1737. — Minutes des actes reçus par le même du 6 janvier au 31 décembre 1737. — Renonciation par Mre François Testu de Menouville, chevalier, à la succession de « Messire Jacques Sebouville, son oncle ma-» ternel, vivant prêtre, curé de Doü-en-Brie, diocèze » de Meaux, pour luy être ladite succession plus oné-» reuse que proffitable », 3 avril 1737 [pièce numérotée 30]. — Assemblée des « anciens, notables habi-» tans et paroissiens » de Gif, réunis « en nom collectif » au banc et tablette de l'œuvre de laditte église, au » son de la grosse cloche, » pour procéder à la nomination d'un marguillier comptable et d'un marguillier des Trépassés, 30 juin 1737 [p. n. 49]. — Bail de la ferme de Vaugien, par Étienne-Olivier de Montluçon, seigneur de la terre de Vaugien, conseiller du Roi, l'un de ses fermiers généraux, à Pierre Montrizard, laboureur, et Marguerite Châtelet, sa femme, 29 septembre 1737 [p. n. 70]. — Prisée du moulin d'Ors, 14 novembre 1737 [p. n. 88]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Toussus-le-Noble, réunis à l'effet de prendre une délibération à l'occasion d'une ordonnance de 445 livres 10 sols à eux accordée par le Roi, 15 décembre 1737 [p. n. 99].

E. 6781. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1738. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 30 décembre 1738. — Bail de pièces de terre, fait par les marguilliers en charge, Jacques Léger et François Batoufflet, avec le consentement du curé de Chevreuse, Mre Pierre Collot, à Henri Brébant, voiturier, 2 mars 1738 [pièce numérotée 21]. — Renonciation par « dame Marie-Anne-Jeanne de Mauge, » veuve de Pierre Rossignol Vaudricourt, bourgeois » de Paris, » agissant en qualité de tutrice de sa fille, Marie-Thérèze Rossignol Vaudricourt, à la succession de Pierre Rossignol Vaudricourt, son frère, décédé à La Martinique, « vivant, chargé des affaires de Jean-» Baptiste Durville, escuyer, conseiller secrétaire du » Roy, maison et couronne de France et de ses fi-» nances », 8 juin 1738 [p. n. 42]. — Constitution de 60 livres de rente au profit de la fabrique de Chevreuse par Jean Auffroy, marchand, et Jeanne Vigeon, sa femme, à charge de fondation de messe, 25 juillet 1738 [p. n. 57]. — Abonnement aux termes duquel Mre Pierre Adenet, directeur des aides et droits y joints au bureau d'Arpajon, y demeurant, au nom de Mre Jacques Forceville, fermier général des fermes unies de France, promet de « faire jouir pendant six années à » Charlemagne Roux, Marguerite Moison veuve Pas-

» quier Herson, Louis Herson et Pierre Delaval, tous » marchands et maîtres bouchers en la boucherie de » Chevreuse,... les droits attribuez aux offices d'in- » specteurs aux boucheries », moyennant le payement d'une redevance annuelle de 800 livres, 31 octobre 1738 [p. n. 97]. — Fondation de messe en l'église de Chevreuse au nom du sieur Jean-Baptiste Desnoyers, bourgeois de Paris ; quittance de la somme payée à cet effet aux marguilliers François Batoufflet et Simon Legris, 30 décembre 1738 [p. n. 120].

E. 6782. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1739. — Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 15 septembre 1739. — Bail par les dames de Saint-Cyr, à Nicolas Gervais et sa femme, de « la » tour de Châteaufort, jardin derrière et à costé, et » des droits de la foire qui se tient le jour St Simon » et St Judde audit lieu de Châteaufort, mesurage des » grains, languayage de porcs, pezage, pied-fourché », etc. ; redevance annuelle : 130 livres, 28 mars 1739 pièce [numérotée 34]. — Prisée du « moulin de Tour- » voye, paroisse Saint-Rémy-lez-Chevreuse », 26 mai 1739 [p. n. 56]. — Foi et hommage à M. Mérault, seigneur de Gif, par « Estienne-Olivier de Monluçon, » écuyer, fermier général du Roy », pour la terre et seigneurie de Courcelles près Gif, 30 juin 1739 [p. n. 73]. — Autre, par le même, à Mesdames de Saint-Cyr, 13 juillet 1739 [p. n. 76]. — Titre nouvel passé au profit de Marie-Jeanne Regnard par « dames Marie Ba- » zard, Marguerite Olivier et Louise Benoist, filles ma- » jeures, demeurantes en la communauté des filles de » Chevreuse et faisant les écolles des filles de Che- » vreuse, composantes la plus grande partie de ladite » communauté », 15 septembre 1739 [p. n. 90].

E. 6783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1758-1768. — Guillaume Cornillet. — Bail d'immeubles provenant de la donation faite par Nicolas Bertin, en 1735, passé au profit de François Levasseur, « maréchal de forges », par dames Marie Bazard, « fille majeure, supérieure de la communauté de Che- » vreuse, Marguerite Ollivier souprieure de laditte » communauté, Marie-Françoise Descoins et Marie- » Jacqueline Cointré, sœurs de laditte communauté », 15 septembre 1758. — Actes divers concernant un sieur Claude Bertin, soldat au régiment des Gardes-Suisses, 1768.

E. 6784. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1563. — *Châteaufort.* — Mathurin David. — Notification par le « juge et garde pour le Roy nostre sire » de la prévosté de Chasteaufort » d'un contrat reçu par « Mathurin David, tabellion royal juré en ladicte » prévosté », aux termes duquel Robert Potet, « la- » boureur de vignes », demeurant à Gif, reconnaît avoir vendu un jardin sis à Gif, « au lieu de Bulton », à Mre Jean Durant, curé de cette paroisse, 21 février 1563.

E. 6785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1590-1591. — Claude Girard. — Notification par Thomas Le Masson, « licencié ès loix, advocat en la » court de Parlement à Paris, juge, prévost et garde » de la prévosté et chastellenie de Chasteaufort pour le » Roy, nostre sire, et pour hault et puissant seigneur » Messire François d'Escoubleau, chevallier des or- » dres du Roy nostre dict seigneur, seigneur de » Sourdis, Joy-en-Jozas et dudict Chasteaufort par » adjudication », de contrats reçus par Claude Girard, « principal tabellion royal juré en ladicte prévosté », dont l'un est du mois de novembre 1590 et l'autre du mois de juin 1591.

E. 6786. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1615. — Louis Ambroise. — Acte de vente reçu par Louis David, « commis pour l'absence de Louis » Ambroise, greffier et tabellion roial juré en la pré- » vosté et chastellenie roialle de Chasteaufort », 4 octobre 1615.

E. 6787. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1624. — Denis Brière. — Minutes des actes reçus par « Denis Brière, principal tabellion royal juré en » la prévosté et chastellenie de Chasteaufort », ou par ses commis, parmi lesquels Jacques Haultemps, Louis Beaujehan, Nicolas Frellon, etc., pendant l'année 1624. — Constitution de procureur par Mre Jean Deschamps, prêtre, précédemment curé de St Étienne du Chaix, diocèse de Maillezais en Poitou, 5 mars 1624 [pièce numérotée 21]. — Pouvoirs donnés par M^{re} Jé-

rôme Séguier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et prêvé, président du Grand-Conseil, et par Anne Jacquelin, conseiller du Roi et trésorier général de ses bâtiments, à dame Anne Viole, femme dudit Séguier, et à damoiselle Madeleine Séguier, femme dudit Jacquelin, pour consentir, au nom des constituants, « à la » profession et réception de sœur Élisabeth Séguier », fille du Président « au couvent et monastère de Port- » Royal, où elle est de présent, convenir et traicter » pour ce regard avec les dames relligieuses abbesse » et couvent dudit monastaire de Port-Royal à la » somme de douze mil livres tournois pour une fois » payée », 12 avril 1624 ; — acte passé en conséquence, le 13 avril, par lesdites dames stipulant pour « sœur Marie-Agnès cy-devant appelée Élizabeth Sé- » guier », ayant « le désir de ce rendre religieuse au- » dict Port-Royal, pour la bonne observance qu'elle a » recongnu y estre ». Signatures [p. n. 36]. — Quittance donnée par l'abbesse de Port-Royal Angélique Arnauld, qui reconnaît avoir reçu de « Mre J. Dau- » bray, conseiller au Châtelet de Paris, et dame » Claude de Godeffroy, sa femme,... la somme de » huit cens livres tournois pour les habitz, vestures, » meubles et autres fraiz qu'il a convenu frayer et » desbourser pour la réception ce jourd'huy faicte en » ladicte abbaye de sœur Michelle Daubray, fille des- » dictz sieur et dame », 19 mai 1624 [p. n. 59]. — Réception en l'abbaye de Port-Royal de « damoiselle » Gabrielle Rubentel, fille de deffunctz Mre Denis Ru- » bentel, vivant sieur de Maudestour, conseiller du » Roy en sa cour de Parlement, et de damoiselle » Françoise de Maulevault » ; actes y relatifs, 12 juin 1624 [p. n. 76]. — Bail de terres fait au profit de Jacques Cossart, laboureur, par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Gif, 15 juin 1624 [p. n. 82]. — Foi et hommage au seigneur de Saclay par « François » Du Déré, escuier, seigneur de Graville », lequel se transporte à cet effet « au devant de la principalle » porte et entrée de la maison et lieu seigneurial de » Saclay autrement dit le fief de Chevreuse et ensiè- » gnement la tour du Coulombier », 2 juillet 1624 [p. n. 87]. — Acte aux termes duquel l'abbesse et les religieuses de Port Royal, en conséquence de la « per- » mission qui leur a esté donnée et octroyée par Mes- » seigneurs les révérandissime archevesque de Paris » et général de Sciteaux d'elles retirer de ladicte ab- » baye de Port Royal en la ville ou faulxbourgs de » Paris et y bastir une église et maison pour y servir » Dieu ainsy que font en ce lieu de Port Royal, duquel » elles ce désirent retirer selon le désir du saint con- » cille de Trente à cause du péril où elles seroient s'il » arrivoit des guerres et pour les incommoditez » qu'elles reçoipvent des inundations des eaux », prient damoiselle Catherine Marion, veuve d'Antoine Arnauld, d'acquérir en leur nom « soit par vente ou » bail à rente de condition racheptable une maison et » lieux en ladicte ville ou faulxbourgs de Paris », 17 juillet 1624 [p. n. 91]. — Bail de la maison et ferme de Corbeville fait à Denis Roger, laboureur, par « da- » moiselle Rachelle Le Cointe, famme de noble homme » Salomon Langlois,... autorisée de noble homme » Ysaac Harnault, escuier, seigneur de Corbeville, » général des carabins du Roy », 11 septembre 1624 [p. n. 107]. — Donation faite à son frère par « damoi- » selle Gabrielle Rubentel,... de présent novice en » l'abbaye de Port-Royal,... pour la bonne amitié et » dilection qu'elle dict avoir et porter à Nicolas Ru- » bentel, escuier, sieur de Bruslar (?), son frère, de- » meurant à Paris, et en recongnoissance des peines » qu'il a prinses à la solicitude de ses affaires », 28 septembre 1624 [p. n. 113].

E. 6788. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1632. — Minutes des actes reçus en 1632 par le même et par ses commis. — Bail d'immeuble par Mre Gervais Garanger, procureur au Parlement, présentement en sa maison de Limours, à la veuve de Guillaume Martin, octobre 1632 [pièce numérotée 17]. — Autre par Denis Delaleu, chirurgien à Jouy-en-Josas, à Antoine Lucas, demeurant à Saclay, 7 novembre 1632 [p. n. 23]. — Autre d'une « maison, court et jardin, le » lieu comme il se comporte...., assise à Ursine », fait à Jeanne Dumontel par Geneviève Fauchet « veuve de » feu Louis Pinaigrier, vivant mestre vitrier à Paris », 8 novembre 1632 [p. n. 26]. — Autre, par « Mre » Charles Dubernetz, chevallier, conseiller et maistre » d'hostel ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, » frère du Roy et de Madame la duchesse de Savoye, » sœur de Sa Majesté, seigneur des Arpentitz », 8 novembre 1632 [p. n. 27]. — Bail de terres fait au profit de Toussaint Gohard, boulanger et laboureur à Feucherolles, par « vénérable et dévotte religieuse dame » sœur Catherine Desportes de Sainte-Claire, abbesse » et dame spirituelle et temporelle de Saint-Cyr au val » de Gallye », 13 décembre 1632 [p. n. 46]. — Bail par Mre Pierre Gilbert, écuyer, seigneur de « Voisins-le- » Brethonneulx, », présentement en son château de Voisins-le-Bretonneux, 28 décembre 1632 [p. n. 55].

E. 6789. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1633. — Minutes des actes reçus en 1633 par le même et par ses commis. — Prise de possession de la cure de la Trinité de Châteaufort par « Mre Nicolas » Ganneron, prêtre, curé de la Trinité soubz ledit Chas- » teaufort, chappelain de la chappelle Saint-Remi, » fondée en l'église Nostre-Dame de Paris », 1er janvier 1633 [pièce numérotée 1]. — Bail par damoiselle « Marie de Fortboys, veuve de feu Guillaume du Ve- » rail, vivant escuyer, sieur d'Essuille et de la Perru- » che, lieutenant d'une compagnye au régiment des » gardes du Roy », au profit de Martin Chappelle, marchand boucher à Châteaufort, 27 janvier 1633 [p. n. 17]. — Déclaration aux termes de laquelle Mre Mathurin Burnouf, curé de Gif, reconnaît que « sur le revenu » temporel d'icelle cure les dames abbesse, religieuses » et couvent Notre-Dame de Gif ont droit de prendre et » percevoir chacun an, le jour Saint-Martin d'hiver, la » quantité de quinze septiers de grain, etc. », 20 mai 1633 [p. n. 67]. — Entrée en l'abbaye de Gif de demoiselle Marie Martineau, fille de « Mre Martin Martineau, » [en son vivant] conseiller du Roy en ses Conseils, » seigneur et baron de Thuré » ; constitution de dot à cet effet par la veuve dudit Mre Martin Martineau et noble homme Mre Samuel Martineau, « doc- » teur en théologie et chanoine de Notre-Dame de » Paris », 28 juillet 1633 [p. n. 114] ; — quittance donnée par l'abbesse, le 19 juillet 1637, de la somme de 4.000 livres payée par Mre Samuel Martineau. — Entrée en la même abbaye de demoiselle Françoise Coignet, fille de Mre Michel Coignet, écuyer, sieur de Saint-Aubin, auditeur des Comptes, et de Geneviève Le Clerc ; engagement pris par les parents de payer la somme de 3.000 livres, 31 juillet 1633 [p. n. 117]. — Bail fait à Rémy Baron, laboureur, demeurant aux Granges, et à Claude Desmignières, de même état, par Mre Henry Leclerc, prêtre, chapelain de l'ancien monastère de Port-Royal, fondé de procuration de « dame » Marie-Geneviefve de Saint-Augustin, abbesse dudit » monastère à Paris », de « la ferme des Granges » dudict Port-Royal », 28 août 1633 [p. n. 230]. — Bail par l'abbesse et les religieuses de Gif, à la veuve de Jean Lemoyne, de plusieurs pièces de pré ; signatures : Madeleine de Mornay, abbesse, Claude de Mornay, prieure, Cyprienne de Gombault, sous-prieure, Marie de Pradines, Christine de Pradines, Louise Bourgeois, chambrière, Anne Desmarcq, cellérière, Louise de Marc, portière, Catherine Vaucquier, boursière, Marthe Cousin, chantre, Jeanne Frontin, grenetière, Madeleine de Montenay, sacristine, etc. 8 septembre 1633 [p. n. 131]. — Bail à ferme du gros et huitième de Saclay et Villeras, fait par Louis de Lux, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, seigneur d'Orsigny, 26 septembre 1633 [p. n. 133].

E. 6790. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1634. — Minutes des actes reçus en 1634 par le même et par ses commis. — Constitution de procureurs par Mre Claude de Frédy, curé de Senlisse, pour résigner en son nom son bénéfice, 27 janvier 1634 [pièce numérotée 15]. — Entrée en l'abbaye de Saint-Cyr, de Denise Le Normant, fille de Jean Lenormant, garde-vaisselle de la maison du Roi ; don par son père à l'abbaye de 25 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville. Signatures : Sr Catherine Desportes de Sainte-Claire, abbesse. Sr Marguerite Desportes, prieure. Sr Charlotte Rose, dépositaire. Sr Angélique Midorge, « ves- » tiaire ». Sr Catherine Leber, sacristine. Sr Élisabeth de Menuau. Sr Claude Payen. Sr Madeleine Briçonnet. Sr Adrienne Payen. Sr Denise Le Normand dite de Sainte-Gertrude. 26 février 1634 [p. n. 31]. — Échange conclu entre Mre Louis Musnier, curé de Saclay, Honoré Moulin, marguillier, et plusieurs habitants « faisant et représentant la plus » grande et seyne partie de la parroisse dudit Saclay », d'une part, et noble homme Michel Lucas, conseiller du Roi en ses Conseils, secrétaire ordinaire du cabinet de Sa Majesté, seigneur de Saclay, 9 août 1634 [p. n. 99]. — Bail d'immeuble fait à Pierre Frellon, laboureur, et Jean Malingre, marchand, par noble homme Pierre Corbonnoys, écuyer, seigneur de Vauhallan, 26 août 1634 [p. n. 105].

E. 6791. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1631-1637. — Minutes et notifications d'actes concernant Châteaufort et les localités voisines, passés, de 1631 à 1637, par-devant Denis Brière, qualifié de « principal tabellion royal juré de la prévosté » et chastellenye royale de Chasteaufort ». Nom du prévôt : « Anthoine Soreau, conseiller du Roy, nostre » sire, prévost et garde pour Sa Majesté de la prévosté » et chastellenye royalle de Chasteaufort et maistre » des requêtes ordinaire de l'Hostel de la Royne ».

E. 6792. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1626. — Philippe Leau. — Notification par le prévôt d'un contrat reçu par « Louis Beaujean, commis » pour et en l'absence de Philippe Leau, principal tabellion royal juré en la prévosté et chastellenie » royale de Chasteaufort », 15 mars 1626.

E. 6793. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1627. — Minutes des actes reçus, en 1627, par Philippe Leau, « principal tabellion royal de Chateaufort », et par ses commis. — Vente faite à Louis Beau-Jehan par Louis Hacte, religieux et fondé de procuration des prieur et couvent de la Sainte-Trinité de Marcoussis, d'une « place où soulloit avoir entiennement maisons et édifices, sciz à Saclay, au-devant » et à l'opposité de la porte et entrée de l'église dudit » lieu, que vulgairement on appeloit l'Escu de France », 6 février 1627 [pièce numérotée 17]. — Bail de la ferme de Toussus fait au profit de Jean Rondault, laboureur, par noble homme Étienne « Daicq », conseiller ordinaire des guerres, présentement en sa maison de Toussus, 12 juillet 1627 [p. n. 131]. — Constitution de procureur par l'abbesse et les religieuses de Saint-Cyr, 12 juillet 1627 [p. n. 132]. — Bail de terres, prés et maisons fait à Émery Pathou, laboureur, par noble homme Pierre Corbonnoys, sieur de Vauhallan, 14 septembre 1627 [p. n. 157]. — Admission en qualité de religieuses de l'abbaye de Gif de « Marthe et Madeleine de Chaulnes », filles de Mre Jacques de Chaulnes, conseiller du Roy en son Conseil d'État et maître des requêtes en son Hôtel, et de dame Anne Le Clerc ; somme payée au couvent à cet effet, 10 octobre 1627 [p. n. 169].

E. 6794. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1628. — Minutes des actes reçus en 1628, par le même et par ses commis, parmi lesquels Verdyer à Châteaufort, Mercier à Saint-Cyr, Leloup à Ursine Beau-Jehan à Saclay, Malingre à Igny, Lefèvre, Haultemps, Lemoine, Marcher, Bardet, Pigeon, Duval. — Bail fait au nom des religieux du couvent de la Sainte-Trinité de Marcoussis, à Marin Josset, de « leur ferme » et métairie, des appartenances dudit couvent, scituez » audit Salcay, nommée le fief de la Tournelle », 22 février 1628 [pièce numérotée 23]. — Hommage aux Célestins de Paris par le « vicomte hérédital de Chasteau» fort », pour deux moulins et des terres sis à Gif, 20 mars 1628 [p. n. 30]. — Bail de la portion des dîmes appartenant aux abbesse et religieuses de Gif en la paroisse de Villiers-le-Bâcle, 23 juin 1628 [p. n. 70]. — Acte aux termes duquel Antoine Boulanger dit La Feuille, demeurant à Vauhallan, « de présent prison» nier aux prisons de Chasteaufort », et sa femme, Nicole Montauban, le premier ayant été mis en prison sur la plainte du Sr de « Limons » et convaincu « des » cas mentionnez aux informations », s'engagent, « après que ledict Sr de Limons luy a remis ses do» mages et intérests », à « vider de la paroisse de Vau» hallan et de s'abstenir d'habiter auprès de la terre » dudit Limons plus près que d'une lieue à la ronde, » avec tous leurs enfans, et ce dedans un mois prochai» nement venant, sur peine de tenir prison et que le » procès criminel encommencé soit faict et parfaict », 7 juillet 1628 [p. n. 78]. — Foi et hommage au seigneur de Limons, « à cause de sa terre et seigneurie de Limons, » sciz en la paroisse de Vauhalland », pour « le fief et » seigneurie d'Arpenty », en la même paroisse, 29 juillet 1628 [p. n. 88]. — Bail à François Ansoult, laboureur, par dame Marie Boucher, veuve de Mre Jean Mérault, en son vivant trésorier de la maison et des finances de Madame la duchesse de Guise, présentement en sa maison d'Orsigny, d'une « grande maison » appelée le fief des Mariettes », avec ses dépendances, 10 novembre 1628 [p. n. 129].

E. 6795. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1638. — Pasquier Le Marquant. — Minutes de contrats reçus, en 1638, par Pasquier Le Marquant ou par les commis du notariat, parmi lesquels Frellon, Beau-Jehan, Verdyer, Masson, Toustain, Millet, etc.

E. 6796. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

1639. — Minutes des actes reçus par le même, qualifié « principal tabellion royal juré en la prévosté et » chastellenye royalle de Chasteaufort », et par ses commis en 1639. — Promesse et contrat de mariage entre Mre Gabriel de Cugnac, écuyer, sieur de « Richar» ville », fils de Mre Paul de Cugnac, et de dame Anne Hurault, d'une part, et damoiselle Marie de Verail, fille de Guillaume de Verail, écuyer, sieur d'Essuilles,

et de demoiselle « Marie de Fortbois, dame de la Per- » ruche, et de Villiers-le-Bascle en partage à cause de » sa terre et seigneurie de Presle et du Moulin neuf », d'autre part, 4 septembre 1639 [pièce numérotée 26]. — Foi et hommage par Mre Gabriel de Cugnac, seigneur de Villiers-le-Bâcle en partie, lequel, s'étant « transporté en la vallée de Chasteaufort au lieu où » anciennement estoit le four à ban de la vallée dudit » Chasteaufort, auquel lieu n'y a de présent aulcun » manoir ny résidence d'aulcune personne », déclare tenir des Célestins de Paris le « fief et seigneurie de la » Poullalerie autrement dit le fief d'Albiacq, assis au » terrouer de Orsignies et dudict Villiers-le-Bâcle », 8 octobre 1639 [p. n. 35]. — Vente par Jean Millet, procureur au siège royal de Châteaufort, et Claude Guiller, sa femme, à Pierre Delanoue, marchand au même lieu, de 41 livres 7 sols de rente perpétuelle, 29 octobre 1639 [p. n. 52]. — Vente de terre en larris par la veuve d'Étienne Duval, marchand à Villiers-le-Bâcle, au susdit Jean Millet, 14 novembre 1639 [p. n. 63].

E. 6797. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1640. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1640. — Prise de possession du prieuré de Saint-Christophe de Châteaufort par Mre Pierre Le Crosnier, « prestre, maistre ès-arts en » l'Universitté de Paris, procureur du collège du » Mans,.... prieur commandataire du prieuré de » Saint-Christophe de Chasteaufort, ordre de Saint- » Benoist, diocesse de Paris, pourveu d'icellui prieuré, » comme il appert par ses provisions obtenues en » cour de Romme », succédant à Mre François Thiellement, décédé, 24 février 1640 [pièce numérotée 35]. — Marché pour travaux à exécuter au lieu seigneurial de Gomberville, conclu par Mre Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, avec plusieurs maçons « natifs du pais de Limosin », 6 mai 1640 [p. n. 74]. — Acte constatant que « Messire Jehan de » Hillerin, conseiller et maitre d'hostel ordinaire du » Roy, seigneur de Buc en partie », a déclaré au procureur du Roi à Châteaufort « estre venu expres de la » ville de Paris, sa demeure ordinaire, sciz sur le » gay de la rivière vis-à-vis du Louvre, en cedit lieu » de Chasteaufort, pour faire les submissions et acte » de foy et hommage requis pour raison de la maison » seigneurialle et fief du Breuil, duquel relève sa » maison seigneurialle dudit Buc, bastie à neuf depuis » six ans », avouant « tenir les susdites choses de Sa » Majesté en francq aleu à cause de son chasteau et » prévosté de Chasteaufort », 16 juillet 1640 [p. n. 115]. — Entrée en religion de damoiselle Françoise Chauvelin, fille de « Louis Chauvelin, sieur de Crise- » nois », et de demoiselle Anne Robert, sa femme; engagement pris par ses parents de payer une rente à l'abbaye de Gif, en laquelle elle était admise, 22 juillet 1640 [p. n. 117]. — Acte de même nature pour l'entrée en l'abbaye de Gif de damoiselle Louise Bouthier, fille de Mre François Bouthier, chevalier, vicomte héréditai de Châteaufort, et de dame Anne de Sans-Avoir, décédée, « disans les parties que dès l'aage de huict » ans damoiselle Louyse Bouthier,.... est demeu- » rante comme pentionnaire dans ladite abbaye, et » que, peu auparavant le décedz de feu noble dame » sœur Magdelaine de Mornay, lors abbesse de ladicte » abbaye, lesdictes dame Sr Magdelaine de Mornay... » et les autres religieuses convindrent avec ledict sei- » gneur et avec ladicte deffuncte dame son espouze » de prendre et recevoir en leur dicte abbaye ladicte » damoiselle Louyse Bouthier, pour y vivre et mourir » comme les autres religieuses du cœur d'icelle ab- » baye, sans que ladite damoiselle Louyse Bouthier » puisse estre receue à y faire aucun vœu, n'en estant » pas capable, si ce n'est qu'il pleust à Dieu lui ren- » voyer sa santé et sa capacité », 26 juillet 1640 [p. n. 121]. — Promesse et contrat de mariage entre « Jean de Saint-Paul, » écuyer, sieur de « Beauvais, demeurant à Haulte-Maison, parroisse » d'Orfin, païs chartrain », d'une part, et damoiselle Charlotte de Morand, fille de Jacques de Morand sieur du Coudray, demeurant à Cernay-la-Ville, 25 octobre 1640 [p. n. 181]. — Prisée du moulin du Val, paroisse de Guyencourt, 13 novembre 1640 [p. n. 199]. — Cession de terres faite par Mre Jean de Hillerin, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Buc en partie, demeurant à Paris, « sur le quay de la rivierre de Seyne, proche la » porte de Nesle, paroisse Saint-Sulpice », et Jean Mahault, écuyer, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi « et ayant pour Sa Majesté la charge des » des chiens pour le renard », demeurant au village de Buc, 14 décembre 1640 [p. n. 214].

E. 6798. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1641. — Minutes des actes reçus par le même et par les commis en 1641. — Bail par Charles Hamard,

meunier, demeurant au moulin de Chamor, paroisse de Gif, par Mre François Bouthier, chevalier, vicomte hérédital de Châteaufort, seigneur de Gif et autres lieux, 5 mai 1641 [pièce numérotée 44]. — Obligation aux termes de laquelle Marin Josset, laboureur à Auffargis, reconnaît devoir la somme de 140 livres tournois à Jacques Gallier, laboureur à « La Martignière, » paroisse de Saclay », pour demeurer quitte envers lui « du pot-de-vin qu'il a receu dudict Gallier pour la » ferme de Graville », 2 juin 1641 [p. n. 56]. — Bail par « Charles de La Bahoulière, escuier, sieur de Ma- » reuil », à François Huard, maître chirurgien juré à Châteaufort, demeurant à Gomberville, paroisse de Magny, de 11 arpents de terre en divers lieux, 22 juin 1641 [p. n. 73]. — Bail d'immeuble fait à Jean Pagnon, maréchal, par Claude Duru, huissier de salle de Monseigneur frère du Roi, 4 août 1641 [p. n. 89]. — Traité conclu par Mre Jean Millet, procureur au siège royal de Châteaufort, avec Nicolas La Guesche, receveur de la terre et seigneurie de Voisins-le-Thuit, auquel il « sera tenu faire et livrer dans trois mois à compter » de ce jour d'huy ung papier de recepte, dans lequel » sera déclaré par article tous et chacuns les droictz de » cens et rentes deubz à la seigneurerie de Voisins-le- » Cuit, tant à cause d'icelle que aultres fiefz qui en » dépendent, icellui mettre en grand papier relyé et » couvert de parchemin suivant et semblablement à » icellui qui a esté représenté audict Laguesche ». Prix convenu pour ce travail : 50 livres tournois, que « ledit Laguesche a promis et sera tenu bailler et payer » audict Millet en luy faisant la deslivrance dudict » papier de recepte », 20 octobre 1641 [p. n. 127].

E. 6799. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1643. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1643. — Testament de « vénérable » et discrette personne Mre Jean Dutac (?), cy-devant » curé de l'église St-Pierre d'Igny », lequel exprime, entre autres volontés, celle d'être enterré dans l'église d'Igny, « en la chapelle St-Jean, proche la tumbe » Monsr de Vigny, au droit de laquelle sépulture il » désire estre attachée une épitaphe pour mémoire de » son nom, » 15 février 1643 [pièce numérotée 17]. — Acte passé entre le curé de Buc, Mre Germain Boudet et le marguillier, d'une part, Mre Guillaume Hébert, conseiller au Parlement, seigneur de Buc, d'autre part, ce dernier ayant représenté que « ny luy ny les » dames sa mère et sa femme ny ses enffans et famille » n'auroient eu jusques icy aulcune place commode » pour assister au service divin, faulte de quoy ils au- » roient esté obligez de se placer où ils auroient peu » rencontrer des places vuides, et nommément ledit » Sr Hébert auroit esté contrainct de prendre place » sur unq bancq où se mettent confuzément auprès de » luy les habittans dudict Bucq, ce qui n'estoit pas » séant à ung homme de sa qualité » ; il est en conséquence autorisé à se faire construire en ladite église une chapelle, dont il jouira lui, ses hoirs et ayant-cause, 14 avril 1643 [p. n. 41]. — Vente d'immeuble par Marie de Tournay, veuve de Philippe Leau, en son vivant receveur du domaine de Châteaufort, à Jean Rondault, laboureur à Voisins, 18 juin 1643 [p. n. 67]. — Fois et hommages par noble homme « Jean Fallit avocat au Conseil privé du Roy, sei- » gneur du fief de Presle, scis au village de Villiers-le- » Bascle, le Moulin-Neuf et du fief de la Giroudière et » dudit Villiers-le-Bascle », à la dame de Limon, « da- » moiselle Marie Le Prestre dame dudit Lymons, » veuve de feu François Brillet », pour la terre et seigneurie du Moulin-Neuf, 15 septembre 1643, et aux religieuses de l'abbaye de Port-Royal, pour sa terre et seigneurie de Presle, 16 septembre [p. n. 109 et 112]. — Entrée en religion de demoiselle Louise Chauvelin ; engagement pris par ses parents, « Louys Chauvelin, » escuyer, sieur de Crisenois, demeurant à Paris, rue » St-Victor, parroisse de St-Estienne du Mont, et de- » moiselle Anne Robert, son espouze », de payer aux religieuses de l'abbaye de Gif une somme de 3.000 livres, 27 septembre 1643 [p. n. 124]. — Quittance d'une somme de 67 livres 10 sols tournois donnée à Mre Pierre de Gillebert, écuyer, seigneur de Voisins-le-Bretonneux et autres lieux, conseiller au Parlement, par Denis Le Guay, marguillier de l'église St-Victor de Guyancourt, assisté du curé Mre Jean « Laurais », de Mre Claude d'Orléans, receveur de la terre et seigneurie de Guyancourt, de Mre Nicolas Quatrehomme, écuyer, sieur de La Grange, demeurant à Trou, et de divers habitants, 8 novembre 1643 [p. n. 161]. — Quittance donnée par Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de la Massicoterie et du Grand-Ragonant en partie, et par demoiselle Louise de Marle, sa femme, ainsi que par demoiselle Catherine de Marle, sœur de la précédente, lesquels reconnaissent avoir reçu des dames abbesse et religieuses de Gif, représentées par Sr Madeleine de Mornay, la somme de 78 livres « à laquelle » somme lesdites partyes ont amiablement composé » pour tout le droit d'indemnité par lesdictes dames... » à cause de l'acquisition [par elles] faicte, par contrat

» passé par-devant moy tabellion soubzsigné le 21ᵉ jour » de décembre 1638, de Martin Gallard, manouvrier, » demeurant audit Grand-Ragonnant, et de Claude » Payen, sa femme, de 6 arpens de bois tailliz en une » pièce assiz au champtier dit le Fonceau du Grand-» Ragonnant », 8 décembre 1643 [p. n. 177]. — Vente à Mʳᵉ Jean Laurais, curé de Guyancourt, par Claude Trumeau, laboureur en cette paroisse, de 3 arpents de terre labourable, 10 décembre 1643 [p. n. 179].

E. 6800 (Liasse.) — 257 pièces, papier.

1644. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1644. — Échange de pièces de terre conclu « par-devant Louis Germain, commis de » Pasquier Lemarquant, greffier et principal tabellion » de la prévosté royalle de Chasteaufort pour faire et » passer les expéditions concernans les affaires de » Monsieur Mʳᵉ Guillaume Hébert, conseiller du Roy » en sa cour de Parlement à Paris, seigneur de Buq », entre ledit seigneur de Buc et Jean Rémy, marchand en cette paroisse, 1ᵉʳ janvier 1644 [pièce numérotée 1]. — Bail d'une maison fait par Charles Dehon, sergent royal à Châteaufort, à Alain Auffroy, marchand en ce lieu, 23 mars 1644 [p. n. 42]. — Constitution de procureur par Marie de La Ruelle, veuve de Jacques Lefranc, et par Geneviève de La Ruelle, pour recueillir en leur nom « leur part en la succession de deffuncte » damoyselle Marie Jabin, vivante femme de Mʳ de » Sᵗ-Mesmyn, demeurant à Orléans », 8 avril 1644 [p. n. 56]. — Bail par l'abbesse et les religieuses de Gif à Justin Dupuys, laboureur, d'une ferme sise à « Puyseux », 30 mai 1644 [p. n. 87]. — Bail d'une pièce de terre fait par Mʳᵉ Jacques Vallet, curé de Villiers-le-Bâcle, à Jacques Olivier, receveur et fermier de la terre et seigneurie « d'Aigrefin », 21 juin 1644 [p. n. 104]. — Testament de Madeleine Hamelin, demeurant à Toussus-le-Noble, 9 août 1644 [p. n. 137]. — Vente par Mʳᵉ Jean Mérault, conseiller du Roi, seigneur de Villiers-le-Bâcle en partie, à Mʳᵉ Jacques Valet, curé dudit Villiers, et à la communauté des habitants de la paroisse, d'une maison avec ses dépendances, 12 août 1644 [p. n. 138]. — Entrée en religion de demoiselle Marie Perrot, fille de Mʳᵉ Jean Perrot, conseiller du Roi, président au Parlement de Paris, seigneur de Saint-Dié, et de dame Madeleine de Combault; engagement par ses parents de payer aux dames de l'abbaye de Gif la somme de 3.000 livres, 19 septembre 1644 [p. n. 166]. — Bail de terres par Pierre de Corbonnoys, écuyer, seigneur de Vauhallan, 17 octobre 1644 [p. n. 192]. — Bail de vache laitière fait à Pierre Hue par Mʳᵉ André Pinson, curé de la Trinité sous Châteaufort, 27 novembre 1644 [p. n. 238]. — Vente faite par Françoise Quesnay, veuve de Pierre de La Noue, demeurant à Châteaufort, à François Quesnay, écuyer, gendarme de la compagnie de Son Altesse Royale, de 10 arpents de terre en plusieurs pièces, 31 décembre 1644 [p. n. 256].

E. 6801. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1645. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1645. — Promesse par Mathurin Pluchet, meunier du moulin d'Ors, en la paroisse de la Trinité de Châteaufort, de payer 56 livres tournois qui restaient dues à Jean Poignant son « serviteur domestique », 13 mars 1645 [pièce numérotée 27]. — Acte aux termes duquel les collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse en l'année 1645, « pour donner un ordre » entre eux à la cœillette desdites tailles, » déclarent avoir « choisy et esleu les jours de lundy pour pro- » cedder ensemblement à la collecte d'icelle taille, et » pour eulx assembler ont pris assignation entre eulx » à comparoir lesdictz jours de lundy sept en atten- » dant huict heures du mattin au-devant de l'esglise » Sainct-Martin de Chevreuse ; et, à faulte de s'y trou- » ver, les défaillans payeront en pure perte chacun » à ceulx qui se trouveront cens solz tournois », sauf le cas d'empêchement légitime, 18 mai 1645 [p. n. 59]. — Inventaire dressé après le décès de Marie de La Ruelle, veuve en troisièmes noces de Jacques Le Franc, en son vivant écuyer, 23 juin 1645 [p. n. 77]. — Prisée du moulin de Mérantais, dépendant de la terre et seigneurie de « Magny Lessart », 3 octobre 1645 [p. 93]. — Bail de pièces de pré et jardin fait à un vigneron de Châteaufort par Étienne « Daicq », commissaire ordinaire des guerres, seigneur en partie de Toussus, 4 novembre 1645 [p. n. 109]. — Autre fait à Eustache Poitevin, vigneron au même lieu, par Guillaume « de » Verail », sieur de la Perruche, 21 décembre 1645 [p. n. 133]. — Sur quelques-uns de ses actes se voit déjà la signature de Révérend.

E. 6802. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1646. — Henri Révérend. — Minutes des actes reçus par « Henri Révérend, greffier et principal ta-

» bellion juré en la prévosté et chastellenie royalle de » Chasteaufort », et par ses commis, précédées de la copie du contrat d'acquisition de la châtellenie, terre et seigneurie de Châteaufort par Charles d'Escoubleau « marquis d'Alluys et de Sourdis,..... seigneur de » Jouy-en-Josas et aultres lieux », à lui vendue par Mgr Claude de Lorraine duc de Chevreuse, 8 mai 1646 [pièce numérotée 1]. — Réception en l'abbaye de Gif de Françoise de Tournay, fille de Vincent de Tournay, en son vivant maître chirurgien à Chevreuse, et de Marie Leroy, 29 juillet 1646 [p. n. 14]. — Acte constatant que damoiselle Françoise Choart, veuve de Mre Jean de Loynes, en son vivant conseiller du Roi, « payeur des gages de Mres de la Chambre des » Comptes », seigneur pour moitié de la terre et seigneurie d'Ors, tutrice de ses enfants, a demandé au seigneur de Voisins-le-Thuit « souffrance de ladite » moitié de terre et seigneurie d'Ors, qui est mou» vante et relevant en plain fief, foy et hommage » de ladite terre et seigneurie de Voisins-le-Cuit, » jusqu'à ce que l'esné desdits enfans ait attaint » l'aage porté par la coustume et soit en estat de » porter ladite foy et hommage et serment de fidel» lité », 22 août 1646 [p. n. 23]. — Contrat entre Mre Marc Dupont, curé de Saint-Forget, et le vicaire de « Magny-Lessard », aux termes duquel celui-ci s'engage à « déservir ledit bénéfice *in divinis* au nom » dudit sieur curé durant le temps d'un an, à com» mencer du premier jour de janvier que l'on contera » mil six centz quarante sept, jusques à pareil jour, » moyennant et parce que ledit Sr curé quitte audit » Vallom (?), son vicaire, tous et chacuns les droits » curiaulx qui arriveront durant ladite année », novembre 1646 [p. n. 59]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Igny, lesquels, après qu'il leur a été donné lecture des « lettres de noblesse données » par Sa Majesté au mois de juillet 1646, et de l'arrest » de Nosseigneurs de la Cour des Aides du 3 des pré» sens mois et an, obtenus par Michel Seguin, écuyer, » sieur de Levigny », déclarent « qu'ilz n'ont moiens » pour empêcher l'anoblissement dudit Sr Seguin, » sçachant bien qu'il a mérité ladite récompense par » les services qu'il a rendus aux Roys prédécesseurs » il y a plus de cinquante ans en toutes les occasions » des guerres qui se sont présentées, aïant acquis » beaucoup de réputation dans le païs, comme aussi » ses enfans masles, dont trois ont esté tués dans le » service du deffunct Roy, aïant charges en ses » armées, et à présent ne luy reste qu'un de ses en» fans masles, qui a tousjours esté au service du » deffunct Roy et est encores à présent au service de » nostre Roy régnant en qualité de lieutenant des » gardes de la porte de Sa Majesté », etc., décembre 1646 [p. n. 71].

E. 6803. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1647. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1647. — Testament de damoiselle Geneviève de La Ruelle, veuve de Mre Nicolas Boudier, en son vivant procureur fiscal, demeurant à Cressely, paroisse de Magny ; legs faits par elle aux églises de Magny, Saint-Lambert, la Trinité-sous-Châteaufort et autres, 21 janvier 1647 [pièce numérotée 10]. — Ratification par les dames abbesse et religieuse de Gif d'une transaction conclue en leur nom par leur fondé de pouvoir avec « Révérendissime Père en Dieu Frère » Louis Pelet, docteur ès-droitz, conseiller et aumos» nier ordinaire du Roy, général et grand ministre de » tout l'ordre de la Très Saincte Trinité et Rédemption » des captifz, ministre de la ministrerie et couvent de » Saint-Mathurin dudict ordre de la ville de Paris », 15 juin 1647 [p. n. 71]. — Bail du gros et huitième de la paroisse de Saclay fait au profit de Jérôme Thaureau, hôtelier, par Mre Louis de Lux, conseiller du Roi, présentement en sa maison seigneuriale d'Orsigny, 10 octobre 1647 [p. n. 122]. — Concession par le curé et les marguilliers à Mre Jacques Allain, « na» guère controlleur provincial de l'extraordinaire des » Guerres », à sa femme et à ses enfants d'un banc dans l'église de Buc, « en la chapelle de la Vierge », 29 octobre 1647 [p. n. 123]. — Bail d'une maison sise à Toussus-le-Noble, fait à Louis Lesgrier ou Legrir, laboureur, par François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort, agissant en qualité de procureur fondé de « noble homme Mre Eusèbe Renauldeau, con» seiller et médecin ordinaire du Roy, son beau » frère », 8 décembre 1647 [p. n. 143].

E. 6804. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1648. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1648. — Testament de Mre André Pinson, curé de la Trinité de Châteaufort, lequel, entre autres volontés, exprime celle « d'estre inhumé » en l'église de ladite Sainte-Trinité au lieu accous» tumé d'inhumer personnes de sa condition ; — et » deppuis que son intention est que ce soit dans le

» cœur de ladite église du costé de la chappelle du » Sr de la Geneste », 25 mars 1648 [pièce numérotée 47]. — Échange d'héritages conclu entre Nicolas Laurent, d'une part, Mre Raoul Burnouf, curé de Gometz-la-Ville, « natif du païs de Normandie au lieu du » Mesnil au Pinq, diocèse de Coutance », tant en son propre nom qu'au nom de François Burnouf, son frère, novembre 1648 [p. n. 24]. — Déclaration faite en présence de « Henry Révérend », qualifié de « greffier » en la prévosté royal de Chasteaufort », par la dame Champion, veuve de Florent Grenet ou Grevet, 5 décembre 1648 [p. n. 39]. — Accord et échange conclus entre « Jean de Hoguignan, escuyer, seigneur de » Courcelles, commissaire ordinaire des guerres », et Jérôme Mouchin, 18 décembre 1648 [p. n. 47].

E. 6805. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1649. — Minutes et actes reçus par le même et par ses commis en 1649. — Échange de terres conclu entre M. Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, d'une part, et Jacques David, marchand en la paroisse de La Trinité de Châteaufort, 4 janvier 1649 [pièce numérotée 1]. — Vente de terre faite par François Champion, laboureur, demeurant à « Normandie, » paroisse de Saint-Cir au Val de Galie », aux dames abbesse et religieuses du couvent de Saint-Cyr, 26 avril 1649 [p. n. 11]. — Pouvoirs donnés par Étienne Daicq, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, sieur de Mérantais et de Toussus-le-Noble en partie, à son fils Mre François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort, 27 mai 1649 [p. n. 15]. — Foi et hommage au seigneur de Saclay, « Mre Michel Lucas, conseiller du Roy et secrétaire du » cabinet de Sa Majesté », par François-Paul « Duber- » net, chevallier, seigneur des Arpentys et du fief du » Coullombier », 23 juin 1649 [p. n. 27]; — autres hommages par le même à divers. — Bail par Mre Jean Lequeux, « frère de la Mission, demeurant à Saint- » Lazare-lez-Paris, au nom et comme ayant charge de » Mre Vincent Depaul, prestre, supérieur général de la » Congrégation des prestres de la Mission », à Jacques Jossét, laboureur à Orsigny, de la quantité de cent bêtes à laine « portières », 10 juillet 1649 [p. n. 35]. — Établissement de la confrérie du Rosaire en l'église de Saint-Christophe de Châteaufort, à la requête du curé et de diverses personnes ayant entendu parler des « grands biens et fruictz spirituelles que la confrérye » de Nostre-Dame du Rozaire prodhuict où elle est » canonicquement esrigée et les status d'icelle exac- » tement observée », 15 août 1649 [p. n. 54]. — Promesse et contrat de mariage entre Pierre Hébert, l'un des gardes ordinaires du comte d'Harcourt, et Claude Lestang, septembre 1649 [p. n. 58]. — Entrée en l'abbaye de Gif d'Anne Boutin, fille de Guillaume Boutin, maître pâtissier à Paris, et de dame Jeanne Barbier, 10 ou 19 octobre 1649 [p. n. 74].

E. 6806. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1650. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1650. — Acte aux termes duquel Mre François Prieur, prêtre, curé de Saclay, reconnaît avoir vendu, dès 1648, la « quantité de trois muids » d'avoine qu'il debvoit livrer en la grange du presbi- » taire dudit Saclay à Mre Germain, seigneur de Saint- » Aubin ; et, d'aultant que pour ses affaires particu- » lières et autres raisons il n'a peu satifaire à ladite » livraison et en doibt encore la quantité de deux » muis, à ceste cause il auroit prié et requis ledit Sr » Germain de surçoir la poursuite et assignation qu'il » luy avoit fait donner au Chastelet pour la fourni- » ture et livraison desdits deux muis restant » ; engagement pris en conséquence, 22 février 1650 [p. n. 18]. — Promesses et contrat de mariage entre François Morel, chirurgien, né à Meaux, et Jeanne Barbier, 31 juillet 1650 [p. n. 45]. — Vente de terres faite à Mre Jacques Vallet, curé de Villiers-le-Bâcle, par Louis de Saint-Germain, écuyer, sieur des Roziers, exempt des gardes du corps du Roi, et damoiselle Madeleine Baston, sa femme, 8 octobre 1650 [p. n. 59]. — Bail de terres fait au profit de Gilles le Roux, garde des bois des dames de Saint-Cyr, par Mre Nicolas Séguier, chevalier, « seigneur de Saint-Cyr », 15 décembre 1650 [p. n. 72]. — Vente de terre au curé de Saint-Cyr, Mre Jacques Laurent, 26 décembre 1650 [p. n. 72].

E. 6807. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1651. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1651. — Prisée du moulin du Val, appartenant à « Mesirre Pierre d'Hilerin, chevalier », seigneur de Buc, conseiller et maître d'hôtel du Roi, 30 janvier 1651 [pièce numérotée 2]. — Vente de maison avec jardin faite par Mre Nicolas Pellerin, curé de Saint-Aubin, à Mre Michel Jolly, curé de Mespuits près Étampes, février 1651 [p. n. 13]. — Bail de terres fait à Michel Duval, laboureur à Feucherolles, par les

dames abbesse et religieuses de Saint-Cyr, 18 février 1651 [p. n. 18]. — Constatation qu'à la date du 10 avril 1651, pardevant François Verdier, commis du principal tabellion royal de Châteaufort, est comparu Mre François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort, lequel, tant en son nom qu'au nom de « noble homme Henry Daicq, son frère, noble homme » Eusèbe Renauldot, conseiller et médecin ordinaire » du Roy, à cause de damoiselle Marie Daicq, sa » femme, et damoiselle Adrienne Daicq, lesdits sieurs » et damoiselles Daicqs enfans et héritiers de feu » noble homme Estienne Daicq, vivant commissaire » ordinaire des Guerres, seigneur de Toussus en » partie et du fief de Mérantais », a requis le tabellion de l'accompagner au village de Buc, où il va « porter » les foy, hommage et serment de fidélité qu'il est tenu » èsdits noms faire et porter à cause dudit fief de Mé» rantais » à Mre Guillaume Hébert, conseiller au Parlement, seigneur de Buc et de Toussus en partie, 10 avril 1651 [p. n. 40]. — Transport au profit de Pierre Chevallier, laboureur, du bail qui avait été fait à Pierre Bouthier, vigneron, « des terres de l'églize » de Trianon-la-Ville, en la manierre acoutumée, à » l'issue de la grande messe parroissialle dudit lieu, » après plusieurs publiquation faicte au prosne des » grande messe et du consentement de Révérand Père » [en Dieu] frère Challe Le Musnier, prieur-curé de » Choisy-aux-Beufs et dudit Trianon-la-Ville, dépan» dant dudict prieuré de Choisy-aux-Beufz, et Mesire » Robert Le Magnan, prestre, viquaire dudit Tria» non », 11 avril 1651 [p. n. 41]. — Testament de Mre Jacques Vallet ou Vallée, curé de Villiers-le-Bâcle, 17 avril 1651 [p. n. 45]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Aubin ; délibération relative au presbytère et à une pièce de terre y annexée, 30 avril 1651 [p. n. 52]. — Bail du moulin à eau d'Ors fait par Nicolas de Brossard, écuyer, tant en son nom que comme se portant fort de damoiselle Françoise « Chouard » veuve de M. de Loynes, en son vivant seigneur d'Ors, 25 septembre 1651 [p. n. 85]. — Foi et hommage par Mre Simon Chauvin, conseiller et secrétaire du Roi, seigneur de la terre de Villiers et du Moulin-Neuf, « au Roy, nostre sire, à cause de sa tour » royalle et donjon de Chasteaufort », 27 novembre 1651 [p. n. 98] ; — autre par le même à Mre Louis de Guibert, chevalier, sieur de Saint-Martin, et à dame Louise Buisson, femme de celui-ci, dame de Voisins-le-Thuit [p. n. 99]. — Donation de « la terre de Mont» geron » faite par Louis de Saint-Germain, écuyer, sieur des Rosiers, exempt des Gardes du corps, à son fils aîné, Claude de Saint-Germain, écuyer, « pour luy » donner moien de l'entretenir ès armées du Roy [et] » rendre service à Sa Majesté, comme il a cy-devant » faict et faict de présent et espèce faire comme per» sonne de sa condition », 30 novembre 1651 [p. n. 100].

E. 6808. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1652. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1652. — Testament d'Antoine Beauvais, laboureur, demeurant à Bois d'Arcy, « de présent » à cause des guerres réfugié en l'abbaye de Saint» Cyr au Val de Gallie », comparaissant par-devant » Nicolas Lancelin, « commis juré au tabellion royal » de Chasteaufort, demeurant à Normandie, paroisse » dudit Saint-Cyr, aussi réfugié en ladite abbaye », 30 mai 1652 [pièce numérotée 13]. — Traité conclu entre le confesseur de l'abbaye de Saint-Cyr, d'une part, et Louis Lebas, boulanger de la même abbaye, d'autre part, ce dernier muni d'une procuration de l'abbesse et des religieuses, « portante pouvoir d'unir, » associer et retenir ledict Lebas, boulanger, en la » communaulté des dictes dames religieuses pour » [être] nourri, entretenu et allimenté tant en maladie » comme en santé », 3 juin 1652 [p. n. 14]. — Bail à ferme du moulin de Buc, fait par Mre Guillaume Hébert, seigneur du lieu, à François Boisseau, meunier, 16 novembre 1652 [p. n. 21]. — Vente de terres faite par Claude Linotte, laboureur, à Gilles Leroux, garde des bois de Mesdames de Saint-Cyr, 23 décembre 1652 [p. n. 24].

E. 6809. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1653. — Minutes des actes reçus par le même et ses commis en 1653. — Constitution d'un titre patrimonial de 50 livres de rente par Mre Martin Mercier, curé de Voisins-le-Bretonneux, « pour donner moyen « de vivre à Mathurin Le Sueur, son nepveu, natif de » Trappes diocèse de Chartres, clerc, accolitte, estu» diant en phylosophie au collège de Montagu », 14 février 1653 [pièce numérotée 17]. — Ratification d'un contrat passé en son nom, donnée par « hault et puis» sant seigneur Mre Charles d'Albert duc de Luisnes » et pair de France », 28 février 1653 [p. n. 21]. — Marché pour travaux à exécuter, conclu par Claude Gillot, capitaine du château de Dampierre, avec P. Pierre, maçon, 7 juillet 1653 [p. n. 38]. — Prisée du moulin de Launay, paroisse de Buc, 1653 [p. n. 56].

E. 6810. (Liasse.) — 1 cahier, de 77 feuillets, papier.

1655. — Paul Hanot. — Inventaire dressé, après le décès de Louis Daubert, par « Paul Hanot, principal » tabellion royal en la prévosté de Chasteaufort », mars 1655.

E. 6811. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1657. — Pierre Auvery. — Minutes des actes reçus par Pierre Auvery, qualifié dans un acte du 7 février de « greffier et tabellion royal en la chastellenye de » Chasteaufort et du comté de Jouy-en-Jozas », et par ses commis, parmi lesquels Leclerc, commis à Igny, Auvery, commis à Jouy, Desgranges, commis à Saclay, Amaulry, commis à Buc, Lefèvre, commis à Châteaufort, Tisserand, commis à Vauhallan, Merise, commis à Ursine, Leguay, commis à Guyancourt, Lesueur, commis à Gif, André de Berry, commis à Saint-Cyr, Lelièvre, Quesnay, etc. — Testament de Jean Dubert « serviteur domestique chez les » Pères de la Mission à Orsigny, paroisse de Saclay », 15 février 1657 [pièce numérotée 14]. — Bail d'immeuble fait à Pierre Durant, laboureur à Toussus, et à Jeanne Beaugrand, sa femme, par Henri Daicq, écuyer, sieur de Mérantais, 2 mars 1657 ; — autres faits, à la même date, par damoiselle Adrienne Daicq, fille émancipée, et par noble homme François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort et seigneur de Toussus [p. n. 23-25]. — Acte aux termes duquel Henri Bo..., maréchal, demeurant à Villiers-le-Bâcle, et Guillaume Bénart, savetier, demeurant à Saint-Marc, paroisse de Jouy-en-Josas, reconnaissent que « le » mardy treiziesme du présent mois, inconsidérément, » téméraireıment et mal à propos, après avoir beu et » mangé avecq Messire Chardin, prestre, curé de Vil- » liers-le-Bascle en sa maison presbitéralle dudit lieu, » ledit Bo....., sans que ledit sieur Chardin luy eust » donné aulcune cose ny subject de se retirer du res- » pect quy luy doibt porter comme à son pasteur et » curé, il luy auroict baillé en son presbitaire plu- » sieurs coups de son brochoir par la teste, dont ledit » sieur Chardin est grandement blessé à la teste, » pour raison de quoy il est gisant au lit malade, ne » pouvant faire ses fonctions ecclésiastiques », accord pour prévenir un procès : lesdits Bo..... et Bénart demandent pardon au curé et s'engagent à « payer tous » et chacuns les fraiz qu'il conviendra faire tant pour la » norriture, pansementz et médicamentz des playes » dudit sieur curé jusques à parfaitte guérisson, en- » semble les frais et honoraires aux prestres quy feront » les fonctions dudit sieur curé », 19 mars 1657 [p. n. 33]. — Bail du moulin à vent de Saclay, fait au profit de Charles Denis, meunier à Igny, par Mre Michel Lucas, conseiller du Roi et secrétaire de son Cabinet, seigneur de Saclay et de Villiers-le-Bâcle, vicomte héréditał de Châteaufort, 25 avril 1657 [p. n. 52]. — Échange de pièces de terre conclu entre Mre Guillaume Le Roy, abbé de Hautefontaine, « estant de présent en » son hostel à Mérantais, paroisse de Magny-Lessart », d'une part, et Mre Gilles Simonneau, receveur de la terre et seigneurie dudit Magny, 2 mai 1657 [p. n. 56]. — Bail de terres fait à Jacques Le Roy, marchand à Vélisy, par « Messire Jehan Piot, président en » la Cour de la Monnoye à Paris, estant de présent en » la maison de la Court-Rolland de la paroisse de » Jouy-en-Josas », 1er juillet 1657 [p. n. 75]. — Bail du moulin de Buc, ainsi que des immeubles et des terres en dépendant, par Mre Guillaume Hébert, seigneur de Buc, François Boisseau, 9 novembre 1657 [p. n. 146]. — Vente de pièces de terre faite à Nicolas Anseau, marchand à Jouy-en-Josas, par « Jean Du- » déré, écuyer, seigneur de Villeras et de la Chaulle » ; rétrocession de ladite vente, décembre 1657 [p. n. 175].

E. 6812. (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1665-1676. — Simon Nicollet. — Actes divers et notification de contrats passés par devant Simon Nicollet, qualifié « principal tabellion royal en la pré- » vosté royalle de Châteaufort, bailliage et comté de » Joui », de 1665 à 1676.

E. 6813. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1676. — Richard Moiste. — Acte reçu par « Ri- » chard Moiste, principal tabellion et nottaire royal » en la prévosté et chastellenie royal de Chasteau- » fort », aux termes duquel Claude de Parent, veuve de Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romainville et autres lieux, reconnaît avoir fait bail à Claude Morin, laboureur, demeurant à Villiers-le-Bâcle, de la maison de la ferme de Buloyer avec ses dépendances, 15 septembre 1676.

E. 6814. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 96 pièces, dont 1 cahier papier.

1695-1723. — *Gif.* — Minutes d'actes reçus par

les commis du notariat de Chevreuse et Châteaufort établis en divers localités. — Actes passés par-devant Jean Duval, « commis de Jean-Charlles-Nicolas Thier- » sant, principal tabellion des ville et bailliage de » Chevreuse estably au bourg et paroisse de Gif », de 1695 à 1698, et par-devant Dominique Castera, « commis sous le principal tabellion juré de Chevreuse » estably au bourg de Gif » en 1717. — Bail du moulin dénommé le moulin de l'abbaye fait par l'abbesse « dame Anne-Eléonore Marie de Béthune d'Or- » val » et les religieuses de Gif, au profit de Jacques Lebrun, meunier, 25 novembre 1697 [pièce numérotée 42]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Aubin, réunis à l'effet de délibérer au sujet des « remonstrances que [Mre Lambert Allart, prestre, » curé dudit St Aubin] leur a faites depuis plusieurs » années du mauvais et périlleux état auquel est la » maison presbitéralle qu'il occuppe, faute par lesdits » habitans d'avoir de temps à autre remédié aux » grosses réparations qui s'y sont trouvées et trou- » vent à faire », 4 mai 1698 [p. n. 57]. — Élection d'un marguillier de l'église de Gif, 16 juillet 1698 [p. n. 70]. — Bail d'immeuble fait par Pierre Héricourt, marguillier en charge, avec le consentement du curé de Gif, « Mre Raoul Burnouf », 20 décembre 1698 [p. n. 90]. — Extrait de tous les actes, inventaires, contrats, obligations et autres que Jean Duval, commis à Gif, a fait contrôler par Denis Coustillet, contrôleur en cette localité, à partir de l'année 1695 [p. n. 95]. — Titre nouvel, passé en 1717, pour une rente perpétuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers, due à la fabrique de l'église de Gif [p. n. 96]. — Accord conclu « par-devant Es- » tienne Archangé, tabellion à Gif et autres lieux pour » le principal tabellion de Chevreuse », 18 août 1723 [p. n. 97].

E. 6815. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1697. — *Igny.* — Minutes d'actes reçus par les commis du notariat de Chevreuse et Châteaufort établis à Igny. — Actes passés devant « Charles Ra- » bucier, notaire et tabellion estably et résident à » Igny sous l'autorité de Mre Jean-Charles Thiersant, » principal greffier et tabellion des bailliage et duché » de Chevreuse », de 1680 à 1697. — Acte d'assemblée » des habitans usagers de la parroisse d'Igny, convo- » quez au son de la cloche en la manière accoutumée » sous le porche et à l'entrée de l'église de Sainct- » Pierre dudict lieu », 31 août 1692 [pièce numérotée 29]. — Autre, des mêmes réunis pour procéder à la nomination de deux collecteurs de la taille et d'un procureur syndic pour l'année 1695, 3 octobre 1694 [p. n. 61]. — Semblable élection pour l'année 1696, 18 septembre 1695 [p. n. 78]. — Acte aux termes duquel plusieurs habitants de la paroisse d'Igny, parmi lesquels Simon Huvé, procureur syndic, et François Thibault, marguillier en charge, tous solidairement obligés envers le receveur des tailles de l'Élection de Paris en exercice pendant l'année 1694 « pour les » sommes qui luy reste deubz par laditte parroisse du » roolle des tailles », et désirant « esvitter aux pour- » suittes rigoureuses, emprisonnemens et frais qui » seroient faicts contre eux faute du paiement des » sommes, » s'engagent, tant en leur propre nom qu'au nom de tous les autres habitants, à payer audit receveur une somme de « 800 livres restant à remplir » présentement de celle de 1.000 livres à laquelle se » sont trouvés monter les abus et malversations et » non-valeurs dudit roolle des tailles »; détail des frais; 4 octobre 1695 [p. n. 79]. — Bail de terres fait à Nicolas Besnard, le jeune, marchand, par Michel Huvé, principal marguillier de l'église d'Igny, et par le second marguillier, avec le consentement de « Mes- » sire Jean-Louis Godefroy de Villepoix, » curé de la paroisse, 11 novembre 1697 [p. n. 96].

E. 6816. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1669-1672. — *Magny-les-Hameaux et Saint-Lambert.* — Minutes d'actes reçus par Morin, commis du notariat de Chevreuse et Châteaufort établi vraisemblablement à Magny-les-Hameaux, « Magny-Le- » sard », et à Saint-Lambert, de 1669 à 1672.

E. 6817. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1700-1708. — *Saclay.* — Minutes d'actes reçus de 1700 à 1708 par « François Lambert, commis à l'ab- » sence de Maistre François de Laplane, principalle » tabellion juré du bailliage de Chevreuse, ledit Lam- » bert demeurant en la paroisse de Saclay ».

E. 6818. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1721-1725. — *Villiers-le-Bâcle.* — Minutes d'actes reçus de 1721 à 1725 par Jacques Delaplane, qualifié « commis au tabellionné du bailliage de Chevreuse » et « nottaire et principal tabellion juré du baillage de » Villiers-le-Bascle ».

CHILLY-MAZARIN.

E. 6819. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1586. — Laurent Le Mercier. — Notification par Martin Langlois, écuyer, « sieur de Marcognet et de » Champcueil en partye », avocat au Parlement, « bailly des bailliage et chastellenie, terre et seigneurie » de Chailly et Longjumeau pour haut et puissant sei- » gneur Messire Michel de Gaillard, chevalier, sei- » gneur desdictz Chailly et Longjumeau », d'un acte reçu par Laurent Le Mercier, tabellion juré de ladite justice, aux termes duquel Jacques Vauremoire, marchand boisselier à Chevreuse, reconnaît avoir pris à cens perpétuel « une place dans les grandes halles » dudict Longjumeau » ; grosse dudit bail, 1586.

E. 6820. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1597-1604. — Gilbert Palluau. — Actes reçus, de 1597 à 1604, par « Gilbert Palluau, tabellion juré ordi- » naire ès-bailliages et chastellenie de Chailly et Long- » jumeau », et par les commis André Le Bigot, Blaise Fortin, Saint-Aubin (?) et Marc Piedrequin. Consentement donné par les habitants « du bourg et encloz de » Longjumeau » à ce que « les collecteurs des deniers » des clostures et fortifications » de la ville « couchent » et employent au compte qu'ils entendent rendre de » la recepte qu'ilz ont faicte en ladicte quallitté...... » au chappitre des deniers comptez et non receuz tous » et chacun les deniers qui leur sont deubz restant à » payer du contenu en leur roolle tant par les bour- » geois de Paris que autres, à quelque somme que ce » puisse monter pour le regard du roolle des clostures » seullement », 17 janvier 1601.

E. 6821. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1609-1628. — André Le Bigot. — Actes reçus, de 1609 à 1628, par André Le Bigot, tabellion. — Vente de maison et héritages en dépendant, situés à Chilly, faite par Jean Carré, agissant en qualité de tuteur, à « haut et puissant seigneur Messire Martin Ruzé, che- » vallier, conseiller du Roy, nostre sire, en ses Conseils » d'Estat et Privé, commandeur et grand trésorier des » ordres de Sa Majesté et secrétaire de ses comman- » demens, seigneur de Beaulieu, Chailly, Longjumeau » et de Champeaux » ; mention qu'on avait découvert et brûlé « la couverture en chaulme à l'occasion du » mauvais air de contagion et maladie pestilentieuse » qui y estoit, de laquelle la deffuncte et quatre de ses » enfants seroient déceddez en ladicte maison », 20 mai 1609. — Accord conclu au sujet de la « cueillette » des tailles, entre Pierre Bezault et autres, « asséeurs » et collecteurs des tailles, taillon et creues de la pa- » roisse de Chailly », d'une part, et Blaise Fortin, sergent ordinaire « au bailliage et chastellenie de Chailly et » Longjumeau », d'autre, 17 février 1611. — Échange d'immeubles intervenu entre noble homme Mre François Du Jardin, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, rue Montmartre, d'une part, et François Briant, tailleur d'habits, demeurant à Charaintru, paroisse d'Épinay-sur-Orge, 25 janvier 1612. — Acquisitions diverses faites par « Messire Anthoine Ruzé, chevalier de l'ordre du » Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, premier » escuier de sa Grande Escurie, Conseiller en ses Con- » seils d'Estat et Privé, capitaine de cent hommes » d'armes des ordonnances de Sa Majesté, seigneur » d'Effiat, Chailly, Longjumeau » et autres lieux, « estant de présent en son chasteau dudict Chailly », 22 mai 1623. — Bail de terres appartenant à la fabrique fait par Blaise Duboys, maître barbier et chirurgien, marguillier de l'église de St Martin de Longjumeau, 22 juin 1625. — Renonciation audit bail faite en la même année ; sur ce dernier acte figurent, à côté de la signature du notaire Le Bigot, celles de Sébastien Le Bigot et de Jacques de Fombert, clercs. — Autres acquisitions faites par le seigneur de Chilly pendant les années 1627 et 1628. Le notaire Le Bigot signe pour la dernière fois au mois de mai 1628 ; les actes portent depuis la signature : S. Le Bigot, commis au tabellioné.

E. 6822. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1629-1658. — Sébastien Le Bigot. — Actes reçus, de 1629 à 1658, par Sébastien Le Bigot, qui signe d'abord comme commis au tabellioné en 1629, puis comme tabellion à partir de 1630. — Ventes faites par divers habitants, notamment par Pierre Gresset, meunier au moulin de Vaux, paroisse d'Épinay, Marin Rebuc, boulanger, et Barbe Robert, sa femme, Pierre Rioust, receveur de la terre et seigneurie de Chevilly, Charles Marchais, vigneron, Pierre Béguin, vigneron, soit à « hault et puissant seigneur Mre Anthoine Ruzé, » chevallier des ordres du Roy, conseiller de Sa Ma- » jesté en ses Conseils et Surintendant de ses finances,

» marquis d'Effiat, desdits Longjumeau, Chailly et » autres lieux », de 1629 à 1632, soit à « haulte et » puissante dame Marie de Fourcy », qualifiée d'épouse de celui-ci, pendant les mêmes années, et de veuve dudit seigneur à partir de 1633. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chilly, « deüement congrégez.......... au devant de la porte » de l'église, yssue de grande messe cellébrée en icelle » ce jourd'huy dimanche quatriesme décembre 1633, » au son de la cloche, en la manière accoustumée ». — A partir de 1635, figure souvent sur les actes, à côté de la signature de Sébastien Le Bigot, tabellion, celle de Jehan Le Bigot, clerc. — Acte d'assemblée des curé, « Mre Estienne Cochon », marguilliers et habitants de la paroisse de Saint-Martin de Longjumeau, au sujet d'une concession en l'église à faire à Mre Antoine Gaultier, avocat au Parlement de Paris, 29 juillet 1635 ; — acte constatant que le 7 septembre 1638, des modifications ont été apportées au contrat précédent, Antoine Gaultier ayant représenté que « la » place qui luy a esté accordée par le contract cy-dessus pour faire ung banc s'est trouvée incommode ». — Vente de 38 arpens de terres labourables faite par » Jehan de Cramoisy, escuyer et advocat en la Cour de » Parlement à Paris, y demeurant rue des Rats, paroisse » de St-Étienne-du-Mont », à dame Marie de Fourcy, 17 octobre 1635. — Bail par celle-ci à Jean-Baptiste Vérité, écuyer, garde du corps du Roi, demeurant à « Chailly », d'une maison sise en ce lieu, « en la » grande rue allant du vieulx parq à Paris », 1638. — Contrat en vue du futur mariage entre « Louis Oudi» neau, sieur de St-Aubin, archer des gardes du corps » du Roy », demeurant à Paris, rue des Juifs, d'une part, et Marie « Defosses », fille d'Étienne « Defosses », écuyer, archer des gardes du corps du Roy et commissaire de l'artillerie, la future épouse étant assistée de dame Marie de Fourcy, 1639. — Bail de terres fait par dame Marie de Fourcy, portant à côté de la signature de Le Bigot, tabellion, celle de Nicolas Le Bigot, clerc, 28 décembre 1640. — Vente d'une rente perpétuelle faite à dame Marie de Fourcy par « vénérable et dis» crette personne Claude de Pradines, prebstre, con» seiller et aumônier du Roy, sieur dudit lieu de Pra» dines et du fief de Vauxdenoise assis à Grand-Vaux, » y demeurant, parroisse de Savigny-sur-Orge », 2 novembre 1641. — Actes d'assemblée des habitants de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Massy, réunis à l'effet de s'occuper « des affaires de la fabricque et » adviser aux plus prompts moyens pour le rebastiment » d'icelle église », dont la « totalle ruine » était arrivée « par la cheutte d'icelle », 1644. — Attestation par le curé de l'église de Saint-Étienne de Chilly, Mre Pierre Legendre, par les marguilliers et par divers habitants, au sujet de biens donnés « par Madame la maréchale » d'Effiat, pour la dottation d'un chappelain en l'église » dudict Chailly », 1645 ; sur l'acte se lisent ces mots : » Chappelle de St-Antoine et de Notre-Dame dans l'é» glise de Chilly. » — Vente d'arbres faite à « Sébastien » Le Bigot, receveur de Chailly, y demeurant », par « hault et puissant seigneur Messire Jean Ruzé d'Ef» fiat, conseiller et aumosnier du Roy, abbé de Sainct» Cernin de Thoulouze et de Troisfontaines, prieur » commandataire du prieuré St-Esloy-lez-Longju» meau,..... attendu la nécessité urgente de restablir » les réparations nécessaires à toutes les couvertures » tant de l'église et couvent dudict prieuré Sainct» Esloy-lez-Longjumeau que des fermes en despendant » scituée audict Longjumeau et au village de Louans », 1649. — Bail d'immeubles fait par « Mre Sébastien » Le Bigot, procureur fiscal ès-marquisat de Longju» meau, demeurant à Chailly », agissant comme procureur fondé de Madame la Maréchale d'Effiat, 21 juin 1650. — Foi et hommage à dame Marie de Fourcy, veuve du « marquis d'Effiat, Longjumeau, Chailly, » baron de Massy et autres lieux », par Antoine Estienne, écuyer, seigneur de « Mignaux », conseiller du Roi et correcteur en la Chambre des Comptes, pour « ladicte terre et seigneurie de Mignaux-le-chasteau » et Mignaux-le-moullin, ayant moyenne et basse jus» tice relevant par appel de la haulte justice de » Massy », 1654. — Donation d'une maison avec ses dépendances par Mre Jean Romain, « prieur de S^t-De» nis en Vaux », à Me Antoine Gaitat, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Sainte-Geneviève-des-Bois, et à Anne Romain, sa femme, sœur du donateur, 29 janvier 1656. — Foi et hommage à la dame de « Chailly » par « Mre Gaultier de Peny, es» cuyer, seigneur de la maison et fief de St-Hylaire sciz » audict Chailly, conseiller du Roy en ses Conseils, » maître d'hostel ordinaire de Sa Majesté et trésorier » général de France à Lymoges », en la présence de « Sébastien Le Bigot, notaire, tabellion ordinaire juré » et estably èz bailliage et marquizat de Longjumeau, » Chailly et dépendances », 17 octobre 1656. — Donation de 8 livres tournois de rente à l'œuvre et fabrique de Saint-Étienne de Chailly, à charge de fondation d'obit pour Jean Guillier et sa femme, 6 février 1658. — La signature de Sébastien Le Bigot est fréquemment accompagnée de celle de « Marin Le Bigot, » clerc ».

E. 6823. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1659-1670. — Marin Le Bigot. — Actes reçus, de 1659 à 1670, par Marin Le Bigot, qui est qualifié dans un acte du 25 avril 1661 « notaire et tabellion ordi- » naire juré et establi ès bailliage et marquisat de » Longjumeau, Chailly, baronnye de Massy, Vérières » et leurs dépendances ». — Bail de portion de maison sise à « Chailly, en la grande rue », en la censive du marquisat, 3 décembre 1659. — Contrat de mariage de Jean Pêcheur, jardinier, demeurant à Villarceau, paroisse de Nozay, 12 janvier 1660. — Échange d'héritages conclu entre Sébastien Le Bigot, procureur fiscal au marquisat de Longjumeau, demeurant à Chilly, et Jean Chanteclerc, bourrelier, 30 mars 1661. — État de toutes les couvertures de tuile à entretenir aux châteaux et seigneuries de Chilly, Longjumeau, Massy et leurs dépendances, 2 novembre 1662. — Marché conclu par Marie de Fourcy, veuve de Mre Antoine Ruzé, « en son vivant chevalier des ordres du » Roy, conseiller en ses Conseils, maréchal de France, » lieutenant général commandant les armées de Sa » Majesté ès Allemaigne et Italye », etc., avec « Jehan » Trottin, maistre charpentier, bourgeois de Paris », demeurant en la rue des Tournelles, pour travaux à exécuter au château de Chilly, 3 novembre 1662. — Constatation que, le 3 novembre 1663, « Messire Fran- » çois Choart, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre » ordinaire en sa Chambre des Comptes », demeurant à Paris, « dans le cloistre Nostre-Dame, parroisse de » Saint-Jean-le-Rond », s'est présenté au-devant de la porte du château de Chilly, « principal manoir du marquisat », qu'il a été mené en présence de Marie de Fourcy, et qu'il a fait hommage à cause du fief de « Clairaunay », mouvant du marquisat de Longjumeau-Chilly, 3 novembre 1663. — Échange conclu entre Sébastien Le Bigot, procureur fiscal au marquisat, d'une part, et Antoine Gaitat, receveur de la baronnie de Massy, 8 janvier 1664. — Bail de pièce de terre fait par les marguilliers, avec le consentement du curé de la paroisse, Mre Jacques Simon, au profit de Jean Béguin, vigneron, 25 juin 1664. — Bail par Marie de Fourcy à Antoine Gaitat, receveur de la terre et seigneurie de Massy, et à Anne Romain, sa femme, de la « terre, seigneurie et baronnye dudit » Massy, concistant en chasteau, maison seigneurialle, » jardins, parc, clos d'arbres fruictiers, prez, vignes, » le tout enfermé de murailles, la ferme et terres la- » bourables et appartenances d'icelle, la thuillerye de » nouveau establye », etc.; loyer fixé : 6.675 livres; durée du bail : 9 années; 8 septembre 1664. — Bail par la même à Charles Rigault, boulanger, du « four bannal du » hault dudit Chailly et droictz de bannallité y appar- » tenans, avec la maison où est pour enseigne le Lion » d'or », 12 octobre 1664. — Bail par « R. P. en Dieu » Guillaume de Grosbois, prieur claustral, et frères » François Husson et François Le Duc, tous relligieux » prestres, profex du prieuré St-Éloi-lez-Longjumeau, » chanoines régulliers de St-Augustin de la Congréga- » gation de France et du Val-des-Escolliers, cappitu- » lairement assemblez au chappitre dudit prieuré », de la ferme sise au village de Louans [Morangis], avec les terres et les droits en dépendant ; loyer : 800 livres et les charges, parmi lesquelles celle de « payer au Sr curé » de Louans, par chacun an, 5 septiers de bled pour » son prétendu droict de gros », 23 septembre 1665. — Marché conclu avec Claude « Tevenot » ou « Tane- » vot » [signature], maître menuisier à Paris, rue de Grenelle, lequel s'engage envers la fabrique de Saint-Étienne de Chilly à « faire le coffre de l'autel de la » chappelle Nostre-Dame en l'église dudict Chailly, à » costé du cœur, à main droite, garny de son marche- » pied et de deux crédances aux deux costez, et le ré- » table dudict autel garny en premier lieu d'un princi- » pal cadre au mitend et de deux autres petits cadres » en arcade aux deux costez, et d'un second corps de » rétable au dessus, garny d'une niche de quatre » piedz ou environ de hault avec corniche, une croix » au-dessus de ladite corniche, et de quatre vases » d'admortissement aux deux costez de la croix, les- » dicts autel, crédance et rétable du premier et second » corps ornez de collonnes, pillastre de l'ordre Corin- » rinthien, moullures, architraves, frises et corniches » suivant ledit ordre, garny en outre de tous les orne- » ments de menuiserie et architecture, le tout bien et » deument et ponctuellement conformément au des- » sein qui en a esté pour ce faict, signé et paraphé *ne* » *varietur* sur le dos d'iceluy », 5 août 1666. — Concession d'un droit d'égout sur le jardin de la maison du four banal « moyennant deux chappons de surcens » et redevance seigneurialle et fontière », 9 mai 1669. — Déclaration censuelle passée par Nicolas Godin, vigneron à Longjumeau, au profit du seigneur marquis de Longjumeau, Chilly et autres lieux, pour divers héritages situés aux lieux dits : « le Moullin-à-vent », « la voye de Wisoubz », « derrière Chailly », « rue du » Bief », « Disne-chien », « l'Aune des Bordes », « Moubergeon », « les berges de Fontaine-Augerre », 29 novembre 1670.

E. 6824. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1671-1680. — Suite des actes reçus par le même, de 1671 à 1680. — Bail fait à Me Sébastien Le Bigot, procureur fiscal du marquisat, par le R. P. Antoine Le Maistre, chanoine régulier, procureur de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, de « tout et tel » droict de dixme tant en grain que vin que à ladite » abbaye Ste-Genevievfve-du-Mont à Paris appartient, en » quelque sorte que ce soit, à prendre et percevoir sur » partye du terrouer de Chailly et nottamment au » chantier dit Disnechien », 13 février 1672. — Reçu donné par les R. P. Étienne de Bragelongne, prieur claustral, Jacques de Caumartin, procureur, François de La Bruyère, prêtres, « faisants et composants toutte » la communauté des religieux du prieuré de Saint-» Éloy », reconnaissant qu'il leur a été remis par les religieux du prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Paris une somme de 3.095 livres 2 sols 8 deniers, pour l'amortissement d'une rente constituée au profit de Saint-Éloy, 5 avril 1672. — Bail d'immeuble fait à Louis Gaullier par Étienne Auger, conseiller et secrétaire du Roi, intendant des affaires de Mgr le marquis d'Effiat, Longjumeau, Chilly et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, 10 mai 1672. — Bail pour 9 ans fait au nom du marquis d'Effiat à Claude Leschallier, meunier, du moulin « d'Am-» blainvilliers, despendant de la baronnye de Massy, » scitué sur la rivière de Biefvre », avec ses dépendances, 14 novembre 1673. — Bail par le même du « moullin bannal dudict Chailly, situé sur la rivière » d'Yvette », 6 juillet 1678. — Nombreuses déclarations censuelles passées par divers tenanciers : Hubert Deschamps, vigneron, Guillaume Beurier, charpentier, Louise Angoullian, veuve Grandin, etc., au profit de Mre Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longjumeau, Chailly et autres lieux ; parmi ces déclarations figure, à la date du 24 septembre 1680, celle de « Laurens Magnière, maistre sculpteur ordinaire des bas-» timens du Roy, demeurant à Paris, rue des Gravil-» liers, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, estant de » présent en ce lieu de Longjumeau », reconnaissant être possesseur de divers héritages baillés « à tiltre de » chef-cens portant lods, ventes, saisines et amendes » quand le cas y eschet » ; signature : Laurent Magnier, les deux mots étant séparés par une tête d'ange, à droite et à gauche de laquelle quelques traits figurent des ailes. La dernière déclaration porte la date du 7 décembre 1680.

E. 6825. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1681-1690. — Suite des actes reçus par le même, de 1681 à 1690. — Déclarations au terrier du marquisat pour héritages que les déclarants reconnaissent tenir de « haut et puissant seigneur Messire Antoine » Ruzé d'Effiat, chevalier, marquis dudit Effiat, de » Longjumeau, Chailly et autres lieux, conseiller du » Roy et premier écuier de S. A. R. Monsieur, frère » unique du Roy, duc d'Orléans, à cause de son dit » marquisat de Longjumeau, Chailly et autres lieux ». Déclarants : Jean Bouferré, vigneron ; Jean Herchon, bourrelier ; Suzanne Le Bigot ; Jean Jardin, marchand bourgeois de Paris ; Michel Bizet, vigneron ; Jean Le Révérend, maître barbier et chirurgien ; Jean Genestre, maréchal ; Mre Claude Foucault, « cy devant » conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris, » y demeurant, rue du Pot-de-fer, paroisse de St-Sul-» pice », pour « une grande maison couverte de » thuille » et divers héritages ; Anne Gresset, veuve Le Doux ; Guillaume Chanteau, vigneron, etc. — Bail par Dom Juste Janicot, procureur général des Chartreux, seigneurs de Saulx, du moulin à blé, situé sur la rivière d'Yvette, « et vulgairement appelé le moul-» lin de Saulx », 11 mars 1681. — Marché conclu avec Pierre Barbé, maître peintre et sculpteur, demeurant à Paris, par la fabrique et les paroissiens de Chilly, aux termes duquel P. Barbé s'engage, « pour la décora-» tion de la chapelle de la Sainte Vierge bastye en la-» dicte église dudict Chailly, de peindre en blanc avecq » huille bien et deument et à deux couches le restable » d'autel de ladicte chappelle pour ce qui est de me-» nuiserie depuis la contretable jusque au hault de la » voulte et de la croix qui est au dessus pour l'amor-» tissement dudict restable », etc., 29 décembre 1681. — Suite des déclarations à terrier faites par Louis Saint-Amand, marchand, Michel Aboillard, laboureur, Louise Siart, Jacques Daumont, tailleur d'habits, Robert Mollière, marchand boucher, et autres jusqu'en 1690. — Concession d'un banc en l'église de Massy, faite à Michel Chicaneau, bourgeois de Paris, « tant » et sy longuement qu'il aura maison audit Massi », 23 septembre 1682. — Déclarations à terrier passées par « l'œuvre et fabricque Saint-Michel de Louans [Mo-» rangis] », 20 juillet, et au nom « des vénérables rel-» ligieux du monastère de Nostre-Dame dict des » Blancs-Manteaux à Paris », 7 août 1683 ; — les religieuses de l'abbaye de Longchamp ; signature « Sœur » Catherine-Marie Dorat », 1686 ; — la fabrique de

l'église de Chilly, 15 avril 1687; — « l'Hospital et Hos- » tel-Dieu de Longjumeau », 1688 ; — l'église de Longjumeau, 23 janvier 1690; — Antoinette Trottin, veuve de Pierre Convert, demeurant à Paris, rue des Gravilliers : « Laurens Magnière, maistre sculpteur, bour- » geois de Paris », se trouve au nombre des témoins, 19 avril 1690; — Marie Trottin, veuve de Jean Le Bigot, en son vivant lieutenant au bailliage et marquisat, 20 mai 1690; — Clément Raffy, maître vitrier, bourgeois de Paris, « y demeurant rue Aubry-le-Boucher », 30 mai 1690 ; — Jacques Crou, vigneron, 13 décembre 1690.

E. 6826. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1694-1705. — Mathieu Vadureau. — Actes reçus, de 1694 à 1705, par Mathieu Vadureau, qualifié dans un contrat du 29 août 1694 « notaire et tabellion à » Longjumeau ». — Bail par « Me Marin Le Bigot, » bailly des bailliages des comptés de Morangis et ba- » ronnyes de Ballainvilliers », 25 juin 1694. — Bail emphytéotique par Mre Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longjumeau et Chilly, à Thomas Gerbaux, savetier, « du dessus de la grande porte et entrée de Longju- » meau du costé de Paris, avec les deux tournelles et » deux ailles quy sont des deux costés », 20 avril 1697. — Bail de pièces de terre par le fondé de procuration de « Mre Joseph de Beaufort, prestre, licencié » ès-loix, prieur commandataire du prieuré de Sainct- » Esloy-lès-Longjumeau », 15 juin 1699. — Bail de 5 quartiers d'aunaie par le marquis d'Effiat à Jean Limozin de La Gravière, maître chirurgien juré et chirurgien ordinaire des écuries de Mgr le duc d'Orléans, demeurant à Longjumeau, 13 juin 1703. — Contrat en vue du futur mariage entre Jacques Cousin « sieur des » Carbinets, grand vallet de pied de S. A. R. Mgr le » duc d'Orléans », résidant ordinairement à Chilly, et Marie Bailly, 27 janvier 1705. — Marché relatif au carrelage de l'église de Longjumeau, 8 et 10 mars 1705.

E. 6827. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1705-1711. — Louis Fillau. — Actes reçus, de 1705 à 1711, par Louis Fillau, « notaire tabellion aux » bailliages des marquisat de Longjumeau, Chailly, » barronnie de Massy unie et leurs dépendances ». — Acte d'assemblée et consentement des curé, marguilliers, syndic et habitants de Longjumeau pour le rétablissement d'un chapelain, « pour utillité du publiq et » faire en l'église les fonctions qu'y ont fait les précéd- » dans chappellains qui y ont desja été et qui n'ont » discontinué que depuis trois années », 30 août 1705. — Concession aux termes de laquelle le marquis d'Effiat permet de boucher « une petite ruelle étant dans la » grande-rue de Longjumeau entre la maison et jardin » appartenant de présent à demoiselle Térèse de Bou- » quainville et la maison et jardin appartenant de » présent à Mre Pierre de Bouquainville, procureur au » Châtelet de Paris, ruelle contenant environ 48 toises » de long sur trois pieds ou environ de large », et conduisant « les gens de pied de la grande-rue de Long- » jumeau à la prairie », laquelle est « devenue inutille » aux habitans, au moyen de ce que de l'autre costé » de la maison dudit sieur de Bouquainville il y a de » présent une grande voye à laquelle aboutit ladite » petite ruelle, par laquelle grande voye on peut aller » à pied et conduire des chasrettes dans ladite prairie », 18 juin 1707 ; — consentement donné par les habitants de Longjumeau. — Inventaire des meubles ayant appartenu à Jacques Marchais, vigneron, et Anne Croue, sa femme, décédée, 27 mai 1710. — Contrat en vue du futur mariage entre Laurent Babille, lieutenant de la vénerie du duc d'Orléans, fils de Laurent Babille et d'Élisabeth Charpentier, d'une part, et Françoise Collard, fille de Jean Collard et de Louise Legrain, 9 septembre 1710. — Bail à rente par le marquis d'Effiat à Claude Rigault, marchand, de la maison du Lion-d'or, « scize à Chailly, couverte de thuille, » bâtye en forme de pavillon » ; parmi les témoins figure « Abel Delamolte [signature : Lamothe], maître d'écolle » ; 22 avril 1711.

E. 6828. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1712-1723. — Louis Rochefort. — Actes reçus, de 1712 à 1723, par Louis Rochefort, « nottaire et tabel- » lion au bailliage et marquisat ». — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Longjumeau, réunis à « l'effet de parvenir à l'assiette et répartition de la » taille » ; syndic perpétuel : Blaise Thualagant, 20 novembre 1712. — Acte d'assemblée des habitants de Chilly, au sujet du four banal, 21 novembre 1716. — Bail d'une maison sise en la grande rue, fait par « très hault et très puissant seigneur Messire Paul-

» Julles de Mazarin de Ruzé duc de Mazarin...... » marquis de Chailly, Longjumeau, baron de Massy », au profit de Louis Marchais, vigneron, 30 juin 1723.

E. 6829. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1727-1728. — Claude-Cyr Barré. — Actes reçus, pendant les années 1727 et 1728, par « Claude-Cir » Barré, greffier-nottaire des bailliages de Long- » jumeau ». — Bail de terre par le R. P. André-Louis Chevalier, prieur de Saint-Éloy-lez-Longjumeau, au profit d'Augustin Cardet, 29 janvier 1727. — Assemblée tenue par les habitants de la paroisse de « Chilly » pour procéder à la nomination d'un collecteur, 16 novembre 1727. — Autre assemblée tenue par les mêmes, « le sujet de ladite assemblée [étant] » pour recevoir les voies des habittans pour donner » pouvoir et consentement aux marguilliers de faire » fondre une cloche qui est cassée, appartenant à la- » dite église », 6 mai 1728.

E. 6830. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1730-1732. — Gilles-Balthasard Quiclere ou Quicler. — Actes reçus, pendant les années 1730-1732, par « Gille-Baltazard Quicler, greffier, notaire tabel- » lion juré seul establi ès bailliage et marquisat de » Chilly, Longjumeau, baronnye de Massy et dépen- » dance » ; signature : Quiclere et Quicler. — Titre nouvel par Anne Audiger au profit de l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale Saint-Laurent à Paris, 26 mars 1730. — Foi et hommage au marquis de Chilly-Longjumeau, « Mre Guy-Paul-Julles de Maza- » rin », par « Mre Achille-Baltazard de Fourcy, cheva- » lier, conseiller du Roy en ses conseils, président au » Parlement de Paris », pour le fief de « Montriché », à Chilly, « consistant en une maison couverte en pa- » villon, cour et plusieurs bastimens et un jardin » enclos contenant avec ladicte maison trois arpens » ou environ de terre », etc., 1er juillet 1730. — Bail de terre par le curé de Longjumeau, « Mre Cézard- » François Scellier, prestre, docteur en théologie de » la Faculté de Paris », 8 octobre 1732.

COIGNIÈRES.

E. 6831. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1600-1617. — Nicolas Lattes, Lattée ou Latteu. — Minutes des contrats passés par-devant « Nicolas » Lattes, substitud commis juré soubs le principal » tabellion de Maurepas », de 1600 à 1617. — A ces minutes sont annexés des procès-verbaux d'arpentage, accompagnés de partages de biens, dressés par « Ni- » colas Lattes, arpenteur et mesureur juré en ce » royaulme de France et spéciallement au duché de » Chevreuse pour Monseigneur le prince de Joinville » duc dudit Chevreuse, demeurant à Congnières-le- » Chastel ». Arpentage fait « au village de Dabveron » [Davron] » ; signature : « Lattes » 19 mai 1600. — Obligation d'une somme de 16 livres tournois au profit de A. Le Goux, marchand à Coignières ; signature « Lattes, commis pour l'absence du tabellion », 19 novembre 1615. — Inventaire après décès dressé à la requête de Jacques Ferray, tailleur d'habits, demeurant « aux Broderies, parroisse de Congnières-le-Chastel », 15 avril 1617. — Testament de Madeleine Garnier, veuve de Jacques Delarue, maçon, demeurant à la Grosse-Haie, paroisse de Coignières, 15 avril 1617. — Autre, d'Henriette Selincquart, âgée de 30 ans, laquelle, entre autres volontés, exprime celle « d'estre inhu- » mée et enterrée au scipmettierre dudict Congnières » auprès et proche ses parans et amys trespassez », 7 août 1617.

E. 6832. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1618-1619. — Suite des contrats passés devant le même, pendant les années 1618 et 1619 ; — actes de même nature que dans la liasse précédente : inventaires, arpentages, testaments, actes divers. — Testament de « vénérable et discrette personne Mre Thomas » de La Croix [signature Delacroix], prestre, curé de » Congnières-le-Chastel ». Le testateur demande « que » son corps soict inhumé et enterré en l'église et fa- » bricque Monsieur Saint-Germain dudict Congnières, » à l'endroict et devant l'image Monsieur Saint-Ger- » main ». 2 mai 1619. — Accord entre Mre Michel Le Duc [signature Leduc], chanoine de Notre-Dame de Mantes, curé de Coignières, d'une part, et les héritiers

de Mre Thomas de La Croix, 12 octobre 1619. — Inventaire dressé par Nicolas Lattes, « tabellion juré à » Congnières-le-Chastel, soubz le principal tabellion » de Maurepast pour Monseigneur dudict lieu », à la requête de Jacques Ferray, 18 décembre 1619.

E. 6833. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1620-1639. — Suite des contrats passés, de 1620 à 1639, par-devant un ou plusieurs notaires portant les prénom et nom de Nicolas Lattes, Lattée ou Latteu et résidant à Coignières. — Inventaire dressé par « Nicolas Lattes [ou Lattée], tabellion juré à Coingnières-» le-Chastel soubs le principal tabellion de Maurepast » pour Monseigneur le prince de Joinville duc de » Chevreuse et de Maurepast », à la requête de « Fleu-» rance Allexandre, veuve de deffunct Jehan Berault » l'aisné », 17 février 1620. — Mesurage et arpentage de divers héritages fait par « Nicolas Lattes [ou Lattée], » arpenteur et mesureur juré en ce royaulme de » France et spéciallement en la duché de Chevreuse » pour Monseigneur le prince de Joinville, duc dudict » Chevreuze, demeurant à Congnières-le-Chastel », lequel certifie s'être transporté à cet effet « dudict » Congnières, lieu de [sa] résidance, jusques au village » de la Grande-Verrière, paroisse du Mesnil-Saint-» Denis », 25 avril 1621. — Contrat en vue du futur mariage entre Jean Musnier, laboureur à Chevreuse, et Claude Louvef, 30 juin 1630. — Obligation pour le curé « d'Aufargis, Mre Robert Olivier », contre « Aillain » Chaussé », laboureur, Margueritte Maulny, sa femme, et Pierre Largemain, aussi laboureur, demeurant en la paroisse de « Lévye », 25 mai 1632. — Inventaire des biens meubles demeurés après le décès de « Mre Adam » Celles, vivant procureur fiscal du bailliage, terre et » seigneurie de Lévy », ledit inventaire dressé par Bernard Tixier, greffier du bailiage, terre et baronnie de Lévy, 11 août 1634. — Quittance donnée par « Mre » Germain Habert, abbé comendataire de l'abaye de » la Roche-Lévis », demeurant à Paris, rue de Grenelle, lequel reconnaît avoir reçu de Legris et Lambert, fermiers du revenu de l'abbaye, la somme de 300 livres tournois pour deux années de fermage, 30 mai 1635. — Obligation de 52 livres tournois pour le curé de Coignières, « Mre Robert Pellerin », contre Noël Chartier, laboureur, mai 1636. — Bail de terre fait au profit de Damien Le Gendre par François Bachelet et Marin Larchanger, marguilliers de l'église « M. Saint-» Germain et Sainte-Gennevievfe de Coignières-le-» Chastel », 21 mars 1638. — Procuration donnée par Marin Le Tellier, demeurant à La Brosse, paroisse de Saint-Lambert, et par Louise Le Tellier, sa sœur, demeurant à Dampierre, pour régler la succession de Simonne Jouenne, en son vivant femme de Michel Le Tellier, leur mère, 23 octobre 1639.

E. 6834. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 318 pièces, papier.

1640-1653. — Suite des contrats passés au même tabellionage, de 1640 à 1653. — Obligation d'une somme de 44 livres tournois par Germain Musnier, manouvrier, au profit de Charles Poilblancq, domestique de M. de La Verrière, 11 mars 1640. — Autre, d'une somme de 180 livres tournois par Nicolas Frichot, laboureur à Trappes, au profit de Mre Antoine Coquelet, greffier et tabellion du bailliage et châtellenie de Trappes, 13 février 1644. — Testament de « Fleurance Allexandre, » veuve en première nopce de deffunct Jehan Bérault » l'aisné et en dernière de Robert Corbelin », 16 mai 1645. — Minute du procès-verbal de mesurage des terres acquises « par M. du Mesnil Saint-Denis et » seigneur du Perray » 18-19 août 1645. — Testament de Jacques Tixier, âgé de 25 ans, 13 septembre 1646. — Devis des travaux à exécuter « pour le rétablisse-» ment de la ferme des Mareschaux, appartenant à » Monseigneur le duc d'Uzais » ; marchés y relatifs, 1646-1647. — Bail par « Mre Jehan Caubrière, prestre, » curé de Saint-Nom de Lévy », à Damien Legendre et Emmanuel Biberon, « des grosse et menue dixme de » la parroisse dudict Lévy », au prix de 440 livres tournois, 1646-1647. — Marché par Jean d'Entragues, receveur de la terre et seigneurie de Lévy, pour la couverture de la ferme des Maréchaux, 1647. — Marché fait avec Jean Fleury, maître charpentier, pour travaux de son état à exécuter en « la chappelle que » Monseigneur veult faire en son chasteau de ce lieu » de Lévy », 25 juillet 1648. — Inventaire après le décès de Jacques Maulnery (?), par « Nicolas Lattée, » tabellion juré au bailliage et barronie de Lévy », 6 octobre 1649. — Acte au profit de « hault et puissant » seigneur Messire Émanuel de Crussol duc d'Uzais, » pair de France, baron de Lévy, chevalier des ordres » du Roy et chevalier d'honneur de la Reine régente », contre la veuve de « Jean d'Antragues, vivant fermier » de la baronnye de Lévy », pour reste de bail à courir, 21 novembre 1650. — Accord entre « Mre Ni-

» colas Pellerin, prêtre, curé de Saint-Aubin », et Damien Legendre, marchand à Coignières, 22 novembre 1651. — Cession et transport par Mre Nicolas Pellerin, prêtre, curé de Saint-Aubin près Châteaufort, de rente au profit de Mre Jacques Le Clerc, curé de Coignières, et de la fabrique, 1650-1651. — Bail de la terre de Coignières en ce qui appartenait à « dame » Marguerite Lestandart, femme espouse de Mre Nicolas » de Cavrel », au profit de Jean Josset, laboureur à Senlisse, « c'est assavoir les deux tiers de la terre et sei-» gneurie dudict Congnières, se consistant en grand » corps d'hostel, chambre basse,...... collombier à » pied..... », 25 novembre 1653.

E. 6835. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1655-1678. — Bernard Tixier. — Minutes des contrats passés par-devant Bernard Tixier, de 1655 à 1678. A ces minutes sont annexés des procès-verbaux d'arpentage, des partages de biens, dressés par « Ber-» nard Tixier, mesureur et arpenteur juré et ordinaire » au duché de Chevreuse, demeurant à Congnières-le-» Chastel », dont le premier à la date du 31 mai 1655. — Titre nouvel passé par Adam Tireau, maçon, au profit de l'église de Lévy, 28 juillet 1660. — Inventaire de biens meubles dressé, à la requête de Georges Meraux, par « Bernard Tixier, tabellion juré du bail-» liage et barronnie de Lévis », 21 janvier 1661. — Bornage établi entre les religieuses de Port-Royal et MM. de Buloyer et de Romainville, 16 septembre 1662. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Coignières, réunis le 27 mars 1663, « yssue de grande » messe dicte et cellébrée en l'église de Coignières-le-» Chastel », par-devant « Bernard Tixier, tabellion » juré du bailliage et barronnie de Maurepas » ; décharge de tailles. — Titre nouvel passé « par-devant » Bernard Tixier, tabellion juré commis et estably à » Coignières-le-Chastel, deppendant du tabellionné du » bailliage et barronnie de Maurepas », par Jean Meunier, « marchand meusnier, demeurant au grand » moulin de Haulte-Brière, parroisse de Saint-Rémy-» l'Honoré », pour les héritages tenus par lui des seigneurs de Coignières, 10 juillet 1663. — Acte d'assemblée des habitants de Coignières, au sujet d'inscriptions aux rôles des tailles ; 25 décembre 1664. — Testament de Pierre Hesmé, laboureur à la Grosse-Ferme, paroisse de Coignières, 17 mai 1666. — Contrat de création d'une pension viagère de 100 livres tournois par Mre Ollivier Vallet, curé de Maurepas, au profit de Pierre Le Paige, son neveu, acolyte, 23 juillet 1666. — Vente de pièces de terres faite par Guy Grenet, maître chirurgien à Neauphle-le-Château, et Charlotte Dorléans, sa femme, « par-devant Bernard Tixier, principal » tabellion en la baronnye et chastellenye de Mau-» repas », 13 décembre 1666. — Testament de Jeanne Michel « femme de Me Bernard Tixier, prévost de Coi-» gnières », reçu par « Pierre Grésillon, commis du » principal tabellion du bailliage et chastellenie de » Maurepas », 25 mai 1668. — Testament de Mre Blaise Chuquet, chapelain de Notre-Dame de la Roche : « Ordonne son corps estre mis en sépulture dans » l'esglise de l'abbaye de Nostre-Dame de la Roche, » par la permission de Me Jean Caubrière, prestre, » curé de Lévys, laquelle esglise il a déservy en » qualité de chapelain l'espasse de vingt-trois ans », 25 janvier 1670. — Déclaration faite devant « Me Ber-» nard Tixier, tabellion juré au bailliage, terre et » seigneurie de la Verrière », aux termes de laquelle François Tabour, domestique de M. de La Verrière, déclare tenir à loyer de Mre Noël Bourdet, curé du Mesnil-Saint-Denis, « les dixmes des nouvalles et des » clos et jardins de la parroisse dudict Mesnil », 9 octobre 1671. — Vente d'immeuble faite à François Marchand, menuisier, par Mre Ollivier Lambert, greffier et tabellion au bailliage et comté du Mesnil-Habert, demeurant au château seigneurial, et par Charlotte Cloüet, sa femme, 26 mai 1673. — Constitution de procureur par « Henry Le Ducq », officier en la fruiterie du Roi, et François Renault, écuyer de cuisine en la maison de M. de Montmort ; l'acte est passé devant « Bernard Tixier, tabellion au bailliage, terre et sei-» gneurie de la Verrière pour Monsieur dudit lieu », 2 mai 1675. — Mesurage de terres sises à La Barre fait par « Bernard Tixier, mesureur et arpenteur juré » demeurant à Coignières », janvier 1676. — Autre, par le même et par Jean-Baptiste Pichon, ce dernier demeurant à Lévy, à la requête de la veuve de Jean Coignet, en son vivant sieur de Beauregard, et à celle de Me Marcel Auvery, avocat au Parlement de Paris, 4 juilet 1678. — Extrait d'un arpentage de la ferme de Trou, appartenant aux religieuses de Port-Royal, « tant des terres labourables, prez, pastures, maison, » cour, clos et jardins en dépendans », à raison de 20 pieds pour perche et 100 perches pour arpent, 5 octobre 1678.

CORBEIL.

E. 6836. (Registre.) — In-4°, de 428 feuillets, papier.

1567-1573. — Jacques Regnault. — Minutes des actes passés par-devant « Jacques Regnault, notaire » royal en la ville, prévosté et chastellenie de Cor- » beil » [30 mai 1569], de 1567 au 8 janvier 1573. A partir du 1er janvier 1568, les actes sont datés d'après le nouveau style. Les premiers feuillets du présent registre ont été gravement endommagés ; les différents cahiers dont il se compose portent la signature Regnault. — Vente par Vincent Destouches, marchand boulanger à « Corbueil », à Jean Buisson, aussi marchand, d'un « petit jardin comme il se comporte, assis » ès faulxbourgs de Corbueil près l'église Sainct-Ni- » colas », 18 février 1566 [1567. N. S.] — Vente d'un quartier de vigne et friche en une pièce par Claude Genest, vigneron « au bourg Sainct-Jacques, par- » rouesse Sainct-Germain du Vielz-Corbueil », à Fiacre Charpentier, de même profession, 2 mars 1566 [1567]. — Vente d'un arpent de terre en une pièce sise au terroir de Chevannes, lieu dit « près la Longue- » Raye », faite par « noble homme Charles Le Mares- » chal, escuier, seigneur de Chevannes », à « hono- » rable homme Jehan Regnault, chevaulcheur ordi- » naire de l'escurie du Roy, nostre sire, demeurant à » Essonne », 23 avril 1567. — Accord conclu entre Charles de Virenesse, « maistre barbier et cirurgien » juré » à Corbeil, et noble homme Mre Nicolle Boullard, avocat en Parlement, seigneur de « Champ- » cueille », au nom de Jean Buisson, marchand, et de Catherine Basset, 29 avril 1567. — Titre nouvel passé par Symon Audrault, marchand, et Pierre Huet, vigneron, reconnaissant être propriétaires d'une maison sise à Corbeil, rue Saint-Spire, sur laquelle « les sei- » gneurs et communaulté de l'église Monsr Sainct- » Spire de Corbueil ont droict de prendre et parcepvoir » par chacun an aux quatre termes en l'an audict Cor- » bueil acoustumez la somme de 22 solz parisis de » rente », 29 avril 1567. — Quittance donnée par Mre Denys Putteau, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, procureur et receveur de la fabrique et des enfants de chœur de cette église, pour deux sommes payées par Nicolas Regnault, marchand à Corbeil, 18 juillet 1567. — Vente par « Jehan Brière, pappetier, demeurant à » Essonne » à « honneste personne Clauvis Vassal, » maistre pappetier juré en l'Université de Paris, de- » meurant en Vaux, parroiesse dudict Essonne », d'un demi-quartier de terre labourable en une pièce au lieu dit « Tarte de Vaulx », 24 août 1567.— Reconnaissance d'une rente de 5 sols tournois au profit de « l'œuvre » et fabricque de l'église Sainct-Germain de Morsang- » sur-Seine », passée par M. Gruyer, vigneron, Étienne Trottier, aussi vigneron, et Marguerite Mariée, femme de celui-ci, 8 septembre 1567. — Contrat d'apprentissage : « Laurens Marchant, musnier, demou- » rant à Essonne, confesse avoir baillé à tiltre de nour- » riture, apprentissaige, garde et entretenemens par an, » du jourd'huy jusques à huict ans finis et acomplis, à » honneste personne Clauvis Vassal, maistre pappe- » tier juré en l'Université de Paris, demourant en » Vaulx, parroiesse d'Essonne, à ce présent, preneur, » ledict temps durant, c'est assavoir Fremyn Mar- » chant, fils dudict Laurens Marchant, à aige de sept » ans ou environ, à ce présent, pendant lequel temps » ledict Vassal a promis et sera tenu de loger, garder, » nourrir et entretenir ledict myneur comme à son » estat appertient et luy aprendre le mestyer de pa- » petier, selon que ledict myneur le pourra concevoir » et comprendre. Et aussy, pendant ledict temps, le- » dict bailleur a promis et sera tenu de faire conti- » nuer audict myneur sondict apprentissaige ledict » temps durant. Et où il se absentoit, sera tenu le » chercher par tout la chastellenie de Corbueil et luy » faire parrachever sondict apprentissaige. Et ce, sans » aucuns deniers en bailler et recepvoir par les par- » tyes », 29 septembre 1567. — Transaction et accord entre Mre Jacques Patin, notaire royal à Corbeil, et Étienne Pillet, chapelier en cette ville, 4 décembre 1567. — Fondation de messe en l'église Saint-Jacques du Vieux-Corbeil à l'intention de Margueritte Lambert, décédée, 6 décembre 1567. — Titre nouvel d'une rente due à la confrérie de Saint-Vincent fondée en l'église Saint-Étienne d'Essonnes, passé par « Guillaume Ra- » tellet, papetyer, demeurant à Essonne », 18 janvier 1568 « suyvant l'édict ». — Vente de pièces de terre faite à Pierre Tamponnel, marchand hôtelier, par « Mre Jacques Duhamel, procureur et notaire royal au- » dict Corbueil », et Louis Duhamel, vigneron à Étiolles, 22 mars 1568. — Testament de Mre Symon Dupré, « praticien et garde du scel de la prévosté de Corbueil, » estant au lict mallade », 31 mars 1568. — Vente de quartier de vigne au lieu dit « Seiche-Bouteille », faite à Guillemette Langlois par « Mer Jehan Langloys, » curé de Dannemoys », 24 mai 1568. — Titre nouvel passé par « Maistre Jehan Guérard, prestre, chanoyne » en l'église collégial Nostre-Dame de Corbueil, chap-

» pellain en la chappelle Sainct-Nicollas fondée en l'é- » glise collégial Monsieur Sainct-Spire de Corbueil », comme détenteur d'une maison assise « au cloistre du- » dict Sainct-Spire », 13 juin 1568. — Contrat en vue du futur mariage entre « Étienne Le Bergier, sergent » à cheval du Roy, nostre sire, en la ville, prévosté et » chastellenie de Corbueil », d'une part, et Jacquette Senestre, veuve de Simon Dupré, d'autre part. Figurent au contrat « Claude Le Bergier, advocat en » Parlement », père d'Étienne, « Jean Le Bergier, » l'esné, bachellier en loix », oncle; Nicolas Senestre, marchand à Melun, père de la future, 3 juillet 1568. — Accord conclu entre « vénérables maistres Jacques de » Ranisy, abbé séculier, Gervais Bonnemer, chantre » et chanoyne, Pierre Bonnard [ou Bouvard], Robert » Parrichon et Denis Le Maistre, chanoynes, Charles » Huard, chevessier, et Loys Ranisy, chappellain de » l'église collégial Monsieur Saint-Spire de Corbueil, » faisans et représentans la communeaulté de ladite » église », d'une part, et Yves Philippot, vigneron, d'autre part, au sujet d'une rente à percevoir sur une maison avec jardin sise « rue de la Juifrye », 29 juillet 1568. — Bail emphytéotique fait à Bertrand Jallot par « Me Jehan de Serre, prieur d'Essonne et seigneur » dudit lieu », de « une isle environnée d'eaux de » toutes pars de la rivière qui vient d'Estampes à Cor- » bueil, appellée anciennement l'isle Sainct-Denis, en- » semble tout le droict d'eau et pescherie qui audict » bailleur appertient à l'entour de ladicte isle », 20 février 1569. — Testament de Pierre Dupuy, prêtre, demeurant au prieuré de Notre-Dame-des-Champs d'Essonnes : « Veult, quant il plaira à Dieu de l'appeller, » son corps estre inhumé en l'église Monsieur Sainct- » Estienne d'Essonne, au lieu qu'il sera advisé par ses » exécuteurs », 6 septembre 1569. — Échange d'héritages, dans lequel figure comme partie contractante « Jehan Regnault, escuier de l'escuirie du Roi tenant » la poste à Essonne », 8 novembre 1569. — Titre nouvel d'une rente due à la confrérie de Saint-Spire, passé par « Paul Loiseau, joueur d'instrumens, demeurant à » Varennes », 10 décembre 1569. — Donation d'immeubles fait à ses nièces par Mre Richard Deschamps, prêtre vicaire de l'église St-Étienne d'Essonnes, 5 mars 1570. — Échange conclu entre Pierre Gringoire, laboureur, et Jean Denis, de même profession, demeurant à Fontenay-le-Vicomte, 28 juin 1571. — Titre nouvel par « Me Claude Gentilhomme, chappellain de la chappelle » Sainct-Clément le second fondée en l'église col- » légial Monsieur Sainct-Spire de Corbueil », comme détenteur d'une maison sise au cloître Saint-Spire, touchant à la maison « que tient Me Laurens Périer, à » cause de la chappelle Sainct-Clément le premier », 23 novembre 1571. — Vente par Me Jean Chauvin, prêtre, « naguières viccaire de l'église Savigny-le- » Temple », à Mre Didier Millet, prêtre, curé de Saint-Fargeau-sur-Seine, 21 mars 1572. — Fondation de messe en l'église Saint-Nicolas de Corbeil par « Me » Jacques Patin, notaire royal à Corbueil, héritier » seul de feue Denise Chicquart, sa mère, en son vi- » vant veuve de feu Hugues Patin », 3 avril 1572. — Donation faite à sa sœur Perrette Vassal, par « Clau- » vis Vassal, maistre pappetier juré en l'Université de » Paris, demeurant au moullin d'Angoulesme, par- » roisse d'Essonne », 10 novembre 1572. — Titre nouvel passé par Adam Buisson, marchand à Corbeil, pour 3 quartiers de vigne au vignoble de Corbeil, « lieu » dit Lalouette », 8 janvier 1573.

E. 6837. (Registre.) — In-4°, de 230 feuillets, papier.

1597-1603. — Minutes des actes reçus par Jacques Regnault, de mars 1597 à novembre 1603. — Vente de pièce de vigne faite par Spire Regnault, cordier, demeurant à Corbeil, à Abraham Darbonne, boulanger en la même ville, 26 mars 1597. — Titre nouvel passé par Jeanne Vincent, veuve de Claude Genest, et par Jean Boulenger, vigneron, demeurant aux faubourgs de Corbeil, en la paroisse Saint-Jacques, pour une maison sise « au carrefour du Tremblay », 13 décembre 1597. — Échange d'héritage conclu entre « An- » guerrant de Vernon », écuyer, demeurant à Farcheville, d'une part, et « François Dunoyer », écuyer, demeurant à Fontenay-le-Vicomte, 19 février 1598. — Vente de pièce de terre au même François Dunoyer, « poursuivant d'armes du Roy », par Pierre Mathis, greffier de l'Élection de Corbeil, 29 mai 1598. — Vente de pièce de terre sise « au terrouer de Char- » coys », faite par Mre Benoist Brayer, praticien à Corbeil, à « Loïs de La Ferté, escuyer de la grande es- » cuyrie du Roi, demeurant à Rozières, parroisse » Saint-Pierre de Brétigny », 3 décembre 1598. — Vente de terres faite par « Spire de Santeny, officier » du Roi en l'artillerie de France, demeurant à Cor- » beil » à « hault et puissant seigneur, Mre Nicolas de » Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy et de » Mennecy, conseiller du Roi en son Conseil d'Estat » et privé... », 2 juin 1599. — Vente par Pierre Duhamel, laboureur, demeurant à « Charinctru, parroisse

» de Savigny-sur-Orge », à Charles Du Nas, marchand demeurant à Corbeil, d'un demi-arpent de vigne en trois pièces sises au vignoble de Corbeil, lieux dits le Champ-Dieu, et le Rocher, 1er décembre 1602. — Vente faite par « Cantien Cyré, vigneron, demourant » de présent à Soisy-sur-Seyne », à Barthélemy Cyré, de même profession, demeurant à « Dame-Marye-lez-» Lys », 9 novembre 1603. — Les actes contenus dans le présent registre sont, pour la plupart, revêtus des signatures ou plutôt des marques, telles que croix, clefs, cercles, des parties contractantes.

E. 6838. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1574-1579. — Claude Lusson. — Inventaires dressés par « Claude Lusson, notaire pour le Roy, nostre » sire, en la ville, prévosté, et chastellenye de Cor-» bueil », de 1574 à 1579 : — le 6 juillet 1574, « en » Vaulx, parroisse d'Essonne », à la requête de Jean Seblet, vigneron ; — à Brazeux, à la requête de Margueritte Buisson, veuve d'Alexis Lemaire, 1574 ; — le 11 mai 1576, à « Villepescle, chastellenie de Corbueil », à la requête de Jean Thoré, manouvrier, etc.

E. 6839. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1584-1588. — Suite des inventaires dressés par le même, de 1584 à 1588 : — 17 mars 1586, inventaire après le décès de Mre Laurent Périer, en son vivant chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Corbeil ; — 7 mars 1588, autre après le décès de Jean Thomas, en son vivant marchand, demeurant aux faubourgs de Corbeil, etc.

E. 6840. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1576. — Minutes des actes reçus par Claude Lusson, pendant l'année 1576 ; la plupart d'entre eux sont des contrats relatifs à des propriétés tels que ventes, échanges, titres nouvels, dans lesquels interviennent comme parties Pierre Poullain, vigneron à Évry-sur-Seine, Jean Roger, marinier au faubourg de Corbeil, Baptiste Bourgouyn, boucher à Corbeil, Jean Liger, vigneron au Moulin-Galant, et autres.

E. 6841. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1588-1590. — « Contractz non perpétuelz com-» mencent le premier jour de janvier mil cinq cent » quatre-vingtz huict et finissant au vouloir de Dieu, » receuz par moy Claude Lusson, notaire royal à » Corbueil et adjoinct audict lieu. 1588. Lusson, no-» taire. Le Bergier, son clerc ». — Vente de grains faite par Mre Tristan Canus, prêtre, « curé de l'église » parrochial Monsieur Sainct-Estienne d'Essonne et » Sainct-Nicollas de Corbueil », à Me Pierre Leroy, précepteur à Corbeil, *alias* « précepteur des enfans » à Corbueil », 13 février 1588. — Procuration donnée par « très hault et très puissant prince Monseigneur » Lodovico Gonzagua, duc de Nyvernois et de Rethe-» lois, prince de Manthoue, pair de France et gouver-» neur et lieutenant général de Sa Majesté en Picar-» dye, Boullenois et pays reconquy », à la princesse son épouse pour toucher en son nom une somme de 4.000 écus sol. Sont écrits de la main du duc, qui signe « Lodovico Gonzaga », ces mots : « Procuration » à la duchesse ma feme pour prandre quatre mil es-» cus », 23 avril 1588. — Bail de la maison, du manoir et jardin « du petit Sainct-Jehan de l'Ermitaige », fait pour 9 ans par Spire de La Ruelle, marchand, à « noble homme Pierre Popot, varlet de la garde-robbe » du Roy », 13 juillet 1588. — Échange conclu entre noble homme « [Guillaume Chesneau], chauffecire hé-» réditaire de la chancellerie de France, d'une part, » et honorable homme Me Blaise Gaultheret, médecin, » demeurant à Corbeil, au nom et comme tuteur et » curateur de André Le Roy, fils mineur d'ans [de] » deffunct Me Jacques Le Roy, en son vivant procu-» reur du Roy audict Corbeil, et de Gabriel Le Berger, » jadis sa femme et depuis femme dudict Gaulthe-» ret », janvier 1589. — Testament de Mre François Rafaelis, procureur du Roi en la ville et sénéchaussée de Brignoles en Provence, « gisent au lict mallade » ; le testateur demande à être inhumé « où il plaira au » sieur de Rigault, mestre de camp en l'armée du » Roy, qu'il eslit pour son exécuteur », septembre 1590. — La première pièce de la présente liasse est en partie détruite ; le 4e feuillet, seul conservé, porte les signatures Lusson n[otaire], Barré, Barré, Regnault.

E. 6842. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1582. — Spire Michel. — Inventaire fait à Saint-Jacques, « paroisse de Saint-Germain-le-Vielz », par « moy, Spire Michel, notaire royal à Corbeil », après le décès de E. Cocquereau, 11 mai 1582.

E. 6843. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1584-1586. — Étienne Grégoire. — Minutes des actes passés par-devant Étienne Grégoire, notaire royal à Corbeil. — Vente par Mathurin Besne, serrurier, demeurant à Sully-sur-Loire, à Mre Pierre Lefèvre, procureur au siège royal de Corbeil, de la quatrième partie indivise d'une maison sise rue Saint-Spire, « appelée entiennement l'Imaige St Jehan, tenant la » totallité d'une part à l'hostel du Gros-tournois, » d'autre part à la veuve Jehan Langlois, d'un bout » sur ladite rue Saint-Spire, et d'autre bout, par der- » rière, à la maison du Lion d'or », 5 octobre 1584. — Accord conclu entre « honnestes personnes Nicollas » Lorré, maistre papetier juré en l'Université de » Paris, d'une part, et Jehan Lepinctre, le jeune, » aussy papetier, demourans tous à Essonne, tant en » son nom à cause de Magdeline Denise, sa femme, » fille et héritière de feu Katherine Jamme, feue » femme dudict Lorré, et encore ledict Lepinctre ou » nom et comme tuteur de Margueritte Denise, fille » de feue Jaspard Denise et Jehanne Lorré, ses père » et mère », 4 février 1585. — Accord conclu entre M^res Charles Guyard, chantre, Laurent Périer et Jacques Le Royer, prêtres, tous chanoines en l'église collégiale Notre-Dame de Corbeil, « c'est assavoir que » lesdits Guyard, Périer et Le Royer ont promis et » promettent l'un à l'autre que les enchères qu'ilz » pourront mectre à la vente des dixmes et cham- » partz que les dictz sieurs chanoines feront vendre ce » jourd'huy en leur chappittre, icelle enchère de celluy » qui la mectera sera pour tous trois », 15 juillet 1585. — Acte constatant que Nicolas Legendre, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son Conseil privé, « baron » de la Chapelle la Royne, seigneur d'Halincourt, de » Villeroy et du fiefz Bréart, La Salle, Colombiers, du » Portau et de Saulce-Benard », s'étant présenté devant la porte du lieu seigneurial de « Villepesque », a déclaré être venu expressément audit lieu pour « faire » les foy et hommaige et serment de fidellité..... au » seigneur ou seigneurs de Villepesque des [susdits] » fiefz... assis en la paroisse de Fontenay-le-Viconte, » balliage de Villeroy », 22 juillet 1585. — Vente de part et portion d'héritage faite par « Jehan Galardon, » papetier, demeurant à Essonne », et par sa femme, Jeanne Brière, à Guillaume Godeffroy, marchand à Corbeil, 17 novembre 1585. — Contrat passé « par- » devant Estienne Grégoire, notaire royal en la ville, » prévosté et chastellenye de Corbueil », en vue du futur mariage entre « Mre Simon Deprast, praticien en » court laye, demeurant à Morsang-sur-Seyne », et Louise Brunet, 11 janvier 1586. — Rachat de rentes; quittance donnée par « M^res Charles Guyard, chantre, » Laurens Périer, Jacques Le Royer, prestres, tous » chanoines de l'église collégialle Nostre-Dame de » Corbueil, Mre Simon Gaucher, prestre, curé de la- » dite église, et André Leroy, clerc, chevecier d'icelle » église », 18 février 1586. — Vente par Jean Tricot, « maistre porteur de grains sur le port corbiliat de » Corbueil », à Antoine Rauny, voiturier par eau, « de » l'estat de maistre porteur ordinaire de grains sur » ledit port corbilliatz et autres lieulx, où souloit ledit » Tricot porter grains »; prix : 20 écus d'or sol., 8 mars 1586. — Constitution par Jean Liger, maître porteur de sacs de blé et autres grains « sur le port » corbiliat de Corbueil », d'un procureur, « Jean Féron, » auquel il donne pouvoir « de réziner et remettre » entre les mains de Messieurs les juges et prévostz » des marchans de l'Hostel-de-Ville de Paris sondict » estat et office de porteur de grains sur ledict port de » Corbueil », pour, « soubz leur bon plaisir, en pour- » veoir ledict Jehan Féron »; promesse par Jean Féron de payer 20 écus d'or sol. à Jean Liger, 8 mars 1586. — Marché conclu par les chanoines et la fabrique de la collégiale Notre-Dame de Corbeil avec « Guyon de » La Bouticle et Guyon de Longchamp, marchans fon- » deurs demeurans à Trois en Champaigne, estans de » présent logez en ceste ville de Corbueil, en l'hostel » où pend pour enseigne le Petit-Signe », lesquels s'engagent à « fondre et refaire de neuf la grosse et pre- » mière cloche et la troisiesme, qui sont de présent » cassez, et faire lesdictes cloches accordantes avecque » la seconde cloche, laquelle est de présent bonne et » entière,....... et ce au dire de musiciens et gens » ad ce congnoissans », 12 août 1586. — Acte aux termes duquel Mre Jacques Le Royer, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, et « curé de l'église et paroisse » de Mennecy, estant en la présentation et nomination » du chappitre de ladite église », voulant témoigner sa reconnaissance au chapitre et à la fabrique, leur fait donation « [d]'ung muid de bled une foys payé à » prandre sur les grains de laditte cure de Men- » necy,..... pour estre vendu par lesdicts sieurs de » chappitre, et les deniers provenans de ladicte vente » estre promptement employez avecque la somme de » dix escus sol. en deniers comptans qu'il a aussy » donné et promect bailler pour faire la fonte et re- » fection de la grosse et première cloche et de la » IIIe de ladite église Nostre-Dame », 16 août 1586.

— Acte passé entre « vénérables et discrettes per- » sonnes Mes Charles Guyard, chantre et chanoyne en » l'église collegialle Nostre-Dame de Corbueil, Jacques » le Royer, Mathurin Pottier et Jean Le Roux, tous » prestres et chanoynes de ladicte église, faisans et » représentans le chappitre de ladicte église, d'une » part, et Me Jehan Moreau, chanoyne en icelle église, » d'autre part », pour mettre fin à un procès, porté devant le prévôt de Paris, entre ledit Moreau et le chapitre, au sujet du « gros des dixmes et champartz, » menuz dixmes, droictz de presoirage, bled du moul- » lin, droictz de cens, lotz et ventes, droictz de poul- » letz et autres choses consernans le faict du chappitre » d'icelle église », 16 septembre 1586.

E. 6844. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1587-1588. — Suite des actes passés en la même étude. « Contractz perpétuelz. Janvier-Décembre. » Jehan Le Bergier, licencyé ès lois, conseillier du » Roy, nostre sire, et garde pour leditct sieur de la » prévosté et chastellenye de Corbeil. Me Eustache Gil- » bert, procureur du Roy. Estienne Vion, garde du » scel. Grégoire notaire. Mil Ve quatre-vingtz sept ». — Quittance d'une somme de « quatre écus d'or sol. » quarante quatre soulz tournoiz », délivrée par « Nicollas Darneau, paticier, demeurant à Corbeil », à Marin Jumel, laboureur à Mondeville, 18 juin 1587. — Autre, d'une somme de « seize écus deulx thiers d'escus » d'or sol. » délivrée, par « religieuses personnes » frères Pierre Pleau, sous-prieur de l'église et couvent » St Jehan-en-l'Isle-lez-Corbeil, Pasquier de May, An- » thoine Vignier [ou Viguier], Jehan Michel, Claude » Fastre, tous prestres et religieulx dudict Sainct-Je- » han-en-l'Isle, faisant et représentant la communautté » de laditte église », 2 octobre 1587. — Autre, d'une somme de « vingt-six escus d'or sol. tournois », délivrée par « Marye Rapoil, veuve de feu Me Jehan Gassot, » lui vivant procureur en la court de Parlement à Pa- » ris, dame d'elle, et demeurant à Paris, rue des Pe- » titz-Champs, parroisse de Sainct-Medry », 27 oc- tobre 1587. — Bail d'une maison en ruine, sise à Cor- beil, « en la rue du Grand-Pignon », fait au profit de Germain et Nicolas Sainsard, maçons, par « Mre Sé- » bastien Delaube, prestre, chapellain de la chapelle » St Yon, à laquelle la cure de l'église collégial Nostre- » Dame de Corbueil est annexé », 26 janvier 1588. — Bail de terre sise « au terroir de Fontenay-le-Viconte » sur le chemain de La Baste », fait par « Nicolas IIa » mard, compaignon papetier, demourant de présent » à Essonne, aagé de vingt-sept ans », 11 mars 1588. — Traité conclu, « pour nourir paix et amitié entre » eulx », entre « Messires Jehan Leroux et Tristan » Canus, prestres, eulx disans curez de l'église et pa- » roisse St-Estienne d'Essonne et St-Nicolas, son an- » nexe ». Il est stipulé que « ledict Leroux a ceddé, » quitté et mis ès mains dudict Canus tout et tel droict » qu'il a et prétendoit en ladite cure St-Estienne d'Es- » sonne et St-Nicollas de Corbeil, son annexe, et ce » pour d'icelle joir, user et déservir par ledict Canus » seul » ; d'autre part « ledit Canus a promis audict » Leroux de luy faire et passer procuration d'an en » an de ladicte cure... pour obtenir icelle par ledict » Leroux après la mort et trespas dudict Canus », » 16 mars 1588. — Quittance d'une somme de 5 écus d'or délivrée par le chapitre de Notre-Dame de Cor- beil à « honneste personne Liger Delas, imprimeur juré » en l'Université de Paris, demeurant rue St-Jacques, » à l'enseigne du Soleil d'Or », 12 décembre 1588.

E. 6845. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1589-1590. — Suite des actes passés en 1589-1590. Convention entre Jean Houllier, cordonnier à Corbeil, et Simon Puteau, marchand en la même ville ; le pre- mier s'engage à « vacquer pour ledict Puteau, tant les » nuictz que jours, les jours et nuictz que icelluy » Puteau sera de garde ès portes de ceste ville de » Corbueil et pour iceluy Puteau fère bonne et soi- » gneuse garde,... et ce pendant et durant le temps » que la guerre et troubles où nous sommes durera, » moyennant la somme de deulx escus d'or sol. qua- » rante soulz tournois, à payer icelle somme de moys » en moys sans discontinuation à chascun desditz » mois » ; entre le 26 février et le 9 mars 1589. — Transaction entre « Me Robert d'Estrechy, esleu en » l'Eslection de Corbeil », d'une part, et dame Isa- beau La Caille, « tutrice des enfants mineurs d'ans de » deffunct Me Léonard de Rivo, vivant bally de Brie- » Conte-Robert et d'elle », 19 mai 1589. — Constitu- tion par « Mre Robert Destrechy, esleu en l'Eslection » de Corbeil, d'un procureur auquel il donne pouvoir » de résigner ès mains de Messeigneurs les princes de » l'Unyon, Messieurs de Conseil général de la dicte » Unyon ou autres qu'il apartiendra » son office de « conseiller esleu en ladicte Élection dudict Corbeil »,

24 juin 1589. — Vente de pièce de terre par « Messire » Roux Torcy » [signature : Raoul Torchy], curé de Morsang-sur-Seine, 21 septembre 1589. — Bail pour 3 années fait par Mre Claude Guillemain [signature Guillemin], curé de Villabé, à Mre Pasquier Despréaulx, « de ladicte cure de Villabé, enssemble tous et » chascuns les fruictz, profictz,... à la charge que » ledict vicaire sera tenu résider en personne actuel- » lement en la maison presbitaire de ladicte cure », etc, 2 octobre 1589. — Testament de Nicolas Morier, marchand, « de présent demeurant à l'ospital de St-Jehan- » en-l'Isle lez Corbueil », lequel demande que son corps soit inhumé en l'église de « Rix », 11 août 1590. — Acte passé entre Jean Patin, marchand à Corbeil, d'une part, et Simonne Patin, veuve en dernières noces de Guillaume Clocquard, d'autre part, au sujet de divers héritages, 30 décembre 1590.

E. 6846. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1591-1593. — Suite des actes passés en 1591-1593. — « Jehan Le Bergier, licencyé ès loix, conseillier du » Roy, nostre sire, prévost de Corbueil. Estienne » Grégoire, notaire royal audict Corbueil. Estienne » Vion, garde du scel. Grégoire notaire. ». — Testament de Guillaume Lucas, marchand vivandier suivant l'armée du Roi, 16 février 1591. — Engagement pris par Me Tristan Canus de payer au chapitre de Notre-Dame de Corbeil la somme de 12 écus d'or sol. « pour » les droictz de réception de la prébande et chanoy- » nerie dont lesditcs de chappitre ont ce jour d'huy mis » en possession et saisine ledict Canus », 20 février 1591. — Pouvoirs donnés par Mre Spire Desbarres, curé de la paroisse Saint-Martin d'Écharcon, pour résigner la dite cure entre les mains de l'évêque de Paris au profit de Mre Richard Hugot, chapelain en l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, 20 février 1591. — Pouvoirs donnés par Mre Robert Meslin, prêtre, natif de Saint-Sauveur-le-Vicomte, curé de Saint-Laurent de Rauville-la-Place, en Normandie, évêché de Coutances, doyenné d'Orglandes, bailliage de Cotentin, demeurant actuellement à Saintry près Corbeil, à son frère, Mre Thomas Meslin, prêtre, pour « représenter en toutes courtz et jurisdictions, ellire » domicille, faire baulx à ferme du revenu dudict bé- » néfice ou bien en recueillir les fruictz, à charge de » faire ou faire faire le service divin en l'église du- » dict lieu et en acquiter ledict curey envers Dieu et les » hommes jusques à ce que ledict curey ait puissance » et asceurance de se retirer à le déservir en per- » sonne, ce qu'il fera au plus tôt qu'il pourra et que » les chemins luy seront libres ». Robert Meslin fait connaître de plus que, ayant pris possession de son bénéfice, il fut « empéché par deffunct Mre Jean de » Bourges et ung nommé Du Mouchel, précepteur des » pages du Roy », que la cause fut évoquée aux Requêtes du Palais, qu'il vint à cet effet à Paris, que, pendant qu'il s'y trouvait, « survindrent les baricades » et, après, la guerre ouverte », que, « sur l'espoir que » la paix se pourroit faire, se retira comme serviteur » du Roy et s'est tenu du dempuis en la ville de Cor- » beil et à quelques paroisses aulx environs, et est » encores à présent demeurant tantost audict Saintry » tantost audict Corbeil », 5 août 1591. — Bail à cens fait à Charles Du Nas, marchand, par « Mre Martin » Hiel, prestre, chantre et chanoine de l'église col- » légial Monsieur St-Spire de Corbeil, représentant le » chappitre de ladicte église, résidant actuellement seul » chanoine en ladicte église », assisté de Mre Spire Desbarres, chèvecier, et de Mres Barthélemy Deschâteaux et Tristan Camus, chapelains, du « droict de passaige » et occupation estant au dessus de la rivière qui » faict meudre le moullin de la Boucherie passant par » dedans la susdicte ville de Corbeil », 13 février 1592. — Bail de terres fait par « Gabriel de Sèvre, escuier, » administrateur du prieuré de St-Jehan-en-l'Isle lez » Corbeil pour Monseigneur le grand prieur de Cham- » paigne, prieur dudict prieuré », avec le consentement des religieux, Pasquier Du May, Antoine de Vigny, et Claude Pastre, 9 septembre 1592. — Autre, par le même, du « moullin à eaue bannal appellé le » moullin de Collet, dépendans de la commanderie de » Savigny-le-Temple », 17 septembre 1592. — Collation par le chapitre de Notre-Dame de Corbeil à Mre Jean Mallot, prêtre, de « la maistrise des enfens de » cœur de ladicte église Notre-Dame de Corbeil, pour » sa vie durant, aux gaiges de deulx écus d'or sol. par » chascun mois, qui sera paié audict Mallot », lequel jouira, de plus, sa vie durant, de la maison de la maîtrise ; « et par le moien de ces présentes, ledict Mallot a » promis et sera tenu pendant sa vie durant de mon- » trer et enseigner les enfens de cœur de ladicte » église », 2 octobre 1592. Acte aux termes duquel les membres du chapitre de Notre-Dame avertis que « la » maison appartenant à la chappelle Sainct-Jacques » fondée en ladicte église est en péril éminent, et qu'il » est besoin et très nécessaire de faire réédiffier la » goutte de la ladicte maison du costé et au tenant de

» la maison du chappellain Sainct-Estienne, qui est » prest à tomber, s'il n'y est bien tost pourveu », baillent l'immeuble, à charge pour le preneur de faire exécuter les réparations nécessaires, 11 décembre 1592. — Bail « d'une petite place en façon de ma» sure », appartenant à la chèvecerie et sise « au » cloistre de ladicte église », fait par Jean Le Roy, prêtre, chèvecier de l'église collégiale Notre-Dame de Corbeil, 18 février 1593. — « Du vendredi septième de » mai 1593... Me Jehan Le Bergier, prévost, lieute» nant enquesteur et commissaire en la ville, pré» vosté et chastellenie de Corbeil, lequel a présen» tement résigné sesdits offices de prévost lieutenant » enquesteur et commissaire en ladite ville, prévosté » et chastellenie de Corbeil, à la suvivance de luy et » de Mre Claude Le Bergier, son fils, advocat en la » cour de Parlement, et non d'aultre, ès mains du Roy, » nostre sire, et de Monseigneur le chancellier de » France ». — Vente d'immeuble faite par « Spire » Barré », notaire et procureur au siège royal de Corbeil, et par « Jacques Barré », praticien, au profit de » honorable homme Jacques Fourdinier, sergent de la » compagnie de Monssr de Treignel (?), et gouverneur » pour le Roy audict Corbeil (?), estant de présent en » garnison audict lieu », 20 mai 1593.

E. 6847. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1593-1594. — Suite des actes passés en 1593-1594. — « Mynuttes commencens le 25e jour de juing mil Vc » quatre-vingtz et treize. Jehan Le Bergier, licencié » ès loix, conseiller du Roy, nostre sire, et garde de la » prévosté de Corbeil et enquesteur d'icelle. François » Du Noyer, poursuivant d'armes du Roy, garde du sel » héréditaire de ladicte prévosté. Grégoire, notaire » royal audict Corbeil. » — Engagement pris, le 6 juillet 1593, par Pierre Venet, meunier du moulin de Mennecy, de payer au chapitre de Notre-Dame la quantité de 2 muids de grain, les deux tiers blé méteil, le troisième tiers avoine, mesure de Corbeil, « rendu soubz le por» tail de ladite église », et de faire divers autres paiements en l'acquit du chapitre aux curés de Mennecy et d'Ormoy, etc. 6 juillet 1693. — Quittance d'une somme de 50 écus d'or sol. donnée par Étienne Le Bergier, sergent royal à Corbeil, demeurant au Coudray-sur-Seine, 30 juillet 1593. — Constitution par Jean Desbarres, clerc, chapelain de la chapelle Saint-Jacques en la collégiale de Notre-Dame, d'un procureur, « Mr Spirre Desbarres, prestre, chanoine en l'é» glise collégiale Nostre-Dame de Corbeil », auquel il donne pouvoir de résigner en son nom le susdit bénéfice, 26 juillet 1593. — Transaction au sujet d'arrérages de rentes dus au chapitre, conclue entre Mre Barthélemy Deschâteaulx, chanoine de Saint-Spire, « seul résident pour le présent en ladite église, assisté » de Mre Jacques Regnault le jeune, procureur et no» taire royal audit Corbeil, procureur et recepveur des » seigneurs de chappitre », d'une part, et Pierre Garnier, meunier à Corbeil, 7 septembre 1593. — Vente de terre à Évry-sur-Seine par Étiennette Billault, veuve de Robert Houddé, en son vivant archer du corps de la garde du Roy, 9 septembre 1593. — Transaction et accord entre Me Jean Le Bergier, « conseiller du Roy » et prévost de Corbueil », d'une part, et dame Anne Pigeon, sa femme, d'autre part, « disans les parties, » mesmes ladicte Pigeon, que pour quelques divorses » qui sont survenuz en leur mesnaiges, elle auroit pré» senté sa requeste à Mr le prévost de Paris ou son » lieutenant civil transféré à Saint-Denis, pour estre » séparée d'avec ledit sr Le Bergier » ; pour obvier au procès et « esviter d'entrer en plus grande contencion » et débat », les parties demeurent d'accord de ladite séparation de biens et de la résolution de leur contrat de mariage ; 10 septembre 1593. — Constitution par « Jehan de Vilcadet » [signature de Villecardel], écuyer, sieur de Fleury-Mérogis, « cappitaine enseigne » de la compagnie de Monsr de Treigniel, estant de » présent en garnison en ceste ville de Corbeil », au profit de noble homme « Mre François Rousselet, con» trolleur pour le Roy des fortiffications dudict Cor» beil », présentement en cette ville, d'une rente de 16 écus 2 tiers d'écu d'or sol. à prendre sur la terre et seigneurie de Fleury-Mérogis, 31 mars 1594. — Quittance donnée par Jean Dupré, « masson en plastre », demeurant à Corbeil, qui reconnaît avoir reçu de Charles Du Nas, marchand, demeurant en cette ville, la somme de 685 écus d'or sol. 40 sols tournois, « pour » les ouvraiges de massonneries faictes par ledict » Dupré, pour ledict Du Nas et Jehanne Lecoq, sa » femme, pour avoir basty et reffait de fons en comble » de neuf une maison et lieu assis audit Corbeil, rue » Sainct-Spire, appellée l'hostel du Grand-Chauldron, » et pour avoir par ledict Dupré fourny de touttes » mathières convenables tant chaulx, sables, pierres, » plastre, thuille, clou, latte et autres mathières qu'il » a convenu fournir audit bastiment que à l'exécu» tion (?) de la muraille de la court estant au long de » la rivière, le tout suivant les marchez tant par es-

» cript que verballement qui en ont estez faictz entre » eulx . 27 avril 1594. — Vente de rente perpétuelle par Denise Chevallier à Jeanne Lorré, veuve de Liger Cordeau, 12 juillet 1594.

E. 6848. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1595-1596. — Suite des actes passés pendant les années 1595-1596. — « Minuttes passez par Estienne » Grégoire, notaire royal à Corbeil, commençans le » jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens quatre- » vingt-quinze et finissant l'an révollu. Jehan Le Ber- » gier, licencié ès loix, conseiller du Roy, nostre sire, » et garde pour ledit seigneur de la prévosté de Corbeil » et enquesteur d'icelle, et François Du Noyer, garde » du scel d'icelle. Me Eustache Gilbert, procureur » du Roy. Grégoire, notaire. » — Acte aux termes duquel Spire Michel, clerc en titre d'office du greffe de la prévôté de Corbeil, tant en son nom que comme se portant fort de noble homme François Du Noyer, poursuivant d'armes du Roy, greffier en chef du susdit greffe, promet de garantir à Benoît Brayer, praticien, demeurant à Fleury-Mérogis, « lesdits étatz de » greffier et clerc du greffe en ladite prévosté de Cor- » beil pour en jouir par luy du jour Saint-Jehan- » Baptiste dernier jusques à deux ans eschéans à » pareil jour que l'on comptera mil Vc IIIIxx dix-sept », 2 juillet 1595. — Bail d'une ferme et métairie, sise à Fleury-Mérogis, fait par Mre Benoît Brayer, greffier de la prévôté de Corbeil, à « Hercullais Godard », laboureur, 6 août 1595.— Bail à titre de chef-cens d'immeuble sis à Mennecy, fait à un laboureur de cette paroisse, par les membres du chapitre de Notre-Dame de Corbeil, « disans que par cy-devant et dès le di- » manche douzeiesme jour de septembre 1593, en » vertu des lectres du Roy par eulx obtenuz en forme » de terrier en datte du 29e jour de juillet audit an,... » ils ont fait assavoir à touttes personnes tenans héri- » tages en leur seigneurie de Mennecy qu'ilz eust à » bailler par déclaration et tenans et abboutissans au » vray les héritages qu'ilz tiennent en ladite seigneu- » rie, » 21 octobre 1595. — Déclaration faite par Antoine Noël, Michel Lombart et autres habitants « de » Saint-Pierre et Saint-Léonard, faulxbourgs de Cor- » beil, représentant le corps de tous les aultres habit- » tans dudit lieu », attestant que, « en l'année 1594, » il n'a été faict aulcune assiette ny levée sur lesdits » habittans de la somme de quarante-sept escus qua- » rante soubz huict deniers tournois faisant moictié de » la grande taille, cruee et subvention à quoy lesdits » habitants auroient estez taxez pour leur cottes part » desdittes tailles en laditte année, et n'en ont aulcune » choses paié à Me Henry Lecat, lors recepveur des » tailles en l'Eslection de Paris, ny à Mre Loys Tru- » delle, son commis, comme en estans exemps par don » et lettres patentes du Roy, nostre sire, en dattes du » 27 août 1591 et 8 janvier 1593 », 11 janvier 1596. — Contrat en vue du futur mariage entre Sébastien Clément, natif de Verdun en Lorraine, soldat de la compagnie du « sr d'Arival », présentement en garnison à Corbeil, et Perrette Jobidon, veuve de Martin Boullier, 14 janvier 1596. — Vente de droits successifs par Jean Dalligault, prêtre du diocèse du Mans, présentement habitué en l'église Saint-Eustache de Paris, à Mre Jacques Soutif, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, curé de Saint-Pierre et Saint-Léonard aux faubourgs de cette ville, 15 janvier 1596. — Acte constatant qu'à la date du vendredi 8 mars 1596, Étienne Grégoire notaire, à la requête de Charles Du Nas, marchand chandelier à Corbeil, s'est transporté au prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil « où là es- » tant ledict Du Nas a dict et remonstré à religieuses » personnes ...., prestres et religieulx sous-prieur » que auparavant le siège et prinse de la ville de Cor- » beil faicte par les Espaignols, qui fut au mois d'oc- » tobre 1590, il a baillé et fourny le luminaire et huille » tant pendant ladite année que celle précédente, » 1589, pour la célébration du service divin de ladite » église de Saint-Jehan-en-l'Isle, tant aux festes an- » nuelles solempnelles que aultres jours desdites an- » nées », ce dont il n'a pas encore été payé « quelques » demandes qu'il en ayt faicte ». — Transaction conclue entre Étienne Ozon, marchand à Montargis-le-Franc, et Jean Gardaulorge, marchand à Milly-en-Gâtinais, pour mettre fin à un procès pendant entre eux « pour raison de deulx bateaulx servant à na- » viguier sur la rivière d'Estempes par ledit Ozon » vendus .... audit Gardaulorge sur le port des » corbilliatz de ceste ville de Corbeil », 5 avril 1596. — Échange conclu entre « Messire Nicolas de Neuf- » ville, chevalier, conseiller du Roy en son Conseil » privé et secrétaire d'estat des commandemens de Sa » Majesté, sr de Villeroy », d'une part, le chapitre de Notre-Dame de Corbeil, représenté par MM. Charles Guyard, chantre, Pierre Dupré, Jacques Hup......, Spire Desbarres et autres, d'autre part, sous la réserve de l'approbation de l'évêque de Paris. Les chanoines « considérans les grandes réparations de mas-

» sonnerie, charpente et couverture qui sont à faire » en ladite esglise pour éviter le péril imminent, lesquelles ils ont faict veoir, priser et estymer par ordonnance de justice, proclamer au rabais à plusieurs » et diverses fois [et] ont esté adjugées à la somme de » 380 escus au moings », considérant aussi les réparations nécessaires « en la grange dixmeresse, pressouer » et bastymens dudict pressouer estant en la terre et » seigneurie de Menecy, deppendant dudict chappitre, » pour les ruynes advenues principalement depuis l'an » mil Vc quatre-vingt-neuf que commencèrent les dernières guerres, et que, pour le peu et petit revenu de » laditte esglise, ilz n'ont moyen de remettre et réparer » lesdicts lieux, d'ailleurs que le revenu de ladite terre » et seigneurie de Menecy [a].... diminué à l'occasion » desdittes guerres, mêmes que, [par suite de la] mortalité des subjectz d'icelle, une bonne partye des » héritages sont demeurez en friche et non valeur, qui » aporte grande dyminucion à leurs dixmes et champars de ladite terre et seigneurie de Menecy; que » ledict sr de Villeroy offre payer ladite somme de » 380 escus pour les réparations de ladicte esglise et » mesmes de bailler récompense de ladicte terre et » seigneurie de Menecy qui semble condigne auxdits » chanoynes et de plus grande valleur et revenu que » icelle terre et seigneurie de Menecy », cèdent audit sr de Villeroy pour lui, ses descendants et ayant cause la terre et seigneurie de Mennecy, amplement décrite dans l'acte d'échange, 21 mai 1596. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en un logis situé à Soisy-sur-Seine, passé avec M. Pastard, maçon à Saint-Jacques, faubourg de Corbeil, par Marie Habert, agissant au nom de son mari, « Nicollas Le Bailleul, escuier, sr de Valletot », 26 mai 1596. — Engagement pris par Guillaume Garnier, maçon à Corbeil, envers « Mgr le maréchal de Brissac, ce acceptant par le seigneur de Craville, commandant en son absence pour » le service du Roy audict Corbeil », d'exécuter les travaux de son état énumérés dans l'acte, « asscavoir » ung pan de muraille, depuis peu de temps tombé par » le ravage des eaues estant entre la porte St-Nicolas et » la tour carrée dépendant de la closture de la ville », etc., 30 juillet 1596. — Bail à titre « de pention et » amodiation » fait par Mre Michel Arondel, curé de Saint-Pierre d'Évry-sur-Seine, à Mre Julien Bonneau, prêtre du diocèse du Mans, présentement à Essonnes, des dîmes de la paroisse, à charge de desservir l'église d'Évry, « ce marché faict moyennant la somme de » vingt-six escus deulx thiers d'escu d'or sol. que ledict » preneur a promis et sera tenu paier par chascun an » audit bailleur ou au porteur », 4 octobre 1596. — Travaux au château de Corbeil : « Du dimanche 17 novembre 1596..... Les voultes estant à faire au bas » de la tour du viel chasteau sont à bailler au rabaitz » de la manière qui enssuit »; — marché passé avec Guillaume Garnier, maître maçon, envers le duc de Brissac, gouverneur de la ville de Corbeil : « C'est assavoir de faire par ledict Garnier deulx barceaulx » des deulx cottez du meur de refante qui a esté faict » au millieu de la tour du vieil chasteau », etc. 26 novembre 1596. — Engagement pris envers « Mre Charles » Guyard, prestre, chantre et chanoine de l'église » collégial Nostre-Dame de Corbeil et curé de l'église » et parroisse de Saint-Pierre de Mennecy », par Mre Pierre Leclerc, prêtre, chanoine en l'église Saint-Merry de Linas, de faire le service divin en l'église de Mennecy, pendant 9 années « à commencer au jour » St-Martin d'hiver prochain venant et finissant à pareil jour que l'on comptera 1606 », 5 décembre 1596.

E. 6849. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1597-1599. — Suite des actes reçus de 1597 à 1599. — « Minuttes passez par Estienne Grégoire, notaire royal à Corbeil..... Claude Le Bergier, » seigneur d'Herblot et de Monceaulx en partie, conseillier du Roy nostre sire, prévost de Corbeil, commissaire et enquesteur de ladite prévosté. M. Eustache Gilbert procureur du Roy et François Du » Noyer garde du scel de ladicte prévosté ». — Vente de la coupe d'une pièce du bois en la forêt de Sénart appelé « le boys de Combeaulx » faite par Geoffroy Bureau, écuyer, sieur de « la Tour de Tigery lez Corbeil », y demeurant, demoiselle Denise Bureau, sa sœur, et autres, 1597. — Constatation que, le 21 mai 1597, est comparu « au lieu seigneurial du fief de » l'Hostel de la Salle-aux-payans dict les batailles de » Maudegris, assis à Fontenay-le-Viconte lez Corbeil, » Messire Robert des Grouches, chevallier, seigneur » de Gribouval, Grouches, Louvencourt,...... chambellan ordinaire du Roy et cappitaine de cinquante » hommes d'armes de ses ordonnances », lequel, se trouvant devant la porte dudit hôtel, a déclaré venir faire acte de foi et hommage au seigneur du lieu « à » cause du chasteau escloz de fossez, court, bassecourt, coulombier, accin et pourpris de la Motte » Cramoyau assis près Moussy-l'Évesque en Brie ». —

Déclaration des habitants des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain au sujet de l'exemption de taille dont ils avaient joui en 1595 comme en étant francs et exempts, 2 juin 1597. — Marché par damoiselle « Anne » Dutillet, veuve de feu noble homme et saige Mre Es» tienne Lallemant, vivant conseiller du Roy en sa » court de Parlement et maistre des Requestes ordi» naire en son hostel », dame du Bois-Briard, avec Jean Rigault, maître maçon à Saint-Léonard, faubourg de Corbeil, pour travaux de couverture et de maçonnerie à exécuter « en la maison, ferme et lieu sei» gneurial du Plessis-Bréard, siz près Courcouronne », 3 juillet 1597. — Bail par Mre Claude Guillemain, curé de l'église et paroisse St-Marceau de Villabé, à Guillaume Bezard, de « la cuellette et levée de tous et ungs » chascuns les dixmes de grains du terroir et dixmaige » dudict Villabbé pour ceste année et despeulle de » l'aoust prochain 1597 », le présent bail fait moyennant « la quantité de dix-sept septiers de grain, assa» voir dix septiers bled mestail bon, loyal et mar» chant, deulx septiers d'orge cinq septiers d'avoine, » aussy bon grain, loyal et marchant, mesure de Cor» beil, et rendu en l'hostel dudict curé »; de plus, le preneur s'engage à livrer au curé « un quarteron de » feure de bled et demy-quarteron de feure long à es» coller », 16 juillet 1597. — Cession de la récolte de la moitié des dîmes de grains au dîmage d'Évry-sur-Seine, faite par Mre Julien Bonneau, vicaire de cette paroisse, à damoiselle Désirée Le Bailleul, femme de noble homme Denis....., capitaine au régiment de Navarre, 23 juillet 1597. — Engagement pris, le 13 octobre 1597, par Mre Nicolas Germont, chanoine en la collégiale de Notre-Dame, de payer à la communauté de cette église une somme de 12 écus sol., qui leur restait due. — Bail par « Banjamain Le Bergier, clerc, » chappelain de la chapelle Saint-Georges, fondée en » l'église collégial Nostre-Dame de Corbeil », fait avec le consentement de la communauté à Mre Charles Guyard, chantre en ladite église, de pièces de terre et vigne, 7 novembre 1597. — Accord au sujet de la jouissance de pièces de terre et de vigne conclu entre Spire Michel, procureur du Roi, aux Eaux-et-forêts de Corbeil, et Michelle Goisson, 24 novembre 1597. — Promesse par Mre François Rousseau, curé de Soisy-sur-Seine, de payer à « Me Honnest Maillard, prestre, » chanoine l'esglise collégial Nostre-Dame de Corbeil, » y demeurant et naguère curé dudict Soisi », sa vie durant, 16 écus 40 sols tournois « pour la pention ac» cordée audit Maillard par Nostre Sainct Père le » Pape en court de Rome accause de la résignation » que ledict Maillard a faicte audict Rousseau de la» dicte cure de Soisi », 17 janvier 1598. — Constitution par Mre Jacques Soutif, chanoine de Notre-Dame, d'un procureur à qui il donne pouvoir de « remettre » entre les mains du Roy, nostre sire, et monseigneur » son grand aulmosnier sa prébande et chanoinerie » de Nostre-Dame de Corbeil », pour la conférer à « Mre François Soutif, clerc du diocèse du Mans, son » frère » 5 juin 1598. — Bail à titre de ferme par Mre Michel Mathis, prêtre, abbé séculier de Saint-Spire de Corbeil, Martin Huet, chantre et chanoine, Michel Aubry, Barthélemy Deschâteaulx, Tristan Canus, Nicolas Roger, chanoines, à Jean Goguery, laboureur à « Yteville », des dîmes de grain du terroir de Fontenay-le-Vicomte; durée du bail : 3 années, 31 juillet 1598. — Contrat en vue du futur mariage entre « Jacques de Guynaud [ou Guynand], fils de » Jean de G. homme d'armes des ordonnances du Roy, » et de deffuncte Estiennette d'Auvergne », d'une part, et Jeanne Nicolas, veuve d'Antoine Noël, en son vivant marchand au faubourg Saint-Léonard, 22 novembre 1598. — Bail de pièce de vigne à Louis Barré, manouvrier, par Spire de Santeny, officier du Roi en l'artillerie de France, demeurant à Corbeil, 30 novembre 1598. — Constitution par Spire de Santeny, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire de Jeanne Parnot, sa femme, au profit de la collégiale de Notre-Dame, d'une rente perpétuelle « de 2 escus d'or » sol. vaillant six livres tournois », à charge de fondateur de service pour le repos de l'âme de la défunte, 15 décembre 1598. — Vente par Guillaume Frère (?), marchand demeurant à Milly-en-Gâtinois, à « Loys Couart, coroieur demeurant à Corbeil », d'une maison avec ses dépendances sise en la rue du Grand-Pignon, 18 février 1599. — Constatation par Simon Bouchet, marchand demeurant à La Ferté-Alais, que Pierre Bezard, marchand à Essonnes, a remis en sa possession « ung bateau naselle servant sur la rivière d'Es» tempes, cy-devant saisi sur ledict Bouchet, à la re» queste de Pierre Rigault, marchand demeurant à » Estempes, et baillé en garde audict Bezard; et outre » confessa ledict Bouchet avoir receu dudict Bezard la » somme de 3 escus sol., moiennant laquelle somme » ledict Bouchet a quicté audict Bezard six voiaiges » faictz avec ladicte naselle à voicturer sur ladicte » rivière pendant qu'elle a esté en la garde dudict » Bézard », 16 mai 1599. — Engagement pris avec Thomas Mynard, vigneron à « Grand-Bout », paroisse d'Évry-sur-Seine, Pierre Poislon, Georges Jouet, Jacques Coulliault et Jean Gascon par Jean Le Moyne,

marinier à Corbeil, faubourg St-Jacques, et Pierre Fournier, de même état, qui promettent de « mener et » conduire... en leurs bateaulx et naselles pour les » dessus dicts tous et ungs chascuns les fruictz et » cidre que les dessusdicts acceptans vouldront faire » mener et conduire, ceste année présente, en la ville » de Paris depuis le commencemant de la cuellette » jusques à la perfection d'icelle, tant serizes, poires, » pomes, prunes, pesches et autres sortes de fruictz, » et iceulx fruictz et sidre prandre et charger tant ès » portz d'Esvry, Bouc, Lix, Grigny, Chastillon et » autres portz estans dans l'ancloz d'iceulx, et iceulx » mener et conduire..... bien et deuement au port » St Pol en la ville de Paris ; ce marché faict moyen- » nant dix-huict deniers tournois pour chascun sestier » de fruictz que lesdicts marigniers mèneront et con- » duiront desdictz ports dessusdictz audict port St Pol, » et pour chascun muid de cidre quinze soulz tour- » nois, et des aultres tonneaulx à l'équipollant », 1er juin 1599. — Cession à l'église et fabrique « du vil- » laige d'Esvry-sur-Seine » par « noble homme Mon- » sieur Me Pierre de Longueil, conseiller du Roy » nostre sire en sa court de Parlement, Sr de Bout et » Esvry-sur-Seine, en partie, et damoiselle Bonne Le » Gay, son espouze », de 62 sous tournois de rente perpétuelle, 11 novembre 1599. — Titre nouvel pour une maison située à « Lisse », passé par Valentin Lévesque, vigneron à « Lixe », au profit de damoiselle Nicole de Violainnes, veuve de noble homme Jérôme Chappelain, en son vivant conseiller notaire secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 16 novembre 1599. — Transport de droits successifs consenti par Robert et Sébastien Ruault, laboureurs « à St Martin de Hugon en Normandie, diocèse de Lisieux, comme héritiers de Mre Jacques Ruault, en son vivant curé d'Ormoy, en la prévôté et châtellenie de Corbeil, au profit de « Mre Jehan Gireust », son successeur en ladite cure, 29 novembre 1599. — Marché pour travaux à exécuter, conclu par Jacques Mérigot, « masson en plastre », demeurant au faubourg Saint-Jacques, avec Jean Pynard, marchand à Corbeil, les dits travaux portant sur une maison « assise au village » d'Ablon », 1er décembre 1599. — Bail de terres par « Mre Nicollas Aubry, esleu particullier pour le Roy à » Corbeil », au profit d'Abraham Royer (?), tailleur d'habits à Corbeil, 20 décembre 1599. — Engagement pris par Pierre Hélault dit Bataille, laquais du baron de Châteauneuf, de payer à Martin Ménardin, valet de pied de Mgr le duc de Montpensier, une somme de 9 écus sol., comme indemnité « d'une blessure et playe d'un » coup d'espée que ledict Ménardin a receu dudict » Hélault », 28 décembre 1599.

E. 6850. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1600-1602. — Suite des actes reçus de 1600 à 1602 ; — à cette dernière date sont encore garde de la prévôté et châtellenie de Corbeil Claude Le Bergier, et procureur du Roi en cette ville Eustache Gilbert. — Constitution de procureur par les habitants de la paroisse de Lieusaint, assemblés le dimanche 30 avril 1600, « issue de leur grand-messe dicte et célébrée en » l'église dudict lieu. » — Marché conclu par Nicolas de Bailleul, écuyer, sieur du Plessis-Briard, avec Rémy Foucault, charpentier, demeurant « au Viel-Marché, » paroisse de Saint-Germain-du-Viel-Corbeil », pour travaux à exécuter au Plessis-Briard, 8 mai 1600. — Acte aux termes duquel Jean Dubois, laboureur à Bondoufle, et Jean Colleau, de même profession, reconnaissent « avoir prins et retenu à tiltre de nourriture et pention, » du jour Saint-Jean-Baptiste dernier passé jusques à » trois ans entresuivans l'un l'autre finiz et acomplis, » de noble homme Nicolas de Bailleul », ce acceptant par damoiselle Marie Habert, sa femme, « c'est assavoir » la quantitté de deulx cens bestes à laynes blanches, » tant brebis que aignaux et antènes, sçavoir trente » aagées de cinq ans, quarante aagées de quatre ans, » vingt-deulx de trois ans et huict antènes, et le » reste aignaulx », 3 juillet 1600. — Engagement pris par Ambroise Havin, berger à Courcouronnes, de garder bien et dûment pendant une année le troupeau de bêtes à laine appartenant au seigneur du Plessis-Briard, 3 juillet 1600. — Constatation par Étienne Grégoire qu'à la requête de Benoît Brayer et Jacques Lecourt, « conducteurs des bateaux corbiliat », il s'est transporté « sur le port où se chargent ordinairement » lesdicts bateaulx », et qu'alors les deux conducteurs ont demandé qu'il leur fût donné « acte de ce que les » porteurs ne portoient promptement dans ledit bateau » corbilliatz les grains arrivez par la rivière d'Estempes » pour conduire en la ville de Paris, et que, sy ledit » bateau corbiliat partoit après l'heure de midy et re- » tardoit, que ce seroit par la faulte desdicts por- » teurs », 18 août 1600. — Bail à loyer fait pour une semaine par Pierre Symon, « charpentier de bateaux, » demeurant ès fauxbourgs de Corbeil, du costé de » porte Paris », à Pierre de Langre, voiturier par eau, demeurant à Bray-sur-Seine, d'un « basteau por-

» tant soixante et dix muidz de vin ou environ, que » ledit de Langre a confessé avoir en sa pocession et » garnye d'un gouvernal, d'un aviron et deulx perches » et de l'équipaige du gouvernel, pour d'icelluy bas- » teau se servir par ledit de Langre à voicturer sur la » rivière de Seyne ; ce marché faict moiennant ung » escu dix sous tournois pour ladicte septmaine », 2 août 1600. — Contrat en vue du futur mariage entre Michel Cothiars, compagnon boulanger, et Gabrielle Berthe, 26 novembre 1600. — Acte d'assemblée des habitants des paroisses Saint-Germain et Saint-Jacques aux fauboürgs de Corbeil, déclarant se porter appelants d'une sentence rendue « par Mr l'Esleu de Corbeil » ou son lieutenant » ; curieuses marques tenant lieu de signatures; 3 avril 1601. — Déclaration faite, le 13 juin 1601, par Joachim Gueretton, marchand « ayant » des bateaulx sur la rivière d'Estempes », lequel affirme que « vendredy luy fut arresté quatre bateaux » par Hélye Jobineau, papettier du moullin apartenant » à Barbe Régnier, veuve de feu Jacques Le Maire, » assis sur ladicte rivière, comme disant deffenses à » luy faictes par le grenettier et controlleur du gar- » nier à sel de Mellun de laisser passer aulcuns bat- » teaulx s'ils n'estoient chargez de sel, ce que ledict » Gueretton dict n'estre tenu faire mener et conduire » ledict sel par ses bateaulx, et partant protheste » all'encontre de qu'il appartiendra de demander le » retard et dommaige et intérestz de ses bateaulx ». — Acte conclu entre Jean Garnier, marchand hôtelier, demeurant à Essonnes, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, « du nombre des six-vingtz prevelligiés », d'une part, les « habittans et parroissiens » païant taille audict Essonne », parmi lesquels Jacques Thibault, procureur syndic de la paroisse, d'autre part ; ces derniers renoncent à un appel qu'ils avaient formé et consentent à ce que J. Garnier jouisse de son privilège, 28 juin 1601. — Vente par Louis Couart, corroyeur, demeurant à Corbeil, à Jean Michel, vigneron, d'un arpent de vigne à Roissy, 14 septembre 1601. — Marché pour travaux de charpenterie à exécuter par Robert Labbé, charpentier à Corbeil, 5 octobre 1601. — Acte aux termes duquel Pasquier Du May, prêtre, sous-prieur, Claude Fastre et Adrien Delamare, religieux du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, considérant « le peult de prouffict qui leur » venoit par chascun an des cens qu'ilz avoient droict » de prandre par chascun an à cause de leurdict couvent » tant au chantier dict l'Ospital, scitué dans le terri- » toire de Grand-Boue, parroisse d'Esvry-sur-Seyne, » que ès environs, qui peuvent monter par chascun » an à la somme de cent soulz, peu plus ou moings, » perceptibles par chascun an le jour et feste Sainct- » André », reconnaissent avoir cédé à titre de fief à noble homme Mre Pierre de Longueil, conseiller au Parlement de Paris, « seigneur du Grand et Petit- » Boue et dudict Esvry-sur-Seyne en partye », le cens dont il s'agit, 9 octobre 1601. — Bail par Mre Barthélemy Deschâteaux, prêtre, chanoine de Saint-Spire de Corbeil et curé de l'église paroissiale « Saint-Estienne » de Monceaux », agissant en cette dernière qualité, à Jean Pateau, laboureur à « Tornanphis, parroisse » dudict Monceaux », de tout le droit de dîme appartenant au bailleur, 31 janvier 1602. — Accord destiné à prévenir un procès entre deux mariniers, Mathieu Foucquyn et Nicolas Raige, le premier disant que « par cy-devant il a receu ung coup de baston sur la » teste, que le dict Raige luy a donné en ceste ville de » Corbeil, sur le port corbilliatz, à raison duquel il estoit » grandemant offensé, tellement qu'il en a esté entre » les mains de Me Nicaise Séneschal, maistre barbier » et cirurgien en cette ville de Corbeil, qui depuis le- » dict coup l'a pensé et médicamenté jusques à huy », 2 février 1602. — Quittance donnée par Mre Charles Guyard, chantre, et les chanoines de Saint-Spire de Corbeil d'une somme de 24 écus 45 sols tournois à eux payée par Robert Delaunay, chirurgien à Corbeil, pour le rachat de plusieurs rentes, 28 mars 1602. — Bail de terres consenti par Simon Buisson, receveur et payeur des officiers de la maréchaussée des bailliages de Melun et Nemours, demeurant à « Fontaine-Belleaulx », au profit de Fiacre Fleury, vigneron, 12 mai 1602. — Accord destiné à prévenir un procès entre Nicolas Lottin, « compaignon papetier, demeurant à Essonne », d'une part, et Simon Cousin, de même état, pour raison d'excès commis sur la personne de Lottin par Simon Cousin et Robert Boutillier, 28 mai 1602. — Acte aux termes duquel « Ymbert Rodet », marguillier de « l'église parrochialle Mr Saint-Nicolas de Corbeil » transférée en l'église Nostre-Dame dudict Corbeil », en la présence et du consentement de Tristan Canus, chanoine de Saint-Spire, curé de ladite paroisse, et de plusieurs paroissiens, reconnaît avoir reçu des membres de la confrérie « Mr Sainct-Claude », fondée en l'église Saint-Nicolas, une somme de 15 écus d'or sol., moyennant laquelle les marguilliers et paroissiens de Saint-Nicolas, seront tenus de faire célébrer annuellement « en icelle église, à l'intention desdicts con- » fraires et de ceulx d'icelle confrairie trespassez, ung » beau salut solempnel, qui se dira et chantera le jour » Saint-Claude, sixiesme jour de juing », 1er juillet 1602.

— Contrat d'apprentissage : « Guillaume Sefrye, compai-» gnon pour aprandre le mestier de papettier, natif de » Dandely, aagée de seize ans, si comme il dict, re-» congnoissant que estant délaissé sans sçavoir aulcun » ar pour gaigner sa vie, confesse soy estre alloué par » forme d'aprentissage, du jour Saint-Jehan-Baptiste » dernier passé jusques à trois ans, à Jehan Maignentin, » papettier, demeurant au moullin d'Angoullesme », 28 juillet 1602. — Permission donnée par Jacques Lecourt et Benoît Brayer, « maistres conducteurs des » bateaulx corbilliatz de la ville de Corbeil », à Pierre Thierry, maître pâtissier à Villeneuve-Saint-Georges, « de pouvoir entrer par [luy] ou ung garson pour luy » dedans ledict bateau corbilliat, lorsqu'il desandera » de Corbeil à Paris et aussy quant il remontera de » Paris audict Corbeil, et en icelluy bateau apporter, » vendre par ledict Thiery ou son serviteur pour luy » des gasteaulx et pâtisseries de son mestier, pour » iceulx vendre et débitter dedens ledit bateau corbil-» liat, tant en montant que en avallant, sans que les-» dicts Lecourt et Brayer n'en puissent commettre » d'autres, et ce pour le temps et espasse de trois » années,..... moyennant la somme de six escus d'or » sol. que ledict Thiéry a promis et sera tenu payer » audicts Lecourt et Brayer aux quatre termes accous-» tumés en l'an,....... à la charge que, sy Claude » Cottereau, aussy maistre pâticier, demeurant audict » Villeneufve-Saint-Georges, veult estre participant au » présent marché avec ledict Thiery, fère le poura, à » la charge d'en passer obligation audict Thiery de » paier la moitié du prix ci-dessus », 30 septembre 1602. — Déclaration faite par les habitants de Soisy-sur-Seine, attestant qu'ils « se sont transportez au chas-» teau de Soisy, par-devers et à la personne de noble » homme Claude Mortier, seigneur dudict Soisy, au-» quel ilz ont déclaré que les usages dudict Soisy leur » appartiennent de tout temps et ancienneté, de tel et » si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, estant » vulgairement lesdicts usaiges appelez les Usaiges de » Soisy, ... au moien de quoy déclarent lesdicts ha-» bitans audict seigneur Mortier que, non osbtant les » proclamations par luy faictes par le curé de Soisy en » ses prosnes, portant deffences ausdicts habitans de » ne plus joyr desdicts usaiges, ils entendent continuer » ladicte jouyssance bien et deuement comme leur » appartient », 14 octobre 1602. — Constitution de procureur par les habitants de Soisy, pour se pourvoir contre les entreprises du même seigneur en la jouissance de leurs usages, « en la forrest du grand et » petit Sénard », 21 octobre 1602. — Bail d'immeuble sis aux Bordes-lez-Corbeil, « près le moullin de l'Orme», fait par Jean Pochauvin, marchand à Montigny, à Jean Michel, vigneron, demeurant à Corbeil, 18 décembre 1602.

E. 6851. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1603-1605. — Suite des actes reçus de 1603 à 1605. — Vente faite par Louis de Martine [signature de Martynes], écuyer, Sr du Perray, et par Simonne Lemaire, sa femme, à Benoît Brayer, marchand, de 2 bœufs, 6 vaches, 4 génisses et 1 « bouvillion », moyennant le prix de « huit-vingtz quatorze livres » tournois », payé comptant, 24 février 1603. — Marché conclu par Antoine Jean et Jean Rousseau, voituriers par eau, avec Jean Brion, « charpentier de » batteaux », demeurant à St-Jacques, faubourg de Corbeil, lequel s'engage à « raparellier et racoustrer » bien et deuement comme il apartient ung basteau de » huict pilles et y faire tout ce qu'il convient reffaire », 19 mai 1603. — Vente de pièce de vigne à Pierre Beauclerc, boulanger, par Pierre Rivière, maître porteur sur les ports de Corbeil, et Antoinette Banyer, sa femme, 11 juin 1603. — Transaction conclue entre Mre André Leroy, chanoine de Saint-Spire, et Claude Le Berger, prévôt de Corbeil, pour mettre fin à un procès, « disans lesdictes parties, assavoir ledict Le-» roy, qu'il auroit intenté procès par-devant Mr le pré-» vost de Paris ou son lieutenant civil all'encontre du-» dict sieur prévost, son cousin, comme filz et héri-» tier de deffunct Mre Jehan Le Bergier, son père, » affin d'avoir délivrance d'une clause de récompense » que ledict deffunct Le Bergier luy avoit promise et » contenue par son testament et ordonnance de der-» nière voulonté, pour et au lieu d'une prébande en la-» dicte église St-Spire que ledict Leroy avoit baillée » et résignée à Me Charles Gerbault, pour assouppir » certain diférand que ledict Gerbault avoit all'en-» contre dudict deffunct Me Jehan Le Bergier, oncle » dudict Leroy », 13 janvier 1604. — Cession par Robert Harly, marchand laboureur, demeurant au Fresne, paroisse du Perray, à Nicolas Laignau, « du » droict de gros et huictiesme de tous les vins vendus » en destail et en gros en la paroisse de Cham-» paigne », 26 février 1604. — Bail par François Du Noyer, poursuivant d'armes du Roi, demeurant à Fontenay-le-Vicomte, agissant au nom de son fils, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, maître et adminis-

trateur de l'Hôtel-Dieu de Gonesse, à Arnoul Le Tremblay, marchand laboureur à Bouqueval, de la ferme située audit village de Bouqueval, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Gonesse, 9 mai 1604. — Cession d'une somme de 15 livres tournois par Robert Boutellier, papetier à Essonnes, au profit de Guillaume Chandellier, vigneron au Petit-Mennecy, 16 mai 1604. — Bail de terres par Mre Antoine de Farsy, curé de « St-» Port », agissant comme fondé de procuration de « noble homme Mre Loys Lefebvre, conseiller du Roy » en son Conseil d'Estat et président en son Grand » Conseil, Sr de Commartin, Ste-Assize et barron du-» dict St-Port », 28 mai 1604. — Engagement pris, le 5 juillet 1604, par Benoît Brayer et Étienne Papillon, marchands voituriers par eau, demeurant à Corbeil, envers Jean Pochauvin, maçon, de « faire conduire et » arriver en leurs bateaux, du port au plastre de Pa-» ris jusques au port de Corbeil, pour ledict Pochau-» vin, tout et ung chascune les pierres de plastres, » à compter par thoise, que ledict Pochauvin vouldra » faire venir dudict lieu audict port de Corbeil, pourvu » que la rivière soit navigable, et pour ce faire ledict » Pochauvin sera tenu les advertir trois jours auparavant pour monter leurs bateaux audict port au » plastre ». — Contrat d'apprentissage : Pasquier Thibault, meunier, demeurant au moulin de Chantereine, paroisse d'Essonnes, met en apprentissage pour trois années sa fille, Jeanne, chez Abraham Le Royer, tailleur d'habits à Corbeil, lequel sera tenu « pendant ledit » temps luy aprendre la cousture et à tailler au mieulx » que ladite aprenty le poura comprandre, et sy sera » tenu ledict Le Royer pendant ledict temps cy-dessus » coucher et nourrir ladicte aprenty et à la fin du pré-» sent bail, où ladicte aprenty ne sçay tailler habitz, » ledict Le Royer promect continuer le présent bail » ung an après lesdictes trois années cy-dessus à la-» dicte apprenty sans luy rien demander », 21 août 1604. — Bail par « Nicollas de Bailleul, Sr de Vatetôt » et du Plessis-Briart, vallet de chambre ordinaire du » Roy, demeurant à Paris », à Jean Fourmenteau, laboureur, demeurant à Gravois, « parroisse de St-Ger-» main-du-Viel-Corbeil » de la métairie du « Petit-» Tramblay, scituée et assize en la parroisse St-Ger-» main, faulbourg dudict Corbeil, 24 novembre 1604. — Autorisation donnée par Jean Marin, marinier, à Lubin Deschamps, « chauffournier » à Corbeil, de » foullier et lever de la pierre à chaulx dedans ung » lieu et héritaige audict Marin apartenant, assis aus-» dicts fauhourgs St-Jacques, près la porte des Fon-» taines,..... ce marché faict moiennant la somme de » vingt-cinq sols tournois pour chascune thoise de la-» dicte pierre que ledict Deschamps pourra prandre et » enlever dudict lieu », 27 juin 1602. — Quittance donnée par « Mre Michel Mathis, aulmosnier du Roy, abbé » sécullier de l'église collégialle Mr St-Spire de Cor-» beil » et les chanoines composant le chapitre de cette église, auquel est uni et incorporé celui de Notre-Dame, d'une somme de 200 livres tournois pour le rachat et amortissement de 10 livres de rente, 11 août 1605. — Autre par les mêmes, composant « le chapitre » de ladite église, auquel a esté uny et annexé la cha-» pelle St-Eustache, fondé en l'église Notre-Dame du-» dict Corbeil », d'une somme de 20 livres tournois pour le rachat et amortissement de 16 sols parisis de rente dus à ladite chapelle sur une maison située à Corbeil, « en la rue du Grand-Pignon », 6 octobre 1605. — Accord aux termes duquel Benoît Brayer et Jacques Lecourt, voituriers par eau, d'une part, Étienne Papillion, de même état, d'autre part, déclarent s'en remettre à un arbitrage pour régler plusieurs différends qui existent entre eux, 5 novembre 1605. — Vente de 50 livres de rente perpétuelle faite par Mre Eustache Gilbert, procureur du Roi en la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil, à sa sœur Madeleine Gilbert, veuve de Jean Cerdeau, en son vivant sergent royal, demeurant à Corbeil, 21 décembre 1605.

E. 6852. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1606-1607. — Suite des actes reçus en 1606 et 1607. — Sur le verso de la dernière pièce de la liasse de 1606 se lit la mention : « Minuttes passez par moy » Estienne Grégoire, notaire roial en la ville, prévosté » et chastellenie de Corbeil durant l'année 1606. Claude » Le Bergier, seigneur d'Herblot et de Monceaux en » partie, conseiller du Roy, nostre sire, et garde pour » ledict sieur de la prévosté et chastellenie, enques-» teur d'icelle, et Loïs La Visse, garde du scel de » la dicte prévosté et chastellenie. Me Eustache Gil-» bert, procureur du Roy ». Mention identique sur la dernière pièce de l'année 1607, malheureusement déchirée en partie, avec addition de la note suivante : « Lequel [garde de la prévosté]…. décédé le treize jour » de juing oudict [an] ;...... partant fault depuis son » décedz........ le siège vacant pour le déced dudict » prévost,....... et depuis le lundy XXVIe novembre » Jehan de La Barre..... ». — Engagement pris par Michel Mathis, abbé séculier de Saint-Spire, Charles

Guiard, chantre, Barthélemy Deschâteaux, Nicolas Germon, François Le Roy, Honnête Maillard, Jacques Pernelle, et Tristan Canus, chanoines, « advertiz de » quelques menées et conciliabules....... tenuz....... » par quelques nouveaulx venuz et autres personnaiges désirant la ruyne de ladicte église et du » chappitre d'icelle ensseinble des dessus nommez, » soubz prétexte de ce qu'ils les veullent contraindre » de faire leur service et observer les statutz et ordonnances de ladicte église, promettent, jurent et » s'obligent sur tous et chacuns leurs biens tant en » général que en particullier, au cas que les revenus de » ladicte église ne suffisent, de se maintenir, deffendre » et assister envers et contre tous, tant en général » que particullier, pour ce qui concernera le faict de » l'église », 8 mai 1606. — Vente par Charles Leriche, écuyer, demeurant à Villeroy, à Nicaise Sénéchal et Jacques Barré de la coupe de 20 arpents de bois taillis en la forêt de « Rougeau », 15 décembre 1606. — Contrat d'apprentissage : Pierre Lebègue, âgé de 17 à 18 ans, reconnaît s'être « alloué par forme d'aprentissaige, du jour d'huy à trois ans », à Louis Couart, corroyeur à Corbeil, moyennant une somme de 30 livres tournois payable audit patron, 10 janvier 1607. — Marché entre Jean Desportes, marchand à « Lisse », et Geoffroy Aubry, maître paveur à Corbeil, aux termes duquel Desportes s'engage à faire pour Aubry « tout le pavé qu'il conviendra pour paver cent » thoises de pavé, lequel pavé ledict Desportes poura » faire tant à Courcouronne que à Bondoufle, pourveu » que la pière soit bonne et que ledict Aubry l'ayt » pour agréable, et, où elle ne se trouve bonne, ledict » Aubry sera tenu bailler carrière ouverte audict » Desportes allieurs où la pierre se trouvera bonne » ; prix convenu : 35 sols tournois par toise, 26 janvier 1607. — Marché entre « Mangin Riddé », marchand boucher, d'une part, et « Ymbert Breton », marchand tanneur à Corbeil, d'autre part, pour vente et livraison au tanneur des peaux d'animaux tués par le boucher, 6 avril 1607. — Contrat en vue de règlement de comptes passé entre Jean Regnault, marchand drapier à Corbeil, et Pierre Garnier, marchand boulanger en la même ville, 21 avril 1607. — Engagement pris par « Léger Assudre » et « Pierre Assudre », tous deux maçons, présentement au village d'Évry-sur-Seine, mais faisant leur demeure ordinaire au bourg de « Chally, païs de Berry, près de Saint-Benoist-du-» Saulx », tant en leur nom qu'au nom de « leurs » associez massons jusques au nombre de huict » massons et six maneuvres », envers Mre André Courtin, chanoine de Paris, ayant charge de Mgr le cardinal de Gondy, comte de Joigny, « de faire bien et » deuement comme il apartient, au dire de gens à ce » congnoissans, toutte la massonnerie du couvent qui se » doibt faire de neuf pour les Capuchins près la ville de » Joigny, tant les dortoirs, cloistre et autres bastimens » que clostures, suivant le desseing qui leur en sera » baillé, moiennant assavoir pour chascune thoise » de ladicte église et autres bastimens à raison de » quarente solz tournois pour chascune thoise faicte » de pierres et chaulx enduitte par dedans et crépie » par dehors, et pour chascune thoise de closture » aussy de pierre et chaulx et crépis des deulx costez à » raison de vingt quatre solz tournois pour chascune » thoise, pour leur peyne seullemant, laquelle pierre, » sablon et chaulx leur sera fournye à douze ou quinze » piedz près de la muraille et plus prest sy faire se » peult, et faisant laquelle besongne leur sera baillé » argent à mesure qu'ils travailleront », 19 juin 1607. — Contrat aux termes duquel Benoît Brayer, « con-» ducteur du bateau corbilatz », s'engage à amener et livrer à Jean Pochauvin, maître maçon à Corbeil, tout le plâtre dont celui-ci aura besoin pour son fourneau, et ce pendant trois années ; prix convenu pour le transport : 10 livres tournois par toise de plâtre, 4 août 1607. — Accord aux termes duquel Spire Michel, « procureur du Roy en la gruerie de Corbeil », Spire de Santeny, marchand à Essonnes, et Benoît Brayer, marchand au faubourg de Corbeil, voulant apaiser « le différand mis entre eulx pour raison de la » ferme de la nouvelle imposition en laquelle ilz » estoient associez en l'année 1602 », déclarent s'en rapporter au jugement de Mre Eustache Gilbert, procureur du Roi en la prévôté de Corbeil, 21 août 1607. — Constatation faite à la requête de Louis-Simon, Jean Lucas, Pierre Bézard, Pierre Rivière et Claude Barron, « maistres porteurs de grains sur le » port corbillat de Corbeil et roulleurs de vins dans » les bateaux sur ledit port » qu'au moment où ils « travailloient à rouller et charger des pièces de » vins estant sur ledict port dans des bateaux sur la » rivière de Seyne pour conduire en la ville de Paris, » seroict intervenu Estienne Papillon, voicturier par » eau sur ladicte rivière de Seyne, lequel auroict dict » ausdictz roulleurs ci-dessus qui leur deffendoit la » besongne et les empeschoit de travailler à rouller » et charger lesdicts vins », 6 septembre 1607. — Promesse de mariage entre Claude Trou, compagnon maréchal à Corbeil, et Étiennette Patir, 13 décembre 1607.

E. 6853. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1608-1610. — Suite des actes reçus de 1608 à 1610. — Sur le verso de la dernière pièce de la liasse de 1610 se lit la mention : « Minuttes passez par moy » Estienne Grégoire, notaire roial en la ville, pré- » vosté et chastellenie de Corbueil, en l'année mil six » cens dix. Jehan de La Barre, conseiller du Roy, » nostre sire, prévost de la prévosté et chastellenie de » Corbueil, lieutenant civil et criminel, commissaire » et enquesteur d'icelle, [et Loïs] La Visse, greffier et » garde [du scel] de ladicte prévosté. M. Eustache » Gilbert, procureur ». — Constitution par M. Pierre Mathis, « commis à l'exercisse de la justice en ceste » ville de Corbeil », pour se conformer aux dispositions testamentaires de sa femme décédée, d'une rente perpétuelle de 6 livres au profit de l'église Saint-Nicolas de Corbeil, 24 mars 1608. — Constatation que, le 9 mai 1608, Étienne Grégoire s'est transporté, à la requête de Nicolas Picart, boulanger, « fermier et » amodiateur du four banal d'Essonne », et en sa compagnie, « en la place et marché acoustumé à » vendre grains audict Corbueil, où, là estant, ledict » Picart a interpellez Pierre Beauclerc, boullenger, » demourant audict Corbueil, Nicolas Hideulx, aussy » boullenger, demourant audict lieu, et Pasquier Thi- » bault, musnier du moulin de Chantroine [?], siz aux » Bordes lez Corbueil, de luy voulloir dire et déclairer » la quantitté de grains bon bled froument à faire » pain blanc ce jour d'huy amené pour vendre audict » marché, lesquels Hideulx, Beauclerc et Thibault ont » dict et déclairé en la présence dudict notaire et tes- » moings souscriptz que ce jour d'huy vendredy, » neufiesme jour de may mil six cens huict, ne s'est » trouvé audict marché pour vendre que la quantitté » de quatre à cinq septiers de bon bled froument à » faire pain blanc, qui n'est quantitté suffisante » pour les boullengers dudict Corbueil ». — Marché conclu par les paroissiens de Soisy-sur-Seine avec Louis Loire ou Lorre, maître couvreur à Paris, pour travaux de réparations à faire au clocher de l'église paroissiale, 28 août 1608. — Testament de dame Anne Rogère ou Rogerie, demeurant au village de Saintry, 10 octobre 1608. — Titre nouvel passé par Étienne Gerbault, marchand à Paris, comme détenteur d'une maison sise aux Grandes-Bordes, 11 décembre 1608. — Marché pour travaux à exécuter par Nicolas Cachet, charpentier à Paris, pour le compte d'Artus Dumartray, soldat des gardes du Roi, demeurant à Corbeil, 29 mai 1609. — Titre nouvel passé par Pasquier Rousseau, boucher, demeurant aux faubourgs de Corbeil, pour une maison sise en la paroisse Saint-Jacques, « rue Potterye », 10 juin 1609. — Constatation que, le 10 mars 1610, Jean Moreau, écuyer, seigneur de Bondoufle en partie, tant en son nom qu'au nom de ses frères, s'est transporté de Paris à Corbeil, « devant ung hostel appellé l'hostel de fief de Mar- » celly, assis en la rue de Saint-Spire, lieu accoustumé » à faire les foy et hommaiges aux sieurs de Mar- » celly », et que là, « ayant desainct sa saincture, » sans espée ny esperons, ayant ung genoul en terre », il a déclaré venir faire hommage d'une portion de la terre et seigneurie de Bondoufle, relevant du fief de « Marcelly ». — Bail par Jean Moreau, seigneur de Bondoufle en partie, d'un moulin à vent situé sur le territoire de Bondoufle et dépendant de la seigneurie, 20 avril 1610. — Échange de pièces de terre conclu entre « Maistre André Courtin, seigneur d'Évry-sur- » Seine et Petit Bouc, abbé de Sainct-Crespin de » Soissons et chanoine en l'église de Paris, y demeu- » rant, au cloistre Nostre-Dame », d'une part, et Mre Jacques Pouldreau, procureur au Parlement, 12 octobre 1610. — Consentement à un contrat donné par Paul David, receveur et fermier de la terre et seigneurie d'Étiolles, « prisonnier ès prisons de » Corbeil, lequel, pour passer et accorder le contrat » cy-après, a esté atteint et mis hors le guichet des- » dictes prisons » et par Marie Girault, sa femme, 18 novembre 1610. — Engagement pris par Antoine Pasquier, voiturier par eau, demeurant au faubourg Saint-Jacques, envers Étienne Guyonnet, marchand à Ormoy, de « faire la voicture en son basteau, du port » de ceste ville de Corbeil au port au foing à Paris, » de la quantitté de cinq milliers de boiteaux de foing, » plus ou moings ce qui s'en trouvera, moiennant la » somme de douze livres dix solz tournois pour » chascun millier », 27 novembre 1610.

E. 6854. (Liasse.) — 361 pièces, papier.

1611-1614. — Suite des actes reçus de 1611 à 1614. — Prévôt et sous bailli de la prévôté et châtellenie de Corbeil : Jean de La Barre. Procureur du Roi : Eustache Gilbert. Greffier et garde du sceau: Jean La Visse. Notaire royal en la ville, prévôté et châtellenie : Étienne Grégoire. — Titre nouvel d'une rente

due aux enfants et héritiers de Jacques Lemaire et assise sur plusieurs pièces de terre, 10 janvier 1611. — Bail d'immeuble sis à Corbeil fait par Jean Lescuyer, menuisier, à Claude Legras, mégissier, 3 octobre 1611. — Bail d'immeuble par Jean Picart, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, demeurant à Essonnes, à Jacques et Auger Boireau, chapeliers à Corbeil, 19 novembre 1611. — Titre nouvel passé par Martin Huet, agissant en qualité de tuteur de ses enfants mineurs, pour une « maison, de présent en masure, en ruyne et » inhabitable, cour et jardin, les lieulx comme ils se » poursuivent, assis au Moullin-Gallent, parroisse » d'Essonne », 3 février 1612. — Accord conclu entre Pierre Boucher et Michel de Gournay, marchands à « Quinsy », d'une part, et Jean Lesage, manouvrier, demeurant à Tigery, collecteur des tailles pour la présente année, d'autre part, ce dernier disant que « mer- » credy dernier, estant au hameau de Sénard, pour » recepvoir la taille du Roy, et entre aultres au logis » de Éloy Richer, ayant ses rolles dans un sac, qu'il » auroict posé sur une table, au logis dudict Richer, » et pendant que la femme de Sénard lui comptoict de » l'argent pour le quartier dernier, ledict Boucher, en » la présence dudict de Gournay, auroict pris lesdicts » rolles », 30 avril 1612. — Constatation que le 25 juin 1612, Charles Meusnier, praticien, fondé de pouvoirs et agissant en qualité de procureur de « MM. Guillaume » Benard, Sr de Rozay, conseiller du Roy, nostre sire, » en sa cour de Parlement à Paris, à cause de damoi- » selle Anne Forget, son espouse, Adam de La Barre, » aussy conseiller dudict seigneur roy,.... se portant » fort de damoiselle Jehanne Forget, sa mère, aagée de » IIIIxx ans, vefve de feu noble homme Mre Jehan de » La Barre, vivant, sieur de La Beausseraye, con- » seiller du Roy et lieutenant général à Chinon, » MM. Marc du Faultray, pareillement conseiller du » Roy en ladite cour de Parlement, Loys de Marolles, » escuyer, seigneur de La Rochère, à cause de damoi- » selle Marie de Faultray, sa femme, ... tous » héritiers de deffunct Mre Jehan Forget, vivant baron » de Maflé, Fercourt et autres lieux, conseiller [du » Roy] en son conseil d'Estat et président en sadite » cour de Parlement », s'est transporté au devant du manoir et château d'Ormoy, et a déclaré venir faire acte de foi et hommage « à cause du fief de » Servigny-en-Brye, appartenant au chappellain de » la chappelle St Michel en l'église St Innocent de » Paris, laquelle chappelle est [un] patronage lay » deppendant de ladicte barronye ». — Marché conclu par Jacques et Pierre Jousset, marchands bourgeois de Paris, avec Jean Bailly, charpentier à Corbeil, « pour l'entretenement du moulin à tan assis ès faulx- » bourgs de Corbueil », 28 décembre 1612. — Testament d'Étiennette Pigies, veuve de Louis Girard, 20 janvier 1613. — Contrat d'apprentissage : Charles Symon, âgé de 13 ans, reconnaît s'être « alloué à » tiltre d'aprentissaige », pour une durée de 3 années à Claude Collesson, « maistre charpentier de bateaulx », demeurant à Corbeil, moyennant la somme de 63 livres tournois, « sur laquelle somme a esté paié con- » tant par ledict Loïs Symon audict Collesson la » somme de vingt-une livres tournois », 30 juin 1613. — Quittance donnée par Salomon Rousseau, conseiller du Roi, trésorier et paieur de la gendarmerie de France, Sr d'Herblot, lequel reconnaît avoir reçu de Mre Pierre Le Bergier, procureur et notaire à Corbeil, la somme de 240 livres tournois pour amortissement de rente, 1er octobre 1613. — Bail de pièce de vigne par Charles Le Riche, écuyer, « seigneur de la Jon- » quière [alias] Joignière, lieutenant pour Monsei- » gneur de Villeroy en son chasteau de Corbueil », 18 octobre 1613; — autre bail du 24 octobre 1613. — Cession par Benoît Brayer à des marchands d'Orléans, François Saulu, Jean Saulu aîné, Jean Saulu le jeune [signatures Sollud et Solud] de tous les droits, noms et actions « qui audict Brayer ceddant compectent et » apartiennent en tous et chacuns les marchez faictz » et passez entre ledict Brayer et Jehan Gourby, pour » raison de la voicture que ledict Brayer avoict entre- » prise pour ledict Gourby »; de plus B. Brayer cède aux Saulu « tous les basteaux estant de présent sur la » rivière de Louin et allieurs, où ils se trouvent, » mesmes les chevaulx et cordaiges servant ausdits » basteaux »; prix convenu : 9,050 livres tournois, 7 novembre 1613. — Acte aux termes duquel Spire Michel, sergent à cheval au Châtelet de Paris, reconnaît s'être désisté d'une instance formée par lui à l'encontre de Mre Jean La Visse, conseiller du Roi, receveur général payeur des rentes en Champagne, comme légataire universel de Louis La Visse, frère de celui-ci, 13 décembre 1613. — Quittance d'une somme de 26 livres tournois donnée par l'abbé séculier, Mre Michel Mathis, et par les chanoines composant la communauté de Saint-Spire à Pierre Rolland, marchand épicier, pour amortissement de 3 écus 20 sols tournois de rente, 9 janvier 1614. — Engagement pris par Pierre Bézaud, sergent ordinaire en la justice d'Essonnes, envers les « assoyeurs et collecteurs des tailles » dudit Essonne », de « lever et cueillir les tailles et » deniers du Roy l'année présente sur les habittans

» et parroissiens dudict Essonne », 12 février 1614. — Déclaration faite par Jean Brion, Pierre Simon et Jean Rossignol, « charpentiers de bateaux », lesquels « ont dict... qu'ilz ont veu et visitté une flette » portant dix muidz de vin ou environ, estant au des- » soubz du ponceau sur la rivière de Seyne, aparte- » nant à ung nomé Pelouze, voicturier par eaue, de- » meurant à Sens, et qui avoict esté baillé en garde à » Jehan de La Borde, maître porteur de grains sur le » port dudict Corbeil, laquelle fleste fut le jour d'hier » rompue par les bateaux du traict de Jehan Gues- » pin », 24 avril 1614. — Déclaration faite par trois bouchers de Corbeil, disant « que, depuis le jour Sainct- » Remy dernier jusques à huy, les beufz et vaches ont » esté vendus et debittez, l'un portant l'autre, au » marché et estals à bouchers dudict Corbeil vingt » une livres tournois pièce, les veaux, l'un portant » l'autre, cent solz tournois et les moutons et brebis » quatre livres tournois, le tout pour pièce ; le sçavent » pour en avoir vendu et débitté pendant ledict temps » au marché dudict Corbeil », 23 mai 1614. — Testament de Marie Auroue, femme de Pierre Besnier, vigneron, demeurant au faubourg St-Jacques, 24 juillet 1614. — Contrat en vue de futur mariage entre Jacques de Longpré, fils de Jacques de Longpré et Marie Loré, d'une part, et Catherine Brayer, d'autre part, 9 novembre 1614.

E. 6855. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1615-1616. — Suite des actes reçus en 1615 et 1616. — Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Procureur du Roi : Eustache Gilbert. Greffier et garde du sceau : Jean La Visse. Notaire royal : Étienne Grégoire. — Acte aux termes duquel Jeanne Grégoire, veuve de Laurent Lefebvre, en son vivant tambour de l'écurie du roi, demeurant à Essonnes, reconnaît tenir en censive de « noble homme maistre Nicolas de » Bignes, prestre, prieur et seigneur d'Essonne », une maison avec ses dépendances, située « dans le bourg » d'Essonne, en laquelle maison pend pour enseigne » l'Escu de France », 6 février 1615. — Engagement pris par un boucher de Combs-la-Ville de livrer à Imbert Brethon, marchand tanneur à Corbeil, toutes les peaux « de l'abat [qu'il] fera jusques au jour de » caresme prenant prochain venant tant beufz, » vaches, veaulx et moutons, assavoir les peaux de » beuf et vaches aagés de quatre grandz dentz peau » pour peau, et les non aagez trois peaux pour deulx, » et les brouttiers deulx peaux pour une, et les peaulx » de veaux treize peaux pour douzaine, et les mout- » tons et brebis jusques au jour St-Rémy deulx peaux » pour une, et depuis jour St-Rémy jusques au jour de » Caresme prenant, peau pour peau, et les bisguins » trois peaux pour deulx, icelles peaulx renduz en la » maison dudict Brethon, audict Corbeil, tous les lundy » durant ledict temps, moiennant le prix et somme de » quarente-deulx livres tournois pour chascune dou- » zaine de peaux de beufz et vaches et soixante solz » tournois pour chascune douzaine de peaux de veaux, » à compter comme dessus, et cinquante-quatre livres » tournois pour chascun cent de peaux de mouttons » aussy à compter comme dessus », 11 mai 1615. — Constatation faite par Étienne Grégoire que le 31 juillet 1615, à la requête du fermier des « quatre moulins » banal du Roy à Corbeil », il s'est transporté « sur le » bord de la rivière qui passe sous le premier pond- » leviz de la ville de Corbeil et qui faict mouldre les- » dicts quatre moulins, où, là estant », il lui a été montré « un batardeau que l'on faisoit pour destorner » l'eaue par l'autre costé allant sur le port affin de » pouvoir travailler ausdicts moulins, et que par le » moien duquel lesdictz quatre moulins banal ne pou- » voient plus torner ny travailler. » — Donation faite par Isabelle Delahaye, femme de Robert de « Feu- » quière, escuier, Sr du Temple », à « Sidoine de Feu- » quière », 2 décembre 1615. — Marché conclu par Étienne Papillon et Claude Barbe ou Barbet, voituriers par eau, demeurant à Corbeil, avec Jean Piretoy, marchand, demeurant à Paris, au port de la Tournelle, pour transport « de bois de moulle » à prendre à St-Port [Seine-Port], étant tenus lesdits voituriers de « faire charger dans leurs basteaulx jusqu'à la quan- » tité de trois cens soixante moulles, plus ou moings » s'il se trouve, à raison de soixante busches pour » chacun moulle », 5 février 1616. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en une maison sise à Villabé, conclu avec Jean Richer, maçon à Corbeil, 24 mai 1616. — Testament de « damoiselle Claude de » Vallentienne, veuve de feu noble homme Pierre de » Martine, vivant escuier, seigneur d'Ormoy »; parmi les clauses de ce testament se lit celle-ci : « Recom- » mande son âme à Dieu et à la Vierge Marie, et, » quant il plaira à luy l'apeller de ce monde en l'aultre, » entend que son corps soict inhumé en l'église de la » paroisse où elle décédera, et, sy c'est à l'église d'Or- » moy, en la place où elle se mect, sous la première » tumbe », 30 mai 1616. — L'acte le plus récent porte

la date du 8 juillet 1616. Un grand nombre d'actes signés par le notaire Étienne Grégoire sont écrits par « Nicolas Grégoire, clerc », et portent également sa signature.

E. 6856. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1584-1615. — Minutes d'inventaires, comptes, prisées, partages et rapports de visitations faits par Étienne Grégoire, dont le plus ancien porte la date de 1584 et le plus récent celle de 1615. — Inventaires dressés après les décès de Pierre Popot, en son vivant « varlet de garde-robbe du Roy », 30 avril 1594; de Mre Claude Le Bergier, en son vivant « conseiller du » Roy, prévost de Corbeil », à la requête de sa veuve, « damoiselle Magdalène Peloquin [signature M. Pello- » quin] », 26 juillet 1607; de « Yon Trotin », à la requête de Marie Grégoire, sa veuve, 14 octobre 1609; etc.

E. 6857. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1591-1616. — Obligations passées par-devant Étienne Grégoire et pièces diverses s'appliquant aux années 1591-1616. — Acte aux termes duquel Pierre de Brie, « charpentier de bateaux », reconnait que, « combien que par cy-devant Claude Monneau, ser- » gent de la compaignie du capitaine Laferrière, au- » paravant maistre porteur de grains et roulleur de » vins sur le port de Corbeil, luy auroict résigné le- » dict estat et office de porteur et roulleur, duquel » ledict de Brie est à présent admis et pourveu, ce » néantmoings que les fraiz ont estez faictz et des- » bourcez par ledict Monneau et Gabrielle Jehan, » mère dudict de Brie », 19 décembre 1602 (?). — Marché conclu par Jeanne Grégoire avec Sébastien Quatrevaux, charpentier, demeurant à Saint-Jacques, faubourg de Corbeil, 16 septembre 1608. — M. Laurent, vigneron à Savigny-sur-Orge, remboursera à F. Charles Sceval, religieux du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, la somme de 18 livres tournois de « pur et » loial prest », mai 1615. — Jean Barbachou, vigneron à Saint-Fargeau, paiera 4 livres tournois à Martine Bourgeois, veuve de Jean Villeneuve, pour remboursement de somme à lui prêtée, 11 février 1616.

E. 6858. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1592-1601. — Terriers divers. Déclarations passées au profit des chamtres, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, seigneurs des lieux, et s'appliquant particulièrement à Corbeil et aux environs, Essonnes, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Villeroy, Évry-sur-Seine, Grand-Bourg, de 1592 à 1600. — Déclarations de « Me Nicaise Sénes- chal, barbier et cirurgien », demeurant à Corbeil, 13 juillet 1602; — de Jean de Meromont, marchand bourgeois de Paris, mai 1595; — de Pierre Le Clerc, vicaire de Mennecy, 15 septembre 1595; — de Gilles Bayllet, procureur et receveur du domaine, terre et seigneurie de Villeroy, 10 juillet 1595; — de Robert Dunel, exempt des gardes du Roi, 1594; — de « hault » et puissant seigneur Messire Nicolas de Neufville, » chevallier, conseiller du Roy, nostre sire, en son » privé Conseil », 12 août 1595; — de Jérôme « Cha- » pellain », notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 3 août 1594; — de Thomas Mynard, vigneron, demeurant à « Grand-Bouc, parroisse » d'Esvry-sur-Seine », 12 septembre 1599; — de Nicolas de La Grotte, écuyer, valet de chambre du Roi, 11 juillet 1597, etc.

E. 6859. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1604-1613. — Suite des déclarations à terrier passées au profit de Mre André Courtin, chanoine de l'église de Paris et seigneur de Petit-Bourg, ayant les droits du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, de 1604 à 1613. — Déclarations de Jean Picard, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, 19 juin 1609; — de Jean Planeur, menuisier à Paris, 6 mai 1612; — d'Anne Bourdin, veuve de Toussaint Bénard, demeurant à « Grand-Bouc, parroisse d'Esvery-sur-Seyne », 16 juillet 1613.

E. 6860. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1599-1613. — Suite des déclarations à terrier passées au profit de l'évêque de Paris, seigneur d'Évry-sur-Seine, de 1599 à 1613. — Déclarations de « Nicolle » de Violainnes », veuve de Jérôme Chapellain, con-

seiller, notaire et secrétaire du Roi, 1599 ; — de Jean Joisneau, vigneron, demeurant à « Rix », 1607 ; de Jean Picard, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, 1611 ; — de Pierre Mollemont, curé d'Évry-sur-Seine, 1611 ; — de Martin de Saint-Aubin, écuyer, contrôleur ordinaire en la maison de Monseigneur le prince de Condé, 3 septembre 1613.

E. 6861. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1593-1619. — Suite des déclarations à terrier passées au profit de l'évêque de Paris à cause de sa seigneurie « du Petit-Saint-Jehan de l'Hermitaige de- » dans Corbueil » ; quelques-unes de ces déclarations, dont le plus grand nombre est reçu par Étienne Grégoire, sont passées devant Nicolas Grégoire, son successeur ; 1593-1619. — Bail d'immeuble par Mre André Courtin, comme procureur de « Monseigneur le » révérandissime et illustrissime Pierre cardinal de » Gondy, évesque de Paris, doyen du doyené de Saint- » Maur-des-Fossez, uny et annexé audict évesché, et, » à cause d'icelluy, prieur du prieuré du Petit-Sainct- » Jehan-de-l'Hermitaige dans la ville de Corbeil », 24 juillet 1593. — Déclarations de Charles Second, maître pêcheur à « Saint-Port », 1611 ; — de Claude Jeunesse, bourgeois de Paris, 1619.

E. 6862. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1617. — Nicolas Grégoire. — « Minuttes passez au mois de novembre et décembre en l'an 1616, par-devant Nicolas Grégoire, notaire royal en la ville, prévosté et chastellenie de Corbeil ». Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Procureur du Roi : Eustache Gilbert. Greffier et garde du sceau : Jean La Visse.

E. 6863. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1617-1619. — Suite des actes reçus de 1617 à 1619. — Mentions inscrites sur la chemise de la liasse 1617 : Jean de La Barre, prévôt et sous-bailli ; Eustache Gilbert, procureur du Roi ; Jean La Visse, greffier et garde du sceau ; « Estienne Doublet, » pourveu dudict estat de greffier et garde du scel le » 10 may 1617 » ; — mentions identiques pour les années suivantes. — Déclaration faite par plusieurs porteurs que, le lundi 20 du présent mois, était arrivée « une » nacelle chargé de bled », appartenant à deux marchands de Corbeil, qu'ils l'avaient déchargée le même jour, « auroient trouvé dans icelle soixante douze sacqs » de bled, lesquels ilz auroient chargé le mesme jour » dans le corbilliart, pour faire conduire ledit grain à » Paris, et que, lorsqu'ils ont chargé ledict bled au cor- » billiart, que il y en avoict pareille quantité de soixante » et douze sacqs », 20 janvier 1617. — Réparation d'honneur : Jean Hébert, vitrier à Corbeil, reconnaît que « le jour de dimanche dernier, il auroict eu dispute » avec Mre Martin Dumont, maistre des enfans de la » ville de Corbeil », mais que « les parolles qui luy a » dictes ne sont véritables, et qu'il ne croioit que les » dictes parolles touchassent à l'honneur dudict Du- » mont », qu'il le tient au contraire pour « homme de » bien et d'honneur », 7 mars 1617. — Testament de Louis « de Bohan, escuier, seigneur de La Rochette » ; le testateur, « gisant au lict malade », demande que son corps « soict enterré et inhumé en la parroisse de » La Molière dans le cœur de l'église », 16 juin 1617. — Bail de pièce de terre par « Denise Rollant veuve de » feu Mre Estienne Grégoire, vivant notaire royal à » Corbeil », 19 septembre 1617. — Vente par Jacques de Harlay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur et seigneur de Saint-Jean-en-l'Isle, à Pierre Fide, marchand boucher à Corbeil, de « la » quantité de quatre cens bestes à layne, plus ou » moings s'il se trouve,....... moyennant le pris et » somme de soixante et dix solz tournois pour » chacune pièce desdictes bestes à layne », 24 septembre 1617. — Déclaration faite par « Charles La » Valette, tonnelier, demeurant à Corbeil, prisonnier » ès prisons royalles dudict lieu, et, pour ce faire et » passer ce qui ensuict, attainct et mis hors le guichet » d'icelle », 31 janvier 1618. — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre François Le Clerc, « maistre paulmier », demeurant au faubourg de Corbeil, en la paroisse Saint-Léonard, d'une part, et Claude Balou ou Baldu, d'autre part, 24 février 1618. — Sommation faite par « honnorable homme Benoist » Brayer, cappitaine enseigne de la compagnie des » arquebuziers de ceste ville de Corbeil », à Mre Spire Barré, « greffier en l'hostel et bureau de la » dicte ville », d'avoir « à lui bailler et délivrer certain » acte fait en ce bureau le 5 du même mois », juin 1618. — Vente par Olivier Girard, « fermier » adjudicataire de la terre et seigneurie de la Grand-

» Maison », de la coupe de quatre arpents de bois taillis sis à Bondoufle, 30 novembre 1618. — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre Nicolas Thouret, « maistre joueur d'instrumens, de- » meurant à Paris », fils de Jean Thouret, concierge des prisons royales de Corbeil, et de Catherine Desbarres, d'une part, et Marie Popot, veuve d'Hubert de Lisle, d'autre part, 4 décembre 1618. — Acte aux termes duquel Nicolas Berthe, laboureur, promet de payer à « M[re] Pierre Le Bergier, notaire royal à Cor- » bueil, présant, dix-huict livres tournois pour la » recherche et recouvrement qu'il fera et qui luy a » promis faire, sy possible luy est, de cinquante ans, » soixante ans et soixante et dix ans en çà, ès registres » de deffunct M[re] Jacques Patin, vivant notaire royal » audict Corbueil, et autres registres de notaire qu'il » a et peult avoir en sa poccession pour le décedz » desdictz notaires, de deux contracts d'acquisittions » faictes par deffunct Pierre Le Roulx et Margueritte » Hideulx, sa femme, de leur vivant, de deulx thiers » en une maison et lieu assize en ceste ville de Cor- » bueil » ; il est spécifié que, « ou cas que ledict Le » Bergier ne recouvre ny puisse recouvrer lesdictz » deulx contractz d'acquisitions ès dictz registres » comme dict est, ledict Berthe ne paiera ny ne sera » tenu paier audict Le Bergier ladicte somme ny partie » et portion d'icelle pour sa vaccation et recherche ny » aultremant ». — Présentation des deux contrats recherchés et trouvés dans les registres de Jacques Patin, datés l'un du 8 décembre 1555, l'autre du 30 des mêmes mois et an ; titres insérés entre les actes du 1[er] et du 19 février 1619. — Constitution de rente perpétuelle par Simone Manuel, veuve de Léon Patin, en son vivant procureur et notaire royal à Corbeil, au profit de M[re] Pierre Hideulx, procureur et notaire royal en cette même ville, 22 juin 1619. — Testament de Jean Benoist, laboureur à Corbeil, lequel demande que son corps soit « mis et ensépulturé au cimetière » de l'église Nostre-Dame de Corbeil hors la porte » Saint-Nicolas », 28 juin 1619. — Quittance donnée par la femme S. L., reconnaissant avoir reçu de Pierre B., boulanger à Corbeil, une somme de 36 livres, et moyennant ce déclarant le tenir quitte de tous « dommages et intérests » qu'elle pouvait prétendre « à raison de ce que ladite L. maintenoit ledict » B. l'avoir engrossye, de laquelle grossesse elle » auroit gésie d'un enfant femelle, qu'elle auroit faict » baptiser et nommé Loize B., ledict enfant aagé de » présent de trois sepmaines, à laquelle somme elle » dict avoir....... composé avec ledict B., sans qu'elle » puisse aulcune chose prétendre et demander au S[r] B. » à l'advenir, à la charge que ledict B. nourrira et » entretiendra ledict enfent jusques ad ce qu'elle soit » en aage de gangner sa vye », 19 octobre 1619. — Bail pour une durée de 4 années fait par Nicolas Du Hamel, sergent royal à Corbeil, à François Le Clerc, « maistre » paulmier », demeurant en la même ville, et à sa femme d'« ung jeu de paulme, jardin, appenty et lieu » comme il se comporte, assis à Corbeil, rue du » Croissant ou de la Tripperye, proche la porte de » Saint-Nicolas,..... pour en joüir à la charge que les- » dicts preneurs ont promis et seront tenuz d'entre- » tenir ledict jeu de paulme pendant ledict temps bien » et deuement comme il apartient et suivant le cous- » tume du jeu de paulme de Paris », 22 octobre 1619. — Marché conclu par Gabriel Durand, maçon, demeurant à Nandy, avec Étienne Darneau, maître pâtissier à Corbeil, pour travaux à exécuter en un lieu près duquel il y « avoit ung jeu de paulme », 18 novembre 1619.

E. 6864. (Liasse.) — 244 pièces, papier.

1620-1622. — Suite des actes reçus de 1620 à 1622. — Sont mentionnés : en 1620, comme prévôt et sous-bailli Jean de La Barre ; comme procureur du Roi Eustache Gilbert ; comme greffier garde du sceau héréditaire Étienne Doublet ; — en 1621, Jean de La Barre, Eustache Gilbert, « Maistre Pierre Hideulx, garde du » scel héréditaire » ; — en 1622, Jean de La Barre, « l'estat de procureur du Roy vaccant par le décedz de » feu M[re] Eustache Gilbert, M[re] Jacques Regnault, » substitud », Pierre Hideulx ; Nicolas Grégoire, notaire royal en la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, réunis, le dimanche 26 avril 1620, « sous » le portail de l'église parrochialle, Monsieur S[t]-Es- » tienne d'Essonne au son de la grosse cloche ». — Acte constatant que, le 17 mai 1620, « honnorable » homme Benoît Brayer, cappitaine enseigne de la » compaignie des arquebuziers de ceste ville de Cor- » beil », s'est transporté par-devers Jean Regnault, Guillaume Girard et Jean Tortoin, échevins de Corbeil, et qu'il leur a fait sommation de « ne le vouloir ce jour » d'huy et aultres jours troubler et empescher en sa » charge de cappitaine enseigne en l'assemblée des » archiers arquebuziers dudict Corbeil et de le mainte- » nir en ladicte charge », ce à quoi les échevins ont

fait réponse « que ne recongnoissent ledict Brayer ne » d'aultres pour cappitaine et chefs de la compaignie des » harquebuziers de la ville de Corbeil, et que, de leur » part, ilz ne s'entremettent en ceste charge de cappi- » taine ne à la conduitte de ladicte compaignie ». — Marché pour fourniture de peaux à livrer par M. Ride, boucher à Combs-la-Ville, à un maître mégissier de Corbeil, 4 juin 1620. — Testament de dame Rousseau, femme de Marc Jérosme, demeurant au bourg d'Essonnes : « Veult et entend que son corps soit inhumé » et enterré en l'église Mr St-Estienne d'Essonne, de- » vant le crucifix de ladicte église », 20 novembre 1620. — Vente de pièce de vigne faite par Pierre Hideulx, notaire royal, à Guillaume Pasquier, demeurant à « Moulignon », 21 décembre 1620. — Engagement pris par Nicolas Duhamel, sergent royal à Corbeil, « l'un des assoyeurs et collecteurs des tailles » de la ville », envers plusieurs autres asséeurs et collecteurs, de lever pour eux lesdites tailles et d'en verser le montant entre les mains de MM. les receveurs, 5 février 1621. — Constitution de procureur par « les » habittans et paroissiens de la fabrique de Peray et » St Léonard » à l'effet de « comparoir par-devant » Monsieur le prévost de Paris ou M^r son lieutenant » civil, et illec, en la cause d'entre Jehan Le Clerc, » sieur de Peray, et les habittans dudict Peray et » St-Léonard, déclarer que, après avoir considéré et » délibéré entre eulx du procès contre eulx intenté par » ledict sieur Le Clerc, qu'ilz n'entendent point insister » davantage all'encontre de la demande dudict sieur Le » Clerc, sieur du Peray, pour raison de la seigneurie » dudict lieu par luy prétendue, et laquelle ilz n'en- » tendent luy contester ny débattre, ains consentent et » accordent qu'ès déclarations qui ont estez fournies à » ladicte fabrique par aulcuns particulliers, où il est » dict que icelle fabrique est *dame dudict lieu de* » *Peray*, iceulx motz de *dame dudict lieu de Peray* » soient rayez et ostez ». Fait et passé au faubourg St-Léonard, « soubz le portail de l'église dudict lieu, » la cloche sonnée » ; 1er août 1621. — Déclaration faite par plusieurs « gens d'armes de la compagnie » d'ordonnance du Sr de Montbazon » qu'ils ont dit à « Mre Ysaac de Moirea (?), sieur du Cloz, commissaire » des guerres pour le service de Sa Majesté, estant à » Corbeil, pour le faict de la compaignie d'ordonnance » du Sr de Montbazon, commandée par M. le Barron » de Pry, son lieutenant, que la réception de l'argent » par eulx faicte le jour d'hier du trésorier et paieur » d'icelle compaignie n'estoit et n'entendoit estre que » pour le quartier de juillet, aoust, septembre mil six » cens vingt », 25 août 1621. — Constatation que « l'an » mil six cens vingt ung, le mercredy avant midy, » quinzièsme jour de septembre, heure de unze heure, » c'est présentée sur le pont de Corbeil une compai- » gnie de gens d'armes, se disans estre la compaignie » de M. de Guyse, conduit par le mareschal des logis » d'icelle compaignie, lesquels ont déclaré qu'ilz voul- » loient passer par dedans ladicte ville de Corbeil, » selon le mandemant qu'ilz avoient de Sa Majesté, » pour aller tenir garnison en la ville d'Estempes, » duquel mandement il nous a esté exibé par le four- » rier d'icelle compaignie ; et veu icelluy tant par » nous Mre Jehan de La Barre, prévost de Corbeil, » Guillaume Girard, Jehan Tortouin et Pierre Garnier, » eschevins a esté dict qu'ilz estoient prest d'ouvrir » la ville de Corbeil et bailler passage à la dicte com- » paignie pour passer promptement ». La compagnie semblant être de 200 chevaux, et les ordres du Roy étant de ne laisser passer dans Corbeil aucune troupe qui pût « contraindre [les prévôt et échevins] en la » garde dont ilz sont obligez de ladicte ville de Corbeil » à Sa Majesté », on requit en conséquence les gens d'armes de « passer à deulx diverses compaignies et » que, s'ilz voulloient passer, les gens d'armes pou- » voient passer à ung coup et le bagage à l'aultre, et » qu'ils esleussent laquelle des trouppes ilz voulloient » faire passer la première ». Alors le « mareschal » de ladicte compaignie, qui à son langage sembloit » estre gascon, et duquel nous n'avons peu sçavoir le » nom, en jurant et blasphémant le saint nom de » Dieu », dit « qu'il feroit son passage en la forme et » manière qu'il luy plairoit et que l'on se repentiroit » de luy voulloir prescrire la forme de son passage. Et » faisant plusieurs grandes menasses, c'est retiré à » l'instant, sans voulloir aultremant entendre raison, » disant qu'il s'en alloit loger dans les faubourgs de la » ville ». Suite des négociations : on enverra « en la » ville de Paris, à Mr de Montbazon, pour l'advertir de » ce qui c'est passé et que l'on a jamais reffuzé le » passage, et pour sçavoir de luy sa vollonté ». — Constatation que le mardi 5 avril 1622, André Gaudon, procureur syndic de la paroisse d'Essonnes, s'est transporté en l'église dudit Essonnes, « auquel lieu a » déclaré aulx habittans de la parroisse qu'il a esté assi- » gné à la requeste de Simon Cousin, demeurant audict » Essonne, par-devant M^rs les Esleuz à Paris, pour » advouer ou desadvouer l'assiette des tailles de la par- » roisse ». — Bail pour trois années fait à un laboureur d'Orangis par dame « Angélique de Longueil », veuve de Mre Nicolas Guellain, vivant conseiller du Roy, « nostre

» sire, en sa cour de Parlement », de douze vaches et un taureau, 5 mai 1622. — Bail des grosses dîmes de la cure d'Écharcon fait par Mre Charles « de Saint-Mas- » sens », curé de la paroisse, aumônier de la maison du Roi, au profit du receveur de la terre et seigneurie, 16 juin 1622. — Testament de Mre Robert Delaunay, lieu- » tenant du premier barbier et chirurgien du Roy, de- » meurant à Corbeil, garde pour le plaisir du Roy des » forestz de Sénard et Rougeau », lequel demande à être inhumé en l'église Notre-Dame de Corbeil, 3 juillet 1622. — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre Jean Rollet, marchand boucher à Corbeil, fils de Nicolas Rollet et de Jeanne Mathis, d'une part, et Catherine Godefroy, fille d'Antoine Godefroy et de Jeanne Mercier, d'autre part, 26 décembre 1622.

E. 6865. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1623-1625. — Suite des actes reçus de 1623 à 1625. — Sont mentionnés sur les chemises des actes desdites années : en 1623, comme prévôt et sous-bailli, Jean de La Barre; comme procureur du Roi, Jacques Cordeau; comme garde du sceau héréditaire, Pierre Hideulx; — en 1625, comme prévôt et sous-bailli, Jean de Launay; comme procureur du Roi, Jacques Cordeau; comme garde du sceau, Pierre Hideulx.— Sommation faite au nom de plusieurs marchands à Benoît Brayer et Claude Collesson, « conducteurs du corbil- » liard et autres basteaux à mener marchandises de » Corbeil en la ville de Paris », de transporter promptement « les marchandises qu'ilz ont sur les portz de » Corbeil, offrant, en ce faisant, les faire charger dans » leurs basteaulx; et lesdicts Brayer et Collesson ont » faict responce qu'il leur est impossible de conduire » icelles pour le prix acoustumé à raison du desborde- » ment des eaues qui sont en la rivière de Seyne, et à » ceste fin qu'il leur fault ung grand temps....... et » aussy que leurs basteaulx ne peuvent remonter de » long temps », 3 mars 1623. — Bail par la veuve de Mre Eustache Gilbert, en son vivant procureur du Roi, à Laurent Duhou, « marchant briquettier demeu- » rant à Rix », de la briqueterie sise « au dessoubz de » Grand-Bourg proche Trousseau », 4 avril 1623. — Engagement pris par Claude Noël, voiturier par eau, « et l'un des maistres conducteurs du corbilliard », envers Benoît Brayer et Claude Collesson, « aussy mar- » chans et maistres conducteurs dudit basteau cor- » billiard », de fournir « de tous et ungs chascuns les » cordages qu'il conviendra pour la conduicte dudict » basteau corbilliart », 20 juillet 1623. — Déclaration faite le jeudi 10 août 1623, à l'issue des vêpres, par Mre Gabriel Mathis, abbé de Saint-Spire, qu'à l'occasion de la fête « de Monsieur sainct Spire, qui est le » premier aoust, l'on a de coustume de descouvrir la » châsse de Monsieur sainct Spire, et icelle tenir à » descouvert pendant la huitaine de la férye de ladicte » feste M. sainct Spire, et doibt estre recouverte à la » diligence du fabricier d'icelle église, laquelle châsse » n'estant encorre recouvertte, il auroit déclaré que » cela provenoit de la faulte de Mre Barthélemy Des- » châteaulx, prestre, chanoine d'icelle église et fabri- » cier d'icelle, et, pour son absence, auroit icelle » châsse esté au mesme instant recouvertte..... à la » prière et requeste dudict Sr Mathis ». — Testament de Mre Marin Valet ou Valée, curé de Courcouronnes ; entre autres volontés, le testateur exprime celle que « son corps soit mis en une bière de bois et enterré et » ensépulturé dans le cœur de l'église dudict Cour- » couronne » ; fondation de service ; « le testateur a » dict ne pouvoir signer asseurément pour sa foi- » blesse, et néantmoings approuve le seing par luy » cy-dessus faict » ; 19 novembre 1623. — Cession de droits sur un immeuble, consentie par Mre Jacques de Harlay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle, au profit de « Sé- » bastien Clerin, Sr de Beauregard, et de damoiselle » Marie Lebel, sa femme », avril 1624. — Convention entre Jean Clozeau, procureur et receveur des abbé séculier, chantre et chanoines de Saint-Spire, et Guillaume Malepert, sieur de La Bertinière, 24 juillet 1624. — Marché aux termes duquel Benoît Brayer, « fermier du corbilliart », s'engage envers Marie Martin, veuve Duhamel, à faire « voitturer », pendant trois années, « du port au plastre de la ville de Paris au » port du corbilliart de ceste ville de Corbeil, tout le » plastre que ladicte Martin vouldra faire arriver et » voitturer »; prix convenu : 9 livres tournois par toise de plâtre transporté, 31 octobre 1624. — Bail de maison sise à Corbeil, rue Saint-Spire, fait par Pierre Mathis, « commis à Corbeil de Mrs les présidents, lieu- » tenants et esleuz de Paris », à Gilles Du Hamel, chirurgien en cette ville, 12 mars 1625. — Déclaration faite par deux maçons, attestant que « le jour et feste » des Rameaulx, vingt-troizième jour de mars, an pré- » sent mil six cens vingt cinq, eulx estant en l'église » St-Germain du Viel-Corbeil pour entendre la messe, » et sur le départ de la procession qui se faict cous- » tummément ledict jour, ilz ont veu le sieur de La

» Morinière passer après Mr le curé de l'église dudict » St-Germain et précéder Mr Thibœuf, conseiller en » Parlement, lequel sieur Thibeuf et ledict sieur de » La Morinière se couldoient tousjours l'un l'aultre » pour avoir l'honneur de marcher le premier; de » plus, ont veu lesdicts sieurs de La Morinière et Thi- » beuf s'avancer l'un sur l'aultre à qui iroit le pre- » mier à l'offrande, et que le pain bénist feust porté » le premier audict sieur de La Morinière »; suites de l'affaire, 21 avril 1625. — Bail fait à Pierre Barbier, laboureur, par Mre Denis Formentin, curé de Villabé, des grosses et menues dîmes dépendant de la cure, 29 juillet 1625. — Testament de Mre Jean Guillet, curé de Bondoufle, fils de Jacques Guillet, « natif de » Dampjan, au diocèse de Baieulx, conté de Torigny, » en la Basse-Normandie », qui demande à être inhumé au-devant du chœur de l'église de Bondoufle; nombreux legs faits par lui à l'église de cette localité, à celle de « Dampjan », aux marguilliers « pour estre » emploiez à l'achapt d'un paremant d'hostel pour » servir au grand hostel dudict Bondoufle »; à « Mre Jehan Couard, vicaire dudict sieur testateur au » vilage de Fleury, annexe dudict Bondoufle, » etc., 7 septembre 1625. — Règlement de comptes entre Charles de Bailleul, écuyer, « sieur du Perray et du » Plessis-Briard, gentilhomme ordinaire de la Maison » du Roy et lieutenant de ses chiens pour loup soubz » la charge de M. le comte de La Roche-Guion, grand » louvettier de France et lieutenant au gouvernement » de la ville et chasteau de Corbeil », d'une part, et » les tenanciers de la ferme du « Plessis-Briart », d'autre part, 13 décembre 1625.

E. 6866. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1626-1628. — Suite des actes reçus de 1626 à 1628. — Quittance donnée par Mre Jean Regnault, receveur des consignations de la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil, lequel reconnaît avoir reçu de Mre « Estienne Doublet, greffier en chef », la somme de 380 livres tournois, 22 janvier 1626. — « Devis de » l'ouvrage du bassin de la fontaine du parterre du » château de Sainct-Germain et de six encorbellemens » pour soustenir les deux pavillons du costé de la » rue »; marché pour l'exécution du travail conclu avec « Jehan Collo » et « Michel Le Mesnager », compagnons tailleurs de pierre, par « Monsieur de La Mo- » rinière, seigneur dudict Sainct-Germain et du Viel- » Corbeil » moyennant le prix de 400 livres. Fait au château, le 3 mai 1626. — Marché passé avec Nicolas Noirault, charpentier à Corbeil, par Jean Le Compte, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, administrateur du prieuré de Saint-Guénault de Corbeil, « pour les » ouvrages de charpenterie..... à faire en la ferme de » St Guénault-lez-Courcouronne », 17 juin 1626. — Engagement pris par Claude Barbe, voiturier par eau, demeurant au faubourg de Corbeil, lequel promet à Didier Beaugrand, fruitier à Saint-Brice, « de voicturer » du port de Chastillion par Juvisy au port d'Espinay- » sur-Seine près St-Denis en France des fruictz en » grenier la charge d'un basteau portant quatre-vingtz » muidz de vin, à commencer lundy prochain, charger » lesdictz fruitz par ledict Beaugrand dans ledict bas- » teau, et oultre à la charge que ledict Beaugrand » sera tenu acquitter ledict Barbe de tous les fraiz des » ponts et autres fraiz »; prix convenu : 50 livres tournois, 20 octobre 1626. — Marché conclu par Mre Gallerand Gaillard, Sr de La Morinière et de St Germain-le-Vieil-Corbeil, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, « naguères intendant général » des maison et finances de Mesdames sœurs du Roy, » demeurant à Paris, rue Neufve et parroisse St Mé- » déric, estant de présent au chasteau de St Germain-le- » Viel-Corbeil », avec Benoît Brayer, fermier du « cor- » billiart allant de Corbeil à Paris ». Le Sr de La Morinière pourra pendant trois années faire mettre « dans le dict corbilliart une huche, pour en icelle » mettre ce que bon semblera,.... et estre voicturé » dans ledict corbilliart, tant en avallant que mon- » tant », moyennant le paiement d'une somme de 24 livres tournois par an ; « et oultre, que sy pendant » lesdictes trois années ledict sieur de La Morinière » faict voicturer dans ledict corbilliart quelques meu- » bles et aultres choses qui ne seroient dans ladicte » huche, de paier par ledict sieur de La Morinière » audict Brayer la voicture d'iceulx raisonnablement » et séparement oultre le prix cy-dessus dict pour la » dicte huche, à condition aussy que les domestiques » du Sr de La Morinière allans et venans dans ledict » corbilliart ne paieront aulcune chose pour leur » battelage pendant ledict temps que ledict Brayer » fera faire les voictures par eaue sur la rivière de » Seine, de ceste ville de Corbeil et faulxbourgs » d'icelle à Paris, du vin, foing, bois et aultres danrées » que ledict Sr de La Morinière vouldra faire mener » et voicturer en ladicte ville de Paris..... », 14 décembre 1626. — Déclaration faite par Pierre Le Merle, vigneron, demeurant en la maison de Jacques

Dauvergne, marchand hôtelier au faubourg St-Jacques de Corbeil, que le mardi précédent, « sur les quatre à » cinq heures après midy, Monsr Mre Pierre Thibeuf, » conseiller en la Court, s'est transporté en la maison » dudict Dauvergne, son maistre, accompaigné de » deux lacquais et des nommés Mistère Gardebois » et Sébastien Barbé, où estant ledict Sr conseiller, » tenant ung baston en sa main, en présence de plu- » sieurs personnes, demanda audict Dauvergne où » estoit ledict Le Merle. Auquel ayant esté respondu » qu'il estoit absent, ledict Sr conseiller auroit dict » qu'il luy feroit couper bras et jambes, s'il le rencon- » troit, s'il ne se vouloit désister de la poursuitte » qu'il faisoit contre luy. Et estant ledict Le Merle » survenu, ledict Sr Thibeuf l'auroit menassé de le » bien faire battre et de le faire mectre prisonnier s'il » ne se transportoit avec luy chez ung notaire pour se » désister de ladicte poursuitte. Et voyant qu'il en fai- » soit reffuz, l'auroict de rechef menassé de le battre » et le bien faire estriller. Et le lendemain, ledict » Sr Thibeuf auroit envoyé plusieurs et diverses fois » ledict Mistère par-devers ledict Le Merle pour le » menasser de rechef, s'il ne se désistoit de ladicte » poursuitte, de luy faire rompre bras et jambes. Et » encores les lacquais dudict Sr Thibeuf, garniz cha- » cun d'ung gros baston, seroient venuz en la maison » dudict Dauvergne menasser icelluy Le Merle de le » battre et outrager s'il ne faisoit ledict désistement, » ce qu'ilz eussent faict, n'eust esté que plusieurs per- » sonnes présens se mirent entre deux. Et à l'instant » seroit encores survenu ledict Mistère, qui auroit de » rechef solicité ledict Le Merle d'aller faire ladicte » déclaration. Et voyant qu'il n'y vouloit aller, luy » auroit dict qu'il luy bailleroit une pièce d'argent » pour faire ladicte déclaration; et, de faict, l'ayant » aproché, il l'auroit tiré et poussé par les épaulles » pour le faire sortir et le conduire chez ung notaire ». 26 février 1627. — Testament de Mre Antoine « Dar- » dillière », chapelain habitué en l'église Notre-Dame de Corbeil, 19 juillet 1627. — Testament de Mre Marc Genty, prêtre, diacre habitué en la même église, qui demande que « son corps [soit] mis en ung sercueil » ou bière de bois..... et enterré et ensépulturé dans le » cœur de l'église Nostre-Dame de Corbeil, du costé » gauche de l'aigle et vis-à-vis d'icelluy », 1er août 1627. — Acte constatant que le samedi 7 août 1627, en présence de Nicolas Grégoire, notaire, et de témoins, « Loïs Métezeau, sieur de Brissard et de Germainville, » demeurant à Paris, rue du Figuier, parroisse » St-Paul, architecte des bastimens du Roy, seigneur » en partie du fief de la Grange-Beauvais, sciz au » Plessis-Chesnet, en la parroisse de Monceaux », s'est transporté au-devant de la principale entrée du lieu seigneurial du Plessis-Chesnet, pour y faire acte de foy et hommage pour le fief de La Grange au sieur du Plessis-Chesnet et Montceaulx, « Martin Choppin, » escuier ». — Bail de pièce de terre fait à Pierre de Laborée, huissier sergent à cheval au Châtelet, par « Frère Charles Seval prestre, religieux et » sous-prieur du couvent St-Jehan en l'Isle-lez-Cor- » beil, et Frère Pierre de Noyelle, prestre, religieux » audict couvent », 15 novembre 1627. — Testament de Perrette Le Compte, demeurant à Évry-sur-Seine, 21 mars 1628. — Constitution de procureur par Nicolas Regnault, contrôleur des deniers communs et d'octroi de la ville de Corbeil, à l'effet de « re- » mettre entre les mains du Roy, nostre sire, Monsei- » gneur le chancellier et Monsr d'Halincour, seigneur » usuffruictier du domaine dudict Corbeil, et tous » aultres qu'il apartiendra son dict estat et office de » controlleur des deniers commungs et d'octroy de » la ville et faulxbourg, pour d'icelluy, soubz leur bon » plaisir, en estre pourveu et admis en son lieu de la » personne de M. Jehan Regnault, praticien à Corbeil, » son frère », 17 juin 1628. — Constitution de procu- reur par Mre Jacques Regnault, notaire royal à Corbeil, pour résigner son office de notaire au profit de Jean Regnault, son frère, 17 juin 1628. — Acte constatant que « Alexandre Becquet, escuier, seigneur de Mon- » tréal », s'est transporté « au-devant de la principalle » porte et entrée du chasteau de ceste ville de Corbeil, » pour porter les foy et hommage que ledit sieur » Becquet est tenu faire et porter au Roy, nostre » sire, de ladicte seigneurie de Monréal, scituée au » village d'Escharcon, en la chastellenie dudict Cor- » beil, tenue et mouvant en plain fief du Roy, nostre » dit seigneur, à cause du conté de Corbeil, icelle sei- » gneurie de Montréal audit sieur Becquet apparte- » nant à cause de la succession, mort et trespas de » deffunct Robert Becquet, vivant escuier, sieur du- » dict Montréal, conseiller du Roy en sa Court des » Monnoies à Paris, et de damoiselle Valentine de » Malville, son espouze, ses père et mère », 9 sep- tembre 1628. — Aveu et dénombrement du fief de « Montréal, sciz au village d'Eschercon », ci-devant appartenant « à la maison de l'Hostel-Dieu de Paris », ledit fief « se consistant à présent en ung cors d'hostel » couvert de thuille, dans lequel y a salle, cuisine, » plusieurs chambres hautes et greniers, office, » pressouer et foulerie, escurie à vaches et chèvre,

» cours et jardin, le tout clos de meurs, contenant ung » arpent ou environ, tenant d'ung costé à la rue des Sa- » blons, d'autre aux héritages dudict sieur, abboutis- » sant d'un bout sur le pressouer et carrefour dudict » village d'Eschercon, et d'autre sur la rue qui dessant » dudict Eschercon à Villeroy », etc., 9 octobre 1628. » — Échange d'héritages conclu entre Mre Gallerand Gaillard S^r de La Morinière et de St-Germain-le-Vieil-Corbeil, et Étienne Sultain, berger, 7 novembre 1628.

E. 6867. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1617-1627. — Minutes d'obligations contractées par-devant Nicolas Grégoire, de 1617 à 1627. — Les marguilliers de l'église « Sainct-Siphorian à Che- » vannes », paieront à Nicolas Girard, marchand cirier à Corbeil, la somme de 41 livres 16 sols tournois pour le luminaire par lui fourni à ladite église, 23 avril 1619 ; — François Durif dit Foullyatte, marchand en la ville de Bord en Auvergne, présentement à Corbeil, paiera 45 livres tournois à Guillaume Gaillard, conseiller médecin ordinaire du Roi, demeurant à Corbeil, pour visites et soins pendant une maladie, 12 octobre 1620 ; — etc.

E. 6868. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1618-1623. — Minutes des inventaires, partages, rapports, inventaires de productions, faits et passés par Nicolas Grégoire, de 1618 à 1623 ; le dernier de ces inventaires est dressé le 19 mai 1623, après le décès de Claude de La Marre, en son vivant femme de Jean de Santeny, huissier audiencier au criminel de Corbeil.

E. 6869. (Registre.) — In-4°, de 219 feuillets, papier ; 9 pièces, papier.

1590-1598. — Pierre Le Bergier. — « Registre des » contractz passez par [devant] Pierre Le Bergier, » notaire royal en la ville, prévosté et chastellenie de » Corbeil ». Garde de la prévôté et enquêteur : noble homme Jean Le Bergier ; garde du sceau de la prévôté : Étienne Vion. — Échange de terres conclu entre Nicolas Aubry, sergent royal en la prévôté de Corbeil, exploitant par tout le royaume de France, et Jeanne Pernot, veuve de Daniel Grimont ou Grimout, 21 octobre 1590. — Vente de pièce de terre faite par Spire Barré, procureur au siège royal de Corbeil, et par Jacques Barré à Mathurin Marais, 17 janvier 1592. — Quittance donnée par Mre Martin Hiel, chantre et chanoine en l'église collégiale Saint-Spire de Corbeil, représentant le chapitre de cette église, et par plusieurs chapelains représentant la communauté, lesquels en la présence de Mre Dupré, chapelain de la chapelle Saint-Clément fondée en l'église Saint-Spire, reconnaissent avoir reçu la somme de 23 écus un tiers d'écu sol, pour le rachat de « la somme de ung escu deulx » tiers seize solz huit deniers et ung chappon rosty de » rente que ledict Dupré, oudict nom, avoit droit de » prendre et percepvoir par chascun an, ès jours Saint- » Martin d'iver et Saint-Clément le second, sur ung » corps d'hostel couvert de thuille, où y a pressoir, assis » rue de la Boucherie », 2 février 1592. — Règlement de compte par-devant Pierre Le Bergier, entre noble homme Daniel Prévost, écuyer, et Pierre Fourment, laboureur, juin 1592. — Quittance donnée par Jacques Regnault le jeune, procureur et notaire royal à Corbeil, comme procureur de Saint-Spire, pour rachat d'une rente de 24 sols parisis qui était assise sur une vigne au vignoble de Corbeil, « lieudit Tarteret », 30 juin 1593. — Bail d'un demi-arpent de vigne au vignoble de Corbeil, lieudit « Les Caillettes », par Mathieu Salle, orfévre, et Jeanne Rollin, sa femme, 23 août 1593. — Engagement pris par Jacques Duhamel, praticien, demeurant à Corbeil, de fournir à Nicolas Rolland, huissier sergent à cheval au Châtelet, une rente due par plusieurs particuliers, 3 décembre 1593. — Bail de pièce de terre sise à Tigery, fait par Robert Cottin, serviteur domestique de « noble » et scientifique personne Mre Jehan de Saint-André, » viconte héréditai de Corbeil, sieur de Tigery et de » Villepescle en partie, et chanoinne de l'église de » Nostre-Dame de Paris, demeurant au cloistre » d'icelle », 15 janvier 1594. — Bail à loyer fait par Spire Barré, procureur et notaire royal à Corbeil, d'une maison sise en la rue Saint-Spire, 7 avril 1594. — Mentions diverses inscrites sur le feuillet précédant les actes reçus en 1595 : « [Contractz] perpétuelz [com- » mençant au mois de] juing mil cinq cent quatre- » vingt quinze et finissant au vouloir de Dieu, receuz » par moy Pierre Le Bergier, notaire royal en la ville, » prévosté et chastellenie de Corbeil. Le Bergier. —

» François Du Noier, poursuivant d'armes du Roy, » garde hérédictaire du scel de ladicte prévosté dès le » 26e mars 1593, et auparavant Mre Estienne Vion. » Mre Pierre Mathis, tabellion pour trois ans com- » mencens le xxiiiie juing 1595 et finissant au jour » Sainct-Jehan-Baptiste 1598. De Bellemanière, son » clerc. Mre Jacques Regnault le jeune, tabellion pour » trois ans dudict jour Sainct-Jehan-Baptiste 1598. Du » lundy vingt [septièsme] juing 1599 Mre Nicolas de » Monges a esté receu garde du scel et greffier. Ledict » de Monges a esté noyé allant à Paris le 19e octobre » dudict an 1599 ». — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre Mre Jacques Barré, notaire royal à Corbeil, fils de feu Nicolas Barré, en son vivant procureur royal en cette ville, d'une part, et Noëlle Regnault, fille de feu Alexandre Regnault, en son vivant marchand drapier au même lieu; fait à Corbeil, le « dimenche 16e juillet 1595, après midi, en » l'hostel de ladicte veuve Alexandre Regnault ». — Cession d'héritages faite à Michel Boneguel, meunier à Ormoy, par Mre Michel Potier, prêtre, actuellement à Corbeil, 9 septembre 1595. — Vente de pièce de terre par François Havoy, vigneron, demeurant à Auvernaux, 6 octobre 1596. — Ratification par « damoiselle Gabrielle Luillier, dame de Maisons- » sur-Seyne, veuve de feu François de Marseilles, » vivant escuyer sieur dudict Maisons, demeurante à » Paris, rue du Temple », d'un contrat passé en son nom par son « consierge », se portant fort d'elle, devant Le Bergier, notaire royal à Corbeil, et aux termes duquel il « auroict quicté et délaissé à ung nommé » Thomas Berthe, demeurant à Sainct-Farjo-sur-Seyne, » tant le sort principal et tous les arrérages de ung » escu vingt solz tournois de rente que ladicte da- » moiselle avoict droict de prandre et parcevoir par » chacun an sur ledict Berthe comme détempteur et » propriétaire et possesseur d'une maison assize » oudict Sainct-Farjot », 26 novembre 1596. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Roch Brayer, fils de Nicolas Brayer et de Marion Auroue, d'une part, et Étiennette Briette, d'autre part; fait le « jeudy 20e novembre 1597, après midy, en » l'hostel de Symon Briette, ès-faulxbourg Saint- » Jacques de Corbeil ». — Vente par Lubin Deschamps, « chauffournier », demeurant au faubourg Saint-Jacques, à « noble damoiselle Magdeleine Bas- » tonneau, veuve de feu noble homme et saige Mon- » seigneur maistre Gabriel Miron, vivant conseiller » du Roy et lieutenant civil de la prévosté de Paris, » dame du Tramblay », de pièce de terre sise au terroir de Saint-Germain au lieu dit : « Le Soufflet », 7 décembre 1597. — Reconnaissance passée par Noël Hubert, charron, demeurant à Ballancourt, comme détenteur d'un immeuble sis en cette paroisse, chargé d'une rente de 25 sols au profit de Dlle Madeleine Bastonneau, 28 décembre 1597. — Autre, passée par « Jehan de Guynand, homme d'armes de la compagnie » du Sr de Marivault, cappitaine de cinquante hommes » d'armes des ordonnances du Roy, nostre sire, de- » meurant ès-faubourg Saint-Léonard de Corbeil », tant en son nom qu'à cause de Madeleine Perrichon, sa femme, pour une maison sise rue Saint-Spire, tenant d'une part à « l'hostel du Compas » et d'un bout à « la maison de l'imaige Saint-Pierre », 5 février 1598. — Vente de pièce de terre à « Chevennes », faite par Guillemette Lesguillon veuve de Jacques Lot, demeurant à Corbeil, à Pierre Cartier, vigneron à Mennecy, 16 février 1598.

E. 6870. (Registre.) — In-4°, de 210 feuillets, papier ; 10 pièces, papier.

1599-1601. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier. — Mentions consignées sur le premier feuillet : « Janvier 1599. Noble homme Mre Claude Le Bergier, » Sr d'Herblot et de Mousseaux en partie, conseiller » du Roy, nostre sire, prévost de la ville, prévosté et » chastellenie de Corbeil, lieutenant civil et criminel, » ..... examinateur en ladicte prévosté de Corbeil. — » Ledict Sr Mre Claude Le Bergier est entré en jouis- » sance dudict office de prévost de Corbeil par le » décedz de Mre J.-Le Bergier, son père, vivant pré- » vost dudict Corbeil, déceddé le vingt-septièsme » octobre mil cinq cent quatre-vingtz seize, qui en » jouissait dès l'année mil cinq cens cinquante huict. — » François Du Noyer, garde du scel de ladicte prévosté » de Corbeil depuis le vingt-sixièsme mars mil cinq cens » quatre-vingtz et treize jusques au vingt-septièsme » juin mil cinq cens quatre-vingtz dix-neuf que » Mre Nicollas de Monges est entré en jouissance dudict » office, qui en a jouy jusques en (?) le xxe octobre en- » suivant audict an, qui fut noyé allant dans ung bas- » teau de Corbeil en la ville de Paris. — Dès l'année » mil cinq cens quatre-vingt-dix, Mre Estienne Vion a » esté garde du scel de ladicte prévosté de Corbeil, et » n'y en a point eu d'autre jusques audict jour de vingt- » sixièsme mars mil cinq cens quatre-vingtz et treize, » que ledict François Du Noyer est entré en jouissance » dudict office. — Mre Loys La Visse est entré en jouis-

» sance dudict office de garde du scel dudict Corbeil » après le décedz dudict de Monges, et en a jouy jus- » ques à son décedz, et depuis, Mre Jehan La Visse, son » frère, en a jouy jusques au dixiesme may mil six » cens dix sept, que Mre Estienne Doublet est entré en » jouissance dudict office, qui en a jouy jusques au » vingt-sixiesme juin mil six cens vingt, que Mre Pierre » Hideulx est entré en jouissance dudict office de » garde du scel dudict Corbeil. — Mre Pierre Le Ber- » gier, notaire roial audict Corbeil. » — Le premier acte inscrit au présent registre porte la date du 9 janvier 1599 ; — le dernier, celle du 24 février 1601 ; — au verso du dernier feuillet se lit la mention : Anne Le Bergier, 1627. — La couverture du registre est formée par un parchemin, sur lequel est inscrit un jugement rendu, le « vendredy 19e jour de febvrier » l'an mil cinq cens soixante et deux » [1563], par « Je- » han Le Bergier, licencyé en loix garde pour le Roy, » nostre sire, de la prévosté de Corbueil ». — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre Denis Petau, tailleur d'habits à Corbeil, et Claude Vetault, 8 février 1599. — Promesse par Anne Bourdin, veuve de Toussaint Besnard, de payer une somme de 7 écus et demi d'or à « noble homme Pierre Maupeou, secrétaire de la » chambre du Roy, seigneur de Mousseau », 3 juin 1599. — Échange intervenu entre « Mre Nicolas de » Monges [signature Demonges], greffier en chef et » garde du scel héréditaire de la prévosté de Corbeil », et Étienne Gerbault, marchand bourgeois de Paris, 16 octobre 1599. — Quittance donnée par les marguilliers et les habitants de la paroisse Saint-Jacques, reconnaissant avoir reçu « de noble damoiselle Magne Baston- » neau », veuve de Gabriel Miron, la somme de 14 écus sol. 35 sols tournois, pour rachat et amortissement de rente, 30 avril 1600. — Reconnaissance passée par Jacques Legendre, écuyer, sieur de Beaulieu, demeurant à Écharcon, 12 juin 1600. — Déclaration faite par Robert Delaunay, maître barbier et chirurgien, demeurant à Corbeil, reconnaissant avoir reçu de Pierre Lefèvre, procureur en cette ville, une somme de 11 écus 15 sols, 31 juillet 1600. — Reconnaissance passée par Mre Thomas Tillard, praticien, demeurant à Auvernaux, en son nom à cause de Marguerite Gautherel, fille et héritière de Blaise Gautherel, en son vivant docteur en médecine, demeurant à Corbeil, et de Gabrielle Le Bergier, pour une maison sise à Corbeil, en la rue Saint-Spire, 8 novembre 1600. — Vente de pièce de terre faite par Étienne Fourmenteau, laboureur à Saint-Fargeau-sur-Seine, à Yon Trottin, laboureur à Tigery, 23 février 1601, « en l'estude dudict notaire ».

E. 6871. (Registre.) — In-4°, de 195 feuillets, papier ; 15 pièces, papier.

1601-1603. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1601 à 1603, le dernier acte portant la date du 10 décembre 1603. — Quittance d'une somme de 11 écus 20 sols tournois délivrée par Fr. Pasquier Du May, sous-prieur du prieuré Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, comme tuteur de ses petits-neveux, 16 mai 1601. — Ratification par « damoiselle Ester de Bouche- » fort, femme de Daniel Prévost, escuier, sieur de Pen- » blon [ou Peublon] », d'une obligation « passée par » ledict sieur de Penblon, son mary, et Jacques Bes- » nard, escuier, sieur de Montgermont, fils de ladicte » damoiselle, à Mre Robert Daves, commis au greffe de » Messieurs des Comptes à Paris, ce acceptant par » Mre Loïs La Visse, pourveu en tiltre d'office aux » place de clerc et greffier de la prévosté de Corbeil », 24 janvier 1602. — Vente par damoiselle Marie Chartier à Jacques Besnard, écuyer, sieur de Montgermont, d'une rente perpétuelle de 3 écus un tiers, 7 septembre 1602. — Vente de pièce de vigne à Corbeil, au lieudit « les Plantes », faite par Claude Rolland, sergent royal, à Gabriel Huet et consorts, 3 avril 1603. — Reconnaissance passée par Mre David Lienin [signature Lyennin], curé de Courcouronnes, pour immeuble tenu en censive du prieur de Saint-Guénault, 27 juin 1603. — Échange conclu entre Mre Claude Mortier, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Soisy-sur-Seine, et Mre Noël Dubreuil, curé d'Étiolles, 4 novembre 1603.

E. 6872. (Registre.) — In-4°, de 147 feuillets, papier ; 7 pièces, papier.

1611-1612. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier. Prévôt : Jean de La Barre. Garde du sceau de la prévôté : Jean La Visse. — Quittance d'une somme de 40 livres 12 sols 6 deniers tournois, pour remboursement de rente, délivrée par Fr. Adrien de La Mare, sous-prieur, et Fr. Pierre de Nyelle [signature Noyelle], religieux, « représentant le couvent du prioré » Saint-Jehan-en-l'Isle comme à présent seuls résident » audict lieu », 2 juillet 1611. — Constitution de procureur par « Mre Jehan Rointru, prestre, curé de » l'église et parroisse Mr Saint-Denis et Saint-Fiacre » de Bondoufle et Fleury-Mérogis, son annexe », pour résigner ladite cure entre les mains de l'évêque de

Paris et « en pourvoir soubz son bon plaisir Mre Jehan » Herpin, prestre », 21 octobre 1611. — Testament de Mre Jehan Rointru, ancien curé de Bondoufle, 14 novembre 1611. — Permission donnée par Mre Noël Dubreuil, curé de l'église Saint-Martin d'Étiolles, par les marguilliers et la « plus grande et seine partie » des habitants du pays, à noble homme Mre Pierre Le Rat, conseiller du Roi, de prendre et clore pour lui et sa famille une chapelle en l'église, avril 1612. — La couverture du présent registre est formée par un parchemin contenant une sentence rendue le « samedy 27e » jour de mars l'an mil cinq cens cinquante six [1557] » par « Jehan Le Bergier, licencié en loix, procureur du » Roy, nostre sire, à Corbeil, tenant le sieige de l'Es» lection audict lieu pour ledict seigneur, le sieige » vacquant ».

E. 6873. (Registre.) — In-4°, de 200 feuillets, papier ; 14 pièces, papier.

1613-1615. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1613 à 1615. — Mentions consignées sur le premier feuillet : « Mre Jehan de La Barre, conseiller » du Roy, nostre sire, prévost et soubz bailli.......... » Mre Loys La Visse, garde du scel de ladicte prevosté » de Corbeil depuis environ le vingtièsme octobre mil » cinq cens quatre-vingtz dix-neuf jusques à son dé» cedz, qui fut..., et depuis ledict temps Mre Jehan La » Visse, son frère, garde du scel de ladicte prévosté » jusques au dixièsme may mil six cens dix sept, que » Mre Estienne Doublet est entré en jouissance dudict » office,... qui en a jouy jusques au vingt six de » juing mil six cens vingt, que Mre Pierre Hideulx est » entré en jouissance dudict office..... Mre Pierre Le » Bergier, notaire roial en ladicte ville, prévosté et » chastellenie de Corbeil. — Auparavant ledict xxe oc» tobre 1599, Mre Nicollas de Monges estoit garde du » scel et estoit entré en jouissance du vingt-septièsme » juing audict an 1599. — Auparavant ledict vingt» septièsme juing 1599, François de Noyer estoit » garde du scel, et estoit entré en jouissance sur » l'année 1592. — Auparavant ladicte année 1592, » Mre Estienne Vion estoit garde du scel de ladicte pré» vosté de Corbeil. — Ledict sieur de La Barre est » demeuré en jouissance dudict office de prévost de » Corbeil depuis 1608, qu'il est entré en jouyssance, » jusques au premier jour de mars 1624, que Mre Jehan » de Launay est entré en jouissance dudict office de » prévost de Corbeil ». — Cession d'une rente par Spire Michel, huissier, sergent au Châtelet de Paris. demeurant à Corbeil, au S^r de La Ferrière, capitaine d'une compagnie de gens de guerre au service du Roi, régiment de Navarre, 4 décembre 1613. — Reconnaissance passée par Renée Le Bergier, veuve de Claude Lefebvre, en son vivant maître barbier et chirurgien à Corbeil, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, et par François Arigon, « marchand chaulfour» nier », comme détenteurs d'un immeuble situé paroisse Saint-Jacques, 20 janvier 1614. — Cession d'héritages par Salomon Rousseau, écuyer, « S^r d'Herblot » et de Mousseaux en partie, conseiller du Roy et tré» sorier de la Gendarmerie de France », à « Charles » Cherrier, escuyer S^r de La Porte », et à « damoi» selle Loyse de Bernardin », sa femme, 8 avril 1614. — Engagement pris par Mre Michel Mathis, aumônier du Roi, abbé de « l'église royalle Saint» Spire de Corbeil », Tristan Camus, chantre et chanoine, Barthélemy Deschâteaux, Jacques Pernelle et les autres membres du chapitre, envers Pierre Drouyn, l'un des chanoines de cette église, pour règlement de la somme de 400 livres qui lui étaient dues à raison de la confection du terrier de Saint-Spire, 14 avril 1614. — Bail à rente d'une maison sise à Corbeil, fait par Marie de La Ruelle, fille de Spire de La Ruelle, en son vivant chevaucheur de l'écurie du Roi, à Savinien de Court, marchand boulanger, 16 juin 1614. — Échange de pièces de terre conclu par Mre André Courtin, chanoine de l'église de Paris, seigneur d'Évry-sur-Seine, avec Jacques Jollicœur, laboureur, à Évry-sur-Seine et Jeanne Godin, sa femme, 24 octobre 1614. — Bail d'immeuble par Spire de Santeny, marchand, à Hubert Séneschal, maître-barbier et chirurgien à Corbeil, 22 janvier 1615. — Le dernier acte est passé à la date du 16 février 1615. — Couverture en parchemin : notification par Jean Le Bergier, garde de la prévôté de Corbeil, d'un contrat reçu par Claude Lusson, notaire en cette ville, juillet 1586.

E. 6874. (Registre.) — In-4°, de 233 feuillets, papier ; 21 pièces, papier.

1617-1619. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1617 à 1619. — Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Gardes du sceau : Jean La Visse, jusqu'au 10 mai 1617 ; Étienne Doublet, depuis cette date. — Bail par le chapitre de Saint-Spire à François Le Febvre, laboureur, d'une place « où soulloit estre une » granche appellé la granche de Ballencourt », 8 mai

1617. — Vente d'immeuble par Hubert Guyot, manouvrier au Coudray-sur-Seine, à Louis de La Mothe, vigneron, 27 décembre 1617. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Jean de Santeny, praticien à Corbeil, et Claude de La Mare, 4 mars 1618. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Martin Choppin, écuyer « sieur du Plessis (?) et de » Mousseaulx », d'une part, et « damoiselle Anne » Buddé, fille de deffunct Annibal Buddé, vivant » escuyer, Sr de Coppeaulx et Villabbé, et de damoi- » selle Loyse de Bernardin, sa femme, ses père et mère, » ladicte damoyselle à présent femme et espouze de » Charles Cherrier, escuyer, sieur de La Porte », » d'autre part, 6 mai 1618. — Reconnaissance passée par Jacques Barré, notaire royal à Corbeil, agissant en qualité de marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas, pour 3 quartiers et demi de bois taillis tenus en la censive, seigneurie, justice haute, moyenne et basse de damoiselle Catherine Du Mont, dame en partie de Bondoufle, mai 1618. — Testament de Simon Renou, vigneron, 18 septembre 1618. — Quittance donnée par Mre Gabriel Mathis, « abbé sé- » cullier de l'église royalle Mr Saint-Spire de Cor- » beil », et par les membres du chapitre, reconnaissant avoir reçu de noble homme Pierre Maupeou, Sr de Bruyère et autres lieux, secrétaire du Roi, maître et conseiller ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, maître d'hôtel de la Reine, la somme de 38 livres 10 sols tournois pour rachat de rente, 1er octobre 1618. — Autre, donnée par Jean Lescuyer, « prévost de Messieurs les mareschaulx de France ès » bailliages de Meleun et Nemours », tant en son nom qu'au nom de sa femme Madeleine Le Bergier, lequel reconnaît avoir reçu de Mre Étienne Doublet, greffier en la prévôté de Corbeil, la somme de 230 livres tournois, 22 janvier 1619. — Couverture en parchemin : fragments de deux actes émanant de Jean Le Bergier, garde de la prévôté de Corbeil.

E. 6875. (Registre.) — In-4°, de 228 feuillets, papier ; 5 pièces, papier.

1628-1629. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier en 1628 et 1629. — Prévôt et sous-bailli : « Mre Jehan de Launay »; garde du sceau : « Mre Pierre » Hideulx ». — Quittance d'une somme de 34 livres 17 sols donnée par Mre Spire Du Nas, notaire royal et procureur à Corbeil, 23 janvier 1628. — Vente de pièce de terre faite par Louis « Hideulx », marchand à Essonnes, 26 juin 1628. — Autre, faite par Philibert Loriot, jardinier à Tigery, et par Louise Lamy, sa femme, à Louis Lamy, vigneron, demeurant à Boussy-St-Antoine, 31 janvier 1629. — Partage des biens composant la succession de Claude Lefebvre et Renée Le Bergier, 30 juillet 1629. — Le dernier acte porte la date du 31 décembre 1629.

E. 6876. (Registre.) — In-4°, de 88 feuillets, papier ; 11 pièces, papier.

1633-1635. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1633 à 1635. — Prévôt et sous-bailli : « Noble homme Mre Jehan de Launay » ; garde du sceau : « Mre Pierre Hideulx ». — Vente par Marie Du Mas, veuve de Denis Mesnard, demeurant à Corbeil, à Nicolas Devise ou Denise, clerc, « commissaire » et controlleur pour le Roy du huictme au cartier de » Petit-Pont, à Paris », d'un demi-arpent de vigne en trois pièces, 4 juillet 1633. — Échange intervenu entre Pierre Besnier, vigneron aux faubourgs de Corbeil, et « honnorable homme Pierre de Janson, bourgeois de » Paris, faisant les affaires et aïant charge expresse » de Mre Robert Myron, chevallier, sieur du Tremblay » et fief de Chevereau, conseiller du Roy en ses Conseils » d'Estat et finences et intendant pour Sa Majesté sur » la justice et pollice en Lancquedoc », octobre 1633. » — Testament de Jacques Guynand, marchand, demeurant aux fauboürgs de Corbeil, lequel, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit « en- » sépulturé en l'église St Léonard, près les places où » deffunctz ses père et mère ont esté ensépulturés », 18 novembre 1633. — Acte aux termes duquel Jacques Dupré, vigneron et cabaretier à Quincy, reconnaît avoir constitué à Charles Victry, son frère de mère, 25 livres de rente, 23 janvier 1635. — Couverture en parchemin : notification par « Jehan de Launay », prévôt et sous-bailli, et par « Pierre Hideulx, garde du » sceau, d'un contrat reçu par Pierre Le Bergier, no- » taire royal à Corbeil.

E. 6877. (Registre.) — In-4°, de 92 feuillets, papier ; 11 pièces, papier.

1635-1637. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1635 à 1637. — Titre nouvel passé par Jean Boufy, demeurant à Ballancourt, comme détenteur d'une maison avec ses dépendances sise en cette

paroisse, 19 décembre 1635. — Accord conclu entre Spire Du Nas le jeune, au nom et ayant charge de Spire Du Nas, notaire royal à Corbeil, son père, d'une part, et Jean Michel, vigneron, demeurant à Étiolles, d'autre part, 15 décembre 1636. — Titre nouvel passé par Simonne Cheneveau, veuve d'Antoine Buisson, en son vivant serrurier, demeurant aux faubourgs de Corbeil, comme propriétaire de 3 quartiers de vigne chargés de 7 sols 6 deniers parisis de rente, 30 janvier 1637. — Le dernier acte porte la date du 2 mai 1637. — Couverture en parchemin [2 pièces]: notifications d'actes par Jean de La Barre et par Jean de Launay, prévôts et sous-baillis.

E. 6878. (Registre.) — In-4°, de 59 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

1639-1640. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier en 1639 et 1640. — Contrat passé entre Nicolas Regnault, sergent royal à Corbeil, d'une part, et Robert Jutteau, huissier audiencier au même lieu, « pour la vendition que ledict Regnault a faicte audict » Jutteau de son office de clerc de l'audiance au siège » royal dudict Corbeil, moyennant la somme de 320 livres », 11 juillet 1639. — Bail à rente annuelle d'un arpent 16 perches de terre en trois pièces fait par Claude Tarteret à Robert Lefebvre, tonnelier, demeurant à Ballancourt, 14 septembre 1640.

E. 6879. (Cahier.) — In-4°, de 19 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1641-1642. — Suite et fin des actes reçus par Pierre Le Bergier en 1641 et 1642, le dernier acte portant la date du lundi 23 juin 1642. — Vente de pièce de terre faite à G. Le Cesne, marchand voiturier par terre, par Jean Louvet, maréchal, demeurant à Mondeville, 1er août 1641. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Pierre Bauldet, chaudronnier à Corbeil, et Madeleine Boyreau, 4 mai 1642.

E. 6880. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, de 4, 5, et 11 feuillets ; 1 pièce, papier.

1604-1608. — Fragments de répertoires des contrats passés, de 1604 à 1608, devant Pierre Le Bergier.

E. 6881. (Registre.) — In-4°, de 66 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1601-1606. — Terrier de la seigneurie du Coudray-sur-Seine. — Déclarations passées par-devant Pierre Le Bergier, de 1601 à 1606. Tenanciers : Nicole Rozière, Jean de Beaumont, Nicolas Chauvignon, Christophe Le Pôt, Étienne Gerbault, Mre Pierre Carron, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame du Coudray-sur-Seine, Jean Bureau, Jean Pippellard, Spire Barré, procureur et notaire royal à Corbeil, Jean Brisson, écuyer, Sr de La Boissière, etc. ; — lettres à terrier du 5 juillet 1601, transcrites à la suite de la Table alphabétique des tenanciers.

E. 6882. (Registre.) — In-4°, de 323 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1605-1624. — Spire Barré. — Registre des contrats passés devant Spire Barré, notaire royal à Corbeil, de 1605 à 1616. — Reconnaissance passée par Jean Villeneuve, marchand, demeurant aux faubourgs de Corbeil, comme détenteur d'un demi-arpent de vigne sis « aux Brosses », 23 octobre 1605. — Vente de 2 arpents et demi de terre en une pièce sise au terroir de Villabé, lieu dit « les Boissières », par Pasquette Lefèvre, veuve de Nicolas Du Nif, à Pierre Garnier, marchand boulanger à Corbeil, 16 février 1606. — Vente de pièce de vigne faite à Pierre Boullard, vigneron au Petit-Mennecy, par Nicolas Thibeuf, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, seigneur du « Val-Coquatrix », 21 novembre 1607. — Transport de bail à rente consenti par Messire Robert Meslin, curé de l'église Notre-Dame de Saintry, au profit de Pierre Rousseau, vigneron, et de sa femme, demeurant à Morsang-sur-Seine, 4 mai 1608. — Donation d'un arpent de vigne faite par le même Robert Meslin, à Anne Rogerye, veuve de Girard Gruppy, 9 septembre 1608. — Bail à cens d'un quartier de vigne fait par « honorable homme Françoys David, » canonnier ordinaire de l'artillerye du Roy, demeu- » rant à Fontenay-lez-Briis », à Noël Rabot, labou- » reur à Étiolles », 2 janvier 1609. — Reconnaissance passée par « Hélye Jobineau, papetier », et Claude Pellé, sa femme, demeurant à Essonnes, comme détenteurs d'une maison avec ses dépendances sise à Étiolles, 15 mars 1609. — Vente par Guillaume Breton, officier de l'artillerie du Roi, à Michel Hersant,

vigneron au Vieil-Corbeil, de demi-quartier de vigne, au vignoble de Saint-Germain, lieu dit « Chevreau », 11 septembre 1609. — Acte passé entre Jacques Duhamel, marchand, et Marie Martin, sa femme, demeurant à Corbeil, d'une part, « Messire Jacques Pierre, » prestre, vicaire en l'église Monsr Saint-Léonard, » comme représentant Messire David Boucher, aussy » prestre curé de ladicte église », les marguilliers et les habitants de la paroisse, d'autre part, au sujet de la fondation d'un service pour « Guilmette de Coulon- » bier, veuve de feu Mre Pierre Loriot », 17 avril 1610. — Quittance donnée par le marguillier de l'église Saint-Jacques, avec le consentement du curé, « Mes- » sire Michel Boucher », d'une somme de 130 livres tournois pour fondation de service, 10 juillet 1611. — Vente de quartier de vigne au lieu dit « Le Hault-Che- » vreau », par Blaise Bordier, tisserand, à Toussaint Houattry, vigneron, 25 novembre 1611. — Vente de portion d'immeuble par Aubine Guillemin, veuve d'Étienne Desprès, demeurant à Saint-Maurice, près « Naugean-sur-Seine », 13 octobre 1613. — Reconnaissance passée par Vincent Bidault, garde pour le Roi en la gruerie de Corbeil, comme détenteur d'un quartier de vigne au terroir d'Étiolles, 17 septembre 1614. — Reconnaissance passée par Léonard Baugé, prêtre, vicaire de Saint-Pierre du Perray, détenteur d'un demi-arpent de vigne au vignoble de Corbeil, 23 avril 1616. — Constitution de procureur, 1624.

E. 6883. (Liasse.) — 395 pièces, papier.

1624-1626. — Denis Harly. — Minutes des contrats reçus « à commencer du mercredy cinquiesme » jour de juing 1624 », par Denis Harly, « notaire » royal ès-parroisses du Vielz-Corbeil, Peray et Lieur- » saint, chastellenye de Corbeil ». — Quittance donnée par le marguillier en charge de l'église de Saint-Pierre du Perray, lequel, en la présence du curé, « Mre Michel Maurey », et de plusieurs paroissiens, reconnait avoir reçu de Jean Leclerc, seigneur du Perray, une somme de 12 livres tournois, pour rachat d'une rente foncière de 12 sols tournois, ainsi qu'une autre somme de 9 sols pour arrérages de ladite rente, 4 août 1624. — Contrat aux termes duquel Antoine Bruneau, praticien, garde des menus-plaisirs du Roi en la forêt de Séguigny, met en apprentissage son fils, Louis Bruneau, pour une durée de deux années, chez Abel Berthois, maître boulanger en la paroisse Saint-Léonard, au faubourg de Corbeil, 29 septembre 1624. — Constatation que le 1er octobre 1624, jour de Saint-Rémi, Denis Harly s'est transporté « du faulxbourgs » de St-Léonard », lieu de sa résidence, jusqu'au village du Perray, « au devant de la principalle porte et » entrée de l'église de St-Pierre de Peray, dessoubz le » portail de ladicte église », et qu'alors par-devant lui est comparu Germain Bourgoing, maréchal, demeurant en ce lieu, lequel, en présence de témoins, a déclaré « qu'il estoict illecq venu exprès au-devant » d'icelle porte et principalle entrée,.... où de cous- » tume Messieurs de St-Germain de L'Auseroye-lès- » Paris ont accoustumé de recepvoir leurs censives et » charges foncières à cause de leur seigneurye qu'ils » ont ès-environs et proche ledict Peray », pour payer les années d'arrérages des cens qu'il devait, mais qu'il n'y avait rencontré personne ayant charge de faire la recette dont il s'agit. — Testament de Noëlle de Blessy, veuve d'Edme Mercier, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans le « seme- » tière de Mr St-Léonard, sa paroisse, proche et au- » dessoubz de la croix qui est dans ledit cemetière, » proche et attenant la fosse dudict deffunct Mercier, » son mary, et que son corps soict mis et enfermé » dans ung sercueil de bois », 6 octobre 1624. — Acte constatant que le dimanche 5 janvier 1625, Mre Léon Fontaine, procureur et notaire royal à Corbeil, et Pierre Fontaine, « chableur du pont dudict Corbeil », fils et exécuteurs testamentaires de Pierre Fontaine, en son vivant chableur du même pont, ont délaissé à l'œuvre et fabrique de Saint-Léonard la somme de 110 sols tournois de rente, à la charge pour le curé, les marguilliers et paroissiens de « dire et faire dire, » chanter et célébrer en ladicte église de St-Léonard » par chacun an à tousjours, sçavoir : le treiziesme jour » de janvier premières vespres, et le landemain, qua- » torziesme jour dudict mois, matine, heures cano- » nialles, messe haulte et secondes vespres, et à l'issue » desdictes vespres ung salut sollempnel, le tout à » notte et plain chant, de l'office du Sainct-Nom de » Jésus ainsi que est notté et escript au livre pour ce » donné par lesdicts Léon et Pierre Fontaine à ladicte » église », etc. — Marché aux termes duquel « Cres- » tophle Musnier », marchand boucher au faubourg de Corbeil, s'engage à livrer, « du jour de Pasques » prochain », à Jean Muteau, marchand mégissier à Paris, « sur le quait de la Mégisserye », toutes « les » peaux de mouton et brebis qu['il] tura et esgor- » gera... jusques au jour de Caresme prenant pro- » chainement venant, ce marché fait moyennant la » somme de soixante et douze livres tournois pour

» chascun cent desdictes peaux, à compter cent quatre » pour cent et vingt-six pour quarteron ; lesdictes » peaux seront comptez à sçavoir depuis le jour de » Pasques jusques au jour de St-Rémy deulx peaulx » pour une, et depuis ledict jour de St-Rémy jusques » audict jour de Caresme prenant peau pour peau, à » la réserve toutteffois que arrivant que ledict Musnier » vienne à tuer moutons bisguins et limosins, en ce cas » ledict Musnier sera tenu de bailler du jour de St-Rémy » jusques à Caresme prenant trois peaulx pour deulx, » lesquelles peaulx ledit Musnier sera tenu de livrer, » mettre et charger dedans le batteau des boulengers, » qui va ordinairement deulx fois la sepmainne de ceste » ville en la ville de Paris », 22 mars 1625.— Sommation faite à Pierre Fontayne, « maistre des pontz de la ville » de Corbeil », comme détenteur d'un demi-arpent et demi-quartier de vigne au vignoble de Corbeil, lieu dit Barbeau, vu sa qualité d'héritier de Pasquette Maupou, sa mère, 9 avril 1625. — Marché conclu par les marguilliers de l'église « de Sainct-Germain du-Vieil-Corbeil » en présence des habitants et paroissiens, avec « Jean Hébert, maistre vitrier à Corbeil », pour « les » ouvrages de vitrerye » à exécuter en ladite église : « Aux grand forme du hault des voulte de destacher » trois grandz panneaulx qui sont de l'image St Jehan, » icelle nettoyer et replacer et remectre les oranges » [*sic*] que conviendra, et en après les remectre en » plomb neuf, et remectre des clavettes là où il y en » conviendra, et replatrer de mesme que y a tousjours » esté, et faire le tout bien et deuement. *Item*, de destacher trois panneaulx à l'image St Thomas et refaire » le tiers de ladicte image, et remectre le plomb qu'il » y conviendra, qui sera neuf, et remectre des bordeures de verre paincte, et mettre des clavettes là » où il en conviendra, et mettre une barre plus que » n'y en a eu par le passé, et icelle accommoder bien » et deuement. *Item*, de faire et refaire et destacher » trois panneaulx à l'image St Paul, et remectre deulx » pièce de verre paincte, et mettre des clavettes là où » il y en conviendra, et replastrer le tout bien et deuement comme il apartient. *Item*, à l'image St André » destacher aussy trois panneaulx qui sont trop cours, » iceulx allonger et fère en bon estat, mettre des clavettes avecq tout ce que y conviendra. *Item*, du » costé mesme destacher trois panneaulx à l'image » St Philippes, iceulx replacer et les nettoyer, fournir » et garnir les oranges de vistres que y conviendra, et » mettre une barre de fer avecq clavette, et replastrer » le tout bien et deument comme il apartient. *Item*, à » l'image St Pierre destacher trois panneaulx, et une » barre de fer pour fortiffier le corps de ladicte image, » et y mettre clavette tant que y en conviendra, et » icelle accommoder bien et deuement. *Item*, au basse » forme destacher huict panneaulx et iceulx replacer » lorsque seront refaictz, pourquoy fère sera remis » des pièces par tout là où il y en conviendra, et la » rendre bien cloze, et icelle accommoder bien et deuement. *Item*, aux quatre vistres qui sont à dessus du » maistre-autel de ladicte esglise raccommoder icelles » sans lever les panneaux, pour quoy mettra tout les » oranges comme y conviendra, les nettoyer avecq » linges ou autres ustancilles propre à ce, les garnir » de clavette, et mettre des pièces painctes semblable » et rapportante à celle qui y sont. *Item*, de lever » trois panneaulx à l'image St Jacques, et iceulx laver » et nettoyer et refaire bien et deuement, et iceulx » replacer, mettre vergette et clavette se que y en » conviendra ». L'entrepreneur s'engage à exécuter tous les travaux spécifiés, « à mettre touttes les » oranges que conviendra aux vitres et panneaulx », à fournir « tous les mathériaulx qu'il y conviendra » pour la réfection d'iceulx », le tout devant être achevé « d'huy en six sepmaines », moyennant le prix de 54 livres tournois. 21 avril 1625. — Déclarations faites par les habitants de la paroisse du Perray et de Saint-Léonard, à la réquisition des asséeurs et collecteurs, pour savoir si « ung nommé Jehan Rigault, marchand, demeurant ausdictz faulxbourgs » de St-Léonard, et le plus riche et opulent de la dicte » paroisse », doit, comme il le prétend, ne pas être tenu pour « cottable » d'une somme de deniers à recouvrer sur les habitants de ladite paroisse, 7 mai 1625. — Marché passé par Jean Bailly, maître charpentier à Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, reconnaissant avoir « entreprins de honnorable homme Jehan Rigault, » marchand, maistre masson, demourant aux faulxbourgs de St-Léonard, faulxbourgs de Corbeil, entrepreneur des réparations qui sont à faire au grand » pont de ladicte ville de Corbeil, les ouvrages de charpenteryes que sont et conviennent faire au pont » dormant que est joignant et sur lequel est posé le » pont levis de ladicte ville », 12 mai 1625 ; — autre » marché relatif aux mêmes travaux, 21 octobre 1625. — Donation faite par Mre Jean Leconte, « prestre, « vicaire de l'esglise Mr Sainct-Germain-du-Vieil-Corbeil et Sainct Jacques, son annexe, faulxbourgs de » Corbeil », à l'église Saint-Jacques, d'une somme de 60 livres tournois, à charge de fondation, 28 octobre 1625 ; — constitution de procureur par le même Jean Leconte, qualifié, de plus, « chappellain de la

» chappelle Sainct-Farjot fondée en l'église Nostre-» Dame de Paris », pour résigner ce bénéfice en faveur de « Mre Charles Seneschal, prestre, curé de Sainct-» Germain et Sainct-Jacques, son annexe », 29 octobre 1625; — déclaration faite par Jean Paillart, Denis de La Borde et Jacques Dauvergne, marchands, attestant « qu'ilz congnoissent Mre Charles Seneschal, » prestre, curé de l'esglise Mr Sainct-Germain-du-» Vieil-Corbeil et Sainct-Jacques son annexe », que celui-ci « est natif de Corbeil », fils de Nicaise Seneschal, en son vivant chirurgien en cette ville, et de Jeanne Regnault, « gens de bien, de bonne vye et conversa-» tion, de la foy catholicque, apostolicque et romaine », qu'il « fait bien et deuement l'office deppendant de sa » cure », etc., 29 octobre 1625; — testament de Jean Leconte, « en son lit malade », lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé « en l'esglise » Mr Sainct-Jacques dedans le cueur de ladicte esglise, » proche le maistre autel », 29 octobre 1625. — Contrat d'apprentissage : Martin Vilpou, « maistre cou-» verturier tapissier aux faulxbourgs de St-Victor à » Paris », s'engage à montrer, « l'espace de trois moys » et demy », à Régnier Foucquet « le mestier de cou-» verturier et tappissier », sans être « tenu luy quérir » aucun logement ne nouriture ne vestement »; de son côté R. Foucquet, « pour l'advis et du consentement de » vénérable et discrette personne Mre Michel Maurey, » prestre, curé du Peray et chanoyne en l'esglise » St Spire, à ce présent », promet de « travailler au-» dict mestier pendant ledict temps soubz ledict Vil-» pou, son maistre, et faire touttes choses honnestes » que luy sera commandée..... touchant ledict mes-» tier seullement »; prix convenu : 12 livres, que « Mre Michel Maurey, promect paier pour ledict Fouc-» quet, son nepveu, audict Vilpou », 22 décembre 1625. — Testament de Paul Bourgoing, maître maréchal au faubourg de Corbeil; fondation, 1590-1626 (6 janvier). — Promesse et contrat en vue du futur mariage entre Cosme Chauvignon, « compagnon et voicturier par » eaux », paroisse Saint-Jacques, et Marie Charault, fille de Nicolas Charault, « voicturier par eaue », 15 février 1626. — Marché conclu avec Guillaume Bertrand, maître maçon, demeurant « au Vieil-Mar-» ché », entrepreneur « de la besongne et ouvraige » que a entrepris au chasteau et lieu seigneurial de » St-Germain apartenant au Sr de La Mourignière », par Toussaint Sellerin ou Sallerin, « maistre tailleur et » picqueur de pierre, demeurant au Plessis-Pasté, par-» roisse de Brettigny », lequel s'engage « à tailler » toutte quantité de quartiers de graiserye qu'il con-» viendra pour faire les chesnes dudict lieu seigneu-» rial », 3 juin 1626. — Constitution de rente par Mre Charles Séneschal, prêtre, « curé en l'esglise » Monsieur Sainct-Germain du Vieil-Corbeil, et Mon-» sieur Sainct-Jacques, son annexe, et chanoyne en » l'esglise Monsieur Saint-Spire dans Corbeil », au profit de la confrérie de la « Charité de Mr St Charles-» Boromée fondée en ladicte esglise Mr St Jacques », à charge pour le procureur et les membres de la confrérie de « perpétuellement faire dire, chanter et célé-» brer en ladicte esglise le service de Monsieur Sainct-» Charles de Boromée au jour de sa feste, qui eschet » au quatriesme jour de novembre, tout ainsy que ce » célèbre dans ladicte esglise ès-jours des festes sol-» lennelles », novembre 1626. — Marché conclu avec Jean Le Paire [signature Le Père], François Arrigon [signature Harygon], Spire de La Vallette, Baptiste Le Paire, Jean Regnault, Nicolas Roux, Abel Berthois, François Buffeteau, Julien Luce, Imbert Pinet, Étienne Sansert [signature Saincer], Spire Guinault, Claude Novisse, Étienne Gaultier, Michel Cothias et Thimoléon Michelet, tous boulangers en la ville et faubourgs de Corbeil, par Girard Mitouart, marinier et voiturier par eau, lequel s'engage à « mener et conduire le pain des-» dicts boulengers en la ville de Paris et ce, pendant » trois années consécutives finies et acomplies, à com-» mencer du jour St Jehan-Baptiste prochain ». A cette fin, il devra « fournir un batteau, de longueur, largeur, » grandeur compétante, pour toutte la marchandise » de pain que lesdicts boulengers vouldront faire » charger dans icelluy avec eux, leurs gens et servi-» teurs assistans à la conduicte d'icelluy et rendre au » port des Grands-Esgrez, au dessoubz de la Tour-» nelle; et pour charger lequel pain sera tenu ledict » Mitouart de rendre au port du Hourdy et lieux » accoustumez en ceste ville ledict batteau deulx fois » la sepmaine, sçavoir ès-jours de mardy et vendredy, » jours ordinaires, et, en cas de festes [survenues] » dans les sepmaines ès-jours de mercredy et samedy » empeschant le marché qui se tient à Paris, sera tenu » ledict Mitouart de bailler ung batteau les jours de » lundy ou jeudy pour charger ledict pain audict port » du Hourdy, affin d'en pouvoir faire la vente les jours » de mardy ou vendredy au lieu des jours de vente » accoutumée ». Pour charger, ledit Mitouart tiendra son bateau prêt au port du Hourdy, « à l'heure de » midy en attendant deulx heures au plus tart, affin » que lesdicts boullengers puissent charger leur pain » dans ledict batteau, pour estre prest à partir dudict » port du Hourdy ès-dicts jours de mardy et vendredy

» comme dessusdict à l'heure de sept heures en attendant huict, à laquelle heure ledict Mitouart sera » tenu de partir pour aller en ladicte ville de Paris, » pour arriver au lendemain à cinq heures du matin » précisément audict port des Grandz-Esgrez. Et, auparavant que de partir dudict port du Hourdy, sera » tenu ledict Mitouart de crier à hault voix par trois » fois en demandant aux dicts boulengers ou leurs gens » si tous lesdicts boulengers ou leurs gens sont audict » batteau ». Il ne recevra pas dans son bateau d'autres boulangers que ceux mentionnés ci-dessus « sans l'ex» près congé et consentement » de ceux-ci. En cas de débordement des eaux de la Seine et « aussy durant » les glasse », Mitouart ne pourra être contraint de fournir un bateau. Si l'entrepreneur vient à ne pas amener le bateau aux jours et heures convenus, « pour» ront lesdicts boulengers en prendre ung autre bat» teau ou plusieurs comme ils pourront recouvrir avecq » personnes pour mener et conduire leurdict pain » à ladicte ville de Paris, aux fraiz et despens dudict » Mitouart ». Celui-ci « ne pourra faire mectre aucune » personne dans ledict batteau où sera ledict pain » pour mener et conduire en ladicte ville de Paris, » ains sera tenu ledict Mitouart en avoir ung aultre » pour tenir ledict monde, que pourra touttefois con» duire avecq ledict batteau où sera ledict pain, les» quels seront tirez et conduictz par ung aultre petit » bachau qui sera tiré avecq six sescliers [?] et trois » hommes pour ce faire, entend que le Roy ne soict » poinct sur le chemin de Fontayne-Bleaue ; et entend » que y sera, sera tenu ledict Mitouart d'avoir ung » autre batteau distraict et séparé du port pour four» nir [?] les gens de Sa Majesté, qui sera conduict » séparément ». En cas de « vent tempestueux », Mitouart devra fournir des chevaux « pour tirer en » aval ledict batteau, affin d'arriver audict Paris, au » lieu cy-dessus nommé, à ladicte heure de cinq » heures ». Il fournira aussi, « tant audict port du » Hourdy dudict Corbeil que audict port des Grands» Esgrez dudict Paris, planche de bois de longueur, » largeur et force compétante pour charger, des» charger leurdict pain », et paiera « tous les droicts » qui pourroient estre prétendus ». Si, par « le def» fault dudict batteau, le pain desdictz boulengers » [vient] à estre gasté et moullié, sera tenu ledict Mi» touart paier icelluy pain gasté, en quoy faisant luy » demeurera ledict pain gasté et mouillié ». Enfin, il est convenu entre les boulangers que l'ordre à observer pour le rangement des pains dans le bateau sera tel « que la moictyé des susnommez seront tenus de » mectre une sepmaine leur pain dans ung costé du » batteau et l'aultre sepmaine de l'aultre costé, sans » préférer aucune place l'ung à l'aultre desdicts costé, » et le premier arrivé sera tenu arrenger son pain » dans le meillieu dudict batteau et les autres ensui» vant ». Le présent marché est fait « moyennant la » somme de douze solz tournois pour chascun voyage, » que chascun desdictz boulengers sera tenus paier » audict Mitouart ou au porteur. Et si quelqu'ung » d'eulx estoict sans charger pain dans ledict batteau, » ne paiera aucune chose, sans que puisse prendre » aultre batteau ». 15 février 1627. — Quittance donnée par Jean Ferry, marguillier de Saint-Jacques, qui reconnaît avoir reçu de Nicolas Lottin, conseiller et élu en l'Élection de Paris, une somme de 42 livres léguée à l'église « par ses feues père et mère pour et à ceste » fin de par lesdicts deffuncts estre participans aux » prières et oraisons que se disent en ladicte église, et » aussy que le banc faict mettre en icelle par ledict » sieur Lotin, leur filz, et place sur laquelle il est pozé » soit conservé et demeure à perpétuité à leurs des» cendans », 10 mai 1627. — Testament de Jean Bierdiau, marinier et voiturier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, 10 juillet 1627. — Quittance donnée par le marguillier de Saint-Jacques, reconnaissant avoir reçu de Mre Nicolas Lottin la somme de 18 livres « pour » rescompense de la permission à luy donnée tant par » Messire Charles Seneschal, prestre, curé de Sainct» Germain et dudict Sainct-Jacques, principaulx habi» tans de ladicte paroisse, que luy marguillier susnom» mé, de mettre et pozer ung banc de quatre pieds de » largeur sur cinq à six de longueur devant et proche » le pillier estant vis-à-vis de l'autel de St-Nicolas et » St-Claude qui est en ladicte église St-Jacques », 12 juillet 1625 (?). — Bail par Mre Charles Séneschal à « Pierre Blocher, maistre d'escolle ès-dictes par» roisses » [St-Germain et St-Jacques] des « dismes » d'agneaux, oisons, cochons et tous autres menues » dismes qui sont deubs audict sieur bailleur », 12 septembre 1627. — Fondation faite à l'intention de Jean Paillart, vigneron, et de Claude Delaborde, sa femme, en l'église Saint-Jacques, 29 septembre 1627. — Marché passé par la fabrique de Saint-Jacques avec Jacques Charbonnier, « couvreur d'ardoize, demeurant » à Soisy », pour travaux de couverture à l'église, 12 octobre 1627. — Contrat en vue du futur mariage entre Claude Lefort, tonnelier au faubourg Saint-Jacques, et Marguerite Doublet, 13 janvier 1628. — Marché conclu par Pierre Hurtault, manouvrier à Soisy-sur-Seine, lequel s'engage à livrer à Antoine

Joisneau, maître maçon en ce lieu, « la quantité de » cinquante thoise de pierre de meullière bonne, loyalle » et marchande rendue sur le port de Soisy ou au » dessoubz », 14 juillet 1628. — Constitution de rente au profit de l'église, « œuvre et fabrique Monsieur » St-Pierre du Peray », 3 septembre 1628. — Marché passé par la fabrique de l'église de « St-Germain-du-» Vieil-Corbeil » avec Gabriel Grimault, vitrier à Corbeil, pour travaux consistant à « mectre dix panneaulx » de vistre neufve, sçavoir à la vistre d'en bas au » dessus du grand coffre huit panneaux, deux grands » panneaulx neufz à la vistre de dessus la porte », etc., moyennant 56 livres tournois, 14 novembre 1628. — Mention sur la chemise des actes de l'année 1627 : « Révérand, commis pour le déceds dudict Harly, » notaire, ayant la pratique ».

E. 6884. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1629-1632. — Suite des actes reçus, de 1629 à 1632, par « Denis Harly, nottaire roial ès-parroisses de » Perray, Lieusainct, Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, » prévosté et chastellenie de Corbeil, résidant aux » fauxbourgs Sainct-Jacques et Sainct-Léonnard. » Révérand » [mention apposée sur la chemise des actes de 1632]. — Constatation par Denis-Harly que le dimanche 11 mars 1629, à l'issue des vêpres chantées en l'église paroissiale de Saint-Jacques au faubourg de Corbeil, il s'est transporté « au devant de la » porte et principalle entrée de ladicte eglize, où » estoient assemblez le plus grand nombre et sayne » partye des habitans de ladicte parroisse », et que ceux-ci ont constitué leur procureur général et spécial Christophe Musnier, procureur syndic, pour « soustenir all'encontre de Pierre Blochet, soy disant » maistre d'escolle en ladicte parroisse, et soustenir » all'encontre de luy qu'il doibt demeurer taillable ès-» roolles des tailles de ladicte parroisse comme n'ayant » aulcun privilège, et que personne desdicts habitans » de ladicte parroisse ne l'a appellé pour l'effect de » maistre d'escolle pour l'enseignement de la jeu-» nesse, ainsy que prétend, s'y estant mis de son » propre mouvement ». — Acte enregistrant la déclaration de Mre Charles de Bonneval, écuyer, sieur de la Grange-du-Bois sous Montmorency, bachelier en médecine, demeurant à « Chailly », lequel « a dict avoir » veu et visitté ung petit enffant de mammelle, aagé » de dix mois ou environ, en norrice au logis de » Charles Semellé, icelluy petit enfant apartenant à » Estienne Chinchart, boullenger, demeurant à Cor-» beil, lequel ledict de Bonneval a dict avoir trouvé » avoir deulx doix de la main droicte extirpée, appe-» lée l'index et le médius, par la faulte et mauvais » pensemens et médicamens de celuy qu'il peult avoir » pensé ledict petit enfant et le pense encorre », 16 mars 1629. — Devis et marché pour travaux à exécuter « aux deulx clochers St-Germain et St-Jacque, » comme aussy au portail dudict St-Jacque » ; Jacques Michel, « couvreur d'ardoize » au faubourg Saint-Jacques, 18 mars 1629 ; — acte y relatif, 19 mars. — Réparation d'honneur : André Vaillant et Jeanne Delanoue reconnaissent, au sujet des « injures inprofé-» rées par ladicte femme Vaillant à Catherine Lefort, » veuve de feu Simon Paillard », que ces paroles « sont contre véritté ; tient et réputte ladicte femme » Lefort pour femme de bien et d'honneur », 4 mai 1629. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-du-Perray. Le dimanche 1er avril 1629, issue de vêpres, en présence du curé, ouverture est faite du « coffre et trésor où sont serrez et enfer-» mez tous et ungs chascuns les tiltres, pappiers et » enseignemens concernans les biens, droictz et reve-» nus appartenant à ladicte esglise, pour veoir et re-» chercher sy il ce trouverroict aulcuns pappiers et » tiltres concernans les censives de ladicte esglise, » pour estre iceulx tirez hors dudict coffre, pour estre » iceulx baillez et mectre ès-mains de Messire Louis » Tronson, conseiller au Conseil d'Estat du Roy, se-» crétaire de son cabinet, intendant et secrétaire des » finances de Sa Majesté, seigneur dudict Peray » ; — actes relatifs à la même affaire : transaction du 1er août 1629. — Contrat aux termes duquel Pierre Blochet, maître d'école, demeurant aux faubourgs de Corbeil, promet à Julien Cocquart, laboureur à Varâtre, de « monstrer et enseigner à François Coc-» quart », fils de celui-ci, âgé de 8 à 9 ans, à « lire et » escrire pendant le temps d'ung année à commencer » du jour de la Nostre-Dame d'aoust dernièrement » passé, pendant lequel temps ledict Blochet a promis » de loger, norir et coucher ledict François Cocquart » et l'enseigner doucement et du mieux que luy sera » possible, au mieulx que ledit Françoys Cocquart » pourra concepvoir et aprendre ». Prix convenu : 75 livres tournois, payables de 3 en 3 mois ; « et a » esté présentement payé la somme de dix-huict livres » quinze sols tournois pour le premier terme paié par » advance », 24 août 1629. — Marché pour travaux » de maçonnerie à exécuter conclu par Mre Charles

» Seneschal, curé de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, avec Louis Fauconnier et Gabriel Baronnel, » massons limosins, demeurant à Creusan, pays de » La Marche », 18 novembre 1629. — Obligation : Pierre Blochet, maître d'école au faubourg Saint-Jacques, reconnaît « avoir pris et retenu pour pen- » sionnaire Jehan Dupont, fils de Nicollas Dupont, » laboureur, demeurant au Fresne, aagé de neuf à dix » ans, pour le temps d'ung an à commencer du jour » des Roys dernièrement passé, pour pendant ledict » temps monstrer [et] enseigner ledict Jehan Dupont » tant à lire que à escrire ». Pierre Blochet devra « le » traicter doucement, le fournir de lict, chauffage, lu- » mière et nourriture »; le père, de son côté, entretiendra son fils « de vestemens et linge ». Prix convenu : 81 livres tournois, à payer « moictyé au jour de » Pasques prochain, moictyé au jour St Rémy », 13 janvier 1630. — Transaction ayant pour objet de mettre fin à un procès « pendant et indécis par-de- » vant Monsr le prévost de Paris ou Monsr son lieute- » nant civil entre vénérable et discrète personne » Me Ysaac Troussel, prestre, maistre ès-artz en l'U- » niversité de Paris, clerc marguillier en l'église » St-Médéric de Paris, pourveu de la cure St Gervais » et St-Prothais de Perthe, et autrement demandeur » en révocation de la permutation qu'il avoit accordé » faire de ladicte cure avec Mre Allain Sanson, prestre, » aussy maistre ès-artz en ladicte Université de Paris » et curé de Sainct-Sauveur-sur-Escolle, avec ladicte » cure de Sainct-Sauveur », d'une part, et ce dernier, d'autre part, 1er mai 1630. — Bail par Louis Chabanne, marguillier et proviseur de l'église Saint-Germain du Vieil-Corbeil, « des dismes de vins appartenant à la- » dicte esglise », à la charge de « fournir une queue » de vin au sieur curé » et de payer la somme de 22 livres 10 sols, 15 septembre 1630. — Marché relatif à des travaux de maçonnerie à exécuter, « pour Mre » Louis Tronson, conseiller du Roy en ses Conseils » d'Estat et privé, secrétaire en son cabinet, intendant » et secrétaire de ses finances, seigneur du Couldray, » aux fossez qui sont à l'entour du chasteau apparte- » nant audict sieur au village du Couldray », 25 sep- » tembre 1630. — Acte aux termes duquel Spire Lemerle, charron, demeurant aux faubourgs de Corbeil, reconnaît « avoir mis en pension pour cinq années » entières, finyes et accomplyes, à commencer du » jour d'huy, à M. Pierre Blochet, maistre d'escolle, » demeurant aux faulxbourgs dudict Corbeil, à ce » présent, Pasquette Lemerle, [sa] fille, aagée de huict » ans, pour pendant lesdictes cinq années norrir par » ledict Blochet ladicte Pasquette, luy fournir de lo- » gement, lict, lumière et luy faire aprendre par sa » femme la cousture en linge,..... comme aussy de » luy aprendre et enseigner à lire ». Le père sera tenu de « entretenir ladicte fille de ses vestemens hon- » nestes » et paiera audit Blochet la somme de 75 livres pour la pension de sa fille, « à payer moictyé au » jour de Noël prochain et l'autre moictyé au jour de » Noël ensuivant », 24 octobre 1630. — Bail à Jacques Marin, jardinier à Essonnes, par Mre Charles Séneschal, curé de St-Germain et St-Jacques de Corbeil, de « ung grand cloz sciz au terrouer de Villededon, fer- » mé de murailles de tout costez, comme il ce con- » tient », pour en jouir pendant l'espace de six années, « durant lequel [temps] ledict Seneschal promect et » sera tenu faire bastyr et édiffier une maison, où il y » aura une salle basse avecq cheminée et four, ung » guernier au dessus, une estable à mectre quatre » vaches avecq ung petit toit à porcqs », etc., 6 janvier 1631. — Autorisation donnée par Jacques « Fa- » ré », marchand au faubourg de Corbeil, à « Denis » Rapinart sieur de Lespine », l'un des chevau-légers, « maistre d'hostel de Monseigneur le comte d'Allectz », de faire conduire « les eaue provenant d'une fontayne » appellé la Fontayne-Chertier, sciz au territoire de » Sainctry, par-dedans une pièce de terre apparte- » nant audict Farré,..... pour icelles eaues faire aller » et conduire dans la maison dudict Sr, qui est scize » audict Sainctry », 26 juin 1631. — Marché relatif au bateau des boulangers : acte passé entre Louis Chabanne, voiturier par eau, demeurant au faubourg de Corbeil, d'une part, et les boulangers de cette ville, d'autre part, pour le transport du pain à Paris pendant une durée de 3 années, 13 juillet 1631. — Bail d'animaux fait à un vigneron de Saintry, par Denis Rapinart, sieur de Lespine « et l'un des chevaulx-lé- » gers de la couronnelle de la cavallerye légère de » France et maistre d'hostel de Monseigneur le comte » d'Alletz », 4 septembre 1631. — Location faite par Cosme Chauvignon ou Chovignon, voiturier par eau, demeurant au faubourg de Corbeil, à Paul Pierre, pêcheur, d'un bateau portant 40 à 45 muids de vin, garni de son gouvernail et d'une fermure, « pour par » ledict Pierre s'en servir à faire ung voyage jusques » à Courlon ». Prix convenu : « 50 solz tournois pour » chacune sepmaine que tiendra ledict batteau » 23 septembre 1631. — Testament de Jeanne Pigres, veuve de Jacques Beaujon, demeurant à Fontenay-le-Vicomte [4 octobre 1572] mis à la suite du dernier acte de l'année 1631, portant la date du 29 décembre.

— Compte de tutelle présenté par Jean Regnault, boulanger, janvier 1632. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en la ferme de « Bruille », paroisse de La Croix-en-Brie, appartenant à « M[rs] du » collége du cardinal Lemoyne fondé en l'Université de Paris »,20 janvier 1632.— Constitution par Claude Fromenteau, laboureur à Mory, et par Denis Harly, « ayant » les droicts de Margueritte Harly et Claude Harly, ses » frère et sœur », tous héritiers de Jean Fromenteau, en son vivant laboureur à Gravois, paroisse de Saint-Germain du Vieil-Corbeil, et accomplissant l'une des clauses du testament de celui-ci, reçu le 3 août 1611, par M[re] Pierre Le Bergier, d'une rente au profit de l'église dudit Saint-Germain, à charge de fondation, 29 juin 1632. — Bail à loyer des dîmes appartenant à l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 11 juillet 1632. — Traité conclu entre M[re] Nicolas Thibeuf, conseiller examinateur au Châtelet de Paris, seigneur du « Val-Cocquatrix », et Noël Cartier, laboureur, fermier dudit Thibeuf « en ladicte terre du Val », 12 juillet 1632. — Marché avec Jean Hébert, maître plombier et vitrier à Corbeil, pour travaux de son état à « faire » au cloché de l'esglise du prieuré d'Essonne », 15 octobre 1632. — Vente par la veuve de Martin Lambert, demeurant au Coudray-sur-Seine, à M[re] Louis Tronson, « seigneur du Couldray et de Peray », de 40 perches de vigne, « ci-devant friches, scizes lieu dict » Le trou du Loup », 24 décembre 1632.

E. 6885. (Liasse.) — 385 pièces, papier.

1633-1636. — Suite des actes reçus de 1633 à 1636. — Mention sur la chemise des actes de l'année 1634 : » Jean Delaunay, conseiller du Roy, nostre sire, » prévost et soubz-bailly de la ville, prévosté et chas- » tellenye de Corbeil, lieutenant civil et criminel » accesseur d'icelle, commissaire examinateur audict » lieu, et M[re] Pierre Hideulx, garde du scel et nouvel » attribution d'icelle. Harly, notaire. » — Fondation faite par les seigneurs du Perray : acte d'assemblée des habitants de la paroisse, réunis le dimanche 6 mars 1633, sous le portail de l'église, à l'issue de la grand'messe célébrée par le S[r] Le Jametel, curé, à l'effet de délibérer sur un mémoire adressé à la fabrique par M[re] François Pépin, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Paris, lequel offre « de donner et paier pour » une fois payée à ladicte esglise de Perray la somme » de 300 livres tournois », moyennant laquelle les curé, marguilliers et paroissiens s'engagent à célébrer et faire célébrer en leur église, à perpétuité, trois messes basses les 20, 21 et 22 septembre, « à donner » et distribuer aux pauvres dudict lieu de Peray, ou » autres au deffaulx , à l'issue desdictes messes, la » somme de quarente cinq sols tournois, faire publier » au prosne le dimanche préceddant les susdicts jours » que l'on dira lesdictes messes et ce fera ladicte dis- » tribution, auquel prosne seront tenus lesdictz sieur » curé, marguilliers et paroissiens d'icelle esglise » es-dicts noms faire dire par ledict sieur curé ou » vicaire et ses successeurs ung *De Profundis* et » *Pater*, le tout pour le repos de l'âme de feu Jean » Leclerc, vivant seigneur du Peray, comme aussy de » faire mectre ung épitaffe proche le grand hostel de » ladicte esglise, qui contiendra en substance les » charges cy-dessus ». Constatation que « ont tous » d'ung commung accord et advis trouvé et eu pour » agréable l'offre faicte par ledict sieur Pepin ». — Bail à ferme par Nicolas Thibeuf, conseiller et examinateur au Châtelet de Paris, à Simon Argentin, laboureur, du « pavillon estant proche la porte de la » maison seigneurialle du Val-Cocquatrix, les estables » à chevaulx, à vaches, grange, cours et la laicterye » estant au dessoubz d'ung autre pavillon proche la » porte noire avecq les toix à porcqs, avecq la » quantité de cent dix arpents tant terres, prez et » pasturages despendant de ladicte ferme du Val- » Cocquatrix », 15 mars 1633. — Marché pour travaux de réparations à faire à la couverture du clocher de l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 29 juin 1633. — Cession de rente faite par Charles de Goullard, écuyer, sieur de Villeray, à Charles Deschamps, sieur du Portail, 8 novembre 1633. — Prise à bail de 5 vaches par Charles Pasquier, laboureur, demeurant à « Champtelou », qui, outre les charges, s'engage à « héberger lesdictes vaches, icelles nourir, garder et » envoier aux champs pasturer, les faire penser et » médicamenter en telle sorte que n'arrive la mort et » perthe d'icelles sur peyne de payer icelle suivant » l'estimation qui en sera faicte par gens à la congnois- » sance », 2 décembre 1633. — Constitution de procureur par Françoise Ducrocq, femme de Jean Guérin, laboureur, demeurant à Coubert, à l'effet de vendre à M[re] Pierre Hideulx, notaire royal à Corbeil, ou à toute autre personne, un corps d'hostel sis en la rue Saint-Spire, 9 février 1634. — Transport de bail par M[re] Jacques Blondeau, curé « de S[t]-Port-sur-Seyne », au profit de M[re] Jean Le Jametel, curé de Saint-Pierre du Perray, 31 mars 1634. — Bail par Simon Ollivier,

marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, à Jean Cartier, marchand « au Vieil-Marché », de la « dìsme de tous grains » appartenant à ladicte esglise », 9 juillet 1634. — Autre, à Toussaint Bénard, de la dîme du vin, 24 septembre 1634. — Échange de pièces de terre conclu entre Mre Louis Tronson, conseiller du Roi, etc. seigneur du Coudray-sur-Seine, Perray et autres lieux, présentement en son château du Perray, d'une part, et Jean Rigault, marchand au faubourg Saint-Léonard, d'autre part, 4 novembre 1634. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter « à l'antour d'un » canal » entrepris par ordre et pour le compte de « Monsieur Mre Pierre Thibeuf, conseiller du Roy en » sa court de Parlement, seigneur de Bouville et du » Val-Cocquatrix en sa maison et lieu seigneurial » dudict Val-Cocquatrix », 4 décembre 1634. — Devis des ouvrages de maçonnerie devant être exécutés en la ferme de Villepesque appartenant à Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, seigneur en partie de Villepesque ; — marché y relatif, 18 avril 1635. — Acte d'association pour « tenir ensemble ung moullin » à eaue,.... sciz à Soisy-sur-Escolle, appellé le » Moullin de la Fosse », mai 1635. — Mise en apprentissage de Barthélemy Vassal, âgé de 17 ans, chez Jean Foing, maître boulanger au faubourg de Corbeil, 9 juillet 1635. — Transaction conclue entre Charles Semelé, Léon Chauveau et autres, maîtres pêcheurs sur la « rivière de Seyne », aux termes de laquelle ceux-ci, promettent « d'entretenir à l'advenir entre » eux en l'esglise M. St-Léonard, faulxbourgs de Corbeil, la confrairye des patrons Messieurs St-Pierre » et St-André, apostres, qui, de ci-devant et dès long-» temps, y a esté entretenue par les prédécesseurs » pescheurs en ladicte esglise St-Léonard, pour l'entre-» tenement de laquelle confrairye lesdicts susnommez » et leurs successeurs ont promis et seront [tenuz] de » contribuer à faire dire, chanter et célébrer en ladicte » esglise par chacun lundy de la sepmaine une messe » basse » etc., 30 novembre 1635. — Bail d'immeuble dépendant de deux corps de logis sis à Corbeil, « appellez la Nasse et le Petit-Chauldron », fait par Guillaume Girard, laboureur à « Sacogny, parroisse de » Morsang », à Nicolas Delamarre, marchand à Corbeil, 10 janvier 1636. — Transaction entre Pierre Le May, Claude Loreau et Jean Poullain, asséeurs collecteurs des tailles de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, d'une part, et Spire Gilles, demeurant « au Vieil-» Marché », en cette paroisse, 25 février 1636. — Rachat de rente due par Abel Berthois, boulanger, à l'église Saint-Léonard, avec le consentement du curé de la paroisse, « Mre Jean Le Jametel », 27 juillet 1636. — Titre nouvel passé par Toussaint Venard, vigneron, demeurant « au Vieil-Marché », comme détenteur d'une pièce de vigne sise au vignoble de Corbeil, lieu dit « Chevreau », chargée de 50 sols de rente au profit de Jean Regnault, marchand boulanger, 11 novembre 1638. — Autre, passé par Gilles Geoffroy, manouvrier au Perray, pour un immeuble sis en ce lieu, tenant d'une part à Mr Tronson, seigneur du Perray, d'autre à Mrs de Saint-Marcel, d'un bout « sur la rue » qui tend dudict Peray à la Fontayne-au-boureau», 15 décembre 1636.

E. 6886. (Liasse.) — 461 pièces, papier.

1637-1640. — Suite des actes reçus de 1637 à 1640. — Déclaration aux termes de laquelle Thomasse L....., fille demeurant au Perray, confesse que, « combien » qu'elle aye faicte poursuitte all'encontre de Thous-» sainctz S....., voicturier par eaue, demeurant aux » faulxbourgs de Corbeil, à ce présent, sur ce que elle » acusoit ledict S..... d'avoir eu sa compagnye char-» nelle, du faict duquel elle seroict demeurée grosse » et seroict accouchée d'ung enfant masle, qu'elle » auroict faitct baptizer soubz le nom dudict S..... », cette accusation n'a été lancée qu'à « la incitation de » quelques personnes » et qu'elle est fausse ; « que le-» dit S....., n'a jamais eu sa compagnye charnelle, » que sa grossesse n'a esté du faict dudict S....., » ains d'autres, et, combien que ledict S..... l'ayt » en quelque chose assistée du depuis ledict accouche-» ment, n'entend recongnoistre ladicte L.... que tout » ce que ledict S..... en a faict n'a esté qu'une cha-» rité qu'il a faicte à son endroict, dont pour ce elle » n'entend en tirer aulcune consecquance », avril 1637. — Testament de Michelle Giffart, veuve de Pierre Groisel, en son vivant praticien à « Val-le-» Petit » [Vert-le-Petit], demeurant actuellement au faubourg de Corbeil, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « dans l'esglise ou cime-» tière de l'esglise de St-Léonard » ; legs faits par elle à l'œuvre et fabrique : « Tous et ungs chascuns ses » biens meubles, hardes, argent monnoyé et non mon-» noyé..... » ; dépôt fait par elle entre les mains de Charles Arigon dit Chably, voiturier par eau : « Une » couche à haults pilliers de bois de chesne, ung lict de » plume garny de son traversin », etc. 9 septembre

1637. — Vente de pièce de terre sise à Saintry, lieu dit Rougeau, faite à Nicolas Launay, vigneron, demeurant à « Saint-Try », par Mre Denis Pelletier, conseiller du Roi, receveur général des décimes du diocèse de Boulogne, 23 novembre 1637. — Bail par Mre Louis Tronson, conseiller du Roi, seigneur du Coudray-sur-Seine, du Perray et autres lieux, à Toussaint Le Roy, laboureur, « demeurant à la Grand-Mothe-de-Cour- » tourou », de la ferme appelée « la Grand-Mothe, pa- » roisse dudit Courtourou », décembre 1637. — Procuration donnée par Mre Louis Tronson. « Fait et » passé au chasteau du Coudray », le 19 janvier 1638. — Testament de Jean Bichat, vicaire de l'église Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil et Saint-Jacques, son annexe, lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être « inhumé et enterré en l'esglise dudict St-Jacques » dans le cueur d'icelle, en telle lieu et endroit qu'il » plaira à Mr le curé ordonner », 6 mars 1638. — Mémoire des ouvrages de maçonnerie et couverture devant être exécutés « pour Mademoiselle de Villeret, » au lieu seigneurial de Villeret » ; marché passé à cet effet par « Anne de Postel, dame de Villeray », « avec Jean Riché ou Richer, 30 mai 1638. — Testament de « Mre Jean de La Fontayne, escuyer, sieur » de Villepescle, cappitaine au régiment de Me- » lun, estant de présent en son chasteau de Ville- » pescle » ; legs faits par lui à sa sœur, Marie de La Fontayne, religieuse au Parc-aux-Dames, à l'église de Lieusaint, etc. 8 juin 1638. — Transport de créances consenti par Jean Guillot, maître et conducteur du « batteau corbillat de Corbeil », et par Marie Andreau, sa femme, au profit de Guillaume Delaunay [signature De Launay], receveur du domaine de la ville, prévôté, vicomté et châtellenie de Corbeil, 23 juillet 1638. — Vente par Mre Denis Pelletier, conseiller du Roi, à Lubin Deschamps, marchand cabaretier au faubourg Saint-Jacques, de pièce de vigne au vignoble de « St-Try », 23 octobre 1638. — Acte aux termes duquel Madeleine Donon veuve « de feu Mre » Pierre de La Fontayne, vivant chevallier, seigneur » de Villepescle et autres lieux », présentement en son château, reconnaît que « pour la bonne affection et » amitié qu'elle a envers Catherine Docquet, veuve de » feu Louis Rapaille,..... en faveur de ce que ladicte » Docquet a norry de laict et eslevé deffunct Mre de » Provinlieu, fils de ladicte dame, naguère décedddé au » service de Sa Majesté », elle lui fait donation de « la somme de soixante et dix-sept sols six deniers » tournois de rente annuelle et perpétuelle », 13 novembre 1638. — Marché aux termes duquel Gabriel Bierdiau ou Vierdiau, voiturier par eau, demeurant à Saint-Jacques, s'engage à « norrir et fournir d'ali- » mentz Marion Auzouer, femme de Pierre Besnier, vi- » gneron, ainsy qu'il a commencé à faire depuis le deul- » xième jour d'avril dernier passé jusques et pendant » sa vye, icelle loger, la penser et scoiliciter bien et soi- » gneusement, luy faire blanchir son linge et l'acom- » moder bien et honnestement ; et sera fourny par » par ledict Besnier ung lit ou couche pour la cou- » cher, et ensemble tous les autres habitz et linge qui » conviendra pour ladicte Auzouer, blanchir et aco- » moder, à la réserve des draps pour la coucher, les- » quels ledict Bierdiau sera tenu de luy fournir, tous » lesquels lict, couche, linge et hardes, qui seront » baillés par ledict Besnier, luy seront rendues après » le décedz de ladicte Auzouer », le présent marché étant fait « pour se descharger par ledict Besnyer, d'aul- » tant qu'attendu l'âge de ladicte Auzouer, qui est de » plus de 87 ans, il luy est impossible d'assister ladicte » Auzouer comme il luy est nécessaire, attendu qu'elle » est comme en enfance et d'ung grand soing » ; prix convenu : 200 livres tournois par an, pension payable de 6 en 6 mois. 6 juin 1639. — Vente par Aubin Mousseulx, marchand à Saint-Aubin, paroisses d'Avon et Fontainebleau, à Claude Deschamps, marchand chaufournier aux faubourgs de Corbeil, de « ung batteau » Montargis de dix thoises de long, presque neuf, » garny de son gouvernail, que ledict Deschamps a dit » avoir veu, et lequel batteau ledict Mousseulx sera » tenu de rendre au port du Hourdy de ceste ville de » Corbeil, ledict batteau garny de sa fermure » ; prix convenu : 450 livres tournois ; 30 juillet 1639. — Déclaration faite par Mre Jean Le Jametel, prêtre, curé du Perray et Saint-Léonard, son annexe, « diocèze et » eslection de Paris », d'où il résulte que « depuis » l'année 1580 n'a esté acquis, légué ny donné à la- » dicte cure aucune rente, héritage ou immeuble de » quelque nature que ce soit », 29 octobre 1639 ; — autres déclarations pour différentes cures. — Bail par « damoiselle Anne de Postel, veuve de feu Charles de » Goullard, vivant escuier, Sr de Villeray et de Tou- » raille », d'un immeuble dénommé « la grande cui- » sine de Touraille en la paroisse de Peray », 11 décembre 1639. — Quittance aux termes de laquelle le marguillier en charge de l'église de Saint-Pierre du Perray, reconnaît avoir reçu de Mre Jean Jonchery, garde-meubles du Roi, receveur des consignations de la Grand-Chambre et grand buffetier du Parlement, la somme de 12 livres 10 sols tournois pour rachat du rente, 30 mai 1640. — Contrat en vue du futur ma-

riage entre Jean Pater, compagnon boucher à Corbeil, et Noëlle Pillon veuve de Simon Porcheron, 25 juin 1640. — Autre, entre Claude Houatrix, vigneron au Vieil-Corbeil, et Jeanne Fournier, 12 août 1648. — Autre, entre Jacques Poisson et Catherine Vitry ; apport de la future : 800 livres tournois ; elle sera, de plus, habillée « d'habits nubtiaux, telle que à son estat » et quallité apartient », et recevra « ung lit, traver- » sin, couche, couverture, ciel, custode, une douzaine » de draps et deulx lez, une douzaine de nappe, une » douzaine de serviette, le tout de thoille de chanvre, » une douzaine de chemises, une douzaine de couvre- » chefs et une douzaine de colletz à usage de ladicte » future, ung bahut et ung coffre de bois garnis de » leur serrure, le tout jusques à la somme de trois » cens livres », 14 octobre 1640. — Bail d'immeuble sis à Lieusaint, fait par M[re] Pierre Chalippe, « na- » guère conseiller du Roy et eslu en l'Eslection de » Crespy-en-Vallois », à Jean Regnault, demeurant au faubourg Saint-Jacques de Corbeil, 30 octobre 1640. — Fondation : le dimanche 4 novembre 1640, « issue de » grande messe », Michel Guynand, « mareschal des » logis de la grande fauconnerye de Sa Majesté, de- » meurant à Juvisy », reconnait avoir cédé à l'œuvre et fabrique de Saint-Léonard 4 livres tournois de rente, 4 novembre 1640. — Échange intervenu entre Nicolas Brayer, vigneron aux faubourgs de Corbeil, et Claude Brayer, de même état, demeurant « au vil- » lage de S[t]-Try », 15 novembre 1640. — « Brief estat » de compte que rend à l'amiable Jacques Mineau, » bûcheron, demeurant à Savigny-le-Temple, de ce » qu'il a géré, manié et administré des biens et héri- » tages, rentes et revenus apartenans à Louis Mi- » neau, et ce comme tuteur d'iceluy Louis Mineau » ; pièces justificatives y annexées, Le dernier acte de la liasse est passé à la date du 28 décembre 1640.

E. 6887. (Liasse.) — 368 pièces, papier.

1641-1644. — Suite des actes reçus de 1641 à 1644. — Marché aux termes duquel Vivien Lemoyne, marchand boucher à Corbeil, s'engage à livrer à Guillaume Buret le jeune, marchand mégissier au faubourg Saint-Jacques, « les peaux provenant de l'abat » de moutons et brebis » qu'il a fait et fera, « moien- » nant le pris et somme de quarente livres tournois » pour chacun cent de peaux, à compter cent quatre » pour cent, et ce depuis le jour de Pasques dernier » jusques au jour S[t] Rémy prochain, et depuis ledict » jour S[t] Rémy jusques au jour de caresme prenant » quatre-vingts livres tournois pour chascun cent, » fourny comme dit est ; et, sy depuis ledict jour » S[t] Rémy jusques audit jour de caresme prenant est » tué des moutons bisguins, auvergnas et limosins, » seront comptez trois peaux pour deulx », 2 mai 1641. — Offre par Nicolas Buisson, tavernier, demeurant au faubourg Saint-Jacques de Corbeil, à Nicolas Brayer, marguillier de l'église Saint-Jacques, de lui « payer en argent à descouvert la somme de 16 livres » tournois, d'une part, pour estre emploiée au proffit » de ladicte église pour la fondation d'une messe » basse. . . . à l'intention de deffunctz Isaye Castel, dé- » ceddé le 2 septembre six cens trente six », et, d'autre part, une somme destinée à faire dire deux messes basses, 12 juin 1641. — Mémoire des ouvrages de couverture d'ardoise devant être exécutés au clocher de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, en 1641 ; marché conclu à cet effet avec Jacques Michel, maître couvreur à Melun, 25 juin 1641. — Contrat aux termes duquel Marc Bricquet, « jeune garçon, âgé de quinze » ans ou environ », est mis en apprentissage, pour une durée de quatre années, chez Yon Chevereau, maître pêcheur aux faubourgs de Corbeil, pour apprendre « le » mestier de pescheur sur la rivière de Seyne », 13 octobre 1641. — Déclaration faite par les habitants de la paroisse du Perray et Saint-Léonard que tous, d'un commun accord, ils autorisent les asséeurs-collecteurs des tailles à imposer au rôle les personnes dénommées dans le présent acte et à les « cottizer sui- » vant leurs facultez et moiens, nonobstant touttes » sentences par eux obtenues ou qu'ils pourront ob- » tenir à leurs descharges par M[rs] les Président, lieu- » tenant et eslus de Paris », 4 mai 1642. — Bail à rente par Charles Febvrier, écuyer, sieur de Fréville, demeurant à Villeray, paroisse du Perray, « l'un des » gardes escossoizes du Roy, nostre sire », à Charles Gabias, bûcheron à Tigery, d'une maison avec ses dépendances sise à Sénard, paroisse d'Étiolles, 24 décembre 1642. — Marché aux termes duquel deux compagnons tuiliers reconnaissent « avoir entrepris de » Gille Tranchard, thuillier, demeurant au faubourg » de Corbeil en la paroisse S[t]-Léonard, en une thuil- » lerye apartenant à Jean Rigault », à ce présent, « de » rendre faict et parfaict dans les loges de ladicte » thuillerye toutte et telle quantité de thuille qui » pourra estre faicte et fabricquée par lesdicts entre- » preneurs » ; prix convenu : 40 sols tournois par millier de tuiles, 13 janvier 1643. — Bail de pièce de

vigne fait, au nom de Mre Jacques Choart, grand archidiacre en l'église d'Auch, chapelain de la chapelle Sainte-Croix en l'église Saint-Spire de Corbeil, à Jacques Gaulier, vigneron au faubourg Saint-Jacques, 8 mars 1643. — Échange de pièces de vignes, conclu entre Claude Houatrix, vigneron, et Claude Fournier, de même profession, 2 décembre 1643. — Bail de pièces de terre fait par « Charles Février », sieur de » Fréville [signature Febvrier], à Jean Hue, laboureur, demeurant à « Noiers, près la ville de Gisors », présentement en la ville de Corbeil, 20 février 1644. — Échange intervenu entre Mre Jean Hucherard, notaire royal et procureur à Corbeil, d'une part, et Jean de Mars, laboureur, demeurant « à la Grange-la-Prévosté, » paroisse de Savigny-le-Temple », d'autre part, » 18 mars 1644. — Transaction conclue entre Jean Delamotte et Jean Baillard, demeurant tous deux à « Villededon », pour éviter un procès qui était sur le point de naître à cause d'un incendie survenu en une maison que ledit Baillard avait prise à loyer de Delamotte, 20 septembre 1644.

E. 6888. (Liasse.) — 324 pièces, papier.

1645-1648. — Suite des actes reçus de 1645 à à 1648. — Bail par Denis Picard, « escuyer, sieur de » La Cosmerye », à Robert Duchesne, demeurant à Villededon, d'une pièce de terre, contenant 8 arpents, « scize au terrouer de La Cosmerye, dismage de Pe» ray », 12 février 1645. — Marché conclu par Jean Regnault, boulanger aux fauxbourgs de Corbeil, avec Louis Billeau, vigneron, lequel s'oblige « à mener et » conduire aux vendanges prochaines le pressoir du» dict Regnault, à faire et pressurer les marts que ce » présenteront durant les vendanges prochaines, four» nir ung homme avec luy; ledict Regnault sera tenu » de fournir de tous utils nécessaires pour les tour» nans et travaillans dudict pressoir; ce marché faict » moiennant que ledict Regnault prendra les deulx » thiers et ledict Billeau le thiers du droict dudict » pressurage que ce receverra des parroissiens qui » pressureront audict pressoir », 6 août 1645. — Bail à loyer de deux pièces de terre fait à Sulpice Lecomte, vigneron, par la fabrique de l'église de Morsang-sur-Seine, 21 décembre 1645. — « Devis des ouvrages de » massonnerye qui convient faire pour Monseigneur » le Président de Bailleul, surintendant de Sa Majesté, » en sa maison seigneurialle de Gravois » ; marché conclu à cet effet avec Jean Chasterel, maçon du « païs » du Poittou », 25 avril 1646. — Acte aux termes duquel Nicolas Brayer, Nicolas Buisson, Jacques Cassault et Pierre Doublet « recongnoissent et confessent » qu'ilz ont esté commungs et associez ensemble de» puis quatre année écheue au jour St Rémy dernier » passé au faict du bail et adjudication qui a esté » faicte à l'ung d'eulx de la ferme de la courthepainte » des faulxbourgs St-Jacques et St-Léonard deppen» dant de la ville de Corbeil », 20 octobre 1646. — Vente par Guillaume Lemaire, praticien, demeurant à Saint-Clair, présentement en la ville de Corbeil, à Jeanne Lemaire, veuve de Charles Gaugain, demeurant aux fauxbourgs de cette ville, de cinq arpents et un quartier de terre labourable en trois pièces sises au terroir de Juvisy et aux environs, 23 novembre 1646. — Rachat par Nicolas Delamarre, marchand à Corbeil, moyennant 200 livres tournois, d'une rente constituée au profit de la fabrique de l'église Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 30 décembre 1646. — Abonnement : Pierre Legras, meunier, demeurant au moulin de « Chanterayne », paroisse d'Essonnes, reconnaît « c'estre ce jourd'huy composé et abonné en» vers Jean Bourgeois, fermier des moulins du Roy et » bannaux de la ville de Corbeil, à ce présent, accep» tant, et ce pour trois années suivant l'une l'autre », 14 février 1647. — Contrat en vue de futur mariage entre Nicolas Launay, vigneron à « St-Try », et Marie Hottin, veuve Aubry, 25 mars 1647. — Bail d'immeuble sis à Villededon consenti par Michel Guynand, « con» seiller du Roy, et son procureur en la ville, pré» vosté, chastellenye, capitainerye et gruerye de Cor» beil », à Robert Duchesne, laboureur, 7 juin 1647. — Constitution par Germain Hucherard, marchand au faubourg Saint-Jacques, d'un procureur auquel il donne pouvoir de « poursuivre le procès criminel par » ledict constituant intanté contre Brice H....., pri» sonnier dans les prisons de Corbeil, tant par devant » Monsr le prévost dudict Corbeil ou son lieutenant que » sur l'appel interjecté par ledict Hardouin par de» vant nosseigneurs de Parlement jusques à sentences » ou arrests deffinitifz », 19 août 1647. — Acte d'assemblée des manants et habitants réunis « à l'issue de » vespre ditte, chantée et celebrée en l'église St-Léo» nard, annexe de l'église de Peray », lesquels « ont » donné adveu aux collecteurs d'imposer Jean Gra» vier, masson, demeurant à Lieusaint, nonobstant la » sentence par luy obtenue de M^rs le président, lieute» nant et esleus de Paris », 2 février 1648. — Compte de tutelle présenté par Jacques Richer, maître maçon

aux faubourgs de Corbeil, et par Nicole Chevallier, sa femme, « auparavant vefve de feu Abel Berthois, vi- » vant maistre boulenger », 22 mars 1648. — Bail à rente de 3 quartiers de vigne, en plusieurs pièces, sises au vignoble de Corbeil, fait par « noble homme Michel » Guynand », et par Marguerite Gaugain, sa femme, à Claude Hélain, marchand tonnelier au faubourg Saint-Léonard, 30 décembre 1648.

E. 6889. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 263 pièces, papier.

1649-1652. — Suite des actes reçus de 1649 à 1652. — Vente par Spire Du Nas, le jeune, notaire royal à Corbeil, et par Marie Berthod, sa femme, à Michel Guynand de deux arpents de terre labourable au territoire de Juvisy, 8 mars 1649. — Marché aux termes duquel Jean Labé, « maistre soufletier, demeu- » rant au faulxbourg St-Germain-des-Prez-lez-Paris », s'engage à livrer à Charles Brunet, maréchal au faubourg Saint-Léonard de Corbeil, « ung souflet double » servant audict mestier de mareschal, de quatre » piedz dix poulces de longueur et trente quatre » poulces de large, garny entièrement de ce qu'il luy » est nécessaire », lequel sera conduit à Corbeil « dans » le batteau des boulangers de cette ville » ; prix convenu : 50 livres. 5 juillet 1649. — Transport consenti au profit de l'église de Courcouronnes, 12 décembre 1649. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter par André Louvet, maître maçon à Tigery, pour le compte de Jean Cartier, laboureur à la Tour-de-Tigery, 20 mars 1650. — Contrat en vue de futur mariage entre Jean Regnault, marchand boulanger au faubourg Saint-Léonard, d'une part, et Marie Lemaire, d'autre part, 12 juin 1650. — Engagement pris par Claude Cossault, marchand à Paris, de livrer dans un délai de trois semaines à Michel Bicherolle, demeurant au Larré, paroisse de Boissise-la-Bertrand, « la » quantité de cent muids fustaille, sçavoir cinquante » muids en gros muids et cinquante autre muids, moictié » en demy-queues et l'autre moictié en demy-muids » ; prix convenu : 100 livres tournois, 10 juillet 1650. — Échange d'immeubles conclu entre Marie Cadot, veuve d'un marchand drapier bourgeois de Paris, présentement à Corbeil, et Mre Jean Hucherard, notaire royal en cette ville, 12 novembre 1650. — Testament de Marie Faré, veuve d'Innocent Cothais, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée en l'église Saint-Jacques, au faubourg de Corbeil, « proche » la fosse et sépulture où a esté inhumé ledict feu » Cothais, son mary », 28 novembre. — Compte de tutelle présenté par Antoine Leclerc, meunier au moulin « Doison », paroisse de « Sainct-Port », décembre 1650. — Transaction entre Michel Guynand, conseiller-procureur du Roi en la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil, et Robert Duchesne, demeurant à Villededon, « sur ce que les parties disoient, sçavoir » de la part dudict Duchesne que depuis le bail à luy » faict et à Henri Buffet, laboureur, demeurant cy- » devant au clos, par ledict Guynand, d'une ferme et » terres qui en deppendent, scis audict lieu de Ville- » dedon et territoire d'icelluy,..... ledict Buffet s'est » fuy et absenté nuittamment, au moyen de laquelle » absence ledict Duchesne est seul demeuré chargé de » la jouissance dudict bail ; est arrivé que du depuis » ses chevaux sont morts jusques au nombre de neuf » à dix chevaux, ce qui luy a causé perte de plus de » deux mil livres ; de plus, qu'environ le quinze » janvier dernier passé, des soldats du régiment de la » marine s'estant débandez du corps dudict régiment, » qui estoit logé au village de Sainctry, seroient allez » loger dans la ferme dudict sieur, où ilz auroient mis » le feu, ce qui auroit causé perte des bleds qui » estoient dans la grange et de plusieurs meubles et » choses qui estoient dans icelle, ce qui auroit causé » d'achever sa ruyne totalle » etc., 15 février 1651. — Règlement de comptes entre Louis Laurent, demeurant à Réau, et Martin Laurent, demeurant au Val-Coquatrix, 14 juin 1651. — Bail par le marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, à Jean Cartier, laboureur à la Tour-Tigery, du « droit de disme de tous grains à » ladicte église apartenant et qu'elle a droict de lever » et recueillir sur le territoire dudict St-Germain », moyennant « six muids moings un boisseau de grain » sçavoir thiers froment, thiers métail et thiers » avoyne », 9 juillet 1651. — Vente de pièce de vigne faite par Jeanne Poncelet, veuve de Nicolas Picard, demeurant à « Sénard-soubz-Tigery », à Jean Cartier, « garde des menus-plaisirs de Sa Majesté en la capi- » tainerie des chasses et gruerye de Corbeil, et fer- » mier de la maison et lieu seigneurial de la Tour-de- » Tigery », 17 avril 1652. — [*Lacune du 17 avril au 28 octobre*]. — Vente de vingt-deux perches de vigne à prendre en une pièce au vignoble d'Étiolles, faite par Pierre Hiot, vigneron en cette localité, 28 octobre 1652. — Vente de pièces de terre faite par Pierre Garnier, marchand bourgeois de Corbeil, à Michel Tréhet, demeurant en la même ville, 30 décembre 1652.

E. 6890. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1625-1650. — Minutes d'inventaires dressés par Denis Harly, notaire royal en la châtellenie de Corbeil, pendant les années 1625-1650. Sont estimés en 1650, le 30 avril, « une couche à hault pilliers de bois » de noyer... sur laquelle a esté trouvé une palliace » de thoille, ung matelats de thoille futayne garny » de..., ung petit lict à cousty de thoille, ung autre » lict de treillis rayé, deux traversins, ung à cousty » de thoille, et l'aultre de treillis, le tout garny de » plume, trois couverture, une de drap blanc, une » autre de layne, et l'autre de layne verthe, ung » vieil cieil de thoille garny de ses franges, deux » custodes..... 72 livres » ; une table de 4 à 5 pieds de long en bois de noyer, 6 livres ; un coffre en bois de noyer fermant à clef, 8 livres ; quinze chemises de femme, toutes en « thoille de chanvre », 24 livres ; un « bahut, couverthe de cuir bouillu, de deux pieds » et demy de long ou environ, fermant à une serrure » avecq deux patins », 9 livres, etc.

E. 6891. (Liasse.) — 430 pièces, papier.

1639-1643. — Charles Aubry. — « Minuttes tant » des contractz et autres actes perpétuelz et non per- » pétuelz receus et passez par moy Charles Aubry, » notaire roial héréditaire en la ville, prévosté et » chastellenie de Corbeil, commenceant le 14e sep- » tembre 1639, avec louange à Dieu. AUBRY, no- » taire. » — Contrat en vue du futur mariage entre Claude Deschamps, le jeune, marchand chaufournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, et Pasquette Le Tellier veuve Blondeau, 19 novembre 1639. — Constitution de procureur par les chanoines de Saint-Spire, MM. Guillaume Fauveau, François Aubry, François Rousseau, François Bonnot, Jacques de Dourlens, Jean Deschâteaux, 31 janvier 1640. — Vente de coupe de bois faite à Eustache Barré, marchand drapier à Corbeil, par Me Jean de La Fontayne, chevalier, seigneur de Villepesque, premier capitaine au régiment de Melun, 12 mars 1640. — Transport fait par « Mre Henry des Coulons », curé de Courcouronnes, au profit d'un laboureur demeurant au « Bois- » Briart, paroisse dudit Courcouronnes », de « tout et » tel droict des grosses dixmes » appartenant au bailleur sur le territoire de la paroisse ; prix convenu : 172 livres. 10 juillet 1640. — Rétrocession par Jacques Chaumet, vigneron, à « Frère François Bonnot, » prestre, profex de l'abbaye Sainct-Victor-lez-Paris et » pourveu du prieuré Sainct-Guénault dans Corbeil, » dépendant dudict Sainct-Victor », de 3 quartiers de vigne en une pièce dépendant de l'ancien domaine dudit prieuré, 20 novembre 1640. — Bail à cens de « trois » quartiers de friche de vigne délaissé depuis trente » ou quarante ans », fait à George Lhoste, vigneron, par « Mre Pierre Perou, prestre, chappelain, maistre » et administrateur de l'Hostel-Dieu et maladerie de » Corbeil, demeurant à Paris, à l'archevesché », 8 avril 1641. — Acte aux termes duquel « Maistres » Anthoine Andrenas, prestre, docteur en théologie, » curé de l'église Sainct-Léonnard de Videlle-en-Gas- » tinois, diocèze de Sens, et Pierre de Besnes, aussy » prestre, curé de l'église Nostre-Dame de La Ferté- » Aleps, audict diocèse de Sens », déclarent révoquer « l'acte de procuration pour permuter leurs dicts bé- » néfices de Videlle et La Ferté-Aleps..... passé » par-devant Charles Fontaine, notaire et tabellion » royal au comté et bailliage de ladicte Ferté-Aleps », 19 août 1641. — Actes d'assemblée des habitants de la paroisse Saint-Étienne d'Essonnes, 29 septembre et 6 octobre 1641 ; — autre, à la date du 9 octobre, les asséeurs et collecteurs nommés faisant sommation aux paroissiens d'avoir à leur déclarer « s'ils imposeront » ou non au rolle de la subsistance » plusieurs particuliers dénommés dans l'acte ; — autre, tenue le « di- » manche troisiesme jour de novembre 1641, yssue » de grande messe dicte, chantée et célébrée en l'é- » glise parochialle Sainct-Estienne d'Essonne ». — Vente par deux marchands mégissiers, demeurant à Melun, faite à Eustache Barré, marchand demeurant à Corbeil, de « toutes et chacunes les laynes mégis- » sières que lesdicts vendeurs feront en leurs maisons, » bouticques et aultres lieux..... et ce depuis ce » jour d'huy jusques au jour de Pasques prochain » venant » ; prix du marché : « La somme de soixante » neuf livres tournois pour chacun cent de livre de » layne pesant, à compter cent quatre livres pesant » pour cent au poix du Roi ; » 29 novembre 1641. — Marché conclu avec « Gilles Malaquin, charon », demeurant à Essonnes, lequel s'engage à livrer, le mois suivant à « Pierre Loizel, escuier, sieur de Périer », demeurant à Paris, « tant pour luy que pour Monsieur » de Fay, commissaire général des salpeitres et » poudres de France », la quantité de « seize tombe- » reaux garnis chacun de deux roues » ; prix de

chaque tombereau établi dans les conditions spécifiées : 23 livres. 28 avril 1642 ; autre marché passé avec « Robert Lefort » et « Jean Connesson », charrons, demeurant l'un aux faubourgs de Corbeil, l'autre au Plessis-Chenet, pour fourniture de « dix » paires de grandes roues garnies de leurs ayseaux, » le tout de bois d'orme et de chesne sec et net », 9 mai 1642 ; autre, avec « Gilles Malaquin », pour livraison de « seize tombereaux garnis chascun de » deux roues, les coffres desquelz de bois d'orme » ensemble les jointes et moyeux desdictes roues, et » le reste de bois de chesne, lesdictz tombereaux » chascun de quatre piedz et demy de longueur, de » vingt poulces au derrière et dix-huict pouces sur » le devant, et seize pouces de haulteur, et lesdictes » roues chascune de quatre piedz de haulteur, le tout » de bon bois, sec et net », 9 mai 1642. — Marché intervenu entre Antoine Louvart et Jacques Patin, vignerons, d'une part, Michel Delaunay et Alexandre Demay, d'autre part, « tous asséeurs et collecteurs » d'icelle paroisse d'Essonne la présente année 1642 », aux termes duquel Louvard et Patin, tant pour eux que pour Delaunay et Demay seront « ensemble- » ment » tenus de « cueillir et lever tous les deniers » de la taille, creue et aultres droictz qu'ilz ont tous » imposez sur tous les habitans de ladicte paroisse » d'Essone », 13 mai 1642. — Bail de pièces de terre fait à « Estiennette Phlippot, veuve de feu René Hen- » riet, et à Jessé Cothias, laboureurs », demeurant à Corbeil, par Marie Le Maire, veuve de Pierre Aubry, en son vivant procureur adjoint en la prévôté de Corbeil, 18 novembre 1642. — Quittance donnée par Marie Le Maire, veuve Aubry, « noble homme Jean » Tortouin, conseiller du Roy, nostre sire, et commis- » saire de ses guerres, demeurant à Paris », et autres, d'une somme de 600 livres tournois à eux payée pour rachat d'une rente de 33 livres 6 sols 8 deniers, 8 mai 1643. — Abonnement : Jean Bourgeois, « meusnier des » quatre moullins bannaux du Roy » à Corbeil, reconnaît « avoir abonné pour le temps de trois ans, à » commencer du jour Saint-Jean-Baptiste dernier » passé..... François Boucquet, meusnier, demeu- » rant au moullin de Palleau », 3 août 1643. — Bail d'immeuble fait à Jean Auclerc, vigneron, par « Ni- » collas de Launay, conseiller du Roy, intendant et » controlleur général de son argenterie et menus- » plaisirs, seigneur de Villeneufve-les-Portes », 2 novembre 1643. — Échange conclu entre « Messire Ro- » bert Myron, conseiller du Roy et maistre ordinaire » en sa Chambre des Comptes à Paris, seigneur du » Tremblay et fief de Chevreau, sciz près Corbeil », d'une part, et « Robert Delanoue », vigneron au faubourg Saint-Jacques, 14 novembre 1643. — Le dernier acte est passé à la date du 31 décembre 1643 : « Fin » de ladicte année 1643, avec louange à Dieu. AUBRY, » notaire.

E. 6392. (Liasse.) — 335 pièces, papier.

1644-1646. — Suite des actes reçus par le même, de 1644 à 1646. — Partage : comparaissent à cet effet devant Charles Aubry « noble homme Mre Jean Tor- » touin, conseiller du Roy et commissaire de ses » guerres demeurant à Paris, rue Saincte-Avoye, par- » roisse Sainct-Nicolas-des-Champs, et Maistre Nico- » las Tarteret, procureur et notaire royal en la ville, » prévosté et chastellenie dudict Corbeil, y demeu- » rant, et Mathurine Tortouin, sa femme..... les » dictz sieur Tortouin et femme Tarteret, enffens et » héritiers de feus Mre Jean Tortouin et Catherine Le » Maire, leurs père et mère, et héritiers pour moictyé » de feue honnorable femme Claude Le Maire, vivante, » veuve de feu Simon Cadeau, leur tante, d'une part, » et honneste femme Marie Le Maire, veuve de » deffunct Mre Pierre Aubry..... sœur et héritière » pour l'autre moictié de ladicte deffuncte Claude Le » Maire, d'autre part », 25 janvier 1644. — Vente par « Fiacre Chollet, marchand, demeurant à Orléans, rue » de la Tour-Neufve, parroisse de Notre-Dame-de-la- » Consumption », à François Lelièvre, de trois bateaux devant être livrés dans les trois jours au « port » Sainct-Paul ou aultres portz à Paris » ; prix 500 livres. 1er mars 1644. — Procuration donnée à « Martin » Benoist, leur procureur syndic », par Nicolas Rolland, Jacques de La Ruelle, Alexandre de May, Ursin Utinot, Louis Hideulx, Michel Bienaymé, Guillaume Lefebvre et autres, représentant « la plus grande et » saine partie des habitans de la parroisse d'Essonne », pour comparoir et les représenter devant MM. les Président, lieutenant et élus de Paris, 8 mai 1644. — Bail de pièce de vigne fait à « Maistre Antoyne Jamyn, » sieur de Bel-Air, capitaine du chasteau de Villeroy », y demeurant, par « Messire Ferdinand de Neufville, » abbé commandataire des abbayes de Sainct-Vuan- » drille et de Belleville, conseiller du Roy en ses Con- » seils d'Estat et privé, prieur du prieuré Nostre- » Dame-des-Champs de la Victoire d'Essonne-lez- » Corbeil et seigneur dudict Essonne, » 22 juillet 1644.

— Bail à Mre Marin Houy, substitut du tabellion royal à Château-Landon, par Jacques Hotman, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, prieur de Saint-Guénault, de tous les droits de cens, rentes, etc., dépendant du fief de Saint-Guénault à Mondreville, 25 août 1644. — Acte d'association entre Marin Billard, charrettier à Corbeil, et Michel Pelloin, marchand en cette même ville, les parties déclarant « qu'elles se sont associez » par ensemble pour faire trafic de touttes sortes de » marchandises qu'ils trouveront à achepter et icelles » vendre », 21 novembre 1644. — Déclaration faite par un certain nombre d'habitants « de la parroisse » Sainct-Germain et Sainct-Jacques, faulxbourgs de » Corbeil, ce jour d'huy assemblez au son de la cloche » soubz le portail de l'église », lesquels « ont dict que » après qu'ils eurent ou l'un d'eux donné, le 24e jour » des présent mois et an, acte de consentement et » adveu à Anthoine Picard, Jullien Pinceau et Ferry » Septier, asséeurs et collecteurs des tailles de la- » dicte parroisse la présente année, de ne poinct » mectre et imposer ès-roolles desdictes tailles le » nommé Nicolas Phlipot, marchant, cy-devant » cottizé aux roolles des tailles de ladicte parroisse, » ilz ont sceu et sçavent que ledict Phlipot ne s'est » absenté depuis peu de ladicte parroisse que pour » s'exempter de payer la taille..... ; c'est pourquoy » lesdictz susnommez ont requis et donné adveu par » ces présentes ausdicts asséeurs et collecteurs à ce » présens d'imposer et mettre èsdits roolles des tailles » ledict Phlipot et luy bailler la somme de six-vingtz » livres tournois de taille pour la présente année », 26 février 1645. — Transport des menues dîmes : « Messire Joachim Manne, prestre, vicaire de l'églize » et parroisse Sainct-Estienne d'Essonne », reconnaît avoir cédé pour deux années à Jacques Rolland, chirurgien à Corbeil, lieutenant du premier barbier du Roi audit lieu, « tous et chacunes les menues dismes » qui peuvent appartenir et estre deubes audict sieur » ceddant audict nom par les habitans de ladicte par- » roisse d'Essonne » ; prix convenu pour le présent transport : 100 sols tournois. 11 mai 1645. — Marché passé par « Jean Le Compte, maistre charpentier, » demeurant à Corbeil », qui promet à Sébastien Bruant, « maistre général des œuvres de charpenterie » du Roy, ponts et chaussées de France », d'exécuter les travaux de charpenterie spécifiés dans le présent acte, notamment en ce qui concerne le « pont-levis qui » est à l'entrée de la ville et au dessus du nouveau ca- » nal », 14 septembre 1645. — Marché passé par Jacques Messier, « voiturier par eau sur la rivière de » Seyne », demeurant aux fauxbourgs de Corbeil, pour transport de sable, 28 juillet 1645. — Contrat en vue de futur mariage entre Étienne Le Cocq, vigneron, demeurant au « Moullin-Galland », paroisse d'Essonnes, d'une part, et Jeanne Tullou ou Tullau, 10 décembre 1645. — Engagement pris par Toussaint Poulleau, voiturier par eau, demeurant au faubourg Saint-Jacques, envers François Vézinier, marchand de bois, demeurant à Paris, faubourg Saint-Antoine, de voiturer « avecq batteaux suffisans et de longueur » de dix à douze thoisses chascun sur ladicte rivière » de Seyne tous et chascuns les bois que ledict sieur » Vézinier a sur les portz de Boissette, Saint-Port, » Villiers et Chastillon sur ladicte rivière et ce jusques » à la ville de Paris et devant les chantiers dudict » sieur Vézinier, qui sont aux ports au plâtre et de la » Tournelle au dessus des pontz », 29 janvier 1646. — Bail pour 9 années fait par Gabriel Le Bourcyer, écuyer, sieur de Lozière, conseiller du Roi, lieutenant criminel de robe courte aux bailliages de Melun et Nemours, agissant en qualité d'intendant fondé de procuration des dames abbesse et religieuses de l'abbaye d'Yerres, à Eustache Barré, marchand à à Corbeil, des cens, surcens, etc., pouvant appartenir à l'abbaye « à cause des terres et seigneuries de Re- » tolu et Merboys [Artolu et Marbois, Cne de Videlles] » scizes proche de la ville de La-Ferté-Aleps », 14 février 1646. — Marché aux termes duquel Maurice Petit-Jean, papetier, demeurant à la Chopinière, paroisse de Villabé, s'engage à livrer à Claude Roger, marchand papetier, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Truanderie, « par chacun mois la quantité de 160 » rames de papier tant moyen que petit », 23 mars 1646. — Engagement pris par Pierre Robert, fontainier, demeurant en la paroisse d'Étiolles, envers Mathurine Tortouin, veuve de Jacques Regnault, demeurant à Nagis, « de faire une tranchée depuis la fon- » taine ou source qui est au bout de son clos dudict » Nagi au travers des prez d'icelluy jusques à » soixante thoises ou environ en droicte ligne où il y » aura un bassin pour recepvoir l'eaue qui tombera » de ladicte fontaine en icelluy, et jouera par ung » thuiau montant de plomb, duquel bassin... y aura » une descharge faicte de pots de grais », [etc.], 9 décembre 1646. — Bail d'un moulin « appellé le Moullin- » neuf de St-Port », fait à Hubert Richer, meunier, par « Messire Jean Sevin, conseiller du Roy en ses » Conseils d'Estat et en sa Cour de Parlement, sei- » gneur de La-Grange-à-la-Prévosté, Grand et Petit » Genouilly et Plessy-le Roy », 27 décembre 1646.

E. 6893. (Liasse.) — 350 pièces, papier.

1647-1649. — Suite des actes reçus par le même, de 1647 à 1649. — Acte d'assemblée des habitants d'Essonnes, réunis « affin d'eslire..... asséeurs et collec- » teurs des tailles dudict lieu pour la présente année » 1647 », ainsi que le syndic de la paroisse, 10 février 1647, « yssue de la grande messe ». — Abonnement: Claude Marque « fermier de la courtepinte de » la ville de Corbeil », reconnaît « avoir par cy-devant » abbonné et abbonne par ces présentes pour neuf » mois, commancez au premier janvier dernier, et » promect faire jouir Marie Le Bergier, veuve de Ro- » bert Hucherard, demeurant audict Corbeil, à ce pré- » sente, pour par elle, pendant ledict temps, vendre » en destail et taverne en sa maison audict lieu tout et » telle quantité de vin que bon lui semblera »; prix de l'abonnement: 60 livres tournois; 29 avril 1647. — Acte de prise de possession du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil, par « noble homme Jean » Poupart, secrétaire d'illustrissime seigneur Frère » Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de Sainct- » Jean de Hiérusalem et embassadeur d'icelluy près la » personne du Roy, au nom et comme l'un des pro- » cureurs fondé de procuration d'illustrissime seigneur » Frère François de Courcelles-Rouveray, chevalier » dudict ordre de St-Jean de Hiérusalem, trésorier » général d'icelluy et prieur commendeur dudict » Sainct-Jean-en-l'Isle près Corbeil par bulles expé- » diées en la chancellerie de Malte le vingt-sixiesme » may dernier », 25 juillet 1647. — Bail d'apprentissage: Pierre Audebert est mis en apprentissage pour 3 années chez « honnorable homme Eustache » Barré, marchand drappier », demeurant à Corbeil, qui s'engage à « loger, norir et enseigner audict Pierre » Audebert tant la marchandise que exercice de drap- » perie au mieux que ledict Pierre poura concepvoir » et comprendre, à la charge qu'il sera tenu porter » honneur et respect audict Barré et sa femme et leur » obéir en toute chose honneste et licite qu'ilz lui com- » mandent de faire »; prix convenu: 90 livres tournois; 18 novembre 1647. — Testament de Jeanne Bonnet, demeurant à Évry-sur-Seine en la châtellenie de Corbeil, laquelle, entre autres volontés, exprime celle que « son corps soict inhumé et ensépulturé dans l'église » dudict Esvry, proche par-devant l'autel de la bien- » heureuse vierge Marie », 10 janvier 1648. — Constitution de procureur par « vénérables et discrettes » personnes Robert Delaunay, abbé séculier de l'église » roialle et colégialle Sainct-Spire de Corbeil, Joachim » Le Bon, chantre, Guillaume Fauveau, Jacques Hot- » man, Laurens Nardouin, Jean Deschasteaux, An- » thoine de Saigne, et Hubert Séneschal, chanoines » en ladicte église », pour recevoir en leur nom les cens, rentes, loyers, etc. 2 septembre 1648. — Déclaration faite par Pierre Lamaulde dit La Motte, lieutenant en la compagnie du Sr Morin, « cappitaine au » régiment de Monseigneur le duc d'Engien », estant de présent en garnison en cette ville de Corbeil, ledit La Motte « gisant au lict malade, seing d'esprit et en- » tendement », 27 mars 1649. — Transaction entre l'abbé et les chanoines de Saint-Spire, d'une part, et Mre Jean Clozeau, notaire royal et procureur au siège de la prévôté de Corbeil, d'autre part, ce dernier ayant « faict la recepte dudict chapitre, communeaulté et » chappelles desdicts sieurs de Sainct-Spire par unze » années consécutifves finies et expirées au dernier » jour de juing 1648, dont il avoit rendu six comptes, » le dernier pour la dernière année clos et arresté le » mardy quinziesme jour de septembre audict an 1648, » dans lequel dernier compte il y avoict quelques ar- » ticles débattues, rayez et renvoyez avec des protes- » tations réciproques », 16 juin 1649. — Fondation faite par « Jacques Bourgoing de Corbeil, escuier, » lieutenant collonnel au régiment de la Tour entre- » tenu pour le service du Roy, de présent en garnison » à Arras, de présent en cette ville de Corbeil, lequel, » en recognoissance des grâces et divers biens faictz » qu'il a receus de Dieu dans la conduite de sa vie et » pour impétrer sa bénédiction le reste de ses jours » et après son décedz le repos de son âme, s'est repré- » senté les moiens pour y parvenir, et, après y avoir » longtemps pensé, a creu ne pouvoir mieux faire que » de laisser à la postérité le tesmoignage de quelque » piété exemplaire ». A cet effet, « Jacques Bourgoin » de Corbeil » [signature] a résolu de « fonder une » messe basse par chascun an à perpétuité en une » église où ce faict journellement le service canonial » et où il y a une chappelle du Sainct-Rozaire »; conventions arrêtées avec l'abbé et les chanoines de Saint-Spire de Corbeil au sujet de la fondation dont il s'agit. « Passé audict chappitre tenant le vingt-qua- » triesme jour de juin mil six cens quarante neuf, » yssue de messe, devant le notaire royal à Corbeil » soussigné, ès-présences de Mre Jean Boisneuf, pro- » cureur au siège royal dudict Corbeil, et Claude de » La Borde le jeune, clerc ». Signatures: « Jacques » Bourgoin de Corbeil, De Launay, Le Bon », etc. —

Bail de pièce de terre fait à Barbe Thouzon par Mre Charles Séneschal, curé « des églises Sainct-Ger- » main-le-Vieil-Corbeil et Sainct-Jacques, faubourg » de Corbeil », 29 juin 1649. — Bail pour six années fait par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire à Nicolas Blondeau, marchand, du « domaine de ceste ville » de Corbeil durant les six jours de Sainct-Spire et » Nostre-Dame du mois d'aoust », sous les réserves indiquées dans le contrat, 20 juillet 1649. — Devis des ouvrages de maçonnerie, serrurerie, menuiserie et vitrerie devant être exécutés « aux bastimens de Ma- » dame Yvin en son logis assis à Corbeil, rue des » Conins, derrière et attenant la maison et hostellerie » du Mouton », 5 septembre 1649. — Bail par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire de « touttes et chas- » cunes les dismes de grain de la vallée de Tarteret, » terrouer de Corbeil, appartenans audictz sieurs » bailleurs, à prende icelles dixmes entre les deux » chemins par lesquels l'on va de Corbeil à Esvry-sur- » Seine et du moulin de l'Orme, autrement appellé le » moulin de Tourvois, audict Esvry, et depuis le lieu » appellé les Cochetiers jusques à la ruelle de Fro- » mont », 5 octobre 1649. — Transaction conclue entre Claude Blot, maître chirurgien à Brie-Comte Robert, d'une part, et Mre Spire Du Nas, le jeune, notaire royal à Corbeil, d'autre part, pour éviter un procès à l'occasion de la succession de Jeanne Du Nas, sœur de Spire Du Nas, 3 novembre 1649. — Acquisition de terre par Jean Halcourt, maître pêcheur au faubourg Saint-Léonard, 31 décembre 1649.

E. [illegible]. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1650-1652. — Suite des actes reçus par le même, de 1650 à 1652. — Bail de pièces de terre fait à Toussaint Scellerin, laboureur au Frêne, paroisse de Saint-Pierre-du-Perray, par « Maistre Gaspart de Conda- » myne, prestre, docteur en théologie, conseiller et » aulmosnier du Roy, chapellain, maistre et adminis- » trateur de l'Hostel-Dieu et Maladerie de Corbeil », 11 février 1650. — Compromis aux termes duquel Robert de Launay, abbé de Saint-Spire, d'une part, et les chanoines, d'autre part, voulant « terminer et vuider » les différends et procès qu'ils ont ensemble », déclarent s'en remettre au jugement de « Monseigneur le » président de Bailleul et de Monsieur Sevin, conseil- » ler du Roy en sa cour de Parlement », 20 avril 1650. — Fondation de chapelle en l'église Saint-Spire par « Jacques Bourgoing de Corbeil »; nouvelles conventions entre celui-ci et les abbé et chanoines, 14 juin 1650. — Quittance donnée par Jean de Fleury, écuyer, sieur de « Verlette » ou « Violette », chevalier de l'Ordre du Saint-Empire, gentilhomme de la grande vénerie de France « et lieutenant d'une gallère nom- » mée La Patronne », demeurant à Paris, lequel reconnaît avoir reçu, au nom de sa femme Catherine de Marle, la somme de 300 livres tournois de Jacques de Maillard, écuyer, sieur de Launay et du Breuil, 7 août 1650. — Transaction conclue entre Pierre Jobidon, « marchand regrattier » à Corbeil, d'une part, et Perrette Brayer, veuve Cencier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, d'autre part, Pierre Jobidon ayant « faict faire percisition et recherche dans plusieurs » maisons de cette ville et faulxbourgs, entre aultres » en celle de ladicte Braier, en laquelle il c'est trouvé » environ vingt-quatre livres de faulx scel blanc pro- » venu de salline, de quoy en auroit esté faict procès- » verbal », 8 novembre 1650. — Bail de pièce de vigne fait à Pierre Dubois, tailleur d'habits à Corbeil, par Gervaise Brayer, veuve de Nicolas Payen, en son vivant officier ordinaire en l'artillerie de France, bourgeois de Paris, 9 novembre 1650. — Échange conclu entre Mre Pierre Thibeuf, conseiller au Parlement, seigneur de « Bouville, du Val et de St-Ger- » main-le-Vieil-Corbeil », d'une part, et Noël Pollet, vigneron à Corbeil, d'autre part, 18 novembre 1650.— Marché par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire avec Jean Brebault ou Brébault, maçon à Corbeil, pour travaux « à faire à la maison de la chapelle Saincte- » Croix et autres maisons du cloistre dudict Sainct- » Spire », 29 décembre 1650. — « Mémoire des ou- » vrages de charpenterye qu'il convient faire pour » Messieurs de Sainct-Spire de Corbeil, tant fasson que » fournittures, au dessus de la grande porte du cloistre » dudict Sainct-Spire en l'année 1651, ainssy qu'il » s'enssuict, pour rédiffier la chambre au dessus dudict » grand portail »; mémoire des travaux de maçonnerie et couverture; marché conclu à cet effet, 13 janvier 1651. — Bail de terre et pré fait par Madeleine Laizant, veuve d'Antoine Jamin, en son vivant sieur de « Belair », capitaine du château de Villeroy, demeurant à Mennecy, 7 février 1651. — Contrat en vue de futur mariage entre Mre Nicolas Regnault le jeune, procureur au siège royal de la prévôté et châtellenie de Corbeil, fils de Mre Jean Regnault, en son vivant notaire royal et procureur audit siège, et de Charlotte de La Ruelle, d'une part, et Marie Clozeau, fille de Jean Clozeau, aussi procureur et notaire royal, et de

Marie de Santeny, 12 février 1651. — Marché avec « Jean Le Compte, maistre charpentier, demeurant à » Corbeil », qui reconnaît avoir entrepris de « Messire Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, mareschal de France, gouverneur de la personne du » Roy,..... seigneur par engagement du comté de » Corbeil », ce acceptant « par noble homme Louis » Félix, cappitaine du chasteau dudict Villeroy », les travaux à exécuter pour « restablir le moulin Martin, » qui est l'un des quatre moulins banaulx de ladicte » ville,..... assis sur la rivière d'Estempes, au dessus » de la porte de Paris », 2 juin 1651. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, lesquels déclarent : 1° qu'ils sont « d'advis à l'esgard de Christophe Richer, maistre de la poste d'Essonne, que les » asséeurs et collecteurs preignent advis s'ils imposeront à la taille ledict Richer ou non, et qu'ils » suivent ledict advis » ; 2° que « les locataires du lieu » d'Angoulesme » doivent être « imposez au roolle de » ladicte taille, pareillement Guillaume Le Maire, le » portier de S[t]-Jean en l'Isle, Spire Huet, comme » aussi Mathias Lormeteau » ; 3° qu'en ce qui concerne Gilles Perrier et Jean Gouttière, « ils ne sont » d'advis qu'ils soient imposez, attendu qu'ils sont » fuyars », 30 juillet 1651. — Inventaire après décès fait à la requête d'Anne Aigremont, veuve de Vincent Gaultier, maître barbier et chirurgien à Corbeil, 9 août 1651. — État des travaux de charpenterie à exécuter « à la Ferme du Grand-Mory, appartenant à » Messieurs du colège du Cardinal Le Moine » ; marché à cet effet passé avec Nicolas Thomas, maître charpentier à Corbeil, 28 août 1651. — Quittance donnée par Nicolas Tarteret, procureur et notaire royal à Corbeil, et Mathurine Tortouin, reconnaissant avoir reçu de Nicolas Formentin la somme de 60 livres pour rachat et amortissement de 60 sols tournois de rente, 18 octobre 1651. — Vente faite par M[re] Léon Fontaine, notaire royal et procureur à Corbeil, à M[re] François de Barry, conseiller du Roi, commissaire général des rentes assignées sur les Gabelles de France, demeurant à Paris, d'un demi-arpent de pré, sis « aux » Moullineufz », tenant aux terres de Nagis et à « la » rivyère d'Estempes », et en la mouvance du prieur d'Essonnes, 1[er] décembre 1651. — Bail fait par M[re] Marin Gillot, chapelain habitué en l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, agissant au nom de M[re] Pierre Thibeuf, seigneur dudit Saint-Germain, à Simon Paillard, marinier, « du droit de pesche soubz les trois » arches du pont de Corbeil sur la rivière de Seine du » costé du vieil chasteau et faulxbourgs Sainct-Léonnard, appartenant ledict droict audict seigneur Thibeuf à cause de sa seigneurye dudict Sainct-Germain », 18 mars 1652. — Constitution de procureur par « Maistre Laurens Nardoin, prestre du diocèse de » Vienne en Daulphiné, curé de l'église parrochialle » Sainct-Estienne d'Essonne et de celle de Nostre-Dame et Sainct-Nicolas de Corbeil, son annexe », pour résigner ladite cure en faveur de « Maistre Hu- » bert Séneschal », prêtre du diocèse de Paris, 22 juin 1652. — Testament de M[re] Laurent Nardoin, chanoine de Saint-Spire et curé d'Essonnes, lequel demande à être inhumé « dans l'église Nostre-Dame et Sainct-Nicolas de Corbeil, au cœur, à l'entrée et au dessoubs » de l'aigle », 23 juin 1652. — Testament de la femme de G. Guichard, apothicaire de la Vénerie, demeurant à Corbeil, 6 juillet 1652. — Testaments de Jeanne Rousseau, veuve de Pierre Aigremont, 16 juillet 1652 ; — de « Messire Marin Gillot », chapelain en l'église Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, « estant de présent » demeurant à Corbeil à cause des inconvéniens présens », 23 juillet 1652 ; — de « Messire Joseph Doublet, procureur et notaire royal en la ville, prévosté » et chastellenie de Corbeil », 12 août 1652 ; — de « Messire François Le Clerc, prestre, vicaire en l'é- » glise de Monceaux », 17 août 1652 ; — de « Messire » Jean de Hédin, prestre, vicaire de l'église Sainct-Martin d'Estiolles », 22 août 1652 ; — de « M[re] Guillien Guichard, apothicaire de la Vennerie du » Roy », 11 septembre 1652, etc. — Engagement pris par Nicolas Hardouin, voiturier par eau, demeurant à Corbeil, « de voicturer sur la rivière de Seine par » luy Hardouin avec batteaux, depuis Fontaine-le-Port jusques à Melun, touttes les marchandises de » bois » indiquées au présent contrat, 23 juillet 1652. — Quittance donnée par Charles Petit, « garde des » plaisirs du Roy dans les plaines du Longboieau et » Longjumeau », demeurant à « Chailly » [Chilly], agissant en qualité de marguillier de l'église de Chilly, lequel reconnait avoir reçu de M. « de Compoix, » escuier, cappitaine au régiment de Monsieur le » prince de Carignen, estant de présent en garnison » en cette ville de Corbeil », la somme de 150 livres tournois léguée à ladite église par « Messire Rolland » de La Tour, chevallier, seigneur de Lestang, conseiller du Roy en ses Conseils et cappitaine d'une » compagnie de cavallerie pour le service de Sa Majesté », 8 août 1652. — Contrat en vue du futur mariage entre Robert Pater, paveur à Corbeil, d'une part, et Claude Baron, d'autre part, 3 novembre 1652. — Inventaire fait à la requête de Christophe Richer, ma-

réchal, demeurant à Essonnes, après le décès de sa femme, « décédée en la maison de Chantemerle, où ils » s'estoient réfugiés à cause des inconvéniens der- » niers », 26 novembre 1652. — Marché conclu avec « Guillaume Chastenet, voicturier par eaue », demeurant aux fauboùrgs de Corbeil, lequel s'engage envers Mre Étienne Aubry, commissaire ordinaire de l'artillerie, à « voicturer en la ville de Paris, au port Sainct- » Paul sur la rivière de Seine, du port de la Croix- » Rouge au dessus dudict Corbeil, trois pièces de » canon coulleuvrines avecq leurs affus, rouages et » avantrins et environ cinquante boulletz du calibre » desdictes pièces, qui ont esté laissées en cette ville » de Corbeil pendant la campagne dernière par le » sieur de Chamfort, lieutenant commandant les équi- » pages de l'artillerie en l'armée du Roy », 28 novembre 1652. — Certificat : Mre Spire Du Nas, âgé de 67 ans, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Spire, « ayant esté dès son jeune aage en- » fant de chœur en ladicte église et depuis notaire » royal et procureur audict Corbeil et greffier du cha- » pitre de ladicte église et enfin prestre, comme dict » est », Mre Louis Bourelier, chapelain de Saint-Barthélemy, Mre Jean Clozeau, âgé de 70 ans, bailli des justices du chapitre, Nicolas Girard, marchand cirier, âgé de plus de 70 ans, « autrefois bedeau » de Saint-Spire, Louis Garnier, boulanger, âgé de 48 ans, « autrefois enfant de chœur,..... et à présent pre- » mier bedeau », et autres déposants affirment avoir « veu anciennement Mre Michel Mathis, prestre, » abbé séculier de ladicte église, porter toujours au » chœur pendant le divin service un habit d'église » semblable à celuy des chantre et chanoines, sçavoir » un surplis et aumuxe grise en esté, et un camail » avec une chape par dessus un rochet en hiver, et » l'avoir veu ordinairement prendre sa séance en la » chaire de la dignité d'abbé ès-jours de festes an- » nuelles et solennelles, et pour les autres jours se » seoir au rang desdicts chanoines, au-dessus de l'an- » cien ; avoir veu aussi Mre Gabriel Mathis, abbé de » ladicte église et successeur dudict Mre Michel, estre » mis en possession et installé en la basse chaire vis- » à-vis de ladicte chaire de la dignité d'abbé à cause » qu'il n'avoit encore receu les ordres sacrez, et en » cet estat il prenoit sa séance en ladicte basse chaire » pendant l'office divin et n'entroit au chapitre ; et » après qu'il eut receu les ordres sacrez, il présidoit » audict chapitre et prenoit sa séance au chœur, ainsi » que ledict Mre Michel Mathis, son oncle, sçavoir en » la chaire de la dignité d'abbé ès-jours des festes an- » nuelles et solennelles, et, pour tous les autres jours, » il se seoit au rang desdicts chanoines, au dessus de » l'ancien ; et l'avoir veu tousjours porter un habit » d'église semblable à ceux desdicts chanoines pendant » le service divin, tant en esté qu'en hiver ; lequel » Mre Gabriel Mathis est le dernier des anciens abbez » qui ont résidé actuellement en ladicte église, et est » décédé en septembre 1632. Depuis lequel tempz les » sieurs Lucas, Bourlon et Geoffroy ont esté successi- » vement abbez de ladicte église, et n'y ont point faict » de résidence actuelle ; néantmoins ils y sont venus » quelquefois et portoient le rochet. Et les ont lesdits » attestans veuz, sçavoir lesdicts sieurs Lucas et Bour- » lon (qui n'y venoient que aux festes de Saint-Spire » et quelques autres jours de festes solennelles), » prendre leur séance dans la chaire de la dignité » d'abbé comme faisoit aussi ledict sieur Geoffroy, » estans lors promeuz ès-ordres sacrez ; lequel Sr » Geoffroy s'est aussi trouvé au chœur et assisté à » l'office divin en quelques jours fériaux et ordinaires, » èsquels jours il quittoit ladicte chaire d'abbé et se » mettoit en une autre chaire du mesme costé », 4 décembre 1652. — Bail de maison et de pièces de terre fait par Michel Guynand, conseiller du Roy « et son » procureur en la ville, prévosté, chastellenie, cappi- » tainerie et grurie de Corbeil », 9 décembre 1652. — Quittance aux termes de laquelle Madeleine Laizant, veuve d'Antoine Jamin, sieur de Belair, en son vivant capitaine du château de Villeroy, demeurant à Mennecy, reconnaît avoir reçu de Jacques d'Erbonne, marchand à Corbeil, la somme de 800 livres tournois, pour le rachat d'une rente de 40 livres faisant partie d'une rente assise sur une maison « au marché et devant le » grand portail de l'église Nostre-Dame dudict Cor- » beil », 16 décembre 1652. — Un grand nombre de pièces de l'année 1652, et spécialement celles qui sont comprises entre les mois de janvier-juillet, ont beaucoup souffert de l'humidité; les premières sont presque entièrement détruites.

E. 6895. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1653-1654. — Suite des actes reçus par le même, en 1653-1654. — Contrat en vue du futur mariage entre Philippe Delorme, maçon à Essonnes, et Geneviève Hideulx, 13 janvier 1653. — Titre nouvel passé par Louis Chabouillat, chirurgien à Melun, comme ayant épousé Anne Aigremont et étant à ce titre

détenteur d'une maison sise à Corbeil, rue Notre-Dame, 24 février 1653. — Bail d'un immeuble « où » pend pour enseigne le Cerf, sciz au carrefour de » Sainct-Léonnard de Corbeil », fait par Michel Guynand, conseiller et procureur du Roi, à Augustin Brethon, « maistre boullanger de Monseigneur le » Mareschal de Turenne », demeurant à Corbeil, 13 mars 1653. — Bail de la « ferme de Sainct-Gué-» nault, assize en la parroisse de Courcouronne », fait par « Frère Charles Sauvage », prieur de Saint-Guénault, 6 mai 1653. — Titre nouvel passé par Augustin Brethon, maître boulanger du maréchal de Turenne, comme détenteur de 5 quartiers de pré, 6 juin 1653. — Réparation d'injures : Claude Champagne, voiturier par eau, ayant dit que « Perrette » de H... estoit une putin, qu'il avoit couché deux » fois avec elle, que celluy qui l'épouseroit seroit un » coupault [ou coulpault] » reconnait « qu'il a dict » lesdictes injures cy-dessus contre vérité n'estant » véritables, a tenu et tient ladicte Perrette de H... » pour fille de bien et d'honneur, que n'a jamais rien » congneu en elle que tout bien et qu'il n'a point » couché avec elle, comme il a dict, et a dict lesdictes » injures en rizée, n'a point eu volonté de l'offencer, » la prie de ne s'en point resouvenir », 17 juin 1653. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en une maison sise à Essonnes fait avec Jean Biébault, maçon à Corbeil, pour le S^r Le Court, écuyer, demeurant à Paris, « ce acceptant par Guillaume de » La Bucaille, escuier, S^r de La Prairye, gentilhomme » ordinaire et par quartier de la Vennerie du Roi », 16 septembre 1653. — Autre marché avec le même pour travaux à exécuter au « moulin du Perray », appartenant à Guillaume de La Bucaille, écuyer, sieur de La Prairie, 16 septembre 1653. — Constitution de rente par Madeleine Laisant, veuve Jamin, au profit des « vénérables dames religieuses de la Congrégation » Nostre Dame, ordre de Saint-Augustin, establie à » Corbeil », ce acceptant par « la révérende mère Mar-» guerite Thérèze de La Croix, supérieure audict » couvent, Catherine Thérèze de Jésus, Marie de » Jésus, Anne de Jésus, Agnès de Saint-Spire, Mar-» gueritte du Saint-Sacrement, Anne-Marie de Saint-» Jean, Marie-Anne de Jésus, Gertrude du Saint-» Sacrement et Alexis de Saint-Joseph, touttes dames » religieuses dudict couvent », 26 septembre 1653. — Bail de pièces de terre fait à Pierre Besnard, par Mre Gilles Frémond, curé de Courcouronnes, 12 octobre 1653. — Consentement donné par Mre Pierre Thibeuf, seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, au paiement des arrérages d'une rente due aux prieur et religieux de Saint-Ouen de Rouen, 14 octobre 1653. — Acte de protestation : Joachim Le Bon, chantre et chanoine, François Asselin, Charles Sauvage, Jean Cheminée, chanoines de Saint-Spire, déclarent, « que » ce dit jour [samedy premier de novembre 1653, feste » de Toussaint], lors de la célébration de la grande » messe solennelle au chœur de ladicte église, au » milieu du *Gloria in excelsis*, maistre Jean Delaunay, » prévost dudict Corbeil, lieutenant civil et criminel » dudict Corbeil, soy-disant pourveu de la dignité » d'abbé séculier, est entré au chœur d'icelle, revestu » de l'habit canonial qui se porte en hiver, ainsi que » les chanoines, et a pris séance d'auctorité indue en la » première haulte chaire du chœur du costé droict, » qui est la chaire de la première dignité lorsqu'elle » est constituée aux ordres sacrez seulement, dans » laquelle chaire ledict Delaunay a demeuré tout le » long de la grand'messe, quoyque lesdicts sieurs » chantre et chanoynes, ayant eu advis du dessein » dudict Delaunay, l'eussent adverti par plusieurs fois » auparavant de ne se trouver au chœur de ladicte » église en tel habit ny prendre telle séance, attendu » qu'il n'a esté receu en telle dignité par ledict » chapitre, pour les raisons qu'ils ont cy-devant des-» duites, et qu'il n'a aucun ordre sacré ni mesme les » ordres mineurs et n'a pas mesme faict apparoir de » sa lettre de tonsure... », 1er novembre 1653. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saintry : « Ont tous d'une commune voix dict et déclaré » qu'ils ne sont d'advis que les asséeurs imposent et » mettent au rolle des tailles le nommé Nicolas du » Glaud, à cause qu'il est serviteur domesticque du » sieur baron d'Oysonville », etc. 9 novembre 1653. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes : « Ont tous d'une commune voix esleu pour » asséeurs et collecteurs des tailles dudict Essonne, » ladicte année présente 1653, Nicolas Rolland l'aisné » et Jean Hanry, et pour saindicque Charles Boulart ». 16 novembre 1653. — Bail de jardin fait à Pierre Jobidon, épicier à Corbeil, par « dame Nicolle de » Hémaut, femme et procuratrice de Mre Estienne » Gerbault, notaire garde-notte du Roy au Chastellet » de Paris », 18 octobre 1653. — Contrat en vue de futur mariage entre L. Thévenot, boulanger à Corbeil, et Marie Brunet, veuve de Pierre Bruneau, 11 janvier 1654. — Quittance aux termes de laquelle Charles Sauvage, prieur de Saint-Guénault, reconnaît avoir reçu de Charlotte de La Ruelle, veuve de Mre Jean Regnault, en son vivant procureur et notaire royal à

Corbeil, « fermière du minage de Corbeil », la quantité de « deux muids de bled fourment, de la qualité qu'il » est deub audict sieur prieur, pour une année d'arré- » rage de rente de pareil bled que ledict sieur prieur a » droict de prendre et percepvoir par chacun an sur » ledict minage », 10 février 1654. — Inventaire de l'argenterie appartenant à la fabricque de « l'église » Nostre-Dame et Sainct-Nicolas de Corbeil » ; remise par le marguillier, Jean Piat, à « Messire Rolland » Guégan, prestre du diocèze de Tréguier en Bretagne » et natif dudict lieu de Tréguier, de présent reçeu en » la charge de sacristin de ladicte église », 26 février 1654. — Bail par Frère Jacques Poncet, religieux, chambrier, procureur et receveur général de l'abbaye de Saint-Victor, à Laurent Lelièvre, laboureur, « de la grande ferme d'Orgenoy », 10 mars 1654. — Acte aux termes duquel « Jean Delaunay, abbé sé- » culier de l'église royale et collégiale de Sainct- » Spire de Corbeil », d'une part, les chanoines de cette église, d'autre part, voulant « conserver la paix, » concorde et amitié qui doibt estre entre eux, éviter » et terminer les différendz qui sont entre elles, » surtout pour terminer avec plus de facilité et » d'effect qu'il est possible le procès immense et » continué depuis cinq ou six années entre le feu abbé » Robert Delaunay, frère et prédécesseur dudict Jean » Delaunay, et les chantre, chanoines et chappitre » de ladicte église, ledict procès repris par ledict » Sr Jean Delaunay, à présent abbé, et pendant en la » grande-chambre du Parlement de Paris », déclarent : 1° transiger au sujet des articles énumérés dans le présent acte ; 2° « d'autant que audict procès restent » encores plusieurs articles à vuider et dont lesdictes » parties ne peuvent eux-mesmes convenir et s'ac- » corder comme des précédants », s'en remettre, pour le règlement de ces articles, à l'arbitrage de « Mes- » sieurs Martin, official de l'abbaye de Sainct-Ger- » main-des-Prez, De Loury (?), docteur de Navarre, » et Labbé, Chollet et Noblet, advocatz en la cour de » Parlement de Paris », 16 mars 1654. — Testament de Hubert Chantereau, maître tapissier à Paris, « gisant au lict malade en la maison de Jehan Deshaies, » laboureur, demeurant à Petit-Bourg, paroisse » d'Esvry-sur-Seine », 18 mai 1654. — Bail à loyer du minage de Corbeil, 9 juin 1654. — Constitution de rente par Mre Pierre Thibeuf et dame Claude Le Boullanger, sa femme, au profit des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, ordre de Saint-Augustin, établies à Corbeil. Signatures : « Thibeuf. Claude » Le Boullanger. M[arguerite] T[hérèze] de La Croix » [supérieure]. M. Catherine de St-Paul. Catherine- » Thérèse de Jésus. Marie de Jésus. Marg[ueritte] du » St-Sacrement ». 28 juillet 1654. — Quittance donnée par « Maistre Jean Regnault », receveur du duché de Villeroy, demeurant à Corbeil, lequel reconnait avoir reçu de « honneste fille Jeanne Hideulx », la somme de 300 livres tournois, pour rachat de 16 livres 30 sols 6 deniers, 11 décembre 1654. — Le dernier acte reçu en 1654 porte la date du 30 décembre ; à la suite de cet acte se trouve placée une déclaration faite par Jean Rousseau, marchand hôtelier au faubourg Saint-Léonard, pour les biens qu'il « advoue tenir en censive » de Messire Pierre Thibeuf », le 27 octobre 1654.

E. 6896. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1655-1656. — Suite des actes reçus par le même, en 1655-1656. — Quittance donnée par Charles Sauvage, prieur de Saint-Guénault, 1er janvier 1655. — Bail de terre sise au Perray par le chapitre de Saint-Spire à Jacques Caillault, laboureur à Mory, « paroisse » de Peray », 19 janvier 1655. — Marché aux termes duquel plusieurs manouvriers, « du païs de Norman- » die », présentement à Montauger, s'engagent envers « dame Léonor Merlin, veuve de Lazare Pena, vivant » escuier, sieur dudict Montauger », à curer « tous les » cannaux qui sont audict lieu de Montauger, à com- » mencer à l'emboucheur de la rivière d'Estempes, du » costé d'Eschercon, jusques à l'autre emboucheur qui » tombe dans ladicte rivière d'Estempes, du costé » d'Ormoy », 12 avril 1655. — Bail par le chapitre à Pierre Langoisseux, marchand mercier, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, de « une place contenant » trois thoises de long au cloistre de St-Spire, à pren- » dre de la porte de la maison du Sr Le Clerc, chappel- » lain en ladicte église, vers la porte du cloistre, pour » en jouir par ledict preneur audict tiltre pendant le » temps de six années et y estaller, vendre et débitter sa » marchandise pendant la veuille, jour et octave de la » translation de Saint-Spire en may, sans incommoder » ny empescher le passage publicq et la procession », 16 mai 1651 ; — autres baux de même nature. — Transaction conclue entre les chanoines, d'une part, et « maistre Jean Jametel, chappellain de la chappelle » Sainct-Germain-de-l'Auxerrois fondée en ladicte » église Sainct-Spire de Corbeil », d'autre part, « pour » terminer les différends et procès pendant entre [eulx] » au Parlement de Paris pour raison des droictz

» demandez aux dictz sieurs de chappittre par ledict » sieur Jametel », 24 mai 1655. — Échange de pièces de terre conclu entre « Messire Guillaume Castel », curé de l'église Saint-Martin de Ballancourt, et Vincent Dupont, laboureur en cette paroisse, 2 juin 1655. — Bail des dîmes de grains appartenant à l'église d'Essonnes, « qui ont de tous tems accoustumées de se » prandre sur les terres depuis le chemin qui dessend » du chemin d'Essonne ou moulin à poudre jusques au » tenant de Jean Regnault, bourgeois de Corbeil », et sur d'autres terres indiquées au présent contrat, 18 juillet 1655. — Contrat en vue de futur mariage entre Robert Jamet, « fondeur en cuivre servant à la » fabrique des liards », présentement à Corbeil, d'une part, et Nicolle Guibert, d'autre part, 25 juillet 1655. — Constitution de rente par Guillaume Mallet, vigneron, au profit de « l'église Sainct-Rémy de Fontenay- » le-Viconte », ce acceptant « par Messire Anthoine » Caussin, prestre, licentié en droict canon et curé de » ladicte église », à charge de fondation de service pour le repos de l'âme d'Étiennette Touvenot, 21 octobre 1655. — Transaction conclue entre le curé de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, « Mre Jean Boisneuf », le marguillier, Mre Pierre Thibeuf, seigneur du lieu, et les paroissiens, d'une part, Jacques Gilles, vigneron, et Catherine Nicolas, sa femme, d'autre part, au sujet d'affaire relative aux dîmes, 12 novembre 1655. — Inventaire dressé après le décès de « Pasquette Caril- » lier », 25 novembre 1655. — Acte passé entre MM. du chapitre de Saint-Spire et « Mre Nicolas de » Neufville, duc de Villeroy, pair et mareschal de » France », représenté par « Michel Guynand, procu- » reur du Roy en la ville, prévosté et chastellenie de » Corbeil », aux termes duquel « dellaissement [est] » faict par ledict sieur Guynand, audict nom, ausdicts » sieurs de Sainct-Spire de la ferme appellée le » Fresne, scize en la parroisse de Perray »; ratification du contrat; décembre 1655 et janvier 1656. — Acte aux termes duquel Claude Deschamps, marchand aux faubourgs de Corbeil, reconnaît « avoir pris et » retenu par forme de bail à nouriture pour trois ans » Étiennette Janin ou Jamin, « pendant lequel temps » ledict Deschamps a promis de loger et norir en » sa maison ladicte Estiennette Jamin ». Prix stipulé : 60 livres tournois par an. 26 janvier 1656. — Contrat en vue de futur mariage entre Claude Blain, chirurgien, demeurant à Mennecy, et Sébastienne Pichon, 21 février 1656. — Délibération prise par les chanoines de Saint-Spire pour affaire concernant le « droict de boucherie » appartenant au chapitre, « le- » quel droict consiste en ce qu'il n'est permis à » aucune personne d'ériger aucun estail à boucher ny » vendre ou débiter chaires ailleurs que ès-estaulx de » l'ancienne boucherie, assis proche et du costé de » ladicte église Nostre-Dame [de présent unie et incor- » porée en la communeaulté dudict Sainct-Spire] sans » le gré et permission des dicts sieurs de communaulté » et sans leur paier leurs droictz de permission ou » autre somme à laquelle ilz auroient remis lesdictz » droicts »; permission donnée à Louis Bertrand, boucher, d'établir un étal en la place du marché « à l'op- » posite desdicts estaulx de l'ancienne boucherie ou en » tel autre lieu qu'il poura », 9 mai 1656. — Cession par « Frère Philipes de Meaux-Rocour, chevalier » de l'ordre de St-Jean de Hiérusalem, ...comman- » deur et seigneur de la commanderye de Boncour et » Serincour, commanderye et prieuré de St-Jean en » l'Isle-lez-Corbeil », à Jean-Charles de La Visse, écuyer, présentement en sa maison des Bordes près ledit prieuré, « de certain petit morceau de friche ser- » vant cy-devant de chemin et passage aux habitans » des Grandes-Bordes, moulin de l'Orme et lieudict » Les Heurteaux, pour aller et venir audict prieuré », chemin devenu « désert, abandonné et inutil au moyen » du pont neuf et advenue neufve que Mre Louis » Hesselin, sieur de Chantemerle, a faict faire », 29 août 1656. — Testament de « Mre Guillien Guichard, » appoticaire de la Vennerie », demeurant à Corbeil, 2 octobre 1656. — Élection faite le 10 décembre 1656, « yssue de la grande messe dicte, chantée et célébrée » en l'église de Sainct-Estienne d'Essonne, après la » cloche sonnée par trois fois consécutifves »; après « que les voix ont esté colligées, s'est trouvé que Jean » Porcher, Nicolas Barbier et Jean Vigongne (?) ont » esté esleus asséeurs et collecteurs des tailles, et Jean » Guibour pour sindic ». — Vente de la coupe de bois taillis faite par Mre Pierre Thibeuf, seigneur de « Bou- » ville, du Val, et de Sainct-Germain-le-Vieil-Cor- » beil », présentement en son château de Saint-Germain, 28 décembre 1656.

E. 6897. (Liasse.) — 426 pièces, papier.

1657-1658. — Suite des actes reçus par le même en 1657-1658. — Bail de pièce de terre sise au terroir de Ballancourt fait par Mre Nicolas Regnault, chanoine de Saint-Spire, 2 janvier 1657. — « Devis et mémoire » pour faire un orgue en l'église Saint-Spire de Cor-

» beil, qui sera divisé en deux buffetz, l'un pour un » positif et l'autre pour un grand corpz d'orgue » ; — marché passé pour la fourniture dudit orgue avec « Guy Jolly, facteur d'orgues, demeurant en la ville de » Paris, rue de la Cossonnerie, parroisse de Sainct-» Eustache, à l'enseigne des Trois-Roys », moyennant le prix de 3.800 livres tournois, 15 mars 1657 ; — copie de la délibération capitulaire prise le 7 février précédent, le chapitre ayant résolu, le « cinquiesme juillet » dernier, de faire construire un orgue en ladicte esglise » Sainct-Spire pour rendre l'office divin plus solemp-» nel et soulager le chœur ». — « Devis des ouvrages » de charpenterie qu'il convient faire de neuf pour la » construction d'un plancher et pour servir à une tri-» bune ou lieu à poser les orgues dans l'église de » Sainct-Spire de Corbeil, le tout eslevé à la haulteur » qu'il conviendra, estant en partie dans œuvre du » clocher et en partie dans la nef de ladicte église » ; — marché pour l'exécution dudit travail avec Jacques Noirault, charpentier, demeurant à Corbeil, 12 mai 1657. — Abonnement : Pierre Cugnière, fermier des moulins banaux du Roi à Corbeil, reconnaît avoir « composé et abonné Michel Perrot, meusnier, demeu-» rant au moulin Paillard, appartenant au sieur de » Sainct-Port-Commartin, sur le ru de Vallory,..... » pour chasser et enlever grains en la prévosté et » chastellenie de Corbeil, excepté les villages des sei-» gneurs previlégiés, ville et faubourgs dudict Cor-» beil, pour iceux faire mouldre et convertir en fa-» rines audict moulin et non allieurs pendant deux » années commencées le premier avril dernier, moyen-» nant la somme de dix-huict livres par an », 25 mai 1657. — Quittance donnée par Germain Pillon, menuisier ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne du Mont, lequel reconnaît avoir reçu de Mre François Asselin, chanoine, procureur et receveur du chapitre de Saint-Spire, la somme de 400 livres à valoir sur celle de 500 livres stipulée au « marché faict avec ledict Pillon, » sçavoir 200 livres pour le buffet du positif de l'orgue » de ladicte église et 300 livres pour le pied du grand » buffet dudict orgue et le lambry de l'appuy et re-» vestement des poultres vers la nef », 13 août 1657. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes : Nicolas Rolland, marchand hôtelier à Essonnes, tenant les habitants « en procès en l'Eslection » de Paris affin d'estre rabaissé de la somme de 300 » livres » sur celle de « 480 livres, en laquelle somme » il a esté cotizé pour le quartier d'hiver de la pré-» sente année », ceux-ci déclarent « que ledict Rolland » n'est pas taxé à la moitié de ce qu'il doibt de taille, » attendu les grandes tenures et biens qu'il possedde, et » partant lesdicts habitants ont dict qu'ils tiennent la » taille pour advouée, et par conséquent donnent pou-» voir à leur sindic et aux collecteurs de ainsy le sous-» tenir », 26 août 1657. — Acte d'assemblée tenue par Mre Pierre Marie, docteur en médecine, demeurant à Corbeil, « ou nom et comme principal marguiller et » proviseur de l'église et parroisse Nostre-Dame et » Sainct-Nicolas de Corbeil », Jean Musnier, sergent royal, second marguillier, Mre Joseph Adine, bachelier en théologie, curé de la paroisse, Jean Delaunay, conseiller du Roi, « président et prévost de Corbeil », Michel Guynand, « aussy conseiller de Sa Majesté et son » procureur audict Corbeil », Nicolas Regnault l'aîné, substitut du procureur du Roi, Jean Clozeau, Jacques Barré, Nicolas Tarteret, Nicolas Regnault le jeune, procureurs au siège royal, et autres bourgeois et habitants de la paroisse ; bail à Antoine Petit, laboureur à « la Tour-de-Tigery », des « masures, jardins et enclos » où estoict antiennement bastye la ferme de Villou-» vette », 7 septembre 1657. — Quittance donnée par « Maistre Jean Delaunay, abbé de l'église royalle » Sainct-Spire de Corbeil, président et prévost de la » ville, prévosté et chastellenie de Corbeil », qui reconnaît avoir reçu de Claude Deschamps, marchand chaufournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, la somme de 360 livres tournois, pour le rachat d'une rente de 18 livres tournois, 10 novembre 1657. — Autre, donnée par Martin de Santeny « dict de St-Mar-» tin, soldat en la compagnie colonnelle du régiment » de Monseigneur de La Ferté-Séneterre, estant de » présent en garnison à Nancy en Loraine, lequel re-» congnoist avoir eu et receu comptant de André Sou-» chon, premier vallet de chambre de Madame la Du-» chesse de Longueville », et de dame Geneviève Quettier, femme de celui-ci, la somme de 200 livres tournois, pour rachat de 10 livres de rente, 3 décembre 1657. — Bail à Mathurin Couart, procureur au Châtelet, d'un « petit fournil » avec ses dépendances, le tout sis à Boissy-le-Cutté, 12 décembre 1657. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, convoqués à la réquisition de « Jean Guibour, procu-» reur sindic de la parroisse », lesquels, « après que » lecture leur a esté faicte par le notaire des causes » d'opposition signiffiées au procureur desdicts habi-» tans, à la requeste de Rolland, le 5 septembre der-» nier, ont donné adveu audict sindic de faire dresser » leur responce ausdictes causes d'opposition ainsy » qu'il jugera à propos », 23 décembre 1657. — Quit-

tance donnée par Mre Claude Cordeau, conseiller au Châtelet, agissant au nom de Mre Jacques Cordeau, son père, avocat en Parlement, lequel reconnaît avoir reçu de Nicolas Lambert, vigneron à Essonnes, la somme de 18 livres tournois pour rachat de 30 sols de rente, 4 janvier 1658.— « Mémoire pour compter entre » Jacques Richard, demeurant à Villabé, d'une part, » et André Lelong, maître pâtissier à Paris, d'autre » part. » — Prisée et estimation des « tournans et » travaillans » du moulin de la Boucherie, « scitué » dans ledict Corbeil », appartenant au chapitre de Saint-Spire, 7 août 1658. — Acte aux termes duquel le chantre et les chanoines de Saint-Spire, d'une part, Mre Joseph Adine, curé de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas de Corbeil, d'autre part, conviennent de ce qui suit : « Pour évitter au scandal qui pouroit ari- » ver à l'enterrement de Mre Hubert Séneschal, con- » frère de la confrairie de Sainct-Spire de Corbeil, où » lesdicts sieurs de Sainct-Spire sont conviés d'assis- » ter, attendu la contestation dans laquelle sont les- » dicts sieurs de Sainct-Spire et ledict sieur Adine, » curé, et dont procès est à la Court, que les rangs et » et séances qui se prendront tant par lesdictz sieurs » de Sainct-Spire, curé et ses prestres au convoy et » enterrement dudict Séneschal ne pourront nuire ny » préjudicier aux partyes ny tirer à aucune consé- » quance », 13 août 1658. — Quittance donnée par Jean Prédeseigle, marchand drapier, bourgeois de Paris, en son nom et au nom de Marie Barré, sa femme, lequel reconnaît avoir reçu 160 livres tournois pour rachat et amortissement de 8 livres de rente, 17 août 1658. — Bail d'immeuble par Mre Nicolas Regnault, secrétaire de M. Thibeuf, conseiller en la grand'-chambre du Parlement, 3 novembre 1658. — Constatation que « aujourd'hui, dimanche, huictième décembre » 1658, neuf heures du matin, en la présence des no- » taires royaulx à Corbeil soubzsignés, estans dans le » cœur de l'église royalle et colégialle de Sainct-Spire » dudict Corbeil, Mre François Asselin, l'un des cha- » noines de ladicte église et procureur du chappitre de » ladicte église, a dict et déclaré à Mre Jean Delaunay, » abbé d'icelle église, revestu d'un rochet à manches » estroictes avec sa chappe et camail et qui voulloit » prendre séance en sa chaire de dignité, qu'il s'oppo- » soit au nom des sieurs chantre, chanoines et chap- » pitre de ladicte église, comme ils ont cy-devant faict, » audict habit de rochet et à ladicte séance de chaire » de dignité que ledict sieur abbé voulloit prandre, et » laquelle séance ledict sieur Asselin a dict ne debvoir » prandre que ès-jours annuels et solennels » ; protestation de l'abbé. — Legs et constitution de rente par Madeleine Le Roy, veuve de Jean Regnault, en son vivant greffier de la capitainerie des chasses et gruerie de Corbeil, à la fabrique de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas de cette ville, à charge de fondation d'obits, « sçavoir le premier le douziesme de may, jour du dé- » ceds, pour et à l'intention dudict feu Mre Jean Re- » gnault, et le second obiit le lendemain de la feste » saincte Marie-Magdelaine, pour et à l'intention de » ladicte Le Roy », 28 décembre 1658.

E. 6898. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1659-1660. — Suite des actes reçus par le même, en 1659-1660. — Vente de pièce de vigne faite par Michel Guynand, conseiller du Roi et son procureur à Corbeil, à André Dauvergne, boucher au faubourg Saint-Léonard, 4 janvier 1659. — Bail à chef cens par « illustrissime seigneur Messire Philippes de Meaulx- » Rocourt. . . . prieur de Sainct-Jean-en-l'Isle-lez- » Corbeil », à Jean Girard, marchand, de 3 arpents, 3 quartiers 1 quarte de friche, haies et buissons, 19 janvier 1659. — « Devis des ouvrages de menuise- » rie qu'il convient faire pour parachever le grand » buffet d'orgues de l'église de Saint-Spire de Corbeil » suivant le dessein qui a esté présenté par Nicolas » Rimbert, maistre menuisier à Paris » ; — marché à cet effet avec Nicolas Rimbert, demeurant « rue » Bétizy », 25 février 1659. — Bail fait à Martin de Foisse, praticien à Corbeil, par Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, agissant au nom de Mre Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, du « droict de tabellion- » nage et parisis deubz et à payer par chacun an par » tous les nottaires de la ville, prévosté et chastellenie » de Corbeil ; » durée du bail : 3 années ; prix stipulé : 200 livres, 8 mars 1659. — Élection de marguillier en la paroisse d'Essonnes, 2 juin 1659. — Bail d'immeuble sis à Corbeil, en la rue Saint-Guénault, fait par Nicolas Regnault, secrétaire de M. Thibeuf, à Sébastien Haran, maître écrivain à Corbeil, 7 juin 1659. — Adjudication et bail des dîmes de grains appartenant à l'église de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 14 juillet 1659.— Autres, des dîmes appartenant à l'église d'Essonnes, 27 juillet 1659. — Bail fait au nom de Mre Pierre Jacquet, « proprietaire des aydes de la » paroisse d'Essonnes », à Nicoles Barbier, cabaretier au Moulin-Galant, du « gros et huictiesme de tous les » vins qui se vendront et débitteront au hameau

» dudict Moulin-Galland, et ce pendant le temps de » six ans » ; prix stipulé : 200 livres tournois de loyer. 16 septembre 1659. — Réparation d'injures : Robert P..., vigneron, demeurant au faubourg Saint-Jacques, reconnait que « sans subject quelconque, vendredy » douziesme jour des présens mois et an, il a offencé » par injures Maistre Joachim Delaunay, prestre, » vicaire de l'église dudict Sainct-Jacques, luy aiant » dict qu'il avoict mangé tout son raizin,... qu'il le » tueroit d'un coup de fuzil dans le corps, et autres » injures » qu'il désavoue, tenant le Sr Delaunay « pour homme de bien et d'honneur », 17 septembre 1659. — Bail des terres de Montauger fait à Pierre Edme, laboureur à Villoison, paroisse de Villabé, par « Messire Charles Du Val, chevallier, gentilhomme » ordinaire de la Chambre du Roy », présentement en sa « maison seigneurialle de Montauger, paroisse de » Lixes », 20 septembre 1659. — Apprentissage : Denis Adam, demeurant à Mennecy, reconnaît « c'estre » baillé à tiltre d'apprentissage, pour trois ans », à Étienne Boullard, boucher à Corbeil, qui s'engage à lui « monstrer et enseigner le mestier de boucher... à » la charge qu'il portera respect et honneur audict » Boullard et à sa femme et leur obéyra en touttes » choses honnestes qu'ils luy commanderont, comme » les apprentis sont tenus et obligez de faire, conser- » ver et avoir l'œil sur leurs biens, mesme garder et » faire paistre aux champs leurs moutons, brebis et » bestiaux durant les deux premières années », 16 octobre 1659. — Testament de Rémy Normant, demeurant au Moulin-Galant, lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être « inhumé et enterré » dans le cimetière de l'église Sainct-Estienne d'Es- » sonne », 29 octobre 1659. — Bail d'immeuble sis à Saintry, fait par Madeleine Le Roy, veuve de Jean Regnault, en son vivant greffier de la gruerie de Corbeil, à Nicolas Auger, vigneron, 17 décembre 1659. — Attestation : Nicolas Regnault, substitut du procureur du Roi à Corbeil, et Nicolas Tarteret, notaire royal, certifient que « Jean Cheminée », chanoine de Saint-Spire, est seul fils et héritier unique de Jeanne Le Maire, en son vivant veuve de Denis Cheminée, maître chirurgien à Corbeil, 5 février 1660. — Bail emphytéotique fait par Mre Jean Delaunay, abbé, Joachim Le Bon, chantre, François Asselin, Hubert Séneschal et autres, chanoines de Saint-Spire, à Mre Louis de Framery, chevalier, seigneur de « Réau », gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant ordinairement en son château de Réaux, de « la quantitté de quarante six arpens et » demy huict perches, tant terres que prez, en plu- » sieurs pièces,... assis au terrouer de Soisy-sur- » Écolle, appellé vulgairement la ferme de Chaufour », 5 février 1660. — Élections en la paroisse d'Essonnes : sont élus asséeurs et collecteurs des tailles, Jean Bardin ou Berdin, Jean Boissebois et Nicolas Lambert ; procureur syndic, Pierre Guibour, 11 avril 1660. — Contrat en vue de futur mariage entre Michel Dubois, tailleur d'habits, et Noëlle Darbonne, 25 avril 1660. — Bail de la maison appelée « les Gobelletz », sise à Corbeil, rue Saint-Spire, fait par Jean Gillet, « cha- » bleur du pont de Corbeil », demeurant à Saintry, à Claude Bienaymé, huissier, 19 mai 1660. — Vente de pièces de terre par Charles Febvrier, écuyer, sieur de Fréville, « l'un des gardes escossoise du Roy », demeurant à Villeray, et par Anne de Postel, sa femme, à Claude Deschamps, marchand chaufournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, 7 juin 1660. — Testament de dame « Léonord Merlin, espouze de Messire » Charles Du Val, chevalier, seigneur de Mornay, » Praslay et autres lieux », laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans « l'église » Sainct-Nicolas-du-Chardonnet, dans la chapelle de » Sainct-Denis Aréopagite, où a esté enterré feu » Monsieur Pena (?), son second mary », 7 août 1660. — Contrat en vue de futur mariage entre Jacques Haudry, demeurant à Janville, près Lardy, et Marie Grimon, fille d'André Grimon, boulanger à Soisy-sur-Seine, et d'Avoie Villemère, 16 novembre 1660. — Bail fait par Mre Nicolas Regnault, chanoine de Saint-Spire, à Pierre Guiboust, vigneron, d'une maison couverte en tuiles, de deux petites granges, un fournil, deux étables à porcs, cour au milieu et jardin au bout, le tout sis à Essonnes, 21 décembre 1660.

E. 6899. (Liasse.) — 427 pièces, papier.

1661-1662. — Suite des actes reçus par le même en 1661-1662. — Engagement pris par noble homme Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, de payer à Cosme Jamin, demeurant au faubourg de Corbeil, le prix de location d'une maison, 2 mars 1661. — Inventaire « faict au lieu de la Cosmerie, paroisse » de Sainctry », après le décès de la veuve de Denis Picard, écuyer, sieur de « La Cosmerie », 24 mars 1661. — Marché conclu avec Pierre Bellay, maçon à Corbeil, par Messire Pierre de Boucher, chevalier, seigneur de Flogny et autres lieux, pour travaux de maçonnerie à

exécuter au « chasteau de Place », situé en la paroisse de Lisses, 26 avril 1661. — Règlement de comptes : « Pour compter par Jean Deshayes et Denise Gradou, » sa femme, fermiers de la basse-court du chasteau » de Petit-Bourg, Rouillon et Saint-Maur, à Mon- » seigneur l'évesque duc de Langres, depuis la fin de » l'année 1659 jusques à celle de 1660 ». 25 mai 1661. — Quittance donnée par Étienne Delaborde, principal marguillier de la fabrique de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, autorisé à ce faire par le curé, « Messire Jean » Boisneuf », et les paroissiens, lequel reconnaît avoir reçu d'Antoine Picard, sergent royal à Corbeil, la somme de 120 livres tournois pour rachat et amortissement de rente, 29 juin 1661. — Vente par Charles Amelot, concierge de « Monsieur de Mignier, seigneur de » Morsang-sur-Seine », à Charles Blondeau, marchand hôtelier, demeurant au Plessis-Chenet, paroisse du Coudray, de « la quantitté de dix milliers de bottes de » foing, seing foing, de dix à douze livres pezantes », 18 juillet 1661. — Vente de pièces de terre et vigne faite à Nicolas Griveau, par Jean Le Mercier, chirurgien, demeurant à Mennecy, et Marguerite Ameline, sa femme, 15 novembre 1661. — Prisée et estimation des « tournans et travaillans » du moulin banal d'Essonnes, 3 janvier 1662. — Bail de maison sise à Corbeil, rue du Petit-Pont, fait à Pierre Bordier, par Messire Jean Delaunay, « abbé de Saint-Spire, de Corbeil, con- » seiller du Roy, président et prévost de la ville, pré- » vosté et chastellenie de Corbeil », 27 février 1662. — Prise de possession par Mre Charles Tonnelier, prêtre du diocèse de Noyon, de la chapelle « soubz » l'invocation de la Vierge et de Saint-André apostre, » fondée en l'église paroissialle d'Esvry » ; collateur : « Monseigneur l'évesque de Langres », seigneur d'Évry, « vulgairement de Petit-Bout » ; 9 août 1662. — « Devis des ouvrages de maçonnerie, couverture et » aultres que Jean Vacher, maçon, demeurant à Esvry- » sur-Seine, s'obligera de faire pour Monseigneur de » Langres », 9 octobre 1662. — Marché conclu avec Rodolphe Parent, peintre du Roi, demeurant à Paris, rue Montorgueil, lequel s'engage envers Mre Louis de La Rivière, évêque duc de Langres, pair de France, commandeur des ordres du Roi, grand aumônier de la Reine, seigneur d'Évry-sur-Seine et de Petit-Bourg, « Petit-Bout », à « peindre la gallerie du chasteau » dudict Petit-Bout à huile, conformément aux deux » desseins par luy faictz, qu'il a présentement repré- » sentez et lesquelz ont esté par ledict seigneur de » Langres, ledict Parent et ledict nottaire signez et » paraphez sur le dos et au milieu de chascun d'iceux » desseins, lesquelz desseins sont demeurez entre les » mains dudict Parent, qui sera tenu les représenter » aussy tost que ladicte gallerie sera parachevée, » comme aussy de peindre le petit plafond au bout et » à costé de ladicte gallerye de la mesme force des » autres ouvrages ; sera peinte la petitte balustrade » qui enferme et sépare ledict petit plafond avecq des » filletz d'or ; les tableaux qui seront pints dans » ladicte gallerie seront des sujetz du Tasse comme » Arnauld et Ermide, Tancrède et Clorinde, Sofonisbe » et aultres sujectz choisis dudit Tasse ; entre les » pilastres seront pintz des fables d'Esopes en couleurs, » au lieu où il y a dans le dessein un bas relief de » couleur de bronze ». Prix convenu : 3.600 livres tournois. « Fait et passé audict chasteau de Petit- » Bout », le 23 octobre 1662. — Marché pour travaux de maçonnerie conclu avec Jean Vacher par le sieur de Lucenay, intendant de l'évêque de Langres seigneur d'Évry et de Petit-Bourg, 28 octobre 1662. — Vente d'immeubles faite par Jean Dupuis, vigneron, et Marie Dupuis, sa femme, à Mre Guillaume de Cochefillet, chevalier, comte de Vaucelas, seigneur de « Levinville » et autres lieux, « présentement en son chasteau et lieu » seigneurial dudit Levinville », 29 octobre 1662. — Vente de la coupe de bois taillis en la forêt de Sénart faite à Pierre Darbonne, marchand à Corbeil, par dame Claire de La Berge, veuve de Jacques de Postel, chevalier, seigneur d'Ormoy-en-Brie, 2 décembre 1662.

E. 6900. (Liasse.) — 376 pièces, papier.

1663-1664. — Suite des actes reçus par le même en 1663-1664. — Foi et hommage au duc de Villeroy par Madeleine Labbé, [veuve] de deffunct Messire Pierre de Bea[urains] en son vivant conseiller et secrétaire du Roi, seigneur du Plessis et de Montceaux, « lesdittes » seigneuries relevant en plain fief, foy et hommage » de mondict seigneur à cause de son fief, terre et » seigneurie de Vaux-lez-Essonne, unie et incorporée » au duché de Villeroy », 25 janvier 1663. — Devis des travaux de maçonnerie à exécuter au château de Petit-Bourg ; marché à cet effet avec Jean Vacher, maçon à Évry-sur-Seine, 4 mars 1663. — Constitution par Jacques Devise ou Denise, marchand hôtelier, demeurant à Essonnes, au profit de l'église de ce lieu, d'une rente perpétuelle de 100 sols tournois, à charge de fondation de service, 5 mai 1663 ; — autre, à la date du 13 mai. — Fondation d'obit pour le repos de

l'âme de Mre Jacques de Dourlens, en son vivant prêtre et chanoine de Saint-Spire; constitution de rente à cet effet par « Claude de Dourlens, clercq de Me Jehan » Mesnart, procureur au Parlement de Paris, au nom » et comme procureur spéciallement fondé de Mre Ni- » colas de Dourlens, son père, advocat au bailliage et » siège présidial d'Amyens, demeurant en ladicte ville » d'Amyens, ledict de Dourlens, père, frère et collé- » gataire universel de deffunct Mre Claude de Dour- » lens, vivant procureur audict Parlement, quy » estoict aussy frère et légataire universel de deffunct » Mre Jacques de Dourlens », 16 mai 1663; — extrait du testament de Mre Jacques de Dourlens « passé par- » devant de St-Jean et Charlus [ou Charles], notaires » au Chastelet de Paris, le 18e mai 1645 ». — Aveu et dénombrement: Madeleine Labbé, dame du Plessis et de Montceaux, veuve de Pierre de Beaurains, demeurant à « Tournemphis », paroisse de Montceaux, avoue tenir en plain fief, foi et hommage du duc de Villeroy « la terre fief et seigneurie du Plessis et de » Mousseaux »; dénombrement; 5 juillet 1663. — Bail fait au nom du chapitre de Saint-Spire à « Mes- » sire Guillaume Du Castel », curé de Fontenay-le- » Vicomte, du droict que les sieurs de Sainct-Spire » ont de lever les dismes à eux appartenans dans la- » dicte paroisse de Fontenay » dans les limites indiquées au présent acte, 23 juillet 1663. — Titre nouvel par Hugues Le Grand, bourgeois de Paris, pour les immeubles qu'il reconnait tenir en censive du prieur de Saint-Guénault, 29 juillet 1663. — Testament de Mre Toussaint Le Roy, curé de l'église Saint-Germain de Lisses, 12 octobre 1663. — Bail par Mre Louis de La Rivière, évêque de Langres, « abbé de l'abaye » Sainct-Benoist-lez-Fleury-sur-Loire et en cette » qualité seigneur de Chastillon-sur-Loire, membre » deppendant de ladicte abbaye », actuellement en son château de Petit-Bourg, à Mre François Bardin, procureur à Beaulieu-sur-Loire, de tout le revenu temporel de la seigneurie dudit Châtillon-sur-Loire, Ousson et membres en dépendant; loyer: 6.650 livres tournois outre les charges spécifiées, 14 novembre 1663. — Échange de pièces de terre conclu entre Mre Jacques Chevallier, conseiller du Roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, seigneur du Perray et autres lieux, d'une part, et Marie Rousseau, veuve de Nicolas Le Merle, huissier à Corbeil, d'autre part, 21 décembre 1663. — Autre, entre Jean Tortouyn, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, d'une part, et Csome Jamin, praticien, Étiennette Jamin et autres, d'autre part, 26 décembre 1663. — Les actes passés entre les mois de janvier et d'août 1663, ont, les premiers surtout, beaucoup souffert de l'humidité. — Inventaire dressé à la requête de Marc Fontaine, greffier de la capitainerie des chasses et gruerie de Corbeil, 7 janvier 1664. — « Pour compter » entre Gabriel Raveau et Charles Barbier, asséeurs et » collecteurs des tailles de la parroisse d'Essonne, » l'année 1661, avec Jacques Colas, qui s'est absenté » pendant qu'ilz ont encommencé à faire la colette » desdictes tailles », 10 février 1664. — Contrat en vue de futur mariage entre Mre Claude Cordelle, docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, demeurant à Brie-Comte-Robert, fils de Claude Cordelle, en son vivant conseiller du Roi et président au Grenier-à-sel de cette dernière ville, et de dame Thomasse de La Jarrye, d'une part, et damoiselle Catherine Tarteret, fille de Nicolas Tarteret, procureur et notaire royal à Corbeil, et de dame Mathurine Tortouin, d'autre part, 17 février 1664. — Autre, entre Claude Blondel, marchand corroyeur demeurant à Corbeil, d'une part, et Marie Pater, fille de Michel Pater et d'Antoinette Delaistre, d'autre part, 15 juin 1664. — Cession faite par l'abbé, Mre Jean Delaunay, et les chanoines de Saint-Spire à André Souchon, valet de chambre du prince de Condé, et à sa femme, dame Geneviève Quettier, de partie d'un immeuble sis à Corbeil, dénommé « Les trois Pucelles », ainsi que de diverses sommes, le tout à charge de constitution de rente et aux charges énoncées dans le présent transport, 19 août 1664. — Contrat en vue de futur mariage entre Nicolas Charpentier, maître d'école, demeurant à Lisses, et Renée Bain, 23 novembre 1664. — Acte aux termes duquel l'abbé et les chanoines de Saint-Spire constituent leur procureur et receveur pour deux années Jean Musnier, sergent royal à Corbeil, 9 décembre 1664. — Bail de la ferme des six jours de Saint-Spire et de Notre-Dame [29 juillet 1664], placé entre deux actes des 17 et 19 décembre de cette même année.

E. 6901. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1665-1666. — Suite des actes reçus par le même, en 1665-1666. — Contrat en vue de futur mariage entre « Maistre François Vacherot, greffier des greffes » des présentations aux places de clerc civil et criminel » antiens, alternatifs et triennaux de la ville, prévosté » et chastellenie de Corbeil », d'une part, et Marie

Musnier, d'autre part, 8 février 1665. — Quittance donnée par François Dupuis, écuyer, sieur de « Bois» marsas », demeurant à Chevannes, lequel reconnaît avoir reçu la somme de 720 livres pour rachat et amortissement de 40 livres de rente, 16 avril 1665. — Attestation aux termes de laquelle différents habitants de Corbeil déclarent que « Antoine Barbé et Nicolas de » Brac, entrepreneurs du restablissement des pontz » de Corbeil, ont, l'année mil six cens soixante quatre, » apporté le plus de diligence qu'il leur a esté possible » pour ledict restablissement » ; difficultés survenues pendant l'exécution du travail : « Grandes eaues,.... » glaces, qui ont entièrement ruisné le bastardeau, » sans qu'il en soict demeuré aucune pièce valable, et » lesdictes glasses, s'estans accumulées et amassées » dans l'embouchure de l'arche qui est attenant celle » de Saint-Jean, ont rompu l'arcade et une partye de » la voulte », etc., 17 août 1665. — Bail d'apprentissage : Mre Pierre Hutinot, chapelain de la chapelle Saint-Denis fondée en l'église Saint-Spire, met en apprentissage son frère, Robert Hutinot, chez Simon Villeminot, tailleur d'habits à Corbeil ; durée : 2 ans ; prix stipulé : 78 livres ; 12 octobre 1665. — Bail « à » tiltre de ferme et amodiation » pour 9 années fait par le duc de Villeroy, présentement en son château, à Étienne Tricot, praticien à Champcueil, de « l'exer» cice et fonction de la commission du tabellion dudict » Villeroy, pour l'exercer en la parroisse dudict Chan» cueil et de Villeneufve » ; redevance annuelle : 20 livres. 3 novembre 1665. — « Mémoire des ouvrages de » menuiserie à faire pour l'église de Saint-Spire de » Corbeil » ; marché conclu à cet effet avec Marc Genty, maître menuisier, demeurant à Paris, 10 décembre 1665 [Publiés dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*. XIIe volume. 1892]. — Bail pour 9 années fait à Guillaume Le Maire, jardinier à Essonnes, par Pierre Jobidon, marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas de Corbeil, de « la despouille et tonture, par » chacune desdictes neuf années, d'un mûrier blanc, » qui est dans le cimetière de ladicte église, hors le » faubourg de la porte Sainct-Nicolas de Corbeil », 6 janvier 1666. — Élection d'asséeurs, collecteurs et syndic de la paroisse d'Essonnes, 24 janvier 1666. — Vente par Mre Pierre Marye, médecin à Corbeil, à Antoine Favereau, écuyer, « ce acceptant par dame » Claude Pasquier de Bussy, son espouse », d'un quartier de pré en une pièce au terroir d'Essonnes, lieu dit « les Moulins-neufz », 2 février 1666. — Foi et hommage : Charles de Halloy, bourgeois de Paris, se transporte au-devant de la principale entrée du château de Villeroy, appelle par trois fois Mre Nicolas de Neufville, duc dudit Villeroy, et vient lui rendre « les foy » et hommage et serment de fidélité qu'il est tenu luy » faire et porter à cause du fief de Marcoignet, scis à » Chancueil » ; Mre Louis Félix, capitaine du château, déclare « qu'il n'a charge expresse de recevoir ladicte » foy et hommage, mais qu'il en donnera advis audict » seigneur duc de Villeroy », 20 février 1666. — Élection de syndic en la paroisse d'Essonnes, attendu que « Guillaume Le Maire le jeune, qui avoit été esleu » syndic de la paroisse d'Essonne, n'auroit accepté la» dicte charge et qu'il ne tenoit plus feu ni lieu audict » Essonne », 7 mars 1666. — Foi et hommage : François Brisson, écuyer, « sieur de Grand et Petit-Bout et » d'Esvry-sur-Seine en partye », se transporte au prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, pour y faire acte de foi et hommage « à cause du fief du Grand-Sentier, » scitué ès environs dudict Bout », 9 avril 1666. — Testament de Jeanne Thomas, femme de Simon Biermant, huissier à verge au Châtelet, laquelle, entre autres volontés, exprime celle que, « si elle décedde en » sa maison scize au faubourg Sainct-Jacques de Cor» beil, où elle est à présent détenue malade, son corps » soit inhumé et enterré dans l'église dudict Sainct» Jacques, proche la sépulture de Agnès Bourdin, sa » tante », 10 juillet 1666. — Bail fait au nom du duc de Villeroy à « Meys Jenssin de Huydindne (?) [signa» ture Meys Jansen Van Huysduiinen (?)], marchand » Holandois », du moulin dénommé « le Moulin l'Es» tourneau, scitué sur la rivière d'Estampes, du costé » du faulbourg de la porte de Paris et faisant partie » des moulins banaux du Roy à Corbeil », 29 août 1666 ; — autre, au même et à la même date, d'une maison sise aux fauboурgs de Corbeil, « où pend pour en» seigne le Chasteau-Frilleux ». — Bail fait au nom du duc de Villeroy, seigneur par engagement du domaine de Corbeil, à Jacques Leblanc, meunier, « du » moulin banal appellé le Moulin-Martin, scitué sur la » rivière d'Estampes, du costé de ladicte ville, propre » à faire farine, avec ses tournans et travaillans ; » *item*, du droict de bannalité à prendre sur tous les » moulins bâtards qui sont dans ladicte ville, prévosté, » chastellenie et deppendance du domaine de Corbeil », 8 octobre 1666. — Constitution de procureur par « Maistre Louis Duhamel, ordinaire de la chapelle et » musique du Roy », chanoine de Saint-Spire et chapelain de la chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois en ladite église de Corbeil, à l'effet de résigner ce dernier bénéfice en faveur de son frère, Mre Gilles Duha-

mel, clerc du diocèse de Paris, 20 octobre 1666. — Quittance donnée par Louis de La Rivière, évêque-duc de Langres, seigneur d'Évry et Petit-Bourg, lequel reconnaît avoir reçu de la dame Houdé, veuve Lesguillon, la somme de 90 livres tournois pour rachat de 4 livres 10 sols de rente, 12 novembre 1666. — Devis des ouvrages de maçonnerie à exécuter au prieuré d'Essonnes ; — marché relatif à leur exécution passé avec Nicolas Verneau, maître maçon à Fontenay, par Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, agissant au nom de l'évêque de Chartres, prieur et seigneur d'Essonnes, 23 décembre 1666.

E. 6902. (Liasse.) — 460 pièces, papier.

1667-1669. — Suite des actes reçus par le même, de 1667 à 1669. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes : inscriptions au rôle de la taille, 13 février 1667. — Autre, des habitants de la paroisse de Soisy-sur-Seine, et constitution par eux d'un procureur, 15 février 1667. — Bail emphytéotique de pièces de terre fait au nom du chapitre de Saint-Spire à « Thomas de La Pottaire, » escuier, sieur de La Roche, garde du corps du » Roi », demeurant à Villededon, et à damoiselle Bénigne Dubois, sa femme, 20 février 1667. — Pouvoirs donnés par les habitants d'Essonnes à Nicolas Rolland, procureur syndic de la paroisse, pour intervenir « en » la cause pendant et indécize au Conseil du Roy entre » Pierre Chanterelle, pouldrier, depuis peu demeurant » aux moulins à pouldre sis en ladicte parroisse d'Es- » sonne, demandeur, d'une part, et Anthoine Picard, » François Feuque et André Lambieux, asséeurs et » collecteurs des tailles », 15 avril 1667. — Bail du moulin de la Boucherie, sis en la ville de Corbeil, fait par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire à Louis Collet, meunier, « demeurant à présent au pont d'An- » thoiny », 3 août 1667. — Devis pour le rétablissement d'un pressoir au Moulin-Galant, 30 août 1667. — Marché aux termes duquel Jacques Le Grand, vitrier, demeurant à Corbeil, s'engage à réparer toutes les vitres de Petit-Bourg, 21 octobre 1667. — Bail de terre fait à Guillaume Héron par Pierre-Paul Guérin, écuyer, sieur de Roissy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fondé de procuration de sa mère, « dame Marie Cadeau, dame de Roissy et de Montbou- » chet », 3 novembre 1667. — Contrat en vue de futur mariage entre Michel Guibout, « palfernier de très » hault et très puissant seigneur Mre Nicolas de Neuf- » ville, duc de Villeroy », d'une part, et Marguerite Boullard, d'autre part, 7 février 1668. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes. Après lecture faite d'un arrêt du Parlement ordonnant à Hugues Trehet, de remplir la charge de marguillier, il est décidé que « il sera faict une seconde somma- » tion à la requeste des marguillier et habitans dudict » Essonne audict Trehet de se trouver dimanche pro- » chain, sept heures du matin, en ladicte église paro- » chialle Sainct-Estienne d'Essonne, pour faire en per- » sonne la charge de marguillier, sinon qu'il sera baillé » requeste à la Cour pour sa désobéissance à l'arrest, » et estre pourveu contre luy ainsy qu'il sera trouvé » à propos pour le bien de la fabrique de ladicte » église », 2 mai 1668. — Mémoire des dépenses faites par les asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Combs-la-Ville en l'année 1667 ; — règlement, 15 octobre 1668. — Titre nouvel passé par Étiennette Regnault, ci-devant veuve de Jean Tortouin, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres, actuellement femme de Pierre Guillet, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, comme propriétaire d'une maison et hôtellerie « où pend pour enseigne le Mouton », sise à Corbeil, 7 novembre 1668. — Élection des collecteurs et syndic de la paroisse d'Essonnes : sont élus comme asséeurs et collecteurs des tailles Antoine Gillet, Mathurin Moreau, Jean Mansart [?], et comme syndic Antoine Charbonneau, 20 janvier 1669. — Bail à loyer des terres de l'église de Lisses, 7 avril 1669. — Échange de pièces de terre conclu entre l'évêque duc de Langres, étant en son château « de Sénemont, vul- » gairement dit Petit-Bourg », d'une part, et « Messire » Achilles de Cambray, chevalier, seigneur de Giron- » ville et Riqueville », 1er juillet 1669. — Convention entre Nicolas Thieux et Jean Lucas, joueurs d'instruments à Corbeil : « Pendant une année, commencée » ce jourd'huy et qui finira le 14e octobre 1670, ils » joueront ensemble de leurs instrumens, et tout ce » qu'ils gangneront, ils le partiront par moitié », 14 octobre 1669. — Bail de pièce de terre à Villededon, lieudit les Pommerets, fait à François Villain par Jacques Guigou, seigneur de Varâtre, 24 novembre 1669.

E. 6903. (Liasse.) — 428 pièces, papier.

1670-1672. — Suite des actes reçus par le même,

de 1670 à 1672. — Bail par Alexandre Dufour, sergent royal, trompette de la prévôté et châtellenie de Corbeil, demeurant au faubourg Saint-Léonard, à Jean Masché, de « tous les droicts appartenant au bailleur » à cause de son dict office et à lever dans le marché » dudict Corbeil de ceulx qui y amènent des marchan- » dises tous les jours, comme aussy le cry des vins et » sonnerie dans la ville dudict Corbeil », 1er mars 1670. — Inventaire fait à la requête de Jacques Moisson dit La Fontaine, présentement au service de Eustache Bouette de Blémur, religieux de Saint-Victor, prieur de Saint-Guénault, de tous les meubles, habits, linges, etc., apportés par ledit J. Moisson dans le prieuré, 8 juin 1670. — Marché aux termes duquel l'évêque duc de Langres, seigneur de Petit-Bourg et d'Évry-sur-Seine, reconnaît avoir vendu à Robert Brisseville et Artus ou Arthur Michy, marchands fruitiers à Saint-Brice près Montmorency, la dépouille de tous les arbres fruitiers étant dans les jardin et parc de Petit-Bourg ; prix convenu : 250 livres. 6 août 1670. — Devis des travaux à exécuter à la « maison de l'Enfer », sise au faubourg Saint-Jacques de Corbeil ; marché à cet effet, 19 juillet 1670. — Bail du « droict de pes- » cherie de trois arches du pont de Corbeil, à prendre » du costé du vieil chasteau, dont l'une d'icelle, qui » est la prochaine arche de la grande arche qui est » appellée l'arche Esgue », fait par Mre Eustache Thibeuf, seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 8 décembre 1670. — Élection de syndic en la paroisse d'Essonnes : est nommé par les « manans et habitans » susnommez... d'une commune voix », Thomas Minart, jardinier, 11 janvier 1671. — Marché conclu par la fabrique de l'église d'Essonnes avec Nicolas Chappelle, maître fondeur demeurant à Paris, « rue » du Bout-du-Monde, paroisse Sainct-Eustache », lequel s'engage à « refondre la troisiesme cloche de » ladite église bien et duement, de sorte qu'elle sonne » et s'accorde avec les deux aultres cloches de ladicte » église » ; prix fixé : 150 livres. 18 avril 1671. — Marché passé avec Charles Bellius, marchand bourgeois de Paris, par Louis Le Paire, voiturier par eau, demeurant à Corbeil, au faubourg Saint-Léonard, lequel s'engage à « remonter et faire remonter de la » ville de Paris sur la rivière de Seine jusques au port » du corbilas de Corbeil, du costé de la porte de Paris, » tous et chacuns les batteaux chalands que ledict » Sr Bellius voudra faire remonter », 26 avril 1671. — Bail par le receveur du chapitre de Saint-Spire à « Maistre Guillaume du Castel, prestre, curé de l'é- » glise de Fontenay-le-Vicomte », des dîmes appartenant au chapitre sur le territoire de ladite localité, 9 juin 1671. — Contrat en vue de futur mariage entre Marin Cholière, notaire royal à Corbeil, fils de Marin Cholière, sieur du Corbeau, et de Marie Le Riche, « natif de la » parroisse de Coudrecieulx-en-Vendosmois », d'une part, et Jeanne Tarteret, fille de Nicolas Tarteret, procureur au siège royal de Corbeil, et de Mathurine Tortouyn, d'autre part, 28 juin 1671. — Vente de pièces de vigne par Mre Jean Rousseau, bourgeois de Paris, ci-devant contrôleur des finances en Berry, et par dame Anne Pinart, sa femme, à « Messire Eustache Thibeuf », seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 10 octobre 1671. — Transaction conclue entre Jacques Guigou, conseiller du Roi, trésorier payeur des gages et droictz des officiers du Parlement, agissant en qualité de procureur du duc de Villeroy, d'une part, et Jacques Leblanc, meunier, demeurant à Corbeil, « au moullin » appelé le Moulin-Martin », d'autre part, 20 novembre 1671. — Apprentissage : Marguerite Blanchard, veuve de Toussaint Leroy, met en apprentissage pour 3 ans son fils Jean Leroy, chez Dominique Garbay, maître chirurgien à Corbeil, demeurant à Essonnes, lequel s'engage à lui « monstrer et enseigner l'art de la » chirurgie au mieux qu'il le poura concevoir et com- » prendre » ; prix convenu : 110 livres. 30 mai 1672. — Vente par Mre Augustin Binet, chevalier, seigneur de Beaurepaire, paroisse de Lisses, présentement en son château de Beaurepaire, à François Lorne, bourgeois de Paris, de la quantité de 16 muids de grain, mesure de Corbeil, soit 13 muids de blé méteil et 3 muids d'avoine, 27 décembre 1672. — Pièces annexées à la présente liasse, et dont la numérotation ne correspond pas à l'ordre chronologique : Foi et hommage. Mre Charles Fieffé, avocat au Parlement, agissant comme procureur de « Messire Pierre Barbier de La Rivière, prieur » et seigneur de Palluau, des terres et seigneuryes » d'Esvry et de Seynemont,... seul héritier et par » bénéfice d'inventaire de deffunct illustrissime et » révérendissime Mre Louis Barbier de La Rivière, son » frère, vivant évesque duc de Langres », se présente devant l'abbé et les chanoines de Saint-Spire et déclare venir leur porter « les foy et hommage que » ledict seigneur est tenu leur faire et porter pour » raison et à cause de la terre et seigneurye de Seine- » mont vulgairement dict Petit-Bourg, appartenant » audict seigneur de Palluau par ledit déceds et comme » seul héritier », 2 août 1672. — Apprentissage : Jacques Poisson, tisserand, demeurant au faubourg Saint-Léonard, et Françoise Poisson, sa fille, couturière, reconnaissent avoir « pris par forme d'appren-

» tissage pour deux ans, commençans ce jour d'huy » dix-neufiesme du présent mois d'avril, finis et accom- » plis, de Louis Collette, meusnier, demeurant audict » Corbeil, présent, Margueritte Collette, sa fille,... » pendant lequel temps de deux ans ladicte Françoise » Poisson a promis et s'est obligé de monstrer et » enseigner le mestier de cousturière à ladicte Margue- » ritte Collette », 19 avril 1672. — Bail de terre sise à Morsang-sur-Seine, fait à un vigneron de cette localité par Mre Nicolas Regnault, « conseiller du » Roi et esleu controlleur en l'Eslection de Paris », 19 avril 1672.

E. 6904. (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1673-1675. — Suite des actes reçus par le même, de 1673 à 1675. — Vente de bois taillis faite par « Thomas de Lorme, escuier, sieur des Bordes-pied- » de-fer, parroisse du Plessis-Patté », à Pierre Berthault et à Jean Blot, demeurant l'un à Viry, l'autre à Grigny, 2 janvier 1673. — Déclaration et acte de protestation : Charlotte-Thérèse Prud'homme, âgée de 21 à 22 ans, déclare que, « deux ans y a, Claude » Prud'homme, vallet de chambre ordinaire du Roy, » demeurant à Paris,... et Magdelaine Lucas, sa » femme, ses père et mère, son frère et deux de » ses sœurs à pourvoir par mariage l'ont incitée des » ledict temps de deux ans, et font encores par » aucuns de leurs parens, de se résouldre à se faire » religieuse contre sa volonté, n'en ayant eu aucune » volonté, ains d'estre pourveue par mariage quand » il plaira à Dieu le vouloir » etc. ; elle proteste, en conséquence contre tout ce qui a été fait pour l'amener à entrer en religion malgré elle, 26 mars 1673. — Marché aux termes duquel deux vignerons demeurant à Lisses s'engagent envers « Monsieur de Grand- » maison, seigneur dudict Lisses et de Beaurepaire », à faire, avec un autre homme dont ils se portent forts « la fonction de calvaniers pour la récolte de bleds et » des avoines, s'il y en a, des terres dudict Beaure- » paire et de la ferme des Plastières,... moyennant à » chacun d'eux trois septiers et mine de bled, mesure » de Corbeil, comme il viendra de dessoubs le fléau, et » qu'ils seront noris pendant ledict aoust », 19 juillet 1673. — Contrat en vue de futur mariage entre Mre Simon Révérand, praticien à Corbeil, fils de Jean Révérand et de Sébastienne Le Clerc, d'une part, et dame Jeanne Colleau, veuve de Mre Étienne Charron, en son vivant notaire royal à Corbeil, d'autre part, 3 octobre 1673. — Bail de pièce de terre fait à Vincent Moireau, laboureur au Perray, par Jacques Bouillette, concierge du château de Varâtre, en la paroisse de Lieusaint, agissant au nom du seigneur dudit Varâtre, 5 novembre 1673. — Ratification par « damoiselle » Marie de Vaulx », veuve de Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, demeurant à Paris, « rue » Mazariny », d'un contrat de vente, faite précédemment à sondit mari, de maisons, biens et héritages sis au village de Mennecy, 12 novembre 1673. — Ratification d'un bail par Nicolas Lhoste, « meusnier à » foulon, demeurant au Perray, parroisse d'Essonne », 10 décembre 1673. — Bail par Nicolas Lefebvre, receveur du domaine de Corbeil, à Dominique Garbay, maître chirurgien en cette ville, demeurant à Essonnes, et à sa femme, du « droict de péage par terre qui se » perçoit au bourg d'Essonne à cause dudict domaine » de Corbeil » ; loyer : 150 livres, 13 mai 1674. — Bail de terres fait à Nicolas Roland, hôtelier à Essonnes, par Pierre Hennequin, sieur de Chantal, conseiller du Roi, ci-devant receveur et payeur des rentes assignées sur les aides de Paris, agissant comme procureur fondé de « illustrissime et révérendissime seigneur » Messire Ferdinand de Neufville, évesque de Char- » tres, prieur et seigneur d'Essonne », 15 mai 1674. — « Marché des ouvrages qu'il convient faire à la maison » de l'Enfer, scize aux fauxbourgs Sainct-Jacques de » Corbeil, appartenant à la sucession vacante de feu » Mre Martin de Foisse, vivant greffier du bailliage de » Villeroy » ; 16 juillet 1674. — Foi et hommage aux abbé et chanoines de Saint-Spire, « pour la terre et » seigneurye de Seinemont vulgairement dit Petit- » Bourg », par « Messire Jacques Ferron, chevallier, » seigneur de la Feronnaye, lieutenant du château de » Vincennes », lequel l'avait acquise de Mre Pierre Barbier de La Rivière, 6 août 1674. — « Devis et » marché d'ouvrage de fontaine qu'il convient faire » dans le parc de Morsang-sur-Seyne » ; entrepreneur : Théodore Graingot, fontainier à Grégy, près Brie-Comte-Robert, 26 août 1674. — Travaux de menuiserie en l'église Saint-Spire : construction d'un autel en la sacristie, de deux placards, etc. ; marché à cet effet passé avec Nicolas Morin, menuisier au faubourg Saint-Jacques, 11 octobre 1674. — Foi et hommage au seigneur du Val-Coquatrix, « Messire Eustache » Thibeuf », par Jacques Chevallier, seigneur « du » fief et seigneurie de Peray », 12 novembre 1674. — Contrat aux termes duquel André Bussy, compagnon meunier, reconnait « s'estre loué à Louis Collet,

» meusnier, demeurant au moulin de la Boucherie », » pour servir ledict Collecte audict moulin à faire » moudre les bleds et iceulx rendre en farine bonne » et valable, aller quérir avec trois chevaulx ou » plus lesdicts grains » etc. 22 janvier 1675. — Mémoire et devis des ouvrages exécutés par Jacques « Pauchauvin », maître maçon, par M. Deschamps, 17 avril 1675. — Bail d'immeuble par Mre Claude Séneschal, greffier de l'élection d'Étampes, et divers autres parmi lesquels « Alexandre Boisneuf, notaire » royal et procureur au siège de Corbeil », 1er juillet 1675. Le dernier acte est passé à la date du 18 août 1675 : titre nouvel pour un quartier de vigne au terroir d'Essonnes, lieu dit « les Caillectes, autrement les » Plantes ».

E. 6905. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1652-1674. — Actes divers reçus par le même de 1652 à 1674, ayant été classés à part, dont le plus ancien porte la cote « deux » et le plus récent la cote « trente » : contrats de mariage, baux, échanges, transports, rachats, renonciations, inventaires, etc.

E. 6906. (Liasse.) — 443 pièces, papier.

1639-1649. — Obligations passées par-devant Charles Aubry de 1639 à 1649, auxquelles sont annexés des actes divers. — Jacques Gellin, cordonnier au faubourg de Corbeil, paiera 11 livres 4 sols à Eustache Barré, drapier, pour fourniture de draperie ; — Pierre Doublet, hôtelier en la paroisse Saint-Léonard, reconnaît devoir à Pierre Garnier, l'aîné, boulanger, la somme de 300 livres ; — François Buffin, laboureur à Chevannes, livrera un muid d'avoine à Jeanne Chenevière, demeurant à Corbeil ; etc.

E. 6907. (Liasse.) — 425 pièces, papier.

1650-1660. — Suite des obligations, avec actes divers, de 1650 à 1660. — Léon Fontaine, notaire royal à Corbeil, ayant rendu ses comptes à Mre Gaspard de Condamine, chapelain et administrateur de l'Hôtel-Dieu et de la maladrerie de cette ville, reconnaît être débiteur de la somme de 243 livres 3 deniers ; — Pierre Godefroy, meunier du moulin de Chantereine, promet de payer la somme de 27 livres 10 sols à Pierre Cugnière, fermier des moulins banaux de Corbeil ; etc.

E. 6908. (Liasse.) — 409 pièces, papier.

1661-1674. — Fin des obligations, de 1661 à 1674. — Louis Bertrand, marchand boucher à Corbeil, paiera 138 livres 8 sols à Madeleine Le Roy, veuve de Jean Regnault, en son vivant receveur des consignations de la prévôté ; — Jean Arnoult, laboureur à Fleury-Mérogis, et sa femme, se reconnaissent débiteurs d'une somme de 120 livres envers Nicolas Le Merle, huissier, et Jeanne Courtois ; etc.

E. 6909. (Liasse.) — 524 pièces, papier.

1659-1664. — Étienne Charron. — Minutes des contrats reçus par Étienne Charron, notaire royal en la châtellenie de Corbeil, résidant au faubourg Saint-Léonard, de 1659 à 1664 ; sur les chemises contenant les actes des différentes années se trouve apposée la signature : « Révérand, commis pour le déceds du- » dict notaire, ayant la pratique ». — Échange de pièces de terre conclu entre Charles de Fontenay, écuyer, avocat en Parlement, demeurant ordinairement à Paris, « rue du chevalier Duquet, paroisse » Saint-Germain-de-l'Auxerois », présentement en sa maison de Soisy-sur-Seine, d'une part, et Louis Doucet, cordonnier, demeurant au faubourg Saint-Léonard, d'autre part, 25 septembre 1659. — Vente de portion d'immeuble sis à Corbeil, en la rue Notre-Dame, faite par Alexandre Regnault « sieur de » Tottée », présentement à Corbeil, à Rémy Bluteau, vinaigrier, demeurant en cette même ville, 27 juin 1660. — Bail de pièce de terre sise à Villabbé, lieu dit « La Coudraye », fait par Mre François Asselin, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Spire, à Renée Vernet veuve Ruffin, 21 juin 1661. — Bail des dîmes appartenant à l'église de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 17 juillet 1661. — Titre nouvel par Jacques Drouart, vigneron en la paroisse d'Essonnes, pour biens tenus par lui en censive

de l'église Saint-Spire, 4 décembre 1661. — Transaction conclue entre Philippe de Beauvais, mégissier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, et François Pinet, marchand, demeurant au même lieu, 5 février 1662. — Inventaire dressé après le décès de Jean Regnault, en son vivant boulanger, par « Estienne Char- » ron, notaire royal en la chastellenie de Corbeil, ré- » sidant au faubourg Sainct-Léonnard dudict lieu », 31 mai 1662. — Autre, dressé par le même, après le décès de Marguerite Le Conte, 12 février 1663. — Testament de François Buffeteau, marchand, demeurant à Paris, présentement au faubourg Saint-Léonard, 8 avril 1663. — Bail d'immeuble sis à Villoison, fait par Hélène Couard, veuve de Claude « Marcque », demeurant au faubourg Saint-Léonard, à Léger de Voulge, vigneron, 26 octobre 1663. — Testament de « Mre Guillaume Gain », curé de Lieusaint, lequel, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit inhumé « dans le chœur de l'église parroissialle de » Lieusaint, en la place des curez», 21 novembre 1663. — Bail de masure et jardin fait par André Souchon, valet de chambre de Monsieur le Prince, à Martin Leroy, vigneron au Vieux-Marché, paroisse de Saint-Germain, 14 septembre 1664. — Contrat en vue de futur mariage entre Pierre Durand, vigneron, demeurant aux Bordes, paroisse d'Essonnes, et Marie Bourdin, 28 décembre 1664.

E. 6910. (Liasse.) — 564 pièces, papier.

1665-1667. — Suite des actes reçus par le même, de 1665 à 1667. — Quittance donnée par le curé de l'église Saint-Jacques de Corbeil, « Mre Jean Bois- » neuf », et le marguillier en charge, lesquels reconnaissent avoir reçu de la veuve de Pierre Ferry une somme de 100 livres, à charge de fondation de service, 24 février 1665. — Bail de maison fait à Hugues Aubry le jeune, boulanger, par Jean le Pairre [signature Le Perre], « maistre du batteau des boullangers de » Corbeil », 15 septembre 1665. — Bail d'une maison avec cour et jardin « sur la rivière de Seine », fait par Antoine Le Gendre, marchand bourgeois de Paris, à Jean Lefort, charron, demeurant au faubourg Saint-Jacques de Corbeil, et notifié par « Jehan de » Launay, conseillier du Roy, abbé de Saint-Spire de » Corbeil, président et prévost de la ville, prévosté » et chastellenye dudict Corbeil, lieutenant civil et cri- » minel, assesseur d'icelle, commissaire et exami- » nateur audict lieu », 26 décembre 1665. — Abonnement : Gabriel Hamet, marchand au Vieux-Marché, paroisse du Perray, reconnaît « s'estre abonné pour » et pendant une année, qui a commencé au premier » jour d'octobre dernier passé, à Mre Nicolas Oudin, » fermier des aydes du plat pays de l'Eslection de » Paris, absent, acceptant par Mre Jacques Le Roux, » son commis aux Aides de Corbeil, pour par ledict » Hamet vendre en destail du vin en sa maison seul- » lement à une seulle enseigne et bouchon et non ail- » lieurs, moyennant le prix et somme de 90 livres » tournois pour ledict abonnement », 22 février 1666. — Autre par Pierre Sénéchal, marchand épicier cirier, demeurant à Corbeil, 15 décembre 1666. — Bail à ferme fait à Claude Lachaue (?), commis aux aides de Corbeil, demeurant en la paroisse Notre-Dame, des « droictz de cinq sols parisis douze et six deniers du » droict dû et à prandre sur chacun muid de vin en- » trant tant par eau que par terre dans la ville et » faulbourg de Corbeil » ; prix stipulé : 300 livres de ferme par an. 18 janvier 1667. — Testament de Pierre Béliart [signature : P. Bellyard], curé de Lieusaint, lequel demande à être inhumé « en la chappelle » Sainct-Jean, scituée dans le cimetière dudict Lieu- » saint », 21 juin 1667. — Transport aux termes duquel « Mre Charles Loret, curé d'Évry-sur-Seyne », déclare qu'à la prière de Marc Gentil, maître menuisier à Paris, chargé de la construction du rétable de l'église de Saint-Spire de Corbeil, il consent que MM. du chapitre payent à celui-ci une somme de 300 livres « pour » luy facilliter la continuation desdicts ouvrages », 30 août 1667. — Bail de maison sise à Essonnes, avec ses dépendances, fait par Charles Aubry, notaire royal et procureur à Corbeil, 19 octobre 1667. — Vente de 30 sols de rente par Louis Gaulcher, vigneron, demeurant à Tigery, à Charles Maupou, de même profession, demeurant à Yerres, 27 décembre 1667.

E. 6911. (Liasse.) — 551 pièces, papier.

1668-1671. — Suite des actes reçus par le même, de 1668 à 1671. — Bail de pièces de terre sises à Lieusaint, fait par Pierre Lambert, laboureur à Servigny, se portant fort de Philibert Guillemain, auditeur des comptes, Michel Subreau et Louis Viollet, 15 mars 1668. — Contrat en vue du futur mariage entre Jean Cottin et Edmée Saussier, 26 août 1668. — Bail des dîmes appartenant à l'église Saint-Germain-du-Vieil-

Corbeil, 7 juillet 1669. — Apprentissage : Michel Petit, vigneron au faubourg Saint-Jacques, met en apprentissage pour trois ans son fils Étienne chez Guillaume Doublet, taillandier, demeurant au faubourg Saint-Léonard, 4 novembre 1669. — Bail de pièces de terres sises à Étiolles et au Perray fait par Jean Leblanc, meunier à Essonnes, à Jean Delin, laboureur à Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 27 avril 1670. — Échange d'héritages conclu entre Jacques Chevallier, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, seigneur du Perray en partie, d'une part, et Sylvain Godet, vigneron, demeurant au Vieux-Marché, d'autre part, 18 novembre 1670. — Le dernier acte, qui est un contrat de mariage entre Pierre Blin, laboureur à Villededon, et Suzanne Espingard, porte la date du 8 février 1671.

E. 6912. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1659-1671. — Obligations passées, de 1659 à 1671, par-devant Étienne Charron, par Claude Brethon, bûcheron, Abel Berthois, boulanger, François Boisselier, marchand, Louis Collette, laboureur, Guillaume Cassault, tonnelier, Nicolas Barré, corroyeur, Pierre Nicolle, vigneron, André Chantecler, vigneron, etc.

E. 6913. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1669-1673. — Jamyn. — Minutes des contrats reçus par Jamyn, notaire royal en la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil, de 1669 à 1673. — Vente par Madeleine Audebert, fille majeure, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, à Charles Aubry, notaire royal et procureur à Corbeil, d'une pièce de vigne sise à Lisses, lieudit « Boucornu », 16 novembre 1669. — Quittance donnée par Jean-Baptiste Jacquemin, conseiller du Roi, prévôt de Corbeil, damoiselle Jeanne Delaunay, sa femme, héritière en partie de Jean Delaunay, président et prévôt de Corbeil, et de Jeanne Hideulx, ses père et mère, lesquels reconnaissent avoir reçu de Marie Le Tellier, veuve de Gilles Duhamel, en son vivant maître chirurgien en cette même ville, la somme de 900 livres tournois, pour rachat et amortissement de 45 livres de rente, 1er juin 1670. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Draveil; question relative aux usages communaux; 18 janvier 1671. — Bail à ferme d'un arpent ou environ de terre « en friche de temps immémorial » fait à Michelle Roussel veuve Saulnier, par Mre Alexandre-Guillaume Le Jay, abbé de Cherbourg, seigneur de Saintry, 14 octobre 1671. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, réunis, « à la diligence de » Antoine Charbonneau, procureur syndic », pour procéder à l'élection des collecteurs des tailles pour l'année suivante, 6 novembre 1672. — Contrat en vue de futur mariage entre François Ronceray, tailleur d'habits à Corbeil, et Denise Bouillette, fille de Jacques Bouillette, concierge du château de Varâtre, 13 février 1673.

E. 6914. (Liasse.) — 244 pièces, papier.

1674-1679. — Suite des actes reçus par le même, de 1674 à 1679. — Mémoire de travaux à exécuter au moulin banal d'Essonnes, appartenant à « Monsei- » gneur l'évesque de Chartres », septembre 1674. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, lesquels, « pour satisfaire à l'ordre de Sa Ma- » jesté ont d'une commune voix arresté qu'il sera fait » un roolle sur tous les contribuables aux tailles de » ladicte parroisse, pour faire incessamment la levée de » la somme de 525 livres pour les ustencilles des gens » de guerre », 1er décembre 1675. — Testament de Jean Grégoire, ermite, demeurant à « l'hermitage Saint- » Lazare, paroisse d'Essonne », 23 mai 1676. — Autre, du même, demandant à être inhumé « dans la chapelle » dudict Saint-Lazare », 14 avril 1677. — Élection des collecteurs des tailles en la paroisse d'Essonnes, 2 octobre 1678. — La dernière pièce revêtue de la signature de Jamyn porte la date du 13 novembre 1679 ; — un acte du 16 novembre de la même année est signé « Révérand ».

E. 6915. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1668-1678. — Obligations passées devant le notaire Jamyn jusqu'en 1678, la plus ancienne portant la date du 20 décembre 1668.

E. 6916. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1677-1689. — Simon Révérand. — Délivrance

d'extraits de pièces par « Simon Révérand, praticien, » comme ayant la praticque de Charon, vivant nottaire » royal de Corbeil »; 1677 et 1689.

E. 6917. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1712-1746. — Éloi Petit. — Dossier comprenant plusieurs inventaires dressés par Éloy Petit, notaire royal et procureur au siège de Corbeil, 1712 et années suivantes. — Extrait d'un acte de partage passé devant Petit et Petitjean du Ruchanoy, notaires à Corbeil, 1732. — Inventaire dressé par Éloy Petit, et Pierre Sourdeau, notaires royaux à Corbeil, à la requête de Margueritte Charles, veuve de Martin Denis, en son vivant jardinier, demeurant à Nacelle, paroisse d'Essonnes, 1738-1739. — Lettres à M. Petit, « notaire et procureur à Corbeil, proche le pont », 1745-1746.

E. 6918. (Liasse.) — 1 cahier, de 8 feuillets, papier.

1745. — François Pasquier. — État sommaire des minutes de notaires fait après le décès de « Mre François Pasquier, notaire à Corbeil, et ses prédécesseurs », 1745, suivi de diverses mentions, parmi lesquelles la plus récente, portant la date du 21 janvier 1761, est conçue en ces termes : « Je soussigné, » acquéreur de la pratique de nottaire de feu Me François Pasquier et de celle de ses prédécesseurs, reconnois que Monsieur Delamare, greffier de la prévosté de Corbeil, m'a ce jour d'huy remis touttes » les minuttes dudict..... COLLEAU. »

E. 6919. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin : 30 pièces, papier.

1554-1762. — Notifications d'actes, contrats divers, pièces détachées, souvent incomplètes et mutilées, provenant des études des notaires Mathurin Gallien, Nicolas Du Hamel, Jacques Regnault, Pierre Le Bergier, Jacques Barré, Nicolas Grégoire, Charles Aubry, Jean Clozeau, Tarteret, Antoine Charron, Marin Cholière, Jean Hucherard, François Herbelot, Nicolas Regnault, Jean Popelin, et dont les dates sont comprises entre 1554 et 1762 ; — parchemins ayant servi de couvertures à des registres ou à des liasses du notariat de Corbeil.

CORBREUSE.

E. 6920. (Registre.) — In-4°, de 198 feuillets, papier.

1584-1586. — Jean de Dreulx. — Minutes des actes passés par-devant Jean de Dreulx, « principal » tabellion en la prévosté de Corbreuze » [Registre de 1600-1602, couverture]. — Vente de partie de maison sise à Corbreuse faite par Hervy Hébert, marchand tanneur à Saint-Arnoult, agissant en qualité de curateur, à Jeanne Le Roy, veuve de Martin Quartier, 4 décembre 1584. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Étienne de Pussay, écuyer, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, d'une part, et damoiselle Gabrielle Lechapt, d'autre part, 31 octobre 1585. — Acte destiné à mettre fin à un procès pendant, en la prevôté de Corbreuse, entre le procureur du Roi à Dourdan et Jacques Savary, laboureur à Corbreuse, 23 octobre 1586.

E. 6921. (Registre.) — In-4°, de 138 feuillets, papier, et 4 pièces, papier.

1590-1591. — Suite des actes reçus par le même, pendant les années 1590-1591. — Vente de pièce de terre par Martin Deschamps, vigneron à Corbreuse, et Jeanne Legrand, sa femme, à Pierre Lesage, « chaussettier », demeurant à Dourdan, 26 décembre 1590. — Notification par « Claude Le Camus, prévost, juge » et garde du scel aux contractz de la prévosté de » Corbreuze pour Messeigneurs les vénérables doyen, » chanoines et chappitre de l'église Notre-Dame de » Paris, seigneurs haultz justiciers dudict lieu », d'un contrat reçu par Jean de Dreulx, « greffier et tabellion » en la prévôté, aux termes duquel Mre Jean Chappellain, demeurant au lieu seigeurial de Groslieu, paroisse d'Hattonville, agissant comme procureur de « Loys de Duison », écuyer, sieur de Boisminard, tuteur des enfants mineurs de Jacques de La Barre, en son vivant écuyer, sieur de Groslieu, fait bail pour six ans à un laboureur de « l'hostel et lieu seigneurial » dudict Groslieu », avec ses dépendances, 25 septembre 1590 ; la notification dont il s'agit est insérée dans le présent registre avant un acte du 25 juillet 1591. — Date de l'acte inscrit au dernier feuillet : 12 décembre 1591.

E. 6922. (Registre.) — 57 pièces, papier.

1596. — Suite des actes reçus par le même en 1596. — Donation d'immeuble faite par Jean « de Sa- » brevoys, seigneur de Bouchemont et du bas Prunay- » sous-Ablys », à Claude de Saint-Périer, écuyer, seigneur « du fief, terre et seigneurie de Bandeville, » sis à Corbreuze », son neveu, 8 janvier 1596. — Échange d'immeubles conclu entre Étienne de Pussay, écuyer, homme d'armes de la compagnie du sieur de Palaiseau, agissant en son nom et comme tuteur ayant la garde noble des enfants mineurs de Louis de Pussay, lieutenant en l'artillerie de France, et de damoiselle Marie Le Chapt, d'une part, et Jacques Guiset, manouvrier, demeurant au Plessis de Corbreuse, 19 février 1596. Fait « en l'hostel du Sr de Sainct-Pé- » rier à Corbreuze ». — Consentement donné à un bail par Louise Dupré, femme d'Antoine Barbault, laboureur à Corbreuse, 10 octobre 1596.

E. 6923. (Liasse.) — 3 registres-cahiers, de 60, 127 et 89 feuillets, papier; 2 pièces, papier.

1599-1604. — Suite des actes reçus par le même, depuis le 3 janvier 1599 jusqu'au 16 décembre 1604. — Contrat aux termes duquel Mre Jacques Delahaye, prêtre, chapelain en l'église Notre-Dame de L'Ouye, reconnaît avoir pris « à tiltre de pention pour ung an » Marin Fleury, fils de M. Fleury, maître barbier et chirurgien à Prunay, s'engageant à lui « monstrer et » enseigner à lire et escripre », 3 décembre 1599. — Vente de pièce de terre, sise en la prairie de Sainte-Mesme, faite par Antoine de La Barre, écuyer, sieur de Groslieu, à César de Pussay, écuyer, 16 mai 1600. — Vente de maison faite par Valentin Petit, tailleur, et Gabrielle Jardin, sa femme, demeurant à Corbreuse, à Jacques Liger, marchand, demeurant au Plessis, 31 décembre 1601. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Jean Beauvillier, fils de Pierre Beauvillier, et d'Andrée Chappuis, d'une part, et Michelle de Neufville, fille de Jean de Neufville, et de Michelle Jubert, d'autre 15 septembre 1602. — Vente de pièce de terre faite par Nicolas Leroy, maçon à Corbreuse, et Anne Lucas, sa femme, à « Mre Loïs Jac- » quet (?) », lieutenant au bailliage de Dourdan, 3 janvier 1603. — Accord conclu entre Jean Cadet, laboureur à Corbreuse, et Louis Arnoul, manouvrier, demeurant en ce même lieu, 26 juillet 1604.

E. 6924. (Liasse.) — 4 registres-cahiers, de 58, 121, 73 et 65 feuillets, papier; 12 pièces, papier.

1604-1609. — Jacques Roullier. — Traités et contrats passés en la prévôté de Corbreuse, par-devant Jacques Roullier, greffier et tabellion, de 1604 à 1609. Le premier acte porte la date du 23 décembre 1604; Jacques Roullier fait suivre alors sa signature de la mention : « Commis du tabellion de Corbreuze ». — Accord conclu entre Jacquette Vireton, veuve de Mre Jean de Dreulx, d'une part, Thomas Roullier et Jacques Gilles, d'autre part, 29 mars 1605. — Compte amiable « pour fuyr et » évitter aulx procès et différandz qui estoient prestz à » mouvoir entre Estienne de Pussay, escuyer, et damoi- » selle Gabrielle Lechapt, son espouze, et Jacques de » Pussay, escuyer, sieur de Durant (?) et de Silly, du- » quel sieur dessusdict lesdicts Estienne de Pussay et » ladicte damoiselle son espouze estoient cy-devant » tuteurs », 5 août 1606. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Corbreuse, réunis le 10 juin 1607, « issue de grande messe ce dict jour dicte et cel- » lébrée en l'église Nostre-Dame de Corbreuze,... pour » traicter et adviser des affaires de ladicte parroisse »; constatation qu'ils « se sont transportez par devers et » à la personne de vénérable et discrette personne » Messire Baltazard Richer, prestre, soy-disant curé » de l'église dudict Corbreuze, auquel, parlant à sa » personne, lesdicts habitants ont dict et déclaré..... » qu'ilz sont prest et offrent de bailler audict Richer » une maison et héritaige pour luy servyr de presbi- » taire, ainsy que lesdicts habitants sont tenuz faire, » en faisant par ledict Richer sa charge de curé dudict » Corbreuze, qui est de faire résidance actuelle audict » Corbreuse et ne délaisser ladicte parroisse sans » homme d'église, et d'avoir avecq luy ung chappel- » lain, affin qu'il soyt dict en l'église dudict Cor- » breuse les dimanches et festes deulx messes, ainsy » qu'il est tenu », etc. — Cession d'un muid de blé, moitié froment moitié méteil, mesure d'Étampes, faite par François Drappier, laboureur sis à Corbreuse, à Laurent Mathieu, 5 novembre 1608. — Vente de part et portion à prendre en un héritage sis à Corbreuse, faite à « Mre Jacques Roullier, greffier de la prévosté du- » dict Corbreuze », 21 juin 1609. — Ratification par Mre Claude Amyet, curé de « Vierville », d'un contrat

de vendition faite par Charles Amyet et Guillaume Gouallard, demeurant en la paroisse de Paray, à Jean Arnoul, marchand, demeurant à Corbreuse, 27 décembre 1609.

E. 6925. (Liasse.) — 9 registres-cahiers, de 77, 68, 89, 72, 56, 69, 71, 74 et 82 feuillets, papier ; 12 pièces, papier.

1610-1619. — Suite des actes reçus par le même, de 1610 à 1619. — Vente de la « quantité de unze milliers deulx cens de fagotz de pelar et quarante-quatre » milliers de bourrées », à prendre en la forêt de Dourdan, par Léonidas Brebier, receveur du domaine de Dourdan, à Martin Pottier, garde-bois, 28 juin 1610. — Échange de pièces de terre conclu entre Antoine de La Barre, écuyer, seigneur de Groslieu, y demeurant, et Martin Bournillau, laboureur à Corbreuse, 28 juillet 1611. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Pierre Rottier, marchand, demeurant à Sandreville, paroisse de Villeconin, d'une part, et Louise Lantien, d'autre part, 22 juin 1613. — Cession de créance par Louis Delahaye, marchand à Dourdan, à Claude de Saint-Périer, « sieur du fief de » Bandeville », 29 septembre 1614. — Testament de « noble damoiselle Gabrielle Lechapt, femme et es» pouze de Estienne de Pussay, escuyer, homme » d'armes des ordonnances du Roy, demeurant au » Plessis de Corbreuze », laquelle élit pour lieu de sa sépulture l'église « Mr St-Germain d'Allery, proche » de la place où est ensépulturée feue damoiselle » Marye Le Chapt, sa sœur », 2 avril 1615. — Bail à ferme fait à Valentin Pradeau, laboureur à Corbreuse, de 40 arpents de terre, par Jacques Fougerange, élu et conseiller pour le Roi en l'Élection de Dourdan, agissant au nom de Pierre Fougerange, substitut et procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, son fils, 17 avril 1616. — Contrat en vue de futur mariage entre Pierre Desmazis, écuyer, homme d'armes de la compagnie de « Monseigneur de Guyse », d'une part, et Marie de Pussay, d'autre part, 2 octobre 1616. — Bail de terre par Valentin Thomas, laboureur à Corbreuse, à Gilles d'Ossonville, manouvrier, demeurant au même lieu, 6 décembre 1617. — Bail par Denis Lamoureulx, contrôleur d'office en la maison de la duchesse d'Angoulême, demeurant à Paris, présentement à Corbreuse, à César Bicheboys, laboureur, d'une ferme et métairie, sise à Corbreuse, 16 octobre 1618. — Prisée des « ustancilles, tournans et moullans du » moullin de Ville, assis en la parroisse Sainct-Martin» de-Bréthencourt, appartenant à hault et puissant » seigneur Messire Henry Hurault, comte de Che» verny et seigneur chastellain dudict Brethencourt », 1er janvier 1619. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Corbreuse, réunis à la sortie des vêpres, par-devant « Jacques Roullier, greffier et tabel» lion juré en la prévosté dudict Corbreuse », 25 novembre 1619.

E. 6926. (Liasse.) — 8 registres-cahiers, de 34, 34, 84, 92, 59, 65, 54 et 60 feuillets, papier ; 29 pièces, papier.

1620-1631. — Suite des actes reçus par le même, de 1620 à 1631. — Contrat aux termes duquel Thomas Guisenet, marchand à Corbreuse, et sa femme déclarent se faire une donation mutuelle « en considération de la » bonne amytié qu'ilz ont eue l'un à l'autre par le » passé », 23 juin 1620. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de la paroisse par-devant « Jacques Roul» lier, principal tabellion juré en la prévosté dudict » Corbreuze pour Messeigneurs dudict lieu », au sujet d'une levée de taille, 9 octobre 1622. — Transaction conclue entre Claude de Saint-Périer, écuyer, sieur de Bandeville, et damoiselle Élisabeth de Pussay, sa femme, se portant forts de leurs enfants, d'une part, et Pierre Desmazis, écuyer, sieur de Brières-lès-Scellés, et Marie de Pussay, sa femme, celle-ci « héritière en » deulxième partie, les deulx faisant le tout, de def» funct Jacques de Pussay....., son oncle », d'autre part, 21 octobre 1624. — Contrat en vue de futur mariage entre Jacques Clèreau, maître d'école à Corbreuse, et Marie Chauvin, 7 janvier 1625. — Acte dressé par Jacques Roullier, pour constater que, le 27 juin 1626, M^re « Philippes de Baigneaulx », conseiller du Roi, trésorier de ses Menus-Plaisirs, s'est transporté au lieu seigneurial de Corbreuse, appartenant au chapitre de Paris, afin d'y rendre hommage « pour raison du fief » de La Barre, scittué et assis en la terre et seigneurie » d'Érainville ». — Déclaration faite par le tuteur de Louis Cadot qu'il se porte pour appelant « comme de » juge incompétant » d'une sentence rendue contre lui, 1er juillet 1627. — Marché conclu au nom des habitants de la paroisse avec Étienne Michelin, maître fondeur de cloches, demeurant au « pays Barrois », pour fonte de cloches destinées à l'église, 10 mars 1630. — Vente par le procureur fondé de dame Marie Lamoureulx, veuve d'Étienne Hamelyn, à Claude de

Saint-Périer et à damoiselle Marguerite Baudart ou de Baudart, femme de celui-ci, d'une ferme et métairie, sise à Corbreuse, avec ses dépendances, 5 avril 1631.

E. 6927. (Liasse.) — 7 registres-cahiers, de 30, 20, 24, 13, 37, 44 et 14 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

1631-1638. — Claude Roullier. — Traités et contrats passés en la prévôté de Corbreuse par-devant Claude Roullier, greffier et tabellion, de 1631 à 1638. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de la paroisse de Corbreuse, devant « Claude Roullier, greffier » et tabellion juré en la prévosté de Corbreuze », et pouvoir donné par eux à Noël Roux, « principal ga- » ger » de l'église, de faire les paiements spécifiés dans l'acte, 17 octobre 1632. — Vente d'immeuble faite par Marin Jouan, tailleur d'habits, à damoiselle Anne de Saint-Périer, 30 novembre 1633. — Autre, à la même, par damoiselle Élisabeth de Pussay, veuve de Claude de Saint-Périer, 17 avril 1636. — Prisée faite, en la présence de Claude Roullier, des « ustancilles tour- » nans, moullans et travaillans du Moullin-Neuf, siz en » la justice et seigneurie de Corbreuze », 11 novembre 1636. — Bail par Pierre Guyot et Symphorien Guyot, receveurs et fermiers de la terre et seigneurie de Corbreuse, demeurant à Dourdan, à Noël Bicheboys, laboureur, de la ferme et métairie « d'Oultrevillier », 11 octobre 1637. — Contrat en vue de futur mariage entre Toussaint Pillas, marchand à Corbreuse, et Annette Grandvau, 2 mai 1638.

E. 6928. (Liasse.) — 5 registres-cahiers, de 38, 45, 55, 65 et 35 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

1640-1645. — Jacques Roullier. — Traités et contrats passés en la prévôté de Corbreuse par-devant Jacques Roullier. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse, comparaissant le dimanche 5 février 1640, issue de grand-messe, « par-devant moy Jacques Roullier, » greffier et tabellion de prévosté dudict Corbreuze » ; imposition au rôle de la taille. — Contrat en vue de futur mariage entre Nicolas Bicheboys, laboureur, et Élisabeth Gillay, 17 juin 1641. — Consentement donné à une transaction antérieurement faite par Madeleine Brice, veuve de Louis Joucquet, demeurant à Corbreuse, 5 avril 1642. — Bail de terre par Françoise Gaudefroy, veuve de Mre Étienne Pacquet, en son vivant procureur du Roi aux sièges royaux de Dourdan, 26 avril 1643. — Accord, pour éviter les frais d'un procès, conclu entre Philippe Tizart, demeurant au Bréau-sans-Nappe, paroisse de Boinville-le-Gaillard, sa sœur et autres héritiers de Germain Tizart, 5 juin 1645.

E. 6929. (Registre.) — In-4°, de 117 feuillets, papier.

1646. — Nicolas Roullier. — Titres et contrats passés par-devant Nicolas Roullier, « greffier et tabellion » de Corbreuze ». — Acte d'assemblée des habitants réunis, « isseux de grande messe de paroisse dicte et » cellébrée en l'église Nostre-Dame », à l'effet de procéder à « l'éllection d'asséeurs et collecteurs des » tailles, taillon, creux et subsistance de la parroisse » de Corbreuze », 8 avril 1646. — Partage d'immeubles dans lequel figurent Anne Ledoux, « veuve de feu » Mre Jacques Roullier », et Marie Gillay, « veuve de » feu Mre Claude Roullier », 24 mai 1646.

E. 6930. (Registre.) — In-4°, de 40 feuillets, papier.

1648. — De Lacourt. — Contrats et actes passés, pendant l'année 1648, devant De Lacourt, greffier et tabellion. Un certain nombre d'entre eux concernent les membres de la famille de Saint-Périer.

SUPPLÉMENT [1]

BREUILLET, BREUX ET SAINT-YON.

E. 6138 *bis*. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1597-1598. — Pierre Pocquet. — Actes passés pendant les années 1597 et 1598 : « En la présente » liasse seront trouv[ées] plusieurs minuttes de par- » taiges faic[ts] durant les années 1597 et 1598 par » moy Pierre Pocquet, greffier et tabellion de Sainct- » Yon, Breux et Breuillet, tant des hérittiers de Las- » sus, Jehan Buard que de Guillaume Bocher », ainsi que plusieurs inventaires et autres pièces du « greffe et » tabellionné expédiés ès-dictz années ».

E. 6211 *bis*. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1598-1606. — Jean Lambert. — Actes divers reçus par Jean Lambert ou par son commis, Leconte, pendant les années 1598-1606.

E. 6[illegible]07 *bis*. (Liasse.) — 428 pièces, papier.

1619-1624. — Jean Pillas. — Suite des actes reçus, depuis le 1er juillet 1619 jusqu'au 26 décembre 1627, par Jean Pillas, « tabellion au bailliage, chastel- » lenye et baronnye de Sainct-Yon » [25 juillet 1624]. — Inventaire de biens meubles fait par le commis de « Jehan Pillas, tabellion juré aux bailliage de Sainct- » Yon, Breux et Breuillet », 1er juillet 1619. — Foi et hommage par « Mre Isaac de Martines, conseiller du » Roy en sa cour de Parlement de Brethaigne, sieur » de Moret soubz Sainct-Yon et de Villelouvette », lequel se transporte à cet effet « jusques audict Sainct- » Yon, où, illec estant devant la porte et principale » entrée du manoir seignorial du dict lieu, a demandé » à haulte voix si le baron dudict Sainct-Yon estoit » audict lieu ou aultre pour luy ayant charge de re- » cevoir les foy et hommages et offres de ses vas- » saulx », 11 juin 1620. — Vente de part en une succession faite à Mathieu et Marin Guyot, frères, par Messire Jean Ollivier, curé de « l'église Monsieur » Sainct-Yon », 10 octobre 1621. — Vente d'une grange, avec place et droit de passage, faite par Denis Fauveau, marchand à Breux, à Mre Jean Laisné, curé de l'église de Breux, 25 avril 1622. — Accord conclu entre Nicolas de B....., écuyer, d'une part, Guillaume Ba....., vigneron, et Charlotte Ba....., sa fille, d'autre part : moyennant le don à celle-ci d'une somme de 72 livres tournois et d'une vache sous poil noir, « pour luy ayder à la marier », le sieur de B..., « demeure quitte et deschargé envers ladite Charlotte » et Guillaume Ba....., son père, » de « tous des- » pens, dommages et intérests et réparation d'hon- » neur qu'ilz pourroient prétendre contre ledict sieur » de B..... pour raison de ce que laditte Charlotte » seroit devenue grosse et accouchée d'une fille au » logis dudict sieur de B..... ». 27 avril 1623. — Constatation que « les prez de l'esglize de Sainct-Yon » ont esté ce jour d'hui dimanche, cinquième jour de » mai [1624], enchérez et délivrez aux personnes cy » après déclairez, sur les publications faictes par » Pierre Sainsard, à présent marguillier de ladicte » esglise, au plus offrant et dernier enchérisseur à » yssue de vespres ». — Constatation que, le 25 juillet 1624, « dame Anne Hurault, vefve de feu Mre Paule » d'Escugnac », en son vivant seigneur baron de plusieurs fiefs et terres parmi lesquels celui de « Richar-

(1) Au cours de l'impression du présent volume, les classements exécutés dans les diverses séries du cadre réglementaire ont permis de faire rentrer dans la série E un certain nombre de documents, qui, à raison de la date de leur découverte, n'ont pu figurer à la place qu'ils auraient dû logiquement occuper. Ce sont ces documents qui vont être répertoriés dans le Supplément.

» ville », s'est transportée au lieu seigneurial de Saint-Yon, pour « demander souffrance pour François » Decugnac, aagé de vingt ans et plus, qui est absent » pour le service du Roy hors de [ce] royaulme dans » les compagnies françoises en Holande, jusques ad ce » qu'il soit de retour, et pour Phelippes Decugnac, » aagé de dix-huict ans, ou environ, André de Cu- » gnac, aagée de seize ans ou environ, et Gabrielle de » Cugnac, aagée de treize ans ou environ, tous enfans » dudict deffunct Paul de Cugnac et de ladicte dame » Anne Hurault, et ce à cause de la succession à eux » advenue de deffunct Mre Paul de Cugnac, leur frère, » déceddé le 21e jour de juin dernier ».

E. 6307 *ter*. (Liasse.) — 346 pièces, papier.

1625-1627. — Suite des actes reçus par le même, du 2 janvier 1625 au 30 décembre 1627. — Le dimanche 20 avril 1625, à « l'issue de vespres », les « prez » apartenans à l'esglize de Sainct-Yon ont estez criez » à haulte voix par Laurens Rougeault, marguillier de » ladicte esglize, et délivrez au plus offrant et dernier » enchérisseur aux personnes cy-après ». — Acte dressé par Jean Pillas, tabellion juré établi au bailliage de Breuillet, « pour Monseigneur de Paneville, » seigneur dudict lieu, Mre Françoys de Rochechouart, » chevallier, sieur de Sainct-Cir, estant de présent en » sa maison de la Folleville, parroisse dudict Breullet, » et Nicolas de Bizemont, escuyer, sieur du Coulom- » bier en ladicte paroisse de Breullet », à l'effet de certifier que plusieurs habitants de Breuillet ont attesté que « Messire Anthoine Picard, prestre, curé de l'é- » glise parochialle Monsieur Sainct-Pierre dudict » Breuillet, diocèse de Chartres, est pourveu de ladicte » cure depuis vingt ans et plus, et que depuis ledict » temps il a toujours faict sa demeure et résidance » actuelle audict lieu, vivant honnestement en ladicte » charge et sans scandal, n'ayant commis aulcune » faulte en icelle tant en l'administration des sainctz » sacremens, service et fonction curiale durant ledict » temps, n'y jamais avoir esté repris d'aulcune notte » d'infamie en aulcune sorte et manière que ce soit »; 24 juin 1626. — Testament de Mre Jean Ollivier, curé de Saint-Yon, lequel, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit « enterré en l'église dudict » Sainct-Yon », 26 avril 1627; — inventaire après le décès dudit curé, 28 avril 1627. — Donation faite par Jacques Bourdon, « l'un des six-vingtz chevaulcheurs » ordinaires previllégiez de l'escurie du Roy et » procureur fiscal de la baronnie de Sainct-Yon et » de ce lieu de Breux et Breuillet », demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, à l'église, œuvre et fabrique « de Monsieur Sainct-Martin de Breux et au curé d'i- » celle, ce acceptant par Mre Jean Laisné, prestre, » curé de ladicte église, et par Pierre Vacher et Louis » Mesnager, à présent marguelliers », d'une rente foncière perpétuelle de 20 livres tournois, « à la charge » que lesdicts marguelliers et leurs successeurs seront » tenus et obligez à l'entretien de la lampe mise et ap- » posée devant le Saint-Sacrement en ladicte église » donnée, léguée et entretenue par ledict Bourdon, » jusques ce jourd'huy ardante jour et nuit sans dis- » continuation » etc., 24 juin 1627.

E. 6307 *quater*. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1628-1630. — Suite des actes reçus par le même, du 2 janvier 1628 au 26 octobre 1630. — Inventaire de biens meubles fait le 5 janvier 1628, à Breuillet, par « Jean Pillas, tabellion juré et estably aux bailliages » de Sainct-Yon, Breux et Breuillet pour Monseigneur » de Paneville, seigneur desdicts lieux ». — Foi et hommage rendus, en présence de « Jean Pillas, greffier et » tabellion au bailliage et baronnye et chastellenie de » St-Yon pour Mre Adrian Des Malleville, chevallier, » seigneur de Paneville et seigneur hault justicier » dudict lieu », devant la principale porte du lieu seigneurial de Saint-Yon, par « Phelippes de Maillot, » escuyer, Sr du Boullay et en partie de la terre et » seigneurie de Moret et Villouvette », 12 février 1628. — Vente de pièces de vignes faite par Pierre Rans ou Raus, vigneron, à Breuillet, et Jeanne Vaillant, sa femme, à « Mre Crestien de La Moignon, con- » seiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé », 26 février 1628. — Cession par Nicolas Guérin, curé de Saint-Martin de Breux, à Nicolas Le Quesne, curé de Saint-Yon, d'une créance de 200 livres à recouvrer sur un habitant de Bâville, 20 septembre 1629. — Consentement donné par plusieurs particuliers, « re- » présentant la plus grande partie des habitans de la » paroisse de Sainct-Yon », à ce que le marguillier en charge « face faire et parachever la chambre haulte » estant en ce lieu presbitéral dudict Sainct-Yon, avec » la closture de la cour dudict lieu seullement, aux » despens des deniers provenant du revenu de ladicte » église jusques à la concurance de la somme qu'il

» conviendra paier pour cet effet », 17 février 1630. — Prisée et estimation des « ustancilles, moulans et » travaillans » du moulin de Saint-Yon, situé sur la rivière appelée « Remarde », à la requête de Pierre Rougeault, meunier, demeurant au moulin de « Tail- » legrain », paroisse de Saint-Sulpice, et de « hon- » norable femme Claude d'Aigremont, vefve de feu » Mre Jacques Bourdon, en son vivant receveur de » Mre Adrian Des Malleville, chevalier, seigneur de » Panneville, baron dudit St-Yon », 25 octobre 1630.

E. 6367 *quinquies*. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1640. — Minutes d'actes reçus par Jean Pillas, pendant les mois de mai, juin et juillet 1640.

CHEPTAINVILLE.

E. 6370 *bis*. (Liasse.) — 9 cahiers, de 85, 50, 76, 98, 92, 56, 49, 49 et 55 feuillets, papier.

1603-1614. — Louis Goyer. — Série de cahiers, très endommagés par l'humidité, contenant les minutes des actes reçus, de 1603 à 1614, par Louis Goyer, tabellion, lequel fait souvent suivre sa signature de la mention « commis juré du tabellion royal » de Montlhéry ». — Sur le feuillet de garde du cahier de 1606, on peut encore lire : « Registre [des] minutes » [des actes] receuz et [registrés] par moy [Loys] » Goyer, substit[ut] commis juré soubz le tabellion » royal de la chastelle[nye] de Montlhéry aux parroisses » de Chetainville, Marolles et Leudeville suyvant le » bail que m'en a faict Me Hellye Blanchart, receveur » du domaine dudict Montlhéry, commansant le pre- » mier jour de mars 1606 et finissant le 7e décembre » l'an 16... LOYS GOYER, praticien demeurant audict » Chetainville. ». — Sur le feuillet de garde du cahier de 1608 se lit : « 1608. Registre des contractz receuz » et passéez par Loys Goyer, substitut juré commis » soubz le [tabellion] royal de la chastelleny de Mont- » lhéry aux paroisses de Chetainville, Marolles et Leu- » deville, commansant le premier jour de janvier » 1608 et finissant le 31e et dernier jour de décembre » 1608. Cristophfle Bagereau, conseiller du Roy, » nostre sire, et prévost, juge, garde, soubz-bailly et » enquesteur pour Sa Majesté de la ville, prévosté et » chastellenie de Montlhéry... L. GOYER. ». — Mention consignée sur le feuillet de garde du cahier de 1610-1611 : « Je n'é poinct exercé l'office de commis » depuis le 22e mai que Blanchart, qui me l'avoit » baillé, à rebaillé à Germain Lallou, qui seroict dé- » ceddé le Xme juillet, pour le année mil six cens unze, » après lequel décès ledict Blanchart me l'auroict » rebaillé. L. GOYER ». — En 1612 [feuillet de garde], Louis Goyer se qualifie de : « Substitut juré commis » soubz le tabellion royal de la ville, prévosté et chas- » tellenie de Montlhéry aux paroisses de Chetainville, » Guibeville, Marolles et Leudeville ». — Sur le feuillet de garde du cahier de 1614 se lit cette mention : « J'é faict registre en l'année 1615 et 1616 en ung » seul registre ».

E. 6370 *ter*. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1605-1628. — Minutes dépareillées d'actes reçus par Louis Goyer, « notaire royal », la plus ancienne portant la date du 8 mai 1605 et la plus récente celle du 28 mai 1628 ; cette dernière est une constitution de procureur par « Mre Théodore Bazin, Sr de Beaulieu, » conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, » estant de présent en sa maison de Beaulieu, pro- » priétaire des offices de collecteur de l'impost du gre- » nier à sel d'Eu et Tréport ».

E. 6374 *bis*. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1639-1646. — Thomas Goyer. — Minutes d'actes reçus, en 1639 et en 1646 par Thomas Goyer, « no- » taire royal ».

CHEVREUSE ET CHATEAUFORT.

E. 6405 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1510. — Guillaume Foubert, substitut. — Certificat délivré par « Guillaume Foubert, substitut du ta- » bellion en la chastellenye et baronnie de Che- » vreuse », à l'effet d'attester qu'il a « veu, tenu et

» lu de mot après l'autre » une quittance de rachat de rente par noble homme Jean de « Pontbryant », 29 mai 1510.

E. 6406 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle. — Louis Girard. — Premier feuillet d'un « Inventaire faict par moy Claude Dugord, com- » mis de Loys Girard, tabellion de Chevreuse ». Sans date.

E. 6409 *bis*. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1544-1559. — Hardouin Richer. — Inventaires dressés par Hardouin Richer, tabellion juré au duché de Chevreuse, et par ses commis, au nombre desquels Gabriel Moreau, Claude Dugord, François Bironneau, Pierre Charron. Parmi ces inventaires se trouve celui des « biens meubles », des « linges, lettres, tiltres et » enseignemens » de l'église de Chevreuse: « La châsse » Monsr sainct Martin, en laquelle sont les reliquaires » ensians de ladicte église. *Item*, une croix d'argent » en lacquelle il y a de la vraye croix de Nostre-Si- » gneur, en lacquelle y a une grosse perle », etc. [30 septembre 1558]. — Actes divers y joints, 1544-1559.

E. 6421 *bis*. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1554-1564. — Noël Picard. — Inventaires dressés par Noël Picard, tabellion juré au duché de Chevreuse, de 1554 à 1564. — Inventaires des : « Tiltres et ensei- » gnemens apartenans à l'église Monsr Sainct-Rémy » près Chevreuse », 24 décembre 1555 ; — des biens meubles, lettres et titres demeurés après le décès de « honorable homme Jacques Rousseau, en son vivant » sieur de Pontpierre, sergent à cheval pour le Roy, » nostre sire, au Chastellet de Paris », 27 août 1562 ; etc.

E. 6424 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1574. — Pierre Bruyn ou Bonyn. — Minute d'un acte passé le 22 janvier 1574, portant la signature « Bonyn ».

E. 6425 *bis*. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1580. — Marc Huger. — Minutes des actes reçus par « Marc Huger, tabellion dudict Chevreuse » [23 juillet 1580] ou par ses commis, du 2 juillet au 31 décembre 1580. — Copie délivrée, le 23 juillet 1580, d'un aveu rendu le 3 mars 1578, à « Messire Henry de Lau- » raine, duc de Guyse et de Chevreuze, pair et grand » maistre de France », par Nicolas Le Jay, écuyer, conseiller du Roi et correcteur ordinaire de ses comptes pour les « fiefz, terre et ségneurye de Beu- » villier, La Granche et au Bouq », à lui échus « par » la succession et hérédité de feu noble damoyselle » Guillemette Hotman, [sa] mère, veufve de feu noble » homme maistre Jehan Le Tellier, en [son] vivant » conseiller du Roy et grand rapporteur ès-chancel- » leryes de France », 23 juillet 1580. — Échange de terres et seigneuries conclu entre « Thomas de For- » bois, escuyer, seigneur de Maulvières et enseigne » des gardes escosoizes des gardes du corps du Roy, » d'une part, et « Claude Cognier, écuyer, sieur des » Loges, secrétaire de la chambre du Roy suivant la » Cour, » [terre et seigneurie des Loges-en-Jozas et fief de la Hunyère], 28 septembre 1580. — Lots et partage des biens demeurés après le décès de « noble » homme Gilles Frédy, en son vivant gruyer des boys » et forestz de ce duché de Chevreuse », 7 octobre 1580. — Bail à cens par « Monseigneur Henry de Lor- » raine, duc de Guise et de Chevreuze », d'une travée de logis, « à présent en masure », sise à Dampierre, « où d'entienneté l'on soulloit tenir les plaictz et exer- » cer la justice dudict Dampierre », 18 octobre 1580. — Pouvoirs donnés par le duc de Chevreuse et par « très haulte et très illustre princesse Madame Ca- » terine de Clèves......., son espouze », à noble homme « Alphonse de Maugarny, conseiller et inten- » dant de leurs affaires », 22 novembre 1580. — Testament de Clément Rousseau, meunier, demeurant « au moullin bannal de ceste ville de Chevreuse ». — Transport en vertu duquel le duc de Chevreuse cède à « nobles hommes Guillaume Perdriel, seigneur de » Bobigny, son maistre d'othel, Le Seurre, secrétaire » du Roy et de Monseigneur Claude Lyonne, trésorier » général de ses finances, et Alphonse de Maugarny, » intendant de ses affaires », une somme de 9.600 écus sol. à prendre sur une somme de 15.000 « escus pis- » tollectz », à lui due par noble homme Nicolas de Hault, demeurant à Troyes, novembre 1580.

E. 6488 bis. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 264 pièces, papier.

1591-1606. — Louis Aubry, Nicolas Hautry, Louis Audiger et Nicolas Ambroise. — « Obligations grossoyées par deffunct Mre Loys Aubry, pendant le » temps qu'il a esté tabellion », 1591. — Notification par le lieutenant général au bailliage et duché de Chevreuse, Jacques Thiersant, d'un contrat passé pardevant « Nicollas Hautry, principal tabellion juré des» dictz bailliage et duché », 17 mai 1591. — « Minutes » des contractz et obligations de Mre Loys Audiger, du » temps qu'il tenoit la branche de Dampierre », 1591-1592. « Aujourd'huy lundy, neufiesme jour de sep» tembre 1591, après midi, sont comparus devant moy » Loys Audiger, tabellion juré commis en la branche » de Dampierre, Pierre Charpentier et Guillaume » Celos, laboureur, demourans au Monceau, paroisse » de Dampierre », etc. — Acte aux termes duquel Simon Follain, curé de Chevreuse, Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage, Robert Geoffroy, procureur fiscal du duché, François Aubry, Philippe Gohier, receveur du duché, et un certain nombre de « manans, habitans et bourgeoys de ceste ville de » Chevreuse », considérés comme « représentant la » plus sayne partye des habitans de la ville et pa» roisse », sur l'invitation à eux faite par Simon Gohier et Jacques Lambert, marguilliers et proviseurs de l'église Saint-Martin de Chevreuse, déclarent consentir à ce qu'une somme restant due à la fabrique soit employée « en l'achapt et paiement d'une hono» rable chappelle, qui sera fournye et composée de » troys chappes, deux tunicques, une chasuble et ung » parement d'hostel, dont les estoffes sont de damas » cramoysy rouge, et les orfrayes de fin or, lesquels » ornemens ont esté veuz et marchandez, pour la dé» coration de la dicte esglise et d'un service, par ledict » sieur curé et par lesdicts sieurs Gohier, Lambert, » marguilliers, et autres paroissiens, et selon le prix » que il a esté par eulx faict et convenu par les dicts » sieurs curé et marguilliers avec sire Philippes Nessier » [ou Messier], maistre chasublier, demeurant à Paris, » devant l'horloge du Palais, à la somme de deux cens » trente-six escuz et demy, assavoir soixante-six escuz » et demy pour vingt huict aulnes et demye de damas, » que est à raison de deux escuz vingt solz de l'aulne, » et huict-vingtz dix escuz pour les orfraiz et image» ryes tant dudict parement d'hostel que des dictes » troys chappes, tunicque et chasuble, comprins le » corporallier, qui a esté promis par ledict Nessier en » faisant la dicte convention. Et, en ce faisant, ont con» senty et accordé les dessusdicts, comme représen» tans la plus sayne partye des habitans de ladicte ville » et paroisse, ladicte somme de deux cens trente six » escuz et demy estre par cy après allouée et acordée » ausdicts à présent marguillers en la mise et des» pense de leur compte ». 5 janvier 1594. — Actes divers concernant Pierre Hardy, « marchand corroieur, » demeurant à Chevreuse », et Marie Gadebois, sa femme; Pierre de Frédy, écuyer, « sieur de May et » lieutenant en la gruerye du duché de Chevreuse », demeurant en la paroisse de Saint-Forget; Gilles de Trappu, greffier au bailliage, Mathurin Hautry, sergent royal en l'Élection de Cheveuse, et Louis Hautry, marchand tanneur; etc. 1606.

E. 6489 bis. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 205 pièces, papier.

1608. — Baux passés en 1608, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1 à 216. — Bail d'immeuble en la rue des Forges, fait par Pierre David, concierge du château de Chevreuse, à Denis Boullard, cordonnier, 26 décembre 1608 [folio 11]. — Autre de pièce de terre, fait par Daniel de Montpellier, procureur fiscal de la « prévosté et chastellenye d'Anthon» gny et Verrières », à Antoinette Cousturier, 12 novembre 1608 [fo 47]. — Autre, de biens sis au Mesnil-Saint-Denis et à Élancourt, fait par Jean Carieur, maître fondeur à Paris, rue de la Truanderie, à Nicolas Moïse, laboureur audit Mesnil, 13 octobre 1608 [fo 53]. — Autre, de la ferme de la Vacheresse, en la paroisse de Gometz-la-Ville, fait par « Vaast de » Marle », écuyer, sieur de Vaugien, à Mathurin Grymoust, laboureur au Grand-Ragonnant, 1er juin 1608 [fo 119]. — Autre, de 40 arpents de terre labourable en plusieurs pièces, assises « au terrouer du » Petit-Ambezis, paroisse du Mesnil St-Denis », fait par Marin Lambert, sergent royal à Châteaufort, exploitant par tout le Royaume, demeurant à Voisins-le-Bretonneux, et sa femme, à Pierre Thomas, laboureur, 17 février 1608 [fo 191]. — Autre, fait par Sr Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, à Macé Puthomme, greffier et tabellion de Meudon, des droits de cens, rentes et autres appartenant à l'abbesse, à cause de « son fief de Cotigny siz audict Meudon », 22 janvier 1608. Signatures : Angélique Arnauld. Puthomme. Frère Nicolas Brissonnet. [fo 206].

G. 6489 *ter*. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1608. — Série des actes divers reçus dans le cours de l'année 1608, précédée d'un Répertoire, en mauvais état, renvoyant aux minutes foliotées 1 à 275. — Acte d'assemblée des « manans et habitans de la paroisse » St-Pierre de Choisel », assemblés « au son de la » cloche en la manière acoustumée, à yssue de ves- » pres », à l'occasion d'un procès pendant « par-devant » Nos Seigneurs de la Cour des Aydes à Paris » entre eux, d'une part, et Jacques Vadureau, fourrier ordinaire de la Grande Écurie du Roi, demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, d'autre part, ce dernier prétendant « estre rayé et biffé des roolles des » tailles de ladite paroisse », et demandant que « les » deniers qu'il auroict esté contrainct paier par forme » de consignation luy fussent rendus et restituez à » cause de son privilège et exemption des tailles pour » l'office de fourrier de l'escurye du Roy, duquel il est » pourveu, en laquelle cour il auroit obtenu arrest à » son proffict avecq condampnation de despens contre » les dicts habitans; et du depuis [s'estoient] iceux ha- » bitans pourveus par opposition en exécution dudict » arrest au Privé Conseil du Roy », 8 décembre 1608 [f° 38]. — Constitution par Jean Veau d'un procureur auquel il donne pouvoir de « résigner ès mains de « Monseigneur le duc de Chevreuse » son « estat de » sergeant au bailliage et duché de Chevreuse » en faveur de son fils, Jean Veau le jeune, 15 octobre 1608 [f° 135]. — Accord conclu entre Mre Claude Richardot, procureur en la cour de Parlement à Paris, seigneur de la « Verrerye et Coubertin », au nom et comme tuteur de Jean Frédy, d'une part, et « François le Fol, » serruzier à Palloyseau », 9 octobre 1608 [f° 148]. — « Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient » faire de neuf pour Monsieur de Bévilliers pour la » construction d'un pavillon qui sera faict sur le por- » tail de l'antrée du chasteau dudict Bévilliers »; — marché conclu pour l'exécution du travail par Thibault Desportes, écuyer, sieur de Bévilliers, conseiller du Roi et grand audiencier de France, avec Louis Barguez, « charpentier de la grand congnée, demeu- » rant à St-Arnoul-en-Yveline », 4 juillet 1608 [f° 250].— Constitution par Simon Du Moullin, sergent royal à Châteaufort, demeurant à Gif, d'un procureur auquel il donne pouvoir « de remettre entre les mains du Roy, » nostre sire, ou Monsieur son chancellier ou autres, » ..... son estat de sergeant royal » au profit de Simon David, praticien à Châteaufort, 24 octobre 1608 [f° 272].

E. 6597 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 205 pièces, papier.

1594-1629. — Résidus de liasses composées d'actes reçus par le notaire ou par ses commis, de 1594 à 1629. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par noble homme Thibault Desportes, conseiller du Roi, grand audiencier de France, comme seigneur de « Beufvillier » et des fiefz de La Grange et Aubouq », 18 septembre 1602. — Testament de dame « Magdelaine Gallumel (?) » [signature Galmet], femme de Messire Jehan Péri- » card, escuyer, sieur de Méridon, La Boissière et » Poissy, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et » Privé », étant en sa maison seigneuriale de Méridon, 27 septembre 1610. — Constitution d'arbitrage pour juger un différend survenu entre Mre Mathieu Le Roy, chevalier, sieur de « Roddon », y demeurant, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, d'une part, et Achille Simon, laboureur en la ferme de « Roddon », 28 décembre 1625.

E. 6598 *bis*. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

XVIIe siècle. — Fragments de 6 Répertoires, en mauvais état, paraissant se rapporter à l'exercice de Nicolas Ambroise.

E. 6681 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1652. — Symonneau, commis (?). — Minute très incomplète du testament du sieur Éon, dont le nom était inscrit sur la partie de l'acte déchirée, lequel demeurant en l'abbaye de Port-Royal, exprime, entre autres volontés, la suivante : « *Item*, a dict et ordonné, » s'il plaist à Dieu le voulloir oster de ce monde, » [qu']il désire que son corps soyt inhumé au sepmet- » tiere de cette abbaye, espérant que la révérende » mère abbesse luy fera cette grâce et cette faveur, » après en avoir receu tant d'aultre de sa charitté, et » il l'a supplyée très instemment de faire dire ung ser- » vice pour luy tant en sa maison de Paris que en ce » lieu icy, et de luy donner part aux prières de toutte sa

» saincte communeaulté ». Legs faits par lui à Charles Éon, à ses frères Charles et Thomas Éon, à sa sœur Jeanne Éon, etc. Passé en l'abbaye de Port-Royal des Champs, le 18 octobre 1652, en présence de M[re] Philibert de Miraumont.

E. 6756 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697 - 1702. — Achille Vallet. — Testament olographe de Jean Coué, ancien procureur au bailliage de Chevreuse. « *In nomine Domini. Amen.* L'an mil six » cens quatre vingts dix sept, le vingt sixième jour » de..... midy, moy Jean Coué, ancien procureur au » bailliage de Chevreuse,..... bonne santé et disposi- » tion, sain d'esprit et d'entendement, la mémoire...., » considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la » mort, et plus incertain que l'heure d'icelle, recones- » sant que Dieu m'a fait la grâce d'arriver [à la] sur- » veille de l'aage de soixante et dix neuf années, im- » plorant la [grâce] de Dieu tout puissant pour m'ayder » à sortir de ce monde et ne pas laisser mes affaires » en confusion et donner subjet de conteste et de pro- » cès à ceux qui me survivront, j'ai fait, dicté et » nommé le présent mon testament en la forme qui en » suit: Premièrement, j'ay recomandé mon âme à Dieu » le Père tout puissant, le suppliant du fond de mon » cœur par les mérites infinis de Jésus-Christ, son fils » bien aimé, mon sauveur, qu'il luy plaise de me faire » miséricorde en me pardonnant tous mes péchés et » offences par l'effusion de son précieux sang, espan- » ché sur l'arbre de la croix, et par l'amour et la cha- » rité de l'Esprit-Sainct procédant de celuy du Père et » du Fils que j'adore, invocquant le secours de la glo- » rieuse Vierge et Mère de mon adorable Sauveur, et » l'intercession du bienheureux archange saint Michel, » saint Martin mon patron, et saint Jean-Baptiste, dont » je porte le nom, et de tous les bienheureux saints de » la cour céleste, affin que par leurs suffrages je puisse » mériter la gloire dont ils jouissent. Je désire après » mon trespas d'être inhumé dans le cimetière de l'é- » glise S[t]-Martin, à l'entrée de la porte de la chappelle » où repose le corps du bienheureux M[e] Louis Au- » very, ancien curé, ne méritant pas d'estre dans la- » dite chappelle ; et pour ne point fruster l'ouverture » de ma fosse en l'église, où feu mon Père est inhumé, » sera paié six livres au marguiller en charge tout » ainsi que si j'estois dans ladite église. Mes funé- » railles seront faites selon la volonté de mon exécu- » trice, ne prescrivant rien pour ce sujet, parce que » je suis très asseuré qu'elle fera prier Dieu au delà » de ce que j'en pourois désirer ». 1697, [pièce en mauvais état]. — Additions faites par le testateur, qui est qualifié « lieutenant général au baillage dudict » Chevreuse », le 11 mai 1702 ; signature illisible : « Ledit testateur ayant voulu signer ne l'a pu, attendu » sa foiblesse. »

E. 6783 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVIII[e] siècle. — Louis-Barthélemy Cornillet. — Notification d'un acte reçu par « Louis Barthélemy » Cornillet, notaire du Roy, reçu au Châtelet de Paris, » résident en la ville de Chevreuse ». Incomplet ; sans date.

E. 6813 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Dougny. — Prisée du moulin d'Ors, faite à l'amiable par « Jean Lebrun, cy-devant meunier » demeurant à Ors, paroisse de la Trinité sous Chas- » teaufort, à présent meunier demeurant au moulin » de Lavago, parroisse de Lévy », d'une part, et « Robert » Gousset, meunier demeurant à présent audit moulin » d'Ors, et Magdelaine Couturier, sa femme », d'autre part. L'acte est passé « à la Trinité de Chasteaufort, » après midy, le vingt-huict novembre 1694, devant » le tabellion de l'ancienne jurisdiction royale de Chas- » teaufort unie et incorporée au bailliage de Chevreuse » soussigné ». Signatures : « Jean Lebrun. — Magde- » lène Couturier. — .... Dougny. »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DU TOME CINQUIÈME

Série E. Notaires et Tabellions

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES SIÈGES DE *NOTARIAT* OU DE *TABELLIONAGE*, DES *NOTAIRES* ET *TABELLIONS* DESDITS SIÈGES, AVEC LES DATES EXTRÊMES DU TEMPS DE L'EXERCICE ET LES NUMÉROS DES ARTICLES SÉRIAIRES, AYANT RAPPORT AUX SIÈGES DES TABELLIONS OU NOTAIRES.

NUMÉROS de la série.	INDICATION DES SIÈGES DE NOTARIAT ET TABELLIONAGE.	NUMÉROS des pages.	NUMÉROS de la série.	NOMS DES NOTAIRES ET TABELLIONS.	NUMÉROS des pages.	DATES EXTRÊMES du temps de l'exercice.
E. 6308-6309.	Breval................	159-164	E. 6308-6309.	Gilles VALLÉE.	159-164	1682-1706.
E. 6310-6312.	Bullion..............	164-166	E. 6310-6312.	Denis MOMONCEAU.	164-166	1618-1627.
E. 6313-6320.	Cergy................	166-169	E. 6313.	Jean LAURENS.	166-167	1634-1652.
			E. 6314.	Mellon BERTEUILLE ou BERTEVILLE.	167	1664-1703.
			E. 6315.	DE GUIGNES.	167-168	1708-1727.
			E. 6316.	Louis TRIBOULET.	168	1728-1729.
			E. 6317.	GUÉRITEAU.	168	1730-1731.
			E. 6318.	Jean-Baptiste DESCHAMPS.	168-169	1732-1737.
			E. 6319.	LEGAT.	169	1739.
			E. 6320.	Jacques-François CHARTON.	169	1740 1750.
E. 6321-6327.	Cernay-la-Ville.......	169-171	E 6321.	Toussaint MAUGÉ.	169	1643-1657.
			E. 6322-6327.	Simon NICOLLET.	169-171	1657-1663.
E. 6328-6331.	Chanteloup...........	171-173	E. 6328-6329.	Pierre VACHER.	171-172	1614-1624.
			E. 6330.	Jacques VACHER.	172	1624-1641.
			E. 6331.	DUPONT ou DU PONT.	172-173	1653-1699.
E. 6332-6339.	Chatou...............	173-175	E. 6332.	André LA COSSE et PRÉVOST.	173	1664-1672.
			E. 6333-6335.	Pierre BARBÉ.	173-174	1675-1681.
			E. 6336-6338.	Denis NICOLLE.	174-175	1686-1691.
			E. 6339.	BONNARD (?).	175	1725-1749.
E. 6340-6351.	Chaville..............	175-179	E. 6340.	LOPIN.	175	1625-1630.
			E. 6341-6345.	Michel MORISET.	175-177	1630-1652.
			E. 6346-6349.	Jean TRICADEAU.	177-179	1653-1662.
			E. 6350.	François GIRARDELET.	179	1665.
			E. 6351.	Tabellions divers.	179	1585-1666.
E. 6352-6405.	Cheptainville.........	179-197	E. 6352-6370.	Louis GOYER.	179-184	1606-1635.
			E. 6371-6374.	Thomas GOYER.	184-186	1640-1647.
			E. 6375-6389.	François PILLAS.	186-191	1647-1683.
			E. 6390-6394.	François-Mathurin PILLAS.	191-194	1700-1710.
			E. 6395-6399.	Claude-Jean LEMOYNE.	194-196	1711-1729.
			E. 6400.	DE VAUPRÉ.	196	1738-1759.
			E. 6401-6405.	DRAMARD.	196-197	1767-1776.
E. 6406-6818.	Chevreuse et Châteaufort................	197-342	E. 6406.	Pierre ROUGEOLLE.	197	1528.
			E. 6407-6409.	Hardouin RICHER.	197-198	1541-1559.
			E. 6410-6421.	Noël PICARD.	198-202	1552-1580.
			E. 6422.	Claude GEUFFROY.	202	1553.
			E. 6423.	Marin RAMBOULT.	202	1569.

NUMÉROS de la série.	INDICATION DES SIÈGES DE NOTARIAT ET TABELLIONAGE.	NUMÉROS des pages.	NUMÉROS de la série.	NOMS DES NOTAIRES ET TABELLIONS.	NUMÉROS des pages.	DATES EXTRÊMES du temps de l'exercice.
E. 6406-6818.	Chevreuse et Châteaufort (*suite et fin*)	197-342	E. 6424.	Pierre BRUYN ou BONYN.	202	1574.
			E. 6425.	Marc HUGER.	202	1576.
			E. 6426.	Étienne SYMONNEAU.	202-203	1585-1589.
			E. 6427-6598.	Louis AUBRY. Nicolas HAUTRY. Pierre VIART. Nicolas AMBROISE.	203-260	1591-1632.
			E. 6599-6630.	René PELLÉ.	260-271	1632-1639.
			E. 6631.	Claude AUVERY.	271	1640-1646.
			E. 6632-6681.	Pasquier LE MARQUANT.	271-284	1647-1659.
			E. 6682-6705.	Achille VALLET.	284-295	1659-1669.
			E. 6706-6707.	Antoine DEFRANCE.	295-296	1668-1669.
			E. 6708-6717.	Nicolas DELAPLANE.	296-302	1669-1673.
			E. 6718-6725.	Jacques CHEVALLIER.	302-306	1674-1681.
			E. 6726-6756.	Achille VALLET.	306-321	1671-1709.
			E. 6757.	Jean DORINIÈRE.	321	1690-1691.
			E. 6758-6764.	Jean-Charles THIERSANT.	321-324	1692-1698.
			E. 6765.	François DELAPLANE.	324	1715-1720.
			E. 6766-6782.	Louis DENISET.	324-331	1723-1739.
			E. 6783.	Barth.-Guil. CORNILLET.	331	1758-1768.
			E. 6784.	Mathurin DAVID.	331	1563.
			E. 6785.	Claude GIRARD.	331	1590-1591.
			E. 6786.	Louis AMBROISE.	331	1615.
			E. 6787-6791.	Denis BRIÈRE.	331-333	1624-1637.
			E. 6792-6794.	Philippe LEAU.	334	1626-1628.
			E. 6795-6801.	Pasquier LE MARQUANT.	334-337	1638-1645.
			E. 6802-6809.	Henri RÉVÉREND.	337-340	1646-1653.
			E. 6810.	Paul HANOT.	341	1655.
			E. 6811.	Pierre AUVERY.	341	1657.
			E. 6812.	Simon NICOLLET.	341	1665-1676.
			E. 6813.	Richard MOISTE.	341	1676.
			E. 6814-6818.	Commis établis à Gif, Igny, Magny-les-Hameaux et Saint-Lambert, Saclay, Villiers-le-Bâcle.	341-342	1669-1725.
E. 6819-6830.	Chilly-Mazarin	343-348	E. 6819.	Laurent LE MERCIER.	343	1586.
			E. 6820.	Gilbert PALLUAU.	343	1597-1604.
			E. 6821.	André LE BIGOT.	343	1609-1628.
			E. 6822.	Sébastien LE BIGOT.	343-344	1629-1658.
			E. 6823-6825.	Marin LE BIGOT.	345-347	1659-1690.
			E. 6826.	Mathieu VADUREAU.	347	1694-1705.
			E. 6827.	Louis FILLAU.	347	1705-1711.
			E. 6828.	Louis ROCHEFORT.	347-348	1712-1723.
			E. 6829.	Claude-Cyr BARRÉ.	348	1727-1728.
			E. 6830.	Gilles-Balthasard QUICLÈRE ou QUICLER.	348	1730-1732.

NUMÉROS de la série.	INDICATION DES SIÈGES DE NOTARIAT ET TABELLIONAGE.	NUMÉROS des pages.	NUMÉROS de la série.	NOMS DES NOTAIRES ET TABELLIONS.	NUMÉROS des pages.	DATES EXTRÊMES du temps de l'exercice.
E. 6831-6835.	Coignières............	348-350	E. 6831-6834.	Nicolas LATTES, LATTÉE ou LATTEU.	348-350	1600-1653.
			E. 6835.	Bernard TIXIER.	350	1655-1678.
E. 6836-6919.	Corbeil...............	351-416	E. 6836-6837.	Jacques REGNAULT.	351-353	1567-1603.
			E. 6838-6841.	Claude LUSSON.	353	1574-1590.
			E. 6842.	Spire MICHEL.	353	1582.
			E. 6843-6861.	Étienne GRÉGOIRE.	354-370	1584-1616.
			E. 6862-6868.	Nicolas GRÉGOIRE.	370-376	1616-1628.
			E. 6869-6881.	Pierre LE BERGIER.	376-381	1590-1642.
			E. 6882.	Spire BARRÉ.	381-382	1605-1624.
			E. 6883-6890.	Denis HARLY.	382-394	1624-1652.
			E. 6891-6908.	Charles AUBRY.	394-413	1639-1675.
			E. 6909 6912.	Étienne CHARRON.	413-415	1659-1671.
			E. 6913-6915.	JAMYN.	415	1668-1679.
			E. 6916.	Simon RÉVÉRAND.	415-416	1677-1689.
			E. 6917.	Éloi PETIT.	416	1712-1746.
			E. 6918.	François PASQUIER.	416	1745.
			E. 6919.	*Divers.*	416	1554-1762.
E. 6920-6930.	Corbreuse............	416-419	E. 6920-6923.	Jean de DREULX.	416-417	1584-1604.
			E. 6924-6926.	Jacques ROULLIER.	417-419	1604-1631.
			E. 6927.	Claude ROULLIER.	419	1631-1638.
			E. 6928.	Jacques ROULLIER.	419	1640-1645.
			E. 6929.	Nicolas ROULLIER.	419	1646.
			E. 6930.	De LACOURT.	419	1648.

SUPPLÉMENT

E. 6138 *bis* à 6307 *quinquiès*.	Breuillet, Breux et Saint-Yon..........	420-422	E. 6138 *bis*.	Pierre POCQUET.	420	1597-1598.
			E. 6211 *bis*.	Jean LAMBERT.	420	1598-1606.
			E. 6307 *bis* à 6307 *quinquiès*	Jean PILLAS.	420-422	1606-1640.
E. 6370 *bis* à 6374 *bis*.	Cheptainville.........	422	E. 6370 *bis* à 6370 *ter*.	Louis GOHIER.	422	1603-1635.
			E. 6374 *bis*.	Thomas GOHIER.	422	1639-1647.

NUMÉROS de la série.	INDICATION DES SIÈGES DE NOTARIAT ET TABELLIONAGE.	NUMÉROS des pages.	NUMÉROS de la série.	NOMS DES NOTAIRES ET TABELLIONS.	NUMÉROS des pages.	DATES EXTRÊMES du temps de l'exercice.
E. 6405 *bis* à 6813 *bis*.	Chevreuse et Châteaufort	422-426	E. 6405 *bis*.	Guillaume FOUBERT.	422-423	1510.
			E. 6406 *bis*.	Louis GIRARD.	423	XVIe siècle.
			E. 6409 *bis*.	Hardouin RICHER.	423	1541-1559.
			E. 6421 *bis*.	Noël PICARD.	423	1552-1580.
			E. 6424 *bis*.	Pierre BRUYN ou BONYN.	423	1574.
			E. 6425 *bis*.	Marc HUGER.	423	1576 1580.
			E. 6431 *bis* à 6598 *bis*.	AUBRY. HAUTRY. AUDIGER et AMBROISE.	424-425	1591-1632.
			E. 6681 *bis*.	SYMONNEAU.	425	1652.
			E. 6756 *bis*.	Achille VALLET.	426	1671-1709.
			E. 6783 *bis*.	Louis-Barthélemy CORNILLET	426	Fin du XVIIIe s.
			E. 6813 *bis*.	DOUGNY.	426	1694.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF, 59, RUE DUPLESSIS.